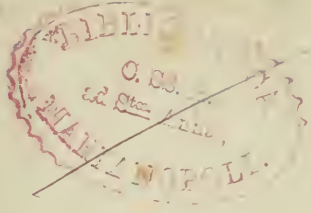


XVII, 2 ✓



NOUVEAU
COMMENTAIRE

SUR TOUS LES LIVRES

DES DIVINES ÉCRITURES

THE REDEMPTORISTS
HOLY REDEEMER COLLEGE
WINDSOR, ONTARIO
N9G 1V8

* * *

IMPRIMERIE V^o P. LAROUSSE ET C^o
19, RUE MONTPARNASSE, 19

* * *

49
H. d.
F.
188

NOUVEAU
COMMENTAIRE

LITTÉRAL, CRITIQUE ET THÉOLOGIQUE

AVEC RAPPORT AUX TEXTES PRIMITIFS SUR

TOUS LES LIVRES DES DIVINES ÉCRITURES

PAR M. LE DOCTEUR J.-F. D'ALLIOLI

AVEC L'APPROBATION DU SAINT-SIÈGE

et les recommandations de la plupart des Archevêques et Evêques de l'Allemagne

Traduit de l'allemand en français sur la sixième édition

Par M. l'abbé GIMAREY

CHANOINE HONORAIRE D'AUTUN, ANCIEN PROFESSEUR DE DOGME, D'ÉCRITURE SAINTE, ETC.

HUITIÈME ÉDITION

Revue et considérablement augmentée

AVEC LE TEXTE LATIN ET LA VERSION FRANÇAISE EN REGARD

TOME DEUXIÈME



723
PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

—
1884


s'1-0328

PRÉFACE

SUR LE LIVRE DE JOSUÉ

Le livre de Josué tire son nom de son auteur (4. *Moy.* 13, 17.), Josué, qui, après la mort de Moïse, continua l'histoire sainte (*Eccli.* 46, 1.), et raconta dans son livre ses propres actions, la conquête et le partage du pays de Chanaan, jusqu'à sa mort. On y trouve cependant certaines réflexions qui paraissent avoir été ajoutées par quelque autre saint personnage, lequel toutefois, selon toute apparence, vivait aussi avant la prise de la citadelle de Jérusalem par David, puisque les Jébuséens y habitaient encore de son temps (*Jos.* 15, 63.), et que ce fut David qui enfin, après s'être emparé de cette forteresse, les en chassa entièrement (2. *Rois*, 5, 5-8.). Le livre embrasse une période de dix-sept ans, depuis la mort de Moïse (en l'an du monde 2553, av. J.-C. 1451), jusqu'à la mort de Josué (en l'an du monde 2570, av. J.-C. 1434¹).

¹ * Le livre de Josué peut se diviser en deux parties, dont la première (ch. 1-12) nous fait connaître l'occupation de la terre promise par les Hébreux; et la seconde (ch. 13-23), expose le partage du pays entre les douze tribus. Dans le chap. 24 et dernier, nous avons un discours que Josué adressa à tout le peuple assemblé, afin de l'obliger, par le renouvellement de l'alliance, à demeurer fidèle au service de Dieu, puis le récit de sa mort et de sa sépulture. Enfin l'inhumation des ossements de Joseph, ainsi que la mort et la sépulture du grand prêtre Eléazar, sont mentionnés dans les deux derniers versets.



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LIVRE DE JOSUÉ

CHAPITRE PREMIER.

Josué est intronisé dans sa vocation, les deux tribus et demie d'au-delà du Jourdain lui promettent obéissance.

1. Et factum est post mortem Moysi servi Domini, ut loqueretur Dominus ad Josue filium Nun, ministrum Moysi, et diceret ei :

2. Moyses servus meus mortuus est : surge, et transi Jordanem istum tu, et omnis populus tecum, in terram, quam ego dabo filis Israel.

3. Omnem locum, quem calcaverit vestigium pedis vestri, vobis tradam, sicut locutus sum Moysi.

4. A deserto et Libano usque ad fluvium magnum Euphraten, omnis terra Hethæorum usque ad mare magnum contra solis occasum erit terminus vester.

5. Nullus poterit vobis resistere

1. Après la mort ¹ de Moïse, serviteur du Seigneur, le Seigneur parla à Josué, fils de Nun, ministre de Moïse ², et il lui dit :

2. Moïse, mon serviteur, est mort : levez-vous, et passez ce fleuve du Jourdain, vous et tout le peuple avec vous, pour entrer dans la terre que je donnerai aux enfants d'Israël.

3. Partout où vous aurez mis le pied, je vous livrerai ce lieu-là, selon que je l'ai dit à Moïse. 5. Moys. 11, 24.

4. Vos limites seront depuis le désert et le Liban, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate, tout le pays des Héthéens ³, jusqu'à la grande mer qui regarde le soleil couchant ⁴.

5. Nul ne pourra vous résister ni à mon

1. — ¹ Litt. *Et après la mort*. La particule conjonctive *et*, placée ici au commencement du livre, semble indiquer la continuation d'un discours. Ce discours commencé et ici continué serait, selon quelques interprètes, le dernier chapitre du Deutéronome, qui aurait ainsi pour auteur Josué lui-même. Selon d'autres cependant, la particule *et*, conformément au génie de la langue sainte, serait purement conversive, c'est-à-dire qu'elle donnerait simplement à la forme *vagehi* du futur en hébreu, le sens du passé, comme cela arrive souvent. Mais on peut répondre que lors même que cette particule est conversive, c'est-à-dire qu'elle change le futur en passé, ou le passé en futur, elle ne perd jamais sa force conjonctive, et qu'elle demeure toujours exprimée dans le discours.

² Moïse est appelé serviteur de Dieu, et Josué ministre de Moïse. Moïse fut un serviteur de Dieu, en ce qu'il demeura toujours fidèle à son service, et que Dieu se servit de son ministère pour la délivrance de son peuple et la promulgation de sa loi (Comp. 5. Moys. 34, 5. Hébr. 3. 3-6.); Josué était le ministre de Moïse, en ce qu'il lui prêtait assistance, et qu'il se montrait toujours disposé à exécuter ses ordres. Comp. 2. Moys. 17, 9. 24, 13; 5. Moys. 1, 38. 34, 9.

3. — ³ qui sont mis ici pour tous les Chananéens.

⁴ Le désert marque la limite, au sud, le Liban, celle au nord, l'Euphrate celle à l'orient, et la grande mer ou la mer Méditerranée, celle au couchant.

peuple, tant que vous vivrez. Je serai avec vous, comme j'ai été avec Moïse⁵; je ne vous laisserai point, je ne vous abandonnerai point. *Pl. b. 3, 7. Hébr. 13, 5.*

6. Soyez ferme et courageux; car vous partagerez à tout ce peuple, au sort, la terre que j'ai promise avec serment à leurs pères de leur donner. *5. Moys. 31, 7. 23. 3. Rois, 2, 2.*

7. Prenez donc courage, et armez-vous d'une grande fermeté, pour observer et accomplir toute la loi que mon serviteur Moïse vous a prescrite. Ne vous en détournez point ni à droite ni à gauche⁶, afin que vous agissiez avec intelligence en tout ce que vous ferez.

8. Que le livre de cette loi ne s'éloigne point de votre bouche⁷; mais ayez soin de la méditer jour et nuit, afin que vous observiez et que vous fassiez tout ce qui y est écrit. Ce sera alors que vous rendrez votre voie droite⁸, et que vous en aurez l'intelligence⁹.

9. C'est moi qui vous l'ordonne; soyez ferme et courageux. Ne craignez point, et ne vous épouvantez point; car en quelque lieu que vous alliez, le Seigneur votre Dieu sera avec vous.

10. Josué fit donc ce commandement aux princes du peuple, et leur dit: Passez par le milieu du camp, et donnez cet ordre au peuple, et dites-leur:

11. Faites provision de vivres¹⁰, car dans trois jours¹¹ vous passerez le Jourdain, et vous irez posséder la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner.

12. Il dit aussi à ceux de la tribu de Ru-

cunctis diebus vitæ tuæ: sicut fui cum Moïse, ita ero tecum: non dimittam, nec derelinquam te.

6. Confortare, et esto robustus: tu enim sorte divides populo huic terram, pro qua juravi patribus suis, ut traderem eam illis.

7. Confortare igitur, et esto robustus valde: ut custodias, et facias omnem legem, quam præcepit tibi Moyses servus meus: ne declines ab ea ad dexteram vel ad sinistram, ut intelligas cuncta quæ agis.

8. Non recedat volumen legis hujus ab ore tuo: sed meditaberis in eo diebus ac noctibus, ut custodias et facias omnia quæ scripta sunt in eo: tunc diriges viam tuam, et intelliges eam.

9. Ecce præcipio tibi, confortare, et esto robustus. Noli metuere, et noli timere: quoniam tecum est Dominus Deus tuus in omnibus, ad quemcumque perrexeris.

10. Præcepitque Josue principibus populi, dicens: Transite per medium castrorum, et imperate populo, ac dicitis:

11. Præparate vobis cibaria: quoniam post diem tertium transibitis Jordanem, et intrabitis ad possidendam terram, quam Dominus Deus vester daturus est vobis.

12. Râbenitis quoque et Gaditis,

ÿ. 5. — ⁵ par ma grâce et par mon secours, mais non point par mes communications. — Dieu parlait à Moïse face à face, comme un ami avec son ami (2. Moys. 33, 11.), et il ne semble pas qu'une pareille faveur ait été accordée à aucun autre mortel (4. Moys. 12, 6-8; 5. Moys. 34, 10.). En outre, après que Josué eut été désigné pour être le chef du peuple, il lui fut positivement enjoint d'aller trouver, dans les affaires d'une plus grande importance, le grand prêtre Eléazar qui consulterait Dieu pour lui par l'*Urim* et le *Thummim*. Moys. 27, 18. 21.

ÿ. 7. — ⁶ en aucune sorte. Expression fréquemment employée dans le même sens.

ÿ. 8. — ⁷ par une lecture assidue.

⁸ heureuse.

⁹ La loi est la révélation de Dieu, et la révélation de Dieu est la plus haute sagesse. Il n'y a en conséquence de sage que celui qui règle sa conduite sur cette loi. Voy. *Prov. 1, 7. Ps. 18, 8. 9.*

ÿ. 11. — ¹⁰ de la manne qui tombait encore (*Pl. b. 5, 12.*), et des autres moyens de subsister que l'on pouvait avoir dans le pays conquis.

¹¹ Josué ne donna cet ordre qu'après que le peuple fut arrivé près du Jourdain (*Pl. b. 3, 1.*); il est rappelé ici pour montrer le zèle ardent avec lequel Josué était disposé à se conformer au commandement du Seigneur.

et dimidiæ tribui Manasse ait :

13. Mementote sermonis, quem præcepit vobis Moyses famulus Domini, dicens : Dominus Deus vester dedit vobis requiem, et omnem terram.

14. Uxores vestræ, et filii, ac iumenta manebunt in terra quam tradidit vobis Moyses trans Jordanem : vos autem transite armati ante fratres vestros, omnes fortes manu, et pugnate pro eis,

15. donec det Dominus requiem fratribus vestris sicut et vobis dedit, et possideant ipsi quoque terram, quam Dominus Deus vester daturus est eis : et sic revertemini in terram possessionis vestræ, et habitabitis in ea, quam vobis dedit Moyses famulus Domini trans Jordanem contra solis ortum.

16. Responderuntque ad Josue, atque dixerunt : Omnia, quæ præcepisti nobis, faciemus : et quocumque miseris, ibimus.

17. Sicut obedivimus in cunctis Moysi, ita obediemus et tibi : tantum sit Dominus Deus tuus tecum, sicut fuit cum Moysi.

18. Qui contradixerit ori tuo, et non obedierit cunctis sermonibus quos præceperis ei, moriatur ; tu tantum confortare, et viriliter age.

ben, à ceux de la tribu de Gad, et à la demi tribu de Manassé ¹² :

13. Souvenez-vous de ce que vous a ordonné Moysi, le serviteur du Seigneur, en vous disant : Le Seigneur votre Dieu vous a établis dans le repos ¹³, et vous a donné tout ce pays-ci ¹⁴.

14. Vos femmes, vos enfants et vos bestiaux demeureront dans la terre que Moysi vous a donnée au-deçà du Jourdain. Mais pour vous, passez en armes à la tête de vos frères, tous tant que vous êtes de vaillants hommes, et combattez pour eux, 4. *Moy.* 32, 26.

15. jusqu'à ce que le Seigneur donne le repos à vos frères, comme il vous l'a donné, et qu'ils possèdent aussi eux-mêmes la terre que le Seigneur votre Dieu leur doit donner. Et après cela vous reviendrez dans le pays que vous possédez pour y habiter, comme dans le lieu que Moysi, le serviteur du Seigneur, vous a donné au-deçà du Jourdain, vers le soleil levant.

16. Ils répondirent à Josué, et lui dirent : Nous ferons tout ce que vous nous avez ordonné, et nous irons partout où vous nous enverrez.

17. Comme nous avons obéi à Moysi en toutes choses, nous vous obéirons aussi. Seulement que le Seigneur votre Dieu soit avec vous, comme il a été avec Moysi ¹⁵.

18. Que celui qui contredira *aux paroles qui sortiront* de votre bouche, et qui n'obéira pas à tout ce que vous lui ordonnerez, soit puni de mort. Et pour vous, soyez ferme seulement, et agissez avec un grand courage.

CHAPITRE II.

Josué fait partir des émissaires, qui trouvent un lieu de sûreté chez Rahad.

1. Misit igitur Josue filius Nun in abscondito, et dixit eis : Ite,

1. Josué, fils de Nun, envoya donc secrètement de Sétim deux espions, et il leur dit : Allez, et reconnaissez bien le pays et la

ŷ. 12. — ¹² encore avant que les Israélites se fussent avancés vers le Jourdain (*Pl. b. 3, 1.*).

ŷ. 13. — ¹³ dans un lieu de repos.

¹⁴ de ce côté-ci du Jourdain.

ŷ. 17. — ¹⁵ * seulement soyez fidèle à suivre en toutes choses les ordres de Dieu, comme Moysi ; ou mieux : seulement nous prions Dieu qu'il vous favorise et vous seconde dans vos entreprises comme Moysi.

ville de Jéricho. Etant partis, ils entrèrent dans la maison d'une femme débauchée ¹, nommée Rahab, et ils se reposèrent chez elle.

2. Mais le roi de Jéricho en fut averti, et on lui dit : Des hommes d'entre les enfants d'Israël sont entrés ici la nuit, pour reconnaître le pays.

3. Le roi de Jéricho envoya donc chez Rahab, et lui fit dire : Faites sortir les hommes qui vous sont venus trouver, et qui sont entrés dans votre maison; car ce sont des espions qui sont venus reconnaître tout le pays.

4. Mais cette femme prenant ces hommes, les cacha, et répondit : Il est vrai qu'ils sont venus chez moi; mais je ne savais pas d'où ils étaient. *Pl. b. 6, 17.*

5. Et lorsqu'on fermait la porte pendant la nuit, ils sont sortis en même temps, et je ne sais où ils sont allés : poursuivez-les vite, et vous les atteindrez ².

6. Or elle fit monter ces hommes sur la terrasse de sa maison ³, et les cacha sous des bottes de lin ⁴ qui y étaient ⁵.

7. Ceux donc qui avaient été envoyés les poursuivirent par le chemin qui mène au gué du Jourdain ⁶; et aussitôt qu'ils furent sortis, les portes furent fermées.

8. Ces hommes qu'elle avait cachés n'étaient pas encore endormis, lorsqu'elle monta où ils étaient, et elle leur dit :

9. Je sais que le Seigneur a livré entre vos mains tout ce pays : car la terreur de votre nom nous a tous saisis; et tous les habitants de ce pays sont tombés dans le découragement ⁷.

et considerate terram, urbemque Jericho. Qui pergentes ingrossi sunt domum mulieris meretricis, nomine Rahab, et quieverunt apud eam.

2. Nuntiatumque est regi Jericho, et dictum : Ecce viri ingressi sunt huc per noctem de filiis Israel, ut explorarent terram.

3. Misitque rex Jericho ad Rahab, dicens : Educ viros, qui venerunt ad te, et ingressi sunt domum tuam : exploratores quippe sunt, et omnem terram considerare venerunt.

4. Tollensque mulier viros, abscondit, et ait : Fateor, venerunt ad me, sed nesciebam unde essent :

5. cumque porta clauderetur in tenebris, et illi pariter eierunt, nescio quo abierunt : persequimini cito, et comprehendetis eos.

6. Ipsa autem fecit ascendere viros in solarium domus suæ, operuitque eos stipula lini, quæ ibi erat.

7. Hi autem qui missi fuerant, secuti sunt eos per viam quæ ducit ad vadum Jordanis : illisque egressis statim porta clausa est.

8. Necdum obdormierant qui latebant, et ecce mulier ascendit ad eos, et ait :

9. Novi quod Dominus traderit vobis terram : etenim irrui in nos terror vester, et elanguerunt omnes habitatores terræ.

γ. 1. — ¹ désignée sous ce nom, apparemment à cause de la vie immorale qu'elle menait depuis longtemps. Selon d'autres, elle était en même temps maîtresse d'hôtel, ainsi que l'expression hébraïque autorise à le croire. Le gain qu'elle faisait, ou égard aux mœurs corrompues du pays, où l'on honorait les dieux par l'impureté, n'était pas noté d'infamie, et sa maison connue comme une hôtellerie, était la plus sûre pour les envoyés.

γ. 5. — ² Quoique Rahab, en trompant de la sorte, commit une faute, au moins vénielle, elle ne laissa pas de mériter par sa foi (γ. 9-13.), et par les fruits qu'elle porta, à savoir son obéissance, sa tendre compassion et la piété de son cœur, d'obtenir la grâce de la justification (*Hébr. 11, 31. Jac. 2, 25.*), et d'être louée par l'Esprit-Saint. On a tout lieu de croire qu'après qu'elle eut connaissance du vrai Dieu, elle renonça au culte des idoles et à sa vie déréglée.

γ. 6. — ³ sur la plate-forme du toit, où l'on faisait d'ordinaire sécher les récoltes.

⁴ D'autres trad. : sous des tiges de cotonnier.

⁵ Dans ces contrées, les toits des maisons sont en plate-forme et environnés d'un balustre, et l'on peut s'y reposer, s'y promener et s'en servir pour différents usages. *Comp. 5. Moy. 22, 8; Matth. 10, 27; Act. 10, 9.*

γ. 7. — ⁶ Les espions avaient pu, en venant, passer le Jourdain par ce gué. (γ. 4.).

γ. 9. — ⁷ Ce qui regardait la délivrance des Hébreux, leur séjour dans le désert

10. Audivimus quod siccaverit Dominus aquas maris Rubri ad vestrum introitum, quando egressi estis ex Ægypto : et quæ feceritis duobus Amorrhæorum regibus, qui erant trans Jordanem, Sehon et Og, quos interfecistis.

11. Et hæc audientes pertimui-mus, et elanguit cor nostrum, nec remansit in nobis spiritus ad introitum vestrum : Dominus enim Deus vester, ipse est Deus in cœlo sursum, et in terra deorsum.

12. Nunc ergo jurate mihi per Dominum, ut quo modo ego misericordiam feci vobiscum, ita et vos faciatis cum domo patris mei : detisque mihi verum signum,

13. ut salvetis patrem meum et matrem, fratres ac sorores meas, et omnia quæ illorum sunt, et eruatias animas nostras a morte.

14. Qui responderunt ei : Anima nostra sit pro vobis in mortem, si tamen non prodideris nos ; cumque tradiderit nobis Dominus terram, faciemus in te misericordiam et veritatem.

15. Demisit ergo eos per funem de fenestra : domus enim ejus hærebat muro.

16. Dixitque ad eos : Ad montana conscendite, ne forte occurrant vobis revertentes : ibique latitate tribus diebus, donec redeant, et sic ibitis per viam vestram.

17. Qui dixerunt ad eam : Innoxii erimus a juramento hoc, quo adjurasti nos :

18. si ingredientibus nobis terram, signum fuerit funiculus iste coccineus, et ligaveris eum in fenestra, per quam demisisti nos :

10. Nous avons appris qu'à votre sortie d'Égypte, le Seigneur sécha les eaux de la mer Rouge aussitôt que vous y fûtes entrés, et de quelle sorte vous avez traité les deux rois des Amorrhéens qui étaient au-delà du Jourdain, Séhon et Og, que vous avez fait mourir. 2. *Moys.* 14, 21. 4. *Moys.* 21, 24.

11. Ces nouvelles nous ont épouvantés, la frayeur nous a saisis jusqu'au fond du cœur, et il ne nous est demeuré aucune force à votre arrivée ; car le Seigneur votre Dieu est le Dieu même qui règne en haut dans le ciel, et ici-bas sur la terre.

12. Maintenant donc jurez-moi par le Seigneur, que vous userez envers la maison de mon père de la même miséricorde dont j'ai usé envers vous, et que vous me donnerez un signal assuré ⁸, *Pl. b.* 6, 22.

13. pour sauver mon père et ma mère, mes frères et mes sœurs, et tout ce qui est à eux, et pour nous délivrer de la mort.

14. Ils lui répondirent : Notre vie répondra pour la vôtre ⁹, pourvu néanmoins que vous ne nous trahissiez point : et lorsque le Seigneur nous aura livré ce pays, nous userons envers vous de miséricorde, et nous exécuterons avec fidélité nos promesses.

15. Elle les fit donc descendre par une corde qu'elle attacha à sa fenêtre ; car sa maison tenait aux murs de la ville ¹⁰,

16. et elle leur dit : Allez du côté des montagnes, de peur qu'ils ne vous rencontrent quand ils reviendront ; et demeurez là cachés pendant trois jours, jusqu'à ce qu'ils soient de retour ; et après cela vous reprendrez votre chemin.

17. Ils lui répondirent : Nous serons dégagés de ce serment que vous avez exigé de nous ¹¹,

18. si, lorsque nous entrerons dans ce pays, vous mettez pour signal ce cordon d'écarlate ¹², et si vous l'attachez à la fenêtre par laquelle vous nous avez fait descendre,

et les victoires qu'ils avaient remportées sur les peuples qui s'étaient opposés à leur passage, n'était pas ignoré des Chananéens ; la renommée le leur avait appris depuis longtemps, et ils en avaient été épouvantés ; mais Dieu avait en outre promis qu'à l'approche de son peuple, il jetterait la terreur dans le cœur de ces peuples. *Comp.* 3. *Moys.* 26, 36.

ŷ. 12. — ⁸ un signe de fidélité (ŷ. 17, 18.).

ŷ. 14. — ⁹ Nous vous donnons en gage notre propre vie

ŷ. 15. — ¹⁰ Litt. : au mur, — aux murs de la ville.

ŷ. 17. — ¹¹ Nous ne nous rendrons pas coupables de la violation de ce serment, pourvu que etc.

ŷ. 18. — ¹² Plusieurs saints Pères remarquent que ce cordon rouge, par lequel Rahab reçut le salut du corps et de l'âme, était une figure du Sauveur souffrant ; et saint Augustin écrit : Elle fut sauvée parce qu'elle portait sur le front le signe du

et que vous ayez soin en même temps d'assembler dans votre maison votre père et votre mère, vos frères et tous vos parents.

19. Que si quelqu'un était alors sorti hors de la porte de votre maison, son sang retombera sur sa tête¹³, et nous en serons innocents; mais si quelqu'un touche à ceux qui seront avec vous dans votre maison, leur sang retombera sur notre tête.

20. Que si vous voulez nous trahir, et publier ce que nous vous disons, nous serons quittes de ce serment que vous avez exigé de nous.

21. Et elle leur répondit : Qu'il soit fait comme vous le dites. Et les laissant partir, elle pendit¹⁴ un cordon d'écarlate à sa fenêtre.

22. Eux, s'étant mis en chemin, marchèrent jusqu'aux montagnes, et y demeurèrent trois jours¹⁵, jusqu'à ce que ceux qui les avaient poursuivis fussent revenus; car les ayant cherchés dans tout leur chemin, ils ne les trouvèrent point.

23. Et après qu'ils furent rentrés dans la ville, les espions étant descendus de la montagne, s'en retournèrent; et ayant repassé le Jourdain, ils vinrent trouver Josué, fils de Nun, et lui racontèrent tout ce qui leur était arrivé.

24. Ils lui dirent : Le Seigneur a livré tout ce pays-là entre nos mains, et tous ses habitants sont consternés par la frayeur qui les a saisis.

et patrem tuum ac matrem, fratresque et omnem cognationem tuam, congregaveris in domum tuam.

19. Qui ostium domus tuæ egressus fuerit, sanguis ipsius erit in caput ejus, et nos erimus alieni. Cunctorum autem sanguis, qui tecum in domo fuerint, redundabit in caput nostrum, si eos aliquis tetigerit.

20. Quod si nos prodere vuleris, et sermonem istum proferre in medium, erimus mundi ab hoc juramento, quo adjurasti nos.

21. Et illa respondit : Sicut locuti estis, ita fiat; dimittensque eos ut pergerent, appendit funiculum coccineum in fenestra.

22. Illi vero ambulantes pervenerunt ad montana, et manserunt ibi tres dies, donec reverterentur qui fuerant persecuti : quærentes enim per omnem viam, non repererunt eos.

23. Quibus urbem ingressis, reversi sunt, et descenderunt exploratores de monte : et, transmissis Jordane, venerunt ad Josue filium Nun, narraveruntque ei omnia quæ acciderant sibi,

24. atque dixerunt : Tradidit Dominus omnem terram hanc in manus nostras, et timore prostrati sunt cuncti habitatores ejus.

CHAPITRE III.

Les Israélites passent le Jourdain à pied sec.

1. Josué s'étant donc levé avant le jour¹, décampa; et étant sortis de Sélim², lui et tous les enfants d'Israël, ils vinrent jusqu'au

4. Igitur Josue de nocte consurgens movit castra : egredientesque de Setim, venerunt ad

sang de Jésus-Christ. C'est pourquoi le Sauveur a dit aux orgueilleux Pharisiens : En vérité je vous dis que les publicains et les femmes publiques entreront avant vous dans le royaume des cieus. Ils y entrent, parce qu'ils se font violence par une vie de foi; car ceux qui se font violence attirent en eux le royaume des cieus.

ÿ. 19. — ¹³ c'est-à-dire il sera lui-même cause de sa mort.

ÿ. 21. — ¹⁴ plus tard.

ÿ. 22. — ¹⁵ c'est-à-dire cette nuit, le jour suivant, et la nuit qui vint ensuite.

ÿ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : dès le matin.

² Dans les plaines de Moab, à 60 stades, ou environ trois lieues (ancienne mesure), du Jourdain, au pied du mont Phogor. *Comp. pl. h., 2, 1.* (Le stade est de 125 pas, ou 185 mètres.)

Jordanem, ipse et omnes filii Israel, et morati sunt ibi tres dies.

2. Quibus evolutis, transierunt præcones per eastrorum medium,

3. et clamare cœperunt : Quando videritis arcam fœderis Domini Dei vestri, et sacerdotes stirpis Leviticæ portantes eam, vos quocumque consurgite, et sequimini præcedentes :

4. sitque inter vos et arcam spatium cubitorum duum millium : ut procul videre possitis, et nosse per quam viam ingrediamini : quia prius non ambulastis per eam : et cavete ne appropinquetis ad arcam.

5. Dixitque Josue ad populum : Sanctificamini : cras enim faciet Dominus inter vos mirabilia.

6. Et ait ad sacerdotes : Tollite arcam fœderis, et præcedite populum. Qui jussa complentes, tulerunt, et ambulaverunt ante eos.

7. Dixitque Dominus ad Josue : Hodie incipiam exaltare te coram omni Israël : ut sciant quod sicut cum Moyse fui, ita et tecum sim.

8. Tu autem præcipe sacerdotibus, qui portant arcam fœderis, et dic eis : Cum ingressi fueritis partem aquæ Jordanis, state in ea.

9. Dixitque Josue ad filios Israël : Accedite huc, et audite verbum Domini Dei vestri.

Jourdain, où ils demeurèrent trois jours ³.

2. Après ce temps expiré, les hérauts ⁴ passèrent par le milieu du camp ⁵,

3. et commencèrent à crier : Quand vous verrez l'arche de l'alliance du Seigneur votre Dieu, et les prêtres de la race de Lévi qui la porteront, levez-vous aussi vous autres, et marchez après eux ⁶.

4. Et qu'il y ait entre vous et l'arche un espace de deux mille coudées ⁷, afin que vous la puissiez voir de loin, et connaître le chemin par où vous irez, parce que vous n'y avez jamais passé; et prenez garde de ne vous point approcher de l'arche.

5. Josué dit aussi au peuple : Sanctifiez-vous ⁸; car le Seigneur fera demain des choses merveilleuses parmi vous.

6. Et il dit aux prêtres : Prenez l'arche de l'alliance, et marchez devant le peuple. Ils firent ce qu'il leur avait commandé; et ayant pris l'arche, ils marchèrent devant eux.

7. Alors le Seigneur dit à Josué : Je commencerai aujourd'hui à vous relever devant tout Israël, afin qu'ils sachent que je suis avec vous, comme j'ai été avec Moyse. *Pl. h. 1, 5.*

8. Donnez donc cet ordre aux prêtres qui portent l'arche de l'alliance, et leur dites : Lorsque vous serez au milieu de l'eau du Jourdain ⁹, arrêtez-vous là ¹⁰.

9. Or Josué dit aux enfants d'Israël : Approchez-vous, et écoutez la parole du Seigneur votre Dieu.

³ le jour qu'ils y arrivèrent, le jour suivant et une partie du troisième. — * Dans l'hébr. : ... d'Israël; et ils demeurèrent en ce lieu avant de passer, sans détermination du temps. Le mot hébr. signifie proprement : *ils passèrent la nuit*, ce qui a fait conclure à quelques-uns que les Hébreux ne demeurèrent qu'une nuit sur les bords du Jourdain avant de le passer; mais outre ce sens, le verbe hébreu a aussi le sens général de demeurer, séjourner, *commorari*.

ÿ. 2. — ⁴ Dans l'hébr. : *schoterim*, les officiers publics.

⁵ * *Voy. pl. h. 1, 10. 11.* et les remarq.

ÿ. 3. — ⁶ * Dans l'hébr. : après elle (l'arche). — On remarque dans l'histoire sainte trois ou quatre occasions où l'honneur de porter l'arche fut réservé aux prêtres. *Voy. pl. b. 6, 6. 2. Rois, 15, 25. 3. Rois, 8, 3.* — Les prêtres n'étaient pas encore en grand nombre, il n'y avait qu'Éléazar et Thamar, fils d'Aaron, lesquels cependant pouvaient avoir des enfants capables de les aider dans cette cérémonie.

ÿ. 4. — ⁷ * Dans l'hébr. : d'environ 2,000 coudées. — Au milieu d'une si grande multitude de toutes sortes de personnes, au passage d'un fleuve, il n'eût pas été possible que tout le monde se tint à une distance rigoureusement exacte. — Dieu ne veut pas que le peuple approche trop près de son arche, symbole de sa présence; il faut qu'en présence de sa majesté divine, Israël soit pénétré d'un saint effroi. *Comp. 1. Rois, 6, 19. 2. Rois, 6, 6. 7.*

ÿ. 5. — ⁸ *Voy. 2. Moys. 19, 10. 14, 15.*

ÿ. 8. — ⁹ Quand vous serez entrés à l'extrémité de l'eau (au commencement de l'eau).

¹⁰ afin que pendant ce temps-là l'eau s'écoulant en bas, ou bien se rassemblant en haut (ÿ. 13.), il se forme un chemin pour le passage.

40. Et il ajouta : Vous reconnaîtrez à ceci que le Seigneur le Dieu vivant est au milieu de vous, et qu'il exterminera à vos yeux les Chananéens, les Héthéens, les Hévéens, les Phérézéens, les Gergéséens, les Jébuséens et les Amorrhéens.

41. L'arche de l'alliance du Seigneur de toute la terre marchera devant vous au travers du Jourdain. *Act. 7, 43.*

42. Tenez prêts douze hommes des douze tribus d'Israël, un de chaque tribu.

43. Et lorsque les prêtres qui portent l'arche du Seigneur, le Dieu de toute la terre, auront mis le pied dans les eaux du Jourdain, les eaux d'en bas s'écouleront et laisseront le fleuve à sec; mais celles qui viennent d'en haut s'arrêteront et demeureront suspendues.

44. Le peuple sortit donc de ses tentes pour passer le Jourdain; et les prêtres qui portaient l'arche de l'alliance marchaient devant lui.

45. Et aussitôt que les prêtres ¹¹ furent entrés dans le Jourdain, et que l'eau commença à mouiller leurs pieds (c'était au temps de la moisson, et le Jourdain regorgeait par dessus ses bords) ¹², *Eccl. 24, 36.*

46. Les eaux qui venaient d'en haut s'arrêtèrent en un même lieu; et s'élevant comme une montagne, elles paraissaient de bien loin, depuis la ville qui s'appelle Adom, jusqu'au lieu appelé Sarthan ¹³ : mais les eaux d'en bas s'écoulèrent dans la mer du désert, qui est appelée maintenant *la mer Morte* ¹⁴, jusqu'à ce qu'il n'en restât point du tout.

47. Cependant le peuple marchait vis-à-vis de Jéricho; et les prêtres qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur se tenaient au même état ¹⁵ sur la terre sèche au milieu du Jourdain; et tout le peuple passait au travers du canal qui était à sec.

40. Et rursum : In hoc, inquit, scietis quod Dominus Deus vivens in medio vestri est, et disperdet in conspectu vestro Chananæum et Hethæum, Hevæum et Pherezæum, Gergesæum quoque et Jebusæum, et Amorrhæum.

41. Ecce, arca fœderis Domini omnis terræ antecedet vos per Jordanem.

42. Parate duodecim viros de tribubus Israel, singulos per singulas tribus.

43. Et cum posuerint vestigia pedum suorum sacerdotes qui portant arcam Domini Dei universæ terræ in aquis Jordanis, aquæ quæ inferiores sunt, decurrunt atque deficient : quæ autem desuper veniunt, in una mele consistent.

44. Igitur egressus est populus de tabernaculis suis, ut transiret Jordanem : et sacerdotes, qui portabant arcam fœderis, pergebant ante eum.

45. Ingressisque eis Jordanem, et pedibus eorum in parte aquæ tinctis (Jordanis autem ripas alvei sui tempore messis impleverat)

46. steterunt aquæ descendentes in loco uno, et ad instar montis intumescens apparebant procul, ab urbe quæ vocatur Adom usque ad locum Sarthan : quæ autem inferiores erant, in mare solitudinis (quod nunc vocatur mortuum) descenderunt, usquequo omnino deficerent.

47. Populus autem incedebat contra Jericho : et sacerdotes, qui portabant arcam fœderis Domini, stabant super siccam humum in medio Jordanis accincti ; omnisque populus per arenam alveum transibat.

§. 15. — ¹¹ Dans l'hébr. : ceux qui portaient l'arche.

¹² Ce fut au mois de nisan (le mois des épis, correspondant en partie à nos mois de mars et d'avril) de la 41^e année après la sortie d'Égypte, que les Israélites passèrent le Jourdain. C'est dans ce mois que les orges arrivent en maturité dans la Palestine, et les chaleurs qui commencent amènent la fonte des neiges des montagnes, dont les eaux font déborder le fleuve.

§. 16. — ¹³ Dans l'hébr. : elles (les eaux) s'élevèrent en un monceau à une grande distance d'Adom, ville qui est située à côté de Sarthan.

¹⁴ Dans l'hébr. : qui est la Mer de sel.

§. 17. — ¹⁵ c'est-à-dire en ordre. Dans l'hébr. : dans une entière sûreté, de pied ferme. — * Dans ce passage du Jourdain, ce ne furent point les Lévites, mais les

CHAPITRE IV.

Monument de ce prodige élevé au milieu du Jourdain

1. Quibus transgressis, dixit Dominus ad Josue :

2. Elige duodecim viros singulos per singulas tribus :

3. et præcipe eis, ut tollant de medio Jordanis alveo, ubi steterunt pedes sacerdotum, duodecim durissimos lapides, quos ponetis in loco castrorum, ubi fixeritis hac nocte tentoria.

4. Vocavitque Josue duodecim viros, quos elegerat de filiis Israel, singulos de singulis tribubus,

5. et ait ad eos : Ite ante arcam Domini Dei vestri ad Jordanis medium, et portate inde singuli singulos lapides in humeris vestris, juxta numerum filiorum Israel,

6. ut sit signum inter vos : et quando interrogaverint vos filii vestri cras, dicentes : Quid sibi voluit isti lapides?

7. respondebitis eis : Defecerunt aquæ Jordanis ante arcam fœderis Domini, cum transiret eum : idcirco positi sunt lapides

1. Après qu'ils furent passés, le Seigneur dit à Josué :

2. Choisissez douze hommes¹, un de chaque tribu ;

3. et commandez-leur d'emporter du milieu du lit du Jourdain, où les pieds des prêtres se sont arrêtés², douze pierres très-dures, que vous mettrez dans le camp au lieu où vous aurez dressé vos tentes cette nuit.

4. Josué appela donc douze hommes qu'il avait choisis d'entre les enfants d'Israël, un de chaque tribu,

5. et il leur dit : Allez devant l'arche du Seigneur votre Dieu au milieu du Jourdain, et que chacun de vous emporte de là une pierre sur ses épaules, selon le nombre des enfants d'Israël,

6. afin qu'elles servent de signe et de monument parmi vous³; et à l'avenir⁴, quand vos enfants vous demanderont : Que veulent dire ces pierres?

7. Vous leur répondrez : Les eaux du Jourdain se sont séchées devant l'arche de l'alliance du Seigneur, lorsqu'elle passait au travers de ce fleuve. C'est pourquoi ces

prêtres qui, par exception, portèrent l'arche. — On a recherché par rapport à ce fait, s'il n'eût pas été possible aux Hébreux de passer le Jourdain à gué; s'ils ne l'auraient pas pu même dans le temps où ils le passèrent; ou bien encore s'il n'y aurait pas eu moyen de jeter un pont sur le fleuve : on peut accorder tout cela (Comp. *Jos.* 2, 7 et suiv. *Jug.* 3, 28. 1. *Par.* 12, 8. 14.), sans qu'il en résulte rien contre le récit de Josué. En effet, le point de la question consiste uniquement à savoir si le fait, tel qu'il est, est naturel ou miraculeux. Or, évidemment cette dernière hypothèse est seule admissible comme le démontrent toutes les circonstances qui précèdent, accompagnent ou suivent le passage. L'exemple d'Alexandre passant le Tigre avec son armée, ne fait rien à la chose. On ne disconvient pas que les généraux puissent passer les rivières et les fleuves avec leurs armées. Il faut seulement considérer par quels moyens et comment le passage s'effectue. — Le miracle ici avait pour fin, d'une part, en confirmant aux yeux des Israélites la vocation divine de Josué, de leur montrer que Jéhovah serait effectivement avec lui, comme il avait été avec Moïse (y. 7-10); et, d'autre part, en inspirant l'effroi aux Chananéens, de faciliter aux Hébreux la conquête du pays. (*Voy. pl. b. 4, 14. 22-25.*)

ŷ. 2. — ¹ *Voy. pl. h. 3, 12.*

ŷ. 3. — ² * Dans l'hébr. : *e statione pedum sacerdotum*. Le lieu de la station des pieds des prêtres ne marque pas le lieu même où leurs pieds étaient passés, mais l'espace où ils se tenaient avec l'arche, ou même le canal desséché du fleuve autour d'eux.

ŷ. 6. — ³ * *Voy. pl. b. 5. note 3 vers la fin. Comp. 1. Moys. 28, 18; 31, 46. 47.*

ŷ. 2. et les remarq.

⁴ Litt. : et demain, — à l'avenir quand etc.

pierres ont été mises en ce lieu, pour servir aux enfans d'Israël d'un monument éternel.

8. Les enfans d'Israël firent donc ce que Josué leur avait ordonné; ils prirent du milieu du lit du Jourdain douze pierres, selon le nombre des enfans d'Israël, comme le Seigneur le lui avait commandé: et les portant jusqu'au lieu où ils campèrent, ils les y posèrent.

9. Josué mit aussi douze autres pierres au milieu du lit du Jourdain, où les prêtres qui portaient l'arche de l'alliance s'étaient arrêtés: et elles y sont demeurées jusqu'aujourd'hui ⁵.

10. Or les prêtres qui portaient l'arche se tenaient au milieu du Jourdain, jusqu'à ce que tout ce que le Seigneur avait commandé à Josué de dire au peuple, et que Moÿse lui avait dit ⁶, fût accompli. Et le peuple se hàta, et passa le fleuve.

11. Et après que tous furent passés, l'arche du Seigneur passa aussi, et les prêtres allèrent se mettre devant le peuple.

12. Les enfans de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé allaient aussi en armes devant les enfans d'Israël, selon que Moÿse le leur avait ordonné. 4. *Moÿs.* 32, 28.

13. Et quarante mille combattants marchaient en diverses bandes et bataillons, au travers de la plaine et des terres de la ville de Jéricho.

14. En ce jour-là le Seigneur éleva beaucoup Josué devant tout Israël, afin qu'ils le respectassent comme ils avaient respecté Moÿse pendant qu'il vivait ⁷.

15. Et il dit à Josué :

16. Ordonnez aux prêtres qui portent l'arche de l'alliance de sortir du Jourdain ⁸.

17. Josué leur donna cet ordre, et leur dit : Sortez du Jourdain.

18. Et les prêtres qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur étant sortis du fleuve, et ayant commencé à marcher sur la terre sèche ⁹, les eaux du Jourdain revinrent dans

isti in monumentum filiorum Israel usque in æternum.

8. Fecerunt ergo filii Israel sicut præcepit eis Josue, portantes de medio Jordanis alveo duodecim lapides, ut Dominus ei imperarat, juxta numerum filiorum Israel, usque ad locum in quo castrametati sunt, ibique posuerunt eos.

9. Alios quoque duodecim lapides posuit Josue in medio Jordanis alveo, ubi steterunt sacerdotes, qui portabant arcam fœderis: et sunt ibi usque in præsentem diem.

10. Sacerdotes autem, qui portabant arcam, stabant in Jordanis medio, donec omnia complerentur, quæ Josue, ut loqueretur ad populum, præceperat Dominus, et dixerat ei Moyses. Festinavitque populus, et transiit.

11. Cumque transissent omnes, transivit et arca Domini, sacerdotisque pergebant ante populum.

12. Filii quoque Ruben, et Gad, et dimidia tribus Manasse, armati præcedebant filios Israel, sicut eis præceperat Moyses :

13. et quadraginta pugnatorum millia per turmas, et cuneos, incedebant per plana atque campestria urbis Jericho.

14. In die illo magnificavit Dominus Josue coram omni Israel, ut timerent eum, sicut timuerant Moÿsem, dum adviveret.

15. Dixitque ad eum :

16. Præcipe sacerdotibus, qui portant arcam fœderis, ut ascendant de Jordane.

17. Qui præcepit eis, dicens : Ascendite de Jordane.

18. Cumque ascendissent portantes arcam fœderis Domini, et siccam humum calcare cœpissent, reversæ sunt aquæ in alveum

ÿ. 9. — ⁵ Josué a pu faire cette remarque, puisqu'il n'écrivit que sur la fin de sa vie, et par conséquent seize ans plus tard

ÿ. 10. — ⁶ à savoir: qu'ils devaient s'avancer courageusement contre leurs ennemis, et que les tribus de Ruben, de Gad et la demi-tribu de Manassé devaient marcher à leur tête (ÿ. 12. 4. *Moÿs.* 32, 28.).

ÿ. 14. — ⁷ *Voy. pl. h.* 1, 19. 28; 3, 17.

ÿ. 16. — ⁸ Ce verset et les trois suivans devraient être placés avant le 11°. De pareilles transpositions sont fréquentes dans ce livre.

ÿ. 18. — ⁹ Dans l'hébr. : Et les plantes des pieds des prêtres s'arrachèrent (du lion) pour se porter sur la terre sèche, et les eaux etc.

suum, et fluebant sicut ante con-
sueverant.

19. Populus autem ascendit de
Jordane, decimo die mensis primi,
et castrametati sunt in Galgalis
contra orientalem plagam urbis
Jericho.

20. Duodecim quoque lapides,
quos de Jordanis alveo sumpse-
rant, posuit Josue in Galgalis,

21. et dixit ad filios Israel :
Quando interrogaverint filii vestri
cras patres suos, et dixerint eis :
Quid sibi volunt lapides isti ?

22. docebitis eos, atque dicetis :
Per arentem alveum transivit Is-
rael Jordanem istum,

23. siccante Domino Deo vestro
aquis ejus in conspectu vestro,
donec transiretis :

24. sicut fecerat prius in mari
Rubro, quod siccavit donec trans-
iremus :

25. ut discant omnes terrarum
populi fortissimam Domini ma-
num, ut et vos timeatis Dominum
Deum vestrum omni tempore.

leur lit, et coulèrent comme auparavant.

19. Or le peuple sortit du Jourdain le
dixième jour du premier mois ¹⁰, et ils
campèrent à Galgala ¹¹, vers le côté de l'o-
rient de la ville de Jéricho.

20. Josué mit aussi à Galgala les douze
pierres qui avaient été prises du fond du
Jourdain;

21. et il dit aux enfants d'Israël : Quand
vos enfants interrogeront un jour leurs pères,
et qu'ils diront : Que veulent dire ces
pierres ?

22. vous le leur apprendrez, et vous leur
direz : Israël a passé à sec au travers du lit
du Jourdain,

23. le Seigneur votre Dieu ayant séché
les eaux devant vous, jusqu'à ce que vous
fussiez passés,

24. comme il avait fait auparavant en la
mer Rouge, dont il sécha les eaux jusqu'à
ce que nous fussions passés, 2. *Moy.* 14, 21.

25. afin que tous les peuples de la terre
reconnaissent la main toute-puissante du
Seigneur, et que vous craigniez vous-mêmes
en tout temps le Seigneur votre Dieu.

CHAPITRE V.

Circocision et célébration de la Pâque dans le pays de Chanaan. La manne cesse de tomber. Un ange apparaît à Josué.

1. Postquam ergo audierunt om-
nes reges Amorrhæorum, qui ha-
bitabant trans Jordanem ad occi-
dentalem plagam, et cuncti reges
Chanaan, qui propinqua posside-

1. Tous les rois des Amorrhéens qui ha-
bitaient au-delà du Jourdain, du côté de
l'occident, et tous les rois de Chanaan qui
possédaient le pays le plus proche de la
grande mer ¹, ayant appris que le Seigneur

†. 19. — ¹⁰ de l'année ecclésiastique, de nisan, *Voy. pl. h.* 3, 15.

¹¹ * Dans le lieu qui fut depuis appelé Galgala (pl. b. 5, 9), et qui est ici désigné sous ce nom par anticipation. — Josué n'écrivit son livre que seize ans après le passage du Jourdain (*Voy. la préf.*). — Galgala, selon Josèphe, était situé vers l'occident à cinquante stades du Jourdain et à dix stades de Jéricho. Sur la longueur du stade, *voy. pl. h.* 3. 1 et la remarq. 1. — Le passage du Jourdain s'effectua le dixième jour du premier mois, et la sortie d'Égypte avait eu lieu le quinzième jour du même mois. Ainsi il s'en fallait cinq jours que les quarante ans, depuis la sortie d'Égypte, fussent révolus, lorsque les Hébreux entrèrent dans le pays de Chanaan.

†. 1. — ¹ * Les nations de la terre de Chanaan qui sont ci-dessus (3, 10.) désignées sous sept noms différents, sont comprises ici sous deux seulement. Les Amorrhéens ou Amorites, étaient proprement ceux qui habitaient le pays montagneux à l'occident du lac Asphaltite (5. *Moy.* 1, 19. 20. 4. *Moy.* 20.); et les Chananéens, mis pour les Phéniciens en général (*Matth.* 15, 22; *Marc.* 7, 26.), ceux qui avaient leurs demeures plus près de la mer Méditerranée. Dans plusieurs endroits, du reste, les Amorrhéens sont mis pour tous les peuples Chananéens. *Voy. 1. Moy.* 15, 16.

avait séché les eaux du Jourdain devant les enfants d'Israël, jusqu'à ce qu'ils fussent passés², leur cœur fut tout abattu, et il ne demeura plus en eux aucune force, tant ils furent épouvantés par l'entrée des enfants d'Israël³.

2. En ce temps-là le Seigneur dit à Josué : Faites-vous des couteaux de pierre⁴, et circoncisez une seconde fois les enfants d'Israël⁵.

3. Josué fit ce que le Seigneur lui avait commandé; et il circoncit les enfants d'Israël sur la colline de la circoncision⁶.

4. Et voici la cause de cette seconde circoncision : tous les mâles d'entre le peuple qui étaient sortis d'Égypte, et qui étaient tous hommes de guerre, moururent dans le désert pendant ces longs circuits du chemin qu'ils y firent,

5. et ils avaient tous été circoncis. Mais le peuple qui naquit dans le désert,

bant magni maris loca, quod sic casset Dominus fluenta Jordanis coram filiis Israel donec transirent, dissolutum est cor eorum, et non remansit in eis spiritus, timendum introitum filiorum Israel.

2. Eo tempore ait Dominus ad Josue : Fac tibi cultros lapideos, et circumcide secundo filios Israel.

3. Fecit quod jusserat Dominus, et circumcidit filios Israel in colle præpatorium.

4. Hæc autem causa est secundæ circumcisionis : Omnis populus, qui egressus est de Ægypto generis masculini, universi bellatores viri, mortui sunt in deserto per longissimos viæ circuitus,

5. qui omnes circumcisi erant. Populus autem qui natus est in deserto,

² D'après le texte hébreu : jusqu'à ce que nous fussions...

³ * Le lit du Jourdain, de même que celui des autres rivières, est plutôt pavé de sable et de gravier que de grosses pierres; mais il pouvait y en avoir à l'endroit où les Hébreux le passèrent; ils purent encore creuser pour en trouver sous le sable; et enfin, le Jourdain dont la rapidité surtout dans ses débordements, égale celle d'un torrent, put en avoir arraché sur d'autres points et les rouler dans ses eaux. Josué érigea deux monuments, l'un dans le lieu du campement, avec les douze pierres prises à l'endroit où les prêtres s'arrêtèrent. *Pl. h. 4, 3.*, l'autre dans le fleuve même (§. 9.). Ce dernier ne fut certainement pas élevé au milieu du lit du fleuve, mais près de l'un de ses bords, là où les pieds des prêtres s'étaient reposés (ch. 3, 8. 13-15.; ch. 4, 9.); et comme alors le Jourdain était débordé, et que ses eaux étaient répandues au loin sur ses rives, le monument put être érigé hors du lit du fleuve : par où l'on voit qu'il était à l'abri du choc des eaux en temps ordinaire, et qu'il put subsister longtemps. Plusieurs commentateurs pensent même qu'il existait encore du temps du Sauveur, et que c'est à ces pierres que Jean-Baptiste fait allusion. *Matth. 3, 9.* Notre auteur semble supposer que ce fut près du bord oriental du fleuve que les prêtres s'arrêtèrent (ch. 3, 8. note 9.); selon d'autres, ils avancèrent jusque près du bord occidental, les eaux se fendant devant eux, et tout le lit du fleuve demeurant ainsi à sec par derrière (§. 18.). Du reste, quand le monument eût été érigé dans le lit même du fleuve; cette action n'eût été ni déplacée, ni extraordinaire. Quoi de plus propre qu'un tel monument à rappeler, tant aux tribus qui s'étaient fixées au-delà du Jourdain, qu'à celles qui étaient campées à Galgala, que la main du Seigneur était toute-puissante, et que celui qui avait pu suspendre le cours du fleuve, pourrait bien aussi chasser devant eux les ennemis qu'il leur restait à combattre? Et puis, même de nos jours, les armées ne font-elles pas souvent quelque chose de semblable? Le soldat, après quelque action d'éclat, attend-il que la nation vote et érige des monuments à sa valeur guerrière? Lui-même il les élève de ses mains et sur place, afin que tous ceux qui passeront par là s'en souviennent. Cette pratique était surtout entièrement dans les usages de l'antiquité et de l'époque patriarcale. Béthel, Galaad rappellent les monuments que Jacob érigea sur les lieux mêmes, dans les circonstances mémorables de sa vie (1. *Moy. 27, 31.*), et le Puits du jurement ou Béersabé, redisait l'alliance conclue entre Abraham et le roi des Philistins (1. *Moy. 21.*).

§. 2. — ⁴ Voy. 2. *Moy. 4, 25.* — * Les couteaux de pierre étaient bien connus dans l'antiquité. Il fut recommandé à Josué de se servir de ces couteaux dans la circoncision, soit pour se conformer à l'antique usage des patriarches, soit peut-être aussi parce que, dans leur position, les Hébreux n'auraient pu aisément se procurer des couteaux de fer. Voy. 4. *Moy. 17, 10.*

⁵ Reprenez la circoncision, qui avait été omise pendant le trajet par le désert.

§. 3. — * On appela ainsi cette colline dans la suite à cause de cet événement.

6. per quadraginta annos itinerris latissimæ solitudinis, incircumciscus fuit : donec consumerentur qui non audierant vocem Domini, et quibus ante juraverat ut non ostenderet eis terram lacte et melle manantem.

7. Horum filii in locum successerunt patrum, et circumcisci sunt a Josue : quia sicut nati fuerant, in præputio erant, nec eos in via aliquis circumciderat.

8. Postquam autem omnes circumcisci sunt, manserunt in eodem castrorum loco, donec sanarentur.

9. Dixitque Dominus ad Josue : Hodie abstuli opprobrium Ægypti a vobis. Vocatumque est nomen loci illius Galgala, usque in presentem diem.

10. Manseruntque filii Israel in Galgalis, et fecerunt Phase, quatordecima die mensis ad vesperum, in campestribus Jericho :

11. et comederunt de frugibus terræ die altero, azymos panes, et polentam ejusdem anni

12. Defecitque manna postquam comederunt de frugibus terræ, nec usi sunt ultra cibo illo filii Israel, sed comederunt de frugibus præsentis anni terræ Chanaan.

6. pendant les quarante années de marche dans cette vaste solitude, n'avait point été circoncis, jusqu'à ce que ceux qui n'avaient point écouté la voix du Seigneur, et auxquels il avait juré auparavant qu'il ne leur ferait point voir la terre où coulaient le lait et le miel, eussent été entièrement consumés.

7. Les enfants de ceux-ci prirent donc la place de leurs pères, et furent circoncis par Josué, parce qu'ils étaient demeurés incircuncis, comme ils étaient nés, et que pendant le chemin, personne ne les avait circoncis 7.

8. Or après qu'ils eurent tous été circoncis, ils demeurèrent au même lieu où ils étaient campés, jusqu'à ce qu'ils fussent guéris.

9. Alors le Seigneur dit à Josue : J'ai ôté aujourd'hui de dessus vous l'opprobre de l'Égypte 8. Ce lieu fut appelé Galgala 9, comme on l'appelle encore aujourd'hui.

10. Les enfants d'Israël demeurèrent à Galgala, et ils y firent la Pâque le quatorzième jour du mois, sur le soir, dans la plaine de Jéricho 10.

11. Le lendemain ils mangèrent des fruits de la terre, des pains sans levain, et de la farine d'orge 11 de la même année, qui était séchée au feu.

12. Et après qu'ils eurent mangé des fruits de la terre, la manne cessa; et les enfants d'Israël n'usèrent plus de cette nourriture, mais ils mangèrent des fruits de la terre de Chanaan de la même année 12.

7. — 7 * Selon quelques-uns, l'omission de la circoncision dans le désert doit être attribuée à la négligence des Hébreux; selon d'autres, ce fut un effet de la vengeance de Dieu, parce que le peuple étant toujours dans un état de révolte et de disgrâce, il ne devait pas porter le signe de l'alliance de Dieu; selon d'autres enfin, la cause de cette omission fut une dispense de Dieu, accordée en considération de ce que les Hébreux étaient comme dans un mouvement continu et obligés de changer sans cesse de demeure : et c'est là le sentiment qui paraît le plus probable.

9. — 8 le prépuce, qui vous rendait semblables aux Egyptiens, ainsi qu'aux autres nations : mais en même temps dépouillez-vous des sentiments des gentils. — 9 Les Egyptiens ne connaissaient donc pas encore alors l'usage de la circoncision, non plus que les autres nations. Comp. 1. Moys. 17, 13, note.

9 est-à-dire roulement, retranchement.

10. — 10 * Cette Pâque est la troisième que les Hébreux aient célébrée depuis la sortie d'Égypte. La première se fit le jour même de leur sortie; la seconde, au campement de Sinaï, après l'érection du tabernacle (4. Moys. 9, 2.); la troisième est celle-ci. Elle commença, comme toutes les autres, le quatorzième jour entre les deux soirs, ou vers le déclin du jour. Le quinzième jour commençait au coucher du soleil. La Pâque n'ayant été proprement établie que pour le temps où les Hébreux seraient en paisible possession de la terre promise (Voy. 2. Moys. 12, 25.), et ceux-là seulement pouvant y prendre part, qui étaient circoncis, il n'est pas étonnant que la célébration en ait été interrompue ou suspendue dans le désert.

11. — 11 des grains d'orge rôtis, ou même d'autres grains.

12. — 12 * La cessation de la manne est miraculeuse comme son apparition. Voy. 2. Moys. 16, 15. 31 et les remarques.

13. Lorsque Josué était sur le territoire de la ville de Jéricho, il leva les yeux; et ayant vu devant lui un homme qui était debout, et qui tenait à la main une épée nue¹³, il alla à lui, et lui dit : Etes vous des nôtres, ou des ennemis?

14. Il lui répondit : Non; mais je suis le prince de l'armée du Seigneur¹⁴, et je viens ici maintenant *de sa part*¹⁵.

15. Josué se jeta le visage contre terre; et en l'adorant, il dit : Que dit mon Seigneur à son serviteur?

16. Otez, lui dit-il, vos souliers de vos pieds, parce que le lieu où vous êtes est saint. Et Josué fit ce qui lui était commandé¹⁶.

2. *Moy.* 3, 5. *Act.* 7, 33.

13. Cum autem esset Josue in agro urbis Jericho, levavit oculos, et vidit virum stantem contra se, evaginatam tenentem gladium, perrexitque ad eum, et ait : Noster es, an adversariorum?

14. Qui respondit : Nequaquam : sed sum princeps exercitus Domini, et nunc venio.

15. Cecidit Josue pronus in terram. Et adorans ait : Quid Dominus meus loquitur ad servum suum?

16. Solve, inquit, calceamentum tuum de pedibus tuis : locus enim, in quo stas, sanctus est. Fecitque Josue ut sibi fuerat imperatum.

CHAPITRE VI.

Prise et destruction de Jéricho.

1. Cependant Jéricho était fermée et bien munie, dans la crainte où l'on y était des enfants d'Israël; et nul n'osait¹ en sortir ni y entrer.

2. Alors le Seigneur² dit à Josué : Je vous ai livré entre les mains Jéricho et son roi, et tous les vaillants hommes qui y sont.

3. Faites le tour de la ville, tous tant que vous êtes de gens de guerre, une fois par jour : vous ferez la même chose pendant six jours.

4. Mais qu'au septième jour, les prêtres³ prennent les sept trompettes dont on se sert dans l'année du jubilé⁴, et qu'ils mar-

1. Jericho autem clausa erat atque munita, timore filiorum Israel, et nullus egredi audebat aut ingredi.

2. Dixitque Dominus ad Josue : Ecce deli in manu tua Jericho, et regem ejus, omnesque fortes viros.

3. Circuite urbem cuncti bellatores semel per diem : sic facietis sex diebus.

4. Septimo autem die sacerdotes tollant septem buccinas, quarum usus est in jubileo, et præcedant

ŷ. 13. — ¹³ Il vit un ange au nom de Dieu (Aug., Jérôm.).

ŷ. 14. — ¹⁴ peut-être Michel, le prince du peuple élu. *Dan.* 10, 21. 12, 1. Selon d'autres c'était une apparition du Fils de Dieu, comme 2. *Moy.* 3.

¹⁵ pour vous assurer du secours de Dieu dans la conquête du pays.

ŷ. 16. — ¹⁶ * Toute cette apparition eut lieu, non pas seulement en vision, mais en réalité. Toutes les circonstances indiquent qu'il s'agit d'un fait réel, qui s'est passé comme il est raconté. — L'ordre qui est donné à Josué, comme à Moïse (2. *Moy.* 3. 5.), d'ôter ses souliers, rend très-probable le sentiment de ceux qui soutiennent que cet ange ou envoyé, chef des armées de Jéhovah (hébr.), n'est autre que le Messie lui-même. Voy. 2. *Moy.* 3, 14.

ŷ. 1. — ¹ c'est-à-dire ne pouvait, n'était autorisé.

ŷ. 2. — ² * Dans l'hébr. : *Alors Jéhovah dit*, etc. Celui qui prend ici le nom de Jéhovah, est, selon toute apparence, le même que celui qui ci-dessus 5, 14, est appelé le prince de l'armée du Seigneur ou de Jéhovah, à peu près comme dans l'apparition de l'ange de Dieu dans le buisson ardent. *Comp.* 3. *Moy.* 3, 2. 6. 12, 15. 16.

ŷ. 4. — ³ sept prêtres (prendront sept trompettes).

⁴ Voy. 3. *Moy.* 25, 9. D'autres traduisent l'hébr. : des cornes de béliers, sorte de trompettes torses.

arcam fœderis : septiesque circuibitis civitatem, et sacerdotes clangent buccinis.

5. Cumque insonuerit vox tubæ longior atque concisior, et in auribus vestris increpauerit, conclamabit omnis populus vociferatione maxima, et muri funditus corruent civitatis, ingredienturque singuli per locum contra quem steterint.

6. Vocavit ergo Josue filius Nun sacerdotes, et dixit ad eos : Tollite arcam fœderis : et septem alii sacerdotes tollant septem jubileorum buccinas, et incedant ante arcam Domini.

7. Ad populum quoque ait : Ite, et circuite civitatem, armati, præcedentes arcam Domini.

8. Cumque Josue verba finisset, et septem sacerdotes septem buccinis clangerent ante arcam fœderis Domini,

9. omnisque præcederet armatus exercitus, reliquum vulgus arcam sequebatur, ac buccinis omnia concrepabant.

10. Præceperat autem Josue populo, dicens : Non clamabitis, nec audietur vox vestra, neque ullus sermo ex ore vestro egredietur : donec veniat dies in quo dicam vobis : Clamate, et vociferamini.

11. Circuivit ergo arca Domini civitatem semel per diem, et reversa in castra, mansit ibi.

12. Igitur Josue de nocte con surgente, tulerunt sacerdotes arcam Domini,

13. et septem ex eis septem buccinas, quarum in jubileo usus est : præcedebantque arcam Domini ambulantes atque clangentes : et armatus populus ibat ante eos, vulgus autem reliquum sequebatur arcam, et buccinis personabat.

14. Circuieruntque civitatem secundo die semel, et reversi sunt in castra. Sic fecerunt sex diebus.

15. Die autem septimo, diluculo

chent devant l'arche de l'alliance. Vous sept fois le tour de la ville, et les prêtres sonneront de la trompette.

5. Et lorsque les trompettes sonneront d'un son plus long et plus coupé⁵, et que ce bruit aura frappé vos oreilles, tout le peuple élevant sa voix tout ensemble, jettera un grand cri ; et alors les murailles de la ville tomberont jusqu'aux fondements, et chacun entrera par l'endroit vis-à-vis duquel il se trouvera.

6. Josué, fils de Nun, appela donc les prêtres, et leur dit : Prenez l'arche de l'alliance, et que sept autres prêtres prennent les sept trompettes du jubilé, et qu'ils marchent devant l'arche du Seigneur.

7. Il dit aussi au peuple : Allez, et faites le tour de la ville étant sous les armes, et marchant devant l'arche du Seigneur.

8. Josué ayant fini ces paroles, les sept prêtres commencèrent à sonner des sept trompettes devant l'arche de l'alliance du Seigneur.

9. Toute l'armée marchait devant l'arche, et le reste du peuple la suivait ; et le bruit des trompettes retentissait de toutes parts.

10. Or Josué avait donné cet ordre au peuple : Vous ne jetterez aucun cri ; on n'entendra aucune voix parmi vous, et il ne sortira aucune parole de votre bouche, jusqu'à ce que le jour soit venu auquel je vous dirai : Criez, et faites grand bruit.

11. Ainsi l'arche du Seigneur fit le premier jour une fois le tour de la ville, et elle retourna au camp, et y demeura.

12. Et Josué s'étant levé avant le jour⁶, les prêtres prirent l'arche du Seigneur,

13. et sept d'entre eux prirent les sept trompettes dont on se sert l'année du jubilé, et ils marchaient devant l'arche du Seigneur, et sonnaient de la trompette en allant. Toute l'armée marchait devant eux, et le reste du peuple suivait l'arche, et faisait retentir le son des trompettes.

14. Et ayant fait une fois le tour de la ville au second jour, ils revinrent dans le camp. Ils firent la même chose pendant six jours.

15. Mais le septième jour, s'étant levés de

†. 5. — ⁵ Dans l'hébr. : et lorsqu'on *trainera* dans la corne du Jobel (*clangoris*, du bruit retentissant). — Un son plus long et plus coupé offre une espèce de contradiction. L'hébreu indique seulement un son plus lent et prolongé.

‡. 12. — ⁶ de grand matin.

grand matin, ils firent sept fois le tour de la ville, comme il leur avait été ordonné ⁷ :

16. et pendant que les prêtres sonnaient de la trompette au septième tour, Josué dit à tout Israël : Jetez un grand cri ; car le Seigneur vous a livré Jéricho.

17. Que cette ville soit en anathème, et que tout ce qui s'y trouvera soit consacré au Seigneur ⁸. Que la seule Rahab, courtisane, ait la vie sauve, avec tous ceux qui se trouveront dans sa maison, parce qu'elle a caché ceux que nous avions envoyés pour reconnaître le pays. *Pl. h. 2, 4. Hébr. 11, 31.*

18. Mais pour vous, donnez-vous bien de garde de toucher à rien de cette ville contre l'ordre qu'on vous donne, de peur de vous rendre coupables de prévarication, et d'attirer ainsi le trouble et le péché sur toute l'armée d'Israël ⁹.

19. Que tout ce qui se trouvera d'or et d'argent, et de vases d'airain et de fer, soit consacré au Seigneur, et mis en réserve dans ses trésors ¹⁰.

20. Tout le peuple ayant donc jeté un grand cri, et les trompettes sonnantes, la voix et le son n'eurent pas plutôt frappé les oreilles de la multitude, que les murailles tombèrent ; et chacun monta par l'endroit qui était vis-à-vis de lui. Ils prirent ainsi la ville ¹¹, *Hébr. 11, 30. 2. Mach. 12, 15.*

21. et ils tuèrent tout ce qui s'y rencontre, depuis les hommes jusqu'aux femmes, et depuis les enfants jusqu'aux vieillards. Ils firent passer aussi au fil de l'épée les bœufs, les brebis et les ânes.

22. Alors Josué dit aux deux hommes qui avaient été envoyés pour reconnaître le pays : Entrez dans la maison de la courtisane, et faites-la sortir avec tout ce qui est à elle, comme vous le lui avez promis avec serment. *Pl. h. 2, 1. 14.*

consurgentes, circuierunt urbem, sicut dispositum erat, septies.

16. Cumque septimo circuitu clangenter buccinis sacerdotes dixit Josue ad omnem Israel : Vociferamini : tradidit enim vobis Dominus civitatem :

17. sitque civitas hæc anathema : et omnia quæ in ea sunt, Domino ; sola Rahab meretrix vivat, cum universis qui cum ea in domo sunt : abscondit enim nuntios quos direximus.

18. Vos autem cavete, ne de his quæ præcepta sunt, quippiam contingatis, et sitis prævaricationis rei, et omnia castra Israel sub peccato sint atque turbentur.

19. Quidquid autem auri et argenti fuerit, et vasorum æneorum ac ferri, Domino consecratur, repositum in thesauris ejus.

20. Igitur omni populo vociferante, et clangentibus tubis, postquam in aures multitudinis vox sonitusque increpuit, muri illico corruerunt : et ascendit unusquisque per locum, qui contra se erat : ceperuntque civitatem,

21. et interfecerunt omnia quæ erant in ea, a viro usque ad mulierem, ab infante usque ad senem. Boves quoque et oves et asinos in ore gladii percusserunt.

22. Duobus autem viris, qui exploratores missi fuerant, dixit Josue : Ingredimini domum mulieris meretricis, et producite eam, et omnia quæ illius sunt, sicut illi juramento firmastis.

§. 15. — ⁷ Dans l'hébr. : Et il arriva que le septième jour, s'étant levés de bon matin, lorsque l'aurore montait, ils firent sept fois le tour de la ville, selon cette loi (de la manière prescrite) : seulement en ce jour ils firent le tour de la ville sept fois.

§. 17. — ⁸ Dans l'hébr. : La ville et tout ce qu'elle renferme, sera anathème pour le Seigneur, c'est-à-dire en partie détruit (§. 21.), en partie réservé pour le sanctuaire (§. 19.). Voy. 4. Moys. 33, 52 et les remarques.

§. 18. — ⁹ Dans l'hébr. : Seulement, vous, gardez-vous de l'anathème, de peur qu'après avoir voué (la ville) à l'anathème, vous ne preniez de l'anathème (quelque chose de la ville vouée à l'anathème), et que vous n'exposiez le camp d'Israël à l'anathème, et que vous ne troubliez Israël (en attirant sur lui la colère de Dieu). Voy. *pl. b. 7, 1.*

§. 19. — ¹⁰ Comp. 4. Moys. 31, 22. 23. 54.

§. 20. — ¹¹ Les murailles de Jéricho s'écroulèrent simultanément tout autour de la ville, et au seul son des trompettes. Ce miracle, qui était une nouvelle preuve frappante de l'intervention immédiate de Dieu en faveur des Hébreux, avait le même

23. Ingressique juvenes, eduxerunt Rahab, et parentes ejus, fratres quoque, et cunctam suppellectilem ac cognationem illius, et extra castra Israel manere fecerunt.

24. Urbem autem, et omnia quæ erant in ea, succenderunt; absque auro et argento, et vasis æneis, ac ferro, quæ in ærarium Domini consecrarunt.

25. Rahab vero mereiricem, et domum patris ejus, et omnia quæ habebat, fecit Josue vivere, et habitaverunt in medio Israel usque in præsentem diem : eo quod absconderit nuntios, quos miserat ut explorarent Jericho. In tempore illo, imprecatus est Josue, dicens :

26. Maledictus vir coram Domino, qui suscitaverit et ædificaverit civitatem Jericho. In primogenito suo fundamenta illius jaciatur, et in novissimo liberorum ponatur portas ejus.

27. Fuit ergo Dominus cum Josue, et nomen ejus vulgatum est in omni terra.

23. Les deux jeunes hommes étant donc entrés dans la maison, en firent sortir Rahab, son père et sa mère, ses frères et ses parents, et tout ce qui était à elle, et les firent demeurer hors du camp d'Israël¹². Hébr. 11, 31.

24. Après cela, ils brûlèrent la ville et tout ce qui se trouva dedans, à la réserve de l'or et de l'argent, des vases d'airain et de fer, qu'ils consacrerent pour le trésor du Seigneur. Pl. b. 8, 2.

25. Mais Josué sauva Rahab, courtisane, et la maison de son père avec tout ce qu'elle avait; et ils demeurèrent au milieu du peuple d'Israël, comme ils y sont encore aujourd'hui¹³, parce qu'elle avait caché les deux hommes qu'il avait envoyés pour reconnaître Jéricho. Alors Josué fit cette imprécation, et il dit :

26. Maudit soit devant le Seigneur l'homme qui relèvera et rebâtitra la ville de Jéricho¹⁴. Que son premier-né meure lorsqu'il en jettera les fondements, et qu'il perde le dernier de ses enfants lorsqu'il en mettra les portes¹⁵.

27. Le Seigneur fut donc avec Josué, et son nom devint célèbre dans toute la terre.

CHAPITRE VII.

*Les Israélites sont défaits à cause de l'avarice d'Achan.
Achan est puni.*

1. Filii autem Israel prævaricati sunt mandatum, et usurpaverunt | 1. Or les enfants d'Israël violèrent la défense qui leur avait été faite, et ils prirent

but que celui du passage du Jourdain : il devait, d'un côté, servir à fortifier le peuple d'Israël dans la foi en son Dieu, et dans la confiance en son chef; d'un autre côté, à inspirer de l'effroi aux peuples païens, et, aussi, à les disposer à se convertir au vrai Dieu.

§. 23. — ¹² comme impurs, et non encore admis dans l'assemblée d'Israël — 4. Moys. 31, 19.

§. 25. — ¹³ Rahab était une figure de l'Eglise chrétienne; elle fut entée, comme un rejeton sauvage, sur l'olivier franc, ainsi que les nations ont été jugées dignes d'être reçues dans le nouveau peuple d'Israël, l'Eglise. Voy. Rom. 11, 17. 24.

§. 26. — ¹⁴ Proprement : qui fortifiera; car elle pouvait être habitée comme un village découvert. Voy. pl. b. 18, 21. Jug. 1, 16. 3, 13. 2. Rois, 10, 5. — * Selon quelques-uns, la nouvelle ville de Jéricho n'était pas bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, mais dans le voisinage. — Après la destruction de Troie par les Grecs et de Carthage par les Romains, des malédictions analogues à celles qu'on lit ici furent prononcées contre ceux qui entreprendraient de les réédifier.

¹⁵ Que celui qui aura la témérité d'entreprendre de l'environner de murs et de la fermer avec des portes, il lui en coûte le plus âgé et le plus jeune de ses fils. C'est ce qui arriva, comme on le voit 3. Rois, 16, 34.

pour eux de ce qui avait été mis sous l'anathème ¹. Car Achan, fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de Zaré, de la tribu de Juda, déroba quelque chose de l'anathème; et le Seigneur se mit en colère contre les enfants d'Israël ². *Pl. b. 22, 16. 20. 1. Par. 2, 7.*

2. En ce temps-là Josué envoya de Jéricho des hommes vers Haï, qui est près de Béthaven ³, à l'orient de la ville de Béthel, et il leur dit : Allez, et reconnaissez le pays. Ils firent ce qui leur avait été commandé, ils reconnurent la ville de Haï,

3. et étant revenus, ils lui dirent : Que tout le peuple ne marche point, mais qu'on envoie deux ou trois mille hommes, pour détruire cette ville. Qu'est-il nécessaire de fatiguer inutilement tout le peuple contre un si petit nombre d'ennemis?

4. Trois mille hommes marchèrent donc en armes contre Haï; mais ayant tourné le dos aussitôt,

5. ils furent battus par ceux de la ville de Haï, et il y en eut trente-six de tués : les ennemis les poursuivirent depuis leur porte jusqu'à Sabarim ⁴, et tuèrent ceux qui s'enfuyaient vers le bas de la colline. Alors le cœur du peuple fut saisi de crainte, et il devint comme l'eau qui s'écoule.

6. Mais Josué déchira ses vêtements, se jeta le visage contre terre devant l'arche du Seigneur avec tous les anciens d'Israël jusqu'au soir, et ils se mirent de la poussière sur la tête ⁵.

7. Et Josué dit : Hélas! Seigneur mon Dieu! pourquoi avez-vous voulu faire passer à ce peuple le fleuve du Jourdain, afin de nous livrer entre les mains des Amorrhéens et de nous perdre? Il eût été à souhaiter

de anathemate. Nam Achan filius Charmi, filii Zabdi, filii Zare de tribu Juda, tulit aliquid de anathemate : iratusque est Dominus contra filios Israel.

2. Cumque mitteret Josue de Jericho viros contra Hai, quæ est juxta Bethaven, ad orientalem plagam oppidi Bethel, dixit eis : Ascendite, et exploreate terram. Qui præcepta complentes exploraverunt Hai.

3. Et reversi dixerunt ei : Non ascendat omnis populus, sed duo vel tria millia virorum pergant, et deleant civitatem : quare omnis populus frustra vexabitur contra hostes paucissimos?

4. Ascenderunt ergo tria millia pugnatorum. Qui statim terga verterentes,

5. percussi sunt a viris urbis Hai, et corruerunt ex eis triginta sex homines : persecutique sunt eos adversarii de porta usque ad Sabarim, et ceciderunt per prona fugientes : pertimuitque cor populi, et instar aquæ liquefactum est.

6. Josue vero scidit vestimenta sua, et pronus cecidit in terram coram arca Domini usque ad vesperam, tam ipse quam omnes senes Israel : miseruntque pulverem super capita sua,

7. et dixit Josue : Heu Domine Deus, quid voluisti traducere populum istum Jordanem fluvium, ut traderes nos in manus Amorrhæi, et perderes? utinam ut cæ-

ŷ. 1. — ¹ Litt. : de la malédiction. *Voy. pl. h. 6 et la note.*

² à cause d'Achan, et il les punit comme il est marqué ci-après. C'est ainsi que souvent, Dieu, dans ses jugements impénétrables, châtie un peuple à cause des péchés de quelques-uns. Et Dieu ne cesse pas pour cela d'être toujours juste et plein de bonté; car si ceux que le châtiment atteint sont en effet pécheurs, dès lors ils souffrent avec justice la peine due à leurs péchés; que si au contraire ils sont justes, alors ils trouvent dans les châtiments temporels qu'ils reçoivent avec résignation, comme des épreuves, un moyen de s'assurer de plus en plus de la récompense éternelle.

ŷ. 2. — ³ * Nom ajouté ici comme glose par quelqu'un qui vivait longtemps après Josué; car ce fut le prophète Osée qui donna ce nom à ce lieu, à cause du culte du veau d'or qui s'y pratiquait. *Voy. 1. Moys. 28, 19; pl. b. 48, 13; Osée, 4, 15; 10, 5. Comp. pl. b. 48, 12.*

ŷ. 5. — ⁴ c'est-à-dire la dispersion. D'autres trad. : jusqu'à ce qu'ils fussent dispersés.

ŷ. 6. — ⁵ * Tout cela en signe de deuil et de pénitence. *Comp. 1. Moys. 37, 31. 2. Rois, 1, 12. Ezéch. 27, 30. Mich. 1, 10.*

pinus, mansissemus trans Jordaneq.

8. Mi Domine Deus, quid dicam, videns Israelem hostibus suis terga vertentem ?

9. Audient Chananæi, et omnes habitatores terræ, et pariter conglobati circumdabunt nos, atque delebunt nomen nostrum de terra: et quid facies magno nomini tuo ?

10. Dixitque Dominus ad Josue: Surge, cur jaces pronus in terra ?

11. Peccavit Israel, et prævaricatus est pactum meum: tuleruntque de anathemate, et furati sunt atque mentiti, et absconderunt inter vasa sua.

12. Nec poterit Israel stare ante hostes suos, eosque fugiet: quia pollatus est anathemate; non ero ultra vobiscum, donec conteratis eum qui hujus sceleris reus est.

13. Surge, sanctifica populum, et dic eis: Sanctificamini in crastinum: hæc enim dicit Dominus Deus Israel: L'anathema in medio tui est Israel: non poteris stare coram hostibus tuis, donec deleatur ex te qui hoc contaminatus est scelere.

14. Accedetisque mane singuli per tribus vestras: et quancumque tribum sors invenerit, accedet per cognationes suas, et cognatio per domos, domusque per viros.

15. Et quicumque ille in hoc facinore fuerit deprehensus, comburetur igni cum omni substantia

que nous fussions demeurés au-delà du Jourdain, comme nous avons commencé ⁶ d'y demeurer.

8. Que dirai-je, ô Dieu mon Seigneur, en voyant Israël prendre la fuite devant ses ennemis ?

9. Les Chananéens et tous les habitants du pays l'entendront dire; et s'unissant ensemble, ils nous envelopperont et extermineront notre nom de dessus la terre; et alors que deviendra la gloire de votre grand nom ?

10. Le Seigneur dit à Josué: Levez-vous; pourquoi vous tenez-vous couché par terre ?

11. Israël a péché, et il a violé l'accord que j'avais fait avec lui. Ils ont pris de l'anathème; ils en ont dérobé, ils ont menti ⁷, et ils ont caché ce vol parmi leur bagage.

12. Israël ne pourra plus subsister devant ses ennemis, et il fuira devant eux, parce qu'il s'est souillé par l'anathème. Je ne serai plus avec vous, jusqu'à ce que ⁸ vous ayez exterminé celui qui est coupable de ce crime.

13. Levez-vous, sanctifiez le peuple, et dites-leur: Sanctifiez-vous ⁹ pour demain; car voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël: L'anathème est au milieu de vous, ô Israël! Vous ne pourrez subsister devant vos ennemis, jusqu'à ce que celui qui est souillé de ce crime soit exterminé du milieu de vous ¹⁰. 3. *Moy.* 20, 7. 4. *Moy.* 11, 18. *Pl. h.* 3, 5. 1. *Rois*, 16, 5.

14. Vous vous présenterez demain au matin chacun dans votre tribu; et le sort étant tombé sur l'une des tribus ¹¹, cette tribu s'approchera par les familles qui la composent, la famille par maison, et la maison par particuliers ¹²:

15. et quiconque sera trouvé coupable de ce crime, sera brûlé avec tout ce qui lui appartient, parce qu'il a violé l'alliance du Sei-

ŷ. 7. — ⁶ en occupant le pays au-delà du Jourdain. D'autres rendent l'hébr.: Oh! plutôt à Dieu que nous nous fussions contentés de demeurer au-delà du Jourdain!

ŷ. 11. — ⁷ D'autres: ils ont trompé — ils ont menti.

ŷ. 12. — ⁸ tant que vous n'aurez pas exterminé l'anathème (les objets soumis à l'anathème, et l'auteur de la faute) du milieu de vous.

ŷ. 13. — ⁹ Purifiez-vous, préparez-vous à paraître devant Dieu pour entendre ses jugements. — On croit que cette purification consistait à garder la continence, à laver ses habits et à se préserver des souillures légales qui éloignaient des choses saintes et des assemblées.

¹⁰ Voy. ŷ. 12. note 8.

ŷ. 14. — ¹¹ Le sort n'est point par lui-même un moyen sûr de discerner l'innocent du coupable, ou la vérité de l'erreur. Mais en cette occasion, comme dans toutes les autres où il est prescrit dans l'Écriture d'y recourir, Dieu lui-même le dirigea. *Comp.* 1. *Rois*, 10, 20. 21; 14, 41; *Jos.* 1, 7; *Act.* 1, 26.

¹² Les tribus tireront d'abord au sort entre elles, ensuite les familles de la tribu sur laquelle le sort sera tombé, ainsi de suite.

gneur, et qu'il a fait une chose détestable dans Israël.

16. Josué se levant donc de grand matin, fit assembler Israël par tribus : et le sort tomba sur la tribu de Juda ¹³,

17. qui s'étant présentée avec toutes ses familles, le sort tomba sur la famille de Zaré. Cette famille s'étant présentée par maisons, le sort tomba sur la maison de Zabdi,

18. dont tous les particuliers s'étant présentés séparément, le sort tomba sur Achan, fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de Zaré, de la tribu de Juda.

19. Et Josué dit à Achan : Mon fils, rendez gloire au Seigneur ¹⁴ le Dieu d'Israël : confessez *votre faute*, et déclarez-moi ce que vous avez fait, sans en rien cacher.

20. Et Achan répondit à Josué : Il est vrai que j'ai péché contre le Seigneur le Dieu d'Israël, et voici ce que j'ai fait :

21. ayant vu parmi les dépouilles un manteau d'écarlate ¹⁵ qui était fort bon, et deux cents sicles d'argent, avec une règle d'or de cinquante sicles ¹⁶, j'eus une grande passion de les avoir ; et les ayant pris, je les cachai dans la terre au milieu de ma tente, et je cachai aussi l'argent dans une fosse que j'y fis ¹⁷.

22. Josué envoya donc des gens qui coururent à la tente d'Achan, et trouvèrent tout ce qui y était caché, avec l'argent au même lieu qu'il avait dit.

23. Et ayant tiré toutes ces choses hors de sa tente, ils les portèrent à Josué et à tous les enfants d'Israël, et les jetèrent devant le Seigneur ¹⁸.

24. Or Josué et tout Israël avec lui, ayant pris Achan, fils de Zaré, et l'argent, le manteau et la règle d'or, ses fils aussi et ses filles, ses bœufs, ses ânes et ses prebis, et sa tente même et tout ce qui était à lui, les menèrent en la vallée d'Achor ¹⁹,

quia : quoniam prævaricatus est pactum Domini, et fecit nefas in Israel.

16. Surgens itaque Josue mane, applicuit Israel per tribus suas, et inventa est tribus Juda.

17. Quæ cum juxta familiar suas esset oblata, inventa est familia Zare. Illam quoque per domos offerens, reperit Zabdi :

18. cujus domum in singulos dividens viros, invenit Achan filium Charmi, filii Zabdi, filii Zare de tribu Juda.

19. Et ait Josue ad Achan : Fili mi, da gloriam Domino Deo Israel, et confitère, atque indica mihi quid feceris, ne abscondas.

20. Responditque Achan Josue, et dixit ei : Vere ego peccavi Domino Deo Israel, et sic feci :

21. vidi enim inter spolia pallium coccineum valde bonum, et ducentos sicos argenti, regulamque auream quinquaginta sicularum : et concupiscens abstuli, et abscondi in terra contra medium tabernaculi mei, argentumque fossa humo operui.

22. Misit ergo Josue ministros : qui currentes ad tabernaculum illius, repperunt cuncta abscondita in eodem loco, et argentum simul.

23. Auferentesque de tentorio tulerunt ea ad Josue, et ad omnes filios Israel, projeceruntque ante Dominum.

24. Tollens itaque Josue Achan filium Zare, argentumque et pallium, et auream regulam, filios quoque et filias ejus, boves et asinos, et oves, ipsumque tabernaculum, et cunctam suppellectilem : (et omnis Israel cum eo) duxerunt eos ad vallem Achor :

ŷ. 16. — ¹³ Litt. : et la tribu de Juda fut trouvée, — par le sort.

ŷ. 19. — ¹⁴ Montrez par votre aveu que le Dieu qui sait tout, a bien décidé par le sort.

ŷ. 21. — ¹⁵ Dans l'hébr. : un manteau de Sinear, un manteau de Babylone.

¹⁶ une règle d'or : mieux, un bâton, une barre d'or. — On n'avait alors que peu ou point d'argent monnayé, mais on portait avec soi des lingots d'argent et d'or dont on prenait une partie au poids, quand on faisait quelques marchés. D'autres trad. : des boucles, des agrafes. — * Dans l'hébr. : Leschon zahab echad, — une langue d'or. Peut-être quelque instrument ou quelque ornement de forme allongée

¹⁷ Dans l'hébr. : et je mis l'argent sous lui (sous le manteau).

ŷ. 23. — ¹⁸ devant l'arche.

ŷ. 24. — ¹⁹ * Qui fut ainsi appelée à cause du supplice d'Achan (ŷ. 26.). Achor

25. ubi dixit Josue : Quia turbasti nos, exturbet te Dominus in die hac. Lapidavitque eum omnis Israel : et cuncta quæ illius erant, igne consumpta sunt.

26. Congregaveruntque super eum acervum magnum lapidum, qui permanet usque in præsentem diem. Et aversus est furor Domini ab eis. Vocatumque est nomen loci illius, Vallis Achor, usque hodie.

25. ou Josué lui dit : Parce que vous nous avez tous troublés, que le Seigneur vous trouble et vous extermine en ce jour-ci : et tout Israël le lapida; et tout ce qui était à lui fut consumé par le feu.

26. Et ils amassèrent sur lui un grand monceau de pierres qui est demeuré jusqu'aujourd'hui. Ainsi la fureur du Seigneur se détourna de dessus eux : et ce lieu fut appelé, et s'appelle encore aujourd'hui, la Vallée d'Achor ²⁰. 2. *Rois*, 18, 17.

CHAPITRE VIII.

Attaque et prise de la ville de Haï. Autel sur le mont Hébal; bénédictions et malédictions.

1. Dixit autem Dominus ad Josue : Ne timeas, neque formides : tolle tecum omnem multitudinem pugnatorum, et consurgens ascende in oppidum Haï; ecce tradidi in manu tua regem ejus, et populum, urbemque et terram.

2. Faciesque urbi Haï, et regi ejus, sicut fecisti Jericho, et regi illius : prædam vero, et omnia animantia diripietis vobis : pone insidias urbi post eam.

3. Surrexitque Josue, et omnis exercitus bellatorum cum eo, ut ascenderent in Haï : et electa triginta millia virorum fortium misit nocte,

4. præcepitque eis, dicens : Pone insidias post civitatem : nec longius recedatis : et eritis omnes parati;

1. Le Seigneur dit alors à Josué : Ne craignez point, et n'ayez aucune frayeur : prenez avec vous toute l'armée, et marchez contre la ville de Haï; car je vous ai livré entre les mains son roi et son peuple, la ville et tout le pays.

2. Et vous traiterez la ville de Haï et son roi, comme vous avez traité Jéricho et son roi : mais vous prendrez pour vous tout le butin et tous les bestiaux : dressez une embuscade derrière la ville ¹. *Pl. h.* 6, 24.

3. Josué se leva donc, et toute l'armée avec lui, pour marcher contre Haï; et il envoya la nuit trente mille hommes choisis des plus vaillants ²,

4. auxquels il donna cet ordre : Dressez, leur dit-é, une embuscade derrière la ville; ne vous éloignez pas beaucoup, et soyez tous prêts :

signifie *trouble*, ou *celui qui trouble* : alusion à l'expression dont Josué se servit en qualifiant la faute d'Achan (y. 25.).

y. 26. — ²⁰ la vallée de la Tribulation.

y. 2. — ¹ au couchant (y. 9.). — * Dieu pouvait faire tomber Haï au pouvoir des Hébreux comme Jéricho, par un miracle. Mais le plus souvent, dans l'exécution de ses desseins, il se conforme au cours ordinaire des choses. Un miracle à cette occasion n'était plus aussi nécessaire qu'à l'entrée dans le pays de Chanaan. — Les stratagèmes du genre de celui dont il s'agit ici ne sont pas défendus dans la guerre.

y. 3. — ² De ces trente mille hommes, cinq mille seulement devaient se placer en embuscade; les autres étaient destinés à les appuyer, et, au besoin, à les secourir, car les habitants de Haï pouvaient s'apercevoir de ce qui se passait, et faire une sortie. Il est probable, du reste, que Josué n'employa contre cette ville que les trente mille hommes ici mentionnés, car Haï n'avait pas plus de douze mille habitants (y. 25.).

5. et pour moi, j'irai attaquer la ville de ce côté-ci avec tout le reste du peuple qui est avec moi : et lorsqu'ils sortiront contre nous, nous fuirons, comme nous avons fait auparavant, et nous tournerons le dos, *Pl. h.* 7, 4.

6. jusqu'à ce que ceux qui nous poursuivront aient été attirés plus loin de la ville; car ils croiront que nous fuyons en effet, comme nous avons fait la première fois.

7. Lors donc que nous fuirons, et qu'ils nous poursuivront, vous sortirez de votre embuscade, et vous détruirez la ville³, car le Seigneur votre Dieu vous la livrera entre les mains.

8. Quand vous l'aurez prise, mettez-y le feu, et faites tout selon l'ordre que je vous donne.

9. Josué les ayant donc fait marcher, ils allèrent au lieu de l'embuscade, et se mirent entre Béthel et Hai, à l'occident de la ville de Hai : mais Josué demeura cette nuit-là au milieu du peuple;

10. et le lendemain s'étant levé avant le jour, il fit la revue de ses gens, et marcha avec les anciens à la tête de l'armée, étant soutenu du gros de ses troupes.

11. Et lorsqu'ils furent arrivés, et qu'ils furent montés devant la ville, ils s'arrêtèrent du côté du septentrion : il y avait une vallée entre eux et la ville.

12. Josué choisit aussi cinq mille hommes, qu'il mit en embuscade entre Béthel et Hai, à l'occident de la même ville⁴;

13. et tout le reste de l'armée marchait en bataille du côté du septentrion, en sorte que les derniers rangs s'étendaient jusqu'à l'occident de la ville. Josué ayant donc marché cette nuit-là, s'arrêta au milieu de la vallée.

14. Ce que le roi de Hai ayant vu, il sortit en grande hâte dès le point du jour avec toute l'armée qui était dans la ville, et il conduisit ses troupes vers le desert⁵, ne sachant pas qu'il y avait des gens en embuscade derrière lui.

15. En même temps Josué et tout Israël lâchèrent le pied, faisant semblant d'être

5. ego autem, et reliqua multitudo quæ mecum est, accedemus ex adverso contra urbem. Cumque exierint contra nos, sicut ante fecimus, fugiemus, et terga vertemus :

6. donec persequentes ab urbe longius protrahantur : putabunt enim nos fugere sicut prius.

7. Nobis ergo fugientibus, et illis persequentibus, consurgetis de insidiis, et vastabitis civitatem : tradetque eam Dominus Deus vester in manus vestras.

8. Cumque ceperitis, succendite eam, et sic omnia facietis, ut jussi.

9. Dimisitque eos, et perrexerunt ad locum insidiarum, sederuntque inter Bethel et Hai, ad occidentalem plagam urbis Hai : Josue autem nocte illa in medio mansit populi,

10. surgensque diluculo recensuit socios, et ascendit cum senioribus in fronte exercitus : valatus auxilio pugnatorum.

11. Cumque venissent et ascendissent ex adverso civitatis, steterunt ad septentrionalem urbis plagam, inter quam et eos erat vallis media.

12. Quinque autem millia viros elegerat, et posuerat in insidiis inter Bethel et Hai, ex occidentali parte ejusdem civitatis :

13. Josue vero reliquus exercitus ad aquilonem aciem dirigebat, ita ut novissimi illius multitudinis occidentalem plagam urbis attingerent. Abiit ergo Josue nocte illa, et stetit in vallis medio.

14. Quod cum vidisset rex Hai, festinavit mane, et egressus est cum omni exercitu civitatis, direxitque aciem contra desertum, ignorans quod post tergum laterent insidie.

15. Josue vero et omnis Israel cesserunt loco, simulantes me-

3. 7. —³ Dans l'hébr. : Vous occuperez la ville.

4. 12. —⁴ dans une deuxième embuscade; apparemment pour servir de point de ralliement entre la première et le corps d'armée.

5. 14. —⁵ D'autres trad. : en face de la plaine (de la vallée), où Josué se tenait.

m, et fugientes per solitudinis viam.

16. At illi vociferantes pariter, et se mutuo cohortantes, persecuti sunt eos. Cumque recessissent a civitate,

17. et ne unus quidem in urbe Hai et Bethel remansisset qui non persequeretur Israel (sicut erupe- rant aperta oppida relinquentes),

18. dixit Dominus ad Josue : **Leva clypeum**, qui in manu tua est, contra urbem Hai, quoniam tibi tradam eam.

19. Cumque eleuasset clypeum ex aduerso civitatis, insidiæ, quæ latebant, surrexerunt confestim : et pergentes ad civitatem, ceperunt, et succenderunt eam.

20. Viri autem civitatis, qui persequebantur Josue, respicientes et videntes fumum urbis ad caelum usque conscendere, non potuerunt ultra huc illucque dif- fugere : præsertim cum hi qui simulaverant fugam, et tendebant ad solitudinem, contra perse- quentes fortissime restitissent.

21. Vidensque Josue et omnis Israel quod sapla esset civitas, et fumus urbis ascenderet, reversus percussit viros Hai.

22. Siquidem et illi qui ceperant et succenderant civitatem, egressi ex urbe contra suos, medios hostium ferire cœperunt. Cum ergo ex utraque parte adversarii cæderentur, ita ut nullus de tanta multitudine salvaretur,

23. regem quoque urbis Hai apprehenderunt viventem, et obtulerunt Josue.

24. Igitur omnibus interfectis, qui Israellem ad deserta tendentem fuerant persecuti, et in eodem

épouvantés, et fuyant par le chemin qui mène au désert ⁶.

16. Mais ceux de Hai jetant tous ensemble un grand cri, et s'encourageant mutuellement ⁷, les poursuivirent; et étant tous sortis de la ville,

17. sans qu'il en demeurât un seul dans Hai et dans Béthel ⁸ qui ne poursuivît Israël, parce qu'ils étaient sortis tous en foule, ayant laissé leurs villes ouvertes,

18. le Seigneur dit à Josué : **Levez contre la ville de Hai le bouclier ⁹ que vous tenez à la main**, parce que je vous la livrerai.

19. Et ayant levé son bouclier ¹⁰ contre la ville, ceux qui étaient cachés en embuscade se levèrent aussitôt; et marchant vers la ville, la prirent et y mirent le feu.

20. Or les gens de la ville qui poursuivaient Josué regardant *derrière eux* et voyant la fumée de la ville qui s'élevait jusqu'au ciel, ne purent plus fuir d'un côté ni d'un autre, surtout parce que ceux qui avaient fait semblant de fuir, et qui marchaient du côté du désert, tournèrent visage, et attaquèrent vivement ceux qui les avaient poursuivis jusqu'alors.

21. En effet, Josué et tout Israël voyant que la ville était prise, et que la fumée de la ville montait en haut, se retournèrent contre ceux de Hai, et les taillèrent en pièces.

22. Car en même temps ceux qui avaient pris et brûlé la ville, en étant sortis pour venir au-devant des leurs, commencèrent à charger et à envelopper les ennemis qui se trouvèrent tellement battus devant et derrière, qu'il ne s'en sauva pas un seul d'un si grand nombre.

23. Ils prirent aussi vif le roi de la ville de Hai, et le présentèrent à Josué.

24. Tous ceux donc qui avaient poursuivi les Israélites lorsqu'ils fuyaient vers le désert, ayant été tués, et s'en étant fait un

§. 15. — ⁶ Selon l'hébr. : dans la plaine; et ainsi dans les versets suivants où ce mot revient.

§. 16. — ⁷ D'après l'hébr. : Et tout le peuple qui était dans la ville cria pour les poursuivre, et ils poursuivirent Josué.

§. 17. — ⁸ Lorsque les soldats de cette ville, qui est située dans le voisinage de Hai, virent que les Israélites prenaient la fuite, ils firent aussi une sortie pour les poursuivre; mais il paraît qu'effrayés on ne sait par quoi, ils rentrèrent bientôt dans leur ville, puisque (§. 25.) il n'est fait mention d'aucun d'entre eux parmi les morts.

§. 18. — ⁹ D'autres trad. : la lance. — * Hébreu : Levez (le bras) avec le trait (l'arme) qui est en votre main.

§. 19. — ¹⁰ * Voy. note 9. C'était le signal convenu avec l'embuscade, pour se jeter dans Hai.

grand carnage en ce même lieu, les enfants d'Israël entrèrent dans la ville, et tuèrent tout ce qui s'y rencontra ¹¹.

25. En ce jour-là il fut tué, depuis les hommes jusqu'aux femmes, douze mille personnes, qui étaient toutes de la ville de Haï.

26. Et Josué tenant son bouclier, ne baissa point la main qu'il avait élevée en haut, jusqu'à ce que tous les habitants de Haï fussent tués ¹².

27. Les enfants d'Israël partagèrent entre eux les bestiaux et tout le butin de la ville selon l'ordre que Josué en avait reçu du Seigneur.

28. Il brûla ensuite la ville, et il en fit un tombeau éternel ¹³.

29. Il fit attacher aussi à une potence ¹⁵ le roi de Haï, qui y demeura jusqu'au soir et jusqu'au coucher du soleil; et alors Josué commanda qu'on descendit le corps de la croix ¹⁵, ce qui fut fait : et l'ayant jeté à l'entrée de la ville, ils mirent sur lui un grand morceau de pierres, qui y est demeuré jusqu'aujourd'hui ¹⁶.

30. Alors ¹⁷ Josué éleva un autel au Seigneur le Dieu d'Israël sur le mont Hébal,

31. selon que Moïse, le serviteur du Seigneur, l'avait ordonné aux enfants d'Israël, et qu'il est écrit dans le livre de la loi de Moïse. Il fit cet autel de pierres non polies que le fer n'avait point touchées, et il offrit ¹⁸ dessus des holocaustes au Seigneur, et immola des victimes pacifiques. 2. *Moy.* 20, 25. 5. *Moy.* 27, 5.

32. Il écrivit aussi sur des pierres le Deu-

loco gladio corruentibus, reversi filii Israel percusserunt civitatem.

25. Erant autem qui in eodem die considerant a viro usque ad mulierem, duodecim millia hominum, omnes urbis Hai.

26. Josue vero non contraxit manum, quam in sublime porrexit, tenens clypeum, donec interficerentur omnes habitatores Hai.

27. Jumenta autem et prædara civitatis diviserunt sibi filii Israel, sicut præceperat Dominus Josue.

28. Qui succendit urbem, et fecit eam tumulum sempiternum :

29. regem quoque ejus suspendit in patibulo usque ad vesperam et solis occasum. Præcepitque Josue, et deposuerunt cadaver ejus de cruce : projeceruntque in ipso introitu civitatis, congesto super eum magno acervo lapidum, qui permanet usque in præsentem diem.

30. Tunc ædificavit Josue altare Domino Deo Israel in monte Hebal :

31. sicut præceperat Moyses famulus Domini filiis Israel, et scriptum est in volumine legis Moysi : Altare vero de lapidibus impolitis, quos ferrum non tetigit : et obtulit super eo holocausta Domino, immolavitque pacificas victimas.

32. Et scripsit super lapides

ŷ. 24. — ¹¹ tout ce qui y était resté, même les femmes (ŷ. 25.).

ŷ. 26. — ¹² * Sur les droits de la guerre dans ces anciens temps, voy. 4. *Moy.* 31, 7, 8 et les remarq. — Les peuples Chananéens étaient voués à l'anathème. Comp. 4. *Moy.* 33, 52. note.

ŷ. 28. — ¹³ * Il ne laisse pas d'être fait encore plus tard mention de Haï dans les Ecritures (Comp. *Isaïe*, 10, 28; 1. *Esdr.* 2, 28; 2. *Esdr.* 7, 31); mais c'était une ville de même nom, bâtie dans le voisinage de l'ancienne.

ŷ. 29. — ¹⁵ qui, d'après la version grecque, était en forme de croix. Dans l'hébr. au bois, à un arbre.

¹⁵ Voy. 5. *Moy.* 21, 23. *Pl. b.* 10, 26, 27.

¹⁶ * Josué écrivit ceci seize ou dix-sept ans après l'événement.

ŷ. 30. — ¹⁷ Après que par cette victoire ils eurent pénétré jusqu'aux monts Hébal et Garizim. — * C'est là l'opinion la plus probable. Néanmoins, selon Joseph, la cérémonie dont il est ici question n'eut lieu que cinq ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise; quelques-uns même la placent dans le courant de la quatorzième année. — De Hai au mont Hébal et Garizim, on compte de dix à douze lieues; et dans un pays entièrement ennemi, il y avait bien quelques difficultés pour les Hébreux à s'avancer si loin immédiatement après la victoire sur Haï.

ŷ. 31. — ¹⁸ * par le ministère des prêtres.

Deuteronomium legis Moysi, quod ille digesserat coram filiis Israel.

33. Omnis autem populus, et majores natu, ducesque ac iudices stabant ex utraque parte arce, in conspectu sacerdotum qui portabant arcam fœderis Domini, ut advena ita et indigena. Media pars eorum juxta montem Garizim, et media juxta montem Hebal, sicut præceperat Moyses famulus Domini. Et primum quidem benedixit populo Israel.

34. Post hæc legit omnia verba benedictionis, et maledictionis, et cuncta quæ scripta erant in legis volumine.

35. Nihil ex his quæ Moyses jusserat, reliquit intactum, sed universa replicavit coram omni multitudine Israel, mulieribus ac parvulis et advenis, qui inter eos morabantur.

téronome de la loi de Moÿse ¹⁹, que celui-ci avait exposé devant les enfants d'Israël.

33. Tout le peuple et les anciens, les officiers ²⁰ et les juges étaient debout des deux côtés de l'arche, devant les prêtres qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur, les étrangers y étant comme ceux du peuple. La moitié était près du mont Garizim ²¹, et l'autre moitié près du mont Hébal, selon que Moÿse, le serviteur du Seigneur, l'avait ordonné. Josué bénit premièrement le peuple d'Israël ²² :

34. et après cela il lut ²³ toutes les paroles de bénédiction et de malédiction, et tout ce qui était écrit dans le livre de la loi.

35. Il n'omit rien de tout ce que Moÿse avait commandé de dire; mais il représenta de nouveau toutes choses devant tout le peuple d'Israël, devant les femmes, les petits enfants et les étrangers qui demeuraient parmi eux ²⁴.

CHAPITRE IX.

Les Gabaonites sont accueillis comme des alliés.

1. Quibus auditis, cuncti reges trans Jordanem, qui versabantur in montanis et campestribus, in maritimis ac littore magni maris, hi quoque qui habitabant juxta Libanum, Hethæus et Amorrhæus, Chananæus, Pherezæus, et Hevæus, et Jebusæus,

1. Le bruit de ces choses ayant été répandu, tous les rois de deçà le Jourdain, ceux qui demeuraient dans les montagnes et dans les plaines, dans les lieux maritimes, et sur le rivage de la grande mer, et ceux aussi qui habitaient près du Liban, les Héthéens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phérezéens, les Hévéens et les Jébuséens ¹,

ŷ. 32. — ¹⁹ Selon quelques-uns, le Deutéronome; selon d'autres, les bénédictions et les malédictions qui y sont contenues (ch. 27.), et selon d'autres encore, les dix commandements. Comp. 5. *Moys.* 17, 18. 27, 3. *Pl. b.* ŷ. 34.

ŷ. 33. — ²⁰ les fonctionnaires, les magistrats chargés de l'administration.

²¹ à côté et dessus, sur les flancs (5. *Moys.* 27, 12.).

²² Dans l'hébr. : ainsi que Moÿse, le serviteur de Dieu avait ordonné de bénir d'abord le peuple d'Israël.

ŷ. 34 — ²³ il fit lire par les prêtres.

ŷ. 35. — ²⁴ et qui avaient embrassé la loi. — * Tous les livres de l'Écriture, celui de Job excepté, parce que l'auteur était ou contemporain de Moÿse, ou avait existé avant lui, sont calqués sur le Pentateuque et le supposent comme l'œuvre de Moÿse même. Mais le livre de Josué, depuis le commencement jusqu'à la fin, s'y rattache encore d'une manière particulière et en offre comme la continuation nécessaire. On voit ici (ŷ. 24.) que dès lors toute la loi était écrite.

ŷ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : Et il arriva que le bruit de ces choses étant parvenu à tous les rois qui étaient dans les contrées voisines du Jourdain (Beheber hajarden), sur la montagne et dans la plaine, et sur tout le rivage de la grande mer, en face du Liban, les Héthéens, etc. — Ce qui ne semble comprendre que les côtes de la mer depuis le pays des Philistins jusqu'au nord de la Judée, et le pays com-

2. s'unirent tous ensemble pour combattre contre Josué et contre Israël, d'un même cœur et d'un même esprit.

3. Mais les habitants de Gabaon ayant appris tout ce que Josué avait fait à Jéricho et à la ville de Haï;

4. et usant d'adresse, prirent des vivres avec eux, et mirent de vieux sacs sur leurs ânes ² des vaisseaux pour mettre le vin qui avaient été rompus et recousus,

5. de vieux souliers raccommodés avec des pièces pour les faire paraître encore plus vieux : ils étaient aussi couverts de vieux habits; et les pains qu'ils portaient pour leur nourriture durant le chemin étaient fort durs, et rompus par morceaux ³.

6. Ils vinrent se présenter en cet état à Josué, qui était alors dans le camp de Galgala ⁴, et ils lui dirent, aussi bien qu'à tout Israël : Nous venons d'un pays très-éloigné, dans le désir de faire la paix avec vous. Et les enfants d'Israël leur répondirent ⁵ :

7. Peut-être demeurez-vous dans ce pays-ci qui nous a été réservé comme notre partage ⁶; et en ce cas nous ne pourrions faire alliance avec vous ⁷.

8. Mais ils dirent à Josué : Nous sommes vos serviteurs. Qui êtes-vous? leur dit Josué, et d'où venez-vous?

9. Ils lui répondirent : Vos serviteurs sont venus d'un pays très-éloigné, au nom du Seigneur votre Dieu ⁸; car nous avons entendu parler des effets de sa puissance, de toutes les choses qu'il a faites dans l'Égypte,

10. et de quelle manière il a traité les deux rois des Amorrhéens qui étaient au-delà du Jourdain, Séhon, roi d'Hésébon, et Og, roi de Basan, qui était à Astaroth ⁹. 4. *Moys.* 21, 24. et suiv.

2. congregati sunt pariter, ut pugnarent contra Josue et Israel uno animo, eademque sententia.

3. At hi qui habitabant in Gabaon, audientes cuncta quæ fecerat Josue Jericho et Hai :

4. et callide cogitantes, tulerunt sibi cibaria, saccos veteres asinis imponentes, et utres vinarios scissos atque consutos,

5. calceamenta que perantiqua quæ ad indicium vetustatis pittaciis consuta erant, induti veteribus vestimentis : panes quoque, quos portabant ob viaticum, duri erant, et in frusta comminuti :

6. perrexeruntque ad Josue, qui tunc morabatur in castris Galgala, et dixerunt ei, atque simul omni Israeli : De terra longinqua venimus, pacem vobiscum facere cupientes. Responderuntque viri Israel ad eos, atque dixerunt :

7. Ne forte in terra, quæ nobis sorte debetur, habitetis, et non possimus fœdus inire vobiscum.

8. At illi ad Josue : Servi, inquit, tui sumus. Quibus Josue ait : Quinam estis vos? et unde venistis?

9. Responderunt : De terra longinqua valde venerunt servi tui in nomine Domini Dei tui. Audivimus enim famam potentia ejus, cuncta quæ fecit in Ægypto,

10. et duobus regibus Amorrhæorum qui fuerunt trans Jordanem, Sehon regi Hesebon, et Og regi Basan, qui erat in Astaroth :

pris entre le Jourdain et la mer Méditerranée. La ligue néanmoins ne laissait pas d'être formidable.

ŷ. 4. — ² des sacs de voyage.

ŷ. 5. — ³ D'autres traduisent : mois.

ŷ. 6. — ⁴ où fut pendant plusieurs années le quartier général des Israélites.

⁵ Dans l'hébr. : répondirent à l'Hévéen, c'est-à-dire aux Gabaonites; car Gabaon était la capitale des Hévéens (*Pl. b. 11, 19.*)

ŷ. 7. — ⁶ qui nous a été donné par Dieu.

⁷ C'est avec raison que les Israélites disent qu'il ne leur était pas permis de faire alliance avec les peuples compris dans les limites du pays de Chanaan (*Voy. 2. Moys. 23, 32, 33; 5. Moys. 7, 2.*). Cependant, à raison des circonstances, Dieu ratifia celle qu'ils conclurent avec les Gabaonites; car on voit que les descendants de Saül furent punis de ce que ce prince n'avait violée (*2. Rois, 21, 1-9.*)

ŷ. 9. — ⁸ au nom du Seigneur votre Dieu, — pour être reçus au nombre de ses adorateurs.

ŷ. 10. — ⁹ C'est avec un dessein prédéterminé que les Gabaonites ne parlent point

11. dixerantque nobis seniores, et omnes habitatores terræ nostræ: Tollite in manibus cibaria ob longissimam viam, et occurrite eis, et dicite: Servi vestri sumus, fœdus inite nobiscum.

12. En panes, quando egressi sumus de domibus nostris, ut veniremus ad vos, calidos sumpsimus, nunc sicci facti sunt, et vestustate nimia comminuti;

13. utres vini novos implevimus, nunc rupti sunt et soluti: vestes, et calceamenta quibus induimur, et quæ habemus in pedibus, ob longitudinem longioris viæ trita sunt, et pene consumpta.

14. Susceperunt igitur de cibariis eorum, et os Domini non intertrogaverunt.

15. Fecitque Josue cum eis pacem, et inito fœdere pollicitus est quod non occiderentur: principes quoque multitudinis juraverunt eis.

16. Post dies autem tres initi fœderis, audierunt quod in vicino habitarent, et inter eos futuri essent.

17. Moveruntque castra filii Israel, et venerunt in civitates eorum die tertio, quarum hæc vocabula sunt, Gabaon, et Caphira, et Beroth, et Cariathiarim.

18. Et non percusserunt eos, eo quod jurassent eis principes multitudinis in nomine Domini Dei Israel. Murmuravit itaque omne vulgus contra principes.

19. Qui responderunt eis: Juravimus illis in nomine Domini Dei Israel, et idcirco non possumus eos contingere.

11. Et nos anciens et tous les habitants de notre pays nous ont dit: Prenez avec vous des vivres à cause de l'extrême longueur du voyage, et allez au-devant d'eux, et leur dites: Nous sommes vos serviteurs; faites alliance avec nous.

12. Voilà les pains que nous prîmes tout chauds quand nous partîmes de nos maisons pour venir vers vous; et maintenant ils sont tout secs, et ils se rompent en pièces, tant ils sont vieux¹⁰.

13. Ces vaisseaux étaient neufs quand nous les avons remplis de vin, et maintenant ils sont tout rompus; les habits dont nous sommes revêtus, et les souliers que nous avons à nos pieds se sont tout usés, à cause de la longueur extraordinaire du chemin, et ils ne valent plus rien.

14. Ils prirent donc de leurs vivres¹¹, et ils ne consultèrent point le Seigneur¹².

15. Josué leur accorda la paix; et ayant fait alliance avec eux, il leur promit qu'on leur sauverait la vie: ce que les princes du peuple leur jurèrent aussi. 2. *Rois*, 21, 2.

16. Mais trois jours après que l'alliance fut faite, ils apprirent que ces peuples habitaient dans le pays voisin, et qu'ils allaient entrer sur leurs terres.

17. Et les enfants d'Israël ayant décampé, vinrent le troisième jour dans leurs villes, dont voici les noms: Gabaon, Caphira, Béroth et Cariathiarim.

18. Cependant ils ne les tuèrent point, parce que les princes du peuple le leur avaient juré au nom du Seigneur le Dieu d'Israël. Mais tout le peuple murmura contre les princes;

19. et les princes leur répondirent: Nous leur avons juré au nom du Seigneur le Dieu d'Israël; ainsi nous ne leur pouvons faire aucun mal¹³.

de ce qui était arrivé au passage du Jourdain, à la prise de Jéricho et de Hai; car tout cela était trop récent pour que le bruit pût en être parvenu à des peuples éloignés.

ŷ. 12. — ¹⁰ Autrem. d'après l'hébr. : ils sont desséchés et m. isis.

ŷ. 14. — ¹¹ en signe d'alliance. *Comp.* 1. *Moys.* 31, 54.

¹² par le ministère du grand prêtre (4. *Moys.* 27, 21.). Le Seigneur aurait bien pu permettre l'alliance, puisque les Chananéens eux-mêmes pouvaient trouver grâce, pourvu qu'avant d'être attaqués ils se soumissent d'eux-mêmes aux Hébreux, et qu'ils promissent d'embrasser leur religion. *Comp. pl. b.* 11, 19.

ŷ. 19. — ¹³ * On doit remarquer en cet endroit quelle était la religion des anciens Hébreux sur le serment. Pleins de respect pour le nom du Seigneur, ils ne juraient que difficilement et avec beaucoup de réserve; mais ils étaient si religieux observateurs de leur parole, que lors même qu'ils auraient pu trouver de spécieux prétextes de ne la pas garder, ils se faisaient un devoir inviolable de n'y pas manquer.

20. Mais voici comment nous les traiterons : ils auront à la vérité la vie sauve, de peur que la colère du Seigneur ne s'élève contre nous, si nous nous parjurons :

21. mais ils vivront de telle sorte qu'ils seront employés à couper du bois et à porter de l'eau pour le service de tout le peuple. Lorsque ces princes parlaient ainsi,

22. Josué appela les Gabaonites, et leur dit : Pourquoi nous avez-vous voulu surprendre par votre mensonge, en disant : Nous demeurons fort loin de vous, puisqu'au contraire vous êtes au milieu de nous ?

23. C'est pour cela que vous serez sous la malédiction, et qu'il y aura toujours dans votre race des gens qui couperont le bois, et qui porteront l'eau dans la maison de mon Dieu ¹³.

24. Ils lui répondirent : Le bruit était venu jusqu'à nous, qui sommes vos serviteurs, que le Seigneur votre Dieu avait promis à Moïse, son serviteur, de vous donner tout ce pays, et d'en exterminer tous les habitants : ce qui nous a jetés dans une grande crainte, et obligés par la terreur dont nous avons été frappés, à former ce dessein pour mettre nos vies en sûreté.

25. Mais maintenant nous sommes en votre main, faites de nous tout ce que vous trouverez bon et selon l'équité ¹⁵.

26. Josué fit donc ce qu'il avait dit ; il les délivra des mains des enfants d'Israël, en ne permettant pas qu'on les tuât.

27. Et il arrêta dès ce jour-là qu'ils seraient employés au service de tout le peuple et de l'autel du Seigneur, coupant le bois et portant l'eau au lieu que le Seigneur aurait choisi, comme ils font encore jusqu'à présent ¹⁶.

20. Sed hoc faciemus eis : Reserventur quidem ut vivant, ne contra nos ira Domini concitetur, si pejeraverimus :

21. sed sic vivant, ut in usus universæ multitudinis ligna cædant, aquasque comportent. Quibus hæc loquentibus :

22. vocavit Gabaonitas Josue, et dixit eis : Cur nos decipere fraude voluistis, ut diceretis : Procul valde habitamus a vobis, cum in mediis nostris sitis ?

23. Itaque sub maledictione eritis, et non deficiet de stirpe vestra ligna cædens, aquasque comportans in domum Dei mei.

24. Qui responderunt : Nuntiatum est nobis servis tuis, quod promisisset Dominus Deus tuus Moysi servo suo, ut traderet vobis omnem terram, et disperderet cunctos habitatores ejus. Timuimus igitur valde, et providimus animabus nostris, vestro terrore compulsi, et hoc consilium inivimus.

25. Nunc autem in manu tua sumus : quod tibi bonum et rectum videtur, fac nobis.

26. Fecit ergo Josue ut dixerat, et liberavit eos de manu filiorum Israel, ut non occiderentur.

27. Decevitque in illo die eos esse in ministerio cuncti populi, et altaris Domini, cædentes ligna, et aquas comportantes, usque in præsens tempus, in loco quem Dominus elegisset.

ŷ. 23. — ¹³ vous serez pour toujours condamnés à ce travail d'esclaves. — * Plus tard, d'autres captifs de guerre furent pareillement employés au même service, et ils sont connus sous le nom de Nathinéens, c'est-à-dire *donnés*, ou bien encore ceux à qui on a fait un don (le don de la vie); et comme ils sont souvent nommés conjointement avec les Lévites, il faut admettre qu'ils avaient embrassé le culte du vrai Dieu. Voy. 1. Par. 9, 2.; 1. Esdr. 2, 43. 70.

ŷ. 25. — ¹⁵ * On voit par 5. Moys. 29, 10 que la condition des coupeurs de bois et des porteurs d'eau, même pour le service du sanctuaire, était la dernière parmi le peuple. — Les Gabaonites sont ici condamnés à prendre la place de ceux qui, auparavant, rendaient ces sortes de services. Ils reconnaissent, du reste, non-seulement que Josué a l'autorité et leur sort entre les mains, mais encore que la manière dont ils ont agi avec lui n'est pas exempte de reproche, et mérite bien quelque châtiment.

ŷ. 27. — ¹⁶ * Depuis l'alliance avec les Gabaonites jusqu'à la mort de Josué, il s'écoula près de seize ou dix-sept ans.

CHAPITRE X.

Victoire miraculeuse de Josué sur les Amorrhéens.

1. Quæ cum audisset Adonisedec rex Jerusalem, quod scilicet cepisset Josue Hai, et subvertisset eam (sicut enim fecerat Jericho et regi ejus, sic fecit Hai, et regi illius) et quod transfugissent Gabaonitæ ad Israel, et essent fœderati eorum,

2. timuit valde. Urbs enim magna erat Gabaon, et una civitatum regalium, et major oppido Hai, omnesque bellatores ejus fortissimi.

3. Misit ergo Adonisedec rex Jerusalem ad Oham regem Hebron, et ad Pharam regem Jerimoth, ad Japhia quoque regem Lachis, et ad Dabir regem Eglon, dicens :

4. Ad me ascendite, et ferte præsidium, ut expugnemus Gabaon, quare transfugerit ad Josue, et ad filios Israel.

5. Congregati igitur ascendentur quinque reges Amorrhæorum : rex Jerusalem, rex Hebron, rex Jerimoth, rex Lachis, rex Eglon, simul cum exercitibus suis, et castrametati sunt circa Gabaon, oppugnantes eam.

6. Habitatores autem Gabaon urbis obsessæ miserunt ad Josue, qui tunc morabatur in castris apud Galgalam, et dixerunt ei : Ne retrahas manus tuas ab auxilio servorum tuorum : ascende cito, et libera nos, ferque præsidium : convenerunt enim adversum nos omnes reges Amorrhæorum, qui habitant in montanis.

7. Ascenditque Josue de Galgalis, et omnis exercitus bellatorum cum eo, viri fortissimi.

1. Mais Adonisédec¹, roi de Jérusalem, ayant appris que Josué avait pris et détruit la ville de Hai (car il avait traité Hai et le roi de Hai comme il avait traité Jéricho et le roi de Jéricho), et que les Gabaonites les abandonnant, avaient passé du côté des enfants d'Israël et fait alliance avec eux,

2. il fut saisi d'une grande crainte ; car Gabaon était une grande ville, et l'une des villes royales², et plus grande que la ville de Hai, et tous les gens de guerre de cette ville étaient très-vaillants.

3. Alors donc Adonisédec, roi de Jérusalem, envoya vers Oham, roi d'Hébron, vers Pharam, roi de Jérimoth, vers Japhia, roi de Lachis, vers Dabir, roi d'Eglon, et leur fit dire :

4. Venez avec moi, et me donnez du secours, afin que nous prenions Gabaon, parce qu'elle a passé du côté de Josué et des enfants d'Israël.

5. Ainsi ces cinq rois des Amorrhéens³ s'unirent ensemble, le roi de Jérusalem, le roi d'Hébron, le roi de Jérimoth, le roi de Lachis, le roi d'Eglon ; et ils marchèrent avec toutes leurs troupes, et ayant campé autour de Gabaon, ils l'assiégèrent.

6. Or les habitants de Gabaon voyant leur ville assiégée, envoyèrent à Josué qui était alors dans le camp près de Galgala, et lui dirent : Ne refusez pas votre secours à vos serviteurs ; venez vite, et délivrez-nous par l'assistance que vous nous donnerez ; car tous les rois des Amorrhéens qui habitent dans les montagnes, se sont assemblés contre nous.

7. Josué partit donc de Galgala, et avec lui tous les gens de guerre de son armée, qui étaient très-vaillants⁴.

§. 1. — ¹ * Adonisédec signifie maître, seigneur de la justice. Comp. 1. Moys. 14, 18.

§. 2. — ² * Dans l'hébr. : ... Une grande ville, comme l'une des villes de royauté — des villes royales, où les rois ont leur demeure. — Les Gabaonites vivaient sous des institutions républicaines.

§. 5. — ³ * des Chananéens, car le mot Amorrhéens est pris ici dans un sens large pour les peuples du pays de Chanaan. Voy. pl. h. 5, 1 et les remarq.

§. 7. — ⁴ * L'alliance que Josué fit avec les Gabaonites fut toute providentielle.

8. Et le Seigneur dit à Josué : Ne les craignez point; car je les ai livrés entre vos mains, et nul d'eux ne pourra vous résister.

9. Josué étant donc venu toute la nuit de Galgala, se jeta tout d'un coup sur eux ⁵:

10. et le Seigneur les épouvanta et les mit tous en désordre à la vue d'Israël; et il les frappa d'une grande plaie près de Gabaon. *Josué* les poursuivit par le chemin qui monte vers Béthhoron, et les tailla en pièces jusqu'à Azéca et à Macéda.

11. Et lorsqu'ils fuyaient devant les enfants d'Israël, et qu'ils étaient dans la descente de Béthhoron, le Seigneur fit tomber du ciel de grosses pierres ⁶ sur eux jusqu'à Azéca; et cette grêle de pierres qui tomba sur eux, en tua beaucoup plus que les enfants d'Israël n'en avaient tué par l'épée.

12. Alors Josué parla ⁷ au Seigneur en ce jour auquel il avait livré les Amorrhéens entre les mains des enfants d'Israël, et il dit en leur présence : Soleil, n'avance point sur Gabaon, ni toi, lune, sur la vallée d'Aialon ⁸.

13. Et le soleil et la lune s'arrêtèrent jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis ⁹. N'est-ce pas ce qui est écrit au livre des Justes ¹⁰? Le soleil s'arrêta donc

8. Dixitque Dominus ad Josue : Ne timeas eos : in manus enim tuas tradidi illos : nullus ex eis tibi resistere poterit.

9. Irruit itaque Josue super eos repente, tota nocte ascendens de Galgalis :

10. et conturbavit eos Dominus a facie Israel : contrivitque plaga magna in Gabaon, ac persecutus est eos per viam ascensus Bethhoron, et percussit usque Azeca et Maceda.

11. Cumque fugerent filios Israel, et essent in descensu Bethhoron, Dominus misit super eos lapides magnos de cœlo usque ad Azeca : et mortui sunt multo plures lapidibus grandinis, quam quos gladio percusserant filii Israel.

12. Tunc locutus est Josue Domino, in die qua tradidit Amorrhæum in conspectu filiorum Israel, dixitque coram eis : Sol contra Gabaon ne movearis, et luna contra vallem Ajalon.

13. Steteruntque sol et luna, donec ulcisceretur se gens de inimicis suis. Nonne scriptum est hoc in libro Justorum? Stetit ita-

Elle lui fournit un motif juste à tous les yeux, d'attaquer tous les rois des Amorrhéens et des Chananéens, car c'était pour lui un devoir de prendre la défense de ses alliés.

ŷ. 9. — ⁵ * de Galgala à Gabaon, il n'y avait, comme on l'a déjà remarqué, que dix à onze lieues. — Galgala était le quartier général des Hébreux.

ŷ. 11. — ⁶ à la prière de Josué (*Eccli.* 46, 6. *Isaïe.* 28, 21.). — * Les commentateurs ne conviennent pas s'il faut entendre les paroles du texte de simples grêlons, mais d'une grosseur et d'une dureté extraordinaires, ou d'une pluie de pierres proprement dite. Quelle que soit, du reste, l'opinion que l'on adopte, le fait est évidemment miraculeux; car une grêle même qui est assez forte pour tuer une multitude d'hommes, qui frappe une armée tandis qu'elle épargne l'autre, qui tombe enfin si à propos et pendant sept ou huit heures de chemin, car il n'y a pas moins de Béthhoron à Azéca, n'est certainement pas moins contraire au cours ordinaire de la nature, qu'une pluie de pierres qui aurait eu lieu dans les mêmes circonstances.

ŷ. 12. — ⁷ en prière (ŷ. 14.).

⁸ Après que Josué eut fait sa prière, il commanda, poussé intérieurement par l'Esprit de Dieu à cette action extraordinaire, au soleil et aux astres, de suspendre leur course durant l'espace d'un jour, c'est-à-dire de douze heures (Josué parle ainsi que nous, d'après le mouvement apparent), afin que les Israélites pussent poursuivre les Amorrhéens jusqu'à l'anéantissement. *Comp.* 4. *Rois*, 20, 21. La vallée d'Aialon se trouvait entre Gabaon et Ajalon, et était le champ de bataille.

ŷ. 13. — ⁹ Le Dieu tout-puissant opéra ce prodige pour la glorification de son nom parmi ses ennemis. — Lorsque au temps marqué Jésus, le vrai Josué, combattit sur la croix contre les puissances de l'enfer, contre le péché et contre la mort, le soleil retint ses rayons, également pour servir de spectacle au monde entier (Théod.).

¹⁰ D'autres traduisent l'hébr. : des héros : c'était apparemment une collection d'hymnes sur les événements les plus dignes de remarque. *Voy.* 2. *Rois*, 1, 18.

que sol in medio cœli, et non festinavit occumbere spatio unius diei.

14. Non fuit antea nec postea tam longa dies, obediēte Domino voci hominis, et pugnante pro Israël.

15. Reversusque est Josue cum omni Israël in castra Galgalæ.

16. Fugerant enim quinque reges, et se absconderant in spelunca urbis Maceda.

17. Nuntiatumque est Josue quod inventi essent quinque reges latentes in spelunca urbis Maceda.

18. Qui præcepit sociis, et ait :

au milieu du ciel ¹¹, et ne se hâta point de se coucher durant l'espace d'un jour ¹².

14. Jamais jour, ni devant ni après, ne fut si long que celui-là ¹³, le Seigneur obéissant alors à la voix d'un homme ¹⁴, et combattant pour Israël.

15. Josué revint ensuite au camp de Galgala avec tout Israël ¹⁵.

16. Car les cinq rois s'étaient sauvés par la fuite, et s'étaient cachés dans une caverne de la ville de Macéda.

17. Et l'on vint dire à Josué qu'on avait trouvé les cinq rois cachés dans une caverne de la ville de Macéda.

18. Alors Josué donna cet ordre à ceux

Puisque Josué écrivit vers la fin de sa vie, il put très-bien citer ces paroles d'un livre qui avait été écrit auparavant, et y renvoyer comme à un récit plus détaillé.

¹¹ du ciel d'une manière indéterminée, mais apparemment lorsqu'il inclinait vers son coucher.

¹² un jour entier, l'espace de vingt-quatre heures. Voy. *Eccli.* 46, 5.

ÿ. 14. — ¹³ Il eut trente-six heures. — * Le récit de Josué, dans les ÿ. 12-14, comme dans tout le reste du chapitre, est purement historique. La réflexion qu'il fait : « Cela n'est-il pas écrit dans le livre des justes » (*Hébr. besepher haïïachar*, dans le liv. du Droit) se rapporte, non à ce qui suit, mais à ce qui précède, c'est-à-dire au fait de la suspension du mouvement du soleil et de la lune, fait qui avait été consigné dans les mémoires du temps (*Voy.* ÿ. 13.), ce que l'historien fait seulement observer, après quoi il reprend le fil de sa narration : « et le soleil s'arrêta etc. » Suivant quelques-uns, le fait s'accomplit sans que le soleil et la lune s'arrêtassent effectivement : ces deux astres continuant leur course, la clarté du jour fut prolongée soit par un effet de la réfraction des rayons solaires, à peu près comme il arrive au crépuscule du matin et du soir, soit par une aurore boréale, ou par le phénomène du parhélie, c'est-à-dire de l'image du soleil réfléchi par les nuages : explication toutefois qui n'exclut pas l'intervention divine ou le miracle, puisque cette prolongation de la clarté du jour eut lieu à la prière de Josué, et contre le cours ordinaire de la nature. Le sentiment commun néanmoins, non-seulement des saints Pères, mais des interprètes, est qu'il y eut réellement suspension de mouvement, non dans le soleil et la lune, mais dans notre planète. Ainsi à la prière de Josué, la terre, sans cesser sa marche autour du soleil, ni changer ses rapports avec les autres planètes, et par conséquent sans causer aucune perturbation dans le ciel, cessa de tourner sur son axe, ce qui amena la prolongation du jour. Du reste, quand Josué dit : Soleil, arrête-toi sur Gabaon, et toi, lune, sur la vallée d'Aaïlon, il parle, selon les apparences, comme il devait parler d'après le langage ordinaire, et comme parlent encore ceux qui savent le mieux que le mouvement apparent du soleil est dû à la rotation de la terre sur elle-même. D'autre part, à la vue d'un miracle si éclatant, impossible de ne pas reconnaître que le Dieu d'Israël est le maître, non-seulement de la mer, des fleuves, des tempêtes, mais du soleil, de la lune, des étoiles, du ciel et de la terre, et que par conséquent la vie et la mort des rois et des peuples est entre ses mains; en un mot, impossible de ne pas reconnaître que lui seul est grand, lui seul est puissant, lui seul est CELUI qui est, est le vrai Dieu. A l'époque où vivait Josué, les temps historiques n'avaient point encore commencé pour les autres peuples, et néanmoins on découvre dans leurs anciennes traditions des réminiscences de la suspension du mouvement du soleil par le guide des Hébreux. Celles des Chinois, parlent d'un jour qui en dura plusieurs autres, et causa divers embrasements. On voit quelque chose de semblable chez les Grecs et les Romains dans l'allégorie de Phaëton qui, conduisant le char du soleil, prolongea beaucoup le jour et faillit embraser l'univers. Les traditions grecques et latines parlent encore d'une double nuit qui donna naissance à Hercule, et qui, d'après les calculs d'un savant français, coïncide avec le double jour des Hébreux. *Voy.* Rohrbach., *Histoire de l'Eglise*, t. 1, p. 532; *Les Liv. saints veng.*, t. 2, p. 23 et suiv.

¹⁴ Voy. *Ps.* 144, 49.

ÿ. 15. — ¹⁵ Il voulait revenir; car *voy.* ÿ. 17.

l'accompagnaient : Roulez de grandes pierres à l'entrée de la caverne, et laissez s'hommes habiles pour garder ceux qui y sont enfermés.

19. Mais pour vous, ne vous arrêtez point; poursuivez les ennemis, tuez tous les derniers qui fuient ¹⁶, et ne souffrez pas qu'ils se sauvent dans les remparts de leurs villes ¹⁷, puisque le Seigneur votre Dieu les a livrés entre vos mains.

20. Les ennemis ayant donc été tous défaits et taillés en pièces, sans qu'il en demeurât presque un seul, ceux qui purent échapper des mains d'Israël, se retirèrent dans les villes fortes.

21. Et toute l'armée revint sans aucune perte et en même nombre vers Josué à Macéda, où le camp était alors; et nul n'osa ouvrir seulement la bouche contre les enfants d'Israël.

22. Josué fit ensuite ce commandement : Ouvrez l'entrée de la caverne, et amenez devant moi les cinq rois qui y sont cachés.

23. Ses gens firent ce qui leur avait été commandé; et faisant sortir de la caverne les cinq rois, ils les lui amenèrent, le roi de Jérusalem, le roi d'Hébron, le roi de Jérimoth, le roi de Lachis, le roi d'Eglon,

24. lesquels lui ayant été présentés, il fit venir tout le peuple d'Israël, et il dit aux principaux officiers de l'armée qui étaient avec lui : Allez, et mettez le pied sur le cou de ces rois ¹⁸. Après donc qu'ils y eurent été, pendant qu'ils leur tenaient le pied sur leur cou,

25. Josué leur dit encore : N'ayez point de peur, bannissez toute crainte, ayez de la fermeté, et armez-vous de courage; car c'est ainsi que le Seigneur traitera tous vos ennemis que vous avez à combattre.

26. Et après cela Josué frappa ces rois, et les tua, et les fit ensuite attacher à cinq potences, où ils demeurèrent pendus jusqu'au soir.

27. Et lorsque le soleil se couchait, il commanda à ceux qui l'accompagnaient de les descendre de la potence; et les ayant descendus, ils les jetèrent dans la caverne où ils avaient été cachés, et mirent à l'entrée de grosses pierres qui y sont demeurées jusqu'aujourd'hui. 5. *Moys.* 21, 23.

28. Josué prit aussi la ville de Macéda le

Volvite saxa ingentia ad os speluncæ, et ponite viros industrios, qui clausos custodiant :

19. vos autem nolite stare, sed persequimini hostes, et extremos quosque fugientium cædite : nec dimittatis eos urbium suarum intrare præsidia, quos tradidit Dominus Deus in manus vestras.

20. Cæsis ergo adversariis plaga magna, et usque ad internectionem pene consumptis, hi, qui Israel effugere potuerunt, ingressi sunt civitates munitas.

21. Reversusque est omnis exercitus ad Josue in Maceda, ubi tunc erant castra, sani et integro numero : nullusque contra filios Israel mutire ausus est.

22. Præcepitque Josue, dicens : Aperite os speluncæ, et producite ad me quinque reges, qui in ea latitant.

23. Feceruntque ministri ut sibi fuerat imperatum : et eduxerunt ad eum quinque reges de spelunca, regem Jerusalem, regem Hebron, regem Jerimoth, regem Lachis, regem Eglon.

24. Cumque educti essent ad eum, vocavit omnes viros Israel, et ait ad principes exercitus qui secum erant : Ite, et ponite pedes super colla regum istorum. Qui cum perrexissent, et subjectorum colla pedibus calcarent,

25. rursus ait ad eos : Nolite timere, nec paveatis, confortamini et estote robusti : sic enim faciet Dominus cunctis hostibus vestris, adversum quos dimicatis.

26. Percussitque Josue, et interfecit eos, atque suspendit super quinque stipites : fueruntque suspensi usque ad vesperum.

27. Cumque occumberet sol, præcepit sociis ut deponerent eos de patibulis. Qui depositos projecerunt in speluncam, in qua latuerant, et posuerunt super os ejus saxa ingentia, quæ permanent usque in præsens.

28. Eodem quoque die Macedam

16. — ¹⁶ pressez leurs derrières sans désemparer. Voy. 5. *Moys.* 25, 18.

17. — ¹⁷ coupez-leur leur retour.

18. — ¹⁸ Voy. 5. *Moys.* 33, 29.

cepit Josue, et percussit eam in ore gladii, regemque illius interfecit, et omnes habitatores ejus : non dimisit in ea saltem parvas reliquias. Fecitque regi Maceda, sicut fecerat regi Jericho.

29. Transivit autem cum omni Israel de Maceda in Lebna, et pugnavit contra eam :

30. quam tradidit Dominus cum rege suo in manus Israel : percusseruntque urbem in ore gladii, et omnes habitatores ejus ; non dimiserunt in ea ullas reliquias. Feceruntque regi Lebna, sicut fecerant regi Jericho.

31. De Lebna transivit in Lachis cum omni Israel : et exercitu per egrum disposito oppugnabat eam.

32. Tradiditque Dominus Lachis in manus Israel, et cepit eam die altero, atque percussit in ore gladii, omnemque animam quæ fuerat in ea, sicut fecerat Lebna.

33. Eo tempore ascendit Horam rex Gazer, ut auxiliaretur Lachis : quem percussit Josue cum omni populo ejus usque ad internecionem.

34. Transivitque de Lachis in Eglon, et circumdedit,

35. atque expugnavit eam eadem die : percussitque in ore gladii omnes animas quæ erant in ea, juxta omnia quæ fecerat Lachis.

36. Ascendit quoque cum omni Israel de Eglon in Hebron, et pugnavit contra eam :

37. cepit eam, et percussit in ore gladii, regem quoque ejus, et omnia oppida regionis illius, universasque animas quæ in ea fuerant commorata : non reliquit in ea ullas reliquias : sicut fecerat Eglon, sic fecit et Hebron, cuncta quæ in ea reperit consumens gladio.

38. Inde reversus in Dabir,

39. cepit eam atque vastavit : regem quoque ejus atque omnia per circuitum oppida percussit in

même jour ¹⁹, et la fit passer au fil de l'épée. Il fit mourir son roi et tous ses habitants, sans qu'il en restât aucun, et traita le roi de Macéda comme il avait traité le roi de Jéricho.

29. De Macéda il passa avec tout Israël à Lebna ; et l'ayant attaquée,

30. le Seigneur la livra avec son roi entre les mains d'Israël, et ils firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva d'habitants dans cette ville, sans y laisser les moindres restes : et ils traitèrent le roi de Lebna comme ils avaient traité le roi de Jéricho. *Pl. h. 6, 2.*

31. De Lebna il passa à Lachis avec tout Israël ; et ayant rangé son armée autour de la ville, il commença à l'attaquer.

32. Et le Seigneur livra Lachis entre les mains d'Israël, qui la prit le deuxième jour, et fit passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva dedans, comme il avait fait à Lebna.

33. En ce même temps Horam, roi de Gazer, marcha pour secourir Lachis ; mais Josué le défît avec tout son peuple, sans qu'il en demeurât un seul.

34. Il passa de Lachis à Eglon, et y mit le siège.

35. Il la prit le même jour, fit passer au fil de l'épée tous ses habitants, et la traita comme il avait traité Lachis.

36. Il marcha ensuite avec tout Israël d'Eglon à Hébron, et l'ayant attaquée,

37. il la prit, et tailla *tout* en pièces ; *il tua* le roi ²⁰, et tout ce qui se trouva dans la ville et dans toutes les autres villes de ce pays-là, sans y laisser les moindres restes. Il traita Hébron comme il avait fait Eglon, et fit passer au fil de l'épée tout ce qui s'y rencontra.

38. De là il retourna vers Dabir,

39. qu'il prit et ravagea ; et il fit aussi passer au fil de l'épée son roi, tout ce qui se trouva dans la ville et dans les villes d'alen-

§. 28. — ¹⁹ le soir du même jour. — Josué, en habile général, sut profiter de sa victoire ; il poursuivit les ennemis sans leur donner le temps de respirer, jusqu'à une entière défaite.

§. 37. — ²⁰ c'est-à-dire le nouveau roi ; car voy. §. 23-26.

tour, sans y laisser les moindres restes : et il traita Dabir et le roi de cette ville comme il avait traité Hébron et Lebna, et leurs rois.

40. Josué ravagea donc tout le pays, tant du côté des montagnes et du midi que de la plaine, et Asédoth²¹ avec leurs rois, sans y laisser les moindres restes; il tua tout ce qui avait vie, comme le Seigneur le Dieu d'Israël le lui avait commandé,

41. depuis Cadesbarné jusqu'à Gaza. Il fit de même dans tout le pays de Gosen²² jusqu'à Gabaon,

42. qu'il prit tout de suite²³, et qu'il ruina avec tous leurs rois et toutes leurs terres, parce que le Seigneur le Dieu d'Israël combattit pour lui²⁴.

43. Et il revint avec tout Israël à Galgala où était son camp.

ore gladii : non dimisit in ea ullas reliquias : sicut fecerat Hebron et Lebna et regibus earum, sic fecit Dabir et regi illius.

40. Percussit itaque Josue omnem terram montanam et meridianam atque campestram, et Asedoth, cum regibus suis : non dimisit in ea ullas reliquias, sed omne quod spirare poterat interfecit, sicut præceperat ei Dominus Deus Israel,

41. a Cadesbarne usque Gazam. Omnem terram Gosen usque Gabaon,

42. universosque reges, et regiones eorum, uno impetu cepit atque vastavit : Dominus enim Deus Israel pugnavit pro eo.

43. Reversusque est cum omni Israel ad locum castrorum in Galgala.

CHAPITRE XI.

Autres victoires sur les Chananéens.

1. Mais lorsque Jabin¹, roi d'Asor, eut appris ces nouvelles, il envoya vers Jobab, roi de Madon, vers le roi de Séméron, vers le roi d'Achsaph,

2. et vers les rois du septentrion, qui habitaient dans les montagnes² et dans la plaine du côté du midi de Cénéroth³, vers ceux qui habitaient dans les campagnes et dans le pays de Dor, le long de la mer;

3. vers les Chananéens à l'orient et à l'occident; vers les Amorrhéens, les Héthéens, les Phérézéens, les Jébuséens, dans les mon-

1. Quæ cum audisset Jabin rex Asor, misit ad Jobab regem Madon, et ad regem Semeron, atque ad regem Achsaph :

2. ad reges quoque aquilonis, qui habitabant in montanis et in planitie contra meridiem Ceneroth, in campestribus quoque et in regionibus Dor juxta mare :

3. Chananæum quoque ab oriente et occidente, et Amorrhæum atque Hethæum ac Phere-

ŷ. 40. — ²¹ c'est-à-dire les régions situées sur les flancs des montagnes, — et par conséquent tout le midi du pays de Chanaan.

ŷ. 41. — ²² * Ce Gosen n'est point le même que la contrée où les Israélites demeurèrent pendant leur séjour en Egypte (1. Moys. 46, 28.). La contrée dont il s'agit ici tirait son nom de la ville ainsi appelée dans la partie méridionale de la tribu de Juda. Jug. 13, 51.

ŷ. 42. — ²³ dans une seule expédition.

²⁴ * Le traitement que Josué fit subir aux rois alliés et aux villes dont il s'empara, était rigoureux; mais tel était à cette époque le droit de la guerre; et cette rigueur était nécessaire, soit pour intimider les rois et les peuples voisins, soit pour inspirer aux Israélites ce courage auquel rien ne résiste. Dieu d'ailleurs avait expressément ordonné d'exterminer les Chananéens qui s'obstinaient à résister (4. Moys. 33, 52).

ŷ. 1. — ¹ * Ce nom paraît avoir été commun à tous les rois d'Asor. Voy. Jug.

4, 2. Jabin signifie *intelligent*.

ŷ. 2. — ² du Liban.

³ de la mer de Génézareth.

zæum et Jebusæum in montanis : Hevæum quoque qui habitabat ad radices Hermon in terra Maspha.

4. Egressique sunt omnes cum turmis suis, populus multus nimis sicut arena quæ est in littore maris, equi quoque et currus immensæ multitudinis.

5. Conveneruntque omnes reges isti in unum ad aquas Merom, ut pugnarent contra Israël.

6. Dixitque Dominus ad Josue : Ne timeas eos : cras enim hac eadem hora ego tradam omnes istos vulnerandos in conspectu Israël : equos eorum subaervabis, et currus igne combures.

7. Venitque Josue, et omnis exercitus cum eo, adversus illos ad aquas Meron subito, et irruerunt super eos,

8. tradiditque illos Dominus in manus Israël. Qui percusserunt eos, et persecuti sunt usque ad Sidonem magnam, et aquas Maserephoth, campumque Masphe, qui est ad orientalem illius partem. Ita percussit omnes, ut nullas dimitteret ex eis reliquias :

9. fecitque sicut præceperat ei Dominus, equos eorum subaervavit, currusque combussit igni.

10. Reversusque statim cepit Asor : et regem ejus percussit gladio. Asor enim antiquitus inter omnia regna hæc principatum tenebat.

11. Percussitque omnes ani-

tagnes, et vers les Hévéens qui habitaient au pied du mont Hermon⁴, dans la terre de Maspha⁵.

4. Ils sortirent tous avec leurs troupes qui consistaient en une multitude de gens de pied, aussi nombreuse que le sable qui est sur le rivage de la mer, et en un très-grand nombre de cavalerie et de chariots.

5. Et tous ces rois se vinrent joindre aux eaux de Mérom⁶ pour combattre contre Israël.

6. Alors le Seigneur dit à Josué⁷ : Ne les craignez point ; car demain à cette même heure je les livrerai tous entre vos mains, pour être taillés en pièces à la vue d'Israël. Vous ferez couper les nerfs des jambes de leurs chevaux⁸, et brûler leurs chariots.

7. Josué marcha donc contre eux avec toute l'armée jusqu'aux eaux de Méron ; et les ayant surpris et chargés à l'improviste,

8. le Seigneur les livra entre les mains des enfants d'Israël, qui les défirent et les poursuivirent jusqu'à la grande Sidon⁹, jusqu'aux eaux de Maséréphoth¹⁰, et jusqu'à la campagne de Maspha, qui est vers l'orient. Josué tua tout sans en rien laisser échapper¹¹.

9. Et il fit ce que le Seigneur lui avait ordonné : il coupa les nerfs des jambes de leurs chevaux, et brûla leurs chariots¹².

10. Et étant retourné de là aussitôt, il prit Asor et en tua le roi : car Asor avait été de tout temps la première et la capitale de tous ces royaumes.

11. Il en passa au fil de l'épée tous les

ŷ. 3. — ⁴ du Liban, à l'orient.

⁵ Il paraît que plusieurs des principautés du pays de Chanaan formaient des confédérations sur lesquelles l'un des princes confédérés avait une certaine suprématie. Adoni-Sédec fait un appel aux rois du midi, pour aller combattre contre les Gabaonites qui avaient fait la paix avec Josué (*Pl. h.* 10, 1-3.) ; et Jabin invite à la guerre contre les Hébreux tous les rois du nord, depuis l'Hermon qui faisait partie du Liban, jusqu'au midi du lac de Genezareth et jusqu'à Dor (située près de la mer, entre Césarée et le mont Carmel) ; et il est expressément marqué (ŷ. 10) que la ville d'Asor était à la tête de tous ces petits royaumes du nord.

ŷ. 5. — ⁶ un lac, au nord de la mer de Genezareth.

ŷ. 6. — ⁷ Après que Josué se fut avancé de quelques journées du sud contre eux. ⁸ c'est-à-dire vous leur couperez les nerfs des jambes de derrière, afin de les mettre hors d'état de servir, et pour qu'ils périssent insensiblement par la perte du sang : pourquoi ? Voy. *Ps.* 19, 8, 32, 17.

ŷ. 8 — ⁹ jusqu'à Sidon, capitale de la Phénicie.

¹⁰ Dans l'hébr. : jusqu'à Misréphoth-Maim, jusqu'aux eaux chaudes.

¹¹ dans le pays : ceux qui voulurent fuir, purent se sauver.

ŷ. 9. — ¹² Ces chariots étaient des chariots armés de faux dont les anciens faisaient un grand usage à la guerre. — Dieu ne voulut pas que les Israélites eussent des chevaux et des chariots, de peur qu'ils n'y missent leur confiance ; ils ne devaient se confier qu'en lui. *Comp.* 5. *Moys.* 17, 16. *Ps.* 19, 18.

habitants; il ravagea et extermina tout sans y laisser aucuns restes, et il consuma la ville par le feu.

12. Il prit aussi et ruina de même toutes les villes d'alentour avec leurs rois qu'il fit mourir, comme Moÿse, le serviteur du Seigneur, le lui avait commandé. 5. *Moÿs.* 7, 1. 2.

13. Israël brûla toutes les villes, excepté celles qui étaient situées sur des collines et sur des hauteurs¹³ : il n'y eut qu'Asor qui étant très-forte fut toute brûlée.

14. Les enfants d'Israël partagèrent entre eux tout le butin et les bestiaux de ces villes, après en avoir tué tous les habitants.

15. Les ordres que le Seigneur avait donnés à Moÿse, son serviteur, sont les mêmes que Moÿse donna à Josué; et Josué les accomplit tous, sans qu'il manquât d'exécuter la moindre chose de tout ce que le Seigneur avait commandé à Moÿse. 2. *Moÿs.* 34, 11. 5. *Moÿs.* 4, 2.

16. Josué prit donc tout le pays des montagnes du midi, toute la terre de Gosen et la plaine, et la contrée occidentale, la montagne d'Israël¹⁴ et ses campagnes;

17. une partie de la montagne qui s'élève vers Séir, jusqu'à Baalgad, le long de la plaine du Liban, au-dessous du mont Hermon¹⁵. Il prit tous leurs rois, les frappa, et les fit mourir.

18. Josué combattit longtemps¹⁶ contre ces rois.

19. Il n'y eut point de ville qui se rendit aux enfants d'Israël¹⁷, hors les Hévéens qui demouraient à Gabaon, et il les prit toutes en combattant¹⁸.

mas, quæ ibidem morabantur : non dimisit in ea ullas reliquias, sed usque ad internecionem universa vastavit, ipsamque urbem peremit incendio.

12. Et omnes per circuitum civitates, regesque earum cepit, percussit atque delevit, sicut præceperat ei Moÿses famulus Domini.

13. Absque urbibus, quæ erant in collibus et in tumulis sitæ, cæteras succendit Israel : unam tantum Asor munitissimam flamma consumpsit.

14. Omnemque prædam istarum urbium ac jumenta dividerunt sibi filii Israel, cunctis hominibus interfectis.

15. Sicut præceperat Dominus Moysi servo suo, ita præcepit Moÿses Josue, et ille universa complevit : non præteritit de universis mandatis, nec unum quidem verbum quod jusserat Dominus Moysi.

16. Cepit itaque Josue omnem terram montanam, et meridianam, terramque Gosen, et planitiem, et occidentalem plagam, montemque Israel, et campestria ejus :

17. et partem montis quæ ascendit Seir usque Baalgad, per planitiem Libani subter montem Hermon : omnes reges eorum cepit, percussit, et occidit.

18. Multo tempore pugnavit Josue contra reges istos.

19. Non fuit civitas quæ se traderet filiis Israel, præter Hevæum, qui habitabat in Gabaon : omnes enim bellando cepit.

§. 13. — ¹³ Ces places fortes pouvaient être aux Israélites d'une grande utilité contre les attaques hostiles des Chananéens.

§. 16. — ¹⁴ le pays montagneux autour de Béthel et de Sichem, où Jacob surnommé Israël, avait fait un long séjour.

§. 17. — ¹⁵ D'autres selon l'hébr. : depuis la montagne chaude, au-dessus de Séir, jusqu'à Baalgad dans la vallée du Liban, sous le mont Hermon. — Tout le pays depuis ses confins au sud, jusqu'à son extrême limite au nord.

§. 18. — ¹⁶ de six à sept ans, d'après la manière ordinaire de compter. *Voy.* 14, 10.

§. 19. — ¹⁷ qui recherchât la paix.

¹⁸ * Ce verset donne la cause de la longue guerre que durent faire les Israélites; il fallait triompher les armes à la main d'un ennemi obstiné. Aucune ville n'envoya des délégués pour demander la paix; aucune ne fit de réponse pacifique lorsqu'elle était invitée à se rendre. — Mais si quelque ville eût demandé la paix, les Israélites auraient-ils pu la lui accorder? Selon quelques-uns, ils l'auraient pu, à la condition que les habitants de cette ville se soumettraient à l'empire des vainqueurs et renonceraient au culte des idoles (*Voy.* 5. *Moÿs.* 20, 10-18.); selon d'autres, même à ces

20. Domini enim sententia fuerat, ut indurarentur corda eorum, et pugnarent contra Israel et caderent, et non mererentur ullam clementiam, ac perirent, sicut præceperat Dominus Moysi.

21. In illo tempore venit Josue, et interfecit Enacim de montanis, Hebron, et Dabir, et Anab, et de omni monte Juda et Israel, urbesque eorum deleuit.

22. Non reliquit ullum de stirpe Enacini, in terra filiorum Israel : absque civitatibus Gaza, et Geth, et Azot, in quibus solis relictis sunt.

23. Cepit ergo Josue omnem terram, sicut locutus est Dominus ad Moysen, et tradidit eam in possessionem filii Israel secundum partes et tribus suas ; quicunque terra a præliis.

20. Car ç'avait été la volonté du Seigneur ¹⁹, que leurs cœurs s'endurcissent, qu'ils combattissent contre Israël, qu'ils fussent défaits, et ne méritassent aucune clémence ; et qu'ils fussent exterminés, selon que le Seigneur l'avait ordonné à Moïse ²⁰.

21. En ce temps-là Josué ayant marché contre les géants, les tua et les extermina des montagnes d'Hébron, de Dabir, d'Anab, et de toute la montagne de Juda et d'Israël ²¹, et ruina toutes leurs villes ²².

22. Il ne laissa aucun de la race des géants dans la terre des enfants d'Israël, hors les villes de Gaza, de Geth et d'Azot, dans lesquelles seules il en laissa.

23. Josué prit donc tout le pays selon que le Seigneur l'avait promis à Moïse ²³, et il le donna aux enfants d'Israël, afin qu'ils le possédassent chacun dans sa tribu, et selon la part qui lui était échue : et la guerre cessa dans tout le pays. *Pl. b. 14, 15.*

CHAPITRE XII.

Énumération des rois vaincus.

1. Hi sunt reges, quos percusserunt filii Israel, et possederunt terram eorum trans Jordanem ad

1. Voici quels furent les rois que les enfants d'Israël défirent, et dont ils possédèrent le pays au-delà du Jourdain, vers le soleil

conditions la paix n'était pas permise avec les Chananéens ; il n'y avait que la fuite qui pût les soustraire à l'extermination. Cependant la conduite que le peuple d'Israël tint à l'égard des Gabaonites et même des autres Chananéens qui demeurèrent dans le pays, rend le premier sentiment bien plus probable que le second.

γ. 20. — ¹⁹ Voy. 1. *Moys.* 15, 16. 2. *Moys.* 4, 21.

²⁰ * Sur la cause de l'endurcissement du cœur de l'homme voy. 2. *Moys.* 14, 21 note. — Dieu permit que ces peuples, sans songer à se soumettre et à demander la paix ou à fuir, non-seulement se défendissent les armes à la main, mais se liguaient entre eux pour attaquer Josué, de sorte que dans cette guerre, le chef des enfants d'Israël se défendit plutôt contre leurs agressions, qu'il ne fut lui-même agresseur.

γ. 21. — ²¹ * Litt. : Josué vint et extermina les Enacim. Voy. 4. *Moys.* 13, 23.

²² * D'où venaient donc ceux que plus tard (*pl. b. 15, 14*) Caleb chassa d'Hébron ? vraisemblablement des villes des Philistins désignées au verset suivant, car les Israélites ni ne prirent ni n'attaquèrent ces villes. — De ce que la montagne de Juda est ici distinguée de celle d'Israël, quelques-uns ont voulu conclure que ce livre fut retouché après la séparation des dix tribus, c'est-à-dire près de quatre cents ans après Josué. Mais Jacob à son lit de mort (1. *Moys.* 49.), et Moïse avant de mourir ayant comme fixé et déterminé les lieux que chaque tribu devait posséder et occuper dans la terre promise, il n'était pas impossible à Josué de s'exprimer comme il fait ici. En outre, le texte porte : *Et de toute la montagne de Juda, et de toute la montagne d'Israël*, c'est-à-dire de toutes les montagnes du pays conquis, et que devait occuper non-seulement la tribu de Juda, désignée ici par honneur et comme la plus puissante, mais tout Israël.

γ. 23. — ²³ * Il le prit dans sa généralité, mais il y laissa encore beaucoup de Chananéens, et même des villes qui n'étaient pas soumises. *Comp. pl. b. 13, 1. Jug.* 1 ; 3, 3 ; 4 ; 2. *Rois*, 5, 6 et suiv.

levant, depuis le torrent d'Arnon jusqu'au mont d'Hermon, et toute la contrée orientale qui regarde le désert¹.

2. Séhon, roi des Amorrhéens, qui demeurait à Hésébon, et qui régnait depuis Aroer, qui est située sur le bord du torrent d'Arnon, depuis le milieu de la vallée, et la moitié de Galaad² jusqu'au torrent de Jaboc, qui fait les limites des enfants d'Ammon;

3. et depuis le désert jusqu'à la mer de Généroth, vers l'orient, et jusqu'à la mer de désert, qui est la mer très-salée, vers l'orient, le long du chemin qui mène à Bethsimoth, et depuis le côté du midi qui est au-dessous d'Asédoth, jusqu'à Phasga³.

4. Le royaume d'Og, roi de Basan, qui était des restes des géants, et qui demeurait à Astaroth et à Edraï⁴, s'étendait depuis la montagne d'Hermon, et depuis Salécha, et tout le territoire de Basan, jusqu'aux confins

5. de Gessuri, de Machati et de la moitié de Galaad, qui étaient les bornes de Séhon, roi d'Hésébon.

6. Moïse, le serviteur du Seigneur, et les enfants d'Israël défirent ces rois; et Moïse donna leur pays à la tribu de Ruben, à la tribu de Gad et à la demi-tribu de Manassé, afin qu'ils s'y établissent.

7. Voici les rois que Josué et les enfants d'Israël défirent dans le pays, en deçà du Jourdain, du côté de l'occident, depuis Baalgad, dans la campagne du Liban, jusqu'à la montagne dont une partie s'élève vers Séir⁵; lequel pays Josué donna aux tribus d'Israël, afin que chacun en possédât la part qui lui serait échue,

8. tant dans le pays des montagnes que dans la plaine et dans la campagne. Les Héthéens, les Amorrhéens, les Chananéens, les

solis ortum, a torrente Arnon usque ad montem Hermon, et omnem orientalem plagam quæ respicit solitudinem.

2. Sehon rex Amorrhæorum, qui habitavit in Hesebon, dominatus est ab Aroer, quæ sita est super ripam torrentis Arnon, et mediæ partis in valle, dimidiæque Galaad, usque ad torrentem Jaboc qui est terminus filiorum Ammon;

3. et a solitudine usque ad mare Ceneroth contra orientem, et usque ad mare deserti, quod est mare salsissimum, ad orientalem plagam per viam quæ ducit Bethsimoth : et ab australi parte, quæ subjacet Asedoth, Phasga.

4. Terminus Og regis Basan, de reliquis Raphaïm, qui habitavit in Astaroth, et in Edrai, et dominatus est in monte Hermon, et in Salecha, atque in universa Basan, usque ad terminos

5. Gessuri, et Machati, et dimidiæ partis Galaad : terminos Sehon regis Hesebon.

6. Moyses famulus Domini, et filii Israël percusserunt eos, tradiditque terram eorum Moyses in possessionem Rubenitis, et Gaditis, et dimidiæ tribui Manasse.

7. Hi sunt reges terræ, quos percussit Josue, et filii Israël, trans Jordanem ad occidentalem plagam, a Baalgad in campo Libani, usque ad montem cujus pars ascendit in Seir : tradiditque eam Josue in possessionem tribubus Israël, singulis partes suas,

8. tam in montanis quam in planis atque campestribus. In Ase-doth, et in solitudine, ac in me-

ŷ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : ... d'Hermon, et toute la plaine à l'orient. — Entre les deux limites ici fixées, l'Arnon et le mont Hermon, était comprise, dans sa longueur, toute la contrée au-delà du Jourdain; l'Arnon formait la limite au sud, et le mont Hermon celle du nord. La plaine à l'orient, était le pays de Moab, ou ce que l'Écriture désigne souvent sous le nom de campagnes moabites, *campestria moabitica*. Voy. 5. *Moy.* 1, 4. — Le mot désert, dans tout ce chapitre, doit toujours être pris dans le même sens. Les versets 2-5 expliquent plus au long ce qui est énoncé sommairement au ŷ. 1.

ŷ. 2. — ² Dans l'hébr. : depuis Aroer, qui est située sur le rivage du torrent de l'Arnon et au milieu du torrent — * dans une sorte d'île formée par plusieurs courants d'eau, — et sur la moitié de Galaad, jusqu'au torrent, etc.

ŷ. 3. — ³ Litt. : et depuis la partie méridionale qui est au-dessous d'Asédoth du Phasga — sur les côtés du Phasga.

ŷ. 4. — ⁴ avait les limites suivantes : Il commandait, etc. Voy. 5. *Moy.* 3, 44.

ŷ. 7. — ⁵ Autrement selon l'hébr. : jusqu'à la montagne chauve, au-dessus du Séir.

ÿdie Hethæus fuit et Amorrhæus, Chanaanæus et Pherezæus, Hævæus et Jebusæus.

9. Rex Jericho unus : rex Hai, quæ est ex latere Bethel, unus :

10. rex Jerusalem unus, rex Hebron unus,

11. rex Jerimoth unus, rex Lachis unus,

12. rex Eglon unus, rex Gazer unus,

13. rex Dabir unus, rex Gader unus,

14. rex Herma unus, rex Hered unus,

15. rex Lebna unus, rex Odullam unus,

16. rex Maceda unus, rex Bethel unus,

17. rex Taphua unus, rex Opher unus,

18. rex Aphec unus, rex Saron unus,

19. rex Madon unus, rex Asor unus,

20. rex Semeron unus, rex Achsaph unus,

21. rex Thenac unus, rex Maggeddo unus,

22. rex Cades unus, rex Jachanan Carmeli unus,

23. rex Dor et provincie Dor unus, rex gentium Galgal unus,

24. rex Thersa unus : omnes reges triginta unus.

Phérézéens, les Hévéens et les Jébuséens * habitaient dans Asédoth ⁷, dans le désert et vers le midi.

9. Il y avait un roi de Jéricho, un roi de Hai, qui est à côté de Béthel,

10. un roi de Jérusalem, un roi d'Hebron,

11. un roi de Jérimoth, un roi de Lachis,

12. un roi d'Eglon, un roi de Gazer,

13. un roi de Dabir, un roi de Gader,

14. un roi d'Herma, un roi d'Héred,

15. un roi de Lebna, un roi d'Odullam,

16. un roi de Macéda, un roi de Béthel,

17. un roi de Taphua, un roi d'Opher,

18. un roi d'Aphec, un roi de Saron,

19. un roi de Madon, un roi d'Asor,

20. un roi de Séméron, un roi d'Achsaph,

21. un roi de Thénac, un roi de Mageddo,

22. un roi de Cadès, un roi de Jachanan du Carmel,

23. un roi de Dor et de la province de Dor, un roi des nations de Galzal ⁸,

24. un roi de Thersa : il y avait en tout trente et un rois ⁹.

ÿ. 8. — ⁶ Dans l'hébr. le verset porte : aussi bien sur les montagnes que dans les bas-fonds, dans les plaines, sur les côtes, dans le désert et du côté du midi : les Héthéens, les Amorrhéens, etc., c'est-à-dire leur pays.

⁷ sur le penchant des montagnes.

ÿ. 23. — ⁸ des peuples de Galilée. Les rois dont il est fait mention n'étaient que des petits princes dont chacun n'avait qu'un territoire fort restreint, quelquefois même qu'une seule ville. — ⁹ En rapprochant ce chapitre de plusieurs autres des livres de Moïse, notamment du chapitre 14 de la Genèse (comp. 4. *Moyse*. 22, 25. 32, etc. *Jug.* 1, 7.), on voit que dans les premiers temps, non-seulement dans le pays de Chanaan, mais dans l'Arabie et dans toute l'Asie, chaque ville, chaque village, pour ainsi dire, avait son roi : les royaumes étaient des familles formées en tribus, où le pouvoir était exercé quelquefois par le plus habile ou le plus fort, le plus souvent par le chef de famille le plus ancien et le plus vénéré. La même chose se remarque dans la Grèce, dans l'Italie, dans tous les pays connus, à l'origine de la société. Même du temps d'Homère, qui cependant florissait beaucoup plus tard, les rois étaient encore aussi multipliés que les villes. De là en ce qui concerne la chronologie en général, et celle de l'Égypte en particulier, une conséquence importante : nul doute qu'en ce pays, comme dans tout le reste de l'univers, il y ait eu plusieurs rois régnant en même temps sur divers districts, et que par conséquent les premières dynasties aient été, non successives, mais simultanées, et qu'ainsi, il ne faille beaucoup rabattre de l'antiquité que Manéthon attribue à la royauté parmi les Égyptiens. C'est aussi à cette conséquence que conduisent les faits, d'accord avec les inductions tirées de l'histoire des autres nations. *Voy.* Cuvier, *Disc. sur les Révol. du globe*, p. 197-211.

ÿ. 24. — ⁹ Dans l'énumération des rois exterminés qu'on lit ÿ. 9-24, on en compte dix-sept dont il n'est fait aucune mention dans l'histoire de la conquête d'

CHAPITRE XIII.

Ordre pour la division du pays. Partage en-deçà du Jourdain.

1. Josué étant vieux et fort avancé en âge, le Seigneur lui dit ¹ : Vous êtes vieux et dans un âge bien avancé, et il reste un très-grand pays qui n'a point encore été divisé par sort ²,

2. savoir toute la Galilée ³, le pays des Philistins et toute la terre de Gessuri ⁴,

3. depuis le fleuve d'eau trouble ⁵ qui arrose l'Égypte, jusqu'aux confins d'Accaron ⁶, vers l'aquilon; la terre de Chanaan ⁷, qui est partagée entre les cinq princes des Philistins, celui de Gaza, celui d'Azot, celui d'Ascalon, celui de Geth et celui d'Accaron.

4. Au midi sont les Hévéens ⁸, toute la terre de Chanaan ⁹, Maara, qui est aux Sidoniens ¹⁰, jusqu'à Aphec, et jusqu'aux frontières des Amorrhéens,

5. jusqu'aux terres qui leur sont voisines ¹¹;

1. Josue senex, provecetæque ætatis erat, et dixit Dominus ad eum : Senuisti et longævus es, terraque latissima derelicta est, quæ necdum sorte divisa est :

2. Omnis videlicet Galilæa, Philistiim, et universa Gessuri,

3. a fluvio turbido, qui irrigat Ægyptum, usque ad terminos Accaron contra aquilonem : terra Chanaan, quæ in quinque regulos Philistiim dividitur, Gazæos, et Azotios, Ascalonitas, Gethæos, et Accaronitas.

4. Ad meridiem vero sunt Hevæi, omnis terra Chanaan, et Maara Sidoniorum, usque Apheca et terminos Amorrhæi,

5. ejusque confinia. Libani quo-

pays de Chanaan en deçà du Jourdain, telle qu'elle se trouve dans les onze premiers chapitres de ce livre. Ces rois sont ceux de Jérusalem (v. 10.), de Jarmuth (v. 11.), de Gésér (v. 12.), de Géder (v. 13.), d'Horma et d'Arad (v. 14.), d'Odullam (v. 15.), de Béthel (v. 16.), de Taphua et d'Opher (v. 17.), d'Aphec (v. 18.), de Thémac et de Mageddo (v. 21.), de Caddès et de Jachanan (v. 22.), des nations de Galgal (v. 23.), et enfin de Thersa (v. 24.). — Josué n'avait pas besoin, pour le but qu'il se proposait, de raconter de quelle manière chaque roi avait été vaincu : il suffisait qu'il rapportât d'une manière générale la conquête de la terre promise. Sur toutes les villes dont il est parlé dans les conquêtes de Josué voy. *Théât. des div. Ecrit.*, sous leurs noms respectifs.

1. — ¹ * vraisemblablement par le grand prêtre Eléazar. — Josué avait alors environ cent ans. On avait été sept ans à faire la conquête du pays (pl. b. 14, 10.), et on fut près d'un an à en faire le partage. Josué mourut dix ans après, âgé de cent dix ans (Pl. b. 24, 29.).

² Dans l'hébr. : dont il reste encore à prendre possession.

2. — ³ * Ceci n'est pas dans l'hébreu, qui porte simplement, comme il est marqué note 2. Saint Jérôme a traduit l'hébreu *Gélitoth* par Galilée; mais sa signification propre est *limites, circuits*, et ici il ne peut avoir d'autre sens. — La Galilée avait été conquise dans la guerre contre le roi d'Asor (Pl. h. 10, 10 et suiv.). Du reste, il est vrai de dire que le nom de Galilée fut donné à la partie septentrionale de la Palestine bien avant la translation des tribus d'Israël sous Téglatphalasar. Comp. 3. Rois, 9, 12. 13. *Isaïe*, 9, 1.

⁴ Dans l'hébr. : à savoir le pays des Philistins et tout celui des Gessuriens.

3. — ⁵ Dans l'hébr. : depuis le Schichor, le torrent d'Égypte. Voy. 1. *Moy.* 45, 18.

⁶ * Les villes dont il est ici question étaient situées dans le pays des Philistins. — Le fleuve trouble ou le *Schichor*, selon les uns, est le torrent de Rhinocorure; selon d'autres, le Nil même, qui est désigné sous le même nom dans Jérémie, 41, 18.

⁷ c'est-à-dire cette partie du pays de Chanaan qui, etc.

4. — ⁸ Dans l'hébr. : les Avéens. Voy. 5. *Moy.* 2, 23.

⁹ à savoir les districts des Philistins au sud du pays de Chanaan.

¹⁰ c'est-à-dire depuis Maara (la caverne) des Sédoniens, le reste du pays est encore tout à conquérir jusqu'à, etc.

5. — ¹¹ Dans l'hébr. : jusqu'au pays des Gibliéens.

que regio contra orientem, a Baalgad sub monte Hermon, donec ingrediatis Emath.

6. Omnium qui habitant in monte, a Libano usque ad aquas Maserephoth, universique Sidonii. Ego sum qui delebo eos a facie filiorum Israel. Veniat ergo in partem hereditatis Israel, sicut præcepi tibi.

7. Et nunc divide terram in possessionem novem tribubus, et dimidiæ tribui Manasse,

8. cum qua Ruben et Gad possederunt terram, quam tradidit eis Moyses famulus Domini, trans fluenta Jordanis ad orientalem plagam.

9. Ab Aroer, quæ sita est in ripa torrentis Arnon, et in vallis medio, universaque campestria Medaba, usque Dibon;

10. et cunctas civitates Sehon, regis Amorrhæi, qui regnavit in Hesebon, usque ad terminos filiorum Ammon.

11. Et Galaad, ac terminum Gessuri et Machati, et omnem montem Hermon, et universam Basan, usque ad Salecha,

12. omne regnum Og in Basan, qui regnavit in Astaroth et Edrai, qui fuit de reliquis Raphaim : percussitque eos Moyses, atque delevit.

13. Nolueruntque disperdere filii Israel Gessuri et Machati : et habitaverunt in medio Israel usque in præsentem diem.

14. Tribui autem Levi non dedit possessionem : sed sacrificia et victimæ Domini Dei Israel, ipsa est

le pays du Liban vers l'orient, depuis Baalgad, au-dessous du mont d'Hermon, jusqu'à l'entrée d'Emath.

6. Tous ceux qui habitent sur la montagne, depuis le Liban jusqu'aux eaux de Maséréphoth¹², et tous les Sidoniens¹³. C'est moi qui les exterminerai devant la face des enfants d'Israël. Que ces pays tombent donc dans la portion de l'héritage d'Israël, comme je vous l'ai ordonné.

7. Et maintenant partagez la terre que les neuf tribus et la moitié de la tribu de Manassé doivent posséder,

8. l'autre moitié¹⁴ de cette tribu étant déjà en possession, avec les tribus de Ruben et de Gad, de la terre que Moïse, le serviteur du Seigneur, leur a donnée au-delà du Jourdain, du côté de l'orient,

9. depuis Aroer, qui est sur le bord du torrent d'Arnon, et au milieu de la vallée¹⁵, et toute la campagne de Médaba, jusqu'à Dibon;

10. et toutes les villes de Séhon, roi des Amorrhéens, qui régnait depuis Hésébon jusqu'aux frontières des enfants d'Ammon;

11. Galaad, les confins de Gessuri¹⁶ et de Machati, tout le mont Hermon et tout Basan jusqu'à Salécha¹⁷;

12. tout le royaume d'Og au pays de Basan, qui régnait à Astaroth et à Edraï, et qui était des restes des géants; Moïse défit ces peuples et les détruisit.

13. Et les enfants d'Israël ne voulurent point exterminer ceux de Gessuri et de Machati; et ils sont demeurés au milieu d'Israël jusqu'aujourd'hui¹³.

14. Mais Moïse ne donna point de terre en partage à la tribu de Lévi, parce que les sacrifices et les victimes¹⁹ du Seigneur, le

ŷ. 6. — ¹² Dans l'hébr. : jusqu'à Misréphot-Maim, jusqu'aux sources thermales, aux eaux chaudes.

¹³ tous les colons de la ville de Sidon, car les Sidoniens ne furent jamais subjugués.

ŷ. 8. — ¹⁴ Litt. : laquelle est déjà, etc. — c'est-à-dire une moitié.

ŷ. 9. — ¹⁵ Dans l'hébr. selon d'autres : au milieu du torrent. *Voy. pl. h. 12, 2.*

ŷ. 11. — ¹⁶ * Ce Gessuri, situé au nord, au pied du mont Hermon, est nécessairement différent du pays des Gessuréens dont il est fait mention ŷ. 2. Ce dernier pays était au sud, dans le voisinage des Philistins, en tirant vers l'Arabie. *Comp. 1. Rois, 27, 8; 2. Rois, 7, 3.*

¹⁷ * Aujourd'hui encore connu parmi les Arabes sous le nom *Szalkhahth*. Un voyageur moderne y a compté jusqu'à huit cents maisons, mais entièrement vides d'habitants.

ŷ. 13. — ¹⁸ * On a déjà remarqué plusieurs fois que Josué n'écrivit son livre que plusieurs années après les événements qu'il rapporte. — Dans l'hébr. : et les enfants d'Israël ne chassèrent point, etc.

ŷ. 14. — ¹⁹ * Dans l'hébr. : *Ischei Séhovah, ignita Jehovæ*, les choses brûlées à la

Dieu d'Israël, sont son héritage, comme le Seigneur le lui a dit.

15. Moïse partagea donc la terre à la tribu des enfants de Ruben, selon ses familles et ses maisons :

16. et leur pays fut depuis Aroer, qui est sur le bord du torrent d'Arnon, et au milieu de la vallée où est le même torrent²⁰, toute la plaine qui mène à Médaba,

17. Hésébon avec tous ses villages²¹, qui sont dans la plaine, Dibon, Bamothbaal, la ville de Baalmaon²².

18. Jassa, Cédimoth, Mephaath,

19. Cariathaim, Sabama, et Sarathasar dans la montagne de la vallée,

20. Bethphogor, Asédoth, Phasga²³ et Bethjésimoth ;

21. toutes les villes de la plaine, tous les royaumes de Séhon, roi des Amorrhéens, qui régna à Hésébon, que Moïse défit avec les princes de Madian, Evi, Recem, Sur, Hur, Rêbé, qui étaient les chefs²⁴ de Séhon, qui habitaient dans le pays. 4. Moys. 31, 8.

22. Les enfants d'Israël firent aussi mourir par l'épée Balaam, fils de Béor, le devin, avec les autres qui furent tués²⁵.

23. Et le pays des enfants de Ruben se termina au fleuve du Jourdain. C'est là la terre, les villes et les villages que possède la tribu de Ruben, selon ses familles.

24. Moïse donna aussi à la tribu de Gad et à ses enfants la terre qu'elle devait posséder selon ses familles, dont voici la division.

25. Elle possédait²⁶ Jaser, toutes les villes de Galaad, la moitié de la terre des enfants d'Ammon²⁷, jusqu'à Aroer qui est vers Rabba,

26. depuis Hésébon jusqu'à Ramoth, Mas-

ejus hereditas, sicut locutus est illi.

15. Dedit ergo Moyses possessionem tribui filiorum Ruben juxta cognationes suas.

16. Fuitque terminus eorum ab Aroer, quæ sita est in ripa torrentis Arnon, et in valle ejusdem torrentis media : universam planitiem, quæ ducit Medaba,

17. et Hesebon, cunctosque viculos earum, qui sunt in campestribus : Dibon quoque, et Bamothbaal, et oppidum Baalmaon,

18. et Jassa, et Cedimoth, et Mephaath,

19. et Cariathaim, et Sabama, et Sarathasar in monte convallis,

20. Bethphogor et Asedoth, Phasga et Bethiesimoth,

21. et omnes urbes campestris, universaque regna Sehon regis Amorrhæi, qui regnavit in Hesebon, quem percussit Moyses cum principibus Madian : Hevæum, et Recem, et Sur, et Hur, et Rebe duces Sehon habitatores terræ.

22. Et Balaam filium Beor ariolum occiderunt filii Israel gladio cum cæteris interfectis.

23. Factusque est terminus filiorum Ruben Jordanis fluvius. Hæc est possessio Rubenitarum per cognationes suas urbium et viculorum.

24. Deditque Moyses tribui Gad et filiis ejus per cognationes suas possessionem, cujus hæc divisio est.

25. Terminus Jaser, et omnes civitates Galaad, et dimidiam partem terræ filiorum Ammon, usque ad Aroer, quæ est contra Rabba;

26. et ab Hesebor usque Ra-

gloire de Jéhovah, et dans un sens plus large, les oblations qui étaient offertes à Dieu et parmi lesquelles étaient comprises les dîmes et les prémices. Comp. 3. Moys. 24, 7.

ŷ. 16. — ²⁰ comme la note 15.

ŷ. 17. — ²¹ toutes les villes qui en dépendent, dans la partie basse.

²² D'autres traduisent : Beth Baalméon.

ŷ. 20. — ²³ Litt. : Asédoth-Phasga — c'est-à-dire les flancs du Phasga.

ŷ. 21. — ²⁴ c'est-à-dire les rois dépendants, les vassaux. — * Voy. pl. h. 11, 3 et

la remarq.

ŷ. 22. — ²⁵ * Sur Balaam voy. 4. Moys. 22, 5; 31, 8.

ŷ. 25. — ²⁶ Dans ses limites étaient comprises, etc.

²⁷ que les Amorrhéens avaient conquise sur eux. Voy. Jug. 11, 25-28.; comp.

3. Moys. 2, 19.

moth, Masphe et Betonim : et a Manaïm usque ad terminos Dabir ;

27. in valle quoque Betharan, et Bethnemra, et Socoth, et Saphon reliquam partem regni Seshon regis Heshbon : hujus quoque finis, Jordanis est, usque ad extremam partem maris Cenereth trans Jordanem ad orientalem plagam.

28. Hæc est possessio filiorum Gad per familias suas, civitates et villæ earum.

29. Dedit et dimidiæ tribui Manasse, filiisque ejus juxta cognationes suas possessionem,

30. cujus hoc principium est : a Manaïm universam Basan, et cuncta regna Og regis Basan, omnesque vicus Jair, qui sunt in Basan, sexaginta oppida ;

31. et dimidiâ partem Galaad et Astaroth, et Edraï, urbes regni Og in Basan : filiis Machir, filii Manasse, dimidiæ parti filiorum Machir juxta cognationes suas.

32. Hanc possessionem divisit Moyses in campatribus Moab trans Jordanem contra Jericho ad orientalem plagam.

33. Tribui autem Levi non dedit possessionem : quoniam Dominus Deus Israel ipse est possessio ejus, ut locutus est illi.

phé²⁸ et Bétonim, et depuis Manaïm jusqu'aux confins de Dabir.

27. Elle s'étendait aussi dans la vallée de Betharan, de Bethnemra, de Socoth et de Saphon, et le reste du royaume de Séhon, roi d'Hésébon ; son pays se termine aussi au Jourdain jusqu'à l'extrémité de la mer de Cénéreth²⁹, au-delà du Jourdain, vers l'orient.

28. C'est là le pays, les villes et les villages que possèdent les enfants de Gad, selon leurs familles.

29. Moÿse donna aussi à la moitié de la tribu de Manassé et à ses enfants la terre qu'elle devait posséder, selon ses familles.

30. Elle comprenait depuis Manaïm, tout Basan, tous les royaumes d'Og, roi de Basan, tous les bourgs de Jair, qui sont en Basan, soixante villes,

31. la moitié de Galaad, Astaroth et Edraï, villes du royaume d'Og, en Basan, *tout cela, dis-je, fut donné* aux enfants de Machir, fils de Manassé, c'est-à-dire à la moitié³⁰ des enfants de Machir, selon leurs familles.

32. Moÿse partagea ainsi la terre dans la plaine de Moab, au-delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, vers l'orient.

33. Mais il ne donna point de terre en partage à la tribu de Lévi, parce que le Seigneur, le Dieu d'Israël, est son partage, selon qu'il le lui a dit³¹.

CHAPITRE XIV.

Partage de Caleb.

1. Hoc est, quod possederunt filii Israel in terra Chanaan, quam dederunt eis Eleazar sacerdos et Josue filius Nun, et principes familiarum per tribus Israel :

1. Voici ce que les enfants d'Israël ont possédé dans la terre de Chanaan, qu'Eléazar, prêtre, Josué, fils de Nun, et les princes des familles de chaque tribu d'Israël¹,

ŷ. 26. — ²⁸ D'autres traduisent d'après l'hébr. : jusqu'à Bamothmitsépé.

ŷ. 27. — ²⁹ de Gènesareth.

ŷ. 31. — ³⁰ c'est-à-dire à la moitié, car Machir était une famille particulière de Manassé. Voy. 4. Moÿs. 26, 29. L'autre moitié reçut son partage au-delà du Jourdain.

ŷ. 33. — ³¹ Cette réflexion se présente fréquemment dans les Livres saints, spécialement dans ceux de Moÿse (Voy. 4. Moÿs. 18, 20 et suiv., etc.). Elle convient bien mieux encore aux prêtres de la loi nouvelle qu'à ceux de la loi ancienne. — Les enfants de Lévi eurent néanmoins certaines villes qui leur furent assignées pour leur habitation, et les champs autour de ces villes pour l'entretien de leurs troupeaux. Comp. 4. Moÿs. 35 ; pl. b. 1⁴, 4.

ŷ. 1. — ¹ Ici, de même que plus bas 19, 51 et dans 4. Moÿs. 34, 17, Eléazar est

2. distribuèrent aux neuf tribus et à la moitié de la tribu de *Manassé*, en faisant tout le partage au sort ², comme le Seigneur l'avait ordonné par Moïse.

3. Car Moïse avait donné aux deux autres tribus et à une moitié de la tribu de *Manassé* des terres au-delà du Jourdain, sans compter les Lévites qui ne reçurent point de terre comme tous leurs frères;

4. mais les enfants de Joseph, *Manassé* et *Ephraïm*, divisés en deux tribus, succédèrent en leurs places ³; et les Lévites n'eurent point d'autre part dans la terre de *Chanaan*, que des villes pour y habiter, avec leurs faubourgs, pour nourrir leurs bêtes et leurs troupeaux. 4. *Moys.* 35, 2. 3.

5. Les enfants d'Israël exécutèrent ce que le Seigneur avait ordonné à Moïse, et ils partagèrent la terre.

6. Alors les enfants de *Juda* vinrent trouver *Josué* à *Galgala*; et *Caleb*, fils de *Jéphonné*, *Cénézéen* ⁴, lui parla de cette sorte : Vous savez ce que le Seigneur dit de moi et de vous à Moïse, homme de Dieu, lorsque nous étions à *Cadesbarné*. 4. *Moïse*, 14, 25.

7. J'avais quarante ans lorsque Moïse, le serviteur du Seigneur, m'envoya de *Cadesbarné* pour reconnaître la terre; et je lui fis mon rapport tel que je le croyais véritable.

8. Mais mes frères qui y étaient allés avec moi jetèrent l'épouvante dans le cœur du peuple; et je ne laissai pas néanmoins de suivre le Seigneur mon Dieu.

9. En ce jour-là Moïse me jura et me dit : La terre où votre pied a marché sera votre héritage et l'héritage de vos enfants pour jamais, parce que vous avez suivi le Seigneur mon Dieu ⁵.

2. sorte omnia dividentes, sicut præceperat Dominus in manu Moysi, novem tribubus, et dimidia tribui.

3. Duabus enim tribubus, et dimidiæ, dederat Moyses trans Jordanem possessionem : absque Levitis, qui nihil terræ acceperunt inter fratres suos :

4. sed in eorum successerunt locum filii Joseph in duas divisi tribus, Manasse et Ephraim : nec acceperunt Levitæ aliam in terrâ partem, nisi urbes ad habitandum, et suburbana earum ad alenda jumenta et pecora sua.

5. Sicut præceperat Dominus Moysi, ita fecerunt filii Israel, et dividerunt terram.

6. Accesserunt itaque filii Juda ad Josue in Galgala, locutusque est ad eum Caleb filius Jephonæ Cenezæus : Nosti quid locutus sit Dominus ad Moysen hominem Dei de me et te in Cadesbarne.

7. Quadraginta annorum æram quando misit me Moyses famulus Domini de Cadesbarne, ut considerarem terram, nuntiavi quæ ei quod mihi verum videbatur.

8. Fratres autem mei, qui ascenderant mecum, dissolverunt cor populi : et nihilominus ego secutus sum Dominum Deum meum.

9. Juravitque Moyses in die illo, dicens : Terra, quam calcavit pes tuus, erit possessio tua, et filiorum tuorum in æternum : quia secutus es Dominum Deum meum.

nommé avant *Josué*, parce que la dignité du grand prêtre était au-dessus de celle même de *Josué*. Aussi est-il recommandé à *Josué* (4. *Moys.* 27, 18-21.) de ne rien entreprendre sans avoir consulté le grand prêtre. Celui-ci, de son côté, devait, avant de répondre, consulter le Seigneur (*ibid.* 5. 21.). — Les princes des familles de chaque tribu sont ceux dont il est parlé 4. *Moys.* 34, 18; ils étaient au nombre de douze.

2. — ² Voy. 4. *Moys.* 20, 1. 33, 54. On commença le tirage au sort et le partage à *Galgala* par les tribus de *Juda* et de *Joseph* (*Ephraïm* et *Manassé*); les autres tribus tirèrent au sort à *Silo* (*Pl. b.* 18, 10.).

4. — ³ proprement un des fils; car l'autre eut l'héritage qui serait revenu à *Joseph*.

6. — ⁴ On a fait beaucoup de conjectures pour expliquer ce nom de *Cénézéen* donné à *Caleb*. Les uns veulent que *Cénez* soit un nom de lieu, d'autres, un surnom de *Jéphonné*. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que *Cénez* était le nom d'un des aïeux de *Caleb*, d'où le nom de *Cénézéens* est resté à ses descendants.

9. — ⁵ *Caleb* fait ici allusion à ce qui est marqué 4. *Moys.* 14, 20-24, et 5. *Moys.* 1, 35. 36. Dans ces endroits, ce n'est pas Moïse qui jure, c'est Dieu lui-même. Mais parce que les paroles de Dieu peuvent être attribuées à Moïse, son serviteur, il est dit que Moïse lui-même jura. — Il n'est pas marqué non plus que

10. Concessit ergo Dominus vitam mihi, sicut pollicitus est usque in presentem diem. Quadraginta et quinque anni sunt, ex quo locutus est Dominus verbum istud in Moysen, quando ambulabat Israel per solitudinem : hodie octoginta quinque annorum sum,

11. sic valens, ut eo valebam tempore quando ad explorandum missus sum : illius in me temporis fortitudo usque hodie perseverat, tam ad bellandum quam ad gradiendum.

12. Da ergo mihi montem istum, quem pollicitus est Dominus, te quoque audiente, in quo Enacim sunt, et urbes magnæ atque munitæ : si forte sit Dominus mecum, et potero delere eos, sicut promisit mihi.

13. Benedixitque ei Josue : et tradidit ei Hébron in possessionem :

14. atque ex eo fuit Hébron Caleb filio Jephone Cenezæo usque in presentem diem : quia secutus est Dominum Deum Israel.

15. Nomen Hébron ante vocabatur Cariath-Arbe : Adam maximus ibi inter Enacim situs est : et terra cessavit a præliis.

10. Le Seigneur m'a donc conservé la vie jusqu'aujourd'hui, comme il le promet *alors*. Il y a quarante-cinq ans que le Seigneur dit cette parole à Moïse, lorsqu'Israël marchait par le désert⁶ : j'ai maintenant quatre-vingt-cinq ans ;

11. et je suis aussi fort que j'étais au temps où je fus envoyé pour reconnaître le pays. La même vigueur que j'avais alors m'est demeurée jusqu'aujourd'hui, soit pour combattre, ou pour marcher⁷. *Eccli.* 46, 41.

12. Donnez-moi donc cette montagne que le Seigneur m'a promise, comme vous l'avez entendu vous-même, sur laquelle il y a des géants⁸, et des villes grandes et fortes, afin que j'éprouve si le Seigneur sera avec moi, et si je pourrai les exterminer, ainsi qu'il me l'a promis.

13. Josué bénit donc Caleb, et il lui donna Hébron⁹ pour son héritage. *1. Par.* 6, 56.

14. Et depuis ce temps-là Hébron a été à Caleb, fils de Jéphoné, Cénézéen, jusqu'aujourd'hui, parce qu'il suivit le Seigneur, le Dieu d'Israël.

15. Hébron s'appelait auparavant Cariath-Arbé¹⁰ : Adam, le plus grand parmi les Enacim, repose en ce lieu-là¹¹. Toutes les guerres cessèrent pour lors dans la terre de Chanaan. *Pl. h.* 11, 23.

Caleb posséderait Hébron plutôt qu'une des autres contrées qu'il avait visitées, mais il n'y a non plus point d'exception, de sorte qu'on peut entendre les paroles de la promesse d'Hébron comme de toute autre partie du pays. Peut-être aussi Moïse déclara-t-il de vive voix à Caleb et à Josué de la part de Dieu, que l'intention du Seigneur était que Caleb fût mis en possession du territoire d'Hébron, où était la vallée de la Grappe ou d'Eschol. *Comp. 4. Moys.* 13, 24.

ŷ. 10. — ⁶ pendant trente-huit ans (*Voy. 5. Moys.* 2, 14.). Ce chapitre tombe en conséquence sept ans (45-38) plus tard, sept ans après l'entrée dans le pays de Chanaan. *Comp. pl. h.* 11, 18.

ŷ. 11. — ⁷ Dans l'hébr. : Encore aujourd'hui, je suis fort comme au jour que Moïse m'envoya ; telle était alors ma force, telle elle est encore présentement pour combattre et pour sortir et pour venir. — Pour toutes choses, je conserve, malgré mon grand âge, toute ma vigueur d'esprit et de corps. Ma demande n'a donc rien qui doive surprendre, bien que je demande à me mettre en possession du pays des Enacim, les plus terribles des Chananéens.

ŷ. 12. — ⁸ Litt. : où sont les Enacim, *voy. 4. Moys.* 13, 23. 33. Déjà vaincus auparavant par Josué (*Pl. h.* 11, 21.), il paraît qu'ils s'étaient de nouveau établis à Hébron, jusqu'à ce que Caleb les en chassa. *Pl. b.* 15, 13. 14. *Jug.* 1, 10. 13. Ou bien ce qui est rapporté dans ce chapitre n'offre qu'un récit plus détaillé de ce qui est dit ch. 11, 21. *Comp. ŷ.* 15. avec ch. 11, 23.

ŷ. 13. — ⁹ les contrées autour de la ville ; car la ville fut donnée aux Lévites (*Pl. b.* 21, 11. 12.).

ŷ. 15. — ¹⁰ c'est-à-dire la ville d'Arbé.

¹¹ Dans l'hébr. : Cet (Arbé) était le plus grand homme (la souche de la race, *pl. b.* 15, 13.), parmi les Enacim.

CHAPITRE XV.

Territoire de la tribu de Juda. 1

1. Voici le partage ² échu par le sort aux enfants de Juda, selon leurs familles *Les limites de leur pays sont* depuis la frontière d'Edom, le désert de Sin ³ vers le midi, jusqu'à l'extrémité de la contrée méridionale. 4. *Moyse, 34, 3.*

2. Il commence ⁴ à la pointe de la Mer très-salée, et à cette langue ⁵ de mer qui regarde le midi.

3. Il s'étend vers la montagne du Scorpion ⁶, et passe jusqu'à Sina. Il monte vers Cadesbarne, vient jusqu'à Esron, montant vers Addar, et tourne vers Carcaa;

4. et passant de là à Asémona, et s'éten-

1. Igitur sors filiorum Judæ per cognationes suas ista fuit: A termino Edom, desertum Sin contra meridiem, et usque ad extremam partem australis plagæ.

2. Initium ejus a summitate maris salsissimi, et a lingua ejus, quæ respicit meridiem.

3. Egrediturque contra ascensum Scorpionis, et pertransit in Sina: ascenditque in Cadesbarne, et pervenit in Esron, ascendens ad Addar, et circuiens Carcaa,

4. atque inde pertransiens in

1 * Les descriptions de lieux qu'on lit ici et dans tous les chapitres qui précèdent et qui suivent (ch. 12-21), à l'époque de Josué, faisaient connaître les limites du territoire que les tribus diverses devaient occuper; à l'égard des Juifs des âges subséquents, elles avaient la même utilité, et formaient comme la carte géographique du pays et du territoire de chaque tribu; par rapport à nous, elles servent à éclaircir une foule de passages des Livres saints, et nous fournissent des données indispensables pour l'exactitude de la géographie sacrée. Il y a, il est vrai, une multitude de localités dont la situation demeure incertaine, mais on a assez de points fixes pour dresser des cartes plus exactes que celles d'aucun autre pays de l'antiquité. Le lecteur qui désire suivre l'historien sacré, devra nécessairement avoir quelqueune de ces cartes sous les yeux. — Or, en suivant ainsi l'historien dans ses descriptions, on s'apercevra aisément qu'il y a dans son récit, d'une part, certaines répétitions (Comp. *ŷ. 34. 56. 55. 24.*), et, d'autre part, des omissions de certains lieux qui, ce semble, auraient dû être mentionnés. L'édition romaine de la version grecque mentionne même *onze villes* qui ne paraissent pas dans le texte hébreu. — Les répétitions peu nombreuses qu'on rencontre dans le texte de Josué peuvent être des additions faites par quelques copistes; peut-être aussi viennent-elles de ce que plusieurs localités portaient le même nom, ou de ce que Josué ayant distribué les villes de chaque tribu par familles (*pl. b. 17, 5.*), il fait plusieurs fois mention de la même ville, parce que dans ces villes, des Israélites du commun de la nation étaient mêlés aux enfants de Lévi. Quant aux omissions, elles ne forment point proprement une difficulté. Josué n'était pas tenu de relater chaque localité des divers cantons du pays qu'il décrit, et certaines villes qui eurent depuis de l'importance, comme Bethléhem, Bethsan, etc., pouvaient n'en avoir aucune, ou même ne pas exister du temps de Josué. Les villes qu'on voit dans la version grecque et qui manquent dans le texte, ne se lisent pas dans toutes les éditions de cette version; et selon la remarque de saint Jérôme, les Septante peuvent les avoir ajoutées d'eux-mêmes; peut-être aussi ne sont-ce là que des additions et variantes, comme cette version en offre un si grand nombre. Sur les anc. habit. de Chanaan et la division du pays par Josué voy. *Théât. des div. Ecrit. § 128 et suiv.*

ŷ. 1. — ² Litt. : Le sort des enfants de Juda... fut donc celui-ci — le partage échu par le sort.

³ Tsin (*4. Moys. 34, 3.*). Au midi, le partage de Juda touchait à l'Idumée et au désert de Tsin, qui s'étend jusque-là.

ŷ. 2. — ⁴ La limite de son partage, au sud, commence

⁵ à la pointe méridionale.

ŷ. 3. — ⁶ Dans l'hébr. : d'Akrabiza.

Asemona, et perveniens ad torrentem Ægypti : eruntque termini ejus mare magnum ; hic erit finis meridiana plagæ.

5. Ab oriente vero erit initium, mare salsissimum usque ad extrema Jordanis : et ea quæ respiciunt ad aquilonem, a lingua maris usque ad eundem Jordanis fluvium ;

6. ascenditque terminus in Beth-Hagla, et transit ab aquilone in Beth-Araba : ascendens ad lapidem Boen filii Ruben ;

7. et tendens usque ad terminos Debera de valle Achor, contra aquilonem respiciens Galgala, quæ est ex adverso ascensionis Adommim, ab australi parte torrentis : transitque aquas, quæ vocantur fons Solis : et erunt exitus ejus ad fontem Rogel ;

8. ascenditque per convallem filii Ennom ex latere Jebusæi ad meridiem, hæc est Jerusalem : et inde se erigens ad verticem montis, qui est contra Geennom ad occidentem in summitate vallis Raphaïm contra aquilonem ;

9. pertransitque a vertice montis usque ad fontem aquæ Nephtoa : et pervenit usque ad vicos montis Ephron : inclinaturque in Baala, quæ est Cariathiarim, id est urbs silvarum ;

10. et circuit de Baala contra occidentem, usque ad montem Seir : transitque juxta latus montis Jarim ad aquilonem in Cheslon : et descendit in Bethsames, transitque in Thamna ;

11. et pervenit contra aquilonem partis Accaron ex latere : inclinaturque Sechrona, et transit montem Baala : pervenitque in Jebneel, et magni maris contra occidentem fine concluditur.

12. Ili sunt termini filiorum

dant jusqu'au torrent d'Égypte, il se termine à la grande mer. Ce sont là ses limites du côté du midi.

5. Du côté de l'orient *la tribu de Juda* commence à la mer très-salée, et s'étend jusqu'à l'extrémité du Jourdain⁷ ; et du côté de l'aquilon, depuis la langue de mer, jusqu'au même fleuve du Jourdain⁸.

6. La frontière monte à Beth-Hagla, passe de l'aquilon à Beth-Araba, monte à la pierre de Boen, fils de Ruben,

7. et s'étend jusqu'à Débéra de la vallée d'Achor ; vers le septentrion elle regarde Galgala, qui est vis-à-vis de la montée d'Adommim, au côté du torrent qui regarde le midi ; elle passe les eaux qui s'appellent la fontaine du Soleil, et vient se terminer à la fontaine de Rogel.

8. Elle monte par la vallée du fils d'Ennom⁹, au côté méridional du pays des Jebuséens, où est la ville de Jérusalem¹⁰ ; et de là s'élevant jusqu'au haut de la montagne¹¹ qui est vis-à-vis de Geennom, à l'occident, à l'extrémité de la vallée des géants, vers l'aquilon,

9. elle passe depuis le haut de la montagne jusqu'à la fontaine de Nephtoa, et s'étend jusqu'aux villages du mont Ephron. Elle baisse ensuite vers Baala, qui est Cariathiarim, c'est-à-dire la ville des forêts¹² ;

10. et de Baala tourne vers l'occident jusqu'à la montagne de Séir, passe au côté du mont Jarim, au septentrion, vers Cheslon, descend vers Bethsamès, passe jusqu'à Thamna,

11. vient, à côté, vers la partie septentrionale d'Accaron, baisse vers Séchrona, passe le mont Baala, s'étend jusqu'à Jebneel, et se termine enfin du côté de l'occident par la grande mer¹³.

12. Telles sont les limites des enfants de

7. 5. — ⁷ depuis l'extrémité méridionale de la mer, jusqu'à l'endroit où le Jourdain s'y jette.

⁸ à l'extrémité septentrionale de la mer.

8. 8. — ⁸ ou bien dans l'hébreu par *Gé-ben-Hinnom*, par la vallée des enfants d'Ennom.

¹⁰ où les Jebuséens habitaient.

¹¹ Vraisemblablement le mont Moria, la montagne sur laquelle le temple fut bâti.

9. 9. — ¹² « c'est-à-dire la ville des forêts » n'est pas dans l'hébr. Cette observation s'applique, en général, à toutes les remarques explicatives du texte.

11. 11. — ¹³ c'est-à-dire descend de Jebneel, du côté de la mer, jusqu'au torrent d'Égypte (7. 4.).

Juda, de tous côtés, selon leurs familles ¹⁴.

13. Mais Josué, suivant l'ordonnance du Seigneur, donna à Caleb, fils de Jéphoné, pour son partage au milieu des enfants de Juda, Cariath-Arbé ¹⁵, ville du père d'Enac, qui est la ville d'Hébron.

14. Et Caleb extermina ¹⁶ de cette ville les trois enfants d'Enac, Sésai, Ahiman et Tholmai, de la race d'Enac. 4. *Moy.* 13, 23. *Jug.* 1, 20.

15. Et montant de ce lieu, il marcha vers les habitants de Dabir, qui s'appelaient auparavant Cariath-Sepher, c'est-à-dire la ville des lettres ¹⁷.

16. Et Caleb dit : Je donnerai ma fille Axa en mariage à quiconque prendra et détruira Cariath-Sepher.

17. Othoniel, fils de Cénéz et jeune frère de Caleb, la prit ¹⁸, et il lui donna sa fille Axa pour femme.

18. Et lorsqu'ils marchaient ensemble ¹⁹, son mari lui conseilla de demander un champ à son père ²⁰. Axa étant donc montée sur un âne, soupira ²¹, et Caleb lui dit : Qu'avez-vous ?

19. Elle lui répondit : Donnez-moi votre bénédiction ²² : vous m'avez donné une terre exposée au midi et toute sèche ; ajoutez-y en une autre qui soit arrosée d'eau. Caleb lui donna donc une terre dont le haut et le bas étaient arrosés d'eau.

20. C'est là l'héritage de la tribu des enfants de Juda, divisé selon ses familles.

21. Vers l'extrémité de la terre des enfants de Juda, le long des frontières d'Edom, du côté du midi, les villes sont Cabséel, Eder, Jagur,

22. Cina, Dimona, Adada,

Juda per circuitum in cognationibus suis.

13. Caleb vero filio Jephone dedit partem in medio filiorum Juda, sicut præceperat ei Dominus : Cariath-Arbe patris Enac, ipsa est Hebron.

14. Delevitque ex ea Caleb tres filios Enac, Sesai et Ahiman et Tholmai de stirpe Enac.

15. Atque inde conscendens venit ad habitatores Dabir, quæ prius vocabatur Cariath-Sepher, id est civitas litterarum.

16. Dixitque Caleb : Qui percusserit Cariath-Sepher, et ceperit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem.

17. Cepitque eam Othoniel filius Cenez frater Caleb junior : deditque ei Axam filiam suam uxorem.

18. Quæ, cum pergerent simul, suasa est a viro suo ut peteret a patre suo agrum, suspiravitque ut sedebat in asino. Cui Caleb : Quid habes, inquit ?

19. At illa respondit : Da mihi benedictionem : Terram australem et arentem dedisti mihi, juncæ et irriguam. Dedit itaque ei Caleb irriguum superius et inferius.

20. Hæc est possessio tribus filiorum Juda per cognationes suas.

21. Erantque civitates ab extremis paribus filiorum Juda juxta terminos Edom a meridie : Cabseel et Eder et Jagur,

22. et Cina et Dimona et Adada,

§. 12. — ¹⁴ c'est dans cette étendue de pays que la tribu de Juda eut son partage, selon ses familles. — L'historien sacré, se contentant d'indiquer les limites des territoires assignés aux tribus d'Israël, n'a pas l'intention de donner une description absolument exacte du partage de chacune. C'est ainsi qu'il comprend, dans le partage de Juda, ceux des tribus de Siméon et de Dan, ce qui paraît par toute la suite de son récit. *Comp.* ch. 16, 8. 10. Les tribus de Manassé et d'Ephraïm possédaient également plusieurs villes dans les territoires d'Issachar et d'Aser. Ch. 17, 9-14. Ces villes étaient celles dans lesquelles les Chanaanéens s'étaient maintenus, mais que ces tribus soumièrent plus tard. Ch. 17, 14-18. Dieu avait promis de n'exterminer que peu à peu les peuples de Chanaan. 2. *Moy.* 23, 23-30. 5. *Moy.* 7, 20. 23.

§. 13. — ¹⁵ *Voy. pl. h.* 14, 25.

§. 14. — ¹⁶ Dans l'hébr. : *expulsa.*

§. 15. — ¹⁷ *Voy. §.* 9, note 12.

§. 17. — ¹⁸ Dans l'hébr. : Cénéz, frère de Caleb.

§. 18. — ¹⁹ pour se rendre à leur demeure. *Voy. Jug.* 1, 12. et suiv.

²⁰ D'après l'hébr. : elle conseilla à son mari.

²² Dans l'hébr. : se laissa tomber de dessus son âne (aux genoux de Caleb). *Comp.* 1. *Moy.* 24, 64.

§. 13. — ²³ un présent.

23. et Cades et Asor et Jethnam,
 24. Ziph et Telem et Baloth,
 25. Asor nova et Carioth, Hesron, hæc est Asor.
 26. Amam, Sama, et Molada,
 27. et Asergadda et Hassemon, et Bethphelet,
 28. et Hasersual et Bersabee et Baziothia,
 29. et Baala et Jim et Esem,
 30. et Eltholad et Cesil et Harma,
 31. et Siceleg et Medemena et Sensenna,
 32. Lebaoth et Selim et Aen et Remon, omnes civitates viginti novem, et villæ earum.
 33. In campestribus vero : Estaol et Sarea et Asena,
 34. et Zanoë et Engannim et Taphur et Enaim,
 35. et Jerimoth et Adullam, Socho et Azeca,
 36. et Saraïm et Adithaim et Gedera et Gederothaim : urbes quatuordecim, et villæ earum.
 37. Sanan et Hadassa et Magdalgad,
 38. Delean et Masepha et Jecthel,
 39. Lachis et Bascath et Eglon,
 40. Chebbon et Leheman et Cethlis,
 41. et Gideroth et Bethdagon et Naama et Maceda : civitates sedecim, et villæ earum.
 42. Labana et Ether et Asan,
 43. Jephtha et Esna et Nesib,
 44. et Ceila et Achzib et Maresa : civitates novem, et villæ earum.
 45. Accaron cum vicis et villulis suis.
 46. Ab Accaron usque ad mare : omnia quæ vergunt ad Azotum et viculos ejus.
 47. Azotus cum vicis et villulis suis, Gaza cum vicis et villulis suis, usque ad torrentem Ægypti, et mare magnum terminus ejus.
 48. Et in monte : Samir et Jether et Socoth.

23. Cadès, Asor, Jethnam,
 24. Ziph, Telem, Baloth,
 25. Asor la nouvelle ²³, et Carioth, Hesron, qui est la même qu'Asor,
 26. Amam, Sama, Molada,
 27. Asergadda, Hassemon, Bethphelet,
 28. Hasersual, Bersabée, Baziothia,
 29. Baala, Jim, Esem,
 30. Eltholad, Césil, Harma,
 31. Siceleg, Médéména, Sensenna,
 32. Lébaoth, Sélim, Aen et Rémon, qui toutes font vingt-neuf villes avec leurs villages ²⁴.
 33. Et dans la plaine, Estaol, Saréa, Aséna,
 34. Zanoé, et Engannim, Taphua, Enaïm,
 35. Jérimoth, Adullam, Socho, Azéca,
 36. Saraïm, Adithaïm, Gédéra, Gédérothaïm, qui toutes font quatorze villes avec leurs villages ²⁵;
 37. Sanan, Hadassa, Magdalgad
 38. Déléan, Masépha, Jecthel,
 39. Lachis, Bascath, Eglon,
 40. Chebbon, Léhéman, Céthlis,
 41. Gidéroth, Bethdagon, Naama et Macéda, qui toutes font seize villes avec leurs villages;
 42. Labana, Ether, Asan,
 43. Jephtha, Esna, Nésib,
 44. Ceïla, Achzib, Marésa, qui toutes font neuf villes avec leurs villages;
 45. Accaron avec ses bourgs et ses villages.
 46. Depuis Accaron jusqu'à la mer, tout le pays vers Azot et ses villages;
 47. Azot avec ses bourgs et ses villages, Gaza avec ses bourgs et ses villages, jusqu'au torrent d'Égypte, et la grande mer la termine.
 48. Et dans les montagnes, Samir, Jéther, Socoth,

ÿ. 25. — ²³ Dans l'hébr. : Chazor-Chadata.

ÿ. 32. — ²⁴ Il y a en réalité trente-sept villes; mais il n'y en a que vingt-neuf de mentionnées, apparemment parce que huit d'entre elles étaient peu considérables, et n'avaient point de murailles.

ÿ. 36. — ²⁵ proprement quinze villes; Gédéra et Gédérothaim sont apparemment prises pour une seule ville.

49. Danna, Cariathsenna, qui est la même que Dabir;

50. Anab, Istémo, Anim,

51. Gosen, Olon, Gilo, qui toutes font onze villes avec leurs villages;

52. Arab, Ruma, Esaan,

53. Janum, Beththaphua, Aphéca,

54. Athmatha, Cariath-Arbé, qui est la même qu'Hébron, et Sior, qui toutes font neuf villes avec leurs villages;

55. Maon, Carmel, Ziph, Jota,

56. Jezrael, Jucadam, Zanoé,

57. Accain, Gabaa, Thamna, qui toutes t dix villes avec leurs villages;

58. Halhul, Bessur, Gédor,

59. Mareth, Béthanoth, Eltécon, six villes avec leurs villages;

60. Cariathbaal, qui est la même que Cariathiarim, la ville des forêts ²⁶, et Arebba, deux villes et leurs villages.

61. Dans le désert : Betharaba, Meddin, Sachacha,

62. Nebsan, la ville du Sel ²⁷, et Engaddi, six villes et leurs villages.

63. Mais les enfants de Juda ne purent exterminer les Jébuséens qui habitaient dans Jérusalem; et les Jébuséens ont habité dans Jérusalem avec les enfants de Juda jusqu'aujourd'hui. ²⁸

49. et Danna et Cariathsenna, hæc est Dabir :

50. Anab et Istemo et Anim,

51. Gosen et Olon et Gilo : civitates undecim, et villæ earum

52. Arab et Ruma et Esaan,

53. et Janum et Beththaphua et Apheca,

54. Athmatha, et Cariath-Arbe, hæc est Hebron, et Sior : civitates novem, et villæ earum.

55. Maon et Carnel et Ziph et Jota,

56. Jezrael et Jucadam et Zanoë,

57. Accain, Gabaa, et Thamna : civitates decem, et villæ earum.

58. Halhul, et Bessur, et Gedor,

59. Mareth, et Bethanoth, et Eltecon : civitates sex, et villæ earum.

60. Cariathbaal, hæc est Cariathiarim urbs silvarum, et Arebba : civitates duæ, et villæ earum.

61. In deserto Betharaba, Meddin, et Sachacha,

62. et Nebsan, et civitas salis, et Engaddi : civitates sex, et villæ earum.

63. Jebusæum autem habitorem Jerusalem non potuerunt filii Juda delere : habitavitque Jebusæus cum filiis Juda in Jerusalem usque in præsentem diem.

CHAPITRE XVI.

Partage des enfants de Joseph en général, et de la tribu d'Ephraïm en particulier.

1. Le partage échu par sort aux enfants de Joseph fut ¹ depuis le Jourdain, vis-à-vis de Jéricho et des eaux de ce fleuve, vers l'orient ², le désert qui monte de Jéricho à la montagne de Béthel.

2. Il va ³ de Béthel vers Luza ⁴, passe

1. Cecidit quoque sors filiorum Joseph, ab Jordane contra Jericho et aquas ejus ab oriente : solitudo quæ ascendit de Jericho ad montem Bethel :

2. et egreditur de Bethel Luza :

ŷ. 60. — ²⁶ * Voy. ŷ. 9. note 12.

ŷ. 62. — ²⁷ Dans l'hébr. : Ir-Hammélach — la ville du sel.

ŷ. 63. — ²⁸ Les Israélites n'avaient pris que la ville basse (*Jug.* 1, 8.); ce fut David qui s'empara de la ville haute (*2. Rois.* 5.). — ² Il suit de ce verset que le livre de Josué fut certainement écrit avant David.

ŷ. 1. — ¹ commença.

² jusqu'aux eaux de Jéricho, à l'est de Jéricho.

ŷ. 2. — ³ le partage.

⁴ * Béthel et Luza sont ici distingués comme deux endroits différents. Selon toute

transitique terminum Archi, Atharoth;

3. et descendit ad occidentem juxta terminum Jephleti, usque ad terminos Bethhoron inferioris, et Gazer : finiunturque regiones ejus mari magno :

4. possederuntque filii Joseph Manasses et Ephraim.

5. Et factus est terminus filiorum Ephraim per cognationes suas : et possessio eorum contra orientem Atharoth-Addar usque Bethhoron superiorem.

6. Egrediunturque confinia in mare : Machmethath vero aquilonem respicit, et circuit terminos contra orientem in Thanathselo : et pertransit ab oriente Janoe ;

7. descenditque de Janoe in Atharoth et Naaratha : et pervenit in Jericho, egrediturque ad Jordanem.

8. De Taphua pertransit contra mare in Vallem arundineti, suntque egressus ejus in mare salsissimum. Hæc est possessio tribus filiorum Ephraim per familias suas.

9. Urbesque separatæ sunt filii Ephraim in medio possessionis filiorum Manasse, et villæ earum.

10. Et non interfecerunt filii Ephraim Chananæum, qui habitabat in Gazer : habitavitque Chananæus in medio Ephraim usque in diem hanc tributarius.

le long des confins d'Archi, vers Atharoth⁵,

3. descend à l'occident vers les confins de Jephlet, et jusqu'aux confins de la contrée inférieure de Bethhoron, et jusqu'à Gazer; et son pays finit à la grande mer.

4. C'est là ce que les enfants de Joseph, Manassé et Ephraïm, ont possédé⁶.

5. La frontière⁷ des enfants d'Ephraïm divisés par leurs familles dans la terre qu'ils possèdent⁸, vers l'orient, est Atharoth-Addar, jusqu'à la contrée supérieure de Bethhoron;

6. et ses confins vont se terminer à la mer. Machméthath regarde vers le septentrion, et tourne à l'orient, vers Thanathselo; passe de l'orient jusqu'à Janoé;

7. de Janoé descend jusqu'à Atharoth et à Naaratha, vient jusqu'à Jéricho, et se termine au Jourdain;

8. de Taphua⁹ passe¹⁰ vers la mer¹¹, jusqu'à la Vallée des roseaux¹², et se termine à la mer très-salée¹³. C'est là l'héritage de la tribu des enfants d'Ephraïm divisés par leurs familles.

9. Et il y eut des villes avec les villages de leur dépendance, que l'on sépara du milieu de l'héritage des enfants de Manassé, pour les donner aux enfants d'Ephraïm.

10. Les enfants d'Ephraïm n'exterminèrent point les Chananéens qui habitaient dans Gazer; mais les Chananéens ont habité jusqu'aujourd'hui au milieu d'Ephraim, ayant été rendus tributaires¹⁴.

apparence, le lieu que Jacob, à cause de sa vision (1. *Moys.* 28, 19.), appela Bébel, était dans la campagne près de Luza, et non Luza même. Cependant ces deux localités sont quelquefois mises l'une pour l'autre. Comp. 1. *Moys.* 48, 3.

⁵ D'autres trad. : Archi-Atharoth.

⁶ ⁷ ⁸ ⁹ ¹⁰ ¹¹ ¹² ¹³ ¹⁴ c'est-à-dire les contrées qui étaient situées autour des lieux ici mentionnés, appartenant aux possessions de Joseph.

⁵ ⁶ La ligne fixant les limites au sud.

⁷ du couchant (au levant).

⁸ ⁹ ville dans le voisinage du Jourdain, au nord de Jéricho.

¹⁰ la limite du nord.

¹¹ la mer Méditerranée.

¹² le long du torrent des Roseaux (Nachal-Canah).

¹³ Dans l'hébr. plus exactement : vers la mer Méditerranée. De cette obscure description des limites, il résulte en général que le territoire d'Ephraïm au nord, s'étendait depuis Jéricho jusqu'au torrent de Canah (comp. *pl. b.* 17, 9.), dans toute la largeur du pays de Chanaan, depuis le Jourdain jusqu'à la mer Méditerranée.

¹⁴ ¹⁵ La version grecque ajoute encore ici tout un passage extrait de 3.

Rois, 9, 16. — De ce verset on peut conclure que le livre de Josué fut écrit longtemps avant que les Chananéens de Gazer se fussent mis en liberté, et à plus forte raison avant que le roi d'Égypte prit Gazer, pour la donner en dot à sa fille, épouse de Salomon. *Voy.* l'endroit cité ci-dessus.

CHAPITRE XVII.

Partage de la tribu de Manassé.

1. Voici le partage échu au sort à la tribu de Manassé, qui fut le fils aîné de Joseph, à Machir, fils aîné¹ de Manassé et père de Galaad, qui fut un vaillant homme, et qui posséda le pays de Galaad et de Basan²,

2. et au reste des enfants³ de Manassé, divisés selon leurs familles, aux enfants d'Abiezzer, aux enfants d'Hélec, aux enfants d'Esriel, aux enfants de Séchem, aux enfants d'Hépher et aux enfants de Sémida. Ce sont là les enfants mâles de Manassé, fils de Joseph, divisés selon leurs familles. 4. *Moy.* 26, 30.

3. Mais Salphaad, fils d'Hépher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, n'avait point eu de fils, mais des filles seulement, dont voici les noms : Maala, Noa, Héglâ, Melcha et Thersa. 4. *Moy.* 27, 1. 36, 41.

4. Ces filles vinrent se présenter devant Eléazar, grand prêtre, devant Josué, fils de Nun, et les princes *du peuple*, et leur dirent : Le Seigneur a ordonné par Moÿse qu'on nous donnât des terres en partage au milieu de nos frères. Josué leur donna donc des terres en partage, au milieu des frères de leur père, selon que le Seigneur l'avait commandé.

5. Ainsi la tribu de Manassé eut dix portions⁴ dans la terre, outre le pays de Galaad et de Basan qui lui fut donné au-delà du Jourdain.

6. Car les filles de Manassé eurent des terres pour leur héritage parmi les enfants de Manassé; et le pays de Galaad échet

1. Cecidit autem sors tribui Manasse (ipse enim est primogenitus Joseph) : Machir primogenito Manasse patri Galaad, qui fuit vir pugnator, habuitque possessionem Galaad et Basan :

2. et reliquis filiorum Manasse juxta familias suas, filiis Abiezzer, et filiis Helec, et filiis Esriel, et filiis Sechem, et filiis Hopher, et filiis Semida : isti sunt filii Manasse filii Joseph, mares, per congnationes suas.

3. Salphaad vero filio Hopher filii Galaad filii Machir filii Manasse, non erant filii, sed solæ filiæ : quarum ista sunt nomina, Maala et Noa et Hegla et Melcha et Thersa.

4. Veneruntque in conspectu Eleazari sacerdotis, et Josue filii Nun, et principum, dicentes : Dominus præcepit per manum Moysi, ut daretur nobis possessio in medio fratrum nostrorum. Deditque eis juxta imperium Domini possessionem in medio fratrum patris earum.

5. Et ceciderunt funiculi Manasse, decem, absque terra Galaad et Basan trans Jordanem.

6. Filiæ enim Manasse possederunt hereditatem in medio filiorum ejus. Terra autem Galaad

1. — ¹ et le fils unique (4. *Moy.* 26, 29. et suiv.). C'est ainsi que Jésus est appelé le premier-né de Marie (*Luc.* 2, 7. *Matth.* 1, 25. *Hébr.* 1, 6.), quoiqu'il fût son fils unique.

² au-delà du Jourdain. Il changea apparemment les noms après qu'il fut entré en possession de son héritage.

2. — ³ aux petits-fils, qui n'avaient rien reçu de l'autre côté du Jourdain.

3. — ⁴ Litt. : Et dix cordeaux échurent à Manassé. — Les portions d'héritage furent ainsi appelées parce qu'elles étaient mesurées avec des cordeaux. Cinq pour les cinq fils (3. 2.) avec exclusion de Hépher qui n'avait point de fils, et cinq pour les filles de Salphaad, petites-filles de Hépher (3. 3.); les dernières portions représentant celle d'Hépher, pouvaient toutes ensemble n'égalier que l'une des premières,

cecidit in sortem filiorum Manasse et in partage aux autres enfants de Manassé ⁶. qui reliqui erant.

7. Fuitque terminus Manasse ab Aser, Machmethath quæ respicit Sichem : et egreditur ad dextram juxta habitatores fontis Taphuæ.

8. Etenim in sorte Manasse ceciderat terra Taphuæ, quæ est juxta terminos Manasse filiorum Ephraim.

9. Descenditque terminus Vallis arundineti in meridiem torrentis civitatum Ephraim, quæ in medio sunt urbium Manasse : terminus Manasse ab aquilone torrentis, et exitus ejus pergit ad mare :

10. ita ut possessio Ephraim sit ab austro, et ab aquilone Manasse, et utranque claudat mare, et conjungantur sibi in tribu Aser ab aquilone, et in tribu Issachar ab oriente.

11. Fuitque hereditas Manasse in Issachar et in Aser, Bethsan et viculi ejus, et Jeblaam cum viculis suis, et habitatores Dor cum oppidis suis, habitatores quoque Endor cum viculis suis : similiterque habitatores Thenac cum viculis suis, et habitatores Mageddo cum viculis suis, et tertia pars urbis Nopheth.

12. Nec potuerunt filii Manasse has civitates subvertere, sed cœpit Chananæus habitare in terra sua.

13. Postquam autem convalescerunt filii Israël, subjecerunt Chananæos, et fecerunt sibi tributarios, nec interfecerunt eos.

14. Locutique sunt filii Joseph

7. La frontière de Manassé ⁶ depuis Aser ⁷, fut Machméthath qui regarde vers Sichem ⁸, et elle s'étendait ⁹ à main droite ¹⁰ le long des habitants de la fontaine de Taphua ¹¹.

8. Car le territoire de Taphua était échu par le sort à Manassé; mais la ville de Taphua, qui est aux confins de Manassé, fut donnée aux enfants d'Ephraïm ¹².

9. Cette frontière descendait à la Vallée des roseaux ¹³, vers le midi du torrent ¹⁰ des villes d'Ephraïm, qui sont au milieu des villes de Manassé. La frontière de Manassé est depuis le septentrion du torrent, d'où elle va se terminer à la mer.

10. Ainsi ce qui est du côté du midi est à Ephraïm, et ce qui est du côté du septentrion est à Manassé; et la mer est la fin de l'un et de l'autre : en sorte que du côté du septentrion ils s'unissent à la tribu d'Aser, et du côté du levant, à la tribu d'Issachar ¹⁵.

11. Manassé eut pour héritage dans la tribu d'Issachar et d'Aser Bethsan avec ses villages, Jéblaam avec ses villages, les habitants de Dor avec leurs bourgs, les habitants d'Endor avec leurs villages, les habitants de Thénac avec leurs villages, les habitants de Mageddo avec leurs villages, et ¹⁰ la troisième partie de la ville de Nopheth.

12. Les enfants de Manassé ne purent détruire ces villes; mais les Chananéens commencèrent à habiter ¹⁷ dans ce pays-là.

13. Et après que les enfants d'Israël se furent fortifiés, ils s'assujettirent les Chananéens et se les rendirent tributaires, mais ils ne les tuèrent pas.

14. Les enfants de Joseph s'adressèrent à

6. — ⁶ aux fils de Galaad (v. 1.), — ⁷ aux autres descendants de Manassé, non pas des familles dont il vient d'être parlé.

v. 7. — ⁶ du côté du couchant.

⁷ la tribu d'Aser, qui eut son partage au nord-ouest de Manassé

⁸ Dans l'hébr. : Schechem.

⁹ à l'orient.

¹⁰ c'est-à-dire du côté du sud.

¹¹ d'En-Taphua (v. 8.).

v. 8. — ¹³ Le verset porte dans l'hébr. plus exactement : A Manassé échet le pays de Taphua; mais Taphua (la ville) sur les confins de Manassé échet aux enfants d'Ephraïm.

v. 9. — ¹⁵ La limite du sud longeait le torrent des Roseaux (Nachal Canah, pl. h. 25, 8.).

¹⁶ du même torrent des Roseaux.

v. 10. — ¹⁵ proprement la tribu de Manassé seulement; mais elles sont nommées toutes les deux, parce qu'elles n'étaient considérées que comme une seule tribu.

v. 11. — ¹⁶ Dans l'hébr. selon d'autres : en même temps les trois districts (hauts-terres) à savoir Endor, Thénac et Mageddo.

v. 12. — ¹⁷ à se y fortifier de nouveau.

Josué, et lui dirent : Pourquoi ne m'avez-vous donné qu'une part pour héritage ¹³, étant comme je suis un peuple si nombreux, et le Seigneur m'ayant béni?

15. Josué leur répondit : Si vous êtes un peuple si nombreux, montez à la forêt, et faites-vous place en coupant le bois dans le pays des Phérézéens et des Raphaim, puisque la montagne d'Ephraïm est trop étroite pour vous ¹⁹.

16. Les enfants de Joseph lui répondirent : Nous ne pourrions gagner le pays des montagnes ²⁰, parce que les Chananéens qui habitent dans la plaine où est Bethsan avec ses villages, et Jezrael qui est au milieu de la vallée ²¹, ont des chariots armés ²² de fers tranchants.

17. Josué répondit à la maison de Joseph, Ephraïm et Manassé : Vous êtes un peuple nombreux, et vous avez de grandes forces : vous ne vous contenterez pas d'une seule part;

18. mais vous passerez à la montagne, et vous gagnerez de la place pour y habiter, en coupant les arbres et défrichant la forêt; et vous pourrez passer encore plus loin, lorsque vous aurez exterminé les Chananéens, que vous dites avoir des chariots armés de fers tranchants, et être un peuple très-fort.

ad Josue, et dixerunt : Quare dedisti mihi possessionem sortis et funiculi unius, cum sim tantæ multitudinis, et benedixerit mihi Dominus?

15. Ad quos Josue ait : Si populus multus es, ascende in silvam, et succide tibi spatia in terra Pherezæi et Raphaim : quia angusta est tibi possessio montis Ephraim.

16. Cui responderunt filii Joseph : Non poterimus ad montana conscendere, cum ferreis curribus utantur Chananæi, qui habitant in terra campestri, in qua sitæ sunt Bethsan cum viculis suis, et Jezrael mediam possidens vallem.

17. Dixitque Josue ad domum Joseph, Ephraim et Manasse : Populus multus es, et magnæ fortitudinis, non habebis sortem unam,

18. sed transibis ad montem, et succides tibi, atque purgabis ad habitandum spatia : et poteris ultra procedere cum subverteris Chananæum, quem dicis ferreo habere currus, et esse fortissimum.

CHAPITRE XVIII.

L'arche sainte est transportée à Silo. Description du reste du pays. Partage de Benjamin.

1. Tous les enfants d'Israël s'assemblèrent à Silo ¹, et y dressèrent le tabernacle du | 1. Congregatique sunt omnes filii Israel in Silo, ibique fixerunt

1, 14. — ¹⁸ autant de pays seulement qu'il en faut pour une tribu.

1, 15. — ¹⁹ Rendez-vous maîtres des montagnes situées au nord.

1, 16. — ²⁰ parce que ce pays ne pourrait nous contenir, et qu'il ne sera pas en notre pouvoir d'assujettir ceux qui habitent dans les plaines.

²¹ * Il est souvent fait mention, dans les Ecritures, de la plaine de Jezraël (Comp. Jug. 6, 33. Os. 1, 5). C'est la même qui est aussi appelée plaine d'Esdrelon (*Judith.* 1, 4, 4, 5); ou bien encore plaine de Mégiddo (Mageddo), plaine de Sarouas, selon qu'il s'agit de la partie de l'ouest où était située Mégiddo (2. Par. 35, 22), ou de la partie à l'est, en tirant vers le Jourdain. On remarque dans la plaine de Jezraël le petit Hermon, qu'il ne faut pas confondre avec l'Hermon de l'Antiliban, et les monts Gelboë si fameux par la mort de Saül (1. Rois, 31, 8). — La plaine de Jezraël était autrefois très-fertile; aujourd'hui sous la domination barbare des Turcs, ce n'est plus qu'un désert où l'on rencontre à peine quelques misérables villages.

²² qui sont armés de tous côtés d'instruments tranchants.

1, 1. — ¹ située à peu près au milieu du pays, le lieu des assemblées pendant

tabernaculum testimonii, et fuit eis terra subjecta.

2. Remanserant autem filiorum Israel septem tribus, quæ necdum accepterant possessiones suas.

3. Ad quos Josue ait : Usquequo marctis ignavia, et non intratis ad possidendam terram, quam Dominus Deus patrum vestrorum dedit vobis?

4. Eligite de singulis tribubus ternos viros, ut mittam eos, et pergant atque circumeant terram, et describant eam juxta numerum uniuscujusque multitudinis : referantque ad me quod descriperint.

5. Dividite vobis terram in septem partes : Judas sit in terminis suis ab australi plaga, et domus Joseph ab aquilone ;

6. mediam inter hos terram in septem partes describite : et huc venietis ad me, ut coram Domino Deo vestro mittam vobis hic sortem :

7. quia non est inter vos pars Levitarum, sed sacerdotium Domini est eorum hereditas. Gad autem et Ruben, et dimidia tribus Manasse, jam accepterant possessiones suas trans Jordanem ad orientalem plagam : quas dedit eis Moyses famulus Domini.

8. Cumque surrexissent viri, ut pergerent ad describendam terram, præcepit eis Josue, dicens : Circuite terram, et describite eam, ac revertimini ad me : ut hic co-

témoignage : et le pays leur était soumis.

2. Or il était demeuré sept tribus des enfants d'Israël qui n'avaient pas encore reçu leur partage ².

3. Josué leur dit donc : Jusqu'à quand demeurerez-vous lâches et paresseux, sans vous aller mettre en possession de la terre ³ que le Seigneur le Dieu de vos pères vous a donnée?

4. Choisissez trois hommes de chaque tribu, afin que je les envoie, qu'ils aillent faire le tour de cette terre, et qu'ils en fassent la description ⁴, selon le nombre ⁵ de ceux qui doivent la posséder, et qu'ils m'en fassent rapport quand ils l'auront faite ⁶.

5. Divisez entre vous la terre en sept parts : que Juda demeure dans ses limites du côté du midi, et la maison de Joseph du côté du septentrion ⁷.

6. Décrivez la terre qui reste après eux, et partagez-la en sept parts ⁸, et venez me trouver ici, afin que je jette pour vous le sort devant le Seigneur votre Dieu.

7. Car les Lévites n'ont aucune part entre vous, parce que le sacerdoce du Seigneur est leur héritage. Quant à la tribu de Gad, à la tribu de Ruben, et à la moitié de la tribu de Manassé, elles avaient déjà reçu les terres qu'elles devaient posséder au-delà du Jourdain, à l'orient, que Moïse le serviteur du Seigneur leur avait données.

8. Ces hommes se préparant donc à partir pour aller faire la description de tout le pays, Josué leur donna cet ordre : Faites, leur dit-il, le tour et la description de la terre, et revenez me trouver, afin que je jette ici, à

450 ans, jusqu'au temps de Samuel. — * Le tabernacle dressé à Silo fut celui de Moïse, appelé quelquefois aussi la maison de Dieu. L'arche ayant été plus tard portée à Gabaa, puis à Gabaon, le tabernacle fut aussi transféré dans cette dernière ville. Silo était située dans la tribu d'Ephraïm.

ŷ. 2. — ² Des deux premiers versets du chapitre il suit que les Israélites demeurèrent au moins sept ans au camp de Galgala (*Voy. pl. h. 14, 10.*) ; et si le partage qui se fit en premier lieu après la conquête du pays dura un peu longtemps, il faudrait encore prolonger d'autant cet espace.

ŷ. 3. — ³ le pays était déjà occupé, mais les Chananéens se maintenaient encore dans plusieurs localités d'où ils ne pouvaient être expulsés que par la force.

ŷ. 4. — ⁴ faisant connaître son étendue et sa nature.

⁵ selon le besoin.

* Dans l'hébr. : ... *la description, selon leur héritage, et qu'ils viennent vers moi.* — Selon leur héritage, selon la grandeur, le nombre des tribus dont chaque famille devait avoir son héritage. Il est ainsi à croire que sous le rapport de l'étendue, les parts étaient inégales, mais à peu près égales sous le rapport de la valeur.

ŷ. 5. — ⁷ par rapport à Juda.

ŷ. 6. — ⁸ Plus exactement dans l'hébr. : Pour vous, décrivez le pays (qui reste encore) en sept parts...

Silo, le sort pour vous devant le Seigneur. ram Domino, in Silo mittam vobis sortem.

9. Etant partis, ils reconnurent avec soin la terre, et la divisèrent en sept parts, qu'ils écrivirent dans un livre⁹; et ils revinrent trouver Josué au camp à Silo :

9. Itaque perrexerunt : et lustrantes eam, in septem partes dividerunt, scribentes in volumine. Reversique sunt ad Josue in castra Silo.

10. lequel jeta le sort¹⁰ devant le Seigneur à Silo, et divisa la terre en sept parts pour ses enfants d'Israël¹¹.

10. Qui misit sortes coram Domino in Silo, divisitque terram filiis Israel in septem partes.

11. Le premier partage échut par le sort, fut celui des enfants de Benjamin, distingués selon leurs familles, qui eurent pour leur part le pays situé entre les enfants de Juda et les enfants de Joseph.

11. Et ascendit sors prima filiorum Benjamin per familias suas, ut possiderent terram inter filios Juda et filios Joseph.

12. Leur frontière, vers le septentrion, est le bord du Jourdain, d'où elle s'étend au côté septentrional de Jéricho; de là elle monte sur les côtes des montagnes vers l'occident, et vient jusqu'au désert de Béthaven¹²;

12. Fuitque terminus eorum contra aquilonem a Jordane : pergens juxta latus Jericho septentrionalis plagæ, et inde contra occidentem ad montana conscendens, et perveniens ad solitudinem Bethaven,

13. elle passe ensuite vers le midi¹³ le long de Luza, qui est la même que Béthel; elle descend à Atharoth-Addar, près de la montagne qui est au midi de la basse Bethhoron; 1. *Moy.* 28, 19.

13. atque pertransiens juxta Luzam ad meridiem, ipsa est Bethel : descenditque in Atharoth-Addar, in montem qui est ad meridiem Bethhoron inferioris :

14. puis elle tourne en baissant vers la mer, au midi de la montagne qui regarde Bethhoron, du côté du midi, et elle se termine à Cariathbaal, qui s'appelle aussi Cariathiarim, ville des enfants de Juda. C'est là son étendue vers la mer¹⁴, du côté de l'occident.

14. et inclinatur circuiens contra mare ad meridiem montis qui respicit Bethhoron contra Africum : suntque exitus ejus in Cariathbaal, quæ vocatur et Cariathiarim, urbem filiorum Juda; hæc est plaga contra mare, ad occidentem.

ŷ. 9. — ⁹ vraisemblablement au moyen d'un plan (d'une carte), et ils décrivirent son étendue et sa nature.

ŷ. 10. — ¹⁰ A une si grande distance des lieux et des temps, il serait difficile de déterminer avec précision de quelle manière le partage se fit, et comment le sort vint ensuite fixer l'héritage de chaque tribu. Sans doute que tout avait été disposé de telle sorte que si un plus grand lot devenait le partage d'une tribu moins considérable, celle-ci céderait à la plus grande une partie de son territoire. Et de là peut-être plusieurs de ces villes que certaines tribus possédaient dans les districts des tribus voisines. *Comp. pl. h. 15, 16. 19, 9. 10.* Dieu aussi dirigeait le sort, afin que chaque tribu eût le partage qui lui avait été promis soit par le patriarche Jacob (1. *Moy.* 49.), soit par Moïse (5. *Moy.* 23.).

¹¹ Comme il se trouva dans cette division que le pays qui restait était trop petit pour sept tribus, on prit une partie du territoire des tribus de Juda et de Joseph pour la faire entrer dans le partage.

ŷ. 12. — ¹² La ville de Béthaven fut d'abord appelée Luza, puis Béthel (*Jug. 1, 22. 23.*), et enfin Béthaven (3. *Rois, 18, 15.*). Ce dernier nom ne lui fut donné que depuis Roboam, parce qu'il y plaça un veau d'or. Béthaven signifie *maison de vanité* ou d'iniquité, par opposition à Béthel, maison de Dieu. Il y a apparence que ce fut quelque copiste qui, plus tard, substitua le nom de Béthaven à celui de Béthel. Il faut expliquer de la même manière plusieurs autres expressions du livre de Josué, qui semblent se rapporter à un temps postérieur à celui où vivait l'historien sacré (*Comp. pl. h. 10, 23. 12, 23. Pl. b. 19, 47. 48. etc.*).

ŷ. 13. — ¹³ Il s'agit maintenant des limites de l'ouest.

ŷ. 14. — ¹⁴ du côté de la mer Méditerranée.

15. A meridie autem ex parte Cariathiarim egreditur terminus contra mare, et pervenit usque ad fontem aquarum Nephtoa.

16. Descenditque in partem montis, qui respicit vallem filiorum Ennom : et est contra septentrionalem plagam in extrema parte vallis Raphaim. Descenditque in Geennom (id est, vallem Ennom) juxta latus Jebusæi ad austrum : et pervenit ad fontem Rogel,

17. transiens ad aquilonem, et egrediens ad Ensemes, id est, fontem solis :

18. et pertransit usque ad tumulos, qui sunt e regione ascensus Adommim : descenditque ad Abenboen, id est, lapidem Boen filii Ruben : et pertransit ex latere aquilonis ad campestria : descenditque in planitiem,

19. et prætergreditur contra aquilonem Beth-hagla : suntque exitus ejus contra linguam maris salsissimi ab aquilone in fine Jordanis ad australem plagam :

20. qui est terminus illius ab oriente; hæc est possessio filiorum Benjamin per terminos suos in circuitu, et familias suas.

21. Fueruntque civitates ejus, Jericho et Beth-hagla et vallis Casis,

22. Betharaba et Samaraim et Bethel

23. et Avim et Aphara et Ophera,

24. Villa Emona et Ophni et Gabee : civitates duodecim, et ville earum.

25. Gabaon et Rama et Beroth,

26. et Mesphe et Caphara, et Amosa,

27. et Recem, Jaréphel et Tharéla,

28. et Sela, Eleph, et Jébus, quæ est Jerusalem, Gabaath et Cariath : civitates quatuordecim, et ville earum. Hæc est possessio filiorum Benjamin juxta familias suas.

15. Du côté du midi, sa frontière s'étend depuis Cariathiarim vers la mer ¹⁵, et vient jusqu'à la fontaine des eaux de Nephtoa ;

16. elle descend jusqu'à cette partie de la montagne qui regarde la vallée des enfants d'Ennom, et qui est du côté du septentrion, à l'extrémité de la vallée des Géants ; elle descend vers Géennom, c'est-à-dire vers la vallée d'Ennom ¹⁶ ; au côté des Jébuséens ¹⁷, au midi, et elle vient jusqu'à la fontaine de Rogel ;

17. elle passe vers le septentrion, s'étend jusqu'à Ensemès, c'est-à-dire la fontaine du soleil ;

18. elle passe jusqu'aux Tertres ¹⁸ qui sont vis-à-vis de la montée d'Adommim ; elle descend jusqu'à Abenboen, c'est-à-dire la pierre de Boen ¹⁹, fils de Ruben, et elle passe du côté du septentrion jusqu'aux campagnes, et elle descend dans la plaine ;

19. elle s'étend vers le septentrion au-delà de Beth-hagla, et elle se termine à la pointe de la mer très-salée, vers le septentrion, au bout du Jourdain qui regarde le midi,

20. et qui la termine du côté de l'orient. Ce sont là les limites et l'étendue du partage des enfants de Benjamin, distribués selon leurs familles.

21. Ses villes sont Jéricho, Beth-hagla, la vallée de Casis,

22. Bétharaba, Samaraim, Béthel,

23. Avim, Aphara, Ophéra,

24. la ville d'Emona, Ophni et Gabée, *quæ toutes font douze villes avec leurs villages ;*

25. Gabaon, Rama, Beroth,

26. Mesphé, Caphara, Amosa,

27. Récem, Jaréphel, Tharéla,

28. Séla, Eleph, Jébus, qui est la même que Jérusalem, Gabaath et Cariath, qui toutes font quatorze villes avec leurs villages. C'est là ce que possèdent les enfants de Benjamin, distingués selon leurs familles.

ÿ. 15. — ¹⁵ la mer Salée.

ÿ. 16. — ¹⁶ Voy. pl. h. 15, 9. note.

¹⁷ de Jérusalem.

ÿ. 18. — ¹⁸ Dans l'hébr. : jusqu'à Géliloth (aux monceaux), ce qui est la même chose que Galgala (Pl. h. 15, 7.).

¹⁹ Voy. pl. h. 15, 9. note.

CHAPITRE XIX.

Partage des autres tribus. Portion de Josué.

1. Le second partage échu par sort fut celui des enfants de Siméon, distingués selon leurs familles; et leur héritage

2. se prit au milieu de celui des enfants de Juda ¹, savoir : Bersabée, Sabée ², Molada,

3. Hasersual, Bala, Asem,

4. Eltholad, Béthul, Harma,

5. Sicéleg, Bethmarchaboth, Hasersusa,

6. Bethlébaoth, Sarohen, qui toutes font treize villes avec leurs villages;

7. Ain, Remmon, Athar, Asan, quatre villes avec leurs villages;

8. tous les villages des environs de ces villes, jusqu'à Baalath, Béer, Ramath du côté du midi. C'est là le partage des enfants de Siméon, distingués selon leurs familles,

9. qui fut pris du territoire que possédaient les enfants de Juda, parce qu'il était trop grand pour eux. C'est pourquoi les enfants de Siméon prirent leur partage au milieu de l'héritage de Juda ³.

10. Le troisième partage échu par sort fut celui des enfants de Zabulon, distingués selon leurs familles. Leur frontière s'étendait jusqu'à Sarid ⁴,

11. montait de la mer et de Mérala, et venait jusqu'à Debbaseth, jusqu'au torrent qui est vers Jéconam.

12. Elle retournait de Sared vers l'orient,

1. Et egressa est sors secunda filiorum Simeon per cognationes suas : fuitque hereditas

2. eorum in medio possessionis filiorum Juda : Bersabee et Sabee et Molada,

3. et Hasersual, Bala et Asem.

4. et Eltholad, Bethul et Harma

5. et Sicleg et Bethmarchaboth et Hasersusa

6. et Bethlebaoth et Sarohen : civitates tredecim, et villæ earum.

7. Ain et Remmon et Athar et Asan : civitates quatuor, et villæ earum :

8. omnes viculi per circuitum urbium istarum usque ad Baalath, Beer, Ramath contra australem plagam. Hæc est hereditas filiorum Simeon juxta cognationes suas,

9. in possessione et funiculo filiorum Juda : quia major erat; et idcirco filii Simeon possederunt in medio hereditatis eorum.

10. Ceciditque sors tertia filiorum Zabulon per cognationes suas: et factus est terminus possessionis eorum usque Sarid.

11. Ascenditque de mari et Mérala, et pervenit in Debbaseth, usque ad torrentem qui est contra Jeconam.

12. Et revertitur de Sared contra

†. 2. — ¹ Ils furent divisés, dispersés au milieu des enfants de Juda. Voy. 1. Moys. 49, 7.

² la même que Bersabée; autrement il n'y aurait pas treize villes (†. 6.). Voy. 1. Par. 4, 28.

†. 9. — ³ On peut remarquer dans le partage de Siméon un effet sensible de la Providence et de la certitude infaillible des promesses et des menaces de Dieu. Jacob, rempli de l'esprit de Dieu, lui avait prédit (1. Moys. 40, 6. 7.) qu'il n'aurait point de partage propre, mais qu'il serait dispersé dans Israël; et tel est en effet son partage.

†. 10. — ⁴ On ne peut déterminer les limites de Zabulon d'après les lieux qui sont ici désignés, parce qu'on ne les connaît pas; mais on sait par d'autres indications que Zabulon était bornée à l'est par la mer de Génézareth (Matth. 4, 13.), au midi par le mont Thabor, à l'ouest par la tribu d'Aser et par la mer, et au nord par Nephthali.

rientem in fines Ceseleththabor : et egreditur ad Dabereth, ascenditque contra Japhie.

13. Et inde pertransit usque ad orientalem plagam Gethhepher et Thacasin : et egreditur in Remmon, Amthar et Noa.

14. Et circuit ad aquilonem Hanathon : suntque egressus ejus vallis Jephthael.

15. et Catheth et Naalol et Séméron et Jécala et Bethlehem : civitates duodecim, et villæ earum.

16. Hæc est hereditas filiorum Zabulon per cognationes suas, urbes et viculi earum.

17. Issachar egressa est sors quarta per cognationes suas ;

18. fuitque ejus hereditas, Jezrael et Casaloth et Sunem

19. et Hapharaïm et Seon, et Anaharath

20. et Rabboth et Césion, Abes, 21. et Rameth, et Engannim, et Enhadda, et Bethphésès.

22. Et pervenit terminus ejus usque Thabor et Sehesima et Bethsames : erantque exitus ejus Jordanis : civitates sedecim, et villæ earum.

23. Hæc est possessio filiorum Issachar per cognationes suas, urbes et viculi earum.

24. Ceciditque sors quinta tribui filiorum Aser per cognationes suas :

25. fuitque terminus eorum Halcath et Chali et Beten et Axaph

26. et Elmelech et Amaad et Messal : et pervenit usque ad Carmelum maris et Sihor et Labanath.

27. Ac revertitur contra orientem Bethdagon : et pertransit usque Zabulon et vallem Jephthael contra aquilonem in Bethemec et Nehiel. Egrediturque ad lævam Cabul,

28. et Abran et Rohob et Hamon et Cana, usque ad Sidonem magnam ;

aux confins de Céséleththabor, et s'avancéait vers Dabéreth, montait vers Japhié ;

13. de là elle passait jusqu'à l'orient de Gethhépher et Thacasin ⁵, s'étendait vers Remmon, Amthar et Noa,

14. tournait au septentrion vers Hanathon, se terminait à la vallée de Jephthael,

15. et comprenait Catheth, Naalol, Sémeron, Jédala, Bethléhem, douze villes et leurs villages.

16. C'est là l'héritage de la tribu des enfants de Zabulon, distingués selon leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

17. Le quatrième partage échu par sort fut celui d'Issachar, distingué par ses familles ;

18. et son héritage fut Jezraël, Casaloth, Sunem,

19. Hapharaïm, Séon, Anaharath,

20. Rabboth, Césion, Abès,

21. Rameth, Engannim, Enhadda, Bethphésès ;

22. et sa frontière venait jusqu'à Thabor, Séhésima et Bethsamès, et se terminait au Jourdain : et tout son pays comprenait seize villes avec leurs villages ⁶.

23. C'est là l'héritage des enfants d'Issachar, distingués par leurs familles, avec leurs villes et leurs villages.

24. Le cinquième héritage échu par sort fut celui de la tribu des enfants d'Aser, distingués par leurs familles.

25. Leur frontière fut Halcath, Chali, Béten, Axaph,

26. Elmelech, Amaad et Messal ; et elle s'étendait jusqu'au Carmel, vers la mer, jusqu'à Sihor et Labanath ;

27. et elle retournait du côté d'orient vers Bethdagon, passait jusqu'à Zabulon et à la vallée de Jephthael, vers l'aquilon, et jusqu'à Bethemec et Néhiel. Elle s'étendait à main gauche vers Cabul,

28. Abran, Rohob, Hamon, Cana, et jusqu'à la grande Sidon ;

† 13. — ⁵ Dans l'hébr. : par Itha, Katsim, ou par Itha-Katsim.

† 22. — ⁶ La tribu d'Issachar touchait du côté du nord à Zabulon, du côté du matin au Jourdain, du côté du midi à Manassé, du côté du couchant à Manassé et à Aser.

29. elle retournait vers Horma, jusqu'à la très-forte ville de Tyr ⁷, et jusqu'à Hosa; et elle se terminait à la mer, au territoire de la dépendance d'Achziba ⁸;

30. et comprenait Amma, Aphec et Rohob, ce qui faisait en tout vingt-deux villes avec leurs villages.

31. C'est là l'héritage des enfants d'Azer, distingués par leurs familles, avec leurs villes et leurs villages ⁹.

32. Le sixième partage échu par sort fut celui des enfants de Nephthali, distingués par leurs familles.

33. Sa frontière s'étendait de Héleph et d'Elon en Saananim et Adami, qui est aussi Néceb, et de Jebnaël jusqu'à Lécum, et se terminait au Jourdain;

34. et elle retournait, du côté d'occident, vers Azanothabor: elle allait de là vers Hucuca, passait vers Zabulon du côté du midi, vers Aser du côté de l'occident, et vers Juda ¹⁰ du côté du Jourdain, au soleil levant.

35. Ses villes, qui sont très-fortes, étaient Assédim, Ser, Emath, Reccath, Cénéreth,

36. Edéma, Arama, Azor,

37. Cédès, Edraï, Enhasor,

38. Jehon, Magdalel, Horem, Bethanath et Bethsamès, qui sont en tout dix-neuf villes avec leurs villages.

39. C'est là l'héritage de la tribu des enfants de Nephthali, distingués par leurs familles, avec leurs villes et leurs villages ¹¹.

40. Le septième partage échu par sort fut

29. revertiturque in Horma usque ad civitatem munitissimam Tyrum, et usque Hosa: erantque exitus ejus in mare de funiculo Achziba:

30. et Amma et Aphec et Rohob; civitates viginti duæ et villæ earum.

31. Hæc est possessio filiorum Aser per cognationes suas, urbesque et viculi earum.

32. Filiorum Nephthali sexta sors cecidit per familias suas:

33. et cæpit terminus de Heleph et Elon in Saananim, et Adami, quæ est Neceh, et Jebnael usque Lecum: et egressus eorum usque ad Jordanem:

34. revertiturque terminus contra occidentem in Azanothabor, atque inde egreditur in Hucuca, et pertransit in Zabulon contra meridiem, et in Aser contra occidentem, et in Juda ad Jordanem contra ortum solis;

35. civitates munitissimæ, Assedim, Ser et Amath, et Reccath et Cenereth,

36. et Edema et Arama, Asor

37. et Cedès et Edraï, Enhasor

38. et Jehon et Magdalel, Horem et Bethanath et Bethsamès: civitates decem et novem, et villæ earum.

39. Hæc est possessio tribus filiorum Nephthali per cognationes suas, urbes et viculi earum.

40. Tribui filiorum Dan per

7. 29. — ⁷ Dans l'hébr. : Et elle retournait vers Rama, et jusqu'à la ville, rempart de Tyr. Voy. 2. Rois, 24, 7. — Le mot *Tsor*, *rocher*, paraît bien être ici le nom propre d'une ville. Néanmoins, cette manière de parler : *et jusqu'à la ville, rempart de Tyr*, laisse planer des incertitudes. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il ne peut être ici question de la nouvelle Tyr, que ruina Alexandre. Celle-ci était située sur un rocher dans la mer, et elle ne fut bâtie qu'après le retour de la captivité : mais l'ancienne Tyr elle-même, bâtie sur le continent, existait-elle déjà au temps de Josué? Il en est fait mention sous Samuel (*Ecclesi.* 41, 10.), et plus tard, sous David et Salomon, comme d'une ville déjà puissante (2. Rois, 5, 1; 1. Par. 14, 1; Rois, 24, 7.). Tyr pouvait donc dès le temps de Josué exister et servir déjà de empart, c'est-à-dire de forteresse, quoiqu'elle n'eût point encore acquis cette célébrité qu'elle eut dans la suite. Comp. *Ezéch.* 26; *Isaïe*, 23, 6. 12. Selon Hérodote, les Tyriens attribuaient à leur ville une haute antiquité.

⁸ à un petit territoire qui était échu à une famille.

9. 31. — ⁹ Aser était situé sur les côtes de la mer Méditerranée, et borné à l'est par Nephthali, Zabulon et Issachar, au sud par Manassé.

10. 34. — ¹⁰ Juda est apparemment ici une ville.

11. 39. — ¹¹ Nephthali touchait à l'orient au Jourdain, au sud à Zabulon, à l'ouest à Aser.

familias suas egressa est sors septima.

41. Et fuit terminus possessionis ejus Saraa et Esthaol, et Hirsemes, id est, civitas solis.

42. Selebin et Aialon et Jethela,

43. Elon et Themna et Acron,

44. Elthece, Gebbethon et Bath,

45. et Jud et Bane et Barach et ethremmon :

46. et Mejarcon et Arecon, cum termino qui respicit Joppen,

47. et ipso fine concluditur. Ascenderuntque filii Dan, et pugnauerunt contra Lesem, ceperuntque eam : et percusserunt eam in ore gladii, et possederunt, et habitaverunt in ea, vocantes nomen ejus Lesem-Dan, ex nomine patris sui.

48. Hæc est possessio tribus filiorum Dan, per cognationes suas, urbes et viculi earum.

49. Cumque complexset sorte dividere terram singulis per tribus suas, dederunt filii Israel possessionem Josue filio Nun in medio sui,

50. juxta præceptum Domini, urbem quam postulavit, Thamath-Saraa in monte Ephraim : et edificavit civitatem, habitavitque in ea.

51. Hæ sunt possessiones, quas sorte dividerunt Eleazar sacerdos et Josue filius Nun, et principes familiarum ac tribuum filiorum Israel, in Silo, coram Domino, ad ostium tabernaculi testimonii, partitique sunt terram.

celui de la tribu des enfants de Dan, distingués par leurs familles.

41. Le pays de cette tribu contenait Saraa, Esthaol, Hirsemès, c'est-à-dire Ville du soleil ;

42. Sélébin, Aïalon, Jéthéla,

43. Elon, Themna, Acron,

44. Elthécé, Gebbéthon, Balaath,

45. Jud, Bané, Barach ¹², Gethremmon,

46. Méjarcon et Arecon, avec ses confins qui regardent Joppé :

47. et c'est là que se termine ce partage. Mais les enfants de Dan ayant marché contre Lésem ¹³, l'assiégèrent et la prirent : ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui s'y rencontra, et s'en étant rendus maîtres, ils y habitèrent, l'appelant Lésem-Dan, du nom de Dan leur père ¹⁴.

48. C'est là ce que posséda la tribu des enfants de Dan, distingués selon leurs familles, avec leurs villes et leurs villages ¹⁵.

49. Josué ayant achevé de faire les partages de la terre, en donnant à chaque tribu la part qui lui était échue par sort, les enfants d'Israël donnèrent à Josué, fils de Nun, pour héritage au milieu d'eux,

50. selon que le Seigneur l'avait ordonné, la ville qu'il demanda, qui fut Thamath-Saraa sur la montagne d'Ephraïm, et il y bâtit une ville où il demeura ¹⁶.

51. Ce sont là les héritages que partagèrent au sort Eléazar, grand prêtre, Josué, fils de Nun, et les princes des familles et des tribus des enfants d'Israël à Silo, devant le Seigneur, à la porte du tabernacle du témoignage. C'est ainsi qu'ils partagèrent la terre.

γ. 45. — ¹² Dans l'hébr. : Béné-Barak.

γ. 47. — ¹³ une ville au pied du Liban, sur la limite septentrionale du pays de Chanaan.

¹⁴ Voy. Jug. 18, 1. et suiv. — * Tout ce qui regarde la guerre que les enfants de Dan firent contre Lésem ou Lachis a été ajouté au récit de Josué ; car cette guerre n'arriva qu'après sa mort, comme on le voit par le Livre des Juges, dans l'endroit indiqué.

γ. 48. — ¹⁵ La tribu de Dan était placée entre les tribus de Juda et d'Ephraïm, et touchait à l'est à Benjamin, et à l'ouest à la mer.

γ. 50. — ¹⁶ Combien grand était le désintéressement de Josué ! il demande comme un don ce que lui-même il a distribué ! Et combien peu de chose était ce qu'il souhaitait ! Combien de ressemblance il a avec le pauvre et l'humble Jésus, dont il était un type frappant !

CHAPITRE XX.

Villes de refuge.

1. Après cela le Seigneur parla à Josué en ces termes : Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur :

2. Séparez des villes dont je vous ai parlé par Moÿse, pour ceux qui cherchent un refuge, 4. *Moÿs.* 35, 40 et suiv. 5. *Moÿs.* 19, 2 et suiv.

3. afin que quiconque aura tué un homme sans y penser, s'y retire pour y être en sûreté, et pour pouvoir éviter la colère du plus proche parent, qui est le vengeur du sang ¹.

4. Et lorsqu'il se sera réfugié dans une de ces villes, il se présentera à la porte de la ville ², et il exposera aux anciens tout ce qui peut justifier son innocence; et après cela ils le recevront, et lui donneront un lieu pour y demeurer.

5. Que si le vengeur du sang le vient poursuivre, ils ne le livreront point entre ses mains, parce qu'il a tué son prochain sans y penser, et qu'on ne saurait prouver que deux ou trois jours auparavant il ait été son ennemi.

6. Il demeurera dans cette même ville jusqu'à ce qu'il se soit présenté devant les juges, et leur ait rendu compte de son action, et jusqu'à la mort du grand prêtre ³ qui sera en ce temps-là ⁴. Alors l'homicide reviendra, et il rentrera dans sa ville et dans sa maison, d'où il s'était retiré dans sa fuite.

7. Ils marquèrent donc Cédès en Galilée, sur la montagne de Nephthali, Sichem sur le mont Ephraïm, et Cariatharbé, qui se nomme aussi Hébron, et qui est sur la montagne de Juda.

8. Et au-delà du Jourdain, vers l'orient de Jéricho, ils choisirent Bosor, qui est dans la plaine du désert, de la tribu de Ruben, Ramoth en Galaad, de la tribu de Gad, et Gaulon en Basan, de la tribu de Manassé. 5. *Moÿs.* 4, 43.

1. Et locutus est Dominus ad Josue, dicens: Loquere filiis Israel, et dic eis:

2. Separate urbes fugitivorum, de quibus locutus sum ad vos per manum Moysi;

3. ut confugiat ad eas quicumque animam percusserit nescius: et possit evadere iram proximi, qui ultor est sanguinis:

4. cum ad unam harum confugerit civitatum, stabit ante portam civitatis, et loquetur senioribus urbis illius ea quæ se comprobent innocentem: sicque suscipient eum, et dabunt ei locum ad habitandum.

5. Cumque ultor sanguinis eum fuerit persecutus, non tradent in manus ejus: quia ignorans percussit proximum ejus, nec ante biduum, triduumve, ejus probatur inimicus.

6. Et habitabit in civitate illa, donec stet ante judicium causam reddens facti sui, et moriatur sacerdos magnus, qui fuerit in illo tempore: tunc revertetur homicida, et ingrediatur civitatem et domum suam de qua fugerat.

7. Decreveruntque Cedès in Galilæa montis Nephthali, et Sichem in monte Ephraim, et Cariatharbe, ipsa est Hebron in monte Juda.

8. Et trans Jordanem contra orientalem plagam Jericho, statuerunt Bosor, quæ sita est in campestris solitudine, de tribu Ruben, et Ramoth in Galaad de tribu Gad, et Gaulon in Basan de tribu Manasse.

γ. 3. — ¹ Lorsque l'homicide avait été volontaire et prémédité, la loi permettait au plus proche parent du tué de tirer vengeance du meurtre par la mort du meurtrier. Cet exécuteur de la justice légale était appelé goël, c'est-à-dire vengeur, racheteur du sang.

γ. 4. — ² C'était aux portes des villes que se tenaient les assemblées et que se rendait la justice.

γ. 6. — ³ Il y demeurera, dans le cas où il serait trouvé innocent, jusqu'à, etc.

⁴ Sur les motifs pour lesquels la mort du grand prêtre délivrait les exilés des villes de refuge, voy. 4. *Moÿs.* 35, 25.

9. Hæ civitates constitutæ sunt cunctis filiis Israel, et advenis qui habitabant inter eos : ut fugeret ad eas qui animam nescius percussisset, et non moreretur in manu proximi, effusum sanguinem vindicare cupientis, donec staret ante populum expositurus causam suam.

9. Ces villes furent établies pour tous les enfants d'Israël, et pour tous les étrangers * qui habitaient parmi eux, afin que celui qui aurait tué un homme sans y penser, y trouvât son refuge, et qu'il ne fût point tué par le parent du mort qui voudrait venger son sang, jusqu'à ce qu'il pût se présenter et défendre sa cause devant le peuple ⁶.

CHAPITRE XXI.

Villes des Lévites. Heureuse possession du pays.

1. Accesseruntque principes familiarum Levi ad Eleazarum sacerdotem, et Josue filium Nun, et ad duces cognitionum per singulas tribus filiorum Israel :

2. locutique sunt ad eos in Silo terræ Chanaan, atque dixerunt : Dominus præcepit per manum Moysi, ut darentur nobis urbes ad habitandum, et suburbana earum ad alenda jumenta.

3. Dederuntque filii Israel de possessionibus suis juxta imperium Domini, civitates et suburbana earum.

4. Egressaque est sors in familiam Caath filiorum Aaron sacerdotis, de tribubus Juda, et Simeon, et Benjamin, civitates tredecim :

5. et reliquis filiorum Caath, id

1. Alors les princes des familles de Lévi vinrent trouver Eléazar, grand prêtre, Josué, fils de Nun, et les chefs des familles de chaque tribu des enfants d'Israël,

2. et ils leur parlèrent à Silo dans le pays de Chanaan, et leur dirent : Le Seigneur a commandé par Moÿse qu'on nous donnât des villes où nous puissions demeurer, avec leurs faubourgs, pour y nourrir nos bêtes ¹.
4. Moys. 35, 2.

3. Les enfants d'Israël détachèrent donc des héritages dont ils étaient en possession, des villes avec leurs faubourgs, et les donnèrent aux Lévites, selon que le Seigneur l'avait commandé ².

4. Et le sort ayant été jeté pour la famille de Caath, treize villes des tribus de Juda, de Siméon et de Benjamin échurent aux enfants d'Aaron, grand prêtre ³.

5. Dix villes des tribus d'Ephraïm, de

ŷ. 9. — ⁵ qui avaient embrassé la religion mosaïque. — ⁶ Selon d'autres, même les gentils qui persévéraient dans le paganisme, jouissaient du droit d'asile, lorsqu'ils parvenaient à se réfugier dans les villes auxquelles ce privilège était attaché. En effet, le mot hébreu *Ger*, marque un étranger quel qu'il soit, et la loi est générale.

⁶ * Voy. 4. Moys. 35, 12.

ŷ. 2. — ¹ * Les villes que devaient posséder les prêtres et les Lévites ne purent leur être assignées qu'après que le partage du pays entre les tribus eut été fait. — Dieu voulut que les prêtres et les Lévites fussent répandus dans toutes les tribus, comme des gens à lui, qui lui étaient spécialement consacrés et dévoués, pour instruire le reste du peuple, le tenir dans le devoir, et conserver le respect de ses lois et de ses ordonnances parmi la nation. Le peuple avait dans les Lévites des maîtres et des juges à qui chacun pouvait s'adresser dans toutes sortes de difficultés, et des modèles qui, par leur exemple, apprenaient à tous la fidélité à Dieu.

ŷ. 3. — ² * Voy. 4. Moys. 35, 5 et les remarq. — Les prêtres et les Lévites n'étaient pas seulement les usufructiers, mais les maîtres et les possesseurs des biens qui leur furent cédés, car ils en pouvaient disposer par vente ou aliénation, selon les prescriptions de la loi. Comp. 3. Moys. 25, 32. 34.

ŷ. 4. — ³ qui appartenaient aux Caathites.

Dan et de la demi-tribu de Manassé échurent aux autres enfants de Caath ⁴, c'est-à-dire aux Lévités.

6. Le sort ayant été jeté pour les enfants de Gerson, treize villes des tribus d'Issachar, d'Aser et de Nephthali, et de la demi-tribu de Manassé en Basan, leur échurent en partage.

7. Et douze villes des tribus de Ruben, de Gad et de Zabulon, furent données aux enfants de Mérari, distribués selon leurs familles.

8. Les enfants d'Israël donnèrent aux Lévités ces villes et leurs faubourgs, comme le Seigneur l'avait ordonné par Moÿse, les partageant entre eux, selon qu'elles leur étaient échues par sort.

9. Josué leur donna des villes des tribus des enfants de Juda et de Siméon, dont voici les noms : ⁴ Par 6, 55.

10. Aux enfants d'Aaron d'entre les familles de Caath de la race de Lévi, parce que le premier partage qui échut par le sort fut pour eux,

11. Cariatharbé, du père d'Enac, qui s'appelle Hébron, sur la montagne de Juda, avec ses faubourgs dont elle est environnée.

12. Car il en avait donné les champs et les villages à Caleb, fils de Jéphoné, comme l'héritage qu'il devait posséder. *Pl. h.* 14, 14.

13. Il donna donc aux fils d'Aaron, *grand* prêtre, la ville d'Hébron, l'une des villes de refuge, avec ses faubourgs, Lobna avec ses faubourgs,

14. Jéther, Esthémô,

15. Holon, Dabir,

16. Ain, Jéta et Bethsamès avec leurs faubourgs, qui sont neuf villes de deux tribus, comme il a été dit auparavant.

17. Et de la tribu des enfants de Benjamin. Gabaon, Gabaé,

18. Anathoth et Almon, quatre villes avec leurs faubourgs.

19. Ainsi treize villes en tout furent données avec leurs faubourgs aux enfants d'Aaron, *grand* prêtre ⁵.

20. Voici celles qui furent données aux autres familles des enfants de Caath, de la race de Lévi.

est Levitis qui superfuerant, de tribubus Ephraim, et Dan, et dimidia tribu Manasse, civitates decem.

6. Porro filiis Gerson egressa est sors, ut acciperent de tribubus Issachar et Azer et Nephthali, dimidiaque tribu Manasse in Basan, civitates numero tredecim.

7. Et filiis Merari per cognationes suas, de tribubus Ruben et Gad et Zabulon, urbes duodecim.

8. Dederuntque filii Israel Levitis civitates et suburbana earum, sicut præcepit Dominus per manum Moysi, singulis sorte tribuentes.

9. De tribubus filiorum Juda et Simeon dedit Josue civitates : quarum ista sunt nomina :

10. filiis Aaron per familias Caath Levitici generis (prima enim sors illis egressa est)

11. Cariatharbe patris Enac, quæ vocatur Hebron, in monte Juda, et suburbana ejus per circuitum.

12. Agros vero et villas ejus, dederat Caleb filio Jephone ad possidendum.

13. Dedit ergo filiis Aaron sacerdotis Hebron confugii civitatem, ac suburbana ejus : et Lobnam cum suburbanis suis :

14. et Jether, et Esthemo,

15. et Holon, et Dabir,

16. et Ain, et Jetha, et Bethsames, cum suburbanis suis : civitates novem de tribubus, ut dictum est, duabus.

17. De tribu autem filiorum Benjamin, Gabaon, et Gabae,

18. et Anathoth et Almon, cum suburbanis suis : civitates quatuor.

19. Omnes simul civitates filiorum Aaron sacerdotis, tredecim, cum suburbanis suis.

20. Reliquis vero per familias filiorum Caath Levitici generis, hæc est data possessio

† 5. — ⁴ qui, en dehors de la famille d'Aaron, étaient des Caathites, etc.

† 19. — ⁵ Dans 1. i. 6, 45. on voit le même nombre treize qui est ici marqué; et cependant il n'est fait mention nommément que de onze villes; Ain et Gabaon sont omises. — Voyez ce qu'on a dit plus haut ch. 15, de ces sortes de variantes, omissions ou répétitions.

21. De tribu Ephraïm urbes confugii, Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, et Gazer,

22. et Cibsaim et Bethhoron, cum suburbanis suis, civitates quatuor.

23. De tribu quoque Dan, Eltheco et Gabathon,

24. et Aialon et Gethremmon, cum suburbanis suis, civitates quatuor.

25. Porro de dimidia tribu Manasse, Thanach et Gethremmon, cum suburbanis suis, civitates duæ.

26. Omnes civitates decem, et suburbana earum, datæ sunt filiis Caath inferioris gradus.

27. Filiis quoque Gerson Levitici generis dedit de dimidia tribu Manasse confugii civitates, Gaulon in Basan, et Bosram, cum suburbanis suis, civitates duas.

28. Porro de tribu Issachar, Cesion, et Dabereh,

29. et Jaramoth, et Engannim, cum suburbanis suis, civitates quatuor.

30. De tribu autem Aser, Masal et Abdon,

31. et Helcath et Rohob, cum suburbanis suis, civitates quatuor.

32. De tribu quoque Nephthali civitates confugii, Cedès in Galilæa, et Hammoth-Dor, et Carthan, cum suburbanis suis, civitates tres.

33. Omnes urbes familiarum Gerson, tredecim, cum suburbanis suis.

34. Filiis autem Merari Levitis inferioris gradus per familias suas data est de tribu Zabulon, Jecnam et Cartha

35. et Damna et Naalod, civitates quatuor cum suburbanis suis.

36. De tribu Ruben ultra Jordanem contra Jericho civitates refugii, Bosor in solitudine, Misor et Jaser et Jethson et Mephaath, civitates quatuor cum suburbanis suis.

37. De tribu Gad civitates confugii, Ramoth in Galaad, et Ma-

21. Ils eurent de la tribu d'Ephraïm Sichem, l'une des villes de refuge, avec ses faubourgs sur la montagne d'Ephraïm, Gazer,

22. Cibsaim et Bethhoron avec leurs faubourgs, qui sont quatre villes.

23. De la tribu de Dan ils eurent aussi Elthéco, Gabathon,

24. Aialon et Gethremmon, quatre villes avec leurs faubourgs.

25. Et de la demi-tribu de Manassé ils eurent deux villes avec leurs faubourgs, Thanach et Gethremmon.

26. Ainsi dix villes en tout avec leurs faubourgs furent données aux enfants de Caath, qui étaient dans un degré inférieur⁶.

27. Il donna aussi de la demi-tribu de Manassé aux enfants de Gerson, de la race de Lévi, deux villes, Gaulon en Basan, l'une des villes de refuge, et Bosra, avec leurs faubourgs.

28. De la tribu d'Issachar, Césion, Dabé-reth,

29. Jaramoth et Engannim, quatre villes avec leurs faubourgs.

30. De la tribu d'Aser, Masal, Abdon,

31. Helcath et Rohob, quatre villes avec leurs faubourgs.

32. Il donna aussi de la tribu de Nephthali Cedès en Galilée, l'une des villes de refuge, Hammoth-Dor et Carthan, qui sont trois villes avec leurs faubourgs.

33. Ainsi toutes les villes qui furent données aux familles de Gerson furent treize villes avec leurs faubourgs.

34. Il donna aussi de la tribu de Zabulon aux enfants de Mérari, Lévités d'un degré inférieur, distingués selon leurs familles, Jecnam, Cartha,

35. Damna et Naalod, quatre villes avec leurs faubourgs.

36. De la tribu de Ruben, au-delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, Bosor dans le désert, l'une des villes de refuge, et ces quatre villes avec leurs faubourgs; Misor, Jaser, Jethson et Méphaath⁷.

37. De la tribu de Gad il leur donna Ramoth en Galaad, l'une des villes de refuge,

Ÿ. 26. — ⁶ qui n'étaient point prêtres.

Ÿ. 36. — ⁷ Dans l'hébr. : Les villes de la tribu de Ruben sont : Bezer (Bosor), Jahza, Et Jémoth, Méphaat. — Misor et Jaser ne forment qu'une ville.

Manaïm, Hésébon et Jaser, quatre villes avec leurs faubourgs.

38. Les enfants de Mérari, distingués selon leurs familles et leurs maisons, reçurent en tout douze villes.

39. Ainsi toutes les villes qu'eurent les Lévites au milieu de l'héritage des enfants d'Israël, furent au nombre de quarante-huit⁸,

40. avec leurs faubourgs; et elles furent toutes distribuées selon l'ordre des familles.

41. Le Seigneur, le Dieu d'Israël, lui donna toute la terre qu'il avait promis avec serment à leurs pères de leur donner; et ils la possédèrent et l'habitèrent⁹.

42. Il leur donna la paix avec tous les peuples qui les environnaient, et nul de leurs ennemis ne leur osa résister; mais ils furent tous assujettis à leur puissance. *Pl. h.* 11, 23, 14, 15.

43. Il n'y eut pas une seule parole de tout ce que Dieu avait promis de leur donner qui demeurât sans effet; mais toutes choses furent accomplies très-réellement.

naim et Hesebon et Jaser, civitates quatuor cum suburbanis suis.

38. Omnes urbes filiorum Merari per familias et cognationes suas, duodecim.

39. Itaque civitates universæ Levitarum in medio possessionis filiorum Israel fuerunt quadraginta octo

40. cum suburbanis suis, singulæ per familias distributæ.

41. Deditque Dominus Deus Israeli omnem terram, quam traditurum se patribus eorum juraverat : ei possederunt illam, atque habitaverunt in ea.

42. Dataque est ab eo pax in omnes per circuitum nationes : nullusque eis hostium resistens ausus est, sed cuncti in eorum ditionem redacti sunt.

43. Ne unum quidem verbum, quod illis præstiturum se esse promiserat, irritum fuit, sed rebus expleta sunt omnia.

CHAPITRE XXII.

Retour des deux tribus et demie. Malentendu au sujet de l'érection d'un autel.

1. En ce même temps¹ Josué fit venir ceux des tribus de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé,

2. et il leur dit : Vous avez fait tout ce que Moïse, le serviteur du Seigneur, vous

1. Eodem tempore vocavit Josue Rubenitas, et Gaditas, et dimidiam tribum Manasse,

2. dixitque ad eos : Fecistis omnia quæ præcepit vobis Moyses

§. 39. — ⁸ Le nombre des Lévites n'excédait pas beaucoup 22,000 (*4. Moys.* ch. 3 et 4.), et 48 villes leur sont assignées pour leur habitation. Ce ne serait guère que 458 personnes par ville. — La population des villes sacerdotales eût été encore bien moins considérable si les prêtres seuls y eussent habité. Mais les Lévites et les prêtres étaient mêlés au peuple, seulement les prêtres et les Lévites avaient leurs demeures dans des villes déterminées, et ils habitaient toujours dans l'enceinte des villes, jamais dans les faubourgs ou dans les champs. Il y avait des villes lévétiques dans toutes les tribus. Dans la suite, après la construction du temple, les Lévites se rapprochèrent davantage de Jérusalem, mais il y en eut toujours par tout le pays. Les prêtres ne s'éloignèrent pas de Jérusalem au-delà des limites des tribus de Juda et de Siméon.

§. 41. — ⁹ Les Israélites étaient maîtres de tout le pays; seulement des Chanéens se maintenaient encore sur différents points. Dieu permit que cela arrivât pour que le pays ne fût pas trop dépeuplé. *Comp. 2. Moys.* 23, 29. Comparez encore *Jug.* 2, 20-23. 3, 2. où d'autres raisons en sont encore données.

§. 1. — ¹ après la fin de la guerre. — * Selon d'autres, après que la terre eut été partagée, et que le peuple eut donné aux Lévites des villes pour leur demeure, et avant que l'assemblée se séparât et quittât le camp de Silo, la septième ou la huitième année après le passage du Jourdain. *Voy. pl. b.* 23, 1.

famulus Domini : mihi quoque in omnibus obedistis,

3. nec reliquistis fratres vestros longo tempore, usque in presentem diem, custodientes imperium Domini Dei vestri.

4. Quia igitur dedit Dominus Deus vester fratribus vestris quietem et pacem, sicut pollicitus est : revertimini, et ite in tabernacula vestra, et in terram possessionis, quam tradidit vobis Moyses famulus Domini trans Jordanem :

5. ita duntaxat, ut custodiatis attente, et opere compleatis mandatum, et legem quam præcepit vobis Moyses famulus Domini, ut diligatis Dominum Deum vestrum, et ambuletis in omnibus viis ejus, et observetis mandata illius, adhæreatisque ei, ac serviat in omni corde, et in omni anima vestra.

6. Benedixitque eis Josue, et dimisit eos. Qui reversi sunt in tabernacula sua.

7. Dimidiæ autem tribui Manasse possessionem Moyses dederat in Basan : et idcirco mediæ quæ superfuit, dedit Josue sortem inter cæteros fratres suos trans Jordanem ad occidentalem plagam. Cumque dimitteret eos in tabernacula sua, et benedixisset eis,

8. dixit ad eos : In multa substantia atque divitiis revertimini ad sedes vestras, cum argento et auro, ære ac ferro, et veste multiplici : dividite prædam hostium cum fratribus vestris.

9. Reversique sunt, et abierunt filii Ruben, et filii Gad, et dimidia tribus Manasse, a filiis Israel de Silo, quæ sita est in Chanaan, ut intrarent Galaad terram possessionis suæ, quam obtinuerant juxta imperium Domini in manu Moyse.

avait ordonné : vous m'avez aussi obéi en toutes choses ;

3. et dans un si long temps ² vous n'avez point abandonné vos frères jusqu'à ce jour ; mais vous avez observé tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé.

4. Puis donc que le Seigneur votre Dieu a donné la paix et le repos à vos frères, selon qu'il l'avait promis, allez-vous-en, et retournez dans vos tentes, et dans le pays qui est à vous, que Moïse, le serviteur du Seigneur, vous a donné au-delà du Jourdain. 4. *Moy.* 32, 33. *Pl. h.* 1, 13, 13, 8.

5. Ayez soin seulement d'observer exactement et de garder effectivement les commandements et la loi que Moïse, le serviteur du Seigneur, vous a prescrite, qui est d'aimer le Seigneur votre Dieu, de marcher dans toutes ses voies, d'observer ses commandements et de vous attacher à lui et de le servir de tout votre cœur et de toute votre âme.

6. Josué les bénit ensuite et les renvoya ; et ils retournèrent à leurs tentes ³.

7. Or Moïse avait donné à la demi-tribu de Manassé les terres qu'elle devait posséder dans le pays de Basan ; et Josué avait donné à l'autre moitié de cette tribu sa part de la terre promise parmi ses frères, au-delà du Jourdain, vers l'occident. Josué les renvoyant donc dans leurs tentes, après leur avoir souhaité toute sorte de bénédictions,

8. il leur dit : Vous retournez dans vos maisons avec beaucoup de bien et de grandes richesses, ayant de l'argent, de l'or, de l'airain, du fer, et des vêtements de toutes sortes. Partagez avec vos frères ⁴ le butin que vous avez remporté sur vos ennemis.

9. Ainsi les enfants de Ruben et les enfants de Gad, avec la demi-tribu de Manassé, se retirèrent d'avec les enfants d'Israël qui étaient à Silo, au pays de Chanaan, et se mirent en chemin pour retourner en Galaad, qui était le pays qu'ils possédaient, et qui leur avait été accordé par Moïse, selon le commandement du Seigneur.

ŷ. 3. — ² pendant sept ou huit ans.

ŷ. 6. — ³ Les Hébreux établis sur la rive orientale du Jourdain, n'habitaient plus sous des tentes, mais dans des maisons et des villes. L'Écriture, sous le nom de tentes, désigne souvent toute espèce d'habitations. La bénédiction que Josué donna aux tribus qui s'en retournaient consista en ce qu'il leur souhaita toutes sortes de bonheur de la part de Dieu. Il put aussi les remercier de la part de leurs frères ; et, en signe de reconnaissance, leur faire quelques présents. *Bénir* se prend dans tous ces divers sens.

ŷ. 8. — ⁴ qui étaient restés comme garnison. *Comp.* 4. *Moy.* 31, 27, * où la loi prescrit ce partage.

10. Et étant arrivés aux digues du Jourdain, dans le pays de Chanaan⁵, ils bâtirent auprès du Jourdain un autel d'une grandeur immense⁶.

11. Ce que les enfants d'Israël ayant appris, et ayant su par des nouvelles certaines que les enfants de Ruben et de Gad, et de la demi-tribu de Manassé, avaient bâti un autel au pays de Chanaan, sur les digues du Jourdain, à l'opposite des enfants d'Israël,

12. ils s'assemblèrent tous à Silo pour marcher contre eux, et pour les combattre⁷.

13. Et cependant ils envoyèrent vers eux au pays de Galaad Phinéas, fils d'Eléazar, grand prêtre,

14. et dix des principaux du peuple avec lui, un de chaque tribu;

15. qui étant venus trouver les enfants de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé, au pays de Galaad, leur parlèrent de cette sorte :

16. Voici ce que tout le peuple du Seigneur nous a ordonné de vous dire : D'où vient que vous violez ainsi la loi du Seigneur? Pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur le Dieu d'Israël, en dressant un autel sacrilège, et vous retirant du culte qui lui est dû⁸?

17. N'est-ce pas assez que vous ayez péché à Béelpnégor⁹, et que la tache de ce crime ne soit pas encore aujourd'hui effacée de dessus nous¹⁰, après qu'il en a coûté la vie à tant de personnes du peuple? 4. *Moy.* 25, 3. 5. *Moy.* 4, 3.

18. Vous autres, le Seigneur, et demain sa colère éclatera sur tout Israël¹¹.

19. Que si vous croyez que la terre qui vous a été donnée en partage soit impure¹², passez à celle où est le tabernacle du Seigneur, et demeurez parmi nous, pourvu seulement que vous ne vous sépariez point du Seigneur, et que vous ne vous divisiez point d'avec nous, en bâtissant un autre autel que l'autel du Seigneur notre Dieu.

20. N'est-ce pas ainsi qu'Achan, fils de

10. Cumque venissent ad tumulos Jordanis in terram Chanaan, ædificaverunt juxta Jordanem altare infinitæ magnitudinis.

11. Quod cum audissent filii Israel, et ad eos certi nuntii detulissent, ædificasse filios Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, altare in terra Chanaan, super Jordanis tumulos, contra filios Israel :

12. convenerunt omnes in Silo, ut ascenderent et dimicaret contra eos.

13. Et interim miserunt ad illos in terram Galaad Phinees filium Eleazari sacerdotis,

14. et decem principes cum eo, singulos de singulis tribubus.

15. Qui venerunt ad filios Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, in terram Galaad, dixeruntque ad eos :

16. Hæc mandat omnis populus Domini: Quæ est ista transgressio? Cur reliquistis Dominum Deum Israel, ædificantes altare sacrilegum, et a cultu illius recedentes?

17. An parum vobis est quod peccastis in Beelphegor, et usque in præsentem diem macula hujus sceleris in nobis permanet? multique de populo corruerunt.

18. Et vos hodie reliquistis Dominum, et cras in universum Israel ira ejus desæviet.

19. Quod si putatis immundam esse terram possessionis vestræ, transite ad terram, in qua tabernaculum Domini est, et habitate inter nos : tantum ut a Domino, et a nostro consortio non recedatis, ædificato altari præter altare Domini Dei nostri.

20. Nonne Achan filius Zare

5. 10. — ⁵ encore en deçà.

⁶ comme un monument propre à perpétuer le souvenir de leurs exploits guerriers dans les contrées de ce côté du Jourdain.

7. 12. — ⁷ * selon que le Seigneur l'avait ordonné. *Comp.* 5. *Moy.* 13, 12-14.

8. 16. — ⁸ Voy. 5. *Moy.* 12, 13.

9. 17. — ⁹ Voy. 4. *Moy.* 25, 3.

¹⁰ qu'il tourne encore à notre honte.

11. 18. — ¹¹ Voy. 4. *Moy.* 16, 21. 22.

12. 19. — ¹² parce que le saint tabernacle n'est pas parmi vous, ou dans votre voisinage.

præterit mandatum Domini, et super omnem populum Israel iræ ejus incubuit? Et ille erat unus homo, atque utinam solus perisset in scelere suo.

21. Responderuntque filii Ruben et Gad, et dimidia tribus Manasse, principibus legationis Israel :

22. Fortissimus Deus Dominus, fortissimus Deus Dominus, ipse novit, et Israel simul intelliget : si prævaricationis animo hoc altare construximus, non custodiat nos, sed puniat nos in præsentibus :

23. et si ea mente fecimus, ut holocausta, et sacrificium, et pacificas victimas super eo imponeremus, ipse quærat et judicet :

24. et non ea magis cogitatione atque tractatu, et diceremus : Cras dicent filii vestri filiis nostris : Quid vobis et Domino Deo Israel?

25. Terminum posuit Dominus inter nos et vos, o filii Ruben, et filii Gad, Jordanem fluvium : et idcirco partem non habetis in Domino. Et per hanc occasionem avertent filii vestri filios nostros a timore Domini. Putavimus itaque melius,

26. et diximus : Extruamus nobis altare, non in holocausta neque ad victimas offerendas,

27. sed in testimonium inter nos et vos, et sobolem nostram vestramque progeniem, ut serviamus Domino, et juris nostri sit offerre, et holocausta, et victimas, et pacificas hostias : et nequaquam dicant cras filii vestri filiis nostris : Non est vobis pars in Domino.

28. Quod si voluerint dicere, respondebunt eis : Ecce altare Domini, quod fecerunt patres nostri, non in holocausta, neque in sacrificium, sed in testimonium nostrum ac vestrum.

Zaré, viola le commandement du Seigneur, et que la colère du Seigneur se répandit ensuite sur tout le peuple d'Israël? Et cependant il avait péché tout seul. Et plutôt à Dieu qu'après son crime il fût aussi péri seul!

21. Les enfants de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé répondirent ainsi aux princes d'Israël, qui avaient été envoyés vers eux :

22. Le Seigneur, le Dieu très-fort, sait notre intention; le Seigneur, le Dieu très-fort, la connaît, et Israël la connaîtra aussi. Si nous avons fait cet autel par un esprit de désobéissance et de révolte, que le Seigneur cesse de nous protéger, et qu'il nous punisse en ce même moment.

23. Si nous l'avons fait dans le dessein d'offrir dessus des holocaustes, des sacrifices et des victimes pacifiques, que Dieu nous en redemande compte, et que lui-même se fasse justice.

24. La pensée, au contraire, qui nous est venue dans l'esprit, a été que vos enfants pourraient bien dire un jour à nos enfants : Qu'y a-t-il de commun entre vous et le Seigneur Dieu d'Israël?

25. O enfants de Ruben et de Gad, le Seigneur a mis le fleuve du Jourdain entre vous et nous, comme les bornes qui nous divisent; et vous n'avez point par conséquent de part avec le Seigneur. Qu'ainsi ce pourrait être là un jour un sujet à vos enfants de détourner les nôtres de la crainte du Seigneur. Nous avons donc cru qu'il était meilleur d'en user ainsi,

26. et nous avons dit en nous-mêmes : Faisons un autel, non pour y offrir des holocaustes et des victimes,

27. mais afin que ce soit un témoignage entre nous et vous, et entre nos enfants et vos enfants, que nous voulions servir le Seigneur, et que nous avons droit de lui offrir des holocaustes, des victimes et des hosties pacifiques, et qu'à l'avenir vos enfants ne disent pas à nos enfants : Vous n'avez point de part avec le Seigneur.

28. Que s'ils leur veulent parler de cette sorte, ils leur répondront : Voilà l'autel du Seigneur¹³ qu'ont fait nos pères, non pour y offrir des holocaustes ou des sacrifices, mais pour être un témoignage entre vous et nous.

γ. 28. — ¹³ Dans l'hébr. : Voyez la représentation de l'autel du Seigneur, qui a été faite sur le modèle de l'autel qui est à Silo, en témoignage que nous y avons part. — * Ils se seraient donc bien gardés d'ériger solennellement un autel contre la défense qui avait été faite de sacrifier en plus d'un endroit (5. *Moy.* 12, 13.).

29. Dieu nous préserve d'un si grand crime, d'abandonner le Seigneur, et de nous éloigner de ses traces, en bâtissant un autel pour y offrir des holocaustes, des sacrifices et des victimes, hors l'autel du Seigneur notre Dieu, qui a été dressé devant son tabernacle.

30. Phinéas, prêtre, et les princes du peuple que les Israélites avaient envoyés avec lui, ayant entendu ces paroles, s'apaisèrent; et ils furent parfaitement satisfaits de cette réponse des enfants de Ruben, de Gad, et de la demi-tribu de Manassé.

31. Alors Phinéas, prêtre, fils d'Eléazar, leur dit : Nous savons maintenant que le Seigneur est avec nous, puisque vous êtes si éloignés de commettre cette perfidie, et que vous avez délivré les enfants d'Israël de la vengeance de Dieu.

32. Après cela ayant quitté les enfants de Ruben et de Gad, il revint avec les princes du peuple, du pays de Galaad, au pays de Chanaan, vers les enfants d'Israël, et il leur fit son rapport.

33. Tous ceux qui l'entendirent en furent très-satisfaits. Les enfants d'Israël louèrent Dieu, et ils ne pensèrent plus à marcher contre leurs frères, pour les combattre, ni à ruiner le pays qu'ils possédaient.

34. Les enfants de Ruben et les enfants de Gad appelèrent l'autel qu'ils avaient bâti, l'autel qui rend témoignage que le Seigneur est le vrai Dieu ¹⁴.

29. Absit a nobis hoc scelus, ut recedamus a Domino, et ejus vestigia relinquamus, extracto altari ad holocausta, et sacrificia, et victimas offerendas, præter altare Domini Dei nostri, quod extructum est ante tabernaculum ejus.

30. Quibus auditis, Phinees sacerdos, et principes legationis Israel, qui erant cum eo, placati sunt : et verba filiorum Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, libentissime susceperunt.

31. Dixitque Phinees filius Eleazari sacerdos ad eos : Nunc scimus quod nobiscum sit Dominus, quoniam alieni estis a prævaricatione hac, et liberastis filios Israel de manu Domini.

32. Reversusque est cum principibus a filiis Ruben et Gad, de terra Galaad, finium Chanaan, ad filios Israel, et retulit eis.

33. Placuitque sermo cunctis audientibus. Et laudaverunt Deum filii Israel, et nequaquam ultra dixerunt, ut ascenderent contra eos, atque pugnarent, et delerent terram possessionis eorum.

34. Vocaveruntque filii Ruben, et filii Gad, altare quod extruxerant, Testimonium nostrum, quod Dominus ipse sit Deus.

CHAPITRE XXIII.

Josué tient une assemblée du peuple, et il l'exhorte à exterminer les Chananéens.

1. Or longtemps après ¹ que le Seigneur eut donné la paix à Israël, et qu'il lui eut assujéti toutes les nations qui l'environnaient, Josué étant déjà vieux et fort avancé en âge,

1. Evoluta autem multo tempore, postquam pacem dederat Dominus Israeli, subjectis in gyrationibus universis, et Josue jam longævo, et persenilis ætatis :

leur pensée, au contraire, était d'élever un monument en forme d'un grand autel, afin qu'il servit de témoignage en faveur de leur participation au culte de Dieu, dont loin de vouloir se séparer eux-mêmes, ils n'étaient pas disposés à se laisser exclure par les tribus habitant à l'occident du Jourdain. — Par une disposition spéciale de la Providence, les Israélites furent de tous temps très jaloux de leur élection, et malgré leur inconstance dans la fidélité à son service, ils se sont toujours glorifiés d'être un peuple distingué et choisi particulièrement de Dieu.

1. 34. — ¹⁴ notre Dieu.

1. 1. — ¹ de huit à neuf ans. Voy. pl. h. 22, 2. et suiv.

2. vocavit Josue omnem Israël, majoresque natu, et principes ac duces, et magistris, dixitque ad eos : Ego senui, et progressioris ætatis sum :

3. vosque cernitis omnia quæ fecerit Dominus Deus vester cunctis per circuitum nationibus, quomodo pro vobis ipse pugnaverit :

4. et nunc quia vobis sorte divisit omnem terram, ab orientali parte Jordanis usque ad mare magnum, multæque adhuc supersunt nationes :

5. Dominus Deus vester disperdet eas, et auferet a facie vestra, et possidebitis terram, sicut vobis pollicitus est ;

6. tantum confortamini, et estote solliciti, ut custodiatis cuncta quæ scripta sunt in volumine legis Moysi : et non declinetis ab eis neque ad dexteram neque ad sinistram :

7. ne postquam intraveritis ad gentes, quæ inter vos futuræ sunt, juretis in nomine deorum earum, et serviatis eis, et adoretis illos :

8. sed adhereatis Domino Deo vestro : quod fecistis usque in diem hanc.

9. Et tunc auferet Dominus Deus in conspectu vestro gentes

2. fit assembler tout Israël, les anciens, les princes, les chefs ², et les magistrats ³, et il leur dit : Je suis vieux, et mon âge est fort avancé ⁴.

3. Vous voyez tout ce que le Seigneur votre Dieu a fait à toutes les nations qui vous environnent, de quelle sorte il a lui-même combattu pour vous ;

4. et comment il vous a partagé au sort toute cette terre, depuis la partie orientale du Jourdain jusqu'à la grande mer, quoique plusieurs nations restent encore ⁵.

5. Le Seigneur votre Dieu les exterminera et les détruira devant vous, et vous posséderez cette terre, selon qu'il vous l'a promis.

6. Fortifiez-vous seulement *de plus en plus*, et gardez avec grand soin tout ce qui est écrit dans le livre de la loi de Moïse, sans vous en détourner ni à droite ni à gauche,

7. de peur que vous mêlant parmi ces peuples qui demeureront parmi vous ⁶, vous ne juriez au nom de leurs dieux, et que vous ne les serviez, et ne les adoriez.

8. Mais attachez-vous au Seigneur votre Dieu, selon que vous l'avez fait jusqu'à ce jour.

9. Alors le Seigneur votre Dieu exterminera devant vous ces nations grandes et

ÿ 2. — ² Dans l'hébr. : les juges.

³ Dans l'hébr. litt. : les docteurs, magistris, — les magistrats (les fonctionnaires publics).

⁴ * On voit par le ÿ. 14, que ce fut vers la fin de sa vie, et peu avant sa mort, que Josué convoqua l'assemblée où il tint le discours contenu dans ce chapitre. Il la convoqua vraisemblablement à Silo, où était le tabernacle, ou à Thannat-Saré, lieu de sa demeure (pl. h. 19, 50 ; 18, 4.). — Il est dit qu'il fit assembler tout Israël ; mais cela doit s'entendre en ce sens seulement, que tout Israël était représenté dans l'assemblée ; car il n'est fait mention expresse que des anciens, des chefs des tribus, des juges et des préfets ou inspecteurs. On peut croire qu'il en était de même en général dans les assemblées du peuple qui se tinrent sous Moïse et dans d'autres temps.

ÿ. 4. — ⁵ * Dans l'hébr. : ÿ. 3. Vous voyez tout ce que Jéhovah Elohim a fait à toutes ces nations en votre présence ; car c'est Jéhovah votre Dieu qui a combattu pour vous. ÿ. 4. Voyez, je vous ai partagé ces nations qui restent en héritage, selon vos tribus, depuis le Jourdain ; et toutes les nations que j'ai exterminées, en allant vers la grande mer au couchant du soleil. — Sens : Je vous ai distribué par le sort, selon vos tribus, tant les nations qui ne sont point encore exterminées, que celles que j'ai déjà détruites, dans toute l'étendue de la terre de Chanaan, depuis le Jourdain, à l'orient, jusqu'à la mer Méditerranée, à l'occident. Josué rappelle qu'il a partagé même les nations qui n'ont point encore disparu, afin d'exciter les Israélites à leur faire incessamment la guerre. Voy. pl. h. 21, 41 et les remarq.

ÿ. 7. — ⁶ * Dans l'hébr. : ... Ces peuples qui restent avec vous, vous ne rappelez le nom de leurs dieux, que vous ne juriez, que vous ne les serviez et ne les adoriez. — Non-seulement les Israélites ne devaient point jurer au nom des dieux étrangers, les servir ni les adorer, mais ils ne devaient point célébrer leurs noms, ni même les rappeler.

puissantes, et nul ne pourra vous résister ⁷.

10. Un seul d'entre vous poursuivra mille de vos ennemis, parce que le Seigneur votre Dieu combattra lui-même pour vous, comme il l'a promis ⁸.

11. Prenez garde seulement et ayez soin sur toutes choses d'aimer le Seigneur votre Dieu.

12. Que si vous voulez vous attacher aux erreurs de ces peuples qui demeurent parmi vous, et vous mêler avec eux par le lien du mariage, et par une union d'amitié,

13. sachez dès maintenant que le Seigneur votre Dieu ne les exterminera point devant vous, mais qu'ils deviendront à votre égard comme un piège, comme un filet, comme des pointes qui vous perceront les côtés et comme des épines dans vos yeux ⁹, jusqu'à ce qu'il vous enlève et vous extermine de cette terre excellente qu'il vous a donnée.

14. Pour moi, je suis aujourd'hui ¹⁰ sur le point d'entrer dans la voie de toute la terre ¹¹; et vous devez considérer avec une parfaite reconnaissance, que tout ce que le Seigneur avait promis de vous donner est arrivé effectivement, sans qu'aucune de ses paroles soit tombée par terre.

15. Comme donc Dieu a accompli tout ce qu'il vous avait promis, et que tout vous a réussi très-heureusement, ainsi il fera venir sur vous tous les maux dont il vous a menacés, jusqu'à ce qu'il vous enlève et vous extermine de cette excellente terre qu'il vous a donnée,

16. si vous violez l'alliance que le Seigneur votre Dieu a faite avec vous, si vous servez et adorez des dieux étrangers; car alors la fureur du Seigneur s'élèvera tout d'un coup contre vous, et vous serez promptement enlevés de cette excellente terre qu'il vous a donnée ¹².

magnas et robustissimas, et nullus vobis resistere poterit.

10. Unus e vobis persequetur hostium mille viros : quia Dominus Deus vester pro vobis ipse pugnabit, sicut pollicitus est.

11. Hoc tantum diligentissime præcavete, ut diligatis Dominum Deum vestrum.

12. Quod si volueritis gentium harum, quæ inter vos habitant, erroribus adhærere, et cum eis miscere connubia, atque amicitias copulare :

13. jam nunc scitote quod Dominus Deus vester non eas deleat ante faciem vestram, sed sint vobis in foveam ac laqueum, et offendiculum ex latere vestro, et sudes in oculis vestris, donec vos auferat atque disperdat de terra hac optima, quam tradidit vobis.

14. En ego hodie ingredior viam universæ terræ, et toto animo cognoscetis, quod de omnibus verbis, quæ se Dominus præstiturum vobis esse pollicitus est, unum non præterierit incassum.

15. Sicut ergo implevit opere quod promisit, et prospera cuncta venerunt : sic adducet super vos quidquid malorum comminatus est, donec vos auferat atque disperdat de terra hac optima, quam tradidit vobis,

16. eo quod præterieritis pactum Domini Dei vestri, quod pepigit vobiscum, et servieritis diis alienis, et adoraveritis eos : cito atque velociter consurget in vos furor Domini, et auferemini ab hac terra optima, quam tradidit vobis.

7. 9. — ⁷ Dans l'hébr. : C'est pourquoi le Seigneur a expulsé, etc.

8. 10. — ⁸ * Voy. 3. Moys. 26, 7. 8. 13; 5. Moys. 22, 30; 38, 7.

9. 13. — ⁹ Comp. 4. Moys. 33, 52. 55.

10. 14. — ¹⁰ je serai bientôt.

¹¹ * de subir le sort de tous les mortels — de mourir.

12. 16. — ¹² * Voy. pl. b. la Préf. sur le Livre des Jug. note.

CHAPITRE XXIV.

Josué convoque une dernière assemblée du peuple. Sa mort.

1. Congregavitque Josue omnes tribus Israel in Sichem, et vocavit majores natu, ac principes, et iudices, et magistros : steteruntque in conspectu Domini :

2. et ad populum sic locutus est : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Trans fluvium habitaverunt patres vestri ab initio, Thare pater Abraham et Nachor : servieruntque diis alienis.

3. Tuli ergo patrem vestrum Abraham de Mesopotamiæ finibus : et adduxi eum in terram Chanaan : multiplicavique semen ejus,

4. et dedi ei Isaac : illique rursus dedi Jacob et Esau. E quibus, Esau dedi montem Seir ad possidendum : Jacob vero, et filii ejus descenderunt in Ægyptum.

5. Misique Moysen et Aaron, et percussi Ægyptum multis signis atque portentis.

6. Eduxique vos et patres vestros de Ægypto, et venistis ad mare : persecutique sunt Ægyptii patres vestros cum curribus et equitatu, usque ad mare Rubrum.

7. Clamaverunt autem ad Dominum filii Israel : qui posuit tenebras inter vos et Ægyptios, et adduxit super eos mare, et operuit eos. Viderunt oculi vestri cuncta quæ in Ægypto fecerim, et habitastis in solitudine multo tempore :

8. et introduxi vos in terram

1. Josué ayant assemblé toutes les tribus d'Israël à Sichem ¹, fit venir les anciens, les princes, les juges et les magistrats ², qui se présentèrent devant le Seigneur ³ ;

2. et il parla ainsi au peuple ⁴ : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Vos pères, Tharé, père d'Abraham et de Nachor, dès le commencement ont habité au-delà du fleuve ⁵, et ont servi des dieux étrangers. 1. *Moys.* 11, 26.

3. Mais je tirai Abraham votre père de la Mésopotamie, et je l'amenai au pays de Chanaan. Je multipliai sa race, 1. *Moys.* 11, 31.

4. je lui donnai Isaac, et à Isaac je donnai Jacob et Esaü. Je donnai à Esaü le mont de Séir pour le posséder ; mais Jacob et ses enfants descendirent en Egypte. 1. *Moys.* 21, 2, 25, 26. 36, 8. 46, 6.

5. J'envoyai depuis Moïse et Aaron ; je frappai l'Egypte par un grand nombre de miracles et de prodiges. 2. *Moys.* 3, 10.

6. Je vous fis sortir ensuite, vous et vos pères, de l'Egypte, et vous vîtes à la mer ; et les Egyptiens poursuivirent vos pères avec des chariots et de la cavalerie jusqu'à la mer Rouge. 2. *Moys.* 12, 37. 14, 9.

7. Alors les enfants d'Israël crièrent au Seigneur : et il mit des ténèbres épaisses entre vous et les Egyptiens ⁶ ; il fit revenir la mer sur eux, et il les enveloppa dans ses eaux. Vos yeux ⁷ ont vu tout ce que j'ai fait dans l'Egypte. Vous avez demeuré longtemps dans le désert :

8. et je vous ai fait entrer dans le pays des

ÿ. 1. — ¹ où Abraham avait autrefois offert un sacrifice (1. *Moys.* 12, 6. 7.), et où l'alliance fut confirmée par serment (*Pl.* h. 8, 30. et suiv.).

² Dans l'hébr. : les schoterim, — les magistrats.

³ devant le saint tabernacle. — ⁴ Selon quelques-uns, l'arche fut transportée de Silo à Sichem pour cette assemblée, et l'on y érigea un tabernacle. Selon d'autres, les mots : « in conspectu Domini, devant la face du Seigneur (hébr. devant Dieu) » ne signifient point que l'arche d'alliance fut présente, mais seulement que l'assemblée avait un caractère religieux.

ÿ. 2. — ⁵ Voy. *pl.* h. 23, 2 et les remarq.

⁶ de l'Euphrate.

ÿ. 7. — ⁷ la colonne de nuée, qui précédait le camp d'Israël et qui était brillante du côté des Hébreux, mais ténébreuse du côté des Egyptiens. 2. *Moys.* 14, 20.

⁸ les yeux de vos pères.

Amorrhéens qui habitaient au-delà du Jourdain. Lorsqu'ils combattait contre vous, je les ai livrés entre vos mains; et les ayant fait passer au fil de l'épée, vous vous êtes rendus maîtres de leur pays.

9. Balac, fils de Séphor, roi de Moab, s'éleva alors et combattit contre Israël⁸. Il envoya vers Balaam, fils de Béor, et il le fit venir pour vous maudire. 4. *Moys.* 22, 5.

10. Mais je ne voulus point l'écouter; je vous bénis au contraire par lui, et je vous délivrai de ses mains.

11. Vous avez passé le Jourdain, et vous êtes venus à Jéricho. Les gens de cette ville ont combattu contre vous, les Amorrhéens, les Phérézéens, les Chanaanéens, les Héthéens, les Gergéséens, les Hévéens et les Jébuséens; et je les ai livrés entre vos mains. *Pl. h.* 3, 14. 6, 1. et suiv. 11, 3. et suiv.

12. J'ai envoyé devant vous des frelons⁹, et je les ai chassés de leurs pays; j'ai chassé deux rois des Amorrhéens, et ce n'a été ni par votre épée ni par votre arc. 2. *Moys.* 23, 28. 5. *Moys.* 7, 20. *Pl. h.* 11, 20.

13. Je vous ai donné une terre que vous n'aviez point cultivée, des villes pour vous y retirer que vous n'aviez point bâties, des vignes et des plants d'oliviers que vous n'aviez point plantés¹⁰.

14. Maintenant donc craignez le Seigneur, et servez-le avec un cœur parfait et vraiment sincère. Otez du milieu de vous les dieux que vos pères ont adorés dans la Mésopotamie et dans l'Égypte, et servez le Seigneur¹¹. 1. *Rois.* 7, 3. *Tob.* 14, 10.

15. Que si vous croyez que ce soit un malheur pour vous de servir le Seigneur, vous êtes dans la liberté de prendre tel parti que vous voudrez. Choisissez aujourd'hui ce qui vous plaira; et voyez qui vous devez plutôt adorer, ou les dieux qu'ont servis vos pères dans la Mésopotamie, ou les dieux des Amorrhéens au pays desquels vous habitez :

Amorrhæi, qui habitabat trans Jordanem. Cumque pugnarent contra vos, tradidi eos in manus vestras, et possedistis terram eorum, atque interfecistis eos.

9. Surrexit autem Balac filius Sephor rex Moab, et pugnavit contra Israellem. Misitque et vocavit Balaam filium Beor, ut malediceret vobis :

10. et ego nolui audire eum, sed e contrario per illum benedixi vobis, et liberavi vos de manu ejus.

11. Transiistisque Jordanem, et venistis ad Jericho. Pugnaveruntque contra vos viri civitatis ejus, Amorrhæus, et Pherezæus, et Chanaanæus, et Hethæus et Gergesæus, et Hevæus, et Jebusæus : et tradidi illos in manus vestras.

12. Misique ante vos crabones : et ejeci eos de locis suis, duos reges Amorrhæorum, non in gladio nec in arcu tuo.

13. Dedique vobis terram, in qua non laborastis, et urbes quas non ædificastis, ut habitaretis in eis : vineas et oliveta, quæ non plantastis.

14. Nunc ergo timete Dominum, et servite ei perfecto corde atque verissimo : et auferite deos, quibus servierunt patres vestri in Mesopotamia et in Ægypto, ac servite Domino.

15. Sin autem malum vobis videtur ut Domino serviat, optio vobis datur : eligite hodie quod placet, cui servire potissimum debeat, utrum diis, quibus servierunt patres vestri in Mesopotamia, an diis Amorrhæorum, in quorum terra habitatis : ego autem et

ŷ. 9. — ⁸ il vous fit tout le mal qu'il put, quoiqu'il ne prit pas les armes.

ŷ. 12. — ⁹ * Voyez les remarques sur 11, 20. *Comp.* 2. *Moys.* 23, 28. 5. *Moys.* 7, 20.

ŷ. 13. — ¹⁰ * tout le pays de Chanaan avec toutes ses excellentes productions. *Comp.* 5. *Moys.* 6, 10. 11.

ŷ. 14. — ¹¹ * Josué dit expressément (ŷ. 2.) que Tharé et Nachor, les aïeux d'Abraham, adoraient les faux dieux; que durant leur séjour en Égypte, les Hébreux eurent des idoles (ŷ. 14.), lesquelles vraisemblablement ils conservèrent et transportèrent même dans le désert à la suite de l'arche (ŷ. 23.). Cela cependant ne doit s'entendre que des particuliers, et non du corps de la nation. Il faut supposer aussi que ces pratiques abominables n'avaient lieu qu'en secret dans le camp d'Israël, car si elles eussent été connues, Moïse, dans son zèle pour la gloire de Dieu, aurait certainement exterminé, comme les adorateurs du veau d'or et de Bœlphégor, ceux qui s'y livraient (Voy. 1. *Moys.* 32. 4. *Moys.* 21.).

domus mea serviemus Domino.

16. Responditque populus, et ait: Absit a nobis ut relinquamus Dominum, et serviamus diis alienis.

17. Dominus Deus noster ipse eduxit nos, et patres nostros, de terra Ægypti, de domo servitutis: fecitque videntibus nobis signa ingentia, et custodivit nos in omnia via, per quam ambulavimus, et in cunctis populis, per quos transivimus.

18. Et ejecit universas gentes, Amorrhæum habitatorem terræ, quam nos intravimus. Serviemus igitur Domino, quia ipse est Deus noster.

19. Dixitque Josue ad populum: Non poteritis servire Domino: Deus enim sanctus, et fortis æmulator est, nec ignoscet sceleribus vestris atque peccatis.

20. Si dimiseritis Dominum, et servieritis diis alienis, convertet se, et affliget vos, atque subvertet postquam vobis præstiterit bona.

21. Dixitque populus ad Josue: Nequaquam ita ut loqueris, erit, sed Domino serviemus.

22. Et Josue ad populum: Testes, inquit, vos estis, quia ipsi elegeritis vobis Dominum ut serviatis ei. Responderuntque: Testes.

23. Nunc ergo, ait, auferete deos alienos de medio vestri, et inclinate corda vestra ad Dominum Deum Israel.

24. Dixitque populus ad Josue: Domino Deo nostro serviemus, et obediētes erimus præceptis ejus.

25. Percussit ergo Josue in die

mais pour ce qui est de moi et de ma maison, nous servirons le Seigneur ¹².

16. Le peuple lui répondit: A Dieu ne plaise que nous abandonnions le Seigneur, et que nous servions des dieux étrangers ¹³.

17. C'est le Seigneur notre Dieu qui nous a tirés lui-même, nous et nos pères, du pays d'Égypte, de la maison de servitude, qui a fait de très-grands prodiges devant nos yeux, qui nous a gardés dans tout le chemin par où nous avons marché, et parmi tous les peuples par où nous avons passé.

18. C'est lui qui a chassé toutes ces nations, et les Amorrhéens qui habitaient le pays dans lequel nous sommes entrés. Nous servirons donc le Seigneur, parce que c'est lui-même qui est notre Dieu.

19. Josué répondit au peuple: Vous ne pourrez servir le Seigneur ¹⁴, parce que c'est un Dieu saint, un Dieu fort et jaloux, et il ne vous pardonnera point vos crimes et vos péchés ¹⁵.

20. Si vous abandonnez le Seigneur, et si vous servez des dieux étrangers, il se tournera contre vous, il vous affligera, et il vous ruinera après tous les biens qu'il vous a faits.

21. Le peuple dit à Josué: Ces maux dont vous nous menacez n'arriveront point, mais nous servirons le Seigneur.

22. Josué répondit au peuple: Vous êtes témoins que vous avez choisi vous-mêmes le Seigneur pour le servir. Ils lui répondirent: Nous en sommes témoins.

23. Otez donc maintenant du milieu de vous, ajouta-t-il, les dieux étrangers ¹⁶, et abaissez vos cœurs, et les soumettez au Seigneur Dieu d'Israël.

24. Le peuple dit à Josué: Nous servirons le Seigneur notre Dieu, et nous obéirons à ses ordonnances.

25. Josué fit donc alliance en ce jour-là avec

ŷ. 15. — ¹² * La proposition que Josué fit aux Israélites d'opter entre le culte du Dieu de leurs pères et le culte des faux dieux, n'était qu'une épreuve pour connaître ceux qui étaient dévoués à la loi de Moïse. Il pouvait croire aussi qu'il serait dangereux de laisser parmi les Israélites des cœurs idolâtres ou enclins à l'idolâtrie, quoique extérieurement ils pratiquassent le culte du vrai Dieu.

ŷ. 16. — ¹³ * les faux dieux, les idoles des nations païennes.

ŷ. 19. — ¹⁴ et les faux dieux en même temps.

¹⁵ il ne les souffrira pas.

ŷ. 23. — ¹⁶ * Ces paroles semblent laisser à entendre que dès lors il y avait parmi les Israélites des simulacres des dieux étrangers. Voy. ŷ. 14. Cependant le peuple en général était zélé pour le service du vrai Dieu (pl. h. 23, 8.); et il est dit plus bas ŷ. 31, qu'Israël servit le Seigneur tous les jours de Josué. Il faut que, s'il y avait dès lors quelques adorateurs des idoles, ils se livrassent en secret au culte impie. Saint Augustin explique les paroles de Josué, des mauvaises pensées et des mauvais désirs, sortes d'idoles qui détournent aussi du culte du vrai Dieu.

le peuple, et il lui représenta les préceptes et les ordonnances du Seigneur à Sichem.

26. Il écrivit aussi toutes ces choses dans le livre de la loi du Seigneur ¹⁷, et il prit une très-grande pierre qu'il mit sous un chêne qui était dans le sanctuaire du Seigneur ¹⁸,

27. et il dit à tout le peuple : Cette pierre que vous voyez vous servira de témoignage qu'elle a entendu toutes les paroles que le Seigneur vous a dites, de peur qu'à l'avenir vous ne vouliez les nier, et mentir au Seigneur votre Dieu ¹⁹.

28. Il renvoya ensuite le peuple, chacun dans ses terres ²⁰.

29. Après cela Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut étant âgé de cent dix ans ²¹;

30. et ils l'ensevelirent dans la terre qui était à lui à Thamnathsaré, qui est située sur la montagne d'Ephraïm, vers le septentrion du mont Gaas ²².

31. Israël servit le Seigneur pendant toute la vie de Josué et des anciens qui vécurent longtemps après Josué, et qui avaient toutes les œuvres que le Seigneur avait faites dans Israël ²³.

32. Ils prirent aussi les os de Joseph ²⁴,

illo fœdus, et præposuit populo præcepta atque judicia in Sichem.

26. Scripsit quoque omnia verba hæc in volumine legis Domini : et tulit lapideum pergrandem, posuitque eum subter quercum, quæ erat in sanctuario Domini :

27. et dixit ad omnem populum : En lapis iste erit vobis in testimonium, quod audierit omnia verba Domini quæ locutus est vobis : ne forte postea negare velitis, et mentiri Domino Deo vestro.

28. Dimisitque populum, singulos in possessionem suam.

29. Et post hæc mortuus est Josue filius Nun servus Domini, centum et decem annorum :

30. sepelieruntque eum in finibus possessionis suæ in Thamnathsare, quæ est sita in monte Ephraïm, a septentrionali parte montis Gaas.

31. Servivitque Israel Domino cunctis diebus Josue, et seniorum qui longo vixerunt tempore post Josue, et qui noverunt omnia opera Domini quæ fecerat in Israel.

32. Ossa quoque Joseph, quæ

§. 26. — ¹⁷ à la fin des livres de Moÿse, qui étaient déposés à côté de l'arche. Voy. 5. Moÿs. 17, 18, 31, 26.

¹⁸ dans l'intérieur du parvis. — * Selon d'autres, le sanctuaire est mis ici pour un lieu saint, le lieu de l'assemblée, et ce lieu était saint, non-seulement parce que l'assemblée qui s'y tenait avait un caractère tout religieux, et que Josué y avait d'abord renouvelé l'alliance entre Dieu et le peuple d'Israël (pl. h. 8, 31.), mais encore parce que Abraham y avait autrefois dressé un autel (1. Moÿs. 22, 6. 7.). que Jacob y avait enlevé à ses gens leurs idoles (1. Moÿs. 35, 4.) et que les restes de Joseph y avaient été déposés (§. 32.)

§. 27. — ¹⁹ * Cette pierre destinée à subsister toujours, sera un perpétuel monument pour vous et pour vos enfants, de la promesse que vous avez faite de demeurer fidèles à Dieu. Comp. 1. Moÿs. 31, 46. 5. Moÿs. 31, 26. 27; 32, 1, etc.

§. 28. — ²⁰ * Dans le district et dans l'héritage qui lui était échu.

§. 29. — ²¹ * après avoir gouverné Israël pendant dix-sept ans. Il ne paraît pas que Josué ait été marié, car il n'est nulle part fait mention de sa femme ni de ses enfants. L'Écriture ne dit point ici que tout le peuple l'ait pleuré comme Aaron et Moÿse (4. Moÿs. 20; 5. Moÿs. 34.); mais il n'y a pas lieu de douter qu'on ne lui ait rendu cet honneur. Sur Josué comp. 4. Moÿs. 27, 12 et suiv. Eccli. 46, 1 et suiv.

§. 30. — ²² * Le mont Gaas (le mont de la commotion) ne paraît être qu'un prolongement de la montagne appelée Thamnathsaré. Thamnath-Saré, en hébr. *Tinnat Serach*, est désigné au Livre des Juges 2, 9, sous le nom de *Tinnath-Chères*, ce qui signifie *portion du soleil*. Ce nom, selon les rabbins, fut donné à la ville de Josué, à cause de la représentation du soleil que les Israélites gravèrent sur son tombeau pour conserver le souvenir des miracles qu'il fit en commandant au soleil de s'arrêter (Pl. h. 10, 13.).

§. 31. — ²³ * Voy. Jug. 3, 11 note.

§. 32. — ²⁴ * Joseph, quelque temps avant de quitter la vie, avait fait promettre à ses frères, sous la foi du serment, qu'ils emporteraient avec eux ses os dans le pays de Chanaan; et les descendants des enfants de Jacob, à leur sortie d'Égypte remplirent fidèlement ce vœu de Joseph. Comp. les pass. cités à la fin du verset.

ulerant filii Israel de Ægypto, sepelierunt in Sichem, in parte agri, quem emerat Jacob a filiis Hemor patris Sichem centum novellis ovibus, et fuit in possessionem filiorum Joseph.

33. Eleazar quoque filius Aaron mortuus est : et sepelierunt eum in Gabaath Phinees filii ejus, quæ data est ei in monte Ephraim.

que les enfants d'Israël avaient emportez d'Egypte, et ils les ensevelirent à Sichem, dans cet endroit du champ que Jacob avait acheté des enfants d'Hémor, père de Sichem, pour cent jeunes brebis²⁵, et qui fut depuis aux enfants de Joseph. 1. *Moy.* 30, 24. 2. *Moy.* 13, 19. 1. *Moy.* 33, 19.

33. Eléazar, fils d'Aaron, mourut aussi, et ils l'ensevelirent à Gabaath²⁶, qui était à Phinéés, son fils, et qui lui avait été donnée en la montagne d'Ephraïm.

²⁵ Dans l'hébr. Kesita. Voy. 1. *Moy.* 33, 19.

²⁶ 33. — ²⁶ D'autres trad. : sur une colline. — * Gabaath signifie élévation, hauteur. La fin du chapitre, depuis le v. 29, n'est pas de Josué : elle appartient au livre suivant.

PRÉFACE

SUR LE LIVRE DES JUGES

Le livre des Juges, depuis le chapitre 1 jusqu'au chapitre 16, continue l'histoire des Israélites à dater de la mort de Josué jusqu'à l'histoire du grand prêtre et du juge Héli, où commencent les livres des Rois. Il contient le récit des événements qui se sont accomplis sous les treize Juges, c'est-à-dire sous ces héros ou libérateurs que Dieu suscitait de temps en temps pour commander aux Israélites, afin de les délivrer de la servitude dans laquelle Dieu, en punition de leur impiété, les laissa tomber. Les deux faits de l'idolâtrie des Danites et de la guerre entreprise contre la tribu de Benjamin (chap. 17-21.) paraissent tomber dans la période de temps qui s'écoula entre la mort de Josué et le premier Juge. L'auteur du livre a vécu avant la prise de la citadelle de Jérusalem par David, car de son temps (1, 21.) les Jébuséens y habitaient encore. A s'en tenir à une ancienne tradition, cet auteur n'est autre que le prophète Samuel. Le livre comprend un espace de temps de plus de trois cents ans ¹.

¹ * Les Juges, dont ce livre contient l'histoire, n'étaient point, par position, dans l'obligation de défendre les droits de leur nation; c'étaient proprement des généraux, des chefs d'armée, des hommes suscités de Dieu pour délivrer le peuple d'Israël et le rétablir dans sa liberté, lorsqu'il était tombé sous la domination étrangère. Le livre entier est une preuve, par des exemples tirés de l'histoire, qu'Israël n'est heureux qu'autant qu'il sert Dieu : lorsqu'il s'éloigne de Dieu, il est réduit sous la servitude des nations; lorsqu'il revient à Dieu, Dieu se souvient aussi de son alliance, et délivre son peuple. — L'état judaïque, à cette époque, formait comme une république fédérative, dans laquelle chaque tribu avait en temps ordinaire ses chefs propres, et se gouvernait par elle-même. Rarement les Juges réunirent toutes les tribus sous leur autorité. C'était Dieu qui était le véritable chef et monarque de la nation.

LIVRE DES JUGES

EN HEBREU

SOPHETIM

CHAPITRE PREMIER.

*Expédition de quelques tribus d'Israël contre les Chananéens.
Négligence des autres.*

1. Post mortem Josue consuluerunt filii Israel Dominum, dicentes : Quis ascendet ante nos contra Chananæum, et erit dux belli?

2. Dixitque Dominus : Judas ascendet : ecce tradidi terram in manus ejus.

3. Et ait Judas Simeoni fratri suo : Ascende mecum in sortem meam, et pugna contra Chananæum, ut et ego pergam tecum in sortem tuam. Et abiit cum eo Simeon.

4. Ascenditque Judas, et tradidit Dominus Chananæum ac Pherezæum in manus eorum : et

1. Après la mort¹ de Josué², les enfans d'Israël consultèrent³ le Seigneur⁴, et lui dirent : Qui⁵ marchera devant nous pour combattre les Chananéens⁶, et qui sera notre chef dans cette guerre?

2. Le Seigneur répondit : Juda⁷ marchera devant vous⁸; j'ai livré le pays ennemi entre ses mains.

3. Et Juda dit à Siméon, son frère⁹ : Venez avec moi pour m'aider à me rendre maître de la part qui m'est échue au sort¹⁰, et combattre contre les Chananéens, afin que j'aie aussi avec vous pour vous aider à conquérir la part qui vous est échue. Et Siméon s'en alla avec Juda.

4. Juda ayant donc marché contre les ennemis, le Seigneur livra entre leurs mains les Chananéens et les Phérezéens; et ils tail-

ŷ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : *Et il arriva après la mort, etc.* Voy. Jos. 1 et la remarque L'an du monde 2370; avant Jésus-Christ 1434.

² par l'Urim et le Thummim.

³ Voy. pl. b. 20, 18. 2. Moys. 28, 30.

⁴ Quelle tribu?

⁵ Voy. Jos. 21, 41.

ŷ. 2. — ⁷ la tribu de Juda, non un homme appelé Juda. — Dieu répondit par l'organe du grand prêtre qui l'avait consulté au nom du peuple.

⁸ Voy. 1. Moys. 49, 8.

ŷ. 3. — ⁹ La tribu de Juda à la tribu de Siméon.

¹⁰ Litt. : montez avec moi dans mon partage, — dans mon héritage.

lèrent en pièces dix mille hommes à Bézec ¹¹.

5. Ils trouvèrent à Bézec, Adonibézec ¹². Ils combattirent contre lui, et ils défirent les Chananéens et les Phérézéens.

6. Adonibézec ayant pris la fuite, ils le poursuivirent, le prirent et lui coupèrent les extrémités des mains et des pieds.

7. Alors Adonibézec dit : J'ai fait couper l'extrémité des mains et des pieds à soixante et dix rois qui mangeaient sous ma table les restes de ce qu'on me servait ¹³ : Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres ¹⁴. Et ils l'amènèrent à Jérusalem, où il mourut.

8. Car les enfants de Juda ayant mis le siège devant Jérusalem, la prirent, taillèrent en pièces tout ce qu'ils y trouvèrent, et mirent le feu dans toute la ville ¹⁵.

9. Ils descendirent ensuite pour combattre contre les Chananéens qui demeuraient dans le pays des montagnes, vers le midi et dans la plaine.

10. Et Juda ayant marché contre les Chananéens qui habitaient à Hébron, dont le nom était autrefois Cariath-Arbé, il défit Sésai, Ahiman et Tholmai.

11. Et étant parti de là, il marcha contre les habitants de Dabir, qui s'appelait autrefois Cariath-Sépher, c'est-à-dire la ville des lettres ¹⁶.

12. Alors Caleb dit : Je donnerai ma fille Axa pour femme à celui qui prendra et ruinera Cariath-Sépher ¹⁷.

13. Et Othoniel, fils de Cénez, frère puiné de Caleb ¹⁸, l'ayant prise, il lui donna pour femme sa fille Axa.

14. Et lorsqu'Axa était en chemin, Othoniel son mari l'avertit de demander un champ

percusserunt in Bezec decem milia virorum.

5. Invenierunt Adonibezec in Bezec, et pugnaverunt contra eum, ac percusserunt Chananeum et Pherezæum.

6. Fugit autem Adonibezec : quem persecuti comprehenderunt, cæcis summitatibus manuum ejus ac pedum.

7. Dixitque Adonibezec : Septuaginta reges, amputatis manuum ac pedum summitatibus, colligebant sub mensa mea ciborum reliquias : sicut feci, ita reddidit mihi Deus. Adduxeruntque eum in Jerusalem ; et ibi mortuus est.

8. Oppugnantes ergo filii Juda Jerusalem, ceperunt eam, et percusserunt in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem.

9. Et postea descendentes pugnaverunt contra Chananeum, qui habitabat in montanis, et ad meridiam, et in campestribus.

10. Pergensque Judas contra Chananeum, qui habitabat in Hebron (cujus nomen fuit antiquitus Cariath Arbe), percussit Sesai, et Ahiman, et Tholmai :

11. atque inde profectus abiit ad habitatores Dabir, cujus nomen vetus erat Cariath-Sepher, id est civitas litterarum.

12. Dixitque Caleb : Qui percusserit Cariath-Sepher, et vastaverit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem.

13. Cumque cepisset eam Othoniel filius Cenez frater Caleb minor, dedit ei Axam filiam suam conjugem.

14. Quam pergentem in itinere monuit vir suus ut peteret a patre

ÿ. 4. — ¹¹ * ville dont on ignore la position, mais qui paraît avoir été située entre Jérusalem et le Jourdain, en tirant vers le nord. Comp. 1. Rois, 11, 8.

ÿ. 5. — ¹² c'est-à-dire le seigneur de Bézec.

ÿ. 7. — ¹³ * Comp. Jos. 13, 23 note.

¹⁴ Ces soixante-dix rois étaient autant de seigneurs de quelques villes particulières qu'Adonibézec avait vaincus et mutilés, selon le droit de la guerre alors reçu. Les Israélites pouvaient user du même droit à son égard, sans se montrer cruels.

ÿ. 8. — ¹⁵ Ce qui est ici rapporté ÿ. 8-16. est une répétition de Josué, ch. 10. et 15. 14-19. 63. Cette citation est placée en cet endroit pour montrer comment Adonibézec put être conduit à Jérusalem.

ÿ. 11. — ¹⁶ * « C'est-à-dire la ville des lettres » n'est pas dans l'hébreu.

ÿ. 12. — ¹⁷ Litt. : qui battra et ruinera, etc. — Dans l'hébr. : et qui la prendra.

ÿ. 13. — ¹⁸ D'après l'hébr. : neveu de Caleb. Voy. Jos. 15. 17.

suo agrum. Quæ cum suspirasset sedens in asino, dixit ei Caleb : Quid habes ?

13. At illa respondit : Da mihi benedictionem, quia terram aren-tem dedisti mihi : da et irriguum aquis. Dedit ergo ei Caleb irriguum superius, et irriguum inferius.

16. Filii autem Cinæi cognati Moysi, ascenderunt de civitate palmarum, cum filiis Juda, in desertum sortis ejus, quod est ad meridiem Arad, et habitaverunt cum eo.

17. Abiit autem Judas cum Simeone fratre suo, et percusserunt simul Chananæum qui habitabat in Sephaath, et interfecerunt eum. Votatumque est nomen urbis, Horma, id est, anathema.

18. Cepitque Judas Gazam cum finibus suis, et Ascalonem, atque Accaron cum terminis suis.

19. Fuitque Dominus cum Juda, et montana possedit : nec potuit delere habitatores vallis, quia falcatibus curribus abundabant.

20. Dederuntque Caleb Hébron, sicut dixerat Moyses, qui delevit ex ea tres filios Enac.

21. Jebusæum autem habitorem Jerusalem non deleverunt

à son père ¹⁹. Axa étant montée sur un âne, commença donc à soupirer. Et Caleb lui dit : Qu'avez-vous ?

13. Elle lui répondit : Donnez-moi votre bénédiction ; vous m'avez donné une terre sèche ; donnez-m'en une aussi qui soit arrosée d'eau. Caleb lui donna donc une terre dont le haut et le bas étaient arrosés d'eau.

16. Or les enfants de *Jéthro*, le Cinéen, allié de Moïse ²⁰, montèrent de la ville des palmes ²¹, avec les enfants de Juda, au désert qui était échu en partage à cette tribu, et qui est vers le midi d'Arad ; et ils habitèrent avec eux ²².

17. Juda s'en étant allé aussi avec son frère Siméon, ils défirent ensemble les Chananéens qui habitaient à Séphaath, et les passèrent au fil de l'épée. Et cette ville fut appelée Horma, c'est-à-dire anathème ²³.

18. Juda prit aussi Gaza avec ses confins, Ascalon et Accaron avec leurs confins ²⁴.

19. Le Seigneur fut avec Juda, et il se rendit maître des montagnes ; mais il ne put détruire les habitants de la vallée, parce qu'ils avaient une grande quantité de chariots armés de faux ²⁵.

20. Et ils donnèrent, selon que Moïse l'avait ordonné, Hébron à Caleb qui en extermina les trois fils d'Enac ²⁶.

21. Mais les enfants de Benjamin ne tuèrent point les Jébuséens qui demeuraient

§. 14. — ¹⁹ comme Josué 15, 18. — * Les histoires d'Othoniel et de la prise d'Hébron sont mises par répétition (*Jos.* 14, 15. 16-19.). Hébron avait déjà été prise par Josué, on voit qu'elle le fut de nouveau par Caleb, et enfin, il est parlé ici d'une troisième prise de cette ville. Il est possible que les enfants d'Enac s'en fussent de nouveau mis en possession, et que la même chose soit arrivée à diverses reprises. — On peut expliquer de cette manière ce qui est marqué en divers endroits, que les Israélites se rendirent maîtres de certaines villes qui, d'après d'autres passages, paraissent être au pouvoir de leurs ennemis.

§. 16. — ²⁰ les enfants d'Hobab, qui se fixèrent dans le pays des Cinéens (*Pl. b. 4.* 11. 4. *Moys.* 10, 29. 24, 21.), et qui pour cette raison étaient ainsi nommés.

²¹ Jéricho, voy. 5. *Moys.* 34, 3.

²² Quoique Hobab se fût d'abord refusé (*4. Moys.* 10, 29.) à suivre les Israélites, il ne laissa pas de s'unir à eux dans la suite, ainsi que ses descendants. Cependant ces derniers continuèrent toujours à mener leur vie nomade. *Voy. pl. b. 4, 11.* 1. *Rois.* 15, 6. 1. *Par.* 2, 55.

§. 17. — ²³ * « C'est-à-dire anathème » n'est pas dans l'hébreu.

§. 18. — ²⁴ * Ces trois villes étaient situées dans le pays des Philistins (*Comp. Jos.* 13, 3.); et leurs anciens maîtres ne tardèrent pas à les reprendre à Juda. *Voy. pl. b. 3, 3.*

§. 19. — ²⁵ *Voy. Jos.* 17, 16. — * Dans l'hébr. : parce qu'ils avaient des chariots de fer — des chariots armés de fer, dont le timon était hérissé de lances, et les côtés de faux tranchantes ; d'où il arrivait que lorsque les écuyers lâchaient les rênes, les chevaux s'emportant à travers les rangs des ennemis, ceux-ci étaient déchirés ou coupés en deux, et foulés aux pieds des coursiers. *Comp. Ps.* 21, 8. *Dan.* 11, 40.

§. 20. — ²⁶ *Voy. Jos.* 15, 14. 4. *Moys.* 14, 24.

à Jérusalem²⁷; et les Jébuséens demeurèrent à Jérusalem avec les enfants de Benjamin, comme ils y sont encore aujourd'hui²⁸.

22. La maison de Joseph marcha aussi contre Béthel; et le Seigneur fut avec eux.

23. Car lorsqu'ils assiégeaient la ville, qui s'appelait auparavant Luza,

24. ayant vu un homme qui en sortait, ils lui dirent : Montrez-nous par où l'on peut entrer dans la ville, et nous vous ferons misericorde.

25. Cet homme le leur ayant montré, ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouvait dans la ville, et permirent à cet homme de se retirer avec toute sa maison.

26. Cet homme étant libre, s'en alla au pays d'Hetthim, où il bâtit une ville qu'il appela Luza²⁹, qui est le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

27. Manassé aussi ne détruisit pas Bethsan et Thanac avec les villages qui en dépendent, ni les habitants de Dor, de Jéblaam et de Mageddo, avec leurs villages; et les Chananéens commencèrent à demeurer avec eux³⁰.

28. Lorsqu'Israël fut devenu plus fort, il les rendit tributaires; mais il ne voulut point les exterminer.

29. Ephraïm ne tua point aussi les Chananéens qui habitaient à Gazer; mais il demeura avec eux.

30. Zabulon n'extermina point les habitants de Cétron et de Naalol; mais les Chananéens demeurèrent au milieu d'eux, et ils devinrent leurs tributaires.

31. Aser n'extermina point non plus les habitants d'Accho, de Sidon, d'Ahalab, d'Achazib, d'Helba, d'Aphec et de Rohob;

filiis Benjamin : habitavitque Jebusæus cum filiis Benjamin in Jerusalem, usque in præsentem diem.

22. Domus quoque Joseph ascendit in Bethel, fuitque Dominus cum eis.

23. Nam cum obsiderent urbem, quæ prius Luza vocabatur,

24. viderunt hominem egredientem de civitate, dixeruntque ad eum : Ostende nobis introitum civitatis, et faciemus tecum misericordiam.

25. Qui cum ostendisset eis, percusserunt urbem in ore gladii : hominem autem illum, et omnem cognationem ejus dimiserunt.

26. Qui dimissus, abiit in terram Hetthim, et ædificavit ibi civitatem, vocavitque eam Luzam : quæ ita appellatur usque in præsentem diem.

27. Manasses quoque non delevit Bethsan, et Thanac cum viculis suis, et habitatores Dor et Jebllaam, et Mageddo cum viculis suis, cœpitque Chananæus habitare cum eis.

28. Postquam autem confortatus est Israel, fecit eos tributarios, et delere noluit.

29. Ephraim etiam non interfecit Chananæum, qui habitabat in Gazer, sed habitavit cum eo.

30. Zabulon non delevit habitatores Cetron, et Naalol : sed habitavit Chananæus in medio ejus, factusque est ei tributarius.

31. Aser quoque non delevit habitatores Accho, et Sidonis, Ahalab, et Achazib, et Helba, et Aphec, et Rohob :

γ. 21. — ²⁷ * La remarque faite ici au sujet de la tribu de Benjamin, est faite aussi dans Josué 15, 63 au sujet de la tribu de Juda. La raison en est que Jérusalem était située en partie sur le territoire de Juda, et en partie sur celui de Benjamin, et que l'une et l'autre tribu y habitait. Il est digne de remarque que dans l'hébreu le mot Jérusalem est au duel, *Jerouschalaim*, comme pour marquer que la ville était double, ou appartenait à deux tribus.

²⁸ La négligence à exterminer les Jébuséens est imputée tantôt aux enfants de Juda (*Jos. 15, 63.*), tantôt aux Benjamites, parce qu'ils avaient leur demeure avec eux dans la ville (*Jos. 18, 28.*).

γ. 26. — ²⁹ * Dans l'hébr. : *Et cet homme s'en alla dans la terre des Chettléens (Héthéens)*, — c'est-à-dire dans un autre canton des Chettléens (*voy. Jos. 1, 4.*), et il bâtit une ville qu'il appela Luz — laquelle par son nom rappellerait celui de sa ville natale. — On ne sait où était située cette ville, à moins que ce ne soit Lusa ou Loussa, dans la partie méridionale du pays de Chanaan, vers l'Arabie Pétrée.

γ. 27. — ³⁰ comme *Jos. 17, 12.*

32. habitavitque in medio Chananæi habitatoris illius terræ, nec interfecit eum.

33. Nephthali quoque non delevit habitatores Bethsames, et Bethanath : et habitavit inter Chananæum habitatorem terræ, fueruntque ei Bethsamitæ et Bethanitæ tributarii.

34. Arctavitque Amorrhæus filios Dan in monte, nec dedit eis locum ut ad planiora descenderent :

35. habitavitque in monte Hares, quod interpretatur testaceo, in Aialon et Salebim. Et aggravata est manus domus Joseph, factusque est ei tributarius.

36. Fuit autem terminus Amorrhæi ad ascensu Scorpionis, Petra, et superiora loca.

32. et ils demeurèrent au milieu des Chananéens qui habitaient dans ce pays-là, et ils ne les tuèrent point.

33. Nephthali n'extermina point non plus les habitants de Bethsamès et de Bethanath; mais il demeura au milieu des Chananéens qui habitaient en ce pays-là; et ceux de Bethsamès et de Bethanath lui devinrent tributaires.

34. Les Amorrhéens tinrent les enfants de Dan fort resserrés dans la montagne, sans leur donner lieu de s'étendre en descendant dans la plaine :

35. et ils habitèrent sur la montagne d'Hares, c'est-à-dire la montagne de l'argile ³¹, dans Aialon et dans Salébim; mais la maison de Joseph étant devenue plus puissante, elle se rendit les Amorrhéens tributaires.

36. Et le pays des Amorrhéens eut pour limites la montée du Scorpion, Pétra ³², et les lieux plus élevés.

CHAPITRE II.

Apparition de l'ange du Seigneur. Idolâtrie des Israélites; punition qu'elle attire sur eux.

1. Ascenditque angelus Domini de Galgalis ad locum flentium, et ait : Eduxi vos de Ægypto, et introduxi in terram, pro qua juravi patribus vestris : et pollicitus sum, ut non facerem irritum pactum meum vobiscum in sempiternum :

2. ita duntaxat ut non feriretis fœtus cum habitatoribus terræ hujus, sed aras eorum subverteretis : et nolulistis audire vocem meam : cur hoc fecistis?

1. Alors un ange du Seigneur ¹ vint de Galgala ² au lieu appelé le lieu des Pleurants ³, et il dit : Je vous ai tirés de l'Égypte; je vous ai fait entrer dans la terre que j'avais juré de donner à vos pères, et je vous ai promis de garder pour jamais l'alliance que j'avais faite avec vous;

2. mais à condition que vous ne feriez point d'alliance avec les habitants de cette terre ⁴, et que vous renverseriez leurs autels; et cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi de la sorte?

ŷ. 35. — ³¹ * « C'est-à-dire de la montagne de l'argile » n'est pas dans l'hébreu.

ŷ. 36. — ³² Dans l'hébr. : Séla.

ŷ. 1. — ¹ ou bien comme dans Jos. 5, 13. le Fils de Dieu, ou bien un ange, ou un prophète. — * Les prophètes et les prêtres sont souvent, dans les Ecritures, appelés les anges de Dieu. Comp. Agg. 1, 13. Mal. 27, 31. Eccl. 5, 5. Néanmoins les circonstances du récit semblent indiquer qu'il s'agit bien ici d'un véritable ange, et même du Fils de Dieu (ŷ. 1-4.); mais il put parler au peuple soit par le grand prêtre, soit par un prophète.

² lieu où fut longtemps le quartier général de Josué (Jos. 9, 6.), et qui devait faire ressouvenir les Israélites et des bienfaits qu'ils avaient reçus et de leurs promesses.

³ à l'endroit où le peuple se mit à pleurer (ŷ. 4. 5.), lorsqu'il entendit ce que l'ange disait.

ŷ. 2. — ⁴ * La défense de faire alliance et une société quelconque avec les Cha-

3. C'est pour cette raison que je n'ai point aussi voulu exterminer ces peuples devant vous, afin que vous les ayez pour ennemis⁵, et que leurs dieux vous soient un sujet de ruine⁶.

4. Lorsque l'ange du Seigneur disait ces paroles à tous les enfants d'Israël, ils élevèrent leur voix, et se mirent à pleurer.

5. Et ce lieu fut appelé le lieu des pleurants⁷, ou le lieu des larmes : et ils y immolèrent des hosties au Seigneur⁸.

6. Josué ayant donc renvoyé le peuple⁹, les enfants d'Israël s'en étaient allés chacun dans le pays qui leur échet en partage, pour s'en rendre maîtres. *Jos. 24, 28.*

7. Et ils servirent le Seigneur tout le temps de la vie de Josué et des anciens qui vécurent longtemps après lui, et qui avaient connu toutes les œuvres que le Seigneur avait faites en faveur d'Israël.

8. Mais Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans ;

9. et on l'ensevelit dans l'héritage qui lui était échu à Thamnathsaré, sur la montagne d'Ephraïm, vers le septentrion du mont Gaas.

10. Toute la race de ces premiers hommes ayant donc été réunie à leurs pères¹⁰, il s'en éleva d'autres qui ne connaissaient point le

3. Quam ob rem nolui delere eos a facie vestra : ut habeatis hostes, et dii eorum sint vobis in ruinam.

4. Cumque loqueretur angelus Domini hæc verba ad omnes filios Israel : elevaverunt ipsi vocem suam, et fleverunt.

5. Et vocatum est nomen loci illius : Locus flentium, sive lacrymarum : immolaveruntque ibi hostias Domino.

6. Dimisit ergo Josue populum, et abierunt filii Israel unusquisque in possessionem suam, ut obtinerent eam :

7. servieruntque Domino cunctis diebus ejus, et seniorum, qui longo post eum vixerunt tempore, et noverant omnia opera Domini quæ fecerat cum Israel.

8. Mortuus est autem Josue filius Nun, famulus Domini, centum et decem annorum,

9. et sepelierunt eum in finibus possessionis sue in Thamnath-saræ in monte Ephraïm, a septentrionali plaga montis Gaas.

10. Omnisque illa generatio congregata est ad patres suos : et surrexerunt alii, qui non nove-

naucens, est répétée en plusieurs endroits (*Comp. 2. Moys. 23, 32. 33; 34, 12. 15. 16. 5. Moys. 7, 2 et suiv. Jos. 23, 12.*). Sous le nom d'alliance il faut entendre non-seulement les pactes de société et d'alliance proprement dits d'après le droit des nations, ou les conventions matrimoniales, mais toute espèce de contrats de donation, de prêt, de location, etc., de peur que les Israélites engagés par ses transactions, ne se sentissent portés à épargner les Chananéens, qu'ils auraient eus pour alliés, pour débiteurs ou pour colons.

ÿ. 3. — ⁵ afin qu'ils servent à votre punition.

⁶ * Dans l'hébr. : Et moi aussi j'ai dit : Je ne les expulserai point de devant vous ; et ils seront à vos côtés, et leurs dieux vous deviendront un piège. — Dieu punit assez ordinairement les peuples et les pécheurs par les choses mêmes dans lesquelles ils se rendent coupables ; mais il permet seulement qu'en suivant leurs mauvaises voies ou leurs passions, ils s'enfoncent de plus en plus dans le mal et courent à leur ruine. Jamais il ne les induit lui-même, d'une manière positive, dans la tentation, ni ne les expose au péril de pécher.

ÿ. 5. — ⁷ En hébr. : Bochim. — * L'addition « ou le lieu des larmes » n'est pas dans l'hébreu.

⁸ On offrait quelquefois des sacrifices hors du saint tabernacle (*voy. pl. b. 6, 19. 13, 19. 3. Rois, 3. note*), particulièrement tant qu'on ne fut pas en paisible possession du pays.

ÿ. 6. — ⁹ Litt. : Josué renvoya donc, etc.... — En effet, sous Josué et les anciens, les Israélites demeurèrent fidèles à Dieu ; ce ne fut que plus tard qu'ils tombèrent, et qu'ils occasionnèrent l'apparition de l'ange et attirèrent sur eux les châtimens qui suivent. Ce qui est ici répété touchant la mort de Josué n'est donc qu'une intercalation faite pour rappeler qu'elle fut la cause qui amena le changement des dispositions des Israélites, et occasionna l'apparition de l'ange.

ÿ. 10. — ¹⁰ étant morte et étant allée se réunir à ses pères.

rant Dominum, et opera quæ fecerat cum Israel.

11. Feceruntque filii Israel malum in conspectu Domini, et servierunt Baalim.

12. Ac dimiserunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxerat eos de terra Ægypti : et secuti sunt deos alienos, deosque populorum, qui habitabant in circuitu eorum, et adoraverunt eos : et ad iracundiam concitaverunt Dominum,

13. dimittentes eum, et servientes Baal et Astaroth.

14. Iratusque Dominus contra Israel, tradidit eos in manus diripientium : qui ceperunt eos, et vendiderunt hostibus, qui habitabant per gyrum, nec potuerunt resistere adversariis suis :

15. sed quocumque pergere vellent, manus Domini super eos erat, sicut locutus est, et juravit eis : et vehementer afflicti sunt.

16. Suscitavitque Dominus iudices, qui liberarent eos de vastantium manibus : sed nec eos audire voluerunt,

17. fornicantes cum diis alienis, et adorantes eos. Cito deseruerunt viam, per quam ingressi fuerant patres eorum : et audientes mandata Domini, omnia fecere contraria.

18. Cumque Dominus iudices suscicaret, in diebus eorum flectebatur misericordia, et audiebat afflictorum gemitus, et liberabat eos de cæde vastantium.

19. Postquam autem mortuus esset iudex, revertebantur, et multo faciebant pejora quam fecerant patres eorum, sequentes deos alienos, servientes eis, et

Seigneur, ni les œuvres qu'il avait faites en faveur d'Israël ¹¹.

11. Alors les enfants d'Israël firent le mal à la vue du Seigneur, et ils servirent Baal ¹².

12. Ils abandonnèrent le Seigneur, le Dieu de leurs pères ¹³, qui les avait tirés du pays de l'Égypte, et ils servirent des dieux étrangers, les dieux des peuples qui demeuraient autour d'eux : ils les adorèrent, et irritèrent la colère du Seigneur,

13. l'ayant quitté pour servir Baal et Astaroth ¹⁴.

14. Le Seigneur étant donc en colère contre Israël, les exposa en proie et les livra entre les mains de leurs ennemis, qui les ayant pris, les vendirent aux nations ennemies qui demeuraient autour d'eux, et ils ne purent résister à leurs adversaires.

15. Mais de quelque côté qu'ils voulussent aller, la main du Seigneur était sur eux, comme il le leur avait dit, et juré ; et ils tombèrent en des misères extrêmes.

16. Le Seigneur leur suscita ensuite des juges, pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimaient ; mais ils ne voulurent point non plus les écouter.

17. Ils se prostituèrent à des dieux étrangers, et les adorèrent. Ils abandonnèrent bientôt la voie par laquelle leurs pères avaient marché ; et entendant les ordonnances du Seigneur, ils firent tout ce qui y était contraire. 3. Moys. 17, 7.

18. Lorsque le Seigneur leur suscitait des juges, il se laissait fléchir à sa miséricorde pendant que ces juges vivaient : il écoutait les soupirs des affligés, et les délivrait de l'épée de ceux qui ravageaient leur pays.

19. Mais après que le juge était mort, ils retournaient à leurs désordres, et faisaient des actions beaucoup plus criminelles que leurs pères, en suivant des dieux étrangers, en les servant et les adorant. Ils ne reve-

¹¹ * Dans l'hébr. : ... à leurs pères ; il s'éleva après eux une autre génération qui ne connaissait point, etc. — Qui ne connaissait point, qui n'avait point entendu immédiatement le Seigneur lui parler, et n'avait point vu ses œuvres de ses yeux.

χ. 11. — ¹² Litt. : les Baalim — les faux dieux, notamment les idoles représentant le soleil. Voy. 10, 10.

χ. 12. — ¹³ * ils l'abandonnèrent souvent en grand nombre, mais non pas entièrement et toujours, car le tabernacle subsistait à Silo, on y offrait des sacrifices au Seigneur, et on y pratiquait son culte. Mais on adorait aussi les faux dieux en divers endroits, et Israël n'honorait plus le seul vrai Dieu, et ne lui rendait pas un culte vraiment digne de lui.

χ. 13. — ¹⁴ le soleil et la lune. — * Selon d'autres, τὸ ἄστρην Ἐσπέρου ὁπρὶ Ἀφροδίτην ὀνομάζουσι, l'astre de l'aurore qu'on appelle Vénus.

naient point des égarements de leurs cœurs, ni de la voie très-dure par laquelle ils avaient accoutumé de marcher.

20. La fureur du Seigneur s'alluma donc contre Israël, et il dit : Puisque ce peuple a violé l'alliance que j'avais faite avec ses pères, et qu'il a négligé avec mépris d'entendre ma voix,

21. je n'exterminerai point ¹⁵ aussi les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort,

22. afin que par leur moyen je mette Israël à l'épreuve, pour voir s'ils garderont la voie du Seigneur, et s'ils y marcheront comme leurs pères, ou s'ils ne la garderont point ¹⁶.

23. Le Seigneur laissa donc subsister toutes ces nations, et il ne voulut point les détruire en peu de temps, ne les ayant point livrées entre les mains de Josué ¹⁷.

adorantes illos. Non dimiserunt adinventiones suas, et viam durissimam, per quam ambulare consueverunt.

20. Iratusque est furor Domini in Israel, et ait : Quia irritum fecit gens ista pactum meum, quod pepigeram cum patribus eorum, et vocem meam audire contempsit :

21. et ego non delebo gentes, quas dimisit Josue, et mortuus est :

22. ut in ipsis experiar Israel, utrum custodiant viam Domini, et ambulent in ea, sicut custodierunt patres eorum, an non.

23. Dimisit ergo Dominus omnes nationes has, et cito subvertere noluit, nec tradidit in manus Josue.

CHAPITRE III.

Péchés du peuple, sa punition et sa délivrance par Othoniel, Aod et Samgar.

1. Voici les peuples que le Seigneur laissa vivre, pour servir d'exercice et d'instruction aux Israélites, et à tous ceux qui ne connaissaient point les guerres des Chananéens ¹;

2. afin que leurs enfants apprissent après eux à combattre contre leurs ennemis, et qu'ils s'accoutumassent à ces sortes de combats.

1. Hæ sunt gentes quas Dominus dereliquit, ut erudiret in eis Israel, et omnes qui non novérant bella Chananæorum :

2. ut postea discerent filii eorum certare cum hostibus, et habere consuetudinem præliandi :

ŷ. 21. — ¹⁵ je n'expulserai point.

ŷ. 22. — ¹⁶ * Dieu est représenté comme un père ou comme un homme qui, ignorant quelles sont à son égard les dispositions de son fils ou de son ami, veut mettre à l'épreuve sa vertu et sa constance. Manière de parler par laquelle Dieu s'accommode à la faiblesse des hommes; car il n'ignore pas quelles sont pour le bien ou pour le mal les dispositions des cœurs, et il voit parfaitement la détermination présente ou future de nos volontés. — Par ces épreuves cependant, ce que Dieu se proposait était de faire sentir à Israël, et de faire remarquer à toute la terre, combien le peuple même qu'il s'était choisi était peu attaché à lui et à son culte; en sorte que si la vraie religion se conservait parmi les hommes, ce n'était que par un effet tout particulier de sa miséricordieuse providence. *Voy. pl. b. 3, 11* et la remarque.

ŷ. 23. — ¹⁷ * On voit 2. *Moy.* 23, 29. 30. et 5. *Moy.* 22, une autre raison pour laquelle Dieu ne voulut pas expulser tout d'un coup les Chananéens, mais cette raison n'exclut pas celle qui est ici alléguée. Dieu put d'ailleurs laisser subsister ces peuples plus longtemps qu'il n'aurait fait, si les Israélites eussent été fidèles à sa loi. *Comp. pl. b. 3, 1. 2.*

ŷ. 4. — ¹ les guerres faites sous Josué.

3. quinque satrapas Philistinorum, omnemque Chananæum, et Sidonum, atque Hevæum, qui habitabat in monte Libano, de monte Baal Hermon usque ad introitum Emath.

4. Dimisitque eos, ut in ipsis experiretur Israel, utrum audiret mandata Domini quæ præceperat patribus eorum per manum Moysi, an non.

5. Itaque filii Israel habitaverunt in medio Chananæi, et Hethæi, et Amorrhæi, et Pherezæi, et Hevæi, et Jebusæi :

6. et duxerunt uxores filiarum eorum, ipsique filias suas filiis eorum tradiderunt, et servierunt diis eorum.

7. Feruntque malum in conspectu Domini, et oblitii sunt Dei sui, servientes Baalim et Astaroth.

8. Iratusque contra Israel Dominus, tradidit eos in manus Chusan Rasathaim regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis.

9. Et clamaverunt ad Dominum : qui suscitavit eis salvatorem et liberavit eos, Othoniel videlicet filium Cenez, fratrem Caleb minorem :

10. fuitque in eo Spiritus Domini, et judicavit Israel. Egressusque est ad pugnam, et tradidit Dominus in manus ejus Chusan Rasathaim regem Syriæ, et oppressit eum.

11. Quievitque terra quadraginta annis, et mortuus est Othoniel filius Cenez.

3. C'étaient les cinq princes des Philistins, tous les Chananéens, les Sidoniens et les Hévéens, qui habitaient sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon jusqu'à l'entrée d'Emath.

4. Le Seigneur les laissa, voulant se servir d'eux pour éprouver Israël, et pour voir s'il obéirait aux commandements du Seigneur qu'il avait donnés à leurs pères par Moïse, ou s'il n'y obéirait pas ².

5. Les enfants d'Israël habitèrent donc au milieu des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérezéens, des Hévéens et des Jébuséens.

6. Ils épousèrent leurs filles, donnèrent leurs filles en mariage à leurs fils, et adorèrent leurs dieux ³.

7. Ils firent le mal aux yeux du Seigneur, oublièrent leur Dieu, et adorèrent les Baalim et Astaroth ⁴.

8. Le Seigneur s'étant donc mis en colère contre Israël, les livra entre les mains de Chusan Rasathaim, roi de Mésopotamie, auquel ils furent assujettis pendant huit ans.

9. Et ayant crié au Seigneur, il leur suscita un Sauveur qui les délivra, savoir Othoniel, fils de Cenez, frère puîné de Caleb ⁵.

10. L'esprit du Seigneur fut en lui, et il jugea Israël. Et s'étant mis en campagne pour combattre Chusan Rasathaim, roi de Syrie ⁶, le Seigneur le lui livra entre les mains, et il le défît.

11. Le pays demeura en paix durant quarante ans ⁷, et Othoniel, fils de Cenez, mourut.

ÿ. 4. — ² Voy. pl. h. 2, 22 et les remar.

ÿ. 6. — ³ Voy. pl. h. 2, 2 et les remarq.

ÿ. 7. — ⁴ Dans l'hébr. : *Aschéroth*, *bonas fortunas*, l'étoile de Vénus, qui est aussi appelée *Astarté*, et en hébr. *Astaroth*. Les *Aschéroth* étaient vraisemblablement des statues d'Astarté, c'est-à-dire de Vénus, ou selon d'autres, de la lune. Voy. pl. h. 2, 13 note 14.

ÿ. 9. — ⁵ neveu de Caleb. Voy. pl. h. 1, 13.

ÿ. 10. — ⁶ Proprement : de Mésopotamie, une partie de la Syrie.

ÿ. 11. — ⁷ Ces quarante ans se comptent à dater de la mort de Josué jusqu'à la mort d'Othoniel. Les Israélites ayant pendant quelques années été assujettis à des peuples étrangers, furent délivrés par Othoniel, et vécurent en paix depuis cette époque jusqu'à sa mort. — ^{*} Puisque Othoniel, gendre de Caleb, fut le premier juge, et qu'il en exerça les fonctions durant quarante ans, il faut que la persévérance des Israélites dans le service de Dieu, après la mort de Josué, n'ait pas été de longue durée. Et si l'on fait réflexion que Chusan les opprimait déjà depuis huit ans, lorsque Othoniel se mit à la tête des armées, on sera porté à regarder comme vraisemblable l'opinion de ceux qui les font persévérer un an ou deux seulement. — Or, comment a-t-il pu se faire qu'un peuple grossier, charnel, constamment

12. Alors les enfants d'Israël commencèrent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contre eux Eglon, roi de Moab, parce qu'ils avaient péché devant ses yeux.

13. Il joignit les enfants d'Ammon et d'Amalec à Eglon, qui s'était avancé avec eux, défait Israël, et se rendit maître de la ville des palmes⁸.

14. Les enfants d'Israël furent assujettis à Eglon, roi de Moab, pendant dix-huit ans.

12. Addiderunt autem filii Israel facere malum in conspectu Domini : qui confortavit adversum eos Eglon regem Moab : quia fecerunt malum in conspectu ejus.

13. Et copulavit ei filios Ammon, et Amalec : abiitque et percussit Israel, atque possedit urbem palmarum.

14. Servieruntque filii Israel Eglon regi Moab decem et octo annis :

environné de nations idolâtres, presque toujours opprimé par elles, et de lui-même si fort enclin à l'idolâtrie, ait cependant depuis son origine, qui a précédé celle de tous les autres peuples, toujours conservé avec le dogme fondamental de l'unité de Dieu, une morale sans tache et un culte vraiment digne du Créateur? Comment expliquer ce phénomène singulier, unique dans le monde, qu'au milieu des ténèbres du paganisme qui couvrent tout le reste de la terre, un seul peuple peu nombreux, relégué dans un coin du globe, nous offre, à travers tous les âges, par ses traditions, par ses croyances, par son culte, une trace de lumière si vive et si brillante, qu'elle nous reconduit, sans qu'aucun nuage l'interrompe ou la traverse, jusqu'au berceau du genre humain, jusqu'au premier instant de la création? A un phénomène si surprenant, il faut une cause qui ait pu le produire, car dans l'ordre moral, aussi bien que dans l'ordre physique, il n'y a point d'effet sans cause suffisante; et puisque chez ce peuple toutes les vérités religieuses, philosophiques, morales et même politiques, apparaissent pures de tout mélange d'erreur, pendant que chez tous les autres ces mêmes vérités ont souffert de si profondes altérations, il faut qu'une cause singulière, unique et propre au peuple dont il s'agit, ait préservé entre ses mains le dépôt qu'il nous a transmis. Quelle est cette cause? Evidemment on ne saurait en assigner une autre que celle dont nous voyons l'action dans ses livres sacrés, l'intervention immédiate de la Providence divine dans la conduite de ce peuple.— On a dit, il est vrai, que la vocation de la race sémitique, dans les destinées de l'humanité, étant de conserver le monothéisme dans le monde, comme la destinée des Grecs fut de nous transmettre les arts et les sciences, et celle des Romains, de faire connaître la puissance de l'art de la guerre et de la politique, la nation hébraïque plus fortement pénétrée que les autres nations de la même race de l'idée de sa vocation, se montra aussi toujours animée d'un plus grand zèle pour la remplir. Mais il y a là autant de suppositions gratuites que d'assertions. Les nations de race sémitique avaient pour vocation de conserver dans le monde le monothéisme! Mais cette vocation spéciale, exclusivement attribuée à ces nations, qui la leur avait donnée? Et puis, les Araméens, les Assyriens, les Elamites ou Chaldéens, les Lydiens et tous les Arabes descendants d'Arphaxad, étaient bien des nations de race sémitique. Comment ces nations ont-elles rempli leur mission de conserver la connaissance du vrai Dieu ou du monothéisme sur la terre? N'étaient-elles pas généralement livrées à l'idolâtrie? Parmi les peuples de race sémitique, le seul peuple juif, non sans un penchant violent à imiter les peuples voisins et des chutes fréquentes dans le culte des faux dieux, a conservé le monothéisme, et s'est montré par ses prêtres, par ses prophètes, et souvent par ses chefs et par ses rois, animé d'un zèle ardent pour cette sainte et divine mission. Mais ce zèle qui brûlait tous les cœurs, qui l'a allumé dans le sein de la nation? et par quel secret moyen, tandis que le culte des idoles envahissait tout autour de lui, le zèle pour le culte du seul vrai Dieu s'est-il parmi ce peuple unique transmis de génération en génération de telle sorte que, pendant vingt siècles, loin de s'affaiblir, il semblait s'enflammer chaque jour davantage? Problème insoluble à la philosophie humaine, de même que cette vocation supposée de la race sémitique n'est qu'une chimère du rationalisme à bout de voie. En effet, peut-on, quand la nature impose par ses lois et ses exigences, un devoir ou une nécessité, s'y soustraire? La révélation dans le sens propre du mot, la révélation surnaturelle, l'inspiration d'en haut, c'est là, aux yeux mêmes de la raison, la seule explication admissible de la vocation du peuple hébreu, de même que la certitude en est garantie par l'authenticité démontrée des livres de Moïse et des auteurs sacrés qui l'ont suivi.

7. 13. — ⁸ de Jéricho. Dieu permit la ligue, et Eglon se mit en campagne, etc.

15. et postea clamaverunt ad Dominum : qui suscitavit eis salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utraque manu pro dextera utebatur. Miseruntque filii Israel per illum munera Eglon regi Moab.

16. Qui fecit sibi gladium ancipitem, habentem in medio capulum longitudinis palmæ manus, et accinctus est eo subter sagum in dextro femore.

17. Obtulitque munera Eglon regi Moab. Erat autem Eglon crassus nimis.

18. Cumque obtulisset ei munera, persecutus est socios, qui cum eo venerant.

19. Et reversus de Galgalis, ubi erant idola, dixit ad regem : Verbum secretum habeo ad te, o rex. Et ille imperavit silentium : egressisque omnibus qui circa eum erant,

20. ingressus est Aod ad eum : sedebat autem in æstivo cœnaculo solus, dixitque : Verbum Dei habeo ad te. Qui statim surrexit de throno.

21. Extenditque Aod sinistram manum, et tulit sicam de dextro femore suo, infixitque eam in ventre ejus

22. tam valide, ut capulus sequeretur ferrum in vulnere, ac pinguisimo adipe stringeretur. Nec eduxit gladium, sed ita ut percusserat, reliquit in corpore : statimque per secreta naturæ alvi stercora proruperunt.

15. Après cela ils crièrent au Seigneur, et il leur suscita un sauveur nommé Aod, fils de Géra, fils de Jémîni, qui se servait de la main gauche comme de la droite ⁹. Les enfants d'Israël l'ayant choisi pour envoyer par lui des présents ¹⁰ à Eglon, roi de Moab,

16. Aod se fit faire une dague à deux tranchants, qui avait une garde de la longueur de la paume de la main ¹¹, et il la mit sous sa casaque à son côté droit.

17. Et il offrit ses présents à Eglon, roi de Moab. Or Eglon était extrêmement gros.

18. Et Aod lui ayant offert ses présents, s'en retourna avec ses compagnons qui étaient venus avec lui ¹².

19. Puis étant retourné de Galgala ¹³, où étaient les idoles, il dit ¹⁴ au roi : J'ai un mot à vous dire en secret, ô roi ! Le roi ayant fait signe qu'on se tût ¹⁵, et tous ceux qui étaient auprès de sa personne étant sortis,

20. Aod s'approcha du roi qui était seul assis dans sa chambre d'été ¹⁶, et il lui dit : J'ai à vous dire une parole de la part de Dieu ¹⁷. Aussitôt le roi se leva de son trône ¹⁸;

21. et Aod ayant étendu sa main gauche, prit sa dague qu'il portait au côté droit, et la lui enfonça dans le ventre avec tant de force,

22. que la poignée entra tout entière avec le fer, et se trouva serrée par la grande quantité de graisse qui se rejoignit par dessus. Aod ne retira donc point sa dague ; mais après avoir donné le coup, il la laissa dans le corps ; et aussitôt les excréments qui étaient dans le ventre s'écoulèrent par les conduits naturels ¹⁹.

ŷ. 15. — ⁹ Dans l'hébr. : qui était perclus de la main droite (ŷ. 16.). *Pl. b.* 20, 16.

¹⁰ un tribut.

ŷ. 16. — ¹¹ Litt. : qui avait au milieu une garde... — un long poignard (22). Il est dit que le manche était au milieu, parce que les deux tranchants étaient plus larges que le manche, et le dépassaient des deux côtés.

ŷ. 18. — ¹² Dans l'hébr. : il envoya ses compagnons qui avaient apporté les présents (et il les suivit ensuite lui-même).

ŷ. 19. — ¹³ lorsqu'il fut arrivé à Galgala où étaient les idoles du roi, comme s'il avait eu un oracle à communiquer au prince.

¹⁴ il fit dire, après qu'il fut arrivé au palais d'Eglon.

¹⁵ Litt. : Le roi ordonna le silence, et il lui ordonna de se taire, jusqu'à ce que tout le monde fût sorti.

ŷ. 20. — ¹⁶ un appartement pourvu de ventilateurs et d'eau jaillissante, où l'on se tenait pendant le temps des grandes chaleurs.

¹⁷ Dieu m'a commandé (ŷ. 15.) de traiter une affaire avec vous.

¹⁸ par respect pour l'oracle divin, et afin qu'Aod pût lui parler à l'oreille, ainsi qu'on avait coutume de recevoir les oracles.

ŷ. 22. — ¹⁹ D'autres traduisent l'hébr. : « et le glaive sortit par l'issue du boyau

23. Mais Aod ayant fermé ²⁰ à clef avec grand soin les portes de la chambre,

24. sortit par la porte de derrière. Cependant les serviteurs du roi étant venus, trouvèrent la porte de la chambre fermée, et ils dirent : C'est peut-être qu'il a quelque besoin dans sa chambre d'été.

25. Et après avoir longtemps attendu jusqu'à en devenir tout honteux ²¹, voyant que personne n'ouvrait, ils prirent la clef, ouvrirent la chambre, et trouvèrent leur maître étendu mort sur la terre.

26. Pendant ce grand trouble où ils étaient ²², Aod trouva le moyen de se sauver, et ayant passé le lieu des idoles, où il était revenu, il vint à Séirath.

27. Aussitôt il sonna de la trompette sur la montagne d'Ephraïm, et les enfants d'Israël descendirent avec Aod qui marchait à leur tête,

28. et qui leur dit : Suivez-moi ; car le Seigneur nous a livré entre les mains les Moabites nos ennemis. Les Israélites suivirent donc Aod ; ils se saisirent des gués ²³ du Jourdain par où l'on traverse au pays de Moab, et ils ne laissèrent passer aucun des Moabites.

29. Ils en tuèrent environ dix mille, qui étaient tous des hommes forts et vaillants. Et nul d'entre eux ne put échapper.

30. Moab fut humilié en ce jour-là sous la main d'Israël ; et le pays demeura en paix pendant quatre-vingts ans ²⁴.

31. Après Aod, Samgar, fils d'Anath, fut en sa place. Ce fut lui qui tua six cents Phi-

23. Aod autem clausis diligentissime ostiis cœnaculi et obfirmatis sera,

24. per posticum egressus est. Servique regis ingressi viderunt clausas fores cœnaculi, atque dixerunt : Forsitan purgat alvum in æstivo cubiculo.

25. Expectantesque diu donec erubescerent, et videntes quod nullus aperiret, tulerunt clavem : et aperientes invenerunt dominum suum in terra jacentem mortuum.

26. Aod autem, dum illi turbarentur, effugit, et pertransiit locum idolorum, unde reversus fuerat. Venitque in Seirath :

27. et statim insonuit buccina in monte Ephraim : descenderuntque cum eo filii Israel, ipso in fronte gradiente.

28. Qui dixit ad eos : Sequimini me : tradidit enim Dominus inimicos nostros Moabitas in manus nostras. Descenderuntque post eum, et occupaverunt vada Jordanis quæ transmittunt in Moab : et non dimiserunt transire quemquam :

29. sed percusserunt Moabitas in tempore illo, circiter decem millia, omnes robustos et fortes viros ; nullus eorum evadere potuit.

30. Humiliatusque est Moab in die illo sub manu Israel : et quievit terra octoginta annis.

31. Post hunc fuit Samgar filius Anath, qui percussit de Philis-

culier. » Aod aurait commis un attentat tout à fait répréhensible s'il n'y avait été poussé par Dieu, et s'il n'eût été choisi pour servir d'instrument à sa justice. Son action ne peut en conséquence servir d'exemple ; car toute puissance vient de Dieu, et quelque mauvais usage que l'homme en fasse, le chrétien ne peut user contre elle d'autres armes que la prière, l'humilité et la patience. — * Du reste, l'Écriture rapporte le meurtre qu'Aod commit d'une manière toute simple, sans ajouter un seul mot d'approbation ; elle en parle absolument comme du meurtre d'un Égyptien par Moïse (2. *Moyse*, 2, 12.), ou du mensonge de Rahab (*Jos.* 2, 5.), ou de l'adultère de David (2. *Rois*, 11, 4.), ou d'autres crimes qu'elle ne justifie nullement, quoiqu'elle les signale.

ŷ. 23. — ²⁰ après qu'il fut sorti de la chambre et rentré sous le portique ou dans l'antichambre.

ŷ. 25. — ²¹ d'attendre plus longtemps.

ŷ. 26. — ²² Dans l'hébr. : Pendant qu'ils hésitaient.

ŷ. 28. — ²³ du passage.

ŷ. 30. — ²⁴ que l'on compte depuis la mort d'Othoniel jusqu'à la mort d'Aod (voy. ŷ. 11.).

thium sexcentos viros vomere : et ipse quoque defendit Israel. | listins avec un soc de charrue ²⁵; et il fut aussi le défenseur d'Israël ²⁶.

CHAPITRE IV.

Débora faisant les fonctions de Juge, et Barac, délivrent Israël contre Sisara, que Jahel tue.

1. Addideruntque filii Israel facere malum in conspectu Domini post mortem Aod.

2. et tradidit illos Dominus in manus Jabin regis Chanaan, qui regnavit in Azor : habuitque ducem exercitus sui nomine Sisaram, ipse autem habitabat in Haroseth gentium.

3. Clamaveruntque filii Israel ad Dominum : nongentos enim habebat falcatos currus, et per viginti annos vehementer opprimerat eos.

4. Erat autem Debhora prophetis uxor Lapidoth, quæ judicabat populum in illo tempore.

5. Et sedebat sub palma, quæ nomine illius vocabatur, inter Rama et Bethel in monte Ephraim : ascendebantque ad eam filii Israel in omne iudicium.

6. Quæ misit et vocavit Barac filium Abinoem de Cedès Nephthali : dixitque ad eum : Præcepit tibi Dominus Deus Israel, vade, et duc exercitum in montem Thabor, tollesque tecum decem millia pugnatorum de filiis Nephthali, et de filiis Zabulon :

1. Les enfants d'Israël recommencèrent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur après la mort d'Aod.

2. Et le Seigneur les livra entre les mains de Jabin, roi des Chananéens, qui régna dans Asor ¹. Il avait pour général de son armée un nommé Sisara; et il demeurait à Haroseth des nations ². 1. *Rois*, 12, 9.

3. Les enfants d'Israël crièrent donc au Seigneur; car Jabin ayant neuf cents chariots armés de faux, les avait étrangement opprimés pendant vingt ans.

4. Il y avait en ce temps-là une prophétesse nommée Débora, femme de Lapidoth, laquelle jugeait le peuple ³.

5. Elle s'asseyait ⁴ sous un palmier qu'on avait appelé de son nom, entre Rama et Bethel, sur la montagne d'Ephraïm, et les enfants d'Israël venaient à elle, pour faire juger tous leurs différends.

6. Elle envoya donc vers Barac, fils d'Abinoem, de Cédès de Nephthali; et l'avant fait venir, elle lui dit : Le Seigneur Dieu d'Israël vous donne cet ordre : Allez, et menez l'armée sur la montagne de Thabor ⁵. Vous prendrez avec vous dix mille combattants des enfants de Nephthali et des enfants de Zabulon.

† 31. — ²⁵ un jour qu'il labourait son champ, et que les Philistins firent une incursion pour ravager le pays. Selon l'hébr. avec un aiguillon à bœufs, dont on se sert pour stimuler ces animaux.

²⁶ Selon quelques-uns, il ne commanda qu'aux tribus de Juda, de Siméon et de Dan.

† 2. — ¹ qui avait été rebâtie par un descendant de l'ancien Jabin (*Jos.* 11.).

² à Haroseth, où des hommes de diverses nations avaient leur demeure.

† 4. — ³ Selon quelques-uns, les fonctions de juge qu'exerçait Débora ne doivent s'entendre, dans le sens propre, que de la justice, non de l'administration de toute la république; car avant la guerre, Jabin et Sisara, sous la domination desquels était le peuple juif, ne l'auraient pas souffert; et après la guerre, ce fut Barac qui eut le pouvoir de juge. Selon d'autres cependant, Débora exerça les fonctions de juge avec toutes leurs prérogatives, et après la guerre elle continua à les exercer comme auparavant.

† 5. — ⁴ pour rendre la justice.

† 6. — ⁵ Le mont Thabor est situé dans la plaine de la Galilée, dans la tribu de

7. Je vous amènerai au torrent de Cison⁶, Sisara, général de l'armée de Jabin, avec ses chariots et toutes ses troupes, et je vous les livrerai entre les mains

8. Barac lui répondit : Si vous venez avec moi, j'irai; si vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai point⁷.

9. Débora lui dit : Je veux bien aller avec vous; mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée, parce que Sisara sera livré entre les mains d'une femme. Débora partit donc aussitôt, et s'en alla à Cédès avec Barac,

10. qui ayant fait venir ceux de Zabulon et de Nephthali, marcha avec dix mille combattants, étant accompagné de Débora.

11. Or Haber, Cinéen, s'était retiré il y avait longtemps de ses autres frères Cinéens, fils d'Hobab, allié de Moïse; et il avait dressé ses tentes jusqu'à la vallée appelée Sennim, et il était près de Cédès⁸.

12. En même temps Sisara fut averti que Barac, fils d'Abinoem, s'était avancé sur la montagne de Thabor.

13. Et il fit assembler ses neuf cents chariots armés de faux, et fit marcher toute son armée de Haroseth des gentils, au torrent de Cison.

14. Alors Débora dit à Barac : Hâtez-vous; car voici le jour auquel le Seigneur a livré Sisara entre vos mains; voilà le Seigneur lui-même qui vous conduit. Barac descendit donc de la montagne de Thabor, et dix mille combattants avec lui.

15. En même temps le Seigneur frappa de terreur Sisara, tous ses chariots et toutes ses troupes, et les fit passer au fil de l'épée aux yeux de Barac; de sorte que Sisara sautant de son chariot en bas, s'enfuit à pied. Ps. 82, 10.

16. Barac poursuivit les chariots qui s'en-

7. ego autem adducam ad te in loco torrentis Cison, Sisaram principem exercitus Jabin, et currus ejus, atque omnem multitudinem, et tradam eos in manu tua.

8. Dixitque ad eam Barac : Si venis mecum, vadam : si nolueris venire mecum, non pergam.

9. Quæ dixit ad eum : Ibo quidem tecum, sed in hac vice victoria non reputabitur tibi, quia in manu mulieris tradetur Sisara. Surrexit itaque Debhora, et perrexit cum Barac in Cedes.

10. Qui, accitis Zabulon et Nephthali, ascendit cum decem millibus pugnatorum, habens Debboram in comitatu suo.

11. Haber autem Cinæus recesserat quondam a cæteris Cinæis fratribus suis filiis Hobab, cognati Moysi : et tetenderat tabernacula usque ad vallem, quæ vocatur Sennim, et erat juxta Cedes.

12. Nuntiatumque est Sisaræ, quod ascendisset Barac filius Abinoem in montem Thabor :

13. et congregavit nongentos falcatos currus, et omnem exercitum de Haroseth gentium ad torrentem Cison.

14. Dixitque Debhora ad Barac : Surge, hæc est enim dies, in qua tradidit Dominus Sisaram in manus tuas : en ipse ductor est tuus. Descendit itaque Barac de monte Thabor, et decem millia pugnatorum cum eo.

15. Perterruitque Dominus Sisaram, et omnes currus ejus, universamque multitudinem, in ore gladii, ad conspectum Barac : in tantum, ut Sisara de curru desiliens, pedibus fugeret,

16. et Barac persequeretur fu-

Zabulon et sur les confins des tribus d'Issachar, de Manassé et de Nephthali (*Théat. des div. Ecrit.* § 97). Il était très-bien choisi, soit pour provoquer à la guerre Sisara, qui avait ses quartiers dans Haroseth, ville voisine de la tribu de Nephthali, soit pour donner à Barac la facilité de lever et de mettre en ordre les troupes qu'il devait conduire au combat. *Voy. pl. b. 5, 14. 15.*

ÿ. 7. — ⁶ Le torrent de Cison coule dans la plaine de Jesraël, au pied du mont Thabor, et va se jeter dans la mer Méditerranée.

ÿ. 8. — ⁷ Barac parla ainsi, non par crainte ou par défiance, mais afin de déterminer la prophétesse, remplie de l'esprit de Dieu, à l'accompagner dans l'expédition, et à l'écouter de ses conseils. *Hébr.* 11, 32.

ÿ. 11. — ⁸ La famille d'Hobab s'était divisée. Une partie habitait dans la tribu de Juda (*Pl. h. 1, 16.*); l'autre partie s'attacha sous Haber à la tribu de Manassé. Ces derniers auraient dû suivre Barac; mais ils se tinrent dans la neutralité (*f. 17.*).

gientes currus, et exercitum usque ad Haroseth gentium, et omnis hostium multitudo usque ad internecionem caderet.

17. Sisara autem fugiens pervenit ad tentorium Jahel uxoris Haber Cinai. Erat enim pax inter Jabin regem Azor, et domum Haber Cinai.

18. Egressa igitur Jahel in occursum Sisara, dixit ad eum : Intra ad me, domine mi : intra, ne timeas. Qui ingressus tabernaculum ejus, et opertus ab ea pallio,

19. dixit ad eam : Da mihi, obsecro, paululum aquæ, quia sitio valde. Quæ aperuit utrem lactis, et dedit ei bibere, et operuit illum.

20. Dixitque Sisara ad eam : Sta ante ostium tabernaculi : et cum venerit aliquis interrogans te, et dicens : Numquid hic est aliquis? respondebis : Nullus est.

21. Tulit itaque Jahel uxor Haber clavum tabernaculi, assumens pariter et malleum : et ingressa abscondite et cum silentio, posuit supra tempus capitis ejus clavum, percussitque malleo delixit in cerebrum usque ad terram : qui soporem morti consocians defecit, et mortuus est.

22. Et ecce Barac sequens Sisaram veniebat : egressaque Jahel in occursum ejus, dixit ei : Veni, et ostendam tibi virum quem quaeris. Qui cum intrasset ad eam, vidit Sisaram jacentem mortuam, et clavum infixum in tempore ejus.

fuyaient, et toutes les troupes, jusqu'à Haroseth des gentils, et toute cette multitude si nombreuse d'ennemis fut taillée en pièces, sans qu'il en restât un seul.

17. Sisara, fuyant ainsi, vint à la tente de Jahel femme de Haber, Cinéen. Car il y avait paix alors entre Jabin, roi d'Asor, et la maison d'Haber, Cinéen.

18. Jahel étant donc sortie au-devant de Sisara, lui dit : Entrez chez moi, mon seigneur; entrez, ne craignez point. Il entra ainsi dans sa tente, et après qu'elle l'eut couvert d'un manteau,

19. il lui dit : Donnez-moi, je vous prie, un peu d'eau. parce que j'ai une extrême soif. Elle lui apporta un vase plein de lait; et l'ayant découvert elle lui en donna à boire⁹, et remit le manteau sur lui.

20. Alors Sisara lui dit : Tenez-vous à l'entrée de votre tente; et si quelqu'un vient vous interroger et vous dire : N'y a-t-il personne ici? vous lui répondrez : il n'y a personne.

21. Mais Jahel, femme d'Haber, ayant pris un des grands clous de sa tente¹⁰ avec un marteau, entra tout doucement sans faire aucun bruit, et ayant mis ce clou sur la tempe de Sisara, elle le frappa avec son marteau, et lui en transperça le cerveau, l'enfonçant jusque dans la terre : et Sisara joignant à son sommeil celui de la mort, fut tué de cette sorte.

22. En même temps Barac arriva poursuivant Sisara; et Jahel étant sortie au-devant de lui, lui dit : Venez, je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il entra chez elle, et il vit Sisara étendu mort, ayant la tempe percée de ce clou¹¹.

§. 19. — ⁹ C'était apparemment du lait de chameau, qui, dit-on, a la vertu d'enivrer. — ^{*} Il ne laisse pas, malgré cette vertu, d'être salutaire et rafraichissant.

§. 21. — ¹⁰ C'était un de ces clous qu'on avait coutume de planter en terre pour tendre les voiles et les cordages des tentes, et les consolider contre la violence des vents, et qui, pour cette raison, étaient longs et gros. Vraisemblablement celui dont se servit Jahel était en fer, mais il y en avait aussi en bois.

§. 22. — ¹¹ Dans le chant de victoire qui suit, l'Esprit saint loue l'action de Jahel (24-28.). Elle mérite cette louange comme une femme courageuse, qui a frappé un ennemi dans la guerre. Sisara en effet était et son ennemi et celui des siens; car quoique les Cinéens, par la raison qu'ils étaient en paix avec Jabin, ne prirent point part à la guerre entreprise contre lui, c'était néanmoins leur devoir, puisqu'ils étaient compris parmi les Israélites, de désirer et de procurer avec une égale ardeur la perte de leurs ennemis. — ^{*} Selon d'autres, l'action de Jahel ne peut être justifiée. Quoique sa famille fit partie du peuple juif auquel Sisara faisait la guerre, l'ayant accueilli dans sa tente comme pour le mettre en sûreté et le sauver (y. 18.), elle devait tenir la parole qu'elle lui avait donnée, la trahison n'étant jamais permise (Aug.). L'Écriture (ch. 5, 24-28.) ne loue pas l'action de Jahel; elle la rapporte seulement (Voy. pl. h. 3, 22 et la note). De plus, si Débora ne pouvait approuver

23. Dieu humilia donc en ce jour-là Jabin, roi de Chanaan, devant les enfants d'Israël,

24. qui croissant tous les jours en vigueur, se fortifièrent de plus en plus contre Jabin, roi de Chanaan, et l'accablèrent jusqu'à ce qu'il fût entièrement ruiné.

23. Humiliavit ergo Deus in die illo Jabin regem Chanaan coram filiis Israel:

24. qui crescebant quotidie, et forti manu opprimebant Jabin regem Chanaan, donec delerent eum.

CHAPITRE V.

Chant triomphal de Débora et de Barac.

1. En ce jour-là Débora et Barac, fils d'Abinoem, chantèrent ¹ ce cantique :

2. Vous qui parmi les enfants d'Israël avez exposé volontairement votre vie au péril, bénissez le Seigneur ².

3. Ecoutez, rois; princes, prêtez l'oreille. C'est moi, c'est moi qui chanterai un cantique au Seigneur, qui consacrerai des hymnes au Seigneur, au Dieu d'Israël.

4. Seigneur, lorsque vous êtes sorti de Séir, et que vous passiez par le pays d'Edom ³, la terre a tremblé, les cieus et les nuées se sont fondus en eau.

5. Les montagnes se sont écoulées comme l'eau devant la face du Seigneur, et le Sinaï en la présence du Seigneur, du Dieu d'Israël ⁴.

6. Au temps de Samgar, fils d'Anath, au temps de Jahel ⁵, les sentiers n'étaient plus battus de personne ⁶; et ceux qui avaient

1. Cecineruntque Debhora et Barac filius Abinoem in illo die, dicentes :

2. Qui sponte obtulistis de Israel animas vestras ad periculum, benedicite Domino.

3. Audite reges, auribus percipite principes : Ego sum, ego sum quæ Domino canam, psallam Domino Deo Israel.

4. Domine, cum exires de Seir, et transires per regiones Edom, terra mota est, cœlique ac nubes distillaverunt aquis.

5. Montes fluxerunt a facie Domini, et Sinaï a facie Domini Dei Israel.

6. In diebus Sagmar filii Anath, in diebus Jahel, quieverunt semitæ : et qui ingrediebantur per

un acte de trahison, il ne lui était pas défendu de se réjouir de la perte de Sisara, le principal ennemi de son peuple.

ÿ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : *Et cecinit De'bora et Barac*, etc. Alors Débora chanta avec Barac, etc. Le verbe *chanta* est dans l'hébr. au féminin, parce que Débora eut la principale part dans le cantique : elle le composa, et Barac l'accompagna seulement dans le chant; ou bien Débora le chanta au milieu des femmes et des filles, et Barac à la tête de ses guerriers.

ÿ. 2. — ² Dans l'hébr. : Parce que la liberté a été rétablie dans Israël, parce que le peuple s'est offert spontanément, louez le Seigneur! — ^{*} Autrement : De ce qu'il a paru des chefs vaillants dans Israël, de ce que le peuple, etc. — Ou bien encore : De ce que le pouvoir a été rétabli dans Israël, de ce que, etc.

ÿ. 4. — ³ pour donner la loi. Séir (c'est-à-dire le velu), et Edom (c'est-à-dire la terrestre), sont des figures de l'humanité dégénérée, par laquelle Dieu a passé avec sa loi, c'est-à-dire qu'il a cherché à convertir Comp. 4. *Moys.* 24, 18, 19.

ÿ. 5. — ⁴ Lorsque le Seigneur donna sa loi, les éléments mêmes et les créatures animées donnèrent des signes visibles de leur soumission et de leur respect envers leur créateur (Comp. *Ps.* 67, 8.); Israël au contraire (ce qu'il faut sous-entendre) s'est montré désobéissant, et il en a été puni. Maintenant suit ÿ. 6. 7. le malheur où il est tombé.

ÿ. 6. — ⁵ c'est-à-dire depuis Aod auquel Samgar succéda, mais qui ne commanda pas longtemps (*voy. pl. h.* 3, 31.), et seulement à quelques tribus, jusqu'aux jours de l'héroïne Jahel, c'est-à-dire jusqu'à notre temps, etc.

⁶ ils n'étaient plus fréquentes, par la crainte des attaques des ennemis.

cas, ambulaverunt per calles devios.

7. Cessaverunt fortes in Israel, et quieverunt : donec surgeret Debhora, surgeret mater in Israel.

8. Nova bella elegit Dominus, et portas hostium ipse subvertit : clypeus et hasta si apparuerint in quadraginta millibus Israel.

9. Cor meum diligit principes Israel : qui propria voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino.

10. Qui ascenditis super nitentes asinos, et sedetis in iudicio, et ambulatis in via, loquimini.

11. Ubi collisi sunt currus, et nostium suffocatus est exercitus, ibi narrentur iustitiæ Domini et clementia in fortes Israel : tunc descendit populus Domini ad portas, et obtinuit principatum.

12. Surge, surge Debhora, surge, surge, et loquere canticum : surge Barac, et apprehende captivos tuos, fili Abinoem.

13. Salvatae sunt reliquæ populi, Dominus in fortibus dimicavit.

14. Ex Ephraim delevit eos in Amalec, et post eum ex Benjamin in populos tuos, ô Amalec : de Machir principes descendunt, et de Zabulon qui exercitum ducunt ad bellandum.

accoutumé d'y marcher, ont été par des routes détournées ⁷.

7. Les vaillants hommes avaient disparu dans Israël, et il ne s'en trouvait plus, jusqu'à ce que Débora se soit élevée, jusqu'à ce qu'il se soit élevé une mère dans Israël.

8. Le Seigneur a choisi de nouveaux combats, et il a renversé lui-même les portes des ennemis ⁸, lorsqu'on ne voyait ni bouclier ni lance parmi quarante mille soldats d'Israël ⁹.

9. Mon cœur aime les princes d'Israël. Vous qui vous êtes exposés volontairement au péril, bénissez le Seigneur.

10. Parlez, vous autres, qui montez sur des ânes d'élite et d'une beauté singulière, vous qui êtes assis dans le siège de la justice ¹⁰, vous qui marchez dans la voie.

11. Que dans le lieu où les chariots ont été brisés, et l'armée des ennemis taillée en pièces ¹¹, l'on publie la justice du Seigneur et sa clémence envers les vaillants d'Israël. Alors le peuple du Seigneur a paru aux portes ¹², et il s'est acquis la principauté.

12. Levez-vous, levez-vous, Débora! levez-vous, levez-vous, et chantez un cantique. Levez-vous, ô Barac! saisissez-vous des captifs ¹³ que vous avez faits, fils d'Abinoem.

13. Les restes du peuple ont été sauvés; le Seigneur a combattu dans les forts ¹⁴.

14. Il s'est servi d'Ephraïm pour exterminer les *Chananéens* ¹⁵ en la personne des Amalécites ¹⁶, et il s'est servi encore depuis de Benjamin ¹⁷ contre les peuples, ô Amalec ¹⁸! les princes sont descendus de Machir ¹⁹, et il en est venu de Zabulon pour conduire l'armée au combat.

⁷ et ceux qui d'ailleurs y voyageaient, suivaient par crainte les sentiers à côté.

§. 8. — ⁸ Dans l'hébr. : Il (Israël) s'est choisi des deux nouveaux; c'est pour quoi la guerre a été aux portes.

⁹ En efl. Jabin avait désarmé les Israélites.

§. 10. — ¹⁰ D'autres traduisent : sur des couvertures, dans des litières.

§. 11. — ¹¹ Dans l'hébr. : Que là où les gardes (ou bien ceux qui partagent l'utin) font entendre leurs cris, au milieu des abreuvoirs (devant la ville), l'on lie, etc. D'autres autrement.

¹² dans les villes que l'ennemi tenait assiégées.

§. 12. — ¹³ Litt. : prenez vos captifs — conduisez-les du combat à la maison.

§. 13. — ¹⁴ Dans l'hébr. : Alors les restes (d'Israël) descendirent contre les puissants, le peuple de Jéhovah descendit avec moi contre les forts. — * Autrement = Alors (je cria) : Descendez, restes (d'Israël), *descendants*, ô peuple! pour attaquer les puissants. Jéhovah, descendez avec moi contre les forts.

§. 14. — ¹⁵ Litt. : pour les exterminer — les ennemis.

¹⁶ Josué, de la tribu d'Ephraïm, vainquit d'abord les Amalécites. Voy. 2. *Moyse*. 17, 13.

¹⁷ Aod. *Voy. pl. h.* 3, 15, 27.

¹⁸ contre les Moabites qui étaient unis aux Amalécites (*Voy. pl. h.* 3, 13.).

¹⁹ c'est-à-dire de la tribu de Manassé; car Machir était le premier-né de Manassé.

15. Les chefs d'Issachar ont été avec Débora, et ont suivi les traces de Barac qui s'est jeté dans le péril, comme s'il se fût précipité dans un abîme ²⁰. Ruben alors était divisé contre lui-même, et les plus vaillants de cette tribu s'arrêtaient à disputer ²¹.

16. Pourquoi donc demeurez-vous entre deux limites ²² pour entendre les cris des troupeaux? Ruben étant divisé contre lui-même, les plus vaillants de cette tribu n'étaient occupés qu'à contester.

17. Galaad ²³ se tenait en repos au-delà du Jourdain, et Dan s'occupait à ses vaisseaux ²⁴. Aser demeurait sur le rivage de la mer, et se tenait dans ses ports ²⁵.

18. Mais Zabulon et Nephthali ont exposé leur vie à la mort au pays de Méromé ²⁶.

19. Les rois sont venus, et ont combattu; les rois de Chanaan ont combattu à Thanach, près des eaux de Mageddo ²⁷; et ils n'ont pu remporter aucun butin.

20. On a combattu contre eux du haut du ciel ²⁸, les étoiles demeurant dans leur rang et dans leur cours ordinaire, ont combattu contre Sisara ²⁹.

21. Le torrent de Cison a entraîné leurs corps morts, le torrent de Cadumim ³⁰, le torrent de Cison. O mon âme! foule aux pieds les corps de ces braves ³¹.

22. Les chevaux se sont rompu la corne ³² du pied dans l'impétuosité de la fuite; les plus vaillants des ennemis fuyaient à toute bride et se précipitant les uns sur les autres.

23. Malheur à la terre de Méroz ³³, dit l'ange du Seigneur; malheur à ceux qui

15. Bucis Issachar fuere cum Debhora, et Barac vestigia sunt secuti, qui quasi in præceps ac barathrum se discrimini dedit: diviso contra se Ruben, magnanimatorum reperta est contentio.

16. Quare habitas inter duos terminos, ut audias sibilos gregum? diviso contra se Ruben, magnanimatorum reperta est contentio.

17. Galaad trans Jordanem quiescebat, et Dan vacabat navibus: Aser habitabat in littore maris, et in portibus morabatur.

18. Zabulon vero et Nephthali obtulerunt animas suas morti in regione Merome.

19. Venerunt reges et pugnaverunt, pugnaverunt reges Chanaan in Thanach juxta aquas Mageddo, et tamen nihil tulere prædantes.

20. De cælo dimicatum est contra eos: stellæ manentes in ordine et cursu suo, adversus Sisaram pugnaverunt.

21. Torrens Cison traxit cadavera eorum, torrens Cadumim, torrens Cison: conculca anima mea robustos.

22. Ungulæ equorum ceciderunt, fugientibus impetu, et per præceps ruentibus fortissimis hostium.

23. Maledicite terræ Meroz, dixit angelus Domini: maledicite

ÿ. 15. — ²⁰ D'autres d'après l'hébr. : et ils ont suivi Barac dans la vallée. — * ÿ. 15. en entier dans l'hébr. : Et mes chefs dans Issachar avec Débora, Issachar comme Barac, s'est répandu dans la vallée adhérant à ses traces; près des ruisseaux de Ruben, de grandes hésitations de cœur ont eu lieu.

²¹ Dans l'hébr. : mais près des ruisseaux de Ruben, il y eut de grandes délibérations. — Les Rubénites trouvaient que c'était une chose qui méritait réflexion, de marcher à la suite d'une femme.

ÿ. 16. — ²² Dans l'hébr. : entre vos abreuvoirs, à la maison, occupés de la conduite des troupeaux. — Pourquoi ne prenez-vous point part à la guerre?

ÿ. 17. — ²³ Les tribus de Ruben et de Gad, qui avaient leur demeure dans le pays de Galaad.

²⁴ à la navigation et au commerce.

²⁵ Dans l'hébr. : près de ses anfractuosités — dans ses ports.

ÿ. 18. — ²⁶ c'est-à-dire sur la plaine élevée, dans les contrées montagneuses du Thabor (*Pl. h. 4, 6.*)

ÿ. 19. — ²⁷ près du torrent de Cison, qui traverse la plaine de Mageddo.

ÿ. 20. — ²⁸ par la grêle, le tonnerre et la tempête (*Jos. Flav.*).

²⁹ Les astres eux-mêmes, comme une armée rangée en bataille, ont combattu contre Sisara.

ÿ. 21. — ³⁰ c'est-à-dire ce torrent célèbre depuis l'antiquité (*Hébr.*).

³¹ eux qui se figuraient être forts.

ÿ. 22. — ³² ont souffert des altérations à la corne des pieds.

ÿ. 23. — ³³ qui est située dans la proximité du champ de bataille.

lud. et auxiliis ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adjuturium fortissimorum ejus.

24. Benedicta inter mulieres Jabel uxor Huber Cinei, et benedicatur in tabernaculo suo.

25. Aquam petenti lac dedit, et in phiala principum obtulit butyrum.

26. Sinistram manum misit ad clavum, et dexteram ad fabricum malleos, percussitque Sisaram quaerens in capite vulneri locum, et tempus valide perforans.

27. Inter pedes ejus ruit : defecit, et mortuus est : volebat ante pedes ejus, et jacebat exanimis et miserabilis.

28. Per fenestram respiciens, ululabat mater ejus : et de cœnaculo loquebatur : Cur moratur regredi currus ejus ? quare tardaverunt pedes quadrigarum illius ?

29. Una sapientior cæteris uxori- bus ejus, hæc socru verba respondit :

30. Forsitan nunc dividit spolia, et pulcherrima feminarum eligitur ei : vestes diversorum colorum Sisara traduntur in prædam, et supellex varia ad ornanda colla congeritur.

31. Sic pereant omnes inimici tui, Domine : qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent.

32. Quievitque terra per quadraginta annos.

l'habitant, parce qu'ils ne sont point venus au secours du Seigneur, au secours des plus vaillants d'entre ses guerriers.

24. Bénie soit entre les femmes Jabel ³⁴, femme d'Huber, Cinéen, et qu'elle soit bénie dans sa tente ³⁵.

25. Lorsque Sisara lui demanda de l'eau, elle lui donna du lait; elle lui présenta de la crème ³⁶ dans un vase digne d'un prince.

26. Elle prit le clou de la main gauche, et de la main droite le marteau des ouvriers; et choisissant l'endroit de la tête de Sisara où elle donnerait son coup, elle lui enfonça son clou très-fortement dans la tempe.

27. Il tomba à ses pieds et perdit toute sa force : il rendit l'esprit après s'être roulé et agité devant elle; et il demeura étendu mort sur la terre, dans un état misérable ³⁷.

28. Sa mère regardait par la fenêtre; et parlant de sa chambre ³⁸, elle criait : Pourquoi son char ne revient-il pas encore? pourquoi ses chevaux tardent-ils tant?

29. Et la plus sage d'entre les femmes de Sisara répondit à sa belle-mère ³⁹:

30. Peut-être que maintenant il partage le butin, et qu'on lui choisit la plus belle d'entre les captives ⁴⁰; on sépare d'entre toutes les dépouilles des vêtements de diverses couleurs ⁴¹ pour les donner à Sisara; et on lui amasse tout ce qu'il y a de plus riche en broderie pour lui servir d'ornement.

31. Qu'ainsi périssent, Seigneur, tous vos ennemis; mais que ceux qui vous aiment brillent comme le soleil éclate au matin.

32. Tout le pays demeura en paix pendant quarante ans ⁴².

ŷ. 24. — ³⁴ * Voy. pl. h. 4, 22 et les remarq.

³⁵ Dans l'hébr. : Bénie soit-elle parmi les femmes dans les tentes.

ŷ. 25. — ³⁶ D'autres traduisent : du lait caillé.

ŷ. 27. — ³⁷ Dans l'hébr. : le lieu où il se courba, il y tomba mort sous les coups.

ŷ. 28. — ³⁸ Dans l'hébr. : du grillage. Les fenêtres n'étaient d'ordinaire que de simples grilles faites avec des traverses en bois qui se croisaient.

ŷ. 29. — ³⁹ Dans l'hébr. : Alors les sages d'entre ses femmes lui répondaient, et elle se disait à elle-même (comme il suit).

ŷ. 30. — ⁴⁰ Dans l'hébr. : N'ont-ils pas trouvé, ne se partagent-ils pas les dépouilles, à chaque guerrier une jeune fille ou deux?

⁴¹ Dans l'hébr. : des habits brodés et doublement recamés

ŷ. 32. — ⁴² * Ces quarante ans de paix comprennent les vingt ans d'oppression sous le roi de Chasor, Jabin : la paix ne fut proprement que de vingt ans; car depuis la mort d'Aod jusqu'à celle de Barac, on ne compte que l'espace de quarante ans. Voy. pl. h. 3, 30; 4. 1, 2 et la table chronol.

CHAPITRE VI.

Délivrance par Gédéon. La toison.

1. Les enfants d'Israël firent encore le mal aux yeux du Seigneur, et il les livra pendant sept ans entre les mains des Madianites ¹. 2. *Moys.* 2, 13. *Jos.* 13, 21.

2. Ces peuples les tinrent dans une si grande oppression qu'ils furent obligés de se creuser des antres et des cavernes dans les montagnes, et d'y fortifier les lieux les plus propres pour la résistance ².

3. Après que les Israélites avaient semé, les Madianites, les Amalécites et les autres peuples de l'Orient ³ venaient sur leurs terres;

4. et dressant leurs tentes dans leur pays, ils ruinaient tous les grains en herbes, jusqu'à l'entrée de Gaza, et ne laissaient aux Israélites rien de tout ce qui était nécessaire à la vie, ni brebis, ni bœufs, ni ânes.

5. Car ils venaient avec tous leurs trou-

1. Fecerunt autem filii Israel malum in conspectu Domini : qui tradidit illos in manu Madian septem annis,

2. et oppressi sunt valde ab eis. Feceruntque sibi antra et speluncas in montibus, et munitissima ad repugnandum loca.

3. Cumque sevisset Israel, ascendebat Madian et Amalec, cæterique orientalium nationum :

4. et apud eos fixentes tentoria, sicut erant in herbis cuncta vastabant usque ad introitum Gazæ : nihilque omnino ad vitam pertinentes relinquebant in Israel, non oves, non boves, non asinos.

5. Ipsi enim et universi greges

§. 1. — ¹ Ces Madianites ne sont pas ceux qui habitaient sur les bords de la mer Rouge, et dont Jéthro, beau-père de Moïse, était prêtre (2. *Moys.* 3, 1 : 18, 1.), mais ceux qui étaient voisins des Moabites, à l'orient du Jourdain, et qui firent tomber les Israélites dans les abominations du culte de Béalphégor (4. *Moys.* 23, 14.). Il est dit, il est vrai (4. *Moys.* 31, 1 et suiv.), que Moïse, dans la guerre qu'il leur déclara, les extermina; mais un grand nombre sans doute, trouvèrent leur salut dans la fuite; et près de deux siècles s'étant écoulés depuis cette époque, la nation avait eu le temps de se rétablir. — Tous les peuples voisins de la Palestine asservirent tour à tour les Hébreux : Chusa, roi de Mésopotamie, les tint d'abord asservis pendant huit ans (*pl. h.* 3, 8.); Eglon, roi de Moab, les opprima ensuite pendant dix-huit ans (*ibid.* §. 13, 14.); les Philistins dominaient sur eux du temps de Samgar (3, 31.); Jabin, roi de Chasor, les tyrannisa pendant vingt ans (4, 2 et suiv.); voici que les Madianites, joints aux Amalécites, les tiennent dans l'oppression depuis sept ans, et les autres peuples à leur tour, les réduisent dans la suite en servitude comme ceux-ci. Et néanmoins ce peuple sans cesse opprimé, en butte aux vexations de ses voisins et sous une domination étrangère, continue à subsister. C'est qu'il est soutenu dans son existence par une puissance supérieure à celle des hommes. Aussi dès qu'il revient à son Dieu et qu'il implore son assistance, est-il délivré de ses ennemis. Il fallait, il était nécessaire que constamment et à chaque génération le doigt de Dieu se montrât visible à Israël, pour qu'il demeurât fidèle à la loi et au culte de Jéhovah. *Voy.* l'Intro. à ce liv., note. *Pl. h.* 3, 13 note.

§. 2. — ² Les montagnes de la Judée sont en général formées de craie et de calcaire. Il s'y rencontre un nombre infini de cavernes creusées par la nature ou par la main des hommes. C'est ainsi que près de la mer de Tibériade, de Nazareth, sur le Carmel et au sud du Carmel, en tirant vers Césarée, sur le mont Hébal, autour de Jérusalem, on en compte ensemble au moins cent, placées en général du côté du nord. C'est dans ces cavernes qu'en diverses circonstances les Israélites se réfugièrent devant leurs ennemis, comme ici devant les Madianites. *Comp.* 4. *Rois*, 13, 6, 22, 1. 2. *Jos.* 10, 6. *Pl. h.* 20, 6. — On montre dans une caverne, à Nazareth, le lieu de l'annunciation; à Bethléhem, le lieu de la naissance de Jésus-Christ. De là encore ces nombreux tombeaux creusés dans le rocher, comme le tombeau d'Abraham, près d'Hébron (1. *Moys.* 23, 17, 49, 30.), le tombeau de Jésus-Christ creusé dans le roc (*Matth.* 27, 60.), etc., etc.

§. 3. — ³ Les Arabes.

eorum veniebant cum tabernaculis suis. et instar locustarum universa complebant, innumera multitudo hominum, et camelorum, quidquid tetizerant devastantes.

6. Humiliatusque est Israel valde in conspectu Madian.

7. Et clamavit ad Dominum postulans auxilium contra Madianitas.

8. Qui misit ad eos virum prophetam. et locutus est : Hæc dicit Dominus Deus Israel : ego vos feci descendere de Ægypto, et eduxi vos de domo servitutis,

9. et liberavi de manu Ægyptiorum, et omnium inimicorum, qui affligeant vos : eiecique eos ad introitum vestrum, et tradidi vobis terram eorum.

10. Et dixi : Ego Dominus Deus vester, ne timeatis deos Amorrhæorum, in quorum terra habitatis. Et nolistis audire vocem meam.

11. Venit autem angelus Domini, et sedit sub quercu, quæ erat in Ephra, et pertinebat ad Joas patrem familiæ Ezri. Cumque Gedeon filius ejus excuteret atque purgaret frumenta in torculari, ut fugeret Madian,

12. apparuit ei angelus Domini, et ait : Dominus tecum, virorum fortissime.

peaux et avec leurs tentes; et comme ils étaient une multitude innombrable d'hommes et de chameaux, semblables à un nuage de sauterelles, ils remplissaient tout et gâtaient tout par où ils passaient ⁴.

6. Israël fut donc extrêmement humilié sous Madian.

7. Et ils crièrent au Seigneur, lui demandant secours contre les Madianites.

8. Il leur envoya un homme qui était prophète ⁵, et qui leur dit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ai fait sortir d'Égypte, et je vous ai tirés de la maison de servitude;

9. je vous ai délivrés de la main des Égyptiens, et de tous les ennemis qui vous affligeaient; j'ai chassé de cette terre à votre arrivée ceux qui l'habitaient, et je vous ai donné leur pays.

10. Et je vous ai dit : Je suis le Seigneur votre Dieu, ne craignez point les dieux des Amorrhéens dans le pays desquels vous habitez. Et vous n'avez point voulu écouter ma voix.

11. Or l'ange du Seigneur vint s'asseoir sous un chêne qui était à Ephra ⁶ et qui appartenait à Joas, père de la famille d'Ezri. Et Gédéon son fils était occupé alors à battre le blé dans le pressoir, et à le vanner, pour se sauver ensuite des incursions des Madianites ⁷.

12. L'ange du Seigneur lui apparut donc, et lui dit : Le Seigneur est avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes!

§. 5. — ⁴ N'osant plus demeurer dans la plaine, à cause des incursions continuelles de leurs ennemis, et ne pouvant jouir paisiblement dans leurs demeures du fruit de leurs travaux, parce que les Madianites venaient tous les ans faire le dégât dans leurs campagnes, les Israélites creusèrent dans les montagnes et dans les lieux inaccessibles des cavernes pour y mettre en sûreté leurs personnes, leurs femmes et leurs enfants, et pour y amasser le peu qu'ils pourraient emporter de leurs propres terres, avant que l'ennemi l'eût enlevé et fourragé. — Le texte hébreu ne porte pas que les ennemis fissent le ravage des blés en herbe, et ce qu'on lit ci-après de Gédéon, qui battait du grain dans son pressoir, montre qu'ils attendaient, pour faire irruption, que les récoltes fussent en maturité. — Sur les dégâts que les essaims de sauterelles peuvent causer en Orient, voy. *Josël*, 1, 4. 7. 2, 2 et suiv.

§. 8. — ⁵ afin de porter les Israélites à la pénitence, comme précurseur de l'ange (§. 11.), qui prédit la délivrance.

§. 11. — ⁶ Cette ville d'Ephra était dans le partage de la demi tribu de Manassé (v. j.), et le lieu de la demeure de Gédéon (*Pl. b.* 8, 27. 32.), fort différente de la fautive Ephra ou Ephrata, nommée communément Bethléhem, ou d'une autre ville d'Ephra, dans la tribu de Benjamin (*Jos.* 18, 23.).

⁷ afin de le mettre en sûreté contre les Madianites. D'ailleurs, en Orient, on bat le blé dans des champs à découvert; c'était dans la crainte d'être dépourillés par les Madianites, que Gédéon le battait à la maison, dans un cellier, avec un bâton. —

⁸ Le prophète qui vint, au nom de Dieu, reprocher aux Israélites leur infidélité (§. 8-10.), était un homme; mais c'était un ange véritable qui apparut à Gédéon, et ce fut Dieu lui-même qui lui parla (§. 23.) après que l'ange eut disparu (§. 21.). L'ange prend le nom de Jéhovah, parce que c'est au nom de Jéhovah qu'il parle. Gédéon ne sacrifia pas à l'ange, mais à Dieu. Voy. note sur §. 21.

13. Gédéon lui répondit : D'où vient donc, mon seigneur, je vous prie, que tous ces maux sont tombés sur nous, si le Seigneur est avec nous? Où sont ces merveilles qu'il a faites, que nos pères nous ont rapportées en nous disant : Le Seigneur nous a tirés de l'Égypte? Et maintenant le Seigneur nous a abandonnés, et nous a livrés entre les mains des Madianites.

14. Alors le Seigneur le regarda, et lui dit : Allez dans cette force dont vous êtes rempli, et vous délivrerez Israël de la main des Madianites. Sachez que c'est moi qui vous ai envoyé. 1. *Rois*, 12, 11.

15. Gédéon lui répondit : Comment, je vous prie, mon seigneur, délivrerai-je Israël? Vous savez que ma famille est la dernière de Manassé, et que je suis le dernier dans la maison de mon père.

16. Le Seigneur lui dit : Je serai avec vous, et vous battrez les Madianites, comme s'ils n'étaient qu'un seul homme

17. Gédéon lui dit : Si j'ai trouvé grâce devant vous, donnez-moi un signe que c'est vous qui parlez à moi.

18. Et ne vous retirez point d'ici, jusqu'à ce que je retourne vers vous, et que j'apporte un sacrifice ⁸ pour vous l'offrir. Il lui répondit : J'attendrai votre retour.

19. Gédéon étant donc entré chez lui, fit cuire un chevreau, et fit d'une mesure ⁹ de farine des pains sans levain; et ayant mis la chair dans une corbeille, et le jus de la chair dans un pot, il apporta tout sous le chêne, et le lui offrit.

20. L'ange du Seigneur lui dit : Prenez la chair et les pains sans levain, mettez-les sur cette pierre, et versez dessus le jus de la chair ¹⁰. Ce que Gédéon ayant fait,

21. l'ange du Seigneur étendit le bout de la verge qu'il tenait en sa main, et en toucha la chair et les pains sans levain; et aussitôt il sortit un feu de la pierre qui consuma la chair et les pains sans levain ¹¹, et en

13. Dixitque ei Gedeon : Obsecro, mi domine, si Dominus nobiscum est, cur apprehenderunt nos hæc omnia? ubi sunt mirabilia ejus, quæ narraverunt patres nostri, atque dixerunt : De Ægypto eduxit nos Dominus? Nunc autem dereliquit nos Dominus, et tradidit in manu Madian.

14. Respexitque ad eum Dominus, et ait : Vade in hac fortitudine tua, et liberabis Israel de manu Madian : scito quod miserim te.

15. Qui respondens ait : Obsecro, mi Domine, in quo liberabo Israel? ecce familia mea infima est in Manasse, et ego minimus in domo patris mei.

16. Dixitque ei Dominus : Ego ero tecum : et percuties Madian quasi unum virum.

17. Et ille : Si inveni, inquit, gratiam coram te, da mihi signum quod tu sis qui loqueris ad me.

18. Nec recedas hinc, donec revertar ad te, portans sacrificium, et offerens tibi. Qui respondit : Ego præstolabor adventum tuum.

19. Ingressus est itaque Gedeon et coxit hædum, et de farinæ modio azymos panes : carnesque ponens in canistro, et jus carniū mittens in ollam, tulit omnia sub quercu, et obtulit ei.

20. Cui dixit angelus Domini : Tolle carnes et azymos panes, et pone supra petram illam, et jus desuper funde. Cumque fecisset ita,

21. extendit angelus Domini summitatem virgæ, quam tenebat in manu, et tetigit carnes et panes azymos : ascenditque ignis de petra, et carnes azymosque panes

ÿ. 18. — ⁸ un présent pour votre nourriture. Dans l'hébr. : mincha, ce qui signifie d'ordinaire un offrande en aliments, mais aussi un don en général (*Pl. h.* 3, 15.). Gédéon pensait que c'était un prophète qui s'entretenait avec lui, et il voulait lui faire honneur en lui servant à manger.

ÿ. 19. — ⁹ Dans l'hébr. : d'un épha.

ÿ. 20. — ¹⁰ La pierre était brute et servait d'autel. Le jus fut versé dessus, afin que tout ce qui était offert fût consumé par le feu. C'était aussi là comme l'unction dont l'autel de l'holocauste devait être oint (*Comp. 2. Moys.* 40, 10, 11; 1. *Moys.* 28, 18.).

ÿ. 21. — ¹¹ L'ange changea ce don ordinaire en une oblation offerte à Dieu, et il la fit consumer par le feu, afin de donner à Gédéon, ainsi qu'il l'avait demandé (ÿ. 17.), un signe qu'il était l'ange du Seigneur, et qu'il n'avait aucun besoin des aliments dont les hommes font usage.

consumpsit: angelus autem Domini evanuit ex oculis ejus.

22. Vidensque Gedeon quod e et angelus Domini, ait: Heu mi Domine Deus: quia vidi angelum Domini facie ad faciem.

23. Dixitque ei Dominus: Pax tecum: ne timeas, non morieris.

24. Ædificavit ergo ibi Gedeon altare Domino, vocavitque illud, Domini pax, usque in præsentem diem. Cumque adhuc esset in Ephra, quæ est familiar Ezri,

25. nocte illa dixit Dominus ad eum: Tolle taurum patris tui, et alterum taurum annorum septem, destruesque aram Baal, quæ est patris tui: et nemus, quod circa aram est, succide:

26. et ædificabis altare Domino Deo tuo in summitate petrae hujus, super quam ante sacrificium posuisti: tollesque taurum secundum, et offeres holocaustum super sinum lignorum, quæ de nemore succideris.

27. Assumptis ergo Gedeon decem viris de servis suis, fecit sicut præceperat ei Dominus. Timens autem domum patris sui, et homines illius civitatis, per diem noluit id facere, sed omnia nocte complevit.

28. Cumque surrexissent viri oppidi ejus mane, viderunt des-

même temps l'ange du Seigneur disparut de devant ses yeux.

22. Gédéon, voyant que c'était l'ange du Seigneur, dit: Hélas! Seigneur mon Dieu, j'ai vu l'ange du Seigneur face à face ¹².

23. Et le Seigneur lui dit ¹³: La paix soit avec vous; ne craignez point, vous ne mourrez pas.

24. Gédéon éleva donc en ce même lieu un autel au Seigneur ¹⁴, et il l'appela la Paix du Seigneur ¹⁵, nom qu'il porte encore aujourd'hui ¹⁶. Et lorsqu'il était encore à Ephra, qui appartient à la famille d'Ezri,

25. le Seigneur lui dit cette même nuit: Prenez le taureau de votre père, et un autre taureau de sept ans, et renversez l'autel de Baal qui est à votre père, et coupez par le pied le bois ¹⁷ qui est autour de l'autel ¹⁸.

26. Dressez aussi un autel au Seigneur votre Dieu sur le haut de cette pierre, sur laquelle vous avez offert votre sacrifice, et prenez le second taureau que vous offrirez en holocauste sur un bûcher de branches d'arbres ¹⁹, que vous aurez coupées de ce bois.

27. Gédéon ayant donc pris dix hommes de ses serviteurs, fit ce que le Seigneur lui avait commandé. Il ne voulut pas néanmoins le faire le jour, parce qu'il craignait la maison de son père, et les hommes de cette ville-là; mais il fit tout pendant la nuit.

28. Et les habitants de cette ville s'étant levés au matin virent que l'autel de Baal

12. — ¹² et j'en mourrai. Voy. 2. Moys. 33, 20.

13. — ¹³ vraisemblablement la nuit suivante (Voy. §. 25.).

14. — ¹⁴ par l'ordre du Seigneur (Voy. §. 26.), exceptionnellement, ainsi que Samuel plus tard (1. Rois, ch. 9. et 16), et Elie (3. Rois, 18.).

15. Dans l'hébr. : le Seigneur est la paix.

16. Autrement : lequel autel est encore à Ephra jusqu'à ce jour.

17. — ¹⁷ Voy. 2. Moys. 34, 13.

18. * Il y en a qui traduisent l'hébr. : *Et renversez Astarté qui est sur lui* (sur l'autel), comme si Astarté était mis pour la statue d'Astarté. Mais le verbe hébr. *ticheroth*, signifie proprement couper, et non renverser, et le sens du mot *Ascherah* est déterminé par le verset suivant, où l'ange de Dieu dit à Gédéon : *Et offrez l'holocauste avec le bois d'Ascherah, que vous avez coupé* — avec les arbres du bois sacré que vous avez coupés. Quoique la famille de Gédéon fût tombée dans le culte idolâtrique de Baal, il est plus que vraisemblable que Gédéon lui-même ne prit jamais aucune part à ce culte impie. — Néanmoins Dieu, en l'établissant à la tête de son armée pour la guerre contre les Madianites, ne voulut point qu'il commençât son expédition, avant d'avoir signalé sa foi et sa fidélité par un acte héroïque, la destruction de l'autel de Baal et du bois d'Astarté qui appartenait à sa famille. — Le taureau de son père, qu'il est ordonné à Gédéon de prendre, était probablement destiné à être offert à Baal. Gédéon ne l'offrit point au Seigneur, mais il le tua, de peur qu'il ne fût immolé à l'idole.

19. — ¹⁹ Il devait placer le premier taureau dont il a été parlé sur l'autel, afin d'apprendre aux habitants de sa ville à qui ils devaient offrir des sacrifices.

avait été détruit, que le bois avait été coupé, et qu'on avait mis le second taureau sur l'autel qui venait d'être élevé.

29. Alors ils se dirent les uns aux autres : Qui est celui qui a fait cela ? Et cherchant partout qui était l'auteur de cette action, on leur dit : C'est Gédéon, fils de Joas, qui a fait toutes ces choses.

30. Ils dirent donc à Joas : Faites venir ici votre fils, afin qu'il meure, parce qu'il a détruit l'autel de Baal, et qu'il en a coupé le bois.

31. Joas leur répondit : Est-ce à vous à prendre la vengeance de Baal et à combattre pour lui ? Que celui qui est son ennemi meure²⁰ avant que le jour de demain soit venu. Si Baal est Dieu, qu'il se venge de celui qui a détruit son autel²¹.

32. Depuis ce jour Gédéon fut appelé Jérubaal²², à cause que Joas avait dit : Que Baal se venge de celui qui a renversé son autel.

33. Cependant tous les Madianites, les Amalécites et les peuples d'Orient se joignirent ensemble ; et ayant passé le Jourdain, ils vinrent se camper dans la vallée de Jezraël.

34. En même temps l'Esprit du Seigneur remplit Gédéon²³ qui, sonnant de la trompette, assembla la maison d'Abiezzer, afin qu'elle le suivit.

35. Il envoya aussi des courriers dans toute la tribu de Manassé, qui le suivit aussi ; et il en envoya d'autres dans la tribu d'Aser, de Zabulon et de Nephthali : et ceux de ces tribus vinrent au-devant de lui²⁴.

36. Alors Gédéon dit à Dieu : Si vous voulez vous servir de ma main pour sauver Israël, comme vous me l'avez dit,

37. je mettrai dans l'aire cette toison²⁵ ; et si toute la terre demeurant sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, je recon-

structam aram Baal, lucumque succi-um, et taurum alterum impositum super altare, quod tunc edificatum erat.

29. Dixeruntque ad invicem : Quis hoc fecit ? Cumque perquirerent auctorem facti, dictum est : Gedeon filius Joas fecit hæc omnia.

30. Et dixerunt ad Joas : Pro-duc filium tuum huc, ut moriatur : quia destruxit aram Baal, et succidit nemus.

31. Quibus ille respondit : Numquid ultores estis Baal, ut pugnetis pro eo ? qui adversarius est ejus, moriatur antequam lux crastina veniat : si Deus est, vindicet se de eo, qui suffodit aram ejus.

32. Ex illo die vocatus est Gedeon, Jerubaal, eo quod dixisset Joas : Ulciscatur se de eo Baal, qui suffodit aram ejus.

33. Igitur omnis Madian, et Amalec, et orientales populi congregati sunt simul : et transeuntes Jordanem, castrametati sunt in valle Jezrael.

34. Spiritus autem Domini induit Gedeon, qui clangens buccina convocavit domum Abiezzer, ut sequeretur se.

35. Misitque nuntios in universum Manassen, qui et ipse secutus est eum : et alios nuntios in Aser et Zabulon et Nephthali, qui occurrerunt ei.

36. Dixitque Gedeon Deum : Si salvum facis per manum meam Israël, sicut locutus es,

37. ponam hoc vellus lanæ in area : si ros in solo vellere fuerit, et in omni terra siccitas, sciam

⚭. 31. — ²⁰ qu'il meure (puni par lui), s'il est un Dieu. Dans l'hébr. : que celui qui disputera au sujet de Baal, etc.

²¹ * On voit par ces paroles que le père de Gédéon voulait sauver son fils, et que s'il était adorateur de Baal, il n'était pas des plus ardents. Peut-être aussi son fils lui avait-il fait connaître en vertu de quel pouvoir il avait agi.

⚭. 32. — ²² Dans l'hébr. : Jérub-Baal. c'est-à-dire que Baal se venge.

⚭. 33. — ²³ le revêtit de force.

⚭. 35. — ²⁴ * L'autorité et la mission de Gédéon furent promptement reconnues. On voit aussi que, quelque fût le malheur des temps, l'esprit de patriotisme et de zèle ne fit jamais défaut dans Israël. — Dans ces temps anciens, pour lever une armée dans Israël, le général ou le juge que Dieu suscitait, donnait le signal de la guerre, et les tribus se rendaient, à leur gré, au signal donné (Comp. pl. 4. 4, 6. 10; 5, 14-18; pl. 6. 8, 31 et la remarq.).

⚭. 37. — ²⁵ dans l'air, à ciel ouvert.

quod per manum meam, sicut locutus es, liberabis Israel.

38. Factumque est ita. Et de nocte consurgens, expresso vellere, concham rore implevit.

39. Dixitque rursus ad Deum : Ne irascatur furor tuus contra me si adhuc semel tentavero, signum quarens in vellere. Oro ut solum vellus siccum sit, et omnis terra rore madens.

40. Fecitque Deus nocte illa ut postulaverat : et fuit siccitas in solo vellere, et ros in omni terra.

naîtrai par là que vous vous servirez de ma main, selon que vous l'avez dit, pour délivrer Israël ²⁶.

38. Ce que Gédéon avait proposé arriva; et s'étant levé de grand matin ²⁷, il pressa la toison, et remplit une tasse de la rosée qui en sortit.

39. Gédéon dit encore à Dieu : Que votre colère ne s'allume pas contre moi, si je fais encore une fois une épreuve, en demandant un second signe dans la toison. Je vous prie, que toute la terre soit trempée de la rosée, et que la toison seule demeure sèche.

40. Le Seigneur fit cette nuit-là même ce que Gédéon avait demandé : la rosée tomba sur toute la terre, et la toison seule demeura sèche.

CHAPITRE VII.

Victoire de Gédéon sur les Madianites.

1. Igitur Jerobaal qui est Gedeon, de nocte consurgens, et omnis populus cum eo, venit ad fontem qui vocatur Harad : erant autem castra Madian in valle ad septentrionalem plagam collis excelsi.

2. Dixitque Dominus ad Gedeon : Multus tecum est populus, nec tradetur Madian in manus ejus : ne gloriatur contra me Israel, et dicat : Meis viribus liberatus sum.

3. Loquere ad populum, et cunctis audientibus prædica : Qui formidulosus et timidus est, revertatur. Recesseruntque de monte Galaad, et reversi sunt de populo

1. Jérobaal, qui est le même que Gédéon, s'étant donc levé avant le jour ¹, vint, accompagné de tout le peuple, à la fontaine nommée Harad ². Or les Madianites étaient campés dans la vallée, vers le côté septentrional d'une colline fort élevée.

2. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Vous avez avec vous un grand peuple; Madian ne sera point livré entre les mains de tant de gens, de peur qu'Israël ne se glorifie contre moi, et qu'il ne dise : C'est par mes propres forces que j'ai été délivré.

3. Parlez au peuple, et faites publier ceci en sorte que tous l'entendent : Que celui qui a peur, que celui qui est timide, s'en retourne. Et vingt-deux mille hommes du peuple se retirèrent de la montagne de Ga-

²⁶ Gédéon pouvait bien être convaincu de sa mission divine par le premier signe (21.); mais afin d'en convaincre également les Israélites toujours défiants, il crut devoir faire cette seconde prière. Les saints Pères reconnaissent dans le signe qui lui fut donné une image prophétique de Jésus-Christ, qui était la rosée céleste descendue sur la toison pure de la très-sainte Vierge, alors que le monde entier était autour d'elle dans la mort et dans la sécheresse (*Ps. 71, 6. Jérôm.*).

ŷ. 28. — ²⁷ Litt. : de nocte, comme il était encore nuit, — de grand matin

ŷ. 1. — ¹ Comme la note précédente.

² Dans l'hébr. : à la fontaine de *Charod*. — En hébr. : *Charod* veut dire *effroi*, *crainte*. Apparemment que ce lieu, d'ailleurs inconnu, fut ainsi nommé dans la suite, à cause de l'effroi avec lequel les Madianites prirent la fuite (ŷ. 22, 23.). Cependant la fontaine de *Charod* se trouvait à l'occident du Jourdain (*pl. b. 8, 4.*), dans la tribu de Manassé (*Pl. h. 6, 15.*).

laad³, et s'en retournèrent; et il n'en demeura que dix mille.

4. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Le peuple est encore en trop grand nombre; menez-les près de l'eau, et je les éprouverai là : je vous marquerai celui que je veux qui aille avec vous, et celui que j'en empêcherai, s'en retournera.

5. Ainsi le peuple étant venu en un lieu où il y avait des eaux, le Seigneur dit à Gédéon : Mettez d'un côté ceux qui auront pris de l'eau avec la langue⁴, comme les chiens ont accoutumé de boire; et mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre pour boire de l'eau.

6. Il s'en trouva donc trois cents qui, prenant l'eau avec la main, la portèrent à leur bouche; mais tout le reste du peuple avait mis les genoux en terre pour boire.

7. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Ce sera par les trois cents hommes qui ont bu l'eau avec la langue que je vous délivrerai, et que je ferai tomber Madian entre vos mains : que tout le reste du peuple retourne chez soi.

8. Gédéon leur ayant donc commandé à tous de se retirer dans leurs tentes, prit des vivres avec des trompettes pour le nombre des gens qu'il avait, et marcha avec ses trois cents hommes pour combattre les ennemis. Or le camp de Madian était en bas, dans la vallée.

9. La nuit suivante le Seigneur dit à Gédéon : Levez-vous, et descendez dans le camp des Madianites, parce que je les ai livrés entre vos mains.

10. Que si vous craignez d'y aller seul, que Phara, votre serviteur, y aille avec vous.

viginti duo millia virorum, et tantum decem millia remanserunt.

4. Dixitque Dominus ad Gedeon : Adhuc populus multus est, due eos ad aquas, et ibi probabo illos : et de quo dixerò tibi ut tecum vadat, ipse pergat : quem ire prohibuero, revertatur.

5. Cuique descendisset populus ad aquas, dixit Dominus ad Gedeon : Qui lingua lambuerint aquas, sicut solent canes lambere, separabis eos seorsum : qui autem curvatis genibus biberint, in altera parte erunt.

6. Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projiciente lambuerant aquas, trecenti viri : omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat.

7. Et ait Dominus ad Gedeon : In trecentis viris qui lambuerunt aquas, liberabo vos, et tradam in manu tua Madian : omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum suum.

8. Sumptis itaque pro numero cibariis et tubis, omnem reliquam multitudinem abire præcepit ad tabernacula sua : et ipse cum trecentis viris se certaminis dedit. Castra autem Madian erant subter in valle.

9. Eadem nocte dixit Dominus ad eum : Surge, et descende in castra : quia tradidi eos in manu tua;

10. sin autem solus ire formidas, descendat tecum Phara puer tuus.

§. 3. — ³ c'est-à-dire des pays montagneux dans la tribu de Manassé, au-delà du Jourdain, dans le voisinage de laquelle ils étaient campés. Manassé pouvait être appelé Galaad, parce qu'il était petit-fils de Galaad. Voy. Jos. 17. 1. 2. — * Dans l'hébr. : ... s'en retourner, et qu'il s'envole de la montagne de Galaad. Et vingt-deux mille hommes du peuple s'en retournèrent, et il n'en demeura que dix mille. — Le pays de Galaad étant à l'orient du Jourdain, et le camp de Gédéon se trouvant à Charad, à l'occident du même fleuve, on ne voit pas bien comment ceux qui se retirèrent purent partir du mont Galaad. La manière la plus simple de résoudre cette difficulté est de sous-entendre le mot ascher, qui, en hébreu, est souvent omis, devant le mot itsepor, qu'il s'enfuit ou s'envole. Ainsi le sens de l'hébr. est : Quel est celui qui a peur et qui tremble? Celui-là fût-il du mont Galaad — qui est le plus éloigné d'ici — qu'il s'en retourne et se retire promptement. La supposition qu'il y avait un pic appelé Galsad dans la montagne de Gelboé, n'est appuyée sur rien.

§. 5. — ⁴ dans le creux de leur main, sans se coucher par terre, pour boire plus à leur aise. Les vrais soldats du Seigneur sur la terre n'usent des biens d'ici-bas que comme en passant, sans se donner trop de peine pour les acquérir. Voy. 1. Cor. 7, 31.

11. Et cum audieris quid loquantur, tunc confortabuntur manus tuæ, et securior ad hostium castra descendes. Descendit ergo ipse et Phara puer ejus in partem castrorum, ubi erant armatorum vigiliæ.

12. Madian autem et Amalec, omnes orientales populi, fusi erant in valle, ut locustarum ultitudo : cameli quoque innumerabiles erant, sicut arena quæ cet in litore maris.

13. Cum e venisset Gedeon, narrabat quibus somnium proximo suo : et in hunc modum referebat quod viderat : Vidi somnium, et videbatur mihi quasi subincriticus panis ex hordeo volvi, et in castra Madian descendere : cumque pervenisset ad tabernaculum, percussit illud, atque subvertit, et terræ funditus cœquavit.

14. Respondit is, cui loquebatur : Non est hoc aliud, nisi gladius Gedeonis filii Joas Israëlita : tradidit enim Dominus in manus ejus Madian, et omnia castra ejus.

15. Cumque audisset Gedeon somnium, et interpretationem ejus, adoravit : et reversus est ad castra Israel, et ait : Surgite, tradidit enim Dominus in manus nostras castra Madian.

16. Divisitque trecentos viros in tres partes, et dedit tubas in manibus eorum, lagenasque vacuas ac lampades in medio lagenarum.

17. Et dixit ad eos : Quod me facere videritis, hoc facite : ingrediar partem castrorum, et quod fecero sectamini.

18. Quando personerit tuba in manu mea, vos quoque per cas-

11. Et lorsque vous aurez entendu ce qu'ils diront, vos bras en deviendront plus forts, et vous descendrez ensuite avec plus d'assurance pour attaquer le camp des ennemis. Gédéon alla donc avec son serviteur Phara, à l'endroit du camp où étaient les sentinelles de l'armée ⁵.

12. Or les Madianites, les Amalécites et tous les peuples de l'Orient étaient couchés de tous côtés dans la vallée, comme une multitude de sauterelles, avec des chameaux sans nombre, comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

13. Et iorsque Gédéon se fut approché, il entendit un *soldat* qui contait son songe à un autre, et qui lui rapportait ainsi ce qu'il avait vu : J'ai eu un songe, *disait-il*, et il me semblait que je voyais comme un pain d'orge cuit sous la cendre, qui roulait en bas et descendait dans le camp des Madianites ; et y ayant rencontré une tente, il l'a ébranlée, il l'a renversée et jetée tout-à-fait par terre.

14. Celui à qui il parlait lui répondit : Ce songe n'est autre chose que l'épée de Gédéon, fils de Joas, Israélite, parce que le Seigneur lui a livré entre les mains les Madianites avec tout leur camp ⁶.

15. Gédéon ayant entendu ce songe et l'interprétation qui y avait été donnée, adora Dieu ⁷. Et étant retourné au camp d'Israël, il dit *aux siens* : Levez-vous, car le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian.

16. Et ayant divisé ses trois cents hommes en trois bandes, il leur donna des trompettes à la main *et* des pots de terre vides, avec des lampes au milieu des pots ⁸ ;

17. et il leur dit : Faites ce que vous me verrez faire. J'entrerai par un endroit du camp : faites tout ce que je ferai.

18. Quand vous me verrez sonner de la trompette que j'ai à la main, sonnez de

ŷ. 11. — ⁵ les avant-postes.

ŷ. 14. — ⁶ Ce petit morceau de pain d'orge, tout sec, représente Gédéon et les Israélites qui sont avec lui. Jusque-là les Madianites dévoraient les Israélites comme un morceau de pain ; le moment est venu où ce morceau de pain se changera en une épée redoutable qui renversera les tentes de Madian : les Israélites, à leur tour, par l'épée de Gédéon et par sa petite troupe que les Madianites devraient, ce semble, manger comme un morceau de pain, triompheront de nous.

ŷ. 15. — ⁷ Dieu fait connaître comme il lui plaît sa volonté à ses serviteurs. Comp. 4. *Moys.* 22, 8 ; *Jean* 11, 49-51.

ŷ. 16. — ⁸ cachées dans des pots.

même de la trompette tout autour du camp. et criez *tous ensemble* : Vive le Seigneur ! Vive Gédéon ⁹ !

19. Gédéon, suivi de ses trois cents hommes, entra donc par un endroit ¹⁰ du camp, lorsque l'on posait les sentinelles vers le minuit ¹¹. Et ayant réveillé les gardes, ils commencèrent à sonner de la trompette, et à heurter leurs pots l'un contre l'autre.

20. S'étant partagés, et faisant autour du camp en trois endroits différents ¹² un fort grand bruit, après qu'ils eurent rompu leurs pots de terre, ils tinrent leurs lampes de la main gauche, et de la droite les trompettes dont ils sonnaient; ils crièrent *tous ensemble* : L'épée du Seigneur et de Gédéon ¹³ !

21. Chacun demeura en son poste autour du camp des ennemis. Aussitôt le camp des Madianites se trouva tout en désordre; et jetant de grand cris, ils s'enfuirent tous.

22. Les trois cents hommes continuèrent à sonner toujours de leurs trompettes; et le Seigneur, dans tout le camp, tourna leurs propres épées contre eux-mêmes, en sorte qu'ils se tuaient les uns les autres, *Ps.* 82, 40.

23. s'enfuyant jusqu'à Bethsetta ¹⁴ et jusqu'au bord d'Abelméhula, en Tebbath. Mais les enfants d'Israël des tribus de Nephthali, d'Aser et tous ceux de la tribu de Manassé criant *tous ensemble* ¹⁵, poursuivirent les Madianites ¹⁶.

24. Et Gédéon envoya des courriers sur toute la montagne d'Ephraïm, et fit dire au peuple : Descendez au-devant des Madianites, et saisissez-vous des eaux ¹⁷ jusqu'à Bethbéra, et de tous les passages du Jourdain ¹⁸. Tous ceux d'Ephraïm criant donc

trorum circuitum clangite, et con-clamate, Domino et Gedeoni.

19. Ingressusque est Gedeon, et trecenti viri qui erant cum eo, in partem castrorum, incipientibus vigiliis noctis mediæ, et custodibus suscitatis, ceperunt buccinis clangere, et complodere inter se lagenas.

20. Cumque per gyrum castrorum in tribus personarent locis, et hydrias confregissent, tenuerunt sinistris manibus lampades, et dextris sonantes tubas, clamaveruntque : Gladius Domini et Gedeonis :

21. stantes singuli in loco suo per circuitum castrorum hostilium. Omnia itaque castra turbata sunt, et vociferantes, ululantesque fugerunt :

22. et nihilominus insistebant trecenti viri buccinis personantes. Immisitque Dominus gladium in omnibus castris, et mutua se cæde truncabant,

23. fugientes usque ad Bethsetta, et crepidinem Abelmehula in Tebbath. Conclamantes autem viri Israel de Nephthali, et Aser, et omni Manasse, persequebantur Madian.

24. Misitque Gedeon nuntios in omnem montem Ephraim, dicens : Descendite in occursum Madian, et occupate aquas usque Bethbera atque Jordanem. Clamavitque omnis Ephraim, et præoc-

ÿ. 18. — ⁹ Litt. : au Seigneur, à Gédéon — victoire pour etc.

ÿ. 19. — ¹⁰ à l'extrémité.

¹¹ Litt. : au commencement de la veille du milieu de la nuit — entre dix onze heures.

ÿ. 20. — ¹² à savoir les trois troupes.

¹³ vainera.

ÿ. 23. — ¹⁴ et (dans l'hébr. :) jusqu'à Zérara. — D'autres : Zéradat.

¹⁵ Dans l'hébr. : furent convoqués, et ils poursuivirent etc. Comme le genre de combat dont il est ici parlé est tout singulier, l'esprit de Dieu, selon saint Grégoire, a eu en vue de nous y donner quelque instruction particulière : nous y apprenons que pour les vrais soldats qui combattent dans les rangs de l'armée de Dieu, il faut que les vases de terre (Voy. 2. *Cor.* 4, 7.) soient d'abord brisés en eux et réduits en poussière, avant que la flamme de la lumière d'en haut y puisse briller.

¹⁶ * Le bruit de la victoire s'étant répandu, les tribus de Nephthali, d'Aser et de Manassé se mirent à poursuivre les Madianites. Bethsetta et Tebbath sont des lieux inconnus. Abelméhula est le lieu de la naissance d'Elisée. 3. *Rois* 19, 16.

ÿ. 24. — ¹⁷ des ruisseaux.

¹⁸ avant qu'ils y arrivent.

eupavit aquas atque Jordanem usque Bethbera.

23. Apprehensosque duos viros Madian, Oreb et Zeb, interfecit Oreb in petra Oreb, Zeb vero in torculari Zeb. Et persecuti sunt Madian, capita Oreb et Zeb portantes ad Gedeon trans fluenta Jordanis.

aux armes, se saisirent des bords de l'eau et de tous les passages du Jourdain jusqu'à Bethbéra.

23. Et ayant pris deux chefs des Madianites, Oreb et Zeb, ils tuèrent Oreb au rocher d'Oreb, et Zeb au pressoir de Zeb¹⁹, et ils poursuivirent les Madianites, ayant à la main les têtes d'Oreb et de Zeb, qu'ils portèrent à Gédéon au-delà du Jourdain. Ps. 82, 12. Isaïe, 40, 26.

CHAPITRE VIII.

Suite de l'histoire de Gédéon; sa mort.

1. Dixeruntque ad eum viri Ephraim : Quid est hoc quod facere voluisti, ut nos non vocares, cum ad pugnam pergeres contra Madian? jurgantes fortiter, et prope vim inferentes.

2. Quibus ille respondit : Quid enim tale facere potui, quale vos fecistis? nonne melior est racemus Ephraim, vindemiis Abiezer?

3. In manus vestras Dominus tradidit principes Madian, Oreb et Zeb : quid tale facere potui, quale vos fecistis? Quod cum locutus esset, requievit spiritus eorum, quo tumebant contra eum.

4. Cumque venisset Gedeon ad Jordanem, transivit eum cum trecentis viris qui secum erant : et præ lassitudinæ, fugientes persequi non poterant.

5. Dixitque ab viros Soccoth : Date, obsecro, panes populo qui mecum est, quia valde defecerunt : ut possimus persequi Zebec et Salmana reges Madian.

6. Responderunt principes Soccoth : Forsitan palinæ manuum

1. Alors les enfants d'Ephraïm lui dirent : Pourquoi nous avez-vous traités de cette sorte, de ne nous avoir pas fait avertir, lorsque vous alliciez combattre les Madianites? et ils le querellèrent fort aigrement, jusqu'à en venir presque à la violence.

2. Gédéon leur répondit : Que pouvais-je faire qui égalât ce que vous avez fait¹? Une grappe de raisin d'Ephraïm² ne vaut-elle pas mieux que toutes les vendanges d'Abiezer³?

3. Le Seigneur a livré entre vos mains les princes de Madian, Oreb et Zeb. Qu'ai-je pu faire qui approchât de ce que vous avez fait? Leur ayant parlé de cette sorte, il apaisa leur colère, lorsqu'ils étaient si animés contre lui.

4. Gédéon étant venu ensuite sur le bord du Jourdain, le passa avec les trois cents hommes qui le suivaient, qui étaient si las qu'ils ne pouvaient plus poursuivre les Madianites qui fuyaient.

5. Il dit donc à ceux de Soccoth⁴ : Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui sont avec moi, parce qu'ils n'en peuvent plus, afin que nous puissions poursuivre les rois des Madianites, Zebéc et Salmána⁵.

6. Mais les principaux de Soccoth lui répondirent : C'est peut-être que vous tenez

γ. 23. — ¹⁹ sur un rocher qui depuis fut appelé Oreb, près d'un pressoir qui depuis ce temps-là porta le nom de Zeb.

γ. 2. — ¹ Je n'ai défait que l'armée; vous, au contraire, vous avez eu l'avantage de prendre les chefs; la plus grande gloire n'est-elle pas pour vous?

² Proprement le grappillage (*Comp. pl. h. 7, 24, 25.*)

³ que ma vendange (la victoire) que nous avons remportée, moi et mes troupes (*Voy. pl. h. 6, 34.*)

γ. 5. — ⁴ * Voy. 1. *Moy.* 33, 47.

⁵ Les deux rois avaient trouvé le moyen de passer le Jourdain. *Comp. pl. h. 7, 24* note 18.

déjà enchaînés Zébée et Salmana, et que vous demandez que nous donnions pour cela du pain à vos gens ⁶.

7. Gédéon leur répondit : Lors donc que le Seigneur aura livré entre mes mains Zébée et Salmana, je ferai briser vos corps avec les épines et les ronces du désert ⁷.

8. Ayant passé de là, il vint à Phanuel ⁸, et y fit la même demande aux habitants du pays, qui lui firent la même réponse que ceux de Soccoth.

9. Et Gédéon leur répondit aussi : Lorsque je serai revenu en paix et victorieux, j'abattrai cette tour-là.

10. Or Zébée et Salmana reprenaient haleine ⁹ avec le reste de leur armée; car il n'était resté de toutes les troupes de ces peuples d'Orient que quinze mille hommes, ayant perdu en cette défaite, cent vingt mille hommes, tous gens de guerre, et portant arme.

11. Gédéon marchant donc vers ceux qui habitent dans les tentes ¹⁰ vers le côté oriental de Nobé et de Jecbaa, alla fondre sur le camp des ennemis, qui se croyaient en assurance, s'imaginant qu'ils n'avaient plus rien à craindre. *Osée*, 10, 14.

12. Zébée et Salmana s'enfuirent aussitôt; et Gédéon les poursuivit et les prit, après avoir mis en désordre toute leur armée.

13. Il retourna du combat avant le lever du soleil ¹¹;

14. et ayant pris un jeune homme de ceux de Soccoth, il lui demanda les noms des principaux et des sénateurs de Soccoth, et il en marqua soixante et dix-sept.

15. Etant venu ensuite à Soccoth, il dit aux habitants de la ville : Voici Zébée et Salmana sur le sujet desquels vous m'avez insulté, en me disant : C'est peut-être que vous avez déjà Zébée et Salmana en votre pouvoir, et c'est ce qui vous fait demander que nous donnions du pain à vos gens qui sont si las qu'ils n'en peuvent plus.

16. Ayant donc pris les principaux et les anciens de la ville de Soccoth, il leur brisa

Zebee et Salmana in manu tua sunt, et idcirco postulas ut demus exercitui tuo panes.

7. Quibus ille ait: Cum ergo tradiderit Dominus Zebee et Salmana in manus meas, conteram carnes vestras cum spinis tribulique deserti.

8. Et inde descendens, venit in Phanuel: locutusque est ad viros loci illius similia. Cui et illi responderunt, sicut responderant viri Soccoth.

9. Dixit itaque et eis: Cum reversus fuero victor in pace, destruem turrin hanc.

10. Zebee autem et Salmana requiescebant cum omni exercitu suo. Quindecim enim millia viri remanserant ex omnibus turmis orientalium populorum, cæsis centum viginti millibus bellatorum educitum gladium.

11. Ascendensque Gedeon per viam eorum qui in tabernaculis morabantur, ad orientalem partem Nobe et Jegbaa, percussit castra hostium, qui securi erant, et nihil adversi suspicabantur.

12. Fugeruntque Zebee et Salmana, quos persequens Gedeon comprehendit, turbato omni exercitu eorum.

13. Revertensque de bello ante solis ortum,

14. apprehendit puerum de viris Soccoth: interrogavitque eum nomina principum et seniorum Soccoth, et descripsit septuaginta septem viros.

15. Venitque ad Soccoth, et dixit eis: En Zebee et Salmana, super quibus exprobastis mihi, dicentes: Forsitan manus Zebee et Salmana in manibus tuis sunt, et idcirco postulas ut demus viris, qui lassus sunt et defecerunt, panes.

16. Tulit ergo seniores civitatis et spinas deserti ac tribulos, et

ŷ. 6. — ⁶ Vous désirez que nous vous récompensions et que nous vous fournissions des vivres avant que vous l'ayez mérité.

ŷ. 7. — ⁷ je vous ferai fouetter jusqu'à la mort.

ŷ. 8. — ⁸ Voy 1. *Moy*s. 32, 20.

ŷ. 10. — ⁹ Dans l'hébr. : étaient à Karkor (nom de lieu).

ŷ. 11. — ¹⁰ les Arabes nomades, les Bédouins.

ŷ. 13. — ¹¹ Dans l'hébr. selon d'autres : Il revint des hauteurs de Harba.

contrivit cum eis, atque commi-
nuit viros Soccoth.

17. Turrin quoque Phanuel
subvertit, occisis habitatoribus ci-
vitatibus.

18. Dixitque ad Zebée et Sal-
mana : Quales fuerunt viri, quos
occidistis in Thabor ? Qui respon-
derunt : Similes tui, et unus ex
eis quasi filius regis.

19. Quibus ille respondit : Fra-
tres mei fuerunt, filii matris meæ.
Vivit Dominus, quia si servassetis
eos, non vos occiderem.

20. Dixitque Jether primogenito
tuo : Surge, et interfice eos. Qui
non eduxit gladium : timebat
enim, quia adhuc puer erat.

21. Dixeruntque Zebée et Sal-
mana : Tu surge, et irrué in nos :
quia juxta ætatem robur est homi-
nis. Surrexit Gédéon, et inter-
fecit Zebée et Salmana : et tulit or-
namenta ac bullas, quibus colla re-
galium camelorum decorari solent.

22. Dixeruntque omnes viri Is-
raël ad Gédéon : Dominare nostri
tu, et filius tuus, et filius filii
tui : quia liberasti nos de manu
Madian.

23. Quibus ille ait : Non domi-
nabor vestri, nec dominabitur in
vos filius meus, sed dominabitur
vobis Dominus.

24. Dixitque ad eos : Unam pe-
titionem postulo a vobis : Date
mihi inaures ex præda vestra.
Inaures enim aureas Ismaelitæ ha-
bere consueverunt.

25. Qui responderunt : Liben-

le corps avec les épines et les ronces
désert¹².

17. Il abattit le tour de Phanuel,
avoir tué les habitants de la ville¹³.

18. Il dit ensuite à Zébée et à Salmana :
Comment étaient faits ceux que vous avez
tués au mont Thabor¹⁴ ? Ils lui répondirent :
Ils étaient comme vous, et l'un d'eux paraîs-
sait un fils de roi.

19. Gédéon ajouta : C'étaient mes frères et
les enfants de ma mère. Vive le Seigneur !
si vous leur aviez sauvé la vie, je ne vous
tuerais pas maintenant.

20. Il dit ensuite à Jéther, son fils aîné :
Allez, tuez-les. Mais Jéther ne tira point son
épée, parce qu'il craignait, n'étant encore
qu'un enfant.

21. Zébée et Salmana dirent donc à Gé-
déon : Venez vous-même et tuez-nous ; car
c'est l'âge qui rend l'homme fort. Gédéon
s'étant avancé, tua Zébée et Salmana. Il
prit ensuite tous les ornements et les bosset-
tes¹⁵ qu'on met d'ordinaire au cou des cha-
meaux des rois. Ps. 82, 12.

22. Alors tous les enfants d'Israël dirent
à Gédéon : Soyez notre prince¹⁶, et com-
mandez-nous, vous, votre fils, et le fils de
votre fils, parce que vous nous avez délivrés
de la main des Madianites.

23. Gédéon leur répondit : Je ne serai point
votre prince, je ne vous commanderai point,
ni moi, ni mon fils, mais ce sera le Sei-
gneur qui sera votre prince, et qui vous com-
mandera¹⁷.

24. Et il ajouta : Jè ne vous demande
qu'une chose : Donnez-moi les pendants d'o-
reilles que vous avez eus de votre butin.
Car les Ismaélites avaient accoutumé de por-
ter des pendants d'oreilles d'or.

25. Ils lui répondirent : Nous vous les

ŷ. 16. — ¹² * Dans l'hébr. : Il prit donc les anciens de la ville, et des épines du désert et des chardons, et il châtia avec eux (avec les épines et les chardons) les hommes de Soccoth.

ŷ. 17. — ¹³ * Les habitants de Soccoth et de Phanuel s'étaient rendus coupables d'une espèce de trahison en refusant aux troupes de Gédéon les rafraichissements dont elles avaient besoin (ŷ. 5. 6. 8.), et en favorisant ainsi l'ennemi. Un châtement exemplaire était nécessaire pour prévenir dans la suite de pareilles défections de a part des villes d'Israël.

ŷ. 18. — ¹⁴ * A l'époque où les Israélites se cachaient sur les montagnes et dans les cavernes à cause des incursions des Madianites (pl. h. 6, 4.), les frères de Gédéon, qu'il appelle *les fils de sa mère*, s'étant réfugiés sur le Thabor, Zébédée et Salmana les surprirent et les firent périr. C'est d'eux que Gédéon veut parler.

ŷ. 21. — ¹⁵ Selon d'autres : des demi-lunes, comme les Arabes en attachent encore aujourd'hui au cou de leurs chameaux.

ŷ. 22. — ¹⁶ Litt. : Gouvernez-nous en qualité de roi, avec droit de transmettre l'autorité à vos enfants.

ŷ. 23. — ¹⁷ * Le désintéressement de Gédéon montre en lui une grande fidélité à Dieu. Comp. 1 Rois 7, 7; 11, 12. 5. Moys. 33, 5.

donnerons de tout notre cœur. Et étendant un manteau sur la terre, ils jetèrent dessus les pendants d'oreilles qu'ils avaient eus de leur butin.

26. Ces pendants d'oreilles que Gédéon avait demandés, se trouvèrent peser mille sept cents sicles d'or, sans les ornements, les colliers précieux et les vêtements d'écarlate dont les rois de Madian avaient accoutumé d'user, et sans les carcans d'or des chameaux.

27. Gédéon fit de toutes ces choses précieuses un Ephod¹⁸ qu'il mit dans sa ville d'Ephra. Et cet Ephod devint aux Israélites un sujet de tomber dans la prostitution de l'idolâtrie¹⁹; et il causa la ruine de Gédéon²⁰ et de toute sa maison.

28. Les Madianites furent donc humiliés devant les enfants d'Israël, et ils ne purent plus lever la tête; mais tout le pays demeura en paix pendant les quarante années du gouvernement de Gédéon²¹.

29. Après cela Jérobaal, fils de Joas, étant revenu, demeura dans sa maison;

30. et il eut soixante et dix fils qui étaient sortis de lui, parce qu'il avait plusieurs femmes.

31. Et sa concubine²² qu'il avait à Sichem, eut un fils de lui, nommé Abimélech.

32. Gédéon, fils de Joas, mourut enfin dans une heureuse vieillesse, et il fut enseveli dans le sépulcre de Joas son père, à Ephra, qui appartenait à la famille d'Ezri²³.

tissime dabimus. Expandentesque super terram pallium, projecerunt in eo in aures de præda:

26. et fuit pondus postularum aurium, mille septingenti auri sicle, absque ornamentis, et monilibus et veste purpurea, quibus reges Madian uti soliti erant, et præter torques aureas camelorum.

27. Fecitque ex eo Gedeon ephod, et posuit illud in civitate sua Ephra. Fornicatusque est omnis Israel in eo, et factum est Gedeoni et omni domui ejus in ruinam.

28. Humiliatus est autem Madian coram filiis Israel, nec potuerunt ultra cervices elevare: sed quieviit terra per quadraginta annos, quibus Gedeon præfuit.

29. Abiit itaque Jerobaal filius Joas et habitavit in domo sua:

30. habuitque septuaginta filios, qui egressi sunt de femore ejus: eo quod plures haberet uxores.

31. Concubina autem illius, quam habebat in Sichem, genuit ei filium nomine Abimelech.

32. Mortuusque est Gedeon filius Joas in senectute bona, et sepultus est in sepulcro Joas patris sui in Ephra de familia Ezri.

ŷ. 27. — ¹⁸ un rational (2. Moys. 28.) d'une partie de l'argent, comme monument de la victoire, et il le déposa dans sa maison soit pour le grand prêtre, qui servait dans le saint tabernacle, à Silo, non loin d'Ephra (Aug., Théod.), soit afin de le porter lui-même comme ornement de distinction (Comp. 2. Rois, 6, 14. 1. Rois, 2, 18. 28.).

¹⁹ après la mort de Gédéon (ŷ. 33.), en ce qu'il fut donné comme ornement aux prêtres des faux dieux (comp. pl. b. 17, 5. Ezéch. 16, 16. 18.). Le récit est anticipé, ainsi qu'on le voit par le ŷ. 29, où il est fait pour la première fois mention de la retraite de Gédéon.

²⁰ en tant qu'il garda chez lui un vêtement qui ne devait se trouver que dans le saint tabernacle, et en ce qu'il donna occasion au mauvais usage qu'on en fit (Aug.), bien que d'ailleurs ses intentions fussent bonnes (Comp. Hébr. 11, 32.).

ŷ. 28. — ²¹ * On voit figurer dans l'écriture deux tribus sous la dénomination de Madianites. L'une habitait sur le bord de la mer Rouge, près du mont Horeb (2. Moys. 2, 15; 3, 1; 4, 19, etc.); l'autre paraît confondue avec les Moabites et les Ammonites (Comp. 4. Moys. 22, 4. 7; 25; 31.). Depuis les exploits de Gédéon, les Madianites disparaissent de l'histoire.

ŷ. 31. — ²² une femme de second ordre, que Gédéon, d'après la loi de l'ancienne alliance, pouvait avoir, de même qu'Abraham eut Agar et Cécira avec Sara.

ŷ. 32. — ²³ * La vie de Gédéon est pleine de traits qui rappellent la familiarité avec laquelle les envoyés de Dieu, ou Dieu lui-même conversait avec les hommes. Gédéon n'est point surpris de ce qu'il entend de la part de Dieu ou de son ange, parce que les temps de Moysé étaient encore présents, et que Jésus venait à peine de terminer sa carrière. L'apparition de l'ange, et le double miracle de la toison, avaient pour but, non-seulement de persuader à Gédéon lui-même que c'était bien

33. Postquam autem mortuus est Gedeon, aversi sunt filii Israel, et fornicati sunt cum Baalim. Percusseruntque cum Baal fœdus, ut esset eis in deum :

34. nec recordati sunt Domini Dei sui, qui eruit eos de manibus inimicorum suorum omnium per circuitum :

35. nec fecerunt misericordiam cum domo Jerobaal Gedeon, juxta omnia bona quæ fecerat Israeli.

33. Après la mort de Gédéon, les enfants d'Israël se détournèrent ²⁵ du culte de Dieu, et ils se prostituèrent à l'idolâtrie de Baal ²⁵. Ils firent alliance avec Baal, afin qu'il fût leur Dieu ²⁶.

34. Et ils oublièrent le Seigneur leur Dieu, qui les avait délivrés des mains de tous leurs ennemis dont ils étaient environnés.

35. Ils n'usèrent point de miséricorde envers la maison de Gédéon, appelé Jérobaal, pour reconnaître tout le bien qu'il avait fait à Israël.

CHAPITRE IX.

Tyrannie et mort d'Abimélech.

1. Abiit autem Abimelech filius Jerobaal in Sichem ad fratres matris suæ, et locutus est ad eos, et ad omnem cognationem domus patris matris suæ, dicens :

2. Loquimini ad omnes viros Sichem : Quid vobis est melius, ut dominantur vestri septuaginta viri omnes filii Jerobaal, an ut dominetur unus vir ? simulque considerate, quod os vestrum et caro vestra sum.

3. Locutique sunt fratres matris ejus de eo ad omnes viros Sichem universos sermones istos, et inclinaverunt cor eorum post Abimelech, dicentes : Frater noster est.

1. Alors Abimélech, fils de Jérobaal, s'en alla à Sichem trouver les frères de sa mère¹, et tous ceux de la famille du père de sa mère, et il leur parla à tous en ces termes :

2. Représentez ceci à tous les habitants de Sichem : Lequel est le meilleur pour vous, ou d'être dominés par soixante et dix hommes, tous enfants de Jérobaal, ou de n'avoir qu'un seul homme qui vous commande ? et de plus, considérez que je suis votre chair et votre sang².

3. Tous les parents de sa mère ayant donc parlé de lui en cette manière à tous les habitants de Sichem, ils gagnèrent leur cœur et leur affection pour Abimélech en leur disant : C'est notre frère.

le Seigneur qui l'envoyait, mais encore de convaincre les Israélites que sa mission était vraiment divine. D'autres personnages et prophètes (4. *Rois*, 18, 3. 20, 11.) et Moïse lui-même (2. *Moys.* 4, 1.), ont hésité à se rendre au premier ordre ou au premier signe de Dieu. La déroute du camp des Madianites fut sans doute un trait de la Providence en faveur d'Israël, et néanmoins le stratagème employé par Gédéon, put y contribuer par la panique qu'il inspira. Il ne faut pas oublier que les armées, dans ces temps anciens, n'étaient pas ce qu'elles sont parmi nous. Ce n'étaient, surtout chez les Orientaux, que des hordes ramassées à la hâte et pour une circonstance déterminée, et après le coup de main, chaque soldat rentrait dans ses foyers. Parmi de telles troupes, il ne pouvait y avoir même l'ombre de la discipline qui s'observe dans nos armées. Du reste, qu'on lise quelque guerre faite par des Orientaux, même de nos jours, et l'on se formera une idée de ce que la guerre pouvait être en Orient, quatorze siècles avant notre ère.

ŷ. 33. — ²⁴ Litt. : les enfants d'Israël se détournèrent — du Seigneur.

²⁵ Litt. : et ils commencent la fornication avec les Baals — ils se souillèrent par le culte des Baals, des faux dieux.

²⁶ Dans l'hébr. : et ils se choisirent pour dieu Baal-Bérith (Baal de l'alliance), le dieu des alliances.

ŷ. 1. — ¹ Voy. pl. h. 8, 31.

ŷ. 2. — ² que je vous suis uni par les liens du sang.

4. Et ils lui donnèrent soixante et dix sicles³ d'argent qu'ils prirent du temple de Baalberith⁴. Abimélech, avec cet argent, leva une troupe de gens misérables et vagabonds qui le suivirent ;

5. Et étant venu en la maison de son père à Ephra, il tua sur une même pierre⁵ les soixante et dix fils de Jérobaal, ses frères⁶ ; et de tous les enfants de Jérobaal il ne resta que Joatham, le plus petit de tous, qui fut caché.

6. Alors tous les habitants de Sichem s'étaient assemblés avec toutes les familles de la ville de Mello⁷, allèrent établir roi Abimélech près du chêne qui était à Sichem⁸.

7. Joatham en ayant reçu la nouvelle, s'en alla au haut de la montagne de Garizim⁹, où se tenant debout, il cria à haute voix, et parla de cette sorte : Ecoutez-moi, habitants de Sichem, afin que Dieu vous écoute.

8. Les arbres allèrent un jour pour s'élire un roi ; et ils dirent à l'olivier : Soyez notre roi.

9. L'olivier leur répondit : Puis-je abandonner mon suc et mon huile, dont les dieux¹⁰ et les hommes se servent, pour venir m'établir en dignité parmi les arbres ?

10. Les arbres dirent ensuite au figuier : Venez, et réglez sur nous.

11. Le figuier leur répondit : Puis-je abandonner la douceur de mon suc et l'excellence de mes fruits, pour venir m'établir en dignité parmi le reste des arbres ?

12. Les arbres s'adressèrent encore à la vigne, et lui dirent : Venez prendre le commandement sur nous.

13. La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin, qui est la joie de Dieu et des hommes, pour venir m'établir en dignité parmi le reste de arbres¹¹ ?

4. Dederuntque illi septuaginta pondo argenti de fano Baalberith. Qui conduxit sibi ex eo viros inopes et vagos, secutique sunt eum.

5. Et venit in domum patris sui in Ephra, et occidit fratres suos filios Jerobaal septuaginta viros, super lapidem unum : remansitque Joatham filius Jerobaal minimus, et absconditus est.

6. Congregati sunt autem omnes viri Sichem, et universæ familiæ urbis Mello : abieruntque et constituerunt regem Abimelech, juxta quercum quæ stabat in Sichem.

7. Quod cum nuntiatum esset Joatham, ivit, et stetit in vertice montis Garizim : elevataque voce, clamavit et dixit : Audite me viri Sichem, ita audiat vos Deus.

8. Ierunt ligna, ut ungerent super se regem : dixeruntque olivæ : Impera nobis.

9. Quæ respondit : Numquid possum deserere pinguedinem meam, qua et dii utuntur et homines, et venire ut inter ligna promovear ?

10. Dixeruntque ligna ad arborem ficum : Veni, et super nos regnum accipe.

11. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere dulcedinem meam, fructusque suavissimos, et ire ut inter cætera ligna promovear ?

12. Locutaque sunt ligna ad vitem : Veni, et impera nobis.

13. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere vinum meum, quod lætificat Deum et homines, et inter ligna cætera promoveri ?

ŷ. 4. — ³ Litt. : livres. — Dans l'hébr. : sicles.

⁴ Voy. pl. h. 8, 33. du trésor public qui était en dépôt dans le temple.

ŷ. 5. — ⁵ apparemment en leur tranchant la tête.

⁶ proprement soixante-neuf ; car un se sauva.

ŷ. 6. — ⁷ la forteresse de Sichem. La citadelle de Sion s'appelait aussi Mello (2 Rois, 5, 9.).

⁸ auprès du chêne du monument. Voy. Jos. 24, 26.

ŷ. 7. — ⁹ qui dominait la ville de Sichem.

ŷ. 9. — ¹⁰ dans les sacrifices.

ŷ. 13. — ¹¹ * L'olivier, le figuier et la vigne refusent le royaume, et disent qu'ils ne peuvent même pour une royauté renoncer à leurs fruits précieux, fruits dont les hommes et même les dieux font leurs délices et tirent de grands avantages. On est souvent plus heureux et plus utile à soi-même et aux autres dans une condition privée que dans les dignités, et même sur le trône.

14. Dixeruntque omnia ligna ad rhamnum : Veni, et impera super nos.

15. Quæ respondit eis : Si vere me regem vobis constituitis, venite, et sub umbra mea requiescite; si autem non vultis, egrediat^{ur} ignis de rhamno, et devoret cedros Libani.

16. Nunc igitur, si recte et absque peccato constituistis super vos regem Abimelech, et bene egistis cum Jerobaal, et cum domo ejus, et reddidistis vicem beneficiis ejus, qui pugnavit pro vobis,

17. et animam suam dedit periculis, ut erueret vos de manu Madian,

18. qui nunc surrexistis contra domum patris mei, et interfecistis filios ejus septuaginta viros super unum lapidem, et constituistis regem Abimelech filium ancillæ ejus super habitatores Sichem, eo quod frater vester sit :

19. si ergo recte et absque vitio egistis cum Jerobaal, et domo ejus, hodie lætamini in Abimelech, et ille lætetur in vobis.

20. Sin autem perverse : egrediat^{ur} ignis ex eo, et consumat habitatores Sichem, et oppidum Mello : egrediat^{ur}que ignis de viris Sichem, et de oppido Mello, et devoret Abimelech.

14. Enfin tous les arbres dirent au buisson¹³ : Venez et commandez-nous.

15. Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez véritablement pour votre roi, venez vous reposer sous mon ombre : que si vous ne le voulez pas, que le feu sorte du buisson, et qu'il dévore les cèdres du Liban¹³

16. Considérez donc maintenant si vous avez pu justement et sans péché établir ainsi Abimelech pour votre prince; si vous avez bien traité Jérobaal et sa maison; et si vous avez reconnu, comme vous deviez, les grands services de celui qui a combattu pour vous,

17. et qui a exposé sa vie à tant de périls pour vous délivrer des mains des Madianites;

18. vous qui venez de vous élever contre la maison de mon père, en tuant sur une même pierre ses soixante et dix fils, et en établissant Abimelech, fils de sa servante, pour prince sur les habitants de Sichem, parce qu'il est votre frère.

19. Si donc vous avez agi justement et sans péché à l'égard de Jérobaal et de sa maison, qu'Abimelech soit votre bonheur; et puissiez-vous être aussi le bonheur d'Abimelech.

20. Mais si vous avez agi contre toute justice, que le feu sorte d'Abimelech, qu'il consume les habitants de Sichem et la ville de Mello; et que le feu sorte des habitants de Sichem et de la ville de Mello, et qu'il dévore Abimelech.

ŷ. 14. — ¹² Litt. : au rhamnus — ou nerprun, arbuste à épines multipliées, longues, dures et très-aigues, et qui est ainsi très-propre à figurer l'usurpateur et le tyran. Comp. Ps. 57, 10.

ŷ. 15. — ¹³ Par cet apologue Jaatham veut dire : Combien votre conduite est insensée ! Pendant que les hommes vertueux (voy. pl. h. 8, 22.) ont refusé l'autorité, parce qu'ils s'estimaient plus heureux d'obéir que de commander, vous avez choisi pour roi Abimelech, qui s'est imposé lui-même. Vous serez toujours trompés avec lui. Car si vous le conservez pour votre roi, quel avantage peut vous procurer un buisson qui n'a ni fruit ni ombre ? Que si vous entreprenez de vous soustraire à son autorité, il vous détruira, car un buisson, quand il prend feu, réduit en cendre même les plus grands arbres. — * L'événement et l'apologue rapportés ici offrent une image fidèle des révolutions opérées par la violence à toutes les époques. D' même qu'Abimelech, ce sont les moins dignes et ceux qui y ont le moins de droit (8, 31.) qui se hissent à la tête du mouvement; ils promettent un gouvernement simplifié et l'égalité (ŷ. 2.), et ils invitent les hommes à venir chercher le repos sous leur ombre, quoiqu'ils sachent bien qu'ils ne pourront point le donner, et que même ils n'en aient pas l'intention, la violence et l'injustice leur frayant la voie au pouvoir (ŷ. 4.), pour l'exercice duquel ils ont à leurs ordres des hordes qui n'ont rien à perdre (ŷ. 15.) ni en avoir, ni en honneur. A la fin, cependant, on s'aperçoit que de tels hommes ne méritaient que de servir de pâture au feu; mais, hélas ! ils précipitent avec eux dans les flammes même les cœurs généreux (ŷ. 15.), et en entraînent après eux une multitude dans leur perte et dans la malédiction dont ils sont frappés (ŷ. 57.).

21. Ayant dit ces paroles, il s'enfuit et s'en alla à Béra, où il demeura, parce qu'il craignait Abimélech, son frère.

22. Abimélech fut donc prince d'Israël ¹⁴ pendant trois ans.

23. Mais le Seigneur envoya un esprit de haine et d'aversion ¹⁵ entre Abimélech et les habitants de Sichem, qui commencèrent à le détester ¹⁶,

24. et à imputer à Abimélech, leur frère, et aux principaux des Sichimites qui l'avaient soutenu, le crime du meurtre des soixante et dix fils de Jérobaal, et de l'effusion de leur sang.

25. Ils lui dressèrent donc des embûches au haut des montagnes; et en attendant qu'il vint, ils s'exerçaient à des brigandages, et volaient les passants. Mais Abimélech en fut averti.

26. Cependant Gaal, fils d'Obed, vint avec ses frères, et passa à Sichem ¹⁷; et les Sichimites à son arrivée ayant pris une nouvelle confiance,

27. sortirent à la campagne ¹⁸, ravagèrent les vignes, foulèrent aux pieds les raisins; et dansant et chantant, ils entrèrent dans le temple de leur dieu, où, parmi les festins et les pots, ils faisaient des imprécations contre Abimélech.

28. Et Gaal, fils d'Obed, criait à haute voix : Qui est Abimélech? et quelle est la ville de Sichem, pour être assujettie à Abimélech? n'est-il pas fils de Jérobaal ¹⁹? Et cependant il a établi un Zébul, son serviteur, pour commander ceux de la maison d'Hémor ²⁰, père de Sichem ²¹. Pourquoi donc serons-nous assujettis à Abimélech?

29. Plût à Dieu que quelqu'un me donnât l'autorité sur ce peuple, pour exterminer Abimélech? Cependant on vint dire à Abimélech : Assemblez une grande armée, et venez.

30. Car Zébul, gouverneur de la ville, ayant entendu ces discours de Gaal, fils d'Obed, entra dans une grande colère,

21. Quæ cum dixisset, fugit, et abiit in Bera : habitavitque ibi ob metum Abimelech fratris sui.

22. Regnavit itaque Abimelech super Israel tribus annis.

23. Misitque Dominus spiritum pessimum inter Abimelech et habitatores Sichem : qui cœperunt eum detestari,

24. et scelus interfectionis septuaginta filiorum Jerobaal, et effusionem sanguinis eorum conferre in Abimelech fratrem suum, et in cæteros Sichimorum principes, qui eum adjuverant.

25. Posueruntque insidias adversus eum in summitate montium : et dum illius præstolabantur adventum, exercebant latrocinia, agentes prædas de prætereuntibus; nuntiatumque est Abimelech.

26. Venit autem Gaal filius Obed cum fratribus suis, et transivit in Sichimam. Ad cujus adventum erecti habitatores Sichem,

27. egressi sunt in agros, vastantes vineas, uvasque calcantes : et factis tantantium choris, ingressi sunt fanum dei sui, et inter epulas et pocula maledicebant Abimelech,

28. clamante Gaal filio Obed : Quis est Abimelech, et que est Sichem, ut serviamus ei? numquid non est filius Jerobaal, et constituit principem Zebul servum suum super viros Emor patris Sichem? Cur ergo serviemus ei?

29. Utinam daret aliquis populum istum sub manu mea, ut auferrem de medio Abimelech. Dictumque est Abimelech : Congrega exercitus multitudinem, et veni.

30. Zebul enim princeps civitatis, auditis sermonibus Gaal filii Obed, iratus est valde,

ŷ. 22. — ¹⁴ sur Sichem et sur quelques villes voisines.

ŷ. 23. — ¹⁵ Litt. : un très-mauvais esprit — l'esprit de division.

¹⁶ Dans l'hébr. : à manquer de fidélité.

ŷ. 26. — ¹⁷ pour la secourir contre Abimélech.

ŷ. 27. — ¹⁸ parce que c'était le temps de la récolte.

ŷ. 28. — ¹⁹ qui n'était pas Sichinite.

²⁰ les habitants renommés de Sichem, qui autrefois avaient Hémor pour prince

(1. Moys. 34, 2.)

²¹ Dans l'hébr. : Zébul n'est-il pas son prince? Servez plutôt les descendants d'Hémor (les anciens patriciens sichimites), père de Sichem.

31. et misit clam ad Abimelech nuntios, dicens : Ecce, Gaal filius Obed venit in Sichimam cum fratribus suis, et oppugnat adversum te civitatem.

32. Surge itaque nocte cum populo qui tecum est, et latita in agro :

33. et primo mane oriente sole, irruet super civitatem; illo autem egrediente adversum te cum populo suo, fac ei quod potueris.

34. Surrexit itaque Abimelech cum omni exercitu suo nocte, et tetendit insidias juxta Sichimam in quatuor locis.

35. Egressusque est Gaal filius Obed, et stetit in introitu portæ civitatis. Surrexit autem Abimelech, et omnis exercitus cum eo de insidiarum loco.

36. Cumque vidisset populum Gaal, dixit ad Zebul : Ecce de montibus multitudo descendit. Cui ille respondit : Umbras montium vides quasi capita hominum, et hoc errore deciperis.

37. Rursumque Gaal ait : Ecce populus de umbilico terræ descendit, et unus cuneus venit per viam quæ respicit quercum.

38. Cui dixit Zebul : Ubi est nunc os tuum, quo loquebaris : Quis est Abimelech ut serviamus ei ? Nonne hic populus est, quem despiciebas ? Egredere, et pugna contra eum.

39. Abiit ergo Gaal, spectante Sichimorum populo, et pugnavit contra Abimelech,

40. qui persecutus est eum fugientem, et in urbem compulit : cecideruntque ex parte ejus plurimi, usque ad portam civitatis :

41. et Abimelech sedit in Ruma : Zebul autem, Gaal et socios

31. et envoya en secret des courriers à Abimélech²², et lui dit : Gaal, fils d'Obed, est venu à Sichem avec ses frères, et il presse la ville de se déclarer contre vous²³.

32. Venez donc la nuit avec les troupes qui sont avec vous; tenez-vous caché dans les champs;

33. et au point du jour, lorsque le soleil se lèvera, venez fondre sur la ville. Gaal sortira contre vous avec ses gens, et vous serez en état de le battre.

34. Abimélech ayant donc marché la nuit avec toute son armée, dressa des embuscades en quatre endroits près de Sichem.

35. Gaal, fils d'Obed, étant sorti de la ville, se tint à l'entrée de la porte; et Abimélech sortit de son embuscade avec toute son armée.

36. Gaal ayant aperçu les gens d'Abimélech, dit à Zébul²⁴ : Voilà bien du monde qui descend des montagnes. Zébul lui répondit : Ce sont les ombres des montagnes qui vous paraissent des têtes d'hommes; et c'est là ce qui vous trompe.

37. Gaal lui dit encore : Voilà un grand peuple qui sort du milieu²⁵ de la terre, et j'en vois venir une grande troupe par le chemin qui regarde le chêne²⁶.

38. Zébul lui répondit : Où est maintenant cette audace avec laquelle vous disiez : Qui est Abimélech pour nous tenir assujettis à lui ? Ne sont-ce pas là les gens que vous méprisiez ? Sortez donc, et combattez contre lui.

39. Gaal sortit ensuite à la vue de tout le peuple de Sichem, et combattit contre Abimélech,

40. qui le contraignit de fuir, le poursuivit, et le chassa jusqu'à la ville; et plusieurs de ses gens furent tués jusqu'à la porte de Sichem.

41. Abimélech s'arrêta ensuite à Ruma; et Zébul chassa²⁷ de la ville Gaal avec ses

γ. 31. — ²² Abimélech se tenait apparemment la plus grande partie du temps à Ephraïm, ville de son père, ou à Ruma (γ. 41.).

²³ Dans l'hébr. : il presse la ville contre vous.

γ. 36. — ²⁴ qui feignait d'être du côté de Gaal, et qui pour cette raison était sorti avec lui.

γ. 37. — ²⁵ Dans l'hébr. : du nombril (de la partie du milieu, ou de la partie élevée) du pays.

²⁶ Dans l'hébr. : par le chemin du chêne des augures, où l'on se livrait à l'art divinatoire, et à d'autres superstitions pareilles.

γ. 41. — ²⁷ avec quelques Sichimites qui, à la vue d'Abimélech, et persuadés par Zébul, se tournèrent de nouveau du côté du roi.

gens, et ne souffrit plus qu'il y demeurât.

42. Le lendemain le peuple de Sichem se mit en campagne ²⁸; et Abimélech en ayant eu nouvelle,

43. mena son armée contre les Sichimites, la divisa en trois bandes, et leur dressa des embuscades dans les champs. Lorsqu'il vit que les habitants sortaient de la ville, il se leva de son embuscade,

44. il les chargea vivement avec ses troupes, et il vint assiéger la ville ²⁹. Pendant les deux autres corps de son armée poursuivaient les ennemis qui fuyaient çà et là dans la campagne.

45. Abimélech attaqua la ville pendant tout ce jour; et l'ayant prise, il en tua tous les habitants, et la détruisit d'une telle sorte, qu'il sema du sel au lieu où elle avait été ³⁰.

46. Ceux qui habitaient dans la tour de Sichem ³¹, ayant appris ceci, entrèrent dans le temple de leur dieu Bérith ³², où ils avaient fait alliance avec lui; ce qui avait fait donner à ce lieu le nom de *Bérith*; et ce lieu était extrêmement fort ³³.

47. Et Abimélech ayant appris de son côté que tous ceux de cette tour de Sichem s'étaient renfermés tous ensemble en un seul lieu,

48. il monta sur la montagne de Selmon ³⁴ avec tous ses gens, coupa une branche d'arbre avec une hache, la mit sur son épaule, et dit à ses compagnons : Faites promptement ce que vous m'avez vu faire.

49. Ils coupèrent donc tous à l'envi des branches d'arbres, et suivirent leur chef; et environnant cette forteresse ³⁵, ils y mirent le feu, qui y prit d'une telle sorte, que mille personnes, tant hommes que femmes, qui demeuraient dans cette tour de Sichem, furent tous étouffés par le feu ou par la fumée.

50. Abimélech marcha de là vers la ville

ejus expulit de urbe, nec in ea passus est commorari.

42. Sequenti ergo die egressus est populus in campum. Quod cum nuntiatum esset Abimelech,

43. tulit exercitum suum, et divisit in tres turmas, tendens insidias in agris. Vidensque quod egrederetur populus de civitate, surrexit, et irruit in eos

44. cum cuneo suo, oppugnans, et obsidens civitatem: duæ autem turmæ palantes per campum adversarios persequebantur.

45. Porro Abimelech omni die illo oppugnabat urbem: quam cepit, interfectis habitatoribus ejus, ipsaque destructa, ita ut sal in ea dispergeret.

46. Quod cum audissent qui habitabant in turre Sichimorum, ingressi sunt fanum dei sui Bérith, ubi fœdus cum eo pepigerant, et ex eo locus nomen accepit, qui erat munitus valde.

47. Abimelech quoque audiens viros turris Sichimorum pariter conglobatos,

48. ascendit in montem Selmon cum omni populo suo: et arrepta securi, præcidit arboris ramum, impositumque ferens humero, dixit ad socios: Quod me videtis facere, cito facite.

49. Igitur certatim ramos de arboribus præcidentes, sequebantur ducem. Qui circumdantes præsidium, succenderunt: atque ita factum est, ut fumo et igne mille homines necarentur, viri pariter et mulieres, habitatorum turris Sichem.

50. Abimelech autem inde pro-

ÿ. 42. — ²⁸ Litt. : Le peuple sortit dans la campagne — pour se livrer à ses occupations; c'était apparemment Zébul qui les y avait poussés, afin de les livrer entre les mains d'Abimélech.

ÿ. 44. — ²⁹ de peur que les habitants de la ville ne pussent sortir dans la campagne pour secourir leurs concitoyens.

ÿ. 45. — ³⁰ en signe qu'elle demeurerait sans être reconstruite, de même que les contrées salines sont sans habitations. Voy. 5. *Moy.* 29, 23.

ÿ. 46. — ³¹ dans la citadelle (ÿ. 6.).

³² qui, selon toute apparence, était bâti dans la forteresse, et qui en était la partie la plus forte.

³³ Les mots « où ils avaient... fort » ne sont pas dans l'hébreu.

ÿ. 48. — ³⁴ qui était tout proche de là.

ÿ. 49. — ³⁵ Dans l'hébr. : et plaçant les branches autour de la forteresse.

ficiscens venit ad oppidum Thebes, quod circumdans obsidebat exercitu.

51. Erat autem turris excelsa in media civitate, ad quam confugerant simul viri ac mulieres, et omnes principes civitatis, clausa firmissime janua, et super turris tectum stantes per propugnacula.

52. Accedensque Abimelech juxta turrim, pugnabat fortiter : et appropinquans ostio, ignem supponere nitentur :

53. et ecce una mulier fragmen mole desuper jaciens, illisit capiti Abimelech, et confregit cerebrum ejus.

54. Qui vocavit cito armigerum suum, et ait ad eum : Evagina gladium tuum, et percute me : ne forte dicatur quod a femina interfectus sim. Qui jussa perficiens, interfecit eum.

55. Illoque mortuo, omnes qui cum eo erant de Israel, reversi sunt in sedes suas :

56. et reddidit Deus malum, quod fecerat Abimelech contra patrem suum, interfectis septuaginta fratribus suis.

57. Sichimitis quoque, quod operati erant, retributum est, et venit super eos maledictio Joatham filii Jerobaal.

de Thèbes ³⁶, qu'il investit et assiégea avec son armée.

51. Il y avait au milieu de la ville une haute tour ³⁷ où les hommes et les femmes et tous les principaux de la ville s'étaient réfugiés; et en ayant bien fermé et barricadé la porte, ils étaient montés sur le haut de la tour *pour se défendre* par les créneaux.

52. Abimélech était au pied de la tour combattant vaillamment; et s'approchant de la porte, il tâchait d'y mettre le feu.

53. En même temps une femme jetant d'en haut un morceau d'une meule de moulin, frappa Abimélech à la tête, et lui en fit sortir la cervelle. 2. *Rois*, 11, 21.

54. Aussitôt il appela son écuyer, et lui dit : Tirez votre épée et tuez-moi, de peur qu'on ne dise que j'aie été tué par une femme. L'écuyer faisant ce qu'il lui avait commandé, le tua ³⁸. 1. *Rois*, 31, 4. 1. *Par.* 10, 4.

55. Abimélech étant mort, tous ceux d'Israël qui étaient avec lui retournèrent chacun en sa maison.

56. Et Dieu rendit à Abimélech le mal qu'il avait commis contre son père, en tuant ses soixante et dix frères.

57. Les Sichimites reçurent aussi la punition de ce qu'ils avaient fait, et la malédiction que Joatham, fils de Jérobaal, avait prononcée, tomba sur eux.

CHAPITRE X.

Thola et Jaïr. Nouvelle oppression des Israélites.

1. Post Abimelech surrexit dux in Israel Thola filius Phua patris Abimelech, vir de Issachar, qui habitavit in Samir montis Ephraim :

2. et judicavit Israelem viginti

1. Après Abimélech, Thola, fils de Phua, oncle paternel d'Abimélech ¹, qui était de la tribu d'Issachar, et qui demeurait à Samir, en la montagne d'Ephraïm, fut chef d'Israël.

2. Et après avoir jugé Israël pendant

γ. 50. — ³⁶ apparemment le lieu de la demeure de Gaal (γ. 41.).

γ. 51. — ³⁷ Dans l'hébr. : une forte tour.

γ. 54. — ³⁸ On lit souvent, même dans les divines Ecritures, que des services de ce genre ont été rendus; mais la religion défend également et de les rendre et de les demander.

γ. 1. — ¹ Plus exactement dans l'hébr. : fils de Phua, fils de Dodo. D'après notre version Thola aurait été uni à Gédéon par les liens du sang, et par conséquent de la tribu d'Ephraïm

vingt-trois années, il mourut, et fut enseveli dans Samir.

3. Jaïr de Galaad lui succéda, et il fut juge dans Israël pendant vingt-deux ans.

4. Il avait trente fils qui montaient sur trente poulains d'ânesses², et qui étaient princes de trente villes, au pays de Galaad, qui jusqu'aujourd'hui sont nommées de son nom, Havoth-Jaïr³, c'est-à-dire les villes de Jaïr.

Jaïr mourut ensuite, et fut enseveli au lieu appelé Camon.

6. Mais les enfants d'Israël ajoutant de nouveaux crimes aux anciens, firent le mal aux yeux du Seigneur, et adorèrent les idoles de Baal et d'Astaroth⁴, et les dieux de Syrie et de Sidon, de Moab, des enfants d'Ammon et des Philistins⁵ : ils abandonnèrent le Seigneur, et cessèrent de l'adorer.

7. Le Seigneur étant en colère contre eux, les livra entre les mains des Philistins et des enfants d'Ammon⁶.

8. Et tous ceux qui habitaient au-delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens, qui est en Galaad, furent affligés et opprimés cruellement pendant dix-huit ans :

9. de sorte que les enfants d'Ammon ayant passé le Jourdain, ravagèrent les tribus de Juda, de Benjamin et d'Ephraïm ; et Israël se trouva dans une extrême affliction.

10. Les Israélites crièrent donc au Seigneur, et lui dirent : Nous avons péché contre vous, parce que nous avons abandonné le Seigneur notre Dieu, et que nous avons servi Baal.

11. Et le Seigneur leur dit⁷ : Les Egyp-

et tribus annis, mortuusque est, ac sepultus in Samir.

3. Huic successit Jair Galaadites, qui judicavit Israellem per viginti et duos annos,

4. habens triginta filios sedentes super triginta pullos asinarum, et principes triginta civitatum, quæ ex nomine ejus sunt appellatæ Havoth Jair, id est, oppida Jair, usque in præsentem diem, in terra Galaad.

5. Mortuusque est Jair, ac sepultus in loco cui est vocabulum Camon.

6. Filii autem Israel peccatis veteribus jungentes nova, fecerunt malum in conspectu Domini, et servierunt idolis Baalim et Astaroth, et diis Syriæ ac Sidonis et Moab et filiorum Ammon et Philisthiim : dimiseruntque Dominum, et non coluerunt eum.

7. Contra quos Dominus iratus, tradidit eos in manus Philisthiim et filiorum Ammon.

8. Afflictique sunt, et vehementer oppressi per annos decem et octo, omnes qui habitabant trans Jordanem in terra Amorrhæi, qui est in Galaad :

9. in tantum, ut filii Ammon, Jordane transmissis, vastarent Judam et Benjamin et Ephraim : afflictusque est Israel nimis.

10. Et clamantes ad Dominum, dixerunt : Peccavimus tibi, quia dereliquimus Dominum Deum nostrum, et servivimus Baalim.

11. Quibus locutus est Domi-

ŷ. 4. — ² comme les personnages distingués de ce temps-là avaient coutume de faire.

³ Déjà 4. *Moys.* 32, 41, Jaïr l'ancien avait donné son nom à quelques villes de Galaad; Jaïr le jeune leur imposa de nouveau son nom, ce qu'il étendit à un plus grand nombre de villes. *Voy.* 1. *Par.* 2, 22. — ⁴ « C'est-à-dire les villes de Jaïr » est une glose qui ne se trouve pas dans l'hébreu. Et, en général, on doit regarder comme telles, toutes réflexions interprétatives du texte, dont les Hébreux n'avaient nul besoin.

ŷ. 6. — ⁵ Litt. : les idoles, les Baals et Astaroth. *Voy. pl. h.* 2, 13.

⁶ * Le principal d'entre les dieux des Syriens et des Sidoniens était Astarté (3. *Rois*, 11, 5. 33.); de ceux des Moabites, Chamos (3. *Rois*, 11, 7. 33. 4. *Moys.* 21, 29; *Jérém.* 48. 49.); de ceux des enfants d'Ammon, Moloch (3. *Rois*, 11, 5. 33. *Jérém.* 32, 35; *Amos* 5, 26.), et aussi Chamos. *Pl. b.* 11, 24; enfin de ceux des Philistins, Dagon (*Pl. b.* 16, 23; 1. *Rois*, 5. 2 et suiv.).

ŷ. 7. — ⁶ * *Voy. pl. h.* 6, 1 et la note.

ŷ. 11. — ⁷ par un prophète ou par le sort sacré (l'Urim et le Thummim). *Voy.* 2. *Moys.* 28. 30.

rus : Numquid non Egyptii et Amorrhæi, filiique Ammon et Philistiim,

12. Sidonii quoque et Amalec et Chanaan, oppræsserunt vos, et clamastis ad me, et erui vos de manu eorum?

13. Et tamen requisistis me, et coluistis deos alienos : idcirco non addam ut ultra vos liberem :

14. ite, et invocate deos quos elegistis : ipsi vos liberent in tempore angustiarum.

15. Dixeruntque filii Israel ad Dominum : Peccavimus, redde tu nobis quidquid tibi placet : tantum nunc libera nos.

16. Quæ dicentes, omnia de finibus suis alienorum deorum idola projecerunt, et servierunt Domino Deo : qui doluit super miseriis eorum.

17. Itaque filii Ammon conclamantes in Galaad fixere tentoria : contra quos congregati filii Israel, in Maspha castrametati sunt.

18. Dixeruntque principes Galaad singuli ad proximos suos : Qui primus ex nobis contra filios Ammon cæperit dimicare, erit dux populi Galaad.

tiens, les Amorrhéens, les enfants d'Ammon, les Philistins,

12. les Sidoniens, les Amalécites et les Chananéens ne vous ont-ils pas autrefois opprimés ? et quand vous avez crié vers moi, ne vous ai-je pas délivrés d'entre leurs mains ?

13. Après cela néanmoins vous m'avez abandonné, et vous avez adoré des dieux étrangers. C'est pourquoi je ne penserai plus à l'avenir à vous délivrer.

14. Allez, et invoquez les dieux que vous êtes choisis ; et qu'ils vous délivrent eux-mêmes dans l'affliction qui vous accable.

15. Les enfants d'Israël répondirent au Seigneur : Nous avons péché ; faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira ; mais au moins pour cette heure délivrez-nous.

16. Après avoir prié de la sorte, ils jetèrent hors de leurs tentes toutes les idoles des dieux étrangers, et ils adorèrent le Seigneur Dieu, qui se laissa toucher de leur misère.

17. Cependant les enfants d'Ammon s'étant assemblés avec de grands cris, se campèrent dans le pays de Galaad ; et les enfants d'Israël s'étant assemblés de leur côté pour les combattre, se campèrent à Maspha.

18. Alors les princes de Galaad se dirent les uns aux autres : Le premier d'entre nous qui commencera à combattre contre les enfants d'Ammon, sera le chef du peuple de Galaad.

γ. 12. — 8* On connaît l'oppression que les Egyptiens firent souffrir aux Hébreux. Pour les autres peuples ici nommés, ou bien ils leur firent eux-mêmes la guerre, ou ils se joignirent à ceux qui la leur faisaient. *Comp. pl. h.* 4 ; 3, 3. 13. 31 ; 5, 3 ; 6, 1. Les Chananéens surtout étaient des ennemis nés et perpétuels des Israélites, et ils ne laissaient passer aucune occasion de les molester. *Jos.* 11, 3 ; 23, 13.

γ. 16. — 9* C'est ainsi que nous devons jeter hors de nos cœurs les idoles de nos passions, si nous voulons que Dieu nous exauce et se laisse toucher de nos propres misères. — Dans l'hébr. : ils enlevèrent du milieu d'eux les dieux étrangers.

γ. 17. — 10* Maspha, en hébr. *Mitza*, signifie *guérite, lieu d'observation, spectacle*. Il y a dans l'Écriture plusieurs lieux ainsi nommés ; mais le plus célèbre, celui dont il s'agit ici, est Maspha, situé dans le territoire de la demi tribu de Manassé, à l'est du Jourdain, en tirant vers le nord. Il est souvent fait mention de cette ville, et les Hébreux s'y assemblèrent fréquemment. *Voy. Jos.* 11, 3 ; 13, 26.

γ. 18. — 11* Il paraît que nul n'osa hasarder le premier le combat, car on voit au chapitre suivant les anciens de Galaad déférer, d'un commun consentement, le commandement à Jephthé.

CHAPITRE XI.

Victoire et vœu de Jephthé.

1. En ce temps-là il y avait un homme de Galaad, nommé Jephthé, homme de guerre et fort vaillant, qui fut fils d'une courtisane ¹, et qui eut pour père Galaad ².

2. Galaad son père avait sa femme dont il eut des enfants qui, étant devenus grands, chassèrent Jephthé de la maison, en lui disant : Vous ne pouvez pas être héritier en la maison de notre père, parce que vous êtes né d'une autre mère ³.

3. Jephthé les fuyant donc, et évitant de les rencontrer, demeura au pays de Tob ⁴ : et des gens qui n'avaient rien et qui vivaient de rapines s'assemblèrent près de lui, et le suivaient comme leur chef ⁵.

4. En ce même temps les enfants d'Ammon combattaient contre Israël.

5. Et comme ils les pressaient vivement, les anciens de Galaad allèrent trouver Jephthé au pays de Tob, pour le faire venir à leur secours ;

6. et ils lui dirent : Venez, et soyez notre prince pour combattre contre les enfants d'Ammon.

7. Il leur répondit : N'est-ce pas vous qui me haïssez, et qui m'avez chassé de la maison de mon père ? Et maintenant vous venez à moi, parce que la nécessité vous y contraint ?

8. Les principaux de Galaad dirent à Jephthé : C'est pour cette raison que nous venons maintenant vous trouver, afin que vous marchiez avec nous, que vous combattiez contre les enfants d'Ammon, et que vous soyez le chef de tous ceux qui habitent dans le pays de Galaad.

9. Jephthé leur répondit : Si vous êtes venus à moi avec un désir véritable que je

1. Fuit illo tempore Jephthé Galaadites vir fortissimus atque pugnator, filius mulieris meretricis, qui natus est de Galaad.

2. Habuit autem Galaad uxorem, de qua suscepit filios : qui postquam creverant, ejecerunt Jephthé, dicentes : Heres in domo patris nostri esse non poteris, quia de altera matre natus es.

3. Quos ille fugiens atque devitans, habitavit in terra Tob : congregatique sunt ad eum viri inopes, et latrocinantes, et quasi principem sequebantur.

4. In illis diebus pugnabant filii Ammon contra Israël.

5. Quibus acriter instantibus, perrexerunt majores natu de Galaad, ut tollerent in auxilium sui Jephthé de terra Tob :

6. dixeruntque ad eum : Veni et esto princeps noster, et pugna contra filios Ammon.

7. Quibus ille respondit : Nonne vos estis, qui odistis me, et eiecistis de domo patris mei, et nunc venistis ad me necessitate compulsus ?

8. Dixeruntque principes Galaad ad Jephthé : Ob hanc igitur causam nunc ad te venimus, ut proficiscaris nobiscum, et pugnes contra filios Ammon, sisque dux omnium qui habitant in Galaad.

9. Jephthé quoque dixit eis : Si vere venistis ad me, ut pugnem

1. — ¹ d'une concubine. Selon d'autres, d'une femme non israélite. Les gentils sont désignés sous le nom de fornicateurs, comme sectateurs des faux dieux.

² un descendant de l'ancien Galaad (Jos. 17, 1).

2. — ³ Jephthé n'avait pas droit à l'héritage de son père avec ses frères, vraisemblablement parce qu'il était issu d'une mère païenne, qui n'avait point voulu embrasser le culte du vrai Dieu. Du reste, les enfants même des femmes du second ordre, furent souvent privés de la participation à l'héritage paternel. Comp. 1. Moys. 24, 40 ; 25, 6.

3. — ⁴ Le pays de Tob, le pays bon, était au nord du pays de Galaad, dont il faisait partie. Comp. 2. Rois, 10, 6 ; 1. Macch. 5, 13 ; 2. Mach. 12, 17.

⁵ apparemment pour faire du butin sur les Ammonites et les Philistins, qui alors faisaient la guerre contre Israël.

pro vobis contra filios Ammon, tradideritque eos Dominus in manus meas, ego ero vester princeps?

10. Qui responderunt ei : Dominus, qui hæc audit, ipse mediator ac testis est, quod nostra promissa faciemus.

11. Abiit itaque Jephthe cum principibus Galaad, fecitque eum omnis populus principem sui. Locutusque est Jephthe omnes sermones suos coram Domino in Maspha.

12. Et misit nuntios ad regem filiorum Ammon, qui ex persona sua dicerent : Quid mihi et tibi est, quia venisti contra me, ut vastares terram meam ?

13. Quibus ille respondit : Quia tulit Israel terram meam, quando ascendit de Ægypto, a finibus Arnon usque Jaboc atque Jordannem : nunc ergo cum pace redde mihi eam.

14. Per quos rursum mandavit Jephthe, et imperavit eis ut dicerent regi Ammon :

15. Hæc dicit Jephthe : Non tulit Israel terram Moab, nec terram filiorum Ammon :

16. sed quando de Ægypto descendit, ambulavit per solitudinem usque ad mare rubrum, et venit in Cades.

17. Misitque nuntios ad regem Edom, dicens : Dimitte me ut transeam per terrain tuam. Qui noluit acquiescere precibus ejus. Misit quoque ad regem Moab, qui et ipse transitum præbere contempsit. Mansit itaque in Cades,

18. et circumvit ex latere terram Edom, et terram Moab : venitque contra orientalem plagam terræ Moab, et castrametatus est trans Arnon : nec voluit intrare terminos Moab : Arnon quippe confinium est terræ Moab.

combatte pour vous contre les enfants d'Ammon, et si le Seigneur me les livre entre les mains, serai-je votre prince ?

10. Ils lui répondirent : Le Seigneur qui entend ceci est entre vous et nous le médiateur et le témoin de la fidélité avec laquelle nous accomplirons ce que nous vous promettons.

11. Jephthé s'en alla donc avec les principaux de Galaad ; et tout le peuple l'élut pour son prince. Jephthé ayant fait d'abord devant le Seigneur toutes ses protestations à Maspha⁶,

12. il envoya ensuite des ambassadeurs au roi des enfants d'Ammon, pour lui dire de sa part : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? Pourquoi êtes-vous venu m'attaquer et ravager mon pays ?

13. Le roi des Ammonites leur répondit : C'est parce qu'Israël venant d'Égypte m'a pris mon pays, depuis les confins d'Arnon jusqu'à Jaboc et jusqu'au Jourdain⁷ : rendez-le moi donc maintenant de vous-même, et demeurons en paix.

14. Jephthé donna de nouveau ses ordres aux ambassadeurs, et leur commanda de dire au roi des Ammonites :

15. Voici ce que dit Jephthé : Les Israélites n'ont pris ni le pays de Moab, ni le pays des enfants d'Ammon⁸,

16. mais lorsqu'ils sortirent d'Égypte, ils marchèrent par le désert jusqu'à la mer Rouge ; et étant venus à Cadès,

17. ils envoyèrent des ambassadeurs au roi d'Édom, et lui firent dire : Laissez-nous passer par votre pays. Et le roi d'Édom ne voulut point leur accorder ce qu'ils demandaient. Ils envoyèrent aussi des ambassadeurs au roi de Moab, qui les méprisa et ne voulut point leur donner passage. Ils demeurèrent donc à Cadès ; 4. *Moys.* 20, 14.

18. et ayant côtoyé le pays d'Édom et le pays de Moab, ils vinrent par le côté oriental du pays de Moab se camper au-delà d'Arnon, sans vouloir entrer dans le pays de Moab ; car Arnon est la frontière de la terre de Moab.

§. 11. — ⁶ Il jura l'alliance avec les anciens sous l'invocation du nom du Seigneur.

§. 13. — ⁷ Le roi des Ammonites revendique comme lui appartenant les contrées que les Israélites avaient prises au roi des Amorrhéens, Séhon (4. *Moys.* 21, 23-26.), peut-être parce qu'il était en même temps roi des Moabites, auxquels les Amorrhéens les avaient primitivement enlevées.

§. 15. — ⁸ Voy. 5. *Moys.* 2, 9. 19. *Jos.* 13, 25.

19. Les Israélites envoyèrent ensuite des ambassadeurs vers Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait dans Hésébon pour lui dire : Laissez-nous passer par vos terres jusqu'au Jourdain ⁹.

20. Mais Séhon méprisant comme les autres la demande des Israélites, ne leur permit point de passer par son pays; et ayant assemblé une multitude innombrable de troupes, il marcha contre les Israélites à Jasa, et s'opposa à leur passage de toutes ses forces.

21. Mais le Seigneur le livra entre les mains d'Israël avec toute son armée; et Israël le défait et se rendit maître de toutes les terres des Amorrhéens qui habitaient en ce pays-là.

22. et de tout ce qui était renfermé dans leurs limites, depuis Arnon jusqu'à Jaboc, et depuis le désert jusqu'au Jourdain.

23. Ainsi le Seigneur le Dieu d'Israël a ruiné les Amorrhéens, lorsque les Israélites, qui étaient son peuple, combattaient contre eux. Et vous prétendez maintenant que les terres que possède ce peuple vous appartiennent?

24. Ne regardez-vous pas ce qui appartient à Chamos votre Dieu ¹⁰, comme vous étant dû légitimement? Il est donc bien plus juste que nous possédions ce que le Seigneur notre Dieu s'est acquis par ses victoires.

25. Est-ce que vous êtes plus considérable que Balac ¹¹, fils de Séphor, roi de Moab? Où pouvez-vous faire voir qu'il ait ¹² formé contre les Israélites les plaintes que vous formez présentement, ou qu'il leur ait pour cela déclaré la guerre,

26. tant qu'Israël a habité dans Hésébon et dans ses villages, dans Aroer et dans les villages qui en dépendent, ou dans toutes les villes qui sont le long du Jourdain ¹³, pendant trois cents ans ¹⁴? D'où vient que pendant tout ce temps-là, vous n'avez pas essayé de rentrer dans ces droits prétendus?

27. Ce n'est donc point moi qui vous fais injure, mais c'est vous qui agissez mal envers moi, en me déclarant une guerre injuste ¹⁵. Que le Seigneur soit notre arbitre,

19. Misit itaque Israel nuntios ad Schon regem Amorrhæorum qui habitabat in Hesebon, et dixerunt ei : Dimitte ut transeam per terram tuam usque ad fluvium.

20. Qui et ipse Israel verba despiciens, non dimisit eum transire per terminos suos : sed infinita multitudine congregata, egressus est contra eum in Jasa, et fortiter resistebat.

21. Tradiditque eum Dominus in manus Israel cum omni exercitu suo, qui percussit eum, et possedit omnem terram Amorrhæi habitatoris regionis illius,

22. et universos fines ejus, de Arnon usque Jaboc, et de solitudine usque ad Jordanem.

23. Dominus ergo Deus Israel subvertit Amorrhæum, pugnante contra illum populo suo Israel, et tu nunc vis possidere terram ejus?

24. Non ea quæ possidet Chamos deus tuus, tibi jure debentur? Quæ autem Dominus Deus noster victor obtinuit, in nostram cedent possessionem :

25. nisi forte melior es Balac filio Sephor rege Moab : aut docere potes, quod jurgatus sit contra Israel, et pugnaverit contra eum,

26. quando habitavit in Hesebon, et viculis ejus, et in Aroer, et villis illius, vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem, per trecentos annos. Quare tanto tempore nihil super hac repetitione tentastis?

27. Igitur non ego pecco in te, sed tu contra me male agis, indicens mihi bella non justa. Judicet Dominus arbiter hujus diei, in-

ÿ. 19. — ⁹ Litt. : jusqu'au fleuve — jusqu'au Jourdain.

ÿ. 24. — ¹⁰ Voy. 4. Moys. 21, 29.

ÿ. 25. — ¹¹ Avez-vous plus de droit que Balac sur le pays déjà conquis par les Israélites, du temps de Balac lui-même? Voy. 4. Moys. 22, 2.

¹² lui ou ses successeurs.

ÿ. 26. — ¹³ Dans l'hébr. plus exactement : le long de l'Arnon.

¹⁴ * Le nombre trois cents est mis comme nombre rond; car il n'y a point de système de chronologie dans lequel on ne trouve quelques années de plus ou de moins.

ÿ. 27. — ¹⁵ * Jephthé appuie sur trois titres principaux la légitimité de la posses-

ter Israel et inter filios Ammon.

28. Noluitque acquiescere rex filiorum Ammon verbis Jephthe, quæ per nuntios mandaverat.

29. Factus est ergo super Jephthe Spiritus Domini, et circumieci Galaad, et Manasse, Maspha quoque Galaad, et inde transiens ad filios Ammon,

30. votum vovit Domino, dicens: Si tradideris filios Ammon in manus meas,

31. quicumque primus fuerit egressus de foribus domus meæ, milihique occurrerit revertenti cum pace a filiis Ammon, eum holocaustum offeram Domino.

32. Transivitque Jephthe ad filios Ammon, ut pugnaret contra eos: quos tradidit Dominus in manus ejus.

33. Percussitque ab Aroer usque dum venias in Mennith, viginti civitates, et usque ad Abel, quæ est vineis consita, plaga magna nimis; humiliatique sunt filii Ammon a filiis Israel.

34. Revertente autem Jephthe in Maspha domum suam occurrit ei unigenita filia sua cum tympanis et choris; non enim habebat alios filios.

35. Qua visa, scidit vestimenta sua, et ait: Heu me, filia mea, decepisti me, et ipsa decepta es: aperui enim os meum ad Domi-

et qu'il décide aujourd'hui ce différend entre Israël et les enfants d'Ammon.

28. Mais le roi des enfants d'Ammon ne voulut point se rendre à ce que Jephthé lui avait fait dire par ses ambassadeurs.

29. L'Esprit du Seigneur se répandit donc sur Jephthé, et allant par tout le pays de Galaad, de Manassé ¹⁶, de Maspha de Galaad, il passa jusqu'aux enfants d'Ammon,

30. et fit un vœu au Seigneur, en disant: Si vous livrez entre mes mains les enfants d'Ammon,

31. j'offrirai en holocauste au Seigneur le premier qui sortira de la porte de ma maison, et qui viendra au-devant de moi, lorsque je retournerai victorieux ¹⁷ des enfants d'Ammon ¹⁸.

32. Jephthé passa ensuite dans les terres des enfants d'Ammon pour les combattre; et le Seigneur les livra entre ses mains.

33. Il les battit et les poursuivit depuis Aroer jusqu'à Mennith, dans l'espace de vingt villes, et jusqu'à Abel qui est planté de vignes; il en fit un grand carnage, et les enfants d'Ammon furent humiliés par les enfants d'Israël.

34. Mais lorsque Jephthé revenait par Maspha dans sa maison, sa fille, qui était unique, car il n'avait point d'autres enfants qu'elle, vint au-devant de lui en dansant au son des tambours.

35. Jephthé l'ayant vue, déchira ses vêtements et lui dit: Ah! malheureux que je suis! ma fille, vous m'avez trompé, et vous vous êtes trompée vous-même ¹⁹; car j'ai

raison par les Hébreux du pays revendiqué par le roi des Ammonites: 1° le droit de conquête; 2° la prescription; 3° la concession que Dieu, en vertu du souverain domaine qui lui appartient, en avait faite à leurs pères. — Quoique le pays conquis (côté aux Moabites, le roi des enfants d'Ammon parle comme s'il lui avait appartenu) (v. 13.), et Jephthé lui répond comme s'il eût été en effet roi de Moab (v. 23-27.). C'est un sentiment assez probable que les deux peuples, qui avaient une origine commune (1. Moys. 19, 37. 38.), vécurent assez longtemps sous un seul et même roi.

v. 29. — ¹⁶ par tout le pays au-delà du Jourdain, pour rassembler des troupes.

v. 31. — ¹⁷ Litt.: en paix du côté des enfants d'Ammon — heureusement de la guerre contre les, etc.

¹⁸ Ce vœu était en lui-même et de sa nature téméraire et illicite, et Jephthé n'aurait dû ni le faire, ni encore moins l'accomplir (Jérôme, Aug.); cependant si l'on se souvient que Jephthé le fit dans de bonnes intentions, ce dont on n'a aucune raison de douter, si l'on fait attention à la grandeur d'âme avec laquelle il se déterminait à consacrer au bien public ce qu'il a de plus cher, si l'on prend en considération la générosité avec laquelle il accomplit en effet son vœu, on ne peut s'empêcher d'admirer en lui le soldat droit et d'un esprit élevé, et l'on souscrit volontiers aux éloges que l'Esprit saint lui-même (Hebr. 11. Eccli. 46.) donne à ses actions. L'opinion qui prétend que Jephthé n'accomplit pas son vœu en réalité, mais qu'il voua seulement sa fille à une virginité perpétuelle, est en contradiction avec les paroles expresses de l'Écriture (v. 31. 39. 35.), et avec tous les anciens interprètes (Voy. note 20).

v. 35. — ¹⁹ vous m'avez trompé; car je me réjouissais de vous voir, et maintenant

fait un vœu au Seigneur, et je ne puis faire autre chose que ce que j'ai promis.

36. Sa fille lui répondit : Mon père, si vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis, après qu'il vous a accordé la vengeance et la victoire sur vos ennemis.

37. Accordez-moi seulement, ajouta-t-elle, la prière que je vous fais : Laissez-moi aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes ²⁰.

38. Jephthé lui répondit : Allez, et il la laissa libre pendant ces deux mois. Elle s'en alla donc avec ses compagnes et ses amies, et elle pleurait sa virginité sur les montagnes.

39. Après les deux mois elle revint trouver son père, et il accomplit son vœu à l'égard de sa fille, qui en effet ne connut point d'homme. De là vint la coutume, qui s'est toujours depuis observée en Israël,

40. que toutes les filles d'Israël s'assemblent une fois l'année, pour pleurer ²¹ la fille de Jephthé de Galaad pendant quatre jours.

num, et aliud facere non potero. 36. Cui illa respondit : Pater mi, si aperuisti os tuum ad Dominum, fac mihi quodcumque pollicitus es, concessa tibi ultione atque victoria de hostibus tuis.

37. Dixitque ad patrem : Hoc solum mihi præsta quod deprecor : Dimitte me ut duobus mensibus circumeam montes, et plangam virginitatem meam cum sodalibus meis.

38. Cui ille respondit : Vade. Et dimisit eam duobus mensibus. Cumque abiisset cum sociis ac sodalibus suis, flebat virginitatem suam in montibus.

39. Expletisque duobus mensibus, reversa est ad patrem suum, et fecit ei sicut voverat, quæ ignorabat virum. Exinde mos increbruit in Israel, et consuetudo servata est :

40. ut post anni circulum conveniant in unum filia Israel, et plangent filiam Jephthæ Galaaditæ diebus quatuor.

nant vous devenez pour moi un sujet d'affliction; vous vous trompez vous-même; car par vos témoignages de joie, vous vous dévouez en holocauste. Dans l'hébr. : Hélas! ma fille! combien vous me consternez et vous me causez de douleur!

§. 37. — ²⁰ de ce que je vais mourir jeune et sans enfants, sans avoir l'honneur de devenir mère. Sur les montagnes, c'est-à-dire dans la solitude. — * Comme il n'est question ici que d'un simple fait historique, nullement d'un point de foi ou de doctrine, bon nombre d'interprètes modernes, nonobstant l'autorité des anciens, ne laissent pas de soutenir que la fille de Jephthé ne fut point mise à mort, ou immolée en sacrifice. Selon eux, elle fut seulement consacrée au Seigneur, c'est-à-dire mise au nombre des personnes qui servaient dans le sanctuaire (2. Moys. 38, 8. 1. Rois, 2, 22.), service auquel étaient joints le nazaréat (voy. 4. Moys. 6, 2-21.) et, en outre, pour les femmes, vraisemblablement une continence rigoureuse. Le texte sacré, disent ces interprètes, ne paraît pas clairement être en contradiction avec cette interprétation. De l'aveu de tous les hébraïsants, le §. 31, qui contient le vœu de Jephthé, peut très-bien se traduire : « Et le premier objet quelconque (parmi les choses qu'on peut offrir ou consacrer à Dieu), qui sortira, etc... ou bien sera à Jéhovah (lui sera consacré), ou bien je lui offrirai en holocauste (s'il peut s'offrir). » Il semble même que le *vau* (lettre de l'alphabet hébr.) disjonctif n'est pas ici susceptible d'un autre sens. D'ailleurs le §. 39. ne dit autre chose sinon que Jephthé fit à sa fille, qu'il la traita selon son vœu; d'où il suit qu'elle fut non sacrifiée, mais simplement consacrée à Dieu, car la loi interdisait l'immolation de victimes humaines. Pour ce qui est du sujet des pleurs de la fille de Jephthé, elle pleura sur sa jeunesse, ainsi que porte expressément le texte, de ce qu'à un âge si tendre, elle allait priver son père de sa présence, et parce qu'étant l'unique enfant d'un si grand homme, il verrait sa famille s'éteindre en elle : malheur très-grand aux yeux des Israélites, qui considéraient une nombreuse et longue postérité comme l'une des plus grandes bénédictions du ciel. A plus forte raison cela suffit-il pour expliquer la profonde douleur du père. Enfin, l'on concevrait à peine qu'un homme capable, qui n'ignorait pas l'histoire et les lois de sa nation, comme le prouve sa discussion avec le roi des Ammonites, eût fait un vœu défendu par la religion qu'il professait, et dont il n'y avait point eu d'exemple avant lui. On remarquera ce qui est dit au §. 39, qu'après que son père eut accompli son vœu, la fille de Jephthé ne connut point d'homme.

§. 40. — ²¹ D'autres traduisent l'hébr. : pour louer, pour célébrer.

CHAPITRE XII.

Déroute des Ephraïmites. Nouveaux Juges.

1. Ecce autem in Ephraim orta est seditio: nam transeuntes contra aquilonem, dixerunt ad Jephthé: Quare vadens ad pugnam contra filios Ammon, vocare nos voluisti, ut pergeremus tecum? Igitur incendemus domum tuam.

2. Quibus ille respondit: Disceptatio erat mihi et populo meo contra filios Ammon vehemens: vocavique vos, ut praeberetis mihi auxilium, et facere nolulistis.

3. Quod cernens posui animam meam in manibus meis, transivique ad filios Ammon, et tradidit eos Dominus in manus meas. Quid commerui, ut adversum me consurgatis in praelium?

4. Vocatis itaque ad se cunctis viris Galaad, pugnabat contra Ephraim: percusseruntque viri Galaad Ephraim, quia dixerat: Fugitivus est Galaad de Ephraim, et habitat in medio Ephraim et Manasse.

5. Occupaveruntque Galaaditæ vada Jordanis, per quæ Ephraim reversurus erat. Cumque venisset ad ea de Ephraim numero, fugiens, atque dixisset: Obsecro ut me transire permittatis: dicebant ei Galaaditæ: Numquid Ephraimæ es? quo dicente: Non sum:

6. interrogabant eum: Dic ergo Schibboleth, quod interpretatur Spica. Qui respondebat: Sibboleth: eadem littera spicam exprimere non valens. Statimque ap-

1. Cependant il s'excita une sédition dans la tribu d'Ephraïm; car ceux de cette tribu passant vers le septentrion dirent à Jephthé: Pourquoi n'avez-vous point voulu nous appeler, lorsque vous alliez combattre les enfants d'Ammon, afin que nous y allassions avec vous? Nous allons donc mettre le feu à votre maison¹.

2. Il leur répondit: Nous avions un grand différend, mon peuple et moi, contre les enfants d'Ammon; je vous ai priés de nous donner secours, et vous ne l'avez pas voulu faire.

3. Ce qu'ayant vu, j'ai exposé ma vie; j'ai marché contre les enfants d'Ammon, et le Seigneur me les a livrés entre les mains. En quoi ai-je mérité que vous vous éleviez contre moi pour me combattre?

4. Jephthé ayant donc fait assembler tous ceux de Galaad, combattit contre Ephraïm; et ceux de Galaad désirent ceux d'Ephraïm, qui avaient dit: Galaad est un fugitif² d'Ephraïm, qui demeure au milieu d'Ephraïm et de Manassé³.

5. Or ceux de Galaad s'étant saisis des gués du Jourdain, par où ceux d'Ephraïm devaient repasser à leur pays⁴, lorsque quelqu'un d'Ephraïm fuyant de la bataille, venait sur le bord de l'eau, et leur disait: Je vous prie de me laisser passer; ceux de Galaad lui demandaient: N'êtes-vous pas Ephraïm? et lui répondant que non,

6. ils lui répliquaient: Dites donc Schibboleth, qui signifie un épi; mais comme il prononçait Sibboleth, parce qu'il ne pouvait pas bien exprimer la première lettre de ce nom, ils le prenaient aussitôt, et le tuaient

§. 1. — ¹ La tribu d'Ephraïm, qui était très-nombreuse et très-puissante, était aussi animée d'un esprit de turbulence. Elle fait ici, sans raison, le même reproche qu'elle avait déjà fait à Gédéon (*Pl. h. 8, 1.*). Plus tard cet esprit d'orgueil la jettera dans le schisme, dont elle deviendra le centre. 3. *Rois*, 25 et suiv.

§. 2. — ² rebelle contre...

§. 3. Vous, habitants de Galaad, vous êtes séparés de nous, Ephraïmites; mais vous n'êtes pas non plus de véritables Manassites, vous n'êtes qu'une espèce de métis; vous n'êtes point par conséquent de vrais enfants de Joseph. D'autres autrement.

§. 4. — ⁴ dans leur tribu, qui était située en deçà du Jourdain.

au passage du Jourdain ⁵ : de sorte qu'il y eut quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm qui furent tués en ce jour-là.

7. Jephthé de Galaad jugea donc le peuple d'Israël pendant six ans; et il mourut ensuite, et fut enseveli dans sa ville de Galaad ⁶.

8. Abesan, de Bethléhem, fut après lui juge d'Israël.

9. Il avait trente fils et autant de filles; il fit sortir celles-ci de sa maison en les mariant, et il y fit venir autant de filles, qu'il donna pour femmes à ses fils. Et ayant jugé Israël pendant sept ans,

10. il mourut et fut enseveli dans Bethléhem.

11. Ahialon, de Zabulon, lui succéda, et il jugea Israël pendant dix ans;

12. et étant mort, il fut enseveli dans Zabulon ⁷.

13. Abdon, fils d'Illel, de Pharathon, fut après lui juge d'Israël.

14. Il eut quarante fils, et de ceux-ci trente petits-fils, qui montaient tous sur soixante et dix poulains d'ânesses. Il jugea Israël pendant huit ans;

15. et étant mort, il fut enseveli à Pharathon, au pays d'Ephraïm, sur la montagne d'Amalec.

prehensum jugulabant in ipso Jordanis transitu. Et ceciderunt in illo tempore de Ephraim quadraginta duo millia.

7. Judicavit itaque Jephthé Galaadites Israel sex annis : et mortuus est, ac sepultus in civitate sua Galaad.

8. Post hunc judicavit Israel Abesan de Bethlehem :

9. qui habuit triginta filios, et totidem filias, quas emittens foras, maritis dedit, et ejusdem numeri filiis suis accepit uxores, introducens in domum suam. Qui septem annis judicavit Israel ;

10. mortuusque est, ac sepultus in Bethlehem.

11. Cui successit Ahialon Zabulonites : et judicavit Israel decem annis :

12. mortuusque est, ac sepultus in Zabulon.

13. Post hunc judicavit Israel Abdon, filius Illel, Pharathonites :

14. qui habuit quadraginta filios, et triginta ex eis nepotes, ascendentes super septuaginta pullos asinarum, et judicavit Israel octo annis :

15. mortuusque est, ac sepultus in Pharathon terre Ephraim, in monte Amalec.

CHAPITRE XIII.

Défection. Punition. Naissance de Samson.

1. Les enfants d'Israël commirent encore le mal aux yeux du Seigneur, qui les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

2. Or il y avait un homme de Saraa, de la race de Dan, nommé Manué, qui avait une femme stérile.

1. Rursumque filii Israel fecerunt malum in conspectu Domini : qui tradidit eos in manus Philistinorum quadraginta annis.

2. Erat autem quidam vir de Saara, et de stirpe Dan, nomine Manué, habens uxorem sterilem.

§. 6. — ⁵ Ainsi les Ephraïmites ne pouvaient pas prononcer le sch. — * « qui signifie un épi » n'est pas et ne doit pas être dans l'hébreu. Voy. ch. 10., §. 4.

§. 7. — ⁶ Hébr. : dans la ville de Galaad — dans une des villes de Galaad, qu'il n'importait pas de désigner. — Jephthé était de la dernière tribu de Manassé, au-delà du Jourdain, et il faisait sa demeure ordinaire à Maspia (Voy. pl. h. 11, 34 et 40, 17.).

§. 12. — ⁷ Selon l'hébr. dans Ajalon, dans la terre de Zabulon. Il y avait un autre Ajalon dans la tribu de Dan. Jos. 10, 43.

3. Cui apparuit angelus Domini, et dixit ad eam : Sterilis es et absque liberis : sed concipies et paries filium :

4. cave ergo ne bibas vinum ac siceram, nec immundum quidquam comedas :

5. quia concipies, et paries filium, cujus non tanget caput novacula : erit enim nazareus Dei ab infantia sua, et ex matris utero, et ipse incipiet liberare Israel de manu Philistinorum.

6. Quæ cum venisset ad maritum suum, dixit ei : Vir Dei venit ad me, habens vultum angelicum, terribilis nimis. Quem cum interrogassem, quis esset, et unde venisset, et quo nomine vocaretur, noluit mihi dicere :

7. sed hoc respondit : Ecce concipies et paries filium : cave ne vinum bibas, nec siceram, et ne aliquo vescaris immundo : erit enim puer nazareus Dei ab infantia sua, ex utero matris sue usque ad diem mortis sue.

8. Oravit itaque Manue Dominum, et ait : Obsecro Domine, ut vir Dei, quem misisti, veniat iterum, et doceat nos quid debeamus facere de puero, qui nasciturus est.

9. Exaudivitque Dominus deprecantem Manue et apparuit rursus angelus Dei uxori ejus sedenti in agro. Manue autem maritus ejus non erat cum ea. Quæ cum vidisset angelum,

10. festinavit, et cucurrit ad

5. Et un ange du Seigneur¹ apparut à sa femme et lui dit : Vous êtes stérile et sans enfants ; mais vous concevrez et vous enfanterez un fils. 1. *Moys.* 46, 41. 1. *Rois*, 12, 20. *Luc*, 1, 31.

4. Prenez donc bien garde de ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et de ne manger rien d'impur². 4. *Moys.* 6, 3. 4.

5. parce que vous concevrez et vous enfanterez un fils sur la tête duquel le rasoir ne passera point ; car il sera nazaréen, consacré à Dieu³ dès son enfance et dès le ventre de sa mère : et c'est lui qui commencera à délivrer Israël de la main des Philistins⁴.

6. Etant donc venue trouver son mari, elle lui dit : Un homme de Dieu est venu à moi, qui avait un visage d'ange, et qui était terrible à voir. Je lui ai demandé qui il était, d'où il venait, et comment il s'appelait ; et il ne me l'a pas voulu dire⁵.

7. Mais voici ce qu'il m'a dit : Vous concevrez et vous enfanterez un fils. Prenez bien garde de ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, ni de manger rien d'impur : car l'enfant sera nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance, et depuis le ventre de sa mère jusqu'au jour de sa mort.

8. Manué pria donc le Seigneur, et lui dit : Seigneur, je vous prie que l'homme de Dieu que vous avez envoyé vienne encore, et nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui doit naître.

9. Le Seigneur exauça la prière de Manué, et l'ange de Dieu apparut encore à sa femme, lorsqu'elle était assise dans les champs. Manué, son mari, n'était pas alors avec elle. Et aussitôt qu'elle eut vu l'ange,

10. elle courut promptement à son mari,

§. 3. — ¹ Cet ange avait une figure humaine (§. 6. 10.). Plus bas (§. 15. 21.) il est appelé Jéhovah ; mais on voit par plusieurs exemples que des anges mêmes ont pris ce nom adorable comme étant les représentants de Jéhovah. *Comp. pl. h. 6, 41* et les remarq.

§. 4. — ² Selon la loi générale touchant les choses impures (3. *Moys.* 11.) ; ou mieux selon la loi du nazaréat (4. *Moys.* 6.). Les versets 43 et 44 rendent le dernier sens plus probable. Il était peu nécessaire de recommander d'une manière spéciale à la mère de Samson, femme pieuse, de s'abstenir des aliments impurs selon la loi, car cette loi regardant tous les Israélites, elle l'aurait sans doute soigneusement observée. — Les femmes enceintes n'étaient pas tenues en général à l'observation de la loi du nazaréat ; mais une abstinence particulière est recommandée à la mère de Samson, parce que le fils qu'elle devait mettre au monde, devait aussi avoir une vocation particulière.

§. 5. — ³ Voy. 4. *Moys.* 6.

⁴ La parfaite et entière délivrance n'eut lieu que sous Samuel et Saül. *Comp. pl. b. 16, 30. 1. *Rois.* 7, 13.*

§. 6. — ⁵ Dans l'original : Je ne lui ai pas demandé d'où il était, et il ne me l'a pas fait connaître son nom. Mais il m'a dit, etc.

et lui dit : Voilà ce même homme que j'avais vu auparavant, qui m'est encore apparu.

11. Manué se leva dans l'instant, et suivit sa femme; et étant venu vers cet homme, il lui dit : Est-ce vous qui avez parlé à cette femme? il lui répondit : C'est moi.

12. Manué lui dit : Quand ce que vous avez prédit sera accompli, que voulez-vous que fasse l'enfant? et de quoi se devra-t-il abstenir⁶?

13. L'ange du Seigneur répondit à Manué : Qu'il s'abstienne de tout ce que j'ai marqué à votre femme;

14. qu'il ne mange rien de tout ce qui naît de la vigne; qu'il ne boive ni vin, ni rien de tout ce qui peut enivrer; qu'il ne mange rien d'impur, et qu'il accomplisse et garde avec soin ce que j'ai ordonné sur son sujet⁷.

15. Manué dit à l'ange du Seigneur : Je vous prie de m'accorder ce que je vous demande, et de permettre que nous vous préparions un chevreau.

16. L'ange lui répondit : Quelque instance que vous me fassiez, je ne mangerai point de votre pain. Mais si vous voulez faire un holocauste, offrez-le au Seigneur. Or Manué ne savait pas qu'il fût l'ange du Seigneur.

17. Et il dit à l'ange : Comment vous appelez-vous? afin que nous puissions vous honorer, si vos paroles s'accomplissent. 1. Moys. 32, 29.

18. L'ange lui répondit : Pourquoi demandez-vous à savoir mon nom, qui est admirable⁸?

19. Manué prit donc le chevreau avec les libations⁹; il les mit sur une pierre, et les offrit au Seigneur qui est l'auteur des œuvres miraculeuses; et il considérait lui et sa femme ce qui en arriverait¹⁰.

20. Alors¹¹ la flamme de l'autel¹² mon-

virum suum : auntiavitque ei, dicens : Ecce apparuit mihi vir, quem ante videram.

11. Qui surrexit, et secutus est uxorem suam : veniensque ad virum, dixit ei : Tu es qui locutus es mulieri? Et ille respondit : Ego sum.

12. Cui Manue : Quando, inquit, sermo tuus fuerit expletus, quid vis ut faciat pater? aut a quo se observare debebit?

13. Dixitque angelus Domini ad Manue : Ab omnibus, quæ locutus sum uxori tuæ, abtineat se :

14. et quidquid ex vinea nascitur, non comedat : vinum et siceram non bibat, nullo vescatur immundo et quod ei præcepi, impleat atque custodiat.

15. Dixitque Manue ad angelum Domini : Obsecro te ut acquiescas precibus meis, et faciamus tibi hædum de capris.

16. Cui respondit angelus : Si me cogis, non comedam panes tuos : si autem vis holocaustum facere, offer illud Domino. Et nesciebat Manue quod angelus Domini esset.

17. Dixitque ad eum : Quod est tibi nomen, ut si sermo tuus fuerit expletus, honoremus te?

18. Cui ille respondit : Cur quaeris nomen meum, quod est mirabile?

19. Tulit itaque Manue hædum de capris, et libamenta, et posuit super petram, offerens Domino, qui facit mirabilia : ipse autem et uxor ejus intuebantur.

20. Cumque ascenderet flamma

§. 12. — ⁶ Dans l'hébr. : Maintenant donc que vos paroles s'accomplissent! Quel sera le jugement (la loi) de l'enfant, et quelle sera son œuvre? — C'est-à-dire de quelle manière faudra-t-il élever l'enfant, et comment devons-nous le traiter?

§. 14. — ⁷ Dans l'hébreu la recommandati... l'ange à Manué s'adresse à sa femme, car les verbes *s'abstenir, manger, boire*, sont à la seconde personne du singulier féminin. — En recommandant à la mère de... de vivre pendant sa grossesse selon la loi du nazaréat, l'ange, bien qu'il n'ait pas de l'enfant lui-même, fait assez entendre qu'il devait être élevé, et en... vivre en nazaréen.

§. 18. — ⁸ L'hébreu signifie aussi mystérieux.

§. 19. — ⁹ Dans l'hébr. : et l'oblation (mir...) — offrande de farine et d'huile (3. Moys. 2, 1 et suiv.).

¹⁰ lorsque l'ange agréa l'oblation du sacrifice (Jos. Flav.). Dans l'hébr. : qui fit une chose merveilleuse à la vue de Manué et de sa femme.

§. 20. — ¹¹ Selon l'hébr. : car la flamme, etc. C'est la continuation du récit de ce prodige qui arriva.

¹² qui était un rocher.

altaris in cœlum, angelus Domini pariter in flamma ascendit. Quod cum vidissent Manue et uxor ejus, proni ceciderunt in terram,

21. et ultra eis non apparuit angelus Domini. Statimque intellexit Manue angelum Domini esse,

22. et dixit ad uxorem suam : Morte moriemur, quia vidimus Deum.

23. Cui respondit mulier : Si Dominus nos vellet occidere, de manibus nostris holocaustum et libamenta non suscepisset, nec ostendisset nobis hæc omnia, neque ea quæ sunt ventura dixisset.

24. Pœperit itaque filium, et vocavit nomen ejus Samson. Crevitque puer, et benedixit ei Dominus.

25. Cœpitque Spiritus Domini esse cum eo in castris Dan inter Saraa et Esthaol.

tant vers le ciel, l'ange du Seigneur y monta aussi au milieu des flammes¹³. Ce que Manué et sa femme ayant vu, ils tombèrent le visage contre terre;

21. et l'ange du Seigneur disparut de devant leurs yeux. Manué reconnut aussitôt que c'était l'ange du Seigneur,

22. et il dit à sa femme : Nous mourrons certainement, parce que nous avons vu Dieu¹⁴.

23. Sa femme lui répondit : Si le Seigneur voulait nous faire mourir, il n'aurait pas reçu de nos mains l'holocauste et les libations¹⁵ que nous lui avons offertes; il ne nous aurait point fait voir toutes ces choses, ni prédit ce qui doit arriver.

24. Elle enfanta donc un fils, et elle l'appela Samson¹⁶. L'enfant crut, et le Seigneur le bénit.

25. Et l'Esprit du Seigneur commença à être avec lui, lorsqu'il était dans le camp de Dan¹⁷, entre Saraa et Esthaol.

¹³ * *Comp. pl. h. 6, 20. 21.*

ÿ. 22. — ¹⁴ * Sur l'opinion reçue parmi les anciens Juifs, que nul ne pouvait voir Dieu et vivre, voy. *pl. h. 6, 22* et les remarq.

ÿ. 23. — ¹⁵ * comme au ÿ. 19. *minchah*, l'offrande.

ÿ. 24. — ¹⁶ c'est-à-dire brillant, éclatant comme le soleil; car en lui devait commencer à luire pour les Israélites la lumière de la délivrance (*Pl. h. ÿ. 5.*)

ÿ. 25. — ¹⁷ où les Danites vivaient encore sous les tentes, comme des nomades (*Voy. pl. b. 18, 1. 11.*). — * Les juges dont les actions sont consignées dans ce livre, sont au nombre de quatorze : Othoniel, de la tribu de Juda (ch. 3, 9.); Ehud, de la tribu d'Ephraïm (ch. 3, 15.); Samgar, fils d'Anath (*ibid.* ÿ. 31.); Débora, de la tribu d'Ephraïm (ch. 4, 4.), en même temps que Barac, de la tribu de Nephthali (ch. 4, 6.); Gédéon, de la tribu de Manassé (ch. 7, 11.); Abimélech, fils de Gédéon (ch. 9.); Thola, de la tribu d'Issachar (ch. 10, 1.); Jair, de Galaad (ch. 10, 3.); Jephthé, de Galaad (ch. 11.); Abesan, de la tribu de Juda (ch. 12, 8.); Elon, de la tribu de Zabulon (ch. 12, 11.); Abdon, de la tribu d'Ephraïm (ch. 12, 13.); Samson, de la tribu de Dan (ch. 13, 16.). Après ces juges, vinrent les quatre dont il est fait mention dans le premier Livre de Samuel ou des Rois : Eli (1. *Rois*, 4, 18.); Samuel (1. *Rois*, 7, 15.); les fils de Samuel, Joël et Abia (1. *Rois*, 8, 1. 2.), tous de la tribu de Lévi. — On voit par ce rapprochement qu'il n'y eut que peu de juges de la tribu de Juda; mais cette tribu ne laissa pas d'occuper toujours le premier rang, parce qu'elle était la plus étendue, la plus nombreuse et la plus puissante. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque des juges, les tribus d'Israël, quoique unies ensemble par les liens les plus étroits, jouissaient cependant d'une sorte d'indépendance dans leur administration intérieure, et formaient comme une république fédérative (*Voy. la Préf.*), dont les forces se réunissaient seulement lorsque les circonstances l'exigeaient.

CHAPITRE XIV.

Combat de Samson contre un lion. Festin des noces et énigme.

1. Samson étant descendu à *Thamnatha*¹, et ayant vu là une femme entre les filles des Philistins,

2. il revint en parler à son père et à sa mère, et leur dit : J'ai vu dans *Thamnatha* une femme d'entre les filles des Philistins ; je vous prie de me la faire donner pour épouse.

3. Son père et sa mère lui dirent : N'y a-t-il point de femme parmi les filles de vos frères et parmi tout notre peuple, pour vouloir prendre une femme d'entre les Philistins qui sont incirconcis² ? Samson dit à son père : Donnez-moi celle-là, parce qu'elle m'a plu quand je l'ai vue³.

4. Or son père et sa mère ne savaient pas que ceci se faisait par l'ordre du Seigneur, et qu'il cherchait une occasion pour perdre les Philistins : car en ce temps-là les Philistins dominaient sur Israël.

5. Samson vint donc avec son père et sa mère à *Thamnatha*. Et lorsqu'ils furent arrivés aux vignes qui sont près de cette ville, il parut tout d'un coup un jeune lion furieux et rugissant, qui vint au-devant de Samson⁴.

6. Mais l'Esprit du Seigneur⁵ s'étant saisi de Samson, il déchira le lion comme il aurait fait un chevreau, et le mit en pièces, sans avoir rien du tout dans la main. Et il ne voulut point le déclarer à son père et à sa mère⁶.

7. Il alla ensuite parler à la femme⁷ qui lui avait plu.

8. Et quelques jours après⁸ il revint pour épouser cette femme. Et s'étant détourné du

1. Descendit ergo Samson in *Thamnatha* ; vidensque ibi mulierem de filiabus Philistiim,

2. ascendit, et nuntiavit patri suo, et matri suæ, dicens : Vidi mulierem in *Thamnatha* de filiabus Philistinorum : quam quæso ut mihi accipiatis uxorem.

3. Cui dixerunt pater et mater sua : Numquid non est mulier in filiabus fratrum tuorum, et in omni populo meo, quia vis accipere uxorem de Philistiim, qui incircumcisi sunt ? Dixitque Samson ad patrem suum : Hanc mihi accipe, quia placuit oculis meis.

4. Parentes autem ejus nesciebant quod res a Domino fieret, et quæreret occasionem contra Philistiim ; eo enim tempore Philistiim dominabantur Israeli.

5. Descendit itaque Samson cum patre suo et matre in *Thamnatha*. Cumque venissent ad vineas oppidi, apparuit catulus leonis sævus, et rugiens, et occurrit ei.

6. Irruit autem Spiritus Domini in Samson, et dilaceravit leonem, quasi hædum in frusta discerpens, nihil omnino habens in manu : et hoc patri et matri noluit indicare.

7. Descenditque et locutus est mulieri, quæ placuerat oculis ejus.

8. Et post aliquot dies revertens ut acciperet eam, declinavit ut

§ 4. — ¹ *Thamnatha* était au commencement à la tribu de Juda (*Jos. 15, 57.*) ; elle fut ensuite cédée à la tribu de Dan (*Jos. 19, 43.*) ; les Philistins qui tenaient les Israélites dans l'oppression, en étaient les maîtres du temps de Samson, ce qui explique pourquoi il est marqué qu'il y vit une fille des Philistins.

§ 3. — ² Voy. 2. *Moys. 34, 12.* 5. *Moys. 7, 3.*

³ elle convient pour le projet que Dieu m'a inspiré.

§ 5. — ⁴ qui pour une raison qu'on ignore, marchait un peu séparé de ses parents (§. 6.).

§ 6. — ⁵ une force surnaturelle.

⁶ Si Dieu vous fait quelque grâce, tenez-la secrète, et remerciez Dieu en silence de ses bienfaits.

§ 7. — ⁷ Il lui fit des propositions de mariage, et il célébra les fiançailles.

§ 8. — ⁸ un an après, et même davantage ; car entre les fiançailles et le mariage se conclut toujours un temps considérable.

videret cadaver leonis, et ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis.

9. Quem cum sumpsisset in manibus, comedebat in via : veniensque ad patrem suum et matrem, dedit eis partem, qui et ipsi comederunt : nec tamen eis voluit indicare quod mel de corpore leonis assumpserat.

10. Descendit itaque pater ejus ad mulierem, et locit filio suo Samson convivium ; sic enim juvenes facere consueverant.

11. Cum ergo cives loci illius vidissent eum, dederunt ei sodales triginta ut essent cum eo.

12. Quibus locutus est Samson : Proponam vobis problema : quod si solveritis mihi intra septem dies convivii, dabo vobis triginta sindones, et totidem tunicas :

13. sin autem non poteritis solvere, vos dabitis mihi triginta sindones, et ejusdem numeri tunicas. Qui responderunt ei : Propone problema, ut audiamus.

14. Dixitque eis : De comedente exivit sibus, et de forti egressa est dulcedo ; nec poterunt per tres dies propositionem solvere.

15. Cumque adesset dies septimus, dixerunt ad uxorem Samson : Blandire viro tuo, et suade ei ut indicet tibi quid significet problema ; quod si facere noluveris, incendemus te, et domum patris tui ; an ideo vocastis nos ad nuptias ut spoliaretis ?

16. Quæ fundebat apud Samson lacrymas, et querebatur dicens : Odisti me, et non diligis ; ideo problema, quod proposuisti filiis populi mei, non vis mihi expo-

ner chemin pour voir le corps du lion, il trouva un essaim d'abeilles dans sa gueule ⁹, et un rayon de miel ¹⁰.

9. Il prit ce rayon de miel entre ses mains, et il en mangeait en marchant. Et lorsqu'il fut arrivé où étaient son père et sa mère, il leur en donna une partie qu'ils mangèrent. Mais il ne voulut point leur découvrir qu'il avait pris le miel dans la gueule du lion mort.

10. Son père vint donc chez cette femme ; et il fit un festin pour son fils Samson ¹¹, selon la coutume que les jeunes gens avaient alors.

11. Les habitants de ce lieu l'ayant vu, lui donnèrent trente jeunes hommes pour l'accompagner ¹² ;

12. auxquels Samson dit : Je vous proposerai une énigme ; et si vous pouvez me l'expliquer pendant les sept jours du festin, je vous donnerai trente robes et autant de tuniques ¹³ ;

13. que si vous ne pouvez l'expliquer, vous me donnerez aussi trente robes et trente tuniques. Ils lui répondirent : Proposez votre énigme, afin que nous sachions ce que c'est.

14. Samson leur dit : La nourriture est sortie de celui qui mangeait, et la douceur est sortie du fort. Ils ne purent pendant trois jours expliquer cette énigme.

15. Mais le septième jour s'approchant ¹⁴, ils dirent à la femme de Samson : Gagnez votre mari par vos caresses, et faites qu'il vous découvre ce que son énigme signifie. Que si vous ne voulez pas le faire, nous vous brûlerons avec la maison de votre père. Est-ce que vous nous avez conviés à vos noces pour nous dépouiller ?

16. Cette femme pleurait donc auprès de Samson, et se plaignait de lui, en disant : Vous me haïssez, et vous ne m'aimez point ; et c'est pour cela que vous ne voulez point m'expliquer l'énigme que vous avez proposée

⁹ Dans l'hébr. : dans le cadavre.

¹⁰ Dans les contrées brûlantes de l'Orient, les corps morts se dessèchent souvent avec une extrême rapidité, et sans qu'il y ait préalablement aucune corruption ; et cette dessiccation est telle, qu'ils demeurent intacts comme des momies, sans qu'il y reste la moindre odeur : les abeilles sauvages pouvaient donc bien se loger dans le cadavre desséché du lion, pour y trouver un abri contre les rayons du soleil.

ŷ. 10. — ¹¹ Dans l'hébr. : et Samson prépara un festin.

ŷ. 11. — ¹² des paranymphea, comme c'est la coutume en Orient, pour entretenir l'époux, et peut-être aussi pour l'observer et veiller sur lui.

ŷ. 12. — ¹³ des habits de dessous. Dans l'hébr. : des habits de fêtes. Voy. 1. Moys. 45. 22.

v 15. — ¹⁴ Plus exactement d'après plusieurs anciennes versions : le quatrième jour (Comp. ŷ. 17.).

aux jeunes gens de mon peuple. Samson lui répondit : Je ne l'ai point voulu dire à mon père et à ma mère; comment donc pourrais-je vous le dire?

17. Elle pleura ainsi auprès de lui pendant les sept jours du festin¹⁵. Enfin le septième jour, à force d'être importuné d'elle, il lui découvrit l'énigme; et elle l'alla redire aussitôt à ceux de sa ville,

18. qui vinrent le même jour, avant que le soleil fût couché, dire à Samson : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, et de plus fort que le lion? Samson leur répondit : Si vous n'eussiez pas labouré avec ma génisse¹⁶, vous n'eussiez jamais trouvé ce que mon énigme voulait dire.

19. En même temps l'Esprit du Seigneur saisit Samson¹⁷; et étant venu à Ascalon, il y tua trente hommes dont il prit les vêtements et les donna à ceux qui avaient expliqué son énigme. Et étant dans une très-grande colère, il revint dans la maison de son père.

20. Cependant sa femme épousa un de ces jeunes hommes et de ses amis qui l'avaient accompagné à ses noces¹⁸.

At ille respondit : Patri meo et matri nolui dicere : et tibi indicare potero?

17. Septem igitur diebus concivii flebat ante eum : tandemque die septimo cum ei esset molesta, exposuit. Quæ statim indicavit civibus suis.

18. Et illi dixerunt ei die septimo ante solis occubitum : Quid dulcius melle, et quid fortius leone? Qui ait ad eos : Si non arassetis in vitula mea, non invenissetis propositionem meam.

19. Irruit itaque in eum Spiritus Domini, descenditque Ascalonem, et percussit ibi triginta viros; quorum ablatas vestes dedit iis qui problema solverant. Iratusque nimis ascendit in domum patris sui :

20. uxor autem ejus accepit maritum unum de amicis ejus et pronubis.

CHAPITRE XV.

Samson détruit les récoltes des Philistins. et bat mille d'entre eux avec une mâchoire d'âne.

1. Peu de temps après, lorsque les jours de la moisson des blés étaient proches, Samson voulant aller voir sa femme, vint lui apporter un chevreau; et lorsqu'il voulait entrer en sa chambre, selon sa coutume, son père l'en empêcha, en disant :

2. J'ai cru que vous aviez de l'aversion pour elle; c'est pourquoi je l'ai donnée à un de vos amis. Mais elle a une sœur qui

1. Post aliquantulum autem temporis, cum dies triticæ messis instarent, venit Samson, invisere volens uxorem suam, et attulit ei hædum de capris. Cumque cubiculum ejus solito vellet intrare, prohibuit eum pater illius, dicens :

2. Putavi quod odisses eam, et ideo tradidi illam amico tuo : sed habet sororem, quæ junior et pul-

ŷ. 17. — ¹⁵ c'est-à-dire depuis le quatrième jour jusqu'au septième.

ŷ. 18. — ¹⁶ Si vous ne m'aviez pas dérobé mon secret par le moyen de ma femme, etc...

ŷ. 19. — ¹⁷ * Cet événement devint ainsi l'occasion qui fit paraître la vocation de Samson à l'égard des Philistins, et à partir de ce moment il se conduisit toujours comme leur ennemi déclaré (ŷ. 4.).

ŷ. 20. — ¹⁸ * Cette femme crut sans doute que Samson l'avait abandonnée à cause de sa trahison. Telles n'étaient pas néanmoins les intentions de Samson, comme on le voit par le commencement du chapitre suivant.

chrior illa est, sit tibi pro ea uxor.

3. Cui Samson respondit : Ab hac die non erit culpa in me contra Philisthæos : faciam enim vobis mala.

4. Perrexitque et cepit trecentas vulpes, caudasque earum junxit ad caudas, et faces ligavit in medio :

5. quas igne succendens, dimisit, ut huc illucque discurrent. Quæ statim perrexerunt in segetes Philistinorum. Quibus succensis, et comportatæ jam fruges, et adhuc stantes in stipula, concremate sunt, in tantum, ut vineas quoque et oliveta flamma consumeret.

6. Dixeruntque Philisthiim : Quis fecit hanc rem? Quibus dictum est : Samson gener Thamnathæi : quia tulit uxorem ejus, et alteri tralidit, hæc operatus est. Ascenderuntque Philisthiim : et combusserunt tam mulierem quam patrem ejus.

7. Quibus ait Samson : Licet hæc feceritis, tamen adhuc ex vobis expetam ultionem, et tunc quiescam.

8. Percussitque eos ingenti plaga, ita ut stupentes suram femori imponerent. Et descendens habitavit in spelunca petrae Etam.

9. Igitur ascendentes Philisthiim in terram Juda, castra-

est plus jeune et plus belle qu'elle; prenez-la pour votre femme au lieu d'elle¹.

3. Samson lui répondit : Désormais les Philistins n'auront plus sujet de se plaindre de moi, si je vous rends le mal pour le mal².

4. Après cela il alla prendre trois cents renards³ qu'il lia l'un à l'autre par la queue, et y attacha des flambeaux entre de ux :

5. et les ayant allumés, il chassa les renards, afin qu'ils courussent de tous côtés. Les renards aussitôt allèrent courir au travers des blés des Philistins; et y ayant mis le feu, les blés qui étaient déjà en gerbe, et ceux qui étaient encore sur pied furent brûlés; et le feu même se mettant dans les vignes et dans les plants d'oliviers, consuma tout⁴.

6. Alors les Philistins dirent : Qui a fait ce désordre? On leur répondit : C'est Samson, gendre d'un homme de Thamnata, qui a fait tout ce mal, parce que son beau-père lui a ôté sa femme et l'a donnée à un autre. Et les Philistins étant venus chez cet homme, brûlèrent la femme de Samson avec son père.

7. Alors Samson leur dit : Quoique vous en ayez usé ainsi, je veux néanmoins me venger encore de vous⁵; et après cela je me tiendrai en repos.

8. Il les battit ensuite, et en fit un grand carnage, de sorte que mettant la jambe sur la cuisse⁶, ils demeuraient tous interdits. Après cela Samson demeura dans la caverne du rocher d'Etam⁷.

9. Les Philistins étant donc venus dans le pays de Juda, se campèrent au lieu qui de-

ŷ. 2. — ¹ Ces mariages n'étaient pas défendus chez les Philistins, ni parmi les autres peuples d'Orient. Jacob avait épousé les deux sœurs, et les avait eues pour femmes toutes deux ensemble (1. *Moys.* 19.). Mais Moïse avait défendu d'épouser les deux sœurs soit ensemble, soit successivement (3. *Moys.* 18, 18.).

ŷ. 3. — ² Je puis maintenant de plein droit nuire aux Philistins, ne fussent-ils pas les ennemis d'Israël!

ŷ. 4. — ³ proprement des chacals, des loups dorés (goldwolfe), espèce de renard qui, dans la Palestine, rôdent par troupes.

ŷ. 5. — ⁴ En Orient, où les champs sont brûlés par l'ardeur du soleil, tout prend bien plus facilement feu que dans nos contrées.

ŷ. 7. — ⁵ Les Philistins avaient cru probablement calmer sa colère, mais en faisant brûler sa femme, au lieu de la lui rendre, ils l'exaspérèrent encore davantage.

ŷ. 8. — ⁶ Litt. : il les frappa d'une grande plaie, etc. — Il les frappa tellement aux mollets et aux hanches (par tout le corps), qu'ils ne pouvaient plus se servir de leurs mollets (de leurs pieds) pour fuir, mais qu'ils durent les laisser exposés aussi bien que leurs hanches aux coups de Samson. Dans l'hébr. : il les frappa rudement aux jambes et aux reins. — ⁷ Il n'est donc point question de carnage; le texte hébreu exclut même ce sens.

⁷ Etam était situé dans les plaines de Juda, dans le district attribué à Siméon.

Voy. 1. *Par.* 4, 32; 2. *Par.* 16, 6.

puis fut appelé Léchi, c'est-à-dire la Mâchoire⁸, où l'armée fut mise en fuite.

10. Ceux de la tribu de Juda leur dirent : Pourquoi êtes-vous venus contre nous? Ils répondirent : Nous sommes venus pour lier Samson, afin de lui rendre le mal qu'il nous a fait.

11. Alors trois mille hommes de la tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Etam, et dirent à Samson : Ne saviez-vous pas que nous sommes assujettis aux Philistins? Pourquoi les avez-vous traités de la sorte? Il leur répondit : Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait.

12. Nous sommes venus, lui dirent-ils, pour vous lier, et pour vous livrer entre les mains des Philistins. Jurez-moi, leur dit Samson, et promettez-moi que vous ne me tuerez point.

13. Ils lui répondirent : Nous ne vous tuons point; mais après vous avoir lié, nous vous livrerons aux Philistins. Ils le lièrent donc de deux grosses cordes neuves, et ils l'enlevèrent du rocher d'Etam.

14. Etant arrivé au lieu appelé la Mâchoire, et les Philistins venant à sa rencontre avec de grands cris, l'Esprit du Seigneur saisit tout d'un coup Samson; il rompit en même temps et brisa les cordes dont il était lié, comme le lin se consume lorsqu'il sent le feu;

15. et ayant trouvé là une mâchoire d'âne qui était à terre, il la prit, et en tua mille hommes⁹,

16. et il dit : Je les ai défaits avec une mâchoire d'âne, avec la mâchoire d'un poulain d'ânesse, et j'ai tué mille hommes¹⁰.

17. Et après qu'il eut dit ces paroles en chantant, il jeta de sa main la mâchoire, et appela ce lieu-là Ramathléchi, c'est-à-dire l'élevation de la mâchoire¹¹.

18. Il fut ensuite pressé d'une grande soif; et criant au Seigneur, il lui dit : C'est vous qui avez sauvé votre serviteur, et qui lui avez donné cette grande victoire; et maintenant je meurs de soif, et je tomberai entre les mains de ces incirconcis.

19. Le Seigneur ouvrit donc une des grosses

metati sunt in loco, qui postea vocatus est Lechi, id est Maxilla, ubi eorum effusus est exercitus.

10. Dixeruntque ad eos de tribu Juda : Cur ascendistis adversum nos? Qui responderunt : Ut ligemus Samson, venimus, et reddamus ei quæ in nos operatus est.

11. Descenderunt ergo tria milia virorum de Juda, ad specum silicis Etam, dixeruntque ad Samson : Nescis quod Philisthim imperent nobis? Quare hoc facere voluisti? Quibus ille ait : Sicut fecerunt mihi, sic feci eis.

12. Ligare, inquit, te venimus, et tradere in manus Philistinorum. Quibus Samson : Jurate, ait, et spoudete mihi quod non occidatis me.

13. Dixerunt : Non te occidemus, sed vinctum trademus. Ligaveruntque eum duobus novis funibus, et tulerunt eum de petra Etam.

14. Qui cum venisset ad locum Maxillæ, et Philisthim vociferantes occurrissent ei, irruit Spiritus Domini in eum : et sicut solent ad odorem ignis lina consumi, ita vincula quibus ligatus erat, dissipata sunt et soluta.

15. Inventamque maxillam, id est mandibulam asini, quæ jacebat, arripiens, interfecit in ea mille viros,

16. et ait : In maxilla asini, in mandibula pulli asinarum, delevi eos, et percussi mille viros.

17. Cumque hæc verba canens complesset, projecit mandibulam de manu, et vocavit nomen loci illius Ramathlechi, quod interpretatur elevatio maxillæ.

18. Sitiensque valde, clamavit ad Dominum, et ait : Tu dedisti in manu servi tui salutem hanc maximam atque victoriam : en siti morior, incidamque in manus incircumcisorum.

19. Aperuit itaque Dominus

ÿ. 9. — * * « c'est-à-dire la mâchoire » n'est point dans l'hébreu

ÿ. 15. — ⁹ Les autres prirent la fuite (ÿ. 9.).

ÿ. 16. — ¹⁰ Dans l'hébr. : avec une mâchoire d'âne j'ai frappé un tas, deux tas, avec une mâchoire d'âne j'ai frappé mille hommes.

ÿ. 17. — ¹¹ Et aussi : Jet de la mâchoire. — * Et mieux encore : Colline de la mâchoire, Ramath-Lechi. « C.-à-d. l'élevation de la mâchoire » n'est pas dans l'hébr.

molare[m] centem in maxilla asini, et agressæ sunt ex eo aquæ. Quibus haustis, refocillavit spiritum, et vires recepit. Ideirco appellatum est nomen loci illius, Fons invocatus de maxilla, usque in præsentem diem.

20. Judicavitque Israel in diebus Philistim viginti annis.

dents de cette mâchoire d'âne¹², et il en sortit de l'eau; et Samson en ayant bu, revint de sa défaillance, et reprit ses forces. C'est pourquoi ce lieu a été appelé jusqu'aujourd'hui : la Fontaine sortie de la mâchoire par l'invocation de Dieu¹³.

20. Et Samson jugea pendant vingt ans¹⁴ le peuple d'Israël, lorsqu'il était dominé par les Philistins. Pl. b. 46, 31.

CHAPITRE XVI.

Samson se signale par de nouvelles actions. Il est fait captif; sa mort.

1. Abiit quoque in Gazam, et vidit ibi mulierem meretricem, ingressusque est ad eam.

2. Quod cum audissent Philisthim, et percerebriisset apud eos, intrasse urbem Samson, circumdederunt eum, positis in porta civitatis custodibus : et ibi tota nocte cum silentio præstolantes, ut facta mane exeuntem occiderent.

3. Dormivit autem Samson usque ad medium noctis : et inde consurgens, apprehendit ambas porte fores cum postibus suis et sera, impositisque humeris suis portavit ad verticem montis, qui respicit Hebron.

4. Post hæc amavit mulierem, quæ habitabat in valle Sorec, et vocabatur Dalila.

1. Après cela Samson alla à Gaza, et y ayant vu une courtisane, il entra chez elle¹.

2. Les Philistins l'ayant appris, et le bruit s'étant répandu parmi eux que Samson était entré dans la ville, ils l'environnèrent², et mirent des gardes aux portes de la ville, où ils l'attendirent en silence toute la nuit, pour le tuer au matin lorsqu'il sortirait.

3. Samson dormit jusque sur le minuit; et s'étant levé alors, il alla prendre³ les deux portes de la ville avec leurs poteaux et leurs serrures, les mit sur ses épaules, et les porta sur le haut de la montagne qui regarde Hébron⁴.

4. Après cela il aima une femme qui demeurait dans la vallée de Sorec, et s'appelait Dalila⁵.

ŷ. 19. — ¹² Il y en a qui entendent cela à la lettre, d'autres le prennent dans un sens figuré; il ouvrit un rocher dans le lieu qui est appelé la Mâchoire d'âne. Ce dernier sens est le plus vraisemblable, parce que la source continua à couler.

¹³ D'autres traduisent l'hébr. : C'est pourquoi on appela la source — Source de celui qui invoque. Elle est à Léchi (à la Mâchoire) jusqu'à ce jour.

ŷ. 20. — ¹⁴ Il y en a qui ne comptent pas Samson parmi les juges d'Israël, mais c'est à tort, comme on le voit par ce qui est dit ici et à la fin du chapitre suivant. Il faut convenir néanmoins qu'il ne fut pas élu comme les autres juges, et qu'il n'exerça pas son autorité de la même manière. Voy. la Table Chrou.

ŷ. 1. — ¹ afin de passer la nuit dans sa maison (Jérôm., Aug.); car les femmes publiques étaient aussi comme des maîtresses d'hôtel. Voy. Jos. 2, 1.

ŷ. 2. — ² la maison où il était.

ŷ. 3. — ³ après qu'il eut chassé les sentinelles.

⁴ Les habitants de Gaza purent ainsi le matin voir les portes de leur ville sur la montagne, et en être confus.

ŷ. 4. — ⁵ Avec cette passion amoureuse commença le malheur de Samson.

5. Et les princes des Philistins étant venus trouver cette femme, ils lui dirent : Trompez Samson, et sachez de lui d'où lui vient cette force si grande, et comment nous pourrions le vaincre et le tourmenter après l'avoir lié. Que si vous faites cela, nous vous donnerons chacun onze cents pièces d'argent.

6. Dalila dit donc à Samson : Dites-moi, je vous prie, d'où vous vient cette force si grande, et avec quoi il vous faudrait lier pour vous ôter le moyen de vous sauver ?

7. Samson lui dit : Si on me liait avec sept gros-es cordes qui ne fussent pas sèches ⁶, mais qui eussent encore leur humidité, je deviendrais faible comme les autres hommes.

8. Les princes des Philistins lui apportèrent donc sept cordes comme elle avait dit, dont elle le lia ;

9. et ayant fait cacher dans la chambre des hommes qui attendaient l'événement de cette action, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous ⁷. Et aussitôt il rompit les cordes, comme se romprait un filet d'étope lorsqu'il sent le feu ; et on ne connut point d'où lui venait cette grande force.

10. Dalila lui dit : Vous vous êtes joué de moi, et vous m'avez dit une chose qui n'était point vraie ; découvrez-moi donc au moins maintenant avec quoi il faudrait vous lier.

11. Samson lui répondit : Si on me liait avec des cordes toutes neuves, dont on ne se serait jamais servi, je deviendrais faible et semblable aux autres hommes.

12. Dalila l'en ayant encore lié, après avoir fait cacher des gens dans sa chambre, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous. Et aussitôt il rompit ces cordes comme on romprait un filet.

13. Dalila lui dit encore : Jusqu'à quand me tromperez-vous et me direz-vous des choses fausses ? Dites-moi donc avec quoi il faudrait vous lier. Samson lui dit : Si vous formez sept tresses des cheveux de ma tête liées avec ce fil dont on fait de la toile, et que les ayant attachées à un clou ⁸, vous l'enfonciez dans la terre, je deviendrai faible.

14. Ce que Dalila ayant fait, elle lui dit :

5. Veneruntque ad eam principes Philistinorum, atque dixerunt : Decipe eum, et discite ab illo, in quo habeat tantam fortitudinem, et quomodo eum superare valeamus, et victum affligere ; quod si feceris, dabimus tibi singuli mille et centum argenteos.

6. Locuta est ergo Dalila ad Samson : Dic mihi, obsecro, in quo sit tua maxima fortitudo, et quid sit quo ligatus erumpere nequeas ?

7. Cui respondit Samson : Si septem nervicis funibus, necdum siccis et adhuc humentibus, ligatus fuero, infirmus ero ut cæteri homines.

8. Attuleruntque ad eam satrapæ Philistinorum septem funes, ut dixerat : quibus vinxit eum,

9. latentibus apud se insidiis, et in cubiculo finem rei expectantibus, clamavitque ad eum : Philistiim super te Samson. Qui rupit vincula, quomodo si rumpat quis filum de stupæ tortum putamine, cum odorem ignis accepit : et non est cognitum in quo esset fortitudo ejus.

10. Dixitque ad eum Dalila : Ecce illusisti mihi, et falsum locutus es : saltem nunc indica mihi quo ligari debeas.

11. Cui ille respondit : Si ligatus fuero novis funibus, qui nunquam fuerunt in opere, infirmus ero, et aliorum hominum similis.

12. Quibus rursum Dalila vinxit eum, et clamavit : Philistiim super te Samson, in cubiculo insidiis præparatis. Qui ita rupit vincula quasi fila telarum.

13. Dixitque Dalila rursum ad eum : Usquequo decies me, et falsum loqueris ? ostende quo vinciri debeas. Cui respondit Samson : Si septem crines capitis mei cum licio plexeris, et clavum his circumligatum terræ fixeris, infirmus ero.

14. Quod cum fecisset Dalila,

§. 7. — ⁶ D'autres trad. l'hébr. : avec des liens d'écorce non desséchée.

§. 9. — ⁷ Litt. : Les Philistins sur vous, Samson ! — arrivent sur vous, ou sont contre vous !

§. 13. — ⁸ Dans l'hébr. : et elle les attacha à un pieu. Et elle lui dit : etc.

dixit ad eum : Philistiim super te Samson. Qui cousurgens de somno extraxit clavum cum crinibus et licio.

15. Dixitque ad eum Dalila : Quomodo dicis quod amas me, cum animus tuus non sit mecum? Per tres vices mentitus es mihi, et noluit dicere in quo sit maxima fortitudo tua.

16. Cumque molesta esset ei, et per multos dies jugiter adhereret, spatium ad quietem non tribuens, deficit anima ejus, et ad mortem usque lassata est.

17. Tunc aperiens veritatem rei, dixit ad eam : Ferrum nunquam ascendit super caput meum, quia nazareus, id est consecratus Deo sum de utero matris meæ : si rasm fuerit caput meum, recedet a me fortitudo mea, et deficiam, eroque sicut cæteri homines.

18. Vidensque illa quod confessus ei esset omnem animum suum, misit ad principes Philistinorum ac mandavit Ascendite adhuc semel, quia nunc mihi aperuit cœr suum. Qui ascenderunt, assumpta pecunia quam promiserant.

19. At illa dormire eum fecit super genua sua, et in sinu suo reclinare caput. Vocavitque tonsorem, et rasi septem crines ejus, et cœpit abigere eum, et a se repellere : statim enim ab eo fortitudo discessit :

20. dixitque : Philistiim super te Samson. Qui de somno consurgens, dixit in animo suo : Egrediar sicut ante feci, et me excutiam, nesciens quod recessisset ab eo Dominus.

Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous. Et s'éveillant tout d'un coup⁹, il arracha le clou avec ses cheveux et le lien.

15. Alors Dalila lui dit : Comment dites-vous que vous m'aimez, puisque vous ne témoignez que de l'éloignement pour moi? Vous m'avez déjà menti par trois fois, et vous ne m'avez point voulu dire d'où vous vient cette grande force.

16. Et comme elle l'importunait sans cesse, et qu'elle se tint plusieurs jours attachée auprès de lui, sans lui donner aucun temps pour se reposer, enfin son âme tomba dans la défaillance, et se lassa jusqu'à la mort¹⁰.

17. Alors lui découvrant toute la vérité, il lui dit : Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête, parce que je suis nazaréen, c'est-à-dire consacré à Dieu¹¹ dès le ventre de ma mère. Si l'on me rase la tête, toute ma force m'abandonnera, et je deviendrai faible comme les autres hommes¹².

18. Dalila voyant qu'il lui avait confessé tout ce qu'il avait dans le cœur, envoya vers les princes des Philistins, et leur fit dire : Venez encore pour cette fois, parce qu'il m'a maintenant ouvert son cœur. Ils vinrent donc chez elle, portant avec eux l'argent qu'ils lui avaient promis.

19. Dalila fit dormir Samson sur ses genoux, et lui fit reposer sa tête dans son sein; et ayant fait venir un barbier, elle lui fit raser les sept touffes des cheveux de sa chevelure; après quoi elle commença à le chasser et à le repousser d'auprès d'elle¹³, car sa force l'abandonna au même moment;

20. et elle lui dit : Samson, voilà les Philistins qui viennent fondre sur vous. Samson s'éveillant dit en lui-même : J'en sortirai comme j'ai fait auparavant, et je me dégarerai d'eux; car il ne savait pas que le Seigneur s'était retiré de lui.

ŷ. 14. — ⁹ Litt. . sortant du sommeil — dans lequel il était tombé.

ŷ. 16. — ¹⁰ par ce combat entre l'amour et le devoir. Fuyez l'ennemi de votre salut pendant qu'il en est temps; autrement vous succomberez, eussiez-vous la force de Samson.

ŷ. 17. — ¹¹ « c'est-à-dire consacré à Dieu » n'est pas dans l'hébreu.

¹² Samson reçut ses forces surnaturelles, aussi bien que sa vocation aux fonctions de juge, à la condition qu'il demeurerait nazaréen depuis le sein de sa mère, et qu'en se montrant fidèle observateur des autres lois touchant le nazaréat, il ne ferait de plus jamais raser sa tête. Ses cheveux n'étaient donc le principe de sa force qu'en tant qu'ils concernaient son nazaréat, et il ne pouvait les perdre sans cesser d'être consacré à Dieu (Chrys., Ambr.).

ŷ. 19. — ¹³ Dans l'hébr. : ... et elle com-mença ainsi à l'affaiblir etc.

21. Les Philistins l'ayant donc pris, lui arrachèrent aussitôt les yeux; et l'ayant mené à Gaza chargé de chaînes, ils l'enfermèrent dans une prison, où ils lui firent tourner la meule du moulin ¹⁴.

22. Ses cheveux commençaient déjà à revenir,

23. lorsque les princes des Philistins s'assemblèrent tous pour immoler des hosties solennelles à leur dieu Dagon ¹⁵, et pour faire des festins de réjouissance, en disant : Notre dieu nous a livré entre les mains Samson notre ennemi.

24. Ce que le peuple ayant aussi vu, il publiait les louanges de son dieu, en disant comme eux : Notre dieu a livré entre nos mains notre ennemi qui a ruiné notre pays, et qui en a tué plusieurs.

25. Ils firent donc des festins avec de grandes réjouissances; et après le diner, ils commandèrent que l'on fit venir Samson, afin qu'il jouât devant eux ¹⁶. Samson ayant été amené de la prison, jouait devant les Philistins, et ils le firent tenir debout entre deux colonnes ¹⁷.

26. Alors Samson dit au garçon qui le conduisait : Laissez-moi ¹⁸ toucher les colonnes qui soutiennent toute la maison, afin que je m'appuie dessus, et que je prenne un peu de repos.

27. Or la maison était pleine d'hommes et de femmes : tous les princes des Philistins y étaient, et il y avait bien trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe, qui, du haut de la maison ¹⁹ regardaient jouer Samson.

28. Samson ayant alors invoqué le Seigneur, lui dit : Seigneur mon Dieu, souvenez-vous de moi; mon Dieu, rendez-moi maintenant ma première force, afin que je me venge de mes ennemis ²⁰, et que je leur rende en une seule fois ce qui leur est dû pour la perte de mes deux yeux.

21. Quem cum apprehendissent Philistinim, statim emerunt oculos ejus, et duxerunt Gazam vinculum calenis, et clausum in carcere molere fecerunt.

22. Jamque capilli ejus renasci cœperant,

23. et principes Philistinorum convenerunt in unum ut immolarent hostias magnificas Dagon deo suo, et epularentur, dicentes : Tradidit deus noster inimi cum nostrum Samson in manus nostras.

24. Quod etiam populus videns, laudabat deum suum, eademque dicebat : Tradidit deus noster adversarium nostrum in manus nostras, qui delevit terram nostram, et occidit plurimos.

25. Lætantesque per convivia, sumptis jam epulis, præceperunt ut vocaretur Samson, et ante eos luderet. Qui adductus de carcere ludebat ante eos, feceruntque eum stare inter duas columnas.

26. Qui dixit puero regenti gressus suos : Dimitte me, ut tangam columnas, quibus omnis imminet domus, et recliner super eas, et paululum requiescam.

27. Dominus autem erat plena virorum ac mulierum, et erant ibi omnes principes Philistinorum, ac de tecto et solario circiter tria millia utriusque sexus spectantes ludentem Samson.

28. At ille invocato Domino ait : Domine Deus, memento mei, et redde mihi nunc fortitudinem pristinam Deus meus, ut ulciscar me de hostibus meis, et pro amissione duorum luminum unam ultionem recipiam.

ÿ. 21. — ¹⁴ d'un moulin à bras. Voy. 2. Moys. 11, 5.

ÿ. 23. — ¹⁵ c'est-à-dire au dieu-poisson. Cette idole avait, dit-on, la forme d'une femme à la partie supérieure du corps, et se terminait, à la partie inférieure, par une queue de poisson. Sous cette figure, on honorait, suivant quelques-uns, la terre fertile des eaux, et produisant tout par son humidité. Voy. pl. h. chap. 2, note 14.

ÿ. 27. — ¹⁶ en chantant et dansant pour les divertir, selon les usages de ce temps. Voy. 1. Rois. 18, 7.

¹⁷ qui soutenaient le toit plat du temple.

ÿ. 26. — ¹⁸ Aidez-moi afin que je puisse etc.

ÿ. 27. — ¹⁹ Litt. : qui de des us le toit — qui avait au milieu une grande ouverture par laquelle s'élevait la fumée des sacrifices. Le peuple s'était rassemblé en cet endroit, parce qu'il n'y avait plus de place dans le temple même.

ÿ. 28. — ²⁰ qui tournent ainsi en dérision un juge d'un peuple de Dieu.

29. Et apprehendens ambas columnas, quibus innitebatur domus, aiteramque earum dextera, et alteram læva tenens,

30. ait : Moriatur anima mea cum Philistiim : concussisque fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes, et cæteram multitudinem quæ ibi erat : multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus occiderat.

31. Descendentes autem fratres

29. Prenant donc les deux colonnes sur lesquelles la maison était appuyée, tenant l'une de la main droite et l'autre de la gauche,

30. il dit : Que je meure avec les Philistins ²¹. Et ayant ébranlé les colonnes avec grande force, la maison tomba sur tous les princes et sur tout le reste du peuple qui était là ; et il en tua beaucoup plus en mourant, qu'il n'en avait tué pendant sa vie.

31. Ses frères et tous ses parents étant

§. 30. — ²¹ Puissent les Philistins périr, et parce que cela ne peut arriver sans que je meure moi-même, je mourrai sans peine avec eux ! C'est ainsi qu'un général d'armée se dévoue pour procurer la défaite de ses ennemis. Loin donc que Samson ait été homicide de lui-même, son action lui a mérité des louanges. Voy. *Hébr.* 11, 22. — * Dans tous les temps et chez tous les peuples, on a vu des hommes d'une force extraordinaire, et le géant Goliath ne le cédait guère à Samson sous ce rapport. Cependant il paraît y avoir eu quelque chose de surnaturel dans la force de Samson, car le principe auquel elle était attachée, dont elle dépendait, était vraiment surnaturel (Voy. §. 17, note 12.). Les traits singuliers dont sa vie est remplie résultent du caractère de l'homme, et aussi quelquefois des mœurs et des usages du temps où il vivait. — Il n'est pas inouï que des hommes aient terrassé des lions en luttant avec eux corps à corps ; l'histoire en offre plusieurs exemples : David lui-même le fit, et les bergers arabes se signalent encore de nos jours par de semblables exploits. — Proposer et résoudre des énigmes, notamment pendant les repas, était, chez les anciens Orientaux, une marque de sagesse, et celui qui trouvait la solution recevait d'ordinaire une récompense en viande ou en quelque autre objet de prix. — Par les trois cents renards que Samson lâcha à travers les moissons des Philistins, il faut entendre des chacals (*Pl. h. ch. 15, 4. note 2.*). Les chacals, très-communs en Orient, et surtout dans la Palestine, vont par troupes nombreuses ; on en rencontre quelquefois des bandes de plus de deux cents, qui rôdent autour des villes et des villages, car cet animal, qui tient le milieu entre le loup et le renard, et qui fait comme eux sa proie des animaux domestiques, est très-hardi et très-rapace. Samson, aidé des gens qui l'accompagnaient, n'eût pas ainsi beaucoup de peine à se procurer ses auxiliaires. Les flambeaux qu'il attachait entre eux consistaient en des bâtons de pins ou d'autres bois résineux enduits de poix, espèce de torches d'un grand usage en plusieurs pays. — A l'orient de Gaza, s'étend une vallée assez profonde, et du haut de la colline qui la borde la vue s'étend sur Hébron qui est à cinq ou six heures de là. Ce fut sur cette colline que Samson transporta les portes de Gaza. — Il est à croire que Samson inspirait une terreur telle, que dans les divers exploits qu'il fit contre les Philistins, nul n'osait s'approcher de sa personne pour se saisir de lui, tant qu'il conserva ses forces. Goliath seul ne faisait-il pas trembler toute l'armée de Saül ? — Du reste toutes les actions de Samson ne sont pas louables ; ses relations avec des femmes des Philistins étaient même formellement contraires à la loi de Moïse ; mais les faveurs dont Dieu le prévint n'étaient point pour lui, ni une récompense de sa vertu : elles étaient pour la délivrance de son peuple qui depuis longtemps gémissait sous l'oppression des Philistins. — La mythologie païenne a conservé le souvenir de Samson dans la fable d'Hercule. Hercule était contemporain de Samson, et, selon Hérodote, il était spécialement honoré comme un héros et un dieu par les Tyriens et les peuples de la Phénicie. Le nom d'Hercule comme celui de Samson signifie soleil ; et les actions du héros de la fable ne sont visiblement qu'une reproduction des actions du juge d'Israël. Par ex., le lion qu'étouffe Hercule, la servitude où il est réduit chez le roi Eurysthée, les travaux qu'il est obligé de supporter pour s'en délivrer, ne nous rappellent-ils pas Samson avec sa force prodigieuse déchirant un lion avec ses mains, livré aux Philistins, et subissant parmi eux tout ce que l'esclavage a de plus dur et de plus humiliant ? Et qu'est-ce que la complaisance d'Hercule pour Omphale, sinon la molle complaisance de Samson pour Dalila ? Que sont enfin les deux colonnes d'Hercule auxquelles ses travaux se terminent, sinon les deux colonnes par la chute desquelles Samson trouva la mort ? Assurément ce n'est pas par un effet du hasard, ni par un arrangement fait à plaisir, que la vie des deux héros se touche au tant de points : la fable n'est que l'allégorie de l'histoire.

venus en ce lieu, enlevèrent son corps et l'ensevelirent entre Saraa et Esthaol dans le sépulchre de son père Manné. Or il avait été juge d'Israël pendant vingt ans ²².

ejus et universa cognatio tulerunt corpus ejus, et sepelierunt inter Saraa et Esthaol in sepulchro patris sui Manue : judicavitque Israel viginti annis.

CHAPITRE XVII.

Idole de Michas et de Samarie.

1. En ce temps-là ¹ il y eut un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Michas,

1. Fuit eo tempore vir quidam de monte Ephraim nomine Michas,

2. qui dit à sa mère : Les onze cents pièces d'argent que vous avez mises à part pour vous ², et sur le sujet desquelles vous aviez fait devant moi des imprécations ³, sont entre mes mains ⁴, et je les ai présentement ⁵. Sa mère lui répondit : Que le Seigneur vous comble, mon fils, de ses bénédictions ⁶.

2. qui dixit matri suæ : Mille et centum argenteos, quos separaveras tibi, et super quibus me audiente juraveras, ecce ego habeo, et apud me sunt. Cui illa respondit : Benedictus filius meus Domino.

3. Michas rendit donc ces pièces d'argent à sa mère ⁷. Et sa mère lui dit : J'ai consacré cet argent au Seigneur, et j'en ai fait un culte, afin que mon fils le reçoive de ma

3. Reddidit ergo eos matri suæ, quæ dixerat ei : Consecravi et vovi hoc argentum Domino, ut de manu mea suscipiat filius meus,

ÿ. 31. — ²² Il y a dans la personne et dans la vie de Samson tant de traits qui nous figurent Jésus-Christ, que la simple lecture remplit le cœur d'admiration. Sa naissance est annoncée par un ange, comme la naissance de Jésus-Christ. Son nom (*Pl. h. 13, 24.*) ressemble au nom que porta Jésus : c'est le soleil de justice (*Mal. 4, 2.*) Comme il fut nazaréen, libérateur et juge, Jésus le fut également (*Hebr. 7, 26. Matth. 18, 11. 1. Cor. 4, 4.*) ; comme il prit une étrangère pour femme, Jésus rassembla son Eglise au milieu de tous les peuples ; comme la mort de Samson devint la ruine des Philistins, la mort de Jésus-Christ fut aussi la ruine de la synagogue. Ainsi Samson fut-il un type du Seigneur ! Maintenant demandez-vous à vous-même, chrétien bien-aimé, si vous êtes une fidèle copie de Jésus-Christ.

ÿ. 1. — ¹ Dans l'hébreu : Il y avait un homme etc. — * Les mots « en ce temps-là » ne sont pas dans l'hébreu. — Les cinq chapitres qui suivent renferment des événements qui, selon toute apparence, doivent être placés entre le temps de la mort de Josué et des anciens et le temps de la judicature d'Othouiel, entre le chap. 2, 9, 10, et le chap. 3, 9 ; car dans ce temps-là les Israélites n'avaient point d'autorité supérieure (ÿ. 6.), ils abandonnèrent le Seigneur, et ils commencèrent à se livrer au culte des idoles.

ÿ. 2. — ² Dans l'hébreu : qui vous ont été dérobées.

³ D'autres trad. : et sur le sujet desquelles vous m'avez fait jurer, afin que j'entendisse — pour vous assurer si je ne savais pas où elles étaient, parce qu'elles avaient été prises (*Hebr.*) ou perdues.

⁴ Litt. : voici que je les ai retrouvées.

⁵ Dans l'hébreu : C'est moi qui les ai prises.

⁶ Que la malédiction que j'ai prononcée avec serment, ne retombe pas sur vous, mais seulement ma bénédiction.

ÿ. 3. — ⁷ La mère avait mis l'argent de côté, et il lui fut enlevé. Elle maudit le voleur. Alors son fils, effrayé de cette malédiction, s'avoua coupable, ce qui, au lieu de la malédiction, lui attira la bénédiction de sa mère. — Cette femme consacra l'argent « au Seigneur » et par conséquent au vrai Dieu, en sorte que le culte qui fut ensuite établi dans la maison de Michas, n'était point un culte idolâtrique, mais simplement un culte mal entendu, superstitieux, ce qui toutefois suffisait pour qu'il ne fût point agréable à Dieu.

et faciat sculptile atque conflatile : et nunc trado illud tibi.

4. Reddidit igitur eos matri suæ : quæ tulit ducentos argenteos, et dedit eos argentario, ut faceret ex eis sculptile atque conflatile, quod fuit in domo Michæ.

5. Qui ædiculam quoque in ea Deo separavit, et fecit ephod, et theraphim, id est vestem sacerdotalem, et idola : implevitque unius filiorum suorum manum, et factus est ei sacerdos.

6. In diebus illis non erat rex in Israël, sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

7. Fuit quoque alter adolescens de Bethlehem Juda, ex cognatione ejus : eratque ipse Levites, et habitabat ibi.

8. Egressusque de civitate Bethlehem, peregrinari voluit ubicumque sibi commodum reperisset. Cumque venisset in montem Ephraim, iter faciens, et declinasset parumper in domum Michæ,

9. interrogatus est ab eo unde venisset. Qui respondit : Levita sum de Bethlehem Juda, et vade ut habitem ubi potuero, et utile mihi esse perspexero.

10. Dixitque Michas : Mane apud me, et esto mihi parens ac sacerdos : daboque tibi per annos sin-

main, et qu'il en fît une image de sculpture⁸, et une jetée en fonte; et je vous le donne maintenant.

4. Après donc qu'il eut rendu cet argent à sa mère, elle en prit deux cents pièces d'argent qu'elle donna à un ouvrier, afin qu'il en fit une image de sculpture et une jetée en fonte, qui demeura dans la maison de Michas.

5. Michas fit aussi dans sa maison un petit temple⁹ pour le dieu, avec un éphod et des theraphim¹⁰, c'est-à-dire le vêtement sacerdotal et les idoles¹¹, et il remplit d'offrandes la main d'un de ses fils¹² : et il devint son prêtre.

6. En ce temps-là il n'y avait point de roi¹³ dans Israël; mais chacun faisait tout ce qui lui semblait bon¹⁴.

7. Il y avait aussi un autre jeune homme de Bethléhem en Juda¹⁵, de cette même famille¹⁶, qui était Léviste, et qui demeurerait là.

8. Il était sorti de Bethléhem dans le dessein d'aller ailleurs, partout où il trouverait son avantage. Et étant venu en la montagne d'Ephraïm, lorsqu'il était en chemin, il se détourna un peu pour aller en la maison de Michas.

9. Michas lui demanda d'où il venait. Il lui répondit : Je suis Léviste de Bethléhem en Juda; je cherche à m'établir où je pourrai, et où je verrai qu'il me sera le plus utile.

10. Michas lui dit : Demeurez chez moi; vous me tiendrez lieu de père et de prêtre. Je vous donnerai chaque année dix pièces

⁸ apparemment une figure du vrai Dieu (v. 13.), comme 2. Moys. 32. Voy. pl. b. 18. v. 5. — ⁹ une chapelle.

¹⁰ * Les theraphim sont ici les figures qui, d'après v. 3 et 4, furent sculptées et jetées en fonte. Selon quelques-uns, il y avait deux figures distinctes, ce qui semble aussi résulter de ce qui est marqué au chap. suiv., v. 14. 17. 18; mais selon d'autres, il n'y avait qu'une seule figure en bois, recouverte de lames d'or ou d'argent, ce qui est cause qu'il est dit qu'elle était sculptée et jetée en fonte : ce pouvait être une imitation des chérubins qui reposaient sur l'arche d'alliance (Jérôm.).

¹¹ Voy. 1. Moys. 31, 19. Peut-être tout cela était-il employé pour remplacer le sort sacré. Voy. 2. Moys. 26, 30 et la remarque. — * Les mots : « C'est-à-dire le vêtement sacerdotal et les idoles » sont une glose qui ne se trouve pas dans l'hébreu.

¹² avec des offrandes, c'est-à-dire il le consacra prêtre. Voy. 2. Moys. 28. 41.

v. 6. — ¹³ en général personne qui exerçât l'autorité suprême.

¹⁴ * Ceci est ici ajouté pour faire comprendre comment il put se faire qu'un simple particulier pût impunément, contre les lois de Moïse, établir dans sa maison un culte et avoir un sanctuaire et un prêtre.

v. 7. — ¹⁵ de la ville de Bethléhem, qui est dans la tribu de Juda.

¹⁶ du côté maternel; car du côté paternel il descendait de la race de Lévi (Pl. b. 18, 30.).

d'argent, deux habits ¹⁷, et ce qui est nécessaire pour la vie.

11. Le Léviste y consentit; et il demeura chez lui, où il fut traité comme l'un de ses enfants.

12. Michas lui remplit la main ¹⁸ d'offrandes, et il retint ce jeune homme chez lui en qualité de prêtre.

13. Je sais maintenant, disait-il, que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi ¹⁹.

gulos decem argenteos, ac vestem duplicem. et quæ ad victum sunt necessaria.

11. Acquievit, et mansit apud hominem, fuitque illi quasi unus de filiis.

12. Implevitque Michas manum ejus, et habuit puerum sacerdotem apud se,

13. Nunc scio, dicens, quod benefaciet mihi Deus habenti Levitici generis sacerdotem.

CHAPITRE XVIII.

Idolâtrie des Danites.

1. En ce temps-là il n'y avait point de roi ¹ dans Israël, et la tribu de Dan cherchait des terres pour y habiter; car jusqu'alors elle n'avait point reçu sa part de la terre avec les autres tribus ².

2. Les enfants de Dan ayant donc choisi de Saraa et d'Esthaol cinq hommes de leur race et de leur famille, qui étaient très-vailants, ils les envoyèrent pour reconnaître le pays, et pour y remarquer tout avec grand soin, et ils leur dirent : Allez, et considérez bien le pays. S'étant donc mis en chemin, ils vinrent à la montagne d'Ephraïm, et entrèrent chez Michas, où ils se reposèrent ³.

3. Ils reconnurent à la parole le jeune homme Léviste ⁴; et demeurant avec lui, ils lui dirent : Qui vous a amené ici? qu'y faites-vous? et quel est le sujet qui vous a porté à y venir?

1. In diebus illis non erat rex in Israel, et tribus Dan querebat possessionem sibi, ut habitaret in ea : usque ad illum enim diem inter cæteras tribus sortem non acceperat.

2. Miserunt ergo filii Dan, stirpis et familie suæ quinque viros fortissimos de Saraa et Esthaol, ut explorarent terram, et diligenter inspicerent : dixeruntque eis : Ite, et considerate terram. Qui cum pergentes venissent in montem Ephraim, et intrassent domum Michæ, requieverunt ibi :

3. et agnoscentes vocem adolescentis Levite, ut eatesque illius diversorio, dixerunt ad eum : Quis te huc adduxit? quid hic agis? quam ob causam huc venire voluisti?

ÿ. 10. — ¹⁷ Dans l'hébr. : un habit complet.

ÿ. 12. — ¹⁸ il le consacra prêtre. *Voy.* note 12.

ÿ. 13. — ¹⁹ Ce Léviste était un descendant de Moïse (18, 30), et du côté maternel allié à la tribu de Juda. — Il n'habitait point dans une ville lévitique et il ne demeura point uni aux autres Lévités, ce qui est déjà une preuve qu'il n'avait que peu de zèle pour le culte de Dieu. L'amour d'une fausse liberté, le espoir d'être honoré comme un père et comme prêtre, enfin la promesse d'une vie commode et douce, furent les pièges dans lesquels il se laissa prendre et succomba. — Il n'était pas permis à un simple Léviste d'exercer les fonctions sacerdotales, mais Michas, qui était, ce semble, assez ignorant, se félicita d'avoir au moins un Léviste chez lui, et il s'en promit toute sorte de bonheur.

ÿ. 1. — ¹ *Voy.* ch. 17, note 13.

² un héritage assez étendu pour que la tribu entière pût s'y fixer, parce que le pays qui leur avait été donné, d'après *Josué*, 19, 40, n'était pas encore entièrement conquis. *Voy. pl. h. 1, 34, 13, 25.*

ÿ. 2. — ³ Dans l'hébr. : où ils passèrent la nuit.

ÿ. 3. — ⁴ son langage indiquant que c'était un Ephraïmite. *Voy. pl. h. 19, 5.*

4. Qui respondit eis : Hæc et hæc præstitit mihi Michas, et me mercede conduxit, ut sim ei sacerdos.

5. Rogaverunt autem eum, ut consuleret Dominum, ut scire possent an prospero itinere pergerent, et res haberet effectum.

6. Qui respondit eis : Ite in pace : Dominus respicit viam vestram, et iter quo pergitis.

7. Euntes igitur quinque viri venerunt Lais : videruntque populum habitantem in ea absque ullo timore, juxta consuetudinem Sidoniorum, securum et quietum, nullo ei penitus resistente, magnarumque opum, et procul a Sidone atque a cunctis hominibus separatam.

8. Reversique ad fratres suos in Saraa et Esthaol, et quid egissent sciscitantibus responderunt :

9. Surgite, ascendamus ad eos : vidimus enim terram valde opulentam et uberem : nolite negligere, nolite cessare ; eamus, et possideamus eam, nullus erit labor.

10. Intrabimus ad securos, in regionem latissimam, tradetque nobis Dominus locum, in quo nullus rei est penuria, eorum quæ gignuntur in terra.

11. Profecti igitur sunt de cognatione Dan, id est de Saraa et Esthaol, sexcenti viri accincti armis bellicis,

12. ascendentesque manserunt in Cariathiarim Judæ : qui locus, ex eo tempore, Castrorum Dan nomen accepit, et est post tergum Cariathiarim.

13. Inde transierunt in montem Ephraïm. Cumque venissent ad domum Michæ,

4. Il leur répondit : Michas a fait pour moi telle et telle chose ; et il m'a donné des gages, afin que je lui tienne lieu de prêtre.

5. Ils le prièrent donc de consulter le Seigneur, afin qu'ils pussent savoir si leur voyage serait heureux, et s'ils viendraient à bout de leur entreprise.

6. Il leur répondit : Allez en paix, le Seigneur a les yeux fixés sur votre voie et sur le voyage que vous faites ⁵

7. Ces cinq hommes s'en étant donc allés, vinrent à Lais ⁶, et ils trouvèrent le peuple de cette ville comme ont accoutumé d'être les Sidoniens, sans aucune crainte, en paix et en assurance, n'y ayant personne qui le troublât, extrêmement riche, fort éloigné de Sidon, et séparé de tous les autres hommes.

8. Ils revinrent ensuite trouver leurs frères à Saraa et à Esthaol ; et lorsqu'ils leur demandèrent ce qu'ils avaient fait, ils leur répondirent :

9. Marchons vers ces gens-là, car le pays que nous avons vu est très-riche et très-fertile ; ne négligez rien, ne perdez point de temps. Allons, mettons-nous en possession de cette terre ; nous le ferons sans peine.

10. Nous trouverons des gens en une pleine assurance, une contrée fort étendue, et le Seigneur nous donnera ce pays, où il ne manque rien de tout ce qui croît sur la terre.

11. Ils partirent donc de la tribu de Dan, c'est-à-dire de Saraa et d'Esthaol, six cents hommes en armes,

12. qui étant venus à Cariathiarim, de la tribu de Juda, s'y arrêtèrent ; et ce lieu depuis ce temps-là s'appela le Camp de Dan, qui est derrière Cariathiarim.

13. Ils passèrent de là en la montagne d'Ephraïm ; et, étant venus à la maison de Michas,

5. 6. — * Les Danites prient le Lévite de consulter *Elohim*, et le Lévite répond au nom de *Jehorah*. Il est manifeste qu'il ne peut être ici question que du Dieu d'Israël. — Mais la réponse donnée par le Lévite venait-elle de Dieu ? Il n'y a pas d'apparence que Dieu ait favorisé d'une révélation spéciale un homme qui oubliait à ce point ses devoirs et la loi. Le Lévite répondit de manière à faire plaisir à ceux qui le consultaient, mais de son propre fond. L'événement vérifia la prédiction ; mais entre que ce n'est pas là toujours une garantie d'inspiration, il n'était pas impossible, vu les circonstances (v. 7. 27. 28), de prévoir humainement l'issue de l'entreprise des Danites.

6. 7. — * Autrement appelée Lesem (*Jos.* 19, 47.), ville située au nord de la Palestine, dans une vallée entre le Liban et l'Antiliban.

14. ces cinq hommes qui avaient été envoyés auparavant pour reconnaître le pays de Laïs, dirent à leurs autres frères : Vous savez qu'en cette maison-là il y a un éphod, des theraphim, une image de sculpture, et une jettee en fonte. Voyez sur cela ce qu'il vous plait de faire ⁷. *Pl. h. 17, 4.*

15. S'étant donc un peu détournés, ils entrèrent dans le logis du jeune Lévite qui était dans la maison de Michas, et le saluèrent civilement.

16. Cependant les six cents hommes demeurèrent à la porte sous les armes ;

17. et ceux ⁸ qui étaient entrés où logeait le jeune homme, tâchaient d'emporter l'image de sculpture, l'éphod, les theraphim, et l'image jetée en fonte ⁹; et le prêtre se tenait à la porte, pendant que les six cents hommes fort vaillants attendaient non loin de là.

18. Ceux donc qui étaient entrés emportèrent l'image de sculpture, l'éphod, les idoles et l'image jetée en fonte. Le prêtre leur dit : Que faites-vous ?

19. Ils lui répondirent : Taisez-vous, n'ouvrez pas seulement la bouche ; venez avec nous, afin que vous nous teniez lieu de père et de prêtre. Lequel vous est le plus avantageux, ou d'être prêtre dans la maison d'un particulier, ou de l'être dans une tribu et dans toute une famille d'Israël ?

20. Le Lévite les ayant entendus parler ainsi, se rendit à ce qu'ils disaient ; et prenant l'éphod, les idoles et l'image taillée, il s'en alla avec eux ¹⁰.

21. Lorsqu'ils étaient en chemin, ayant fait marcher devant eux les petits enfants, les bestiaux et tout ce qu'ils avaient de plus précieux,

22. et étant déjà loin de la maison de Michas, ceux qui demeuraient chez Michas les suivirent avec grand bruit,

23. et commencèrent à crier après eux. Ces gens s'étant retournés pour voir ce que

14. dixerunt quinque viri, qui prius missi fuerant, ad considerandam terram Laïs, cæteris fratribus suis : Nostis quod in domibus istis sit ephod, et theraphim, et sculptile, atque conflatile : videte quid vobis placeat.

15. Et cum paululum declinassent, ingressi sunt domum adolescentis Levitæ, qui erat in domo Michæ : salutaveruntque eum verbis pacificis.

16. Sexcenti autem viri ita ut erant armati, stabant ante ostium.

17. At illi qui ingressi fuerant domum juvenis, sculptile, et ephod, et theraphim, atque conflatile tollere nitentur, et sacerdos stabat ante ostium, sexcentis viris fortissimis haud procul expectantibus.

18. Tulerunt igitur qui intraverant, sculptile, ephod, et idola, atque conflatile. Quibus dixit sacerdos : Quid facitis ?

19. Cui responderunt : Tace, et pone digitum super os tuum : venique nobiscum, ut habeamus te patrem, ac sacerdotem. Quid tibi melius est, ut sis sacerdos in domo unius viri, an in una tribu et familia in Israel ?

20. Quod cum audisset, acquievit sermonibus eorum, et tulit ephod, et idola, ac sculptile, et profectus est cum eis.

21. Qui cum pergerent, et ante se ire fecissent parvulos ac jumenta, et omne quod erat preiosum,

22. et jam a domo Michæ essent procul, viri qui habitabant in ædibus Michæ conclamantes secuti sunt,

23. et post tergum clamare cœperunt. Qui cum respexissent,

ŷ. 14. — ⁷ * On voit par là qu'il avait été question entre eux d'enlever les theraphim de Michas, et d'emmener le Lévite.

ŷ. 17. — ⁸ Dans l'hébr. : Les cinq hommes qui allaient pour reconnaître le pays. ⁹ c'est-à-dire la figure qui était couverte de lames d'argent, comme si elle avait été fondue. C'est à tort qu'on en fait deux figures différentes, en s'appuyant sur le ŷ. 20.

ŷ. 20. — ¹⁰ * Dans l'hébr. : Et le cœur du prêtre devint bon (joyeux) ; et il prit l'éphod, et les theraphim et la statue sculptée (simulacrum sculptile), et n'en alla en milieu du peuple (Voy. *pl. h. 17, 3. 5* et les remarq. ŷ. 6 et la remarq.). Ce Lévite qui a une première fois manqué à son devoir, n'a plus d'autre règle de conduite que son intérêt particulier. — Pour les Danites, ils se figurèrent qu'étant de Siho à une grande distance, ils feraient bien d'établir parmi eux le culte de Dieu.

dixerunt ad Micham : Quid tibi vis? cur clamas?

24. Qui respondit : Deos meos, quos mihi feci, tulistis, et sacerdotem, et omnia quæ habeo, et dicitis : Quid tibi est?

25. Dixeruntque ei filii Dan : Cave ne ultra loquaris ad nos, et veniant ad te viri animo concitati, et ipse cum omni domo tua pereas.

26. Et sic cœpto itinere perrexerunt. Videns autem Michas, quod fortiores se essent, reversus est in domum suam.

27. Sexcenti autem viri tulerunt sacerdotem, et quæ supra diximus : veneruntque in Laïs ad populum quiescentem atque securum, et percusserunt eos in ore gladii : urbemque incendio tradiderunt,

28. nullo penitus ferente præsidium, eo quod procul habitarent a Sidone, et cum nullo hominum haberent quidquam societatis ac negotii. Erat autem civitas sita in regione Rohob : quam versum extruentes habitaverunt in ea,

29. vocato nomine civitatis Dan, iuxta vocabulum patris sui, quem genuerat Israel, quæ prius Laïs dicebatur.

30. Posueruntque sibi sculptile, et Jonathan filium Gersam filii Moysi, ac filios ejus sacerdotes in tribu Dan, usque ad diem captivitatis suæ.

31. Mansitque apud eos idolum Michæ omni tempore, quo fuit domus Dei in Silo. In diebus illis non erat rex in Israël.

c'était, ils dirent à Michas : Que demandez-vous? pourquoi criez-vous?

24. Il leur répondit : Vous m'emportez mes dieux ¹¹ que je me suis faits, et vous m'emprenez mon prêtre et tout ce que j'avais; et après vous me dites : Qu'avez-vous à crier?

25. Les enfants de Dan lui dirent : Prenez garde de ne nous parler pas davantage, de peur qu'il ne vienne des gens qui s'emportent de colère contre vous, et que vous ne périssiez avec toute votre maison.

26. Ils continuèrent ensuite leur chemin; et Michas voyant qu'ils étaient plus forts que lui, s'en retourna à sa maison.

27. Cependant les six cents hommes emmenèrent le prêtre avec ce que nous avons dit auparavant; et étant venus à Laïs, ils trouvèrent un peuple qui se tenait en assurance et dans un plein repos. Ils firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville; ils y mirent le feu et la brûlèrent,

28. sans qu'il se trouvât personne pour les secourir, parce qu'ils demeuraient loin de Sidon, et qu'ils n'avaient aucune société ni aucun commerce avec qui que ce soit. Or la ville était située au pays de Rohob ¹². Et l'ayant rebâtie, ils y demeurèrent :

29. ils l'appelèrent Dan ¹³, du nom de leur père, qui était fils d'Israël, au lieu qu'auparavant elle s'appelait Laïs.

30. Ils se dressèrent l'image de sculpture, et ils établirent Jonathan, fils ¹⁴ de Gersam, qui était fils de Moïse, pour servir de prêtre, lui et ses fils, dans la tribu de Dan, jusqu'au jour où ils furent emmenés captifs ¹⁵.

31. Et l'idole ¹⁶ de Michas demeura parmi eux pendant tout le temps que la maison de Dieu ¹⁷ fut à Silo. En ce temps-là il n'y avait point de roi dans Israël.

24. — ¹¹ * Dans l'hébr. : *Elohaï*, ce qui peut aussi bien signifier mon Dieu que mes dieux (y. 6. Pl. h. 17, 3. 5.).

28. — ¹² Dans l'hébr. : dans la vallée proche de Beth-Rohob.

29. — ¹³ * La ville de Dan est la même dont il est parlé dans 5. *Moys.* 1. Sans doute le nom de Dan aura été mis dans ce livre de Moïse par quelque copiste.

y. 30. — ¹⁴ le descendant.

¹⁵ Dans l'hébr. : jusqu'au jour où le pays (ses habitants) fut conduit en captivité, ou bien, d'après le y. 31, aussi longtemps que l'arche fut à Silo, c'est-à-dire jusqu'au temps où l'arche et la plus grande partie des Israélites furent réduits sous la captivité des Philistins (1. *Rois*, 4.).

y. 31. — ¹⁶ * Dans l'hébr. : *Simulacrum sculptile*, la statue sculptée. *Voy.* le y. 24.

— Sur la remarque par laquelle le verset se termine, *voy.* 17, 6 et la note.

¹⁷ le saint tabernacle.

CHAPITRE XIX.

Conduite monstrueuse des Gabaonites.

1. Un Lévite ¹ qui demeurait au côté de la montagne d'Ephraïm, ayant pris une femme ² de Bethlehem, qui est en Juda,

2. sa femme le quitta ³; et étant retournée à Bethlehem en la maison de son père, elle demeura chez lui pendant quatre mois.

3. Son mari voulant se réconcilier avec elle, vint la trouver pour lui témoigner de l'amitié et la ramener chez lui ⁴, ayant avec soi un serviteur et deux ânes. Sa femme le reçut bien, et le fit entrer dans la maison de son père. Son beau-père l'ayant appris, et le voyant venir, alla au-devant de lui avec joie,

4. et l'embrassa ⁵. Le gendre demeura dans la maison du beau-père pendant trois jours, mangeant et buvant avec lui avec beaucoup de familiarité.

5. Le quatrième jour le Lévite se levant ⁶ avant le jour ⁷, voulut s'en aller; mais son beau-père le retint et lui dit : Prenez un peu de pain auparavant pour vous fortifier, et après cela vous vous mettez en chemin.

6. Ils s'assirent donc, et ils mangèrent et burent ensemble. Le beau-père dit ensuite à son gendre : Je vous prie de demeurer encore ici pour ce jour, afin que nous le passions ensemble dans la joie.

7. Le Lévite se levant, voulut s'en aller, mais son beau-père le conjura avec tant d'instance, qu'il le retint et le fit demeurer chez lui.

8. Le lendemain au matin le Lévite se préparait à s'en aller; mais son beau-père lui dit de nouveau : Je vous prie de prendre un peu de nourriture auparavant, afin qu'ayant

1. Fuit quidam vir Levites habitans in latere montis Ephraim, qui accepit uxorem de Bethlehem Jude :

2. quæ reliquit eum, et reversa est in domum patris sui in Bethlehem, mansitque apud eum quatuor mensibus.

3. Secutusque est eam vir suus, volens reconciliari ei, atque blandiri, et secum reducere, habens in comitatu puerum et duos asinos : quæ suscepit eum, et introduxit in domum patris sui. Quod cum audisset socer ejus, eumque vidisset, occurrit ei lætus,

4. et amplexatus est hominem. Mansitque gener in domo soceri tribus diebus, comedens cum eo et bibens familiariter.

5. Die autem quarto de nocte consurgens, proficisci voluit. Quem tenuit socer, et ait ad eum : Gusta prius paulillum panis, et conforta stomachum, et sic proficisceris.

6. Sederuntque simul, ac comederunt et biberunt. Dixitque pater puellæ ad generum suum : Quæso te ut hodie hic maneas, pariterque lætemur.

7. At ille consurgens, cœpit velle proficisci. Et nihilominus obnixæ eum socer tenuit, et apud se fecit manere.

8. Mane autem facto, parabat Levites iter. Cui socer rursus : Oro te, inquit, ut paululum cibi capias, et assumptis viribus, donec

1. 1. — ¹ Voy. pl. h. 17, 1 et la remarq.

2. Dans l'hébr. : une concubine, que la loi de Moÿse permettait de prendre.

3. 2. — ³ Dans l'hébr. : elle se livra à la prostitution à côté de lui. D'après plusieurs anciennes versions, elle ne pouvait pas le souffrir.

4. 3. — ⁴ Dans l'hébr. : Alors son mari se leva et alla après elle pour lui parler au cœur et la ramener, etc. — D'après la loi de Moÿse (5. Moÿs. 24, 3. 4.), il n'étoit pas permis à un mari de reprendre une femme qui s'étoit rendue coupable d'adultère. Voy. 1. note 2.

5. 4. — ⁵ Dans l'hébr. : et il le retint chez lui.

6. 5. — ⁶ avec sa femme.

7. de grand matin.

increscat dies, postea proficiscaris. Comederunt ergo simul.

9. Surrexitque adolescens, ut pergeret cum uxore sua et puero. Cui rursus locutus est socer: Considera quod dies ad occasum declivior sit, et propinquat ad vesperum: mane apud me etiam hodie et duc ketum diem, et cras prolificiseris ut vadas in domum tuam.

10. Noluit gener acquiescere sermonibus ejus: sed statim pererit, et venit contra Jebus, quæ altero nomine vocatur Jerusalem, ducens secum duos asinos onustos, et concubinam.

11. Jamque erant juxta Jebus, et dies mutabatur in noctem: dixitque puer ad dominum suum: Veni, obsecro, declinemus ad urbem Jebusæorum, et maneamus in ea.

12. Cui respondit dominus: Non ingrediar oppidum gentis alienæ, quæ non est de filiis Israel, sed transibo usque Gabaa:

13. et cum illuc pervenero, manebimus in ea, aut certe in urbe Rama.

14. Transferunt ergo Jebus, et cœptum carpebant iter, occubuitque eis sol juxta Gabaa, quæ est in tribu Benjamin:

15. diventeruntque ad eam, ut manerent ibi. Quo cum intrassent, sedebant in platea civitatis, et nullus eos recipere voluit hospitio.

16. Et ecce, apparuit homo senex, revertens de agro et de opere suo vesperi, qui et ipse de monte erat Ephraim, et peregrinus habitabat in Gabaa, homines autem regionis illius erant filii Jemini.

17. Elevatisque oculis, vidit senex sedentem hominem cum sar-

réparé vos forces, vous vous en alliez quand le jour sera plus avancé. Ils mangèrent donc ensemble:

9. et le jeune homme se levant voulait s'en aller avec sa femme et son serviteur; mais son beau-père lui dit encore: Considérez que le jour baisse beaucoup, et que le soir approche; demeurez encore chez moi pour aujourd'hui, et réjouissons-nous. Vous partirez demain pour retourner en votre maison.

10. Son gendre ne voulut pas se rendre à ses paroles; mais il partit aussitôt, et vint proche de Jebus, qui s'appelle autrement Jérusalem, menant avec lui ses deux ânes chargés, et sa femme⁸.

11. Et lorsqu'ils étaient déjà proche de Jebus, et que le jour finissant la nuit commençait, le serviteur dit à son maître: Allons, je vous prie, à la ville des Jebuséens, et y demeurons.

12. Son maître lui répondit: Je n'entrerai point dans une ville d'un peuple étranger, qui n'est point des enfants d'Israël⁹; mais je passerai jusqu'à Gabaa:

13. et quand je serai arrivé là, nous y demeurerons, ou au moins en la ville de Rama.

14. Ils passèrent donc Jebus, et continuant leur chemin, ils virent coucher le soleil près de Gabaa, qui est dans la tribu de Benjamin.

15. Ils y allèrent pour y demeurer; et y étant entrés, ils s'assirent en la place de la ville, sans qu'il y eût personne qui voulût les retirer et les loger chez lui¹⁰.

16. Mais il vint enfin un vieillard qui retournait des champs sur le soir, après son travail, qui était lui-même de la montagne d'Ephraïm, et qui demeurait comme étranger en la ville de Gabaa. Or les hommes de ce pays-là étaient enfants de Jémini.

17. Ce vieillard levant les yeux vit le Lévitte assis dans la place de la ville avec son

ŷ. 10. — ⁸ Voy. note 1.

ŷ. 12. — ⁹ La ville était bien habitée en partie par des Israélites; mais les Jebuséens dominaient la ville de la citadelle, et ils n'en furent chassés que par David. Voy. Jug. 1, 21.

ŷ. 15. — ¹⁰ Les hôtelleries étaient rares dans ces temps-là, et il n'y en avait apparemment point à Gabaa. Dans ces cas-là, ceux qui n'avaient point dans la localité de familles avec lesquelles ils fussent unis par les lieux de l'hospitalité, étaient obligés de passer la nuit dehors, à moins que quelqu'un ne les invitât chez lui. C'était une chose digne d'éloges, d'ouvrir sa maison aux étrangers et à ceux qui manquaient de logis. Job, 31, 32.

petit bagage; et s'adressant à lui, il lui dit : D'où venez-vous, et où allez-vous ?

18. Le Lévite lui répondit : Nous sommes partis de Bethléhem, qui est en Juda, et nous retournons en notre maison qui est au côté de la montagne d'Ephraïm, d'où nous étions allés à Bethléhem. Nous allons maintenant à la maison de Dieu ¹¹, et personne ne nous veut recevoir chez lui,

19. quoique nous ayons de la paille et du foin pour les ânes, et du pain et du vin pour moi et pour votre servante, et pour le serviteur qui est avec moi. Nous n'avons besoin d'aucune autre chose que de logement.

20. Le vieillard lui répondit : La paix soit avec vous ! je vous donnerai tout ce qui vous sera nécessaire; je vous prie seulement de ne point demeurer dans cette place.

21. Les ayant donc fait entrer dans sa maison, il donna à manger aux ânes; et pour eux, après qu'ils eurent lavé leurs pieds, il les fit mettre à table, et leur fit festin.

22. Pendant qu'ils étaient à table, et que fatigués du chemin, ils mangeaient et buvaient pour reprendre leurs forces, il vint des hommes de cette ville qui étaient des enfants de Béhal ¹², c'est-à-dire sans joug; et environnant la maison du vieillard, ils commencèrent à frapper à la porte, en criant au maître de la maison, et lui disant : Faites sortir cet homme qui est entré chez vous, afin que nous en abusions.

23. Le vieillard sortit dehors pour leur parler, et leur dit : Gardez-vous, mes frères, gardez-vous bien de faire un si grand mal; car j'ai reçu cet homme comme mon hôte, et cessez de penser à cette folie. 1. *Moy.* 19, 5.

24. J'ai une fille vierge, et cet homme a sa concubine; je les amènerai vers vous, et vous les aurez pour satisfaire votre passion. Je vous prie seulement de ne pas commettre à l'égard d'un homme ce crime contre la nature ¹³.

25. Mais le Lévite voyant qu'ils ne voulaient point se rendre à ses paroles, leur amena lui-même sa femme, et l'abandonna à leurs outrages ¹⁴; et ayant abusé d'elle

cinulis suis in platea civitatis : et dixit ad eum : Unde venis? et quo vadis?

18. Qui respondit ei : Profecti sumus de Bethlehem Juda, et pergimus ad locum nostrum, qui est in latere montis Ephraim, unde ieramus in Bethlehem : et nunc vadimus ad domum Dei, nullusque sub 'ectum suum nos vult recipere,

19. habentes paleas et fœnum in asinorum pabulum, et panem ac vinum in meos et ancillæ tuæ usus, et pueri qui mecum est : nulla re indigenus nisi hospitio.

20. Cui respondit senex : Pax tecum sit, ego præbebo omnia quæ necessaria sunt : tantum, quæso, ne in platea maneat.

21. Introduxitque eum in domum suam, et pabulum asinis præbuit : ac postquam laverunt pedes suos, recepit eos in convivium.

22. Illis epulantibus, et post laborem itineris, cibo et potu reficientibus corpora, venerunt viri civitatis illius, filii Belial (id est absque jugo) et circumdantes domum senis, fores pulsare cœperunt, clamantes ad dominum domus, atque dicentes : Educ virum qui ingressus est domum tuam, ut abutamur eo.

23. Egressusque est ad eos senex, et ait : Nolite, fratres, nolite facere malum hoc : quia ingressus est homo hospitium meum, et cessate ab hac stultitia :

24. habeo filiam virginem, et hic homo habet concubinam, educam eas ad vos, ut humilietis eas, et vestram libidinem compleatis : tantum, obsecro, ne scelus hoc contra naturam operemini in virum.

25. Nubebat acquiescere sermonibus illius. Quod cernens homo, eduxit ad eos concubinam suam, et eis tradidit illudendam : qua

ŷ. 18. — ¹¹ à Silo.

ŷ. 22. — ¹² Voy. 5. *Moy.* 13, 13. — * Ces mots : « c'est-à-dire sans frein » sont une glose qui n'est pas dans l'hébreu.

ŷ. 24. — ¹³ Voy. la note sur 1. *Moy.* 19, 8.

ŷ. 25. — ¹⁴ Selon l'hébr. : il la poussa dehors avec violence, et ainsi il se rendit

cum tota nocte abusi essent, diraiserunt eam mane.

26. At mulier, recedentibus tenebris, venit ad ostium domus, ubi manebat dominus suus, et ibi corruit.

27. Mane facto, surrexit homo, et aperuit ostium, ut cœptam expleret viam : et ecce concubina ejus jacebat ante ostium sparsis in limine manibus.

28. Cui ille, putans eam quiescere, loquebatur : Surge, et ambulemus. Qua nihil respondente, intelligens quod erat mortua, tulit eam, et imposuit asino, reversusque est in domum suam.

29. Quam cum esset ingressus, arripuit gladium, et cadaver uxoris cum ossibus suis in duodecim partes ac frustra concidens, misit in omnes terminos Israël.

30. Quod cum vidissent singuli, exclamabant : Nunquam res talis facta est in Israël, ex eo die quo ascenderunt patres nostri de Ægypto, usque in præsens tempus : ferte sententiam, et in commune decernite quid facto opus sit.

toute la nuit, quand le matin fut venu, ils la laissèrent aller.

26. Lorsque les ténèbres de la nuit se dissipèrent, cette femme vint à la porte de la maison où demeurerait son mari, et y tomba étendue par terre ¹⁵.

27. Le matin son mari s'étant levé ouvrit la porte pour continuer son chemin, et il y trouva sa femme couchée par terre, ayant les mains étendues sur le seuil de la porte.

28. Il crut d'abord qu'elle était endormie, et il lui dit : Levez-vous, et allons-nous-en. Mais elle ne répondant rien, il reconnut qu'elle était morte; et l'ayant prise, il la remit sur son âne, et s'en retourna en sa maison ¹⁶.

29. Etant venu chez lui, il prit un couteau, et divisa le corps de sa femme, avec ses os, en douze parts, et en envoya une part en chacune des tribus d'Israël ¹⁷.

30. Ce que les enfants d'Israël ayant vu, ils crièrent tous d'une voix : Jamais rien de semblable n'est arrivé dans Israël, depuis le jour que nos pères sortirent d'Égypte jusqu'à présent : prononcez là-dessus, et ordonnez tous ensemble ce qu'il faut faire ¹⁸ en cette rencontre.

CHAPITRE XX.

Guerre contre Benjamin ; sa défaite.

1. Egressi itaque sunt omnes filii Israël, et pariter congregati, quasi vir unus, de Dan usque Bersabee, et terra Galaad, ad Dominum in Maspha :

1. Alors tous les enfants d'Israël sortirent; et s'étant assemblés comme un seul homme, depuis Dan jusqu'à Bersabée ¹, et de la terre de Galaad ², ils se rendirent devant le Seigneur à Maspha ³. *Osée*, 9, 9.

digne de châtement. Il aurait dû s'opposer à la passion abominable de ces hommes privés de sens, dût-il lui en coûter la vie : car devant Dieu au moins il eût été pur et innocent, et un martyr de la chasteté.

γ. 26. — ¹⁵ * *Voy. pl. b.* 18, 5.

γ. 28. — ¹⁶ dans le lieu de sa demeure.

γ. 29. — ¹⁷ Litt. : et il en envoya à tous les confins d'Israël — à toutes les tribus. C'était une excitation à la vengeance. *Voy. 1. Rois*, 11, 7.

γ. 30. — ¹⁸ * Dans l'hébr. : Et il arriva que quiconque le voyait, disait : Il n'est rien arrivé, et l'on n'a rien vu de semblable, etc.

γ. 1. — ¹ depuis l'extrémité septentrionale (Dan) jusqu'à l'extrémité méridionale (Bersabée) du pays en deçà du Jourdain.

² dans le pays au-delà du Jourdain.

³ ville dans la tribu de Benjamin, qui fut choisie, selon toute apparence, parce qu'elle offrait un endroit commode pour camper, et qu'elle était dans le voisinage de Silo. *Voy. γ.* 18, 27. ch. 21, 4. 5.

2. Tous les chefs du peuple et toutes les tribus d'Israël se trouverent dans l'assemblée du peuple de Dieu, au nombre de quatre cent mille hommes de pied, tous hommes de guerre.

3. (Et les enfants de Benjamin surent bientôt que les enfants d'Israël étaient allés tous ensemble à Maspha). Le Lévitte, mari de la femme qui avait été tuée, étant interrogé de quelle manière un si grand crime s'était commis,

4. répondit : Etant allé dans la ville de Gabaa, de la tribu de Benjamin, avec ma femme pour y passer la nuit,

5. les hommes de cette ville-là vinrent tout d'un coup la nuit environner la maison où j'étais, pour me tuer, et ils ont outragé ma femme avec une brutalité si furieuse et si incroyable, qu'enfin elle en est morte.

6. Ayant pris ensuite son corps, je l'ai coupé en morceaux, et j'en ai envoyé les parts dans tout le pays que vous possédez, parce qu'il ne s'est jamais commis un si grand crime, ni un excès si abominable dans tout Israël.

7. Vous voilà ici tous, ô enfants d'Israël ! ordonnez ce que vous devez faire.

8. Tout le peuple qui était là lui répondit d'une voix, comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme : Nous ne retournerons point à nos tentes, et personne ne retournera en sa maison,

9. jusqu'à ce que nous ayons exécuté ceci tous ensemble contre Gabaa.

10. Qu'on choisisse ⁴ d'entre toutes les tribus d'Israël dix hommes de cent, cent de mille, et mille de dix mille, afin qu'ils portent des vivres à l'armée, et que nous puissions combattre contre Gabaa de Benjamin, et rendre la punition que nous en ferons égale au crime qu'il a commis.

11. Ainsi tout Israël se rendit près de cette ville ⁵, comme s'il n'eût été qu'un seul homme, n'ayant tous qu'un même esprit et une même résolution.

12. Et ils envoyèrent des ambassadeurs vers toute la tribu de Benjamin ⁶ pour leur dire : Pourquoi une action si détestable s'est-elle commise parmi vous ?

13. Donnez-nous les hommes de Gabaa qui

2. Omnesque anguli populorum, et cunctæ tribus Israel in ecclesiam populi Dei convenerunt, quadringenta millia peditum pugnatorum.

3. (Nec latuit filios Benjamin, quod ascendissent filii Israel in Maspha.) Interrogatusque Levita, maritus mulieris interfectæ, quomodo tantum scelus perpetratum esset,

4. respondit : Veni in Gabaa Benjamin cum uxore mea, illucque divertii :

5. et ecce homines civitatis illius circumdederunt nocte domum, in qua manebam, volentes me occidere, et uxorem meam incredibili furore libidinis vexantes, denique mortua est.

6. Quam arreptam, in frusta concidi, misique partes in omnes terminos possessionis vestræ : quia nunquam tantum nefas, et tam grande piaculum factum est in Israel.

7. Adestis, omnes filii Israel, decernite quid facere debeatis.

8. Stansque omnis populus, quasi unius hominis sermone respondit : Non recedemus in tabernacula nostra, nec suam quisquam intrabit domum :

9. sed hoc contra Gabaa in commune faciamus.

10. Decem viri eligantur e centum ex omnibus tribubus Israel, et centum de mille, et mille de decem millibus, ut comportent exercitui cibaria, et possimus pugnare contra Gabaa Benjamin, et reddere ei pro scelere, quod meretur.

11. Convenitque universus Israel ad civitatem, quasi homo unus, eadem mente, unoque consilio.

12. Et miserunt nuntios ad omnem tribum Benjamin, qui dicerent : Cur tantum nefas in vobis repertum est ?

13. Tradite homines de Gabaa,

γ. 10. — ⁴ Dans l'hébr. : par le sort.

γ. 11. — ⁵ à Maspha, non pas à Gabaa; voir voy. γ. 14. 19.

γ. 12. — ⁶ Selon le droit des gens et les règles de la justice, qui veulent qu'on demande raison et satisfaction du mal, avant d'en venir à des actes d'hostilité ou de vengeance.

qui hoc flagitium perpetrarunt, ut moriantur, et auferatur malum de Israel. Qui noluerunt fratrum suorum filiorum Israel audire mandatum :

14. sed ex cunctis urbibus, quæ sortis sue erant, convenerunt in Gabaa, ut illis ferrent auxilium, et contra universum populum Israel dimicarent.

15. Inventique sunt viginti quinque millia de Benjamin educentium gladium, præter habitatores Gabaa,

16. qui septingenti erant viri fortissimi ita sinistra ut dextra præliantes : et sic faudis lapides ad certum jacientes, ut capillum quoque possent percutere, et nequiquani in alteram partem ictus lapidis deferretur.

17. Virorum quoque Israel, absque filiis Benjamin, inventa sunt quadringenta milia educentium gladios, et paratorum ad pugnam.

18. Qui surgentes venerunt in domum Dei, hoc est, in Silo : consulueruntque Deum, atque dixerunt : Quis erit in exercitu nostro princeps certaminis contra filios Benjamin ? Quibus respondit Dominus : Judas sit dux vester.

19. Statimque filii Israel surgentes mane, castrametati sunt juxta Gabaa ;

20. et inde procedentes ad pugnam contra Benjamin, urbem oppugnantem cœperunt.

21. Egressique filii Benjamin de Gabaa, occiderunt de filiis Israel die illo viginti duo milia virorum.

22. Rursum filii Israel et fortitudine et numero confidentes, in

sont coupables de ce crime infâme, afin qu'ils meurent, et que le mal soit banni d'Israël. Les Benjamites ne voulurent point se rendre à cet ordre des enfants d'Israël qui étaient leurs frères ;

14. mais étant sortis de toutes les villes de leur tribu, ils s'assemblèrent à Gabaa pour secourir ceux de cette ville, et pour combattre contre tout le peuple d'Israël.

15. Il se trouva dans la tribu de Benjamin vingt-cinq mille hommes tirant l'épée, outre les habitants de Gabaa,

16. qui étaient sept cents hommes très-vailants, combattant de la gauche comme de la droite ⁷, et si adroits à jeter des pierres avec la fronde qu'ils auraient pu même frapper un cheveu, sans que la pierre qu'ils auraient jetée se fût détournée de part ou d'autre ⁸.

17. Il se trouva aussi parmi les enfants d'Israël, sans compter ceux de Benjamin, quatre cent mille hommes tirant l'épée et prêts à combattre.

18. S'étant donc mis en campagne, ils vinrent à la maison de Dieu à Silo, où ils consultèrent Dieu, et lui dirent : Qui sera le général de notre armée pour combattre les enfants de Benjamin ? Le Seigneur leur répondit : Que Juda soit votre général ⁹.

19. Aussitôt les enfants d'Israël marchant dès la pointe du jour, vinrent se camper près de Gabaa.

20. Et s'avançant de là pour combattre les enfants de Benjamin, ils commencèrent à assiéger la ville.

21. Mais les enfants de Benjamin étant sortis de Gabaa, tuèrent en ce jour vingt-deux mille hommes de l'armée des enfants d'Israël ¹⁰.

22. Les enfants d'Israël s'appuyant sur leurs forces et sur leur grand nombre, se

γ. 16. — ⁷ Dans l'hébr. : Parmi tout ce peuple (de Benjamin), il y avait sept cents hommes d'élite, empêchés (ne pouvant se servir) de leur main droite ; tous ceux-là jetaient les pierres avec la fronde à un cheveu, et ils ne manquaient point. — Ainsi, d'après le texte, ces sept cents gauchers avaient été armés de frondes, parce qu'ils ne pouvaient se servir de la main droite, dont on manie d'ordinaire les armes pesantes ; mais ils étaient si bien exercés à lancer des pierres, que jamais ils ne manquaient le but.

⁸ D'après l'hébr. : Il y avait sept cents frondeurs dans toute l'armée des Benjamites et des Gababéens...

δ. 18. — ⁹ La tribu de Juda marchera à la tête. Il y avait dans chaque tribu des princes qui étaient revêtus du commandement.

ε. 21. — ¹⁰ Dieu permit cette défaite pour punir les Israélites de l'idolâtrie qu'ils toléraient dans les Danites. Ils marchaient pour châtier les autres de leurs péchés, et ils ne faisaient pas attention à leurs péchés propres (Aug., Grégoire).

mirent encore en bataille dans le même lieu où ils avaient combattu.

23. Auparavant néanmoins ils allèrent pleurer jusqu'à la nuit devant le Seigneur, et ils le consultèrent, en disant : Devons-nous combattre encore contre les enfants de Benjamin qui sont nos frères, ou en demeurer là ? Le Seigneur leur répondit : Marchez contre eux, et donnez la bataille.

24. Le lendemain les enfants d'Israël s'étant présentés encore pour combattre les enfants de Benjamin,

25. ceux de Benjamin sortirent avec impétuosité des portes de Gabaa ; et les ayant rencontrés, ils en firent un si grand carnage, qu'ils tuèrent sur la place dix-huit mille hommes de guerre ¹¹.

26. C'est pourquoi tous les enfants d'Israël vinrent en la maison de Dieu, et étant assis, ils pleuraient devant le Seigneur. Ils jeûnèrent ce jour-là jusqu'au soir, et ils offrirent au Seigneur des holocaustes et des hosties pacifiques,

27. et le consultèrent touchant l'état où ils se trouvaient. En ce temps-là l'arche de l'alliance du Seigneur était en ce lieu ¹²,

28. et Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, tenait le premier rang dans la maison de Dieu. Ils consultèrent donc le Seigneur et ils lui dirent : Devons-nous encore combattre les enfants de Benjamin qui sont nos frères, ou demeurer en paix ? Le Seigneur leur dit : Marchez contre eux ? car demain je les livrerai entre vos mains ¹³.

29. Les enfants d'Israël mirent ensuite des embuscades autour de la ville de Gabaa,

30. et marchèrent en bataille pour la troisième fois contre Benjamin, comme ils avaient déjà fait la première et la seconde fois.

31. Les enfants de Benjamin sortirent aussi de la ville avec une grande audace ; et voyant fuir leurs ennemis, ils les poursuivirent bien loin, et ils en blessèrent quelques-uns, comme ils avaient fait le premier et le second jour, et taillèrent en pièces

eodem loco, in quo prius certaverunt, aciem direxerunt :

23. ita tamen ut prius ascenderent et starent coram Domino usque ad noctem : consulerentque eum, et dicerent : Debeo ultra procedere ad dimicandum contra filios Benjamin fratres meos, an non ? Quibus. Ille respondit : Ascendite ad eos, et inite certamen.

24. Cumque filii Israel altera die contra filios Benjamin ad prælium processissent,

25. eruperunt filii Benjamin de portis Gabaa : et occurrentes eis, tanta in illos cræde bacchati sunt, ut decem et octo millia virorum educitium gladium prosternerent.

26. Quamobrem omnes filii Israel venerunt in domum Dei, et sedentes flebant coram Domino : jejunaveruntque die illo usque ad vesperam, et obtulerunt ei holocausta, atque pacificas victimas,

27. et super statu suo interrogaverunt. Eo tempore ibi erat arca fœderis Dei,

28. et Phinees filius Eleazari filii Aaron præpositus domus. Consuluerunt igitur Dominum, atque dixerunt : Exire ultra debemus ad pugnam, contra filios Benjamin fratres nostros, an quiescere ? Quibus ait Dominus : Ascendite, cras enim tradam eos in manus vestras.

29. Posueruntque filii Israel insidias per circuitum urbis Gabaa :

30. et tertia vice, sicut semel et bis, contra Benjamin exercitum prodixerunt.

31. Sed et filii Benjamin audacter eruperunt de civitate, et fugientes adversarios longius persecuti sunt, ita ut vulnerarent eis sicut primo die et secundo, et cæderent per duas semitas ver-

ŷ. 25. — ¹¹ Voy. note 10. Cette fois-ci les Israélites pêchèrent en outre par une folle confiance en eux-mêmes (ŷ. 22.).

ŷ. 27. — ¹² à Silo (ŷ. 18.).

ŷ. 28. — ¹³ Ils consultèrent le Seigneur par le ministère du grand prêtre Phinéas, qui se servit pour cela de l'oracle sacré, l'urim et le thummim. — Puisque dans le temps qu'eut lieu cette guerre, c'était Phinéas, fils d'Eléazar, qui était grand prêtre, elle tombe nécessairement peu après la mort de Josué. — « Je pense donc, dit Théodoret, que celui qui a écrit cette histoire, l'a renvoyée à la fin du livre, parce qu'il a voulu d'abord faire connaître la suite des juges. Il a placé ensuite ces deux récits, savoir celui de Michas et de Lais, et celui de la femme que fit périr la coupable fureur de ces hommes infâmes. »

tentes terga, quarum una ferebatur in Bethel et altera in Gabaa, atque prosternerent triginta circiter viros :

32. putaverunt enim solito eos more cædere. Qui fugam arte simulantes, inierunt consilium ut abstraherent eos de civitate, et quasi fugientes ad supradictas semitas perducerent.

33. Omnes itaque filii Israel surgentes de sedibus suis, tetenderunt aciem in loco, qui vocatur Balthamar. Insidiæ quoque, quæ circa urbem erant, paulatim se aperire cœperunt,

34. et ab occidentali urbis parte procedere. Sed et alia decem millia virorum de universo Israel habitatores urbis ad certamina provocabant. Ingravatumque est bellum contra filios Benjamin : et non intellexerunt quod ex omni parte illis instaret interitus.

35. Percussitque eos Dominus in conspectu filiorum Israel, et interfecerunt ex eis in illo die viginti quinque millia et centum viros, omnes bellatores et educentes gladium.

36. Filii autem Benjamin, cum se inferiores esse vidissent, cœperunt fugere. Quod cernentes filii Israel, dederunt eis ad fugiendum locum, ut ad præparatas insidias devenirent, quas juxta urbem ponerant.

37. Qui cum repente de lati-

ceux qui fuyaient par deux chemins, dont l'un va à Béthel, et l'autre à Gabaa; et ils tuèrent environ trente hommes.

32. Car ils s'imaginaient qu'ils allaient les tailler en pièces comme les deux premières fois. Mais ceux d'Israël feignaient adroitement de fuir, afin de les éloigner de la ville et de les attirer en ces chemins dont nous venons de parler.

33. Tous les enfants d'Israël se levant donc du lieu où ils étaient ¹⁴, se mirent en bataille dans le lieu appelé Balthamar ¹⁵. Les gens aussi des embuscades qu'on avait dressées autour de la ville, commencèrent à paraître peu à peu ¹⁶,

34. et à s'avancer en venant du côté de la ville qui regarde l'occident ¹⁷. Et il y avait encore dix mille hommes de l'armée d'Israël qui provoquaient au combat les habitants de la ville ¹⁸. Ainsi les enfants de Benjamin se trouvèrent attaqués très-rudemment ¹⁹, et ils ne comprirent point qu'une mort pressante les environnait de toutes parts.

35. Le Seigneur les tailla donc en pièces aux yeux des enfants d'Israël, qui tuèrent ce jour-là vingt-cinq mille cent hommes, tous gens de guerre et de combat.

36. Les enfants de Benjamin ²⁰ voyant qu'ils étaient trop faibles, commencèrent à fuir. Ce que les enfants d'Israël ayant aperçu, ils leur firent place, afin que s'enfuyant ils tombassent dans les embuscades qui étaient toutes prêtes, et qu'ils leur avaient dressées le long de la ville ²¹.

37. Ces gens étant sortis tout d'un coup

ŷ. 33. — ¹⁴ où ils avaient fui devant Benjamin.

¹⁵ après que Benjamin les eut poursuivis déjà loin, et que le signal convenu (ŷ. 38-41.) eut été donné.

¹⁶ car il était convenu qu'ils s'empareraient de la ville quand les Benjamites s'en seraient éloignés.

ŷ. 34. — ¹⁷ Dans l'hébr. : de la caverne de Gabaa, — où ils se tenaient cachés, ¹⁸ agissant de concert avec l'embuscade, et par un assaut qu'ils livrèrent à la ville.

¹⁹ car dans la ville ils étaient attaqués par ceux de l'embuscade, et à Balthamar par le corps d'armée.

ŷ. 36. — ²⁰ Ce qui suit est un récit nouveau et plus circonstancié de la défaite.

²¹ Le verset dans l'hébreu porte plus exactement et d'une manière plus conforme au contexte : Et comme les enfants de Benjamin virent (curent) qu'ils (les Israélites) étaient battus (parce qu'ils avaient pris la fuite devant eux), ils (les Israélites) leur cédèrent le champ de bataille (ŷ. 32. 33.); car ils (les Israélites) se confiaient dans l'embuscade qu'ils avaient placée près de Gabaa. — * Ou selon d'autres : Et les enfants de Benjamin virent qu'ils étaient battus; et les hommes d'Israël cédèrent la place à Benjamin, parce qu'ils se confiaient dans l'embuscade qu'ils avaient placée autour de Gabaa.

de l'embuscade ²², taillèrent en pièces les Benjamites ²³ qui fuyaient devant eux, entrèrent ensuite dans la ville, et y passèrent tout au fil de l'épée.

38. Or les enfants d'Israël avaient donné pour signal à ceux qu'ils avaient mis en embuscade, qu'ils ²⁴ allumassent un grand feu après avoir pris la ville, afin que la fumée qui s'éleverait en haut fût la marque de la prise de la ville.

39. Lors donc que les Israélites, au milieu du combat, s'aperçurent ²⁵ de ce qui était arrivé (car ceux de Benjamin s'étant imaginés d'abord que ceux d'Israël fuyaient, les avaient poursuivis vivement, après avoir tué trente hommes de leurs troupes),

40. et qu'ils virent comme une colonne de fumée qui s'élevait au-dessus des maisons, ceux de Benjamin regardant aussi derrière eux, s'aperçurent que la ville était prise, et que les flammes s'élevaient en haut.

41. Et alors les Israélites, qui auparavant faisaient semblant de fuir ²⁶, commencèrent à tourner visage contre eux, et à les charger vivement. Ce que les enfants de Benjamin ayant vu, ils se mirent à fuir,

42. et à gagner le chemin du désert ²⁷; mais leurs ennemis les y poursuivirent, et en outre ceux qui avaient mis le feu à la ville, vinrent à leur rencontre ²⁸.

43. Ainsi les Benjamites ayant leurs ennemis en tête et en queue, furent taillés en pièces devant et derrière, sans que rien arrêtât un si grand carnage. Ils tombèrent morts sur la place au côté de la ville de Gabaa qui regarde l'orient.

44. Dix-huit mille hommes furent tués en ce même endroit, tous hommes de guerre et très-vaillants.

45. Ceux qui étaient restés des Benjamites voyant la défaite de leurs gens, s'enfuirent dans le désert, pour gagner le rocher appelé Remmon. Mais comme ils étaient tous dispersés dans cette fuite, l'un d'un côté et l'autre d'un autre, il y en eut encore cinq mille de tués. Et ayant passé plus loin,

bulis surrexissent, et Benjamin terga cadentibus daret, ingressi sunt civitatem, et percusserunt eam in ore gladii.

38. Signum autem dederant filii Israel his quos in insidiis collocaverant, ut postquam urbem cepissent, ignem accenderent : ut ascendente in altum fumo, captam urbem demonstrarent.

39. Quod cum cernerent filii Israel in ipso certamine positi (putaverunt enim filii Benjamin eos fugere, et instantius persequerantur, cæsis de exercitu eorum triginta viris),

40. et viderent quasi columnam fumi de civitate ascendere; Benjamin quoque aspiciens retro, cum captam cerneret civitatem, et flammam in sublime ferri :

41. qui prius simulaverant fugam, versa facie fortius resistebant. Quod cum vidissent filii Benjamin, in fugam versi sunt,

42. et ad viam deserti ire cœperunt, illuc quoque eos adversarii persequentibus; sed et hi qui urbem succenderant, occurrerunt eis.

43. Atque ita factum est, ut ex utraque parte ab hostibus cæderentur, nec erat ulla requies morientium. Ceciderunt, atque prostrati sunt ad orientalem plagam urbis Gabaa.

44. Fuerunt autem qui in eodem loco interfecti sunt, decem et octo millia virorum, omnes robustissimi pugnatores.

45. Quod cum vidissent qui remanserant de Benjamin, fugerunt in solitudinem : et percerant ad petram, cujus vocabulum est Remmon. In illa quoque fuga palantes, et in diversa tendentes, occiderunt quinque millia viro-

ŷ. 37. — ²² Voy. note 15.

²³ ... « taillèrent en pièces les Benjamites qui fuyaient devant eux » n'est pas dans l'hébreu; au lieu de cela il y a : ils se répandirent vers Gabaa.

ŷ. 38. — ²⁴ ceux qui étaient dans l'embuscade

ŷ. 39. — ²⁵ pendant leur fuite apparente.

ŷ. 41. — ²⁶ Voy. ŷ. 33.

ŷ. 42. — ²⁷ du côté du midi, parce qu'ils ne voulaient pas retourner à Gabaa; cependant ils n'allèrent pas loin.

²⁸ Dans l'hébr. : ceux mêmes qui habitaient dans les villes (où ils passaient), faisaient le carnage parmi eux.

rum. Et cum ultra tenderent, persecuti sunt eos, et interfecerunt etiam alia duo millia.

46. Et sic factum est, ut omnes qui ceciderant de Benjamin in diversis locis, essent viginti quinque millia, pugnatores ad bella promptissimi.

47. Remanserunt itaque de omnino Benjamin, qui evadere, et fugere in solitudinem poterunt, sexcenti viri : sederuntque in Petra Remmon mensibus quatuor.

48. Regressi autem filii Israel, omnes reliquias civitatis, a viris usque ad jumenta, gladio percusserunt, cunctasque urbes et viculos Benjamin vorax flamma consumpsit.

ceux d'Israël les poursuivirent²⁹, et en tuèrent encore deux mille.

46. Ainsi il y eut en tout vingt-cinq mille hommes³⁰ de la tribu de Benjamin qui furent tués en cette journée en divers endroits, tous gens de guerre et très-vailants.

47. De sorte que de toute cette tribu, il ne resta qui purent se sauver et s'enfuir dans le désert, que six cents hommes, qui demeurèrent au rocher de Remmon³¹ pendant quatre mois.

48. Les enfants d'Israël étant retournés du combat, firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva de reste dans la ville, depuis les hommes jusqu'aux bêtes; et toutes les villes et les villages de Benjamin furent consumés par les flammes.

CHAPITRE XXI.

Rétablissement de la tribu de Benjamin.

1. Juraverunt quoque filii Israel in Maspha, et dixerunt : Nullus nostrum dabit filius Benjamin de filiabus suis uxorem.

1. Les enfants d'Israël firent aussi un serment à Maspha¹, et ils dirent : Nul d'entre nous ne donnera sa fille en mariage aux enfants de Benjamin².

ŷ. 45. — ²⁹ Dans l'hébr. : jusqu'à Gidom.

ŷ. 46. — ³⁰ C'est un nombre rond, car voy. ŷ. 35. — * La conduite des enfants de Gabaa, et celle même du Lévitte dénotent sans doute une corruption profonde, et montre jusqu'à quel point peut se porter la brutalité; mais des excès de ce genre de corruption et de barbarie sont-ils inconnus dans les fastes des nations modernes? Du reste, à côté du scandale, paraît la réparation, et l'on voit par l'indignation dont tout Israël est saisi à la nouvelle du crime des Gabaaëns, et par le zèle qu'il met à en tirer vengeance, ce que vaut un peuple quand l'esprit de religion règne dans les cœurs.

ŷ. 47. — ³¹ * Le rocher de Remmon signifie en hébr. : le rocher de la Grenade. Il y avait plusieurs endroits qui portaient ce nom. Celui dont il s'agit ici paraît avoir été situé dans le désert de Juda; selon d'autres, il se trouvait au nord-est de Jérusalem, non loin de Gabaa. — Les tribus victorieuses ne voulurent pas poursuivre ces faibles restes de la tribu de Benjamin, de peur de faire disparaître une tribu d'Israël; mais elles traitèrent d'ailleurs Gabaa et tout le territoire de Benjamin, comme s'il eût été frappé d'anathème pour crime d'idolâtrie publique (5. Moys. 13, 14.). Elles crurent sans doute que le scandale qu'avaient donné les habitants de Gabaa n'était pas moins criminel que l'idolâtrie même; scandale que tout Benjamin devait expier, parce qu'il avait pris la défense des coupables (ŷ. 13, 14.).

ŷ. 1. — ¹ Voy. pl. h. 20, 1.

² * Ce serment obligeait-il en conscience? Plus probablement, non : 1° parce qu'il avait été fait témérairement et sans assez de réflexion; 2° parce qu'il avait pour objet une chose qui non-seulement n'était pas meilleure que le contraire, mais qui était moins bonne et même mauvaise; il n'était pas au pouvoir de ceux qui le firent, de mettre les Benjamites survivants dans l'alternative de laisser éteindre leur tribu, ou de prendre en mariage des femmes étrangères ou païennes, ce

2. Et ils vinrent tous en la maison de Dieu à Silo, et se tenant assis³ en sa présence jusqu'au soir, ils élevèrent la voix, et commencèrent à pleurer en jetant de grands cris, et en disant :

3. Seigneur Dieu d'Israël, pourquoi est-il arrivé un si grand malheur à votre peuple, qu'aujourd'hui une des tribus ait été retranchée d'entre nous ?

4. Le lendemain ils se levèrent au point du jour; et ayant bâti un autel⁴, ils y offrirent des holocaustes et des victimes pacifiques, et ils dirent :

5. Qui d'entre toutes les tribus d'Israël n'a point marché avec l'armée du Seigneur? Car étant à Maspha, ils s'étaient engagés par un grand serment à tuer ceux qui auraient manqué de s'y trouver.

6. Et les enfants d'Israël étant touchés de repentir de ce qui était arrivé à leurs frères de Benjamin, commencèrent à dire : Une des tribus a été retranchée d'Israël.

7. Où prendront-ils des femmes? Car nous avons juré tous ensemble que nous ne leur donnerions point nos filles.

8. Ils s'entredirent donc : Qui sont ceux de toutes les tribus d'Israël qui ne sont point venus en la présence du Seigneur à Maspha? Et il se trouva que les habitants de Jabès Galaad⁵ n'avaient point marché avec l'armée.

9. (Et en effet dans le temps même auquel les enfants d'Israël étaient à Silo, il n'e se trouva parmi eux aucun homme de Jabès⁶.)

10. Ils envoyèrent donc dix mille hommes très-vaillants, et leur donnèrent cet ordre : Allez, et faites passer au fil de l'épée tous les habitants de Jabès Galaad, sans épargner ni les femmes ni les petits enfants⁷.

11. Et vous observerez ceci en même temps : Tuez tous les mâles et toutes les femmes qui ne sont plus au rang des filles ;

2. Veneruntque omnes ad domum Dei in Silo, et in conspectu ejus sedentes usque ad vesperam, levaverunt vocem, et magno ululatu cœperunt flere, dicentes :

3. Quare, Domine Deus Israel, factum est hoc malum in populo tuo, ut hodie una tribus auferretur ex nobis?

4. Altera autem die diluculo consurgentes, extruxerunt altare : obtuleruntque ibi holocausta, et pacificas victimas, et dixerunt :

5. Quis non ascendit in exercitu Domini de universis tribubus Israel? Grandi enim juramento se constrinxerant, cum essent in Maspha, interfici eos qui defuissent.

6. Ductique pœnitentia filii Israel super fratre suo Benjamin, cœperunt dicere : Ablata est tribus una de Israel,

7. unde uxores accipient? omnes enim in commune juravimus, non daturus nos his filias nostras.

8. Idcirco dixerunt : Quis est de universis tribubus Israel, qui non ascendit ad Dominum in Maspha? Et ecce inventi sunt habitatores Jabes Galaad in illo exercitu non fu sse.

9. (Eo quoque tempore cum essent in Silo, nullus ex eis ibi repertus est.)

10. Miserunt itaque decem millia viros robustissimos, et præceperunt eis : Ite, et percutite habitatores Jabes Galaad in ore gladii, tam uxores quam parvulos eorum.

11. Et hoc erit quod observare debebitis : Omne generis masculini, et mulieres quæ cognoverunt

qui aurait pu devenir pour ceux qui les épouseraient une occasion d'apostasie, et pour tout Israël, une honte et un péril imminent d'idolâtrie.

ŷ. 2. — ³ S'asseoir par terre était un signe de deuil et de tristesse. *Comp. pl. h. 20, 26; 2. Rois, 12, 16.*

ŷ. 4. — ⁴ parce que l'autel du saint tabernacle ne pouvait pas contenir les victimes de tout le peuple. *Comp. 3. Rois, 8, 64.*

ŷ. 8. — ⁵ Cette ville appartenait à la demi tribu de Manassé, à l'orient du Jourdain.

ŷ. 9. — ⁶ Au lieu de ce verset il y a dans l'hébr. : Car ils firent le dénombrement du peuple, et voilà qu'il n'y eut là aucun habitant de Jabès en Galaad.

ŷ. 10. — ⁷ C'avait été une espèce de rébellion de la part des habitants de Jabès, d'avoir refusé de participer à une guerre dans laquelle toute la nation était engagée. *Comp. pl. h. 5, 23.*

viros, interficite, virgines autem reservate.

12. Inventæque sunt de Jabès Galaad quadringentæ virgines, quæ nescierunt viri torum, et adduxerunt eas ad castra in Silo, in terram Chanaan.

13. Miseruntque nuntios ad filios Benjamin, qui erant in petra Remmon, et præceperunt eis, ut eos susciperent in pace.

14. Veneruntque filii Benjamin in illo tempore, et datæ sunt eis uxores de filiabus Jabès Galaad : alias autem non repererunt, quas simili modo traderent.

15. Universusque Israel valde doluit, et egit pœnitentiam super interfectione unius tribus ex Israel.

16. Dixeruntque majores natu : Quid faciemus reliquis, qui non acceperunt uxores? omnes in Benjamin feminæ cœciderunt,

17. et magna nobis cura, ingentique studio providendum est, ne una tribus deleatur ex Israel.

18. Filias enim nostras eis dare non possumus, constricti juramento et maledictione, qua diximus : Maledictus qui dederit de filiabus suis uxorem Benjamin.

19. Ceperuntque consilium, atque dixerunt : Ecce solemnitas Domini est in Silo anniversaria, quæ sita est ad septentrionem urbis Bethel, et ad orientalem plagam viæ, quæ de Bethel tendit ad Sichimam, et ad meridiem oppidi Lebona.

20. Præceperuntque filiis Benjamin, atque dixerunt : Ite, et latitate in vineis.

21. Cumque videritis filias Silo ad duccendos choros ex more pro-

mais réservez les vierges ⁸. 4. *Moy.* 31, 17. 18.

12. Il se trouva dans Jabès Galaad quatre cents vierges qui étaient demeurées toujours pures; et ils les emmenèrent au camp à Silo, au pays de Chanaan ⁹.

13. Ils envoyèrent ensuite des députés aux enfants de Benjamin qui étaient au rocher de Remmon, avec ordre de leur dire, qu'on voulait vivre en paix avec eux ¹⁰.

14. Alors les enfants de Benjamin revinrent chez eux, et on leur donna pour femmes ces filles de Jabès Galaad : mais on n'en trouva point d'autres qu'on leur pût donner de la même manière ¹¹.

15. Tout Israël fut touché d'une grande douleur, et ils eurent un extrême regret qu'une des tribus d'Israël fût périée de cette sorte.

16. Et les plus anciens du peuple dirent : Que ferons-nous aux autres à qui on n'a pas donné de femmes? car toutes les femmes de la tribu de Benjamin ont été tuées.

17. Et il n'y a rien que nous ne devions faire pour empêcher, autant qu'il est en notre pouvoir ¹², qu'une des tribus d'Israël ne périsse.

18. Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés comme nous sommes par notre serment et par les imprécations que nous avons faites, en disant : Maudit soit celui qui donnera sa fille en mariage aux enfants de Benjamin.

19. Ils prirent donc cette résolution entre eux, et ils dirent : Voici la fête solennelle du Seigneur qui se célèbre tous les ans à Silo ¹³, qui est située au septentrion de la ville de Bethel ¹⁴, et à l'orient du chemin qui va de Bethel à Sichem, et au midi de la ville de Lebona.

20. Puis ils donnèrent cet ordre aux enfants de Benjamin : Allez, leur dirent-ils, et cachez-vous dans les vignes.

21. Et lorsque vous verrez les filles de Silo qui viendront danser selon la coutume,

ŷ. 41. — ⁸ Dans l'hébr. : Frappez d'anathème, etc. — Les mots : « mais réservez les vierges, » ne sont pas dans le texte.

ŷ. 42. — ⁹ du pays au-delà du Jourdain dans le pays d'en-deçà.

ŷ. 43. — ¹⁰ Dans l'hébr. : et ils leur offrirent la paix.

ŷ. 44. — ¹¹ pour les deux cents qui restaient.

ŷ. 47. — ¹² Dans l'hébr. le ŷ. 17 porte : Et ils dirent : Ceux de Benjamin qui se sont sauvés conserveront leur héritage, afin qu'une tribu ne soit pas effacée dans Israël.

ŷ. 49. — ¹³ une fête particulière à la ville de Silo.

¹⁴ D'autres traduisent l'hébr. plus exactement : (laquelle fête) était célébrée au nord de la maison de Dieu, etc.

sortez tout d'un coup des vignes, et que chacun de vous en prenne une pour sa femme, et retournez-vous-en au pays de Benjamin ¹⁵.

22. Et lorsque leurs pères et leurs frères viendront ¹⁶ se plaindre de vous, en vous accusant de cette violence, nous leur dirons : Ayez compassion d'eux ; car ils ne les ont pas prises comme des victorieux prennent des captives par le droit de la guerre ; mais après qu'ils vous ont suppliés de leur donner vos filles, vous les leur avez refusées, et ainsi la faute est venue de vous ¹⁷.

23. Les enfants de Benjamin firent ce que leur avait été commandé : et selon le nombre qu'ils étaient, chacun d'eux enleva une des filles qui dansaient, pour être sa femme. Et étant retournés chez eux, ils bâtirent des villes, et y habitèrent.

24. Les enfants d'Israël retournèrent aussi dans leurs tentes, chacun dans sa tribu et dans sa famille. En ce temps-là il n'y avait point de roi dans Israël ; mais chacun faisait ce qui lui paraissait bon ¹⁸.

cedere, exite repente de vineis, et rapite ex eis singuli uxores singulas, et pergite in terram Benjamin.

22. Cumque venerint patres eorum, ac fratres, et adversum vos queri cœperint, atque iur-gari, dicemus eis : miseremini eorum : non enim rapuerunt eas jure bellantium atque victorum, sed rogantibus ut acciperent, non dedistis, et a vestra parte peccatum est.

23. Feceruntque filii Benjamin, ut sibi fuerat imperatum : et juxta numerum suum, rapuerunt sibi de his quæ ducebant choros, uxores singulas : abieruntque in possessionem suam, ædificantes urbes, et habitantes in eis.

24. Filii quoque Israel reversi sunt per tribus et familias in tabernacula sua. In diebus illis non erat rex in Israel : sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

ŷ. 21. — ¹⁵ * Tout ceci annonce des hommes qui tiennent singulièrement à leur parole, mais qui l'interprètent aussi d'une manière vraiment judaïque. Néanmoins les Benjamites en enlevant ces jeunes filles, ne péchèrent point ; ils ne firent qu'obéir à un conseil qu'ils pouvaient suivre en conscience (voy. ŷ. 1 et les notes), et il valait mieux pour eux enlever des femmes de leur nation, qu'on désirait leur voir prendre, que de se livrer au désordre dans le célibat ou d'épouser des païennes.

ŷ. 22. — ¹⁶ lesquels néanmoins ne viendront pas, parce que tout Israélite doit souhaiter d'être délié de son serment d'une manière quelconque.

¹⁷ Dans l'hébr. le verset porte : Et lorsque... nous leur dirons : Pardonnez-leur à cause de nous ; car nous ne pouvions pas prendre à la guerre une femme pour chacun. Vous ne les leur avez pas données, de manière que la faute (la violation de votre serment) doive retomber sur vous ; mais ils les ont prises eux-mêmes.

ŷ. 24. — ¹⁸ * Tout était dans le désordre, et il se commettait des excès de tout genre, parce qu'il n'y avait point d'autorité qui pût les réprimer et maintenir la tranquillité. Voy. pl. h. 47, 6.

PRÉFACE

SUR LE LIVRE DE RUTH

Le petit livre de Ruth contient une histoire du temps des Juges. Il a pour but principal de continuer la généalogie de la race de Juda, dont le Messie devait sortir, jusqu'à David, afin de nous faire connaître la vie des aïeux pauvres, mais nobles, de ce glorieux prince, qui, encore sous ce rapport, était un type de celui qui est venu sur la terre dans le sein de la pauvreté, pour annoncer l'Évangile aux pauvres. Cette histoire, qui est l'une des plus gracieuses de toutes les divines Écritures, doit avoir eu pour auteur le prophète Samuel ¹.

¹ Dans les Bibles hébraïques telles que nous les avons, le livre de Ruth est placé à la suite de celui de Job, parce que les Juifs le comptent parmi les *Agiographes*. Mais sa place naturelle est celle qu'il occupe dans la Vulgate; car il forme comme la transition entre le livre des Juges et le premier des Rois ou de Samuel. On ne saurait déterminer sous quel juge eut lieu le départ d'Élimélech pour se rendre au pays de Moab, ni le retour de Noémi avec sa bru dans sa patrie. Voy. ch. 1, v. 4 et les remarq.



LE

LIVRE DE RUTH

CHAPITRE PREMIER.

Ruth va avec Noémi du pays de Moab à Bethléhem.

1. In diebus unius judicis, quando judices preerant, facta est fames in terra. Abiitque homo de Bethlehem Juda, ut peregrinaretur in regione Moabitide, cum uxore sua, ac duobus liberis.

2. Ipse vocabatur Elimelech, et uxor ejus Noemi : et duo filii, alter Mahalon, et alter Chelion, Ephrathæi de Bethlehem Juda. Ingressique regionem Moabitidem, morabantur ibi.

3. Et mortuus est Elimelech maritus Noemi : remansitque ipsa cum filiis.

4. Qui acceperunt uxores Moabitidas, quarum una vocabatur Orpha, altera vero Ruth. Manseruntque ibi decem annis,

5. et ambo mortui sunt, Mahalon videlicet et Chelion : remansitque mulier orbata duobus liberis ac marito.

6. Et surrexit ut in patriam pergeret cum utraque nuru sua

1. Dans le temps qu'Israël était gouverné par des juges, il arriva, sous le gouvernement de l'un d'eux, une famine dans le pays ¹, pendant laquelle un homme partit de Bethléhem qui est en Juda ² et s'en alla avec sa femme et ses deux fils au pays des Moabites, pour y passer quelque temps.

2. Cet homme s'appelait Elimélech, et sa femme Noémi. L'un de ses fils s'appelait Mahalon, et l'autre Chéliion; et ils étaient ³ d'Ephrata de Bethléhem en Juda ⁴. Etant donc venus au pays des Moabites, ils y demeurèrent.

3. Elimélech, mari de Noémi, mourut ensuite, et elle demeura avec ses deux fils,

4. qui prirent pour femmes des filles de Moab ⁵, dont l'une s'appelait Orpha, et l'autre Ruth ⁶. Après avoir passé dix ans en ce pays-là,

5. ils moururent tous deux, savoir, Mahalon et Chéliion : et Noémi demeura seule, ayant perdu son mari et ses deux enfants.

6. Elle résolut donc de retourner en son pays avec ses deux belles-filles, qui étaient

1. — ¹ Il faut entendre ici la famine que les Amalécites et les Madianites occasionnèrent par leurs ravages dans la Palestine (*Jug.* 6, 3, 4); ce qui montre que l'histoire de Ruth se rapporte au temps de Gédéon.

² Il y avait une autre Bethléhem dans la tribu de Zabulon. *Jos.* 19, 15.

2. — ³ également toute la famille.

⁴ Bethléhem est aussi appelée Ephrata. *Voy.* 1. *Moys.* 35, 19.

3. — ⁵ ce qui était permis. *Voy.* 5. *Moys.* 21, 10-13. *Comp.* 4. *Moys.* 31, 17, 18. La défense ne regarde que les hommes.

⁶ Ces deux femmes embrassèrent sans doute la religion du vrai Dieu. Les Moabites n'étaient pas du nombre des peuples avec lesquels il était absolument interdit aux Juifs de s'allier par des alliances matrimoniales. *Comp.* 5. *Moys.* 7, 1-3.

de Moab, parce qu'elle avait appris que le Seigneur avait regardé son peuple, et qu'il leur avait donné de quoi se nourrir.

7. Après être donc sortie avec ses deux belles-filles de cette terre étrangère, et étant déjà en chemin pour retourner au pays de Juda,

8. elle leur dit : Allez en la maison de votre mère; que le Seigneur use de sa bonté envers vous, comme vous en avez usé envers ceux qui sont morts et envers moi;

9. qu'il vous fasse trouver votre repos dans la maison des maris que vous prendrez. Elle les baisa ensuite; et ses deux belles-filles se mirent à éclater en pleurs, et à dire :

10. Nous irons avec vous parmi ceux de votre peuple.

11. Noëmi leur répondit : Retournez, mes filles; pourquoi venez-vous avec moi? Ai-je encore des enfants dans mon sein pour vous donner lieu d'attendre de moi des maris ?

12. Retournez, mes filles, et allez-vous-en; car je suis déjà usée de vieillesse, et hors d'état de rentrer dans les liens du mariage. Quand je pourrais même concevoir cette nuit et enfanter des enfants,

13. si vous vouliez attendre qu'ils fussent grands et en âge de se marier, vous seriez devenues vieilles avant de pouvoir les épouser. Non, mes filles, ne faites point cela, je vous prie; car votre affliction ne fait qu'accroître la mienne, et la main du Seigneur s'est appesantie sur moi.

14. Elles élevèrent donc encore leur voix, et elles recommencèrent à pleurer. Orpha baisa sa belle-mère et s'en retourna : mais Ruth s'attacha à Noëmi, sans la vouloir quitter.

15. Noëmi lui dit : Voilà votre sœur qui est retournée à son peuple et à ses dieux⁸; allez-vous en avec elle⁹.

16. Ruth lui répondit : Ne vous opposez point à moi, en me portant à vous quitter et à m'en aller; car en quelque lieu que vous alliez, j'irai avec vous; et partout où

de regione Moabitide : audierat enim quod respexisset Dominus populum suum, et dedisset eis escas.

7. Egressa est itaque de loco peregrinationis suæ, cum utraque nuru : et jam in via revertendi posita in terram Juda,

8. dixit ad eas : Ite in domum matris vestræ. faciat vobiscum Dominus misericordiam, sicut fecistis cum mortuis et mecum.

9. Det vobis invenire requiem in domibus virorum, quos sortituræ estis. Et osculata est eas. Quæ elevata voce flere cœperunt,

10. et dicere : Tecum pergemus ad populum tuum.

11. Quibus illa respondit : Revertimini, filiæ meæ, cur venitis mecum? num ultra habeo filios in utero meo, ut viros ex me sperare possitis?

12. Revertimini filiæ meæ, et abite : jam enim senectute confecta sum, nec apta vinculo conjugali; etiam si possem hac nocte concipere, et parere filios,

13. si eos expectare velitis, donec crescant, et annos pubertatis impleant, ante eritis vetulæ quam nubatis. Nolite, quæso, filiæ meæ : quia vestra angustia magis me premit, et egressa est manus Domini contra me.

14. Elevata igitur voce, rursum flere cœperunt : Orpha osculata est socrum, ac reversa est : Ruth adhæsit socru suæ;

15. cui dixit Noëmi : En reversa est cognata tua ad populum suum, et ad deos suos, vade cum ea.

16. Quæ respondit : Ne adverseris mihi ut relinquam te et abeam : quocumque enim perrexeris, pergam : et ubi morata

ŷ. 11. — ⁷ qui puissent contracter le mariage d'obligation. Voy 5. Moys. 25, 5. 1. Moys. 38, 8.

ŷ. 15. — ⁸ Ou bien Orpha n'avait pas embrassé la religion des Israélites, ou bien elle retourna dans la suite au culte des idoles.

⁹ En conseillant à Ruth de s'en retourner avec Orpha, Noëmi ne l'engage pas à quitter la religion du Dieu d'Israël : elle veut seulement lui donner à entendre qu'elle serait mieux dans sa famille qu'avec elle, parce qu'elle est pauvre et délaissée (ŷ. 15.).

fuëris, et ego pariter morabor. Populus tuus populus meus, et Deus tuus Deus meus.

17. Quæ te terra morientem susceperit, in ea moriar : ibique locum accipiam sepulturæ. Hæc mihi faciat Dominus, et hæc addat, si non sola mors me et te separaverit.

18. Videns ergo Noemi, quod obstinato animo Ruth decrevisset secum pergere, adversari noluit, nec ad suos ultra reditum persuadere :

19. profectæque sunt simul, et venerunt in Bethlehem. Quibus urbem ingressis, velox apud cunctos fama percrebruit : dicebantque mulieres : Hæc est illa Noemi.

20. Quibus ait : Ne vocetis me Noemi (id est pulchram), sed vocate me Mara (id est amaram), quia amaritudine valde replevit me Omnipotens.

21. Egressa sum plena, et vacuum reduxit me Dominus. Cur ergo vocatis me Noemi, quam Dominus humiliavit et afflixit Omnipotens ?

22. Venit ergo Noemi cum Ruth Moabitide nuru sua, de terra peregrinationis suæ : ac reversa est in Bethlehem, quando primum hordea metebantur.

vous demeurerez, j'y demeurerai aussi : votre peuple sera mon peuple, et votre Dieu sera mon Dieu.

17. La terre où vous mourrez me verra mourir ; et je serai ensevelie où vous le serez. *Je veux bien* que Dieu me traite dans toute sa rigueur, si jamais rien me sépare de vous que la mort seule.

18. Noëmi voyant donc Ruth dans une résolution si déterminée d'aller avec elle, ne voulut plus s'y opposer, ni lui persuader d'aller retrouver sa famille.

19. Et étant parties ensemble, elles arrivèrent à Bethléhem. Sitôt qu'elles y furent entrées, se bruit en courut de toutes parts ; et les femmes disaient : C'est là Noëmi.

20. Noëmi leur dit : Ne m'appellez plus Noëmi (c'est-à-dire belle)¹⁰ ; mais appelez-moi Mara (c'est-à-dire amère)¹¹, parce que le Tout-Puissant m'a toute remplie d'amertume.

21. Je suis sortie d'ici pleine, et le Seigneur m'y ramène vide. Pourquoi donc m'appellez-vous Noëmi, puisque le Seigneur m'a humiliée, et que le Tout-Puissant m'a comblée d'affliction ?

22. C'est ainsi que Noëmi étant retournée de la terre étrangère où elle avait demeuré avec Ruth, Moabite, sa belle-fille, revint à Bethléhem, lorsqu'on commençait à couper les orges¹².

CHAPITRE II.

Ruth cueille des épis dans le champ de Booz.

1. Erat autem viro Elimelech consanguineus, homo potens, et magnarum opum, nomine Booz.

2. Dixitque Ruth Moabitis ad socrum suam : Si jubes, vadam in agrum, et colligam spicas, quæ fugerint manus metentium, ubicumque elementis in me patris-

1. Or Elimelech, mari de Noëmi, avait un parent puissant et extrêmement riche¹, appelle Booz.

2. Et Ruth, Moabite, dit à sa belle-mère : Si vous l'agrez, j'irai dans quelque champ, et je ramasserai les épis qui seront échappés aux moissonneurs partout où je trouverai quelque père de famille qui me témoigne de

γ. 20. — ¹⁰ Ce nom signifie encore : la gracieuse et l'agréable. — * Les réflexions interprétatives des mots hébreux ne se lisent pas dans le texte.

¹¹ l'affligée.

γ. 22. — ¹² au printemps, autour de la fête de Pâques.

γ. 1. — ¹ D'autres trad. l'hébr. : un homme généreux.

la bonté ². Noëmi lui répondit : Allez, ma fille.

3. Elle s'en alla donc, et elle recueillait les épis derrière les moissonneurs. Or il arriva que le champ où elle était appartenait à Booz, le parent d'Elimélech.

4. Et étant venu lui-même de Bethléhem, il dit à ses moissonneurs : Le Seigneur soit avec vous. Ils lui répondirent : Le Seigneur vous bénisse.

5. Alors Booz dit au jeune homme qui veillait sur les moissonneurs : A qui est cette fille ?

6. Il lui répondit : C'est cette Moabite qui est venue avec Noëmi du pays de Moab.

7. Elle nous a priés de trouver bon qu'elle suivit les moissonneurs, pour recueillir les épis qui seraient demeurés ; et elle est dans le champ depuis le matin jusqu'à cette heure, sans être retournée un moment chez elle.

8. Booz dit à Ruth : Ecoutez, ma fille, n'allez point dans un autre champ pour glaner, et ne sortez point de ce lieu ; mais joignez-vous à mes filles.

9. et suivez partout où on aura fait la moisson : car j'ai commandé à mes gens que nul ne vous fasse aucune peine ³ ; et même quand vous aurez soif, allez où sont les vaisseaux, et buvez de l'eau ⁴ dont mes gens boivent.

10. Ruth se prosternant le visage contre terre, adora ⁵, et elle dit à Booz : D'où me vient ce bonheur que j'aie trouvé grâce devant vos yeux, et que vous daigniez me connaître, moi qui suis une femme étrangère ?

11. Il lui répondit : On m'a rapporté tout ce que vous avez fait à l'égard de votre belle-mère après la mort de votre mari, et de quelle sorte vous avez quitté vos parents et le pays où vous êtes née, pour venir parmi un peuple qui vous était inconnu auparavant.

12. Que le Seigneur vous rende le bien que vous avez fait ; et puissiez-vous recevoir une pleine récompense du Seigneur, le Dieu

familiars reperero gratiam. Cui illa respondit : Vade, filia mea.

3. Abiit itaque et colligebat spicas post terga metentium. Accidit autem ut ager ille haberet dominum nomine Booz, qui erat de cognatione Elimelech.

4. Et ecce, ipse veniebat de Bethlehem, dixitque messoribus : Dominus vobiscum Qui responderunt ei : Benedicat tibi Dominus.

5. Dixitque Booz juveni, qui messoribus præerat : Cujus est hæc puella ?

6. Cui respondit : Hæc est Moabitis, quæ venit cum Noemi, de regione Moabitude,

7. et rogavit ut spicas colligeret remanentes, sequens messorum vestigia : et de mane usque nunc stat in agro, et ne ad momentum quidem domum reversa est.

8. Et ait Booz ad Ruth : Audi filia, ne vadas in alterum agrum ad colligendum, nec recedas ab hoc loco : sed jungere puellis meis,

9. et ubi messuerint, sequere. Mandavi enim pueris meis, ut nemo molestus sit tibi : sed etiam si sitieris, vade ad sarcinulas, et bibe aquas, de quibus et pueri bibunt.

10. Quæ cadens in faciem suam et adorans super terram, dixit ad eum : Unde mihi hoc, ut invenirem gratiam ante oculos tuos, et nosse me dignareris peregrinam mulierem ?

11. Cui ille respondit : Nuntiata sunt mihi omnia, quæ feceris socru tua post mortem viri tui : et quod reliqueris parentes tuos, et terram in qua nata es, et veneris ad populum, quem antea nesciebas.

12. Reddat tibi Dominus pro opere tuo, et plenam mercedem recipias a Domino Deo Israel, ad

§. 2. — ² C'était le droit des pauvres. Voy. 3. Moys. 19, 9. 23 22. 5. Moys. 19.

§. 9. — ³ n'y mette opposition.

⁴ que mes serviteurs puisent.

§. 10. — ⁵ Dans l'hébr. : tombant sur sa face, se prosterna à terre. — Signe de respect dont il est souvent fait mention dans l'ancien Testament. Voy. 1. Moys. 23, 3 ; 1. Rois, 25, 23 etc.

quem venisti, et sub cujus confugisti alas.

13. Quæ ait : Inveni gratiam apud oculos tuos, domine mi, qui consolatus es me, et locutus es ad cor ancillæ tuæ, quæ non sum similis unius puellarum tuarum.

14. Dixitque ad eam Booz : Quando hora vescendi fuerit, veni huc, et comede panem, et intinge buccellam tuam in aceto. Sedit itaque ad messorum latus, et comessit polentam sibi, comeditque et saturata est, et tulit reliquias.

15. Atque inde surrexit, ut spicas ex more colligeret. Præcepit autem Booz pueris suis, dicens : Etiamsi vobiscum metere voluerit, ne prohibeatis eam :

16. et de vestris quoque manipulis projicite de industria, et remanere permittite, ut absque rubore colligat, et colligentem nemo corripial.

17. Collegit ergo in agro usque ad vesperam : et quæ collegerat virga cædens et excutiens, invenit hordei quasi ephi mensuram, id est tres modios.

18. Quos portans reversa est in civitatem, et ostendit socru suæ : misere protulit, et dedit ei de reliquis cibi sui, quo saturata fuerat.

19. Dixitque ei socrus sua : Ubi hodie collegisti, et ubi fecisti opus? sit benedictus qui misertus est tui. Indicavitque ei apud quem fuisset operata : et nomen dixit viri, quod Booz vocaretur.

20. Cui respondit Noemi : Benedictus sit a Domino : quoniam eandem gratiam, quam præbue-

d'Israël, vers lequel vous êtes venue, et sous les ailes duquel vous avez cherché votre refuge⁶.

13. Elle lui répondit : J'ai trouvé grâce devant vos yeux, mon seigneur, de m'avoir ainsi consolée, et d'avoir parlé au cœur de votre servante, qui ne mérite pas d'être l'une des filles qui vous servent.

14. Booz lui dit : Quand l'heure de manger sera venue, venez ici, et mangez du pain, et trempez votre morceau dans le vinaigre⁷. Elle s'assit donc au côté des moissonneurs, et prit de la bouillie pour elle⁸; elle en mangea, elle en fut rassasiée, et garda le reste⁹.

15. Elle se leva de là pour continuer à recueillir les épis. Or Booz donna cet ordre à ses gens : Quand elle voudrait couper l'orge avec vous, vous ne l'empêcherez point ;

16. vous jetterez même exprès des épis de vos javelles, et en laisserez sur le champ, afin qu'elle n'ait point de honte de les recueillir, et qu'on ne la reprenne jamais de ce qu'elle aura ramassé.

17. Elle amassa donc dans le champ jusqu'au soir ; et ayant battu avec une baguette les épis qu'elle avait recueillis, et en ayant tiré le grain, elle trouva environ la mesure d'un éphi d'orge, c'est-à-dire trois boisseaux¹⁰.

18. S'en étant chargée, elle retourna à la ville, et les montra à sa belle-mère : elle lui présenta aussi et lui donna des restes de ce qu'elle avait mangé, dont elle avait été rassasiée.

19. Sa belle-mère lui dit : Où avez-vous glané aujourd'hui, et où avez-vous travaillé? Béni soit celui qui a eu pitié de vous. Et elle lui marqua celui dans le champ duquel elle avait travaillé, et lui dit que cet homme s'appelait Booz.

20. Noëmi lui répondit : Qu'il soit béni du Seigneur ; car il a gardé la même bonne volonté pour les morts, qu'il a eue pour les

5. 12. — ⁶ Par ces paroles Booz reconuait que ce n'est point par des vues temporelles, mais par des motifs de religion, à cause du Seigneur, que Ruth a suivi sa belle-mère et s'est mise sous la protection du vrai Dieu. Comp. Ps. 35, 8. Math. 23, 37.

7. 14. — ⁷ pour rafraîchissement durant la chaleur.

⁸ des grains rôtis ; selon d'autres, de la bouillie de grains rôtis. Voy. 3. Moys. 2, 14. 23, 14.

⁹ Dans l'hébr. : et elle en eut de reste.

10. 17. — ¹⁰ Voy. 4. Moys. 23, 5. — ^{*} « C'est-à-dire trois boisseaux » n'est pas dans l'hébreu.

vivants ¹¹. Et elle ajouta : Cet homme est notre proche parent ¹².

21. Ruth lui dit : Il m'a donné ordre encore de me joindre avec ses moissonneurs jusqu'à ce qu'il eût recueilli tous ses grains.

22. Sa belle-mère lui répondit : Il vaut mieux, ma fille, que vous alliez moissonner parmi les filles de cet homme, de peur que quelqu'un ne vous fasse de la peine dans le champ d'un autre.

23. Elle se joignit donc aux filles de Booz, et continua d'aller avec elles à la moisson, jusqu'à ce que les orges et les blés eussent été mis dans les greniers ¹³.

rat vivis, servavit et mortuis. Rursusque ait : Propinquus noster est homo.

21. Et Ruth : Hoc quoque, inquit, præcepit mihi, ut tandiu messoribus ejus jungerer, donec omnes segetes meterentur.

22. Cui dixit socrus : Melius est, filia mea, ut cum puellis ejus exeas ad metendum, ne in alieno agro quispiam resistat tibi.

23. Juncta est itaque puellis Booz : et tandiu cum eis messuit, donec hordea et triticum in horreis conderentur.

CHAPITRE III.

Booz promet à Ruth de l'épouser comme le veut la loi, si elle ne se marie pas avec un plus proche parent.

1. Ruth étant revenue trouver sa belle-mère, Noëmi lui dit : Ma fille, je pense à vous mettre en repos, et je vous pourvoirai d'une telle sorte que vous serez bien.

1. Postquam autem reversa est ad socrum suam, audivit ab ea : Filia mea, quæram tibi requiem, et providebæ ut bene sit tibi.

ŷ. 20. — ¹¹ Il a fait du bien à mon mari et à mes fils durant leur vie, et il en fait encore à leurs veuves après leur mort.

¹² Dans l'hébr. : ... est l'un de nos rédempteurs — l'un de ceux de notre famille qui, dans notre état de misère, vient à notre secours. — Lorsque quelqu'un était réduit à un tel état de pauvreté, qu'il était contraint de vendre ses champs, le proche ou le parent du pauvre pouvait racheter ce fond; et celui qui lui rendait ce service s'appelait rédempteur, *gœl*. Voy. 3. *Moys.* 25, 25.

ŷ. 23. — ¹³ Par l'histoire de Ruth et par plusieurs autres qu'on lit dans les Ecritures, on voit que chez les Juifs, la position de la femme et sa condition dans la famille et dans la société n'était pas, il est vrai, ce qu'elle est dans le christianisme, mais qu'elle était néanmoins fort honorable et beaucoup plus élevée que chez aucun des peuples anciens, et surtout chez les peuples d'Orient. Non-seulement la femme jouissait de la liberté avant et après le mariage, mais sa dignité relativement à l'homme n'était pas méconnue. Elle n'était exclue ni des réjouissances, ni des assemblées publiques; elle paraissait librement et habituellement au tabernacle pour les devoirs de la religion; et comme elle avait son occupation à la maison, elle n'était étrangère aux travaux de l'agriculture. A différentes époques même, des femmes arrivèrent aux plus hautes dignités, et exercèrent sur les destinées de la nation plus grande influence (Comp. 1. *Moys.* 15, 20. *Jug.* 21, 21; 1. *Rois.* 48, 6-8; *Jug.* 4 13, 9; 2. *Rois.* 2, 14. etc.). Cette condition avantageuse de la femme chez les Hébreux, avait son principe dans la tradition relativement à sa création du corps de l'homme. Elle n'était point l'esclave de l'homme ni inférieure à lui, mais une portion de lui-même entièrement semblable à lui, et créée pour être son aide. Dès lors l'homme devait respecter la femme et la traiter comme un autre lui-même, et dans le mariage il devait sans cesse avoir devant les yeux ces paroles du Créateur : *L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront tous les deux une seule et même chair* (1. *Moys.* 2, 25.). Nulle part on ne lit un plus bel éloge de la femme que dans les Proverbes, où il est parlé de la femme forte (Voy. *Prov.* 5, 18; 6, 26; 12, 4; 19, 14. etc.).

2. Booz iste, cujus puellis in agro juncta es, propinquus noster est, et hac nocte aream hordei ventilat.

3. Lavare igitur, et ungere, et induere cultioribus vestimentis, et descende in aream; non te videat homo, donec esum potumque finierit.

4. Quando autem ierit ad dormiendum, nota locum in quo dormiat: veniesque et discooperies pallium, quo operitur a parte pedum, et projicies te, et ibi jacebis: ipse autem dicet tibi quid agere debeas.

5. Quæ respondit: Quidquid præceperis faciam.

6. Descenditque in aream, et fecit omnia quæ sibi imperaverat socrus.

7. Cumque comedisset Booz, et bibisset, et factus esset hilarior, issetque ad dormiendum juxta acervum manipulorum, venit abscondite, et discooperto pallio a pedibus ejus, se projecit.

2. Booz, aux filles duquel vous vous êtes jointe dans le champ, est notre proche parent, et il vannera cette nuit son orge dans son aire.

3. Lavez-vous donc, parfumez-vous d'huile de senteur, et prenez vos plus beaux habits, et allez à son aire. Que Booz ne vous voie point, jusqu'à ce qu'il ait achevé de boire et de manger.

4. Quand il s'en ira pour dormir, remarquez le lieu où il dormira; et y étant venue, vous découvrirez la couverture dont il sera couvert du côté des pieds, et vous vous jetterez là, et y reposerez. Après cela il vous dira lui-même ce que vous devez faire.

5. Ruth lui répondit: Je ferai tout ce que vous me commanderez.

6. Elle alla donc à l'aire de Booz, et elle fit tout ce que sa belle-mère lui avait commandé.

7. Et lorsque Booz, après avoir bu et mangé, étant devenu plus gai, s'en alla dormir près d'un tas de gerbes, elle vint secrètement; et ayant découvert sa couverture du côté des pieds, elle se coucha là¹.

§. 7. — ¹ Si l'on considère le conseil que donna Noémi et que Ruth mit à exécution des yeux de la chair, et sans faire attention aux circonstances, il paraît immoral au plus haut degré, que si au contraire on examine l'intention et les circonstances qui l'accompagnent, il paraît tout autre (Ambr.). Chez les Israélites il y avait une obligation légale de contracter ces sortes de mariage (*Voy. pl. h. ch. 1. note 7.*) et il était permis de les exiger en rigueur de justice. Noémi ne fit donc rien d'injuste en exhortant Ruth à rechercher le mariage de Booz, qu'elle regardait comme son unique ou comme son plus proche parent. Pour ce qui est du conseil qu'elle donna de l'aller trouver la nuit dans cette vue, ce fut avec sagesse qu'elle agit ainsi; car elle prévoyait que Booz, riche et déjà d'un âge avancé, ne se déciderait pas facilement à épouser une pauvre femme comme Ruth, s'il ne se voyait surpris par quelque moyen innocent, et si elle ne l'y engageait par quelque artifice respirant la simplicité d'une femme, qui faisait une démarche extraordinaire, mais inspirée par une grande pureté d'intention. On ne peut pas non plus faire un reproche à Noémi d'avoir exposé Ruth et Booz au péril de pécher; car elle connaissait trop bien la vertu éprouvée de sa bru, et la sage austérité de Booz, pour avoir lieu de craindre que ni l'un ni l'autre perdît de vue la religion et l'honneur, et la suite fit voir qu'elle ne s'était pas trompée. — * Noémi, en donnant à Ruth le conseil qu'elle lui donna, et Ruth en le suivant, n'avaient en vue l'une et l'autre que d'obtenir de Booz une promesse de mariage. Comme Noémi pouvait très-bien savoir, par ses relations avec la famille du plus proche parent, que celui-ci ne serait pas disposé à contracter avec Ruth le mariage légal (*Voy. 4, 6.*), et comme dans ce cas l'obligation de contracter ce mariage retombait sur Booz, et qu'ainsi Ruth pouvait avoir des prétentions au mariage avec ce dernier, il est très-naturel qu'elle cherchât à l'épouser; car laisser périr le nom de son mari eût été, de la part de Ruth, un oubli condamnable dans les mœurs des Israélites (*Pl. b. 4, 5.*). Néanmoins l'obligation pour Booz n'était pas indispensable, et il aurait pu refuser d'épouser Ruth; car en général les hommes ne se souciaient pas de contracter ces sortes de mariages (*Comp. 1. Moys. 38, 9.*). Ce fut donc pour obtenir plus sûrement de Booz une promesse à laquelle l'origine et la pauvreté de Ruth pouvaient peut-être encore être un obstacle, que cet artifice lui fut conseillé (*Comp. 1. Moys. 38, 13 et suiv.*). On ne peut disconvenir néanmoins que cette conduite n'était pas ordinaire, et qu'elle était pleine de périls (*Voy. §. 13.*).

8. Sur le minuit Booz fut effrayé et se troubla, voyant une femme couchée à ses pieds;

9. et il lui dit : Qui êtes-vous? Elle lui répondit : Je suis Ruth votre servante. Etendez votre couverture sur votre servante ², parce que vous êtes mon proche parent ³.

10. Booz lui dit : Ma fille, que le Seigneur vous bénisse; cette dernière bonté que vous témoignez passe encore la première ⁴, parce que vous n'avez point été chercher des jeunes gens, pauvres ou riches ⁵.

11. Ne craignez donc point; je ferai tout ce que vous m'avez dit; car tout le peuple de cette ville sait que vous êtes une femme de vertu ⁶.

12. Pour moi, je ne désavoue pas que je sois parent; mais il y en a un autre plus proche que moi.

13. Reposez-vous cette nuit; et aussitôt que le matin sera venu, s'il veut vous retenir par son droit de parenté, à la bonne heure; que s'il ne le veut pas, je vous jure par le Seigneur qu'indubitablement je vous prendrai. Dormez là jusqu'au matin.

14. Elle dormit donc à ses pieds jusqu'à ce que la nuit fût passée; et elle se leva le matin avant que les hommes pussent s'entreconnaître. Booz lui dit encore : Prenez bien garde que personne ne sache que vous soyez venue ici.

15. Et il ajouta : Etendez le manteau que vous avez sur vous, et tenez-le bien des deux mains. Ruth l'ayant étendu, et le tenant, il lui mesura six boisseaux d'orge, et les chargea sur elle; et les emportant, elle retourna à la ville,

16. et vint trouver sa belle-mère, qui lui dit : Ma fille, qu'avez-vous fait? Elle lui raconta tout ce que Booz avait fait pour elle,

8. Et ecce, nocte jam media expavit homo, et conturbatus est: viditque mulierem jacentem ad pedes suos,

9. et ait illi: Quæ es? Illaque respondit: Ego sum Ruth ancilla tua: expande pallium tuum super famulam tuam, quia propinquas.

10. Et ille: Benedicta, inquit, es a Domino filia, et priorem misericordiam posteriori superasti: quia non es secuta juvenes, pauperes sive divites.

11. Noli ergo metuere, sed quidquid dixeris mihi, faciam tibi. Scit enim omnis populus, qui habitat intra portas urbis meæ, mulierem te esse virtutis.

12. Nec abnuo me propinquum, sed est alius me propinquior.

13. Quiesce hac nocte: et facto mane, si te voluerit propinquitatis jure retinere, bene res acta est: sin autem ille noluerit, ego te absque ulla dubitatione suscipiam, vivit Dominus; dormi usque mane.

14. Dormivit itaque ad pedes ejus, usque ad noctis abscessum. Surrexit itaque antequam homines se cognoscerent mutuo, et dixit Booz: Cave ne quis noverit quod huc veneris.

15. Et rursus: Expande, inquit, pallium tuum quo operiris, et tene utraque manu. Qua extendente, et tenente, mensus est sex modios hordei, et posuit super eam. Quæ portans ingressa est civitatem,

16. et venit ad socrum suam. Quæ dixit ei: Quid egisti filia? Narravitque ei omnia, quæ sibi fecisset homo.

¶ 9. — ² Prenez-moi pour votre fiancée. Il paraîtrait que c'était là un usage reçu des fiançailles. Comp. *Ezéch.* 16, 8.

³ vous êtes obligé de donner des héritiers à mon époux décédé. *Voy. pl. h.* — 1. note 7.

¶ 10. — ⁴ que vous avez témoignée à votre époux et à votre belle-mère.

⁶ mais vous ne recherchez qu'un mariage d'obligation, pour renouveler le souvenir de votre époux, et continuer sa postérité. — ⁵ Mourir sans enfants, sans postérité, était regardé comme le plus grand malheur parmi les Juifs.

¶ 11. — ⁶ une femme non-seulement d'une conduite régulière, mais probe, diligente et ornée de toutes les vertus qui conviennent à votre sexe.

¶ 16. — ⁷ Dans l'hébr. : ... sa belle-mère, qui lui dit : Qui êtes-vous, ma fille? — Comme c'était de grand matin, Noémi entendant frapper, et soupçonnant que c'était sa belle-fille, fit la question qui est ici marquée.

17. Et ait : Ecce sex modios hordei dedit mihi, et ait : Nolo varam te reverti ad socrum tuam.

18. Dixitque Noemi : Expecta filia donec videamus quem res exitum habeat; neque enim cessabit homo nisi compleverit quod locutus est.

17. et elle lui dit : Voilà six boisseaux d'orge qu'il m'a donnés, en me disant : Je ne veux pas que vous retourniez les mains vides vers votre belle-mère.

18. Noëmi lui dit : Attendez, ma fille, jusqu'à ce que nous voyons à quoi se terminera cette affaire. Car c'est un homme à n'avoir point de repos, qu'il n'ait accompli tout ce qu'il a dit.

CHAPITRE IV.

Booz épouse Ruth.

1. Ascendit ergo Booz ad portam, et sedit ibi. Cumque vidisset propinquum præterire, de quo prius sermo habitus est, dixit ad eum : Declina paulisper, et sede hic : vocans eum nomine suo. Qui divertit, et sedit.

2. Tollens autem Booz decem viros de senioribus civitatis, dixit ad eos : Sedete hic.

3. Quibus sedentibus, locutus est ad propinquum : Partem agri fratris nostri Elimelech vendet Noemi, quæ reversa est de regione Moabitide :

4. quod audire te volui, et tibi dicere coram cunctis sedentibus, et majoribus natu de populo meo. Si vis possidere jure propinquitatis : eme, et posside; sin autem displicet tibi, hoc ipsum indica mihi, ut sciam quid facere debeam; nullus enim est propinquus, excepto te, qui prior es; et me, qui secundus sum. At ille respondit : Ego agrum emam.

5. Cui dixit Booz : Quando eme-

1. Booz alla donc à la porte ¹ de la ville, et s'y assit : et voyant passer ce parent dont il a été parlé auparavant, il lui dit, en l'appelant par son nom : Venez un peu ici, et asseyez-vous. Il vint donc, et il s'assit.

2. Et Booz ayant pris dix hommes des anciens de la ville, leur dit : Asseyez-vous ici.

3. Après qu'ils furent assis, il parla à son parent de cette sorte : Noëmi qui est revenue du pays de Moab, doit vendre une partie du champ d'Elimelech, notre parent ².

4. J'ai désiré que vous sussiez ceci, et j'ai voulu vous le dire devant tous ceux qui sont assis en ce lieu, et devant les anciens de mon peuple. Si vous voulez l'acquérir par le droit que vous avez de plus proche parent ³, achetez-le, et le possédez. Que si vous êtes dans une autre pensée, déclarez-le moi, afin que je sache ce que j'ai à faire. Car il n'y a point d'autre parent que vous qui êtes le premier, et moi qui suis le second. Il lui répondit : J'achèterai le champ.

5. Booz ajouta : Quand vous aurez acheté

γ. 1. — ¹ lieu des transactions publiques.

γ. 3. — ² Litt. : notre frère; mais dans la langue sainte, tous les parents sont appelés frères (Voy. 1. Moys. 13, 8; 20, 5, etc.). — La propriété des biens d'un défunt appartenait à son plus proche parent; mais la veuve du mort en conservait l'usufruit pendant sa vie, à moins qu'elle ne se remariât hors de la famille, car les biens ne pouvaient passer d'une famille à une autre. — Dans le cas présent, c'était proprement Ruth qui avait l'usufruit du bien de son mari; mais par suite de la déférence qu'elle avait pour sa belle-mère, et aussi parce qu'elle était étrangère, elle en laissait la gestion à Noëmi, et c'est pourquoi il n'est question que de cette dernière.

γ. 3. — ³ parce qu'elle ne peut pas le cultiver. Elle l'offre au plus proche parent pour le conserver dans la famille, et pour n'être pas dans la nécessité de l'aliéner en faveur d'un étranger.

le champ de Noémi, il faudra aussi que vous épousiez Ruth, Moabite, qui a été la femme du défunt ⁴, afin que vous fassiez revivre le nom de votre parent dans son héritage ⁵.

6. Il lui répondit : Je vous cède mon droit de parenté ; car je ne dois pas éteindre moi-même la postérité de ma famille ⁶. Usez vous-même du privilège qui m'est acquis, dont je déclare que je me prive volontairement.

7. Or c'était une ancienne coutume dans Israël entre les parents, que s'il arrivait que l'un cédât son droit à l'autre, afin que la cession fût ferme, celui qui se démettait de son droit ⁷, ôtait son soulier et le donnait à son parent ⁸ : c'était là le témoignage de cette cession ⁹ en Israël.

8. Booz dit donc à son parent : Otez votre soulier ¹⁰. Et lui, l'ayant aussitôt ôté de son pied,

9. Booz dit devant les anciens et devant tout le peuple : Vous êtes témoins aujourd'hui que j'acquiers tout ce qui a appartenu à Elimelech, à Chelion et à Mahalon, l'ayant acheté de Noémi,

10. et que je prends pour femme Ruth, Moabite, femme de Mahalon, afin que je fasse revivre le nom du défunt dans son héritage, et que son nom ne s'éteigne pas dans sa famille parmi ses frères et parmi son peuple ¹¹. Vous êtes, dis-je, témoins de ceci.

11. Tout le peuple qui était à la porte, et les anciens répondirent : Nous en sommes témoins. Que le Seigneur rende cette femme qui entre dans votre maison, comme Rachel et Lia, qui ont établi la maison d'Israël, afin

ris agrum de manu mulieris, Ruth quoque Moabitidem, que uxor defuncti fuit, debes accipere : ut suscites nomen propinqui tui in hereditate sua.

6. Qui respondit : Cedo juri propinquitatis : neque enim posteritatem familiæ meæ delere debeo ; tu meo utere privilegio, quo me libenter carere profiteor.

7. Hic autem erat mos antiquitus in Israel inter propinquos, ut si quando alter alteri suo juri cedebat, ut esset firma concessio, solvebat homo calceamentum suum, et dabat proximo suo. Hoc erat testimonium cessionis in Israel.

8. Dixit ergo propinquus Booz : Tolle calceamentum tuum. Quod statim solvit de pede suo.

9. At ille majoribus natu, et universono populo : Testes vos, inquit, estis hodie, quod possederim omnia quæ fuerunt Elimelech, et Chelion, et Mahalon, tradente Noemi :

10. et Ruth Moabitidem, uxorem Mahalon, in conjugium sumpserim, ut suscitem nomen defuncti in hereditate sua, ne vocabulum ejus de familia sua ac fratribus et populo deleatur. Vos, inquam, hujus rei testes estis.

11. Respondit omnis populus, qui erat in porta, et majores natu : Nos testes sumus : faciat Dominus hanc mulierem, que ingreditur domum tuam, sicut Rachel et

ŷ. 5. — ⁴ Vous êtes en outre dans l'obligation de conserver le bien héréditaire pour la famille, ce qui aura lieu si vous épousez Ruth, et si vous avez d'elle un fils qui porte le nom de son époux décédé.

⁵ afin d'avoir d'elle un fils qui, d'après la loi (5. *Moy.* 25, 5.), prenne le nom et reçoive l'héritage de votre parent défunt.

ŷ. 6. — ⁶ Par le mariage je négligerais le soin de mon propre héritage, et je causerais du dommage à ma famille (à ma femme et à mes enfants).

ŷ. 7. — ⁷ celui qui cédait son droit.

⁸ en signe que l'on ne voulait pas insister sur son droit, mais que l'on se désistait. Comp. 5. *Moy.* 25, 7. 9.

⁹ de la transmission de son droit.

ŷ. 8. — ¹⁰ Dans l'hébr. : Et le parent dit à Booz : Achetez-le!

ŷ. 10. — ¹¹ Sur le mariage de Booz avec Ruth la Moabite, voy. pl. h. 1, 4 et les notes. — La seule manière dont il est parlé dans ce livre du mariage des Juifs avec des femmes de cette nation, serait une preuve que ces alliances n'étaient pas considérées comme illégitimes, lorsque les femmes embrassaient ou professaient la religion mosaïque. — Le parent qui refusa d'épouser Ruth n'eut pas à subir l'humiliation de voir Ruth lui cracher au visage (5. *Moy.* 25, 9.), parce Booz consentit à l'épouser lui-même.

Liam, quæ ædificaverunt domum Israel : ut sit exemplum virtutis in Ephrata, et habeat celebre nomen in Bethlehem :

12. fiatque domus tua, sicut domus Phares, quem Thamar peperit Judæ, de semine quod tibi dederit Dominus ex hac puella.

13. Tulit itaque Booz Ruth, et accepit uxorem : ingressusque est ad eam, et dedit illi Dominus ut conciperet, et pareret filium.

14. Dixeruntque mulieres ad Noemi : Benedictus Dominus, qui non est passus ut deficeret successor familiæ tuæ, et vocaretur nomen ejus in Israel.

15. Et habes qui consoletur animam tuam, et enutriet senectutem; de nuru enim tua natus est, quæ te diligit : et multo tibi melior est, quam si septem haberes filios.

16. Susceptumque Noemi puerum posuit in sinu suo, et nutritis ac gerulæ fungebatur officio.

17. Vicinæ autem mulieres congratulantes ei, et dicentes : Natus est filius Noemi : vocaverunt nomen ejus Obed : hic est pater Isai, patris David.

18. Hæ sunt generationes Phares : Phares genuit Eson,

19. Eson genuit Aram, Aram genuit Aminadab,

20. Aminadab genuit Nahasson, Nahasson genuit Salmon,

21. Salmon genuit Booz, Booz genuit Obed,

qu'elle soit un exemple de vertu dans Ephrata, et que son nom soit célèbre dans Bethlehem ¹².

12. Que votre maison devienne comme la maison de Pharès ¹³, que Thamar enfanta à Juda, par la postérité que le Seigneur donnera de cette jeune femme.

13. Booz prit donc Ruth et l'épousa. Et après qu'elle fut mariée, le Seigneur lui fit la grâce de concevoir et d'enfanter un fils.

14. Et les femmes dirent à Noëmi : Béné soit le Seigneur qui n'a point permis que votre famille fût sans successeur, et qui a voulu que son nom se conservât dans Israël ;

15. afin que vous ayez un enfant qui console votre âme, et qui vous nourrisse dans votre vieillesse ; car il vous est né de votre belle-fille qui vous aime, et qui vous vaut beaucoup mieux que si vous aviez sept fils.

16. Noëmi ayant pris l'enfant, le mit dans son sein, et elle le portait, et lui tenait lieu de nourrice.

17. Les femmes ses voisines s'en réjouissaient avec elle, en disant : Il est né un fils à Noëmi. Et ils l'appelèrent Obed ¹⁴ : c'est lui qui fut père d'Isai, père de David.

18. Voici la suite de la postérité de la famille de Pharès : Pharès fut père d'Eson ; 1. Par. 2, 5. 4. 1. Matth. 1, 3.

19. Eson, d'Aram ; Aram, d'Aminadab ;

20. Aminadab, de Nahasson ; Nahasson, de Salmon ;

21. Salmon, de Booz ; Booz, d'Obed ;

§. 12. — ¹² * Dans l'hébr. : ... d'Israël, et fac virtutem, et voca nomen in Bethlehem ; paroles qui s'adressent à Booz, mais sur le sens desquelles on est loin de s'accorder. *Fac virtutem*, puissiez-vous acquérir des richesses, ou bien, avoir une nombreuse postérité ; et *voca nomen in Bethlehem*, en sorte que votre nom et celui de l'époux défunt de Ruth, soient et demeurent célèbres dans Bethlehem. -- Bethlehem est la même qu'Ephrata. Voy. 1. Moys. 35, 49.

§. 12. — ¹³ Voy. §. 18. Comp. 1. Moys. 38, 29.

§. 17. — ¹⁴ * Dans l'hébr. : Et les voisines lui imposèrent un nom, en disant : Un fils est né à Noëmi ; et elles lui donnèrent pour nom Obed. — Ces femmes vraisemblablement s'étaient réunies le huitième jour, époque à laquelle l'enfant devait être circoncis, afin de rendre à Ruth et à Noëmi les services dont elles avaient besoin en pareille circonstance, et elles-mêmes imposèrent à l'enfant le nom qu'il devait porter. *Obed*, écrit comme il l'est dans le texte, signifie *serviteur*, c'est-à-dire celui qui rendra service à Noëmi (§. 15.). Comp. Luc, 1, 57.

22. Obed, d'Isaï; et Isaï fut père de David ¹⁵. | 22. Obed genuit Isai, Isai genuit David.

γ. 22. — ¹⁵ Quelques membres paraissent être omis, ce qui n'est pas rare dans les tables généalogiques des Orientaux, parce que chez eux les noms des grands-pères renferment souvent aussi les noms des pères. — * On croit communément que ce Salmon, dont il est ici parlé, est le même qui avait été un des espions envoyés par Moïse pour explorer la terre de Chanaan, et qui, plus tard, trois ou quatre ans après, épousa Rahab (*Jos. 14, 10.*). Or, depuis l'entrée dans la terre promise jusqu'à l'auteur de ce livre, il y a, selon l'opinion commune, au moins 368 ans. Comment quatre personnages auraient-ils pu remplir tout cet espace de temps? En supposant que Salmon ait engendré Booz à 106 ans environ (*Voy. Jos. 14, 10.*), et que Booz ait engendré Obed, puis Obed Isaïe à 100 ans, tout s'accorde facilement. Une telle longévité n'était pas, dans ces anciens temps, très-extraordinaire. On peut néanmoins aussi admettre la solution donnée dans la note.

PRÉFACE

SUR LES DEUX LIVRES DE SAMUEL

ET LES DEUX LIVRES DES ROIS

oo

LES QUATRE LIVRES DES ROIS

Les deux livres de Samuel et les deux livres des Rois, selon notre version les quatre livres des Rois, contiennent l'histoire des Israélites sous les Rois. Après un court exposé historique (1. *Rois*, ch. 1-10.) de ce qui se passa sous les deux derniers juges, Héli et Samuel, on y trouve l'histoire de l'établissement de la royauté sous Saül et David (1. et 2. livres des *Rois*); puis (2. et 3. livres des *Rois*) celle de Salomon et de la division de son royaume en deux royaumes distincts; le royaume de Juda et le royaume d'Israël, royaumes dont le récit sacré fait connaître la suite des événements jusqu'à leur dissolution respective (4. *Rois*, 17, 6. ch. 25.), et jusqu'à la captivité de Babylone. Ils embrassent une période de plus de six cent cinquante ans, et ils offrent une image fidèle de l'indocilité opiniâtre de l'homme et de la longanimité de Dieu; mais surtout ils apprennent aux princes et aux rois comment tout royaume doit tôt ou tard s'écrouler, quand il n'est point édifié sur l'inébranlable fondement de la religion divine. On ne sait pas avec certitude quel est l'auteur qui, par l'impulsion et à la lumière de l'Esprit-Saint, a composé ces livres. Selon quelques-uns, les deux premiers livres de Samuel sont dus aux prophètes Samuel, Gad et Nathan (comp. 1. *Par.* 29, 29.); les deux livres des Rois, à Esdras ou

au prophète Jérémie. Selon d'autres, c'est un auteur inconnu qui, vers la fin de la captivité de Babylone, recueillit cette histoire à des sources beaucoup-plus amples, et notamment dans les annales du royaume (1. Par. 29, 29. 3. Rois, 11, 41. 14, 19. 29.), et la mit dans l'ordre où nous l'avons dans ces quatre livres ¹.

¹ * Dans le texte hébreu, les deux premiers livres des Rois, selon la Vulgate et la version grecque, portent le titre de 1^{er} et de 2^e livre de Samuel, vraisemblablement parce qu'on croyait que Samuel était l'auteur de la partie de l'histoire qui va jusqu'à sa mort (L. 1^{er}, ch. 4-24.), ou parce qu'il est le personnage le plus célèbre dont il soit question dans ces livres.

PREMIER LIVRE DE SAMUEL

00

DES ROIS

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de Samuel.

1. Fuit vir unus de Ramathaim-sophim, de monte Ephraim, et nomen ejus Elcana, filius Jeroham, filii Eliu, filii Tholu, filii Suph, Ephrathæus :

2. et habuit duas uxores, nomen uni Anna, et nomen secundæ Phenenna. Fueruntque Phenennæ filii : Annæ autem non erant liberi.

3. Et ascendebat vir ille de civitate sua statutis diebus, ut ado-

1. Il y avait ¹ un homme de Ramathaim-sophim, de la montagne d'Ephraïm, qui s'appelait Elcana, et était fils de Jérôham, fils ² d'Eliu, fils de Tholu, fils de Suph, d'Ephraïm ³.

2. Il avait deux femmes ⁴, dont l'une s'appelait Anne, et la seconde Phénenna. Phénenna avait des enfants, et Anne n'en avait point.

3. Cet homme allait de sa ville à Silo ⁵ aux jours ordonnés ⁶ pour adorer le Seigneur

ÿ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : *Et il y avait* etc, comme si cette histoire était une continuation de celle qui est racontée auparavant. C'est ainsi, du reste, que commencent la plupart des livres historiques dans les Ecritures : ils sont liés les uns aux autres par une simple conjonction, sans titres, sans transitions, sans noms d'auteurs. Les Ecrivains sacrés, guidés par le Saint-Esprit, nous ont donné dans ces divins écrits la suite des événements qu'il entraient dans les desseins de la Providence de transmettre à la postérité ; mais ils ne se sont nullement mis en peine de nous faire connaître leurs noms, ni de marquer les temps où ils ont vécu, ni enfin de nous instruire de toutes ces choses relatives à leurs personnes qui pourraient piquer notre curiosité, mais qu'ils ont omises, parce qu'elles étaient étrangères au but qu'ils se proposaient. Réserve admirable qui nous donne la plus haute idée de leur profonde sagesse, de leur éloignement de tout sentiment de vanité et de toute recherche de la gloire humaine.

² C'est-à-dire : Jérôham était fils d'Eliu, Eliu fils etc.

³ un Ephraïmite quant au lieu de sa demeure ; d'ailleurs c'était un Lévite. Voy. 1. Par. 7, 26-28.

ÿ. 2. — ⁴ Ce que Dieu dans l'ancien Testament permettait à cause de l'universalité de la coutume et des dispositions grossières et sensuelles des Israélites, afin d'éviter de plus grands maux. Voy. 1. Moys. 16, 2.

ÿ. 3. — ⁵ Voy. Jos. 18, 1.

⁶ tous les ans, aux trois fêtes principales, ou chaque année une fois à l'une des fêtes, parce que avant la construction du temple, et pendant que les Israélites ne jouissaient pas encore d'un parfait repos dans le pays de Chanaan, les fêtes n'étaient pas célébrées régulièrement. Voy. 3. Rois, 3, 2.

des armées ⁷, et pour lui offrir des sacrifices. Les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéas, prêtres du Seigneur, y étaient alors.

4. Un jour donc Elcana ayant offert un sacrifice, il donna à Phénenna sa femme, et à tous ses fils et toutes ses filles leur part ⁸.

5. Il n'en donna qu'une à Anne, étant tout triste ⁹, parce qu'il l'aimait. Mais le Seigneur l'avait rendue stérile.

6. Phénenna, sa rivale, l'affligeait aussi et la tourmentait excessivement, jusqu'à lui insulter de ce que le Seigneur l'avait rendue stérile.

7. Elle en usait ainsi tous les ans, lorsque le temps était venu de monter au temple du Seigneur. Et Anne se mettait à pleurer et ne mangeait point.

8. Elcana, son mari, lui dit donc : Anne, pourquoi pleurez-vous ? pourquoi ne mangez-vous point ? et pourquoi votre cœur s'afflige-t-il ? Ne vous suis-je pas plus que ne vous seraient dix enfants ?

9. Après donc qu'Anne eut mangé et bu à Silo, elle se leva. Et dans le même temps que le grand prêtre Héli ¹⁰ était assis sur son siège devant la porte du temple du Seigneur ¹¹,

10. Anne, qui avait le cœur plein d'amertume, pria le Seigneur avec une grande effusion de larmes,

11. et elle fit un vœu, en disant : Seigneur des armées, si vous daignez regarder l'affliction de votre servante, si vous vous souvenez de moi, si vous n'oubliez point votre servante, et que vous donniez à votre esclave un enfant mâle, je le donnerai à mon Seigneur pour tous les jours de sa vie, et le rasoir ne passera point sur sa tête ¹².

raret et sacrificaret Domino exercituum in Silo. Erant autem ibi duo filii Heli, Ophni et Phineas, sacerdotes Domini.

4. Venit ergo dies, et immolavit Elcana, deditque Phennæ uxori suæ, et cunctis filiis ejus, et filiabus partes :

5. Annæ autem dedit partem unam tristis, quia Annam diligebat. Dominus autem concluderat vulvam ejus.

6. Affligebat quoque eam æmula ejus; et vehementer angebat, in tantum, ut exprobraret quod Dominus concludisset vulvam ejus :

7. sicque faciebat per singulos annos, cum redeunte tempore ascenderent ad templum Domini : et sic provocabat eam; porro illa flebat, et non capiebat cibum.

8. Dixit ergo ei Elcana vir suus : Anna, cur fles? Et quare non comedis? et quam ob rem affligitur cor tuum? Numquid non ego melior tibi sum, quam decem filii?

9. Surrexit autem Anna postquam comederat et biberat in Silo. Et Heli sacerdote sedente super sellam ante postes templi Domini,

10. cum esset Anna amaro animo, oravit ad Dominum, flens largiter,

11. et votum vovit, dicens : Domine exercituum, si respiciens videris afflictionem famulæ tuæ, et recordatus mei fueris, nec oblitus ancillæ tuæ, dederisque servæ tuæ sexum virilem : dabo eum Domino omnibus diebus vitæ ejus, et novacula non ascendet super caput ejus.

⁷ des puissances célestes, des anges et des astres.

ŷ. 4. — ⁸ des portions du repas célébré à l'occasion du sacrifice. Voy. 3. Moys. 16, 11.

ŷ. 5. — ⁹ Dans l'hébr. : il donna une portion double à Anne.

ŷ. 9. — ¹⁰ tout à la fois grand prêtre et juge. D'après les calculs chronologiques les plus autorisés, la judicature d'Héli commença après celle d'Abdon (Jug. 12, 14.), l'an du monde 2848, avant Jésus-Christ 1156, de sorte qu'il gouverna avec Samsou, en tout quarante ans. Le fait qui est ici rapporté tombe, d'après les mêmes calculs, dans la première année de sa judicature, de son âge la cinquante-huitième. Voy. pl. b. 4, 15.

¹¹ à la porte du saint tabernacle.

ŷ. 11. — ¹² Il sera nazaréen. Voy. 4. Moys. 6. — * Samuel, d'origine lévitique (ŷ. 1, note 3.), appartenait déjà au Seigneur à un titre particulier; et il était obligé de servir au tabernacle à son tour depuis l'âge de vingt-cinq ou trente ans jusqu'à cinquante (4. Moys. 4, 2; 8, 24.). Anne enchérit encore sur ces engagements; et en

12. Factum est autem, cum illa multiplicaret preces coram Domino, ut Heli observaret os ejus.

13. Porro Anna loquebatur in corde suo, tantumque labia illius movebantur, et vox penitus non audiebatur. Æstimavit ergo eam Heli temulentam,

14. et dixitque ei : Usquequo ebria eris? Ingere paulisper vinum, quomades.

15. Respondens Anna : Nequam, inquit, domine mi : nam mulier infelix nimis ego sum, vinumque et omne quod inebriare potest, non bibi, sed effudi animam meam in conspectu Domini.

16. Ne reputes ancillam tuam quasi unam de filiabus Belial quia ex multitudine doloris et mœroris mei, locuta sum usque in præsens.

17. Tunc Heli ait ei : Vade in pace : et Deus Israel det tibi petitionem tuam, quam rogasti eum.

18. Et illa dixit : Utinam inveniat ancilla tua gratiam in oculis tuis. Et abiit mulier in viam suam, et comedit, vultusque illius non sunt amplius in diversa mutati.

19. Et surrexerunt mane, et adoraverunt coram Domino : reversique sunt, et venerunt in domum suam Ramatha. Cognovit autem Elcana Annam uxorem suam : et recordatus est ejus Dominus.

20. Et factum est post circulum dierum, concepit Anna, et peperit filium, vocavitque nomen ejus Samuel : eo quod à Domino postulasset eum.

12. Comme Anne demeurerait ainsi longtemps en prière devant le Seigneur, Héli jeta les yeux sur sa bouche ¹³.

13. Or Anne parlait dans son cœur, et l'on voyait seulement remuer ses lèvres, sans qu'on entendit une seule parole. Héli crut donc qu'elle avait bu avec excès ;

14. et il lui dit : Jusqu'à quand serez-vous ainsi ivre? laissez un peu reposer le vin qui vous trouble.

15. Anne lui répondit : Pardonnez-moi, mon seigneur : je suis une femme comblée d'affliction; je n'ai bu ni vin ni rien qui puisse enivrer; mais j'ai répandu mon âme ¹⁵ en la présence du Seigneur.

16. Ne croyez pas que votre servante soit comme l'une des filles de Bélial ¹⁶; car il n'y a que l'excès de ma douleur et de mon affliction qui m'ait fait parler jusqu'à cette heure.

17. Alors Héli lui dit : Allez en paix, et que le Dieu d'Israël vous accorde la demande que vous lui avez faite.

18. Anne lui répondit : Plût à Dieu que votre servante trouvât grâce devant vos yeux! Elle s'en alla ensuite par son chemin, elle mangea et elle ne changea plus de visage comme auparavant.

19. Après cela, s'étant levés ¹⁶ dès le matin, ils adorèrent le Seigneur, ils s'en retournèrent et arrivèrent à leur maison à Ramatha. Elcana connut sa femme; et le Seigneur se souvint d'elle.

20. Quelque temps après elle conçut, et mit au monde un fils qu'elle appela Samuel, parce qu'elle l'avait demandé au Seigneur ¹⁷.

vertu du vœu qu'elle fait, son fils devra servir le Seigneur dans sa maison tous les jours de sa vie et joindre à ce ministère perpétuel la vie austère des nazaréens. — Les mères chrétiennes devraient plus souvent qu'elles ne le font offrir également et consacrer leurs enfants au service de Dieu : elles en auraient plus de satisfaction en ce monde, et devant Dieu plus de mérite. Cette consécration ne les obligerait point à contrarier la vocation de leurs enfants, quelle qu'elle fût; mais ce serait un motif de la diriger en les confiant, comme la mère de Samuel, aux ministres de Dieu pour leur éducation.

ÿ. 12. — ¹³ Il fit attention à son attitude et à la manière dont elle priait, en quoi il crut remarquer quelque chose d'extraordinaire.

ÿ. 15. — ¹⁵ La prière, les vœux et les désirs de mon âme.

ÿ. 16. — ¹⁶ Voy. Jug. 19, 22. — * Un homme, une fille de Bélial, sont un homme, une femme sans frein. Ne croyez pas que je sois une de ces femmes sans réserve qui, sans crainte de Dieu et sans fidélité à sa loi, suivent tous les penchans de leurs cœurs.

ÿ. 19. — ¹⁶ Elcana et sa famille.

ÿ. 20. — ¹⁷ Samuel signifie : *Supplicator Dei*, qui prie Dieu. — * Ou bien encore :

21. Elcana, son mari, vint ensuite avec toute sa maison, pour immoler au Seigneur l'hostie ordinaire¹⁸, et pour lui rendre son vœu.

22. Mais Anne n'y alla point, ayant dit à son mari : Je n'irai point *au temple*, jusqu'à ce que l'enfant soit sevré¹⁹, et que je le mène, afin que je le présente au Seigneur, et qu'il demeure toujours devant lui.

23. Elcana, son mari, lui dit : Faites comme vous le jugerez à propos, et demeurez jusqu'à ce que vous ayez sevré l'enfant. Je prie le Seigneur qu'il accomplisse sa parole²⁰. Anne demeura donc. Elle nourrit son fils de son lait, jusqu'à ce qu'elle l'eût sevré.

24. Et lorsqu'elle l'eut sevré, elle prit avec elle trois veaux, trois boisseaux de farine, et un vaisseau²¹ plein de vin, et amena son fils à Silo en la maison du Seigneur. Or l'enfant était encore tout petit.

25. Et ayant immolé un veau, ils présentèrent l'enfant à Héli.

26. Et Anne lui dit : Je vous conjure, mon seigneur, *de croire*, comme il est vrai que vous vivez, que je suis cette femme que vous avez vue ici prier le Seigneur.

27. Je le suppliais de me donner cet enfant ; et le Seigneur m'a accordé la demande que je lui ai faite.

28. C'est pourquoi je le lui remets entre les mains, afin qu'il y demeure tant qu'il vivra²². Ils adorèrent donc le Seigneur en ce lieu, et Anne fit sa prière en ces termes :

21. Ascendit autem vir ejus Elcana, et omnis domus ejus, ut immolaret Domino hostiam solemnem, et votum suum,

22. et Anna non ascendit : dixit enim viro suo : Non vadam, donec ablactetur infans et ducam eum, ut appareat ante conspectum Domini, et maneat ibi jugiter.

23. Et ait ei Elcana vir suus : Fac quod bonum tibi videtur, et mane donec ablactes eum : procorque ut impleat Dominus verbum suum. Mansit ergo mulier, et lactavit filium suum, donec amoveret eum a lacte.

24. Et eduxit eum secum, postquam ablactaverat, in vitulis tribus, et tribus modiis farinae, amphora vini, et adduxit eum ad domum Domini in Silo. Puer autem erat adhuc infantulus :

25. et immolaverunt vitulum, et obtulerunt puerum Heli.

26. Et ait Anna : Obsecro mi domine, vivit anima tua domine : ego sum illa mulier, quæ steti coram te hic orans Dominum.

27. Pro puero isto oravi, et dedit mihi Dominus petitionem meam, quam postulavi eum.

28. Idcirco et ego commodavi eum Domino cunctis diebus, quibus fuerit commodatus Domino. Et adoraverunt ibi Dominum. Et oravit Anna, et ait :

Exaucé de Dieu ; — demandé à Dieu, *positus* ou *petitus a Deo* ; ou bien encore : Son nom de Dieu — tous sens qui dépendent du radical qu'on adopte pour les trois premières lettres du mot.

ÿ. 21. — ¹⁸ Dans l'hébr. : son sacrifice des jours, qu'il offrait à des époques déterminées. Voy. note 6.

ÿ. 22. — ¹⁹ quelques années après ; car les femmes hébraïques allaitaient leurs enfans trois ans, et plus encore. Voy. 2. Mach. 7, 27.

ÿ. 23. — ²⁰ qu'il permette de l'offrir pour le nazaréat et pour son service.

ÿ. 24. — ²¹ Dans l'hébr. : une outre.

ÿ. 28. — ²² C'est pourquoi je le destine pour servir à perpétuité dans le saint tabernacle.

CHAPITRE II.

*Cantique d'Anne. Education de Samuel. Péchés des enfants d'Héli.
Punition de la maison d'Héli.*

1. Exultavit cor meum in Domino, et exaltatum est cornu meum in Deo meo : dilatatum est os meum super inimicos meos : quia lætata sum in salutari tuo.

2. Non est sanctus, ut est Dominus : neque enim est alius extrate, et non est fortis sicut Deus noster.

3. Nolite multiplicare loqui sublimia, gloriantes : recedant vetera de ore vestro : quia Deus scientiarum, Dominus est, et ipsi præparantur cogitationes.

4. Arcus fortium superatus est, et infirmi accincti sunt robore.

5. Repleti prius, pro panibus se locaverunt : et famelici saturati sunt, donec sterilis peperit plurimos : et quæ multos habebat filios, infirmata est.

6. Dominus mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit.

7. Dominus pauperem facit et ditat, humiliat et subleat.

8. Suscitavit de pulvere egenum, et de stercore elevavit pauperem : ut sedeat cum principibus, et solium gloriæ teneat ; Domini enim

1. Mon cœur a tressailli d'allégresse dans le Seigneur, et ma gloire a été relevée par mon Dieu ¹. Ma bouche s'est ouverte pour répondre à mes ennemis ², parce que je me suis réjoui dans le salut que j'ai reçu de vous ³.

2. Nul n'est saint comme le Seigneur ; car il n'y a point d'autre Seigneur que vous, et nul n'est fort comme notre Dieu.

3. Cessez donc de vous glorifier avec des paroles insolentes. Que votre ancien langage ne sorte plus de votre bouche ⁴, parce que le Seigneur est le Dieu de toute science, et qu'il pénètre le fond des pensées.

4. L'arc des forts a été brisé, et les faibles ont été remplis de force.

5. Ceux qui étaient auparavant comblés de biens, se sont loués pour avoir du pain ; et ceux qui étaient pressés de la faim, ont été rassasiés ⁵. Celle qui était stérile est devenue mère de beaucoup d'enfants ; et celle qui avait beaucoup d'enfants, est tombée dans la langueur.

6. C'est le Seigneur qui ôte et qui donne la vie, qui conduit aux enfers ⁶ et qui en retire. 3. *Moy.* 32, 39. *Tob.* 13, 2. *Sag.* 16, 13.

7. C'est le Seigneur qui fait le pauvre et qui fait le riche ; c'est lui qui abaisse et qui élève.

8. Il tire le pauvre de la poussière, et l'indigent du fumier, pour le faire asseoir entre les princes et lui donner un trône de gloire. C'est au Seigneur qu'appartiennent

γ. 1. — ¹ Litt. : ma corne a été élevée dans le Seigneur. La corne est mise ici comme symbole de la force. — Mes forces.

² Litt. : sur, contre mes ennemis, — particulièrement contre ma rivale, au lieu qu'auparavant j'étais obligée de me taire et de souffrir.

³ de ce que vous êtes venu à mon secours.

γ. 3. — ⁴ Allusion à ce que Anne avait eu à souffrir de la part de sa rivale et de ses enfants au temps de sa stérilité (*Pl. h.* 1, 6. 7.).

γ. 5. — ⁵ Toutes manières de parler qui, quoique générales, renferment des allusions au changement survenu dans l'état de cette mère affligée, par la naissance de son fils Samuel. C'est ce qui résulte clairement de la suite du verset. Anne, après Samuel, eut encore cinq enfants (γ. 21.).

γ. 6. — ⁶ Cette expression désigne ici, ainsi que dans plusieurs autres passages, le tombeau, et figurément un grand malheur.

les fondements de la terre ⁷, et il a posé sur eux le monde.

9. Il gardera les pieds de ses saints ⁸; et les impies seront réduits au silence dans leurs ténèbres ⁹, parce que l'homme ne sera point affermi par sa propre force.

10. Les ennemis du Seigneur tremblent devant lui, il tonnera sur eux du haut des cieux. Le Seigneur jugera toute la terre ¹⁰; il donnera l'empire à celui qu'il a fait roi, et il relèvera *la gloire* et la puissance de son Christ ¹¹.

11. Après cela Elcana s'en retourna en sa maison à Ramatha. Et l'enfant servait en la présence du Seigneur devant le grand prêtre Héli.

12. Or les enfants d'Héli étaient des enfants de Bélial ¹², qui ne connaissaient point le Seigneur ¹³,

13. ni le devoir des prêtres à l'égard du peuple ¹⁴: car qui que ce soit qui eût immolé une victime, le serviteur du prêtre venait pendant qu'on en faisait cuire la chair; et tenant à la main une fourchette à trois dents,

14. il la mettait dans la chaudière ou dans le chaudron, dans la marmite ou dans le pot, et tout ce qu'il pouvait enlever avec la fourchette était pour le prêtre ¹⁵. Ils traitaient ainsi tout le peuple d'Israël qui venait à Silo.

15. Avant qu'on fit aussi brûler la graisse de l'hostie ¹⁶, le serviteur du prêtre venait, et disait à celui qui immolait: Donnez-moi de la chair, afin que je la fasse cuire pour le prêtre; car je ne recevrai point de chair cuite, mais crue.

sunt cardines terræ, et posuit super eos orbem.

9. Pedes sanctorum suorum servabit, et impii in tenebris conticescent: quia non in fortitudine sua roborabitur vir.

10. Dominum formidabunt adversarii ejus: et super ipsos in cælis tonabit: Dominus judicabit fines terræ, et dabit imperium regi suo, et sublimabit cornu Christi sui.

11. Et abiit Elcana Ramatha, in domum suam: puer autem erat minister in conspectu Domini ante faciem Heli sacerdotis.

12. Porro filii Heli, nescientes Dominum,

13. neque officium sacerdotum ad populum: sed quicumque immolasset victimam, veniebat puer sacerdotis, dum coquerentur carnes, et habebat fuscinulam tridentem in manu sua,

14. et mittebat eam in lebetem, vel in caldarium, aut in ollam, sive in cacabum: et omne quod levabat fuscinula, tollebat sacerdos sibi; sic faciebant universo Israeli venientium in Silo.

15. Etiam antequam adolerent adipem, veniebat puer sacerdotis, et dicebat immolanti: Da mihi carnem, ut coquam sacerdoti: non enim accipiam a te carnem cocctam, sed crudam.

ŷ. 8. — ⁷ car il est le Tout-Puissant. Même les fondements de la terre sont dans sa main; car les fondements de la terre sont sa volonté, d'où il suit que la terre ne subsistera qu'au ssi longtemps qu'il le voudra.

ŷ. 9. — ⁸ Il dirigeait leurs pas, de peur qu'ils ne tombent, qu'ils ne commettent quelques fautes considérables, et en général qu'ils ne deviennent malheureux.

⁹ Les impies dans les ténèbres de leur esprit ne sauront que dire contre Dieu, et ils ne sauront non plus se secourir eux-mêmes.

ŷ. 10. — ¹⁰ tous les hommes.

¹¹ Anne fait ici une prophétie touchant un roi qui possédera le souverain pouvoir en vertu d'un jugement qui s'étend à toute la terre, et par conséquent en premier lieu touchant le Christ. Toutefois sa prophétie regarde aussi le type du Christ, David. — * C'est ici qu'on trouve pour la première fois, dans les Ecritures, le mot Christ, Maschiach. Il est répété au ŷ. 35, mais il s'entend du roi, et c'est David ou Salomon qu'il désigne.

ŷ. 12. — ¹² de mauvais sujets. Voy. Jug. 19, 22.

¹³ comme ceux dont parle l'apôtre saint Paul. Tit. 1, 16.

ŷ. 13. — ¹⁴ Ils ne tenaient aucun compte des prescriptions touchant ce qui revenait aux prêtres. Voy. 2. Moys. 29, 27. 28. 3. Moys. 7, 31-34.

ŷ. 14. — ¹⁵ La loi ne donnait aux prêtres que l'épaule et la poitrine de l'hostie pacifique; mais ce vale t du fils d'Héli emportait en leur nom tout ce qu'il pouvait attraper.

ŷ. 15. — ¹⁶ et ainsi a vant le

16. Dicebatque illi immolans : Incendatur primum juxta morem hodie adeps, et tolle tibi quantumcumque desiderat anima tua. Qui respondens aiebat ei : Nequaquam : nunc enim dabis, alioquin tollam vi.

17. Erat ergo peccatum puerorum grande nimis coram Domino : quia retrahebant homines a sacrificio Domini.

18. Samuel autem ministrabat ante faciem Domini, puer, accinctus ephod lineo.

19. Et tunicam parvam faciebat ei mater sua, quam afferebat statutis diebus, ascendens cum viro suo, ut immolaret hostiam solemnem.

20. Et benedixit Heli Elcanæ et uxori ejus : dixitque ei : Reddat tibi Dominus semen de muliere hac, pro fœnore quod commodasti Domino. Et abierunt in locum suum.

21. Visitavit ergo Dominus Ananiam, et concepit, et peperit tres filios, et duas filias : et magnificatus est puer Samuel apud Dominum.

22. Heli autem erat senex valde, et audivit omnia quæ faciebant filii sui universo Israeli : et quomodo dormiebant cum mulieribus quæ observabant ad ostium tabernaculi :

23. et dixit eis : Quare facitis res hujusmodi, quas ego audio, res pessimas, ab omni populo ?

24. Nolite filii mei : non enim est bona fama, quam ego audio, ut transgredi faciatis populum Domini.

25. Si peccaverit vir in virum,

16. Celui qui immolait lui disait : Qu'on fasse auparavant brûler la graisse de l'hostie, selon la coutume ; et après cela prenez de la chair autant que vous en voudrez. Mais le serviteur lui répondait : Non ; vous en donnerez présentement, ou j'en prendrai par force.

17. Et ainsi le péché qu'ils commettaient était très-grand devant le Seigneur ¹⁷, parce qu'ils détournèrent les hommes du sacrifice du Seigneur ¹⁸.

18. Cependant l'enfant Samuel servait devant le Seigneur ¹⁹, vêtu d'un éphod de lin ²⁰.

19. Et sa mère lui faisait une petite tunique ²¹ qu'elle apportait aux jours solennels, lorsqu'elle venait avec son mari pour offrir le sacrifice ordinaire ²².

20. Héli bénit Elcana et sa femme, et il dit à Elcana : Que le Seigneur vous rende des enfants de cette femme pour le dépôt ²³ que vous avez mis entre les mains du Seigneur. Et ils s'en retournèrent chez eux.

21. Le Seigneur visita donc Anne, et elle conçut et enfanta trois fils et deux filles : et l'enfant Samuel devint grand devant le Seigneur.

22. Or Héli était extrêmement vieux ; et ayant appris la manière dont ses enfants se conduisaient à l'égard de tout le peuple d'Israël, et qu'ils dormaient avec les femmes qui venaient veiller ²⁴ à l'entrée du tabernacle,

23. il leur dit : Pourquoi faites-vous toutes ces choses que j'entends, ces crimes détestables que j'apprends de tout le peuple ?

24. Ne faites plus cela, mes enfants ; car il est bien fâcheux que l'on publie de vous que vous portez le peuple du Seigneur à violer ses commandements.

25. Si un homme pèche contre un homme,

ŷ. 17. — ¹⁷ Litt. : Le péché des enfants était donc très-grand etc. — des enfants d'Héli.

¹⁸ Dans l'hébr. : parce que les hommes calomniaient (méprisaient) l'oblation du seigneur (à cause de l'avarice des prêtres).

ŷ. 18. — ¹⁹ remplissait les fonctions de Lévitte dans le saint tabernacle.

²⁰ C'est-à-dire d'un rational (2. *Moy.* 28, 6.), vêtement que non-seulement le pontife, mais les simples prêtres (*pl. b.* 22, 18.) et d'autres grands personnages (2. *Rois*, 14.) portaient comme signe de distinction.

ŷ. 19. — ²¹ un habit court de dessous, pour porter sous l'éphod. *Voy.* 2. *Moy.* 48, 31.

²² Dans l'hébr. : qu'il offrait à des jours déterminés annuellement.

ŷ. 20. — ²³ pour Samuel. *Pl. h.* 1, 28.

ŷ. 22. — ²⁴ *Voy.* 2. *Moy.* 38, 8.

on peut lui rendre Dieu favorable ²⁵; mais si un homme pèche contre le Seigneur, qui priera pour lui? Et les enfants d'Héli n'écouteront point la voix de leur père, parce que le Seigneur voulait les perdre ²⁶.

26. Cependant l'enfant Samuel s'avancé et croissait, et il était agréable à Dieu et aux hommes. *Luc* 2, 52.

27. Or un homme de Dieu ²⁷ vint trouver Héli, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Ne me suis-je pas découvert visiblement à la maison de votre père, lorsqu'ils étaient en Egypte sous la domination de Pharaon?

28. Je l'ai choisi de toutes les tribus d'Israël pour être mon prêtre, pour monter à mon autel ²⁸, pour m'offrir des parfums, et pour porter l'éphod devant moi; et j'ai donné part à la maison de votre père de tous les sacrifices des enfants d'Israël.

29. Pourquoi avez-vous foulé aux pieds mes victimes et les dons que j'ai commandé qu'on m'offrit dans le temple ²⁹? et pourquoi avez-vous plus honoré vos enfants que moi, pour manger avec eux les prémices ³⁰ de tous les sacrifices de mon peuple d'Israël?

30. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : J'ai dit et j'ai assuré que votre maison et la maison de votre père servirait pour jamais devant ma face ³¹. Mais maintenant je suis bien éloigné de cette pensée, dit le Seigneur, car je glorifierai quiconque m'aura rendu gloire, et ceux qui me méprisent tomberont dans le mépris. *3. Rois* 2, 27.

31. Il va venir un temps que je couperai votre bras, et le bras de la maison de votre père, en sorte qu'il n'y aura point de vieillard dans votre maison ³².

32. Et lorsque tout Israël sera dans la prospérité, vous verrez dans le temple un

placari ei potest Deus : si autem in Dominum peccaverit vir, quis orabit pro eo? Et non audierunt vocem patris sui : quia voluit Dominus occidere eos.

26. Puer autem Samuel proficiebat, atque crescebat, et placebat tam Domino quam hominibus.

27. Venit autem vir Dei ad Heli, et ait ad eum : Hæc dicit Dominus : Numquid non aperte revelatus sum domui patris tui, cum essent in Ægypto in domo Pharaonis?

28. Et elegi eum ex omnibus tribubus Israel mihi in sacerdotem, ut ascenderet ad altare meum, et adoleret mihi incensum, et portaret ephod coram me : et dedi domui patris tui omnia de sacrificiis filiorum Israel.

29. Quare calce abjecistis victimam meam, et munera mea quæ præcepi ut offerrentur in templo : et magis honorasti filios tuos quam me, ut comederetis primitias omnium sacrificii Israel populi mei?

30. Propterea ait Dominus Deus Israel : Loquens locutus sum, ut domus tua, et domus patris tui, ministraret in conspectu meo, usque in sempiternum. Nunc autem dicit Dominus : Absit hoc a me : sed quicumque glorificaverit me, glorificabo eum : qui autem contemnunt me, erunt ignobiles.

31. Ecce dies veniunt, et præcidam brachium tuum, et brachium domus patris tui, ut non sit senex in domo tua.

32. Et videbis œmulum tuum in templo, in universis prosperis

†. 25. — ²⁵ Dans l'hébr. : Dieu le jugera : à savoir, même pour cette faute moins considérable.

²⁶ parce qu'il voulait les abandonner à leur endurcissement (comp. *Rom.* 9, 18.), et les punir de mort.

†. 27. — ²⁷ un prophète. *Voy. pl. b.* 9, 6. — * On voit par le livre des Juges et par celui de Josué, que Dieu suscita souvent dans Israël des prophètes dont les noms sont inconnus.

†. 28. — ²⁸ par la montée en plan incliné qui y conduit. *Voy. 2. Moys.* 20, 26.

†. 29. — ²⁹ Pourquoi profanez-vous les sacrifices qui me sont offerts par votre cupidité et votre avarice?

³⁰ le meilleur de toutes les victimes.

†. 30. — ³¹ en qualité de prêtre.

†. 31. — ³² en sorte que vos fils mourront bientôt, et que vos petits-fils en général n'atteindront pas un grand âge.

Israel, et non erit senex in domo tua omnibus diebus.

33. Verumtamen non auferam penitus virum ex te ab altari meo : sed ut deficiat oculi tui, et tabescat anima tua : et pars magna domus tuæ morietur cum ad vilem ætatem venerit.

34. Hoc autem erit tibi signum, quod venturum est duobus filiis tuis, Ophni et Phinees : In die uno morientur ambo.

35. Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui juxta cor meum et animam meam faciet : et ædificabo ei domum fidelem, et ambulabit coram Christo meo cunctis diebus.

36. Futurum est autem, ut quicumque remanserit in domo tua, veniat ut oretur pro eo, et offerat nummum argenteum, et tortam panis, dicatque : Dimitte me obsecro ad unam partem sacerdotalem, ut comedam buccellam panis.

homme qui sera l'objet de votre envie³³ ; et il n'y aura jamais de vieillard dans votre maison.

33. Néanmoins je n'éloignerai pas entièrement de mon autel tous ceux de votre race³⁴ ; mais je ferai que vos yeux tomberont dans la langueur, et que votre âme se desséchera³⁵ ; et une grande partie de ceux de votre maison mourront, lorsqu'ils seront venus en âge d'homme³⁶.

34. La marque que vous en aurez³⁷, est ce qui arrivera à vos deux fils, Ophni et Phinéas, qui mourront tous deux en un même jour.

35. Et je me susciterai un prêtre fidèle³⁸, qui agira selon mon cœur et selon mon âme. Je lui établirai une maison stable³⁹, et il marchera toujours devant mon Christ⁴⁰.

36. Alors quiconque restera de votre maison viendra, afin que l'on prie pour lui ; et il offrira une pièce d'argent et un morceau de pain⁴¹, en disant : Permettez-moi, je vous prie, d'avoir quelque part aux fonctions sacerdotales, afin que j'aie une bouchée de pain à manger⁴².

ŷ. 32. — ³³ Vos descendants verront dans le temple un grand prêtre qui ne tirera pas de vous son origine. Cela s'accomplit en effet ; car la dignité de grand prêtre ne sortit pas, il est vrai, de la descendance d'Eléazar et de Phinéas (Comp. 4. Moys. 25, 13.), mais elle passa à une autre branche de cette ligne. Voy. 3. Rois, 2, 27. Selon d'autres, Héli lui-même n'était pas de la famille d'Eléazar, mais de celle d'Ïthamar, troisième fils d'Aaron ; et la souveraine sacrificature ne revint à Eléazar, conformément à sa succession, qu'après l'accomplissement de la prophétie qui précède ; mais voyez contre ce sentiment 4. Moys. 25, 13. — * Ce sentiment que rejette l'auteur, ne laisse pas d'avoir pour lui de fortes autorités et d'assez bonnes raisons. Voy. les remarq. sur l'endroit cité.

ŷ. 33. — ³⁴ Je ne ferai point périr entièrement votre race ; vos descendants conserveront la vie, mais ils ne posséderont pas le souverain pontificat.

³⁵ afin que, dans la personne de vos petits-fils, vous ayez le chagrin de voir que vous avez perdu la dignité de grand prêtre.

³⁶ Dans l'hébr. : et tous les descendants de votre maison mourront comme des hommes (de simples prêtres).

ŷ. 34. — ³⁷ La mort de vos deux fils sera la preuve que toute la prophétie s'accomplira.

ŷ. 35. — ³⁸ Sadoc (Voy. 3. Rois, 2, 35.) dans la famille duquel le souverain sacerdoce demeurera constamment.

³⁹ Litt. : fidèle — permanente.

⁴⁰ devant Salomon et les autres rois.

ŷ. 36. — ⁴¹ * Dans l'hébr. selon quelques-uns : ... viendra se prosterner devant lui (le grand prêtre), pour (avoir) une pièce d'argent et un morceau de pain, et il dira etc. Voy. la note.

⁴² Le sens est : Vos descendants seront dans une telle nécessité, qu'ils prieront le grand prêtre de leur donner du service pour avoir du pain.

CHAPITRE III.

Samuel est appelé à prophétiser.

1. Or le jeune Samuel servait le Seigneur en la présence d'Héli : et la parole du Seigneur était alors précieuse ¹; on ne connaissait plus guère de vision certaine ².

2. Les yeux d'Héli s'étaient obscurcis, et il ne pouvait voir. Il arriva donc un jour, lorsqu'il était couché en son lieu ³,

3. que Samuel dormant dans le temple du Seigneur ⁴, où était l'arche de Dieu ⁵, avant que la lampe qui brûlait dans le temple de Dieu fût éteinte ⁶,

4. le Seigneur appela Samuel. Et Samuel lui répondit : Me voici.

5. Il courut aussitôt à Héli, et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli lui dit : Je ne vous ai point appelé; retournez, et dormez. Samuel s'en alla, et se rendormit.

6. Le Seigneur appela encore une fois Samuel. Et Samuel s'étant levé, s'en alla à Héli, et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli lui répondit : Mon fils, je ne vous ai point appelé; retournez, et dormez.

7. Or Samuel ne connaissait point encore le Seigneur ⁷, car jusqu'alors la parole du Seigneur ne lui avait point été révélée.

8. Le Seigneur appela donc encore Samuel pour la troisième fois. Et Samuel se levant, s'en alla à Héli,

9. et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli reconnut alors que le Seigneur appelait l'enfant, et il dit à Samuel : Allez, et dormez; et si l'on vous appelle encore une fois, répondez : Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur écoute. Samuel s'en retourna donc en son lieu, et s'endormit.

1. Puer autem Samuel ministrabat Domino coram Heli, et sermo Domini erat pretiosus in diebus illis, non erat visio manifesta.

2. Factum est ergo in die quadam, Heli jacebat in loco suo, et oculi ejus caligaverant, nec poterat videre :

3. lucerna Dei antequam extingueretur, Samuel dormiebat in templo Domini, ubi erat arca Dei.

4. Et vocavit Dominus Samuel. Qui respondens, ait : Ecce ego.

5. Et cucurrit ad Heli, et dixit : Ecce ego : vocasti enim me. Qui dixit : Non vocavi : revertere, et dormi. Et abiit, et dormivit.

6. Et adjecit Dominus rursum vocare Samuelem. Consurgensque Samuel, abiit ad Heli, et dixit : Ecce ego : quia vocasti me. Qui respondit : Non vocavi te, fili mi; revertere et dormi.

7. Porro Samuel necdum sciebat Dominum, neque revelatum fuerat ei sermo Domini.

8. Et adjecit Dominus, et vocavit adhuc Samuelem tertio. Qui consurgens abiit ad Heli,

9. et ait : Ecce ego : quia vocas te. Intellexit ergo Heli quia Dominus vocaret puerum : et ait ad Samuelem : Vade, et dormi : et si deinceps vocaverit te, dices : Loquere Domine, quia audit servus tuus. Abiit ergo Samuel, et dormivit in loco suo.

1. 1. — ¹ rare, il y avait peu de prophètes.

2. 2. Dans l'hébr. : il n'y avait point de vision ouverte — point de prophétie publique et commune, point de prophètes reconnus de tout le peuple, comme du temps d'Elie, d'Isaïe etc.

3. 3. — ³ dans le parvis.

4. 4. — ⁴ dans le parvis du tabernacle et non loin d'Héli.

5. 5. c'est-à-dire dans lequel temple (tabernacle) était l'arche etc.

6. 6. pendant que toutes les lampes brûlaient encore. comme il n'était pas encore jour. Voy. 2. Moys. 27, 20. 21. 3. Moys. 24, 3.

7. 7. — ⁷ la voix du Seigneur.

10. Et venit Dominus, et stetit : et vocavit, sicut vocaverat secundo : Samuel, Samuel. Et ait Samuel : Loquere Domine, quia audit servus tuus.

11. Et dixit Dominus ad Samuelem : Ecce ego facio verbu in Israel : quod quicumque audierit, tinnient ambæ aures ejus.

12. In die illa suscitabo adversum Heli omnia quæ locutus sum super domum ejus : incipiam, et complebo.

13. Prædixi enim ei quod judicaturus essem domum ejus in æternum, propter iniquitatem, eo quod noverat indigne agere filios suos, et non corripuerit eos.

14. Idcirco juravi domui Heli, quod non expietur iniquitas domus ejus victimis et muneribus usque in æternum.

15. Dormivit autem Samuel usque mane, aperuitque ostia domus Domini. Et Samuel timebat indicare visionem Heli.

16. Vocavit ergo Heli Samuelem, et dixit : Samuel fili mi ? Qui respondens, ait : Præsto sum.

17. Et interrogavit eum : Quis est sermo, quem locutus est Dominus ad te ? oro te ne celaveris me : hæc faciat tibi Deus, et hæc addat, si absconderis a me sermonem ex omnibus verbis quæ dicta sunt tibi.

18. Indicavit itaque ei Samuel universos sermones, et non abscondit ab eo. Et ille respondit : Dominus est : quod bonum est in oculis suis faciat.

10. Le Seigneur vint encore ; et s'étant arrêté ⁸, il appela, comme il avait fait, par deux fois : Samuel, Samuel. Samuel lui répondit : Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur écoute.

11. Et le Seigneur dit à Samuel : Je vais faire une chose dans Israël que nul ne pourra entendre sans être frappé d'un profond étonnement ⁹.

12. En ce jour-là j'exécuterai tout ce que j'ai dit contre Héli ¹⁰ et contre sa maison ; je commencerai et j'achèverai.

13. Car je lui ai prédit que j'exercerais mon jugement contre sa maison pour jamais, à cause de son iniquité, parce que sachant que ses fils se conduisaient d'une manière indigne, il ne les a point punis ¹¹.

14. C'est pourquoi j'ai juré à la maison d'Héli, que l'iniquité de cette maison ne sera jamais expiée, ni par des victimes ni par des présents ¹².

15. Or Samuel ayant dormi ¹³ jusqu'au matin, alla ouvrir les portes de la maison du Seigneur ¹⁴, et il craignait de dire à Héli la vision qu'il avait eue.

16. Héli appela donc Samuel, et lui dit : Samuel, mon fils. Il lui répondit : Me voici.

17. Héli lui demanda : Qu'est-ce que le Seigneur vous a dit ? Ne me le cachez point, je vous prie. Que le Seigneur vous traite dans toute sa sévérité ¹⁵, si vous me cachez rien de toutes les paroles qui vous ont été dites.

18. Samuel lui dit donc tout ce qu'il avait entendu, et il ne lui cacha rien. Héli répondit : Il est le Seigneur, qu'il fasse ce qui est agréable à ses yeux ¹⁶.

ŷ. 10. — ⁸ * Le Seigneur est représenté comme s'il eût apparu sous la figure sensible d'un ange ou d'un homme. Voy. note 19.

ŷ. 11. — ⁹ * Litt. : sans que les oreilles leur en tintent. — La métaphore est prise de ce qui arrive lorsqu'on est subitement frappé d'un grand bruit, dont on est comme étourdi et dont le retentissement demeure longtemps dans les oreilles (Voy. pl. h. 2, 27 et suiv.).

ŷ. 12. — ¹⁰ * je confirmerai par les faits tout etc.

ŷ. 13. — ¹¹ * C'est ainsi que les parents sont responsables devant Dieu des fautes que, par leur négligence ou leur trop d'indulgence, leurs enfants commettent.

ŷ. 14. — ¹² * Les sacrifices et les présents sont ici censés être l'expression d'un cœur contrit et humilié.

ŷ. 15. — ¹³ Dans l'hébr. : étant demeuré couché.

¹⁴ du parvis.

ŷ. 17. — ¹⁵ Litt. : Que Dieu vous fasse ceci et qu'il y ajoute cela ; c'est-à-dire qu'il vous punisse.

ŷ. 18. — ¹⁶ * Réponse digne d'un prêtre pénitent, humble, contrit de ses fautes, et résigné à tout ce qu'il plaira à la justice divine d'ordonner. Ainsi communément

19. Or Samuel croissait en âge : le Seigneur était avec lui, et nulle de ses paroles ne tomba par terre ¹⁷.

20. Et tout Israël connut, depuis Dan jusqu'à Bersabée ¹⁸, que Samuel était le fidèle prophète du Seigneur.

21. Le Seigneur continua à paraître dans Silo; car ce fut à Silo qu'il se découvrit à Samuel, et qu'il lui fit connaître sa parole ¹⁹. Et tout ce que Samuel dit à tout le peuple d'Israël fut accompli ²⁰.

19. Crevit autem Samuel, et Dominus erat cum eo, et non cecidit ex omnibus verbis ejus in terram.

20. Et cognovit universus Israel, a Dan usque Bersabee, quod fidelis Samuel propheta esset Domini.

21. Et addidit Dominus ut appareret in Silo, quoniam revelatus fuerat Dominus Samueli Silo, juxta verbum Domini. evenit sermo Samuelis universi Israeli.

CHAPITRE IV.

Défaite d'Israël. Cas de mort dans la maison d'Héli.

1. Or il arriva dans ce temps-là que les Philistins s'assemblèrent pour faire la guerre ¹. Le peuple d'Israël se mit aussi en campagne pour aller combattre les Philistins, et l'armée campa près de la pierre du Secours ². Les Philistins vinrent à Aphec ³,

2. et rangèrent leurs troupes pour combattre contre Israël. La bataille s'étant donnée, les Israélites fuirent devant les Philistins, et il y en eut environ quatre mille de tués dans ce combat au travers des champs.

1. Et factum est in diebus illis, convenerunt Philistiim in pugnam : et egressus est Israel obviam Philistiim in prælium, et castrametatus est juxta lapidem Adjutorii. Porro Philistiim venerunt in Aphec,

2. et instruxerunt aciem contra Israel. Inito autem certamine, terga vertit Israel Philisthæis : et cæsa sunt in illo certamine passim per agros, quasi quatuor millia virorum.

les SS. PP. et les interprètes, qui croient qu'Héli obtint le salut de son âme, quoique Dieu ne laissa pas de le punir dans sa personne et dans celle des siens (*Chrys.*).

ŷ. 19. — ¹⁷ aucune ne demeura sans accomplissement.

ŷ. 20. — ¹⁸ Voy. *Jug.* 20, 4.

ŷ. 21. — ¹⁹ Litt. : car ce fut à Silo qu'il se découvrit à Samuel, selon la parole du Seigneur. — Dans l'hébr. : par la parole (Jéhovah), — par le discours, par la seconde personne divine, le Verbe (Logos), par le Prophète promis (5. *Moy.* 18, 15.), dans lequel tous les autres ont parlé. — ²⁰ Ainsi ce fut Dieu lui-même, Jéhovah, comme porte l'hébreu, et non un ange qui parla à Samuel.

²⁰ arriva et fut accompli. — ^{*} Dans l'hébr. le ŷ. 21 porte seulement : Et Jéhovah continua à se manifester à Silo; car ce fut à Silo que Jéhovah se révéla à Samuel, selon la parole de Jéhovah — selon qu'il avait coutume de faire à l'égard des prophètes. — Les mots « Et tout... accompli » appartiennent au premier verset du chapitre suivant où on lit : *Et fuit verbum Samuel omni Israeli*, c'est-à-dire : Et la parole de Samuel parvint à la connaissance de tout Israël; ou bien : Et à l'avenir, la parole de Samuel fut une règle pour tout Israël; ou bien encore : Ce que Samuel avait prédit se réalisa à l'égard de tout Israël.

ŷ. 1. — ¹ D'après les calculs ordinaires l'an du monde 2888, avant Jésus-Christ 1116, comme Samson (*Jug.* 16, 31.) était déjà mort.

² Dans l'hébr. : près d'Eben-Eser. — ^{*} C'est-à-dire près de la pierre du Secours. *Voy. pl. b. 7, 12.*

³ Cette ville était de la tribu de Juda, et ne devait pas être loin d'Eben-Eser; mais on n'en sait pas exactement la situation.

3. Et reversus est populus ad castra : dixeruntque majores natu de Israel : Quare percussit nos Dominus hodie coram Philistiim? Afferamus ad nos de Silo arcam fœderis Domini, et veniat in medium nostri, ut salvet nos de manu inimicorum nostrorum.

4. Misit ergo populus in Silo, et tulerunt inde arcam fœderis Domini exercituum sedentis super Cherubim : erantque duo filii Heli cum arca fœderis Dei, Ophni et Phinees.

5. Cumque venisset arca fœderis Domini in castra, vociferatus est omnis Israel clamore grandi, et personuit terra.

6. Et audierunt Philistiim vocem clamoris, dixeruntque : Quænam est hæc vox clamoris magni in castris Hebræorum? Et cognoverunt quod arca Domini venisset in castra.

7. Timueruntque Philistiim, dicentes : Venit Deus in castra. Et ingemuerunt, dicentes .

8. Væ nobis : non enim fuit tanta exsultatio heri et nudius tertius : væ nobis. Quis nos salvabit de manu Deorum sublimium istorum? hi sunt Dii, qui percusserunt Ægyptum omni plaga, in deserto.

9. Confortamini, et estote viri, Philistiim : ne serviatis Hebræis, sicut et illi servierunt vobis : confortamini, et bellate.

10. Pugnauerunt ergo Philistiim, et cæsus est Israel, et iugit unusquisque in tabernaculum suum : et facta est plaga magna nimis : et ceciderunt de Israel triginta millia peditum.

11. Et arca Dei capta est : duo quoque filii Heli mortui sunt Ophni et Phinees

12. Currens autem vir de Benjamin ex acie, venit in Silo in die

3. Lorsque le peuple fut revenu dans le camp, les plus anciens d'Israël dirent : Pourquoi le Seigneur nous a-t-il frappés aujourd'hui de cette plaie devant les Philistins? Amenons ici de Silo l'arche de l'alliance du Seigneur, et qu'elle vienne au milieu de nous, afin qu'elle nous sauve de la main de nos ennemis ⁴.

4. Le peuple ayant donc envoyé à Silo, on en fit venir l'arche de l'alliance du Seigneur des armées assis sur les Chérubins ⁵; et les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéés, étaient avec l'arche de l'alliance de Dieu.

5. Lorsque l'arche de l'alliance du Seigneur fut venue dans le camp, tout le peuple d'Israël jeta un grand cri dont la terre retentit.

6. Les Philistins l'ayant entendu, s'entre-dirent : Quel est ce grand bruit qui s'élève dans le camp des Hébreux? et ils apprirent que l'arche du Seigneur était venue dans le camp

7. Les Philistins eurent donc peur, et ils dirent : Dieu est venu dans leur camp.

8. Malheur à nous, ajoutèrent-ils en soupirant; car ils n'étaient point dans une si grande joie ni hier ni avant-hier! Malheur à nous! Qui nous sauvera de la main de ces Dieux si puissants? Ce sont ces Dieux qui frappèrent l'Égypte d'une si grande plaie dans le désert ⁶.

9. Mais prenez courage, Philistins, et agissez en hommes de cœur. Gardez-vous de devenir les esclaves des Hébreux, comme ils ont été vos esclaves; prenez courage, et combattez vaillamment.

10. Les Philistins donnèrent donc la bataille, et Israël fut défait. Tous s'enfuirent dans leurs tentes; et la perte fut si grande du côté des Israélites, qu'il demeura trente mille hommes de pied sur la place.

11. L'arche de Dieu fut prise, et les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéés, furent tués ⁷.

12. Le jour même un homme de la tribu de Benjamin, échappé du combat, vint en

ÿ. 3. — ⁴ Le Seigneur sauve, mais lorsqu'on se rend digne de sa protection et du salut.

ÿ. 4. — ⁵ Voy. 2. Moys. 25, 22.

ÿ. 8. — ⁶ c'est-à-dire près du désert, dans la mer Rouge. — ⁷ Les Philistins parlaient en païens.

ÿ. 11. — ⁷ L'arche, remarque saint Augustin, ne peut servir de défense aux transgresseurs de la loi, eux qui sont condamnés par la loi qui est dans l'arche.

courant à Silo. Il avait ses vêtements déchirés, et la tête couverte de poussière ⁸.

13. Dans le temps que cet homme arrivait, Héli était assis sur son siège ⁹ et tourné vers le chemin; car son cœur tremblait de crainte pour l'arche de Dieu. Cet homme étant donc entré dans la ville, et ayant dit les nouvelles du combat, il se fit parmi tout le peuple des cris lamentables.

14. Héli ayant entendu le bruit de ces clameurs, dit : Qu'est-ce que ce bruit confus que j'entends? Sur cela, cet homme vint à Héli en grande hâte, et lui dit cette nouvelle.

15. Héli avait alors quatre-vingt-dix-huit ans : ses yeux s'étaient obscurcis, et il ne pouvait plus voir.

16. Cet homme dit à Héli : C'est moi qui reviens de la bataille, et qui me suis échappé aujourd'hui du combat. Héli lui dit : Qu'est-il arrivé, mon fils?

17. Cet homme qui avait apporté la nouvelle lui répondit : Israël a fui devant les Philistins; une grande partie du peuple a été taillée en pièces; plus que cela, vos deux fils, Ophni et Phinéas, ont été tués, et l'arche de Dieu a été prise.

18. Lorsqu'il eut nommé l'arche de Dieu, Héli tomba de son siège à la renverse près de la porte; et s'étant cassé la tête, il mourut. Il était vieux et fort avancé en âge ¹⁰, et il avait jugé Israël pendant quarante ans ¹¹.

19. La femme de Phinéas, belle-fille d'Héli, était alors grosse et près d'accoucher; et ayant appris la nouvelle que l'arche de Dieu avait été prise, et que son beau-père et son mari étaient morts, se trouvant surprise tout d'un coup par la douleur, elle se baissa et accoucha.

20. Et comme elle allait mourir, les femmes qui étaient auprès d'elle lui dirent : Ne craignez point, car vous avez enfanté un fils. Elle ne leur répondit rien, et n'y fit pas même attention.

21. Mais elle appela son fils Ichabod ¹², en disant : Israël a perdu sa gloire, à cause que

illa, scissa veste, et conspersus pulvere caput.

13. Cumque ille venisset, Heli sedebat super sellam contra viam spectans. Erat enim cor ejus pavens pro arca Dei. Vir autem ille postquam ingressus est, nuntiavit urbi : et ululavit omnis civitas.

14. Et audivit Heli sonitum clamoris, dixitque : Quis est hic sonitus tumultus hujus? At ille festinavit, et venit, et nuntiavit Heli.

15. Heli autem erat nonaginta et octo annorum, et oculi ejus caligaverant, et videre non poterat.

16. Et dixit ad Heli : Ego sum qui veni de prælio, et ego qui de acie fugi hodie. Cui ille ait : Quid actum est, fili mi?

17. Respondens autem ille, qui nuntiabat : Fugit, inquit, Israel coram Philisthium, et ruina magna facta est in populo : insuper et duo filii tui mortui sunt, Ophni et Phinees : et arca Dei capta est.

18. Cumque ille nominasset arcam Dei, cecidit de sella retrorsum juxta ostium, et fractis cervicibus mortuus est. Senex enim erat vir et grandævus : et ipse judicavit Israel quadraginta annis.

19. Nurus autem ejus, uxor Phinees, prægnans erat, vicinaque partui : et audito nuntio quod capta esset arca Dei, et mortuus esset socer suus, et vir suus, incurvavit se et peperit : irruerant enim in eam dolores subiti.

20. In ipso autem momento mortis ejus, dixerunt ei quæ stabant circa eam : Ne timeas, quia filium peperisti. Quæ non respondit eis, neque animadvertit.

21. Et vocavit puerum, Ichabod, dicens : Translata est gloria de Is-

ÿ. 12. — ⁸ en signe de deuil.

ÿ. 13. — ⁹ près du tabernacle.

ÿ. 18. — ¹⁰ Dans l'hébr. : pesant.

¹¹ * Voy. p. h. 3, 18 et les remarq. et la table chronol. ch. 5. Déjà ci-dessus (1, 9) l'Écriture remarque qu'Héli se tenait sur son siège assis à la porte du tabernacle. Il semble que c'était l'usage que le grand prêtre se tint en ce lieu pour entendre ceux qui avaient à lui parler, et traiter des affaires qu'on lui soumettait. Le terme héb. qu'on a traduit par siège est mis souvent pour le trône des rois. Héli avait une vraie piété; il aurait survécu à la mort de ses fils, mais il ne put survivre à la nouvelle de la prise de l'arche.

ÿ. 21. — ¹² c'est-à-dire : Sans gloire (il n'y a plus de gloire).

real, quia capta est arca Dei, et pro socero suo et pro viro suo;

22. et ait : Translata est gloria ab Israel, eo quod capta esset arca Dei.

l'arche de Dieu avait été prise, et à cause de la mort de son beau-père et de son mari.

22. Et elle dit qu'Israël avait perdu sa gloire, parce que l'arche de Dieu avait été prise.

CHAPITRE V.

L'arche dans le temple de Dagon. Plaies des Philistins.

1. Philistiim autem tulerunt arcam Dei, et asportaverunt eam a lapide Adjutorii in Azotum.

2. Tuleruntque Philistiim arcam Dei, et intulerunt eam in templum Dagon, et statuerunt eam juxta Dagon.

3. Cumque surrexissent diluculo Azotii altera die, ecce Dagon jacebat pronus in terra ante arcam Domini : et tulerunt Dagon, et restituerunt eum in locum suum.

4. Rursumque mane die altera consurgentes, invenerunt Dagon jacentem super faciem suam in terra coram arca Domini : caput autem Dagon, et duæ palmæ manuum ejus abscissæ erant super limen :

5. porro Dagon solus truncus remanserat in loco suo. Propter hanc causam non calcant sacerdotes Dagon, et omnes qui ingrediuntur templum ejus, super limen Dagon in Azoto, usque in hodiernum diem.

6. Aggravata est autem manus Domini super Azotios, et demolitus est eos : et percussit in secretori parte natium Azotum, et fines ejus. Et ebullierunt villæ et agri in medio regionis illius, et

1. Les Philistins ayant donc pris l'arche de Dieu, l'emmenèrent de la pierre du Secours¹ à Azot.

2. Ils mirent l'arche de Dieu qu'ils avaient prise dans le temple de Dagon², et la placèrent auprès de Dagon.

3. Le lendemain ceux d'Azot s'étant levés dès le point du jour, trouvèrent Dagon qui était tombé le visage contre terre devant l'arche du Seigneur; ils le relevèrent, et le remirent à sa place.

4. Le jour suivant, s'étant encore levés dès le matin, ils trouvèrent Dagon tombé par terre sur le visage devant l'arche du Seigneur; mais la tête et les deux mains en ayant été coupées, étaient sur le seuil de la porte,

5. et le tronc seul de Dagon était demeuré en sa place. C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les prêtres de Dagon et tous ceux qui entrent en son temple dans Azot, ne marchent point sur le seuil de la porte³.

6. Or la main du Seigneur s'appesantit sur ceux d'Azot, et il les désola; il frappa ceux de la ville et de la campagne dans les parties secrètes du corps⁴. [Et il⁵ sortit tout d'un coup des champs et des villages une multitude de rats; et l'on vit dans toute la

γ. — 1. ¹ d'Eben-Eser.

γ. 2. — ² Voyez Jug. 16, 23.

γ. 5. — ³ Le corps mutilé, sans tête et sans mains, du dieu Dagon, demeura seul debout. Les Philistins, depuis cette époque, en entrant dans le temple de leur Dieu, sautaient par dessus le seuil, sans y mettre le pied. Dieu permit que par cette observance ils perpétuassent le souvenir du fait miraculeux de la chute de Dagon devant son arche sainte.

γ. 6. — ⁴ Dans l'hébr. : et il les frappa d'apholim, de tumeurs à l'anus.

⁵ Ce qui est ajouté ci-après se trouve dans notre version et dans la version grecque — ⁵ mais non dans l'hébreu.

une confusion de mourants et de morts].
77, 66 ^v.

7. Ceux d'Azot voyant une telle plaie, s'entredirent : Que l'arche du Dieu d'Israël ne demeure point parmi nous, parce que sa main s'est appesantie avec rigueur sur nous et sur notre dieu Dagon.

8. Et ayant envoyé quérir tous les princes des Philistins, ils leur dirent : Que ferons-nous de l'arche du Dieu d'Israël? Ceux de Geth répondirent : Qu'on mène l'arche du Dieu d'Israël de ville en ville ⁷. Ils commencèrent donc à mener l'arche du Dieu d'Israël d'un lieu en un autre.

9. Et pendant qu'ils la menaient de cette sorte, le Seigneur étendait sa main sur chaque ville; et il y tuait un grand nombre d'hommes ⁸. Il en frappait les habitants depuis le plus petit jusqu'au plus grand; et les intestins sortant hors du conduit naturel, se pourrissaient ⁹. C'est pourquoi ceux de Geth ayant consulté ensemble, se firent des sièges de peaux ¹⁰.

10. Ils envoyèrent ensuite l'arche de Dieu à Accaron. Et lorsque l'arche de Dieu fut venue à Accaron, ceux de la ville commencèrent à crier et à dire : Ils nous ont amené l'arche du Dieu d'Israël, afin qu'elle nous tue, nous et notre peuple.

11. Ils envoyèrent donc à tous les princes des Philistins, qui s'étant assemblés, leur dirent : Renvoyez l'arche du Dieu d'Israël, et qu'elle retourne au lieu où elle était, afin qu'elle ne nous tue plus, nous et notre peuple.

12. Car dans chaque ville se répandait l'effroi de la mort; et la main de Dieu s'y faisait sentir effroyablement. Les hommes qui n'en mouraient pas étaient frappés ¹¹ dans les parties secrètes du corps : et les

nati sunt mures, et facta est confusio mortis magnæ in civitate.

7. Videntes autem viri Azotii hujuscemodi plagam, dixerunt : Non maneat arca Dei Israel apud nos : quoniam dura est manus ejus super nos, et super Dagon deum nostrum.

8. Et mittentes congregaverunt omnes satrapas Philistinorum ad se, et dixerunt : Quid faciemus de arca Dei Israel? Responderuntque Gethæi : Circumducatur arca Dei Israel. Et circumduxerunt arcam Dei Israël.

9. Illis autem circumducentibus eam, fiebat manus Domini per singulas civitates interfectionis magnæ nimis : et percutiebat viros uniuscujusque urbis, a parvo usque ad majorem, et computrescebant prominentes extales eorum. Inieruntque Gethæi consilium, et fecerunt sibi sedes pelliceas.

10. Miserunt ergo arcam Dei in Accaron. Cumque venisset arca Dei in Accaron, exclamaverunt Accaronitæ, dicentes : Adduxerunt ad nos arcam Dei Israel, ut interficiat nos et populum nostrum.

11. Miserunt itaque et congregaverunt omnes satrapas Philistinorum, qui dixerunt : Dimitte arcam Dei Israel, et revertatur in locum suum, et non interficiat nos cum populo nostro.

12. Fiebat enim pavor mortis in singulis urbibus, et gravissima valde manus Dei; viri quoque, qui mortui non fuerant, percutiebantur in secretiori parte natium :

⁶ La plaie des rats et la mortalité ne sont pas mentionnées dans l'hébreu; mais d'après *ŷ. 12*, chap. 6, 5. cette addition est fondée.

⁷ 8. — ⁷ Les Philistins, dans le principe, crurent que leur maladie venait d'une cause naturelle, et ils voulurent faire promener l'arche par toutes les parties de leur pays, pour voir ce qu'il en arriverait.

⁸ 9. — ⁸ Dans l'hébr. : il s'éleva un grand tumulte (effroi) dans la ville de (Geth). — ⁹ Litt. : Et il arriva qu'après qu'ils l'eurent proménée, la main du Seigneur fut dans la ville un grand tumulte : et il frappa etc. — La main du Seigneur, étendue sur quelqu'un ou sur quelque chose, se prend soit en bonne soit en mauvaise part. Comp. *Ezéch.* 1, 3; 13, 9.

⁹ Dans l'hébr. : de sorte qu'il y eut en eux éruption de tumeurs (comme *ŷ. 6*).
¹⁰ parce qu'à cause de leurs tumeurs ils ne pouvaient s'asseoir ni reposer sur des sièges de bois ou de pierre, qui ne pliaient pas. Le texte hébreu ne dit rien de ce conseil tenu par les Philistins, — ¹¹ ni de leurs sièges de peau. Cette addition ne se lit que dans quelques éditions grecques, d'où elle a passé dans la Vulgate.

ŷ. 12. — ¹¹ Dans l'hébr. : frappés de tumeurs.

et ascendebat ululatus uniuscujusque civitatis in cœlum | cris de chaque ville montaient jusqu'au ciel.

CHAPITRE VI.

Renvoi de l'arche.

1. Fuit ergo arca Domini in regione Philistinorum septem mensibus.

2. Et vocaverunt Philistiim sacerdotes et divinos, dicentes : Quid faciemus de arca Domini ? indicate nobis quomodo remittamus eam in locum suum. Qui dixerunt :

3. Si remittitis arcam Dei Israel, nolite dimittere eam vacuum, sed quod debetis, reddite ei pro peccato, et tunc curabimini : et scietis quare non recedat manus ejus a vobis.

4. Qui dixerunt : Quid est quod pro delicto reddere debeamus ei ? Responderuntque illi :

5. Juxta numerum provinciarum Philistinorum, quinque anos aureos facietis, et quinque mures aureos : quia plaga una fuit omnibus vobis, et satrapis vestris. Facietisque similitudines anorum vestrorum, et similitudines murium, qui demoliti sunt ferram ; et dabitis Deo Israel gloriam : si forte relevet manum suam a vobis, et a diis vestris, et a terra vestra.

6. Quare aggravatis corda vestra, sicut aggravavit Ægyptus, et Pha-

1. L'arche du Seigneur ayant été dans le pays des Philistins pendant sept mois,

2. les Philistins firent venir leurs prêtres et leurs devins, et leur dirent : Que ferons-nous de l'arche du Seigneur ? Dites-nous comment nous la renverrons au lieu où elle était. Ils leur répondirent :

3. Si vous renvoyez l'arche du Dieu d'Israël, ne la renvoyez point vide ¹ ; mais rendez-lui ce que vous lui devez pour votre péché ² ; et alors vous serez guéris, et vous saurez pourquoi sa main ne se retire point de dessus vous ³.

4. Ils leur demandèrent ensuite : Qu'est-ce que nous lui devons rendre pour notre péché ? Les prêtres répondirent :

5. Faites cinq ans d'or ⁴ et cinq rats d'or ⁵, selon le nombre des provinces des Philistins ⁶, parce que vous avez tous été frappés, vous et vos princes, d'une même plaie. Vous lerez donc des figures de la partie qui a été malade ⁷, et des figures des rats qui ont ravagé la terre ; et vous rendrez gloire au Dieu d'Israël, pour voir s'il relèvera sa main de dessus vous, de dessus vos dieux, et de dessus votre terre ⁸.

6. Pourquoi appesantisiez-vous vos cœurs comme l'Égypte. et comme Pharaon appe-

γ. 3. — ¹ C'a été un sentiment commun à toutes les nations que, quoique Dieu n'ait besoin ni des hommes ni de leurs sacrifices, il veut néanmoins être honoré par leurs oblations. C'était également un précepte de la loi de Moïse de ne point paraître devant le Seigneur les mains vides (2. Moys. 23, 15.). Ces dons volontaires étaient une reconnaissance du souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures.

² Offrez un sacrifice pour le délit.

³ pourquoi vous avez été atteints de maladies, et un grand nombre frappés de mort.

γ. 5. — ⁴ Dans l'hébr. : cinq tumeurs d'or.

⁵ Voyez pl. h. 5, 6.

⁶ des cinq provinces du pays des Philistins.

⁷ Dans l'hébr. : de vos tumeurs.

⁸ Ces figures d'ans et de rats étaient comme un aveu que les plaies dont les Philistins avaient été frappés venaient de la présence de l'arche du Dieu d'Israël parmi eux, et que c'était de lui qu'ils attendaient leur délivrance.

santit son cœur? Ne renvoya-t-il pas enfir les Israélites après avoir été frappé? et ne les laissa-t-il pas aller? 2. *Moys.* 12, 31.

7. Prenez donc un chariot que vous ferez faire tout neuf; et attelez-y deux vaches qui nourrissent leurs veaux, auxquelles on n'aura point encore imposé le joug⁹; et renfermez leurs veaux dans l'étable.

8. Prenez l'arche du Seigneur, et mettez-la dans le chariot; et ayant mis à côté, dans une cassette, les figures d'or que vous lui aurez payées pour votre péché, laissez-la aller.

9. Et vous verrez *ce qui en arrivera*. Si elle va par le chemin qui mène en son pays, vers Bethsamès¹⁰, c'est le Dieu d'Israël qui nous a fait tous ces grands maux. Que si elle n'y va pas, nous reconnaitrons que ce n'a point été sa main qui nous a frappés, mais que ces maux sont arrivés par hasard¹¹.

10. Ils firent donc ce que leurs prêtres leur avaient conseillé; et prenant deux vaches qui nourrissaient leurs veaux de leur lait, il les attelèrent au chariot, après avoir renfermé leurs veaux dans l'étable.

11. Et ils mirent l'arche de Dieu sur le chariot, avec la cassette où étaient les rats d'or et les figures des anus¹².

12. Les vaches ayant commencé d'aller, marchèrent tout droit par le chemin qui mène à Bethsamès, et avançaient toujours d'un même pas, en meuglant, sans se détourner ni à droite ni à gauche. Les princes des Philistins les suivirent jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées sur les terres de Bethsamès.

13. Les Bethsamites sciaient alors le blé dans une vallée; et levant les yeux, ils aperçurent l'arche, et eurent une grande joie en la voyant.

14. Le chariot vint se rendre dans le champ de Josue, Bethsamite, et s'arrêta là. Il y avait au même lieu une grande pierre; et les Bethsamites avant coupé en pièces le bois

rao cor suum? Nonne postquam percussus est, tunc dimisit eos, et abierunt?

7. Nunc ergo arripite et facite plaustrum novum unum : et duas vaccas fœtas, quibus non est impositum jugum, jungite in plastro, et recludite vitulos earum domi.

8. Tolletisque arcam Domini, et ponetis in plastro, et vasa aurea, quæ exsolvistis ei pro delicto, ponetis in capsellam ad latus ejus : et dimittite eam ut vadat.

9. Et aspicietis : et siquidem per viam finium suorum ascenderit contra Bethsames, ipse fecit nobis hoc malum grande : sin autem, minime : sciemus quia nequaquam manus ejus tetigit nos, sed casu accidit.

10. Fecerunt ergo illi hoc modo : et tollentes duas vaccas, quæ lactabant vitulos, junxerunt ad plastrum, vitulosque earum concluderunt domi.

11. Et posuerunt arcam Dei super plastrum, et capsellam, quæ habebat mures aureos et similitudines anorum.

12. Ibant autem in directum vaccæ, per viam quæ ducit Bethsames, et itinere uno gradiebantur, pergentes et mugientes : et non declinabant neque ad dexteram neque ad sinistram : sed et satrapæ Philisthim sequebantur usque ad terminos Bethsames.

13. Porro Bethsamitæ metebant triticum in valle : et elevantes oculos suos, viderunt arcam, et gavisissimi sunt cum vidissent.

14. Et plastrum venit in agrum Josue Bethsamite, et stetit ibi. Erat autem ibi lapis magnus, et conciderunt ligna plaustrum, vac-

γ. 7. — ⁹ Ils auraient cru manquer au respect dû à l'arche sacrée en la mettant sur un char ou en la faisant conduire par des vaches qui auraient servi à des usages profanes. Comp. 2. *Rois* 6, 3.

γ. 9. — ¹⁰ ville frontière d'Israël.

¹¹ Les Philistins firent ce raisonnement : Si la plaie dont nous avons été frappés provient de causes naturelles, les vaches qui ont des veaux qu'elles allaitent et qui ne sont point accoutumées au joug, s'en retourneront aussitôt, ou récalcitreront; si au contraire elle nous a été envoyée par le Dieu d'Israël, il dirigera lui-même le retour de son arche sainte.

γ. 11. — ¹² Dans l'hébr. : de leurs tumeurs.

casque imposuerunt super ea holocaustum Domino.

15. Levitæ autem deposuerunt arcam Dei, et capsellam quæ erat iuxta eam, in qua erant vasa aurea, et posuerunt super lapidem grandem. Viri autem Bethsamitæ obtulerunt holocausta, et immolaverunt victimas in die illa Domino.

16. Et quinque satrapæ Philistinorum viderunt, et reversi sunt in Accaron in die illa.

17. Hi sunt autem ani aurei, quos reddiderunt Philistiim pro delicto, Domino : Azotus unum, Gaza unum, Ascalon unum, Geth unum, Accaron unum :

18. et mures aureos secundum numerum urbium Philistiim, quinque provinciarum, ab urbe murata usque ad villam quæ erat absque muro, et usque ad Abel magnum, super quem posuerunt arcam Domini, quæ erat usque in illum diem in agro Josue Bethsamitis.

19. Percussit autem de viris Bethsamitibus, eo quod vidissent arcam Domini : et percussit de populo septuaginta viros, et quinquaginta millia plebis. Luxitque populus, eo quod Dominus percussisset plebem plaga magna.

du chariot, mirent les vaches dessus, et les offrirent au Seigneur en holocauste ¹³.

15. Les Lévités descendirent l'arche de Dieu avec la cassette qui était auprès, où étaient les figures d'or, et ils les mirent sur cette grande pierre. Les Bethsamites offrirent alors des holocaustes, et immolèrent des victimes au Seigneur ¹⁴.

16. Les cinq princes des Philistins ayant vu ceci, retournèrent le même jour à Accaron.

17. Voici les cinq ans d'or ¹⁵ que les Philistins rendirent au Seigneur pour leur péché : Azot, Gaza, Ascalon, Geth, et Accaron en donnèrent chacun un,

18. avec autant de rats d'or qu'il y avait de villes capitales dans les cinq provinces des Philistins, et autant même qu'il y avait de villes murées, et jusqu'aux villages sans murs ¹⁶ jusqu'à la pierre nommée le grand Abel ¹⁷, sur laquelle ils mirent l'arche du Seigneur, qui est encore aujourd'hui dans le champ de Josué, Bethsamite.

19. Or le Seigneur punit de mort les habitants de Bethsamès, parce qu'ils avaient regardé l'arche du Seigneur ¹⁸; et il fit mourir d'entre le peuple soixante-dix personnes, et cinquante mille hommes du petit peuple ¹⁹; et ils pleurèrent tous de ce que le Seigneur avait frappé le peuple d'une si grande plaie.

ŷ. 14. — ¹³ c'est-à-dire les prêtres placèrent etc; car Bethsamès était une ville sacerdotale. Voy. Jos. 21, 15. Pendant la période orageuse et pleine de troubles des Juges, il arriva souvent qu'on offrit des sacrifices hors du saint tabernacle. Voy. p. b. 9, 12.

ŷ. 15. — ¹⁴ un sacrifice pacifique, après lequel on célébra un festin de réjouissance.

ŷ. 17. — ¹⁵ Dans l'hébr. : les cinq tumeurs.

ŷ. 18. — ¹⁶ Les devins n'exigeaient que cinq rats, selon le nombre des villes capitales (ŷ 5.); mais les petites villes et les villages mêmes en donnèrent, parce qu'ils avaient aussi été visités par les rats. Il y a apparence qu'ils ne donnèrent pas des ans (des tumeurs), parce que les villes capitales seules avaient été frappées de cette plaie.

¹⁷ c'est-à-dire deuil. C'est ainsi que la pierre fut appelée depuis (ŷ 14. 19.). Le sens est : jusqu'à la frontière des Israélites. Quelques-uns traduisent Hébr. : La grosse Abel, sur laquelle ils placèrent l'arche du Seigneur, en est témoin jusqu'à ce jour dans le champ de Josué, le Bethsamite.

ŷ. 19. — ¹⁸ par curiosité et sans marque de respect. Voy. 4. Moys. 4, 20.

¹⁹ parmi le peuple en général, qui était venu de tous côtés pour voir l'arche. Nous devons encore ici adorer les jugements impénétrables de Dieu, que nous ne pouvons pas apprécier, parce que nous ne voyons pas les cœurs des hommes. — Il y avait défense expresse à tout Israélite qui n'était pas Levite, d'approcher de l'arche de près (Jos. 3, 4.), et peine de mort contre tout Israélite, même Levite, qui porterait un regard curieux sur l'arche (3. Moys. 4, 15-20.). Cette loi ne regardait pas les Philistins qui l'ignoraient; mais les Bethsamites qui en étaient instruits, devaient s'y conformer. Du reste, on a fait observer avec raison que la phrase

20. Alors les Bethsamites dirent : Qui pourra subsister en la présence du Seigneur, de ce Dieu si saint? Et chez qui d'entre nous pourra-t-il demeurer²⁰?

21. Ils envoyèrent donc des gens aux habitants de Cariathiarim²¹, et leur firent dire : Les Philistins ont ramené l'arche du Seigneur : venez, et emmenez-la chez vous²².

20. Et dixerunt vñri Bethsamitæ : Quis poterit stare in conspectu Domini Dei sancti hujus? et ad quem ascendet a nobis?

21. Miseruntque nuntios ad habitatores Cariathiarim, dicentes : Reduxerunt Philistiim arcam Domini, descendite, et reducite eam ad vos.

CHAPITRE VII.

L'arche est conduite à Cariathiarim. Samuel juge. Victoire sur les Philistins.

1. Ceux de Cariathiarim étant donc venus, ramenèrent l'arche du Seigneur; ils la mirent dans la maison d'Abinadab à Gabaa¹; et ils consacèrent son fils Eléazar, afin qu'il gardât l'arche du Seigneur².

2. Et il arriva que depuis le jour où l'arche du Seigneur fut fixée à Cariathiarim, il se passa beaucoup de temps (car c'était déjà la vingtième année)³; et toute la maison d'Israël était en repos, en suivant le Seigneur⁴.

3. Alors Samuel⁵ dit à toute la maison d'Israël : Si vous revenez au Seigneur de

1. Venerunt ergo viri Cariathiarim, et reduxerunt arcam Domini, et intulerunt eam in domum Abinadab in Gabaa : Eleazarum autem filium ejus sanctificaverunt, ut custodiret arcam Domini.

2. Et factum est, ex qua die mansit arca Domini in Cariathiarim, multiplicati sunt dies (erat quippe jam annus vigesimus) et requievit omnis domus Israël post Dominum.

3. Ait autem Samuel ad universam domum Israël, dicens : Si in

hébraïque, dans le texte, n'est pas conforme aux règles de la grammaire, et que les mots : « quinquaginta millia plebis (Hébr. virorum) » ne se trouvent pas dans plusieurs bons manuscrits hébreux, en sorte que le nombre des mots se réduirait à soixante et dix. C'est le nombre que donne l'historien Josèphe. Le syriaque et l'arabe portent *cinq mille*. — Le texte hébreu ne fait nullement supposer, comme quelques apocryphes l'ont prétendu, que les Israélites aient eu la témérité de vouloir regarder dans l'arche; il signifie seulement qu'ils arrêtaient fixement leurs regards sur l'arche.

χ. 20. — ²⁰ chez qui porterons-nous l'arche?

γ. 21. — ²¹ Cariathiarim, la ville des forêts, était située, par rapport à Bethsamès, dans la direction de la route qui conduisait à Silo, à trois lieues au couchant de Jérusalem, dans la tribu de Benjamin. Voy. *Théât. des div. Ecrit.*, § 172. 174.

²² et ayez soin de la faire transporter plus loin.

δ. 1. — ¹ Un quartier de la ville de Cariathiarim. D'autres trad. : dans la maison d'Abinadab sur la colline (sur laquelle la maison était située).

² D'après Josèphe, Abinadab était de la tribu de Lévi. La consécration se fit apparemment comme il est prescrit 4. *Moy.* 8, 7.

ε. 2. — ³ Dans l'hébreu : Et il arriva que depuis le jour où l'arche fut fixée à Cariathiarim, les jours se multiplièrent, et il s'écoula vingt ans etc. — Les Israélites laissèrent l'arche à Cariathiarim, et ne la reportèrent pas à Silo, apparemment pour l'avoir auprès d'eux pendant la guerre contre les Philistins.

⁴ le servant sans être divisée.

ζ. 3. — ⁵ qui avait été choisi pour juge à la place d'Héli. Le fait qui suit n'arrive pas après les vingt ans dont il a été fait mention, mais au commencement, dans la première année du gouvernement de Samuel.

toto corde vestro revertimini ad Dominum, auferte deos alienos de medio vestri, Baalim et Astaroth : et præparete corda vestra Domino, et servite ei soli, et eruet vos de manu Philisthiim.

4. Abstulerunt ergo filii Israel Baalim et Astaroth, et servierunt Domino soli.

5. Dixit autem Samuel : Congregate universum Israel in Masphath, ut orem pro vobis Dominum.

6. Et convenerunt in Masphath : hauseruntque aquam, et effuderunt in conspectu Domini, et jejunaverunt in die illa, atque dixerunt ibi : Peccavimus Domino. Judicavitque Samuel filios Israel in Masphath.

7. Et audierunt Philisthiim quod congregati essent filii Israel in Masphath, et ascenderunt satrapæ Philisthinorum ad Israel. Quod cum audissent filii Israel, timuerunt a facie Philisthinorum.

8. Dixeruntque ad Samuelem : Ne cesses pro nobis clamare ad Dominum Deum nostrum, ut salvet nos de manu Philisthinorum.

9. Tulit autem Samuel agnum lactentem unum, et obtulit illum holocaustum integrum Domino : et clamavit Samuel ad Dominum pro Israel, et exaudivit eum Dominus.

10. Factum est autem, cum Samuel offerret holocaustum, Philisthiim iniere prælium contra Israel : intonuit autem Dominus fragore magno in die illa super Philisthiim, et exterruit eos, et cæsi sunt a facie Israel.

11. Egressique viri Israel de

tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les dieux étrangers, Baal et Astaroth⁶ ; tenez vos cœurs prêts à obéir au Seigneur, et ne servez que lui seul ; et il vous délivrera de la main des Philistins. 5. *Moy.* 6, 13. *Matth.* 4, 10.

4. Les enfants d'Israël rejetèrent donc Baal et Astaroth, et ne servirent que le Seigneur.

5. Et Samuel leur dit : Assemblez tout Israël à Masphath, afin que je prie le Seigneur pour vous.

6. Et ils s'assemblèrent à Masphath : ils puisèrent de l'eau qu'ils répandirent devant le Seigneur⁷, ils jeûnèrent ce jour-là, et ils dirent : Nous avons péché devant le Seigneur. Or Samuel jugea les enfants d'Israël à Masphath⁸.

7. Les Philistins ayant appris que les enfants d'Israël s'étaient assemblés à Masphath, leurs princes marchèrent contre Israël. Ce que les enfants d'Israël ayant appris, ils eurent peur des Philistins.

8. Et ils dirent à Samuel : Ne cessez point de crier pour nous au Seigneur notre Dieu, afin qu'il nous sauve de la main des Philistins.

9. Samuel prit⁹ un agneau qui tétait encore¹⁰ ; il l'offrit tout entier en holocauste au Seigneur¹¹ : Samuel cria au Seigneur pour Israël, et le Seigneur l'exauça.

10. Lorsque Samuel offrait son holocauste, les Philistins commencèrent le combat contre Israël ; mais le Seigneur fit éclater ce jour-là son tonnerre avec un bruit épouvantable sur les Philistins, et il les frappa de terreur. Ainsi ils furent défaits par Israël.

11. Les Israélites étant sortis de Masphath,

⁶ Voy. *Jug.* 2, 13. — ⁷ Ainsi il y avait des idoles parmi les enfants d'Israël. Ce qui leur procura le repos fut qu'à l'exhortation de Samuel ils les firent disparaître, et cessèrent de les adorer.

⁸ 6. — ⁷ en signe de pénitence, comme des eaux de pleurs (als Thranen-Wasser). *Comp. Ps.* 21, 15. *Lament.* 2, 19.

⁹ ¹⁰ Sur Maspha, ou Masphath, car c'est la même ville, voy. *Jug.* 20, 1. — Dans cette assemblée Samuel prit possession de sa charge de juge de tout Israël, il fut reconnu par le peuple, et il y exerça pour la première fois les fonctions de son emploi.

¹¹ 9. — ⁹ c'est-à-dire un prêtre en son nom ; ou bien Samuel avait reçu un pouvoir particulier pour cela.

¹⁰ *Comp.* 3. *Moy.* 22, 27.

¹¹ sans le diviser en morceaux (*Voy.* 3. *Moy.* 1, 12.), afin de se hâter, à cause de l'approche des ennemis (C. 10.).

poursuivirent les Philistins, et les taillèrent en pièces jusqu'au lieu qui est au-dessous de Bethchar. *Eccli.* 46, 21.

12. Et Samuel prit une pierre qu'il mit entre Masphath et Sen; et il appela ce lieu la Pierre du secours¹², en disant : Le Seigneur est venu jusqu'ici à notre secours.

13. Les Philistins furent alors humiliés, et ils n'osèrent plus venir sur les terres d'Israël; car la main du Seigneur fut sur les Philistins tant que Samuel gouverna.

14. Les villes que les Philistins avaient prises sur Israël, depuis Accaron jusqu'à Geth, furent rendues avec toutes leurs terres au peuple d'Israël. Ainsi il délivra les Israélites de la main des Philistins; et il y avait paix entre Israël et les Amorrhéens.

15. Samuel jugeait aussi Israël pendant tous les jours de sa vie¹⁵.

16. Il allait tous les ans à Béthel, à Galgala, et à Masphath¹⁶, et il y rendait la justice à Israël.

17. Il retournait ensuite à Ramatha, qui était le lieu de sa demeure¹⁷, et où il jugeait aussi le peuple. Il y bâtit même un autel au Seigneur¹⁸.

Masphath, persecuti sunt Philisthæos, et percusserunt eos, usque ad locum qui erat subter Bethchar.

12. Tulit autem Samuel lapidem unum, et posuit eum inter Masphath et inter Sen : et vocavit nomen loci illius, Lapis adjutorii. Dixitque : Hucusque auxiliatus est nobis Dominus.

13. Et humiliati sunt Philisthiim, nec apposerunt ultra ut venirent in terminos Israel. Facta est itaque manus Domini super Philisthæos, cunctis diebus Samuelis.

14. Et redditæ sunt urbes, quas tolerant Philisthiim ab Israel, Israeli, ab Accaron usque Geth, et terminos suos : liberavitque Israel de manu Philisthinorum, eratque pax inter Israel et Amorrhæum.

15. Judicabat quoque Samuel Israelem cunctis diebus vitæ suæ :

16. Et ibat per singulos annos circuiens Bethel et Galgala et Masphath, et judicabat Israelem in supradictis locis.

17. Revertebaturque in Ramatha : ibi enim erat domus ejus, et ibi judicabat Israelem : edificavit etiam ibi altare Domino.

CHAPITRE VIII.

Perversité des fils de Samuel. Israël demande un roi, et méprise les avis de Samuel.

1. Samuel étant devenu vieux, établit ses enfants pour juges¹ sur Israël.

1. Factum est autem cum senuescit Samuel, posuit filios suos judices Israel.

γ. 12. — ¹² Dans l'hébr. : Eben-Eser. *Voy. pl. h. 4, 1.*

γ. 15. — ¹⁵ même encore sous le règne de Saül.

γ. 16. — ¹⁶ Il se rendait dans ces villes, et il y séjournait plus longtemps que dans les autres, pour y rendre la justice et exhorter tout le monde à faire son devoir et à demeurer fidèle à Dieu. Le peuple, ce semble, se réunissait plus aisément dans ces villes, et il était plus facile d'y tenir des assemblées.

γ. 17. — ¹⁷ et de sa naissance. *Pl. h. 1, 1.*

¹⁸ Samuel avait été consacré au service de Dieu à perpétuité (*Voy. pl. h. 1, 28.*); mais parce que les fonctions de juge ne lui permettaient pas de passer son temps près du saint tabernacle, il se construisit un autel, sans doute avec une permission spéciale de Dieu, pour y adorer et y offrir des sacrifices.

γ. 1. — ¹ pour l'aider dans ses fonctions de juge. *Voy. pl. h. 7, 15.*

2. Fuitque nomen filii ejus primogeniti Joel : et nomen secundi Abia, judicum in Bersabee.

3. Et non ambulaverunt filii illius in viis ejus : sed declinaverunt post avaritiam, acceperuntque munera, et perverterunt judicium.

4. Congregati ergo universi majores natu Israël venerunt ad Samuelem in Ramatha,

5. Dixeruntque ei : Ecce tu se-nuisti, et filii tui non ambulat in viis tuis : constitue nobis regem, ut judicet nos, sicut et universæ habent nationes.

6. Displicuit sermo in oculis Samuelis, eo quod dixissent : Da nobis regem, ut judicet nos. Et oravit Samuel ad Dominum.

7. Dixit autem Dominus ad Samuelem : Audi vocem populi in omnibus quæ loquuntur tibi; non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos.

8. Juxta omnia opera sua, quæ fecerunt a die qua eduxi eos de Ægypto usque ad diem hanc : sicut dereliquerunt me, et servierunt diis alienis, sic faciunt etiam tibi.

9. Nunc ergo vocem eorum audi : verumtamen contestare eos, et prædic eis jus regis, qui regnaturus est super eos.

10. Dixit itaque Samuel omnia

2. Son fils aîné s'appelait Joël ², et le second Abia. Ils exerçaient la fonction de juges dans Bersabée.

3. Mais ils ne marchèrent point dans ses voies. Ils se laissèrent corrompre par l'avarice; ils reçurent des présents, et ils rendirent des jugements injustes ³.

4. Tous les anciens d'Israël s'étant donc rassemblés, vinrent trouver Samuel à Ramatha,

5. et ils lui dirent : Vous voilà devenu vieux, et vos enfants ne marchent point dans vos voies. Établissez donc un roi sur nous, comme en ont toutes les nations, afin qu'il nous juge ⁴. *Osée*, 13, 10. *Act.* 13, 21.

6. Cette proposition déplut à Samuel ⁵, voyant qu'ils lui disaient : Donnez-nous un roi, afin qu'il nous juge. Il offrit sa prière au Seigneur.

7. Et le Seigneur dit à Samuel : Écoutez la voix de ce peuple dans tout ce qu'ils vous disent; car ce n'est point vous, mais c'est moi qu'ils ont rejeté, afin que je ne règne point sur eux ⁶.

8. C'est ainsi qu'ils ont toujours fait depuis le jour où je les ai tirés de l'Égypte jusqu'aujourd'hui. Comme ils m'ont abandonné, et qu'ils ont servi des dieux étrangers, ils vous traitent aussi de même.

9. Écoutez donc maintenant ce qu'ils vous disent; mais auparavant faites-leur bien comprendre, et déclarez-leur quel sera le droit du roi ⁷ qui doit régner sur eux.

10. Samuel rapporta au peuple qui lui

γ. 2. — ² Il s'appelait aussi Basseni (1 *Par.* 6, 28), car les Hébreux avaient souvent plusieurs noms.

γ. 3. — ³ On remarque que la plupart des grands hommes connus dans l'histoire, tant sacrée que profane, ont eu des enfants qui ont dégénéré de leurs mérites (*Voy. pl. h.* 2, 12 et suiv.). Ne serait-ce point que les pères, trop occupés des affaires publiques ou d'autres soins, négligent l'éducation de leurs enfants; ou que ceux-ci, trop rassurés de leur bonne fortune, ne se mettent pas en peine de s'en rendre dignes?

γ. 4. — ⁴ Juger est mis en général pour l'exercice du souverain pouvoir.

γ. 5. — ⁵ Elle était de nature à lui déplaire par les raisons alléguées pour l'appuyer (γ. 5. 7).

γ. 7. — ⁶ Jusque-là j'ai été en personne leur roi; je leur ai donné des lois, j'ai sanctionné les jugements et je les ai mis à exécution; maintenant ils veulent, à l'exemple des autres peuples, changer ce gouvernement en un autre. Ainsi Dieu réprova la royauté, parce que les Israélites la désiraient à la manière des autres peuples, chez lesquels le roi ne connaissait d'autres lois que son bon plaisir, et parce qu'elle donnait lieu à une infinité d'abus de pouvoir (γ. 11-18.); mais il ne la réprova pas de la manière dont elle était permise dans la loi (5. *Moys.* 17, 14); car, d'après cette loi, le roi n'était que le vassal de Dieu. Il pouvait la permettre pour cette raison, et aussi parce que les Israélites la réclamaient avec une extrême ténacité. (Comp. 5. *Moys.* 17, 14-20.)

γ. 9. — ⁷ que le roi exercera d'une manière soit licite, soit illicite, à la façon des rois païens.

avait demandé un roi, tout ce que le Seigneur lui avait dit;

11. et il ajouta : Voici quel sera le droit du roi qui vous gouvernera⁸. Il prendra vos enfants pour conduire ses chariots; il s'en fera des gens de cheval, et il les fera courir devant son char;

12. il en fera ses officiers pour commander, les uns mille hommes, et les autres cent; il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, et les autres pour faire ses armes et ses chariots.

13. Il fera de vos filles ses parfumeuses, ses cuisinières et ses boulangères.

14. Il prendra aussi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos plants d'oliviers, et il le donnera à ses serviteurs.

15. Il vous fera payer la dîme de vos blés et du revenu de vos vignes⁹, pour avoir de quoi donner à ses eunuques et à ses officiers.

16. Il enlèvera vos serviteurs, vos servantes et les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes, et il les fera travailler pour lui.

17. Il prendra aussi la dîme de vos troupeaux; et vous serez ses serviteurs.

18. Vous crierez alors contre votre roi que vous vous serez élu; et le Seigneur ne vous exaucera point, parce que c'est vous-mêmes qui avez demandé d'avoir un roi.

19. Le peuple ne voulut point écouter ce discours de Samuel. Non, lui dirent-ils, nous aurons un roi pour nous gouverner,

20. et nous serons comme toutes les autres nations. Notre roi nous jugera, il marchera à notre tête, et il combattra pour nous dans toutes nos guerres¹⁰.

21. Samuel ayant entendu toutes ces paroles du peuple, les rapporta au Seigneur.

22. Et le Seigneur dit à Samuel : Faites ce qu'ils vous disent, et établissez un roi

verba Domini ad populum, qui petierat a se regem,

11. et ait : Hoc erit jus regis qui imperaturus est vobis : Filios vestros tollet, et ponet in curribus suis, facietque sibi equites et præcursores quadrigarum suarum,

12. et constituet sibi tribunos, et centuriones, et aratores agrorum suorum, et messorum segetum, et fabros armorum et curruum suorum.

13. Filias quoque vestras faciet sibi unguentarias, et focarias, et panificas.

14. Agros quoque vestros, et vineas, et oliveta optima tollet, et dabit servis suis.

15. Sed et segetes vestras, et vinearum redditus addecimabit, ut det eunuchis et famulis suis.

16. Servos etiam vestros, et ancillas, et juvenes optimos, et asinos auferet, et ponet in opere suo.

17. Greges quoque vestros addecimabit, vosque eritis ei servi.

18. Et clamabitis in die illa a facie regis vestri, quem elegistis vobis : et non exaudiet vos Dominus in die illa, quia petistis vobis regem.

19. Noluit autem populus audire vocem Samuelis, sed dixerunt : Nequaquam : rex enim erit super nos,

20. et erimus nos quoque sicut omnes gentes : et iudicabit nos, rex noster, et egredietur ante nos, et pugnabit bella nostra pro nobis.

21. Et audivit Samuel omnia verba populi, et locutus est ea in auribus Domini.

22. Dixit autem Dominus ad Samuelem : Audi vocem eorum,

γ. 11. — * * L'idée que Samuel donne au peuple d'Israël (γ. 11-17.) de la manière dont un roi les gouvernera, est prise des anciennes monarchies d'Orient. Dans ces versets le prophète dit moins ce que le roi aura véritablement droit de faire, que ce qu'il fera. Sur les droits du roi d'après la loi, voy. 5. Moys. 17, 20 et les remarq.

γ. 15. — * Il lèvera une troisième dîme, outre la première et la seconde qui sont dues aux prêtres et aux Lévites. Voy. 5. Moys. 14, 22. 23. 28.

γ. 20. — ¹⁰ * Ce fut là l'occasion et la véritable raison pour laquelle les Israélites demandèrent un roi : ils voulaient avoir un chef permanent pour les protéger contre leurs ennemis. Sur la forme du gouvernement des Hébreux avant l'établissement de la monarchie, voy. la préf. sur le Livre des Jug.

et constitue super eos regem. Et ait Samuel ad viros Israel: Vadat unusquisque in civitatem suam. pour les gouverner. Samuel dit donc au peuple d'Israël: Que chacun retourne en sa ville.

CHAPITRE IX.

Saül vient trouver Samuel, il apprend de lui qu'il a été choisi pour roi, et il prend part au festin donné par Samuel.

1. Et erat vir de Benjamin nomine Cis, filius Abiel, filii Seror, filii Bechorath, filii Aphia, filii viri Jemini, fortis robore.

2. Et erat ei filius vocabulo Saul, electus et bonus; et non erat vir de filiis Israel melior illo, ab humero et sursum eminebat super omnem populum.

3. Perierant autem asinae Cis patris Saul: et dixit Cis ad Saul filium suum: Tolle tecum unum de pueris, et conurgens vade, et quaere asinas. Qui cum visissent per montem Ephraim,

4. et per terram Salisa, et non invenissent, transierunt etiam per terram Salim, et non erant: sed et per terram Jemini, et minime repererunt.

5. Cum autem venissent in terram Suph, dixit Saul ad puerum qui erat cum eo: Veni et revertamur, ne forte dimiserit pater meus asinas, et sollicitus sit pro nobis.

6. Qui ait ei: Ecce vir Dei est in civitate hac, vir nobilis: omne quod loquitur, sine ambiguitate venit; nunc ergo eamus illuc, si forte indicet nobis de via nostra, propter quam venimus.

7. Dixitque Saul ad puerum suum: Ecce ibimus: quid feremus ad virum Dei? panis defecit in sitarciis nostris: et sportulam

1. Il y avait un homme de la tribu de Benjamin qui s'appelait Cis. Il était fils d'Abiel, fils de Séror, fils de Bechorath, fils d'Aphia, fils d'un homme de la race de Benjamin. C'était un homme puissant et fort.

2. Il avait un fils appelé Saül, qui était parfaitement bien fait; et de tous les enfants d'Israël il n'y en avait point de mieux fait que lui. Il était plus grand que tout le peuple de toute la tete.

3. Or, les ânesses de Cis, père de Saül, s'étant égarées, il dit à Saül, son fils: Prenez avec vous un de mes serviteurs, et allez chercher ces ânesses. Ayant donc passé par la montagne d'Ephraïm,

4. et par le pays de Salisa, sans les avoir trouvées, ils parcoururent encore le pays de Salim, sans les rencontrer, et le pays de Jémîni, sans en avoir de nouvelles.

5. Lorsqu'ils furent venus sur les terres de Suph¹, Saül dit à ce serviteur qui était avec lui: Allons, retournons-nous-en, de peur que mon père ne commence à oublier ses ânesses, et ne soit plus en peine que de nous.

6. Le serviteur lui dit: Voici une ville où il y a un homme de Dieu qui est fort célèbre: tout ce qu'il dit arrive infailliblement. Allons donc le trouver présentement; peut-être qu'il nous donnera quelque lumière sur le sujet qui nous a fait venir ici², Pl. h. 7, 17.

7. Saül dit à son serviteur: Allons-y; mais que porterons-nous à l'homme de Dieu³? Le pain qui était dans notre sac nous a manqué, et nous n'avons ni argent ni quoi

1. 5. — ¹ dans le voisinage de Ramatha, patrie et lieu de la demeure de Samuel. Quant aux autres lieux par lesquels passe Saül, il serait difficile d'en déterminer l'exacte position. Il semble que Jémîni est la tribu de Benjamin.

2. 6. — ² pour trouver nos ânesses.

3. 7. — ³ D'après un usage reçu en Orient, personne ne doit paraître devant un personnage distingué, sans lui offrir un présent, quelque petit et insignifiant qu'il soit.

que ce soit pour donner à l'homme de Dieu.

8. Le serviteur répliqua à Saül : Voici le quart d'un siele d'argent ⁴ que j'ai trouvé sur moi par hasard : donnons-le à l'homme de Dieu, afin qu'il nous découvre ce que nous devons faire.

9. (Autrefois dans Israël tous ceux qui allaient consulter Dieu s'entredisaient : Venez, allons au Voyant ⁵ : car celui qui s'appelle aujourd'hui prophète, s'appelait alors le Voyant.)

10. Saül répondit à son serviteur : Ce que vous dites est très-bien. Venez, allons-y. Et ils allèrent dans la ville où était l'homme de Dieu.

11. Lorsqu'ils montaient par le coteau qui mène à la ville, ils trouvèrent des filles qui en sortaient pour aller puiser de l'eau ⁶, et ils leur dirent : Le Voyant est-il ici ?

12. Elles leur répondirent : Il y est ; le voilà devant vous, allez vite le trouver, car il est venu aujourd'hui dans la ville, parce que le peuple doit offrir un sacrifice sur le lieu haut ⁷.

13. Vous ne serez pas plutôt entrés dans la ville que vous le trouverez, avant qu'il monte au lieu haut pour manger ; et le peuple ne mangera point jusqu'à ce qu'il soit venu, parce que c'est lui qui bénit l'hostie ; et après cela ceux qui y ont été appelés commencent à manger. Montez donc presently ; car aujourd'hui vous le trouverez.

14. Ils montèrent donc à la ville ; et comme ils marchaient au milieu de la ville, ils virent Samuel ⁸ qui venait au devant d'eux, prêt à monter au lieu haut.

15. Or le Seigneur avait révélé à Samuel la venue de Saül le jour de devant qu'il fût arrivé, en lui disant :

16. Demain, à cette même heure, je vous enverrai un homme de la tribu de Benjamin, que vous sacrerez pour être le chef de mon peuple d'Israël ; et il sauvera mon

non habemus, ut demus homini Dei, nec quidquam aliud.

8. Rursus puer respondit Sauli, et ait : Ecce inventa est in manu mea quarta pars stateris argenti, demus homini Dei, ut indicet nobis viam nostram.

9. (Olim in Israel sic loquebatur unusquisque vadens consulere Deum : Venite, et eamus ad Videntem. Qui enim propheta dicitur hodie, vocabatur olim Videns.)

10. Et dixit Saul ad puerum suum : Optimus sermo tuus. Veni, eamus. Et ierunt in civitatem, in qua erat vir Dei.

11. Cumque ascenderent clivum civitatis, invenerunt puellas, egredientes ad hauriendam aquam, et dixerunt eis : Num hic est Videns ?

12. Quæ respondentes, dixerunt illis : Hic est : ecce ante te, festina nunc : hodie enim venit in civitatem, quia sacrificium est hodie populi in excelso.

13. Ingredientes urbem, statim invenietis eum antequam ascendat excelsum ad vescendum ; neque enim comesurus est populus donec ille veniat : quia ipse benedicit hostiæ, et deinceps comedunt qui vocati sunt. Nunc ergo conscendite, quia hodie reperietis eum.

14. Et ascenderunt in civitatem. Cumque illi ambularent in medio orbis, apparuit Samuel egrediens obviam eis, ut ascenderet in excelsum.

15. Dominus autem revelaverat arculam Samuelis ante unam diem quam veniret Saul, dicens :

16. Hac ipsa hora, quæ nunc est, cras mittam virum ad te de terra Benjamin, et unges eum duces super populum meum Israel :

ŷ. 8. — ⁴ environ 36 centimes, ou 7 sols 1 cent.

ŷ. 9. — ⁵ Si le verset n'est pas une addition faite postérieurement, il prouverait que ce livre n'est pas de Samuel. *Voy.* la préf.

ŷ. 11. — ⁶ *Voy.* 1. *Moy.* 24, 11.

ŷ. 12. — ⁷ Samuel se tenait beaucoup à la campagne. *Voy.* pl. b. 19, 19. Il donnait un repas qui est appelé un sacrifice, parce qu'il le bénissait par une prière (la bénédiction de la table). Peut-être aussi était-ce un véritable sacrifice pacifique ; car dans ces temps-là on offrait des sacrifices en divers lieux (*Voy.* pl. b. 10, 8. 16, 2. 3. *Rois*, 3, 2.), Dieu n'ayant fixé définitivement le lieu où l'on devait offrir (5. *Moy.* 12, 5.) que lors de la construction du temple (2. *Par.* 7, 12.).

ŷ. 14. — ⁸ à la porte.

et salvabit populum meum de manu Philistinorum : quia respexi populum meum, venit enim clamor eorum ad me.

17. Cumque aspexisset Samuel Saulem, Dominus dixit ei : Ecce vir quem dixeram tibi, iste dominabitur populo meo.

18. Accessit autem Saul ad Samuelem in medio portæ, et ait : Indica, oro, mihi, ubi est domus Videntis.

19. Et respondit Samuel Sauli dicens : Ego sum Videns; ascende ante me in excelsum, ut comedatis mecum hodie, et dimittam te mane : et omnia quæ sunt in corde tuo, indicabo tibi.

20. Et de asinis, quas nudiustertius perdidisti, ne sollicitus sis, quia inventæ sunt. Et cujus erunt optima quæque Israel, nonne tibi et omni domui patris tui?

21. Respondens autem Saul, ait : Numquid non filius Jemini ego sum, de minima tribu Israel, et cognatio mea novissima inter omnes familias de tribu Benjamin? quare ergo locutus es mihi sermonem istum?

22. Assumens itaque Samuel Saulem, et puerum ejus, introduxit eos in triclinium, et dedit eis locum in capite eorum qui fuerant invitati; erant enim quasi triginta viri.

23. Dixitque Samuel coco : Da partem, quam dedi tibi, et præcepi ut reponeres seorsum apud te.

24. Levavit autem cocus armum, et posuit ante Saul. Dixitque Samuel : Ecce quod remansit, pone ante te, et comede : quia de industria servatum est tibi, quando populum vocavi. Et comedit Saul cum Samuele in die illa.

peuple de la main des Philistins, parce que j'ai regardé mon peuple, et que leurs cris⁹ sont venus jusqu'à moi.

17. Samuel ayant donc envisagé Saül, le Seigneur lui dit : Voici l'homme dont je vous avais parlé; c'est celui-là qui régnera sur mon peuple.

18. Saûls'approcha de Samuel à la porte¹⁰, et lui dit : Je vous prie de me dire où est la maison du Voyant.

19. Samuel répondit à Saül : C'est moi qui suis le Voyant. Montez avant moi au lieu haut, afin que vous mangiez aujourd'hui avec moi; et demain matin je vous renverrai. Je vous dirai tout ce que vous avez dans le cœur :

20. et pour les ânesses que vous avez perdues il y a trois jours, n'en soyez point en peine, parce qu'elles sont retrouvées. Et à qui sera tout ce qu'il a de meilleur dans Israël, sinon à vous et à toute la maison de votre père?

21. Saül lui répondit : Ne suis-je pas de la tribu de Benjamin, qui est la plus petite d'Israël¹¹, et ma famille n'est-elle pas la moindre de toutes celles de cette tribu? Pourquoi donc me parlez-vous de cette sorte?

22. Samuel ayant donc pris Saül et son serviteur, les mena dans la salle; et les ayant fait asseoir au-dessus des conviés qui étaient environ trente personnes,

23. il dit au cuisinier : Servez ce morceau de viande que je vous ai donné, et que je vous ai commandé de mettre à part.

24. Le cuisinier prit donc une épaule, et la servit devant Saül. Et Samuel lui dit : Voilà ce qui est demeuré; mettez-le devant vous et mangez, parce que je vous l'ai fait garder¹² exprès, lorsque j'ai invité le peuple. Et Saül mangea ce jour-là avec Samuel¹³.

γ. 16. — ⁹ des Israélites.

γ. 18. — ¹⁰ Litt. : au milieu de la porte — de la place devant la porte, laquelle, ainsi que la porte, était un endroit où l'on faisait le commerce et où l'on rendait la justice, et qui, pour cette raison, est aussi appelée porte.

γ. 21. — ¹¹ depuis son extermination. Voy. Jug. 20. Dieu choisit le roi d'Israël dans la plus petite tribu. C'est ainsi que toujours il fait choix de ce qui est petit, afin de confondre ce qui est grand à ses propres yeux.

γ. 24. — ¹² Dans l'hébr. : pour ce temps-ci.

¹³ Quoique juge d'Israël, Samuel vivait dans une grande simplicité. Il avait une habitation à la ville et une autre à la campagne. Celle-ci appelée *Naioth* (les de-

25. Après cela ils descendirent du lieu haut dans la ville. Samuel parla à Saül sur la terrasse du logis¹⁵, et il y fit apprêter un lit où Saül dormit¹⁵.

26. S'étant levé au matin, lorsqu'il faisait déjà jour, Samuel appela Saül sur la terrasse, et lui dit : Levez-vous, afin que je vous renvoie¹⁶. Saül s'étant levé, ils sortirent tous deux, lui et Samuel.

27. Et lorsqu'ils descendaient au bas de la ville, Samuel dit à Saül : Dites à votre serviteur qu'il passe et qu'il aille devant nous¹⁷. Pour vous, demeurez un peu, afin que je vous fasse savoir ce que le Seigneur m'a dit.

25. Et descenderunt de excelso in oppidum, et locutus est cum Saule in solario : stravitque Saul in solario, et dormivit.

26. Cumque mane surrexisset, et jam elucesceret, vocavit Samuel Saulem in solario, dicens : Surge, et dimittam te. Et surrexit Saul : egressive sunt ambo, ipse videlicet, et Samuel.

27. Cumque descenderent in extrema parte civitatis, Samuel dixit ad Saul : Dic puero ut antecedit nos, et transeat : tu autem subsiste paulisper, ut indicem tibi verbum Domini.

CHAPITRE X.

Saül est sacré roi.

1. En même temps Samuel prit une petite fiole d'huile, qu'il répandit sur la tête¹ de Saül ; et il le baisa², et lui dit : C'est le Seigneur qui, par cette onction, vous sacre pour prince sur son héritage³, et vous délivrerez son peuple des mains de ses ennemis qui l'environnent. Voici la marque

1. Tulit autem Samuel lenticulam olei, et effudit super caput ejus, et deosculatus est eum, et ait : Ecce, unxit te Dominus super hereditatem suam in principem, et liberabis populum suum de manibus inimicorum ejus, qui

meures) était un collège de prophètes qu'il élevait et formait lui-même (*Pl. b. 19, 19.*) — Le jour où Saül arriva à Ramatha, Samuel y était venu de la campagne pour y célébrer un festin avec les chefs de la ville. Il bénit la table, et le repas fut accompagné d'un sacrifice offert sur les hauteurs. La place d'honneur fut donnée à Saül, et c'était le bout de la table. Chez les Romains, dont nous suivons en cela l'usage, c'était au contraire la place la moins honorable. *Voy. y. 12* et la note. Tout ce récit respire le parfum de la plus pure antiquité.

ÿ. 25. — ¹⁵ la plate-forme du toit, où les Orientaux s'entretiennent avec leurs amis, et prennent même leur sommeil.

¹⁵ Les mots « et il... dormit » ne sont pas dans l'hébreu.

ÿ. 26. — ¹⁶ après que je vous aurai d'abord accompagné.

ÿ. 27. — ¹⁷ Dans l'hébr. : qu'il passe devant nous, et il passa devant eux. Pour vous etc. — * On voit, par la conduite de Dieu à l'égard de Saül, que les voies de la Providence sont toutes simples; elles semblent même quelquefois tenir du hasard. Quoi de plus fortuit en apparence que la direction que prend Saül en cherchant les ânesses de son père, et ce que lui dit son serviteur (ÿ. 4-6)? Ce fut néanmoins de cette manière que la Providence réalisa ses vœux sur lui. Ainsi l'homme s'agite, mais c'est Dieu qui le mène.

ÿ. 1. — ¹ Les rois recevaient l'onction sainte, ainsi que les prêtres et les prophètes, comme figure que le Messie ne serait pas seulement roi, mais encore prêtre et prophète (Aug.).

² lui rendant ainsi hommage. *Voy. Ps. 2, 12.* note 14.

³ La coutume d'oindre ou de sacrer les rois était, selon la remarque de saint Augustin, particulière aux Israélites; et même il ne parait pas que tous les rois aient reçu l'onction sainte : ils ne recouraient à cette cérémonie que lorsque leur royauté leur était contestée. C'est dans de pareilles circonstances que David et Salomon furent sacrés. (*Voy. 1. Rois, 16, 13; 2. Rois, 2, 4; 5, 3; 3. Rois, 1, 39.*) — Parmi les rois d'Israël, Jéhu seul reçut une espèce d'onction (*6. Rois, 9, 6.*).

in circuitu ejus sunt. Et hoc tibi signum quia unxit te Deus in principem.

2. Cum abieris hodie a me, invenies duos viros juxta sepulchrum Rachel in finibus Benjamin, in meridie, dicentque tibi : Inventæ sunt asinæ, ad quas ieras perquirendas : et intermissis pater tuus asinis, sollicitus est pro vobis, et dicit : Quid faciam de filio meo ?

3. Cumque abieris inde, et ultra transieris, et veneris ad quercum Thabor, invenient te ibi tres viri ascendentes ad Deum in Bethel, unus portans tres hœdos, et alius tres tortas panis, et alius portans lagenam vini.

4. Cumque te salutaverint, dabunt tibi duos panes, et accipies de manu eorum.

5. Post hæc venies in collem Dei, ubi est statio Philistinorum : et cum ingressus fueris ibi urbem, obvium habebis gregem prophetarum descendantium de excelso, et ante eos psalterium et tympanum, et tibiam, et citharam ipsosque prophetantes.

6. Et insiliet in te Spiritus Do-

que vous aurez, que c'est Dieu qui vous a sacré pour prince ⁴.

2. Lorsque vous m'aurez quitté aujourd'hui, vous trouverez deux hommes près du sépulcre de Rachel ⁵, sur la frontière de Benjamin, vers le midi ⁶, qui vous diront : Les ânesses que vous étiez allé chercher, sont retrouvées, votre père n'y pense plus ; mais il est en peine de vous, et il dit : Que ferai-je pour retrouver mon fils ?

3. Lorsque vous serez sorti de là, et qu'ayant passé outre vous serez arrivé au chêne de Thabor, vous serez rencontré là par trois hommes qui iront adorer Dieu à Béthel ⁷, dont l'un portera trois chevreaux, l'autre trois tourteaux, et l'autre une bouteille de vin ⁸.

4. Après qu'ils vous auront salué, ils vous donneront deux pains, et vous les recevrez de leurs mains.

5. Vous viendrez après à la colline de Dieu ⁹, où il y a une garnison de Philistins ¹⁰ ; et lorsque vous serez entré dans la ville, vous rencontrerez une troupe de prophètes qui descendront du haut lieu avec des lyres ¹¹, des tambours, des flûtes et des harpes qu'on portera devant eux ; et ces prophètes prophétiseront ¹².

6. En même temps l'Esprit du Seigneur

⁴ « et vous délivrerez etc. — qui vous a sacré pour prince » n'est pas dans l'hébreu. — ⁵ On ne lit pas non plus cette fin de verset dans la plupart des versions anciennes ; elle ne se lit que dans quelques éditions des Septante.

ÿ. 2. — ⁶ Voy. 1. Moys. 35 ; 19. — ⁷ Il est difficile de concilier la description des lieux telle que Samuel la fait ici avec les cartes géographiques. Le tombeau de Rachel était près de Bethlêhem, au sud de Jérusalem (on le montre encore aujourd'hui sur la voie de Jérusalem à Bethlêhem), et tous les autres endroits dont il est parlé sont au nord. Peut-être faudrait-il dire qu'il y avait entre Ramatha et Cariathiarim un lieu aussi appelé le tombeau de Rachel, et ce lieu pourrait-il être Rama de Benjamin. — *Le chêne de Thabor* (ÿ. 3.) était aussi un lieu particulier, mais loin du mont Thabor. Selon quelques-uns, c'était le maître qui s'appelait Thabor. Enfin, on pourrait traduire l'hébreu du ÿ. 2 : *Vous trouverez sur les confins de Benjamin, à Tsellsach, deux hommes du tombeau de Rachel* (des environs de Bethlêhem) etc.

⁸ Dans l'hébr. : à Tsellsach.

ÿ. 3. — ⁹ c'est-à-dire à la maison de Dieu, à savoir à Cariathiarim (*pl. h. 7, 2.*) ou à Silo, où était le saint tabernacle (*Jug. 20, 18.*), ou bien il faut entendre la ville de Béthel, qui peut-être à cause de l'échelle mystérieuse de Jacob (*1. Moys. 28, 19.*) était un lieu particulier de dévotion pour les Israélites.

¹⁰ une outre.

ÿ. 5. — ¹¹ Dans l'hébr. : à Gûbea-Elohim : selon quelques-uns la patrie de Saül (*ÿ. 26.*) ; selon d'autres, un lieu où les prophètes tenaient leurs assemblées.

¹² Litt. : où il y a un poste de Philistins, — où les Philistins ont une garnison.

¹³ Litt. : et devant eux un psaltérium etc. — un instrument à cordes, semblable à notre harpe.

¹⁴ Prophétiser signifie ici : chanter des hymnes religieux inspirés, ou bien débiter des discours. Voy. 4. Moys. 11, 25. Ces prophètes étaient des jeunes gens ou des hommes pieux qui se réunissaient dans des écoles particulières (*Voy. pl. b. 19, 20.*), et s'y consacraient à la science des choses divines, de sorte que sous l'influence d'une inspiration naturelle ou surnaturelle, ils en parlaient, et exécutaient des

se saisira de vous; vous prophétiserez avec eux, et vous serez changé en un autre homme.

7. Lors donc que tous ces signes vous seront arrivés, faites tout ce qui se présentera à faire ¹³, parce que le Seigneur sera avec vous.

8. Vous irez devant moi à Galgala, où j'irai vous trouver, afin que vous offriez un sacrifice, et que vous immoliez des victimes pacifiques ¹⁴. Vous m'attendrez pendant sept jours, jusqu'à ce que je vienne vous trouver, et que je vous déclare ce que vous aurez à faire.

9. Aussitôt donc que Saül se fut retourné en quittant Samuel, Dieu lui changea le cœur ¹⁵, et lui en donna un autre; et tous ces signes lui arrivèrent le même jour.

10. Lorsqu'il fut venu avec son serviteur à la colline qui lui avait été marquée, il fut rencontré par une troupe de prophètes; l'Esprit du Seigneur se saisit de lui, et il prophétisa au milieu d'eux.

11. Tous ceux qui l'avaient connu peu auparavant, voyant qu'il était avec les prophètes et qu'il prophétisait, s'entredisaient : Qu'est-il donc arrivé au fils de Cis? Saül est-il aussi prophète ¹⁶?

12. Et d'autres leur répondaient : Et qui est le père des autres prophètes ¹⁷? C'est pourquoi cette parole passa en proverbe ¹⁸ : Saül est-il aussi devenu prophète?

13. Saül ayant cessé de prophétiser, vint au haut lieu ;

14. et son oncle lui dit, à lui et à son serviteur : Où avez-vous donc été? Ils lui répondirent : Nous avons été chercher des ânesses; et ne les ayant point trouvées, nous nous sommes adressés à Samuel.

15. Son oncle lui dit : Dites-moi ce que Samuel vous a dit.

16. Saül répondit à son oncle : Il nous a appris que les ânesses étaient retrouvées;

mini, et prophetabis cum eis, et mutaberis in virum alium.

7. Quando ergo evenerint signa hæc omnia tibi, fac quæcumque invenerit manus tua, quia Dominus tecum est.

8. Et descendes ante me in Galgala (ego quippe descendam ad te), ut offeras oblationem, et immoles victimas pacificas : septem diebus expectabis, donec veniam ad te, et ostendam tibi quid facias.

9. Itaque cum avertisset humerum suum ut abiit et a Samuele, immutavit ei Deus cor aliud, et venerunt omnia signa hæc in die illa.

10. Veneruntque ad prædictum collem, et ecce cuneus prophetarum obvius ei : et insiluit super eum Spiritus Domini, et prophetavit in medio eorum.

11. Videntes autem omnes qui noverant eum heri et nudiustertius, quod esset cum prophetis, et prophetaret, dixerunt ad invicem : Quænam res accidit filio Cis? num et Saul inter prophetas?

12. Responditque alius ad alterum, dicens : Et quis pater eorum? propterea verbum est in proverbium : Num et Saul inter prophetas?

13. Cessavit autem prophetare, et venit ad excelsum.

14. Dixitque patruus Saul ad eum, et ad puerum ejus : Quo abistis? Qui responderunt : Quærere asinas : quas cum non reperissemus, venimus ad Samuelem.

15. Et dixit ei patruus suus : Indica mihi quid dixerit tibi Samuel.

16. Et ait Saul ad patruum suum : Indicavit nobis quia in-

chants pertinemment. La musique servait soit à exciter l'inspiration, soit à accompagner les chants. *Voy. pl. . . 18, 10. 4. Rois, 3, 15. 1. Par. 25, 1.*

γ. 7. — ¹³ entreprenez ce que vous voudrez (pour le bien d'Israël), cela réussira.

γ. 8. — ¹⁴ *Voy. pl. h. ch. 9, note 7.*

γ. 9. — ¹⁵ il lui inspira la noblesse de sentiment et la sagesse

γ. 11. — ¹⁶ devenu prophète?

γ. 12. — ¹⁷ celui qui les instruit, leur maître, qui ait pu prendre pour disciple un homme comme Saül. Ou bien : Dieu n'est-il pas le père des prophètes? et ne pouvait-il pas aussi faire de Saül un prophète?

¹⁸ pour exprimer son étonnement, lorsqu'on voyait quelqu'un qui ne le méritait pas, admis dans une société.

~~Vente~~ ~~essen.~~ ~~asine.~~ ~~De~~ ~~sermone~~
autem regni non indicavit ei
quem locutus fuerat ei Samuel.

17. Et convocavit Samuel populum
ad Dominum in Maspha :

18. et ait ad filios Israel : Hæc
dicit Dominus Deus Israel : Ego
eduxi Israel de Ægypto, et erui
vos de manu Ægyptiorum, et de
manu omnium regum qui afflige-
bant vos.

19. Vos autem hodie projecistis
Deum vestrum, qui solus salvavit
vos de universis malis et tribula-
tionibus vestris : et dixistis : Ne-
quaquam : sed regem constitue
super nos. Nunc ergo state coram
Domino per tribus vestras, et per
familias.

20. Et applicuit Samuel omnes
tribus Israel, et cecidit sors tribus
Benjamin.

21. Et applicuit tribum Ben-
jamin et cognationes ejus, et ce-
cidit cognatio Metri, et pervenit
usque ad Saul filium Cis. Quæsierunt
ergo eum, et non est in-
ventus.

22. Et consuluerunt post hæc
Dominum, utrumnam venturus
esset illuc. Responditque Domi-
nus : Ecce absconditus est domi-
nus.

23. Cucurrerunt itaque et tulerunt
eum inde : stetitque in medio
populi, et ait : Non fuit universo populo
ab humero et sursum.

24. Et ait Samuel ad omnem
populum : Certe videtis quem
elegit Dominus, quoniam non sit
similis illi in omni populo. Et
clamavit omnis populus, et ait :
Vivat rex.

25. Locutus est autem Samuel
ad populum legem regni, et scripsit
in libro, et reposuit coram
Domino : et dimisit Samuel om-
nem populum, singulos in domum
suam.

26. Sed et Saul abiit in domum

mais il ne découvrit rien à son oncle de ce
que Samuel lui avait dit touchant sa royauté.

17. Après cela Samuel fit assembler
le peuple devant le Seigneur à Maspha ¹⁹.

18. Et il dit aux enfants d'Israël : Voici
ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël :
C'est moi qui ai tiré Israël de l'Égypte, et
qui vous ai délivrés de la main des Égypti-
tiens, et de la main de tous les rois qui
vous affligeaient.

19. Mais vous avez aujourd'hui rejeté
votre Dieu ²⁰ qui seul vous a sauvés de tous
les maux et de toutes les misères qui vous
accablaient. Nous ne vous écouterons point,
m'avez-vous dit; mais établissez un roi sur
nous. Maintenant donc présentez-vous devant
le Seigneur, chacun dans le rang de sa tribu
et de sa famille.

20. Et Samuel ayant jeté le sort sur toutes
les tribus d'Israël, il tomba sur la tribu de
Benjamin.

21. Il jeta ensuite le sort sur la tribu de
Benjamin et sur ses familles; et il tomba
sur la famille de Métri, et enfin jusque sur
la personne de Saül, fils de Cis. On le cher-
cha donc, mais il ne se trouva point.

22. Ils consultèrent ensuite le Seigneur ²¹
pour savoir s'il viendrait en ce lieu-là, et le
Seigneur leur répondit : Vous le trouverez
caché dans sa maison ²².

23. Ils coururent donc, ils le prirent et
ils l'emmenèrent; et lorsqu'il fut au milieu
du peuple, il parut plus grand que tous les
autres de toute la tête.

24. Samuel dit alors à tout le peuple :
Vous voyez quel est celui que le Seigneur a
choisi, et qu'il n'y en a point dans tout le
peuple qui lui soit semblable. Et tout le
peuple s'écria : Vive le roi!

25. Samuel prononça ensuite devant le
peuple la loi du royaume ²³, qu'il écrivit
dans un livre, et il le mit en dépôt devant
le Seigneur ²⁴. Après cela Samuel renvoya
tout le peuple chacun chez soi.

26. Saül s'en retourna aussi chez lui à

17. — ¹⁹ Voy. Jug. 20, 1

19. — ²⁰ Voy. pl. h. 8, 7.

23. — ²¹ par le grand prêtre au moyen de l'Urim et du Thummim (Jos. 9, 34; 2. Moys. 28, 30.).

²² Samuel, dans le choix du roi, eut recours au sort pour montrer au peuple que Saül ne devenait point roi à raison de ses vœux personnelles, mais par l'élection de Dieu. Voy. pl. h. 9, 27. et Prov. 16, 33.

25. — ²³ Voy. pl. h. 8, 11. 5. Moys. 17, 14 et suiv.

24. — devant le Seigneur, dans le tabernacle sainte, où était aussi déposé le livre de la loi.

Gabaa, accompagné d'une partie de l'armée²⁶, composée de ceux dont Dieu avait touché le cœur.

27. Les enfants de Bélial²⁶ commencèrent à dire au contraire : Comment celui-ci nous pourrait-il sauver ? Et ils le méprisèrent, et ne lui firent point de présents²⁷. Mais Saül faisait semblant de ne les entendre pas.

suam in Gabaa : et abiit cum eo pars exercitus, quorum tetigerat Deus corda.

27. Filii vero Belial dixerunt : Num salvare nos poterit iste ? Et despexerunt eum, et non attulerunt ei munera : ille vero dissimulabat se audire.

CHAPITRE XI.

Victoire de Saül sur les Ammonites. Saül est confirmé dans la royauté.

1. Environ un mois après¹, Naas, roi des Ammonites, se mit en campagne, et attaqua Jabès, en Galaad. Et tous les habitants de Jabès dirent à Naas : Faites composition avec nous, et nous vous serons assujettis.

2. Naas, roi des Ammonites, leur répondit : La composition² que je ferai avec vous sera de vous arracher à tous l'œil droit³, et de vous rendre l'opprobre de tout Israël.

3. Les anciens de Jabès lui répondirent : Accordez-nous sept jours, afin que nous envoyions des courriers dans tout Israël ; et s'il ne se trouve personne pour nous défendre, nous nous rendrons à vous⁴.

4. Les courriers étant venus à Gabaa⁵, où Saül demeurait, firent ce rapport devant tout le peuple. Et tout le peuple élevant la voix se mit à pleurer.

5. Saül retournait alors de la campagne en suivant ses bœufs⁶, et il dit : Qu'à le

1. Et factum est quasi post mensem, ascendit Naas Ammonites, et pugnare cœpit adversum Jabes Galaad. Dixeruntque omnes viri Jabes ad Naas : Habeto nos fœderatos, et serviemus tibi.

2. Et respondit ad eos Naas Ammonites : In hoc feriam vobiscum fœdus, ut eruam omnium vestrum oculos dextros, ponamque vos opprobrium in universo Israel.

3. Et dixerunt ad eum seniores Jabes : Concede nobis septem dies, ut mittamus nuntios ad universos terminos Israel : et si non fuerit qui defendat nos, egrediemur ad te.

4. Venerunt ergo nuntii in Gabaa Saulis : et locuti sunt verba hæc, audiente populo : et levavit omnis populus vocem suam, et flevit.

5. Et ecce Saul veniebat, sequens boves de agro, et ait : Quid

ŷ. 26. — ²⁶ qui le reconnut comme roi (ŷ. 27.). D'après la manière ordinaire de compter, Saül commença à exercer l'autorité royale l'an du monde 2909, avant Jésus-Christ 1095.

ŷ. 27. — ²⁶ Les impies et ceux qui étaient livrés à l'esprit malin.

²⁷ comme cela était d'usage, en rendant hommage aux princes ou aux grands.

ŷ. 1. — ¹ Ces mots ne sont pas dans l'hébreu qui porte simplement : Et Nachasch (le serpent) l'Amonéen monta, et campa contre Jabès Galaad etc.

ŷ. 2. — ² Je ferai alliance avec vous à cette condition etc.

³ Par là ils auraient été impropres à la guerre, mais ils seraient restés encore assez propres à l'esclavage. Saint Grégoire compare avec ce trait les artifices de satan, qui nous arrache l'œil droit, l'œil de l'esprit, qui est pour la contemplation des choses célestes, afin qu'il ne nous reste que la lumière de la terre qui se fixe toujours sur les choses périssables et terrestres de cette vie.

ŷ. 3. — ⁴ nous nous soumettrons.

ŷ. 4. — ⁵ Naas permit qu'on envoyât des courriers, parce qu'il ne croyait pas que personne vint au secours de Jabès.

ŷ. 5. — ⁶ Dans l'antiquité les rois eux-mêmes ne rougissaient pas de se livrer à

habet populus quod plorat? et nar-
raverunt ei verba virorum Jabes.

6. Et insilivit Spiritus Domini
in Saul, cum audisset verba hæc,
et iratus est furor ejus nimis.

7. Et assumens utrumque bo-
vem, concidit in frusta, misitque
in omnes terminos Israël per ma-
num nuntiorum, dicens : Quicum-
que non exierit, et secutus fuerit
Saul et Samuel, sic fiet bobus
ejus. Invasit ergo timor Domini
populum, et egressi sunt quasi
vir unus.

8. Et recensuit eos in Bezech :
fueruntque filiorum Israël trecenta
millia : virorum autem Juda tri-
ginta millia.

9. Et dixerunt nuntii, qui ve-
nerant : Sic dicetis viris, qui sunt
in Jabes Galaad : Cras erit vobis,
salus, cum incaluerit sol. Vene-
runt ergo nuntii, et annuntiave-
runt viris Jabes : qui lætati sunt.

10. Et dixerunt : Mane exhibi-
mus ad vos et facietis nobis omne
quod placuerit vobis.

11. Et factum est, cum dies
crastinus venisset, constituit Saul
populum in tres partes : et in-
gressus est media castra in vigilia
matutina, et percussit Ammon-
usque dum incalesceret dies : re-

peuple pour pleurer de cette sorte? On lui
raconta ce que les habitants de Jabès avaient
envoyé dire.

6. Aussitôt que Saül eut entendu ces pa-
roles, l'Esprit du Seigneur⁷ se saisit de lui,
et il entra dans un très-grande colère.

7. Il prit ses deux bœufs, les coupa en
morceaux, et les envoya par les courriers
de Jabès dans toutes les terres d'Israël⁸, en
disant : C'est ainsi qu'on traitera les bœufs
de tous ceux qui ne se mettront point en
campagne pour suivre Saül et Samuel. Alors
le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur;
et ils sortirent comme s'ils n'eussent été
qu'un seul homme.

8. Saül en ayant fait la revue à Bézech,
il se trouva dans son armée trois cent mille
hommes des enfants d'Israël⁹, et trente mille
de la tribu de Juda.

9. Et ils firent cette réponse aux courriers
qui étaient venus de Jabès : Vous direz ceci
aux habitants de Jabès en Galaad : Vous
serez sauvés demain, lorsque le soleil sera
dans sa force¹⁰. Les courriers portèrent donc
cette nouvelle aux habitants de Jabès, qui la
reçurent avec grande joie.

10. Et ils dirent¹¹ : Demain nous nous
rendrons à vous, et vous nous traiterez comme
il vous plaira.

11. Le lendemain étant venu, Saül divisa
son armée en trois corps; et étant entré à la
pointe du jour¹² au milieu du camp, il tailla
en pièces les Ammonites jusqu'à ce que le
soleil fût dans sa force. Ceux qui échap-
pèrent furent dispersés çà et là, sans qu'il

l'agriculture, et de conduire les animaux. — * David, après son élection, retourna
à paître les troupeaux de son père. Même chez les Romains ce n'était pas une
 chose rare de voir les consuls pris à la charrue. « La terre était cultivée par les
 rains des plus grands capitaines, et elle se réjouissait d'être labourée avec un soc
 orné de lauriers, et par un laboureur illustre par ses triomphes (*Plin. xviii, 3.*) »
 §. 6. — ⁷ * Le zèle pour la défense de la patrie, inspiré par le Seigneur.

§. 7. — ⁸ Comp. *Jug. 19, 29.*

§. 8. — ⁹ * à la tribu de Juda. Longtemps même avant le partage du royaume
 en deux royaumes différents, celui de Juda et celui d'Israël, on trouve une division
 des Israélites en Juda (la tribu de Juda et celle de Benjamin), et en Israël (les autres
 tribus); cette division avait pour cause la rivalité qui soulevait les autres tribus (et
 notamment celle d'Ephraïm), contre la tribu de Juda. — * Dans les anciens temps,
 tout Israélite en état de porter les armes était soldat. Le §. 7. nous montre com-
 ment les troupes se rassemblaient : le juge, puis plus tard le roi faisait un appel
 au peuple : chacun quittant tout pour voler au secours de la patrie, accourait avec
 ses armes et ses provisions sous les drapeaux, à l'endroit désigné, et après l'expé-
 dition ou le coup de main, rentrait chez lui. Le danger étant ici pressant, et Saül
 ayant ajouté la menace à l'appel (§. 7.), il n'est pas étonnant qu'il ait pu rassembler
 assez promptement une armée de 300,000 hommes. Les douze tribus d'Israël réunies
 formaient l'une des plus puissantes nations qui existaient alors, et les soldats de
 Saül lui vinrent de toutes les tribus.

§. 9. — ¹⁰ * autour de midi.

§. 10. — ¹¹ * aux Ammonites.

§. 11. — ¹² * Litt. : à la veille du matin, de ~~second~~ matin.

en demeurât seulement deux ensemble.

12. Alors le peuple dit à Samuel : Qui sont ceux qui ont dit : Saül sera-t-il notre roi? Donnez-nous ces gens-là, et nous les ferons mourir présentement. *Pl. h.* 10, 12.

13. Mais Saül leur dit : On ne fera mourir personne en ce jour, parce que c'est le jour auquel le Seigneur a sauvé Israël.

14. Après cela Samuel dit au peuple : Venez, allons à Galgala ¹³, et y renouvelons l'élection du roi.

15. Tout le peuple alla donc à Galgala, et il y reconnut Saül pour roi en la présence du Seigneur. Ils immolèrent au Seigneur des victimes pacifiques; et Saül et tous les Israélites firent en ce lieu-là une très-grande réjouissance.

liqui autem dispersi sunt, ita ut non relinquerentur in eis duo pariter.

12. Et ait populus ad Samuelem: Quis est iste qui dixit: Saul nunc regnabit super nos? Date viros, et interficiemus eos.

13. Et ait Saul: Non occidetur quisquam in die hac, quia hodie fecit Dominus salutem in Israel.

14. Dixit autem Samuel ad populum: Venite, et eamus in Galgala, et innovemus ibi regnum.

15. Et perrexit omnis populus in Galgala, et fecerunt ibi regem Saul coram Domino in Galgala, et immolaverunt ibi victimas pacificas coram Domino. Et lætatus est ibi Saul, et cuncti viri Israel nimis.

CHAPITRE XII.

Paroles de Samuel avant de déposer les fonctions de juge.

1. Alors Samuel dit à tout le peuple d'Israël : Vous voyez que je me suis rendu à tout ce que vous m'avez demandé, et que j'ai établi un roi sur vous.

2. Votre roi maintenant marche devant vous. Pour moi, je suis vieux et déjà tout blanc, et mes enfants sont avec vous ¹. Ayant donc vécu parmi vous depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour, me voici en votre présence.

3. Déclarez devant le Seigneur et devant son christ ² si j'ai pris le bœuf ou l'âne de personne, si j'ai fait tort à quelqu'un par de faux crimes, si j'en ai opprimé par violence, si j'ai reçu des présents de qui que ce soit ³; et je vous ferai connaître le peu d'attache que j'y ai, en vous le rendant présentement. *Eccli.* 46, 22.

4. Ils lui répondirent : Vous ne nous avez

1. Dixit autem Samuel ad universum Israel: Ecce audiui vocem vestram juxta omnia quæ locuti estis ad me, et constitui super vos regem.

2. Et nunc rex graditur ante vos: ego autem senui, et incanui: porro filii mei vobiscum sunt: itaque conversatus coram vobis ab adolescentia mea usque ad hanc diem, ecce præsto sum.

3. Loquimini de me coram Domino, et coram christo ejus, utrum bovem cujusquam tulerim, aut asinum: si quempiam calumniatus sum, si oppressi aliquem, si de manu cujusquam munus accepi: et contemniam illud hodie, restituamque vobis.

4. Et dixerunt: Non es calum-

ÿ. 14. — ¹³ * *Voy. pl. h.* 7, 16. *Jos.* 4, 19, 20; 5, 9.

ÿ. 2. — ¹ Ils sont vos égaux, et vous n'avez rien à craindre d'eux.

ÿ. 3. — ² * Saül qui avait reçu l'onction royale. Le mot Christ, *Χριστος*, signifie oint ou sacré.

³ Dans l'hébr. : qui m'aient aveuglé dans les jugements. — * Ces mots ne se lisent pas textuellement dans l'hébreu, mais il y a l'expression *chopher*, qui signifie prix, rançon.

niatus nos, neque oppressisti, neque tulisti de manu alicujus quippiam.

3. Dixitque ad eos : Testis est Dominus adversum vos, et testis christus ejus in die hac, quia non inveneritis in manu mea quippiam. Et dixerunt : Testis.

6. Et ait Samuel ad populum : Dominus, qui fecit Moysen et Aaron, et eduxit patres nostros de terra Ægypti.

7. Nunc ergo state, ut judicio contendam adversum vos coram Domino, de omnibus misericordiis Domini, quas fecit vobiscum, et cum patribus vestris :

8. quo modo Jacob ingressus est in Ægyptum, et clamaverunt patres vestri ad Dominum : et misit Dominus Moysen et Aaron, et eduxit patres vestros de Ægypto, et collocavit eos in loco hoc.

9. Qui oblitit sunt Domini Dei sui, et tradidit eos in manu Sisaræ magistri militiæ Hasor, et in manu Philisthinorum, et in manu regis Moab, et pugnaverunt adversum eos.

10. Postea autem clamaverunt ad Dominum, et dixerunt : Pecavimus, quia dereliquimus Dominum, et servivimus Baalim et Astaroth : nunc ergo erue nos de manu inimicorum nostrorum, et serviemus tibi.

11. Et misit Dominus Jerobaal, et Badan, et Jephthé, et Samuel, et eruit vos de manu inimicorum vestrorum, per circuitum, et habitastis confidenter.

12. Videntes autem quod Naas rex filiorum Ammon venisset adversum vos, dixistis mihi : Nequaquam, sed rex imperabit nobis : cum Dominus Deus vester regnaret in vobis.

fait ni injustice, ni violence, et vous n'avez rien pris de personne.

5. Samuel ajouta : Le Seigneur m'est témoin aujourd'hui contre vous, et son christ aussi, que vous n'avez rien trouvé dans mes mains. Le peuple lui répondit : Oui, il en est témoin.

6. Alors Samuel dit au peuple : Le Seigneur qui a fait Moïse et Aaron, et qui a tiré nos pères de la terre d'Égypte, est donc mon témoin ⁴.

7. Venez maintenant en sa présence, afin que je vous appelle en jugement devant lui sur toutes les miséricordes que le Seigneur a faites, et à vous et à vos pères.

8. Vous savez de quelle sorte Jacob entra dans l'Égypte, comment vos pères crièrent au Seigneur. Et le Seigneur envoya Moïse et Aaron; il tira vos pères de l'Égypte, et il les établit en ce pays-ci.

9. Ils oublièrent depuis le Seigneur leur Dieu, et il les livra entre les mains de Sisara, général de l'armée d'Hasor, entre les mains des Philistins, et entre les mains du roi de Moab, qui combattirent contre eux. Jug. 4, 12.

10. Ils crièrent ensuite au Seigneur, et ils lui dirent : Nous avons péché, parce que nous avons abandonné le Seigneur et servi Baal et Astaroth; mais délivrez-nous maintenant de la main de nos ennemis, et nous vous servirons.

11. Le Seigneur envoya ensuite Jérobaal, Badan ⁵, Jephthé et Samuel, et vous délivra de la main des ennemis qui vous environnaient; et vous êtes demeurés dans une pleine assurance. Jug. 6, 14.

12. Cependant voyant que Naas, roi des enfants d'Ammon, marchait contre vous ⁶, vous m'êtes venu dire : Non; mais nous aurons un roi pour nous commander, quoiqu'alors le Seigneur votre Dieu fût le roi qui régnaît sur vous. Pl. h. 8, 19. 10, 19.

§. 6. — ⁴ C'est ainsi que porte la version grecque, et c'est aussi ce que demande le sens.

§. 11. — ⁵ Ce nom ne se rencontre point parmi les juges; la version grecque porte Barac, au lieu de Badan. Les interprètes expliquent cette expression d'après l'hébreu : Badan : qui est de (be) Dan, et ils entendent par là Samson, qui était de la tribu de Dan. — ⁶ D'habiles interprètes néanmoins s'en tiennent à la version grecque, et ils pensent que la leçon massorétique est ici fautive, et que primitivement il y avait dans l'hébreu, comme dans le grec : Barac.

§. 12. — ⁶ Naas se prépara donc vers ce temps-là à la guerre, sans cependant l'entreprendre de fait. — ⁷ Et ce fut cette menace de guerre qui devint l'occasion de la demande d'un roi, que fit le peuple. Voy. pl. h. 8, 7; 11, 1.

13. Maintenant donc vous avez votre roi, que vous avez choisi et que vous avez demandé. Vous voyez que le Seigneur vous a donné un roi.

14. Si vous craignez le Seigneur, si vous le servez, si vous écoutez sa voix, et que vous ne vous rendiez point rebelles à sa parole ⁷, vous suivrez, vous et le roi qui vous commande, le Seigneur votre Dieu.

15. Que si vous n'écoutez point la voix du Seigneur, et que vous vous rendiez rebelles à sa parole, la main du Seigneur sera sur vous, comme elle a été sur vos pères.

16. Mais de plus, prenez garde maintenant, et considérez bien cette grande chose que le Seigneur va faire devant vos yeux.

17. Ne fait-on pas aujourd'hui la moisson du froment? Et cependant je vais invoquer le Seigneur, et il fera éclater les tonnerres et tomber les pluies, afin que vous sachiez et que vous voyiez combien est grand devant le Seigneur le mal que vous avez fait en demandant un roi ⁸.

18. Samuel cria donc au Seigneur, et le Seigneur en ce jour-là fit éclater les tonnerres et tomber la pluie.

19. Et tout le peuple fut saisi de la crainte du Seigneur et de Samuel, et ils dirent tous ensemble à Samuel : Priez le Seigneur votre Dieu pour vos serviteurs, afin que nous ne mourions pas ; car nous avons encore ajouté ce péché à tous les autres que nous avons faits, de demander un roi pour nous commander.

20. Samuel répondit au peuple : Ne craignez point ; *il est vrai* que vous avez fait tout ce mal ; mais néanmoins ne quittez point le Seigneur, et servez-le de tout votre cœur.

21. Ne vous détournez point *de lui* pour suivre des choses vaines ⁹, qui ne vous serviront point, et qui ne vous délivreront point, parce qu'elles sont vaines.

22. Et le Seigneur, pour la gloire de son grand nom, n'abandonnera point son peuple, parce qu'il a juré qu'il ferait de vous son propre peuple.

13. Nunc ergo præsto est rex vester, quem elegistis et petistis : ecce dedit vobis Dominus regem.

14. Si timueritis Dominum, et servieritis ei, et audieritis vocem ejus, et non exasperaveritis os Domini : eritis et vos, et rex qui imperat vobis, sequentes Dominum Deum vestrum ;

15. si autem non audieritis vocem Domini, sed exasperaveritis sermones ejus, erit manus Domini super vos, et super patres vestros.

16. Sed et nunc state, et videte rem istam grandem, quam facturum est Dominus in conspectu vestro.

17. Numquid non messis tritici est hodie ? invocabo Dominum, et dabit voces et pluvias : et scietis, et videbitis, quia grande malum feceritis vobis in conspectu Domini, petentes super vos regem.

18. Et clamavit Samuel ad Dominum, et dedit Dominus voces et pluvias in illa die.

19. Et timuit omnis populus nimis Dominum et Samuelem, et dixit universus populus ad Samuelem : Ora pro servis tuis ad Dominum Deum tuum, ut non moriamur ; addidimus enim universis peccatis nostris malum, ut peteremus nobis regem.

20. Dixit autem Samuel ad populum : Nolite timere, vos fecistis universum malum hoc : veruntamen nolite recedere a tergo Domini, sed servite Domino in omni corde vestro.

21. Et nolite declinare post vana, quæ non proderunt vobis, neque eruent vos, quia vana sunt.

22. Et non derelinquet Dominus populum suum, propter nomen suum magnum : quia juravit Dominus facere vos sibi populum.

§. 14. — ⁷ et que vous ne l'obligiez pas à faire éclater ses vengeances par votre rébellion contre ses préceptes.

§. 17. — ⁸ La moisson des blés se fait, dans la Palestine, vers la fin de juin et le commencement de juillet, mois durant lesquels, au rapport de saint Jérôme qui a longtemps vécu dans ces contrées, il ne tombe point de pluie.

§. 21. — ⁹ les faux dieux.

23. Absit autem a me hoc peccatum in Dominum, ut cessem orare pro vobis, et docebo vos viam bonam et rectam.

24. Igitur timete Dominum, et servite ei in veritate, et ex toto corde vestro; vidistis enim magnifica quæ in vobis gesserit.

25. Quod si perseveraveritis in malitia: et vos et rex vester pariter peribitis.

23. Pour moi, Dieu me garde de commettre ce péché contre lui, que je cesse jamais de prier pour vous. Je vous enseignerai toujours la bonne et la droite voie ¹⁰.

24. Craignez donc le Seigneur, et servez-le dans la vérité et de tout votre cœur; car vous avez vu les merveilles qu'il a faites parmi vous.

25. Que si vous persévérez à faire le mal, vous périrez tous ensemble, vous et votre roi.

CHAPITRE XIII.

*Les Philistins vaincus reprennent les armes. Saül est rejeté.
Manque d'armes parmi les Israélites.*

1. Filius unius anni erat Saul cum regnare cœpisset, duobus autem annis regnavit super Israel.

2. Et elegit sibi Saul tria millia de Israel: et erant cum Saul duo millia in Machmas, et in monte Bethel: mille autem cum Jonatha in Gabaa Benjamin; porro cæterum populum remisit unumquemque in tabernacula sua.

3. Et percussit Jonathas stationem Philistinorum, quæ erat in Gabaa. Quod cum audissent Philistiim, Saul cecinit buccina in omni terra, dicens: Audiant Hebræi.

4. Et universus Israel audivit nujuscemodi famam: Percussit Saul stationem Philistinorum:

1. Saül était *comme* un enfant d'un an ¹ lorsqu'il commença à régner, et il régna deux ans sur Israël ².

2. Il choisit trois mille hommes du peuple d'Israël, dont il y en avait deux mille avec lui à Machmas et sur la montagne de Béthel ³, et mille avec Jonathas ⁴ à Gabaa, *dans la tribu* de Benjamin; et il renvoya le reste du peuple chacun chez soi.

3. Jonathas avec ses mille hommes battit la garnison des Philistins qui était à Gabaa. De quoi les Philistins furent aussitôt avertis; et Saül le fit publier à son de trompe dans tout le pays, en disant: Que les Hébreux entendent ceci ⁵.

4. Ainsi le bruit se répandit dans tout Israël que Saül avait battu la garnison des Philistins, et qu'Israël s'était élevé contre

ŷ. 23. — ¹⁰ * Voilà en quatre mots tous les devoirs des princes et des pasteurs: « Samuel, déposé de sa dignité, Samuel, méconnu et méprisé, dit que Dieu le garde de commettre ce péché, qu'il cesse de prier pour le peuple: il regarde comme un péché de ralentir sa prière pour ceux mêmes qui ne lui témoignent que de la malveillance. » (*Chrys.*)

ŷ. 1. — ¹ Quelques-uns supposent une omission dans l'hébreu. Saül éta... âgé de... ans lorsqu'il devint roi, et après avoir régné deux ans sur Israël, il choisit etc. D'autres: Saül était aussi innocent qu'un enfant d'un an, lorsqu'il commença à régner, et il régna etc. D'après les *Actes des Apôtres*, 13, 21. Saül régna en tout quarante ans.

² * L'hébreu en cet endroit offre une locution qu'on ne retrouve pas ailleurs. Il est traduit de bien des manières différentes: la plus littérale et celle qui approche le plus de la vraisemblance est celle-ci: (ŷ. 1.) *Il y avait un an que Saül avait commencé à régner; et dans le cours de la seconde année de son règne sur Israël,* (ŷ. 2.) *il choisit trois mille hommes, etc.*

ŷ. 2. — ³ c'est-à-dire la montagne de la maison de Dieu.

⁴ Voy. ŷ. 16.

ŷ. 3. — ⁵ la victoire, et qu'ils se lèvent contre les Philistins!

eux⁶. Et le peuple s'assembla avec de grands cris auprès de Saül à Galgala⁷.

5. Les Philistins s'assemblèrent aussi pour combattre contre Israël, avec trente mille chariots⁸, six mille chevaux et une multitude innombrable de gens de pied, comme le sable qui est sur le rivage de la mer⁹. Et ils vinrent se camper à Machmas, vers l'orient de Bethaven¹⁰.

6. Ce que les Israélites ayant vu, et se regardant comme à l'extrémité (car le peuple était tout abattu), ils s'allèrent cacher dans les cavernes, dans les lieux les plus secrets¹¹, dans les rochers, dans les antres¹² et dans les citernes.

7. Les autres Hébreux¹³ passèrent le Jourdain et vinrent au pays de Gad et de Galaad. Saül était encore à Galgala¹⁴; mais tout le peuple qui le suivait était dans l'effroi.

8. Il attendit sept jours, comme Samuel lui avait ordonné¹⁵; mais Samuel ne venait point à Galgala, et peu à peu tout le peuple l'abandonnait.

9. Saül dit donc : Apportez-moi l'holocauste et les pacifiques. Et il offrit l'holocauste.

10. Comme il achevait d'offrir l'holocauste, Samuel arriva¹⁶, et Saül alla au devant de lui pour le saluer.

11. Samuel lui dit : Qu'avez-vous fait? Saül lui répondit : Voyant que le peuple me quittait l'un après l'autre, que vous n'étiez point venu au jour que vous aviez dit, et

et erexit se Israel adversus Philisthiim. Clamavit ergo populus post Saul in Galgala.

5. Et Philisthiim congregati sunt ad præliandum contra Israel, triginta millia curruum, et sex millia equitum, et reliquum vulgus, sicut arena quæ est in littore maris plurima. Et ascendentes castrametati sunt in Machmas ad orientem Bethaven.

6. Quod cum vidissent viri Israel se in arcto positos (afflictus enim erat populus) absconderunt se in speluncis, et in abditis, in petris quoque, et in antris, et in cisternis.

7. Hebræi autem transierunt Jordanem in terram Gad et Galaad. Cumque adhuc esset Saul in Galgala, universus populus perterritus est, qui sequebatur eum.

8. Et expectavit septem diebus juxta placitum Samuelis, et non venit Samuel in Galgala, dilapsusque est populus ab eo.

9. Ait ergo Saul : Afferte mihi holocaustum, et pacifica. Et obtulit holocaustum.

10. Cunque complexset offerens holocaustum, ecce Samuel veniebat : et egressus est Saul obviam ei ut salutaret eum.

11. Locutusque est ad eum Samuel : Quid fecisti? Respondit Saul : Quia vidi quod populus dilaberetur a me, et tu non ve-

ÿ. 4. — ⁶ Dans l'hébr. : et Israël devint puant (odieux, fut détesté) devant les Philistins.

⁷ Litt. : Le peuple cria donc après Saül à Galgala. — Dans l'hébr. : Le peuple se rassembla.

ÿ. 5. — ⁸ La version syriaque et la version arabe portent trois mille chariots, et cela est plus facile à concilier avec le peu d'étendue du pays des Philistins. — ^{*} Il y en a qui pensent que sous le nom de chariots, c'est le nombre des hommes qui combattaient autour ou du haut des chariots, qui est marqué; et comme, d'après l'usage des anciens, ce nombre pouvait aller à dix, le nombre des chariots mêmes n'était en effet que de trois mille.

⁹ Locution proverbiale, pour marquer une grande multitude.

¹⁰ ^{*} c'est-à-dire Béthel, qui plus tard, sous Jéroboam, fut appelé Bethaven (maison de vanité), à cause du culte du veau d'or. — Machmas n'était pas éloignée de Gabaa, où Saül et Jonathas réunirent leurs forces (ÿ. 16.). Pl. b. 15, 5.

ÿ. 6. — ¹¹ D'autres : les creux et les haies d'épines.

¹² Dans l'hébr. : dans les forteresses, les tours.

ÿ. 7. — ¹³ Ceux qui étaient de l'autre côté du Jourdain s'enfuirent dans leurs demeures.

¹⁴ c'est-à-dire était resté.

ÿ. 8. — ¹⁵ Voy. pl. h. 10, 8.

ÿ. 10. — ¹⁶ encore le septième jour; car autrement Saül n'eût mérité aucun reproche.

neras juxta placitos dies, porro Philisthiim congregati fuerant in Machmas,

12. dixi : Nunc discendent Philisthiim ad me in Galgala, et faciem Domini non placavi. Necessitate compulsus, obtuli holocaustum.

13. Dixitque Samuel ad Saul : Stulte egisti, nec custodisti mandata Domini Dei tui, quæ præcepit tibi. Quod si non fecisses, jam nunc præparasset Dominus regnum tuum super Israel in sempiternum,

14. sed nequaquam regnum tuum ultra consurget. Quæsitivus Dominus sibi virum juxta cor suum : et præcepit ei Dominus ut esset dux super populum suum, eo quod non servaveris quæ præcepit Dominus.

15. Surrexit autem Samuel, et ascendit de Galgalis in Gabaa Benjamin. Et reliqui populi ascenderunt post Saul obviam populo, qui expugnabant eos venientes de Galgala in Gabaa, in colle Benjamin. Et recensuit Saul populum, qui inventi fuerant cum eo, quasi sexcentos viros.

16. Et Saul et Jonathas filius ejus, populusque qui inventus fuerat cum eis, erat in Gabaa Benjamin : porro Philisthiim consederant in Machmas.

17. Et egressi sunt ad prædandum de castris Philistinorum tres cunei. Unus cuneus pergebat contra viam Ephra ad terram Sual ;

18. porro alius ingrediebatur per viam Bethoron ; tertius autem verterat se ad iter terminum imminentis valli Seboim contra desertum.

que les Philistins s'étaient assemblés à Machmas,

12. Saül dit : Les Philistins vont venir m'attaquer à Galgala, et je n'ai point encore apaisé le Seigneur. Etant donc contraint par cette nécessité, j'ai offert l'holocauste.

13. Samuel dit à Saül : Vous avez agi follement, et vous n'avez point garde les ordres que le Seigneur votre Dieu vous avait donnés. Au lieu que, si vous n'aviez point fait cette faute, le Seigneur aurait maintenant affermi¹⁷ pour jamais¹⁸ votre règne sur Israël.

14. Mais votre règne ne subsistera point à l'avenir. Le Seigneur s'est pourvu d'un homme selon son cœur ; et il lui a commandé d'être le chef de son peuple, parce que vous n'avez point observé ce que le Seigneur vous a ordonné. Act. 13, 22.

15. Samuel s'en alla ensuite, et passa de Galgala à Gabaa de Benjamin. [Et le reste du peuple marchant avec Saül contre les troupes qui les attaquaient, passa aussi de Galgala à Gabaa¹⁹, sur la colline de Benjamin.] Saül ayant fait la revue du peuple qui était demeuré avec lui, trouva environ six cents hommes.

16. Saül et Jonathas, son fils, étaient donc à Gabaa de Benjamin avec ceux qui les avaient suivis : et les Philistins étaient campés à Machmas.

17. Il sortit alors trois partis du camp des Philistins, pour aller piller. L'un prit le chemin d'Ephra, vers le pays de Sual²⁰ ;

18. l'autre marcha comme pour aller à Bethoron ; et le troisième tourna vers le chemin du coteau qui borne la vallée de Séboim, du côté du désert.

ÿ. 13. — ¹⁷ Litt. : aurait préparé, — affermi ; la royauté serait devenue pour toujours l'héritage de vos descendants.

¹⁸ Saül pécha par impatience et par défiance. Dans la position où il se trouvait (ÿ. 11. 12.), il paraît être assez excusable ; mais les jugements du Dieu infiniment juste sont différents des jugements des hommes. Dieu inflige toujours à ceux qui les premiers transgressent sa loi (Saül était le premier roi coupable de désobéissance) des châtimens d'une extrême sévérité, afin qu'ils servent d'avertissement pour les autres (Comp. 3. Moys. 10, 1. 2. 4. Moys. 15, 35. Jos. 7, 25.) ; Saül rendit encore sa faute plus grave en se justifiant, ce qui ne servit qu'à faire connaître son orgueil (Grég.).

ÿ. 15. — ¹⁹ Saül partit ainsi avec Samuel. Ces mots : « Et le reste du peuple... sur la colline de Benjamin » ne sont pas dans l'hébreu ; ils servent cependant à éclaircir le ÿ. 16.

ÿ. 17. — ²⁰ c'est-à-dire vers le pays des renards.

19. Or il ne se trouvait point de forgeron dans toutes les terres d'Israël. Car les Philistins avaient pris cette précaution, de peur que les Hébreux ne forgeassent ni épées ni lances ²¹.

20. Et tous les Israélites étaient obligés d'aller chez les Philistins pour faire aiguiser le soc de leurs charrues, leurs hoyaux, leurs cognées et leurs serfouettes ²².

21. C'est pourquoi le tranchant des socs de charrues, des hoyaux, des fourches et des cognées était tout usé, sans qu'ils eussent seulement de quoi aiguiser la pointe d'un aiguillon ²³.

22. Et lorsque le jour du combat fut venu, hors Saül et Jonathas, son fils, il ne se trouva personne de tous ceux qui les avaient suivis ²⁴, qui eût une lance ou une épée à la main.

23. Et la garnison des Philistins sortit pour s'avancer vers Machmas ²⁵.

19. Porro faber ferrarius non inveniebatur in omni terra Israël; caverant enim Philistiim, ne forte facerent Hebræi gladium aut lanceam.

20. Descendebat ergo omnis Israel ad Philistiim, ut exacueret unusquisque vomerem suum, et ligonem, et securim, et sarculum.

21. Retuse itaque erant acies vomerum, et ligonum, et tridentum, et securium, usque ad stimum corrigendum.

22. Cumque venisset dies prælii, non est inventus ensis et lancea in manu totius populi, qui erat cum Saule et Jonatha, excepto Saul et Jonatha filio ejus.

23. Egressa est autem statio Philistiim, ut transcenderet in Machmas.

ŷ. 19. — ²¹ Les Philistins prirent ces précautions dans le temps d'Héli, pendant qu'ils dominaient sur Israël. Après la victoire remportée par les Israélites sous la conduite de Samuel, ils auraient bien pu exercer le métier de forgerons; mais ou bien ils ne s'en mirent pas en peine, ou bien ils manquèrent de maîtres pour les instruire. Dans la guerre ils se passaient facilement d'épées et de piques, parce qu'ils étaient d'excellents frondeurs. — * De plus, les instruments d'agriculture, les haches, les faux etc. pouvaient aisément, dans ces temps-là, tenir lieu de piques et d'épées. Ainsi, quoique l'on admettrait, comme le texte sacré semble le dire, qu'il n'y avait point d'armes dans Israël, il ne s'en suivrait pas que les Hébreux fussent dans l'impossibilité de faire la guerre. Les Philistins d'ailleurs n'occupaient qu'une partie assez peu considérable du pays, et il est clair que ce qui est ici marqué du manque d'armes dans Israël, ne doit pas s'entendre des contrées qui ne leur étaient pas assujetties. L'antiquité offre plus d'un exemple de peuples qui furent entièrement dépouillés de leurs armes et même de tout instrument en fer par leurs vainqueurs. Enfin, il n'est question (ŷ. 15.) que de 600 hommes qui n'eussent ni lances ni épées. Ceux des Juifs qui avaient été avec les Philistins, et qui (ch. 14, 21.) se joignirent à l'armée de Saül, ainsi que les Israélites qui s'étaient cachés dans les montagnes (ibid.), avaient sans doute des armes. Voyez D. Calmet.

ŷ. 20. — ²² * Il fallait que les Philistins eussent des stations dispersées en divers lieux de la Judée; mais comme on l'a déjà remarqué (ŷ. 19.), ils n'en occupaient qu'une partie fort considérable.

ŷ. 21. — ²³ ou bien: et il fallait même refaire de nouveau les pointes des aiguillons à bœufs (dont on se sert pour conduire les animaux en labourant).

ŷ. 22. — ²⁴ Des six cents hommes qui étaient restés avec Saül (ŷ. 15; pl. b. 14, 2); car il n'est pas dit que tous les Israélites manquassent d'armes. On a remarqué aussi que les Hébreux, en général, et spécialement ceux de Gabaa, patrie de Saül, (Jug. 20, 16), étaient très-habiles à lancer des pierres avec la fronde, et qu'ainsi la fronde pouvait pour plusieurs tenir lieu de toutes les autres armes.

ŷ. 23. — ²⁵ Dans l'hébr. : sortit pour se rendre au passage de Machmas.

CHAPITRE XIV.

Action héroïque de Jonathas. Victoire de Saül sur les Philistins et son serment téméraire. Race de Saül.

1. Et accidit quadam die ut diceret Jonathas filius Saul ad adolescentem armigerum suum : Veni, et transeamus ad stationem Philisthinorum, quæ est trans locum illum. Patri autem suo hoc ipsum non indicavit.

2. Porro Saul morabatur in extrema parte Gabaa, sub malograto, quæ erat in Magron : et erat populus cum eo quasi sexcentorum virorum.

3. Et Achias filius Achitob fratris Ichabod filii Phinees, qui orsus fuerat ex Heli sacerdote Domini in Silo, portabat ephod. Sed et populus ignorabat quo isset Jonathas.

4. Erant autem inter ascensus per quos nitebatur Jonathas transire ad stationem Philisthinorum, eminentes petreæ ex utraque parte, et quasi in modum dentium scopuli hinc et inde prærupti, nomen uni Boses, et nomen alteri Sene :

5. unus scopulus prominens ad aquilonem ex adverso Machmas, et alter ad meridiem contra Gabaa.

6. Dixit autem Jonathas ad adolescentem armigerum suum : Veni, et transeamus ad stationem incircumcisorum horum, si forte faciat Dominus pro nobis : quia non est Domino difficile salvare, vel in multis, vel in paucis.

7. Dixitque ei armiger suus : Fac omnia quæ placent animo tuo : perge quo cupis, et ero tecum ubicumque volueris.

8. Et ait Jonathas : Ecce nos

1. Il arriva un jour que Jonathas, fils de Saül, dit à un jeune homme qui était son écuyer : Venez, et passons jusqu'à cette garde des Philistins, qui est au-delà de ce lieu que vous voyez. Et il ne dit point ceci à son père.

2. Saül cependant était logé à l'extrémité de Gabaa, sous un grenadier qui était à Magron; et il avait environ six cents hommes avec lui.

3. Achias, fils d'Achitob, frère d'Ichabod, fils de Phinéas, fils d'Héli, grand prêtre du Seigneur à Silo, portait l'éphod¹. Et le peuple ne savait point non plus où était allé Jonathas. *Pl. h. 4, 21.*

4. Le lieu par où Jonathas tâchait de monter au poste que les Philistins occupaient, était bordé de côté et d'autre de deux rochers fort hauts et fort escarpés², qui s'élevaient en pointe, comme des dents. L'un s'appelait Bosès et l'autre Séné³.

5. L'un de ces rochers était situé du côté du septentrion, vis-à-vis de Machmas, et l'autre du côté du midi, vis-à-vis de Gabaa.

6. Jonathas dit donc au jeune homme, son écuyer : Venez, passons jusqu'au poste de ces incirconcis. Peut-être que le Seigneur combattra pour nous; car il lui est également aisé de donner la victoire avec un grand ou avec un petit nombre⁴.

7. Son écuyer lui répondit : Faites tout ce qu'il vous plaira; allez où vous voudrez, et je vous suivrai partout.

8. Jonathas lui dit : Nous allons vers ces

1. Litt. : d'Héli, prêtre etc. — Il était grand prêtre. Voy. 2. Moys. 28, b.
2. — 2 deux rochers offrant des degrés, par-dessus lesquels on pouvait franchir le passage.

3. Bosès veut dire glissant, et Séné épineux ou épine.

4. — 4 Jonathas n'avait avec lui que son écuyer, et tout le contexte montre que les troupes de Saül se réduisaient pour le moment à six cents hommes, dont il est parlé §. 2 et ci-devant 13, 15. Comp. ibid. 19 et les remarq.

gens-là. Lors donc qu'ils nous auront aperçus,

9. s'ils nous parlent de cette sorte : Demeurez-là, jusqu'à ce que nous allions à vous; demeurons à notre place, et n'allons point à eux.

10. Mais s'ils nous disent : Montez vers nous; montons-y : car ce sera la marque que le Seigneur les aura livrés entre nos mains ⁵.

11. Lors donc que la garde des Philistins les eut aperçus tous deux, les Philistins dirent : Voilà les Hébreux qui sortent des cavernes où ils s'étaient cachés.

12. Et les plus avancés de leur camp s'adressant à Jonathas et à son écuyer, leur dirent : Montez ici, et nous vous ferons voir quelque chose. Jonathas dit alors à son écuyer : Montons, suivez-moi; car le Seigneur les a livrés entre les mains d'Israël. 1. *Mach.* 4, 30.

13. Jonathas monta donc grim pant avec les mains et les pieds, et son écuyer derrière lui. Les uns tombaient donc sous les mains de Jonathas, et son écuyer qui le suivait tuait les autres.

14. Ce fut là la première défaite des Philistins, où Jonathas et son écuyer tuèrent d'abord environ vingt hommes, dans la moitié d'autant de terre ⁶ qu'une paire de bœufs en peut labourer en un jour.

15. L'effroi ⁷ se répandit aussitôt dans le camp, par la campagne ⁸. Tous les gens de leur camp qui étaient allés pour piller, furent frappés d'étonnement, tout le pays fut en trouble, et il parut que c'était Dieu qui avait fait ce miracle.

16. Les sentinelles de Saül, qui étaient à Gabaa de Benjamin, jetant les yeux de ce côté-là, virent un grand nombre de gens étendus sur la place, et d'autres qui fuyaient en desordre çà et là.

17. Alors Saül dit à ceux qui étaient avec

transimus ad viros istos. Cumque apparuerimus eis,

9. si taliter locuti fuerint ad nos : Manete donec veniamus ad vos : stemus in loco nostro, nec ascendamus ad eos.

10. Si autem dixerint : Ascendite ad vos : ascendamus, quia tradidit eos Dominus in manibus nostris : hoc erit nobis signum.

11. Apparuit igitur uterque stationi Philistinorum : dixeruntque Philistiim : En Hebræi egrediuntur de cavernis, in quibus absconditi fuerant.

12. Et locuti sunt viri de statione ad Jonathan, et ad armigerum ejus, dixeruntque : Ascendite ad nos, et ostendemus vobis rem. Et ait Jonathan ad armigerum suum : Ascendamus, sequere me : tradidit enim Dominus eos in manus Israel.

13. Ascendit autem Jonathan manibus et pedibus reptans, et armiger ejus post eum. Itaque alii cadebant ante Jonathan, alios armiger ejus interficiebat sequens eum.

14. Et facta est plaga prima, qua percussit Jonathan et armiger ejus, quasi viginti virorum, in media parte jugeri quam par boum in die arare consuevit.

15. Et factum est miraculum in castris, per agros : sed et omnis populus stationis eorum, qui ierant ad prædandum, obstupuit, et conturbata est terra : et accidit quasi miraculum a Deo.

16. Et respexerunt speculatores Saul, qui erant in Gabaa Benjamin, et ecce multitudo prostrata, et huc illucque diffugiens.

17. Et ait Saul populo, qui erat

†. 10. — ⁵ L'esprit de Dieu qui avait inspiré à Jonathas son dessein, lui inspira aussi le moyen de l'exécuter, et lui fit connaître les signes auxquels il reconnaîtrait ce qu'il devrait faire. Comp. 1. *Moy.* 24, 12; *Jug.* 6, 15. 36 etc.; 2. *Moy.* 14, 1-3.

†. 14. — ⁶ le champ de bataille, à sa partie supérieure, n'avait pas plus de largeur que la moitié etc.

†. 15. — ⁷ Litt. : Et il arriva une chose merveilleuse dans le camp, à travers les champs. Dans l'hébr. : et l'effroi se répandit dans le camp, dans la campagne et parmi tout le peuple.

⁸ parmi l'armée des Philistins. *Voy. pl. h.* 43, 5. — * Dans l'hébreu le verset peut se traduire : Et l'effroi fut dans le camp, dans la campagne et parmi tout le peuple : la garnison et celui qui faisaient le ravage furent eux-mêmes saisis de crainte, et la terre trembla et fut frappée de la crainte d'Elohim (du Dieu d'Israël).

cum eo : Requirite, et videte quis abierit ex nobis. Cumque requisissent, repertum est non adesse Jonatham, et armigerum ejus.

18. Et ait Saul ad Achiam : Applica arcam Dei. (Erat enim ibi arca Dei in die illa cum filiis Israel.)

19. Cumque loqueretur Saul ad sacerdotem, tumultus magnus exortus est in castris Philistinorum : crescebatque paulatim, et clarius resonabat. Et ait Saul ad sacerdotem : Contrahe manum tuam.

20. Conclamavit ergo Saul, et omnis populus qui erat cum eo, et venerunt usque ad locum certaminis : et ecce versus fuerat gladius unuscujusque ad proximum suum, et cædes magna nimis.

21. Sed et Hebræi qui fuerant cum Philistiim heri et nudius tertius, ascenderantque cum eis in castris, reversi sunt ut essent cum Israel, qui erant cum Saul et Jonathia.

22. Omnes quoque Israelitæ qui se absconderant in monte Ephraïm, audientes quod fugissent Philisthæi, sociaverunt se cum suis in prælio. Et erant cum Saul, quasi decem millia virorum.

23. Et salvavit Dominus in die illa Israel; pugna autem pervenit usque ad Bethavem.

24. Et viri Israel sociati sunt sibi in die illa : adjuravit autem Saul populum, dicens : Maledictus vir, qui comederit panem usque ad vespem, donec ulciscar de inimicis meis. Et non manducavit universus populus panem :

lui : Cherchez, et voyez qui est sorti de notre camp. Et quand on eut fait cette recherche, on trouva que Jonathas et son écuyer n'y étaient pas.

18. Saül dit donc à Achias : Consultez l'arche de Dieu ⁹ (car l'arche de Dieu était alors là avec les enfants d'Israël).

19. Pendant que Saül parlait au prêtre, on entendit un bruit confus et tumultueux, qui venait du camp des Philistins, s'accroissait peu à peu, et qui se faisait entendre de plus en plus. Saül dit donc au prêtre : Abaissez vos mains ¹⁹

20. Et aussitôt il jeta un grand cri qui fut accompagné de celui de tout le peuple; et étant venus au lieu du combat, ils trouvèrent que les Philistins s'étaient percés l'un l'autre de leurs épées, et qu'il s'en était fait un grand carnage.

21. Les Hébreux aussi qui avaient été avec les Philistins il n'y avait que deux ou trois jours ²¹, et qui étaient allés dans leur camp avec eux, vinrent se rejoindre aux Israélites qui étaient avec Saül et Jonathas.

22. Tous les Israélites aussi qui étaient cachés dans la montagne d'Ephraïm, ayant appris que les Philistins fuyaient, se réunirent avec leurs gens pour les combattre; [et il y avait déjà environ dix mille hommes avec Saül ²².]

23. En ce jour-là le Seigneur sauva Israël. On poursuivit les ennemis jusqu'à Bethaven.

24. Et les Israélites se réunirent en ce jour-là ²⁴. Et Saül fit devant le peuple cette protestation avec serment : Maudit soit celui qui mangera avant le soir, jusqu'à ce que je me sois vengé de mes ennemis ²⁴. C'est pourquoi tout le peuple s'abstint de manger.

ŷ. 18. — ⁹ Litt. : Appliquez l'arche de Dieu — vraisemblablement pour consulter Dieu sur ce qu'il fallait faire. *Comp.* ŷ. 36. 37.

ŷ. 19. — ¹⁰ Litt. : Retirez vos mains. — Cessez de prier Dieu; il a manifesté sa volonté par l'action de Jonathas.

ŷ. 21. — ¹¹ apparemment parce qu'ils étaient assujettis à leur domination.

ŷ. 22. — ¹² * « et il... Saül » n'est pas dans l'hébreu.

ŷ. 24. — ¹³ Dans l'hébr. : étaient fatigués de cette journée.

¹⁴ * Litt. : qui mangera du pain — mais le pain est mis pour une chose quelconque. — Bien que cette malédiction fût peut-être un peu téméraire, on ne peut disconvenir néanmoins qu'elle ne procédât d'un zèle louable. Par là, selon la remarque de saint Jérôme, Saül voulait rendre grâces à Dieu de la victoire qu'il lui avait accordée, et empêcher que le peuple, en se jetant sur le butin et les vivres, n'en perdît le fruit. — La défense de Saül, comme l'événement l'a fait voir, emportait la peine de mort contre celui qui l'enfreindrait. — Les paroles de Jonathas (ŷ. 30) ne sont pas exemptes de témérité.

25. En même temps ils vinrent tous ¹⁵ dans un bois où la terre était couverte de miel ¹⁶.

26. Le peuple ¹⁷ y étant entré vit paraître ce miel qui décollait, et personne n'osa en porter à sa bouche, parce qu'ils craignaient le serment du roi.

27. Mais Jonathas n'avait point entendu cette protestation que son père avait faite avec serment devant le peuple. C'est pourquoi étendant le bout d'une bague que'il tenait en sa main, il la trempa dans un rayon de miel; et ayant ensuite porté la main à sa bouche, ses yeux reprirent une nouvelle vigueur ¹⁸.

28. Quelqu'un du peuple lui dit : Votre père a engagé tout le peuple par serment, en disant : Maudit soit celui qui mangera d'aujourd'hui. (Or ils étaient tous extrêmement abattus.)

29. Jonathas répondit : Mon père a troublé ¹⁹ tout le monde ²⁰. Vous avez vu vous-mêmes que mes yeux ont repris une nouvelle vigueur, parce que j'ai goûté un peu de ce miel.

30. Combien donc le peuple se serait-il plus fortifié, s'il eût mangé de ce qu'il a rencontré dans le pillage des ennemis? La défaite des Philistins n'en aurait-elle pas été plus grande?

31. Les Hébreux battirent les Philistins en ce jour-là, et les poursuivirent depuis Machmas jusqu'à Aialon ²¹. Et le peuple étant extrêmement las,

32. se jeta sur le butin, prit des brebis, des bœufs et des veaux, et les tuèrent sur la terre ²²; et le peuple mangea de la chair avec le sang ²³.

33. Saül en fut averti, et on lui dit que le peuple avait péché contre le Seigneur en mangeant des viandes avec le sang. Saül leur dit : Vous avez violé la loi. Qu'on me roule ici une grande pierre.

25. Omneque terræ vulgus venit in saltum, in quo erat mel super faciem agri.

26. Ingressus est itaque populus saltum, et apparuit fluens mel, nullusque applicuit manum ad os suum; timebat enim populus juramentum.

27. Porro Jonathas non audierat cum adjuraret pater ejus populum : extenditque summitatem virgæ, quam habebat in manu, et intinxit in favum mellis : et convertit manum suam ad os suum, et illuminati sunt oculi ejus.

28. Respondensque unus de populo, ait : Jurejurando constrinxit pater tuus populum, dicens : Maledictus vir, qui comederit panem hodie (defecerat autem populus).

29. Dixitque Jonathas : Turbavit pater meus terram : vidistis ipsi quia illuminati sunt oculi mei, eo quod gustaverim paululum de melle isto :

30. quanto magis si comedisset populus de præda inimicorum suorum, quam reperit? Nonne major plaga facta fuisset in Philistiim?

31. Percusserunt ergo in die illa Philisthæos a Machimis usque in Aialon. Defatigatus est autem populus nimis :

32. et versus ad prædam, tulit oves, et boves, et vitulos, et mactaverunt in terra : comeditque populus cum sanguine.

33. Nuntiaverunt autem Sauli dicentes, quod populus peccasset Domino, comedens cum sanguine. Qui ait : Prævaricati estis : volvite ad me jam nunc saxum grande.

ÿ. 25. — ¹⁵ Litt. : Et tout le menu peuple de la terre vint etc., — tous les habitants de la contrée.

¹⁶ Les abeilles sauvages déposent leur miel dans les creux d'arbres, dans les rochers et dans les feutes de la terre. La Palestine a en outre plusieurs arbrisseaux desquels découle un suc doux comme du miel.

ÿ. 26. — ¹⁷ de Saül.

ÿ. 27. — ¹⁸ il se sentit fortifié. Voy. note 13.

ÿ. 29. — ¹⁹ il a traité avec rigueur, fatigué, épuisé.

²⁰ Litt. la terre — le peuple.

ÿ. 31. — ²¹ Aialon était de la tribu de Dan, et vers les frontières des Philistins, à trois ou quatre lieues de Machmas.

ÿ. 32. — ²² et non sur une pierre, par précaution de propreté, comme c'était l'usage.

²³ sans le faire écouler, comme la loi le voulait. Voy. 3. Moys. 3, 17.

34. Et dixit Saul : Dispergimini in vulgus, et dicite eis, ut adducat ad me unusquisque bovem suum et arietem, et occidite super istud, et vescimini, et non peccabitis Domino comedentes cum sanguine. Adduxit itaque omnis populus unusquisque bovem in manu sua usque ad noctem : et occiderunt ibi.

35. *Ædificavit autem Saul altare Domino; tuncque primum cœpit ædificare altare Domino.*

36. Et dixit Saul : Irruamus super Philisthæos nocte, et vastemus eos usque dum illucescat mane, nec relinquamus ex eis virum. Dixitque populus : Omne quod bonum videtur in oculis tuis, fac. Et ait sacerdos : Accedamus huc ad Deum.

37. Et consuluit Saul Dominum. Num persequar Philistinum? si trades eos in manus Israel? Et non respondit ei in die illa.

38. Dixitque Saul : Applicate huc universos angulos populi : et scitote, et videte, per quem acciderit peccatum hoc hodie.

39. Vivit Dominus salvator Israel, quia si per Jonatham filium meum factum est, absque retractatione morietur. Ad quod nullus contradixit ei de omni populo.

40. Et ait ad universum Israel : Separamini vos in partem unam, et ego cum Jonatha filio meo ero in parte altera. Responditque populus ad Saul : Quod bonum videtur in oculis tuis, fac.

41. Et dixit Saul ad Dominum Deum Israel : Domine Deus Israel da indicium : quid est quod non responderis servo tuo hodie? Si in me, aut in Jonatha filio meo, est iniquitas hæc, da ostensionem : aut si hæc iniquitas est in populo

34. Et il ajouta : Allez par tout le peuple, et dites-leur : Que chacun amène ici son bœuf et son bélier; égorgez-les sur cette pierre, et après cela vous en mangerez, et vous ne pécherez pas contre le Seigneur en mangeant de la chair avec le sang. Chacun vint donc amener là son bœuf jusqu'à la nuit, et ils les tuèrent sur la pierre.

35. Alors Saül bâtit un autel au Seigneur ²⁴, et ce fut là la première fois qu'il lui éleva un autel ²⁵.

36. Saül dit ensuite : Jetons-nous cette nuit sur les Philistins, et taillons-les en pièces jusqu'au point du jour, sans qu'il en reste un seul d'entre eux. Le peuple lui répondit : Faites tout ce que vous jugerez à propos. Alors le prêtre lui dit : Allons ici consulter Dieu ²⁶.

37. Et Saül consulta le Seigneur, et lui dit : Poursuivrai-je les Philistins, et les livrerez-vous entre les mains d'Israël? Mais le Seigneur ne lui répondit point en ce jour.

38. Et Saül dit : Faites venir ici tous les principaux ²⁷ du peuple; qu'on s'informe, et qu'on sache qui est celui par qui le péché est venu aujourd'hui parmi nous.

39. Je jure par le Seigneur, qui est le Sauveur d'Israël, que si Jonathas mon fils se trouve coupable de ce péché, il mourra sans rémission. Et nul du peuple ne le contredit lorsqu'il parla de la sorte ²⁸.

40. Saül dit donc à tout Israël : Mettez-vous tous d'un côté, et je me tiendrai, moi et mon fils Jonathas, de l'autre. Le peuple répondit à Saül : Faites tout ce que vous jugerez à propos.

41. Et Saül dit au Seigneur le Dieu d'Israël : Seigneur Dieu d'Israël, faites-nous connaître d'où vient que vous n'avez point répondu aujourd'hui à votre serviteur. Si cette iniquité est en moi ou en mon fils Jonathas, découvrez-le-nous; ou si elle est dans votre peuple, sanctifiez-le ²⁹. Le sort

γ. 35. — ²⁴ pour conserver le souvenir de la victoire qu'il avait remportée, à l'exemple des patriarches. Voy. 1. *Moy.* 12, 7. 8. 13, 4. 33, 20. 35, 1. 3. 7.

²⁵ ce fut là la première marque qu'il donna de ses sentiments de reconnaissance.

γ. 36. — ²⁶ Consultons d'abord Dieu devant l'arche sainte, par l'Urim et le Thummim (*Jos.* 9, 14. 2. *Moy.* 28, 30.), avant de marcher.

γ. 38. — ²⁷ Litt. : *Applicate universos angulos populi* : faites venir tous les angles du peuple — tout le peuple par troupes, ou bien les principaux du peuple.

γ. 39. — ²⁸ Dans l'hébr. : Et personne ne lui répondit là-dessus (par l'Amen approbatif).

γ. 41. — ²⁹ en faisant connaître l'auteur de la faute. Ces paroles : « Faites-le nous connaître... sanctifiez-le » ne sont pas dans l'hébreu. — * L'hébreu porte simple-

tomba sur Jonathas et sur Saül ³⁰; et le peuple fut hors de péril.

42. Saül dit alors : Jetez le sort entre moi et Jonathas ³¹, mon fils; et le sort tomba sur Jonathas.

43. Saül dit donc à Jonathas : Découvrez-moi ce que vous avez fait. Jonathas avoua tout, et lui dit : J'ai pris un peu de miel au bout d'une baguette que je tenais à la main, et j'en ai goûté : et je meurs pour cela.

44. Saül lui dit : Que Dieu me traite avec toute sa sévérité ³², si vous ne mourez très-certainement aujourd'hui, Jonathas.

45. Le peuple dit à Saül : Quoi donc! Jonathas mourra-t-il, lui qui vient de sauver Israël d'une manière si merveilleuse? Cela ne se peut. Nous jurons par le Seigneur qu'il ne tombera pas sur la terre un seul cheveu de sa tête; car il a agi aujourd'hui avec Dieu. Le peuple délivra donc Jonathas, et le sauva de la mort ³³.

46. Après cela Saül se retira, sans poursuivre davantage les Philistins; et les Philistins s'en retournèrent aussi chez eux.

47. Saül ayant affermi son règne sur Israël, combattait de tous côtés contre tous ses ennemis, contre Moab, contre les enfants d'Ammon, contre Edom, contre les rois de Soba ³⁴ et contre les Philistins. Et de quelque côté qu'il tournât ses armes, il en revenait victorieux.

48. Ayant assemblé son armée, il défit les Amalécites, et délivra Israël de la main de ceux qui pillaient toutes ses terres.

49. Or Saül eut trois fils, Jonathas, Jessui

tuo, da sanctitatem. Et deprehensus est Jonathas et Saul, populus autem exivit.

42. Et ait Saul : Mittite sortem inter me, et inter Jonatham filium meum. Et captus est Jonathas.

43. Dixit autem Saul ad Jonatham : Indica mihi quid feceris. Et indicavit ei Jonathas, et ait : Gustans gustavi in summitate virgæ, quæ erat in manu mea, paululum mellis, et ecce ego morior.

44. Et ait Saul : Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, quia morte morieris Jonatha.

45. Dixitque populus ad Saul : Ergone Jonathas morietur, qui fecit salutem hanc magnam in Israël? hoc nefas est : vivit Dominus, si ceciderit capillus de capite ejus in terram, quia cum Deo operatus est hodie. Liberavit ergo populus Jonatham, ut non moretur.

46. Reversitque Saul, nec persecutus est Philistiim : porro Philistiim abierunt in loca sua.

47. Et Saul, confirmato regno super Israel, pugnabat per circuitum adversum omnes inimicos ejus, contra Moab, et filios Ammon, et Edom, et reges Soba, et Philisthæos : et quocumque se verterat, superabat.

48. Congregatoque exercitu, percussit Amalec, et eruit Israel de manu vastatorum ejus.

49. Fuerunt autem filii Saul,

ment : Et Saül dit à Dieu : Dieu d'Israël, faites connaître l'innocence (la vérité); et Jonathas fut pris; et Saül et le peuple sortirent.

³⁰ Litt. : Et Jonathas et Saül furent pris, — par le sort.

§. 42. — ³¹ * sur le sort comme moyen de connaître la vérité, l'innocence ou la volonté de Dieu, voy. 3. Moys. 16, 8; 2. Esdr. 11, 1; Jon. 1, 7. Jos. 7, 14; 18, 18 etc. Pl. h. 10, 20. Act. 1, 26. — Le serment de Saül relativement à lui ou à son fils, si le sort tombait sur eux, peut être comparé sous plus d'un rapport au vœu de Jephthé : il était manifestement téméraire. Comp. Jug. 11, 37 et les remarq.

§. 44. — ³² Litt. : Que Dieu me fasse ceci et qu'il ajoute cela. — Que Dieu me punisse si vous ne mourez.

§. 45. — ³³ * Dieu, en permettant que le sort tombât sur Jonathas, voulut de nouveau mettre à l'épreuve l'obéissance de Saül; et parce qu'il se montra prêt à immoler même son fils, Dieu le lui rendit, par la détermination du peuple, comme autrefois il avait rendu Isaac à Abraham par la parole de l'ange (Ambr.). Voy. 1. Moys. 12, 22. — Le peuple raisonna comme il suit : Si la faute de Jonathas était telle qu'elle méritât la mort, Dieu ne lui aurait pas accordé la victoire par une si visible assistance.

§. 47. — ³⁴ de Nisibe, ville célèbre qui est située dans la Mésopotamie, de ce côté-ci de l'Euphrate, au pied des montagnes de l'Arménie.

Jonathas, et Jessui, et Melchisua : et nomina duarum filiarum ejus, nomen primogenitæ Merob, et nomen minoris Michol.

50. Et nomen uxoris Saul, Achinoam filia Achimaas : et nomen principis militiæ ejus Abner, filius Ner, patruelis Saul.

51. Porro Cis fuit pater Saul, et Ner pater Abner, filius Abiel.

52. Erat autem Sallum potens adversum Philistinæos omnibus diebus Saul. Nam quemcumque viderat Saul virum fortem, et aptum ad prælium, sociabat eum sibi.

et Melchisua ; et deux filles dont l'aînée s'appelait Mérob, et la plus jeune Michol.

50. La femme de Saül se nommait Achinoam, et était fille d'Achimaas. Le général de son armée était Abner, fils de Ner, oncle paternel de Saül.

51. Car Cis, père de Saül, et Ner, père d'Abner, étaient tous deux fils d'Abiel.

52. Pendant tout le règne de Saül il y eut forte guerre contre les Philistins. Et aussitôt que Saül avait reconnu qu'un homme était vaillant et propre à la guerre, il le prenait auprès de lui.

CHAPITRE XV.

Victoire de Saül sur les Amalécites. Il désobéit et est de nouveau rejeté. Samuel l'abandonne.

1. Et dixit Samuel ad Saul : Me misit Dominus, ut ungerem te in regem super populum ejus Israel : nunc ergo audi vocem Domini :

2. Hæc dicit Dominus exercituum : Recensui quæcumque fecit Amalec Israeli, quomodo restitit ei in via cum ascenderet de Ægypto.

3. Nunc ergo vade, et percute Amalec, et demolire universa ejus : non parcas ei, et non concupiscas ex rebus ipsius aliquid : sed interfice a viro usque ad mulierem, et parvulum atque lactentem, bovem et ovem, camelum et asinum.

1. Et Samuel dit à Saül : Le Seigneur m'a envoyé pour vous sacrer roi sur son peuple d'Israël. Ecoutez donc maintenant ce que le Seigneur vous commande.

2. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je me suis souvenu de tout ce qu'Amalec a fait à Israël, et de quelle sorte il s'opposa à lui dans son chemin lorsqu'il sortait de l'Égypte ¹. 2. *Moys.* 17, 8.

3. C'est pourquoi marchez contre Amalec ; taillez-le en pièces ; et détruisez ² tout ce qui est à lui. Ne lui pardonnez point ; [ne désirez rien de ce qui lui appartient] mais tuez *tout*, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfants, et ceux qui sont encore à la mamelle, jusqu'aux bœufs, aux brebis, aux chameaux et aux ânes ³.

ŷ. 2. — ¹ L'extermination d'Amalec, en punition de ses vices, avait été dès lors résolue par Dieu, mais elle ne devait arriver qu'à l'époque ici marquée, environ quatre cents ans plus tard. C'est ainsi que souvent les jugements de Dieu sont lents à s'accomplir, mais que l'accomplissement en est certain, et qu'ils n'en sont alors que plus terribles.

ŷ. 3. — ² Dans l'hébr. : et vouez à l'anathème etc.

³ Si les Amalécites méritaient d'être exterminés à cause de leurs vices, au moins les enfants à la mamelle ne devaient-ils pas être épargnés ? — Tenons-nous en garde contre une fausse compassion dans l'appréciation des châtimens que Dieu inflige dans sa justice, lesquels sont toujours justes, alors même que nous ne les comprenons pas. Même les enfans à la mamelle méritaient la mort ; car ils avaient été conçus dans le péché ; de plus, la mort était plutôt un bienfait pour eux qu'une punition, puisqu'elle les mettait en possession d'un sort meilleur qu'ils n'auraient pas obtenu s'ils eussent marché dans la vie sur les traces de leurs pères. — ^{*} Les mots : « ne désirez... appartient » ne sont pas dans l'hébreu.

4. Saül donna donc ses ordres au peuple ; et en ayant fait la revue, comme s'ils avaient été des agneaux ⁴, il se trouva deux cent mille hommes de pied, et dix mille hommes de la tribu de Juda ⁵.

5. Il marcha ensuite jusqu'à la ville d'Amalec ; il dressa des embuscades le long du torrent ⁶.

6. Et il dit aux Cinéens ⁷ : Allez, retirez-vous ; séparez-vous des Amalécites, de peur que je ne vous enveloppe avec eux. Car vous avez usé de miséricorde envers tous les enfants d'Israël lorsqu'ils revenaient de l'Égypte ⁸. Les Cinéens se retirèrent donc du milieu des Amalécites.

7. Et Saül tailla en pièces les Amalécites, depuis Hévila jusqu'à Sur ⁹, qui est vis-à-vis de l'Égypte.

8. Il prit viv Agag, roi des Amalécites, et fit passer tout le peuple au fil de l'épée.

9. Mais Saül, avec le peuple, épargna Agag. Il réserva ce qu'il y avait de meilleur dans les troupeaux de brebis et de bœufs, dans les bœufs, dans les meubles et les habits ¹⁰, et généralement tout ce qui était de plus beau, et ils ne voulurent point le perdre ¹¹ ; mais ils tuèrent, ou ils détruisirent tout ce qui se trouva de vil et de méprisable.

10. Le Seigneur adressa alors la parole à Samuel, et il lui dit :

11. Je me repens ¹² d'avoir fait Saül roi, parce qu'il m'a abandonné, et qu'il n'a point exécuté mes ordres. Samuel en fut attristé ; et il cria au Seigneur toute la nuit.

12. Et s'étant levé avant le jour ¹³ pour aller trouver Saül au matin, on lui vint dire

4. Præcepit itaque Saul populo, et recensuit eos quasi agnos : ducenta millia peditum, et decem millia virorum Juda.

5. Cumque venisset Saul usque ad civitatem Amalec, tetendit insidias in torrente.

6. Dixitque Saul Cinæo : Abite, recedite, atque descendite ab Amalec : ne forte involvam te cum eo ; tu enim fecisti misericordiam cum omnibus filiis Israel, cum ascenderent de Ægypto. Et recessit Cinæus de medio Amalec.

7. Percussitque Saul Amalec, ab Hevila, donec venias ad Sur, quæ est e regione Ægypti.

8. Et apprehendit Agag regem Amalec vivum : omne autem vulgus interfecit in ore gladii.

9. Et pepercit Saul, et populus, Agag, et optimis gregibus ovium et armentorum, et vestibibus et arietibus, et universis quæ pulchra erant, nec voluerunt disperdere ea : quidquid vero vile fuit et reprobum, hoc demoliti sunt.

10. Factum est autem verbum Domini ad Samuel, dicens :

11. Pœnitit me quod constituerim Saul regem : quia dereliqui me, et verba mea opere non implevit. Contristatusque est Samuel, et clamavit ad Dominum tota nocte.

12. Cuique de nocte surrexisse Samuel, ut iret ad Saul mane,

ŷ. 4. — ⁴ Dans l'hébr. : il les passa en revue à Tolaïm. — * C'est le nom de lieu Tolaïm qui est ici traduit par *quasi agnos*, comme des agneaux.

⁵ Voy. pl. h. 11, 8. C'était une prise d'armes générale de tout le pays.

⁶ ou bien dans la vallée ; car les vallées étaient aussi appelées torrents, parce qu'en hiver elles avaient de l'eau.

ŷ. 6. — ⁷ Voy. 4. Moys. 24, 21.

⁸ Ceci se rapporte à Jethro et à Hobad. Voy. Jug. 1. 16. 2. Moys. 18, 5-25. 4. Moys. 10, 29.

ŷ. 7. — ⁹ Voy. 1. Moys. 25, 18 ; 2. Moys. 15, 22.

ŷ. 9. — ¹⁰ Dans l'hébr. : de plus gras. D'autres autrem. : Il n'est pas question de meubles ni d'habits.

¹¹ * Dans l'hébr. : ... Agag, et ce qu'il y avait de meilleur dans les petits troupeaux (chèvres et moutons), et les bœufs, et ce qui était gras, et les bœufs et tout ce qu'il y avait de bon ; et ils ne voulurent point le vouer à l'anathème, mais ils vouèrent à l'anathème etc.

ŷ. 11. — ¹² Voy. 1. Moys. 6, 6. Dieu ne se repent point de ce qu'il fait ; car ses actions sont arrêtées dans ses décrets éternels et immuables ; mais il se repent, c'est-à-dire il a compassion de l'homme à l'égard duquel il est contraint de changer sa manière d'agir, lorsque celui-ci par ses péchés s'est rendu indigne de sa grâce.

ŷ. 12. — ¹³ Litt. : de nuit, — de grand matin.

nuntiatum est Samueli, eo quod venisset Saul in Carmelum, et erexisset sibi fornicem triumphalem, et reversus transisset, descendissetque in Galgala. Venit ergo Samuel ad Saul, et Saul offerebat holocaustum Domino, de initiis prædarum quæ attulerat ex Amalec.

13. Et cum venisset Samuel ad Saul, dixit ei Saul : Benedictus tu Domino, implevi verbum Domini.

14. Dixitque Samuel : Et quæ est hæc vox gregum, quæ resonat in auribus meis, et armentorum, quam ego audio?

15. Et ait Saul : De Amalec adduxerunt ea : pepercit enim populus melioribus ovibus et armentis, ut immolarentur Domino Deo tuo ; reliqua vero occidimus.

16. Ait autem Samuel ad Saul : Sine me, et indicabo tibi quæ locutus sit Dominus ad me nocte. Dixitque ei : Loquere.

17. Et ait Samuel : Nonne cum parvulus esses in oculis tuis, caput in tribus Israel factus es? unxitque te Dominus in regem super Israel,

18. et misit te Dominus in viam, et ait : Vade, et interfice peccatores Amalec, et pugnabis contra eos usque ad internecionem eorum.

19. Quare ergo non audisti vocem Domini : sed versus ad prædam es, et fecisti malum in oculis Domini?

20. Et ait Saul ad Samuelem : Iunio audi vi vocem Domini, et ambulavi in via per quam misit me Dominus, et adduxi Agag regem Amalec, et Amalec interfeci.

que Saül était venu sur le Carmel ¹⁴, où il s'était dressé un arc de triomphe ; et qu'au sortir de là, il était descendu à Galgala ¹⁵. Samuel vint donc trouver Saül, qui offrait au Seigneur un holocauste des prémices du butin qu'il avait emmené d'Amalec ¹⁶.

13. Samuel s'étant approché de Saül, Saül lui dit : Béni soyez-vous du Seigneur. J'ai accompli la parole du Seigneur.

14. Samuel lui dit : D'où vient donc ce bruit de troupeaux de brebis et de bœufs que l'entends ici, et qui retentit à mes oreilles?

15. Saül lui dit : On les a amenés d'Amalec ; car le peuple a épargné ce qu'il y avait de meilleur parmi les brebis et les bœufs, pour les immoler au Seigneur votre Dieu ; et nous avons tué tout le reste ¹⁷.

16. Samuel dit à Saül : Permettez-moi de vous dire ce que le Seigneur m'a dit cette nuit. Dites, répondit Saül.

17. Samuel ajouta : Lorsque vous étiez petit à vos yeux, n'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Israël? Le Seigneur vous a sacré roi sur Israël ;

18. il vous a envoyé à cette guerre, et il vous a dit : Allez, faites passer au fil de l'épée les Amalécites qui sont des méchants ¹⁸, combattez contre eux jusqu'à ce que vous ayez tout tué.

19. Pourquoi donc n'avez-vous point écouté la voix du Seigneur? Pourquoi vous êtes-vous laissé aller au désir du pillage, et avez-vous péché aux yeux du Seigneur?

20. Saül dit à Samuel : Au contraire, j'ai écouté la voix du Seigneur ; j'ai exécuté l'entreprise pour laquelle il m'avait envoyé ; j'ai amené Agag, roi d'Amalec, et j'ai tué les Amalécites.

¹⁴ dans la tribu de Juda, différent du mont Carmel au nord de la Palestine. — * Le *Kournoul* actuel des Arabes, avec des ruines considérables d'églises, d'un château et d'un bassin creusé dans le roc.

¹⁵ C'est à ce point que les honneurs et la prospérité peuvent changer les sentiments de l'homme. Saül n'est plus ce cœur humble d'autrefois ; maintenant c'est à lui-même, et non à Dieu, qu'il attribue son bonheur.

¹⁶ à Galgala. Ces paroles : « Samuel vint donc ... emmené d'Amalec » ne sont pas dans l'hébreu ; mais elles sont comme sous-entendues à la suite du *ŷ*. 21.

ŷ. 15. — ¹⁷ Saül rejette la faute sur le peuple, et il disculpe le peuple par un but apparent de piété. C'est ainsi que souvent l'homme prétend s'acquitter envers Dieu par les honneurs qu'il lui rend extérieurement, afin de pouvoir tranquilliser sa conscience et suivre les désirs de son cœur !

ŷ. 18. — ¹⁸ * hébr. : frappez d'anathème les pécheurs, Amalec etc.

21. Mais le peuple a pris du butin, des brebis et des bœufs, qui sont les prémices de ce qui a été tué, pour les immoler au Seigneur son Dieu à Galgala.

22. Samuel lui répondit : Sont-ce des holocaustes et des victimes que le Seigneur demande, et ne demande-t-il pas plutôt que l'on obéisse à sa voix? L'obéissance est meilleure que les victimes¹⁹, et il vaut mieux écouter sa voix, que de lui offrir les bœufs les plus gras. *Eccli.* 4, 17. *Osée*, 6, 6. *Matth.* 9, 13. 12, 7.

23. Car c'est comme un péché de magie de ne vouloir pas se soumettre; et ne se rendre pas à sa volonté, c'est le crime de l'idolâtrie²⁰. Puis donc que vous avez rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur vous a rejeté, afin que vous ne soyez plus roi.

24. Saül dit à Samuel : J'ai péché, parce que j'ai agi contre la parole du Seigneur et contre ce que vous m'aviez dit, par la crainte du peuple et par le désir de le satisfaire.

25. Mais portez, je vous prie, mon péché; et venez avec moi, afin que j'adore le Seigneur.

26. Samuel répondit à Saül. Je n'irai point avec vous, parce que vous avez rejeté la parole du Seigneur, et que le Seigneur vous a rejeté, et ne veut plus que vous soyez roi d'Israël.

27. En même temps Samuel se retourna pour s'en aller; mais Saül le prit par le coin de son manteau, qui se déchira.

28. Alors Samuel lui dit : Le Seigneur a déchiré aujourd'hui le royaume d'Israël, et l'a ôté d'entre vos mains pour le donner à un autre qui vaut mieux que vous. *Pl. b.* 28, 17.

29. Celui qui triomphe dans Israël ne pardonnera point²¹; et il demeurera inflexible sans se repentir de ce qu'il a fait; car il n'est pas un homme pour se repentir.

21. Tulit autem de præda populus oves et boves, primitias eorum quæ caesa sunt, ut immolet Domino Deo suo in Galgalis.

22. Et ait Samuel : Numquid vult Dominus holocausta et victimas, et non potius ut obediatur voci Domini? MELIOR est enim obedientia quam victimæ : et auscultare magis quam offerre adipem arietum;

23. quoniam quasi peccatum ariolandi est, repugnare : et quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere. Pro eo ergo quod abjecisti sermonem Domini, abjecit te Dominus ne sis rex.

24. Dixitque Saul ad Samuelem : Peccavi, quia prævaricatus sum sermonem Domini, et verba tua, timens populum, et obediens voci eorum.

25. Sed nunc porta, quæso, peccatum meum, et revertere mecum, ut adorem Dominum.

26. Et ait Samuel ad Saul : Non revertar tecum, quia projecisti sermonem Domini, et projecit te Dominus ne sis rex super Israel.

27. Et conversus est Samuel ut abiret : ille autem apprehendit summitatem pallii ejus, quæ et scissa est.

28. Et ait ad eum Samuel : Scidit Dominus regnum Israel a te hodie, et tradidit illud proximo tuo meliori te.

29. Porro triumphator in Israel non parcat, et pœnitundine non flectetur : neque enim homo est ut agat pœnitentiam.

ŷ. 22. — ¹⁹ L'obéissance aux commandements de Dieu est d'une absolue nécessité; l'oblation des sacrifices est laissée à la libre volonté. Par les sacrifices on offre à Dieu la chair des animaux; par l'obéissance on lui immole sa volonté propre; on offre des sacrifices pour les péchés commis, l'obéissance empêche de commettre aucun péché (Grég.).

ŷ. 23. — ²⁰ La désobéissance est semblable à l'art de la divination, parce que par là on est comme des devins vis-à-vis de soi-même, c'est-à-dire qu'on se dit ce qui vaut mieux que la volonté de Dieu; elle est semblable à l'idolâtrie, parce que par la désobéissance on préfère sa propre volonté à celle de Dieu, et qu'on l'adore en quelque manière. Ou bien : la désobéissance envers Dieu est un péché aussi énorme que la divination et l'idolâtrie.

ŷ. 29. — ²¹ Dieu, dont viennent toutes les victoires dans Israël, ne vous épargnera plus désormais. Dans l'hébr. : Dieu, qui est vrai, ne trompe point (il accomplira certainement tout ce qu'il dit).

30. At ille ait : Peccavi : sed nunc honora me coram senioribus populi mei, et coram Israel, et revertere mecum, ut adorem Dominum Deum tuum.

31. Reversus ergo Samuel secutus est Saulem : et adoravit Saul Dominum.

32. Dixitque Samuel : Adducite ad me Agag regem Amalec. Et oblatum est ei Agag pinguis, et tremens. Et dixit Agag : Siccine separat amara mors?

33. Et ait Samuel : Sicut fecit absque liberis mulieres gladius tuus, sic absque liberis erit inter mulieres mater tua. Et in frustra concidit eum Samuel coram Domino in Galgalis.

34. Abiit autem Samuel in Ramatha : Saul vero ascendit in domum suam in Gabaa.

35. Et non vidit Samuel ultra Saul usque ad diem mortis suæ : verumtamen lugebat Samuel Saulem quoniam Dominum pœnitebat quod constituisset eum regem super Israel.

30. Saül lui dit : J'ai péché ; mais honorez-moi maintenant devant les anciens de mon peuple et devant Israël ²², et revenez avec moi, afin que j'adore le Seigneur votre Dieu.

31. Samuel retourna donc et suivit Saül ; et Saül adora le Seigneur.

32. Alors Samuel dit : Amenez-moi Agag, roi d'Amalec. Et on lui présenta Agag, qui était fort gras et tout tremblant. Et Agag dit : Faut-il qu'une mort amère m'enlève ainsi ²³ ?

33. Samuel lui dit : Comme votre épée a ravi les enfants à tant de mères, ainsi votre mère parmi les femmes sera sans enfants. Et il le coupa en morceaux devant le Seigneur à Galgala ²⁴.

34. Samuel s'en retourna ensuite à Ramatha, et Saül s'en alla en sa maison à Gabaa.

35. Depuis ce jour-là Samuel ne vit plus Saül jusqu'au jour de sa mort ; mais il le pleurait sans cesse, parce que le Seigneur se repentait de l'avoir établi roi sur Israël ²⁵.

CHAPITRE XVI.

Samuel sacre David comme roi. David passe au service de Saül.

1. Dixitque Dominus ad Samuelem : Usquequo tu luges Saul, cum ego projecerim eum ne regnet super Israel? Imple cornu

1. Enfin le Seigneur dit à Samuel : Jusqu'à quand pleurerez-vous Saül, puisque je l'ai rejeté, et que je ne veux plus qu'il règne sur Israël? Emplissez d'huile la corne ¹ que

§. 30. — ²² Comment Saül qui se mettait tant en peine d'être honoré, aurait-il été sincèrement repentant? S'il avait ressenti un véritable repentir au fond de son cœur, il aurait souhaité d'être méprisé bien plutôt que d'être honoré (Grég.).

§. 32. — ²³ Daus l'hébr. : Alors Agag vint auprès de lui tout consolé (tout joyeux) et il dit : Véritablement l'amertume de la mort s'est éloignée (car puisque tous les autres m'ont épargné, je n'ai rien à craindre d'un prêtre).

§. 33. — ²⁴ Le sort d'Agag avait été prédit plus de quatre cents ans auparavant. Voy. 4. Moys. 24, 7. — * Agag et les Amalécites en général étaient du nombre des peuples voués à l'anathème ou à l'extermination (4. Moys. 17, 24 et l. cit.). En méltant ce roi à mort, Samuel ne fit qu'exécuter les ordres de Dieu. Voy. 4. Moys. 34, 52 et les remarq.

§. 35. — ²⁵ Saül alla bien encore trouver Samuel (Pl. b. 49, 24); mais Samuel, sans cesser de lui demeurer soumis, ne vint plus auprès de Saül. L'exemple de ce grand homme nous est d'ailleurs une preuve que le vrai zèle n'est pas insensible aux maux de la religion et de l'Etat.

§. 1. — ¹ l'ampoule. — * Le texte porte : la corne. Les cornes, chez les anciens, servaient fréquemment de vases pour contenir et transporter des liqueurs, et même les vases à boire étaient ou de véritables cornes ou de métal en forme de cornes.

vous avez, et venez, afin que je vous envoie à Isai, de Bethléhem, car je me suis choisi un roi entre ses enfants.

2. Samuel répondit : Comment irai-je? Car Saül l'apprendra, et il me fera mourir. Le Seigneur lui dit : Prenez avec vous un veau du troupeau, et vous direz : Je suis venu pour sacrifier au Seigneur.

3. Vous appellerez Isai au sacrifice, et je vous ferai savoir ce que vous aurez à faire; et vous sacrerez celui que je vous aurai montré.

4. Samuel fit donc ce que le Seigneur lui avait dit. Il vint à Bethléhem, et les anciens de la ville en furent tout surpris. Ils allèrent au devant de lui, et ils lui dirent : Nous apportez-vous la paix?

5. Il leur répondit : Je vous apporte la paix : je suis venu pour sacrifier au Seigneur. Purifiez-vous³, et venez avec moi, afin que j'offre la victime. Samuel purifia donc Isai et ses fils, et il les appela à son sacrifice.

6. Et lorsqu'ils furent entrés, Samuel vit Eliab, et il dit⁴ : Est-ce là celui que le Seigneur a choisi pour être son christ?

7. Le Seigneur dit à Samuel : Ne considérez pas sa bonne mine, ni la grandeur de sa taille, parce que je l'ai rejeté, et que je ne juge pas des choses comme les hommes les voient⁵; car l'homme ne voit que ce qui paraît au dehors, mais le Seigneur regarde le cœur. *Ps. 7, 10.*

8. Isai appela ensuite Abinadab, et le présenta à Samuel⁶. Et Samuel lui dit : Ce n'est point non plus celui-là que le Seigneur a choisi.

9. Il lui présenta Samma; et Samuel lui dit : Le Seigneur n'a point encore choisi celui-là.

10. Isai fit donc venir ses sept fils devant Samuel; et Samuel lui dit : Dieu n'a choisi aucun de ceux-ci.

11. Alors Samuel dit à Isai : Sont-ce là tous vos enfants? Isai lui répondit : Il en reste encore un petit⁷ qui garde les brebis. Envoyez-le quérir, dit Samuel; car nous ne

tuum oleo, et veni, ut mittam te ad Isai Bethlehemitem : providi enim in filiis ejus mihi regem.

2. Et ait Samuel : Quo modo vadam? audiet enim Saul, et interficiet me. Et ait Dominus : Vitulum de armento tolles in manu tua, et dices : Ad immolandum Domino veni.

3. Et vocabis Isai ad victimam, et ego ostendam tibi quid facias, et unges quemcumque monstravero tibi.

4. Fecit ergo Samuel, sicut locutus est ei Dominus. Venitque in Bethlehem, et admirati sunt seniores civitatis, occurrentes ei, dixeruntque : Pacificusne est ingressus tuus?

5. Et ait : Pacificus : ad immolandum Domino veni, sanctificamini, et venite mecum ut immolem. Sanctificavit ergo Isai et filios ejus, et vocavit eos ad sacrificium.

6. Cumque ingressi essent, vidit Eliab, et ait : Num coram Domino est christus ejus?

7. Et dixit Dominus ad Samuel : Ne respicias vultum ejus, neque altitudinem stature ejus : quoniam abjeci eum, nec juxta intuitum hominis ego judico : homo enim videt ea que parent, Dominus autem intuetur cor.

8. Et vocavit Isai Abinadab, et adduxit eum coram Samuele. Qui dixit : Nec hunc elegit Dominus.

9. Adduxit autem Isai Samma, de quo ait : Etiam hunc non elegit Dominus.

10. Adduxit itaque Isai septem filios suos coram Samuele : et ait Samuel ad Isai : Non elegit Dominus ex istis.

11. Dixitque Samuel ad Isai : Numquid jam completi sunt filii? Qui respondit : Adhuc reliquus est parvulus, et pascit oves. Et ait

ŷ. 4. — ² Votre arrivée présage-t-elle quelque chose d'heureux? Ils pouvaient croire que le prophète avait une punition de Dieu à leur annoncer.

ŷ. 5. — ³ par les ablutions prescrites et par la continence. Voy. 2 *Moys.* 19, 10.

ŷ. 6. — ⁴ en lui-même, en consultant Dieu.

ŷ. 7. — ⁵ je ne juge pas à la simple vue, comme l'homme.

ŷ. 8. — ⁶ Samuel avait vraisemblablement découvert à Isai les desseins de Dieu.

ŷ. 11. — ⁷ * David pouvait avoir alors environ quinze ans.

Samuel ad Isai : Mitte, et adduc eum : nec enim discumbemus prius quam huc ille veniat.

12. Misit ergo, et adduxit eum. Erat autem rufus, et pulcher aspectu, decoraque facie, et ait Dominus : Surge, unge eum, ipse est enim.

13. Tulit ergo Samuel cornu olei, et unxit eum in medio fratrum ejus : et directus est Spiritus Domini a die illa in David, et deinceps : surgensque Samuel abiit in Ramatha.

14. Spiritus autem Domini recessit a Saul, et exagitabat eum spiritus nequam, a Domino.

15. Dixeruntque servi Saul ad eum : Ecce spiritus Dei malus exagitat te.

16. Jubeat dominus noster, et servi tui qui coram te sunt, querent hominem scientem psallere cithara, ut quando arripuerit te spiritus Domini malus, psallat manu sua, et levius feras.

17. Et ait Saul ad servos suos : Providete ergo mihi aliquem bene psallentem, et adducite eum ad me.

18. Et respondens unus de pueris, ait : Ecce vidi filium Isai Bethlehemitem scientem psallere, et

nous mettrons point à table qu'il ne soit venu.

12. Isai l'envoya donc quérir, et le présenta à Samuel. Or il était roux⁸, d'une mine avantageuse, et il avait le visage fort beau. Le Seigneur lui dit : Sacrez-le présentement; car c'est celui-là.

13. Samuel prit donc la corne pleinte d'huile, et il le sacra au milieu de ses frères⁹. Depuis ce temps-là l'Esprit du Seigneur fut toujours avec David. Et Samuel se levant, s'en alla à Ramatha. 2. Rois, 7, 8. Ps. 77, 70. 88, 21. Act. 7, 46. 13, 22.

14. Or l'Esprit du Seigneur se retira de Saül; et il était agité du malin esprit envoyé par le Seigneur¹⁰.

15. Alors les officiers de Saül lui dirent : Vous voyez que le malin esprit envoyé de Dieu vous inquiète.

16. S'il plaît au roi notre seigneur de l'ordonner, vos serviteurs qui sont auprès de votre personne, chercheront un homme qui sache toucher de la harpe, afin qu'il en joue lorsque le malin esprit envoyé par le Seigneur vous agitera, et que vous en receviez du soulagement¹¹.

17. Saül dit à ses officiers : Cherchez-moi donc quelqu'un qui sache bien jouer de la harpe, et amenez-le-moi.

18. L'un d'entre eux lui répondit : J'ai vu l'un des fils d'Isai de Bethlehem, qui sait fort bien jouer de la harpe¹². C'est un jeune

ŷ. 12. — ⁸ Il tirait sur le rouge, ou bien il avait une chevelure d'un jaune doré, ce qui en Orient passe pour une beauté.

ŷ. 13. — ⁹ pour successeur de Saül, après que celui-ci serait mort. Ceux qui se trouvèrent présents pouvaient en être témoins, quoique vraisemblablement ils ne connussent pas le but de l'onction, mais qu'ils pussent simplement croire que le Seigneur destinait David à quelque chose d'extraordinaire.

ŷ. 14. — ¹⁰ Litt. : a Domino — de la part du Seigneur, c'est-à-dire par la permission du Seigneur. Depuis que l'Esprit de Dieu se fut retiré de Saül, ce prince parut d'une humeur mélancolique et atrabilaire, et il tombait souvent dans la frénésie et la fureur (Chrys.). Ce n'était que lorsqu'il entendait retentir les saints cantiques de David que son esprit reprenait pour quelque temps de la sérénité, et que l'esprit de mélancolie le quittait. Cette disposition fâcheuse pouvait avoir pour cause, d'une part, le mauvais état de la conscience de Saül, et, d'autre part, les artifices de l'ennemi de tout bien qui la fomenteait; car lorsque l'Esprit de Dieu se fut une fois éloigné de Saül, il n'eut plus de secours contre l'influence de l'esprit malin.

ŷ. 16. — ¹¹ Les anciens racontent des choses merveilleuses des effets de la musique sur l'esprit des hommes, et même sur les animaux. Les prophètes quelquefois s'exaltaient à prophétiser au son des instruments. Comp. pl. h. 10, 10. 4. Rois, 3, 15.

ŷ. 18. — ¹² Ainsi dès lors David était véritablement *psalmiste*, c'est-à-dire un poète inspiré, qui exécutait sur ses instruments les cantiques divins qu'il chantait à la gloire de Dieu. On rapporte entre autres à cette époque de la vie du chante sacré le psaume 8, sur les merveilles de la Providence dans les œuvres de la nature.

homme très-fort, propre à la guerre, sage dans ses paroles, d'une mine avantageuse; et le Seigneur est avec lui.

19. Saül fit donc dire à Isaï : Envoyez-moi votre fils David, qui est avec vos troupeaux.

20. Isaï aussitôt prit un âne qu'il chargea de pain, d'une bouteille ¹³ de vin et d'un chevreau, et il les envoya à Saül par son fils David ¹⁴.

21. David vint donc trouver Saül, et se présenta devant lui ¹⁵. Saül l'aima fort, et il le fit son écuyer ¹⁶.

22. Il envoya ensuite dire à Isaï : Que David demeure auprès de ma personne ¹⁷; car il a trouvé grâce devant mes yeux.

23. Ainsi toutes les fois que l'esprit malin *envoyé* du Seigneur se saisissait de Saül, David prenait sa harpe, et la touchait de sa main : et Saül en était soulagé, et se trouvait mieux; car l'esprit malin se retirait de lui ¹⁸.

fortissimum robore, et virum bellicosum, et prudentem in verbis, et virum pulchrum : et Dominus est cum eo.

19. Misit ergo Saul nuntios ad Isai, dicens : Mitte ad me David filium tuum, qui est in nascuis.

20. Tulit itaque Isai asinum plenum panibus, et lagenam vini, et hædum de capris unum, et misit per manum David filii sui Sauli.

21. Et venit David ad Saul, et stetit coram eo : at ille dilexit eum nimis, et factus est ejus armiger.

22. Misitque Saul ad Isai dicens : Stet David in conspectu meo : invenit enim gratiam in oculis meis.

23. Igitur quancumque spiritus Domini malus arripiebat Saul, David tollebat citharam, et percutiebat manu sua, et refocillabatur Saul, et levius habebat; recedebat enim ab eo spiritus malus.

CHAPITRE XVII.

Combat de David contre le géant Goliath.

1. Or les Philistins assemblèrent de *nouveau* toutes leurs troupes ¹ pour combattre Israël. Ils se rendirent tous à Socho, dans la tribu de Juda, et se campèrent entre Socho et Azéca, sur les confins de Dommim ².

2. Saül d'autre part, et les enfants d'Israël s'étant assemblés, vinrent en la vallée du Térébinthe, et mirent leur armée en bataille pour combattre les Philistins.

3. Les Philistins étaient d'un côté sur une montagne, Israël était de l'autre sur une autre montagne; et il y avait une vallée entre eux.

1. Congregantes autem Philisthiim agmina sua in prælium, convenerunt in Socho Judæ : et castrametati sunt inter Socho et Azeca, in finibus Dommim.

2. Porro Saul et filii Israel congregati venerunt in vallem Terebinthi, et direxerunt castrum ad pugnandum contra Philisthiim.

3. Et Philisthiim stabant super montem ex parte hac, et Israel stabat supra montem ex altera parte : vallisque erat inter eos.

ÿ. 20. — ¹³ proprement d'une outre.

¹⁴ Voy. pl. h. 9, 7.

ÿ. 21. — ¹⁵ comme son serviteur.

¹⁶ * Il portait ses armes.

ÿ. 22. — ¹⁷ que David me serve.

ÿ. 23. — ¹⁸ en tant que la musique était capable de dissiper le trouble de son cœur.

ÿ. 1. — ¹ * Cette guerre arriva environ huit ans après que David eut été sacré, et dix ou douze ans après la guerre contre les Amalécites. Les Philistins, du reste, ne laissèrent point de repos à Israël durant le règne de Saül. Pl. h. 14, 52.

² Dans l'hébr. : à Ephès-Dammim.

4. Et egressus est vir spurius de castris Philistinorum, nomine Goliath, de Geth, altitudinis sex cubitorum et palmi :

5. et cassis ærea super caput ejus, et lorica squamata induebatur : porro pendens lorica ejus, quinque millia siclorum æris erat :

6. et ocreas æreas habebat in cruribus : et clypeus æreus tegebatur humeros ejus.

7. Hastile autem hastæ ejus, erat quasi liciatorium textentium ; ipsum autem ferrum hastæ ejus, sexcentos siclos habebat ferri : et armiger ejus antecedebat eum.

8. Stansque clamabat adversum phalangas Israël, et dicebat eis : Quare venistis parati ad prælium ? Numquid ego non sum Philisthæus et vos servi Saul ? Eligite ex vobis virum, et descendat ad singulare certamen ;

9. si quiverit pugnare mecum, et percusserit me, erimus vobis servi : si autem ego prævalero, et percussero eum, vos servi eritis, et servietis nobis.

10. Et aiebat Philisthæus : Ego exprobravi agnibus Israël hodie : Date mihi virum, et ineat mecum singulare certamen.

11. Audiens autem Saul, et omnes Israelitæ, sermones Philisthæi hujuscemodi, stupebant et metuebant nimis.

12. David autem erat filius viri Ephrathæi, de quo supra dictum est, de Bethlehem Juda, cui nomen erat Isai, qui habebat octo

4. Alors un homme qui était bâtarde³ sortit du camp des Philistins. Il s'appelait Goliath; il était de Geth, et il avait six coudées et une palme de haut⁴.

5. Il portait sur la tête un casque d'airain; il était revêtu d'une cuirasse à écailles, qui pesait cinq mille sicles d'airain⁵.

6. Il avait sur les cuisses des cuissards d'airain; et un bouclier d'airain couvrait ses épaules.

7. La hampe de sa lance était comme ces grands bois dont se servent les tisserands⁶; et elle avait un fer qui pesait six cents sicles de fer; et son écuyer marchait devant lui.

8. Cet homme vint se présenter devant les bataillons d'Israël, et il leur criait : Pourquoi vous empressez-vous de donner bataille? Ne suis-je pas Philistin, et vous, serviteurs de Saül? Choisissez un homme d'entre vous, et qu'il vienne se battre seul à seul.

9. S'il peut se battre contre moi et qu'il m'ôte la vie, nous serons vos esclaves; mais si j'ai l'avantage sur lui et que je le tue, vous serez nos esclaves, et vous nous serez assujettis.

10. Et ce Philistin disait : J'ai défié aujourd'hui toute l'armée d'Israël, et je leur ai dit : Donnez-moi un homme, et qu'il soutienne contre moi un combat singulier⁷.

11. Mais Saül et tous les Israélites entendant ce Philistin parler de la sorte, étaient frappés d'étonnement, et tremblaient de peur.

12. Or David était fils de cet homme d'Ephrata, dont il a été parlé auparavant, de la ville de Bethléhem en Juda⁸, qui s'appelait Isai, qui avait huit fils, et qui était l'un des

3. 4. — ³ Dans l'hébr. : un duelliste, un champion, qui décide des choses par un duel, sans qu'on en vienne à une bataille rangée.

⁴ Dans l'hébr. : six coudées et un empan, c'est-à-dire environ treize empan, mesure qui nous est aujourd'hui inconnue. — ⁵ L'hébr. à la lettre : Et sa hauteur était de six ammoth et un zareth. — L'*ammah* ou la coudée comprenait toute la longueur de l'avant-bras, et pouvait équivaloir à un pied et demi. Le *zareth*, *epithama* ou *palmus major*, est une demi-coudée.

⁵ 5. — ⁵ plus de cinquante kilogrammes.

⁶ 7. — ⁶ Les métiers des tisserands de ces temps-là ne pouvaient pas beaucoup différer des métiers des tisserands de nos jours. Par ce bois dont il s'agit ici, les uns entendent le bois autour duquel on roule la toile, les autres, celui autour duquel on roule le fil.

⁷ 10. — ⁷ Ces sortes de combats singuliers, pour décider du sort de deux armées en présence, sont assez communs dans l'antiquité. Chacun connaît dans l'histoire romaine le combat des Horaces et des Curiaces; et dans Homère, Paris et Ménélas (*Iliad.* Y), et ensuite Ajax et Hector (*Iliad.* H) combattent pour mettre fin à la guerre par la victoire de l'un d'eux.

⁸ 12. — ⁸ Ces préambules où sont répétées des choses déjà connues, ne sont pas rares chez les Orientaux.

plus vieux et des plus avancés en âge du temps de Saül. *Pl. h.* 16, 1.

13. Les trois plus grands de ses fils avaient suivi Saül à l'armée. L'aîné de ces trois qui étaient allés à la guerre, s'appelaient Eliab, le second Abinadab et le troisième Samma.

14. David était le plus petit de tous. Et les trois plus grands ayant suivi Saül⁹,

15. il était revenu d'après de Saül¹⁰, et s'en était allé à Bethléhem pour mener paître le troupeau de son père¹¹.

16. Cependant ce Philistin se présentait au combat le matin et le soir, et cela dura pendant quarante jours.

17. Il arriva qu'Isaï dit à David, son fils : Prenez pour vos frères une mesure de farine d'orge¹² et ces dix pains, et courez à eux jusqu'au camp.

18. Portez aussi ces dix fromages pour leur maître de camp; voyez comment vos frères se portent, et sachez en quelle compagnie ils sont¹³.

19. Or Saül et ces fils d'Isaï, et tous les enfants d'Israël combattaient contre les Philistins en la vallée du Térébinthe.

20. David s'étant donc levé dès la pointe du jour, laissa à un homme le soin de son troupeau, et s'en alla chargé au camp, selon l'ordre qu'Isaï lui avait donné. Il vint au lieu appelé Magala¹⁴, et à l'armée qui était avancée pour donner bataille; et l'on entendait déjà les cris du combat.

21. Car Israël avait rangé en bataille toutes ses troupes: et de l'autre côté les Philistins se préparaient à les combattre.

22. David ayant donc laissé au bagage tout ce qu'il avait apporté, entre les mains d'un homme auquel il en avait donné le soin¹⁵, courut au lieu du combat¹⁶, et s'enquit¹⁷ de l'état de ses frères et s'ils se portaient bien.

23. Lorsqu'il parlait encore, ce Philistin

filios, et erat vir in diebus Saul senex, et grandævus inter viros.

13. Abierunt autem tres filii ejus majores post Saul in prælium : et nomina trium filiorum ejus, qui perrexerunt ad bellum, Eliab primogenitus, et secundus Abinadab, tertiusque Samma.

14. David autem erat minimus. Tribus ergo majoribus secutis Saulem,

15. abiit David, et reversus est a Saul, ut pasceret gregem patris sui in Bethlehem.

16. Procebat vero Philisthæus mane et vespere, et stabat quadraginta diebus.

17. Dixit autem Isai ad David filium suum : Accipe fratribus tuis ephi polentæ, et decem panes istos, et curre in castra ad fratres tuos,

18. et decem formellas casei has deferes ad tribunum : et fratres tuos visitabis, si recte agant : et cum quibus ordinati sunt, disce.

19. Saul autem, et illi, et omnes filii Israel in valle Terebinthi pugnabant adversum Philistiim.

20. Surrexit itaque David mane, et commendavit gregem custodi : et onustus abiit, sicut præceperat ei Isai. Et venit ad locum Magala, et ad exercitum, qui egressus ad pugnam vociferatus erat in certamine.

21. Direxerat enim aciem Israel, sed et Philistiim ex adverso fuerant præparati.

22. Derelinquens ergo David vasa quæ attulerat, sub manu custodis ad sarcinas, cucurrit ad locum certaminis, et interrogabat si omnia recte agerentur erga fratres suos.

23. Cumque adhuc ille loque-

ŷ. 14. — ⁹ à la guerre, qui durait déjà depuis plusieurs années.

ŷ. 15. — ¹⁰ parce que son père avait alors besoin de lui.

ŷ. 11. * Saül après son élection, allait labourer ses champs. *Voy. pl. h.* 11, 7.

ŷ. 17. — ¹² Voy. 3. *Moys.* 23, 14.

ŷ. 18. — ¹³ Dans l'hébr. : et prenez ce dont ils vous chargeront (rapportez-moi qu'ils désirent).

ŷ. 20. — ¹⁴ près du rempart de chariots — * C'est le sens du mot Magala, — c'est-à-dire près des chariots qu'on avait placés autour du camp pour servir de rempart.

ŷ. 22. — ¹⁵ des bagages du camp.

¹⁶ sur l'emplacement choisi pour y engager le combat.

¹⁷ D'autres trad. l'hébr. : et il vint, et il salua ses frères.

retur eis, apparuit vir ille spurius ascendens, Goliath nomine Philisthæus, de Geth, de castris Philistinorum : et loquente eo hæc eadem verba audivit David.

24. Omnes autem Israelitæ, cum vidissent virum, fugerunt a facie ejus, timentes eum valde.

25. Et dixit unus quispiam de Israel : Num vidistis virum hunc qui ascendit? an exprobrandum enim Israeli ascendit. Virum ergo qui percussisset eum, ditabit rex divitiis magnis, et filiam suam dabit ei, et domum patris ejus faciet absque tributo in Israel.

26. Et ait David ad viros qui stabant secum, dicens : Quid dabitur viro, qui percusserit Philisthæum hunc, et tulerit opprobrium de Israel? Quis enim est hic Philisthæus incircumcissus, qui exprobravit acies Dei viventis?

27. Referebat autem ei populus eundem sermonem, dicens : Hæc dabuntur viro, qui percusserit eum.

28. Quod cum audisset Eliab frater ejus major, loquente eo cum aliis, iratus est contra David, et ait : Quare venisti, et quare dereliquisti pauculas oves illas in deserto? Ego novi superbiam tuam, et nequitiam cordis tui : quia ut videres prælium, descendisti.

29. Et dixit David : Quid feci? numquid non verbum est?

30. Et declinavit paululum ab eo ad alium : dixitque eundem sermonem. Et respondit ei populus verbum sicut prius.

31. Audita sunt autem verba, quæ locutus est David, et annuntiata in conspectu Saul.

32. Ad quem cum fuisset adductus, locutus est ei : Non concidat cor tuusquam in eo : ego servus tuus vadam, et pugnabo adversus Philisthæum.

33. Et ait Saul ad David : Non vales resistere Philisthæo isti, nec pugnare adversus eum : quia puer es, hic autem vir bellator est ab adolescentia sua.

de Geth, appelé Goliath, qui était bâtard, sortit du camp des Philistins; et David lui entendit dire les mêmes paroles qu'il disait toujours.

24. Tous les Israélites ayant vu Goliath, fuirent devant lui, tremblants de peur.

25. Et quelqu'un du peuple d'Israël se mit à dire : Voyez-vous cet homme qui se présente au combat? Il vient pour insulter Israël. Que s'il se trouve un homme qui le puisse tuer, le roi le comblera de richesses, lui donnera sa fille en mariage, et rendra la maison de son père exempte de tribut dans Israël.

26. David dit donc à ceux qui étaient auprès de lui : Que donnera-t-on à celui qui tuera ce Philistin, et qui ôtera l'opprobre d'Israël? Car qui est ce Philistin incircumcisé, pour insulter ainsi à l'armée du Dieu vivant?

27. Et le peuple lui répétait les mêmes choses, en disant : On donnera telle récompense à celui qui l'aura tué.

28. Mais Eliab, frère aîné de David, l'ayant entendu parler ainsi avec d'autres, se mit en colère contre lui, et lui dit : Pourquoi êtes-vous venu? et pourquoi avez-vous abandonné dans le désert ce peu de brebis que nous avons? Je sais quel est votre orgueil et la malignité de votre cœur, et que vous n'êtes venu ici que pour voir le combat.

29. David lui dit : Qu'ai-je fait? N'est-il pas permis de parler¹⁸?

30. Et s'étant un peu détourné de lui, il s'en alla vers un autre, et il dit la même chose; et le peuple lui répondit comme auparavant.

31. Or ces paroles de David ayant été entendues, elles furent rapportées à Saül.

32. Et Saül l'ayant fait venir devant lui, David lui parla de cette sorte : Que personne ne s'épouvante de ce Philistin; votre serviteur est prêt à l'aller combattre.

33. Saül lui dit : Vous ne sauriez vous défendre de ce Philistin, ni combattre contre lui, parce que vous êtes encore tout jeune, et que celui-ci est un homme habitué à la guerre depuis sa jeunesse.

18. 29. — ¹⁸ Ce n'est qu'une parole lâchée. D'autres : N'y avait-il pas ordre (que je vinsse)?

34. David répondit à Saül : Lorsque votre serviteur conduisait le troupeau de son père, il venait quelquefois un lion, ou un ours, qui emportait un bœlier du milieu du troupeau; *Eccli.* 47, 3.

35. et alors je courais après eux, je les attaquais, et je leur arrachais la proie d'entre les dents; et lorsqu'ils se jetaient sur moi, je les prenais à la gorge, je les étranglais et je les tuais.

36. C'est ainsi que votre serviteur a tué un lion et un ours; et ce Philistin incircuncis sera comme l'un d'eux. [J'irai de ce pas contre lui, et je ferai cesser l'opprobre du peuple. Car qui est ce Philistin incircuncis,] pour oser maudire l'armée du Dieu vivant ^{19?}

37. Et David ajouta : Le Seigneur qui m'a délivré des griffes du lion et de la gueule de l'ours, me délivrera encore de la main de ce Philistin. Saül dit donc à David : Allez, et que le Seigneur soit avec vous.

38. Il le revêtit ensuite de ses armes, lui mit sur la tête un casque d'airain, et l'arma d'une cuirasse.

39. Et David s'étant mis une épée au côté, commença à essayer s'il pourrait marcher avec ces armes, ne l'ayant point fait jusqu'alors. Et il dit à Saül : Je ne saurais marcher ainsi, parce que je n'y suis point accoutumé. Ayant donc quitté ces armes,

40. il prit son bâton qu'il tenait toujours à la main, il choisit dans le torrent cinq pierres très-polies, et les mit dans sa panetière qu'il avait sur lui; et tenant à la main sa fronde, il marcha contre le Philistin.

41. Le Philistin s'avança aussi, et s'approchait de David, ayant devant lui son écuyer.

42. Et lorsqu'il eut aperçu David, et qu'il l'eut envisagé, il le méprisa, à cause qu'il était un jeune homme roux et fort beau,

43. et lui dit : Suis-je un chien, pour que tu viennes à moi avec un bâton? Et

34. Dixitque David ad Saul : Pascebat servus tuus patris sui gregem, et veniebat leo, vel ursus, et tollebat arietem de medio gregis :

35. et persequebar eos, et percutiebam, eruebamque de ore eorum : et illi consurgebant adversum me, et apprehendebam mentum eorum, et suffocabam, interficiebamque eos.

36. Nam et leonem et ursum interfeci ego servus tuus : erit igitur et Philisthæus hic incircuncis, quasi unus ex eis. Nunc vadam, et auferam opprobrium populi : quoniam quis est iste Philisthæus incircuncis, qui ausus est maledicere exercitui Dei viventis?

37. Et ait David : Dominus qui eripuit me de manu leonis, et de manu ursi, ipse me liberabit de manu Philisthæi hujus. Dixit autem Saul ad David : Vade, et Dominus tecum sit.

38. Et induit Saul David vestimentis suis, et imposuit galeam æream super caput ejus, et vestivit eum lorica.

39. Accinctus ergo David gladio ejus super vestem suam, cœpit tentare si armatus posset incedere : non enim habebat consuetudinem. Dixitque David ad Saul : Non possum sic incedere, quia non usum habeo. Et deposuit ea,

40. et tulit baculum suum, quem semper habebat in manibus : et elegit sibi quinque limpidissimos lapides de torrente, et misit eos in peram pastoralem, quam habebat secum, et fundam manu tulit : et processit adversum Philisthæum.

41. Ibat autem Philisthæus incedens, et appropinquans adversum David, et armiger ejus ante eum.

42. Cumque inspexisset Philisthæus, et vidisset David, despexit eum. Erat enim adolescens, rufus, et pulcher aspectu.

43. Et dixit Philisthæus ad David : Numquid ego canis sum, quod

19. 36. — ^{19?} Dans l'hébr. : ... d'eux, parce qu'il a maudit etc. Les mots « j'irai... incircuncis » n'y sont pas.

tu venis ad me cum baculo? Et maledixit Philisthæus David in diis suis :

44. dixitque ad David : Veni ad me, et dabo carnes tuas volatilibus cœli et bestiis terræ.

45. Dixit autem David au Philisthæum : Tu venis ad me cum gladio, et hasta, et clypeo : ego autem venio ad te in nomine Domini exercituum, Dei agminum Israël, quibus exprobrasti

46. hodie, et dabit te Dominus in manu mea, et percutiam te, et auferam caput tuum a te : et dabo cadavera castrorum Philistiim hodie volatilibus cœli, et bestiis terræ : ut sciat omnis terra, quia est Deus in Israël.

47. Et noverit universa ecclesia hæc, quia non in gladio, nec in hasta salvat Dominus : ipsius enim est bellum, et tradet vos in manus nostras.

48. Cum ergo surrexisset Philisthæus, et veniret, et appropinquaret contra David, et festinavit David, et cucurrit ad pugnam ex adverso Philisthæi.

49. Et misit manum suam in peram, tulitque unum lapidem, et funda jecit, et circumducens percussit Philisthæum in fronte : et infixus est lapis in fronte ejus, et cecidit in faciem suam super terram.

50. Prævaluitque David adversum Philisthæum in funda et lapide, percussitque Philisthæum interfecit. Cumque gladium non haberet in manu David,

51. occurrit, et stetit super Philisthæum, et tulit gladium ejus, et eduxit eum de vagina sua : et interfecit eum, præciditque caput ejus. Videntes autem Philistiim, quod mortuus esset fortissimus eorum, fugerunt.

52. Et consurgentes viri Israël et Juda vociferati sunt, et persecuti sunt Philisthæos usque dum venirent in vallem, et usque ad

ayant maudit David par ses dieux ²⁰,

44. il ajouta : Viens à moi, et je donnerai ta chair aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre.

45. Mais David dit au Philistin : Tu viens à moi avec l'épée, la lance et le bouclier; mais moi, je viens à toi au nom du Seigneur des armées, du Dieu des troupes d'Israël, auxquelles tu as insulté aujourd'hui.

46. Le Seigneur te livrera entre mes mains; je te tuerai, et je te couperai la tête, et je donnerai aujourd'hui les corps morts des Philistins aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre, afin que toute la terre sache qu'il y a un Dieu dans Israël,

47. et que toute cette multitude d'hommes reconnaisse que ce n'est point par l'épée ni par la lance que le Seigneur sauve, parce qu'il est l'arbitre de la guerre. Et ce sera lui qui vous livrera entre nos mains.

48. Le Philistin s'avança donc, et marcha contre David. Et lorsqu'il en approchait, David se hâta, et courut contre lui pour le combattre.

49. Il mit la main dans sa panetière, il en prit une pierre, la lança avec sa fronde, et en frappa le Philistin au front. La pierre s'enfonça dans le front du Philistin, et il tomba le visage contre terre.

50. Ainsi David remporta la victoire sur le Philistin avec une fronde et une pierre seule : il le renversa par terre et le tua. Et comme il n'avait point d'épée à la main, *Eccli.* 47, 4. 1. *Mach.* 4, 30.

51. il courut, et se jeta sur le Philistin; il prit son épée, il la tira du fourreau, et il acheva de lui ôter la vie en lui coupant la tête. Les Philistins voyant que le plus vaillant d'entre eux était mort, s'enfuirent.

52. Et les gens d'Israël et de Juda s'élevant avec un grand cri, les poursuivirent jusqu'à la vallée et aux portes d'Accaron ²¹. Et plusieurs des Philistins tombèrent percés

†. 43. — ²⁰ Litt. : Et le Philistin maudit David par ses dieux. — Puissent les dieux des Philistins te faire périr!

†. 52. — ²¹ * Toutes les villes ici indiquées, étaient ou sur les confins ou dans le pays même des Philistins.

de coups dans le chemin de Saraïm, jusqu'à Geth et Accaron.

53. Les enfants d'Israël étant revenus après avoir poursuivi les Philistins, pillèrent leur camp.

54. Et David prit la tête du Philistin, la porta à Jérusalem²²; et il mit ses armes dans son logement²³.

55. Lorsque Saül vit David qui marchait pour combattre le Philistin, il dit à Abner, général de son armée : Abner, de quelle famille est ce jeune homme²⁴? Abner lui répondit : Seigneur, je vous jure que je n'en sais rien.

56. Et le roi lui dit : Enquérez-vous de qui ce jeune homme est fils.

57. Et lorsque David fut retourné du combat, après avoir tué le Philistin, Abner l'emmena et le presenta à Saül, ayant la tête du Philistin à la main.

58. Et Saül dit à David : Jeune homme, de quelle famille êtes-vous? David lui répondit : Je suis fils de votre serviteur Isaï, qui est de Bethlehem²⁵.

portas Accaron, cecideruntque vulnerati de Philistiim in via Saraïm, et usque ad Geth, et usque ad Accaron.

53. Et revertentes filii Israel postquam persecuti fuerant Philisthæos, invaserunt castra eorum.

54. Assumens autem David caput Philisthæi, attulit illud in Jerusalem : arma vero ejus posuit in tabernaculo suo.

55. Eo autem tempore, quo viderat Saul David egredientem contra Philisthæum, ait ad Abner principem militiæ : De qua stirpe descendit hic adolescens, Abner? Dixitque Abner : Vivit anima tua, rex, si novi.

56. Et ait rex : Interroga tu, cujus filius sit iste puer.

57. Cumque regressus esset David, percasso Philisthæo, tulit eum Abner, et introduxit coram Saule, caput Philisthæi habentem in manu.

58. Et ait ad eum Saul : De qua progenie es, o adolescens? Dixitque David : Filius servi tui Isaï Bethlehemitæ ego sum.

ŷ. 54. — ²² non pas tout de suite, mais plus tard; car Jérusalem n'était pas encore célèbre à cette époque, et elle n'était pas non plus entièrement au pouvoir des Israélites. Voy. 2. Rois, 5, 5. et suiv. Ce fut en souvenir de sa victoire sur Goliath que David voulut que son crâne fût conservé à Jérusalem.

²³ Plus tard l'épée de Goliath fut déposée dans le saint tabernacle à Nobé Voy. pl. b. 21, 8. 9.

ŷ. 55. — ²⁴ Dans l'hébr. : De qui est fils ce jeune homme? ce qui est la même chose. Saül pouvait l'avoir oublié (comp. pl. h. 16, 18-22. 17, 15.) ou bien il n'avait jamais fait de question bien précise là-dessus. Maintenant il prend des informations, parce que, en accomplissement de sa promesse, il devait donner sa fille à David (ŷ. 25.).

ŷ. 58. — ²⁵ * David était venu à la cour de Saül encore jeune (16. 18.); et il l'avait bientôt quittée pour retourner chez son père veiller à la garde de ses troupeaux (ŷ. 15.). Depuis son retour jusqu'au moment où Isaï, son père, l'envoya auprès de ses frères à l'armée de Saül, il put se passer du temps, peut-être plusieurs années. Comme il reparaisait sous un habit de berger, et que durant son absence son visage avait pu changer et se couvrir de barbe que l'on portait longue, il n'est pas très-surprenant que Saül, préoccupé d'ailleurs de l'issue de la guerre, et peut-être en proie à sa mélancolie, ne le reconnût pas. Pour Abner, qui était un général d'armée, et souvent absent, ou conçoit qu'il ne dût pas faire grande attention à un jeune homme qui n'était auprès de Saül que pour jouer des instruments en sa présence, dans ses moments de souffrance.

CHAPITRE XVIII.

*Jonathas lie amitié avec David; celui-ci devient odieux à Saül.
Il épouse Michol.*

1. Et factum est cum complexset loqui ad Saul : anima Jonathæ conglutinata est animæ David, et dilexit eum Jonathas quasi animam suam.

2. Tulitque eum Saul in die illa, et non concessit ei ut reverteretur in domum patris sui.

3. Inierunt autem David et Jonathas fœdus : diligebat enim eum quasi animam suam.

4. Nam expoliavit se Jonathas tunica, qua erat indutus, et dedit eam David, et reliqua vestimenta sua, usque ad gladium et arcum suum, et usque ad balteum.

5. Egrediebatur quoque David ad omnia quæcumque misisset eum Saul, et prudenter se agebat : posuitque eum Saul super viros belli, et acceptus erat in oculis universi populi, maximeque in conspectu famulorum Saul.

6. Porro cum reverteretur percussio Philisthæo David, egressæ sunt mulieres de universis urbibus israel, cantantes, chorosque ducentes in occursum Saul regis, in tympanis liliæ, et in cistris.

7. Et præcinebant mulieres ludentes, atque dicentes : Percussit Saul mille, et David decem millia.

1. Lorsque David eut achevé de parler à Saül, l'âme de Jonathas s'attachait étroitement à celle de David, et il l'aima comme lui-même.

2. Saül, depuis ce jour-là, voulut toujours avoir David auprès de lui, et il ne lui permit plus de retourner en la maison de son père ¹.

3. David et Jonathas firent aussi alliance ensemble; car Jonathas l'aimait comme lui-même.

4. C'est pourquoi il se dépouilla de la tunique dont il était revêtu, et la donna à David avec le reste de ses vêtements, jusqu'à son épée, son arc et son baudrier ².

5. David allait partout où Saül l'envoyait; et il se conduisait avec beaucoup de prudence. Et Saül lui donna le commandement sur des gens de guerre. Il était fort aimé de tout le peuple, et surtout des officiers de Saül ³.

6. Or quand David revint après avoir tué le Philistin, les femmes sortirent de toutes les villes d'Israël au-devant du roi Saül, en chantant et en dansant, témoignant leur réjouissance avec des tambours et des timbales.

7. Et les femmes dans leurs danses et dans leurs airs de musique, se répondaient l'une à l'autre ⁴, et disaient : Saül en a tué mille, et David en a tué dix mille ⁵. *Pl. b.* 21, 11. *Eccli.* 47, 7.

ŷ. 2. — ¹ Voy. *pl. h.* 17, 15.

ŷ. 4. — ² L'échange de ceinture est encore aujourd'hui, en Orient, le signe de la plus étroite amitié.

ŷ. 5. — ³ Ce verset est placé ici uniquement pour rapprocher de l'attachement de Jonathas pour David l'affection que lui portait le peuple; car il est en réalité hors de sa place, puisque le motif de cet attachement se trouve plus bas (*comp. ŷ. 13-16.*) dans les actions par lesquelles David s'était signalé.

ŷ. 7. — ⁴ Litt. : Et les femmes chantaient en avant, jouant et disant etc. Dans l'hébr. : chantaient alternativement, en chœurs alternatifs.

⁵ Litt. dans l'hébr. : Saül a frappé avec ses mille et David avec ses dix mille — ce qui, selon quelques-uns, voudrait dire : Saül vaut mille combattants, mais David en vaut dix mille. Cependant le sens de la Vulgate est fort bon. L'éloge que les femmes donnaient à David était au moins indiscret, surtout après ce que Samuel avait déclaré à Saül. *Pl. h.* 13, 14. 14.

8. Cette parole mit Saül dans une grande coiere, et elle lui déplut étrangement. Ils ont donné, dit-il, dix mille hommes à David, et à moi mille. Que lui reste-il après cela que d'être roi?

9. Depuis ce jour-là, Saül ne regarda plus jamais David de bon œil.

10. Le lendemain il arriva que l'esprit malin *envoyé* de Dieu, se saisit de Saül, et il paraissait au milieu de sa maison, comme un homme qui est transporté hors de soi⁶. David jouait de la harpe devant lui, comme il avait accoutumé de faire; et Saül ayant une lance à la main⁷,

11. la lança contre David, dans le dessein de le percer avec la muraille; mais David se détourna et évita le coup par deux fois.

12. Saül commença donc à appréhender David, voyant que le Seigneur était avec David, et qu'il s'était retiré de lui.

13. C'est pourquoi il l'éloigna d'auprès de sa personne, et lui donna le commandement de mille hommes. Ainsi David menait le peuple à la guerre et le ramenait⁸.

14. David aussi se conduisait dans toutes ses actions avec grande prudence; et le Seigneur était avec lui⁹.

15. Saül voyant donc qu'il était extraordinairement prudent, commença à s'en donner garde.

16. Mais tout Israël et tout Juda aimait David, parce que c'était lui qui allait en campagne avec eux, et qui marchait à leur tête.

17. Alors Saül dit à David : Vous voyez Mérob, ma fille aînée; c'est elle que je vous donnerai en mariage. Soyez seulement courageux, et combattez pour le service du Seigneur. En même temps il disait en lui-même : Je ne veux rien faire contre lui, mais je veux qu'il tombe entre les mains des Philistins.

18. David répondit à Saül : Qui suis-je, moi? quelle est la vie que j'ai menée, et quelle est dans Israël la famille de mon père, pour que je devienne gendre du roi?

19. Mais le temps étant venu que Mérob,

8. Iratus est autem Saul nimis. et displicuit in oculis ejus sermo iste : dixitque : Dederunt David decem millia, et mihi mille dederunt : quid ei superest, nisi solum regnum?

9. Non rectis ergo oculis Saul aspiciebat David a die illa, et deinceps.

10. Post diem autem alteram, invasit spiritus Dei malus Saul, et prophetabat in medio domus suæ : David autem psallebat manu sua, sicut per singulos dies; tenebatque Saul lanceam,

11. et misit eam, putans quod configere posset David cum pariete : et declinavit David a facie ejus secundo.

12. Et timuit Saul David, eo quod Dominus esset cum eo, et a se recessisset.

13. Amovit ergo eum Saul a se, et fecit eum tribunum super mille viros : et egrediebatur, et intrabat in conspectu populi.

14. In omnibus quoque viis suis David prudenter agebat, et Dominus erat cum eo.

15. Vidit itaque Saul quod prudens esset nimis, et cœpit cavere eum.

16. Omnis autem Israel et Juda diligebat David : ipse enim ingrediebatur et egrediebatur ante eos.

17. Dixitque Saul ad David : Ecce filia mea major Merob, ipsam dabo tibi uxorem : tantummodo esto vir fortis, et præliare bella Domini. Saul autem reputabat, dicens : Non sit manus mea in eum, sed sit super eum manus Philistinorum.

18. Ait autem David ad Saul : Quis ego sum, aut que est vita mea, aut cognatio patris mei in Israel, ut fiam gener regis?

19. Factum est autem tempus.

γ. 10. — ⁶ Litt. : et il prophétisait au milieu de sa maison; — il parlait sans savoir ce qu'il disait, il délirait, il était furieux. — * Comme les prophètes paraissent sous l'influence de l'inspiration dans l'enthousiasme, Saül paraissait hors de lui.

⁷ que les rois de l'antiquité portaient toujours, lorsqu'ils n'avaient pas le sceptre.

γ. 13. — ⁸ Litt. : Sortait et rentrait en présence du peuple — dans les entreprises militaires (S. 5.).

γ. 15. — ⁹ * il réussissait dans toutes ses entreprises.

cum deberet dari Merob filia Saul David, data est Hadrieli Molathitæ uxor.

20. Dixit autem David Michol filia Saul altera. Et nuntiatum est Saul, et placuit ei.

21. Dixitque Saul : Dabo eam illi, ut fiat ei in scandalum, et sit super eum manus Philistinorum. Dixitque Saul ad David : In duabus rebus gener meus eris hodie.

22. Et mandavit Saul servis suis : Loquimini ad David clam me, dicentes : Ecce places regi, et omnes servi ejus diligunt te. Nunc ergo esto gener regis.

23. Et locuti sunt servi Saul in auribus David omnia verba hæc. Et ait David : Num parum videtur vobis, generum esse regis? Ego autem sum vir pauper et terais.

24. Et renuntiaverunt servi Saul, dicentes : Hujusmodi verba locutus est David.

25. Dixit autem Saul : Sic loquimini ad David : Non habet rex sponsalia necesse, nisi tantum centum præputia Philistinorum, ut fiat ultio de inimicis regis. Porro Saul cogitabat tradere David in manus Philistinorum.

26. Cumque renuntiassent servi ejus David, verba quæ dixerat Saul, placuit sermo in oculis David, ut fieret gener regis.

27. Et post paucos dies surgens David, abiit cum viris qui sub eo erant. Et percussit ex Philistiim ducentos viros, et attulit eorum præputia, et annumeravit ea regi, ut esset gener ejus. Dedit itaque Saul ei Michol filiam suam uxorem.

28. Et vidit Saul, et intellexit quod Dominus esset cum David. Michol autem filia Saul diligebat eum.

29. Et Saul magis cœpit timere

fille de Saül, devait être donnée à David, elle fut donnée en mariage à Hadriel, Molathite ¹⁰.

20. Michol, la seconde fille de Saül, avait de l'affection pour David; ce qui ayant été rapporté à Saül, il en fut bien aise,

21. et il dit : Je donnerai celle-ci à David, afin qu'elle soit la cause de sa ruine ¹¹, et qu'il tombe entre les mains des Philistins. C'est pourquoi il lui dit : Vous serez aujourd'hui mon gendre, à deux conditions ¹².

22. Et Saül donna cet ordre à ses serviteurs : Parlez à David comme de vous-mêmes, et dites-lui : Vous voyez que le roi a de la bonne volonté pour vous, et que tous ses officiers vous aiment. Pensez donc maintenant à devenir gendre du roi.

23. Les officiers de Saül dirent tout ceci à David. Et David leur répondit : Croyez-vous que ce soit peu de chose que d'être gendre du roi? Pour moi, je suis pauvre, je n'ai point de bien ¹³.

24. Les serviteurs de Saül lui rapportèrent ceci, et lui dirent : David nous a fait cette réponse.

25. Mais Saül leur dit : Voici ce que vous direz à David : Le roi n'a point besoin de dons pour le mariage de sa fille; il ne vous demande pour cela que cent prépuces de Philistins, afin que le roi se venge de ses ennemis. Mais le dessein de Saül était de livrer David entre les mains des Philistins.

26. Les serviteurs de Saül ayant rapporté à David ce que Saül leur avait dit, il agréa la proposition qu'ils lui firent pour devenir gendre du roi.

27. Peu de jours après il marcha avec les gens qu'il commandait; et ayant tué deux cents Philistins, il en apporta les prépuces au roi, qu'il lui donna pour compte, afin de devenir son gendre. Saül lui donna donc en mariage sa fille Michol.

28. Et il comprit clairement que le Seigneur était avec David. Quant à Michol, sa fille, elle avait beaucoup d'affection pour David.

29. Saül commença à le craindre de plus

ŷ. 19. — ¹⁰ C'est ainsi que David fut trompé pour la deuxième fois; car déjà après la victoire sur Goliath il aurait dû épouser la fille du roi.

ŷ. 21. — ¹¹ Voy. ŷ. 25.

¹² au prix de deux choses: la mort de Goliath et cent prépuces des Philistins (ŷ. 25). — * La mort de Goliath avait déjà eu lieu. L'hébr. peut aussi se traduire : *Inter duas eris mihi gener hodie*. Entre mes deux filles, vous deviendrez mon gendre aujourd'hui. N'ayant pas épousé la première de mes filles, vous épouserez l'autre. — Ces paroles manquent dans plusieurs manuscrits.

ŷ. 23. — ¹³ Dans ces temps-là on achetait les femmes. David, qui avait encore sept frères, se regardait comme trop pauvre pour acheter la fille du roi.

en plus; et il devint son ennemi dans toute la suite.

30. Les princes des Philistins se mirent encore depuis en campagne. Et d'abord qu'ils parurent, David se conduisit avec plus de prudence que tous les officiers de Saül, de sorte que son nom devint très-célèbre.

David : factusque est Saul inimicus David cunctis diebus.

30. Et egressi sunt principes Philistinorum; a principio autem egressionis eorum, prudentius se gerebat David quam omnes servi Saul, et celebre factum est nomen ejus nimis.

CHAPITRE XIX.

David est délivré par Jonathas des mains de Saül, qui le poursuit jusqu'auprès de Samuel. Société de prophètes.

1. Or, Saül parla à Jonathas, son fils, et à tous ses officiers pour les porter à tuer David. Mais Jonathas, son fils, qui aimait extrêmement David,

2. lui en vint donner avis, et lui dit : Saül, mon père, cherche le moyen de vous tuer. C'est pourquoi tenez-vous sur vos gardes, je vous prie, demain matin; retirez-vous en un lieu secret, où vous vous tiendrez caché.

3. Et pour moi, je sortirai avec mon père, et je me tiendrai auprès de lui dans le champ où vous serez. Je parlerai de vous à mon père, et je vous viendrai dire tout ce que j'aurai pu apprendre ¹.

4. Jonathas parla donc favorablement de David à Saül, son père, et lui dit : Ne faites point, ô roi, de mal à David, votre serviteur, parce qu'il ne vous en a point fait, et qu'il vous a rendu des services très-importants.

5. Il a exposé sa vie à un extrême péril; il a tué le Philistin, et le Seigneur a sauvé tout Israël d'une manière pleine de merveilles. Vous l'avez vu, et vous en avez eu de la joie. Pourquoi donc voulez-vous maintenant faire une faute, en répandant le sang innocent, et en tuant David qui n'est point coupable?

6. Saül ayant entendu ces paroles de Jonathas, en fut apaisé, et il fit cette protestation : Vive le Seigneur! il ne mourra point ².

7. Jonathas ensuite fit venir David; il lui

1. Locutus est autem Saul ad Jonatham filium suum. et ad omnes servos suos, ut occiderent David. Porro Jonathas filius Saul diligebat David valde.

2. Et indicavit Jonathas David, dicens : Quærit Saul pater meus occidere te : quapropter observa te, quæso, mane, et manebis clam, et absconderis.

3. Ego autem egrediens stabo juxta patrem meum, in agro ubicumque fueris : et ego loquar de te ad patrem meum : et quodcumque videro, nuntiabo tibi.

4. Locutus est ergo Jonathas de David bona ad Saul patrem suum : dixitque ad eum : Ne pecces rex in servum tuum David, quia non peccavit tibi, et opera ejus bona sunt tibi valde.

5. Et posuit animam suam in manu sua, et percussit Philisthæum, et fecit Dominus salutem magnam universoni Israeli : vidistis, et lætatus es. Quare ergo peccas in sanguine innoxio, interficiens David, qui est absque culpa?

6. Quod cum audisset Saul, placatus voce Jonathæ, juravit : Vivit Dominus, quia non occidetur.

7. Vocavit itaque Jonathas Da-

1. 3. — ¹ Litt. : tout ce que j'aurai vu — ce que j'aurai appris.

2. 6. — ² cette protestation de Saül fut sincère et non feinte; mais son inconstance naturelle, la jalousie que lui inspirait la vertu même de David et la faveur dont il jouissait auprès du peuple, réveillèrent en lui la crainte de se voir supplanter, et lui firent prendre de nouveau la résolution de perdre celui qu'il regardait comme un compétiteur dangereux.

vid, et indicavit ei omnia verba hæc : et introduxit Jonathas David ad Saul, et fuit ante eum, sicut fuerat heri et nudius tertius.

8. Motum est autem rursum bellum : et egressus David, pugnavit adversum Philisthim : percussitque eos plaga magna, et fugerunt a facie ejus.

9. Et factus est spiritus Domini malus in Saul; sedebat autem in domo sua, et tenebat lanceam : porro David psallebat manu sua.

10. Nisusque est Saul configere David lancea in pariete, et declinavit David a facie Saul : lancea autem casso vulnere perlata est in parietem, et David fugit, et salvatus est nocte illa.

11. Misit ergo Saul satellites suos in domum David, ut custodirent eum, et interficeretur manes. Quod cum annuntiasset David Michol uxor sua, dicens : Nisi salvaveris te nocte hac, cras morieris :

12. deposuit eum per fenestram; porro ille abiit et aufugit, atque salvatus est.

13. Tulit autem Michol statuam, et posuit eam super lectum, et pellem pilosam caprarum posuit ad caput ejus, et operuit eam vestimentis.

14. Misit autem Saul apparitores, qui raperent David : et responsum est quod ægrotaret.

15. Rursumque misit Saul nuntios ut viderent David, dicens : Afferte eum ad me in lecto, ut occidatur.

16. Cumque venissent nuntii, inventum est simulachrum super lectum, et pellis caprarum ad caput ejus.

17. Dixitque Saul ad Michol : Quare sic illusisti mihi, et dimi-

rapporta tout ce qui s'était passé : il le présenta de nouveau à Saül; et David demeura auprès de Saül comme il y avait été auparavant.

8. La guerre ensuite recommença, et David marcha contre les Philistins³; il les combattit, en tailla en pièces un grand nombre, et les mit en fuite.

9. Alors le malin esprit envoyé par le Seigneur se saisit encore de Saül. Il était assis dans sa maison ayant une lance à la main⁴. Et comme David jouait de la harpe,

10. Saül tâcha de le percer avec sa lance contre la muraille. Mais David qui s'en aperçut, se détourna; et la lance, sans l'avoir blessé, alla donner dans la muraille. Il s'enfuit aussitôt; et il se sauva ainsi pour cette nuit-là.

11. Saül envoya donc ses gardes en la maison de David, pour s'assurer de lui et le tuer le lendemain dès le matin⁵. Michol, femme de David, lui rapporta tout ceci, et lui dit : Si vous ne vous sauvez cette nuit, vous mourrez demain.

12. Elle le descendit en bas par une fenêtre⁶. Ainsi David s'en étant allé, s'enfuit, et se sauva.

13. Michol ensuite prit une statue⁷ qu'elle coucha sur le lit de David. Elle lui mit autour de la tête une peau de chèvre avec le poil, et la couvrit d'habits.

14. Saül ayant donc envoyé des archers pour prendre David⁸, on lui fit dire qu'il était malade.

15. Il envoya encore d'autres gens avec ordre de le voir, et il leur dit : Apportez-le moi dans son lit, afin qu'il soit mis à mort.

16. Ces gens étant venus, on ne trouva sur le lit qu'une statue, qui avait la tête couverte d'une peau de chèvre.

17. Alors Saül dit à Michol : Pourquoi m'avez-vous trompé de la sorte, et avez-vous

ÿ. 8. — ³ Pendant tout le règne de Saül, les Philistins ne cessèrent de faire des incursions dans les terres des Israélites.

ÿ. 9. — ⁴ Voy. pl. h. 18, 10.

ÿ. 11. — ⁵ La garde devait l'observer dans sa maison. Saül ne voulait pas faire tuer David dans sa maison, peut-être par égard pour sa fille.

ÿ. 12. — ⁶ d'un côté où les gardes ne le voyaient pas.

ÿ. 13. — ⁷ Dans l'hébr. : le teraphim, ce qui ailleurs désigne une idole domestique, un dieu larre (1. Moys. 31, 19.), mais qui ici n'est vraisemblablement qu'une statue d'homme, que David avait chez lui parmi les autres ornements de sa demeure.

ÿ. 14. — ⁸ puisqu'il ne sortait pas de chez lui.

laissé échapper mon ennemi? Michol répondit à Saül : C'est qu'il m'a dit : Laissez-moi aller, ou je vous tuerai ⁹.

18. C'est ainsi que David s'enfuit et se sauva. Et étant venu trouver Samuel à Ramatha, il lui rapporta la manière dont Saül l'avait traité : et ils s'en allèrent ensemble à Naïoth ¹⁰, où ils demeurèrent.

19. Quelques-uns en vinrent donner avis à Saül, et lui dirent : David est à Naïoth de Ramatha.

20. Saül envoya donc des archers pour prendre David. Mais les archers ayant vu une troupe de prophètes qui prophétisaient ¹¹, et Samuel qui présidait parmi eux ¹², ils furent saisis eux-mêmes de l'Esprit du Seigneur, et ils commencèrent à prophétiser comme les autres ¹³.

21. Saül en ayant été averti, envoya d'autres gens, qui prophétisèrent aussi comme les premiers. Il en envoya pour la troisième fois, qui prophétisèrent encore. [Alors entrant dans une grande colère] ¹⁴,

22. il s'en alla lui-même à Ramatha, vint jusqu'à la grande citerne qui est à Socho, et demanda en quel lieu étaient Samuel et David? On lui répondit : Ils sont à Naïoth de Ramatha.

23. Etant donc allé à Naïoth de Ramatha, il fut lui-même saisi de l'Esprit du Seigneur ¹⁵, et il prophétisait en marchant, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Naïoth de Ramatha ¹⁶.

sisti inimicum meum ut fugeret? Et respondit Michol ad Saul : Quia ipse locutus est mihi : Dimitte me, alioquin interficiam te.

18. David autem fugiens, salvatus est, et venit ad Samuel in Ramatha, et nuntiavit ei omnia quæ fecerat sibi Saul : et abierunt ipse et Samuel, et morati sunt in Najoth.

19. Nuntiatum est autem Sauli a dicentibus : Ecce David in Najoth in Ramatha.

20. Misit ergo Saul lictores, ut raperent David : qui cum vidissent cuneum prophetarum vaticinantium, et Samuelem stantem super eos, factus est etiam Spiritus Domini in illis, et prophetare cœperunt etiam ipsi.

21. Quod cum nuntiatum esset Sauli, misit et alios nuntios : prophetaverunt autem et illi. Et rursum misit Saul tertios nuntios : qui et ipsi prophetaverunt. Et iratus iracundia Saul,

22. abiit etiam ipse in Ramatha, et venit usque ad cisternam magnam, quæ est in Socho, et interrogavit, et dixit : In quo loco sunt Samuel et David? Dictumque est ei : Ecce in Najoth sunt in Ramatha.

23. Et abiit in Najoth in Ramatha, et factus est etiam super eum Spiritus Domini, et ambulabat ingrediens, et prophetabat usque dum veniret in Najoth in Ramatha.

ÿ. 17. — ⁹ * C'est un mensonge officieux de Michol. On rapporte à cette circonstance de la vie de David le psaume 58.

ÿ. 18. — ¹⁰ c'est-à-dire dans les habitations, à savoir dans les bâtiments (le collège) de l'école des prophètes, où ceux qui se formaient au ministère de prophètes étaient réunis en communauté.

ÿ. 20. — ¹¹ c'est-à-dire qui chantaient des hymnes sacrés (*Pl. h. 10, 5*). L'innocence de David persécuté et l'iniquité de Saül formaient vraisemblablement en partie le sujet de ces hymnes.

¹² proprement Samuel, qui (comme leur chef) était à leur tête. *Comp. 3. Rois, 20, 35.*

¹³ ils se mirent à chanter avec eux. Les chants sacrés, l'aspect vénérable du prophète Samuel, et la grâce qui opérait intérieurement, tout cela leur ôta entièrement la force de porter les mains sur David; bien plus, ils se rangèrent de son côté.

ÿ. 21. — ¹⁴ * « Alors... colère » n'est pas dans l'hébreu.

ÿ. 23. — ¹⁵ d'une sainte inspiration.

¹⁶ Il demeura dans une disposition toute sainte, méditant les choses divines, et exécutant des chants pieux, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au lieu de la retraite des hommes inspirés de Dieu. Saül fut contraint, contre sa volonté, de rendre gloire à Dieu, de même qu'autrefois le faux prophète Balaam se vit forcé à bénir, quoiqu'il eût voulu prononcer des malédictions. *Voy. 4. Moys. 23.*

24. Et expoliavit etiam ipse se vestimentis suis, et prophetavit cum cæteris coram Samuele, et cecidit nudus tota die illa et nocte. Unde et exivit proverbium : Num et Saul inter prophetas?

24. Il se dépouilla¹⁷ aussi de ses vêtements¹⁸, prophétisa avec les autres devant Samuel¹⁹, et demeura nu²⁰ par terre tout le jour et toute la nuit²¹; ce qui donna lieu à ce proverbe : Saül est-il donc aussi devenu prophète²²? *Pl. h. 10, 12.*

CHAPITRE XX.

Jonathas renouvelle alliance avec David et il le délivre.

1. Fugit autem David de Najoth, quæ est in Ramatha, veniensque locutus est coram Jonatha : Quid feci? quæ est iniquitas mea, et quod peccatum meum in patrem tuum, quia quærit animam meam?

2. Qui dixit ei : Absit, non morieris : neque enim faciet pater meus quidquam grande vel parvum, nisi prius indicaverit mihi : hunc ergo celavit me pater meus sermonem tantum modo? nequam erit istud.

3. Et juravit rursum Davidi. Et ille ait : Scit profecto pater tuus quia inveni gratiam in oculis tuis, et dicet : Nesciat hoc Jonathas, ne forte tristetur. Quinimo vivit Dominus, et vivit anima tua, quia uno tantum (ut ita dicam) gradu, ego morsque dividimur.

4. Et ait Jonathas ad David : Quodcumque dixerit mihi anima tua, faciam tibi.

5. Dixit autem David ad Jona-

1. Or David s'étant enfui de Naïoth¹ de Ramatha, vint parler à Jonathas, et lui dit : Qu'ai-je fait? quel est mon crime? quelle faute ai-je commise contre votre père, pour l'obliger à vouloir ainsi m'ôter la vie?

2. Jonathas lui dit : A Dieu ne plaise! vous ne mourrez point, car mon père ne fait aucune chose, ni grande ni petite, sans m'en parler. N'y aurait-il donc que cela seul qu'il m'aurait voulu cacher? Non, cela ne sera point.

3. Et il en fit encore serment à David². Mais David lui dit : Votre père sait très-bien que j'ai trouvé grâce devant vos yeux; c'est pourquoi il aura dit en lui-même : Il ne faut point que Jonathas sache ceci, afin qu'il ne s'en afflige point. Car je vous jure par le Seigneur, et je vous jure par votre vie, que (pour user de ce terme) il n'y a qu'un pas entre ma vie et ma mort.

4. Jonathas lui répondit : Je ferai pour vous tout ce que vous me direz.

5. Il est demain, dit David, le premier

γ. 24 — ¹⁷ comme les autres prophètes.

¹⁸ de ses habits de dessus, de sorte qu'il ne conserva que les vêtements de dessous. L'habit de dessus que l'on jetait autour de soi comme un manteau, empêchait les gestes qui accompagnent la récitation et le chant des saints cantiques. *Comp. 2. Rois, 6, 20.*

¹⁹ prenant part à leurs chants pieux, dont quelques-uns pouvaient être des chants populaires.

²⁰ Les anciens disaient que quelqu'un était nu quand il ne conservait que ses habits de dessous. *Comp. Mich. 1, 8. 2. Rois, 6, 20. Isai. 20, 1-3.*

²¹ Un des gestes extérieurs des hommes inspirés de Dieu, consistait à se jeter la face contre terre (*4. Moys. 24, 4.*), soit par respect pour Dieu, soit afin de se soustraire aux impressions extérieures.

²² On se ressouvint de ces paroles proverbiales et on les répéta.

γ. 1. — ¹ *Voy. pl. h. 19, 18.* David s'enfuit vraisemblablement à l'arrivée de Saül.
γ. 8. — ² Il lui jura amitié. Dans l'hébr. le verset porte : Alors David jura de nouveau, et il dit etc.

jour du mois ⁵, et j'ai accoutumé de m'asseoir auprès du roi pour manger : permettez-moi donc de me cacher dans un champ jusqu'au soir du troisième jour.

6. Si votre père regardant à côté de lui, me demande, vous lui répondrez : David m'a prié que j'agrèasse qu'il fit promptement un tour à Bethléhem ⁶, d'où il est, parce qu'il y a là un sacrifice solennel pour tous ceux de sa tribu ⁵.

7. S'il vous dit : A la bonne heure, il n'y a rien à craindre pour votre serviteur. Mais s'il se met en colère, soyez persuadé que sa mauvaise volonté est arrivée à son comble ⁶.

8. Faites donc cette grâce à votre serviteur, puisque qu'encore que je sois votre serviteur, vous n'avez pas laissé de vouloir que nous nous promissions l'un à l'autre l'amitié la plus étroite. Que si je suis coupable de quelque chose, ôtez-moi vous-même la vie; mais ne m'obligez point de paraître devant votre père.

9. Jonathas lui dit : Dieu vous garde de ce malheur; mais si je reconnais que la haine que mon père a conçue contre vous est sans remède, assurez-vous que je ne pourrai manquer de vous le faire savoir.

10. David dit à Jonathas : S'il arrive que lorsque vous parlerez de moi à votre père il vous donne une réponse fâcheuse, par qui le saurai-je?

11. Jonathas lui répondit : Venez, et sortons à la campagne. Et étant tous deux sortis dans les champs,

12. Jonathas dit à David : Seigneur Dieu d'Israël, si je puis découvrir le dessein de mon père demain ou après-demain, et si voyant quelque chose de favorable pour David, je ne le lui envoie pas dire aussitôt, et ne lui fais pas savoir.

13. traitez, ô Seigneur! Jonathas avec toute votre sévérité ⁷. Mais si le mauvais

than : Ecce calendæ sunt crastino, et ego ex more sedere soleo juxta regem ad vescendum : dimitte ergo me ut abscondar in agro usque ad vesperam diei tertiae.

6. Si respiciens requisierit me pater tuus, respondebis ei : Rogavit me David, ut iret celeriter in Bethlehem civitatem suam : quia victimæ solemnes ibi sunt universis contribulibus suis.

7. Si dixerit : Bene, pax erit servo tuo; si autem fuerit iratus, scito quia completa est malitia ejus.

8. Fac ergo misericordiam in servum tuum : quia fœdus Domini me famulum tuum tecum inire fecisti; si autem est iniquitas aliqua in me, tu me interfice, et ad patrem tuum ne introducas me.

9. Et ait Jonathas : Absit hoc a te : neque enim fieri potest, ut si certe cognovero completam esse patris mei militiam contra te, non annuntiem tibi.

10. Responditque David ad Jonathas : Quis renuntiabit mihi, si quid forte responderit tibi pater tuus dure de me?

11. Et ait Jonathas ad David : Veni, et egrediamur foras in agrum. Cumque exissent ambo in agrum,

12. ait Jonathas ad David : Domine Deus Israel, si investigavero sententiam patris mei crastino vel perendie : et aliquid boni fuerit super David, et non statim miserero ad te, et notum tibi fecero,

13. hæc faciat Dominus Jonathæ, et hæc addat. Si autem per-

§. 5. — ⁵ le commencement du mois, — la fête de la nouvelle lune (4. Moys. 23, 11-15.), qui est célébrée par des sacrifices et un festin sacré.

§. 6. — ⁶ Bethléhem n'était qu'à quelques heures de Gabaa où Saül se trouvait alors, et ce n'était qu'au bout de trois jours que Jonathas devait donner à David une réponse (§. 19, 34-45.). David put donc aisément aller dans sa famille et revenir. — Après les tentatives que Saül avait déjà faites pour tuer David, il aurait dû, ce semble, prendre définitivement la fuite. Mais il était encore jeune; il n'avait pas encore acquis parmi ses concitoyens le crédit dont il jouit plus tard; et à l'étranger il n'était pas connu. Il attendit donc dans l'espoir que la protection de Jonathas le mettrait à l'abri, et même calmerait Saül.

⁵ C'était une fête de famille.

§. 7. — ⁶ Litt. : que sa méchanceté est au comble.

§. 13. — ⁷ Litt. : que le Seigneur fasse ceci à Jonathas, et qu'il ajoute cela. Voy. pl. h. 3, 17.

severaverit patris mei malitia adversum te, revelabo aurem tuam, et dimittam te, ut vadas in pace, et sit Dominus tecum, sicut fuit cum patre meo.

14. Et si vixero, facies mihi misericordiam Domini : si vero mortuus fuero,

15. non auferes misericordiam tuam a domo mea usque in sempiternum, quando eradicaverit Dominus inimicos David, unumquemque de terra : auferat Jonathas de domo sua, et requirat Dominus de manu inimicorum David.

16. Pepigit ergo Jonathas fœdus cum domo David : et requisivit Dominus de manu inimicorum David.

17. Et addidit Jonathas dejerare David, eo quod diligere illum : sicut enim animam suam, ita diligebat eum.

18. Dixitque ad eum Jonathas : Cras calendæ sunt, et requireris :

19. requiretur enim sessio tua usque perendie. Descendes ergo testinus, et venies in locum ubi celandus es in die qua operari licet, et sedebis juxta lapidem, cui nomen est Ezel.

20. Et ego tres sagittas mittam juxta eum, et jaciâ quasi exercens me ad signum.

21. Mittam quoque et puerum, dicens ei : Vade, et affer mihi sagittas.

22. Si dixero puero : Ecce sagittæ intra te sunt, tolle eas : tu

dessein de mon père continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis, et je vous renverrai, afin que vous alliez en paix, et que le Seigneur soit avec vous, comme il a été avec mon père.

14. Que si je vis⁸, vous me traiterez avec la bonté que le Seigneur demande⁹; et si je meurs,

15. vous ne retirerez point *votre bonté* et votre compassion de ma maison pour jamais, lorsque le Seigneur aura exterminé les ennemis de David de dessus la terre jusqu'au dernier¹⁰. Que Dieu retranche Jonathas de sa maison¹¹, et que le Seigneur punisse les ennemis de David¹².

16. Jonathas fit donc alliance avec la maison de David; et le Seigneur se vengea aussi¹³ des ennemis de David.

17. Jonathas conjura encore David *de ceci*¹⁴ pour l'amour qu'il lui portait, car il l'aimait comme sa vie.

18. Et il dit à David : C'est demain le premier jour du mois; et on demandera où vous serez¹⁵.

19. Car on verra *votre place vide* ces deux jours-ci. Vous viendrez donc¹⁶ promptement¹⁷ le jour d'après la fête¹⁸; vous vous rendrez au lieu où vous devez être caché, et vous vous tiendrez près du rocher qui s'appelle Ezel¹⁹.

20. Je tirerai trois flèches près de ce rocher, comme si je m'exerçais à tirer au blanc.

21. J'enverrai aussi un petit garçon, et je lui dirai : Allez, et apportez-moi mes flèches.

22. Si je lui dis : Les flèches sont en deçà de vous²⁰, ramassez-les : venez²¹ me trou-

ÿ. 14. — ⁸ Faites-moi aussi de votre côté ce serment.

⁹ quand vous serez un jour roi. Jonathas connaissait le secret de David. Combien désintéressée et sincère était son amitié!

ÿ. 15. — ¹⁰ Dans l'hébr. : ... pour jamais, non pas même quand Jéhovah exterminerait les ennemis de David jusqu'à un seul de dessus la face de la terre.

¹¹ et qu'il le range parmi les ennemis de David, s'il rompt son serment.

¹² Ces mots : « Que Dieu... — de David » ne sont pas dans notre texte hébreu.

ÿ. 16. — ¹³ plus tard,

ÿ. 17. — ¹⁴ Tous les deux se firent mutuellement un nouveau serment.

ÿ. 18. — ¹⁵ Voy. ÿ. 5, note 3.

ÿ. 19. — ¹⁶ Dans l'hébr. : le lendemain.

¹⁷ de l'endroit où vous vous tenez caché, de Bethléhem. Voy. ÿ. 5. 6.

¹⁸ Litt. : et vous viendrez au lieu où vous devez être caché le jour où il est permis d'agir — le jour où est arrivé ce qui est raconté plus haut, 19, 2 et suiv.

¹⁹ Dans l'hébr. : Azel, c'est-à-dire séparation. Comp. ÿ. 41. 42.

ÿ. 22. — ²⁰ en-deçà du jeune homme qui court (ÿ. 36.).

²¹ considérez cela comme un bon signe, car etc.

ver, car tout sera en paix pour vous; et vive le Seigneur! vous n'aurez rien à craindre. Que si je dis à l'enfant : Les flèches sont au-delà de vous; allez-vous-en en paix, parce que le Seigneur veut que vous vous retiriez ²².

23. Mais pour la parole que nous nous sommes donnée l'un à l'autre, que le Seigneur en soit témoin pour jamais entre vous et moi.

24. David se cacha donc dans le champ; et le premier jour du mois étant venu, le roi s'assit à table pour manger.

25. Et étant assis (selon la coutume) sur son siège qui était contre la muraille, Jonathas se leva ²³; Abner s'assit au côté de Saül, et la place de David demeura vide.

26. Saül n'en parla point ce premier jour, ayant cru que peut-être David ne se serait pas trouvé pur ce jour-là ²⁴.

27. Le second jour après la néoménie étant venu ²⁵, la place de David demeura encore vide. Et Saül dit à Jonathas, son fils : Pourquoi le fils d'Isaï n'est-il point venu manger ni hier ni aujourd'hui?

28. Jonathas répondit à Saül : Il m'a prié avec beaucoup d'instance d'agréer qu'il allât à Bethléhem ²⁶,

29. en me disant : Laissez-moi aller, je vous prie, parce qu'il y a un sacrifice solennel en notre ville, et l'un de mes frères m'est venu prier d'y aller : si donc j'ai trouvé grâce devant vos yeux, permettez-moi d'y aller promptement pour voir mes frères. C'est pour cela qu'il n'est pas venu manger avec le roi.

30. Alors Saül se mettant en colère contre Jonathas, lui dit : Fils d'une femme prostituée ²⁷, est-ce que j'ignore que vous aimez le fils d'Isaï, à votre honte et à la honte de votre mère infâme?

31. Car tant que le fils d'Isaï vivra sur la

veni ad me, quia pax tibi est, et nihil est mali, vivit Dominus. Si autem sic locutus fuero puero : Ecce sagittæ ultra te sunt : vade in pace, quia dimisit te Dominus.

23. De verbo autem quod locuti sumus ego et tu, sit Dominus inter me et te usque in sempiternum.

24. Absconditus est ergo David in agro, et venerunt calendæ, et sedit rex ad comedendum panem.

25. Cumque sedisset rex super cathedram suam (secundum consuetudinem) quæ erat juxta parietem, surrexit Jonathas, et sedit Abner ex latere Saul, vacuusque apparuit locus David.

26. Et non est locutus Saul quidquam in die illa : cogitabat enim quod forte evenisset ei, ut non esset mundus, nec purificatus.

27. Cumque illuxisset dies secunda post calendæ, rursus apparuit vacuus locus David. Dixitque Saul ad Jonathan filium suum : Cur non venit filius Isai, nec heri, nec hodie, ad vescendum?

28. Responditque Jonathas Sauli : Rogavit me obnixè, ut iret in Bethlehem,

29. et ait : Dimitte me, quoniam sacrificium solenne est in civitate, unus de fratribus meis accersivit me : nunc ergo si inveni gratiam in oculis tuis, vadam cito, et videbo fratres meos. Ob hanc causam non venit ad mensam regis.

30. Iratus autem Saul adversum Jonathan, dixit ei : Fili mulieris virum ultro rapientis, numquid ignoro quia diligis filium Isai, in confusionem tuam, et in confusionem ignominiosæ matris tuæ?

31. Omnibus enim diebus, qui-

²² il vous ordonne de fuir.

ÿ. 25. — ²³ pour s'asseoir à la table. Autrem. : Il se leva par respect à l'entrée d'Abner. D'autres autrem.

ÿ. 26. — ²⁴ Quiconque était devenu légalement impur par l'usage du mariage, par le contact avec un mort etc., ne pouvait paraître dans aucun repas pour les sacrifices, avant qu'il se fût purifié. Voy. 3. Moys. 15.

ÿ. 27. — ²⁵ On célébrait deux jours de fêtes. Voy. 3. Moys. 7, 16.

ÿ. 28. — ²⁶ * Voy. ÿ. 6 et la note.

ÿ. 30. — ²⁷ * C'est là un trait du mauvais esprit et de l'emportement de Saül; Jonathas n'était point le fils d'une prostituée.

bus filius Isai vixerit super terram, non stabilieris tu, neque regnum tuum. Itaque jam nunc mitte, et adduc eum ad me : quia filius mortis est.

32. Respondens autem Jonathas Sauli patri suo, a' : Quare morietur? quid fecit?

33. Et arripuit Saul lanceam ut percuteret eum. Et intellexit Jonathas quod definitum esset a patre suo, ut interficeret David.

34. Surrexit ergo Jonathas a mensa in ira furoris, et non comedit in die calendarum secunda panem. Contristatus est enim super David, eo quod confudisset eum pater suus.

35. Cumque illuxisset mane, venit Jonathas in agrum juxta placitum David, et puer parvulus cum eo,

36. et ait ad puerum suum : Vade, et affer mihi sagittas, quas ego jacio. Cumque puer cucurrisset, jecit aliam sagittam trans puerum.

37. Venit itaque puer ad locum jaculi, quod miserat Jonathas : et clamavit Jonathas post tergum pueri, et ait : Ecce ibi est sagitta porro ultra te.

38. Clamavitque iterum Jonathas post tergum pueri, dicens : Festina velociter, ne steteris. Collegit autem puer Jonathæ sagittas, et attulit ad dominum suum :

39. et quid ageretur, penitus ignorabat : tantummodo enim Jonathas et David rem noverant.

40. Dedit ergo Jonathas arma sua puero, et dixit ei : Vade, et defer in civitatem.

41. Cumque abiisset puer, surrexit David de loco, qui vergebat ad austrum, et cadens pronus in terram, adoravit tertio : et osculantes se alterutrum, flevit pariter, David autem amplius.

42. Dixit ergo Jonathas ad David : Vade in pace : quæcumque juravimus ambo in nomine Domini, dicentes : Dominus sit inter

terre, vous ne serez jamais en assurance, ni pour vous-même, ni pour le droit que vous avez à la couronne. Envoyez donc promptement le chercher, et amenez-le-moi ; car il faut qu'il meure.

32. Jonathas répondit à Saül, son père : Pourquoi mourra-t-il? qu'a-t-il fait?

33. Saül prit une lance pour l'en frapper. Jonathas reconnut donc que son père était résolu de faire mourir David.

34. Et il se leva de table tout en colère, et ne mangea point ce second jour de la fête, parce qu'il était affligé de l'état de David, et de ce que son père l'avait outragé lui-même.

35. Le lendemain, dès le point du jour, Jonathas vint dans le champ, selon qu'il en était demeuré d'accord avec David, et il amena avec lui un petit garçon,

36. auquel il dit : Allez, et rapportez-moi les flèches que je tire. L'enfant ayant couru, Jonathas en tira une autre plus loin.

37. L'enfant étant donc venu au lieu où était la flèche que Jonathas avait tirée, Jonathas cria derrière lui, et lui dit : Voilà la flèche qui est au-delà de vous.

38. Il lui cria encore ²³, et il lui dit : Allez vite, hâtez-vous, ne demeurez point. L'enfant ayant ramassé les flèches de Jonathas, les rapporta à son maître ;

39. et il ne savait en aucune sorte ce qui se passait : car il n'y avait que Jonathas et David qui le sussent.

40. Jonathas ensuite donna ses armes à l'enfant, et lui dit : Allez, et reportez-les à la ville.

41. Quand l'enfant s'en fut allé, David sortit du lieu où il était, qui regardait le midi. Il fit par trois fois une profonde révérence à Jonathas, en se baissant jusqu'en terre ; et s'étant salués en se baisant, ils pleurèrent tous deux, mais David encore plus.

42. Jonathas dit donc à David : Allez en paix. Que ce que nous avons juré tous deux au nom du Seigneur demeure ferme ; et que le Seigneur, comme nous avons dit, soit té-

γ. 38. — ²³ après qu'il eut tiré vers ce lieu-là deux ou trois fois (γ. 20.).

moins entre vous et moi, et entre votre race et ma race, pour jamais ²⁹.

43. David en même temps se retira, et Jonathas rentra dans la ville.

me et te, et inter semen meum et semen tuum usque in sempiternum.

43. Et surrexit David, et abiit : sed et Jonathas ingressus est civitatem.

CHAPITRE XXI.

David arrive à Nobé pressé de la faim, et se rend auprès d'Achis, roi des Philistins.

1. Après cela David alla à Nobé ¹ vers le grand prêtre Achimélech. Et Achimélech ², fort surpris de sa venue, lui dit : D'où vient que vous venez seul, et qu'il n'y a personne avec vous ?

2. David répondit au grand prêtre Achimélech : Le roi m'a donné un ordre, et m'a dit : Que personne ne sache pourquoi je vous envoie, ni ce que je vous ai commandé. J'ai même donné rendez-vous à mes gens ³ en tel ou tel lieu ⁴.

3. Si donc vous avez quelque chose à manger, quand ce ne serait que cinq pains, ou quoi que ce soit, donnez-le-moi.

4. Le grand prêtre répondit à David : Je n'ai point ici de pain pour le peuple ; je n'ai que du pain qui est saint ⁵, pourvu que vos gens soient purs, particulièrement à l'égard des femmes ⁶.

5. David répondit au grand prêtre, et lui dit : Pour ce qui regarde les femmes, depuis hier et avant-hier que nous sommes

1. Venit autem David in Nobe ad Achimelech, sacerdotem : et obstupuit Achimelech, eo quod venisset David. Et dixit ei : Quare tu solus, et nullus est tecum ?

2. Et ait David ad Achimelech sacerdotem : Rex præcepit mihi sermonem, et dixit : Nemo sciat rem, propter quam missus es a me. et cujusmodi præcepta tibi dederim : nam et pueris condixi in illum et illum locum.

3. Nunc ergo si quid habes ad manum, vel quinque panes, da mihi, aut quidquid inveneris.

4. Et respondens sacerdos ad David, ait illi : Non habeo laicos panes ad manum, sed tantum panem sanctum : si mundi sunt pueri, maxime a mulieribus.

5. Et respondit David sacerdoti, et dixit ei : Equidem, si de mulieribus agitur : continuimus nos

ÿ. 42. — ²⁹ Litt. : que le Seigneur soit entre moi et vous, et entre ma race et votre race pour toujours. — Que cela demeure. Dans la Bible le discours, dans la prestation des serments, est souvent suspendu, et la seconde partie de la proposition omise.

ÿ. 1. — ¹ ville sacerdotale dans la tribu de Benjamin. Voy. pl. b. 22, 19. 2. Esdr. 11, 32.

² Dans saint Marc, 2, 26. il est appelé Abiathar, soit parce que Achimélec portait aussi ce nom, soit parce que ce fut son fils Abiathar (Voy. pl. b. 22, 20.) qui se trouva présent au lieu de son père.

ÿ. 2. — ³ à mes serviteurs.

⁴ David fait une mensonge de nécessité, parce qu'il craignait qu'Achimélech n'abusât de la vérité et ne le livrât à Saül. Il pouvait croire que cela lui était permis, mais il n'est jamais permis de mentir.

ÿ. 4. — ⁵ les pains de proposition (3. Moys. 24, 5.) placés dans le saint tabernacle, que Saül avait fait transporter de Silo à Nobé.

⁶ Le prêtre crut que dans ce cas de nécessité, et à la vérité avec raison, il pouvait donner les pains sacrés (comp. Matth. 12, 3. 4.), quoique les prêtres seuls eussent la permission d'en manger (Voy. 3. Moys. 24, 9.) ; cependant il exigea la pureté légale. Comp. 3. Moys. 15, 16.

ab heri et nudistertius, quando egrediebamur, et fuerunt vasa puerorum sancta; porro via hæc polluta est, sed et ipsa hodie sanctificabitur in vasis.

6. Dedit ergo ei sacerdos sanctificatum panem; neque enim erat ibi panis, nisi tantum panes propositionis, qui sublatis fuerant a facie Domini, ut ponerentur panes calidi.

7. Erat autem ibi vir quidam de servis Saul, in die illa, intus in tabernaculo Domini: et nomen ejus Doeg Idumæus, potentissimus pastorum Saul.

8. Dixit autem David ad Achimelech: Si habes hic ad manum hastam, aut gladium? quia gladium meum, et arma mea non tuli mecum; sermo enim regis urgebat.

9. Et dixit sacerdos: Ecce hic gladius Goliath Philisthæi, quem percussisti in valle Terebinthi, est involutus pallio post ephod: si istum vis tollere, tolle; neque enim hic est alius absque eo. Et ait David: Non est huic alter similis, da mihi eum.

10. Surrexit itaque David, et fugit in die illa a facie Saul: et venit ad Achis regem Geth:

11. dixeruntque servi Achis ad eum cum vidissent David: Numquid non iste est David rex terræ? nonne huic cantabant per choros, dicentes: Percussit Saul mille, et David decem millia?

12. Posuit autem David sermo-

partis, nous ne nous en sommes point approchés, et nos vêtements⁷ aussi étaient purs. Il est vrai qu'il y est arrivé quelque impureté *légale* en chemin⁸; mais ils en seront aujourd'hui purifiés.

6. Le *grand* prêtre lui donna donc du pain sanctifié; car il n'y en avait point là d'autre que les pains de proposition, qui avaient été ôtés de devant le Seigneur, pour y en mettre de chauds en la place⁹.

7. Or un certain *homme* des officiers de Saül se trouva alors au dedans du tabernacle du Seigneur¹⁰. C'était un Iduméen nommé Doeg, et le plus puissant d'entre les bergers de Saül¹¹.

8. David dit encore à Achimélech: N'avez-vous point ici une lance, ou une épée? Car je n'ai point apporté avec moi mon épée ni mes armes, parce que l'ordre du roi pressait fort.

9. Le *grand* prêtre lui répondit: Voilà l'épée de Goliath, Philistin, que vous avez tué dans la vallée du Térébinthe¹². Elle est enveloppée dans un drap, derrière l'éphod¹³. Si vous la voulez, prenez-la, parce qu'il n'y en a point ici d'autre. David lui dit: Il n'y en a point qui vaille celle-là; donnez-la-moi.

10. David partit donc alors, et s'enfuit de devant Saül. Et s'étant réfugié vers Achis¹⁴, roi de Geth,

11. les officiers d'Achis lui dirent, en voyant David: N'est-ce pas là ce David qui est comme roi dans son pays¹⁵? N'est-ce pas pour lui qu'on a chanté dans les danses publiques: Saül en a tué mille, et David dix mille? *Pl. h. 18, 7. Eccli. 47, 7.*

12. David fut frappé de ces paroles jus-

ŷ. 5. — ⁷ Litt.: et les vases des enfants sont saints — les corps. Voy. 2. Cor. 4, 7. 1. *Thess.* 4, 4.

⁸ Bien qu'il soit d'ailleurs défendu de manger des pains de proposition, cependant cela nous est permis aujourd'hui, parce que la faim nous presse et que nos vases sont purs. Autrem.: Quand même, durant notre voyage, nous aurions passé par des lieux impurs, néanmoins les pains de proposition n'en seraient point profanés, parce que nos vases (nos corps, et nos bagages de voyage qu'ils portent) sont purs. D'autres autrem.

ŷ. 6. — ⁹ ce qui avait lieu tous les samedis.

ŷ. 7. — ¹⁰ dans le parvis, apparemment pour accomplir un vœu.

¹¹ l'inspecteur. *Voy. pl. b. 22, 9.*

ŷ. 9. — ¹² L'usage de consacrer à Dieu dans les temples les armes enlevées à l'ennemi, remonte à la plus haute antiquité: l'histoire profane en offre de fréquents exemples.

¹³ L'habit qui couvrait les épaules (du prêtre). *Voy. pl. b. 23, note 6.*

ŷ. 10. — ¹⁴ *Ps.* 33, 1. Achis est appelé Abimélech, c'est-à-dire père du roi, ou bien roi-père, — ce qui était un titre du roi des Philistins. *Voy. 1. Moys. 26, 1.*

ŷ. 11. — ¹⁵ le général vainqueur.

qu'au cœur; et il commença à craindre extrêmement Achis, roi de Geth¹⁶.

12. C'est pourquoi il se contrefit le visage devant les Philistins. Il se laissait tomber entre leurs mains; il se heurtait¹⁷ contre les poteaux de la porte, et sa salive décollait sur sa barbe¹⁸.

14. Achis dit donc à ses officiers : Vous voyiez bien que cet homme était fou; pourquoi me l'avez-vous amené?

15. Est-ce que nous n'avons pas assez de furieux, pour nous faire venir celui-ci, afin qu'il fit paraître sa fureur en ma présence? Un tel homme entrera-t-il dans ma maison?

nes istos in corde suo, et extimuit valde a facie Achis regis Geth.

13. Et immutavit os suum coram eis, et collabebatur inter manus eorum, et impingebat in ostia portæ, defluentisque salivæ ejus in barbam.

14. Et ait Achis ad servos suos : Vidistis hominem insanum : quare adduxistis eum ad me?

15. An desunt nobis furiosi, quod introduxistis istum, ut fureret me præsentem? hincine ingreditur domum meam?

CHAPITRE XXII.

David se rend auprès du roi de Moab. Saül fait mettre à mort les prêtres à Nobé.

1. David sortit donc de Geth, et se retira dans la caverne d'Odollam¹. Ses frères et toute la maison de son père l'ayant appris, l'y vinrent trouver.

2. Et tous ceux qui étaient dans la détresse, accablés de dettes, et mécontents, s'assemblèrent près de lui. Il devint leur chef, et il se trouva avec lui environ quatre cents hommes².

3. Il s'en alla de là à Maspha, qui est au pays de Moab³, et il dit au roi de Moab : Je

1. Abiit ergo David inde, et fugit in speluncam Odollam. Quod cum audissent fratres ejus, et omnis domus patris ejus, descenderunt ad eum illuc.

2. Et convenerunt ad eum omnes, qui erant in angustia constituti, et oppressi ære alieno, et amaro animo : et factus est eorum princeps, fueruntque cum eo quasi quadringenti viri.

3. Et profectus est David inde in Maspha, quæ est Moab : et dixit

ÿ. 12. — ¹⁶ * David, en se jetant entre les bras d'un roi auquel il avait fait esayer plus d'une défaite, montra, ce semble, une confiance bien grande. Mais il ne pouvait espérer trouver un refuge assuré chez les peuples qui étaient en paix avec les Hébreux; et il était de l'intérêt d'Achis d'enlever aux Israélites leur plus ferme appui et de se l'attacher. Cependant David craignit lorsqu'il entendit les discours des courtisans du roi de Geth. *Voy. pl. b. 27, 1. 2.*

ÿ. 13. — ¹⁷ proprement, il griffonnait, il décrivait des figures bizarres.
¹⁸ David feignit d'être insensé, afin de se délivrer, ou bien il le devint réellement par un effet de la crainte. — * On ne voit rien dans l'Écriture qui favorise cette supposition. — On rapporte au temps de la fuite de David près d'Achis les psaumes 33 et 55.

ÿ. 1. — ¹ dans la tribu de Juda. *Comp. 2. Rois, 23, 13. 1. Par. 11, 15.*

ÿ. 2. — ² David se mit à la tête des pauvres, mais non point dans l'intention de se révolter avec eux contre son roi; car même pendant que Saül le persécutait, il lui demeura fidèle et dévoué, mais afin de les consoler, et de leur procurer dans la guerre contre les ennemis d'Israël qui habitaient dans le voisinage, une occasion de faire quelque butin qui les mettrait en état de payer leurs dettes.

ÿ. 3. — ³ * Le roi de Moab était aussi ennemi de Saül (*Pl. h. 14, 27.*) — *Maspha* en hébreu, signifie *hauteur*, lieu de refuge. Plusieurs endroits étaient ainsi appelés soit dans la Judée, soit dans les contrées voisines. — Il ne faudrait pas confondre ce Maspha avec celui du pays de Galaad ou de la tribu de Benjamin. *Voy. pl. h. 7, 5.*

ad regem Moab : Maneat, oro, pater meus et mater mea vobiscum, donec sciam quid faciat mihi Deus.

4. Et reliquit eos ante faciem regis Moab : manseruntque apud eum cunctis diebus, quibus David fuit in præsidio.

5. Dixitque Gad propheta ad David : Noli manere in præsidio, proficiscere, et vade in terram Juda. Et profectus est David, et venit in saltum Haret.

6. Et audivit Saul quod apparuisset David, et viri qui erant cum eo. Saul autem cum maneret in Gabaa, et esset in nemore, quod est in Rama, hastam manu tenens, cunctique servi ejus circumstarent eum,

7. ait ad servos suos qui assistebant ei : Audite nunc filii Jemini : numquid omnibus vobis dabit filius Isai agros et vineas, et universos vos faciet tribunos, et centuriones :

8. quoniam conjurastis omnes adversum me, et non est qui mihi renuntiet maxime cum et filius meus fœdus inierit cum filio Isai? Non est qui vicem meam doleat ex vobis, nec qui annuntiet mihi : eo quod suscitaverit filius meus servum meum adversum me, insidiantem mihi usque hodie.

9. Respondens autem Doeg Idumæus, qui assistebat, et erat primus inter servos Saul : Vidi, inquit, filium Isai in Nobe, apud Achimelech filium Achitob sacerdotem.

10. Qui consuluit pro eo Dominum, et cibaria dedit ei : sed et gladium Goliath Philisthæi dedit illi.

11. Misit ergo rex ad accersen-

vous prie de permettre que mon père et ma mère demeurent avec vous, jusqu'à ce que je sache ce que Dieu ordonnera de moi.

4. Il les laissa auprès du roi de Moab, et ils y demeurèrent tout le temps que David fut dans cette forteresse ⁴.

. Ensuite le prophète Gad ⁵ dit à David : Ne demeurez point dans ce fort; sortez-en, et allez en la terre de Juda. David partit donc de ce lieu-là, et vint dans la forêt de Haret ⁶.

6. Saül aussitôt fut averti que David avait paru avec les gens qui l'accompagnaient. Or, pendant que Saül demeurait à Gabaa, un jour qu'il était dans un bois près de Rama ⁷, ayant une lance à la main, et étant environné de tous ses officiers,

7. il dit à tous ceux qui étaient auprès de lui : Ecoutez-moi, enfants de Benjamin ⁸ : Le fils d'Isaï vous donnera-t-il à tous des champs et des vignes, et vous fera-t-il tous tribuns et centeniers,

8. pour que vous ayez tous conjuré contre moi, sans qu'il y ait personne qui me donne aucun avis, jusque-là ⁹ même que mon fils s'est lié d'une étroite amitié avec le fils d'Isaï? Il n'y en a pas un d'entre vous qui soit touché de mon malheur, ni qui m'avertisse, à cause ¹⁰ que mon propre fils a suscité contre moi l'un de mes serviteurs, qui ne cesse jusqu'aujourd'hui de me dresser des pièges ¹¹.

9. Doeg, Iduméen, qui était présent, et le premier d'entre les officiers de Saül, lui répondit : J'ai vu le fils d'Isaï à Nobé, chez le *grand* prêtre Achimélech, fils d'Achitob,

10. qui a consulté le Seigneur pour lui, qui lui a donné des vivres, et l'épée même de Goliath le Philistin.

11. Le roi envoya donc quérir le *grand*

ŷ. 4. — ⁴ dans la place de Maspha, fortifiée par la nature.

ŷ. 5. — ⁵ Ce prophète fut plus tard à la cour de David (2. Rois, 24, 11-18), et il écrivit l'histoire de son règne. Voy. 1. Par. 29, 29.

⁶ à l'orient de Jérusalem (S. Jérôm.).

ŷ. 6. — ⁷ D'autres selon l'hébr. : Et comme Saül était assis à Gabaa, sous le Tébinthe, sur la hauteur....

ŷ. 7. — ⁸ vous Benjamites!

ŷ. 8. — ⁹ ou bien « en sorte que mon fils même... »

¹⁰ ou bien « en sorte que... »

¹¹ Jonathas était l'ami de David, mais son amitié ne lui fit jamais rien faire contre la fidélité qu'il devait à son père, auquel David demeura également toujours fidèle (Voy. pl. b. 24 etc.).

prêtre Achimélech, fils d'Achitob, avec tous les prêtres de la maison de son père, qui étaient à Nobé; et ils vinrent tous trouver le roi.

12. Saül dit alors à Achimélech : Ecoutez, fils d'Achitob. Achimélech lui répondit : Que vous plaît-il, seigneur?

13. Saül ajouta : Pourquoi avez-vous conjuré contre moi, vous et le fils d'Isaï, et lui avez-vous donné des pains et une épée? et pourquoi avez-vous consulté Dieu pour lui, afin qu'il s'élevât contre moi, lui qui ne cesse point jusqu'aujourd'hui de chercher des moyens pour me perdre?

14. Achimélech répondit au roi : Y a-t-il quelqu'un entre tous vos serviteurs qui vous soit aussi fidèle que David, lui qui est le gendre du roi, qui marche pour exécuter vos ordres¹², et qui a tant d'autorité dans votre maison?

15. Est-ce d'aujourd'hui que j'ai commencé à consulter le Seigneur pour lui? J'étais bien éloigné de prétendre rien faire en cela contre votre service. Je prie le roi de ne pas concevoir, ni de moi, ni de toute la maison de mon père¹³, un soupçon si désavantageux¹⁴; car pour ce qui est de ce que vous dites présentement, votre serviteur n'en a su quoi que ce soit.

16. Le roi lui dit : Vous mourrez présentement, Achimélech, vous et toute la maison de votre père.

17. Et il dit ensuite aux gardes¹⁵ qui l'entouraient : Tournez-vous, et tuez les prêtres du Seigneur; car ils sont d'intelligence avec David. Ils savaient bien qu'il s'enfuyait, et ils ne m'en ont point donné avis. Mais les officiers du roi ne voulurent point porter leurs mains sur les prêtres du Seigneur.

18. Alors le roi dit à Doeg : Vous, allez, et jetez-vous sur ces prêtres. Et Doeg, Iduméen, se tournant contre les prêtres, se jeta sur eux, et tua en ce jour-là quatre-vingt-cinq hommes qui portaient l'éphod de lin¹⁶.

dum Achimelech sacerdotem filium Achitob, et omnem domum patris ejus, sacerdotum, qui erant in Nobé, qui universi venerunt ad regem.

12. Et ait Saul ad Achimelech : Audi fili Achitob. Qui respondit : Præsto sum, domine.

13. Dixitque ad eum Saul : Quare conjurastis adversum me, tu et filius Isai, et dedisti ei panes et gladium, et consuluisti pro eo Deum, ut consurgeret adversum me, insidiator usque hodie permanens?

14. Respondensque Achimelech regi, ait : Et quis in omnibus servis tuis, sicut David fidelis, et gener regis, et pergens ad imperium tuum, et gloriosus in domo tua?

15. Num hodie cœpi pro eo consulere Deum? absit hoc a me : ne suspicetur rex adversus servum suum rem hujuscemodi, in universa domo patris mei : non enim scivit servus tuus quidquam super hoc negotio, vel modicum vel grande.

16. Dixitque rex : Morte morieris Achimelech, tu, et omnis domus patris tui.

17. Et ait rex emissariis, qui circumstabant eum : Convertimini, et interficite sacerdotes Domini : nam manus eorum cum David est : scientes quod fugisset, et non indicaverunt mihi. Noluerunt autem servi regis extendere manus suas in sacerdotes Domini.

18. Et ait rex ad Doeg : Convertere tu, et irrué in sacerdotes. Convertere et irrué in sacerdotes, et trucidavit in die illa octoginta quinque viros vestitos ephod lineo.

ÿ. 14. — ¹² d'autres trad. : qui connaît votre secret.

ÿ. 15. — ¹³ contre aucun de nous autres prêtres.

¹⁴ Litt. : que le roi ne soupçonne point contre son serviteur, dans toute la maison de mon père, — une pareille conjuration.

ÿ. 17. — ¹⁵ Dans l'hébr. : aux boueurs — aux satellites. Comp. 2. Rois. 15, 1; 3. Rois, 1, 5. Les gardes refusèrent d'obéir, et leur désobéissance fut légitime, car l'ordre de Saül était évidemment injuste et impie.

ÿ. 18. — ¹⁶ Voy. pl. h. 2, 18. — * On ne voit pas clairement s'ils avaient actuellement l'éphod, ou si cela doit s'entendre seulement du droit qu'ils avaient de le porter dans les fonctions sacrées.

19. Nobe autem civitatem sacerdotum percussit in ore gladii, viros et mulieres, et parvulos, et lactentes, bovemque et asinum, et ovem in ore gladii.

20. Evadens autem unus filius Achimelech, filii Achitob, cujus nomen erat Abiathar, fugit ad David,

21. et annuntiavit ei quod occidisset Saul sacerdotes Domini.

22. Et ait David ad Abiathar : Sciebam in die illa, quod cum ibi esset Doeg Idumæus, procul dubio annuntiaret Sauli : ego sum reus omnium animarum patris tui.

23. Mane mecum, ne timeas : si quis quaesierit animam meam, quaeret et animam tuam, mecumque servaberis.

19. Il alla ensuite à Nobé, qui était la ville des prêtres, et il fit passer au fil de l'épée les hommes et les femmes, sans épargner les petits enfants, ni ceux mêmes qui étaient à la mamelle, ni les bœufs, ni les ânes, ni les brebis.

20. Or, l'un des fils d'Achimélech, fils d'Achitob, qui s'appelait Abiathar, s'étant échappé, s'enfuit vers David,

21. et il lui vint dire que Saül avait tué les prêtres du Seigneur.

22. David répondit à Abiathar : Je savais bien que Doeg, l'Iduméen, s'étant trouvé là le jour que j'y fus, ne manquerait pas d'avertir Saül. Je suis cause de la mort de toute la maison de votre père.

23. Demeurez avec moi, et ne craignez rien. Si quelqu'un entreprend sur ma vie, il entreprendra aussi sur la vôtre ; et vous serez sauvé avec moi ¹⁷.

CHAPITRE XXIII.

David délivre Céila des attaques des Philistins; il est trahi, poursuivi et miraculeusement sauvé.

1. Et annuntiaverunt David, dicentes : Ecce Philistiim oppugnant Ceilam, et diripiunt areas.

2. Consuluit ergo David Dominum, dicens : Num vadam, et percussum Philisthæos istos? Et ait Dominus ad David : Vade, et percutes Philisthæos, et Ceilam salvabis.

3. Et dixerunt viri, qui erant cum David, ad eum : Ecce nos hic in Judæa consistentes timeamus : quanto magis si ierimus in Ceilam adversum agmina Philistinorum?

4. Rursum ergo David consuluit Dominum. Qui respondens,

1. Après cela on vint dire à David : Voilà les Philisthins qui attaquent Céila ¹, et qui pillent les granges ².

2. David consulta donc le Seigneur ³, et lui dit : Marcherai-je contre les Philistins, et pourrai-je les défaire? Le Seigneur répondit à David : Allez, vous déferrez les Philistins, et vous sauverez Céila.

3. Les gens qui étaient avec David lui dirent alors : Vous voyez qu'étant ici, en Judée, nous y sommes avec crainte : que sera-ce donc si nous allons à Céila attaquer les troupes des Philistins ⁴?

4. David consulta donc encore le Seigneur ⁵, qui lui répondit : Allez, marchez à Céila;

23. — ¹⁷ * Plusieurs *Pss.* se rapportent aux circonstances de la vie de David racontées dans ce ch., et entr'autres le *Ps.* 51, et peut-être aussi les *Pss.* 55, 56.

ÿ. 1. — ¹ dans la tribu de Juda. Voy. *Jos.* 15, 44.

² qui étaient hors de la ville. Voy. *Jug.* 6, 37.

ÿ. 2. — ³ par l'Urim et le Thummim (2. *Moy.* 28.); car voy. ÿ. 6.

ÿ. 3. — ⁴ Ils craignaient, d'une part, d'être battus par les Philistins, et, d'autre part, d'être surpris par Saül (ÿ. 7.).

ÿ. 4. — ⁵ * Par l'organe du grand prêtre Abiathar, comme la première fois (ÿ. 2. 6. 9.).

car je vous livrerai les Philistins entre les mains.

5. David s'en alla donc avec ses gens à Cécila. Il combattit contre les Philistins, il en fit un grand carnage, il emmena leurs troupeaux, et il sauva les habitants de Cécila.

6. Or quand Abiathar, fils d'Achimélech, se réfugia vers David à Cécila, il apporta avec lui l'éphod ⁶.

7. Lorsque Saül eut appris que David était venu à Cécila, il dit : Dieu me l'a livré entre les mains. Il est pris, puisqu'il est entré dans une ville où il y a des portes et des serrures.

8. Il commanda donc à tout le peuple ⁷ de marcher contre Cécila, et d'y assiéger David et ses gens.

9. David fut averti que Saül se préparait secrètement à le perdre, et il dit au prêtre Abiathar : Prenez l'éphod ⁸.

10. Et David dit : Seigneur, Dieu d'Israël, votre serviteur a entendu dire que Saül se prépare à venir à Cécila pour détruire cette ville à cause de moi.

11. Les habitants de Cécila me livreront-ils entre ses mains? Et Saül y viendra-t-il, comme votre serviteur l'a ouï dire? Seigneur, Dieu d'Israël, faites-le connaître à votre serviteur. Le Seigneur répondit : Saül viendra.

12. David dit encore : Les habitants de Cécila me livreront-ils, et ceux qui sont avec moi, entre les mains de Saül? Le Seigneur lui répondit : Ils vous livreront ⁹.

13. David se disposa donc à s'en aller avec ses gens au nombre d'environ six cents; et étant partis de Cécila, ils erraient çà et là, sans savoir où ils iraient. Saül ayant appris en même temps que David s'était retiré de Cécila, et s'était sauvé, ne parla plus d'y aller.

14. Or David demeurait dans le désert, dans des lieux très-forts ¹⁰; et il se retirait

ait ei : Surge, et vade in Ceilam : ego enim tradam Philisthæos in manu tua.

5. Abiit ergo David, et viri ejus, in Ceilam, et pugnavit adversum Philisthæos, et abegit jumenta eorum, et percussit eos plaga magna : et salvavit David habitatores Ceilæ.

6. Porro eo tempore, quo fugiebat Abiathar filius Achimelech ad David in Ceilam, ephod secum habens descenderat.

7. Nuntiatum est autem Sauli quod venisset David in Ceilam; et ait Saul : Tradidit eum Deus in manus meas, conclususque est, introgressus urbem in qua portæ et seræ sunt.

8. Et præcepit Saul omni populo ut ad pugnam descenderet in Ceilam, et obsideret David, et viros ejus.

9. Quod cum David rescisset, cuia præpararet ei Saul clam malum, dixit ad Abiathar sacerdotem : Applica ephod.

10. Et ait David : Domine Deus Israel, audivit famam servus tuus, quod disponat Saul venire in Ceilam, ut evertat urbem propter me :

11. Si tradent me viri Ceilæ in manus ejus? Et si descendet Saul, sicut audivit servus tuus? Domine Deus Israel, indica servo tuo. Et ait Dominus : Descendet.

12. Dixitque David : Si tradent me viri Ceilæ, et viros qui sunt mecum, in manus Saul? Et dixit Dominus : Tradent.

13. Surrexit ergo David et viri ejus quasi sexcenti, et egressi de Ceila, huc atque illuc vagabantur incerti : nuntiatumque est Sauli quod fugisset David de Ceila, et salvatus esset : quam ob rem dissimulavit exire.

14. Morabatur autem David in deserto in locis firmissimis, man-

ŷ. 6. — ⁶ du grand prêtre, sur lequel était le rational avec l'Urim et le Thummim.

ŷ. 8. — ⁷ qu'il y avait en ce moment autour de lui, non à tout Israël.

ŷ. 9. — ⁸ revêtez-vous-en, afin de me donner un conseil au nom de Dieu.

ŷ. 12. — ⁹ si vous ne prenez la fuite.

ŷ. 14. — ¹⁰ Autrem. selon l'hébr. sur les hauteurs — ^{*} Les forteresses, c'est-

sitque in monte solitudinis Ziph, in monte opaco : quærebat eum tamen Saul cunctis diebus : et non tradidit eum Deus in manus ejus.

15. Et vidit David quod egressus esset Saul ut quæreret animam ejus. Porro David erat in deserto Ziph in silva.

16. Et surrexit Jonathas filius Saul, et abiit ad David in silvam, et confortavit manus ejus in Deo, dixitque ei :

17. Ne timeas : neque enim inveniet te manus Saul patris mei, et tu regnabis super Israel, et ego ero tibi secundus, sed et Saul pater meus scit hoc.

18. Percussit ergo uterque fœdus coram Domino : mansitque David in silva : Jonathas autem reversus est in domum suam.

19. Ascenderunt autem Ziphæi ad Saul in Gabaa, dicentes : Nonne ecce David latitat apud nos in locis tutissimis silvæ, in colle Hachila, quæ est ad dexteram deserti?

20. Nunc ergo, sicut desideravit anima tua ut descenderes, descende : nostrum autem erit ut tradamus eum in manus regis.

21. Dixitque Saul : Benedicti vos a Domino, quia doluistis vicem meam.

22. Abite ergo, oro, et diligentius præparate, et curiosius agite, et considerate locum ubi sit pes ejus, vel quis viderit eum ibi : recogitat enim de me, quod calide insidiet ei.

23. Considerate et videte omnia latibula ejus, in quibus absconditur : et revertimini ad me ad rem certam, ut vadam vobiscum ; quod si etiam in terram se abstruserit, perscrutabor eum in cunctis millibus Juda.

24. At illi surgentes abierunt in Ziph ante Saul : **David autem**

en la montagne du désert de Ziph ¹¹, qui était une montagne toute couverte d'arbres. Saül le cherchait sans cesse ; mais Dieu ne le livra point entre ses mains.

15. Et David sut que Saül s'était mis en campagne pour trouver moyen de le perdre ; et il demeura au désert de Ziph, dans la forêt.

16. Jonathas, fils de Saül, le vint trouver dans cette forêt, et il le fortifia en Dieu, en lui disant ¹² :

17. Ne craignez point ; car Saül, mon père, ne vous trouvera point. Vous serez roi d'Israël, et je serai le second après vous ; et mon père le sait bien lui-même.

18. Ils firent donc tous deux alliance devant le Seigneur. Et David demeurant dans la forêt, Jonathas retourna en sa maison.

19. Cependant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, et lui dirent : Ne savez-vous pas que David est caché parmi nous, dans les endroits les plus forts de la forêt, vers la colline d'Hachila, qui est à main droite du désert?

20. Puis donc que vous désirez le trouver, vous n'avez qu'à venir ; et ce sera à nous à le livrer entre les mains du roi ¹³.

21. Saül répondit : Bénis soyez-vous du Seigneur, vous qui avez été touchés de mes maux.

22. Allez donc, je vous prie, faites toute sorte de diligence ; cherchez avec tout le soin possible ; considérez bien où il peut être, ou qui le peut avoir vu : car il se doute que je l'observe, et que je l'épie pour le surprendre ¹⁴.

23. Examinez, et remarquez tous les lieux où il a accoutumé de se cacher. Et lorsque vous vous serez bien assurés de tout, revenez me trouver, afin que j'aille avec vous. Quand il se serait caché au fond de la terre, j'irai l'y chercher avec tout ce qu'il y a d'hommes dans Juda.

24. Ceux de Ziph s'en retournèrent chez eux avant Saül. Or David avec ses gens étaient

ies lieux élevés, selon le langage du temps, — d'où il pouvait facilement apercevoir ses persécuteurs.

¹¹ * près d'une ville de même nom, dans la partie méridionale de la tribu de Juda. Comp. Ps. 72.

ÿ. 16. — ¹² il l'encouragea, en lui donnant confiance dans le secours de Dieu.

ÿ. 20. — ¹³ * circonstance qui forme le sujet du Ps. 53.

ÿ. 22. — ¹⁴ Dans l'hébr. : car il m'a été dit qu'il est très-rusé.

dans le désert de Maon ¹⁵, dans la plaine, à la droite de Jésimon ¹⁶.

25. Saül, accompagné de tous ses gens, alla donc l'y chercher. David en ayant eu avis, se retira aussitôt au rocher ¹⁷ du désert de Maon, dans lequel il demeurerait. Saül en fut averti, et il entra dans le désert de Maon, pour l'y poursuivre.

26. Saül côtoyait la montagne d'un côté; David avec ses gens la côtoyait de l'autre. David désespérait ¹⁸ de pouvoir échapper des mains de Saül; car Saül et ses gens tenaient David et ceux qui étaient avec lui, environnés comme dans un cercle, pour les prendre.

27. Mais en même temps un courrier vint dire à Saül : Hâtez-vous de venir, car les Philistins ont fait une irruption dans le pays.

28. Saül cessa donc de poursuivre David pour marcher contre les Philistins. C'est pourquoi l'on a appelé ce lieu-là le Rocher de séparation ¹⁹.

et viri ejus erant in deserto Maon, in campestribus, ad dexteram Jésimon.

25. Ivit ergo Saul et socii ejus ad quærendum eum : et nuntiatum est David, statimque descendit ad petram, et versabatur in deserto Maon; quod cum audisset Saul, persecutus est David in deserto Maon.

26. Et ibat Saul ad latus montis ex parte una : David autem et viri ejus erant in latere montis ex parte altera : porro David desperabat se posse evadere a facie Saul : itaque Saul et viri ejus, in modum coronæ cingebant David et viros ejus, ut caperent eos.

27. Et nuntius venit ad Saul, dicens : Festina, et veni, quoniam infuderunt se Philistini super terram.

28. Reversus est ergo Saul desistens persequi David, et perrexit in occursum Philistinorum; propter hoc vocaverunt locum illum, Petram dividentem.

CHAPITRE XXIV.

David épargne généreusement Saül, qui se réconcilie avec lui, et demande de lui un serment

1. David étant sorti de ce lieu-là, demeura à Engaddi ¹, dans des lieux très-sûrs ².

2. Et Saül étant revenu après avoir poursuivi les Philistins, on vint lui dire que David était dans le désert d'Engaddi.

3. Il prit donc avec lui trois mille hommes choisis de tout Israël, et il se mit en campagne, résolu d'aller chercher David et ses

1. Ascendit ergo David inde : et habitavit in locis tutissimis Engaddi.

2. Cumque reversus esset Saul, postquam persecutus est Philistinos, nuntiaverunt ei, dicentes : Ecce, David in deserto est Engaddi.

3. Assumens ergo Saul tria milia electorum virorum ex omni Israel, perrexit ad investigandum

¶ 24. — ¹⁵ * Ce désert était une partie de celui de Ziph, et il était ainsi nommé à cause de la ville de Maon, à l'extrémité méridionale de Juda. C'est un lieu assez montagneux et rempli de cavernes. Voy. *Théât. des div. Ecrit.* § 104.

¹⁶ Dans l'hébr. : à la droite du désert, c'est-à-dire au midi du désert.

¶ 25. — ¹⁷ dans la caverne d'un rocher.

¶ 26. — ¹⁸ Dans l'hébr. : se hâta de s'éloigner de devant Saül.

¶ 28. — ¹⁹ parce que Dieu sépara merveilleusement Saül de David.

¶ 1. — ¹ * près de la mer Morte, non loin de la plaine de Jéricho.

² sur les montagnes, qui étaient fortifiées par la nature.

David et viros ejus, etiam super abruptissimas petras, quæ solis iberibus perviæ sunt.

4. Et venit ad caulas ovium, quæ se offerebant vianti; eratque ibi spelunca, quam ingressus est Saul, ut purgaret ventrem: porro David et viri ejus in interiore parte speluncæ latebant.

5. Et dixerunt servi David ad eum: Ecce dies, de qua locutus est Dominus ad te: Ego tradam tibi inimicum tuum, ut facias ei sicut placuerit in oculis tuis. Surrexit ergo David, et præcidit oram chlamidis Saul silenter.

6. Post hæc percussit cor suum David, eo quod abscidisset oram chlamidis Saul.

7. Dixitque ad viros suos: Propitius sit mihi Dominus, ne faciam hæc rem domino meo, christo Domini, ut mittam manum meam in eum, quia christus Domini est.

8. Et confregit David viros suos sermonibus, et non permisit eos ut consurgerent in Saul: porro Saul exurgens de spelunca, pergebat, coëpto itinere.

9. Surrexit autem et David post eum: et egressus de spelunca, clamavit post tergum Saul, dicens: Domine mi rex. Et respexit Saul post se: et inclinans se David pronus in terram, adoravit.

10. dixitque ad Saul: Quare audis verba hominum loquentium: David quærit malum adversum te?

11. Ecce hodie viderunt oculi tui quod tradiderit te Dominus in manu mea in spelunca: et cogitavi ut occiderem te, sed pepercit tibi oculus meus; dixi enim: Non

gens jusque sur les rochers les plus escarpés, où il n'y a que les chèvres sauvages qui puissent monter.

4. Et étant venu à des parcs de brebis qu'il rencontra dans son chemin, il se trouva là une caverne où il entra pour une nécessité naturelle³. Or David et ses gens s'étaient cachés dans le fond de la même caverne.

5. Les gens de David lui dirent: Voici le jour dont le Seigneur vous a dit: Je vous livrerai votre ennemi entre vos mains, afin que vous le traitiez comme il vous plaira⁴. David s'étant donc avancé, coupa tout doucement le bord de la casaque de Saül.

6. Et aussitôt il se repentit en lui-même⁵ de ce qu'il avait ainsi coupé le bord de son vêtement.

7. Et il dit à ses gens: Dieu me garde de commettre cet excès à l'égard de celui qui est mon maître et l'oïnt du Seigneur, que de mettre la main sur lui, puisqu'il est l'oïnt du Seigneur.

8. David par ses paroles arrêta la violence de ses gens, et il ne leur permit pas de se jeter sur Saül. Saül étant sorti de la caverne, continua son chemin.

9. David le suivit; et étant sorti de la caverne, il cria après lui, et lui dit: Mon seigneur et mon roi⁶! Saül regarda derrière lui; et David lui fit une profonde révérence en se baissant jusqu'en terre,

10. et il lui dit: Pourquoi écoutez-vous les paroles de ceux qui vous disent: David ne cherche qu'une occasion de vous perdre?

11. Vous voyez aujourd'hui de vos yeux que le Seigneur vous a livré entre mes mains dans la caverne. J'ai même eu la pensée de vous tuer⁷; mais mon œil vous a épargné, car j'ai dit: Je ne porterai point

ÿ. 4. — ³ Dans l'hébr.: pour couvrir ses pieds, c'est-à-dire ou bien pour soulager la nature, ou bien pour y prendre son sommeil; et le verset 5 rend ce dernier sens vraisemblable.

ÿ. 5. — ⁴ On ne voit pas dans l'Ecriture quand ni par qui le Seigneur dit cela à David. Il est vraisemblable que ce n'est là qu'une interprétation que les gens de David font, à leur manière, de la promesse du trône qui lui avait été faite.

ÿ. 6. — ⁵ de ce qu'il lui avait coupé un morceau de son manteau, ce qui fit naître en lui la tentation (ÿ. 11.) de le mettre à mort. Combien généreuse, combien chrétienne fut la conduite de David (Rom. 13, 1. 5.)! Cette victoire sur lui-même fut plus glorieuse que sa victoire sur Goliath (Chrys.).

ÿ. 9. — ⁶ David devait succéder à Saül, et il ne l'ignorait pas; mais tant que Saül vécut il lui demeura fidèle, et c'était son devoir.

ÿ. 11. — ⁷ Dans l'hébr.: on m'a dit, on m'a conseillé... de vous tuer.

la main sur mon maître, parce que c'est l'oint du Seigneur.

12. Voyez vous-même, mon père, et reconnaissez si ce n'est pas là le bord de votre casaque que je tiens dans ma main, et qu'en coupant l'extrémité de votre vêtement, je n'ai point voulu porter la main sur vous. Après cela considérez, et voyez vous-même que je ne suis coupable d'aucun mal, ni d'aucune injustice, et que je n'ai point péché contre vous. Et cependant vous cherchez tous les moyens de m'ôter la vie.

13. Que le Seigneur soit le juge entre vous et moi. Que le Seigneur me venge lui-même de vous; mais pour moi, je ne porterai jamais la main sur vous.

14. C'est aux impies à faire des actions impies, selon l'ancien proverbe. Ainsi il ne m'arrivera jamais de mettre la main sur vous⁸.

15. Qui poursuivez-vous, ô roi d'Israël? qui poursuivez-vous? Vous poursuivez un chien mort, et une puce⁹.

16. Que le Seigneur soit le juge, et qu'il juge lui-même entre vous et moi; qu'il considère ce qui se passe, qu'il prenne la défense de ma cause, et qu'il me délivre de vos mains.

17. Après que David eut parlé de cette sorte à Saül, Saül lui dit : N'est-ce pas là votre voix que j'entends, ô mon fils David? En même temps il jeta un grand soupir, et il versa des larmes;

18. et il ajouta : Vous êtes plus juste que moi; car vous ne m'avez fait que du bien, et je ne vous ai rendu que du mal¹⁰.

19. Et vous m'avez fait connaître aujourd'hui la bonté de votre cœur à mon égard, lorsque le Seigneur m'ayant livré entre vos mains, vous ne m'avez point ôté la vie.

20. Car qui est celui qui, ayant trouvé son ennemi, le laisse aller sans lui faire aucun mal? Que le Seigneur récompense lui-même cette bonté que vous m'avez témoignée aujourd'hui.

21. Et comme je sais que très-certainement vous régnerez, et que vous posséderez le royaume d'Israël,

extendam manum meam in dominum meum, quia christus Domini est.

12. Quin potius pater mi, vide, et cognosce oram chlamidis tuæ, in manu mea : quoniam cum præscinderem summitatem chlamidis tuæ, nolui extendere manum meam in te ; animadvertite, et vide, quoniam non est in manu mea malum, neque iniquitas, neque peccavi in te : tu autem insidiaris animæ meæ ut auferas eam.

13. Judicet Dominus inter me et te, et ulciscatur me Dominus ex te : manus autem mea non sit in te.

14. Sicut et in proverbio antiquo dicitur : AB IMPIS egrediatur impietas : manus ergo mea non sit in te.

15. Quem persequeris, rex Israel? quem persequeris? canem mortuum persequeris, et pulicem unum.

16. Sit Dominus judex, et judicet inter me et te : et videat, et judicet causam meam, et eruat me de manu tua.

17. Cum autem complexisset David loquens sermones hujusmodi ad Saul, dixit Saul : Numquid vox hæc tua est, fili mi David? Et levavit Saul vocem suam, et flevit :

18. dixitque ad David : Justior tu es quam ego : tu enim tribuisti mihi bona : ego autem red didi tibi mala.

19. Et tu indicasti hortie que feceris mihi bona : quomodo tradiderit me Dominus in manum tuam, et non occideris me.

20. Quis enim cum invenerit inimicum suum, dimittet eum in via bona? Sed Dominus reddat tibi vicissitudinem hanc, pro eo quod hodie operatus es in me.

21. Et nunc quia scio quod certissime regnatus sis, et habiturus in manu tua regnum Israel :

§. 14. — ⁸ car je ne veux pas être mis au nombre des impies.

§. 15. — ⁹ Un homme de rien, sans puissance et sans force (Comp. 2. Rois, 16, 9.). — David s'humilie autant qu'il peut.

§. 18. — ¹⁰ Saül put parler sincèrement, mais il était inconstant, et l'ambition qui perce même dans la suite de son discours (§. 21. 22.) étouffa bientôt ces sentiments de repentir.

22. jura mihi in Domino, ne deleas semen meum post me, neque auferas nomen meum de domo patris mei.

23. Et juravit David Sauli. Abiit ergo Saul in domum suam : et David et viri ejus ascenderunt ad tutiora loca.

22. jurez-moi par le Seigneur que vous ne détruirez point ma race après moi, et que vous n'exterminerez point mon nom de la maison de mon père ¹¹.

23. David le jura à Saül. Ainsi Saül retourna en sa maison ; et David et ses gens se retirèrent en des lieux plus sûrs ¹².

CHAPITRE XXV.

Mort de Samuel. Orgueil de Nabal. Prudence de sa femme. David l'épouse.

1. Mortuus est autem Samuel, et congregatus est universus Israël, et plauerunt eum, et sepeherunt eum in domo sua in Ramatha. Consurgensque David descendit in desertum Pharan.

2. Erat autem vir quispiam in solitudine Maon, et possessio ejus in Carmelo, et homo ille magnus nimis : erantque ei oves tria milia, et mille capræ ; et accidit ut tonderetur grex ejus in Carmelo.

3. Nomen autem viri illius erat Nabal : et nomen uxoris ejus Abigail ; eratque mulier illa prudentissima et speciosa : porro vir ejus durus, et pessimus, et malitiosus : erat autem de genere Caleb.

1. Or Samuel étant mort ¹, tout Israël s'assembla pour le pleurer, et il fut enterré en sa maison ² de Ramatha. Alors David se retira dans le désert de Pharan ³. *Pl. b. 28, 3. Eccli. 46, 23.*

2. Or il y avait un homme dans le désert de Maon qui avait son bien sur le Carmel ⁴. Cet homme était extrêmement riche. Il avait trois mille brebis et mille chèvres ; et il arriva qu'il fit tondre ses brebis sur le Carmel.

3. Il s'appelait Nabal, et sa femme Abigail. Abigail était très-prudente et fort belle ; mais pour son mari, c'était un homme dur, brutal et très-méchant. Il était de la race de Caleb ⁵.

22. — ¹¹ que vous n'exterminerez point ma famille (la souche, la tige de ma race).

23. — ¹² sur les hauteurs des montagnes.

1. — ¹ L'an du monde 2947, avant Jésus-Christ 1057.

² dans le tombeau de sa famille ; car les Hébreux ne souffraient point de morts dans leurs maisons, de peur de contracter quelques souillures.

³ entre les montagnes de Juda et le mont Sinai, dans l'Arabie. (1. *Moys. 14, 6.*) — Israël pleura Samuel vraisemblablement pendant trente jours. *Comp. 4. Moys. 20, 30 ; 5. Moys. 34, 8.* — Samuel fut l'un des plus beaux caractères et des plus grands génies qu'on voie dans l'Écriture. Voy. son éloge *Eccli. 46, 16* et suiv. Ce fut lui qui institua ces collèges ou académies de prophètes dont il est parlé ci-dessus 10, 5 ; 19, 18, et qui se maintinrent jusqu'à la captivité ; et par là il releva le culte du vrai Dieu, et contribua puissamment à l'extirpation de l'idolâtrie. Il restaura également l'état politique, qu'il trouva sans unité et sans gouvernement ; et après avoir réuni toutes les tribus sous un pouvoir central, il s'appliqua à réveiller l'esprit public, pour les préparer à lutter avec succès contre les Philistins, leurs implacables ennemis. Dans tous ses actes on reconnaît dans Samuel l'homme sévère et énergique qui, doué d'un coup d'œil pénétrant et animé d'un zèle ardent pour le Dieu d'Israël et pour sa loi, ne se laisse arrêter par aucun obstacle et marche droit à son but, avec la ferme conviction que c'est l'esprit de Dieu qui lui inspire et qui lui dicte ses actions.

2. — ⁴ Voy. *Jos. 15, 55.* — ⁵ C'est le Carmel de Juda. *Pl. h. 15, 12.*

3. — ⁵ c'est-à-dire du chien. C'était un homme ressemblant au chien, envieux, avide, irascible et sans compassion.

4. David ayant donc appris dans le désert que Nabal faisait tondre ses brebis,

5. lui envoya dix jeunes hommes. auxquels il dit : Allez-vous-en sur le Carmel trouver Nabal; saluez-le de ma part civilement,

6. et dites-lui : Que la paix soit avec mes frères et avec vous; que la paix soit en votre maison; que la paix soit sur tout ce que vous possédez⁶.

7. J'ai su que vos pasteurs, qui étaient avec nous dans le désert⁷, tondent vos brebis. Nous ne leur avois jamais fait aucune peine, et ils n'ont rien perdu de leur troupeau, pendant tout le temps qu'ils ont été avec nous sur le Carmel⁸.

8. Demandez-le à vos gens, et ils vous le diront. Maintenant donc que vos⁹ serviteurs trouvent grâce devant vos yeux; car nous venons dans un jour de joie¹⁰. Donnez à vos serviteurs et à David, votre fils, tout ce qu'il vous plaira.

9. Les gens de David étant venus trouver Nabal, lui dirent toutes ces mêmes paroles de la part de David, et attendirent sa réponse.

10. Mais Nabal répondit aux gens de David : Qui est David? et qui est le fils d'Isaï? On ne voit autre chose aujourd'hui que des serviteurs qui fuient leurs maîtres¹¹.

11. Quoi donc! j'irai prendre mon pain et mon eau, et la chair des bêtes que j'ai fait tuer pour ceux qui tondent mes brebis, et je les donnerai à des gens que je ne connais point?

12. Les gens de David étant retournés sur leurs pas, le vinrent retrouver, et lui rapportèrent tout ce que Nabal leur avait dit.

13. Alors David dit à ses gens : Que chacun prenne son épée. Tous prirent leurs épées; et David prit aussi la sienne, et marcha suivi d'environ quatre cents hommes : et deux cents demeurèrent pour garder le bagage.

4. Cum ergo audisset David in deserto quod tonderet Nabal gregem suum,

5. misit decem juvenes, et dixit eis : Ascendite in Carmelum, et venietis ad Nabal, et salutabitis eum ex nomine meo parifice.

6. Et dicetis : Sit fratribus meis, et tibi pax, et domui tue pax, et omnibus, quæcumque habes, sit pax.

7. Audivi quod tonderent pastores tui, qui erant nobiscum in deserto : nunquam eis molesti fuimus, nec aliquando defuit quidquam eis de grege, omni tempore quo fuerunt nobiscum in Carmelo.

8. Interroga pueros tuos, et indicabunt tibi. Nunc ego inveniant pueri tui gratiam in oculis tuis : in die enim bona venimus : quod cumque invenerit manus tua, da servis tuis, et filio tuo David.

9. Cumque venissent pueri David, locuti sunt ad Nabal omnia verba hæc ex nomine David : et siluerunt.

10. Respondens autem Nabal pueris David, ait : Quis est David? et quis est filius Isaï? hodie increverunt servi qui fugiunt dominos suos.

11. Tollam ergo panes meos, et aquas meas, et carnes pecorum quæ occidi tonsoribus meis, et dabo viris quos nescio unde sint?

12. Regressi sunt itaque pueri David per viam suam, et reversi venerunt, et nuntiaverunt ei omnia verba quæ dixerat.

13. Tunc ait David pueris suis : Accingatur unusquisque gladio suo. Et accincti sunt singuli gladiis suis, accinctusque est et David ense suo : et secuti sunt David quasi quadringenti viri : porro ducenti remanserunt ad sarcinas.

ŷ. 6. — ⁶ Ne craignez point; vos serviteurs (ŷ. 8.) ne viennent point pour vous faire aucun mal; soyez au contraire heureux, vous et votre famille.

ŷ. 7. — ⁷ qui faisaient paître leurs troupeaux dans notre voisinage.

⁸ car nous les protégeions contre les animaux féroces et contre les voleurs.

ŷ. 10. 17.

ŷ. 8. — ⁹ proprement les miens, mais qui seront aussi les vôtres.

¹⁰ dans un jour de fête, comme était la tonte des troupeaux, où les étrangers et les pauvres recevaient toujours quelques présents.

ŷ. 10. — ¹¹ Ainsi David même est un esclave!

14. Abigail autem uxori Nabal nuntiavit unus de pueris suis, dicens : Ecce David misit nuntios de deserto, ut benedicerent domino nostro : et aversatus est eos ;

15. homines isti, boni satis fuerunt nobis, et non molesti : nec quidquam aliquando periit omni tempore, quo fuimus conversati cum eis in deserto :

16. pro muro erant nobis tam in nocte quam in die, omnibus diebus quibus pavimus apud eos greges.

17. Quam ob rem considera, et recogita quid facias : quoniam completa est malitia adversum virum tuum, et adversum domum tuam, et ipse est filius Belial, ita ut nemo possit ei loqui.

18. Festinavit igitur Abigail, et tulit ducentos panes, et duos utres vini, et quinque arietes coctos, et quinque sata polentæ, et centum ligaturas uvæ passæ, et ducentas massas caricarum, et posuit super asinos :

19. dixitque pueris suis : Præcedite me : ecce, ego, post tergum sequar vos : viro autem suo Nabal non indicavit.

20. Cum ergo ascendisset asinum, et descenderet ad radices montis, David et viri ejus descendent in occursum ejus : quibus et illa occurrit.

21. Et ait David : Vere frustra servavi omnia quæ hujus erant in deserto, et non periit quidquam de cunctis quæ ad eum pertinebant : et reddidit mihi malum pro bono.

22. Hæc faciat Deus inimicis David, et hæc addat, si reliquero de omnibus quæ ad ipsum pertinent usque mane, mingentem ad parietem.

14. Alors un des serviteurs de Nabal dit à Abigail, sa femme : David vient d'envoyer du désert quelques-uns de ses gens pour faire un compliment à notre maître ; et il les a rebutés avec rudesse.

15. Ces gens-là ont été très-bons à notre égard, et ils ne nous ont fait aucune peine. Tant que nous avons été avec eux dans le désert, il ne s'est rien perdu de nos troupeaux.

16. Ils nous servaient comme de muraille, tant de nuit que de jour, pendant tout le temps que nous avons mené paître au milieu d'eux nos troupeaux.

17. C'est pourquoi voyez, et pensez à ce que vous avez à faire ; car quelque grand malheur est prêt de tomber sur votre mari et sur votre maison, parce que cet homme-là est un fils de Bélial ¹², en sorte que personne ne peut lui parler.

18. Abigail prit donc en grande hâte deux cents pains, deux vaisseaux pleins de vin, cinq bœufs tout cuits, cinq boisseaux de farine d'orge, cent paquets de raisins secs, et deux cents cabas de figues sèches ¹³. Elle mit tout cela sur des ânes ;

19. et elle dit à ses gens : Allez devant moi, je m'en vais vous suivre. Et elle ne parla point de ceci à Nabal son mari.

20. Etant donc montée sur un âne, comme elle descendait au pied de la montagne ¹⁴, elle rencontra David et ses gens, qui venaient dans le même chemin.

21. Alors David dit : C'est bien en vain que j'ai conservé dans le désert tout ce qui était à cette homme, sans qu'il se soit rien perdu de tout ce qui lui appartenait, puisqu'après cela il me rend le mal pour le bien.

22. Que Dieu traite les ennemis de David dans toute sa sévérité ¹⁵, comme il est vrai que je ne laisserai rien en vie demain au matin de tout ce qui appartient à Nabal, ni homme, ni bête ¹⁶.

† 17. — ¹² * un méchant, animé de sentiments bas et pervers (†. 3.).

†. 18. — ¹³ de gâteaux.

†. 20. — ¹⁴ D'autres traduisent : dans des chemins, où chacun des deux partis ne voyait point l'autre. Autrem. : dans les broussailles. — * Dans l'hébr. : par les lieux secrets de la montagne.

†. 22. — ¹⁵ Litt. : Que Dieu fasse ceci et ajoute cela aux ennemis de David. — Que Dieu fasse à mes ennemis bien sur bien, si etc. Autant il est vrai que Dieu ne fait pas de bien à mes ennemis, autant est-il certain que je ne laisserai pas, etc.

¹⁶ Litt. : pas même celui qui urine contre la muraille, — depuis l'homme jusqu'à un chien. Les femmes étaient réduites en esclavage. — * David avait-il le droit de traiter ainsi Nabal et sa maison ? Voy. †. 26. 28. 31. 33. 39. — On trouve ici pour

23. Or Abigaïl n'eut pas plutôt aperçu David, qu'elle descendit de dessus son âne. Elle lui fit une profonde révérence, en se prosternant le visage contre terre ;

24. et se jetant à ses pieds, elle lui dit : Que cette iniquité, mon seigneur, tombe sur moi ¹⁷. Permettez *seulement*, je vous prie, à votre servante de vous parler, et ne refusez pas d'entendre les paroles de votre servante.

25. Que le cœur de mon seigneur et de mon roi ¹⁸ ne soit point sensible à l'injustice de Nabal, parce qu'il est insensé ; et son nom même marque sa folie ¹⁹. Car pour moi, qui suis votre servante, je n'ai point vu les gens que vous avez envoyés.

26. Maintenant donc, mon seigneur, comme Dieu est vivant, et comme votre âme est vivante, il est vrai aussi que le Seigneur vous a empêché de venir répandre le sang, et qu'il vous a conservé vos mains *innocentes*. Que vos ennemis, qui cherchent les moyens de vous nuire, deviennent semblables à Nabal.

27. Mais recevez, je vous prie, ce présent que votre servante vous apporte, à vous mon seigneur, et faites-en part aux gens qui vous suivent.

28. Remettez l'iniquité de votre servante ; car le Seigneur très-certainement établira votre maison ²⁰, parce que vous combattez pour lui, mon seigneur. Qu'il ne se trouve donc en vous aucun mal pendant tous les jours de votre vie.

29. Que s'il s'élève un jour quelqu'un, mon seigneur, qui vous persécute, et qui cherche à vous ôter la vie, votre âme sera conservée comme étant liée dans le faisceau des vivants auprès du Seigneur votre Dieu ²¹ ; mais l'âme de vos ennemis sera jetée bien loin, comme une pierre qui est lancée d'une fronde avec un grand effort.

23. Cum autem vidisset Abigail David, festinavit, et descendit de asino, et procidit coram David super faciem suam, et adoravit super terram,

24. et cecidit ad pedes ejus, et dixit : In me sit, domine mi, hæc iniquitas : loquatur, obsecro, ancilla tua in auribus tuis : et audi verba famulæ tuæ.

25. Ne ponat, oro, dominus meus rex cor suum super virum istum iniquum Nabal : quoniam secundum nomen suum stultus est, et stultitia est cum eo : ego autem ancilla tua non vidi pueros tuos, domine mi, quos misisti.

26. Nunc ergo, domine mi, vivit Dominus, et vivit anima tua, qui prohibuit te ne venires in sanguinem, et salvavit manum tuam tibi : et nunc fiant sicut Nabal inimici tui, et qui quærunt domino meo malum.

27. Quapropter suscipe benedictionem hanc, quam attulit ancilla tua tibi domino meo : et da pueris qui sequuntur te dominum meum.

28. Aufer iniquitatem famulæ tuæ : faciens enim faciet Dominus tibi domino meo domum fidelem, quia prælia Domini, domine mi, tu præliaris : malitia ergo non inveniatur in te omnibus diebus vitæ tuæ.

29. Si enim surrexerit aliquando homo persequens te, et quærens animam tuam, erit anima domini mei custodita quasi in fasciculo viventium, apud Dominum Deum tuum : porro inimicorum tuorum anima rotabitur, quasi in impetu et circulo fundæ.

la première fois la locution : *Mingentem ad parietem*, qui se présente assez fréquemment dans la suite. Il y a du reste dans les *Livres des Rois*, et même dans celui des *Juges*, plusieurs autres expressions qu'on ne rencontre ni dans les *Livres de Moïse* ni dans celui de *Josué*. Tels sont : 1° Le mot *Meschiach*, oint, sacré, qu'on lit pour la première fois 1. *Rois* 2, 10 ; 2° la formule de serment *hoc faciat tibi Deus et hoc addit*, 1. *Rois* 3, 17 ; 3° le mot *Nétsuch*, pris dans le sens de vainqueur, 1. *Rois* 15, 29.

ÿ. 24. — ¹⁷ J'expierei la faute de mon mari, je suis disposée à la réparer.

ÿ. 25. — ¹⁸ Le mot « roi » n'est pas dans l'hébreu.

¹⁹ car « Nabal » signifie insensé.

ÿ. 28. — ²⁰ Litt. : car le Seigneur vous établira, à vous, mon seigneur, une maison fidèle, — une maison stable.

ÿ. 29. — ²¹ comme étant dans l'assemblée des vivants, que Dieu conserve. Voy. 2, *ys.* 32, 32.

30. Cum ergo fecerit Dominus tibi domino meo omnia quæ locutus est bona de te, et constituerit te ducem super Israël,

31. non erit tibi hoc in singultum, et in scrupulum cordis domino meo, quod effuderis sanguinem innoxium, aut ipse te ultus fueris : et cum benefecerit Dominus domino meo, recordaberis ancillæ tuæ.

32. Et ait David ad Abigail : Benedictus Dominus Deus Israël, qui misit hodie te in occursum meum, et benedictum eloquium tuum,

33. et benedicta tu, quæ prohibuisti me hodie ne irem ad sanguinem, et ulciscerer me manu mea.

34. Alioquin vivit Dominus Deus Israël, qui prohibuit me ne malum facerem tibi : nisi cito venisses in occursum mihi, non remansisset Nabal usque ad lucem matutinam, mingens ad parietem.

35. Suscepit ergo David de manu ejus omnia quæ attulerat ei, dixitque ei : Vade pacifice in domum tuam, ecce audivi vocem tuam, et honoravi faciem tuam.

36. Venit autem Abigail ad Nabal : et ecce erat ei convivium in domo ejus, quasi convivium regis, et cor Nabal jucundum : erat enim ebrius nimis : et non indicavit ei verbum pusillum aut grande usque mane.

37. Diluculo autem cum digessisset vinum Nabal, indicavit ei uxor sua verba hæc, et emortuum est cor ejus intrinsecus, et factus est quasi lapis.

38. Cumque pertransissent decem dies, percussit Dominus Nabal, et mortuus est.

39. Quod cum audisset David mortuum Nabal, ait : Benedictus Dominus, qui judicavit causam opprobrii mei de manu Nabal, et

30. Lors donc que le Seigneur vous aura fait tous les grands biens qu'il a prédits de vous, et qu'il vous aura établi chef sur Israël.

31. le cœur de mon seigneur n'aura point ce scrupule ni ce remords, d'avoir répandu le sang innocent, et de s'être vengé lui-même. Et quand Dieu vous aura comblé de biens, vous vous souviendrez, mon seigneur, de votre servante.

32. David répondit à Abigail : Que le Seigneur le Dieu d'Israël soit béni, lui qui vous a envoyée aujourd'hui au-devant de moi. Que votre parole soit bénie ;

33. et soyez bénie vous-même. de ce que vous m'avez empêché de répandre le sang, et de me venger de ma propre main.

34. Car sans cela, je jure par le Seigneur le Dieu d'Israël, qui m'a empêché de vous faire du mal, que si vous ne fussiez venue promptement au-devant de moi, il ne serait resté en vie demain au matin dans la maison de Nabal. ni homme, ni bête.

35. David reçut donc de sa main tout ce qu'elle avait apporté, et il lui dit : Allez en paix en votre maison. J'ai fait tout ce que vous m'avez demandé, et j'ai eu de la considération pour votre personne ²².

36. Abigail ensuite vint vers Nabal ; et elle le trouva qui avait préparé dans sa maison un festin de roi. Son cœur dansait dans la joie ; car il avait tant bu qu'il était tout ivre. Abigail ne lui parla point de rien jusqu'au matin.

37. Mais le lendemain, lorsqu'il eut un peu dissipé les vapeurs du vin, sa femme lui rapporta tout ce qui s'était passé : et son cœur fut comme frappé de mort en lui-même ²³, et demeura comme une pierre.

38. Dix jours s'étant passés, le Seigneur frappa Nabal, et il mourut.

39. David ayant appris la mort de Nabal dit : Béni soit le Seigneur qui m'a vengé de la manière outrageuse dont Nabal m'avait traité ²⁴, qui a préservé son serviteur du mal

§. 35. — ²² Litt. : j'ai honoré votre visage, — j'ai eu égard à vous.

§. 37. — ²³ il fut glacé d'effroi.

§. 39. — ²⁴ Proprement : qui a décidé la cause de mon ignominie par la main de Nabal. David loue la justice divine pour le châtement qu'elle a fait retomber sur l'impie (§. 17.) Nabal. Ce n'était pas contraire à la charité ; car celui qui aime véritablement, n'aime son prochain qu'en Dieu ; il aime et loue par conséquent tout ce que l'amour de Dieu envoie au prochain, soit en vue de son salut, soit en général pour la plus grande gloire de Dieu.

n'il était près de faire, et qui a fait que l'iniquité de Nabal est retombée sur sa tête. David envoya donc vers Abigail, et lui fit parler pour la demander en mariage.

40. Les gens de David la vinrent trouver sur le Carmel, et lui dirent : David nous a envoyés vers vous, pour vous témoigner qu'il souhaite de vous épouser.

41. Abigail aussitôt se prosterna jusqu'en terre, et elle dit : Que votre servante soit employée à servir et à laver les pieds des serviteurs de mon seigneur.

42. Abigail ensuite se levant promptement, monta sur un âne; et cinq filles qui la suivaient allèrent avec elle. Elle suivit les gens de David; et elle l'épousa.

43. David épousa aussi Achinoam, qui était de Jezrael²⁵; et l'une et l'autre fut sa femme.

44. Mais Saül donna²⁶ Michol, sa fille, femme de David, à Phalti, fils de Lais, qui était de Gallim²⁷.

servum suum custodivit a malo, et malitiam Nabal reddidit Dominus in caput ejus. Misit ergo David et locutus est ad Abigail, ut sumeret eam sibi in uxorem.

40. Et venerunt pueri David ad Abigail in Carmelum, et locuti sunt ad eam, dicentes : David misit nos ad te, ut accipiat te sibi in uxorem.

41. Quæ consurgens adoravit prona in terram, et ait : Ecce famula tua sit in ancillam, ut lavet pedes servorum domini mei.

42. Et festinavit, et surrexit Abigail, et ascendit super asinum, et quinque puellæ ierunt cum ea, pedisequæ ejus, et secuta est nuntios David : et facta est illi uxor.

43. Sed et Achinoam accepit David de Jezrael : et fuit utraque uxor ejus.

44. Saul autem dedit Michol filiam suam, uxorem David, Phalti filio Lais, qui erat de Gallim.

CHAPITRE XXVI.

Saül se déclare de nouveau ennemi de David. Celui-ci le surprend, et lui enlève sa lance et sa coupe.

1. Cependant ceux de Ziph vinrent trouver¹ Saül à Gabaa, et lui dirent : David est caché dans la colline d'Hachila, qui est vis-à-vis du désert. *Pl. h.* 23, 19.

2. Saül aussitôt prit avec lui trois mille hommes choisis d'Israël, et alla chercher David dans le désert de Ziph.

3. Il campa sur la colline d'Hachila², qui vis-à-vis du désert, sur le chemin. David mourait alors dans le désert; et comme lui dit que Saül l'y venait chercher,

1. Et venerunt Ziphæi ad Saul in Gabaa, dicentes : Ecce, David absconditus est in colle Hachila, quæ est ex adverso solitudinis.

2. Et surrexit Saul, et descendit in desertum Ziph, et cum eo tria millia virorum de electis Israel, ut quæreret David in deserto Ziph.

3. Et castrametatus est Saul in Gabaa Hachila, quæ erat ex adverso solitudinis in via : David autem habitabat in deserto. Videns autem quod venisset Saul post se in desertum,

ŷ. 43. — ²⁵ ville dans la tribu de Juda.

ŷ. 44. — ²⁶ ou avait donné.

²⁷ * Mariage qui était invalide (2. Rois, 3, 14.), et qui n'avait pas été reconnu par David.

ŷ. 1. — ¹ de nouveau. *Voy. pl. h.* 23, 19. *Ps.* 53, 2.

ŷ. 3. — ² Litt. : Il campa à Gabaa d'Hachila, — c'est-à-dire sur la colline.

4. misit exploratores, et didicit quod illuc venisset certissime.

5. Et surrexit David clam, et venit ad locum ubi erat Saul : cumque vidisset locum in quo dormiebat Saul, et Abner filius Ner, princeps militiæ ejus, et Saulem dormientem in tentorio, et reliquum vulgus per circuitum ejus,

6. ait David ad Achimelech Hethaïm, et Abisai filium Sarvia, fratrem Joab, dicens : Quis descendet mecum ad Saul in castra? Et aitque Abisai : Ego descendam tecum.

7. Venerunt ergo David et Abisai ad populum nocte, et invenerunt Saul jacentem et dormientem in tentorio, et hastam fixam in terra ad caput ejus : Abner autem et populum dormientes in circuitu ejus.

8. Dixitque Abisai ad David : Conclusit Deus inimicum tuum hodie in manus tuas, nunc ergo perfodiam eum lancea in terra, semel, et secundo opus non erit.

9. Et dixit David ad Abisai : Ne interficias eum : quis enim extendet manum suam in christum Domini, et innocens erit?

10. Et dixit David : Vivit Dominus, quia nisi Dominus percusserit eum, aut dies ejus venerit ut moriatur, aut in prælium descendens perierit :

11. propitius sit mihi Dominus : ne extendam manum meam in christum Domini ; nunc igitur tolle hastam, quæ est ad caput ejus, et scyphum aquæ, et abeamus.

12. Tulit igitur David hastam, et scyphum aquæ, qui erat ad caput Saul, et abierunt : et non erat quisquam, qui videret, et intelligeret, et evigilaret, sed omnes dormiebant, quia sopor Domini irruerat super eos.

4. il envoya des gens pour le reconnaître, et il apprit qu'il était venu très-certainement.

5. Il partit donc sans bruit, et s'en vint au lieu où était Saül. Il remarqua l'endroit où était la tente de Saül, et Abner, fils de Ner, général de son armée; et voyant que Saül dormait dans sa tente³, et tous ses gens autour de lui,

6. il dit à Achimélech, Héthéen, et à Abisai, fils de Sarvia, frère de Joab : Qui veut venir avec moi dans le camp de Saül? Abisai lui dit : J'irai avec vous.

7. David et Abisai allèrent donc la nuit parmi les gens de Saül, et ils trouvèrent Saül couche, et dormant dans sa tente : sa lance était à son chevet, fichée en terre; et Abner avec tous ses gens dormaient autour de lui.

8. Alors Abisai dit à David : Dieu vous livre aujourd'hui votre ennemi entre les mains. Je m'en vais donc avec ma lance le percer jusqu'en terre d'un seul coup; et il n'en faudra point un second.

9. David répondit à Abisai : Ne le tuez point; car qui étendra la main sur l'oint du Seigneur, et sera innocent⁴?

10. Et il ajouta : Vive le Seigneur! à moins que le Seigneur ne frappe lui-même Saül⁵, ou que le jour de sa mort n'arrive, ou qu'il ne soit tué dans une bataille,

11. que Dieu me garde de porter la main sur l'oint du Seigneur. Prenez seulement sa lance, qui est à son chevet, et sa coupe; et allons-nous-en.

12. David prit donc la lance et la coupe qui était au chevet de Saül, et ils s'en allèrent. Il n'y eut personne qui les vit, ni qui s'éveillât; mais tous dormaient, parce que le Seigneur les avait assoupis d'un profond sommeil⁶.

§. 5. — ³ Dans l'hébr. : sur le rempart de chariots. D'autres traduisent : dans son camp retranché. David se plaça apparemment sur un pic de montagne d'où, à la faveur du clair de la lune ou de quelque feu des postes, il pouvait voir dans le camp de Saül.

§. 9. — ⁴ Voy. pl. h. 22, 3; 24, 9. et les remarq.

§. 10. — ⁵ de mort subite. Voy. pl. h. 25, 38.

§. 12. — ⁶ Litt. : parce qu'un sommeil du Seigneur était tombé sur eux, — un sommeil très-profond.

13. David étant passé de l'autre côté, s'arrêta sur le haut d'une montagne qui était fort loin, y ayant un grand intervalle entre lui et le camp.

14. Il appela de là à haute voix les gens de Saül, et Abner, fils de Ner, et il ajouta : Abner, ne répondez-vous donc point? Abner répondit : Qui êtes-vous, vous qui criez de la sorte, et qui troublez le repos du roi?

15. David dit à Abner : N'êtes-vous pas un homme de cœur? et y a-t-il quelqu'un dans Israël qui vous soit égal? Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le roi, votre seigneur? car il est venu quelqu'un d'entre le peuple pour tuer le roi votre seigneur.

16. Vous n'avez pas bien agi en cette rencontre. Vive le Seigneur! vous méritez tous la mort, vous autres qui avez si mal gardé votre maître, qui est l'oint du Seigneur. Voyez donc maintenant où est la lance du roi, et la coupe qui était à son chevet.

17. Or Saül reconnut la voix de David, et il lui dit : N'est-ce pas là votre voix que j'entends, mon fils David? David lui dit : C'est ma voix, mon seigneur et mon roi.

18. Et il ajouta : Pourquoi mon seigneur persécute-t-il son serviteur? Qu'ai-je fait? De quel mal ma main est-elle souillée?

19. Souffrez donc, mon seigneur et mon roi, que votre serviteur vous dise cette parole : Si c'est le Seigneur qui vous pousse contre moi⁷, qu'il reçoive l'odeur du sacrifice⁸; mais si ce sont les hommes, ils sont maudits devant le Seigneur, de me chasser ainsi aujourd'hui, afin que je n'habite point dans l'héritage du Seigneur, en me disant : Allez, servez les dieux étrangers⁹.

20. Que mon sang ne soit donc point répandu sur la terre à la vue du Seigneur. Et fallait-il que le roi d'Israël se mit en campagne pour chercher une puce, ou comme on court par les montagnes après une perdrix?

13. Cumque transisset David ex adverso, et stetisset in vertice montis de longe, et esset grande intervallum inter eos,

14. clamavit David ad populum, et ad Abner filium Ner, dicens : Nonne respondebis Abner? Et respondens Abner, ait : Quis es tu, qui clamas, et inquietas regem?

15. Et ait David ad Abner : Numquid non vir tu es? et quis alius similis tui in Israel? quare ergo non custodisti dominum tuum regem? ingressus est enim unus de turba ut interficeret regem, dominum tuum.

16. Non est bonum hoc, quod fecisti : vivit Dominus, quoniam filii mortis estis vos, qui non custodistis dominum vestrum, christum Domini; nunc ergo vide ubi sit hasta regis, et ubi sit scyphus aquæ, qui erat ad caput ejus.

17. Cognovit autem Saul vocem David, et dixit : Numquid vox hæc tua, fili mi David? et ait David : Vox meæ, domine mi rex.

18. Et ait : Quam ob causam dominus meus persequitur servum suum? Quid feci? aut quod est malum in manu mea?

19. Nunc ergo audi, oro, domine mi rex, verba servi tui : Si Dominus incitat te adversum me, odoretur sacrificium : si autem filii hominum, maledicti sunt in conspectu Domini : qui ejecerunt me hodie, ut non habitem in hereditate Domini, dicentes : Vade, servi diis alienis.

20. Et nunc non effundatur sanguis meus in terram coram Domino : quia egressus est rex Israel ut quærat pulicem unum sicut persequitur perdix in montibus.

7. 19. — ⁷ Si le Seigneur vous retire sa grâce, en sorte que ce soit le cnagm et un mauvais esprit (Pl. h. 16, 14.) qui vous pousse contre moi.

⁸ Litt. : *odoretur sacrificium*; qu'il respire l'odeur du sacrifice — alors efforcez-vous de l'apaiser et de l'adoucir par vos offrandes.

⁹ L'intention de ces hommes est de m'expulser du pays d'Israël, l'héritage de Jéhovah, bien que par là je coure le danger d'abandonner ma religion et de servir d'autres dieux. Cela est pour eux chose indifférente; mais leur impiété est cause qu'ils sont maudits de Dieu. — * 7. 19. Litt. : Maintenant écoutez donc, je vous prie, mon seigneur et mon roi, les paroles de votre serviteur : Si c'est le Seigneur qui vous pousse contre moi, que le sacrifice lui soit d'agréable odeur. Ce qui peut rentrer dans le sens de la version française.

21. Et ait Saul : Feccavi, revertere fili mi David : nequaquam enim ultra tibi malefaciam, eo quod pretiosa fuerit anima mea in oculis tuis hodie : apparet enim quod stulte egerim, et ignoraverim multa nimis.

22. Et respondens David, ait : Ecce hasta regis : transeat unus de pueris regis, et tollat eam.

23. Dominus autem retribuet unicuique, secundum justitiam suam et fidem : tradidit enim te Dominus hodie in manum meam, et nolui extendere manum meam in christum Domini.

24. Et sicut magnificata est anima tua hodie in oculis meis, sic magnificetur anima mea in oculis Domini, et liberet me de omni angustia.

25. Ait ergo Saul ad David : Benedictus tu fili mi David : et quidem facies facies, et potens poteris. Abiit autem David in viam suam, et Saul reversus est in locum suum.

21. Saül répondit : J'ai péché, revenez mon fils David ; je ne vous ferai plus de mal à l'avenir, puisque ma vie a été aujourd'hui précieuse devant vos yeux. Car il paraît que j'ai agi comme un insensé, et que j'ai été dans l'ignorance de beaucoup de choses ¹⁰.

22. David dit ensuite : Voici la lance du roi ; que l'un de ses gens passe ici, et qu'il l'emporte.

23. Mais le Seigneur rendra à chacun selon sa justice et selon sa fidélité ¹¹ ; car le Seigneur vous a livré aujourd'hui entre mes mains, et je n'ai point voulu porter la main sur l'oint du Seigneur.

24. Comme donc votre âme a été aujourd'hui précieuse devant mes yeux, qu'ainsi mon âme soit précieuse devant les yeux du Seigneur ¹², et qu'il me délivre de tous les maux.

25. Saül répondit à David : Béni soyez-vous, mon fils David : vous réussirez certainement dans vos entreprises, et votre puissance sera grande. David ensuite s'en alla, et Saül retourna chez lui.

CHAPITRE XXVII.

David se réfugie auprès d'Achis ; son séjour à Siceleg.

1. Et ait David in corde suo : Aliquando incidam una die in manus Saul : nonne melius est ut fugiam, et salver in terra Philistinorum, ut desperet Saul, cessetque me querere in cunctis finibus Israel? fugiam ergo manus ejus.

2. Et surrexit David, et abiit ipse, et sexcenti viri cum eo, ad Achis filium Maach regem Geth.

3. Et habitavit David cum Achis in Geth, ipse et viri ejus ; vir et

1. Après cela David dit en lui-même : Je tomberai à la fin quelque jour entre les mains de Saül. Ne vaut-il pas mieux que je m'enfuite, et que je me sauve au pays des Philistins, afin que Saül perde l'espoir ¹, et qu'il cesse de me chercher, comme il fait, dans toutes les terres d'Israël? Je me tirerai donc d'entre ses mains.

2. Ainsi David partit, et s'en alla avec ses six cents hommes chez Achis, fils de Maach, roi de Geth ².

3. Il demeura à Geth avec Achis, lui et ses gens, dont chacun avait sa famille ; et il

ŷ. 21. — ¹⁰ Je ne connaissais ni votre innocence ni votre grandeur d'âme.

ŷ. 23. — ¹¹ et par conséquent aussi à moi ; car etc.

ŷ. 24. — ¹² Comp. *Psa.* 48, 9 ; 71, 14. — Tout ce chapitre a beaucoup de rapport avec le chap. 24.

ŷ. 1. — ¹ qu'il désespère de s'emparer de ma personne.

ŷ. 2. — ² Peut-être le même dont il est fait mention *pl. h.* 21, 11., auprès duquel il était présentement en sûreté, parce que l'on croyait de lui qu'il était l'ennemi de Saül ; peut-être aussi était-ce un autre roi de même nom, et apparemment un adorateur secret du vrai Dieu. *Comp. pl. b.* 29, 6. 9.

γ amena ses deux femmes, Achinoam de Jezrael, et Abigail, femme de Nabal, du Carmel.

4. Saül fut averti que David s'était retiré à Geth; et il ne se mit plus en peine de l'aller chercher.

5. Or David dit à Achis : Si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, donnez-moi un lieu dans l'une des villes de ce pays pour y demeurer; car pourquoi votre serviteur demeurera-t-il avec vous dans la ville royale ?³

6. Achis lui donna donc dès ce jour-là Siceleg⁴. Et c'est en cette manière que Siceleg est venue aux rois de Juda, qui la possèdent encore aujourd'hui.

7. David demeura dans les terres des Philistins pendant quatre mois⁵.

8. Il faisait des courses avec ses gens⁶, et pillait Gessuri, Gerzi et les Amalécites⁷; car ces bourgs étaient autrefois habités, depuis le chemin de Sur jusqu'au pays d'Égypte⁸.

9. Et David tuait tout ce qu'il rencontrait dans le pays, sans laisser en vie ni homme ni femme; et ayant pris les brebis, les bœufs, les ânes, les chameaux et les habits, il revenait trouver Achis.

10. Et lorsqu'Achis lui disait : Où avez-vous couru aujourd'hui? David lui répondait : Vers la partie méridionale de Juda, vers le midi de Jérameel, et le midi de Céné⁹.

11. David ne laissait en vie ni homme ni femme; et il n'en amenait pas un à Geth, de peur, disait-il, que ces gens-là ne parlent contre nous. C'est ainsi que David se conduisait; et c'est ce qu'il avait accoutumé de faire pendant tout le temps qu'il demeura parmi les Philistins.

domus ejus; et David, et duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelitis, et Abigail uxor Nabal Carmeli.

4. Et nuntiatum est Sauli quod fugisset David in Geth, et non addidit ultra querere eum.

5. Dixit autem David ad Achis : Si inveni gratiam in oculis tuis, detur mihi locus in una urbium regionis hujus, ut habitem ibi : cur enim manet servus tuus in civitate regis tecum?

6. Dedit itaque ei Achis in die illa Siceleg : propter quam causam facta est Siceleg regum Juda, usque in diem hanc.

7. Fuit autem numerus dierum, quibus habitavit David in regione Philistinorum, quatuor mensium.

8. Et ascendit David, et viri ejus, et agebant prædas de Gessuri, et de Gerzi, et de Amalecitis : hi enim pagi habitabantur in terra antiquitus, euntibus Sur usque ad terram Ægypti.

9. Et percutiebat David omnem terram, nec relinquebat viventem virum et mulierem : tollensque oves, et boves, et asinos, et camelos, et vestes, revertebatur, et veniebat ad Achis.

10. Dicebat autem ei Achis : In quem irruisti hodie? Respondebat David : Contra meridiem Judæ, et contra meridiem Jerameel, et contra meridiem Ceni.

11. Virum et mulierem non vivificabat David, nec adducebat in Geth, dicens : Ne forte loquantur adversum nos. Hæc fecit David : et hoc erat decretum illi omnibus diebus quibus habitavit in regione Philistinorum.

ŷ. 5. — ³ Il y a toute apparence que le motif qui faisait désirer à David de quitter la cour, était de soustraire les siens au danger de l'idolâtrie et de la corruption.

ŷ. 6. — ⁴ Siceleg, dans le principe, appartient à la tribu de Juda, plus tard à celle de Siméon (*Jos.* 15, 31; 19-5.); elle fut depuis prise par les Philistins et enfin cédée à David.

ŷ. 7. — ⁵ Dans l'hébr. : un an et quatre mois. — * Litt. : des jours et quatre mois, ce qui, selon les uns, signifie un an et quatre mois, et selon d'autres, environ quatre mois.

ŷ. 8. — ⁶ pendant ce temps-là.

⁷ peuples réunis en tribus, et menant une vie errante et nomade, près des confins sud de la Palestine.

⁸ Ils étaient du nombre des peuples que Dieu avait ordonné d'exterminer.

ŷ. 10. — ⁹ Cette réponse était amphibologique, afin de faire croire à Achis que l'expédition avait été dirigée contre les Israélites. Ces façons de parler à double sens sont contraires à l'amour de la vérité, et doivent être détestées comme des mensonges.

12. Cœd'it ergo Achis David dicens : Multa mala operatus est contra populum suum Israel : erit igitur mihi servus sempiternus. 12. Achis se fait donc tout à fait à David, et il disait : Il a fait de grands maux à Israël son peuple; c'est pourquoi il demeurera toujours attaché à mon service.

CHAPITRE XXVIII.

Guerre avec les Philistins. Saül va trouver une magicienne. et s'entretient avec l'esprit de Samuel.

1. Factum est autem in diebus illis, congregaverunt Philistiim agmina sua, ut præpararentur ad bellum contra Israel : dixitque Achis ad David : Sciens nunc scito, quoniam mecum egredieris in castris tu, et viri tui.
1. En ce temps-là les Philistins assemblèrent leurs troupes, et se préparèrent à combattre contre Israël. Alors Achis dit à David : Assurez-vous présentement que je vous mènerai avec moi à la guerre, vous et vos gens¹.
2. Dixitque David ad Achis : Nunc scies quæ facturus est servus tuus. Et ait Achis ad David : Et ego custodem capitis mei ponam te cunctis diebus.
2. David répondit à Achis : Vous verrez maintenant ce que votre serviteur fera². Et moi, lui dit Achis, je vous confierai toujours la garde de ma personne³.
3. Samuel autem mortuus est, planxitque eum omnis Israel, et sepelierunt eum in Ramatha urbe sua. Et Saul abstulit magos et ariolos de terra.
3. Or Samuel était mort; tout Israël l'avait pleuré, et il avait été enterré dans Ramatha, qui était sa ville. Et Saül avait chassé⁴ les magiciens et les devins de son royaume⁵. *Pl. h. 23, 1. Eccli. 46, 23.*
4. Congregatique sunt Philistiim, et venerunt, et castrametati sunt in Sunam : congregavit autem et Saul universum Israel, et venit in Gelboe.
4. Les Philistins ayant donc assemblé leurs troupes, vinrent camper à Sunam⁶. Saül assembla aussi toutes les troupes d'Israël, et vint à Gelboë⁷.
5. Et vidit Saul castra Philis-
5. Et ayant vu l'armée des Philistins, il

§. 1. — ¹ Ni la retraite de David auprès d'Achis, ennemi de sa nation, ni la conduite qu'il tint à Siceleg ne peuvent entièrement se justifier. C'est par suite de cette démarche au moins imprudente qu'il se voit réduit à l'alternative ou de combattre contre sa nation, ou de dissimuler à l'égard d'Achis ses véritables sentiments. Il avait sans doute espéré que la Providence lui fournirait un moyen de se tirer, sans manquer à la conscience ou à l'honneur, de la fausse position où il se trouvait; et ce fut ce qui arriva, quoique même dans cette circonstance il y ait quelque chose de louche dans ses paroles. *Pl. b. 29.*

§. 2. — ² Nouvelle locution amphibologique! C'est ainsi que les saints eux-mêmes font des fautes! Mais ces fautes, dit saint Augustin, sont des taches qui, à la lumière éclatante de leur amour pour Dieu et de leurs actions, tournent à la gloire de Dieu même.

³ Je vous établirai chef de ma garde du corps.

§. 3. — ⁴ en exécution de la loi de Moïse (3. *Moy. 19, 31; 5. Moy. 18, 11.*)

⁵ dans les premiers temps de son règne, apparemment par les ordres de Samuel. Ces deux faits sont ici mentionnés comme introduction à ce qui suit.

§. 4. — ⁶ dans la tribu d'Issachar, dans la plaine de Jezrael (d'Esdrélon)

⁷ Montagne au midi de la vallée où est situé *Sunam*, aussi sur le territoire d'Issachar.

s'étonna, et la crainte le saisit jusqu'au fond du cœur.

6. Il consulta le Seigneur; mais le Seigneur ne lui répondit ni en songes, ni par les prêtres⁸, ni par les prophètes⁹.

7. Alors Saül dit à ses officiers : Cherchez-moi une femme qui ait l'esprit de python, afin que je l'aie trouver, et que je sache par elle ce qui nous doit arriver¹⁰. Ses serviteurs lui dirent : Il y a à Endor une femme qui a l'esprit de python¹¹. 3. *Moy.* 20, 27. 5. *Moy.* 18, 11. *Act.* 16, 16.

8. Saül se déguisa donc¹², prit d'autres habits, et s'en alla accompagné de deux hommes seulement. Il vint la nuit chez cette femme, et lui dit : Consultez pour moi l'esprit de python, et évoquez-moi celui que je vous dirai¹³.

9. Cette femme lui répondit : Vous savez tout ce qu'a fait Saül, et de quelle manière il a exterminé les magiciens et les devins de toutes ses terres. Pourquoi donc me dressez-vous un piège pour me faire perdre la vie?

10. Saül lui jura par le Seigneur, et lui dit : Vive le Seigneur! il ne vous arrivera de ceci aucun mal.

11. La femme lui dit : Qui voulez-vous que je vous fasse venir? Il lui répondit : Faites-moi venir Samuel.

thium, et timuit, et expavit cor ejus nimis.

6. Consuluitque Dominum, et non respondit ei, neque per somnia, neque per sacerdotes, neque per prophetas.

7. Dixitque Saul servis suis : Querite mihi mulierem habentem pythonem, et vadam ad eam, et sciscitabor per illam. Et dixerunt servi ejus ad eum : Est mulier pythonem habens in Endor.

8. Mutavit ergo habitum suum : vestitusque est aliis vestimentis, et abiit ipse, et duo viri cum eo, veneruntque ad mulierem nocte, et ait illi : Divina mihi in pythone, et suscita mihi quem dixerò tibi.

9. Et ait mulier ad eum : Ecce, tu nosti quanta fecerit Saul, et quo modo eraserit magos et ariolos de terra : quare ergo insidiaris animæ meæ, ut occidar?

10. Et juravit ei Saul in Domino, dicens : Vivit Dominus, quia non eveniet tibi quidquam mali propter hanc rem.

11. Dixitque ei mulier : Quem suscitabo tibi? Qui ait : Samuelem mihi suscita.

§. 6. — ⁸ Dans l'hébr. : par l'Urim, par l'oracle saint, qui était auprès de David. *Voy.* 2. *Moy.* 28, 30. *pl. h.* 23, 6. *Voy. pl. b.* 30, 7.

⁹ * Comme le légitime grand prêtre, Abiathar, était auprès de David (*Pl. h.* 22, 20.), Saül, contre la loi de Moïse, en avait établi un autre auprès de lui. — Les prophètes que Saül consulta pouvaient être les disciples et les successeurs de Samuel : il y en avait à Naioth, près de Ramathia, et à Gabaa, patrie de Saül (*Pl. h.* 19, 20 et suiv.; 10, 5 etc.).

§. 7. — ¹⁰ C'est à cette profondeur que l'homme peut tomber! Saül qui avait extirpé la magie, après qu'en punition de ses crimes, Dieu l'a abandonné, y a lui-même recours.

¹¹ * Dans l'hébr. : une femme maîtresse d'un ob — qui ait un ob — une nécromancienne. *Comp.* 3. *Moy.* 20, 27; 5. *Moy.* 18, 11; *Act.* 16, 16. Python est un mot grec mis pour Apollon, ainsi appelé à cause du serpent python qu'il détruisit. Les oracles d'Apollon étaient fameux parmi les anciens. — Endor était distante de trois lieues environ du camp de Saül établi sur la montagne de Gelboé. *Voy. Jos.* 17, 11.

§. 8 — ¹² L. it. : Il changea donc son extérieur. — Dans l'hébr. : Il se déguisa. ¹³ L'évocation des morts est un art que l'on retrouve jusque dans la plus haute antiquité. Il fournit une preuve de la croyance universelle à l'immortalité de l'âme humaine. Que cet art, comme toutes les autres espèces de magie, ne fût la plupart du temps que jonglerie et imposture, c'est ce qui est sans aucun doute. Mais que l'ennemi du genre humain se soit servi de ce même art pour conserver et étendre son pouvoir sur la terre, c'est ce qui est démontré non-seulement par l'assurance que nous donnent les Écritures, qu'il se sert pour cela de faux miracles (*Matth.* 23, 24. 2. *Thess.* 2, 9.), mais encore par l'impossibilité d'expliquer convenablement par la supercherie et l'imposture tous les faits des magiciens (*Comp.* 2. *Moy.* 7, 11. 22. 8, 7.).

12. Cum autem vidisset mulier | 12. La femme ayant vu paraître Samuel¹⁶,
Samuelem, exclamavit voce magna, | jeta un grand cri, et dit à Saül : Pourquoi

§. 12. — ¹⁶ Avant que la femme eut commencé son évocation, aussitôt que Saül eut manifesté le désir de voir Samuel, Dieu permit que Samuel parût pour lui annoncer le dernier châtement qui l'attendait. Ce fut là la cause pour laquelle la néromancienne fut étonnée et poussa des cris à l'apparition de Samuel. Telle est l'explication que nous donnent les saints pères et l'Esprit-Saint lui-même. *Eccli.* 40, 23. — * Ainsi l'apparition de Samuel, à la demande de Saül, doit être attribuée, non à la puissance de l'art magique, ni au démon, mais à une permission spéciale de Dieu. — Les faits d'enchantement, de néromancie et de magie de toutes sortes sont fréquents dans l'histoire de tous les peuples. De nos jours, ces faits doivent paraître moins surprenants que jamais; car ce que l'on raconte des tables qui *tournent*, qui *frappent du pied pour répondre* aux questions qu'on leur adresse, qui même *écrivent*, dit-on, leurs réponses aux questions, à l'aide d'un crayon ou d'une plume, tous ces récits singuliers dont l'esprit public est depuis plus d'un an universellement préoccupé, sont de nature à déconcerter un peu l'incrédulité. On donne d'ailleurs comme positif, qu'il y a eu des évocations de morts, et que des personnes nouvellement décédées qu'on interrogeait nommément, ont répondu de manière à jeter les interrogateurs dans la stupéfaction. Plusieurs de nos évêques ayant écrit, dans ces derniers temps, sur ces pratiques, soit pour en détourner leurs diocésains, soit pour donner des faits, qui leur paraissaient constatés, une explication dans l'analogie de la foi, nous croyons devoir consigner ici les conclusions par lesquelles se termine une lettre pastorale, que monseigneur l'évêque du Mans vient d'adresser à son clergé sur ce sujet. Dans le cours de sa lettre, qui est une savante dissertation, le docte prélat établit d'abord, par une suite d'autorités puisées tant dans l'Écriture que dans la tradition, l'enseignement de l'Église touchant les anges et les démons, et l'action que les uns et les autres peuvent exercer au dehors, puis il continue : « Après avoir exposé la substance des doctrines catholiques en ce qui concerne les esprits, nous croyons devoir formuler quelques principes qui nous serviront de point d'appui, et qu'il ne faudra pas perdre de vue quand nous aurons à prononcer sur des faits du genre de ceux qui se produisent de nos jours : — 1° Il existe en très-grand nombre des esprits créés, d'une intelligence supérieure à la nôtre. Les uns sont bons et très-heureux; les autres, déçus par leur faute de la félicité et de la gloire où ils avaient été placés, sont devenus mauvais et malheureux, sans avoir perdu pour cela la puissance inhérente à leur nature. — 2° Rien ne démontre que les uns et les autres n'aient pas dans leur état actuel, sur les êtres matériels, un pouvoir naturel qui nous est inconnu dans son étendue aussi bien que dans les conditions de son exercice. — 3° Il est impossible de révoquer en doute tous les faits attribués à l'intervention des démons (ou des esprits) : ce serait renverser la certitude historique par sa base, et nous jeter dans le pyrrhonisme universel. Or, ce que les démons ont fait dans un temps, ils peuvent le faire dans un autre, à moins que Dieu, qui a tout pouvoir sur eux, ne les en empêchât. Les opérations de magie, de divination, de maléfice, de sortilège, d'évocation des morts, sont donc aussi possibles maintenant qu'autrefois, et l'on ne peut les repousser par une fin de non-recevoir, en se dispensant de donner aucune raison. — 4° Que parmi les faits étranges et merveilleux qu'on a racontés dans ce genre, il y ait souvent de l'exagération, des illusions, de la mauvaise foi et de la fourberie, nous ne le contestons pas; mais que tout soit naturel ou mensonger, nous ne pouvons l'accorder. On cite des faits qui sont revêtus de conditions telles, qu'ils sont élevés au degré de la certitude historique. — 5° Comme un effet ne peut exister sans cause, et que rien ne peut être dans l'effet qu'il ne soit dans la cause, il doit toujours y avoir proportion entre les causes et les effets. Un effet purement matériel accuse une cause matérielle, et rien de plus; mais un effet dans lequel on voit des signes manifestes d'intelligence, suppose nécessairement une cause intelligente... Or, ajoute le savant prélat, appliquons ces principes aux tables *tournantes* et *parlantes*. Les faits une fois admis comme certains, il faut en chercher la cause. Où la trouver? Ce n'est pas dans la nature physique, puisqu'ils présentent, comme on le suppose, des traces visibles d'intelligence. On ne peut les attribuer à Dieu, aux anges ou aux saints; de telles manifestations seraient indignes d'eux. La conséquence est qu'on ne peut leur assigner une autre cause que le grand séducteur du monde et ses innombrables satellites. » — D'où il résulte enfin, par une conséquence ultérieure, que de telles pratiques sont entièrement illicites, mauvaises en elles-mêmes, comme tendant à la séduction des hommes. — On a donné de ces faits diverses explications naturelles : selon les uns : ils sont dus à certaines propriétés jusque-là ignorées des agents impénétrables, ou

m'avez-vous trompée? car vous êtes Saül ¹⁵.

13. Le roi lui dit : Ne craignez point; qu'avez-vous vu? La femme dit à Saül : J'ai vu un Dieu ¹⁶ qui sortait de la terre.

14. Saül lui dit : Comment est-il fait? C'est, dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau. Saül reconnut que c'était Samuel, et lui fit une profonde révérence, en se baisant jusqu'à terre ¹⁷.

15. Samuel dit à Saül : Pourquoi avez-vous troublé mon repos, en me faisant évoquer ¹⁸? Saül lui répondit : Je suis dans une étrange extrémité; car les Philistins me font la guerre, et Dieu s'est retiré de moi; il ne m'a point voulu répondre ¹⁹ ni par les prophètes, ni en songes. C'est pourquoi je vous ai fait venir, afin que vous m'appreniez ce que je dois faire.

16. Samuel lui dit : Pourquoi vous adressez-vous à moi, puisque le Seigneur vous a abandonné, et qu'il est passé du côté de votre rival ²⁰?

et dixit ad Saul : Quare imposuisti mihi? Tu es enim Saul.

13. Dixitque ei rex : Noli timere : quid vidisti? Et ait mulier ad Saul : Deos vidi ascendentes de terra.

14. Dixitque ei : Qualis est forma ejus? Quæ ait : Vir senex ascendit, et ipse amictus est pallio. Et intellexit Saul quod Samuel esset, et inclinavit se super faciem suam in terra, et adoravit.

15. Dixit autem Samuel ad Saul : Quare inquietasti me ut suscitares? Et ait Saul : Coarctor nimis : siquidem Philistini pugnantes adversum me, et Deus recessit a me, et exaudire me noluit, neque in manu prophetarum, neque per somnia : vocavi ergo te, ut ostenderes mihi quid faciam.

16. Et ait Samuel : Quid interrogas me, cum Dominus recesserit a te, et transierit ad æmulum tuum?

bien à certaines prédispositions physiologiques qui favorisent ces phénomènes; selon d'autres, le mouvement des tables tournantes, et même les réponses des tables parlantes ne seraient que le reflet de la pensée des personnes qui les font mouvoir ou qui les interrogent. Mais toutes ces solutions ne sont nullement satisfaisantes. Comment admettre qu'un acte simple de la volonté puisse avoir sur des corps inertes une action qui les mette en mouvement, ou même donner à un corps purement matériel une intelligence qu'il ne possède pas par lui-même, ou qu'une réponse conçue par un spectateur puisse se détacher de lui, et se transmettre au dehors par des coups frappés par une table? Si l'on admet les faits, il faut aussi admettre qu'un être intelligent, immatériel et invisible, un esprit enfin, produit le mouvement, répond aux questions, et que la table ou tout autre objet dont on se sert, n'est que le moyen de communication et l'instrument matériel dont cet esprit se sert pour manifester sa présence et sa pensée. — Chacun sait que de tout temps l'Eglise a condamné et prohibé, sous des peines sévères, les pratiques de divination, de sortilège, d'évocation de morts, et, en général, toutes les pratiques de magie, quelles qu'elles fussent. Voy. l'*Univers*, n° du 8 et du 10 mars 1854, et le mémoire sur *les Esprits*, adressé à l'Académie, par M. Eudes de Mirville, un fort vol. in-8°; 2^e édition. *Théol.* de Péronne, de Ang., art. 5 prop. 1. 2. colon 646-662.

¹⁵ Samuel est venu sans mon évocation : vous devez être ce même Saül avec lequel il eut tant de rapports durant sa vie, puisque en ce moment même, après sa mort, il apparaît si promptement à votre prière.

§. 13. — ¹⁶ Dans l'hébr. : Elohim, c'est-à-dire l'homme divin, le juge; car c'est ainsi que les juges sont aussi appelés. Comp. 2. *Moy.* 21, 6. Le pluriel de l'expression hébraïque exprime la majesté de la personne; c'est ainsi que nos rois parlent également d'eux-mêmes au nombre pluriel.

§. 14. — ¹⁷ Saül avait demandé que la nécromancienne lui fit venir Samuel (§. 11.); c'est pourquoi il n'hésite pas à croire que celui qui apparaît ne soit le prophète.

§. 15. — ¹⁸ Dans l'hébr. : Pourquoi m'avez-vous fait frémir en me faisant monter? — Pourquoi avez-vous tenté une chose qui ne pouvait qu'exalter ma colère, en cherchant, par des moyens illicites, à me faire apparaître? Ce ne fut ni la magie ni Saül qui furent cause que Samuel apparût, mais Dieu. Note 14. Du reste, il est très-possible que Saül eût foi en l'art de la magicienne.

¹⁹ Litt. : il ne m'a pas voulu exaucer; — proprement : il ne m'a point voulu répondre.

§. 16. — ²⁰ Dans l'hébr. : et qu'il est devenu votre ennemi.

17. Faciet enim tibi Dominus sicut locutus est in manu mea, et scindet regnum tuum de manu tua, et dabit illud proximo tuo David :

18. quia non obedisti voci Domini, neque fecisti iram furoris ejus in Amalec; idcirco quod pariteris, fecit tibi Dominus hodie.

19. Et dabit Dominus etiam Israel tecum in manus Philisthiiim : eras autem tu et filii tui mecum eritis : sed et castra Israel tradet Dominus in manus Philisthiiim.

20. Statimque Saul cecidit porrectus in terram : extimuerat enim verba Samuelis, et robur non erat in eo, quia non comederat panem tota die illa.

21. Ingressa est itaque mulier illa ad Saul (conturbatus enim erat valde), dixitque ad eum : Ecce obedivit ancilla tua voci tuæ, et posui animam meam in manu mea : et audivi sermones tuos, quos locutus es ad me.

22. Nunc igitur audi et tu vocem ancillæ tuæ, et ponam coram te buccellam panis, ut comedens convalescas, et possis iter agere.

23. Qui renuit, et ait : Non comedam. Coegerunt autem eum servi sui et mulier, et tandem audita voce eorum surrexit de terra, et sedit super lectum.

24. Mulier autem illa habebat vitulum pascualem in domo, et festinavit, et occidit eum : tolensque farinam, miscuit eam, et coxit azyma,

25. et posuit ante Saul et ante servos ejus. Qui cum comedissent, surreverunt, et ambulaverunt per totam noctem illam.

17. Car le Seigneur vous traitera comme je vous l'ai dit de sa part. Il déchirera votre royaume, et l'arrachera d'entre vos mains pour le donner à un autre, qui est David;

18. parce que vous n'avez point obéi à la voix du Seigneur, et que vous n'avez point exécuté l'arrêt de sa colère contre les Amalécites²¹. C'est pour cela que le Seigneur vous envoie aujourd'hui ce que vous souffrez.

19. Le Seigneur livrera aussi Israël avec vous entre les mains des Philistins. Pour vous, demain vous serez avec moi, vous et votre fils²², et le Seigneur abandonnera aux Philistins le camp même d'Israël.

20. Saül tomba aussitôt, et demeura étendu sur la terre; car les paroles de Samuel l'avaient épouvanté, et les forces lui manquèrent, parce qu'il n'avait point mangé de tout ce jour-là.

21. La magicienne vint trouver Saül²³ dans ce grand trouble où il était, et elle lui dit : Vous voyez que votre servante vous a obéi, que j'ai exposé ma vie pour vous²⁴, et que je me suis rendue à ce que vous avez désiré de moi.

22. Ecoutez donc aussi maintenant votre servante, et souffrez que je vous serve un peu de pain, afin qu'ayant mangé, vous repreniez vos forces, et que vous puissiez vous mettre en chemin.

23. Saül le refusa, et lui dit : Je ne mangerai point. Mais ses serviteurs et cette femme le contraignirent de manger; et s'étant enfin rendu à leurs prières, il se leva de terre, et s'assit sur le lit.

24. Or cette femme avait dans sa maison un veau gras, qu'elle alla tuer aussitôt. Elle prit aussi de la farine, la pétrit et en fit des pains sans levain,

25. qu'elle servit devant Saül et ses serviteurs. Après donc qu'ils eurent mangé, ils s'en allèrent, et marchèrent toute la nuit²⁵.

ŷ. 18. — ²¹ Voy. pl. h. 15, 18. 19.

χ. 19. — ²² dans l'autre vie.

ŷ. 21. — ²³ Elle vint vers lui, ou elle rentra vers lui, parce qu'au commencement du discours de Samuel elle s'était éloignée par un sentiment de délicatesse, ou parce que Saül l'avait fait retirer.

²⁴ Litt.: et que j'ai placé mon âme dans ma main — que j'ai exposé ma vie ŷ. 9-11.

ŷ. 25. — ²⁵ * Le camp n'était pas fort éloigné d'Endor, et ils purent aisément y arriver avant le jour, de sorte que l'armée ne s'aperçut pas de l'absence du roi.

CHAPITRE XXIX.

David est renvoyé à Siceleg par les Philistins.

1. Cependant toutes les troupes des Philistins s'assemblèrent à Aphec¹; et Israël vint aussi camper à la fontaine de Jezrael.

2. Les princes des Philistins marchaient dans leurs rangs de cent hommes, et de mille hommes; et David accompagné de ses gens était à l'arrière-garde avec Achis.

3. Alors les princes des Philistins dirent à Achis : Que prétendent ces Hébreux-là? Achis répondit aux princes des Philistins : Est-ce que vous ne connaissez pas David, qui a été serviteur de Saül, roi d'Israël? Il est avec moi depuis plus d'un an, et je n'ai trouvé rien à redire en lui, depuis le jour qu'il s'est réfugié auprès de moi jusqu'aujourd'hui.

4. Mais les princes des Philistins se mirent en colère contre lui², et lui dirent : Que cet homme-là s'en retourne; qu'il demeure au lieu où vous l'avez mis, et qu'il ne se trouve point avec nous à la bataille, de peur qu'il ne se tourne contre nous quand nous aurons commencé à combattre. Car comment pouria-t-il autrement apaiser son maître que par notre sang? 1. *Par.* 12, 19.

5. N'est-ce pas là ce David, à qui ceux qui dansaient disaient dans leurs chants de réjouissance : Saül en a tué mille, et David dix mille? *Pl. h.* 18, 7.

6. Achis appela donc David, et lui dit : Vive le Seigneur! pour moi je ne trouve en vous que sincérité et fidélité, vos entrées et vos sorties³ dans mon camp me sont agréables, et je n'ai rien trouvé de mauvais dans vous, depuis le jour où vous êtes venu auprès de moi jusqu'aujourd'hui; mais vous n'agréez pas aux princes.

7. Retournez-vous-en donc, et allez en

1. Congregata sunt ergo Philisthim universa agmina in Aphee : sed et Israel castrametatus est super fontem, qui erat in Jezrael.

2. Et satrapæ quidem Philisthim incedebant in centuriis et millibus : David autem et viri ejus erant in novissimo agmine cum Achis.

3. Dixerunt principes Philisthim ad Achis : Quid sibi volunt Hebræi isti? Et ait Achis ad principes Philisthim : Num ignoratis David, qui fuit servus Saul regis Israel, et est apud me multis diebus, vel annis, et non inveni in eo quidquam, ex die qua transfugit ad me, usque ad diem hanc?

4. Irati sunt autem adversus eum principes Philisthim, et dixerunt ei : Revertatur vir iste, et sedeat in loco suo, in quo constituisti eum, et non descendat nobiscum in prælium, ne fiat nobis adversarius, cum præliari cœperimus : quomodo enim aliter poterit placare dominum suum, nisi in capitibus nostris?

5. Nonne iste est David, cui cantabant in choris, dicentes : Percussit Saul in millibus suis, et David in decem millibus suis?

6. Vocavit ergo Achis David, et ait ei : Vivit Dominus, quia rectus es tu, et bonus in conspectu meo : et exitus tuus, et introitus tuus mecum est in castris : et non inveni in te quidquam mali, ex die qua venisti ad me, usque in diem hanc : sed satrapis non places.

7. Revertere ergo, et vade

ÿ. 1. — ¹ ville différente de l'autre de même nom dans la tribu d'Aser : celle-ci était dans la vallée de Jezrael, entre le mont Thabor et le mont Gelboë.

ÿ. 4. — ² Le pays des Philistins était divisé en cinq provinces ou satrapies avec autant de villes capitales. Chaque satrapie avait son chef ou prince, qui quelquefois prenait le titre de roi; et, en temps de guerre, l'un des cinq était reconnu généralissime. *Comp. pl. h.* 17, 8; 6, 5. 16. 17.

ÿ. 6. — ³ La manière dont vous vous conduisez avec moi et dans vos propres affaires, est droite et sincère à mes yeux.

pace, et non offendas oculos satraparum Philistiin.

8. Dixitque David ad Achis : Quid enim feci, et quid invenisti in me servo tuo, a die qua fui in conspectu tuo usque in diem hanc, ut non veniam, et pugnem contra inimicos domini mei regis?

9. Respondens autem Achis, locutus est David : Scio quia bonus es tu in oculis meis, sicut angelus Dei : sed principes Philistinorum dixerunt : Non ascendet nobiscum in prælium.

10. Igitur consurge mane tu, et servi domini tui, qui venerunt tecum : et cum de nocte surrexeritis, et cœperit dilucescere, pergit.

11. Surrexit itaque de nocte David ipse et viri ejus, ut proficiscerentur mane, et reverterentur ad terram Philistiin : Philistiin autem ascenderunt in Jezrael.

paix, afin que vous ne blessiez point les yeux des princes des Philistins.

8. David dit à Achis : Qu'ai-je donc fait? et qu'avez-vous trouvé en moi, qui suis votre serviteur, depuis le temps que j'ai paru devant vous jusqu'à ce jour, pour ne me permettre pas d'aller avec vous, et de combattre contre les ennemis de mon seigneur et de mon roi ?

9. Achis répondit à David : Il est vrai que pour moi, vous êtes à mes yeux comme un ange de Dieu ⁵; mais les princes des Philistins ont résolu *absolument* que vous ne vous trouviez point avec eux dans le combat.

10. Demain donc tenez-vous prêts dès le matin, vous et les serviteurs de votre maître ⁶ qui sont venus avec vous : levez-vous la nuit, et quand le jour commencera à paraître, allez-vous-en.

11. Ainsi David se leva avec ses gens pendant la nuit, pour partir dès le matin, et pour retourner au pays des Philistins. Et les Philistins marchèrent à Jezrael.

CHAPITRE XXX.

David défait les Amalécites qui avaient saccagé Siceleg.

1. Cumque venissent David et viri ejus in Siceleg die tertia, Amalécitæ impetum fecerant ex parte australi in Siceleg, et percussérant Siceleg, et succederant eam ni.

2. Et captivas duxerant mulieres ex ea, a minimo usque ad magnum : et non interfecerant quemquam, sed secum duxerant, et pergebant itinere suo.

3. Cum ergo venissent David et

1. Trois jours après David étant arrivé avec ses gens à Siceleg, trouva que les Amalécites ayant fait des courses du côté du midi, étaient venus à Siceleg, l'avaient prise et y avaient mis le feu ¹. 1. Par. 12, 20.

2 Ils en avaient emmené les femmes captives, et tous ceux qu'ils y avaient trouvés, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils n'avaient tué personne; mais ils emmenaient tout avec eux, et s'en retournaient.

3. David et ses gens étant donc arrivés à

γ. 8. — ¹ David, ainsi qu'on en peut juger par son caractère bien connu n'aurait jamais combattu contre Israël, et néanmoins il semble ici disposé à le faire. On ne peut excuser cette façon d'agir. Voy. pl. h. 28, 2. note 2.

γ. 9. — ⁵ entièrement innocent, droit et digne de toute confiance, et de plus doué d'une singulière prudence. Achis, quoique Philistin, n'ignorait pas ce que la religion de Moïse enseignait touchant les anges. Comp. 1. Moys. 33, 10; Esther, 20, 16; 2. Rois, 14, 17. 20; 19. 27.

γ. 10. — ⁶ Quel est ce maître de David et de ses gens? Sans doute Saül. David, quoiqu'il fût en butte aux persécutions de Saül, n'avait pas cessé d'être son sujet et de se considérer comme tel; et Achis ne l'ignorait pas.

γ. 1. — ¹ Ils étaient fort animés contre David et ses gens, qui avaient souvent fait irruption sur leurs terres.

Siceleg, et ayant trouvé la ville brûlée, et leurs femmes, leurs fils et leurs filles emmenées captives.

4. ils commencèrent tous à crier et à pleurer, jusqu'à ce que leurs larmes fussent épuisées².

5. Les deux femmes de David, Achinoam de Jezrael, et Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel, avaient aussi été emmenées captives.

6. David fut alors saisi d'une extrême affliction; car tout le peuple le voulait lapider³, tous étant dans l'amertume et dans la douleur pour avoir perdu leurs fils et leurs filles. Mais il mit sa force et sa confiance dans le Seigneur son Dieu.

7. Et il dit au grand prêtre Abiathar, fils d'Achimelech : Prenez pour moi l'éphod⁴. Et Abiathar se revêtit de l'éphod pour David.

8. Et David consulta le Seigneur, en lui disant : Poursuivrai-je ces brigands, et les prendrai-je, ou ne les prendrai-je pas? Le Seigneur lui répondit : Poursuivez-les; car indubitablement vous les prendrez, et vous retirerez d'entre leurs mains tout ce qu'ils ont pris.

9. David marcha aussitôt avec les six cents hommes qui l'accompagnaient; et ils vinrent jusqu'au torrent de Bésor⁵, où quelques-uns d'entre eux s'arrêtèrent, étant fatigués.

10. Et David poursuivit les Amalécites avec quatre cents hommes, car deux cents s'étaient arrêtés, n'ayant pu passer le torrent de Bésor, parce qu'ils étaient las.

11. Ils trouvèrent dans un champ un Egyptien qu'ils amenèrent à David; et ils lui donnèrent du pain à manger et de l'eau à boire,

12. avec une partie d'un cabas de figues, et deux paquets de raisins secs. L'Egyptien ayant mangé, reprit ses esprits et revint à lui; car il y avait déjà trois jours et trois nuits qu'il n'avait ni mangé de pain, ni bu d'eau.

viri ejus ad civitatem, et invenissent eam succensam igni, et uxores suas, et filios suos, et filias ductas esse captivas,

4. levaverunt David et populus qui erant cum eo voces suas, et planxerunt donec deficerent in eis lacrymæ.

5. Siquidem et duæ uxores David captivæ ductæ fuerant, Achinoam Jezraelites, et Abigail uxor Nabal Carmeli.

6. Et contristatus est David valde : volebat enim eum populus lapidare, quia amara erat anima uniuscujusque viri super filiis suis et filiabus : confortatus est autem David in Domino Deo suo.

7. Et ait ad Abiathar sacerdotem filium Achimelech : Applica ad me ephod. Et applicavit Abiathar ephod ad David,

8. et consuluit David Dominum, dicens : Persequar latrones hos, et comprehendam eos, an non? Dixitque ei Dominus : Persequere : absque dubio enim comprehendes eos, et excuties prædam.

9. Abiit ergo David ipse, et sexcenti viri qui erant cum eo, et venerunt usque ad torrentem Besor : et lassique quidam substiterunt.

10. Persecutus est autem David ipse, et quadringenti viri : substiterant enim ducenti, qui lassique transire non poterant torrentem Besor.

11. Et invenerunt virum Ægyptium in agro, et adduxerunt eum ad David : dederuntque ei panem ut comederet, et biberet aquam,

12. sed et fragmen massæ caricarum, et duas ligaturas uvæ passæ. Quæ cum comedisset, reversus est spiritus ejus, et refocillatus est : non enim comederat panem, neque biberat aquam, tribus diebus et tribus noctibus.

§. 4. — ¹ Expression hyberbolique assez fréquente dans les Ecritures. Voyez 5. Moys. 38, 32. 65; Jérém. Lam. 2, 11.

§. 6. — ² le regardant comme la cause de leurs maux (§ 1. et la remarq.).

§. 7. — ³ Sur l'éphod était l'oracle sacré de l'Urim et du Thummin. Pl. A. 23, 9; 2. Moys. 28, 30.

§. 9. — ⁴ Torrent qui était formé par les eaux qui coulaient des montagnes d'Idumée, et allait se jeter dans la mer Méditerranée près de Gaza.

13. Dixit itaque ei David : Cuius es tu? vel unde? et quo pergis? Qui ait : Puer Ægyptius ego sum, servus viri Amalecitarum : dereliquit autem me dominus meus, quia ægrotare cœpi nudiustertius.

14. Si quidem nos erupimus ad australem plagam Cerethi, et contra Judam, et ad meridiam Caleb, et Siceleg succendimus igni.

15. Dixitque ei David : Potes me ducere ad cuneum istum? Qui ait : Jura mihi per Deum, quod non occidas me, et non tradas me in manus domini mei, et ego ducam te ad cuneum istum. Et juravit ei David.

16. Qui cum duxisset eum, ecce illi discumbebant super faciem universæ terræ, comedentes et bibentes, et quasi festum celebrantes diem, pro cuncta præda et spoliis quæ ceperant de terra Philistiim, et de terra Juda.

17. Et percussit eos David a vespere usque ad vesperam alterius diei, et non evasit ex eis quisquam, nisi quadringenti viri adolescentes, qui ascenderant camelos, et fugerant.

18. Eruit ergo David omnia quæ tulerant Amalecitarum, et duas uxores suas eruit.

19. Nec defuit quiquam a parvo usque ad magnum, tam de filiis quam de filiabus, et de spoliis, et quæcumque rapuerant, omnia reduxit David.

20. Et tulit universos greges et armenta, et minavit ante faciem suam : dixeruntque : Hæc est præda David.

21. Venit autem David ad ducentos viros, qui lassii substitutebant, nec sequi poterant David, et residere eos jusserat in torrente Besor : qui egressi sunt obviam David, et populo qui erat cum eo. Accedens autem David ad populum, salutavit eos pacifice.

22. Respondensque omnis vir

13. David lui dit : A qui es-tu? d'où viens-tu? et où vas-tu? Il lui répondit : Je suis un esclave égyptien, qui sers un Amalécite. Mon maître m'a laissé là, parce que je tombai malade avant-hier.

14. Car nous avons fait une irruption vers la partie méridionale des Céréthiens⁶, vers Juda et vers le midi de Caleb⁷, et nous avons brûlé Siceleg.

15. David lui dit : Pourras-tu me mener à ces gens-là? L'Égyptien lui répondit : Jurez-moi par le nom de Dieu, que vous ne me tuerez point, et que vous ne me livrez point entre les mains de mon maître, et je vous mènerai où ils sont. David le lui jura.

16. L'Égyptien l'ayant donc conduit, ils trouvèrent les Amalécites qui étaient couchés sur la terre par toute la campagne, mangeant et buvant, et faisant une espèce de fête, pour tout le butin et les dépouilles qu'ils avaient prises sur les terres des Philistins et de Juda.

17. David les chargea et les tailla en pièces depuis ce soir-là jusqu'au soir du lendemain, et il ne s'en échappa pas un, hors quatre cents jeunes hommes, qui montèrent sur des chameaux et s'enfuirent.

18. David recouvra donc tout ce que les Amalécites avaient pris, et il délivra ses deux femmes.

19. Il ne se trouva rien de perdu depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tant des garçons que des filles, ni de toutes les dépouilles. Et David ramena généralement tout ce qu'ils avaient pris.

20. Il reprit tous les troupeaux de moutons et de bœufs, et les fit marcher devant lui. Et ses gens disaient : Voilà le butin de David⁸.

21. David vint joindre ensuite les deux cents hommes qui, étant las, s'étaient arrêtés et n'avaient pu le suivre, et à qui il avait commandé de demeurer sur le bord du torrent de Besor. Ils vinrent au-devant de lui, et de ceux qui l'accompagnaient. David s'approchant d'eux, leur fit bon visage.

22. Mais tout ce qu'il y avait de mécha

†. 14. — ⁶ c'est-à-dire des Philistins. Voy. †. 16. 2. Rois, 8, 13. Eccl. 25, Sophon. 2. 5.

⁷ d'Hébron, ville habitée par les descendants de Caleb.

†. 20. — ⁸ ce que David a repris sur l'ennemi, ou bien peut-être qu'ayant partagé le butin, ils en avaient réservé pour David une partie plus considérable qu'ils désignaient par ces mots.

et de corrompus qui avaient snisi David, commencèrent à dire : Puisqu'ils ne sont point venus avec nous, nous ne leur donnerons rien du butin que nous avons pris. Que chacun se contente qu'on lui rende sa femme et ses enfants; et après cela qu'il s'en aille.

23. Mais David leur dit : Ce n'est pas ainsi, mes frères, que vous devez disposer de ce que le Seigneur nous a mis entre les mains, *puisque c'est lui qui nous a conservés, et qui nous a livrés entre les mains ces brigands qui étaient venus nous piller.*

24. Personne n'écouterà cette proposition *que vous avez faite.* Car celui qui aura combattu et celui qui sera demeuré au bagage auront la même part au butin, et ils partageront également.

25. C'est ce qui s'est pratiqué depuis ce temps-là, et il s'en est fait ensuite une règle stable dans Israël, et comme une loi qui dure encore aujourd'hui ⁹.

26. David étant ensuite arrivé à Siceleg, envoya du butin qu'il avait pris aux anciens de Juda, qui étaient ses proches ¹⁰, en leur faisant dire : Recevez cette bénédiction des dépouilles des ennemis du Seigneur.

27. Il en envoya à ceux qui étaient à Béthel, à ceux de Ramoth vers le midi, à ceux de Jéther,

28. à ceux d'Aroer, de Séphamoth, d'Esthamo

29. et de Rachal, à ceux qui étaient dans les villes de Jéraméel et dans les villes de Ceni,

30. à ceux d'Arama ¹¹, à ceux du lac d'Asan, à ceux d'Athach,

31. à ceux d'Hebron, et à tous les autres qui étaient dans les lieux où David avait demeuré avec ses gens ¹².

pessimus et iniquus, de viris qui ierant cum David, dixit : Quia non venerunt nobiscum, non dabimus eis quidquam de præda, quam eruimus : sed sufficiat unicuique uxor sua et filii : quos cum acceperint, recedant.

23. Dixit autem David : Non sic facietis, fratres mei, de his quæ tradidit nobis Dominus, et custodivit nos, et dedit latrunculos, qui eruperant adversum nos, in manus nostras :

24. nec audiet vos quisquam super sermone hoc; æqua enim pars erit descenditis ad prælium, et remanentis ad sarcinas, et similiter dividunt.

25. Et factum est hoc ex die illa, et deinceps constitutum et præfinitum, et quasi lex in Israël usque in diem hanc.

26. Venit ergo David in Siceleg, et misit dona de præda senioribus Juda proximis suis, dicens : Accipite benedictionem de præda hostium Domini :

27. his qui erant in Bethel, et qui in Ramoth ad meridiem, et qui in Jether,

28. et qui in Aroer, et qui in Sephamoth, et qui in Esthamo,

29. et qui in Rachal, et qui in urbibus Jerameel, et qui in urbibus Ceni,

30. et qui in Arama, et qui in lacu Asan, et qui in Athach,

31. et qui in Hebron, et reliquis qui erant in his locis, in quibus commoratus fuerat David ipse, et viri ejus.

‡ 25. — ⁹ Tel était déjà l'ancien usage (4. Moys. 31, 27. Jos. 22, 8.), mais David en fit une loi.

‡ 26. — ¹⁰ qui avaient embrassé son parti.

‡ 30. — ¹¹ Dans l'hébr. : Horina.

‡ 31. — ¹² Combien admirable est la reconnaissance de David ! et cependant la reconnaissance est une vertu si rare !

CHAPITRE XXXI.

Mort de Saül et de Jonathas.

1. Philistiim autem pugnabant adversum Israel : et fugerunt viri Israel ante faciem Philistiim, et ceciderunt interfecti in monte Gelboe.

2. Irrueruntque Philistiim in Saul, et in filios ejus, et percusserunt Jonathan, et Abinadab, et Melchisua, filios Saul,

3. totumque pondus prælii verum est in Saul : et consecuti sunt eum viri sagittarii, et vulneratus est vehementer a sagittariis.

4. Dixitque Saul ad armigerum suum : Evagina gladium tuum et percute me, ne forte veniant incircumcisi isti, et interficiant me, illudentes mihi. Et noluit armiger ejus : fuerat enim nimio terrore perterritus; arripuit itaque Saul gladium, et irruit super eum.

5. Quod cum vidisset armiger ejus, videlicet quod mortuus esset Saul, irruit etiam ipse super gladium suum, et mortuus est cum eo.

6. Mortuus est ergo Saul, et tres filii ejus, et armiger illius, et universi viri ejus in die illa pariter.

7. Videntes autem viri Israel, qui erant trans vallem, et trans

1. Cependant la bataille se donna entre les Philistins et les Israélites¹. Les Israélites fuirent devant les Philistins; et il en fut tué un grand nombre sur la montagne de Gelboé.

2. Les Philistins vinrent fondre sur Saül et sur ses enfants. Ils tuèrent Jonathas, Abinadab et Melchisua, fils de Saül; 1. *Par* 10, 2. 3.

3. et tout l'effort du combat tomba sur Saül. Les archers le joignirent, et ils le blessèrent dangereusement.

4. Alors Saül dit à son écuyer : Tirez votre épée et tuez-moi, de peur que ces incircumcisé ne m'insultent encore en m'ôtant la vie. Mais son écuyer, tout épouvanté², ne le voulut point faire. Saül prit donc son épée, et se jeta dessus³. 1. *Par*. 10, 4.

5. Et son écuyer voyant qu'il était mort, se jeta lui-même sur son épée, et mourut avec lui.

6. Ainsi Saül mourut en ce jour-là, et avec lui trois de ses fils, son écuyer, et tous ceux qui se trouvèrent auprès de sa personne⁴.

7. Or les Israélites qui étaient au-delà de la vallée⁵ et au-delà du Jourdain⁶, ayant

§. 1. — ¹ C'est la continuation du récit de la guerre dont il a déjà été parlé ci-devant ch. 28.

§. 4. — ² Dans l'hébr. : Mais son écuyer ne le voulut point faire, car il craignait trop pour lui (de se rendre coupable d'un meurtre sur la personne sacrée du roi). *Voy.* 2. *Rois*, 1, 14.

³ Saül se donna ainsi lui-même la mort. Par là il ne fit pas une action de courage, comme le prétendent les Juifs, mais bien plutôt une action de lâcheté : car ce n'est pas celui qui cherche à se soustraire à l'infortune par le suicide qui donne une preuve de sa force et de sa grandeur d'âme, mais bien celui qui à l'infortune oppose la patience et la résignation, et qui supporte le poids de la vie, jusqu'à ce que Dieu, de qui il la tient, la lui enlève (Aug.). D'après les calculs ordinaires, Saül mourut l'an du monde 2949, avant Jésus-Christ 1055.

§. 6. — ⁴ Son fils Isboseth fut sauvé, ainsi que le général Abner. *Voy.* 2. *Rois* 2, 8.

§. 7. — ⁵ de la plaine de Jezraël.

⁶ D'autres traduisent l'hébr. : Or les Israélites qui étaient au passage de la vallée et ceux qui étaient au passage du Jourdain etc. — Le mot *héber* employé ici pour le

appris la défaite de l'armée d'Israël et la mort de Saül et de ses enfants, abandonnèrent leurs villes et s'enfuirent; et les Philistins y vinrent, et s'y établirent.

8. Le lendemain les Philistins vinrent dépouiller ceux qui avaient été tués, et ils trouvèrent Saül avec ses trois fils, étendus sur la montagne de Gelboë.

9. Ils coupèrent la tête à Saül et lui ôtèrent ses armes; et ils envoyèrent par tout le pays des Philistins, pour répandre cette nouvelle, et pour la publier dans le temple de leurs idoles, et parmi les peuples.

10. Ils mirent les armes de Saül dans le temple d'Astaroth ⁷, et ils pendirent son corps sur la muraille de Bethsan ⁸.

11. Les habitants de Jabès de Galaad ⁹ ayant appris le traitement que les Philistins avaient fait à Saül,

12. tous les plus vaillants d'entre eux sortirent, marchèrent toute la nuit, et ayant pris les corps de Saül et de ses enfants qui étaient sur la muraille de Bethsan, ils revinrent à Jabès de Galaad, où ils les brûlèrent ¹⁰.

13. Ils prirent leurs os ¹¹, et les ensevelirent dans le bois de Jabès, et ils jeûnèrent pendant sept jours ¹².

Jordanem, quod fugissent viri Israelitæ, et quod mortuus esset Saul, et filii ejus, reliquerunt civitates suas, et fugerunt: veneruntque Philisthim, et habitaverunt ibi.

8. Facta autem die altera, venerunt Philisthim, ut spoliarent interfectos, et invenerunt Saul et tres filios ejus jacentes in monte Gelboe.

9. Et præciderunt caput Saul, et spoliaverunt eum armis: et miserunt in terram Philistinorum per circuitum, ut annuntietur in templo idolorum, et in populis.

10. Et posuerunt arma ejus in templo Astaroth, corpus vero ejus suspenderunt in muro Bethsan.

11. Quod cum audissent habitatores Jabes Galaad, quæcumque fecerant Philisthim Saul,

12. surrexerunt omnes viri fortissimi, et ambulaverunt tota nocte, et tulerunt cadaver Saul, et cadavera filiorum ejus, de muro Bethsan: veneruntque Jabes Galaad, et combusserunt ea ibi:

13. et tulerunt ossa eorum, et sepelierunt in nemore Jabes, et jejunaverunt septem diebus.

vallée de Jezraël comme pour le Jourdain, semble ne désigner autre chose que les villes ou les contrées à l'extrémité de la vallée et sur les bords du Jourdain, à l'occident du fleuve. — Les Philistins n'ayant pas passé le Jourdain, on ne voit pas pourquoi les habitants des villes d'au-delà du Jourdain auraient pris la fuite. — Dans la manière de faire la guerre dans ce temps-là, la fuite devant le vainqueur était le seul moyen de salut, car tout était tué ou réduit en esclavage.

ŷ. 10. — ⁷ Voy. Jug. 2, 13.

⁸ pour la fiétrissure. — Il est dit (2. Rois, 21, 12) que le corps de Saül fut suspendu dans la place de la ville; mais il faut se souvenir que la place était à la porte, et que le corps suspendu aux murs était réellement suspendu dans la place.

ŷ. 11. — ⁹ Voy. pl. h. 11, 11. 2. Rois, 2, 4. 5.

ŷ. 12. — ¹⁰ apparemment parce que déjà ils tombaient en putréfaction. Depuis cette époque l'usage de brûler les corps morts se répandit de plus en plus, mais il cessa après la captivité de Babylone.

ŷ. 13. — ¹¹ leur cendre.

¹² en signe de deuil. Voy. 1. Moys. 50, 10. 2. Rois, 3, 35. — * Les habitants de Jabès de Galaad témoignèrent ainsi à Saül leur reconnaissance pour les avoir secourus contre les Ammonites. Voy. les endr. cités note 9. Le deuil était ordinairement joint au jeûne, et le petit deuil durait sept jours. Voy. Eccli. 22, 13; 4. Moys. 50, 10.

SECOND LIVRE DE SAMUEL

OU

DES ROIS

CHAPITRE PREMIER.

David fait mettre à mort un Amalécite qui lui apporte la couronne de Saül; son deuil au sujet de la mort de Saül et de Jonathas.

1. Factum est autem, postquam mortuus est Saul, ut David revertetur a cæde Amalec, et maneret in Siceleg duos dies.

2. In die autem tertia, apparuit homo veniens de castris Saul, veste consessa, et pulvere conspersus caput: et ut venit ad David, cecidit super faciem suam, et adoravit.

3. Dixitque ad eum David: Unde venis? Qui ait ad eum: De castris Israel fugi.

4. Et dixit ad eum David: Quod est verbum quod factum est? indica mihi. Qui ait: Fugit populus ex prælio, et multi corruentes e populo mortui sunt: sed et Saul et Jonathas filius ejus interierunt.

5. Dixitque David ad adolescentem, qui nuntiabat ei: Unde scis quia mortuus est Saul, et Jonathas filius ejus?

6. Et ait adolescens, qui nuntiabat ei: Casu veni in montem Gelboe, et Saul incumbebat super hastam suam: porro currus et equites appropinquabant ei,

1. Après la mort de Saül, David ayant défait les Amalécites, et étant revenu à Siceleg, y avait passé deux jours.

2. Le troisième jour il parut un homme qui venait du camp de Saül. Ses habits étaient déchirés, et il avait la tête pleine de poussière¹. S'étant approché de David, il le salua en se prosternant le visage contre terre.

3. David lui dit: D'où venez-vous? Je me suis sauvé, dit-il, de l'armée d'Israël.

4. David ajouta: Qu'est-il arrivé? Dites-le moi. Il lui répondit: La bataille s'est donnée; le peuple a fui; plusieurs sont morts dans cette défaite, et Saül même et Jonathas son fils y ont été tués.

5. David dit au jeune homme qui lui portait cette nouvelle: Comment savez-vous que Saül et son fils Jonathas soient morts?

6. Ce jeune homme lui répondit: Je me suis rencontré par hasard sur la montagne de Gelboé, et j'y ai trouvé Saül qui s'était jeté sur la pointe de son épée. Et comme des chariots et des cavaliers s'approchaient²,

ŷ. 2. — ¹ en signe de deuil.

ŷ. 6. — ² Ce qui est ajouté dans ce récit à ce qui est rapporté plus haut (1. Rois,

7. il m'a aperçu en se retournant, et m'a appelé. Et comme je lui eus répondu : Me voici :

8. il m'a demandé qui j'étais : et je lui ai dit que j'étais Amalécite.

9. Et il a ajouté : Jetez-vous sur moi, et me tuez, parce que je suis dans un accablement de douleur, et que toute mon âme est encore en moi ³.

10. M'étant donc jeté sur lui, je l'ai achevé : car je savais bien qu'il ne pouvait pas vivre après le coup qu'il s'était donné ⁴. Et je lui ai ôté son diadème de dessus la tête, et le bracelet de son bras ⁵; et je vous les ai apportés, à vous qui êtes mon seigneur.

11. Alors David prit ses vêtements et les déchira ⁶; et tous ceux qui étaient avec lui firent la même chose.

12. Ils s'abandonnèrent au deuil et aux larmes; et ils jeûnèrent jusqu'au soir au sujet de Saül et de Jonathas, son fils, du peuple du Seigneur et de la maison d'Israël, qui avaient succombé par l'épée.

13. David dit au jeune homme qui lui avait apporté cette nouvelle : D'où êtes-vous? Il lui répondit : Je suis fils d'un étranger, d'un Amalécite.

14. David lui dit : Comment n'avez-vous point craint de mettre la main sur l'oint du Seigneur, et de le tuer? *Ps.* 104, 15.

15. Et David appelant un de ses gens, lui dit : Jetez-vous sur cet homme, et le tuez. Aussitôt il le frappa, et il mourut.

16. Et David ajouta : C'est vous seul qui êtes coupable de votre mort ⁷, parce que votre propre bouche a porté témoignage contre vous, en disant : C'est moi qui ai tué l'oint du Seigneur.

17. Or David fit cette plainte sur la mort de Saül et de Jonathas, son fils,

18. (et il ordonna à ceux de Juda d'ap-prendre à leurs enfants à tirer de l'arc ⁸,

7. et conversus post tergum suum, vidensque me vocavit. Cui cura respondi : Adsum :

8. dixit mihi : Quisnam es tu? Et aio ad eum : Amalecites ego sum.

9. Et locutus est mihi : Sta super me, et interfice me : quoniam tenent me angustiae, et adhuc tota anima mea in me est.

10. Stansque super eum, occidi illum : sciebam enim quod vivere non poterat post ruinam : et tuli diadema quod erat in capite ejus, et armillam de brachio illius, et attuli ad te dominum meum huc.

11. Apprehendens autem David vestimenta sua scidit, omnesque viri qui erant cum eo,

12. et planxerunt, et fleverunt, et jejunaverunt usque ad vesperam, super Saul, et super Jonathan filium ejus, et super populum Domini, et super domum Israel, eo quod corruissent gladio.

13. Dixitque David ad juvenem qui nuntiaverat ei : Unde es tu? Qui respondit : Filius hominis adventae Amalecitarum ego sum.

14. Et ait ad eum David : Quare non timuisti mittere manum tuam ut occideres christum Domini?

15. Vocansque David unum de pueris suis, ait : Accedens irruere in eum. Qui percussit illum, et mortuus est.

16. Et ait ad eum David : Sanguis tuus super caput tuum : os enim tuum locutum est adversum te, dicens : Ego interfeci christum Domini.

17. Planxit autem David platum hujuscemodi super Saul, et super Jonathan filium ejus

18. (et præcepit ut docerent filios Juda arcum, sicut scriptum

31.) touchant la mort de Saül, et ce qu'il y a de contradictoire, doit être considéré comme une addition de l'Amalécite, qui l'imagina afin de s'attirer la faveur de David.

ŷ. 9. — ³ N'hésitez pas, afin que je sois exempt de souffrances.

ŷ. 10. — ⁴ Litt. : après sa ruine — après sa blessure (ŷ. 6. 1. *Rois*, 31, 3.).

⁵ * Le diadème était une bandelette de lin blanc, quelquefois aussi colorée, qui ceignait le front : les bracelets étaient à l'usage des hommes non moins que des femmes (4. *Moys.* 31, 50.).

ŷ. 11. — ⁶ * en signe de deuil (1. *Moys.* 38, 34.).

ŷ. 16. — ⁷ Litt. : Que votre sang retombe sur votre tête — c'est vous-même qui êtes la cause de votre mort.

ŷ. 18. — ⁸ Litt. : et il ordonna d'apprendre l'arc aux enfants de Juda, — le chant de l'arc. — C'est le titre que porte ce bel hymne funèbre, parce qu'il y est fait

est in libro justorum), et ait : Considera Israël, pro his qui mortui sunt super excelsa tua vulnerati.

19. Inclyti, Israël, super montes tuos interfecti sunt : quo modo ceciderunt fortes?

20. Nolite annuntiare in Geth, neque annuntietis in compitis Ascalonis : ne forte latentur filiae Philistinum, ne exultent filiae incircumcisorum.

21. Montes Getboe, nec ros nec pluvia veniant super vos, neque sint agri primitiarum : quia ibi abjectus est clypeus fortium, clypeus Saul, quasi non esset unctus oleo.

22. A sanguine interfectorum, ab adipe fortium, sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum, et gladius Saul non est reversus inanis.

23. Saul et Jonathas amabiles, et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi : aquli velociores, leonibus fortiores.

24. Filiae Israël super Saul flete, qui vestiebat vos coccino in deliciis, qui præbebat ornamenta aurea cultui vestro.

25. Quo modo ceciderunt fortes in prælio? Jonathas in excelsis tuis occisus est?

26. Doleo super te frater mi Jonathas decore nimis, et amabilis super amorem mulierum. Sicut

comme il est écrit dans le livre des Justes⁹⁾, et il dit¹⁰ : Considère, ô Israël! qui sont ceux qui sont morts sur tes coteaux, percés de plaies.

19. Les plus illustres¹¹, ô Israël, ont été tués sur tes montagnes. Comment ces vaillants hommes sont-ils tombés?

20. N'annoncez point cette nouvelle dans Geth; ne la publiez point dans les places publiques d'Ascalon, de peur que les filles des Philistins ne s'en glorifient¹², que les filles des incircumcises n'en triomphent de joie.

21. Montagnes de Gelboé, que la rosée et la pluie ne tombent jamais sur vous; qu'il n'y ait point sur vos coteaux de champs dont on offre les prémices¹³, parce que c'est là qu'a été jeté le bouclier des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'eût point été sacré de l'huile sainte.

22. Jamais la flèche¹⁴ de Jonathas n'est retournée en arrière, sans se teindre de sang des morts, sans s'enfoncer dans la gaine des vaillants; et jamais l'épée de Saül n'a été tirée en vain¹⁵.

23. Saül et Jonathas, si dignes d'être aimés et d'une si grande majesté durant leur vie¹⁶, n'ont point été divisés dans leur mort même. Ils étaient plus légers que les aigles, et plus courageux que les lions.

24. Filles d'Israël, pleurez sur Saül, qui vous revêtait d'écarlate au milieu des délices, et qui vous donnait des ornements d'or pour vous parer¹⁷.

25. Comment les forts sont-ils tombés dans le combat? Comment Jonathas a-t-il été tué sur vos montagnes?

26. Votre mort me perce de douleur, Jonathas, mon frère, le plus beau des princes, digne d'être aimé d'un amour plus grand

mention (ÿ. 22. Hébr.) de l'arc de Jonathas. — * L'usage de composer des chants funèbres était commun dans l'antiquité. David en fit un autre en l'honneur d'Abner (Pl. b. 3, 33.); et Jérémie célébra la mort de Josias (3. Rois, 13, 29.). Comp. Jér. 48, 31; Ézéch. 27, 1, 38, 11. Comp. Homère, L. Φ et X.

⁹ Voy. Jos. 10, 13.

¹⁰ Ces paroles et le reste du verset ne se trouvent pas dans l'hébr.

ÿ. 19. — ¹¹ D'autres trad. : Le chevreuil (c'est-à-dire Jonathas). Autrem. : L'ornement... est tombé etc.

ÿ. 20. — ¹² Les femmes célébraient les victoires. Voy. 2. Moys. 15, 20. 1. Rois, 18, 6.

ÿ. 21. — ¹³ des champs fertiles, qui produisent du froment, et par conséquent des prémices. Voy. 5. Moys. 18, 4.

ÿ. 22. — ¹⁴ Dans l'hébr. : l'arc.

¹⁵ Sens : Saül et Jonathas revinrent toujours du combat, qui est le festin des héros (comp. 5. Moys. 32, 42.), victorieux et chargés de butin; comment a-t-il été possible que ces héros soient tombés?

ÿ. 23. — ¹⁶ Litt. : Saül et Jonathas aimables et beaux durant leur vie. — D'autres selon l'hébr. : qui s'aimaient d'un amour mutuel, et faisaient les charmes l'un de l'autre durant leur vie. Voy. 1. Rois, 20, 2.

ÿ. 24. — ¹⁷ parce qu'il faisait un grand butin.

que celui qu'on a pour les femmes. [Je vous aimais comme une mère aime son fils unique]¹⁸, mater unicum amat filium suum ita ego te diligebam.

27. Comment les forts sont-ils tombés? Comment la gloire des armes¹⁹ a-t-elle été anéantie²⁰? 27. Quo modo ceciderunt ro busti, et perierunt arma bellica?

CHAPITRE II.

David, roi de Juda. Isboseth, roi des autres tribus. Guerres entre leurs partisans.

1. Après cela David consulta le Seigneur¹, et lui dit : Irrai-je dans quelqu'une des villes de Juda? Le Seigneur lui dit : Allez. David lui demanda : Où irai-je? Le Seigneur lui répondit : A Hébron².

2. David y alla donc avec ses deux femmes, Achinoam, de Jezrael, et Abigail, veuve de Nabal, du Carmel.

3. David y mena aussi les gens qui étaient avec lui, chacun avec sa famille; et ils demeurèrent dans les villes³ d'Hébron.

4. Alors ceux de la tribu de Juda étant venus à Hébron, y sacrèrent David, afin qu'il régnât sur la maison de Juda⁴. En même temps on rapporta à David, que ceux de Jabès en Galaad avaient enseveli Saül. 1. *Mach.* 2, 57. *Pl. b.* 5, 3.

5. Il y envoya aussitôt des gens, et il leur

1. Igitur post hæc consuluit David Dominum, dicens : Num ascendam in unam de civitatibus Juda? Et ait Dominus ad eum : Ascende. Dixitque David : Quascendam? Et respondit ei : Ir Hebron.

2. Ascendit ergo David, et dux uxores ejus, Achinoam Jezraelites, et Abigail uxor Nabal Carmeli :

3. sed et viros qui erant curreo, duxit David singulos cum domo sua : et manserunt in oppidibus Hebron.

4. Veneruntque viri Juda, et unxerunt ibi David, ut regnare super domum Juda. Et nuntiatur est David, quod viri Jabes Galaad sepelissent Saül.

5. Misit ergo David nuntios ad

ÿ. 26. — ¹⁸ * « Je vous aimais... unique » ne se lit pas dans l'hebr.

ÿ. 27. — ¹⁹ Litt. : Comment les armes guerrières ont-elles etc... les armes, — les héros qui les portaient. D'autres l'entendent dans le sens propre.

²⁰ Rien de plus touchant que les sentiments de David en apprenant la mort de Saül. Cette mort le délivre d'un persécuteur acharné et le met en possession d'un trône; et cependant à la nouvelle qu'il en reçoit, il pleure. Dans l'éloge qu'il fait de ce prince, il relève tout ce qu'il y avait en lui de recommandable, sans jeter le moindre regard sur ses vices. C'est ainsi que la charité ne voit dans le prochain que ce qu'il y a de bon, et détourne les yeux de ce qu'il y a de défectueux.

ÿ. 1. — ¹ Voy. 1. *Rois*, 30, 7. 8. David savait qu'il serait roi, mais il ne savait ni à quelle époque ni en quel lieu. C'est pourquoi il consulta le Seigneur. L'homme pieux se laisse conduire par la volonté de Dieu, et il n'entreprend rien de sa volonté propre, ni de son propre choix.

² Hébron était alors la place la plus forte et la plus considérable de toute la tribu de Juda : elle était comme au centre de cette tribu; Jerusalem était encore au pouvoir des Jébuséens.

ÿ. 3. — ³ dans les bourgades des environs.

ÿ. 4. — ⁴ La vraie consécration royale, l'investiture divine fut donnée par Samuel (1. *Rois*, 16.); celle dont il est ici question n'était qu'un signe d'hommage. Elle arriva l'année même de la mort de Saül. l'an du monde 2949, avant Jésus-Christ 1055.

viros Jabes Galaad, dixitque ad eos : Benedicti vos Domino, qui fecistis misericordiam hanc cum domino vestro Saul, et sepelistis eum.

6. Et nunc retribuet vobis quidem Dominus misericordiam et veritatem : sed et ego reddam gratiam, eo quod fecistis verbum istud.

7. Confortentur manus vestrae et estote filii fortitudinis : licet enim mortuus sit dominus vester Saul, tamen me unxit domus Juda in regem sibi.

8. Abner autem filius Ner, princeps exercitus Saul, tulit Isboseth filium Saul, et circumduxit eum per castra,

9. regemque constituit super Galaad, et super Gessuri, et super Jezrael, et super Ephraïm, et super Benjamin, et super Israel universum.

10. Quadraginta annorum erat Isboseth filius Saul, cum regnare cœpisset super Israel, et duobus annis regnavit : sola autem domus Juda sequebatur David.

11. Et fuit numerus dierum, quos commemoratus est David, imperans in Hebron super domum Juda, septem annorum, et sex mensium.

12. Egressusque est Abner filius Ner, et pueri Isboseth filii Saul, de castris in Gabaon.

13. Porro Joab filius Sarviae, et pueri David egressi sunt, et occurrerunt eis juxta piscinam Gabaon. Et cum in unum convenissent, e regione sederunt : hi ex una parte piscinae, et illi ex altera.

14. Dixitque Abner ad Joab : Surgant pueri, et ludant coram nobis. Et respondit Joab : Surgant.

fit dire : Bénis soyez-vous du Seigneur⁵, de ce que vous avez usé de cette humanité envers Saül, votre seigneur, et que vous l'avez enseveli.

6. Et maintenant le Seigneur vous le rendra, selon sa miséricorde et sa vérité ; mais je vous récompenserai aussi moi-même de cette action que vous avez faite.

7. Ne vous laissez point abattre, et soyez gens de cœur ; car encore que Saül, votre roi, soit mort, néanmoins la maison de Juda m'a sacré pour être son roi⁶.

8. Mais Abner, fils de Ner, général de l'armée de Saül, prit Isboseth, fils de Saül ; et l'ayant fait mener par tout le camp⁷,

9. l'établit roi sur Galaad, sur Gessuri, sur Jezrael, sur Ephraïm, sur Benjamin et sur tout Israël.

10. Isboseth, fils de Saül, avait quarante ans lorsqu'il commença à régner sur Israël, et il régna deux ans⁸. Il n'y avait alors que la seule maison de Juda qui suivit David.

11. Et il demeura à Hébron sept ans et demi, n'étant roi que de la tribu de Juda⁹.

12. Alors Abner, fils de Ner, sortit de son camp¹⁰, et vint à Gabaon¹¹ avec les gens d'Isboseth, fils de Saül.

13. Joab, fils de Sarvia, marcha contre lui avec les troupes de David ; et ils se rencontrèrent près de la piscine de Gabaon. Les armées s'étant approchées, s'arrêtèrent l'une devant l'autre : l'une était d'un côté de la piscine, et l'autre de l'autre.

14. Alors Abner dit à Joab : Que quelques jeunes gens s'avancent, et qu'ils s'exercent devant nous¹². Joab répondit : Qu'ils s'avancent.

§. 5. — ⁵ ou bien : Que le Seigneur vous bénisse !

§. 7. — ⁶ En louant la fidélité des habitants de Jabès envers Saül, David voulait les attirer à son parti ; mais il n'y réussit pas.

§. 8. — ⁷ Dans l'hébr. : et il le fit passer à Machanaïm (ville de l'autre côté du Jourdain, dans le pays de Galaad), et il etc.

§. 10. — ⁸ Il régna deux ans à Machanaïm en paix, jusqu'à la guerre avec David ; jusqu'à sa mort (4, 6.) il s'écoula le temps que David fut à Hébron (§. 11.).

§. 11. — ⁹ Voy. ps. c. 5, 4. 5.

§. 12. — ¹⁰ Dans l'hébr. : de Machanaïm.

¹¹ dans la tribu de Benjamin, à deux lieues environ de Jérusalem. — Sarvia, mère de Joab, était sœur de David. 1. Par. 2, 16.

§. 14. — ¹² qu'ils s'exercent à des jeux militaires, à un combat singulier, en combattant deux à deux, comme 1. Rois, 17. 4.

15. Aussitôt douze hommes de Benjamin, du côté d'Isboseth, fils de Saül, parurent et se présentèrent; il en vint aussi douze du côté de David.

16. Et chacun d'eux ayant pris par la tête celui qui se présenta devant lui, ils se passèrent tous l'épée au travers du corps, et tombèrent morts tous ensemble¹³ : et ce lieu s'appela le champ des vaillants à Gabaon¹⁴.

17. Il se donna aussitôt un rude combat : et Abner fut défait avec ceux d'Israël par les troupes de David.

18. Les trois fils de Sarvia¹⁵, Joab, Abisai, et Asael, étaient dans ce combat. Or, Asael était extrêmement agile et léger à la course, en quoi il égalait les chevreuils qui sont dans les bois.

19. Il s'attacha donc à poursuivre Abner, sans se détourner ni à droite ni à gauche, et sans le quitter jamais.

20. Abner ayant regardé derrière lui, lui dit : Etes-vous Asael? Il lui répondit : Oui, je le suis.

21. Abner lui dit : Allez à droite ou à gauche, et attaquez-vous à quelqu'un de ces jeunes gens, et prenez ses dépouilles¹⁶. Mais Asael ne voulut point cesser de le poursuivre.

22. Abner parla donc encore à Asael, et lui dit : Retirez-vous, ne me suivez pas davantage, de peur que je ne sois obligé de vous percer, et qu'après cela je ne puisse plus paraître¹⁷ devant Joab, votre frère.

23. Mais Asael méprisa ce qu'il lui disait, et il ne voulut point se détourner. Abner lui porta donc de l'arrière-main, dans l'aîne¹⁸,

15. Surrexerunt ergo, et transierunt numero duodecim de Benjamin, ex parte Isboseth filii Saul, et duodecim de pueris David.

16. Apprehensoque unusquisque capite comparis sui, defixit gladium in latus contrarii, et ceciderunt simul : vocatumque est nomen loci illius : Ager robustorum, in Gabaon.

17. Et ortum est bellum durum satis in die illa : fugatusque est Abner, et viri Israel, a pueris David.

18. Erant autem ibi tres filii Sarviae, Joab, et Abisai, et Asael : porro Asael cursor velocissimus fuit, quasi unus de capreis quem morantur in silvis.

19. Persequabatur autem Asael Abner, et non declinavit ad dexteram neque ad sinistram, omitteus persequi Abner.

20. Respexit itaque Abner post tergum suum, et ait : Tunc es Asael? Qui respondit : Ege sum :

21. Dixitque ei Abner : Vade ad dexteram, sive ad sinistram, et apprehende unum de adolescentibus, et tolle tibi spolia ejus. Noluit autem Asael omittere quin urgeret eum,

22. Rursumque locutus est Abner ad Asael : Recede, noli me sequi, ne compellar confodere te in terram, et levare non potero faciem meam ad Joab fratrem tuum.

23. Qui audire contempsit, et noluit declinare : percussit ergo eum Abner aversa hasta in in-

ŷ. 16. — ¹³ * On ne voit pas trop quel était le but de ce combat. Était-ce un combat singulier, pour éviter un combat général, était-ce un exercice pour faire paraître la valeur des combattants des deux partis, c'est ce qu'on ne saurait dire. Dans tous les cas, remarque un grave interprète, ces champions des deux côtés combattirent plutôt en gladiateurs qu'en soldats. Par ce trait et par tout ce qui suit, il paraît que Joab et Abner n'étaient pas alors fort animés l'un contre l'autre. Il y a dans leurs procédés réciproques une humanité qui est peu ordinaire dans les guerres civiles (ŷ. 26-28.).

¹⁴ Dans l'hébr. : Helkath-Hatsurim, c'est-à-dire le champ des glaives affilés d'autres autrement.

ŷ. 18. — ¹⁵ Voy. 1. Rois, 26, 6.

ŷ. 21. — ¹⁶ D'autres trad. : son armure.

ŷ. 22. — ¹⁷ Litt. : je ne puisse plus lever ma face devant etc., je ne puisse plus etc. etc.

ŷ. 23. — ¹⁸ * Dans l'hébr. : Et il (Asaël) refusa de se retirer; et Abner le frappa de la derrière de sa lance à l'abdomen etc.

guine, et transfodit, et mortuus est in eodem loco : omnesque qui transibant per locum illum, in quo ceciderat Asael, et mortuus erat, subsistebant.

24. Persequentibus autem Joab et Abisai fugientem Abner, sol occubuit : et venerunt usque ad collem aquæ ductus, qui est ex adverso vallis itineris deserti in Gabaon.

25. Congregatique sunt filii Benjamin ad Abner : et conglobati in unum cuneum, steterunt in summitate tumuli unius.

26. Et exclamavit Abner ad Joab, et ait : Num usque ad internecionem tuus mucro desæviet? an ignoras quod periculosa sit desperatio? usquequo non dicis populo ut omittat persequi fratres suos?

27. Et ait Joab : Vivit Dominus, si locutus fuisses, mane recessisset populus persequens fratrem suum.

28. Insonuit ergo Joab buccina, et stetit omnis exercitus, nec persecuti sunt ultra Israel, neque iniere certamen.

29. Abner autem et viri ejus abierunt per campestria, tota nocte illa : et transierunt Jordanem, et lustrata omni Bethhoron, venerunt ad castra.

30. Porro Joab reversus, omisso Abner, congregavit omnem populum : et defuerunt de pueris David decem et novem viri, excepto Asaele.

31. Servi autem David percusserunt de Benjamin, et de viris qui erant cum Abner, trecentos sexaginta, qui et mortui sunt.

32. Tuleruntque Asael, et sepelierunt eum in sepulchro patris sui in Bethlehem : et ambulaverunt tota nocte Joab, et viri qui erant cum eo, et in ipso tempore pervenerunt in Hébron.

un coup de la pointe de sa lance, qui se perça, et le tua sur la place. Tous ceux qui passaient par ce lieu où Asael était tombé mort, s'arrêtaient.

24. Mais Joab et Abisai continuant à poursuivre Abner qui s'enfuyait, le soleil se coucha lorsqu'ils arrivèrent à la colline de l'aqueduc¹⁹, qui est vis-à-vis de la vallée²⁰, au chemin du désert de Gabaon.

25. Et les enfants de Benjamin se rallièrent auprès d'Abner; et ayant fait un gros, s'arrêtrèrent sur le sommet d'une éminence.

26. Alors Abner cria à Joab : Votre épée ne se rassasiera-t-elle donc point de sang et de meurtres? Ignorez-vous qu'il est dangereux de jeter son ennemi dans le désespoir? N'est-il pas temps enfin de dire au peuple qu'il cesse de poursuivre ses frères?

27. Joab lui répondit? Vive le Seigneur! Si vous l'eussiez plus tôt dit, le peuple se fût retiré dès le matin, et il eut cessé de poursuivre ses frères.

28. Joab fit donc sonner la retraite, et toute l'armée s'arrêta, et cessa de poursuivre Israël, et de le combattre.

29. Abner, avec ses gens, marcha par la campagne toute cette nuit; et ayant passé le Jourdain et traversé tout Bethhoron²¹, il revint au camp²².

30. Joab ayant cessé de poursuivre Abner, et étant revenu, assembla toute l'armée; et on ne trouva de morts, du côté de David, que dix-neuf hommes, sans compter Asael.

31. Mais les gens de David frappèrent de Benjamin et de ceux qui étaient avec Abner, trois cent soixante hommes, qui même furent.

32. On emporta le corps d'Asael, et on le mit dans le sépulchre de son père à Bethléhem. Et Joab ayant marché toute la nuit avec les gens qui étaient avec lui, arriva à Hébron au point du jour.

19. — 20 Dans l'hébr. : à la colline d'Amma.

20 Dans l'hébr. : qui est situé en face de Giah.

21. — 22 Hébr. : Bithron — c'était le pays entre le Jourdain et Machanaïm.

22 Dans l'hébr. : à Machanaïm, où Isboseth se tenait.

CHAPITRE III.

Enfants de David. Abner passe du côté de David, et Joab le met à mort.

1. Il se fit donc une longue guerre¹ entre la maison de Saül et la maison de David, David s'avancant toujours et se fortifiant² de plus en plus, et la maison de Saül au contraire s'affaiblissant de jour en jour.

2. Pendant que David était à Hébron, il eut plusieurs enfants. L'aîné fut Amnon, qu'il eut d'Achinoam, de Jezrael. 1. *Par.* 3, 1.

3. Le second, Cheleab, qu'il eut d'Abigail, veuve de Nabal, du Carmel. Le troisième, Absalon, qu'il eut de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur³.

4. Le quatrième, Adonias, fils d'Haggith. Le cinquième, Saphathia, fils d'Abital.

5. Le sixième, Jethraam, d'Egla, femme de David. David eut ces six enfants à Hébron.

6. La maison de Saül était donc en guerre avec la maison de David, et Abner, fils de Ner, était le chef⁴ de la maison de Saül.

7. Or Saül avait eu une concubine nommée Respha, fille d'Aia. Et Isboseth dit à Abner :

8. Pourquoi vous êtes-vous approché de la concubine de mon père⁵? Abner étrangement irrité de ce reproche d'Isboseth, lui répondit : Suis-je donc un homme à être traité comme un chien, moi qui me suis déclaré aujourd'hui contre Juda⁶, qui ai eu compassion de la maison de Saül, votre père, de ses frères et de ses proches, et qui ne vous ai point livré entre les mains de David? Et après cela vous venez aujourd'hui chercher querelle avec moi pour une femme?

1. Facta est ergo longa concertatio inter domum Saul, et inter domum David : David proficiens, et semper seipso robustior, domus autem Saul decrescens quotidie.

2. Nati sunt filii David in Hebron : fuitque primogenitus ejus Amnon de Achinoam Jezraelitide.

3. Et post eum Cheleab de Abigail uxore Nabal Carmeli : porro tertius Absalom, filius Maacha filie Tholmai regis Gessur.

4. Quartus autem Adonias, filius Haggith : et quintus Saphathia, filius Abital.

5. Sextus quoque Jethraam, de Egla uxore David; hi nati sunt David in Hebron.

6. Cum ergo esset prælium inter domum Saul et domum David, Abner filius Ner regebat domum Saul.

7. Fuerat autem Sauli concubina nomine Respha, filia Aia. Dixitque Isboseth ad Abner :

8. Quare ingressus es ad concubinam patris mei? Qui iratus nimis propter verba Isboseth, ait : Numquid caput canis ego sum adversum Judam hodie, qui fecerim misericordiam super domum Saul patris tui, et super fratres et proximos ejus, et non tradidi te in manus David, et tu requisisti in me quod argueres pro muliere hodie?

ÿ. 1. — ¹ pendant cinq ans et demi, guerre où se livrèrent de grands combats.

² par la soumission successive des tribus. *Comp.* 1. *Par.* 12, 22. et suiv.

ÿ. 3. — ³ Gessur était frontière de Syrie. Maacha embrassa sans doute le culte du vrai Dieu avant que David l'épousât. — Chéliab est au si appelé Daniel. 1. *Par.* 3, 1.

ÿ. 6. — ⁶ D'autres trad. : s'était rendu fort; il se montrait valeureux, il s'était acquis une grande autorité, ainsi que le montre plus au long ce qui suit.

ÿ. 8. — ⁵ Celui qui avait commerce avec les femmes du roi défunt, montrait des prétentions à la succession au trône; car le successeur sur le trône héritait en même temps des femmes du roi. Isboseth croyait en conséquence qu'Abner avait l'intention de le dépouiller du royaume. *Voy. ps. b.* 12, 8. 16, 21-23. 3. *Rois*, 2, 22.

⁶ Litt. : Suis-je donc aujourd'hui une tête de chien contre Juda, — le plus méprisable, le plus insignifiant des ennemis de Juda et de vos amis?

9. Hæc faciat Deus Abner, et hæc addat ei, nisi quomodo juravit Dominus David, sic faciam cum eo,

10. ut transferatur regnum de Jomo Saul, et elevetur thronus David super Israel, et super Judam, a Dan usque Bersabee.

11. Et non potuit respondere ei quidquam, quia metuebat illum.

12. Misit ergo Abner nuntios ad David pro se dicentes : Cujus est terra? Et ut loquerentur : Fac mecum amicitias, et erit manus mea tecum, et reducam ad te universoni Israel.

13. Qui ait : Optime : ego faciam tecum amicitias : sed unam rem peto a te, dicens : Non videbis faciem meam, antequam adduxeris Michol filiam Saul : et sic venies, et videbis me.

14. Misit autem David nuntios ad Isboseth filium Saul, dicens : Redde uxorem meam Michol, quam demandi mihi centum præputiis Philistinum.

15. Misit ergo Isboseth, et tulit eam a viro suo Phaltiel, filio Laïs.

16. Sequebaturque eam vir suus, plorans utque Bahurim : et dixit ad eum Abner : Vade, et revertere. Qui reversus est.

17. Sermonem quoque intulit Abner ad seniores Israel, dicens : Tam habetis quam nudistertius quærelatis David ut regnaret super vos.

18. Nunc ergo facite : quoniam Dominus locutus est ad David, dicens : In manu servi mei David salvabo populum meum Israel de manu Philistinum, et omnium inimicorum ejus.

19. Locutus est autem Abner etiam ad Benjamin. Et abiit ut

9. Que Dieu traite Abner avec toute sa sévérité, si je ne procure à David ce que le Seigneur a juré en sa faveur,

10. en faisant que le royaume soit transféré de la maison de Saül en la sienne, et que le trône de David soit élevé sur Israël et sur Juda, depuis Dan jusqu'à Bersabee.

11. Isboseth n'osa lui répondre la moindre chose, parce qu'il le craignait.

12. Abner envoya donc des courriers à David pour lui dire de sa part : A qui appartient toute cette terre⁸, sinon à vous? et pour ajouter ensuite : Si vous voulez me donner part à votre amitié, je prendrai votre parti, et je ferai que tout Israël se réunira à vous.

13. David lui répondit : Je le veux bien; je ferai amitié avec vous⁹; mais je vous demande une chose : Vous ne me verrez point que vous ne m'ayez envoyé auparavant Michol, fille de Saül. A cette condition vous pourrez venir et me voir.

14. David envoya ensuite des courriers à Isboseth, fils de Saül, et lui fit dire : Rendez-moi Michol, ma femme, que j'ai épousée pour cent prépuces de Philistins. 1. Rois, 18, 27.

15. Isboseth l'envoya quérir aussitôt, et l'ôta à son mari¹⁰, Phaltiel, fils de Laïs.

16. Son mari la suivait en pleurant jusqu'à Bahurim. Et Abner lui dit : Allez, retournez-vous-en. Et il s'en retourna.

17. Après cela Abner parla aux anciens d'Israël, et leur dit : Il y a déjà longtemps que vous souhaitez d'avoir David pour roi.

18. Faites-le donc maintenant, puisque le Seigneur a parlé à David, et dit de lui : Je sauverai par David, mon serviteur, mon peuple d'Israël de la main des Philistins et de tous ses ennemis.

19. Abner parla aussi à ceux de Benjamin¹¹, et il alla à Hébron pour dire à David

ÿ. 10. — ⁷ Voy. Jug. 20, 1.

ÿ. 12. — ⁸ Au pouvoir de qui est le pays, et qui peut vous aider à vous en mettre en possession?

ÿ. 13. — ⁹ Le royaume appartenait à David, Dieu le lui avait donné, et Abner ne l'ignorait pas (ÿ. 18.). Ce général fit donc une première faute en se déclarant pour Isboseth : il alluma la guerre civile. Mais sa conduite à l'égard d'Isboseth n'est pas pour cela excusable; il se rend tout à la fois à son égard coupable d'outrage et de trahison. Cependant en accueillant ses ouvertures, David usait de son droit. — La présence de Michol à la cour de David pouvait contribuer à lui concilier plusieurs des partisans de la famille de Saül.

ÿ. 15. — ¹⁰ avec lequel elle vivait dans un mariage invalide; car David ne l'avait pas répudiée.

ÿ. 19. — ¹¹ à la tribu à laquelle appartenait Saül.

tout ce qu'Israël et tous ceux de la tribu de Benjamin avaient résolu ¹².

20. Il y arriva accompagné de vingt hommes. David lui fit un festin, et à ceux qui étaient venus avec lui.

21. Alors Abner dit à David : Je m'en vais rassembler tout Israël, afin qu'il vous reconnaisse, comme je fais, pour seigneur et pour roi, et je ferai alliance avec vous, afin que vous régniez sur tout le monde, comme vous le désirez. David ayant donc reconduit Abner, et Abner s'en étant allé en paix,

22. les gens de David survinrent aussitôt avec Joab, ayant taillé en pièces des brigands, et en remportant un grand butin. Abner n'était plus à Hébron avec David, parce qu'il avait déjà pris congé de lui, et s'en était retourné,

23. lorsque Joab arriva avec toute l'armée qui était avec lui. Joab apprit donc de quelqu'un, qu'Abner, fils de Ner, était venu parler au roi, que le roi l'avait renvoyé, et qu'il s'en était retourné en paix.

24. Joab aussitôt alla trouver le roi, et lui dit : Qu'avez-vous fait? Abner vient de venir vers vous; pourquoi l'avez-vous renvoyé, et l'avez-vous laissé aller?

25. Ignorez-vous quel est Abner, fils de Ner, et qu'il n'est venu ici que pour vous tromper, pour reconnaître toutes vos démarches ¹³, et pour savoir tout ce que vous faites?

26. Joab étant donc sorti d'avec David, envoya des courriers après Abner, et le fit revenir de la citerne de Sira, sans que David le sût.

27. Et lorsqu'il fut arrivé à Hébron, Joab le tira à part au milieu de la porte pour lui parler en trahison, et il le frappa dans l'aîne, et le tua pour venger la mort d'Asael, son frère ¹⁴.

28. David ayant su ce qui s'était passé, dit : Je suis innocent pour jamais devant le Seigneur, moi et mon royaume, du sang d'Abner, fils de Ner.

loqueretur ad David in Hebron, omnia quæ placuerant Israeli et universo Benjamin.

20. Venitque ad David in Hebron cum viginti viris : et fecit David Abner, et viris ejus qui venerant cum eo, convivium.

21. Et dixit Abner ad David : Surgam, ut congregem ad te dominum meum regem omnem Israel, et ineam tecum fœdus, et imperes omnibus, sicut desiderat anima tua. Cum ergo deduxisset David Abner, et ille isset in pace,

22. statim pueri David et Joab venerunt, cæsis latronibus, cum præda magna nimis : Abner autem non erat cum David in Hebron, quia jam dimiserat eum, et profectus fuerat in pace.

23. Et Joab, et omnis exercitus qui erat cum eo, postea venerunt : nuntiatum est itaque Joab a narrantibus : Venit Abner filius Ner ad regem, et dimisit eum, et abiit in pace.

24. Et ingressus est Joab ad regem, et ait : Quid fecisti? Ecce venit Abner ad te : quare dimisisti eum, et abiit et recessit?

25. Ignoras Abner filium Ner, quoniam ad hoc venit ad te, ut deciperet te, et sciret exitum tuum et introitum tuum, et nosset omnia quæ agis?

26. Egressus itaque Joab a David, misit nuntios post Abner, et reduxit eum a cisterna Sira, ignorante David.

27. Cumque rediisset Abner in Hebron, seorsum adduxit eum Joab ad medium portæ, ut loqueretur ei, in dolo : et percussit illum ibi in inguine, et mortuus est in ultionem sanguinis Asael fratris ejus.

28. Quod cum audisset David rem jam gestam, ait : Mundus ego sum, et regnum meum, apud Dominum, usque in sempiternum, a sanguine Abner filii Ner;

¹² pour lui exposer la réponse et les vœux d'Israël et de Benjamin.

ŷ. 25. — ¹³ Litt. : pour reconnaître votre sortie et votre entrée — votre genre de vie.

ŷ. 27. — ¹⁴ de Joab. *Pl. h. 2, 23.*

29. et veniat super caput Joab, et super omnem domum patris ejus : nec deficiat de domo Joab fluxum seminis sustinens, et leprosus, et tenens fusum, et cadens gladio, et indigens pane.

30. Igitur Joab et Abisai frater ejus interfecerunt Abner, eo quod occidisset Asael fratrem eorum in Gabaon, in prælio.

31. Dixit autem David ad Joab, et ad omnem populum, qui erat cum eo : Scindite vestimenta vestra, et accingimini saccis, et plangite ante exequias Abner; porro rex David sequebatur feretrum.

32. Cumque sepelissent Abner in Hebron, levavit rex David vocem suam, et flevit super tumulum Abner : flevit autem et omnis populus.

33. Plangensque rex et lugens Abner, ait : Nequaquam ut mori solent ignavi, mortuus est Abner.

34. Manus tuæ ligatæ non sunt, et pedes tui non sunt compedibus aggravati : sed sicut solent cadere coram filis iniquitatis, sic corruisti. Congeminansque omnis populus flevit super eum.

35. Cumque venisset universa multitudo cibum capere cum David, clara adhuc die juravit David, dicens : Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, si ante occasum solis gustavero panem vel aliud quidquam.

36. Omnisque populus audivit, et placuerunt eis cuncta quæ fecit rex in conspectu totius populi.

37. Et cognovit omne vulgus et universus Israel in die illa, quoniam non actum fuisset a rege ut occideretur Abner filius Ner.

38. Dixit quoque rex ad servos

29. que son sang retombe sur Joab et sur la maison de son père, et qu'il y ait éternellement dans la maison de Joab des gens qui souffrent un flux honteux ¹⁵, qui soient lépreux, qui tiennent le fuseau ¹⁶, qui tombent sous l'épée, et qui demandent leur pain.

30. Joab donc et Abisai, son frère, tuèrent Abner, parce qu'il avait tué Asaël, leur frère, dans le combat, à Gabaon.

31. Alors David dit à Joab et à tout le peuple qui était avec lui : Déchirez vos vêtements, couvrez-vous de sacs ¹⁷, et pleurez aux funérailles d'Abner. Et le roi David marchait après le cercueil.

32. Après qu'Abner eut été enseveli à Hébron, le roi David éleva sa voix et pleura sur son tombeau; et tout le peuple pleura aussi.

33. Et le roi, témoignant son deuil par ses larmes, dit : Abner n'est point mort comme les lâches ¹⁸ ont coutume d' mourir ¹⁹.

34. Vos mains n'ont point été liées, et vos pieds n'ont point été chargés de fers; mais vous êtes tombé comme ceux qui tombent devant les enfants d'iniquité. Tout le peuple à ces mots redoubla ses larmes.

35. Et tous étant revenus pour manger avec David ²⁰, lorsqu'il était encore grand jour, David jura et dit : Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si je prends une bouchée de pain, ou quoi que ce soit, avant que le soleil soit couché.

36. Tout le peuple entendit ces paroles; et tout ce que le roi avait fait lui plut *extrêmement*.

37. Et le peuple et tout Israël connut alors que le roi n'avait eu aucune part à l'assassinat d'Abner, fils de Ner.

38. Le roi dit aussi à ses serviteurs : Igno-

ŷ. 29. — ¹⁵ Ces sortes de gens étaient impurs selon la loi (3. *Moy.* 15, 2.), et de plus incapables d'avoir des enfants, ce qui était un grand malheur aux yeux des Juifs.

¹⁶ qui soient efféminés. D'autres trad. d'après l'hébr. : qui marchent avec des béquilles. D'autres autrem.

ŷ. 31. — ¹⁷ Revêtez-vous de l'habit de deuil, qui était fait en forme de sac.

ŷ. 33. — ¹⁸ D'autres trad. : comme les criminels.

¹⁹ Abner n'est point mort en criminel.

ŷ. 35. — ²⁰ pour donner un repas à David. Chez les Hébreux, les meilleurs amis du défunt donnaient un repas à ceux qui le pleuraient le jour du deuil, parce que le deuil empêchait ces derniers de préparer eux-mêmes les aliments qui leur étaient nécessaires. Voy. 5. *Moy.* 26, 14. *Jér.* 16, 7.

tout ce qu'Israël et tous ceux de la tribu de Benjamin avaient résolu ¹².

20. Il y arriva accompagné de vingt hommes. David lui fit un festin, et à ceux qui étaient venus avec lui.

21. Alors Abner dit à David : Je m'en vais rassembler tout Israël, afin qu'il vous reconnaisse, comme je fais, pour seigneur et pour roi, et je ferai alliance avec vous, afin que vous régniez sur tout le monde, comme vous le désirez. David ayant donc reconduit Abner, et Abner s'en étant allé en paix,

22. les gens de David survinrent aussitôt avec Joab, ayant taillé en pièces des brigands, et en remportant un grand butin. Abner n'était plus à Hébron avec David, parce qu'il avait déjà pris congé de lui, et s'en était retourné,

23. lorsque Joab arriva avec toute l'armée qui était avec lui. Joab apprit donc de quelqu'un, qu'Abner, fils de Ner, était venu parler au roi, que le roi l'avait renvoyé, et qu'il s'en était retourné en paix.

24. Joab aussitôt alla trouver le roi, et lui dit : Qu'avez-vous fait? Abner vient de venir vers vous; pourquoi l'avez-vous renvoyé, et l'avez-vous laissé aller?

25. Ignorez-vous quel est Abner, fils de Ner, et qu'il n'est venu ici que pour vous tromper, pour reconnaître toutes vos démarches ¹³, et pour savoir tout ce que vous faites?

26. Joab étant donc sorti d'avec David, envoya des courriers après Abner, et le fit revenir de la citerne de Sira, sans que David le sût.

27. Et lorsqu'il fut arrivé à Hébron, Joab le tira à part au milieu de la porte pour lui parler en trahison, et il le frappa dans l'aîne, et le tua pour venger la mort d'Asael, son frère ¹⁴.

28. David ayant su ce qui s'était passé, dit : Je suis innocent pour jamais devant le Seigneur, moi et mon royaume, du sang d'Abner, fils de Ner.

loqueretur ad David in Hebron, omnia quæ placuerant Israeli et universo Benjamin.

20. Venitque ad David in Hebron cum viginti viris : et fecit David Abner, et viris ejus qui venerant cum eo, convivium.

21. Et dixit Abner ad David : Surgam, ut congregem ad te dominum meum regem omnem Israel, et ineam tecum fœdus, et imperes omnibus, sicut desiderat anima tua. Cum ergo deduxisset David Abner, et ille isset in pace,

22. statim pueri David et Joab venerunt, cæsis latronibus, cum præda magna nimis : Abner autem non erat cum David in Hebron, quia jam dimiserat eum, et profectus fuerat in pace.

23. Et Joab, et omnis exercitus qui erat cum eo, postea venerunt : nuntiatum est itaque Joab a narrantibus : Venit Abner filius Ner ad regem, et dimisit eum, et abiit in pace.

24. Et ingressus est Joab ad regem, et ait : Quid fecisti? Ecce venit Abner ad te : quare dimisisti eum, et abiit et recessit?

25. Ignoras Abner filium Ner, quoniam ad hoc venit ad te, ut deciperet te, et sciret exitum tuum et introitum tuum, et nosset omnia quæ agis?

26. Egressus itaque Joab a David, misit nuntios post Abner, et reduxit eum a cisterna Sira, ignorante David.

27. Cumque rediisset Abner in Hebron, seorsum adduxit eum Joab ad medium portæ, ut loqueretur ei, in dolo : et percussit illum ibi in inguine, et mortuus est in ultionem sanguinis Asael fratris ejus.

28. Quod cum audisset David rem jam gestam, ait : Mundus ego sum, et regnum meum, apud Dominum, usque in sempiternum, a sanguine Abner filii Ner;

¹² pour lui exposer la réponse et les vœux d'Israël et de Benjamin.

§. 25. — ¹³ Litt. : pour reconnaître votre sortie et votre entrée — votre genre de vie.

§. 27. — ¹⁴ de Joab. Pl. h. 2, 23.

29. et veniat super caput Joab, et super omnem domum patris ejus : nec deficiat de domo Joab fluxum seminis sustinens, et leprosus, et tenens fusum, et cadens gladio, et indigenus pane.

30. Igitur Joab et Abisai frater ejus interfecerunt Abner, eo quod occidisset Asael fratrem eorum in Gabaon, in prælio.

31. Dixit autem David ad Joab, et ad omnem populum, qui erat cum eo : Scindite vestimenta vestra, et accingimini saccis, et plangite ante exequias Abner; porro rex David sequebatur feretrum.

32. Cumque sepelissent Abner in Hebron, levavit rex David vocem suam, et flevit super tumulum Abner : flevit autem et omnis populus.

33. Plangensque rex et lugens Abner, ait : Nequaquam ut mori solent ignavi, mortuus est Abner.

34. Manus tuæ ligatæ non sunt, et pedes tui non sunt compedibus aggravati : sed sicut solent cadere coram filis iniquitatis, sic corruisti. Congeminansque omnis populus flevit super eum.

35. Cumque venisset universa multitudo cibum capere cum David, clara adhuc die juravit David, dicens : Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, si ante occasum solis gustavero panem vel aliud quidquam.

36. Omnisque populus audivit, et placuerunt eis cuncta quæ fecit rex in conspectu totius populi.

37. Et cognovit omne vulgus et universus Israel in die illa, quoniam non actum fuisset a rege ut occideretur Abner filius Ner.

38. Dixit quoque rex ad servos

29. que son sang retombe sur Joab et sur la maison de son père, et qu'il y ait éternellement dans la maison de Joab des gens qui souffrent un flux honteux¹⁵, qui soient lépreux, qui tiennent le fuseau¹⁶, qui tombent sous l'épée, et qui demandent leur pain.

30. Joab donc et Abisai, son frère, tuèrent Abner, parce qu'il avait tué Asael, leur frère, dans le combat, à Gabaon.

31. Alors David dit à Joab et à tout le peuple qui était avec lui : Déchirez vos vêtements, couvrez-vous de sacs¹⁷, et pleurez aux funérailles d'Abner. Et le roi David marchait après le cercueil.

32. Après qu'Abner eut été enseveli à Hébron, le roi David éleva sa voix et pleura sur son tombeau; et tout le peuple pleura aussi.

33. Et le roi, témoignant son deuil par ses larmes, dit : Abner n'est point mort comme les lâches¹⁸ ont coutume d' mourir¹⁹.

34. Vos mains n'ont point été liées, et vos pieds n'ont point été chargés de fers; mais vous êtes tombé comme ceux qui tombent devant les enfants d'iniquité. Tout le peuple à ces mots redoubla ses larmes.

35. Et tous étant revenus pour manger avec David²⁰, lorsqu'il était encore grand jour, David jura et dit : Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si je prends une bouchée de pain, ou quoi que ce soit, avant que le soleil soit couché.

36. Tout le peuple entendit ces paroles; et tout ce que le roi avait fait lui plut extrêmement.

37. Et le peuple et tout Israël connut alors que le roi n'avait eu aucune part à l'assassinat d'Abner, fils de Ner.

38. Le roi dit aussi à ses serviteurs : Igno-

ÿ. 29. — ¹⁵ Ces sortes de gens étaient impurs selon la loi (3. Moys. 15, 2.), et de plus incapables d'avoir des enfants, ce qui était un grand malheur aux yeux des Juifs.

¹⁶ qui soient efféminés. D'autres trad. d'après l'hébr. : qui marchent avec des béquilles. D'autres autrem.

ÿ. 31. — ¹⁷ Revêtez-vous de l'habit de deuil, qui était fait en forme de sac.

ÿ. 33. — ¹⁸ D'autres trad. : comme les criminels.

¹⁹ Abner n'est point mort en criminel.

ÿ. 35. — ²⁰ pour donner un repas à David. Chez les Hébreux, les meilleurs amis du défunt donnaient un repas à ceux qui le pleuraient le jour du deuil, parce que le deuil empêchait ces derniers de préparer eux-mêmes les aliments qui leur étaient nécessaires. Voy. 5. Moys. 26, 14. Jér. 16, 7.

rez-vous que c'est un prince, et un grand prince, qui est mort aujourd'hui dans Israël?

39. Pour moi, je ne suis roi que par l'onction, et encore peu affermi; et ces gens-ci, ces enfants de Sarvia, sont trop violents pour moi. Que le Seigneur traite celui qui fait le mal selon sa malice ²¹.

suos : Num ignoratis quoniam princeps et maximus cecidit hodi in Israel?

39. Ego autem adhuc delicatus et unctus rex : porro viri isti filii Sarviae duri sunt mihi : retribuatur Dominus facienti malum iuxta malitiam suam.

CHAPITRE IV.

Isboseth est mis à mort, David punit les assassins.

1. Isboseth, fils de Saül, ayant appris qu'Abner avait été tué à Hébron, perdit courage ¹ : et tout Israël se trouva dans un grand trouble.

2. Isboseth avait auprès de lui deux chefs de voleurs ², dont l'un s'appelait Baana, et l'autre Réchab, fils de Remmon, de Béroth, de la tribu de Benjamin; car Béroth a été autrefois réputée de Benjamin.

3. Mais les habitants de cette ville s'enfuirent à Gelhaim ³, où ils ont demeuré comme étrangers ju-qu'aujourd'hui.

4. Or Jonathas, fils de Saül, avait un fils qui était incommodé des deux jambes. Il n'avait que cinq ans, lorsque la nouvelle de la mort de Saül et de Jonathas vint de Jezrael. Sa nourrice l'ayant donc pris entre ses bras, s'enfuit; et comme elle fuyait avec précipitation, l'enfant tomba, et en fut boiteux. Il s'appelait Miphiboseth ⁴.

5. Réchab et Baana, fils de Remmon, de

1. Audivit autem Isboseth filius Saul, quod cecidisset Abner in Hebron : et dissolutæ sunt manus ejus, omnisque Israel perturbatus est.

2. Duo autem viri principes latronum erant filio Saul, nomen uni Baana, et nomen alteri Rechab, filii Remmon Berothitæ de filiis Benjamin : siquidem et Beroth reputata est in Benjamin.

3. Et fugerunt Berothitæ in Gelhaim, fueruntque ibi advenæ usque ad tempus illud.

4. Erat autem Jonathæ filio Saul filius debilis pedibus : quinquennis enim fuit, quando venit nuntius de Saul et Jonathæ ex Jezrael; tollens itaque eum matris sua, fugit : cumque festinaret ut fugeret, cecidit, et claudus effectus est : habuitque vocabulum Miphiboseth.

5. Venientes igitur filii Rem-

§. 39. — ²¹ Roi nouvellement parvenu au trône, je suis trop faible pour punir le meurtrier Job, parce que, par sa valeur et par ses qualités guerrières, il a mis le peuple de son côté. Puisse Dieu lui-même infliger au coupable le châtement qu'il a mérité! La conduite de David était pleine de sagesse; il y avait danger que, par une rigueur intempestive, il ne rendit vaine la réunion des tribus qui s'effectuaient peu à peu. A la vérité il avait pour lui les promesses divines; mais il ne devoit pas pour cela négliger de recourir aux moyens humains qu'il était permis d'employer.

§. 1. — ¹ Litt. : ses mains demeurèrent sans force — il perdit courage.

§. 2. — ² * Dans l'hébr. : *Sarei jedoudim*, chefs de bandes, de troupes, de camps volants, etc. pour faire des incursions sur les terres des ennemis. Ces chefs étaient les capitaines de la garde du corps d'Isboseth.

§. 3. — ³ dans le pays des Philistins, lorsque Saül chassa les Gabaonites, auxquels appartenait la ville de Béroth. *Voy. pl. b. 21, 1.* et suiv.

§. 4. — ⁴ Ceci est ici intercalé pour montrer que les meurtriers d'Isboseth (§. 7.), dont il a été fait mention (§. 2.), pouvaient bien se livrer à leur coupable attentat, parce qu'ils n'avaient que peu et même rien à craindre des faibles restes de la famille de Saül.

mon Berothitæ, Rechab et Baana, ingressi sunt fervente die domuni Isboseth : qui dormiebat super stratum suum meridie. Et ostiaria domus purgans triticum, obdormivit.

6. Ingressi sunt autem domum latenter assumentes spicas tritici, et percusserunt eum in inguine Rechab et Baana frater ejus, et fugerunt.

7. Cum autem ingressi fuissent domum, ille dormiebat super lectum suum in conclavi, et percussiones interfecerunt eum : sublatoque capite ejus, abierunt per viam deserti tota nocte,

8. et attulerunt caput Isboseth ad David in Hebron : dixeruntque ad regem : Ecce caput Isboseth filii Saul inimici tui, qui querebat animam tuam : et dedit Dominus domino meo regi ultionem hodie de Saul, et de semine ejus.

9. Respondens autem David Rechab, et Baana fratri ejus, illis Remmon Berothitæ, dixit ad eos : Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustia,

10. quoniam eum, qui annuntiaverat mihi, et dixerat : Mortuus est Saul, qui putabat se prospera nuntiare, tenui, et occidi eum in Siceleg, cui oportebat mercedem dare pro nuntio.

11. Quanto magis nunc, cum homines impii interfecerunt virum innocuum, in domo sua, super lectum suum, non queram sanguinem ejus de manu vestra, et auferam vos de terra ?

12. Præcepit itaque David pueris suis, et interfecerunt eos : præcidentesque manus et pedes eorum, suspenderunt eos super piscinam in Hebron : caput autem Isboseth tulerunt, et sepelierunt in sepulchro Abner in Hebron.

Béroth, entrèrent dans la maison d'Isboseth, lorsqu'il dormait sur son lit, vers le midi, en la plus grande chaleur du jour. La femme qui gardait la porte de la maison s'était endormie en nettoyant du blé ⁵.

6. Ils entrèrent donc secrètement dans la maison, en prenant des épis de blé ⁶; et ils frappèrent Isboseth dans l'aine, et s'enfuirent ⁷.

7. Car étant entrés dans sa maison, et l'ayant trouvé dans sa chambre, qui dormait sur son lit, ils le tuèrent, prirent sa tête, et ayant marché toute la nuit par le chemin du désert ⁸,

8. ils la présentèrent à David dans Hébron, et lui dirent : Voici la tête d'Isboseth, fils de Saül, votre ennemi, qui cherchait à vous ôter la vie; et le Seigneur venge aujourd'hui mon seigneur et mon roi de Saül et de sa race.

9. Mais David répondit à Réchab et à Baana, son frère, fils de Remmon, de Béroth : Vive le Seigneur, qui délivre mon âme de tous les dangers les plus pressants!

10. Si j'ai fait arrêter et tuer à Siceleg celui qui me vint dire que Saül était mort, lui qui croyait m'apporter une bonne nouvelle, et qui semblait mériter pour cela une récompense; *Pl. h. 1, 15.*

11. combien plus maintenant que des méchants ont tué un homme innocent ⁹ dans sa maison, sur son lit, vengerai-je son sang sur vous qui l'avez répandu de vos mains, et vous exterminerai-je de dessus la terre ?

12. David commanda donc à ses serviteurs de les tuer, et ils les tuèrent : et leur ayant coupé les mains et les pieds, ils les pendirent près de la piscine d'Hebron. Ils prirent aussi la tête d'Isboseth, et ils l'ensevelirent dans le sépulchre d'Abner à Hebron. *Pl. h. 3, 32.*

ÿ. 5. — ⁵ « La femme.. du blé. » n'est pas dans l'hébr.

ÿ. 6. — ⁶ pour les gardes du corps auxquels ils commandaient.

ÿ. 7. — ⁷ de Machanaïm à Hébron. *Pl. h. 2, 29.*

ÿ. 7. — ⁸ Dans l'hébr. : de la plaine.

ÿ. 11. — ⁹ un homme qui, par rapport à eux, était innocent et ne leur avait fait aucun mal, et qui même pouvait être lui-même de bonne foi dans ses prétentions au trône. — Isboseth pouvait croire que la promesse du royaume faite à David par Dieu, ne regardait que le royaume de Juda. — En toute occasion David a grand soin d'inculquer un profond respect pour la royauté, et de ménager les partisans de la famille de Saül.

CHAPITRE V.

David est établi roi sur tout Israël; il s'empare de la forteresse de Sion, et défait les Philistins.

1. Alors ¹ toutes les tribus d'Israël vinrent trouver David à Hébron, et lui dirent : Nous sommes vos os et votre chair ². 1. *Par.* 11, 1.

2. Il y a déjà longtemps que lorsque Saül était notre roi, vous meniez Israël *au combat*, et vous l'en rameniez; et c'est à vous que le Seigneur a dit : Vous serez le pasteur de mon peuple d'Israël, et vous en serez le chef. 1. *Rois*, 18, 13. 16. 25, 30.

3. Les anciens d'Israël vinrent aussi trouver David à Hébron. David y fit alliance avec eux devant le Seigneur ³, et ils le sacrèrent roi sur Israël ⁴. *Pl. h.* 2, 4.

4. David avait trente ans lorsqu'il commença à régner; et il régna quarante ans ⁵. 3. *Rois*, 2, 11.

5. Il régna sept ans et demi à Hébron sur Juda, et trente-trois ans dans Jérusalem sur Juda et sur tout Israël ⁶.

6. Alors le roi accompagné de tous ceux qui étaient avec lui, marcha vers Jérusalem contre les Jébuséens ⁷ qui y habitaient. Les assiégés disaient à David : Vous n'entrerez point ici que vous n'en ayez chassé les aveugles et les boiteux ⁸ : comme pour lui dire qu'il n'y entrerait jamais.

7. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui est appelée la Ville de David.

1. Et venerunt universæ tribus Israel ad David in Hebron, dicentes : Ecce nos, os tuum et caro tua sumus.

2. Sed et heri et nudius tertius, cum esset Saul rex super nos, tu eras educens et reducens Israel : dixit autem Dominus ad te : Tu pasces populum meum Israel, et tu eris dux super Israel.

3. Venerunt quoque et seniores Israel ad regem in Hebron, et percussit cum eis rex David fœdus in Hebron coram Domino : unxeruntque David in regem super Israel.

4. Filius triginta annorum erat David, cum regnare cœpisset, et quadraginta annis regnavit.

5. In Hebron regnavit super Judam septem annis et sex mensibus : in Jerusalem autem regnavit triginta tribus annis super omnem Israel et Judam.

6. Et abiit rex, et omnes viri qui erant cum eo, in Jerusalem, ad Jebusæum habitatorem terræ : dictumque est David ab eis : Non ingredieris huc, nisi abstuleris cæcos et claudos, dicentes : Non ingredietur David huc.

7. Cepit autem David arceum Sion, hæc est civitas David.

ÿ. 1. — ¹ * Après la mort d'Abner et d'Isboeth.

² les membres de votre peuple et vos parents.

ÿ. 3. — ³ c'est-à-dire il prêta serment sur la loi concernant le roi (3. *Moy.* 17, 14.) ; et eux lui jurèrent obéissance.

⁴ * Voy. la remarq. sur 2, 4.

ÿ. 4. — ⁵ depuis la mort de Saül jusqu'à la consécration de Salomon.

ÿ. 5. — ⁶ * Le règne de David fut ainsi de quarante ans et demi; et néanmoins il est dit, ÿ. 4, qu'il ne régna que quarante ans. L'Écriture d'ordinaire néglige ce qui empêche que le nombre soit rond.

ÿ. 6. — ⁷ qui avaient encore en leur pouvoir une partie de Jérusalem et la forteresse de Sion. Voy. *Jos.* 15, 63. 1. *Rois*, 17, 54.

⁸ nos dieux que vous dépeignez comme aveugles et boiteux. *Ps.* 113, 5, 7. Ou bien : les défenseurs qui ne sont que des boiteux et des estropiés, parce que, à raison de la force même de la place, il n'est pas nécessaire qu'il y en ait d'autres. Voy. *Isaï.* 33, 23.

8. Proposuerat enim David in die illa præmium, qui percussisset Jebusæum, et tetigisset domatum fistulas, et abstulisset cæcos et claudos odientes animam David : idcirco dicitur in proverbio : Cæcus et claudus non intrabunt in templum.

9. Habitavit autem David in arce, et vocavit eam, Civitatem David : et ædificavit per gyrum a Mello et intrinsecus.

10. Et ingrediebatur proficiens atque succrescens, et Dominus Deus exercituum erat cum eo.

11. Misit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad David, et ligna cedrina, et artifices lignorum, artificesque lapidum ad parietes : et edificaverunt domum David.

12. Et cognovit David quoniam confirmasset eum Dominus regem super Israël, et quoniam exaltasset regnum ejus super populum suum Israël.

13. Accepit ergo David adhuc concubinas et uxores de Jerusalem, postquam venerat de Hebron : natiq[ue] sunt David et alii filii et filia;

14. et hæc nomina eorum qui nati sunt ei in Jerusalem, Samua, et Sobab, et Nathan, et Salomon,

8. Car David avait proposé alors ⁹ une récompense pour celui qui battrait les Jébuséens, qui pourrait gagner le haut de la forteresse ¹⁰, et qui chasserait les aveugles et les boiteux, ennemis de David ¹¹. C'est pourquoi on dit en proverbe : Les aveugles et les boiteux n'entreront point dans le temple ¹².

9. David prit son logement dans la forteresse, et il l'appela la Ville de David; et il fit des constructions ¹³ tout autour depuis Mello ¹⁴, et au dedans ¹⁵.

10. David s'avanc[ait] toujours et croissait de plus en plus; et le Seigneur, le Dieu des armées, était avec lui. 1. Par. 11, 9.

11. Alors Hiram, roi de Tyr, envoya des ambassadeurs à David ¹⁶, avec du bois de cèdre, des charpentiers et des tailleurs de pierres; et ils bâtirent la maison de David. 1. Par. 14, 1. Ps. 29, 1.

12. Et David reconnut que le Seigneur l'avait confirmé roi sur Israël, et qu'il l'avait élevé au gouvernement de son peuple.

13. Il prit donc encore des concubines et des femmes de Jérusalem ¹⁷, après qu'il y fut venu d'Hebron, et il en eut d'autres fils et d'autres filles ¹⁸. 1. Par. 3, 9.

14. Voici le nom des fils qu'il eut à Jérusalem : Samua, Sobab, Nathan, Salomon,

§. 8. — ⁹ Litt. : en ce jour — le jour où il était question de prendre Sion d'assaut.

¹⁰ Litt. : qui toucherait les cheneaux des toits. Dans l'hébr. : qui parviendrait à l'aqueduc (à la fontaine de la forteresse de Sion). — * Litt. : Dans l'hébr. : Et David dit en ce jour : Quiconque frappera le Jébuséen, et touchera au chenal (batzin-nor) etc.

¹¹ Dans l'hébr. : que David déteste du fond du cœur. La récompense, d'après 1. Par. 11, 6., était un grade de général.

¹² ou bien à la maison; c'est-à-dire les idoles, ces défenseurs vils et impuissants n'entreront plus etc.

§. 9. — ¹³ il la fortifia.

¹⁴ apparemment un château, vers le côté du sud.

¹⁵ à l'intérieur et vers la partie septentrionale de la ville, qui plus tard fut appelée la nouvelle ville.

§. 11. — ¹⁶ Les Hébreux adonnés à l'agriculture ou à la guerre n'étaient pas aussi habiles dans les arts que les Tyriens, peuple tout voué au commerce. C'est pourquoi David fait venir de Tyr des ouvriers en bois et en pierres, aussi bien que des cèdres.

§. 13. — ¹⁷ On a eu déjà plusieurs fois occasion de remarquer que les concubines étaient des femmes légitimes, quoique du second ordre. La loi de Moÿse permettait la polygamie; mais elle défendait expressément au roi de prendre un grand nombre de femmes. 5. Moÿs. 17, 17.

¹⁸ David prit encore plusieurs femmes, afin d'avoir une nombreuse postérité, ce en quoi les Juifs faisaient consister le bonheur, parce qu'ils espéraient par ce moyen contribuer à l'accomplissement des promesses divines (1. Moÿs. 13, 16.). — * Ceci nous montre cependant combien la perfection de l'Évangile est supérieure à la per-

15. Jébahar, Elisua, Népheg,

16. Japhia, Elisama, Elioda et Eliphaleth.

17. Les Philistins ayant appris que David avait été sacré roi sur Israël, s'assemblèrent tous pour le venir attaquer. David l'ayant su, se retira dans la forteresse¹⁹.

18. Les Philistins vinrent se répandre dans la vallée de Raphaïm²⁰. 1. Par. 14, 9.

19. Et David consulta le Seigneur²¹, et lui dit : Marcherai-je contre les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains? Le Seigneur lui dit : Allez; car je les livrerai assurément entre vos mains.

20. David vint donc à Baal-Pharasim, où il défît les Philistins, et il dit : Le Seigneur a dispersé mes ennemis devant moi, comme les eaux se dispersent. C'est pour cette raison que ce lieu fut appelé Baal-Pharasim²².

21. Les Philistins laissèrent là leurs idoles, que David et ses gens emportèrent.

22. Les Philistins revinrent encore une autre fois, et ils se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

23. Et David consulta le Seigneur, et lui dit : Irai-je contre les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains²³? Le Seigneur lui répondit : N'allez point droit à eux²⁴, mais tournez derrière leur camp, jusqu'à ce que vous soyez venu vis-à-vis des poiriers²⁵.

24. Et lorsque vous entendrez au haut des poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, vous commencerez à combattre, parce que le Seigneur marchera alors devant vous, pour combattre l'armée des Philistins.

25. David fit donc ce que le Seigneur lui

15. et Jebahar, et Elisua, et Nepheg,

16. et Japhia, et Elisama, et Elioda, et Eliphaleth.

17. Audierunt ergo Philistiim quod unxissent David in regem super Israel : et ascenderunt universi ut quærerent David : quod cum audisset David, descendit in præsidium.

18. Philistiim autem venientes diffusi sunt in valle Raphaim.

19. Et consuluit David Dominum, dicens : Si ascendam ad Philistiim? et si dabis eos in manu mea? Et dixit Dominus ad David : Ascende, quia tradens dabo Philistiim in manu tua.

20. Venit ergo David in Baal Pharasim : et percussit eos ibi, et dixit : Divisit Dominus inimicos meos coram me, sicut dividuntur aquæ. Propterea vocatum est nomen loci illius, Baal Pharasim.

21. Et reliquerunt ibi sculptilia sua : quæ tulit David, et viri ejus.

22. Et addiderunt adhuc Philistiim ut ascenderent, et diffusi sunt in valle Raphaim.

23. Consuluit autem David Dominum : Si ascendam contra Philistæos, et tradas eos in manus meas? Qui respondit : Non ascendas contra eos, sed gyra post tergum eorum, et venies ad eos ex adverso pyrorum.

24. Et cum audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc inibis prælium : quia tunc egredietur Dominus ante faciem tuam, ut percutiat castra Philistiim.

25. Fecit itaque David sicut

fection de la loi. David fut, à la vérité, un prince selon le cœur de Dieu, plein de religion et de piété; mais l'esprit charnel de la loi vivait encore en lui.

ÿ. 17. — ¹⁹ Lit. : il descendit dans la forteresse — en un lieu couvert de retranchements, ou bien de sa maison dans la forteresse de Sion.

ÿ. 18. — ²⁰ située au sud-ouest de Jérusalem.

ÿ. 19. — ²¹ * Par l'urim et le thummim qui étaient sur l'éphod du grand prêtre.

ÿ. 20. — ²² c'est-à-dire le lieu de la division.

ÿ. 23. — ²³ * Les mots : « et lui dit... mains » ne sont pas dans l'hébr.

²⁴ à leur rencontre.

²⁵ Dans l'hébr. des arbrisseaux de Beka. — * Autrem. : vis-à-vis de Bécalm. Bécalm, pluriel de *baca*, est, selon Celsius, l'arbre qui porte le même nom en arabe et qui croît aux environs de la Mecque. Or ce dernier est une espèce de balsamier dont découle, lorsqu'on en coupe la feuille, une liqueur blanche, chaude et acre. D'autres entendent le mot *baca* du mûrier et du poirier.

præceperat ei Dominus, et percussit Philistiim, de Gabaa, usque dum venias Gezer. | avait commandé; et il battit les Philistins depuis Gabaa jusqu'à Gézer²⁵.

CHAPITRE VI.

Translation de l'arche d'alliance. Conduite répréhensible de Michol.

1. Congregavit autem rursum David omnes electos ex Israel triginta millia.

2. Surrexitque David, et abiit, et universus populus qui erat cum eo de viris Juda, ut adducerent arcam Dei, super quam invocatum est nomen Domini exercituum, sedentis in cherubim super eam.

3. Et imposuerunt arcam Dei super plastrum novum : tuleruntque eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa : Oza autem et Ahio filii Abinadab, minabant plastrum novum.

4. Cumque tulissent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa, custodiens arcam Dei Ahio præcedebat arcam.

5. David autem et omnis Israel ludebant coram Domino, in omnibus lignis fabrefactis, et cithoris, et lyris et tympanis et sistris et cymbalis.

6. Postquam autem venerunt ad arcam Nachon, extendit Oza manum ad arcam Dei, et tenuit eam : quoniam calcitrabant boves, et declinaverant eam.

1. David assembla encore¹ tous les hommes choisis d'Israël, au nombre de trente mille;

2. et s'en alla accompagné de tous ceux de la tribu de Juda qui étaient avec lui, pour amener² l'arche de Dieu sur laquelle est invoqué le nom du Seigneur³ des armées⁴, et au-dessus de laquelle il est assis sur les chérubins. 1. *Paralip.* 13, 6. *Ps.* 67, 4.

3. Ils mirent l'arche de Dieu sur un chariot tout neuf, et ils l'emmenèrent de la maison d'Abinadab, habitant de Gabaa⁵. Oza et Ahio, fils d'Abinadab, conduisaient le chariot qui était tout neuf⁶.

4. Et l'arche ayant été tirée de la maison d'Abinadab, qui la gardait à Gabaa, Ahio la conduisait en marchant devant. 1. *Rois*, 7, 1.

5. Cependant David et tout Israël jouaient devant le Seigneur de toutes sortes d'instruments de musique, des harpes, des lyres, des tambours, des sistres⁷ et des tymbales⁸.

6. Mais lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Nachon, Oza porta la main à l'arche de Dieu, et la retint, parce que les bœufs regimbaient, et l'avaient fait pencher.

§. 25. — ²⁵ * Dans ce chapitre, les événements se pressent et ne sont pour la plupart qu'indiqués. Ils sont rapportés en détail au 1^{er} liv. des *Paralip.*

§. 1. — ¹ * comme déjà une fois auparavant à Hébron. *Pl. h.* 5, 1.

§. 2. — ² Dans l'hébr. : David alla, et tout le peuple qui était avec lui, à Baale (la ville de Cariathiarim) de Juda, pour amener de là l'arche etc.

³ la majesté du Seigneur, le Seigneur lui-même.

⁴ où il se rend présent. D'autres trad. (d'après l'hébr.) : où est invoqué le nom, le nom du Dieu des armées.

§. 3. — ⁵ Voy. 1. *Rois*, 7, 1.

⁶ * Un chariot qui n'avait encore servi à aucun autre usage, fut pris par respect. Voy. 1. *Rois*, 7, 1. Or cela était contre la loi (4. *Moy.* 4, 15.), car les Lévites auraient dû porter l'arche sur leurs épaules, comme David lui-même l'avoua plus tard. Voy. 1. *Par.* 15, 12-15.

§. 5. — ⁷ D'autres trad. : des sonnettes, proprement des verges de métal que l'on frappait les unes contre les autres.

⁸ des castagnettes.

7. En même temps la colère du Seigneur s'alluma contre Oza, et il le frappa, à cause de sa témérité : et Oza tomba mort au même lieu devant l'arche de Dieu⁹.

8. David fut affligé de ce que le Seigneur avait frappé Oza; et ce lieu fut appelé le Châtiment d'Oza, qui est le nom qu'il garde encore aujourd'hui. 1. Par. 15, 13.

9. Alors David eut une grande crainte du Seigneur, et il dit : Comment l'arche du Seigneur viendra-t-elle chez moi?

10. Et il ne voulut pas que l'on amenât l'arche du Seigneur chez lui en la ville de David; mais il la fit entrer dans la maison d'Obédédom, de Geth¹⁰.

11. L'arche du Seigneur demeura donc trois mois dans la maison d'Obédédom, de Geth; et le Seigneur le bénit avec toute sa maison.

12. On vint dire ensuite au roi David que le Seigneur avait béni Obédédom et tout ce qui lui appartenait, à cause de l'arche de Dieu. David s'en alla donc en la maison d'Obédédom, et il en amena avec joie l'arche de Dieu en la ville de David. Et il y avait toujours auprès de David sept chœurs, et un veau pour servir de victime¹¹. 1. Par. 15, 25.

13. Et lorsque ceux qui portaient l'arche avaient fait six pas, il immolait un bœuf et un bélier. 1. Par. 15, 26.

14. David, revêtu d'un éphod¹² de lin, dansait¹³ devant l'arche de toute sa force.

15. Et étant accompagné de toute la maison d'Israël, il conduisait l'arche de l'alliance du Seigneur, avec des cris de joie, et au son des trompettes.

16. Et lorsque l'arche du Seigneur fut entrée dans la ville de David, Michol, fille de Saül, regardant par une fenêtre, vit le roi David qui dansait et qui sautait devant le Seigneur : et elle s'en moqua en elle-même¹⁴.

7. Iratusque est indignatione Dominus contra Ozam, et percussit eum super temeritate : qui mortuus est ibi juxta arcam Dei.

8. Contristatus est autem David, eo quod percussisset Dominus Ozam, et vocatum est nomen loci illius, Percussio Ozæ, usque in diem hanc.

9. Et extimuit David Dominum in die illa, dicens : Quomodo ingrediatur ad me arca Domini?

10. Et noluit divertere ad se arcam Domini in civitatem David : sed divertit eam in domum Obededom Gethæi.

11. Et habitavit arca Domini in domo Obededom Gethæi tribus mensibus : et benedixit Dominus Obededom, et omnem domum ejus.

12. Nuntiatumque est regi David quod benedixisset Dominus Obededom, et omnia ejus, propter arcam Dei. Abiit ergo David, et adduxit arcam Dei de domo Obededom in civitatem David cum gaudio : et erant cum David septem chori, et victima vituli.

13. Cumque transcendissent qui portabant arcam Domini sex passus, immolabat bovem et arietem,

14. et David saltabat totis viribus ante Dominum; porro David erat accinctus ephod lineo.

15. Et David et omnis domus Israel ducebant arcam testamenti Domini, in jubilo, et in clangore buccinæ.

16. Cumque intrasset arca Domini in civitatem David, Michol Saul prospiciens per fenestram, vidit regem David subsilientem, atque saltantem coram Domino : et despexit eum in corde suo.

ŷ. 7. — ⁹ Oza, selon l'historien Josèphe, était un Lévite; en cette qualité il lui était permis de porter l'arche avec ses bâtons, mais non pas de la toucher elle-même. Voy. 4 Moys. 4, 14. Par cette punition Dieu fit connaître à tout son peuple, et particulièrement à ses serviteurs, qu'il ne faut approcher de ce qui est saint qu'avec un saint effroi.

ŷ. 10. — ¹⁰ C'était un Lévite. Voy. 1. Par. 15, 18. 24. 16, 15. Apparemment de Geth-Remmon. Jos. 21, 25. David crut qu'Obédédom, comme personne consacrée à Dieu, n'avait rien à craindre.

ŷ. 12. — ¹¹ « Il y avait... victime » n'est point dans l'hébreu.

ŷ. 14. — ¹² Voy. 1, Rois, 22, 18. 2, 18

¹³ sautait en s'avancant, et chantait.

ŷ. 16. — ¹⁴ Les saints pères donnent de grandes louanges au zèle et à l'humilité

17. Et introduxerunt arcam Domini, et imposuerunt eam in loco suo, in medio tabernaculi quod tetenderat ei David : et obtulit David holocausta, et pacifica coram Domino.

18. Cumque complisset offerens holocausta, et pacifica, benedixit populo in nomine Domini exercituum.

19. Et partitus est universæ multitudinī Israel, tam viro quam mulieri, singulis collyridam panis unam, et assaturam bubulæ carnis unam, et similam frixam oleo : et abiit omnis populus, unusquisque in domum suam.

20. Reversusque est David ut benediceret domui suæ : et egressa Michol filia Saul in occursum David, ait : Quam gloriosus fuit hodie rex Israel, discoperiens se ante ancillas servorum suorum, et nudatus est, quasi si nudetur unus de scurris.

21. Dixitque David ad Michol : Ante Dominum, qui elegit me potius quam patrem tuum, et quam omnem domum ejus, et præcepit mihi ut essem dux super populum Domini in Israel,

22. et ludam, et vilior fiam quam factus sum : et ero humilis in oculis meis : et cum ancillis, de quibus locuta es, gloriosior apparebo.

17. Les *Lévites* firent donc entrer l'arche du Seigneur dans la tente que David avait fait dresser¹⁵, et ils la posèrent au milieu, en la place qui lui avait été destinée : et David offrit des holocaustes et des sacrifices d'action de grâces devant l'arche du Seigneur.

18. Lorsqu'il eut achevé d'offrir les holocaustes et les sacrifices d'action de grâces¹⁶, il bénit le peuple au nom du Seigneur des armées¹⁷.

19. Et il donna à tout le peuple d'Israël, tant aux hommes qu'aux femmes, à chacun un pain en façon de gâteau, un morceau de bœuf rôti, et un tourteau de farine cuite avec l'huile¹⁸ : et chacun s'en retourna chez soi.

20. David se retira ensuite pour bénir aussi sa maison¹⁹. Et Michol, fille de Saül, étant venue au-devant de David, lui dit : Que le roi d'Israël a eu de gloire aujourd'hui, en se découvrant²⁰ devant les servantes de ses sujets, et paraissant nu comme ferait un bouffon²¹!

21. David répondit à Michol : Oui, devant le Seigneur qui m'a choisi plutôt que votre père, et que toute sa maison, et qui m'a commandé d'être le chef de son peuple dans Israël,

22. je danserai, et je paraîtrai vil plus encore que je n'ai paru ; je serai petit à mes yeux, et *par là* j'aurai plus de gloire devant les servantes mêmes dont vous parlez²².

de David, et saint Grégoire remarque qu'il admire plus David dans sa danse que dans ses combats ; car dans les combats il ne triomphe que de ses ennemis, mais par la danse il triomphe de lui-même, c'est-à-dire de cette honte naturelle, que l'on retrouve souvent même dans les hommes de bien, de rendre publiquement hommage à Dieu et à la religion.

ŷ. 17. — ¹⁵ sur le modèle de l'ancien tabernacle construit par Moïse, lequel était resté à Gabaon. Voy. 1. Par. 16, 39.

ŷ. 18. — ¹⁶ * par le ministère des prêtres.

¹⁷ comme un bon père ses enfants.

ŷ. 19. — ¹⁸ espèce de gâteau. D'autres traduisent d'après l'hébr. : un gâteau de sirop, c'est-à-dire un sirop réduit en masses cuites, que les voyageurs prennent avec eux, et qu'ils font dissoudre dans leur boisson. D'autres trad. : une masse de raisins secs. D'autres autrem.

ŷ. 20. — ¹⁹ pour saluer sa famille de nouveau en la bénissant.

²⁰ lui qui a paru sans les ornements royaux ; car David déposa le manteau royal (l'habit de dessus), et ne conserva que l'habit de dessous, et celui que les prêtres (les hommes consacrés au culte de Dieu) portaient par distinction.

²¹ D'autres trad. d'après l'hébr. : comme un homme de rien ; comme un homme du vulgaire. Ah ! combien souvent les grands de notre temps ne traitent-ils pas la religion et la profession ouverte de la foi comme une chose vulgaire !

ŷ. 22. — ²² Plus encore que par le passé je chercherai avec les jeunes filles ma gloire dans la profession de ma religion !

23. C'est pour cette raison que Michol, fille de Saül, n'eut point d'enfants jusqu'à sa mort²³.

23. Igitur Michol filiæ Saul non est natus filius usque in diem mortis suæ.

CHAPITRE VII.

David veut bâtir un temple, mais il reçoit la promesse que ce sera son fils qui le bâtira, et il en rend à Dieu des actions de grâces.

1. Le roi s'étant établi dans sa maison, et le Seigneur lui ayant donné la paix de tous côtés avec tous ses ennemis,

2. il dit au prophète Nathan¹ : Ne voyez-vous pas que je demeure dans une maison de cèdre², et que l'arche de Dieu ne loge que sous des peaux³? 1. *Par.* 17, 1.

3. Nathan dit au roi : Allez, faites tout ce que vous avez dans le cœur⁴, parce que le Seigneur est avec vous.

4. Mais la nuit suivante le Seigneur parla à Nathan, et lui dit :

5. Allez-vous-en trouver mon serviteur David, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Me bâtirez-vous une maison, afin que j'y habite⁵?

6. Depuis que j'ai tiré de l'Egypte les enfants d'Israël jusqu'aujourd'hui, je n'ai eu aucune maison, mais j'ai toujours été sous des pavillons et sous des tentes.

7. Dans tous les lieux où j'ai passé avec tous les enfants d'Israël, quand j'ai donné ordre à quelqu'une des tribus⁶ de conduire mon peuple, lui ai-je dit : Pourquoi ne m'a-

1. Factum est autem cum sedisset rex in domo sua, et Dominus dedisset ei requiem undique ab universis inimicis suis,

2. dixit ad Nathan prophetam : Videsne quod ego habitem in domo cedrina, et arca Dei posita sit in medio pellium?

3. Dixitque Nathan ad regem : Omne quod est in corde tuo, vade, fac : quia Dominus tecum est.

4. Factum est autem in illa nocte : et ecce sermo Domini ad Nathan, dicens :

5. Vade, et loquere ad servum meum David : Hæc dicit Dominus : Numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum?

6. Neque enim habitavi in domo ex die illa, qua eduxi filios Israel de terra Egypti, usque in diem hanc : sed ambulabam in tabernaculo, et in tentorio.

7. Per cuncta loca, quæ transivi cum omnibus filiis Israel, numquid loquens locutus sum ad unam de tribus Israel, cui præcepi,

ŷ. 23. — ²³ * Selon quelques-uns, elle n'eut point d'enfants à dater de ce jour; selon d'autres, elle eut bien encore des filles, mais plus de fils; selon d'autres, enfin, elle mourut absolument sans enfants.

ŷ. 2. — ¹ * C'est ici la première fois qu'il est parlé du prophète Nathan; mais par tout ce que l'Ecriture nous apprend de ce personnage, il paraît également ferme et modéré, également rempli de l'esprit de zèle et de prudence. David l'eut toujours en singulière estime et affection. — Ce prince ne croyait pas qu'il fût convenable que sa demeure fût plus somptueuse que la maison de Dieu.

² une maison de bois de cèdre.

³ les tapis dont le saint tabernacle était couvert.

ŷ. 3. — ⁴ * La pensée de David parut à Nathan si juste et si belle, que non content de l'approuver, il exhorta le roi à l'exécuter sans consulter le Seigneur, ni en avoir reçu à ce sujet aucune inspiration. Mais il se trompait, et il se rétracta bientôt quand Dieu lui eut parlé (ŷ. 4-17.).

ŷ. 5. — ⁵ * La raison pour laquelle Dieu ne voulut pas que ce fût David qui lui bâtit une maison est marquée 1. *Par.* 22, 7, 8.

ŷ. 7. — ⁶ à quelque juge. *Voy.* 1. *Par.* 17, 8.

ut pasceret populum meum Israel, dicens : Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

8. Et nunc hæc dices servo meo David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te de pascuis sequentem greges, ut esses dux super populum meum Israel :

9. et fui tecum in omnibus ubicumque ambulasti, et interfeci universos inimicos tuos a facie tua : fecique tibi nomen grande, juxta nomen magnorum qui sunt in terra.

10. Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo eum, et habitabit sub eo, et non turbabitur amplius : nec addent filii iniquitatis ut affligant eum sicut prius,

11. ex diæ qua constitui judices super populum meum Israel : et requiem dabo tibi ab omnibus inimicis tuis, prædicique tibi Dominus, quod domum faciat tibi Dominus.

12. Cunque completi fuerint dies tui, et dormieris cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te, quod egrediatur de utero tuo, et firmabo regnum ejus :

13. ipse ædificabit domum nomini meo, et stabiliam thronum regni ejus usque in sempiternum.

14. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium : qui si inique aliquid gesserit, arguam

vez-vous point bâti une maison de cèdre ?

8. Maintenant donc vous direz ceci à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai tiré des pâturages lorsque vous suiviez les troupeaux, afin que vous fussiez le chef de mon peuple d'Israël. 1. Rois, 16, 13. Ps. 77, 70.

9. J'ai été avec vous partout où vous avez été ; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous, et j'ai rendu votre nom illustre comme est celui des grands qui sont sur la terre.

10. Je mettrai mon peuple d'Israël dans un lieu stable ; je l'y affermirai, et il y demeurera, sans être plus agité de trouble ; et les enfants d'iniquité n'entreprendront plus de l'affliger comme auparavant,

11. depuis le temps que j'ai établi des juges sur mon peuple d'Israël ; et je vous donnerai la paix avec tous vos ennemis. De plus, le Seigneur vous promet qu'il fera lui-même votre maison ⁷.

12. Et lorsque vos jours seront accomplis, et que vous vous serez endormi avec vos pères, je mettrai sur votre trône après vous votre fils ⁸, qui sortira de vous ⁹, et j'affermirai son règne ¹⁰. 3. Rois, 8, 49.

13. Ce sera lui qui bâtera une maison à mon nom ¹¹ ; et je rendrai le trône de son royaume inébranlable à jamais ¹². 3. Rois, 5, 5.

14. Je lui servirai de père, et je le regarderai comme mon fils ¹³ ; et s'il commet quelque chose d'injuste ¹⁴, je le châtierai de

§. 11. — ⁷ il vous fondera une race permanente. Cette prédiction se rapporte en même temps à Salomon et au Christ, de telle sorte que certains traits conviennent plus particulièrement à Salomon, d'autres plus spécialement au Christ, et quelques-uns à l'un et à l'autre. En effet, il arrive assez souvent dans les prophéties bibliques, que ce qui est dit d'un personnage doit être en même temps entendu de ses descendants. Voy. 1 Moys. 49.

§. 12. — ⁸ Litt. : Je vous susciterai un rejeton, je vous donnerai après votre mort un fils, à savoir le Christ, qui fut un descendant de David. En même temps encore : Alors, après vous j'élèverai votre race (Salomon) (5. Moys. 28, 36.), je l'établirai roi.

⁹ qui (Salomon, le Christ) doit descendre de vous.

¹⁰ je le rendrai permanent à jamais.

§. 13. — ¹¹ Ce sera (Salomon, le Christ) qui me bâtera, l'un un temple terrestre, l'autre un temple spirituel.

¹² Ceci se rapporte principalement au Christ, l'édificateur du temple spirituel. Comp. Ps. 88, 30. 37. 38.

§. 14. — ¹³ Cela se rapporte encore à Salomon (Ps. 81, 6.) et au Christ (Ps. 83, 27. Hébr. 1, 5.).

¹⁴ Cela se rapporte particulièrement à Salomon, et cependant convient aussi au Christ, en tant qu'il est lui-même appelé péché (2. Cor. 5, 21.), parce que, quot-

CHAPITRE VIII.

Victoires de David. Ses officiers.

1. Après cela David battit les Philistins; il les humilia et il ôta de leurs mains le frein du tribut ¹. 1. *Par.* 18, 1. 2.

2. Il défît aussi les Moabites; et les ayant fait coucher par terre, il les ² partagea au cordeau ³: il en fit deux parts ⁴, dont il destina l'une à la mort, et l'autre à la vie ⁵. Et Moab fut assujetti à David et lui paya tribut.

3. David défît aussi Adarézér, fils de Rohob, roi de Soba ⁶, lorsqu'il allait pour étendre sa domination jusque sur l'Euphrate ⁷. 1. *Par.* 18, 3.

4. David lui prit dix-sept cents chevaux et vingt mille hommes de pied, coupa les nerfs ⁸ des jambes à tous les chevaux des chariots, et n'en réserva que cent chariots ⁹.

5. Les Syriens de Damas étant aussi venus au secours d'Adarézér, roi de Soba, David en tua vingt-deux mille.

6. Il mit des garnisons dans la Syrie de Damas: la Syrie lui fut assujettie, et lui paya tribut; et le Seigneur le conserva ¹⁰ dans toutes les guerres qu'il entreprit.

7. Il prit les armes ¹¹ d'or des serviteurs d'Adarézér et les porta à Jérusalem.

1. Factum est autem post hæc, percussit David Philisthim, et humiliavit eos, et tulit David frenum tributi de manu Philisthim.

2. Et percussit Moab, et mensus est eos funiculo, coæquans terræ: mensus est autem duos funiculos unum ad occidendum, et unum a vivificandum: factusque est Moab David serviens sub tributo.

3. Et percussit David Adarezer filium Rohob regem Soba, quando profectus est ut dominaretur super flumen Euphraten.

4. Et captis David ex parte ejus mille septingentis equitibus et viginti millibus peditum, subnervavit omnes jugales curruum: dereliquit autem ex eis centum currus.

5. Venit quoque Syria Damasci, ut præsidium ferret Adarezer regi Soba: et percussit David de Syria viginti duo millia virorum.

6. Et posuit David præsidium in Syria Damasci: factaque est Syria David serviens sub tributo: servavitque Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

7. Et tulit David arma aurea, quæ habebant servi Adarezer, et detulit ea in Jerusalem.

ÿ. 1. — ¹ D'après 1. *Par.* 18, 1. la ville de Geth, et avec elle le pouvoir d'opprimer les Israélites.

ÿ. 2. — ² les captifs.

³ Litt.: et il les mesura avec un cordeau, les ayant renversés par terre; — il mesura la partie du terrain, où étaient étendus les captifs, avec le cordeau.

⁴ Litt.: deux cordeaux, — deux parts, il fit deux parties de l'enceinte mesurée.

⁵ Les captifs qui étaient étendus dans une partie de l'enceinte devaient être mis à mort, les autres devaient être épargnés. Les parties furent apparemment déterminées par le sort. D'après l'hébr. il n'y en eut qu'un tiers de sauvé. — ⁷ D'après le droit de la guerre alors reçu, David aurait pu ou les tuer tous, ou les transporter hors de leur pays; mais il ne voulut pas dépeupler ces contrées, et se contenta de traiter les habitants avec une certaine rigueur.

ÿ. 3. — ⁶ Voy. 1. *Rois*, 14, 47. Dans l'hébreu il est appelé Hadadézer.

⁷ Il paraît que Saül avait déjà étendu son pouvoir jusqu'à l'Euphrate. Voy. 3. *Moy.* 15, 18. 4. *Moy.* 24, 17.

ÿ. 4. — ⁸ Voy. *Jos.* 11, 6.

⁹ les chevaux de cent chariots, pour s'en servir de nouveau à la guerre.

ÿ. 6. — ¹⁰ Dans l'hébr.: le secourut.

ÿ. 7. — ¹¹ Dans l'hébr.: les boucliers.

8. Et de Bete et de Beroth, civitatibus Adarezer, tulit rex David æs multum nimis.

9. Audivit autem Thou rex Emath, quod percussisset David omne robur Adarezer,

10. et misit Thou Joram filium suum ad regem David, ut salutarer eum congratulans, et gratias ageret : eo quod expugnasset Adarezer, et percussisset eum. Hostis quippe erat Thou Adarezer, et in manu ejus erant vasa aurea, et vasa argentea, et vasa ærea :

11. quæ et ipsa sanctificavit rex David Domino cum argento et auro, quæ sanctificaverat de universis gentibus quas subegerat

12. de Syria, et Moab, et filiiis Ammon, et Philistiim, et Amalec, et de manubiis Adarezer, filii Rohob regis Soba.

13. Fecit quoque sibi David nomen, cum reverteretur capta Syria in valle Salinarum, cæsis decem et octo millibus :

14. et posuit in Idumæa custodes, statuitque præsidium : et facta est universa Idumæa serviens David ; et servavit Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

15. Et regnavit David super omnem Israel : faciebat quoque David judicium et justitiam omni populo suo.

16. Joab autem filius Sarviæ erat super exercitum : porro Josaphat filius Ahilud erat a commentariis :

17. et Sadoc filius Achitob, et

8. Il enleva encore une prodigieuse quantité d'airain des villes de Bété et de Béroth¹², qui appartenait à Adarézér.

9. Thoü, roi d'Emath¹³, ayant appris que David avait défait toutes les troupes d'Adarézér,

10. lui envoya Joram, son fils, lui faire compliment, pour lui témoigner sa joie, et lui rendre grâces de ce qu'il avait vaincu Adarézér, et avait taillé son armée en pièces ; car Thoü était ennemi d'Adarézér. Joram apporta avec lui¹⁴ des vases d'or, d'argent et d'airain,

11. que le roi David consacra au Seigneur, avec l'argent et l'or qu'il lui avait déjà consacré de toutes les nations qu'il s'était assujetties,

12. de la Syrie, de Moab, des Ammonites, des Philistins, d'Amalec, et des dépouilles d'Adarézér, fils de Rohob et roi de Soba.

13. David s'acquit encore un grand nom¹⁵ dans la vallée des Salines¹⁶, où il tailla en pièces dix-huit mille hommes, lorsqu'il retourna après avoir pris la Syrie.

14. Il mit de plus des officiers et des garnisons dans l'Idumée ; et toute l'Idumée lui fut assujettie¹⁷. Le Seigneur le conserva dans toutes les entreprises où il s'engagea.

15. David régnait donc sur tout Israël ; et dans les jugements qu'il rendait, il faisait justice à tout son peuple.

16. Joab, fils de Sarvia, était général de ses armées ; et Josaphat, fils d'Ahilud, avait la charge des requêtes¹⁸.

17. Sadoc, fils d'Achitob, et Achimélech,

ŷ. 8. — ¹² * Selon quelques-uns, Bété est la même que Bata ou Bathna, entre Bérée et Jérapolis ; on croit que Béroth est Béroé. *Théol. des div. Ecrit.* § 43.

ŷ. 9. — ¹³ Près de la frontière septentrionale de la Palestine. *Voy.* 4. *Moys.* 13, 23.

ŷ. 10. — ¹⁴ Litt. : et dans sa main étaient etc. — dans la main de Joram.

ŷ. 13. — ¹⁵ il se distingua.

¹⁶ en ce que dans ces lieux-là (apparemment dans le voisinage de la mer Morte) Abisai et Joab remportèrent une victoire sur les Iduméens. 1. *Par.* 18, 12. *Ps.* 59, 2.

ŷ. 14. — ¹⁷ * C'est ce qui avait été prédit dans 4. *Moys.* 24, 18 ; et par toutes ces conquêtes de David le royaume de Juda atteignit enfin les limites qui avaient été fixées par Dieu : il s'étendit depuis le fleuve jusqu'à la mer. 1. *Moys.* 15, 18 ; 4. *Moys.* 34.

ŷ. 16. — ¹⁸ Quelques-uns traduisent d'après l'hébr. : était historiographe, celui qui rédigeait les annales du royaume.

ŷ. 17. — ¹⁹ * D'après 1. *Rois*, 22, 20 Achimélech était le père, et Abiathar son fils. Mais le père et le fils pouvaient aussi porter l'un et l'autre le même nom : il n'était pas rare chez les Juifs que le même personnage eût deux noms.

filis d'Abiathar ¹⁹, étaient *grands* prêtres ²⁰; Saraïas était secrétaire ²¹;

18. Banaïas, fils de Joïada, commandait les Céréthiens et les Phéléthiens ²² et les enfants de David étaient prêtres ²³.

Achimelech filius Abiathar, erant sacerdotes : et Saraïas, scriba :

18. Banaïas autem filius Joïadæ, super Cerethi et Pheleti : filii autem David sacerdotes erant.

CHAPITRE IX

Bonté de David à l'égard de Miphiboseth.

1. David dit alors ¹ : N'est-il point resté quelqu'un de la maison de Saül, à qui je puisse faire du bien, à cause de Jonathas?

2. Or il y avait un serviteur de la maison de Saül, qui s'appelait Siba. Et le roi l'ayant fait venir, lui dit : Etes-vous Siba ? Il lui répondit : Je le suis, pour vous servir.

3. Le roi lui dit : Est-il resté quelqu'un de la maison de Saül que je puisse combler de grâces ? Siba dit au roi : Il reste encore un fils de Jonathas, qui est incommodé des jambes.

4. Où est-il, dit David ? Il est, dit Siba, à Lodabar ², dans la maison de Machir, fils d'Ammiel.

5. Le roi David envoya donc des gens, et il le fit venir de Lodabar, de la maison de Machir, fils d'Ammiel.

6. Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, étant venu devant David, lui fit une profonde révérence en se prosternant le visage contre terre. David lui dit : Miphiboseth ? Il lui répondit : Me voici, pour vous servir.

7. David lui dit : Ne craignez point, parce que je suis résolu de vous faire toute sorte de bien, à cause de Jonathas, votre père. Je vous rendrai toutes les terres de Saül, votre aïeul, et vous mangerez toujours à ma table.

1. Et dixit David : Putasne es' aliquis qui remanserit de domo Saul, ut faciam cum eo misericordiam propter Jonathan?

2. Erat autem de domo Saul, servus nomine Siba : quem cum vocasset rex ad se, dixit ei : Tunc es Siba? et ille respondit : Ego sum servus tuus.

3. Et ait rex : Numquid superest aliquis de domo Saul, ut faciam cum eo misericordiam? Dixitque Siba regi : Superest filius Jonathæ, debilis pedibus.

4. Ubi, inquit, est? Et Siba ad regem : Ecce, ait, in domo est Machir filii Ammiel, in Lodabar.

5. Misit ergo rex David, et tulit eum de domo Machir filii Ammiel, de Lodabar.

6. Cum autem venisset Miphiboseth filius Jonathæ filii Saul ad David, corruit in faciem suam, et adoravit. Dixitque David : Miphiboseth? Qui respondit : Adsum servus tuus.

7. Et ait ei David : Ne timeas, quia faciam in te misericordiam propter Jonathan patrem tuum, et restituam tibi omnes agros Saul patris tui, et tu comedes panem in mensa mea semper.

²⁰ Litt. : prêtres, — grands prêtres. Lorsqu'Abiathar se réfugia auprès de David (1. Rois, 22, 20.), Saül fit Sadoc grand prêtre. Ainsi il y avait à cette époque deux grands prêtres, dont l'un servait à Jérusalem, l'autre à Gabaon.

²¹ secrétaire intime, secrétaire d'état.

ÿ. 18. — ²² les exécuteurs des hautes œuvres, et les coureurs, les gardes du corps.

²³ les seigneurs de la cour, c'est-à-dire les grands dignitaires, qui étaient comme des prêtres au service de la personne du roi, le représentant de Dieu, le vrai roi d'Israël. Voy. 1. Par. 18, 17. pl. b. 20, 25. 26.

ÿ. 1. — ¹ en lui-même. Comp. 1. Rois, 20, 14.

ÿ. 4. — ² au-delà du Jourdain, dans le pays de Galaad. Voy. pl. b. 17, 27.

8. Qui adorans eum, dixit : Quis ego sum servus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem mei ?

9. Vocavit itaque rex Sibam puerum Saul, et dixit ei : Omnia quæcumque fuerunt Saul, et universam domum ejus, dedi filio domini tui.

10. Operare igitur ei terram tu, et filii tui, et servi tui : et inferes filio domini tui cibos ut alatur : Miphiboseth autem filius domini tui comedet semper panem super mensam meam. Erant autem Sibæ quindecim filii et viginti servi.

11. Dixitque Siba ad regem : Sicut jussisti domine mi rex servo tuo, sic faciet servus tuus : et Miphiboseth comedet super mensam meam, quasi unus de filiis regis.

12. Habebat autem Miphiboseth filium parvulum nomine Micha : omnis vero cognatio domus Sibæ serviebat Miphiboseth.

13. Porro Miphiboseth habitabat in Jerusalem : quia de mensa regis jugiter vescabatur : et erat claudus utroque pede.

8. Miphiboseth se prosternant devant lui, lui dit : Qui suis-je, moi, votre serviteur, pour avoir daigné regarder un chien mort, tel que je suis ?

9. Le roi fit venir ensuite Siba, serviteur de Saül, et lui dit : J'ai donné au fils de votre maître tout ce qui était à Saül, et toute sa maison.

10. Faites donc valoir ses terres pour lui, vous, et vos fils, et vos serviteurs³, afin que le fils de votre maître ait de quoi subsister⁴ : mais il mangera toujours à ma table. Or Siba avait quinze fils et vingt serviteurs.

11. Et il dit au roi : Mon seigneur et mon roi, votre serviteur fera comme vous lui avez commandé. Et Miphiboseth mangera à ma table, comme l'un des enfants du roi⁵.

12. Or Miphiboseth avait un fils encore enfant, appelé Micha. Toute la famille de Siba servait Miphiboseth.

13. Pour Miphiboseth, il demeurait à Jérusalem, parce qu'il mangeait toujours à la table du roi : et il était boiteux des deux jambes.

CHAPITRE X.

Victoire de David sur les Ammonites et les Syriens.

1. Factum est autem post hæc, ut moreretur rex filiorum Ammon, et regnavit Hanon filius ejus pro eo.

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas,

1. Il arriva que quelque temps après le roi des Ammonites mourut; et Hanon, son fils, régna en sa place.

2. Alors David dit : Je veux témoigner de l'affection¹ envers Hanon, fils de Naas,

ÿ. 10. — ³ * Ce Siba était un esclave, mais avec les fonctions d'intendant, et il était lui-même fort riche. Les anciens aimaient à se reposer sur des serviteurs de ce genre pour leurs affaires domestiques : c'est en cette qualité qu'Éliézer était dans la maison d'Abraham, et Joseph dans celle de Putiphar.

⁴ Conservez les revenus pour lui et pour ses serviteurs (ÿ. 12.), bien qu'il reçoive de moi ce qu'il peut dépenser.

ÿ. 11. — ⁵ Il sera également servi à ma table comme un enfant de roi. — * Ce n'était pas là ce que David avait dit (ÿ. 7.); mais Siba, soit pour faire parade de dévouement, soit pour épargner à David le désagrément d'avoir auprès de lui un prince boiteux, s'offre à retenir Miphiboseth avec son fils dans sa maison, et à les traiter avec une magnificence royale. Il pouvait y avoir aussi dans cette proposition des vues d'intérêt, car Siba était un avare et un méchant serviteur, comme nous le verrons. *Pl. b. 16, 2. 3.*

ÿ. 2. — ¹ Litt. : Je ferai miséricorde à etc. Je témoignerai de l'amitié envers etc.

comme son père m'en a témoigné². Il lui envoya donc des ambassadeurs pour le consoler³ de la mort de son père. Mais lorsqu'ils furent arrivés sur les terres des Ammonites,

3. les plus grands du pays dirent à Hanon, leur maître : Croyez-vous que ce soit pour honorer votre père, et pour vous consoler, que David vous ait envoyé *ici* des ambassadeurs? Et ne voyez-vous pas qu'il ne l'a fait *que* pour reconnaître la ville, pour y marquer toutes choses, et pour la déire?

4. Hanon fit donc prendre les serviteurs David, leur fit raser la moitié de la barbe, leur fit couper la moitié de leurs habits, qu'au haut des cuisses, et les renvoya⁴.

5. David ayant reçu la nouvelle qu'ils avaient été outragés si honteusement, envoya au-devant d'eux, et leur donna cet ordre : Demeurez à Jéricho⁵ jusqu'à ce que votre barbe soit crue, et après cela vous reviendrez.

6. Or les Ammonites voyant qu'ils avaient offensé David, envoyèrent vers les Syriens de Rohob⁶, et les Syriens de Soba, et firent lever à leurs dépens vingt mille hommes de pied. Ils prirent aussi mille hommes du roi de Maacha⁷, et douze mille d'Istob⁸.

7. David en ayant été averti, envoya *contre eux* Joab avec toutes ses meilleures troupes.

8. Les Ammonites s'étant mis en campagne, rangèrent leurs troupes en bataille à l'entrée de la porte⁹; et les Syriens de Soba et de Rohob, d'Istob et de Maacha étaient dans un corps séparé dans la plaine¹⁰.

9. Joab voyant donc les ennemis préparés à le combattre de front et par derrière, choisit des gens de toutes les meilleures

sicut fecit pater ejus mecum misericordiam. Misit ergo David, consolans eum per servos suos super patris interitu. Cum autem venissent servi David in terram filiorum Ammon,

3. dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon dominum suum : Putas quod propter honorem patris tui miserit David ad te consolatores, et non ideo ut investigaret, et exploraret civitatem, et everteret eam, misit David servos suos ad te?

4. Tulit itaque Hanon servos David, et misitque dimidiam partem barbarum eorum, et præscidit vestes eorum medias usque ad nates, et dimisit eos.

5. Quod cum nuntiatum esset David, misit in occursum eorum : erant enim viri confusi turpiter valde, et mandavit eis David : Manete in Jericho, donec crescat barba vestra, et tunc revertimini.

6. Videntes autem filii Ammon quod injuriam fecissent David, miserunt et conduxerunt mercede Syrum Rohob⁶ et Syrum Soba, viginti millia peditum, et a rege Maacha mille viros, et ab Istob duodecim millia virorum.

7. Quod cum audisset David, misit Joab et omnem exercitum bellatorum.

8. Egressi sunt ergo filii Ammon, et direxerunt aciem ante ipsum introitum portæ : Syrus autem Soba, et Rohob, et Istob, et Maacha, seorsum erant in campo.

9. Videns igitur Joab quod preparatum esset adversum se prælium, et ex adverso et post ter-

¹ * D'après 1. Rois, 22, 3, David se réfugia bien auprès du roi des Moabites; mais on ne lit pas qu'il soit allé auprès du roi des Ammonites. Selon plusieurs interprètes, les Ammonites et les Moabites étaient sous le même roi. Comp. Jug. 11, 24, 25 et les remarq.

³ pour lui témoigner la part qu'il prenait à sa douleur.

ÿ. 4. — ⁴ * Dans le deuil les Juifs se coupaient la barbe et déchiraient leurs vêtements. C'est en dérision de cet usage que le roi des Ammonites traite comme il fait les envoyés de David : manière d'agir digne d'un barbare.

ÿ. 5. — ⁵ * Josué avait maudit quiconque entreprendrait de rebâtir l'ancienne ville de Jéricho (Jos. 6, 26.); il est probable qu'il ne s'agit point ici de cette ville, mais d'une bourgade qui avait été bâtie près de ses ruines et qui portait son nom.

ÿ. 6. — ⁶ ville et petit pays dans l'Assyrie.

⁷ ville et contrée chanaanéenne, à l'est de la mer Morte.

⁸ dans le voisinage de Maacha. Voy. Jug. 11, 3, 5.

ÿ. 8 — ⁹ de Rabba, la capitale.

¹⁰ afin de tomber sur les Israélites en les prenant à dos (ÿ. 9.).

gum, elegit ex omnibus electis Israel, et instruxit aciem contra Syrum :

10. reliquam autem partem populi tradidit Abisai fratri suo, qui direxit aciem adversus filios Ammon.

11. Et ait Joab : Si prævaluerint adversum me Syri, eris mihi in adiutorium : si autem filii Ammon prævaluerint adversum te, auxiliabor tibi.

12. Esto vir fortis, et pugne-mus pro populo nostro, et civitate Dei nostri : Dominus autem faciet quod bonum est in conspectu suo.

13. Iniit itaque Joab, et populus qui erat cum eo, certamen contra Syros : qui statim fugerunt a facie ejus.

14. Filii autem Ammon videntes quia fugissent Syri, fugerunt et ipsi a facie Abisai, et ingressi sunt civitatem : reversusque est Joab a filiis Ammon, et venit Jerusalem.

15. Videntes igitur Syri quoniam corruiissent castram Israel, congregati sunt pariter.

16. Misitque Adarazer, et eduxit Syros qui erant trans fluvium, et adduxit eorum exercitum : Sobach autem, magister militiæ Adarazer, erat princeps eorum.

17. Quod cum nuntiatum esset David, contraxit omnem Israel, et transiit Jordanem, venitque in Helam : et direxerunt aciem Syri ex adverso David, et pugnaverunt contra eum.

18. Fugeruntque Syri a facie Israel, et occidit David de Syris septingentos currus, et quadraginta millia equitum : et Sobach principem militiæ percussit : qui statim mortuus est.

19. Videntes autem universi reges, qui erant in præsidio Ada-

troupes d'Israël, et marcha en bataille contre les Syriens.

10. Il donna le reste de l'armée à Abisai, son frère, qui marcha pour combattre les Ammonites.

11. Et Joab dit à Abisai : Si les Syriens ont de l'avantage sur moi, vous viendrez à mon secours ; et si les Ammonites en ont sur vous, j'irai aussi vous secourir.

12. Agissez en homme de cœur, et combattons pour notre peuple et pour la cité ¹¹ de notre Dieu ; et le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

13. Joab attaqua donc les Syriens avec les troupes qu'il commandait ; et aussitôt les Syriens fuirent devant lui.

14. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent aussi eux-mêmes devant Abisai, et se retirèrent dans la ville. Joab, après avoir battu les Ammonites, s'en retourna, et revint à Jérusalem ¹².

15. Les Syriens voyant qu'ils avaient été défaits par Israël, s'assemblèrent tous.

16. Adarazer envoya vers eux, et fit venir les Syriens qui étaient au-delà du fleuve ¹³, et amena leurs troupes ¹⁴. Sobach, général de l'armée d'Adarazer, les commandait.

17. David en ayant reçu nouvelle, rassembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain, et vint à Hélam. Les Syriens marchèrent contre David, et lui donnèrent la bataille.

18. Mais ils prirent la fuite devant Israël ; et David tailla en pièces sept cents chariots ¹⁵, et quarante mille chevaux ¹⁶, et blessa tellement Sobach, général de l'armée, qu'il mourut sur-le-champ.

19. Tous les rois qui étaient venus au secours d'Adarazer, se voyant vaincus par les

γ. 12. — ¹¹ Dans l'hébr. : pour les cités.

γ. 14. — ¹² apparemment pour y passer son quartier d'hiver, avec l'intention de recommencer la guerre au printemps. Pl. b. 41, 1.

γ. 16. — ¹³ de l'Euphrate.

¹⁴ Dans l'hébr. : et ils se rendirent à Hélam (γ. 17.).

γ. 18. — ¹⁵ c'est-à-dire les combattants qui étaient sur les chariots. Comp. 1. Par. 19, 17.

¹⁶ * Partout l'on voit que chez les anciens les armées étaient extrêmement nombreuses : c'est que tout homme en état de porter les armes était soldat.

Israélites, furent saisis de frayeur, et s'enfuirent devant eux avec cinquante-huit mille hommes¹⁷. Ils firent la paix ensuite avec les Israélites, et leur furent assujettis¹⁸. Depuis ce temps-là les Syriens appréhendèrent de donner secours aux Ammonites.

rezer, se victos esse ab Israel, expaverunt et fugerunt quinquaginta et octo millia coram Israel. Et fecerunt pacem cum Israel : et servierunt eis, timueruntque Syri auxilium præbere ultra filijs Ammon.

CHAPITRE XI.

Adultère et homicide de David.

1. Or, il arriva qu'un an après, au temps où les rois ont accoutumé d'aller à la guerre¹, David envoya Joab avec ses officiers et toutes les troupes d'Israël, qui ravagèrent le pays des Ammonites, et assiégèrent Rabba². Mais David demeura à Jérusalem. 1. *Par.* 20, 1.

2. Pendant que ces choses se passaient, il arriva que David s'étant levé de dessus son lit, après midi, se promenait sur la terrasse de son palais. Alors il vit une femme vis-à-vis de lui³, qui se baignait sur la terrasse de sa maison⁴, et cette femme était fort belle.

3. Le roi envoya donc savoir qui elle était. On vint lui dire que c'était Bethsabée, fille d'Elïam, femme d'Urie, Héthéen⁵.

4. David ayant envoyé des gens, la fit venir; et quand elle fut venue vers lui, il dormit avec elle; et aussitôt elle se purifia de son impureté⁶,

1. Factum est autem, vertestate anno, eo tempore quo solent reges ad bella procedere, misit David Joab et servos suos cum eo, et universum Israel, et vastaverunt filios Ammon, et obsederunt Rabba : David autem remansit in Jerusalem.

2. Dum hæc agerentur, accidit ut surgeret David de strato suo post meridiem, et deambulet in solario domus regiæ : viditque mulierem se lavantem, ex adverso super solarium suum : erat autem mulier pulchra valde.

3. Misit ergo rex, et requisivit quæ esset mulier. Nuntiatumque est ei, quod ipsa esset Bethsabæe filia Eliam, uxor Uriæ Hethæi.

4. Missis itaque David nuntiis, tulit eam. Quæ cum ingressa esset ad illum, dormivit cum ea : statimque sanctificata est ab immunditia sua :

ÿ. 19. — ¹⁷ * Les mots : « furent saisis... hommes » ne sont pas dans l'hébreu. — Encore à l'époque de David, les royaumes avaient peu d'étendue et étaient extrêmement multipliés. Le royaume d'Israël était l'un des plus vastes du monde, et des peup es situés même au-delà de l'Euphrate, lui payaient tribut. Comp. *Ps.* 59.

¹⁸ * David eut donc des peuples qui lui payaient tribut jusqu'au-delà de l'Euphrate. Voy. le titre du *Ps.* 59.

ÿ. 1. — ¹ au printemps; selon d'autres, un an après que les envoyés (ch. 10.) furent de retour.

² * leur capitale.

ÿ. 2. — ³ « Vis-à-vis de lui » n'est pas dans l'hébreu.

⁴ dans la cour de sa maison, où il y avait une fontaine avec la commodité de s'y baigner. Du palais du roi, qui était situé sur le mont Sion, la vue pouvait s'étendre sur toute la ville. — * Dans l'hébr. : ... palais. Alors il vit du haut du toit une femme qui se baignait, et cette femme etc. C'est à ce sens que se rapporte la note.

ÿ. 3. — ⁵ * Urie pouvait être héthéen ou chananéen d'origine, mais ayant depuis embrassé le judaïsme; ou bien ce nom put lui avoir été donné parce qu'il avait longtemps séjourné parmi les Héthéens, ou qu'il s'était signalé contre eux par quelque action d'éclat.

ÿ. 4. — ⁶ Elle n'en conçut que plus facilement. Voy. 3. *Moys.* 15, 18.

5. et reversa est in domum suam concepto foetu. Mittensque nuntiavit David, et ait : Concepi.

6. Misit autem David ad Joab, dicens : Mitte ad me Uriam Hethæum. Misitque Joab Uriam ad David.

7. Et venit Urias ad David. Quæsitque David quam recte ageret Joab, et populus, et quomodo administraretur bellum.

8. Et dixit David ad Uriam : Vade in domum tuam, et lava pedes tuos. Et egressus est Urias de domo regis, secutusque est eum cibus regius.

9. Dormivit autem Urias ante portam domus regie cum aliis servis domini sui, et non descendit ad domum suam.

10. Nuntiatumque est David a dicentibus : Non ivit Urias in domum suam. Et ait David ad Uriam : Numquid non de via venisti? quare non descendisti in domum tuam?

11. Et ait Urias ad David : Arca Dei et Israel et Juda habitant in papilionibus, et dominus meus Joab, et servi domini mei super faciem terræ manent : et ego ingrediar domum meam, ut comedam et bibam, et dormiam cum uxore mea? per salutem tuam, et per salutem animæ tuæ, non faciam rem hanc.

12. Ait ergo David ad Uriam : Mane hic etiam hodie, et cras dimittam te. Mansit Urias in Jerusalem in die illa et altera :

13. et vocavit eum David ut comederet coram se et biberet, et inebriavit eum : qui egressus vespere, dormivit in strato suo cum servis domini sui, et in domum suam non descendit.

5. et retourna chez elle ayant conçu ⁷. Et ensuite elle envoya dire à David : J'ai conçu.

6. David aussitôt manda à Joab de lui envoyer Urie, Héthéen. Joab le lui envoya.

7. Et quand il fut venu, David lui demanda en quel état était Joab et le peuple, et comment tout se passait à l'armée.

8. Et il dit à Urie : Allez-vous-en chez vous, et lavez vos pieds ⁸. Urie sortit du palais; et le roi lui envoya des mets de sa table ⁹.

9. Il passa la nuit suivante devant la porte du palais du roi, avec les autres officiers; et il n'alla point en sa maison ¹⁰.

10. David en ayant été averti, dit à Urie : D'où vient que revenant d'un voyage, vous n'êtes pas allé chez vous?

11. Urie répondit à David : L'arche de Dieu ¹¹, Israël et Juda demeurent sous des tentes, et Joab mon seigneur, et les serviteurs de mon seigneur couchent sur la face de la terre : et moi cependant j'irai en ma maison manger et boire, et dormir avec ma femme? Je jure par la vie et par le salut de mon roi, que je ne le ferai jamais.

12. David dit donc à Urie : Demeurez ici encore aujourd'hui, et je vous renverrai demain. Urie demeura à Jérusalem ce jour-là et le lendemain.

13. David le fit venir pour manger et pour boire à sa table, et il l'enivra. Mais s'en étant retourné au soir, il dormit dans son lit avec les officiers du roi; et il n'alla point chez lui ¹².

ÿ. 5. — ⁷ Elle fit donner cet avis, afin que David fût en sorte qu'elle ne fût point punie selon la rigueur de la loi; car la loi décernait la peine de mort contre la femme adultère. Voy. 3. Moys. 20, 10.

ÿ. 8. — ⁸ rafraichissez-vous. L'intention de David était d'engager Urie à cohabiter avec son épouse, afin de voiler sous ce prétexte sa honte et la sienne propre. ⁹ des aliments et du vin de la table du roi.

ÿ. 9. — ¹⁰ David cherchait à tenir son péché secret, mais Dieu le dévoila à tous les yeux.

ÿ. 11. — ¹¹ que l'on avait conduite à la guerre, afin d'exciter le courage des soldats et d'obtenir la protection divine. Comp. Ps. 67.

ÿ. 13. — ¹² David espérait qu'Urie dans l'ivresse irait à sa maison; mais il demeura comme auparavant à la porte du palais. — Urie était un des plus valeureux

14. Le lendemain au matin David écrivit une lettre à Joab, et la lui envoya par Urie même.

15. Il lui mandait dans cette lettre : Mettez Urie à la tête des rangs, où le combat sera le plus rude; et faites en sorte qu'il soit abandonné, et qu'il y périsse¹³.

16. Joab continuant donc le siège de la ville, mit Urie vis-à-vis le lieu où il savait qu'étaient les plus vaillants hommes.

17. Les assiégés ayant fait une sortie, chargèrent Joab, et tuèrent quelques-uns des gens de David, entre lesquels Urie, Héthéen, demeura mort.

18. Joab envoya donc un courrier à David pour lui faire savoir tout ce qui s'était passé dans le combat,

19. et il donna cet ordre au courrier : Lorsque vous aurez achevé de dire au roi tout ce qui s'est fait à l'armée,

20. si vous voyez qu'il se fâche, et qu'il dise : Pourquoi êtes-vous allé combattre si près des murs? Ignorez-vous combien on lance de traits de dessus une muraille?

21. Qui tua Abimélech, fils de Jérobaal? ne fut-ce pas une femme qui jeta sur lui du haut de la muraille un morceau d'une meule¹⁴, et le tua à Thèbes? Pourquoi vous êtes-vous approchés si près des murs? vous lui direz : Urie, Héthéen, votre serviteur, a aussi été tué. *Jug.* 9, 53.

22. Le courrier partit donc, et vint dire à David ce que Joab lui avait commandé.

23. Et il lui parla en ces termes : Les assiégés ont eu *quelque* avantage sur nous; ils sont sortis hors de la ville pour nous charger, et nous les avons poursuivis avec grande vigueur jusqu'à la porte de la ville.

24. Mais les archers ont lancé leurs traits contre nous du haut des murailles. Quelques-uns de vos gens y ont été tués, et Urie, Héthéen, votre serviteur, y est *demeuré* mort entre les autres.

25. David répondit au courrier : Vous direz ceci à Joab : Que cela ne vous étonne

14. Factum est ergo mane, et scripsit David epistolam ad Joab : misitque per manum Uriæ,

15. scribens in epistola : Ponite Uriam ex adverso belli, ubi fortissimum est prælium : et derelinquite eum, ut percussus intereat.

16. Igitur cum Joab obsideret urbem, posuit Uriam in loco ubi sciebat viros esse fortissimos.

17. Egressique viri de civitate bellabant adversum Joab, et ceciderunt de populo servorum David, et mortuus est etiam Urias Hethæus.

18. Misit itaque Joab, et nuntiavit David omnia verba prælii :

19. præcepitque nuntio, dicens : Cum compleveris universos sermones belli ad regem,

20. si eum videris indignari, et dixerit : Quare accessistis ad murum, ut præliaremini? an ignorabatis quod multa desuper ex muro tela mittantur?

21. Quis percussit Abimelech filium Jerobaal? nonne mulier misit super eum fragmen molæ de muro, et interfecit eum in Thebes? quare juxta murum accessistis? dices : Etiam servus tuus Urias Hethæus occubuit.

22. Abiit ergo nuntius, et venit, et narravit David omnia que ei præceperat Joab.

23. Et dixit nuntius ad David : Prævaluerunt adversum nos viri, et egressi sunt ad nos in agrum : nos autem facto impetu persecuti eos sumus usque ad portam civitatis.

24. Et direxerunt jacula sagittarii ad servos tuos ex muro desuper : mortuique sunt de servis regis, qui etiam servus tuus Urias Hethæus mortuus est.

25. Et dixit David ad nuntium : Hæc dices Joab : Non te frangat

soldats du roi (*Pl. b.* 23, 39.); et il semble qu'il avait rang parmi les gardes royaux, ce qui lui permettait de demeurer parmi eux lorsqu'il était à Jérusalem.

ÿ. 15. — ¹³ C'est ainsi qu'une faute précipite dans une autre. Résistez par le combat et par la prière aux premiers mouvements qui vous portent au péché, et veillez surtout sur vos sens. Et si malgré ces précautions vous avez le malheur de tomber, hâtez-vous de revenir à Dieu; car plus vous demeurerez dans l'état de péché, plus il prendra d'empire, et moins vous trouverez en vous de force pour lui résister.

ÿ. 21. — ¹⁴ la pierre supérieure d'un moulin à braas.

ista res : varius enim eventus est belli; nunc hunc, et nunc illum consumit gladius : conforta bellatores tuos adversus urbem, ut destruas eam, et exhortare eos.

26. Audivit autem uxor Uriæ, quod mortuus esset Urias vir suus, et planxit eum.

27. Transacto autem luctu, misit David, et introduxit eam in domum suam, et facta est ei uxor, peperitque ei filium. Et displicuit verbum hoc, quod fecerat David, coram Domino.

point; car les événements de la guerre sont journaliers; et tantôt l'un, tantôt l'autre, périt par l'épée. Relevez le courage de vos soldats, et animez-les contre la ville, afin que vous la puissiez détruire.

26. La femme d'Urie ayant appris que son mari était mort, le pleura.

27. Et après que le *temps du deuil* fut passé, David la fit venir en sa maison, et il l'épousa. Elle lui enfanta un fils ¹⁵. Et cette action qu'avait faite David déplut au Seigneur.

CHAPITRE XII.

Apologue de Nathan. Repentir de David. Naissance de Salomon. Prise de Rabba.

1. Misit ergo Dominus Nathan ad David : qui cum venisset ad eum, dixit ei : Duo viri erant in civitate una, unus dives, et alter pauper.

2. Dives habebat oves, et boves plurimos valde.

3. Pauper autem nihil habebat omnino, præter ovem unam parvulam, quam emerat et nutrierat, et quæ creverat apud eum cum filiis ejus simul, de pane illius comedens, et de calice ejus bibens, et in sinu illius dormiens : eratque illi sicut filia.

4. Cum autem peregrinus quidam venisset ad divitem, parcens ille sumere de ovibus et de bobus suis ut exhiberet convivium peregrino illi qui venerat ad se, tulit ovem viri pauperis, et præparavit cibos homini qui venerat ad se.

1. Le Seigneur envoya donc Nathan ¹ vers David. Et Nathan étant venu le trouver, lui dit ² : Il y avait deux hommes dans une ville, dont l'un était riche, et l'autre pauvre.

2. Le riche avait un grand nombre de brebis et de bœufs.

3. Le pauvre n'avait rien du tout qu'une petite brebis, qu'il avait achetée et qu'il avait nourrie, qui était crue parmi ses enfants, en mangeant de son pain, buvant de sa coupe, et dormant dans son sein; et il la chérissait comme sa fille.

4. Un étranger étant venu voir le riche, il ne voulut point toucher à ses brebis ni à ses bœufs pour lui faire festin; mais il prit la brebis de ce pauvre homme, et la donna à manger à son hôte.

ÿ. 27. — ¹⁵ Un tel mariage est contraire aux bonnes mœurs, et subversif du bien de la société, et c'est pourquoi il est justement prohibé par l'Eglise; car s'il était permis de contracter valablement mariage avec une femme dont on aurait mis le mari à mort dans l'intention de l'avoir pour épouse, combien d'époux dont la vie ne serait pas en sûreté? Aussi le mariage de David déplut-il à Dieu, bien qu'il fût valide.

ÿ. 1. — ¹ Voy. pl. h. 7, 2.

² La parabole, comme il est aisé de le comprendre, a pour but de faire ressortir le tort de David envers Urie, et de lui faire sentir l'énormité de son crime. Cependant même dans cet avertissement nécessaire, le prophète use de ménagement, et cherche à toucher le roi, de peur de l'aggraver.

5. David entra dans une grande indignation contre cet homme, et il dit à Nathan : Vive le Seigneur ! celui qui a fait cette action est digne de mort ³.

6. Il rendra la brebis au quadruple, pour en avoir usé de la sorte, et pour n'avoir point épargné ⁴ ce pauvre.

7. Alors Nathan dit à David : C'est vous-même qui êtes cet homme. Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël, et je vous ai délivré de la main de Saül.

8. Je vous ai mis entre les mains la maison et les femmes de votre seigneur ⁵, et je vous ai rendu maître de toute la maison d'Israël et de Juda. Que si cela parait peu de choses, j'étais prêt à y en ajouter encore beaucoup d'autres.

9. Pourquoi donc avez-vous méprisé ma parole jusqu'à commettre le mal devant mes yeux ⁶ ? Vous avez fait perdre la vie à Urie, Héthéen ; vous lui avez ôté sa femme, et l'avez prise pour vous ; et vous l'avez tué par l'épée des enfants d'Ammon.

10. C'est pourquoi l'épée ne sortira jamais de votre maison ⁷, parce que vous m'avez méprisé, et que vous avez pris pour vous la femme d'Urie, Héthéen.

11. Voici donc ce que dit le Seigneur : Je vais vous susciter des maux qui naîtront de votre propre maison ⁸. Je prendrai vos femmes à vos yeux ; je les donnerai à celui qui vous est le plus proche ⁹, et il dormira avec elles aux yeux de ce soleil ¹⁰. *Pl. b. 16, 21.*

12. Car pour vous, vous avez fait cette action en secret ; pour moi, je la ferai ¹¹ à la vue de tout Israël, et à la vue du soleil.

13. David dit à Nathan : J'ai péché contre le Seigneur ¹². Et Nathan lui répondit : Le

5. Iratus autem indignatione David adversus hominem illum nimis, dixit ad Nathan : Vivit Dominus, quoniam filius mortis est vir qui fecit hoc.

6. Ovem reddet in quadruplu eo quod fecerit verbum istud, non pepererit.

7. Dixit autem Nathan ad David : Tu es ille vir. Hæc dicit Dominus Deus Israel : Ego unxi te in regem super Israel, et ego erui te de manu Saul,

8. et dedi tibi domum domini tui, et uxores domini tui in sinu tuo, dedique tibi domum Israel et Juda : et si parva sunt ista, adjiciam tibi multo majora.

9. Quare ergo contempsisti verbum Domini, ut faceres malum in conspectu meo ? Uriam Hethæum percussisti gladio, et uxorem illius accepisti in uxorem tibi, et interfecisti eum gladio filiorum Ammon.

10. Quam ob rem non recedet gladius de domo tua usque in sempiternum, eo quod despexeris me, et tuleris uxorem Uriæ Hethæi, ut esset uxor tua.

11. Itaque hæc dicit Dominus : Ecce ego suscitabo super te malum de domo tua, et tollam uxores tuas in oculis tuis, et dabo proximo tuo, et dormiet cum uxoris tuis in oculis solis hujus.

12. Tu enim fecisti abscondite : ego autem faciam verbum istud in conspectu omnis Israel, et in conspectu solis.

13. Et dixit David ad Nathan : Peccavi Domino. Dixitque Nathan

ÿ. 5. — ³ il doit mourir.

ÿ. 6. — ⁴ C'est ce qui s'accomplit à l'égard de David ; car il perdit quatre de ses fils, le fils de Bethsabée, ensuite Ammon, Absalom et Adonias. En punition de la souillure du lit nuptial d'Urie, Dieu permit qu'à sa grande douleur, une de ses filles fût déshonorée par son frère, et que dix de ses femmes éprouvassent le même outrage de la part d'un de ses fils.

ÿ. 8. — ⁵ En Orient l'héritier du trône hérite en même temps des femmes du roi défunt. *Voy. pl. h. 3, 6.*

ÿ. 9. — ⁶ Dans l'hébr. : devant les yeux de Dieu.

ÿ. 10. — ⁷ On rapporte ceci à la mort de ses fils (note 4.), et aux guerres qu'ils élevèrent dans la suite contre la maison de David.

ÿ. 11. — ⁸ la conjuration d'Absalom.

⁹ Litt. : à votre prochain, — à un autre.

¹⁰ c'est-à-dire devant ce soleil.

ÿ. 12. — ¹¹ c'est-à-dire je permettrai qu'elle soit faite.

ÿ. 13. — ¹² Tout péché est une offense du Dieu très-saint et très-bon. David con-

David : Dominus quoque trans-
lit peccatum tuum : non mo-
eris.

14. Verumtamen, quoniam blas-
nemare fecisti inimicos Domini,
propter verbum hoc, filius, qui
atus est tibi, morte morietur.

15. Et reversus est Nathan in
omum suam. Percussit quoque
ominus parvulum, quem pepe-
era: uxor Uriæ David, et despe-
atus est.

16. Deprecatusque est David
Domium pro parvulo : et jeju-
avit David jejunio, et ingressus
eorsum, jactu per terram.

17. Venerunt autem seniores
domus ejus, cogentes eum ut sur-
geret de terra : qui noluit, nec
comedit cum eis cibum.

18. Accidit autem die septima
ut moreretur intans : timuerunt-
que servi David nuntiare ei quod
mortuus esset parvulus ; dixerunt
enim : Ecce cum parvulus adhuc
viveret, loquebamur ad eum, et
non audiebat vocem nostram :
quanto magis si dixerimus : Mor-
tuus est puer, se affliget?

19. Cum ergo David vidisset
servos suos mussitantes, intel-
lexit quod mortuus esset infan-
tulus : dixitque ad servos suos :
Num mortuus est puer? Qui res-
ponderunt ei : Mortuus est.

20. Surrexit ergo David de terra :
et lotus unctusque est : cumque
mutasset vestem, ingressus est
domum Domini : et adoravit, et
venit in domum suam, petivitque
ut ponerent ei panem, et comedit.

21. Dixerunt autem ei servi
sui : Quis est sermo, quem fe-
cisti? Propter infantem, cum ad-

Seigneur aussi a transféré votre péché ; et
vous ne mourrez point ¹³. *Eccli.* 47, 13.

14. Mais néanmoins, parce que vous avez
été cause par votre péché que les ennemis
du Seigneur ont blasphémé ¹⁴, le fils qui
vous est né perdra la vie.

15. Nathan retourna ensuite à sa maison.
Et le Seigneur frappa l'enfant que la femme
d'Urie avait eu de David, et il fut déses-
péré ¹⁵.

16. David pria le Seigneur pour l'enfant :
il jeûna, il se retira en particulier, et de-
meura couché sur la terre.

17. Les principaux de sa maison ¹⁶ le vin-
rent trouver pour l'obliger à se lever de
terre ; mais il le refusa, et ne mangea point
avec eux.

18. Le septième jour l'enfant mourut, et
les serviteurs de David n'osaient lui dire qu'il
était mort ; car ils s'entredisaient : Lorsque
l'enfant vivait encore, et que nous lui par-
lions, il ne voulait pas nous écouter : com-
bien donc s'affligera-t-il encore davantage,
si nous lui disons qu'il est mort?

19. David voyant que ses officiers par-
laient tout bas *entre eux*, reconnut que l'en-
fant était mort ; et le leur ayant demandé,
ils lui répondirent qu'il était mort.

20. Aussitôt il se leva de terre, il alla au
bain, et prit de l'huile *de parfums* ; et ayant
changé d'habit, il entra dans la maison du
Seigneur ¹⁷, et il l'adora. Il revint ensuite
en sa maison ; il demanda qu'on lui servit à
manger, et il prit de la nourriture.

21. Alors ses officiers lui dirent : D'où
vient cette conduite? Vous jeûniez et vous
pleuriez pour l'enfant lorsqu'il vivait encore ;

fesse son péché ; c'est pourquoi il reçoit le pardon et la remise de la peine éter-
nelle ; mais la main de Dieu, afin de l'éprouver et de lui fournir un moyen de per-
fection, tient suspendue sur lui une punition temporelle, que le prophète lui fait
connaître (Aug.). Comp. *Ps.* 50.

¹³ Voyez *ÿ.* 5. 7.

ÿ. 14. — ¹⁴ méprisé Dieu et son service : car quand les impies voient les bons
et les hommes pieux commettre le péché, cela leur sert de prétexte pour mépri-
ser comme inutiles le culte de Dieu et la piété.

ÿ. 15. — ¹⁵ Litt. : et (l'enfant) fut désespéré, — on désespéra de le voir se rele-
ver de sa maladie.

ÿ. 17. — ¹⁶ de sa famille, ou bien les principaux officiers de sa cour.

ÿ. 20. — ¹⁷ David put entrer dans le tabernacle, car on ne contractait point la souil-
lure légale du deuil en pleurant et en priant pour un malade, mais en assistant aux
funérailles, ou en entrant dans la chambre d'un mort.

et après qu'il est mort, vous vous êtes levé, et vous avez mangé.

22. David leur répondit : J'ai jeûné et j'ai pleuré pour l'enfant tant qu'il a vécu, parce que je disais : Qui sait si le Seigneur ne me le donnera point, et s'il ne lui sauvera point la vie?

23. Mais maintenant qu'il est mort, pour quoi jeûnerais-je? Est-ce que je puis encore le faire revivre? C'est moi plutôt qui irai à lui; et il ne reviendra jamais à moi.

24. David ensuite consola sa femme Bethsabée; il fut avec elle, et elle eut un fils, qu'il appela Salomon¹⁸. Le Seigneur aima cet enfant.

25. Et ayant envoyé à David le prophète Nathan, il donna à l'enfant le nom d'Amable au Seigneur¹⁹, parce que le Seigneur l'aimait²⁰.

26. Joab continua à battre Rabbath²¹, ville des Ammonites; et étant près de prendre cette ville royale²², 1. Par. 20, 1.

27. Il envoya des courriers à David avec ordre de lui dire : J'ai battu jusqu'ici Rabbath, et cette ville environnée d'eau va être prise²³.

28. Faites assembler le reste du peuple, et venez au siège de la ville, et la prenez, de peur que lorsque je l'aurai détruite, on ne m'attribue cette victoire.

29. David assembla donc tout le peuple, et marcha contre Rabbath; et, après quelques combats, il la prit.

30. Il ôta de dessus la tête du roi des Ammonites le diadème qui pesait un talent d'or²⁴, et était enrichi de pierreries très-précieuses; et il fut mis sur la tête de David. Il remporta aussi de la ville un fort grand butin.

31. Et ayant fait sortir les habitants, il les upa avec des scies; il fit passer sur eux

huc viveret, jejunasti et flebas; mortuo autem puero, surrexisti, et comedisti panem.

22. Qui ait : Propter infantem, dum adhuc viveret, jejunavi et flevi : dicebam enim : Quis scit si forte donet eum mihi Dominus, et vivat infans?

23. Nunc autem quia mortuus est, quare jejunem? Numquid potero revocare eum amplius? ego vadam magis ad eum : ille vero non revertetur ad me.

24. Et consolatus est David Bethsabee uxorem suam, ingressusque ad eam, dormivit cum ea : quæ genuit filium, et vocavit nomen ejus Salomon, et Dominus dilexit eum.

25. Misitque in manu Nathan prophetæ, et vocavit nomen ejus, Amabilis Domino, eo quod diligeret eum Dominus.

26. Igitur pugnabat Joab contra Rabbath filiorum Ammon, et expugnabat urbem regiam.

27. Misitque Joab nuntios ad David, dicens : Dimicavi adversum Rabbath, et capienda est urbs aquarum.

28. Nunc igitur congrega reliquam partem populi, et obside civitatem, et cape eam : ne, cum a me vastata fuerit urbs, nomini meo adscribatur victoria.

29. Congregavit itaque David omnem populum, et profectus est adversum Rabbath : cumque dimicasset, cepit eam.

30. Et tulit diadema regis eorum de capite ejus, pondo auri talentum, habens gemmas pretiosissimas, et impositum est super caput David. Sed et prædam civitatis asportavit multam valde :

31. populum quoque ejus adducens serravit, et circumegit super

ÿ. 24. — ¹⁸ c'est-à-dire l'homme pacifique, prince de la paix.

ÿ. 25. — ¹⁹ * Dans l'hébr. : *Jedidiah*, qui signifie aimable au Seigneur.

²⁰ Dans l'hébr. : à cause du Seigneur. Dieu appela Salomon son bien aimé, à cause de lui-même, parce qu'il l'avait comblé de bénédictions particulières, et que dès lors il l'avait destiné à devenir le successeur de David, le constructeur du temple, et ainsi un type du Messie. *Pl. h. 7, 12. Matth. 3, 17.*

ÿ. 26. — ²¹ ou bien Rabba, la capitale.

²² la résidence royale.

ÿ. 27. — ²³ Litt. : et la ville des eaux va être prise. — Un quartier de la ville de Rabba. D'après l'hébr. : et j'ai pris aussi la ville des eaux.

ÿ. 30. — ²⁴ du prix d'un talent d'or. *Voy. 2. Moys. 25, 39.*

eos ferrata carpenta : divisitque cultris, et traduxit in typo laterum : sic fecit universis civitatibus filiorum Ammon. Et reversus est David, et omnis exercitus in Jerusalem.

des chariots avec des roues de fer²⁵, il les tailla en pièces avec des couteaux²⁶, et il les jeta dans des fourneaux où l'on cuit la brique²⁷. C'est ainsi qu'il traita toutes les villes des Ammonites²⁸. David revint ensuite à Jérusalem avec toute son armée.

CHAPITRE XIII.

Amnon déshonore sa sœur consanguine, et est mis à mort par les serviteurs d'Absalom; celui-ci est banni par son père.

1. Factum est autem post hæc, ut Absalom filii David sororem speciosissimam, vocabulo Thamar, adamaret Amnon filius David,

2. et deperiret eam valde, ita ut propter amorem ejus ægrota-ret : quia cum esset virgo, difficile ei videbatur ut quippiam inhoneste ageret cum ea.

3. Erat autem Amnon amicus, nomine Jonadab, filius Semmaa fratris David, vir prudens valde.

4. Qui dixit ad eum : Quare sic attenuaris macie fili regis per singulos dies? Cur non indicas mihi? Dixitque ei Amnon : Thamar sororem fratris mei Absalom amo.

5. Cui respondit Jonadab : Cuba super lectum tuum, et languorem simula : cumque venerit pater tuus ut visitet te, dic ei : Veniat, oro, Thamar soror mea, ut det

1. Après cela Amnon, fils de David, conçut une passion violente pour la sœur d'Absalom, aussi fils de David, qui était très-belle, et qui s'appelait Thamar¹.

2. Et l'affection qu'il avait pour elle devint si excessive, que cet amour le rendit malade, parce qu'étant vierge, il lui paraissait difficile de rien faire avec elle contre l'honnêteté².

3. Or Amnon avait un ami qui s'appelait Jonadab, fils de Semmaa, frère de David, qui était fort prudent³.

4. Jonadab dit donc à Amnon : D'où vient, mon prince, que vous maigrissez ainsi de jour en jour? Pourquoi ne m'en dites-vous point la cause? Amnon lui répondit : J'aime Thamar, sœur de mon frère Absalom.

5. Jonadab lui dit : Couchez-vous sur votre lit, et faites semblant d'être malade; et lorsque votre père vous viendra visiter, dites-lui : Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, pour me donner à manger; et qu'elle

ÿ. 31. — ²⁵ D'autres traduisent : des chariots à fouler, qui avaient des pointes de fer à leurs roues, pour faire tomber le grain de l'épi.

²⁶ D'autres traduisent : avec des haches.

²⁷ il les fit passer par des fours à briques.

²⁸ C'est à ce point de cruauté qu'était porté dans ces temps-là le droit de la guerre David pouvait, sans être injuste, faire subir à ses ennemis le traitement qu'ils leur auraient fait subir eux-mêmes. D'ailleurs les Ammonites ne méritaient aucun pardon. Voy. pl. h. 8, 2. — Il y en a qui pensent que les auteurs seuls du mauvais traitement (10, 4.) furent soumis à ces châtimens rigoureux. La loi de Moÿse n'en donnait rien de semblable. Comp. 5. Moÿs. 20. David suivait seulement le droit de la guerre tel qu'il était reçu parmi les nations de ce temps-là. Voy. Jug. 8, 7.; Amos, 1. 3.; Dan. 3, 21.

ÿ. 1. — ¹ Thamar et Absalom avaient la même mère.

ÿ. 2. — ² Les filles, avant leur mariage, demeuraient habituellement enfermées, sans qu'il fût permis à aucun homme, même de leurs parents, de pénétrer dans leurs appartemens; et lorsque quelquefois elles se produisaient au dehors, elles étaient soigneusement accompagnées et voilées.

ÿ. 3. — ³ de la prudence de la chair, qui est astuce et artifice. Jonadab était un de ces hommes qui dans les grands louent tout, l'honnête et le déshonnête, le vicieux aussi bien que la vertu.

me prépare quelque chose que je reçoive de sa main.

6. Amnon se coucha donc, et commença à faire le malade. Et le roi l'étant venu visiter, il lui dit : Que ma sœur Thamar vienne. Je vous prie, et qu'elle fasse devant moi deux petits plats ⁶, afin que je prenne à manger de sa main.

7. Aussitôt David envoya chez Thamar, et lui fit dire : Allez à l'appartement de votre frère Amnon, et préparez-lui à manger.

8. Thamar y étant venue, trouva son frère Amnon qui était couché. Elle prit de la farine, la pétrit et la délaya, et fit cuire le tout devant lui ⁵.

9. Et prenant ce qu'elle avait fait cuire, elle le mit ⁶ dans un vase, et le lui présenta. Mais Amnon n'en voulut point manger, et il dit : Qu'on fasse sortir tout le monde. Lorsque tout le monde fut sorti,

10. Amnon dit à Thamar : Portez dans mon cabinet ⁷ ce que vous avez apprêté, afin que je le reçoive de votre main. Thamar prit donc les petits plats ⁸ qu'elle avait faits, et les porta à Amnon, son frère, dans le cabinet.

11. Et les lui ayant présentés, Amnon se saisit d'elle, et lui dit : Venez, ma sœur, reposez-vous sur le lit avec moi.

12. Elle lui répondit : Non, mon frère, non. Ne me faites pas violence, cela n'est pas permis dans Israël. Ne faites pas cette folie.

13. Car je ne pourrai supporter mon opprobre, et vous passerez dans Israël pour un insensé ⁹. Parlez plutôt au roi, et il ne refusera pas de me donner à vous ¹⁰.

14. Mais Amnon ne voulut point se rendre à ses prières; et étant plus fort qu'elle, il lui fit violence, et abus^a d'elle.

15. Aussitôt il conçut pour elle une étrange

mihi cibum, et faciat pulmentum, ut comedam de manu ejus.

6. Accubuit itaque Amnon, et quasi ægrotare cœpit : cumque venisset rex ad visitandum eum, ait Amnon ad regem : Veniat, obsecro, Thamar soror mea, ut faciat in oculis meis duas sorbitiunculas, et cibum capiam de manu ejus.

7. Misit ergo David ad Thamar domum, dicens : Veni in domum Amnon fratris tui, et fac ei pulmentum.

8. Venitque Thamar in domum Amnon fratris sui : ille autem jacebat : quæ tollens farinam commiscuit : et liquefaciens, in oculis ejus coxit sorbitiunculas.

9. Tollensque quod coxerat, effudit, et posuit coram eo, et noluit comedere : dixitque Amnon : Ejicite universos a me. Cumque eiecissent omnes,

10. dixit Amnon ad Thamar : Infer cibum in conclave, ut vescar de manu tua. Tulit ergo Thamar sorbitiunculas, quas fecerat, et intulit ad Amnon fratrem suum in conclave.

11. Cumque obtulisset ei cibum, apprehendit eam, et ait : Veni, cuba mecum soror mea.

12. Quæ respondit ei : Noli frater mi, noli opprimere me, neque enim hoc fas est in Israel : noli facere stultitiam hanc.

13. Ego enim ferre non potero opprobrium meum, et tu eris quasi unus de insipientibus in Israel : quin potius loquere ad regem, et non negabit me tibi.

14. Noluit autem acquiescere precibus ejus, sed prævalens viribus oppressit eam, et cubavit cum ea.

15. Et exosam eam habuit Am-

ÿ. 6. — ⁶ Litt. : deux petits bouillons, ou breuvages. — Dans l'hébr. : des gâteaux.

ÿ. 8. — ⁵ Dans l'hébr. : ... et elle prit de la farine, et elle la pétrit et elle étendit les gâteaux devant ses yeux, et elle fit cuire les gâteaux.

ÿ. 9. — ⁶ Litt. : elle le versa. — Dans l'hébr. : de la poêle. Les gâteaux étaient cuits dans du jus (c'était une espèce de pouding). — ⁷ Le mot poêle n'est pas non plus dans l'hébreu. L'hébreu porte littéralement : *Valizzoq, et effudit*, et elle versa.

ÿ. 10. — ⁷ dans l'alcôve ouverte, où Amnon était couché.

⁸ Litt. : les petits bouillons — les gâteaux dans leur jus.

ÿ. 13. — ⁹ pour un transgresseur de la loi. Voy. 5. *Moy.* 22, 24.

¹⁰ C'est ce que croyait Thamar, mais elle se trompait : car voy. 3. *Moy.* 18, 9, 11.

non odio magno nimis : ita ut majus esset odium quo oderat eam, amore quo ante dilexerat. Dixitque ei Amnon : Surge, et vade.

16. Quæ respondit ei : Majus est hoc malum, quod nunc agis adversum me, quam quod ante fecisti, expellens me. Et noluit audire eam :

17. sed vocato puero, qui ministrabat ei, ei dixit : Ejice hanc a me foras, et claude ostium post eam.

18. Quæ induta erat talari tunica : hujuscemodi enim filia regis virgines vestibus utebantur. Ejecit itaque eam minister illius foras : clausitque fores post eam.

19. Quæ aspergens cinerem capiti suo, scissa talari tunica, impositisque manibus super caput suum, ibat ingrediens, et clamans.

20. Dixit autem ei Absalom frater tuus : Numquid Amnon frater tuus concubuit tecum? sed nunc soror tace, frater tuus est : neque affligas cor tuum pro hac re. Mansit itaque Thamar contabescens in domo Absalom fratris sui.

21. Cum autem audisset rex David verba hæc, contristatus est valde, et noluit contristare spiritum Amnon filii sui, quoniam diligebat eum, quia primogenitus erat ei.

22. Porro non est locutus Absalom ad Amnon, nec malum nec bonum : oderat enim Absalom Amnon, eo quod violasset Thamar sororem suam.

aversion ¹¹, de sorte que la haine qu'il portait était encore plus excessive que la passion qu'il avait eue pour elle auparavant. Il lui dit donc : Levez-vous, et allez-vous-en.

16. Thamar lui dit : L'outrage que vous me faites maintenant en me chassant, est encore plus grand que celui que vous venez de me faire. Et Amnon ne voulut point l'écouter :

17. mais ayant appelé un de ses gens qui le servait, il lui dit : Chassez-la d'ici, loin de moi, et fermez la porte après elle ¹².

18. Thamar était vêtue d'une robe qui traînait jusqu'à terre ¹³, les filles des rois qui étaient encore vierges ¹⁴ ayant accoutumé de s'habiller de la sorte. L'officier d'Amnon la chassa donc hors de la chambre, et ferma la porte après elle.

19. Alors Thamar ayant mis de la cendre sur sa tête, et déchiré sa robe, s'en alla en jetant de grands cris, et tenant sa tête couverte de ses mains ¹⁵.

20. Absalom, son frère, lui dit : Est-ce que votre frère Amnon a abusé de vous? Mais, ma sœur, n'en dites rien à présent, car c'est votre frère. Ne vous affligez point non plus de ce qui est arrivé. Thamar demeura donc dans la maison d'Absalom, son frère, séchant *d'ennui et de douleur* ¹⁶.

21. Le roi David ayant appris ce qui s'était passé, s'en affligea fort ¹⁷; [mais il ne voulut point attrister Amnon, son fils, parce qu'il l'aimait, étant son aîné ¹⁸.]

22. Absalom ne parla de *tout ceci* à Amnon ni en bien ni en mal; mais il conçut contre lui une grande haine, de ce qu'il avait violé sa sœur Thamar.

§. 15. — ¹¹ après le crime commis. Une punition de la volupté, c'est le chagrin et le dégoût. Ne considérez donc point le plaisir dans son commencement, mais dans ses suites amères.

§. 17. — ¹² Amnon, après avoir déshonoré sa sœur, voulait la chasser comme une femme éhontée qui aurait cherché à le séduire, et cela afin de faire retomber sur elle tout l'odieux de sa conduite.

§. 18. — ¹³ d'une robe de diverses couleurs.

¹⁴ ainsi que les autres jeunes filles.

§. 19. — ¹⁵ en se les tordant.

§. 20. — ¹⁶ * Comme il n'est plus fait mention de Thamar, il est vraisemblable qu'elle succomba à son chagrin. — Absalom en consolant sa sœur, veut éviter de faire paraître son ressentiment, et de faire trop de bruit au sujet d'un attentat qu'il avait résolu de venger, mais qui, pour l'honneur même de la famille royale, devait demeurer secret.

§. 21. — ¹⁷ Dans l'hébr. : entra en colère.

¹⁸ Les mots : « mais il ne voulut... aîné » ne sont pas dans l'hébreu.

23. Deux ans après il arriva qu'Absalom fit tondre ses brebis à Baalhasor, qui est près d'Ephraïm¹⁹, et il invita chez lui tous les enfants du roi.

24. Il vint pour cela trouver le roi, et lui dit : Votre serviteur fait tondre ses brebis; je supplie donc le roi de venir avec les princes chez son serviteur.

25. Le roi dit à Absalom : Non, mon fils, ne nous priez pas de venir tous, pour vous incommoder. Et Absalom lui fit encore de grandes instances; mais David refusa d'y aller, et il le bénit²⁰.

26. Alors Absalom lui dit : Si vous ne voulez pas y venir, je vous supplie au moins que mon frère Amnon vienne avec nous. Le roi lui répondit : Il n'est point nécessaire qu'il y aille.

27. Néanmoins Absalom l'en conjura avec tant d'instance, qu'il laissa aller avec lui Amnon avec tous ses frères. [Absalom avait fait préparer un festin de roi²¹.

28. Et il avait donné cet ordre à ses officiers : Prenez garde quand Amnon commencera à être troublé par le vin, et que je vous ferai signe, frappez-le, et le tuez. Ne craignez point; car c'est moi qui vous le commande²². Soyez résolus, et agissez en gens de cœur.

29. Les officiers d'Absalom exécutèrent donc à l'égard d'Amnon le commandement que leur maître leur avait donné; et aussitôt tous les enfants du roi se levant de table, montèrent chacun sur leur mule, et s'enfuirent.

30. Ils étaient encore en chemin, lorsque le bruit vint jusqu'à David, qu'Absalom avait tué tous les enfants du roi, sans qu'il en fût resté un seul.

31. Le roi se leva aussitôt, déchira ses vêtements, se jeta par terre; et tous ses officiers qui étaient près de lui déchirèrent leurs vêtements.

23. Factum est autem post tempus biennii, ut tonderentur oves Absalom in Baalhasor, quæ est juxta Ephraim : et vocavit Absalom omnes filios regis,

24. venitque ad regem, et ait ad eum : Ecce tondentur oves servi tui : veniat, oro, rex cum servis suis ad servum suum.

25. Dixitque rex ad Absalom : Noli fili mi, noli rogare ut veniamus omnes, et gravemus te. Cum autem egeret eum, et nolisset ire, benedixit ei.

26. Et ait Absalom : Si non vis venire, veniat, obsecro, nobiscum saltem Amnon frater meus. Dixitque ad eum rex : Non est necesse ut vadat tecum.

27. Coegit itaque Absalom eum, et dimisit eum eo Amnon et universos filios regis. Feceratque Absalom convivium quasi convivium regis.

28. Præceperat autem Absalom pueris suis, dicens : Observate cum temulentus fueri Amnon vino, et dixerò vobis : Percutite eum, et interficite : nolite timere : ego enim sum qui præcipio vobis : roboramini, et estote viri fortes.

29. Fecerunt ergo pueri Absalom adversum Amnon, sicut præceperat eis Absalom. Surgentesque omnes filii regis ascenderunt super guli mulas suas, et fugerunt.

30. Cumque adhuc pergerent in itinere, fama pervenit ad David, dicens : Percussit Absalom omnes filios regis, et non remansit ex eis saltem unus.

31. Surrexit itaque rex, et scidit vestimenta sua : et cecidit super terram : et omnes servi illius, qui assistebant ei, sciderunt vestimenta sua.

ŷ. 23. — ¹⁹ appelée aussi Ephrem, dans la tribu de Juda. Voy. *saint Jean*, 11, 54
ŷ. 25. — ²⁰ Il dit les paroles de bénédiction qu'il était d'usage de dire en donnant congé.

ŷ. 27. — ²¹ Ces mots : « Absalom... de roi » ne sont pas dans l'hébreu.

ŷ. 28. — ²² moi, le fils du roi, et l'héritier du trône quand Amnon aura été tué. — * La loi de Moïse décernait la peine de mort contre le crime dont Amnon s'était rendu coupable (Voy. 3. *Moy.* 20, 17.). Absalom put se louer qu'il lui était permis d'exercer contre son frère le châtiment que David, leur père, aurait dû lui infliger. — Il est à remarquer que c'est depuis la faute de David, que commencent ses malheurs et les désordres de sa famille; jusque-là il avait été heureux en tout.

32. Respondens autem Jonadab filius Seminaa fratris David, dixit : Ne aestimet dominus meus rex, quod omnes pueri filii regis occisi sint : Amnon solus mortuus est, quoniam in ore Absalom erat positus, ex die qua oppressit Thamar sororem ejus.

33. Nunc ergo ne ponat dominus meus rex super cor suum verbum istud, dicens : Omnes filii regis occisi sunt : quoniam Amnon solus mortuus est.

34. Fugit autem Absalom : et elevavit puer speculator oculos suos, et aspexit : et ecce populus multus veiebat per iter devium ex latere montis.

35. Dixit autem Jonadab ad regem : Ecce filii regis adsunt : juxta verbum servi tui sic factum est.

36. Cumque cessasset loqui, appaerunt et filii regis : et intrantes levaverunt vocem suam, et clamabant : sed et rex et omnes servi ejus fleverunt ploratu magno nimis.

37. Porro Absalom fugiens, abiit ad Tholomai filii Ammiud regis Gessur. Luxit ergo David filium suum cunctis diebus.

38. Absalom autem cum fugisset, et venisset in Gessur, fuit ibi tribus annis.

39. Cessavitque rex David persequi Absalom, eo quod consolatus esset super Amnon interitu.

32. Alors Jonadab, fils de Seminaa, frère de David, prenant la parole, dit : Que le roi mon seigneur ne s'imagine pas que tous les enfants du roi aient été tués. Amnon seul est mort, parce qu'Absalom avait résolu de le perdre²³, depuis le jour où il avait fait violence à sa sœur Thamar.

33. Que le roi mon seigneur ne se mette donc pas cela dans l'esprit, et qu'il ne croie pas que tous ses enfants aient été tués ; Amnon seul est mort.

34. Cependant Absalom s'enfuit ; et celui qui était en sentinelle devant les yeux, vit une grande troupe de monde qui venait par un chemin détourné à côté de la montagne.

35. Jonadab dit au roi : Voilà les enfants du roi qui viennent : ce qu'avait dit votre serviteur est arrivé.

36. Il n'eut pas plutôt dit ces mots qu'on vit paraître les enfants du roi. Et lorsqu'ils furent arrivés, ils élevèrent leur voix et pleurèrent ; et le roi et tous ses serviteurs fondirent en larmes.

37. Absalom ayant pris la fuite, se retira chez Tholomai, fils d'Ammiud, roi de Gessur²⁴ : et David pleura son fils Amnon tous les jours.

38. Absalom demeura trois ans à Gessur, où il était venu se réfugier.

39. Et le roi David cessa de le poursuivre, parce qu'il s'était enfin consolé de la mort d'Amnon.

CHAPITRE XIV.

Joab réconcilie Absalom avec David.

1. Intelligens autem Joab filius Sarviae, quod cor regis versum esset ad Absalom,

2. misit Thecuam, et tulit inde

1. Joab, fils de Sarvia, ayant reconnu que le cœur du roi se tournait vers Absalom,

2. fit venir de Thécu¹ une femme sage²,

§. 32. — ²³ Litt. : car il avait été placé dans la bouche d'Absalom — on pouvait voir cela dans Absalom, comme s'il l'eût dit ; ou bien, Absalom le donnait bien à entendre.

§. 37. — ²⁴ chez le père de sa mère. *Pl. h.* 3, 3.

§. 2. — ¹ * Cette ville était située dans la tribu de Juda, au sud, à quatre lieues environ de Jérusalem.

² capable de jouer le rôle de plaigante. *Comp. Jér.* 9, 17.

et lui dit : Faites semblant d'être dans l'affliction : prenez un habit de deuil, et n'usez point d'huile, afin que vous paraissiez comme une femme qui pleure un mort depuis longtemps.

3. Vous vous présenterez au roi, et vous tiendrez tels et tels discours. Et Joab lui en la bouche *toutes* les paroles *qu'elle* *vait dire*.

4. Cette femme de Thécua s'étant donc présentée au roi, se jeta à terre devant lui, et étant *ainsi* prosternée ³, lui dit : Seigneur, sachez-moi.

5. Le roi lui dit : Que demandez-vous ? Elle lui répondit : Hélas ! je suis une femme veuve ; car mon mari est mort.

6. Votre servante avait deux fils qui se sont querellés dans les champs, lorsqu'il n'y avait personne qui les pût empêcher ; et l'un d'eux a frappé l'autre, et l'a tué.

7. Et maintenant tous les parents se souèvent contre votre servante, et me disent : Donnez-nous celui qui a tué son frère, afin que le sang de son frère qu'il a répandu soit vengé par sa mort ⁴, et que nous fassions périr l'héritier. Et ils veulent éteindre la seule étincelle ⁵ qui m'est demeurée, afin qu'il ne reste plus à mon mari sur la terre ni nom ni postérité

8. Le roi dit à cette femme : Retournez-vous-en chez vous ; je donnerai ordre que vous soyez satisfaite.

9. Elle lui répondit : Mon seigneur et mon roi, que l'injustice retombe sur moi et sur la maison de mon père ⁶ ; mais que le roi et son trône soit innocent.

10. Le roi ajouta : Si quelqu'un vous dit un mot, amenez-le moi ; et assurez-vous qu'il ne vous troublera plus.

11. Elle dit encore : Je vous conjure par le Seigneur votre Dieu ⁷ d'empêcher que les parents ne s'élèvent l'un après l'autre, pour venger par la mort de mon fils le sang de celui qui a été tué. Le roi lui répondit : Vive le Seigneur ! il ne tombera pas en terre un seul poil de la tête de votre fils.

mulierem sapientem : dixitque ad eam : Lugere te simula, et induere veste lugubri, et ne ungaris oleo, ut sis quasi mulier jam plurimo tempore lugens mortuum :

3. et ingredieris ad regem, et loqueris ad eum sermones hujuscemodis. Posuit autem Joab verba in ore ejus.

4. Itaque cum ingressa fuisset mulier Thecutis ad regem, cecidit coram eo super terram, et adoravit, et dixit : Serva me rex.

5. Et ait ad eam rex : Quid causæ habes ? Quæ respondit : Heu, mulier vidua ego sum : mortuus est enim vir meus.

6. Et ancillæ tuæ erant duo filii : qui rixati sunt adversum se in agro, nullusque erat qui eos prohibere posset : et percussit alter alterum, et interfecit eum.

7. Et ecce consurgens universa cognatio adversum ancillam tuam, dicit : Trade eum, qui percussit fratrem suum, ut occidamus eum pro anima fratris sui quem interfecit, et deleamus heredem : et quærunt extinguere scintillam meam, quæ relicta est, ut non supersit viro meo nomen, et reliquæ super terram.

8. Et ait rex ad mulierem : Vade in domum tuam, et ego jubebo pro te.

9. Dixitque mulier Thecutis ad regem : In me, domine mi rex, sit iniquitas, et in domum patris mei : rex autem et thronus ejus sit innocens.

10. Et ait rex : Qui contradixerit tibi, adduc eum ad me, et ultra non addet ut tangat te

11. Quæ ait : Recædetur rex Domini Dei sui, ut non multiplicentur proximi sanguinis ad ulciscendum, et nequaquam interficiant filium meum. Qui ait : Vivit Dominus, quia non cadet de capillis filii tui super terram.

ÿ. 4. — ³ Litt. : elle l'adora et dit — elle se jeta à genoux avec un profond respect, le visage contre terre, et dit.

ÿ. 7. — ⁴ Litt. : afin que nous le mettions à mort pour l'âme de son frère, comme vengeurs du sang.

⁵ le seul rejeton qui puisse perpétuer ma famille.

ÿ. 9. — ⁶ Si la grâce que vous m'accordez est injuste, que Dieu en tasse retomber la punition sur moi et sur ma famille.

ÿ. 11. — ⁷ qui lui-même réprime la vengeance du sang versé. Voy. 4. *Мож.* 35.

12. Dixit ergo mulier : Loquatur ancilla tua ad dominum meum regem verbum. Et ait : Loquere.

13. Dixitque mulier : Quare cogitasti hujuscemodi rem contra populum Dei, et locutus est rex verbum istud, ut peccet, et non reducat ejectum suum?

14. Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur : nec vult Deus perire animam, sed retractat cogitans ne peuitus pereat qui abjectus est.

15. Nunc igitur veni, ut loquar ad dominum meum regem verbum hoc, præsentem populo. Et dixit ancilla tua : Loquar ad regem, si quo modo faciat rex verbum ancillæ suæ.

16. Et audivit rex, ut liberaret ancillam suam de manu omnium, qui volebant de hereditate Dei delere me, et filium meum simul.

17. Dicat ergo ancilla tua, ut fiat verbum domini mei regis sicut sacrificium. Sicut enim angelus Dei, sic est dominus meus rex, ut nec benedictione, nec maledictione moveatur : unde et Dominus Deus tuus est tecum.

18. Et respondens rex, dixit ad mulierem : Ne abscondas a me verbum, quod te interrogo. Dixitque ei mulier : Loquere domine mi rex.

19. Et ait rex : Numquid manus Joab tecum est in omnibus istis? Respondit mulier, et ait : Per salutem animæ tuæ, domine

12. Cette femme ajouta : Que mon seigneur et mon roi permette à sa servante de lui dire une parole. Parlez, dit le roi.

13. La femme lui dit : Pourquoi refusez-vous au peuple de Dieu la grâce que vous m'accordez⁸? Et pourquoi le roi se résout-il à pécher, plutôt que de rappeler son *fiis qu'il a banni*?

14. Nous mourons tous, et nous nous écoulons sur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus⁹; et Dieu ne veut pas qu'une âme périsse¹⁰; mais il diffère l'exécution de son arrêt, de peur que celui qui a été rejeté ne se perde entièrement. *Eséch.* 18, 32. 33, 11.

15. C'est pourquoi je suis venue pour dire cette parole au roi mon seigneur devant le peuple¹¹. Et votre servante a dit : Je parlerai au roi, pour voir si je ne pourrai point obtenir de lui en quelque manière la grâce que je lui demande¹².

16. Le roi a déjà écouté sa servante, pour la délivrer, elle et son fils, de la main de tous ceux qui les voulaient exterminer de l'héritage du Seigneur¹³.

17. Permettez donc à votre servante de vous supplier encore que ce que le roi mon seigneur a ordonné s'exécute comme un sacrifice promis à Dieu¹⁴. Car le roi mon seigneur est comme un ange de Dieu, qui n'est touché ni des bénédictions ni des malédictions¹⁵. C'est pourquoi le Seigneur votre Dieu est avec vous¹⁶. 1. *Rois*, 29, 9.

18. Alors le roi dit à cette femme : Je vous demande une chose; avouez-moi la vérité. La femme lui répondit : Parlez, mon seigneur et mon roi.

19. Le roi lui dit : N'est-il pas vrai que tout ce que vous venez de me dire est une adresse de Joab? Elle lui répondit : Mon seigneur et mon roi, je vous jure par le salut

ŷ. 13. — ⁸ Pourquoi voudriez-vous exercer vous-même la vengeance du sang contre Absalom, que le peuple de Dieu aime?

ŷ. 14. — ⁹ Il faut en conséquence laisser vivre celui qui vit; la mort vient assez d'elle-même.

¹⁰ qu'on ôte la vie, qu'on verse le sang. D'autres autrement.

ŷ. 15. — ¹¹ Dans l'hébr. : ... au roi mon seigneur, parce que le peuple m'a inspiré de la crainte (en demandant mon fils ŷ. 7.).

¹² Peut-être fera-t-il grâce à mon fils, et par conséquent à Absalom qui est représenté sous ce nom.

ŷ. 16. — ¹³ du pays qui appartient au Seigneur.

ŷ. 17. — ¹⁴ que Dieu puisse agréer et récompenser votre ordre de faire grâce à mon fils, comme un sacrifice d'agréable odeur. Dans l'hébr. ŷ. 17 : Et votre servante disait en elle-même : La parole du roi mon Seigneur me procurera enfin le repos; car etc.

¹⁵ Il est impartial, il ne fait attention dans ses jugements ni à la louange ni au blâme.

¹⁶ quand vous jugez.

de votre âme, que rien n'est plus véritable que ce que vous dites ¹⁷; car c'est en effet votre serviteur Joab qui m'a donné cet ordre, et qui a mis tout ce que je viens de vous dire dans la bouche de votre servante.

20. C'est lui qui m'a commandé de vous parler ainsi en parabole. Mais vous, ô mon seigneur et mon roi! vous êtes sage comme le serait un ange de Dieu, et vous pénétrez tout ce qui se fait sur la terre.

21. Le roi dit donc à Joab : Je vous accorde la grâce que vous me demandez : allez, et faites revenir mon fils Absalom.

22. Alors Joab se jeta le visage contre terre; et se tenant prosterné devant le roi, lui souhaila toutes sortes de bénédictions, et lui dit : O mon seigneur et mon roi! votre serviteur reconnaît aujourd'hui qu'il a trouvé grâce devant vous, puisque vous avez fait ce qu'il vous avait supplié de faire.

23. Joab se leva donc et s'en alla à Gessur, d'où il amena Absalom à Jérusalem.

24. Et le roi dit : Qu'il retourne en sa maison; mais il ne verra point ma face. Absalom revint donc en sa maison, et il ne vit point le roi.

25. Or il n'y avait point d'homme dans tout Israël qui fût si bien fait ni si beau qu'était Absalom; depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, il n'y avait pas en lui le moindre défaut.

26. Lorsqu'il faisait faire ses cheveux (ce qu'il faisait une fois tous les ans, parce qu'ils lui chargeaient trop la tête), on trouvait que ses cheveux pesaient deux cents sicles, selon le poids ordinaire ¹⁸.

27. Il avait trois fils et une fille appelée Thamar, qui était fort belle.

28. Absalom demeura deux ans à Jérusalem sans voir le roi.

29. Et ensuite il manda Joab pour l'en-

mi rex, nec ad sinistram, nec ad dexteram est, ex omnibus his quæ locutus est dominus meus rex : servus enim tuus Joab, ipse præcepit mihi, et ipse posuit in os ancillæ tuæ omnia verba hæc.

20. Ut verterem figuram sermonis hujus, servus tuus Joab præcepit istud : tu autem domine mi rex, sapiens es, sicut habet sapientiam angelus Dei, ut intelligas omnia super terram.

21. Et ait rex ad Joab : Ecce placatus feci verbum tuum : vade ergo, et revoca puerum Absalom.

22. Cadensque Joab super faciem suam in terram, adoravit et benedixit regi : et dixit Joab : Hodie intellexit servus tuus, quia inveni gratiam in oculis tuis, Domine mi rex : fecisti enim sermonem servi tui.

23. Surrexit ergo Joab et abiit in Gessur, et adduxit Absalom in Jerusalem.

24. Dixit autem rex : Revertatur in domum suam, et faciem meam non videat. Reversus est itaque Absalom in domum suam, et faciem regis non vidit.

25. Porro sicut Absalom, vir non erat pulcher in omni Israël, et decorus nimis : a vestigio pedis usque ad verticem non erat in eo ulla macula.

26. Et quando tondebat capillum (semel autem in anno tondebatur, quia gravabat eum cæsaries) ponderabat capillos capitis sui ducentis sicles, pondere publico.

27. Nati sunt autem Absalom filii tres : et filia una nomine Thamar, elegantis formæ.

28. Mansitque Absalom in Jerusalem duobus annis, et faciem regis non vidit.

29. Misit itaque ad Joab, ut

§. 19. — ¹⁷ Litt. : Par le salut de votre âme, mon seigneur, mon roi, il n'y a rien qui s'écarte ni à droite ni à gauche de tout ce qu'a dit le roi mon seigneur. — Mon seigneur a deviné juste.

§. 26. — ¹⁸ Ainsi un autre poids que le poids sacré (2. Moys. 30, 13.) et apparemment plus petit. Dans l'hébr. : d'après la pierre (le poids) royale. — * Le rapport du poids public ou royal, au poids du sanctuaire, au temps de David, n'est pas connu. Le poids ici indiqué comme étant celui de la chevelure d'Absalom, équivalant, selon les uns, à 30 ou 31 onces, et, selon d'autres, à 10 ou 12 onces seulement. Les Hébreux portaient les cheveux longs, de même qu'ils laissaient croître leur barbe.

mitteret eum ad regem, qui noluisset venire ad eum. Cumque secundo misisset, et ille noluisset venire ad eum,

30. dixit servis suis : Scitis agrum Joab juxta agrum meum, habentem messem hordei : ite igitur, et succendite eum igni. Succenderunt ergo servi Absalom segetem igni. Et venientes servi Joab, scissis vestibus suis, dixerunt : Succenderunt servi Absalom partem agri igni.

31. Surrexitque Joab, et venit ad Absalom in domum ejus, et dixit : Quare succenderunt servi tui segetem meam igni?

32. Et respondit Absalom ad Joab : Misi ad te obsecrans ut venires ad me, et mitterem te ad regem, et diceres ei : Quare veni de Gessur? melius mihi erat ibi esse : obsecro ergo ut videam faciem regis : quod si memor est iniquitatis meæ, interficiat me.

33. Ingressus itaque Joab ad regem, nuntiavit ei omnia : vocatusque est Absalom, et intravit ad regem, et adoravit super faciem terræ coram eo : osculatusque est rex Absalom.

voyer vers David. Mais Joab ne voulut pas le venir trouver. L'ayant mandé une seconde fois, et Joab n'ayant pas encore voulu venir,

30. il dit à ses serviteurs : Vous savez que Joab a un champ qui est auprès du mien, où il y a de l'orge : allez donc, et y mettez le feu. Ses gens aussitôt brûlèrent cette orge. Les serviteurs de Joab vinrent ensuite trouver leur maître, ayant déchiré leurs vêtements, et lui dirent : Les serviteurs d'Absalom ont brûlé une partie de votre champ¹⁹.

31. Joab alla donc trouver Absalom dans sa maison, et lui dit : Pourquoi vos gens ont-ils mis le feu à mes orges?

32. Absalom répondit à Joab : J'ai envoyé chez vous pour vous prier de me venir voir, afin de vous envoyer vers le roi pour lui dire de ma part : Pourquoi suis-je revenu de Gessur? Il vaudrait mieux que j'y fusse encore²⁰. Je demande donc la grâce de voir le roi : que s'il se souvient encore de ma faute²¹, qu'il me fasse mourir.

33. Joab alla trouver le roi, et lui représenta tout ce qu'Absalom lui avait dit. Ainsi Absalom fut mandé : il se présenta devant le roi, et se prosterna en terre devant lui, et le roi le baisa²².

CHAPITRE XV.

Conjuration d'Absalom contre David, qui prend la fuite.

1. Igitur post hæc fecit sibi Absalom currus, et equites, et quinquaginta viros qui præcederent eum.

2. Et mane consurgens Absalom, stabat juxta introitum portæ, et omnem virum, qui habebat negotium ut veniret ad regis iu-

1. Après cela Absalom se fit faire des chariots, prit avec lui des gens de cheval¹, et cinquante hommes qui marchaient devant lui².

2. Et se levant dès le matin³, il se tenait à l'entrée⁴; il appelait tous ceux qui avaient des affaires⁵, et qui venaient demander justice au roi. Et il disait à chacun d'eux : D'où

ÿ. 30. — ¹⁹ « Et les serviteurs de Joab... votre champ » n'est pas dans l'hébreu.

ÿ. 32. — ²⁰ ajoutez : Puisque vous n'avez pas voulu venir, je me suis décidé à user d'un moyen violent pour vous y contraindre. Je demande donc etc.

²¹ Dans l'hébr. : et s'il y a en moi quelque iniquité, qu'il etc...

ÿ. 33. — ²² * en signe de réconciliation. Comp. Luc, 15, 20.

ÿ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : des chariots et des chevaux.

² des trabans. Voy. 1. Rois, 8, 11.

ÿ. 2. — ³ chaque jour.

⁴ de la demeure royale.

⁵ de quelque importance. Voy. 2. Moys. 18, 26.

êtes-vous? Cet homme lui répondait : Votre serviteur est d'une telle tribu d'Israël.

3. Et⁶ Absalom lui disait : Votre affaire me paraît bien juste ; mais il n'y a personne qui ait ordre du roi de vous écouter. Et il ajoutait :

4. Oh qui m'établira juge sur la terre, afin que tous ceux qui ont des affaires viennent à moi, et que je les juge selon la justice !

5. Et lorsque quelqu'un venait lui faire la révérence⁷, il lui tendait la main, le prenait et le baisait.

6. Il traitait ainsi ceux qui venaient de toutes les villes d'Israël demander justice au roi ; et il s'insinuait *par là* dans l'affection des peuples⁸.

7. Quarante ans après⁹, Absalom dit au roi David : Permettez-moi d'aller à Hébron¹⁰, pour y rendre les vœux que j'ai faits au Seigneur¹¹.

8. Car lorsque j'étais à Gessur, en Syrie, j'ai fait ce vœu à Dieu : Si le Seigneur me ramène à Jérusalem, je lui offrirai un sacrifice.

9. Le roi David lui dit : Allez en paix. Et aussitôt il partit et s'en alla à Hébron.

10. En même temps Absalom envoya dans toutes les tribus d'Israël des gens qu'il avait gagnés, avec cet ordre : Aussitôt que vous entendrez sonner de la trompette¹², publiez qu'Absalom règne dans Hébron.

11. Absalom emmena avec lui deux cents

dicium, vocabat Absalom ad se, et dicebat : De qua civitate es tu ? Qui respondens aiebat : Ex una tribu Israel ego sum servus tuus.

3. Respondebatque ei Absalom : Videntur mihi sermones tui boni et justii. Sed non est qui te audiat constitutus a rege. Dicebatque Absalom :

4. Quis me constituat judicem super terram, ut ad me veniant omnes qui habent negotium, et juste judicem ?

5. Sed et cum accederet ad eum homo ut saluaret illum, extendebat manum suam, et apprehendens, osculabatur eum.

6. Faciebatque hoc omni Israel venienti ad judicium, ut audiretur a rege, et sollicitabat corda virorum Israel.

7. Post quadraginta autem annos, dixit Absalom ad regem David : Vadam, et reddam vota mea quæ vovi Domino in Hebron.

8. Vovens enim vovit servus tuus, cum esset in Gessur Syriae, dicens : Si reduxerit me Dominus in Jerusalem, sacrificabo Domino.

9. Dixitque ei rex David : Vade in pace. Et surrexit, et abiit in Hebron.

10. Misit autem Absalom exploratores in universas tribus Israel, dicens : Statim ut audieritis clangorem buccinæ, dicite : Regnavit Absalom in Hebron.

11. Porro cum Absalom ierunt

ŷ. 3. — ⁶ quand il avait raconté son affaire.

ŷ. 5. — ⁷ Litt. : le saluer — se prosterner devant lui.

ŷ. 6. — ⁸ Absalom gagna le peuple, d'une part, en usant d'égards et d'une condescendance affectés; et, d'autre part, en feignant de considérer comme bonne la cause de chacun, lors même qu'elle était injuste, en blâmant les institutions existantes, et en promettant de mettre toutes choses sur un meilleur pied. Tels ont été dans tous les temps, les moyens qu'ont employés ceux qui se sont mis à la tête des révoltes et des mouvements révolutionnaires.

ŷ. 7. — ⁹ à dater depuis la période royale, depuis l'élection de Saül, la quatrième année après le retour d'Absalom, l'an du monde 2981, avant Jésus-Christ 1023. D'autres comptent les quarante ans depuis la première consécration de David (1. Rois, 16.). — * Il y en a qui, au lieu de quarante, lisent quatre, et ils comptent ces quatre depuis le retour d'Absalom auprès de David.

¹⁰ le lieu de ma naissance. Pl. h. 3, 3 Ce lieu passait pour saint, à cause du tombeau des patriarches. Voy. 1. Moys. 23, 19.

¹¹ * pour y offrir des sacrifices, non pas des sacrifices prescrits par la loi, ceux-ci ne pouvaient s'offrir qu'à Jérusalem devant l'arche sainte; mais des sacrifices offerts à l'occasion d'un festin, comme David en offrit à Bethléhem. Voy. 1. Rois, 20, 6. Comp. Ps. 4.

ŷ. 10. — ¹² Il y avait sur les montagnes de la Palestine des sentinelles entre lesquelles se faisait une prompte communication des nouvelles au moyen d'un son de

ducenti viri de Jerusalem vocati, cunctes supplici corde, et causam penitus ignorantes.

12. Accersivit quoque Absalom Achitophel Gilonitem consiliarium David, de civitate sua Gilo. Cumque immolaret victimas facta est conjuratio valida, populusque concurrens augebatur cum Absalom.

13. Venit igitur nuntius ad David, dicens : Toto corde universus Israel sequitur Absalom.

14. Et ait David servis suis, qui erant cum eo in Jerusalem : Surgite, fugiamus : neque enim erit nobis effugium a facie Absalom : festinate egredi, ne forte veniens occupet nos, et impellat super nos ruinam, et perculiat civitatem in ore gladii.

15. Dixeruntque servi regis ad eum : Omnia quæcumque præceperit dominus noster rex, libenter exequemur servi tui.

16. Egressus est ergo rex, et universa domus ejus, pedibus suis : et dereliquit rex decem mulieres concubinas ad custodiendam domum.

17. Egressusque rex et omnis Israel pedibus suis, stetit procul a domo :

18. et universi servi ejus ambulabant juxta eum, et legiones Cerethi et Phelethi, et omnes Gethæi, pugnatores validi, sexcenti viri, qui secuti eum fuerant de Geth pedites, præcedebant regem.

19. Dixit autem rex ad Ethai Gethæum : Cur venis nobiscum? revertere, et habita cum rege,

hommes de Jérusalem, qui le suivirent simplement, sans savoir en aucune sorte quel était ce dessein.

12. Absalom fit venir aussi de la ville de Gilo Achitophel ¹³, Gilonite, conseiller de David. Et comme on immolait des victimes, la conspiration devint puissante; et la foule du peuple qui accourait et prenait parti pour Absalom, croissait de plus en plus.

13. Il vint aussitôt un courrier à David, qui lui dit : Tout Israël suit Absalom de tout son cœur.

14. David dit à ses officiers qui étaient avec lui à Jérusalem : Allons, fuyons ¹⁴ d'ici; car nous ne trouverons aucun moyen de nous sauver de la fureur d'Absalom. Hâtons-nous de sortir, de peur qu'il ne nous prévienne, qu'il ne nous accable de maux, et qu'il ne fasse passer toute la ville au fil de l'épée.

15. Les officiers du roi lui dirent : Nous exécuterons toujours de tout notre cœur tout ce qu'il vous plaira de nous commander.

16. Le roi sortit donc à pied ¹⁵ avec toute sa maison; et il laissa dix femmes de ses concubines pour garder son palais.

17. Et étant sorti à pied avec tous les Israélites ¹⁶ qui l'accompagnaient, il s'arrêta ¹⁷ lorsqu'il était déjà loin de sa maison.

18. Tous ses officiers marchaient auprès de lui ¹⁸ : les légions des Céréthiens et des Phéléthiens, et les six cents hommes de pied de la ville de Geth qui avaient suivi David, et qui étaient très-vailants, marchaient tous devant lui. *Pl. h. 8, 18.*

19. Alors le roi dit à Ethai, Géthéen : Pourquoi venez-vous avec nous? Retournez, et allez avec le nouveau roi ¹⁹, parce que vous

trompette convenu. Quand Absalom eut fait sonner de la trompette sur les montagnes voisines d'Hébron, le retentissement parcourut rapidement tout le pays.

ŷ. 12. — ¹³ Achitophel était l'aïeul de Bethsabée. Absalom l'avait probablement gagné par ses promesses, ou bien il avait conservé du ressentiment contre David à cause de la mort d'Urie.

ŷ. 14. — ¹⁴ Comp. Ps. 3, 1. — * Cette résolution ne fut point inspirée à David par la crainte, c'était un prince belliqueux et vaillant. Les circonstances vraisemblablement la commandaient, ou David se soumit à ce qui arrivait en esprit de pénitence.

ŷ. 16. — ¹⁵ hors de la ville.

ŷ. 17. — ¹⁶ toute sa maison et ses partisans.

¹⁷ Autrement d'après l'hébr. : ils s'arrêtèrent à Beth-Merchak. — * à la maison de l'éloignement. — C'était apparemment un édifice hors de Jérusalem, au pied de la montagne, entre la ville et le torrent de Cédron. ŷ. 23.

ŷ. 18. — ¹⁸ Dans l'hébr. : passèrent devant lui, pour être passés en revue et mis en ordre.

ŷ. 19. — ¹⁹ Absalom.

êtes étranger, et que vous êtes sorti de votre pays.

20. Vous n'êtes que d'hier²⁰ à Jérusalem, et vous en sortiriez aujourd'hui à cause de moi? Pour moi, j'irai où je dois aller; mais pour vous, retournez, et remmenez vos gens avec vous; et le Seigneur qui est plein de bonté et de justice, récompensera lui-même le zèle et la fidélité avec laquelle vous m'avez servi.

21. Ethaï lui répondit : Vive le Seigneur et vive le roi mon maître! En quelque état que puisse être le roi, mon seigneur, soit à la mort, soit à la vie, votre serviteur y sera aussi avec vous.

22. David lui répondit : Venez donc, et passez²¹. Ainsi Ethaï, Géthéen, passa avec tous les gens qui le suivaient, et tout le reste du peuple²².

23. Tout le monde pleurait dans ce passage, et on entendait partout retentir leurs cris. Le roi passa aussi le torrent de Cédron; et tout le peuple allait le long du chemin qui regarde vers le désert²³.

24. En même temps Sadoc²⁴, grand prêtre, vint accompagné de tous les Lévites qui portaient l'arche de l'alliance de Dieu; et ils la posèrent sur un lieu élevé. Abiathar²⁵ monta²⁶, en attendant que tout le peuple qui sortait de la ville, fût passé.

25. Alors le roi dit à Sadoc : Reportez à la ville l'arche de Dieu. Si je trouve grâce devant le Seigneur, il me ramènera, et il me fera revoir son arche et son tabernacle.

26. Que s'il me dit : Vous ne m'agréez point, je suis tout prêt; qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira²⁷.

quia peregrinus es, et egressus es de loco tuo.

20. Heri venisti, et hodie compelleris nobiscum egredi! Ego autem vadam quo iturus sum : revertere, et redue tecum fratres tuos, et Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem, quia ostendisti gratiam et fidem.

21. Et respondit Ethai regi, dicens : Vivit Dominus, et vivit dominus meus rex : quoniam in quocumque loco fueris domine mi rex, sive in morte, sive in vita, ibi erit servus tuus.

22. Et ait David Ethai : Veni, et transi. Et transivit Ethai Gethæus, et omnes viri qui cum eo erant, et reliqua multitudo.

23. Omnesque flebant voce magna, et universus populus transibat : rex quoque transgrediebatur torrentem Cedron, et cunctus populus incedebat contra viam, quæ respicit ad desertum.

24. Venit autem et Sadoc sacerdos, et universi Levitæ cum eo, portantes arcam fœderis Dei, et deposuerunt arcam Dei : et ascendit Abiathar, donec expletus esset omnis populus, qui egressus fuerat de civitate.

25. Et dixit rex ad Sadoc : Reporta arcam Dei in urbem : si invenero gratiam in oculis Domini, reducet me, et ostendet mihi eam, et tabernaculum suum.

26. Si autem dixerit mihi : Non places : præsto sum, faciat quod bonum est coram se.

ÿ. 20. — ²⁰ depuis peu.

ÿ. 22. — ²¹ Voy. note 18.

²² D'après l'hébr. : tes enfants.

ÿ. 23. — ²³ * Le torrent de Cédron coulait entre la ville de Jérusalem et le mont des Oliviers. — (Cédron veut dire : couvert d'ombrage). — David allait vers Mah naïm, du côté du Jourdain. Le désert dont il est parlé ici ne peut donc être au chose que les plaines qui sont au nord-est de Jérusalem, en tirant vers ce fleuve. Depuis Jéricho jusqu'à l'embouchure de la mer Morte, et plus loin encore, s'étend une contrée désolée, stérile, et qui portait à juste titre le nom de désert. Mais près de Jéricho même coule la source dont le prophète Elisée assainit plus tard les eaux (4. Rois, 2, 19-22), et qui, sur une longueur de 70 stades et une largeur de 20 porte la fraîcheur et la fertilité, de sorte que les écrivains sacrés pouvaient avec raison aussi vanter la beauté de la plaine de Jéricho. (Comp. 5. Moys. 34, 3. Jug. 4, 16; 3, 13.)

ÿ. 24. — ²⁴ Voy. pl. h. 8, 17.

²⁵ Voy. 1. Rois, 30, 7.

²⁶ sur une hauteur, pour y offrir un sacrifice.

ÿ. 26. — ²⁷ Quelle résignation, quelle humilité brille dans toute la conduite de

27. Et dixit rex ad Sadoc sacerdotem : O videns, revertere in civitatem in pace : et Achimaas filius tuus, et Jonathas filius Abiathar, duo filii vestri, sint vobiscum.

28. Ecce ego abscondar in campesribus deserti, donec veniat sermo a vobis indicans mihi.

29. Reportaverunt ergo Sadoc et Abiathar arcam Dei in Jerusalem : et manserunt ibi.

30. Porro David ascendebat clivum Olivarum, scandens et flens, nudis pedibus incedens, et operto capite : sed et omnis populus, qui erat cum eo, operto capite, ascendebat plorans.

31. Nuntiatum est autem David, quod et Achitophel esset in conjuratione cum Absalom, dixitque David : Infatua, quæso, Domine consilium Achitophel.

32. Cumque ascenderet David summitatem montis, in quo adoraturus erat Dominum, ecce occurrit ei Chusai Arachites, scissa veste, et terra pleno capite.

33. Et dixit ei David : Si veneris mecum, eris mihi oneri :

34. si autem in civitatem revertaris, et dixeris Absalom : Servus tuus sum, rex : sicut fui servus patris tui, sic ero servus tuus : dissipabis consilium Achitophel.

35. Habes autem tecum Sadoc et Abiathar sacerdotes : et omne verbum quodcumque audieris de domo regis, indicabis Sadoc et Abiathar sacerdotibus.

36. Sunt autem cum eis duo filii eorum, Achimaas filius Sadoc, et Jonathas filius Abiathar : et mittetis per eos ad me omne verbum quod audieritis.

37. Veniente ergo Chusai amico David in civitatem, Absalom quoque ingressus est Jerusalem.

27. Le roi dit encore, en parlant au grand prêtre Sadoc : O voyant²⁷, retournez à la ville avec vos deux fils, Achimaas, votre fils, et Jonathas, fils d'Abiathar.

28. Pour moi, je vais me cacher dans les plaines du desert²⁸, jusqu'à ce que vous m'envoyiez des nouvelles de l'état des choses.

29. Sadoc et Abiathar reportèrent donc à Jérusalem l'arche de Dieu, et y demeurèrent.

30. Cependant David montait la colline des Oliviers, et pleurait en montant. Il allait nu-pieds et la tête couverte : et tout le peuple qui était avec lui montait la tête couverte³⁰, et en pleurant.

31. Or David reçut nouvelle qu'Achitophel même était aussi dans la conjuration d'Absalom. Seigneur, dit alors David, renversez, je vous prie, les conseils d'Achitophel³¹.

32. Et lorsque David arrivait au haut de la montagne où il devait adorer le Seigneur³², Chusai d'Arach vint au-devant de lui, ayant ses vêtements déchirés et la tête pleine de terre.

33. David lui dit : Si vous venez avec moi, vous me serez à charge.

34. Mais si vous retournez à la ville, et si vous dites à Absalom : Mon roi, je viens vous offrir mon service ; je vous servirai comme j'ai servi votre père : vous dissiperez *assurément* le conseil d'Achitophel.

35. Vous avez avec vous les *grands* prêtres, Sadoc et Abiathar, auxquels vous direz tout ce que vous aurez appris chez le roi.

36. Ils ont leurs deux fils, Achimaas, fils de Sadoc, et Jonathas, fils d'Abiathar. Vous m'enverrez dire par eux tout ce que vous aurez appris.

37. Chusai, ami de David, retourna donc à Jérusalem ; et Absalom y entra en même temps.

David ! Il ne veut pas que personne soit enveloppé dans son malheur, mais il veut le porter lui-même et seul, comme la peine de ses péchés.

γ. 27. — ²⁷ C'est ainsi qu'on appelait le grand prêtre, parce qu'il prophétisait par l'Uriim et le Thummim.

δ. 28. — ²⁸ autour de Jéricho, de ce côté-ci du Jourdain.

ε. 30. — ³⁰ * comme un pécheur et un homme dans le denil. Comp. *Jérém.* 14, 2. *id.* 20, 4.

ζ. 31. — ³¹ * David savait qu'Achitophel connaissait exactement toutes choses et qu'il était fort prudent : c'est pourquoi il redoute les conseils qu'il pourrait donner à Absalom. Comp. 16, 23. *Ps.* 54.

η. 32. — ³² en se tournant du côté du mont Sion, où était l'arche.

CHAPITRE XVI.

*David reçoit des vivres de Siba. il est outragé par Séméi.
Inceste d'Absalom.*

1. Après que David eut passé un peu le haut de la montagne, Siba¹, serviteur de Miphiboseth, vint au-devant de lui avec deux ânes chargés de deux cents pains, de cent paquets² de raisins secs, de cent cabas de figues, et d'un vaisseau plein de vin.

2. Le roi lui dit : Que voulez-vous faire de cela? Siba lui répondit : Les ânes sont pour les officiers du roi; les pains et les figues pour donner à ceux qui vous suivent; et le vin, afin que si quelqu'un se trouve faible dans le désert, il en puisse boire³.

3. Le roi lui dit : Où est le fils de votre maître⁴? Il est demeuré, dit Siba, dans Jérusalem, en disant : La maison d'Israël me rendra aujourd'hui le royaume de mon père⁵. *Pl. b. 19, 27.*

4. Le roi dit à Siba : Je vous donne tout ce qui était à Miphiboseth⁶. Siba lui répondit : Ce que je souhaite⁷ mon seigneur et mon roi, c'est d'avoir quelque part à vos bonnes grâces⁸.

5. Le roi David étant venu jusqu'àuprès de Bahurim⁹, il en sortit un homme de la maison de Saül, appelé Séméi, fils de Géra, qui s'avancant dans son chemin, maudissait David, 3. *Rois*, 2, 8.

6. lui jetait des pierres et à tous ses gens, pendant que tout le peuple et tous les hom-

1. Cumque David transisset paululum montis verticem, apparuit Siba puer Miphiboseth in occursum ejus, cum duobus asinis, qui onerati erant ducentis panibus, et centum alligatoris uvæ passæ, et centum massis palatharum, et utre vini.

2. Et dixit rex Sibæ : Quid sibi volunt hæc? Responditque Siba : Asini, domesticis regis ut sedeant : panes et palathæ, ad vescendum pueris tuis : vinum autem, ut bibat si quis defecerit in deserto.

3. Et ait rex : Ubi est filius domini tui? Responditque Siba regi : Remansit in Jerusalem, dicens : Hodie restituet mihi domus Israel regnum patris mei.

4. Et ait rex Sibæ : Tua sint omnia quæ fuerunt Miphiboseth. Dixitque Siba : Oro ut inveniam gratiam coram te, domine mi rex.

5. Venit ergo rex David usque Bahurim : et ecce egrediebatur inde vir de cognatione domus Saul, nomine Semei, filius Gera, procedebatque egrediens, et maledicebat,

6. mittebatque lapides contra David, et contra universos servos

ÿ. 1. — ¹ * sur Siba *voy. pl. h. 9, 11.*

² masses. *Voy. 1. Rois*, 25, 18.

ÿ. 2. — ³ * Siba cherche à gagner les bonnes grâces de David, afin d'arriver de cette manière à ses fins (ÿ. 4.)

ÿ. 3. — ⁴ Miphiboseth. *Voy. pl. h. 9, 6.*

⁵ C'était là une calomnie. *Voy. pl. b. 19, 24. et suiv.*

ÿ. 4. — ⁶ D'après le rapport de Siba, Miphiboseth avait embrassé le parti des rebelles; c'est pourquoi David le dépouilla de ses biens, et les donna à Siba son intendant. David eut tort, il est vrai, de s'en rapporter si facilement à un serviteur; mais l'infortuné prince est suffisamment justifié par la défection presque universelle qu'il voyait autour de lui.

⁷ Dans l'hébr. : Je me prosterne (plein de reconnaissance); que je trouve seulement grâce devant vous, ô roi mon seigneur!

⁸ à l'avenir.

ÿ. 5. — ⁹ * Ville au nord de Jérusalem, dans la tribu de Benjamin. Dans 1. *Par* 6, 60 elle est appelée *Almuth* ou *Almath*. Bahurim (hébr. *Bachourim*) signifie *jeune gens*, et *Almuth* ou *Almath*, *jeunesse* (Comp. *pl. h. 3, 16*).

regis David : omnis autem populus, et universi bellatores, a dextro et a sinistro latere regis incedebant.

7. Ita autem loquebatur Semei cum malediceret regi : Egredere, egredere vir sanguinum, et vir Belial.

8. Reddidit tibi Dominus universum sanguinem domus Saul : quoniam invasisti regnum pro eo, et dedit Dominus regnum in manu Absalom filii tui : et ecce premunt te mala tua, quoniam vir sanguinum es.

9. Dixit autem Abisai filius Sarvia regi : Quare maledicit canis hic mortuus domino meo regi ? vadam, et amputabo caput ejus.

10. Et ait rex : Quid mihi et vobis est filii Sarviae ? dimittite eum, ut maledicat : Dominus enim præcepit ei ut malediceret David : et quis est qui audeat dicere, quare sic fecerit ?

11. Et ait rex Abisai, et universis servis suis : Ecce filius meus, qui egressus est de utero meo, quarit animam meam : quanto magis nunc filius Jemini ? dimittite eum, ut maledicat juxta præceptum Domini :

12. si forte respiciat Dominus afflictionem meam : et reddat mihi Dominus bonum pro maledictione hac hodierna.

13. Ambulabat itaque David et socii ejus per viam cum eo. Semei autem, per jugum montis ex latere, contra illum gradiebatur, maledicens, et mittens lapides adversum eum, terramque spargens.

14. Venit itaque rex, et univer-

mes de guerre marchaient à droite et à gauche à côté du roi.

7. Et il maudissait le roi en ces termes : Sors, sors ¹⁰, homme de sang, et homme de Bélial ¹¹.

8. Le Seigneur a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le royaume, pour te mettre en sa place. Et maintenant le Seigneur fait passer ton royaume entre les mains d'Absalom, ton fils ; et tu te vois accablé des maux que tu as faits, parce que tu es un homme de sang.

9. Alors Abisaï, fils de Sarvia ¹², dit au roi : Faut-il que ce chien mort maudisse le roi mon seigneur ? Je m'en vais lui couper la tête.

10. Le roi dit à Abisaï : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, enfants de Sarvia ? Laissez-le faire ; car le Seigneur lui a ordonné de maudire David ¹³ ; et qui osera ¹⁴ lui demander pourquoi il l'a fait ?

11. Le roi dit encore à Abisaï, et à tous ses serviteurs : Vous voyez que mon fils, qui est sorti de moi, cherche à m'ôter la vie ; combien plus un fils de Jemini ¹⁵ me traitera-t-il de cette sorte ? Laissez-le faire ; laissez-le maudire, selon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur.

12. Et peut-être que le Seigneur regardera mon affliction, et qu'il me fera quelque bien pour ces malédictions que je reçois aujourd'hui.

13. David continuait donc son chemin accompagné de ses gens, et Séméï qui le suivait, marchant à côté sur le haut de la montagne, le maudissait, lui jetait des pierres, et faisait voler la poussière *en l'air* ¹⁶.

14. Le roi arriva enfin ¹⁷, et avec lui tout

ŷ. 7. — ⁷ du pays.

¹⁰ loi, meurtrier et vil scélérat.

ŷ. 9. — ¹² Sarvia était sœur de David, et mère d'Abisaï et de Joab. Voy. pl. h. 2, 12 et les remarq.

ŷ. 10. — ¹³ Je n'approuve point votre colère si prompte à s'enflammer, vous, fils de Sarvia. Séméï n'est rien autre qu'un injuste exécuter des décrets infiniment justes du Seigneur, qui veut que j'expie mes péchés par mes souffrances. Il fait sous l'impulsion d'une haine injuste ce que Dieu permet avec beaucoup de justice, pour m'humilier. — Reconnaissez, vous aussi, dans vos ennemis des instruments dont se sert la justice divine, pour vous humilier à cause de vos péchés.

¹⁴ par conséquent.

ŷ. 11. — ¹⁵ un Benjamite etc., — un homme de la tribu de Saül.

ŷ. 13. — ¹⁶ il jetait de la poussière contre lui.

ŷ. 14. — ¹⁷ à Bahurim.

le peuple, étant fort las; et ils prirent là un peu de repos.

15. Cependant Absalom entra dans Jérusalem suivi de tous ceux de son parti ¹⁵, et accompagné d'Achitophel.

16. Chusai d'Arach ¹⁶, ami de David, vint le trouver, et lui dit : Je vous salue, ô mon roi; mon roi, je vous salue.

17. Absalom lui répondit : Est-ce donc là la reconnaissance que vous avez pour votre ami? D'où vient que vous n'êtes pas allé avec votre ami?

18. Dieu m'en garde, dit Chusai; car je serai à celui qui a été élu par le Seigneur, par tout le peuple, et par tout Israël, et je demeurerai avec lui.

19. Et de plus, qui est celui que je viens servir? N'est-ce pas le fils du roi? Je vous obéirai comme j'ai obéi à votre père ²⁰.

20. Absalom dit alors à Achitophel : Consultez ensemble pour voir ce que nous avons à faire.

21. Achitophel dit à Absalom : Voyez les concubines de votre père, qu'il a laissées pour garder son palais, afin que lorsque tout Israël saura que vous avez déshonoré votre père ²¹, ils s'attachent plus fortement à votre parti ²².

22. On fit donc dresser une tente pour Absalom sur la terrasse du palais du roi; et il entra près des concubines de son père devant tout Israël. *Pl. h. 12, 11.*

23. Or les conseils que donnait Achitophel étaient regardés alors comme des oracles de Dieu même; et on les considérait toujours en cette manière, soit lorsqu'il était avec David, soit lorsqu'il était avec Absalom ²³.

sus populus cum ec lassus, et refocillati sunt ibi.

15. Absalom autem et omnis populus ejus ingressi sunt Jerusalem, sed et Achitophel cum eo.

16. Cum autem venisset Chusai Arachites amicus David ad Absalom, locutus est ad eum : Salve rex, salve rex.

17. Ad quem Absalom : Hæc est, inquit, gratia tua ad amicum tuum? quare non ivisti cum amico tuo?

18. Responditque Chusai ad Absalom : Nequaquam : quia illius ero, quem elegit Dominus, et omnis hic populus, et universus Israel, et cum eo manebo.

19. Sed ut et hoc inferam, cui ego serviturus sum? Nonne filio regis? Sicut parui patri tuo, ita parebo et tibi.

20. Dixit autem Absalom ad Achitophel : Inite consilium quid agere debeamus.

21. Et ait Achitophel ad Absalom : Ingrederere ad concubinas patris tui, quas dimisit ad custodiendam domum : ut cum audierit omnis Israel quod fecideris patrem tuum, roborentur tecum manus eorum.

22. Tetenderunt ergo Absalom tabernaculum in solario, ingressusque est ad concubinas patris sui coram universo Israel.

23. Consilium autem Achitophel, quod dabat in dictis illis, quasi si quis consuleret Deum : sic erat omne consilium Achitophel, et cum esset cum David, et cum esset cum Absalom.

ŷ. 15. — ¹⁸ D'après l'hébr. : et tout le peuple des hommes d'Israël.

ŷ. 16. — ¹⁹ * Ville ou contrée sur les confins de la tribu d'Ephraïm (*Jos. 16, 2*).

ŷ. 19. — ²⁰ * La conduite de Chusai n'est pas louable. David s'en sert sans l'obliger à user de trahison.

ŷ. 21. — ²¹ Dans l'hébr. : que vous vous êtes rendu puant (extrêmement odieux) vis-à-vis de votre père.

²² Litt. : leurs mains s'affermissent avec vous. — L'union avec les femmes du roi équivalait à la prise de possession du trône, et ainsi constituait le plus grand crime de lèse-majesté. Par cet attentat la réconciliation d'Absalom avec David devenait comme impossible, ce qui devait inspirer du courage aux conjurés, et les affermir dans leur complot. — * La conduite d'Absalom, à l'égard des femmes de son père, fut l'accomplissement littéral de la prophétie de Nathan. *Pl. h. 12, 11.*

ŷ. 23. — ²³ * La sagesse et la prudence d'Achitophel ressemblait à celle de Joadab (*Pl. h. 13, 3*); c'était une sagesse et une prudence terrestre, charnelle (*ŷ. 21*); elle consistait en cette sagacité naturelle qui sait trouver et appliquer d'une manière opportune les moyens propres à conduire aux fins qu'on se proposait : c'était le Talleyrand de ces temps-là.

CHAPITRE XVII.

Chusai renverse le conseil d'Achitophel, qui se pend. Expédition d'Absalom contre David.

1. Dixit ergo Achitophel ad Absalom : Eligam mihi duodecim millia virorum, et consurgens persequer David hac nocte.

2. Et irruens super eum (quippe qui lassus est, et solutis manibus) percussit eum : cumque fugerit omnis populus qui cum eo est, percussit regem desolatum.

3. Et reducam universum populum, quomodo unus homo reverti solet : unum enim virum tu queris : et omnis populus erit in pace.

4. Placuitque sermo ejus Absalom, et cunctis majoribus natu Israel.

5. Ait autem Absalom : Vocate Chusai Arachiten, et audiamus quid etiam ipse dicat.

6. Cumque venisset Chusai ad Absalom, ait Absalom ad eum : Hujusmodi sermonem locutus es? Achitophel : facere debemus an non? quod das consilium?

7. Et dixit Chusai ad Absalom : Non est bonum consilium, quod dedit Achitophel hac vice.

8. Et rursus intulit Chusai : Tu nosti patrem tuum, et viros qui cum eo sunt, esse fortissimos et amaro animo, veluti si ursa raptus catulis in saltu sæviat : sed et pater tuus vir bellator est, nec morabitur cum populo.

9. Forsitan nunc latitat in foveis, aut in uno, quo voluerit, loco : et cum ceciderit unus quilibet in principio, audiet quicumque audierit, et dicet : Facta est plaga in populo qui sequebatur Absalom.

10. Et fortissimus quisque, cu-

1. Achitophel dit donc à Absalom : Si vous l'agréez, je m'en vais prendre douze mille hommes choisis; j'irai poursuivre David cette même nuit;

2. et fondant sur lui (parce qu'il sera las et hors de défense), je le battrai¹. Tout le monde fuira; et le roi se trouvant seul, je m'en déferai.

3. Je ramènerai tout ce peuple comme si ce n'était qu'un seul homme; car vous ne cherchez qu'une seule personne; et après cela tout sera en paix.

4. Cet avis plut à Absalom et à tous les anciens d'Israël.

5. Néanmoins Absalom dit : Faites venir Chusai d'Arach, afin que nous sachions aussi son avis.

6. Chusai étant venu devant Absalom, Absalom lui dit : Voici le conseil qu'Achitophel vient de nous donner; devons-nous le suivre; que nous conseillez-vous?

7. Chusai répondit à Absalom : Le conseil qu'a donné Achitophel ne me paraît pas bon pour cette fois.

8. Vous n'ignorez pas, ajouta-t-il, quel est votre père, que les gens qui sont avec lui sont très-vaillants, et que maintenant ils ont le cœur outré comme une ourse qui est en furie dans un bois, de ce qu'on lui a ravi ses petits. Votre père aussi, qui sait parfaitement la guerre, ne s'arrêtera point avec ses gens².

9. Il est peut-être maintenant caché dans une caverne, ou dans quelque autre lieu qu'il aura choisi. Que si quelqu'un³ est tué d'abord, on publiera aussitôt partout que le parti d'Absalom a été battu.

10. Et en même temps les plus hardis de

§. 2. — ¹ Dans l'hébr. : je l'épouvanterai.

§. 8. — ² David ne demeurera pas dans la rase campagne, mais il cherchera une retraite dans les cavernes fortifiées des montagnes, où il peut tenir contre des forces supérieures.

§. 9. — ³ des nôtres.

ceux qui vous suivent, et qui ont des cœurs de lion, seront saisis d'effroi : car tout le peuple d'Israël sait que votre père et tous ceux qui sont avec lui sont très-vaillants.

11. Voici donc, ce me semble, le meilleur conseil que vous puissiez suivre : Faites assembler tout Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, comme le sable de la mer qui est innombrable, et vous serez au milieu d'eux.

12. Et en quelque lieu qu'il puisse être, nous irons nous jeter sur lui, nous l'accablerons, comme quand la rosée tombe sur la terre; et nous ne laisserons pas un seul de tous les gens qui sont avec lui.

13. Que s'il se retire dans quelque ville, tout Israël en environnera les murailles de cordes, et nous l'entraînerons dans un torrent, sans qu'il en reste seulement une petite pierre ⁴.

14. Alors Absalom, et tous les principaux d'Israël dirent : L'avis de Chusai d'Arach est meilleur que celui d'Achitophel. Mais ce fut la volonté du Seigneur que le conseil d'Achitophel, qui était le plus utile, fût ainsi détruit, afin que le Seigneur fit tomber Absalom dans le malheur.

15. Alors Chusai dit aux grands prêtres Sadoc et Abiathar : Voici l'avis qu'Achitophel a donné à Absalom et aux anciens d'Israël, et voici celui que j'ai donné.

16. Envoyez donc en diligence à David, pour lui en donner nouvelle : et dites-lui : Ne demeurez point cette nuit dans les plaines du désert ⁵; mais passez au plus tôt ⁶ le Jourdain, de peur que le roi ne périsse, lui et tous ses gens ⁷.

17. Jonathas et Achimaas ⁸ étaient près de la fontaine de Rogel ⁹, n'osant se montrer, ni entrer dans la ville ¹⁰, et une servante ¹¹

jus cor est quasi leonis, pavore solvetur : scit enim omnis populus Israel, fortem esse patrem tuum, et robustos omnes qui cum eo sunt.

11. Sed hoc mihi videtur rectum esse consilium : Congregetur ad te universus Israel, a Dan usque Bersabee, quasi arena maris innumerabilis : et tu eris in medio eorum.

12. Et irruemus super eum in quocumque loco inventus fuerit : et operiemus eum, sicut cadere solet ros super terram : et non relinquemus de viris qui cum eo sunt, ne unum quidem.

13. Quod si urbem aliquam fuerit ingressus, circumdabit omnis Israel civitati illi funes, et trahemus eam in torrentem, ut non reperiat ne calculus quidem ex ea.

14. Dixitque Absalom, et omnes viri Israel : Melius est consilium Chusai Arachitæ, consilio Achitophel : Domini autem nutu dissipatum est consilium Achitophel utile, ut induceret Dominus super Absalom malum.

15. Et ait Chusai Sadoc et Abiathar sacerdotibus : Hoc et hoc modo consilium dedit Achitophel Absalom, et senioribus Israel : et ego tale et tale dedi consilium.

16. Nunc ergo mitte cito, et nuntiate David, dicentes : Ne moreris nocte hac in campestribus deserti, sed absque dilatione transgredere : ne forte absorbeatur rex, et omnis populus qui cum eo est.

17. Jonathas autem et Achimaas stabant juxta fontem Rogel : abiit ancilla et nuntiavit eis : et illi

ŷ. 13. — ⁴ * Chusai ne parle que d'écraser, d'opprimer, d'accabler son ennemi par la terreur et par le nombre des troupes : tous ces discours enflés et exagérés avaient pour but de flatter la vanité et l'ambition d'Absalom, et par ce moyen de s'en faire écouter.

ŷ. 16. — ⁵ de ce côté du Jourdain dans la proximité d'Absalom.

⁶ Litt. : passez au-delà du Jourdain.

⁷ Il y avait toujours à craindre que l'avis d'Achitophel ne fût suivi, c'est pour quoi il valait mieux pour David passer le Jourdain.

ŷ. 17. — ⁸ Voy. pl. h. 15, 36.

⁹ proche de Jérusalem. Voy. 3. Rois, 1, 9. Pourquoi se tenaient-ils là? Voy. note 11

¹⁰ parce qu'on les regardait comme des partisans de David. La dignité sacerdotale protégeait leurs pères.

¹¹ envoyée par Sadoc et Abiathar. Le lieu était bien choisi, parce qu'on devait croire que la jeune fille allait puiser de l'eau.

perfecti sunt, ut referrent ad regem David nuntium : non enim poterant videri, aut introire civitatem.

18. Vidit autem eos quidam puer, et indicavit Absalom : illi vero concito gradu ingressi sunt domum cujusdam viri in Bahurim, qui habebat puteum in vestibulo suo, et descenderunt in eum.

19. Tulit autem mulier, et expandit velamen super os putei, quasi siccans ptisanas : et sic latuit res.

20. Cumque venissent servi Absalom in domum, ad mulierem dixerunt : Ubi est Achimaas et Jonathas? Et respondit eis mulier : Transierunt festinanter, gustata paululum aqua. At hi qui querebant, cum non reperissent, reversi sunt in Jerusalem.

21. Cumque abiissent, ascenderunt illi de puteo, et pergentes nuntiaverunt regi David, et dixerunt : Surgite, et transite cito fluvium : quoniam hujuscemodi dedit consilium contra vos Achitophel.

22. Surrexit ergo David, et omnis populus qui cum eo erat, et transierunt Jordanem, donec diluisceret : et ne unus quidem residuus fuit, qui non transisset fluvium.

23. Porro Achitophel videns quod non fuisset factum consilium suum, stravit asinum suum, surrexitque et abiit in domum suam et in civitatem suam : et disposita domo sua, suspendio interiit, et sepultus est in sepulchro patris sui.

24. David autem venit in castra, et Absalom transivit Jordanem, ipse et omnes viri Israel cum eo.

25. Amasam vero constituit Ab-

les alla avertir de tout ceci. Ils partirent en même temps, pour en porter la nouvelle au roi David.

18. Il arriva néanmoins qu'un garçon les vit, et en donna avis à Absalom. Mais ils entrèrent aussitôt chez un homme de Bahurim, qui avait un puits ¹² à l'entrée de sa maison, dans lequel ils descendirent.

19. Et la femme de cet homme étendit une couverture sur la bouche du puits, comme si elle eût fait sécher des grains pilés ¹³. Ainsi la chose demeura cachée.

20. Les serviteurs d'Absalom étant venus dans cette maison, dirent à la femme : Où sont Achimaas et Jonathas? Elle leur répondit : Ils ont pris un peu d'eau, et s'en sont allés bien vite ¹⁴. Ainsi ceux qui les cherchaient, ne les ayant point trouvés, revinrent à Jérusalem.

21. Après qu'ils s'en furent retournés, Achimaas et Jonathas sortirent du puits, continuèrent leur chemin, et vinrent dire à David : Passez vite le fleuve ¹⁵, parce qu'Achitophel a donné un tel conseil contre vous.

22. David marcha donc aussitôt avec tous ses gens, et passa le Jourdain avant la pointe du jour, sans qu'il en demeurât un seul au-delà du fleuve.

23. Achitophel voyant qu'on n'avait point suivi le conseil qu'il avait donné, fit seller son âne, s'en alla à la maison qu'il avait en sa ville; et ayant disposé de toutes ses affaires ¹⁶, il se pendit, et fut enseveli dans le sépulcre de son père.

24. David vint ensuite au camp ¹⁷, et Absalom, suivi de tout Israël, passa aussi le Jourdain.

25. Absalom fit général de son armée, au

ŷ. 18. — ¹² une fosse, une citerne, alors sans eau.

ŷ. 19. — ¹³ Dans l'hébr. : et elle répandit des grains d'orge mondé par-dessus.

ŷ. 20. — ¹⁴ D'après l'hébr. : au-delà du torrent coulant près de Bahurim.

ŷ. 21. — ¹⁵ Voy. ŷ. 22.

ŷ. 23. — ¹⁶ après qu'il eut fait ses derniers arrangements. — * Il avait prévu que la cause d'Absalom était perdue, et que David demeurerait vainqueur. C'est pourquoi, dans la crainte de tomber entre ses mains, et de subir le châtiment que méritait son infidélité, il se pendit.

ŷ. 24. — ¹⁷ Dans l'hébr. : à Machanaïm, c'est-à-dire le double camp (Voy. 1 Moys. 32, 2.), une ville sur la rive orientale du Jourdain.

lieu de Joab, Amasa, fils d'un homme de Jezrael¹⁸, nommé Jétra, qui avait épousé Abigail, fille de Naas¹⁹, et sœur de Sarvia, mère de Joab.

26. Israël se campa avec Absalom dans le pays de Galaad.

27. David étant venu au camp, Sobi, fils de Naas, de Rabbath²⁰, ville des Ammonites, Machir, fils d'Amihel, de Lodabar, et Berzellai, de Rogelim, en Galaad,

28. lui offrirent des lits, des tapis²¹, des vaisseaux de terre, du blé, de l'orge, de la farine, de l'orge séché au feu, des fèves, des lentilles et des pois fricassés,

29. du miel, du beurre, des brebis et des veaux gras. Ils apportèrent tout ceci à David et à ceux qui le suivaient, parce qu'ils crurent bien que le peuple se trouvant dans un désert, était abattu de faim, de soif et de lassitude.

salom pro Joab super exercitum : Amasa autem erat filius viri, qui vocabatur Jetra de Jezraeli, qui ingressus est ad Abigail filiam Naas, sororem Sarviae, quæ fuit mater Joab.

26. Et castrametatus est Israel cum Absalom in terra Galaad.

27. Cumque venisset David in castra, Sobi filius Naas de Rabbath filiorum Ammon, et Machir filius Amihel de Lodabar, et Berzellai Galaadites de Rogelim,

28. obtulerunt ei stratoria, et tapetia, et vasa fictilia, frumentum, et hordeum, et farinam, et polentam, et fabam, et lentem, et frixum cicer,

29. et mel, et butyrum, oves, et pingues vitulos; dederuntque David, et populo qui cum eo erat, ad vescendum : suspicati enim sunt, populum fame et siti fatigari in deserto.

CHAPITRE XVIII.

Défaite et mort malheureuse d'Absalom.

1. David ayant fait la revue de ses gens, établit des tribuns et des centeniers¹.

2. Il donna le tiers de ses troupes à commander à Joab, le tiers à Abisaï, fils de Servia et frère de Joab, et le tiers à Ethaï de Geth. Le roi dit ensuite à ses gens : **Je veux me trouver au combat avec vous.**

3. Mais ses gens lui répondirent : Vous ne viendrez point avec nous; car quand les ennemis nous auraient fait fuir, ils ne croiraient pas avoir fait grand chose; et quand ils auraient trillé en pièces la moitié de nos troupes, ils n'en seraient pas fort satisfaits,

1. Igitur considerato David populo suo, constituit super eos tribunos et centuriones,

2. et dedit populi tertiam partem sub manu Joab, et tertiam partem sub manu Abisai filii Sarviae fratris Joab, et tertiam partem sub manu Ethai, qui erat de Geth, dixitque rex ad populum : Egrediar et ego vobiscum.

3. Et respondit populus : Non exhibis : sive enim fugerimus, non magnopere ad eos de nobis pertinebit : sive media pars ceciderit e nobis, non satis curabunt : quia tu unus pro decem millibus com-

ŷ. 25. — ¹⁸ Suivant une autre leçon, un Ismaélite. Voy. 1. Par. 2, 47.

¹⁹ Naas est la même personne qu'Isaï. Voy. 1. Par. 2, 13, 45, 16. Amasa était neveu de David aussi bien que Joab.

ŷ. 27. — ²⁰ On croit que c'était le roi des Ammonites, fils de ce Naas qui avait été ami de David (Pl. h. 10, 2.), et frère de ce Hanon qui s'était attiré la guerre (ibid.) — Machir avait chez lui Miphiboseth, fils de Jonathan, avant que David l'eût fait venir dans son palais. Pl. h. 9, 4. Comp. 1. Par. 2, 13-16.

ŷ. 28. — ²¹ D'autres traduisent d'après l'hébr. : des coupes.

ŷ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : des chefs de mille et des chefs de cent (ŷ. 4.).

putaris : melius est igitur ut sis nobis in urbe præsidio.

4. Ad quos rex ait : Quod vobis videtur rectum, hoc faciam. Stetit ergo rex juxta portam : egrediebaturque populus per turmas suas, centeni et milleni.

5. Et præcepit rex Joab, et Abisai, et Ethai, dicens : Servate mihi puerum Absalom. Et omnis populus audiebat præcipientem regem cunctis principibus pro Absalom.

6. Itaque egressus est populus in campum contra Israel, et factum est prælium in saltu Ephraim.

7. Et cæsus est ibi populus Israel ab exercitu David, factaque est plaga magna in die illa, viginti millium.

8. Fuit autem ibi prælium dispersum super faciem omnis terræ, et multo plures erant, quos saltus consumpserat de populo, quam hi quos voraverat gladius in die illa.

9. Accidit autem ut occurreret Absalom servis David, sedens mulo : cumque ingressus fuisset mulus subter condensam quercum et magnam, adhæsit caput ejus quercu : et illo suspensio inter cælum et terram, mulus, cui insederat, pertransivit.

10. Vidit autem hoc quispiam, et nuntiavit Joab, dicens : Vidi Absalom pendere de quercu.

11. Et ait Joab viro, qui nuntiaverat ei : Si vidisti, quare non confodisti eum cum terra, et ego dedissem tibi decem argenti siclos, et unum balteum ?

12. Qui dixit ad Joab : Si appenderes in manibus meis mille

parce que vous êtes considéré vous seul comme dix mille hommes. Il vaut donc mieux que vous demeuriez dans la ville, afin que vous soyez en état de nous secourir². 1. *Rois*, 18, 7.

4. Le roi leur dit : Je ferai ce que vous voudrez. Il se tint donc à la porte, pendant que toute l'armée en sortait en diverses troupes de cent hommes et de mille hommes.

5. En même temps il donna cet ordre à Joab, à Abisai et à Ethai : Conservez-moi mon fils Absalom. Et tout le peuple entendit le roi qui recommandait Absalom à tous ses généraux.

6. L'armée marcha donc en bataille contre Israël, et la bataille fut donnée dans la forêt d'Ephraïm³. *Jug.* 12.

7. L'armée de David tailla en pièces celle d'Israël. La déroute fut grande, et vingt mille hommes y demeurèrent sur la place.

8. Les gens d'Absalom fuyant après le combat, furent dispersés de tous côtés⁴, et ceux qui périrent dans la forêt⁵ furent en beaucoup plus grand nombre que ceux qui moururent par l'épée en ce jour-là.

9. Or Absalom fut rencontré par les gens de David ; car lorsqu'il était sur son mulet, et qu'il passait sous un grand chêne fort touffu, sa tête s'embarassa dans les branches du chêne⁶, et son mulet passant outre, il demeura suspendu entre le ciel et la terre.

10. Un soldat le vit donc en cet état, et vint dire à Joab : J'ai vu Absalom pendu à un chêne.

11. Joab dit à celui qui lui avait apporté cette nouvelle : Si tu l'as vu, pourquoi ne lui as-tu pas passé l'épée au travers du corps ? Et je t'aurais donné dix sicles d'argent et un baudrier.

12. Il répondit à Joab : Quand vous me donneriez présentement mille pièces d'ar-

γ. 3. — ² par la prière et par le commandement.

γ. 6. — ³ Le combat s'étant donné près de Machanaïm, cette forêt devait être à l'orient du Jourdain, non dans la tribu d'Ephraïm. Le nom de forêt d'Ephraïm lui fut donné soit à cause de la victoire que Gédéon y remporta sur les Moabites avec ceux d'Ephraïm (*Jug.* 7. 8.), soit à cause de la querelle qui eut lieu en cet endroit entre les Ephraïmites et Jephthé (*Jug.* 12, 1-4.).

γ. 8. — ⁴ dans toute la contrée voisine.

⁵ qui s'égarèrent, tombèrent dans des marais, dans des creux et sous la dent des animaux.

γ. 9. — ⁶ entre deux branches, autour desquelles en outre s'entortilla sa chevelure (*Pl. h.* 14, 26.), de sorte qu'il ne put pas se dégager (*Chrys.*, *Théod.*).

gent, je me garderais bien de porter la main sur la personne du fils du roi; car nous avons tous entendu l'ordre que le roi vous a donné, à vous, à Abisai et à Ethai, lorsqu'il vous a dit : Conservez-moi mon fils Absalom.

13. Et si je m'étais hasardé à faire une action si téméraire⁷, elle n'aurait pu être cachée au roi. Et vous seriez-vous opposé à lui?

14. Joab lui dit : Je ne m'en rapporterai pas à toi⁸; mais je l'attaquerai moi-même en ta présence. Il prit donc en sa main trois dards dont il perça le cœur d'Absalom. Et lorsqu'il respirait encore, toujours pendu au chêne,

15. dix jeunes écuyers de Joab accoururent, le percèrent de coups, et l'achevèrent.

16. Aussitôt Joab fit sonner la retraite; et voulant épargner le peuple, il empêcha ses gens de poursuivre davantage les Israélites qui fuyaient.

17. Ainsi les Israélites se retirèrent chacun chez soi. On emporta Absalom, et on le jeta dans une grande fosse qui était dans le bois, sur laquelle on éleva un grand monceau de pierres⁹.

18. Or Absalom, lorsqu'il vivait encore, s'était fait dresser une colonne¹⁰ dans la Vallée du roi¹¹. Je n'ai point de fils¹², disait-il, et ce sera là un monument qui fera vivre mon nom. Il donna donc son nom à cette colonne, et on l'appelle encore la Main¹³ d'Absalom.

19. Alors Achimaas, fils de Sadoc, dit à Joab : Je m'en vais courir vers le roi, et lui dire que Dieu lui a fait justice, et l'a vengé de ses ennemis¹⁴.

20. Joab lui dit : Vous porterez les nouvelles une autre fois, mais non aujourd'hui. Je ne veux pas que ce soit vous présentement, parce que le fils du roi est mort.

21. Joab dit donc à Chusi : Allez-vous-en.

argenteos, nequaquam mitterem manum meam in filium regis : audientibus enim nobis præcepit rex tibi, et Abisai, et Ethai, dicens : Custodite mihi puerum Absalom.

13. Sed et si fecissem contra animam meam audacter, nequaquam hoc regem latere potuisset, et tu stares ex adverso?

14. Et ait Joab : Non sicut tu vis, sed aggrediar eum coram te. Tulit ergo tres lanceas in manu sua, et infixit eas in corde Absalom : cumque adhuc palpitaret hærens in quercu,

15. cucurrerunt decem juvenes armigeri Joab, et percutientes interfecerunt eum.

16. Cecinit autem Joab buccina, et retinuit populum, ne persequeretur fugientem Israel, volens parcere multitudini.

17. Et tulerunt Absalom, et projecerunt eum in saltu, in foveam grandem, et comportaverunt super eum acervum lapidum magnum nimis : omnis autem Israel fugit in tabernacula sua

18. Porro Absalom erexerat sibi, cum adhuc viveret, titulum qui est in Valle regis : dixerat enim : Non habeo filium, et hoc erit monumentum nominis mei. Vocavitque titulum nomine suo, et appellatur Manus Absalom, usque ad hanc diem.

19. Achimaas autem filius Sadoc, ait : Curram, et nuntiabo regi, quia judicium fecerit ei Dominus de manu inimicorum ejus.

20. Ad quem Joab dixit : Non eris nuntius in hac die, sed nuntiabis in alia : hodie nolo te nuntiare, filius enim regis est mortuus.

21. Et ait Joab Chusi : Vade,

ŷ. 13. — ⁷ Litt. : Et si j'avais agi audacieusement contre mon âme, — quand j'aurais dévoué ma vie.

ŷ. 14. — ⁸ Dans l'hébr. : ... dit. Je ne puis pas ainsi perdre le temps avec toi.

ŷ. 17. — ⁹ en signe d'opprobre, au lieu d'un monument. Voy. Jos. 7, 26.

ŷ. 18. — ¹⁰ une colonne monumentale ou triomphale.

¹¹ près de Jérusalem.

¹² Absalom parlait ainsi parce que c'était ou bien avant qu'il eût des enfants (voy. pl. h. 14, 27.), ou bien après que ceux qu'il avait eus furent morts.

¹³ c'est-à-dire l'ouvrage.

ŷ. 19. — ¹⁴ délivré de la main de etc.

et nuntia regi quæ vidisti. Adoravit Chusi Joab, et cucurrit.

22. Rursus autem Achimaas filius Sadoc dixit ad Joab : Quid impedit si etiam ego curram post Chusi? Dixitque ei Joab : Quid vis currere fili mi? non eris boni nuntii bajulus.

23. Qui respondit : Quid enim si cucurrero? Et ait ei : Curre. Currens ergo Achimaas per viam compendii, transivit Chusi.

24. David autem sedebat inter duas portas : speculator vero, qui erat in fastigio portæ super murum, elevans oculos, vidit hominem currentem solum.

25. Et exclamans indicavit regi : dixitque rex : Si solus est, bonus est nuntius in ore ejus. Properante autem illo, et accedente propius,

26. vidit speculator hominem alterum currentem, et vociferans in culmine, ait : Apparet mihi alter homo currens solus. Dixitque rex : Et iste bonus est nuntius.

27. Speculator autem : Contemplor, ait, cursum prioris, quasi cursum Achimaas filii Sadoc. Et ait rex : Vir bonus est : et nuntium portans bonum, venit,

28. Clamans autem Achimaas, dixit ad regem : Salve rex. Et adorans regem coram eo pronus in terram, ait : Benedictus Dominus Deus tuus, qui conclusit homines qui leverunt manus suas contra dominum meum regem.

29. Et ait rex : Estne pax puero Absalom? Dixitque Achimaas : Vidi tumultum magnum, cum mitteret Joab servus tuus, ô rex, me servum tuum : nescio aliud.

vous, et annoncez au roi ce que vous avez vu. Chusi lui fit une profonde révérence, et se mit à courir.

22. Achimaas, fils de Sadoc, dit encore à Joab : Mais si je courais encore après Chusi? Mon fils, dit Joab, pourquoi voulez-vous courir? vous serez le porteur d'une méchante nouvelle ¹⁵.

23. Mais enfin si je courais, ajouta Achimaas? Courez *donc*, répondit Joab. Ainsi Achimaas courant par un chemin plus court ¹⁶, passa Chusi.

24. Cependant David était assis entre les deux portes ¹⁷ de la ville; et la sentinelle qui était sur la muraille au haut de la porte, élevant les yeux, vit un homme qui courait tout seul.

25. Et jetant un grand cri, il en avertit le roi. Le roi lui dit : S'il est seul, il porte une bonne nouvelle ¹⁸. Lorsque ce premier s'avavançait à grande hâte, et était déjà proche,

26. la sentinelle en vit un second qui courait *aussi*, et criant d'en haut, il dit : Je vois courir encore un autre homme qui est seul. Le roi lui dit : Il apporte aussi une bonne nouvelle.

27. La sentinelle ajouta : A voir courir le premier, il me semble que c'est Achimaas, fils de Sadoc. Le roi lui dit : C'est un homme de bien, et il nous apporte de bonnes nouvelles.

28. Achimaas, criant *de loin*, dit au roi : Salut, ô roi! Et s'abaissant jusqu'en terre devant lui, il ajouta : Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui a livré entre vos mains ceux qui s'étaient soulevés contre le roi mon seigneur.

29. Le roi lui dit : Mon fils Absalom est-il en vie? Achimaas lui répondit : Lorsque Joab, votre serviteur, m'a envoyé vers vous, j'ai vu s'élever un grand tumulte. C'est tout ce que je sais ¹⁹.

ÿ. 22. — Joab ne voulait pas qu'Achimaas allât lui-même annoncer à David l'issue du combat, parce qu'il fallait en même temps apprendre au roi la mort de son fils Absalom. Tous les peuples ont cru qu'un homme de condition et de probité ne pouvait se charger d'annoncer une nouvelle fâcheuse. (ÿ. 27.)

ÿ. 23. — ¹⁶ Dans l'hébr. : par la voie de la plaine.

ÿ. 24. — ¹⁷ sous la voûte de la porte, entre la porte intérieure et la porte extérieure. — * Il y avait, à l'entrée des villes, deux portes, l'une du côté de la cité, l'autre du côté des champs. David se tenait dans l'espace intermédiaire. Au-dessus des portes étaient d'ordinaire des appartements dont le toit, de même que celui des autres édifices, était en terrasse, et environné d'un petit parapet.

ÿ. 25. — ¹⁸ car si plusieurs étaient venus en courant, c'eût été un signe que la bataille avait été perdue.

ÿ. 29. — ¹⁹ Dans l'hébr. : mais je ne sais pas ce que c'était. — * C'était là un mensonge, car Achimaas savait fort bien qu'Absalom était mort (ÿ. 21. 23. 23.)

30. Passez, lui dit le roi, et tenez-vous-là. Lorsqu'il fut passé, et qu'il se tenait en sa place,

31. Chusi parut, et il dit en arrivant : Mon seigneur et mon roi, je vous apporte une bonne nouvelle ; car le Seigneur a jugé aujourd'hui en votre faveur, et vous a délivré de la main de tous ceux qui s'étaient soulevés contre vous.

32. Le roi dit à Chusi : Mon fils Absalom est-il en vie ? Chusi lui répondit : Que les ennemis de mon roi, et tous ceux qui se soulèvent contre lui pour le perdre, soient traités comme il l'a été.

33. Le roi étant donc saisi de douleur, monta à la chambre qui était au-dessus de la porte²⁰, et se mit à pleurer. Et il disait en se promenant : Mon fils Absalom ! Absalom, mon fils ! qui me fera la grâce de mourir pour vous, mon fils Absalom, Absalom, mon fils ? *Pl. b. 19, 4.*

30. Ad quem rex : Transi, ait, et sta hic. Cumque ille transisset, et staret,

31. apparuit Chusi, et veniens ait : Bonum apporto nuntium, domine mi rex : judicavit enim pro te Dominus hodie de manu omnium qui surrexerunt contra te.

32. Dixit autem rex ad Chusi : Estne pax puero Absalom ? Cui respondens Chusi : Fiant, inquit, sicut puer, inimici domini mei regis, et universi qui consurgunt adversus eum in malum.

33. Contristatus itaque rex, ascendit cœnaculum portæ, et flevit. Et sic loquebatur, vadens : Fili mi Absalom, Absalom fili mi. quis mihi tribuat ut ego moriar pro te, Absalom fili mi, fili mi Absalom ?

CHAPITRE XIX.

Rétablissement de David et sa grandeur d'âme. Dispute sur le rang entre Juda et Israël.

1. En même temps on avertit Joab que le roi était dans les larmes, et qu'il pleurait son fils.

2. Et la victoire fut changée en deuil dans toute l'armée, parce que tout le peuple sut que le roi était affligé de la mort d'Absalom.

3. Les troupes entrèrent dans la ville¹, sans oser presque se montrer, comme une armée défaite qui aurait fui du combat.

4. Le roi cependant ayant la tête couverte, cria à haute voix : Mon fils Absalom, Absalom, mon fils, mon fils !

5. Joab étant entré au lieu où était le roi, lui dit : Vous avez aujourd'hui couvert de confusion tous les serviteurs qui ont sauvé votre vie, et la vie de vos fils et de vos filles, la vie de vos femmes et de vos concubines.

1. Nuntiatum est autem Joab quod rex fleret et lugeret filium suum :

2. et versa est victoria in luctum in die illa omni populo : audivit enim populus in die illa dici : Dolet rex super filio suo.

3. Et declinavit populus in die illa ingredi civitatem, quomodo declinare solet populus versus et fugiens de prælio.

4. Porro rex operuit caput suum, et clamabat voce magna : Fili mi Absalom, Absalom fili mi, fili mi

5. Ingressus ergo Joab ad regem in domum, dixit : Confudisti hodie vultus omnium servorum tuorum, qui salvam fecerunt animam tuam, et animam filiorum tuorum, et filiarum tuarum, et animam uxorum tuarum, et animam concubinarum tuarum

γ. 33. — ²⁰ Litt. : monta à l'appartement de la porte, — au-dessus de la porte.
γ. 3. — ¹ à Machanaim. γ. 32. Quelques-uns trad. l'hébr. : Tout le peuple se re-
tra furtivement dans la ville.

6. Diligis odientes te, et odio habes diligentes te : et ostendisti hodie, quia non curas de ducibus tuis et de servis tuis : et vere cognovi modo quia si Absalom viveret, et omnes nos occubissemus, tunc placeret tibi.

7. Nunc igitur surge, et procede, et alloquens satisfac servis tuis : juro enim tibi per Dominum, quod si non exieris, ne unus quidem remansurus sit tecum nocte hac : et pejus erit hoc tibi, quam omnia mala quæ venerunt super te, ab adolescentia tua usque in præsens.

8. Surrexit ergo rex, et sedit in porta : et omni populo nuntiatum est quod rex sederet in porta : venitque universa multitudo coram rege : Israel autem fugit in tabernacula sua.

9. Omnis quoque populus cœtabat in cunctis tribubus Israel, dicens : Rex liberavit nos de manu inimicorum nostrorum, ipse salvavit nos de manu Philistinorum : et nunc fugit de terra propter Absalom.

10. Absalom autem, quem unximus super nos, mortuus est in bello : usquequo siletis, et non reducitis regem ?

11. Rex vero David misit ad Sadoc et Abiathar sacerdotes, dicens : Loquimini ad majores natu Juda, dicentes : Cur venitis novissimi ad reducendum regem in domum suam ? (Sermo autem omnis Israel pervenerat ad regem in domo ejus.)

12. Fratres mei vos, os meum, et caro mea vos, quare novissimi reducitis regem ?

13. Et Amasa dicite : Nonne os meum, et caro mea es ? Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, si

6. Vous aimez ceux qui vous haïssent, et vous haïssez ceux qui vous aiment. Vous avez fait voir aujourd'hui que vous ne vous souciez guère ni de vos officiers ni de vos soldats ; et je vois fort bien que si Absalom vivait, et que nous eussions été tous tués, vous seriez content.

7. Venez donc présentement ², vous montrer à vos serviteurs ; parlez-leur, et témoignez-leur la satisfaction que vous avez d'eux ; car je vous jure par le Seigneur que si vous ne le faites, vous n'aurez pas cette nuit un seul homme auprès de vous ; et vous vous trouverez dans un plus grand péril que vous n'avez jamais été, depuis les premières années de votre vie jusqu'aujourd'hui ³.

8. Le roi alla donc s'asseoir à la porte de la ville ; et le peuple ayant été averti qu'il était là, tout le monde vint se présenter devant lui. Cependant, comme après la fuite d'Israël, chacun s'était retiré chez soi ⁴,

9. le peuple dans toutes les tribus s'entredisaient à l'envi l'un de l'autre ⁵ : Le roi nous a délivrés de nos ennemis ; il nous a sauvés de la main des Philistins ; et il a été contraint de fuir hors de son pays, à cause du soulèvement d'Absalom.

10. Absalom, que nous avions sacré pour roi, est mort dans le combat. Qu'attendez-vous donc ? et pourquoi ne ramenez-vous point le roi ?

11. Le roi David ayant été averti de cette bonne volonté que tout Israël avait pour lui, envoya dire aux grands prêtres Sadoc et Abiathar : Parlez aux anciens de Juda, et dites-leur : Pourquoi êtes-vous les derniers à ramener le roi en sa maison ⁶ ?

12. Vous êtes mes frères, vous êtes mes os et ma chair ; pourquoi êtes-vous les derniers à ramener le roi ?

13. Dites aussi à Amasa ⁷ : N'êtes-vous pas mes os et ma chair ? Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si je ne vous fais pour

ŷ. 7. — ² Levez-vous donc présentement, et paraissez, — sortez de cette tristesse etc.

³ Ainsi parle un homme dépourvu de sensibilité, rempli d'arrogance, épris de lui-même ; qui se croit tout permis, même de maltraiter le roi.

ŷ. 8. — ⁴ Les perturbateurs. ŷ. 9. *Pl. h.* 18, 17.

ŷ. 9. — ⁵ dans les onze tribus qui avaient passé du côté d'Absalom. Il s'occupait du retour du roi.

ŷ. 11. — ⁶ La tribu de Juda, en grande majorité, avait suivi le parti d'Absalom. Pour la ramener, David n'hésite pas à faire les premières démarches.

ŷ. 13. — ⁷ *Voy. pl. h.* 17, 23.

toujours général de mon armée à la place de Joab ⁸.

14. Il gagna ainsi le cœur de tous ceux de Juda, qui tous unanimement lui envoyèrent dire : Revenez, vous et tous ceux qui sont demeurés attachés à votre service.

15. Le roi retourna donc, et s'avança jusqu'au Jourdain : et tout Juda vint au-devant de lui jusqu'à Galgala, pour lui faire passer le fleuve.

16. Or Séméï de Bahurim, fils de Géra, de la tribu de Benjamin, vint en grande hâte avec ceux de Juda au-devant du roi David, 3. Rois, 2, 8.

17. suivi de mille hommes de Benjamin. Siba, serviteur de la maison de Saül, y vint aussi avec ses quinze fils et vingt serviteurs. Ils se hâtèrent de passer le Jourdain pour aller trouver le roi.

18. Ils le passèrent à gué, pour faire passer toute la maison du roi, et pour faire tout ce qu'il leur commanderait. Lorsque le roi eut passé le Jourdain, Séméï, fils de Géra, se prosternant devant lui,

19. lui dit : Ne me traitez point selon mon iniquité, mon seigneur : oubliez les injures que vous avez reçues de votre serviteur le jour que vous sortîtes de Jérusalem ; et que votre cœur, ô mon seigneur et mon roi ⁹, n'en conserve point de ressentiment.

20. Car je reconnais le crime que j'ai commis : c'est pourquoi je suis venu le premier de toute la maison de Joseph ¹⁰ au-devant de mon seigneur et de mon roi.

21. Abisaï, fils de Sarvia, dit alors : Ces paroles suffiront-elles donc pour sauver la vie à Séméï, lui qui a maudit l'oïnt du Seigneur ?

22. Mais David répondit à Abisaï : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, enfants de Sarvia ? Pourquoi me devenez-vous aujourd'hui des tentateurs ¹¹ ? Est-ce ici un

non magister militiæ fueris coram me omni tempore pro Joab.

14. Et inclinavit cor omnium virorum Juda, quasi viri unus : miseruntque ad regem, dicentes : Reverte tu, et omnes servi tui.

15. Et reversus est rex : et venit usque ad Jordanem, et omnis Juda venit usque in Galgalam, ut occurreret regi, et traduceret eum Jordanem.

16. Festinavit autem Semei filius Gera filii Jemini de Bahurim, et descendit cum viris Juda in occursum regis David

17. cum mille viris de Benjamin, et Siba puer de domo Saul : et quidecim filii ejus, ac viginti servi erant cum eo : et irrumperentes Jordanem, ante regem

18. transierunt vada, ut traducerent domum regis, et facerent juxta jussionem ejus : Semei autem filius Gera prostratus coram rege, cum jam transisset Jordanem,

19. dixit ad eum : Ne reputes mihi domine mi iniquitatem, neque memineris injuriarum servi tui in die qua egressus es domine mi rex de Jerusalem, neque ponas rex in corde tuo.

20. Agnosco enim servus tuus peccatum meum : et idcirco hodie primus veni de omni domo Joseph, descendique in occursum domini mei regis.

21. Respondens vero Abisai filius Sarviæ, dixit : Numquid pro his verbis non occidetur Semei, quia maledixit christo Domini ?

22. Et ait David : Quid mihi et vobis, filii Sarviæ ? cur efficiamini mihi hodie in satan ? ergone hodie interficietur vir in Israel ?

⁸ * Amasa avait été le capitaine général d'Absalom (Pl. h. 17, 25.) ; c'est pourquoi il pouvait hésiter plus que les autres à se présenter devant David. David l'encourage, se souvenant de l'étroite parenté qui les unissait (Amasa était fils d'Abigai, sœur de David), et lui promet de le faire général de ses troupes. David voulait humilier Joab, que son arrogance et la mort d'Absalom lui avaient rendu odieux. Mais Joab tua Amasa (Pl. b. 20, 10), et demeura à la tête des armées.

ÿ. 19. — ⁹ * La soumission et la prière de Séméï n'était qu'une feinte pour éloigner de lui le châtement que David vainqueur pouvait lui infliger. David lui promet seulement que lui-même, présentement, ne le mettrait point à mort (ÿ. 23). Comp. 3. Rois, 2, 7-46.

ÿ. 20. — ¹⁰ des onze tribus qui sont désignées sous ce nom, parce qu'Ephraïm, fils de Joseph, formait la plus puissante d'entre elles.

ÿ. 22. — ¹¹ pour me détourner du bien.

an ignoro hodie me factum regem super Israel?

23. Et ait rex Semei : Non morieris. Juravitque ei.

24. Miphiboseth quoque filius Saul descendit in occursum regis, illotis pedibus, et intonsa barba : vestesque suas non laverat a die qua egressus fuerat rex, usque ad diem reversionis ejus in pace.

25. Cumque Jerusalem occurrisset regi, dixit ei rex : Quare non venisti mecum Miphiboseth?

26. Et respondens ait : Domine mi rex, servus meus contempsit me : dixique ei ego famulus tuus, ut sterneret mihi asinum, et ascendens abirem cum rege : claudus enim sum servus tuus.

27. Insuper et accusavit me servum tuum ad te dominum meum regem : tu autem domine mi rex, sicut angelus Dei es, fac quod placitum est tibi.

28. Neque enim fuit domus patris mei, nisi morti obnoxia domino meo regi : tu autem posuisti me servum tuum inter convivas mensæ tuæ : quid ergo habeo justæ querelæ ? aut quid possum ultra vociferari ad regem ?

29. Ait ergo ei rex : Quid ultra loqueris ? fixum est quod locutus sum : tu et Siba dividite possessiones.

30. Responditque Miphiboseth regi : Etiam cuncta accipiat, postquam reversus est dominus meus rex pacifice in domum suam.

31. Berzellai quoque Galaadites, descendens de Rogelim, traduxit regem Jordanem, paratus etiam ultra fluvium prosequi eum.

32. Erat autem Berzellai Galaad

jour à faire mourir un Israélite ? Et puis-je ignorer que je deviens aujourd'hui roi d'Israël ?

23. Alors il dit à Séméï : Vous ne mourrez point. Et il le lui jura.

24. Miphiboseth, fils de Saül, vint aussi au-devant du roi. Depuis le jour où David était sorti, jusqu'à celui où il retournait en paix, il n'avait ni lavé ses pieds, ni fait faire sa barbe, ni pris aucun soin de ses vêtements ¹².

25. Et étant venu faire la révérence ¹³ au roi à Jérusalem, le roi lui dit : Miphiboseth, pourquoi n'êtes-vous point venu avec moi ?

26. Miphiboseth lui répondit : Mon seigneur et mon roi, mon serviteur ne m'a pas voulu obéir : car étant incommodé des jambes, comme je suis, je lui avais dit de me préparer un âne pour vous suivre ;

27. et au lieu de le faire, il m'est venu accuser devant mon seigneur. Mais pour vous, ô mon seigneur et mon roi, vous êtes comme un ange de Dieu. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira. *Pl. h. 16, 3. 14. 7. 20. 1. Rois, 29, 9.*

28. Car au lieu que vous pouviez traiter toute la maison de mon père comme digne de mort, vous m'avez donné place à votre table. De quoi donc me pourrais-je plaindre avec quelque justice ? et quel sujet aurais-je de vous importuner encore ?

29. Le roi lui répondit : C'est assez, n'en dites pas davantage ; ce que j'ai ordonné subsistera. Vous et Siba, partagez le bien ¹⁴.

30. Miphiboseth répondit au roi : Je veux bien même qu'il ait tout, puisque je vois mon seigneur et mon roi revenu heureusement en sa maison.

31. Berzellai, de Galaad, étant venu de Rogélim, accompagna aussi le roi dans son passage du Jourdain ; et il était prêt à le conduire encore au-delà du fleuve. *Pl. h. 17, 28. 3. Rois, 2, 7.*

32. C'était un homme fort vieux, qui avait

γ. 24. — ¹² * Les Hébreux qui ne portaient que des sandales attachées avec des courroies, se lavaient très-souvent les pieds, et c'était une grande mortification de s'abstenir de se les laver pendant quelque temps. — Les Juifs ne se rasaient que la lèvre supérieure et les joues ; sur le reste du visage ils portaient la barbe longue. Miphiboseth avait laissé croître toute sa barbe, ce qui, de même que la malpropreté de ses vêtements, était un signe de deuil.

γ. 25. — ¹³ lui ayant été présenté.

γ. 29. — ¹⁴ Ainsi David ne reconnut pas Miphiboseth comme entièrement innocent ; cependant il adoucit la punition qu'il méritait, et il lui laissa la possession de la moitié de ses biens.

déjà quatre-vingts ans : il avait fourni des vivres au roi lorsqu'il était au camp¹⁵; car il était extrêmement riche.

33. Le roi lui dit donc : Venez avec moi, afin que vous viviez en repos auprès de moi à Jérusalem.

34. Berzellai dit au roi : Suis-je maintenant en âge d'aller avec le roi à Jérusalem?

35. Ayant, comme j'ai, quatre-vingts ans¹⁶, peut-il me rester quelque vigueur dans les sens, pour discerner ce qui est doux d'avec ce qui est amer? Puis-je trouver quelque plaisir à boire et à manger, ou à entendre la voix des musiciens et des musiciennes? Pourquoi votre serviteur serait-il à charge à mon seigneur et à mon roi¹⁷?

36. Je vous suivrai encore un peu, après avoir passé le Jourdain¹⁸; mais je n'ai point besoin de la grâce que vous voulez me faire.

37. Permettez-moi seulement de m'en retourner, afin que je meure dans mon pays, et que je sois enseveli auprès de mon père et de ma mère. Mais, mon seigneur et mon roi, voilà Chamaam, votre serviteur¹⁹, que vous pouvez emmener avec vous, et le traiter comme il vous plaira.

38. Le roi dit à Berzellai : Que Chamaam passe avec moi. Je ferai pour lui tout ce que vous voudrez, et je vous accorderai tout ce que vous me demanderez.

39. Le roi passa ensuite le Jourdain avec tout le peuple. Il baisa Berzellai, et lui souhaita les bénédictions du ciel; et Berzellai retourna en sa maison.

40. Le roi passa à Galgala, et Chamaam avec lui. Lorsque le roi passa le Jourdain, il fut accompagné de toute la tribu de Juda, et il ne s'y trouva que la moitié du peuple d'Israël²⁰.

41. Tous ceux d'Israël s'adressèrent donc à foule au roi, et lui dirent : Pourquoi nos frères de Juda nous ont-ils enlevé le roi, et

dites senex valde, id est octogenarius, et ipse præbuit alimenta regi, cum moraretur in castris : fuit quippe vir dives nimis.

33. Dixit itaque rex ad Berzellai : Veni mecum, ut requiescas secum mecum in Jerusalem.

34. Et ait Berzellai ad regem : Quot sunt dies annorum vitæ meæ, ut ascendam cum rege in Jerusalem?

35. Octogenarius sum hodie : numquid vigent sensus mei ad discernendum suave, aut amarum? aut delectare potest servum tuum cibus et potus? vel audire possum ultra vocem cantorum, atque cantatricum? quare servus tuus sit oneri domino meo regi?

36. Paululum procedam famulus tuus ab Jordane tecum : non indigeo hac vicissitudine,

37. sed obsecro ut revertar servus tuus, et moriar in civitate mea, et sepeliar juxta sepulchrum patris mei et matris meæ. Est autem servus tuus Chamaam, ipse vadat tecum, domine mi rex, et fac ei quidquid tibi bonum videtur.

38. Dixit itaque ei rex : Mecum transeat Chamaam, et ego faciam ei quidquid tibi placuerit, et omne, quod petieris a me, impetrabis.

39. Cumque transisset universus populus et rex Jordanem, osculatus est rex Berzellai, et benedixit ei : et ille reversus est in locum suum.

40. Transivit ergo rex in Galgalam, et Chamaam cum eo; omnis autem populus Juda traduxerat regem, et media tantum pars adfuerat de populo Israel.

41. Itaque omnes viri Israel concurrentes ad regem dixerunt ei : Quare te furati sunt fratres

ÿ. 32. — ¹⁵ à Machunaim.

ÿ. 35. — ¹⁶ actuellement.

¹⁷ * Il y avait, comme on voit, à la cour de David des chanteurs et des chanteuses : auprès d'un roi poète et musicien, les personnes douées de ces talents devaient être bien accueillies. — Les motifs qu'allègue le vieillard Berzellai pour s'excuser de suivre David ne sont pas très-spirituels; mais ils sont en harmonie avec les mœurs des peuples d'Orient, spécialement des peuples de cette époque.

ÿ. 36. — ¹⁸ Dans l'hébr. : J'irai avec vous quelque peu au-delà du Jourdain.

ÿ. 37. — ¹⁹ mon fils. Comp. 3. Rois, 2, 7.

ÿ. 40. — ²⁰ des dix tribus.

nostri viri Juda, et traduxerunt regem et domum ejus Jordanem, omnesque viros David cum eo?

42. Et respondit omnis vir Juda ad viros Israel : Quia mihi propior est rex : cur irasceris super hac re? numquid comedimus aliquid ex rege, aut munera nobis data sunt?

43. Et respondit vir Israel ad viros Juda, et ait : Decem partibus major ego sum apud regem, magisque ad me pertinet David quam ad te : cur fecisti mihi injuriam, et non mihi nuntiatum est priori, ut reducerem regem meum? Durius autem responderunt viri Juda viris Israel.

lui ont-ils fait passer le Jourdain avec sa maison et toute sa suite?

42. Et tous ceux de Juda leur répondirent : C'est que le roi nous touche de plus près. Quel sujet avez-vous de vous fâcher? Avons-nous mangé aux dépens du roi? ou nous a-t-on fait quelques présents?

43. Ceux d'Israël leur répondirent : Nous sommes auprès du roi dix fois plus que vous; et ainsi David nous appartient plus qu'à vous. Pourquoi nous avez-vous fait cette injure? et pourquoi n'avons-nous pas été avertis les premiers pour ramener notre roi ²¹? Mais ceux de Juda répondirent un peu durement à ceux d'Israël ²².

CHAPITRE XX.

Révolte de Séba. Mort d'Amasa. Fin de Séba. Dignitaires de David.

1. Accidit quoque ut ibi esset vir Belial, nomine Seba, filius Bochri, vir Jemineus; et cecinit buccina, et ait : Non est nobis pars in David, neque hereditas in filio Isai : revertere in tabernacula tua Israel.

2. Et separatus est omnis Israel a David, secutusque est Seba filium Bochri : viri autem Juda adhæserunt regi suo a Jordane usque Jerusalem.

3. Cumque venisset rex in domum suam in Jerusalem, tulit decem mulieres concubinas, quas dereliquerat ad custodiendam domum, et tradidit eas in custodiam, alimenta eis præbens : et non est ingressus ad eas, sed erant clausæ usque in diem mortis suæ in viduitate viventes.

1. En même temps il se trouva là un homme de Bélial ¹, nommé Séba, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin; et il commença à sonner de la trompette, en disant : Nous n'avons point de part avec David, et nous n'attendons rien du fils d'Isaï ² : Israël, retournez chacun dans votre maison.

2. Ainsi tout Israël ³ se sépara de David, et suivit Séba, fils de Bochri. Mais ceux de Juda demeurèrent toujours auprès du roi, depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem.

3. Le roi étant revenu en son palais à Jérusalem, commanda que les dix concubines qu'il avait laissées pour le garder ⁴, fussent renfermées dans une maison, où il leur faisait donner ce qui leur était nécessaire; et il ne s'approcha plus jamais d'elles, mais elles demeurèrent ainsi enfermées, vivantes comme veuves jusqu'au jour de leur mort ⁵.

§. 43. — ²¹ afin que l'invitation à revenir fût partie de nous.

²² encore avec plus d'énergie.

§. 1. — ¹ un rebelle, un méchant.

² David ne nous appartient pas. *Voy. pl. h. 19, 42.*

§. 2. — ³ un grand nombre d'entre toutes les tribus d'Israël.

§. 3. — ⁴ *Voy. pl. h. 16, 24.*

⁵. ⁶ Ces femmes étaient souillées pour David; elles étaient de plus devenues comme ses brus. — David aurait pu les répudier; mais les épouses des rois, même

4. Le roi dit alors à Amasa : Faites-moi venir dans trois jours tous ceux de Juda ⁶, et trouvez-vous-y avec eux.

5. Amasa partit aussitôt pour rassembler Juda; mais il ne vint pas dans le temps que le roi lui avait marqué.

6. David dit donc à Abisaï : Séba, fils de Bochri, nous va maintenant plus faire de mal que ne nous en a fait Absalom. C'est pourquoi prenez avec vous ce que j'ai ici de troupes, et poursuivez-le, de peur qu'il ne se rende maître de *quelques* places fortes, et qu'il ne nous échappe.

7. Il partit donc de Jérusalem accompagné des gens de Joab, des Céréthiens et des Phéléthiens ⁷, et de tous les plus vaillants hommes, afin de poursuivre Séba, fils de Bochri.

8. Lorsqu'ils furent près de la grande pierre qui est à Gabaon, ils rencontrèrent Amasa qui venait *trouver le roi*. Joab était revêtu d'un habillement étroit qui lui était juste sur le corps, et par-dessus il avait son épée pendue au côté dans un fourreau fait de telle sorte, qu'on pouvait la tirer, et en frapper en un moment.

9. Joab dit donc à Amasa : Bonjour, mon frère. Et il prit de sa main droite le menton d'Amasa, comme pour le baiser ⁸. 3. *Rois*, 2, 5.

10. Et comme Amasa ne prenait pas garde à l'épée qu'avait Joab ⁹, Joab l'en frappa dans le côté. Les entrailles *aussitôt* lui sortirent hors du corps; et sans qu'il fût besoin d'un second coup, il tomba mort. Joab et Abisaï, son frère, continuèrent à poursuivre Séba, fils de Bochri.

11. Quelques-uns des gens de Joab s'étant arrêtés près du corps d'Amasa, disaient : Voilà celui qui voulait être général de David, au lieu de Joab ¹⁰.

12. Cependant Amasa, tout couvert de son

4. Dixit autem rex Amasæ : Convoca mihi omnes viros Juda in diem tertium, et tu adesto præsens.

5. Abiit ergo Amasa ut convocaret Judam, et moratus est extra placitum quod ei constituerat rex.

6. Ait autem David ad Abisai : Nunc magis afflicturus est nos Seba filius Bochri quam Absalom : tolle igitur servos domini tui, et persequere eum, ne forte inveniat civitates munitas, et effugiat nos.

7. Egressi sunt ergo cum eo viri Joab, Cerethi quoque et Phelathi : et omnes robusti exierunt de Jerusalem ad persequendum Seba filium Bochri.

8. Cumque illi essent juxta lapidem grandem, qui est in Gabaon, Amasa veniens occurrit eis. Porro Joab vestitus erat tunica stricta ad mensuram habitus sui, et desuper accinctus gladio dependente usque ad ilia, in vagina, qui fabricatus levi motu egredi poterat, et percutere.

9. Dixit itaque Joab ad Amasam : Salve mi frater. Et tenuit manu dextera mentum Amasæ, quasi osculans eum.

10. Porro Amasa non observavit gladium, quem habebat Joab, qui percussit eum in latere, et effudit intestina ejus in terram, nec secundum vulnus apposuit, et mortuus est. Joab autem, et Abisai frater ejus, persecuti sunt Seba filium Bochri.

11. Interea quidam viri, cum stetissent juxta cadaver Amasæ, de sociis Joab, dixerunt : Ecce qui esse voluit pro Joab comes David.

12. Amasa autem conspersus

après la mort des princes, ne passaient pas à de nouvelles noces. — Les tenir fermées était un traitement qui ne pouvait passer pour rigoureux dans un pays et dans des temps où les femmes paraissaient à peine de loin en loin au dehors.

ŷ. 4. — ⁶ David voulait tenir la promesse qu'il avait faite à Amasa (*Pl. h.* 19, 13.); mais Dieu permit (ŷ. 10.) qu'il fût puni de sa trahison à l'égard de David.

ŷ. 7. — ⁷ *Voy. pl. h.* 8, 18.

ŷ. 9. — ⁸ Encore aujourd'hui les Orientaux embrassent la barbe de celui qu'ils veulent honorer.

ŷ. 10. — ⁹ Il la dégagna du fourreau avec la main gauche, tandis que de la main droite il lui tenait la barbe.

ŷ. 11. — ¹⁰ Dans l'hébreu le verset porte : Et un homme des compagnons de Joab s'approcha de lui (d'Amasa), et dit : Quel est celui qui aime Joab, et qui est pour David, qui poursuivra Joab ?

sanguine, jacebat in media via. Vidit hoc quidam vir quod subsisteret omnis populus ad videndum eum, et amovit Amasam de via in agrum, operuitque eum vestimento, ne subsisterent trans-euntes propter eum.

13. Amoto ergo illo de via, transibat omni vir sequens Joab ad persequendum Seba filium Bochri.

14. Porro ille transierat per omnes tribus Israel in Abelam, et Bethmaacha : omnesque viri electi congregati fuerant ad eum.

15. Venerunt itaque et oppugnabant eum in Abela, et in Bethmaacha, et circumdederunt munitionibus civitatem, et obsessa est urbs : omnis autem turba, quæ erat cum Joab, moliebatur destruere muros.

16. Et exclamavit mulier sapiens de civitate : Audite, audite, dicite Joab : Appropinqua huc, et loquar tecum.

17. Qui cum accessisset ad eam, ait illi : Tu es Joab ? Et ille respondit : Ego. Ad quem sic locuta est : Audi sermones ancillæ tuæ. Qui respondit : Audio.

18. Rursunque illa : Sermo, inquit, dicebatur in veteri proverbio : Qui interrogant, interrogant in Abela : et sic perficiant.

19. Nonne ego sum quæ respondeo veritatem in Israel, et tu queris subvertere civitatem, et evertere matrem in Israel ? Quare præcipitas hereditatem Domini ?

20. Respondensque Joab, ait : Absit, absit hoc a me : non præcipito, neque demolior.

21. Non sic se habet res, sed homo de monte Ephraim Seba,

sang, était étendu au milieu du chemin. Mais quelqu'un voyant que tout le peuple s'arrêtait pour le voir, le poussa hors du chemin dans un champ et le couvrit d'un manteau, afin que ceux qui passaient ne s'arrêtassent plus à cause de lui.

13. Lors donc qu'on l'eut ôté du chemin, tout le monde marcha après Joab, et poursuivit Séba, fils de Bochri.

14. Séba ayant passé au travers de toutes les tribus d'Israël, était allé à Abéla et à Beth-Maacha¹¹ ; et¹² tous les hommes choisis d'Israël s'étaient ralliés auprès de lui.

15. Joab et ses gens vinrent donc l'assiéger à Abéla et à Beth-Maacha¹³ : ils élevèrent des terrasses autour de la ville, et ils l'investirent : et tous les gens de Joab travaillaient à saper la muraille.

16. Alors une femme de la ville, qui était fort sage, s'écria : Ecoutez, écoutez : dites à Joab qu'il s'approche, et que je veux lui parler.

17. Joab s'étant approché, elle lui dit : Etes-vous Joab ? Il lui répondit : Oui, je le suis. Ecoutez, lui dit-elle, les paroles de votre servante. Il lui répondit : Je vous écoute.

18. Elle ajouta : Autrefois on disait d'ordinaire : Que ceux qui demandent conseil, le demandent à Abéla ; et ils terminaient ainsi leurs affaires¹⁴.

19. N'est-ce pas moi qui dis la vérité dans Israël¹⁵ ? Et cependant vous voulez ruiner une ville, et désoler une mère dans Israël ? Pourquoi détruisez-vous l'héritage du Seigneur ?

20. Joab lui répondit : A Dieu ne plaise ; je ne viens point pour ruiner ni pour détruire.

21. Ce n'est point là mon intention ; mais je cherche un Séba, fils de Bochri, de la

γ. 14. — ¹¹ c'est un seul et même lieu. Voy. γ. 15.

¹² Dans l'hébr. : et par tout Bérin, et l'on s'assembla auprès de lui, et on le pour suivit. — *Vechol habberim* : et par omnes puteos, et à travers tous les puits, comme s'il y avait eu en cet endroit des puits nombreux.

γ. 15. — ¹³ Dans l'hébr. : à Abel Beth-Maacha.

γ. 18. — ¹⁴ Un vieux proverbe renvoie ceux qui cherchent un bon conseil aux sages habitants d'Abéla : Celui qui se tournait de ce côté, arrivait au terme de ses projets. — D'autres traduisent l'hébreu : Et elle dit : On aurait dû dire d'abord : Que l'on demande dans Abéla (si elle veut se rendre) ; dès-lors on serait parvenu au terme (on aurait appris qu'elle était décidée à se soumettre).

γ. 19. — ¹⁵ qui donne de bons conseils. La femme parle au nom de la ville. Dans l'hébr. : Ne suis-je pas une des (villes) pacifiques et fidèles d'Israël ?

montagne d'Ephraïm, qui s'est soulevé contre le roi David. Rendez-nous seulement cet homme, et nous nous retirerons. Cette femme dit à Joab : On va vous jeter sa tête par-dessus la muraille.

22. Elle alla ensuite trouver tout le peuple, et elle leur parla si sagement, qu'en même temps on coupa la tête à Séba, fils de Bochri, et on la jeta à Joab. Il fit aussitôt sonner les trompettes, ses gens délogèrent d'auprès de la ville, et chacun s'en retourna chez soi ¹⁶. Joab revint trouver le roi à Jérusalem.

23. Joab était donc général de toute l'armée d'Israël ¹⁷. Banaïas, fils de Joaïda, commandait les Céréthiens et les Phéléthiens. *Pl. h. 8, 16.*

24. Aduram était surintendant des tributs ¹⁸ : Josaphat, fils d'Ahilud, avait la garde des requêtes.

25. Siva était secrétaire ; Sadoc et Abiathar, *grands* prêtres,

26. Ira, de Jaïr en Galaad, était prêtre de David ¹⁹.

filius Bochri cognomine, levavit manum suam contra regem David : tradite illum solum, et recedemus a civitate. Et ait mulier ad Joab : Ecce caput ejus mittetur ad te per murum.

22. Ingressa est ergo ad omnem populum, et locuta est eis sapienter : qui abscissum caput Seba filii Bochri projecerunt ad Joab, et ille cecinit tuba, et recesserunt ab urbe, unusquisque in tabernacula sua : Joab autem reversus est Jerusalem ad regem.

23. Fuit ergo Joab super omnem exercitum Israel : Banaïas autem filius Joaidæ super Cerethæos et Phelethæos,

24. Aduram vero super tributa : porro Josaphat filius Ahilud, a commentariis.

25. Siva autem, scriba : Sadoc vero et Abiathar, sacerdotes.

26. Ira autem Jairites erat sacerdos David.

CHAPITRE XXI.

Disette en punition d'un massacre, qui est expié. Guerre de David contre les Philistins.

1. Du temps de David il y eut une famine qui dura trois ans. David consulta l'oracle du Seigneur ¹ ; et le Seigneur lui répondit que cette famine était arrivée à cause de Saül et de sa maison, qui était une maison de sang, parce qu'il avait tué les Gabaonites ².

1. Facta est quoque fames in diebus David tribus annis jugiter : et consuluit David oraculum Domini. Dixitque Dominus : Propter Saul, et domum ejus sanguinum, quia occidit Gabaonitas.

§. 22. — ¹⁶ * Comme les armées se levaient au son de la trompette (§. 1.), de même après le combat chacun, ce semble, se retirait et rentrait dans sa famille.

§. 23. — ¹⁷ * Nous voyons par les quatre derniers versets de ce chapitre quels étaient les principaux officiers à la cour de David : un général en chef, des généraux de division commandant sous ses ordres, un ministre des finances, le grand prêtre, un secrétaire d'état, enfin un historiographe, ou selon d'autres un maître des requêtes. Il y en a aussi qui font de Ira comme l'aumônier privé du roi, celui qui l'assistait dans ses dévotions particulières (Théod.) ; d'autres, comme notre auteur, en font un confident intime, un des plus grands officiers de la cour dans l'ordre civil.

§. 24. — ¹⁸ préposé à la perception des impôts, il était collecteur des rentes.

§. 26. — ¹⁹ le premier dignitaire, le lieutenant du vice-roi. *Voy. pl. h. 8, 18.* —

* Le véritable roi d'Israël était Dieu ; David n'était que le vice-roi.

§. 1. — ¹ par le grand prêtre. *Voy. Jug. 1, 1.*

² Ce châtement a été envoyé, parce que etc. Les Gabaonites avaient été tolérés par Josué (*Jos. 9, 23, 27.*). Saül voulut les exterminer (§. 2.), ce qui en fit fuir un

2. Vocatis ergo Gabaonitis rex, dixit ad eos. (Porro Gabaonitæ non erant de filiis Israel, sed reliquæ Amorrhæorum : filii quippe Israel juraverant eis, et voluit Saul percutere eos zelo, quasi pro filiis Israel et Juda.)

3. Dixit ergo David ad Gabaonitas : Quid faciam vobis? et quod erit vestri piaculum, ut benedictatis hereditati Domini?

4. Dixeruntque ei Gabaonitæ : Non est nobis super argento et auro quæstio, sed contra Saul, et contra domum ejus. neque volumus ut interficiatur homo de Israel. Ad quos rex ait : Quid ergo vultis ut faciam vobis?

5. Qui dixerunt regi : Virum, qui attrivit nos et oppressit inique, ita delere debemus, ut ne unus quidam residuus sit de stirpe ejus in cunctis finibus Israel.

2. Le roi ayant donc fait venir les Gabaonites, leur dit, (Or les Gabaonites n'étaient point des enfants d'Israël, mais un reste des Amorrhéens³, et les Israélites s'étaient liés à eux avec serment⁴. Cependant Saül avait entrepris de les perdre, comme par zèle⁵ pour les enfants d'Israël et de Juda.) *Jos* 9, 15.

3. David dit donc aux Gabaonites : Que vous puis-je faire pour réparer l'insulte que vous avez reçue, afin que vous bénissiez l'héritage du Seigneur⁶?

4. Les Gabaonites répondirent : Nous ne voulons, pour notre satisfaction, ni or ni argent. Nous demandons justice contre Saül et contre sa maison; mais nous ne voulons point qu'on fasse mourir aucun homme d'Israël. Que voulez-vous donc, dit David, que je fasse pour vous?

5. Ils lui répondirent : Nous devons tellement exterminer la race de celui qui nous a tourmentés et opprimés injustement, qu'il n'en reste pas un seul dans toutes les terres d'Israël⁷.

grand nombre dans le pays des Philistins (*Voy. pl. h. 4, 3. 1. Rois, 22, 19.*) Dieu dans ses desseins inscrutables, châtie souvent tout un peuple à cause des péchés de ceux qui président à ses destinées, comme aussi il répand sur lui ses bénédictions à cause de leurs vertus.

§. 2. — ³ proprement des Chananéens, pour lesquels les Amorrhéens, qui en étaient une tribu, sont mis ici.

⁴ de les laisser habiter parmi eux.

⁵ par un zèle excessif, non éclairé. *Voy. Rom. 10, 2.*

§. 3 — ⁶ Comment réparerai-je la faute de Saül, afin qu'après vous avoir donné satisfaction, la terre d'Israël soit de nouveau bénie?

§. 5. — ⁷ Dans l'hébreu le verset porte : Et ils dirent au roi : L'homme qui nous a exterminés, et qui nous a réduits au silence (au néant); car nous avons été détruits à un tel point qu'il ne restait personne d'entre nous dans tous les confins d'Israël; (§. 6.) qu'on nous livre sept hommes de ses enfants etc.... — * Les Gabaonites, comme on le voit d'après l'hébreu, ne disent pas qu'ils veulent que toute la race de Saül soit extirpée, mais au contraire, qu'ils ont été eux-mêmes entièrement exterminés ou chassés par Saül ou par les siens, dans tout le territoire d'Israël. L'Écriture ne fait pas connaître plus en détail en quel temps et de quelle manière Saül exerça contre eux cette persécution. Néanmoins comme on voit (*pl. h. 4, 2. 3.*) qu'ayant quitté les terres d'Israël, ils se réfugièrent chez les Philistins, il faut qu'à cette époque, leur vie ne fût plus en sûreté parmi les Israélites; et en effet, le §. 1. est une preuve qu'il en périt un grand nombre. Ce fut contre toute justice, et contre la promesse formelle qui leur avait été faite (*Jos. 9, 15.*), que les Gabaonites furent mis à mort. Le peuple n'éleva contre la cruauté dont ils étaient les victimes, aucune réclamation; il tira vraisemblablement de leur bannissement (§. 2.) quelque avantage, et ce fut la raison pour laquelle tout le peuple fut puni par le fléau de la famine; car en vertu du principe de la réversibilité, un seul peut être responsable pour tous, et tous pour un seul. C'est ainsi que tout le peuple est puni pour le péché d'Achan (*Jos. 7, 4-24.*), et que les chefs des tribus subissent la peine que le peuple mérite (*4. Moys. 23, 4.*). Lorsque la communauté ou la société ne punit pas le mal selon la loi, elle en assume sur elle-même la peine. Les Gabaonites se considérèrent comme les vengeurs obligés du sang des leurs qui avaient péri (*5. Moys. 19, 12.*), sans pouvoir accepter de satisfaction pécuniaire, parce que, d'après la loi (*4. Moys. 35, 33.*), le meurtrier ne pouvait être expié que par la mort du meurtrier. Il est possible que les deux fils de Respha eussent pris personnellement part au crime de Saül, sans que les petits-fils de ce dernier y participassent. N'oublions pas non plus que toute la maison de Saül s'était

6. Qu'on nous donne sept de ses enfants, afin que nous les mettions en croix⁸, pour satisfaire le Seigneur à Gabaa, d'où était Saül⁹, qui fut autrefois l'élu du Seigneur. Le roi leur dit : Je vous les donnerai¹⁰.

7. Il épargna Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, à cause de l'alliance que Jonathas et lui s'étaient jurée au nom du Seigneur. 1. *Rois*, 20, 12, 18, 3.

8. Mais il prit les deux fils de Respha, fille d'Aïa¹¹, Armoni et Miphiboseth, qu'elle avait eus de Saül, et cinq fils que Michol¹², fille de Saül, avait eus d'Hadriel, fils de Berzellaï, qui était de Molathi;

9. et il les mit entre les mains des Gabonites, qui les crucifièrent sur une montagne pour satisfaire le Seigneur. Et ces sept hommes moururent en même temps dans les premiers jours de la moisson, lorsqu'on commençait à couper les orges¹³.

10. Respha, fille d'Aïa, prenant un cilice, l'étendit sur une pierre, et demeura là depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que l'eau du ciel tombât sur eux¹⁴; et elle empêcha les oiseaux de déchirer leurs corps pendant le jour, et les bêtes de les manger pendant la nuit¹⁵.

11. Et cette action de Respha, fille d'Aïa, concubine de Saül, fut rapportée à David.

12. Alors David alla prendre les os de Saül et de Jonathas, son fils, à Jabès en Galaad; ceux de cette ville les ayant enlevés de la place¹⁶ de Bethsan, où les Philistins les avaient pendus après que Saül eut été tué à Gelboé.

6. Dentur nobis septem viri de filiis ejus, ut crucifigamus eos Domino in Gabaa Saul, quondam electi Domini. Et ait rex : Ego dabo.

7. Pepercitque rex Miphiboseth filio Jonathæ filii Saul, propter jusjurandum Domini, quod fuerat inter David et inter Jonathan filium Saul.

8. Tulit itaque rex duos filios Resphæ filiæ Aia, quos peperit Sauli, Armoni, et Miphiboseth : et quinque filios Michol filiæ Saul, quos genuerat Hadrieli filio Berzellai, qui fuit de Molathi,

9. et dedit eos in manus Gabonitarum : qui crucifixerunt eos in monte coram Domino : et ceciderunt hi septem, simul occisi in diebus messis primis, incipiente messione hordei.

10. Tollens autem Respha filia Aia cilicium, substravit sibi supra petram, ab initio messis, donec stillaret aqua super eos de cælo : et non dimisit aves lacerare eos per diem, neque bestias per noctem.

11. Et nuntiata sunt David quæ fecerat Respha, filia Aia, concubina Saul.

12. Et abiit David, et tulit ossa Saul, et ossa Jonathæ filii ejus, a viris Jabès Galaad, qui furati fuerant ea de platea Bethsan, in qua suspenderant eos Philistiim cum interfecissent Saul in Gelboe :

exposée à la mort (*pl. h.* 19, 28.), peine que David aurait pu faire retomber sur elle, quoique par un effet de sa générosité il ne le fit point. En épargnant Miphiboseth, David fit tout ce qu'il fallait pour demeurer fidèle au serment par lequel il s'était engagé envers Saül (1. *Rois*, 24, 23.), lorsqu'il lui jura qu'il n'exterminerait pas entièrement sa race.

ÿ. 6. — ⁸ Dans l'hébr. : afin que nous les pendions, en punition du sang versé et du serment violé. ÿ. 1. 14. *Comp.* 4. *Moy.* 25, 4.

⁹ où Saül avait habité.

¹⁰ La vengeance du sang étant reçue dans la loi (4. *Moy.* 25, 4.), David pouvait l'adopter comme un moyen propre à apaiser la justice de Dieu et à calmer sa colère.

ÿ. 8. — ¹¹ *Voy. pl. h.* 3, 7.

¹² *Pl. h.* 1. *Rois*, 18, 19. elle est appelée Mérob; elle pouvait avoir deux noms.

ÿ. 9. — ¹³ dans le courant des mois de mars et d'avril.

ÿ. 10. — ¹⁴ sur les pendus.

¹⁵ Dans ce cas tout extraordinaire les cadavres durent demeurer sans sépulture jusqu'à ce que Dieu eût fait connaître, en envoyant une pluie dont le manque avait occasionné la disette, que sa justice était apaisée. Durant tout ce temps-là Respha veilla sur ses enfants dans le deuil et dans des sentiments de pénitence.

ÿ. 12. — ¹⁶ proprement du mur, proche de la porte, près duquel il y avait tou-

13. et asportavit inde ossa Saul, et ossa Jonathæ filii ejus : et colligentes ossa eorum qui affixi fuerant,

14. sepelierunt ea cum ossibus Saul et Jonathæ filii ejus in terra Benjamin, in latere, in sepulchro Cis patris ejus : feceruntque omnia, quæ præceperat rex, et repropitiatus est Deus terræ post hæc.

15. Factum est autem rursum prælium Philistinorum adversum Israel, et descendit David, et servi ejus cum eo, et pugnabant contra Philistiim. Deficiente autem David,

16. Jesbibenob, qui fuit de genere Arapha, cujus ferrum hastæ trecentas uncias appendebat, et accinctus erat ense novo, nisus est percutere David.

17. Præsidioque ei fuit Abisai filius Sarviæ, et percussum Philisthæum interfecit. Tunc juraverunt viri David, dicentes : Jam non egredieris nobiscum in bellum, ne extinguas lucernam Israel.

18. Secundum quoque bellum fuit in Gob contra Philisthæos : tunc percussit Sobochai de Husathi, Saph de stirpe Arapha de genere gigantum.

19. Tertium quoque fuit bellum in Gob contra Philisthæos, in quo percussit Adeodatus filius Saltus

13. David transporta donc de là les os de Saül et de Jonathas, son fils; et ayant fait recueillir les os de ceux qui avaient été crucifiés,

14. il les fit ensevelir avec ceux de Saül et de Jonathas, son fils, dans le sépulcre ¹⁷ de Cis, père de Saül, à Séla, au pays de Benjamin. Ces ordres que le roi avait donnés furent exactement exécutés. Et après cela Dieu répandit sa miséricorde sur la terre.

15. Les Philistins firent encore une guerre contre Israël, David marcha contre eux avec son armée, leur donna bataille; et s'étant trouvé *dans le combat*,

16. Jesbibenob, de la race d'Arapha ¹⁸, qui avait une lance dont le fer pesait trois cents sicles ¹⁹, et une épée qui n'avait point encore servi, était près de le tuer.

17. Mais Abisai, fils de Sarvia, prévint le Philistin, le tua, et sauva David. Alors les gens de David lui firent cette protestation avec serment : Nous ne souffrirons plus que vous vous trouviez au combat avec nous, de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Israël ²⁰.

18. Il y eut une seconde guerre à Gob ²¹, contre les Philistins, où Sobochai, de Husathi, tua Saph, descendu d'Arapha, de la race des géants. 1. Par. 20, 4.

19. Il y eut aussi une troisième guerre à Gob, contre les Philistins, en laquelle Adeodatus, fils de Jaaré ²², surnommé Orgim, de

jours une place ou une rue pour la commodité des vendeurs et des acheteurs. Voy. 1. Rois, 31, 12.

ŷ. 14. — ¹⁷ Litt. : à côté du sépulcre, — selon d'autres, à Tsélaa.

ŷ. 16. — ¹⁸ des Réphaites, des géants. Voy. 5. Moys. 3, 11.

¹⁹ Litt. : onces c'est-à-dire sicles. Comp. pl. h. 14, 26.

ŷ. 17. — ²⁰ de peur que vous ne périssez, vous dont dépend le bonheur d'Israël.

ŷ. 18. — ²¹ * Ce lieu est nommé Gazer 1. Par. 20, 4, où la même histoire est racontée. Or Gazer, selon les uns, était dans la tribu d'Ephraïm, et, selon d'autres, dans le pays des Philistins, entre Azoth et Accaron.

ŷ. 19. — ²² Dans l'hébr. : Elchanan (a Deo datus, celui dont Dieu a fait don), fils de Jahir (forêt, saltus), le Bethléhémite, frappa Goliath le Géthéen, dont le bois de la lance était comme le joug des tisserands. — * Les Bibles hébraïques offrent ici deux leçons : la première, qui est celle des Massorètes, porte : ... et percussit Elchanan ben Jahare Oregim Bethlehemitus Goliath etc.; l'autre, qui a été restituée par des hébraïsants modernes : ... et percussit Elchanan, filius Jahir, Bethlehemitus, Goliath... quasi liciatorum textentium (Oregim). On voit que toute la différence consiste presque en ce que le mot oregim (textentes) se trouve placé dans les Massorètes après Jahare (pluriel de Jahir, saltus, forêt), et dans la leçon restituée, après liciatorum (joug de tisserand), ce qui parait plus exact. Cela sert aussi à rendre compte de la leçon de la Vulgate : *Filius Saltus polymitarium*. — Saint Jérôme aimait à rendre les noms propres hébreux, non par leur forme, mais par leur signification. On en trouve une foule d'exemples dans sa version.

Bethléhem, tua Goliath de Geth ²³, qui avait une lance dont la hampe était comme le grand bois dont se servent les tisserands. 1. *Rois*, 17, 7.

20. Il se fit une quatrième guerre à Geth, où il se trouva un grand homme qui avait six doigts aux pieds et aux mains, c'est-à-dire vingt-quatre doigts, et qui était de la race d'Arapha.

21. Il vint outrager insolemment Israël; mais Jonathan, fils de Samaa, frère de David, le tua.

22. Ces quatre hommes ²⁴ étaient de Geth, de la race d'Arapha; et ils furent tués par David, ou par ses gens ²⁵.

polymitarium Bethlehemites Goliath Gethæum, cujus hastile hastæ erat quasi liciatorium textentium.

20. Quartum bellum fuit in Geth: in quo vir fuit excelsus, qui senos in manibus pedibusque habebat digitos, id est, viginti quatuor, et erat de origine Arapha.

21. Et blasphemavit Israel: percussit autem eum Jonathan filius Samaa fratris David.

22. Hi quatuor nati sunt de Arapha in Geth, et ceciderunt in manu David, et servorum ejus.

CHAPITRE XXII.

Hymne d'action de grâces et de louanges que chanta David, lorsqu'il se vit délivré de tous ses ennemis.

1. Or David prononça, à la louange du Seigneur, les paroles de ce cantique ¹, au jour où le Seigneur l'eut délivré de la main de tous ses ennemis et de la main de Saül

2. Et il dit: Le Seigneur est mon rocher, il est ma force ², il est mon Sauveur. *Ps.* 17, 3.

3. Mon Dieu est mon soutien, j'espérerai en lui: il est mon bouclier, il est l'appui de mon salut ³; c'est lui qui me tient élevé en haut ⁴; il est mon refuge: mon Sauveur, vous me délivrerez de l'iniquité.

4. J'invoquerai le Seigneur, digne de toute louange; et il me délivrera de mes ennemis. *Ps.* 17, 4.

5. Les douleurs ⁵ de la mort m'ont as-

1. Locutus est autem David Domino verba carminis hujus, in die qua liberavit eum Dominus de manu omnium inimicorum suorum, et de manu Saul;

2. et ait: Dominus petra mea, et robur meum, et salvator meus.

3. Deus fortis meus, sperabo in eum: scutum meum, et cornu salutis meæ: elevator meus, et refugium meum: salvator meus, de iniquitate liberabis me.

4. Laudabilem invocabo Dominum: et ab inimicis meis salvus ero.

5. Quia circumdederunt me

²³ un autre par conséquent que celui dont il est fait mention 1. *Rois*, 17. Voy. 1. *Par.* 20, 5.

ÿ. 22. — ²⁴ géants.

²⁵ * On ne sait au juste en quel temps arriva la famine dont il est parlé ÿ. 1; mais rien ne s'oppose à ce qu'on la place après le retour de David à Jérusalem. Pour les quatre guerres contre les Philistins dont il est fait mention ÿ. 15-22, elles ne sont pas ici à leur place: il faut évidemment les rapporter à des temps antérieurs.

ÿ. 1. — ¹ Voy. *Ps.* 17.

ÿ. 2. — ² Dans l'hébr.: ma forteresse (où je me réfugie).

ÿ. 3. — ³ Litt.: ... la corne de mon salut. — Comme le taureau dans le combat remporte la victoire par ses cornes, ainsi moi-même je triomphe par Dieu. *Comp.* 1. *Rois*, 1, 2. 10. *Luc.*, 1. 69.

⁴ Dans l'hébr.: il est mon pic de montagne, où je suis en sûreté contre mes ennemis.

ÿ. 5. — ⁵ Dans l'hébr.: Les flots soulevés.

contritiones mortis : torrentes Belial terruerunt me.

6. Funes inferni circumdederunt me : prævenerunt me laquei mortis.

7. In tribulatione mea invocabo Dominum, et ad Deum meum clamabo : et exaudiet de templo suum vocem meam, et clamor meus veniet ad aures ejus.

8. Commota est et contremuit terra : fundamenta montium concussa sunt, et conquassata, quoniam iratus est eis.

9. Ascendit fumus de naribus ejus, et ignis de ore ejus vorabit : carbones succensi sunt ab eo.

10. Inclinauit cœlos, et descendit : et caligo sub pedibus ejus.

11. Et ascendit super cherubim, et volavit : et lapsus est super pennas venti.

12. Posuit tenebras in circuitu suo latibulum : cribrans aquas de nubibus cœlorum.

13. Præ fulgore in conspectu ejus, succensi sunt carbones ignis.

14. Tonabit de cœlo Dominus : et excelsus dabit vocem suam.

15. Misit sagittas, et dissipavit eos ; fulgur, et consumpsit eos.

16. Et apparuerunt effusiones maris, et revelata sunt fundamenta orbis ab increpatione Domini, ab inspiratione spiritus furoris ejus.

17. Misit de excelso, et assump-

siégé ; les torrents de Belial⁶ m'ont épouvané.

6. Les liens de l'enfer m'ont environné, les filets de la mort m'ont enveloppé⁷.

7. J'invoquerai le Seigneur dans mon affliction⁸, et je crierai vers mon Dieu : et il entendra ma voix de son temple, et mes cris parviendront jusqu'à ses oreilles⁹.

8. La terre s'est émue, et elle a tremblé : les fondements des montagnes ont été agités et ébranlés, parce que le Seigneur était en colère contre elles¹⁰.

9. La fumée de ses narines s'est élevée en haut ; un feu dévorant est sorti de sa bouche¹¹, et des charbons en ont été allumés¹².

10. Il a abaissé les cieux¹³, et il est descendu ; un nuage sombre¹⁴ était sous ses pieds.

11. Il a monté sur les chérubins¹⁵, et il a pris son vol, et il a volé sur les ailes des vents.

12. Il s'est caché dans les ténèbres qui l'environnaient¹⁶ ; il a fait distiller les eaux¹⁷ des nuées du ciel.

13. Une lumière éclate devant lui, et elle allume des charbons de feu.

14. Le Seigneur a tonné du ciel ; le Très-Haut a fait retentir sa voix.

15. Il a tiré ses flèches, et il les a dispersés¹⁸ ; il a lancé ses foudres, et il les a consumés.

16. La mer s'est ouverte jusqu'au fond des abîmes, et les fondements du monde ont été découverts par les menaces du Seigneur, et par le souffle des tempêtes de sa colère.

17. Il a étendu sa main du haut du ciel ;

⁶ de l'enfer, du prince de l'enfer. Voy. 2. Cor. 6, 15. La mort et l'enfer me pétraient déjà d'effroi, et leurs horreurs m'environnaient comme des torrents.

ÿ. 6. — ⁷ Les plus grands dangers me faisaient appréhender ma perte.

ÿ. 7. — ⁸ Je l'invoquai alors, et je ne cesse pas encore de l'invoquer.

⁹ Sous la figure d'une tempête, le poète sacré va maintenant nous représenter le courroux de Dieu éclatant contre les ennemis de David, et nous dépeindre comment il vint à son secours.

ÿ. 8. — ¹⁰ Autrem. : contre eux — mes ennemis.

ÿ. 9. — ¹¹ C'est-à-dire : il a conçu une véhémence colere. Comp. Isaï. 65, 5.

¹² il a lancé ses éclairs.

ÿ. 10. — ¹³ Dans la tempête le ciel paraît s'abaisser, parce que les nuages sont dans des régions plus basses.

¹⁴ les noires nuées de la tempête.

ÿ. 11. — ¹⁵ sur les tourbillons de nuées d'où part le tonnerre. Comp. Ezéch. 1, 5. note 14. Par les chérubins on entend assez souvent les forces de la nature, dont Dieu se sert comme de ses anges pour l'exécution de ses desseins.

ÿ. 12. — ¹⁶ Dans l'hébr. : comme une tente.

¹⁷ Il a fait distiller les eaux comme d'un crible.

ÿ. 15. — ¹⁸ mes ennemis.

il m'a pris, et il m'a retiré du milieu des eaux ¹⁹.

18. Il m'a délivré d'un ennemi très-puissant, et de ceux qui me haïssaient, parce qu'ils étaient plus forts que moi.

19. Il m'a prévenu ²⁰ au jour de mon affliction ²¹; et le Seigneur a été mon ferme appui.

20. Il m'a mis au large ²²: il m'a délivré, parce que je lui ai plu.

21. Le Seigneur me rendra selon ma justice ²³, et il me traitera selon la pureté de mes mains.

22. Car j'ai gardé les voies du Seigneur, et je n'ai point commis d'infidélité contre mon Dieu.

23. J'ai eu toutes ses ordonnances ²⁴ devant mes yeux, et je n'ai point éloigné de moi ses préceptes.

24. Je serai parfait en demeurant avec lui; et je me tiendrai sur mes gardes contre mon iniquité ²⁵.

25. Et le Seigneur me rendra selon ma justice, et selon que mes mains seront pures devant ses yeux.

26. Vous serez saint avec les saints ²⁶, et parfait avec les forts ²⁷.

27. Vous serez pur avec les purs, et vous paraîtrez méchant avec les méchants ²⁸.

28. Vous sauverez le peuple pauvre; et d'un clin d'œil, vous humilierez les superbes.

29. Seigneur, vous êtes ma lampe: c'est vous, Seigneur, qui éclairez mes ténèbres.

30. Je cours avec vous tout prêt à com-

sit me: et extraxit me de aquis multis.

18. Liberavit me ab inimico meo potentissimo, et ab his qui oderant me: quoniam robustiores me erant.

19. Prævenit me in die afflictionis meæ, et factus est Dominus firmamentum meum.

20. Et eduxit me in latitudinem: liberavit me, quia complacui ei.

21. Retribuet mihi Dominus secundum justitiam meam: et secundum munditiam manuum mearum reddet mihi.

22. Quia custodivi vias Domini, et non egi impie, a Deo meo.

23. Omnia enim judicia ejus in conspectu meo: et præcepta ejus non amovi a me.

24. Et ero perfectus cum eo: et custodiam me ab iniquitate mea.

25. Et restituet mihi Dominus secundum justitiam meam: et secundum munditiam manuum mearum, in conspectu oculorum suorum.

26. Cum sancto sanctus eris: et cum robusto perfectus.

27. Cum electo electus eris: et cum perverso perverteris.

28. Et populum pauperem salvum facies: oculisque tuis excelsos humiliabis.

29. Quia tu lucerna mea Domine: et tu Domine illuminabis tenebras meas.

30. In te enim curram accinc-

ŷ. 17. — ¹⁹ des dangers.

ŷ. 19. — ²⁰ de son secours.

²¹ D'autres traduisent d'après l'hébr.: Ils (mes ennemis) m'ont prévenu (ils m'ont coupé tout secours) au jour, etc.

ŷ. 20. — ²² en liberté.

ŷ. 21. — ²³ selon la justice de ma cause.

ŷ. 23. — ²⁴ ses lois.

ŷ. 24. — ²⁵ contre la corruption qui habite en moi, et contre mon péché de prédilection.

ŷ. 26. — ²⁶ Avec (à l'égard de) celui qui vous aime et qui aime son prochain, vous vous montrez vous-même plein d'amour.

²⁷ avec ceux qui ont de la constance, vous serez vous-même constant. D'autres: avec ceux qui sont fidèles, vous serez vous-même fidèle.

ŷ. 27. — ²⁸ Avec celui qui est pur (juste), vous êtes pur (juste), avec l'homme faux (pervers), vous êtes sans fidélité. Vous traitez chacun selon la conduite qu'il tient à votre égard.

tus : in Deo meo transilium murum.

31. Deus, immaculata via ejus, eloquium Domini igne examinatum : scutum est omnium sperantium in se.

32. Quis est Deus præter Dominum : et quis fortis præter Deum nostrum ?

33. Deus qui accinxit me fortitudine : et complanavit perfectam viam meam.

34. Cœquans pedes meos cervis, et super excelsa mea statuens me.

35. Docens manus meas ad prælium, et componens quasi arcum æreum brachia mea.

36. Dedisti mihi clypeum salutis tuæ : et mansuetudo tua multiplicavit me.

37. Dilatabis gressus meos subtus me : et non deficiet tali mei.

38. Persequar inimicos meos, et conteram : et non convertar donec consumam eos.

39. Consumam eos et confringam, ut non consurgant : cadent sub pedibus meis.

40. Accinxisti me fortitudine ad prælium : incurvasti resistentes mihi subtus me.

41. Inimicos meos dedisti mihi dorsum ; odientes me, et disperdam eos.

42. Clamabunt, et non erit qui salvet : ad Dominum, et non exaudiet eos.

43. Delebo eos ut pulverem terræ : quasi lutum platearum comminuam eos atque confringam.

44. Salvabis me a contradictionibus populi mei : custodies me

battre³⁹ : le secours de mon Dieu me fait franchir la muraille.

31. La voie de Dieu est sans tache ; la parole du Seigneur est purifiée par le feu³⁰ : il est le bouclier de tous ceux qui espèrent en lui.

32. Y a-t-il un autre Dieu que le Seigneur ? y a-t-il un autre fort que notre Dieu ?

33. C'est lui qui m'a revêtu de force, qui a aplani la voie parfaite où je marche³¹ ;

34. qui a rendu mes pieds aussi vites que ceux des cerfs³², et qui m'a établi sur les hauts lieux³³ ;

35. qui a instruit mes mains à combattre, et qui a rendu mes bras fermes comme un arc d'airain³⁴. Ps. 143, 1.

36. Vous m'avez couvert de votre protection comme d'un bouclier, et vous m'avez fait grand par votre bonté.

37. Vous avez élargi le chemin sous mes pas, et mes pieds ne chanceleront point.

38. Je poursuivrai mes ennemis³⁵, et je les réduirai en poudre ; je ne retournerai point que je ne les aie détruits.

39. Je les détruirai, et je les briserai, sans qu'ils puissent se relever : ils tomberont sous mes pieds.

40. Vous m'avez revêtu de force pour combattre : vous avez fait plier sous moi ceux qui s'opposaient à moi.

41. Vous avez fait tourner le dos à mes ennemis, à ceux qui me haïssaient ; et je les exterminerai.

42. Ils crieront, et nul ne viendra à leur secours ; ils crieront au Seigneur, et il ne les écouterait point.

43. Je les dissiperai comme la poussière de la terre, je les écraserai, et je les foulerai aux pieds comme la boue des rues.

44. Vous me délivrerez des contradictions de mon peuple³⁶ ; vous me conserverez pour

ÿ. 30. — ³⁰ Lorsque je suis uni à vous, je m'avance plein d'ardeur et de courage contre tous mes ennemis.

ÿ. 31. — ³⁰ La voie de Dieu, la conduite de sa providence, est sans tache, irrépréhensible, et sa parole est épurée par le feu ; elle est vive, sans mélange d'erreur, et elle accomplit sûrement ses promesses.

ÿ. 33. — ³¹ D'autres trad. : qui a parfaitement aplani mon sentier.

ÿ. 34. — ³² qui m'a rendu prompt au combat.

³³ où je suis en sûreté contre mes ennemis.

ÿ. 35. — ³⁴ Dans l'hébr. : et mon bras, (il lui a appris) à bander l'arc d'airain.

ÿ. 38. — ³⁵ qui sont aussi vos ennemis, parce qu'ils s'élèvent contre votre oint et contre votre loi. Le chrétien, en priant dans ses passages et autres semblables contre les ennemis, se souviendra de ses mauvaises habitudes et de ses péchés, qu'il doit s'efforcer de combattre et d'exterminer comme ses plus redoutables ennemis ; il peut également se rappeler les puissances de l'enfer, qui ne se lassent point de mettre son salut en péril, ou de le miner entièrement.

ÿ. 44. — ³⁶ des perturbateurs qui sont parmi mon peuple.

être le chef des nations : un peuple que j'ignore me servira ³⁷.

45. Des enfants étrangers me résisteront ³⁸; mais ils m'obéiront quand ils entendront ma voix.

46. Les enfants étrangers se fondront, et ils trembleront de peur dans les lieux où ils se seront cachés ³⁹.

47. Vive le Seigneur, et que mon Dieu soit béni; que le Dieu fort, le Dieu qui me sauve, soit glorifié.

48. C'est vous, mon Dieu, qui me vengez, et qui abattez les peuples sous moi;

49. qui me délivrez de mes ennemis, qui me mettez au-dessus de ceux qui me résistent; et c'est vous qui me sauverez de l'homme injuste. *Ps.* 17, 49.

50. C'est pourquoi je vous en rendrai, Seigneur, des actions de grâce au milieu des nations, et je chanterai des cantiques en l'honneur de votre nom. *Rom.* 15, 9.

51. Vous qui signalez ⁴⁰ votre grandeur en sauvant le roi que vous avez choisi; qui faites miséricorde à David votre oint, et qui la ferez à sa race dans toute l'éternité.

in caput gentium : populus, quem ignoro, serviet mihi.

45. Filii alieni resistent mihi, auditu auris obedient mihi.

46. Filii alieni defluerunt, et contrahentur in angustiis suis.

47. Vivit Dominus, et benedictus Deus meus : et exaltabitur Deus fortis salutis meæ.

48. Deus qui das vindictas mihi, et dejicis populos sub me.

49. Qui educis me ab inimicis meis, et a resistentibus mihi elevas me : a viro iniquo liberabis me.

50. Propterea confitebor tibi Domine in gentibus : et nomini tuo cantabo

51. Magnificans salutes regis sui, et faciens misericordiam christo suo David, et semini ejus in sempiternum.

CHAPITRE XXIII.

Dernières paroles de David. Listes des guerriers les plus distingués de ses armées.

1. Voici les dernières paroles que David a dites¹, David, fils d'Isaï, cet homme établi | 1. Hæc autem sunt verba David novissima. Dixit David filius Isai :

³⁷ David parle ici comme type du Messie, et se sert d'expressions qui conviennent mieux au Messie qu'à lui-même.

§. 45. — ³⁸ aussi longtemps qu'ils ne me connaîtront point, et qu'ils n'entendront point parler de moi.

§. 46. — ³⁹ Les peuples ont abandonné le vrai Dieu, et ils ne peuvent se dégager des liens de l'erreur. Dans l'hébr. : Les fils de l'étranger sont tombés en défaillance, et ils trépiguent (ils frémissent) dans leurs liens. D'autres autrement.

§. 51. — ⁴⁰ Litt. : Vous signalez etc. Vous qui signalez etc. — * Cet hymne de David n'est autre que le psautre 17, selon la Vulgate, et 18, selon l'hébreu. Les variantes que les deux textes offrent, sont voir comment l'intégrité d'un récit peut être conservée avec des divergences nombreuses dans le texte des différents exemplaires. — David, dans un préambule, loue d'abord Dieu, en qui il a toujours espéré (§. 2-4.); il décrit ensuite la grandeur des périls dont Dieu l'a délivré (5-20.); il fait connaître le motif sur lequel reposait sa confiance (21-28); puis, enfin, il exprime l'espérance qu'il a que le Seigneur le délivrera encore à l'avenir, bienfait pour lequel il ne cessera de le louer.

§. 1. — ¹ Selon les anciens Juifs, ces paroles sont ainsi désignées, parce qu'elles contiennent une prophétie touchant le Messie, qui devait s'accomplir dans les derniers temps. Selon d'autres, ce fut par là que David termina ses Psautres etc. Quoi qu'il en soit, on peut toujours les considérer comme un legs divin par lequel David laissa à sa postérité la promesse du Messie et de son règne.

dixit vir, qui constitutum est de christo Dei Jacob, egregius psaltes Israel :

2. Spiritus Domini locutus est per me, et sermo ejus per linguam meam.

3. Dixit Deus Israel mihi, locutus est Fortis Israel : Dominator hominum, justus dominator in timore Dei.

4. Sicut lux auroræ, oriente sole, mane absque nubibus rutilat, et sicut pluviis germinat herba de terra.

5. Nec tanta est domus mea apud Deum, ut pactum æternum iniret mecum, firmum in omnibus atque munitum. Cuncta enim salus mea, et omnis voluntas : nec est quidquam ex ea quod non germinet.

6. Prævaricatores autem quasi spinæ evellentur universi : quæ non tolluntur manibus.

7. Et si quis tangere voluerit eas, armabitur ferro et ligno lanceato, igneque succensæ comburentur usque ad nihilum.

pour être l'oint du Dieu de Jacob³, ce chantre célèbre d'Israël. Act. 2, 30.

2. L'Esprit du Seigneur s'est fait entendre par moi ; sa parole a été sur ma langue.

3. Le Dieu d'Israël m'a parlé, le Fort d'Israël m'a dit : Que celui qui est le dominateur des hommes soit juste, et qu'il règne dans la crainte de Dieu³.

4. C'est ainsi qu'il deviendra comme la lumière de l'aurore, lorsque le soleil se levant au matin, brille sans aucun nuage, et comme l'herbe qui germe de la terre⁴, étant arrosée par l'eau de la pluie.

5. Ma maison sans doute n'était point telle devant Dieu, qu'il dût faire avec moi une alliance éternelle, une alliance ferme et entièrement inébranlable⁵ ; car il m'a sauvé de tous les périls, il a exécuté tout ce que je voulais, et je n'ai rien désiré qui n'ait réussi⁶.

6. Mais les violateurs de la loi seront tous exterminés comme des épines que l'on arrache, auxquelles on ne touche point avec la main ;

7. mais on s'arme pour cela du fer et du bois d'une lance, on y met le feu pour les consumer, jusqu'à ce qu'elles soient réduites à rien⁷.

³ Dans l'hébreu selon d'autres : l'homme qui a été suscité pour être l'oint du Dieu de Jacob.

ÿ. 3. — ³ qu'il règne, à savoir le Messie. Ainsi l'ont interprété les anciens Juifs. Comp. pl. h. 7, 19.

ÿ. 4. — ⁴ ainsi apparaîtront lui et son royaume : ainsi viendra-t-il lui-même avec le doux éclat de sa lumière, et ainsi par lui germera une race nouvelle.

ÿ. 5. — ⁵ Cependant il en est ainsi : car etc.

⁶ Dans l'hébreu le verset porte : Ma maison n'est-elle pas affermie devant Dieu ? Il a fait avec moi une alliance éternelle, ferme en tout et bien observée. Car c'est là tout mon salut et l'objet de tous mes désirs ; ne le fera-t-il pas fleurir ? D'autres autrement.

ÿ. 7. — ⁷ Les hommes pervers, qui ne veulent point se corriger, sont en opposition avec ce royaume. Ils ressemblent à des épines que l'on arrache avec effort, et que l'on jette au feu. — * Traduction littérale de ces sept premiers versets, d'après l'hébreu.

ÿ. 1. Or, telles sont les dernières paroles de David :

Oracle de David, fils d'Isai ;

Oracle du Héros, suscité pour être l'oint du Dieu de Jacob.

Et dont les cantiques sont le charme d'Israël.

ÿ. 2. L'esprit de Dieu a parlé par moi ;

Et ses discours ont été sur ma langue.

ÿ. 3. Le Dieu d'Israël a parlé ;

Le Rocher d'Israël s'est entretenu avec moi ;

Lui qui domine sur l'homme avec justice,

Lui qui domine dans la crainte (en inspirant la crainte) de Dieu.

ÿ. 4. Quand paraît la lumière du matin, lorsque le soleil se lève,

En un matin qui est sans nuage :

L'éclat et la rosée qui l'accompagnent font germer l'herbe des champs (qui se fane bientôt).

ÿ. 5. Mais il n'en est point ainsi de ma maison avec le Dieu puissant.

8. Voici le nom des plus vaillants hommes de David⁸. Celui qui était assis sur la chaire⁹, le plus sage¹⁰, le chef des trois¹¹. Il fut comme le petit ver le plus tendre du bois, et il tua d'une seule fois huit cents hommes¹². 1. Par. 11, 10.

9. Eléazar, AhoHITE, fils de Dodi¹³, était le second entre les trois plus vaillants qui se trouvèrent avec David lorsqu'on insulta aux Philistins, et qu'ils s'assemblèrent en un certain lieu pour donner bataille.

10. Les Israélites ayant fui, Eléazar seul fit ferme, et battit les Philistins, jusqu'à ce que sa main se lassât, et qu'elle demeurât attachée à son épée¹⁴. Le Seigneur donna en cette journée une grande victoire à Israël, et ceux qui avaient fui, retournèrent pour prendre les dépouilles des morts.

11. Le plus estimé après lui était Semma, fils d'Agé, d'Arari. Les Philistins s'étant rassemblés près d'un château, où il y avait un champ plein de lentilles, et ayant fait fuir le peuple devant eux,

12. il demeura ferme au milieu du champ, le défendit, et en tua un grand nombre : et Dieu lui fit remporter une victoire signalée.

13. Longtemps auparavant, les trois qui étaient les premiers entre les trente¹⁵, étaient venus trouver David dans la caverne d'Odollam¹⁶ : c'était au temps de la moisson ; et les Philistins étaient campés dans la vallée des géants¹⁷, 1. Par. 11, 15.

14. et avaient mis des gens dans Beth-

8. Hæc nomina fortium David. Sedens in cathedra sapientissimus princeps inter tres, ipse est quasi tenerrimus ligni vermiculus, qui octingentos interfecit impetu uno.

9. Post hunc, Eleazar filius patris ejus Ahohites inter tres fortes, qui erant cum David quando exprobraverunt Philistiim, et congregati sunt illuc in prælium.

10. Cumque ascendissent viri Israel, ipse stetit et percussit Philisthæos, donec deficeret manus ejus, et obrigesceret cum gladio : fecitque Dominus salutem magnam in die illa : et populus qui fugerat, reversus est ad cæsorum spolia detrahenda.

11. Et post hunc, Semma filius Age de Arari ; et congregati sunt Philistiim in statione : erat quippe ibi ager lente plenus. Cumque fugisset populus a facie Philistiim,

12. stetit ille in medio agri, et tuitus est eum, percussitque Philisthæos : et fecit Dominus salutem magnam.

13. Necnon et ante descendere tres qui erant principes inter triginta, et venerant tempore messis ad David in speluncam Odollam : castra autem Philisthinorum erant posita in Valle gigantum.

14. Et David erat in præsidio :

Car il a fait avec moi une alliance éternelle, Bien disposée en tout et qui sera observée.

Puisqu'il est tout mon salut, et celui en qui seul je mets mes complaisances, ne fera-t-il point qu'elle (cette alliance) porte des fruits ?

ÿ. 6. Quant aux hommes pervers, ils sont tous comme l'épine que l'on arrache, et que l'on ne prend point avec la main.

ÿ. 7. Mais l'homme qui veut les toucher, s'arme du fer et d'un bois aigu, et il les fait consumer par le feu à l'aide d'un bâton.

ÿ. 8. — ⁸ Tel est l'ordre des guerriers.

⁹ Celui qui est assis sur le siège, le grand maître. D'autres rendent l'hébreu par nom propre : Josheb — baschebet — * Celui qui est assis sur le siège, ou avec sceptre. — à la place de quoi il y a 1. Par. 11, 11. Jesbaham, fils de Hachomoni.

¹⁰ D'après l'hébr. : le Tachmonéen.

¹¹ le premier au-dessus des deux qui suivent.

¹² Dans l'hébr. : il éleva sa lance, et il en frappa huit cents d'un seul coup.

ÿ. 9. — ¹³ Litt. : fils de son oncle. — Dans l'hébreu selon d'autres : fils de Dodo.

— * Dodo signifie son oncle.

ÿ. 10. — ¹⁴ c'est-à-dire fut lasse, mais néanmoins tenait encore l'épée ferme.

ÿ. 13. — ¹⁵ parmi les trente-sept guerriers dont il est ici fait mention.

¹⁶ Voy. 1. Rois, 22, 1.

¹⁷ la vallée de Rephaim, près de Jérusalem.

porro statio Philistinorum tunc erat in Bethlehem.

15. Desideravit ergo David, et ait : O si quis mihi daret potum aquæ, de cisterna quæ est in Bethlehem juxta portam !

16. Irruperunt ergo tres fortes castra Philistinorum, et hauserrunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat juxta portam, et attulerunt ad David : at ille noluit bibere, sed libavit eam Domino,

17. dicens : Propitius sit mihi Dominus, ne faciam hoc : num sanguinem hominum istorum, qui profecti sunt, et animarum periculum bibam ? Noluit ergo bibere : hæc fecerunt tres robustissimi.

18. Abisai quoque frater Joab filius Sarviæ, princeps erat de tribus : ipse est qui levavit hastam suam contra trecentos, quos interfecit, nominatus in tribus,

19. et inter tres nobilior, eratque eorum princeps, sed usque ad tres primos non pervenerat.

20. Et Banaïas filius Joiadæ viri fortissimi, magnorum operum, de Cabseel : ipse percussit duos leones Moab, et ipse descendit, et percussit leonem in media cisterna in diebus nivis.

21. Ipse quoque interfecit virum Ægyptium, virum dignum spectaculo, habentem in manu hastam : itaque cum descendisset ad eum in virga, vi extorsit hastam de manu Ægyptii, et interfecit eum hasta sua.

22. Hæc fecit Banaïas filius Joiadæ.

23. Et ipse nominatus inter tres robustos, qui erant inter triginta nobiliores : verumtamen usque ad tres non pervenerat : fecitque eum sibi David auricularium, a secreto.

24. Asael frater Joab inter tri-

léhem. David étant donc dans son fort ¹⁸,

15. dit, *comme étant pressé de la soif* : O si quelqu'un me donnait à boire de l'eau de la citerne qui est à Bethléhem, auprès de la porte !

16. Aussitôt ces trois vaillants hommes passèrent au travers du camp des Philistins, et allèrent puiser de l'eau dans la citerne de Bethléhem, qui est auprès de la porte, et l'apportèrent à David. Mais David n'en voulut point boire, et il l'offrit au Seigneur ¹⁹,

17. en disant : Dieu me garde de le faire. Boirais-je le sang de ces hommes, et ce qu'ils ont acheté au péril de leur vie ? Ainsi il ne voulut point boire de cette eau. Voilà ce que firent ces trois vaillants hommes.

18. Abisai, frère de Joab, et fils de Sarvia, était le premier de ces trois ²⁰. C'est lui qui s'éleva contre trois cents hommes, qu'il tua de sa lance. Il s'était acquis un grand nom parmi les trois seconds.

19. C'était le plus estimé d'entre eux, et il en était le chef ; mais il n'égalait pas néanmoins les trois premiers.

20. Banaïas de Cabseel, fils de Joiada, qui fut un homme très-vaillant, fit aussi de très-grandes actions. Il tua les deux lions ²¹ de Moab ; et lorsque la terre était couverte de neige, il descendit dans une citerne, où il tua un lion.

21. C'est lui aussi qui tua un Egyptien d'une grandeur extraordinaire. L'Egyptien *parut* la lance à la main, et Banaïas la lui arracha, n'ayant qu'une baguette seulement, et le tua de sa propre lance.

22. Voilà ce que fit Banaïas, fils de Joiada.

23. Il était illustre entre les trois qui étaient les plus estimés des trente ; mais néanmoins il n'égalait pas les trois premiers. David le prit auprès de sa personne, pour exécuter ses commandements.

24. Entre les trente étaient encore Asael,

γ. 14. — ¹⁸ dans la même caverne.

γ. 16. — ¹⁹ comme une libation.

γ. 18. — ²⁰ Ici commence le second nombre de trois, dont néanmoins deux héros seulement sont mentionnés. Saint Jérôme nomme le troisième Jonathan, fils de Samaa, frère de David (*Pl. h. 21, 21.*).

γ. 20. — ²¹ deux guerriers.

frère de Joab; Elchanan de Bethléhem, fils de l'oncle paternel d'Asael²²;

25. Semma de Harodi, Elica de Harodi;

26. Hèles de Phalti, Hira de Thécuā, fils d'Accès;

27. Abiézer d'Anathoth, Mobonnaï de Husati;

28. Selmon d'Ahoh, Maharai de Nétophath;

29. Heled, fils de Baana, qui était aussi de Nétophath, Ithai, fils de Ribai, de Gabaath dans la tribu de Benjamin²³;

30. Banaïa de Pharathon, Heddaï du torrent de Gaas;

31. Abialbon d'Arbath, Azmaveth de Béromi;

32. Eliaba de Salaboni, les enfants de Jassen, Jonathan²⁴;

33. Semma de Orori, Aïam d'Aror, fils de Sarar;

34. Eliphélet, fils d'Aasbaï, qui était fils de Machati; Eliam de Gilon, fils d'Achitophel;

35. Hesraï du Carmel, Pharaï d'Arbi

36. Igaal de Soba, fils de Nathan; Bonni de Gadi;

37. Selec d'Ammoni, Naharaï de Béroth, écuyer de Joab, fils de Sarvia.

38. Ira de Jéthrit, Gareb qui était aussi de Jéthrit;

39. Urie Héthéen; qui font trente-sept en tout²⁵.

ginta, Elchanan filius patruī ejus de Bethlehem.

25. Semma de Harodi, Elica de Harodi,

26. Heles de Phalti, Hira filius Acces de Thecuā,

27. Abiezer de Hanathoth, Mobonnaï de Husati,

28. Selmon Ahohites, Maharai Netophathites,

29. Heled filius Baana, et ipse Netophathites, Ithai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin,

30. Banaia Pharathonites, Heddaï de torrente Gaas,

31. Abialbon Arbathites, Azmaveth de Beromi,

32. Eliaba de Salaboni. Filii Jassen, Jonathan.

33. Semma de Orori, Aiam filius Sarar Arorites,

34. Eliphelet filius Aasbai filii Machati, Eliam filius Achitophel Gelonites,

35. Hesrai de Carmelo, Pharaï de Arbi,

36. Igaal filius Nathan de Soba, Bonni de Gadi,

37. Selec de Ammoni, Naharaï Berothites armiger Joab filii Sarvia,

38. Ira Jethrites, Gareb et ipse Jethrites,

39. Urias Hethæus. Omnes triginta septem.

ÿ. 24. — ²² Dans l'hébreu selon d'autres: fils de Dodo.

ÿ. 29. — ²³ c'est-à-dire Gabaath de la tribu des fils de Benjamin.

ÿ. 32. — ²⁴ Dans l'hébr.: Benejasen. Le nombre trente-sept qui est exprimé plus bas demande que l'on ne compte ici qu'un seul guerrier.

ÿ. 39. — ²⁵ Urie, Héthéen, était l'époux de Bethsabée (Pl. h. 11, 3.). — Le nombre des héros était de trente (ÿ. 13 et 23-24.), outre lesquels il y avait encore auprès de David deux autres groupes de trois qui se distinguèrent d'une manière toute particulière. Les trois premiers étaient Jébaam, Eléazar et Semma; les trois qui venaient ensuite, Abisaï, Banaïas et Asael. Tous ces héros, dont les noms sont ici indiqués, sont ensemble au nombre de *trente-six*. Mais comme il doit y en avoir *trente-sept*, saint Jérôme a cru qu'il fallait ajouter Jonathan (voy. 21, 21.), comme faisant partie du second groupe de trois; d'autres y comprennent David lui-même, parce qu'il terrassa Goliath; d'autres, Joab, et d'autres encore trouvent dans le verset 32 trois noms. L'hébreu en effet peut se traduire: Eliachbah de Chaalboni, Benejasen, Jonathan.

CHAPITRE XXIV.

Le recensement du peuple entrepris par David est puni de la peste.

1. Et addidit furor Domini irasci contra Israel, commovitque David in eis dicentem : Vade, numera Israel et Judam.

2. Dixitque rex ad Joab principem exercitus sui : Perambula omnes tribus Israel a Dan usque Bersabee, et numerate populum ut sciam numerum ejus.

3. Dixitque Joab regi : Adageat Dominus Deus tuus ad populum tuum, quantus nunc est, iterumque centuplicet in conspectu domini mei regis : sed quid sibi dominus meus rex vult in re hujusmodi?

4. Obtinuit autem sermo regis verba Joab et principum exercitus : Aggressusque est Joab, et principes militum, a facie regis, ut numerarent populum Israel.

5. Cumque pertransissent Jordanem, venerunt in Aroer ad dexteram urbis, quæ est in valle Gad :

6. et per Jazer transierunt in Galaad, et in terram inferiorem

1. La colère du Seigneur s'alluma encore contre Israël¹ ; et il permit que David donnât ordre que l'on comptât tout ce qu'il y avait d'hommes dans Israël² et dans Juda³.
1. Par. 21, 1.

2. Le roi dit donc à Joab, général de son armée : Allez dans toutes les tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, et faites le dénombrement du peuple, afin que je sache combien il y a d'hommes.

3. Joab répondit au roi : Que le Seigneur votre Dieu veuille multiplier votre peuple, et même le faire croître au centuple de ce qu'il est aux yeux du roi mon seigneur. Mais que prétend faire mon seigneur par ce *nouvel* ordre?

4. Néanmoins la volonté du roi l'emporta sur les remontrances de Joab et des principaux officiers de l'armée. Joab partit donc avec eux d'auprès du roi, pour faire le dénombrement du peuple d'Israël.

5. Ayant passé d'abord le Jourdain, ils vinrent à Aroer, au côté droit⁴ de la ville, qui est dans la vallée de Gad,

6. et à Jazer. Ils allèrent de là en Galaad, et au bas pays d'Hodsi⁵. Ils vinrent au bois

1. 1 — 1* Dieu, depuis le péché de David, avait fait sentir sa colère à sa maison et à tout Israël de bien des manières; néanmoins on peut croire que le fléau auquel l'auteur sacré fait surtout allusion en disant « encore » est la famine de trois ans dont il est parlé *pl. h.* 21, 1.

2 Litt. : Israël, et il excita David à dire : Allez, faites le dénombrement d'Israël et de Juda. La colère de Dieu s'appesantit sur Israël, en tant qu'elle tenta David et lui dit : Faites le dénombrement du peuple. L'Esprit-Saint lui-même 1. Par. 21, 1. nous apprend quelle était cette colère de Dieu; il est dit dans le passage cité que satan s'éleva contre Israël, et porta David à faire le dénombrement du peuple. Ainsi par la colère de Dieu, il faut entendre ici satan, qui pouvait recevoir ce nom en ce sens que Dieu permit à la colère de satan (à sa méchanceté) de tenter David, afin de l'éprouver.

3 Le dénombrement n'était pas mauvais en lui-même (car comp. 2. Moys. 30, 12. 4. Moys. 1.), mais en cette occasion il était reprehensible à raison de la mauvaise intention; car David voulut l'entreprendre d'une part par un principe d'orgueil, et, d'autre part, pour mettre son peuple dans un état perpétuel de guerre, et le disposer aux conquêtes, ainsi qu'on peut le conclure de ce qu'il confia cette commission à ses généraux. Fait dans de semblables vues, le dénombrement était non-seulement contraire à la liberté personnelle des citoyens, mais encore en opposition avec la loi. Comp. 5. Moys. 17, 16.

4. 5. — 4 c'est-à-dire au midi.

5. 3. — 5 Dans l'hébr. : dans le pays de Tachtim à Hodsi.

de Dan⁶; ils retournèrent autour de Sidon;

7. ils passèrent près des murailles de Tyr, traversèrent tout le pays des Hévéens et des Ehananéens, et vinrent à Bersabée, qui est au midi de la tribu de Juda.

8. Ainsi ayant parcouru toutes les terres d'Israël, ils se rendirent à Jérusalem après neuf mois et vingt jours.

9. Joab donna au roi le dénombrement qu'il avait fait du peuple; et il se trouva d'Israël huit cent mille hommes forts et propres à porter les armes, et de Juda cinq cent mille⁷.

10. Après ce dénombrement du peuple, David sentit un remords en son cœur⁸; et il dit au Seigneur: J'ai commis un grand péché dans cette action; mais je vous prie, Seigneur, d'ôter de devant vos yeux l'iniquité de votre serviteur; car j'ai fait une très-grande folie.

11. Le lendemain au matin, lorsque David se fut levé, le Seigneur adressa sa parole à Gad⁹, prophète et Voyant de David, et lui dit:

12. Allez dire à David: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous donne le choix de trois fléaux; choisissez celui que vous voudrez que je vous envoie.

13. Gad étant donc venu vers David, lui dit de la part du Seigneur: Ou votre pays sera affligé de la famine pendant sept ans¹⁰; ou vous fuirez durant trois mois devant vos ennemis qui vous poursuivront; ou la peste sera dans vos Etats pendant trois jours. Délivrez donc maintenant, et voyez ce que vous voulez que je réponde à celui qui m'a envoyé. 1. Par. 21, 12.

14. David répondit à Gad: Je me vois dans une étrange extrémité¹¹; mais il vaut

Hodsi, et venerunt in Dan silvestria. Circumeuntesque juxta Sidonem,

7. transierunt prope mœnia Tyri, et omnem terram Hevæi et Chananaei, veneruntque ad meridiem Juda in Bersabee:

8. et lustrata universa terra, affuerunt post novem menses et viginti dies in Jerusalem.

9. Dedit ergo Joab numerum descriptionis populi regi, et inventa sunt de Israel octingenta millia virorum fortium, qui educerent gladium: et de Juda quingenta millia pugnatorum.

10. Percussit autem cor David eum, postquam numeratus est populus: et dixit David ad Dominum: Peccavi valde in hoc facto: sed precor Domine, ut transferas iniquitatem servi tui, quia stulte egi nimis.

11. Surrexit itaque David mane, et sermo Domini factus est ad Gad prophetam et Videntem David, dicens:

12. Vade, et loquere ad David: Hæc dicit Dominus: Trium tibi datur optio, elige unum quod volueris ex his, ut faciam tibi.

13. Cumque venisset Gad ad David, nuntiavit ei, dicens: Aut septem annis veniet tibi fames in terra tua: aut tribus mensibus fugies adversarios tuos, et illi te persequentur: aut certe tribus diebus erit pestilentia in terra tua. Nunc ergo delibera, et vide quem respondeam ei, qui me misit, sermonem.

14. Dixit autem David ad Gad: Coarctor nimis: sed melius est

⁶ Dans l'hébr: à Dan Jaan.

ŷ. 9. — ⁷ Le nombre exprimé 1. Par. 21, 5. est plus considérable. Joab qui n'exécuta qu'à contre cœur l'ordre du roi (1. Par. 21, 6.) semble lui avoir rapporté à dessein un nombre au-dessous de la vérité, afin de le détourner de son projet. Toutefois le nombre exact fut inscrit dans les annales de l'Etat, dont les livres des Paralipomènes ne sont que des extraits. D'autres résolvent la difficulté en supposant des fautes de copistes.

ŷ. 10. — ⁸ Litt.: Or, le cœur de David le frappa, — la conscience de David lui fit des reproches.

ŷ. 11. — ⁹ Ce prophète était attaché depuis longtemps à la personne de David (1. Rois, 17, 5.); Dieu, ce semble, le lui avait donné comme son prophète ordinaire, qu'il devait consulter dans tout ce qui se présentait.

ŷ. 13. — ¹⁰ D'après 1. Par. 21, 12., trois ans; c'est aussi ce que porte la version grecque, et c'est ainsi qu'ont lu plusieurs saints Pères.

ŷ. 14. — ¹¹ Le choix est difficile.

ut incidam in manus Domini (multæ enim misericordiæ ejus sunt) quam in manus hominum.

15. Immisitque Dominus pestilentiam in Israel, de mane usque ad tempus constitutum, et mortui sunt ex populo, a Dan usque ad Bersabée, septuaginta millia virorum.

16. Cumque extendisset manum suam angelus Domini super Jerusalem ut disperderet eam, misertus est Dominus super afflictione, et ait angelo percutienti populum : Sufficit : nunc contine manum tuam ; erat autem angelus Domini juxta aream Areuna Jebusæi.

17. Dixitque David ad Dominum, cum vidisset angelum cædentem populum : Ego sum qui peccavi, ego inique egi : isti qui oves sunt, quid fecerunt ? vertatur, obsecro, manus tua contra me, et contra domum patris mei.

18. Venit autem Gad ad David in die illa, et dixit ei : Ascende, et constitue altare Domino in area Areuna Jebusæi.

19. Et ascendit David juxta sermonem Gad, quem præceperat ei Dominus.

20. Conspiciensque Areuna, animadvertit regem et servos ejus transire ad se :

21. et egressus adoravit regem pronò vultu in terram, et ait : Quid causæ est ut veniat dominus meus rex ad servum suum ? Cui

mieux que je tombe entre les mains du Seigneur, puisqu'il est plein de miséricorde, que dans les mains des hommes. 1. Par. 21, 13. Dan. 13, 23.

15. Le Seigneur envoya donc la peste dans Israël, depuis le matin de ce jour-là jusqu'au temps arrêté ; et depuis Dan jusqu'à Bersabée, il mourut du peuple soixante et dix mille hommes ¹².

16. L'ange du Seigneur étendait déjà sa main sur Jérusalem pour la ravager, lorsque Dieu eut compassion de tant de maux, et dit à l'ange exterminateur : C'est assez, retenez votre main. L'ange du Seigneur était alors près de l'aire ¹³ d'Areûna ¹⁴ Jebuséen.

17. Et David le voyant qui frappait le peuple, dit au Seigneur : C'est moi qui ai péché ; c'est moi qui suis le coupable. Qu'ont fait ceux-ci qui ne sont que des brebis ? Que votre main, je vous prie, se tourne contre moi et contre la maison de mon père ¹⁵.

18. Alors Gad vint dire à David : Allez dresser un autel au Seigneur dans l'aire d'Aréûna Jébuséen.

19. David, suivant cet ordre que Gad lui donnait de la part de Dieu, s'y en alla aussitôt.

20. Aréûna levant les yeux, aperçut le roi et ses officiers, qui venaient à lui.

21. Il alla au-devant du roi ; il lui fit une profonde révérence, en se baissant jusqu'en terre, et il lui dit : D'où vient que le roi mon seigneur vient trouver son serviteur ?

ŷ. 15. — ¹² Puisque David seul avait péché, pourquoi Dieu punit-il tout le peuple ? Voici la réponse que fait à cela saint Grégoire dans ses leçons de morale : Parce que Dieu met dans le cœur des princes des dispositions qui sont selon le mérite des peuples (qu'il les protège ou les abandonne), il joignit en cette occasion le châtimement du vice du roi, qui l'avait offensé, à la punition de ceux à cause desquels Dieu permit son péché. Cependant comme David avait péché par orgueil, il dut en sentir la peine. Il est donc certain que les mérites des pasteurs et des peuples sont entre eux dans une union si étroite, que la manière d'agir du peuple s'allère et se corrompt souvent par la faute des pasteurs, et réciproquement. Toutefois ce n'est pas là une raison qui doive autoriser ceux qui sont subordonnés à porter de leurs pasteurs un jugement défavorable ; car c'est Dieu qui les a établis, et c'est lui qui un jour les jugera.

ŷ. 16. — ¹³ une aire où l'on foulait le blé en rase campagne : elle était située sur le mont Moria, où le temple fut plus tard bâti.

¹⁴ roi des Jébuséens (ŷ. 23.), vassal de David. Voy. pl. h. 5, 6. etc.

ŷ. 17. — ¹⁵ Tournez votre main vengeresse contre moi et contre ma famille, et épargnez mon peuple.

David lui répondit : C'est pour acheter votre aire, et y dresser un autel au Seigneur, afin qu'il fasse cesser cette peste qui tue tant de peuple.

22. Aréüna dit à David : Le roi mon seigneur peut prendre tout ce qu'il lui plaira pour offrir à Dieu : voilà des bœufs pour l'holocauste, un chariot et des jougs de bœufs pour le bois ¹⁶.

23. Le roi Aréüna ¹⁷ supplia le roi d'accepter toutes ces choses, et il ajouta : Je prie le Seigneur votre Dieu d'agréer le vœu que vous lui faites.

24. Le roi lui répondit : Je ne puis recevoir ce que vous m'offrez ; mais je l'achèterai de vous, et je n'offrirai point en holocauste au Seigneur mon Dieu ce qui ne m'appartient pas. David acheta donc l'aire ¹⁸, et donna pour les bœufs cinquante sicles d'argent.

25. Et il y dressa un autel au Seigneur, sur lequel il offrit des holocaustes et des hosties pacifiques. Ainsi le Seigneur se réconcilia avec Israël, et fit cesser la plaie dont il avait frappé son peuple.

David ait : Ut emam a te aream, et ædificem altare Domino, et cesset interfectio quæ grassatur in populo.

22. Et ait Areuna ad David : Accipiat, et offerat dominus meus rex, sicut placet ei : habes boves in holocaustum, et plaustrum, et juga boum in usum lignorum.

23. Omnia dedit Areuna rex regi : dixitque Areuna ad regem : Dominus Deus tuus suscipiat votum tuum.

24. Cui respondens rex, ait : Nequaquam ut vis, sed emam pretio a te, et non offeram Domino Deo meo holocausta gratuita. Emit ergo David aream, et boves, argenti siclis quinquaginta :

25. et ædificavit ibi David altare Domino, et obtulit holocausta et pacifica : et propitiatus est Dominus terræ, et cohibita est plaga ab Israel.

ÿ. 22. — ¹⁶ pour consumer dessus l'holocauste.

ÿ. 23. — ¹⁷ * Certaines éditions modernes de l'hébreu portent : *Et Aréüna donna tout au roi ; et Aréüna dit au roi : Que Jéhovah, votre Dieu, prenne en vous ses complaisances.* Mais la leçon de la Vulgate est conforme aux anciennes éditions, qui toutes lisent : *Et le roi Aréüna donna tout, et il dit au roi etc.* On remarquera néanmoins que dans cette leçon le verbe *donna*, manque de complément indirect. — Quoi qu'il en soit, il est possible qu'Aréüna, ou Ornan, fût de la race des anciens rois des Jébuséens, et qu'il conservât encore alors, sous la dépendance de David et comme son tributaire (ÿ 16. note 14.), la dignité de roi sur ceux qui restaient de sa nation. Les Septante ne donnent pas à Aréüna le titre de roi, et il ne l'a point non plus dans les Paralip. ni dans aucun autre passage des Ecritures.

ÿ. 24. — ¹⁸ et en même temps le mont Moria, d'après 1. Par. 21, 25., où le prix entier est marqué.

TROISIÈME (SELON L'HÉBREU PREMIER)

LIVRE DES ROIS

CHAPITRE PREMIER.

*Infirmité de David dans sa vieillesse. Adonias aspire au trône.
Salomon est établi roi.*

1. Et rex David senuerat, habebatque ætatis plurimos dies : cumque operiretur vestibus, non calefiebat.

2. Dixerunt ergo ei servi sui : Quæramus domino nostro regi adolescentulam virginem, et stet coram rege, et foveat eum, dormiatque in sinu suo, et calefaciat dominum nostrum regem.

3. Quæsierunt igitur adolescentulam speciosam in omnibus finibus Israel, et invenerunt Abisag Sunamitidem, et adduxerunt eam ad regem.

4. Erat autem puella pulchra nimis, dormiebatque cum rege, et ministrabat ei : rex vero non cognovit eam.

5. Adonias autem filius Hag-

1. Le roi David était vieux et dans un âge fort avancé ¹; et quoiqu'on le couvrit beaucoup, on ne pouvait l'échauffer.

2. Ses serviteurs lui dirent donc : Nous chercherons une jeune fille vierge pour le roi notre seigneur, afin qu'elle se tienne devant le roi, qu'elle l'échauffe, et que dormant auprès de lui, elle remédie à ce grand froid du roi notre seigneur.

3. Ils cherchèrent donc dans toutes les terres d'Israël une fille qui fût jeune et belle; et ayant trouvé Abisag, de Sunam, ils l'amènèrent au roi.

4. C'était une fille d'une grande beauté; elle dormait auprès du roi ², et elle le servait. Et le roi la laissa toujours vierge.

5. Cependant Adonias, fils d'Aggith ³, s'é-

ÿ. 1. — ¹ Il mourut à soixante-dix ans, et l'on croit que ce qui est ici raconté arriva un an avant sa mort. — David n'était pas d'un âge décrépît, et il avait eu un tempérament fort et vigoureux; mais les longues fatigues d'un règne de quarante ans, souvent troublé par des guerres au dehors, par les révoltes domestiques et par d'autres accidents, de nombreuses afflictions, jointes à des maladies dangereuses, avaient abattu et affaibli ses forces, et privé son corps de la chaleur naturelle.

ÿ. 4. — ² Il n'y a pas lieu de douter que David n'ait épousé Abisag pour en faire une femme légitime, ce que la loi permettait. Qu'elle ait été sa véritable épouse, c'est ce qui se déduit notamment de ce qu'Adonias, pour avoir témoigné le désir de prendre Abisag pour femme, fut accusé du crime de lèse-majesté, comme s'il eût aspiré au trône (*Pl. b. 2, 21. 22.*), prétention que l'on n'aurait pu lui imputer, si Abisag n'eût pas été une des épouses légitimes du roi, car il n'y avait que l'union avec une ci-devant épouse du roi défunt, qui fût une preuve de prétention au trône (*Voy. 2. Rois, 16, 21.*).

ÿ. 5. — ³ *Voy. 2. Rois, 3, 4.*

levait, en disant : Ce sera moi qui régnerai ⁴. Et il se fit faire des chariots, prit des gens de cheval, et cinquante hommes pour courir devant lui.

6. Jamais son père ne l'en reprit ⁵, en lui disant : Pourquoi agissez-vous ainsi ? Il était aussi parfaitement beau, et le second après Absalom.

7. Il s'était lié avec Joab, fils de Sarvia, et Abiathar, prêtre, qui soutenaient son parti

8. Mais Sadoc, grand prêtre ⁶, Banaïas, fils de Joïada, le prophète Nathan, Séméï et Réï, et toute la force de l'armée de David ⁷ n'était point pour Adonias.

9. Adonias ayant donc immolé des béliers, des veaux et toutes sortes de victimes grasses auprès de la pierre de Zohéleth ⁸, qui était près de la fontaine de Rogel ⁹, convia tous ses frères, les fils du roi, et tous ceux de Juda qui étaient au service du roi.

10. Mais il n'y convia point le prophète Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus vaillants de l'armée, ni Salomon son frère.

11. Alors Nathan dit à Bethsabée, mère de Salomon : Savez-vous qu'Adonias, fils d'Haggith, s'est fait roi, sans que David notre seigneur le sache ¹⁰ ?

12. Venez donc, et suivez le conseil que je vous donne ; sauvez votre vie et celle de votre fils ¹¹ Salomon.

gith elevabatur, dicens : Ego regnabo. Fecitque sibi currus et equites, et quinquaginta viros qui currerent ante eum.

6. Nec corripuit eum pater suus aliquando, dicens : Quare hoc fecisti ? Erat autem et ipse pulcher valde, secundus natu post Absalom.

7. Et sermo ei cum Joab filio Sarviæ, et cum Abiathar sacerdote, qui adjuvabant partes Adoniæ.

8. Sadoc vero sacerdos, et Banaïas filius Joiadæ, et Nathan propheta, et Semei et Rei, et robur exercitus David, non erat cum Adonia.

9. Immolatis ergo Adonias arietibus et vitulis, et universis pinguis, juxta lapidem Zoheloth, qui erat vicinus fonti Rogel, vocavit universos fratres suos filios regis, et omnes viros Juda servos regis.

10. Nathan autem prophetam, et Banaïam, et robustos quosque, et Salomonem fratrem suum, non vocavit.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethsabæe matrem Salomonis : Num audisti, quod regnaverit Adonias filius Haggith, et dominus noster David hoc ignorat ?

12. Nunc ergo veni, accipe consilium a me, et salva animam tuam, filiique tui Salomonis.

⁴ * Adonias était le fils aîné de David ; mais la succession au trône n'était pas par droit d'aînesse. Voy. note 10.

ŷ. 6. — ⁵ pendant sa vie. Ainsi David usa toujours d'une indulgence blâmable à l'égard de ce fils.

ŷ. 8. — ⁶ * David, ce semble, par une disposition qui n'avait point eu d'exemple jusque-là, laissa les deux grands prêtres Abiathar et Sadoc, dans l'exercice de leurs fonctions ; mais il y a toute apparence que ces deux grands prêtres ne vivaient pas dans un accord parfait. Comp. 1. Rois, 28, 6 et les remarq. — Salomon étant monté sur le trône, dépouilla Abiathar du sacerdoce, et y confirma Sadoc, selon qu'il avait été prédit à Héli. Comp. 1. Rois, 32 et les remarq. Pl. b. 2, 27.

⁷ Voy. 2. Rois, 23, 8. et suiv.

ŷ. 9. — ⁸ * La pierre de Zohéleth, selon les Rabbins, était une grande pierre qui servait aux exercices des jeunes gens, qui éprouvaient leurs forces à la soulever, ou à la faire mouvoir. — Les sacrifices d'Adonias n'étaient pas des sacrifices pour le culte de Dieu, prescrits par la loi, mais un festin solennel. Comp. 2. Rois, 17, 17.

⁹ à l'est de Jérusalem, de ce côté-ci du mont des Oliviers.

ŷ. 11. — ¹⁰ Le trône d'Israël était héréditaire, mais non point par droit d'aînesse. C'était la volonté de Dieu qui décidait quel était celui des fils du roi qui devait hériter de la couronne. Dieu avait destiné Salomon à être le successeur de David. Voy. 2. Rois, 12, 25. 7, 12. Plus tard, lorsque la religion se fut affaiblie, ce fut le caprice qui disposa de la succession.

ŷ. 12. — ¹¹ * Voy. ŷ. 21. note.

13. Vade, et ingredere ad regem David, et dic ei : Nonne tu domine mi rex jurasti mihi ancillæ tuæ, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo? quare ergo regnat Adonias?

14. Et adhuc ibi te loquente cum rege, ego veniam post te, et complebo sermones tuos.

15. Ingressa est itaque Bethsabee ad regem in cubiculum : rex autem senuerat nimis, et Abisag Sunamitis ministrabat ei.

16. Inclinauit se Bethsabee, et adoravit regem. Ad quam rex : Quid tibi, inquit, vis?

17. Quæ respondens, ait : Domine mi, tu jurasti per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo.

18. Et ecce nunc Adonias regnat, te, domine mi rex, ignorante.

19. Mactavit boves, et pingua reque, et arietes plurimos, et cavit omnes filios regis, Abiathar quoque sacerdotem, et Joab principem militiæ : Salomonem autem servum tuum non vocavit.

20. Verumtamen domine mi rex, in te oculi respiciunt totius Israël, ut indices eis, quis sedere debeat in solio tuo, domine mi rex, post te.

21. Eritque cum dormierit dominus meus rex cum patribus suis, erimus ego et filius meus Salomon peccatores.

22. Adhuc illa loquente cum rege, Nathan propheta venit.

23. Et nuntiaverunt regi, dicentes : Adest Nathan propheta. Cumque introisset in conspectu regis, et adorasset eum pronus in terram,

24. dixit Nathan : Domine mi rex, tu dixisti : Adonias regnet post me, et ipse sedeat super thronum meum?

13. Allez vous présenter au roi David, et dites-lui : O roi, mon seigneur, ne m'avez-vous pas juré, à moi qui suis votre servante, en me disant : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône ¹²? Pourquoi donc Adonias règne-t-il?

14. Lorsque vous parlerez encore avec le roi, je viendrai après vous, et j'appuierai tout ce que vous aurez dit.

15. Bethsabee alla donc trouver le roi dans sa chambre. Le roi était fort vieux, et Abisag de Sunam le servait :

16. Bethsabee se baissa profondément, et elle adora le roi. Le roi lui dit : Que désirez-vous ?

17. Elle lui répondit : Mon seigneur, vous avez juré à votre servante par le Seigneur votre Dieu, et vous m'avez dit : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône.

18. Cependant voilà Adonias qui s'est fait roi, sans que vous le sachiez, ô roi, mon seigneur ?

19. Il a immolé des bœufs, toutes sortes de grasses victimes, et un grand nombre de béliers ; il y a convié tous les enfants du roi, le prêtre même Abiathar, et Joab, général de l'armée ; mais il n'a point convié Salomon, votre serviteur.

20. Cependant tout Israël a maintenant les yeux sur vous, ô roi mon seigneur, attendant que vous leur déclariez, seigneur mon roi, qui doit être assis après vous sur votre trône.

21. Car après que le roi mon seigneur se sera endormi avec ses pères, nous serons traités comme criminels, moi et mon fils Salomon ¹³.

22. Elle parlait encore au roi, lorsque le prophète Nathan arriva.

23. Et l'on dit au roi : Voilà le prophète Nathan. Nathan s'étant présenté devant le roi ¹⁴, l'adora en se baissant profondément en terre ;

24. et il lui dit : O roi mon seigneur, avez-vous dit : Qu'Adonias règne après moi, et que ce soit lui qui soit assis sur mon trône ?

§. 13. — ¹² Cette promesse de David n'est pas clairement marquée dans les Ecritures ; mais elle peut être faite après l'assurance que Dieu lui fit donner par le prophète Nathan, qu'un rejeton sorti de sa race lui succéderait. Comp. 2. Rois, 12, 25 ; 7, 12. 1. Par. 22, 10 ; 28, 5.

§. 21. — ¹³ Adonias, après votre mort, fera condamner avec moi mon fils moi, comme prétendant à la couronne.

§. 23. — ¹⁴ sur quoi Bethsabee se retira (§. 23.).

23. Car il est descendu aujourd'hui, il a immolé des bœufs, des victimes grasses et plusieurs béliers; et il y a convié tous les fils du roi, les généraux de l'armée, et le prêtre Abiathar, qui ont mangé et bu avec lui, en disant : Vive le roi Adonias!

26. Mais pour moi qui suis votre serviteur, il ne m'a point convié, ni le *grand* prêtre Sadoc, ni Banaïas, fils de Joïada, non plus que Salomon, votre serviteur.

27. Cet ordre est-il venu de la part du roi mon seigneur, et ne m'avez-vous point déclaré à moi, votre serviteur, qui était celui qui devait être assis après le roi mon seigneur sur son trône?

28. Le roi David lui répondit : Qu'on me fasse venir Bethsabée. Bethsabée s'étant présentée devant le roi ¹⁵, et se tenant devant lui,

29. le roi lui jura et lui dit : Vive le Seigneur qui délivre mon âme de toutes sortes de périls!

30. Ainsi que je vous ai juré par le Seigneur le Dieu d'Israël, en vous disant : Salomon, votre fils, régnera après moi, et c'est lui qui sera assis en ma place sur mon trône, je le ferai aussi, et je l'exécuterai dès aujourd'hui.

31. Bethsabée baissant profondément son visage en terre, adora le roi ¹⁶, et lui dit : Que David mon seigneur vive à jamais.

32. Le roi David dit encore : Faites-moi venir le *grand* prêtre Sadoc, le prophète Nathan, et Banaïas, fils de Joïada ¹⁷. Lorsqu'ils se furent présentés devant le roi,

33. il leur dit : Prenez avec vous les serviteurs de votre maître; faites monter sur ma mule mon fils Salomon et menez-le à Gihon ¹⁸.

34. Et que Sadoc, *grand* prêtre, et Nathan, le prophète, le sacrent en ce lieu, pour être roi sur Israël ¹⁹. Et vous sonnerez de la trompette, et vous crierez : Vive le roi Salomon!

23. Quia descendit hodie, et immolavit boves, et pinguia, et arietes purimos, et vocavit universos filios regis, et principes exercitus, Abiathar quoque sacerdotem : illisque vescentibus, et bibentibus coram eo, et dicentibus : Vivat rex Adonias !

26. Me servum tuum, et Sadoc sacerdotem, et Banaïam filium Joïadæ, et Salomonem famulum tuum non vocavit.

27. Numquid a domino meo rege exivit hoc verbum, et mihi non indicasti servo tuo, quis sessurus esset super thronum domini mei regis post eum ?

28. Et respondit rex David, dicens : Vocate ad me Bethsabæe. Quæ cum fuisset ingressa coram rege, et stetit ante eum,

29. juravit rex, et ait : Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustia,

30. quia sicut juravi tibi per Dominum Deum Israel, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit super solium meum pro me : sic faciam hodie.

31. Summissoque Bethsabæe in terram vultu, adoravit regem, dicens : Vivat dominus meus David in æternum.

32. Dixit quoque rex David : Vocate mihi Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaïam filium Joïadæ. Qui cum ingressi fuissent coram rege,

33. dixit ad eos : Tollite vobiscum servos domini vestri, et imponite Salomonem filium meum super mulam meam : et ducite eum in Gihon :

34. et ungat eum ibi Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, in regem super Israel : et canetis buccina, atque dicetis : Vivat rex Salomon.

§. 28. — ¹⁵ en même temps que Nathan se retira (§. 32.).

§. 31. — ¹⁶ le salua en se prosternant à terre; et ainsi toutes les fois que cette expression est employée pour exprimer les honneurs rendus à une simple créature.

§. 32. — ¹⁷ le chef de mes gardes du corps (§. 38.).

§. 33. — ¹⁸ Vallée au nord-ouest de Jérusalem, avec une fontaine de même nom.

§. 34. — ¹⁹ Sur le sacre des rois voy. 1. Rois, 10, 1 et les remarq.

35. Et ascendetis post eum, et veniet, et sedebit super solium meum, et ipse regnabit pro me : illuc praecipiam ut sit dux super Israel, et super Judam.

36. Et respondit Banaïas filius Joiada, regi, dicens : Amen : sic loquatur Dominus Deus domini mei regis.

37. Quomodo fuit Dominus cum domino meo rege, sic sit eum Salomone, et sublimius faciat solium ejus a solio domini mei regis David.

38. Descendit ergo Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, et Banaïas filius Joiada, et Cerethi, et Phelethi : et imposuerunt Salomonem super mulam regis David, et adduxerunt eum in Gihon.

39. Sumpsitque Sadoc sacerdos cornu olei de tabernaculo, et unxit Salomonem : et cecinerunt buccina, et dixit omnis populus : Vivat rex Salomon.

40. Et ascendit universa multitudo post eum, et populus canentium tibiis, et laetantium gaudio magno, et insonuit terra a clamore eorum.

41. Audivit autem Adonias, et omnes qui invitati fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat : sed et Joab, audita voce tubæ, ait : Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis ?

42. Adhuc illo loquente, Jonathas filius Abiathar sacerdotis venit : cui dixit Adonias : Ingredere, quia vir fortis es, et bona nuntians.

43. Responditque Jonathas Adonias : Nequaquam : dominus enim noster rex David regem constituit Salomonem :

44. misitque eum Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaïas filium Joiada, et Cerethi, et Phelethi, et imposuerunt eum super mulam regis.

45. Unxeruntque eum Sadoc sacerdos et Nathan propheta regem

35. Vous retournerez en le suivant, et il viendra s'asseoir sur mon trône ; il regnera en ma place, et je lui ordonnerai d'être le chef sur Israël et sur Juda.

36. Banaïas, fils de Joiada, répondit au roi : Qu'il soit ainsi. Que le Seigneur, le Dieu du roi mon seigneur, l'ordonne ainsi²⁰.

37. Comme le Seigneur a été avec le roi mon seigneur, qu'il soit de même avec Salomon, et qu'il élève son trône encore plus que ne l'a été le trône de David mon roi et mon seigneur.

38. Alors le grand prêtre Sadoc descendit avec le prophète Nathan, Banaïas, fils de Joiada, les Cerethiens et les Phelethiens, et ils firent monter Salomon sur la mule du roi David, et ils le menèrent à Gihon.

39. Et Sadoc, grand prêtre, prit du tabernacle une corne pleine d'huile²¹, et sacra Salomon. Ils sonnèrent de la trompette, et tout le monde s'écria : Vive le roi Salomon !

40. Tout le peuple vint après lui. Plusieurs jouaient de la flûte, et donnaient des marques d'une grande joie, et la terre retentissait de leurs acclamations.

41. Adonias et tous ceux qu'il avait conviés entendirent ce bruit lorsque le festin était achevé. Et Joab ayant oui sonner de la trompette, dit : Que veulent dire ces cris et ce tumulte de la ville ?

42. Lorsqu'il parlait encore, Jonathas, fils d'Abiathar, prêtre, se presenta ; et Adonias lui dit : Entrez, car vous êtes un homme de cœur, et vous nous apporterez de bonnes nouvelles²².

43. Jonathas répondit à Adonias : Il n'en est point ainsi ; car le roi David notre seigneur a établi roi Salomon.

44. Il a envoyé avec lui le grand prêtre Sadoc, le prophète Nathan, Banaïas, fils de Joiada, les Cerethiens et les Phelethiens, et ils l'ont fait monter sur la mule du roi.

45. Et Sadoc, grand prêtre, et le prophète Nathan l'ont sacre roi à Gihon, d'où ils sont

ŷ. 36. — ²⁰ puisse-t-il le ratifier!

ŷ. 39. — ²¹ du saint tabernacle (2. Rois, 6, 17.), où était l'huile sainte. Voy. 2. Moys. 30, 22. et suiv. Comp. 1. Rois, 16, 1.

ŷ. 42. — ²² On a déjà pu remarquer ailleurs (2. Rois, 18, 25-27.) qu'un honnête homme ne se chargeait point d'annoncer de mauvaises nouvelles.

revenus avec des cris de réjouissance qui ont retenti par toute la ville : c'est là le bruit que vous avez entendu.

46. Salomon même est déjà assis sur le trône du royaume.

47. Et les serviteurs du roi ont été témoigner leur joie ²³ au roi David notre seigneur, en lui disant : Que Dieu rende le nom de Salomon encore plus illustre que le vôtre, et qu'il élève son trône au-dessus de votre trône. Et le roi adorant Dieu dans son lit,

48. a dit : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux mon fils assis sur mon trône.

49. Ceux donc qu'Adonias avait conviés, se levèrent tous saisis de frayeur, et chacun s'en alla de son côté.

50. Mais Adonias craignant Salomon, se leva de même et s'en alla tenir la corne de l'autel ²⁴.

51. Alors on vint dire à Salomon : Voilà Adonias qui, craignant le roi Salomon, a pris la corne de l'autel, et qui dit : Que le roi Salomon me jure aujourd'hui, qu'il ne fera point mourir son serviteur par l'épée.

52. Salomon répondit : S'il est homme de bien, il ne tombera pas en terre un seul poil de sa tête; mais s'il est trouvé coupable, il mourra ²⁵.

53. Le roi Salomon envoya donc vers Adonias, et le fit tirer de l'autel; et Adonias s'étant présenté devant le roi Salomon, l'adora, et Salomon lui dit : Allez-vous-en en votre maison.

in Gihon : et ascenderunt inde lætantes : et insonuit civitas : hæc est vox, quam audistis.

46. Sed et Salomon sedet super solium regni.

47. Et ingressi servi regis benedixerunt domino nostro regi David, dicentes : Amplificet Deus nomen Salomonis super nomen tuum, et magnificet thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit rex in lectulo suo :

48. et locutus est : Benedictus Dominus Deus Israel, qui dedit hodie sedentem in solio meo, videtibus oculis meis.

49. Territi sunt ergo, et surrexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adonia, et ivit unusquisque in viam suam.

50. Adonias autem timens Salomonem, surrexit et abiit, tenuitque cornu altaris.

51. Et nuntiaverunt Salomoni, dicentes : Ecce Adonias timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris, dicens : Juret mihi rex Salomon hodie, quod non interficiat servum suum gladio.

52. Dixitque Salomon : Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram : sin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

53. Misit ergo rex Salomon, et eduxit eum ab altari : et ingressus adoravit regem Salomonem : dixitque ei Salomon : Vade in domum tuam.

CHAPITRE II.

Dernière volonté et riort de David. Salomon lui succède; fermeté de son gouvernement.

1. Or le jour de la mort de David étant proche, il donna ces avis à Salomon, son fils et il lui dit :

1. Appropinquaverunt autem dies David ut moreretur, præcepitque Salomoni filio suo, dicens :

§. 47. — ²³ Litt. : ont béni le roi David notre seigneur — lui ont témoigné les vœux qu'ils formaient pour que ses ordres fussent exécutés.

§. 50. — ²⁴ pour y chercher un asile. Voy. 2. Moys. 21, 14. Pl. b. 2, 28.

§. 52. — ²⁵ Comp. pl. b. 2, 22. 23 et suiv.

2. Ego ingredior viam universæ terre : confortare, et esto vir.

3. Et observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut custodias cæremonias ejus, et præcepta ejus, et judicia, et testimonia, sicut scriptum est in lege Moysi : ut intelligas universa quæ facis, et quocumque te verteris :

4. ut confirmet Dominus sermones suos, quos locutus est de me, dicens : Si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint coram me in veritate, et omni corde suo, et in omni anima sua, non auferetur tibi vir de solio Israel.

5. Tu quoque nosti quæ fecerit mihi Joab filius Sarvia, quæ fecerit duobus principibus exercitus Israel, Abner filio Ner, et Amasæ filio Jether : quos occidit, et effudit sanguinem belli in pace, et posuit cruorem prælii in balteo suo, qui erat circa lumbos ejus, et in calceamento suo, quod erat in pedibus ejus.

6. Facies ergo juxta sapientiam tuam, et non deduces canitiem ejus pacifice ad inferos.

7. Sed et filiis Berzellai Galaaditis reddes gratiam, eruntque comedentes in mensa tua : occurrerunt enim mihi quando fugiebam a facie Absalom fratris tui.

8. Habes quoque apud te Semei filium Gera filii Jemini de Bahurim, qui maledixit mihi maledictione pessima, quando ibam ad castra : sed quia descendit mihi in occursum cum transirem Jordanem, et juravi ei per Dominum,

2. Me voici près d'entrer dans la voie de toute la terre ¹. Soyez ferme et homme de cœur.

3. Observez tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé ²; marchez dans ses voies, gardez ses cérémonies, ses préceptes, ses ordonnances et ses lois, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse, afin que vous vous conduisiez sagement en tout ce que vous ferez ³, et de quelque côté que vous vous tourniez. 3. *Moy.* 17, 19.

4. C'est ainsi que le Seigneur vérifiera la parole qu'il m'a donnée, lorsqu'il m'a dit : Si vos enfants demeurent fermes dans leur voie ⁴, et qu'ils marchent devant moi dans la vérité ⁵, de tout leur cœur et de toute leur âme, vous aurez toujours quelqu'un de vos descendants qui sera assis sur le trône d'Israël ⁶.

5. Vous savez aussi de quelle manière m'a traité Joab, fils de Sarvia, et ce qu'il a fait à deux généraux de l'armée d'Israël, à Abner, fils de Ner, et à Amasa, fils de Jéthier, qu'il a assassinés, ayant répandu leur sang durant la paix, comme il aurait fait durant la guerre, et en ayant ensanglanté l'humidrier qui était sur ses reins, et les souliers qu'il avait aux pieds ⁷. 2. *Rois*, 3, 27. 20, 10.

6. Vous ferez donc selon votre sagesse, et vous ne permettrez pas qu'après avoir vieilli, il descende en paix dans le tombeau ⁸.

7. Vous témoignerez aussi votre reconnaissance aux fils de Berzellai, de Galaad, et ils mangeront à votre table, parce qu'ils sont venus au-devant de moi lorsque je fuyais devant Absalom, votre frère. 2. *Rois*, 17, 27. 19, 31. 31.

8. Vous avez de plus auprès de vous Séméï, fils de Géra, fils de Jémîni, de Bahurim, qui prononça des malédictions contre moi, et me dit les outrages les plus sanglants, lorsque je m'en allais au camp ⁹. Mais parce qu'il vint au-devant de moi quand je passai le Jourdain, je lui jurai par le Seigneur que je ne le fe-

ÿ. 2. — ¹ de mourir, ce qui est le sort commun de tous les hommes.

ÿ. 3. — ² Litt. : Faites attention aux observances du Seigneur... — aux préceptes (que l'on doit garder, observer). Voy. 3. *Moy.* 8, 35.

³ La loi de Dieu est une source féconde de lumière, de prudence et de sagesse. Comp. *Ps.* 18, 8 et suiv.

ÿ. 4. — ⁴ s'ils suivent les règles de la morale.

⁵ avec fidélité.

⁶ vous aurez à jamais un successeur sur le trône d'Israël

ÿ. 5. — ⁷ qui est en général un homme de saug.

ÿ. 6. — ⁸ vous ne permettrez pas qu'il meure d'une mort naturelle, mais vous le ferez exécuter comme un meurtrier, quoiqu'il soit déjà d'un âge avancé. Comp.

ÿ. 31. 33. 2. *Rois*, 3, 39.

ÿ. 8. — ⁹ Dans l'hébr. : à Machanaïm, lors de la fuite devant Absalom.

rais point mourir par l'épée. 2. *Rois*, 16, 5. 19, 19.

9. Ne laissez pas néanmoins son crime impuni ¹⁰. Vous êtes sage pour savoir comment vous devez le traiter; et vous aurez soin qu'en sa vicillesse il ne descende au tombeau que par une mort sanglante.

10. David s'endormit donc avec ses pères¹¹; et il fut enseveli dans la ville de David¹².

11. Le temps du règne de David sur Israël fut de quarante ans. Il régna sept ans à Hébron, et trente-trois ans dans Jérusalem¹³. 1. *Par.* 29, 27. 2. *Rois*, 5, 4, 5.

12. En même temps Salomon s'assit sur le trône de David, son père; et son règne s'affermi puissamment.

13. Alors Adonias, fils d'Haggith, vint trouver Bethsabée, mère de Salomon. Bethsabée lui dit : Venez-vous ici avec un esprit de paix? Il lui répondit : *Oui*, j'y viens avec des pensées de paix.

dicens : Non te interficiam gladio :

9. tu noli pati eum esse innoxium. Vir autem sapiens es, ut scias quæ facies ei, deducesque canos ejus cum sanguine ad inferos.

10. Dormivit igitur David cum patribus suis, et sepultus est in civitate David.

11. Dies autem quibus regnavit David super Israel, quadraginta anni sunt : in Hebron regnavit septem annis, in Jerusalem, triginta tribus.

12. Salomon autem sedit super thronum David patris sui, et firmatum est regnum ejus nimis.

13. Et ingressus est Adonias filius Haggith ad Bethsabée matrem Salomonis. Quæ dixit ei : Pacificusne est ingressus tuus? Qui respondit : Pacificus.

§. 9. — ¹⁰ Séméï était un rebelle contre l'oint de Dieu, et il avait de plus blasphémé contre lui. Par là même il s'était montré rebelle et blasphémateur contre Dieu même qui avait fait choix de David pour être son représentant. Or, quoique David lui eût pardonné les torts qu'il avait à son égard, et les eût laissés impunis, il ne pouvait ni se montrer indifférent au sujet de l'offense commise envers Dieu, ni se dispenser de lui infliger la punition qu'elle méritait : ainsi c'était de son devoir de le livrer à la justice vindicative.

§. 10. — ¹¹ L'an du monde 2990, avant Jésus-Christ 1014.

¹² sur le mont Sion. Voy. 2. *Rois*, 5, 7. *Act.* 2, 29. L'Esprit-Saint lui-même *Eccli.* 47. fait l'éloge de ce roi qui fut plus grand encore par sa piété que par l'éclat de ses actions. David fut non-seulement prophète, mais il fut proprement le prophète du Christ et de son Eglise, soit parce que dans les différentes circonstances de sa vie il apparut comme le type vivant du Messie, soit parce qu'il a comme consigné dans ses Psaumes tous les mystères du Christ et de son Eglise. Aussi non-seulement Jésus-Christ et ses apôtres ont cité ses divins cantiques contre les Juifs, mais l'Eglise en fait dans ses prières un usage continu, comme si pour exprimer à Dieu sa reconnaissance et ses louanges, ses besoins et ses vœux, ses espérances et son amour, elle n'avait point d'autres voix que les hymnes mystérieux du chantre et du prophète royal.

§. 11. — ¹³ David régna proprement quarante ans et six mois; mais il est ordinaire dans l'écriture, de même que dans la plupart des auteurs de l'antiquité, qu'en matière de chronologie les fractions soient négligées. — David, considéré simplement comme homme, fut un prince d'une âme élevée, d'un esprit cultivé et rempli des sentimens de la piété la plus vive et de la sensibilité la plus tendre. — L'influence de son génie se fit sentir durant tout le cours de son règne, et dans toutes les parties de l'administration. — A l'occident, la mer; à l'orient, l'Euphrate; au sud, le torrent d'Egypte; au nord, la Syrie qui lui payait tribut, telles furent sous ce roi conquérant les limites du royaume d'Israël. — On a remarqué qu'un roi doué de génie, d'un seul coup porte au plus haut degré la gloire d'une nation. Sous les rois incapables ou faibles tout va en décadence et souvent tout se perd. Les républiques sans cesse agitées jettent moins d'éclat. Les siècles les plus glorieux ont été marqués par des monarques puissants : tels furent, dans l'antiquité, les siècles de Sésostris, de Nabuchodonosor, de Cyrus, d'Alexandre, d'Auguste; dans le moyen âge, le siècle de Charlemagne, celui de saint Louis; dans les temps modernes, le siècle de Louis XIV, auquel on peut joindre le règne de Napoléon. Le règne de David, dans le royaume du peuple de Dieu, ne fait point exception à la règle.

14. Addiditque : Sermo mihi est ad te. Cui ait : Loquere. Et ille :

15. Tu, inquit, nosti, quia meum erat regnum, et me præposuerat omnis Israel sibi in regem : sed translatum est regnum, et factum est fratribus mei : a Domino enim constitutum est ei.

16. Nunc ergo petitionem unam precor a te ; ne confundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni regi (neque enim negare tibi quidquam potest) ut det mihi Abisag Sunamitidem uxorem.

18. Et ait Bethsabée : Bene, ego loquar pro te regi.

19. Venit ergo Bethsabée ad regem Salomonem, ut loqueretur ei pro Adonia : et surrexit rex in occursum ejus, adoravitque eam, et sedit super thronum suum : positusque est thronus matri regis, quæ sedit ad dexteram ejus.

20. Dixitque ei : Petitionem unam parvulam ego deprecor a te : ne confundas faciem meam. Et dixit ei rex : Pete mater mea : neque enim fas est ut avertam faciem tuam.

21. Quæ ait : Detur Abisag Sunamitis Adoniae fratri tuo uxor.

22. Responditque rex Salomon, et dixit matri suæ : Quare postulas Abisag Sunamitidem Adoniae ? postula ei et regnum : ipse est enim frater meus major me, et habet Abiathar sacerdotem, et Joab filium Sarviae.

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum, dicens : Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, quia contra animam suam locutus est Adonia verbum hoc.

14. Et il ajouta : J'ai un mot à vous dire. — Dites, répondit Bethsabée.

15. Vous savez, dit Adonias, que la couronne n'appartenait, et que tout Israël n'avait choisi par préférence pour être son roi ; mais le royaume a été transféré, et il est passé à mon frère, parce que c'est le Seigneur qui le lui a donné.

16. Maintenant donc je n'ai qu'une prière à vous faire ; ne me faites pas cette confusion que de me refuser¹⁵. Bethsabée ajouta : Expliquez-vous.

17. Adonias lui dit : Comme le roi Salomon ne peut rien vous refuser, je vous prie de lui demander pour moi Abisag, de Sunam, afin que je l'épouse¹⁵.

18. Bethsabée lui répondit : *Je le veux bien*, je parlerai pour vous au roi.

19. Bethsabée vint donc trouver le roi Salomon, afin de lui parler pour Adonias. Le roi se leva, vint au-devant d'elle, la salua profondément, et il s'assit sur son trône ; et l'on mit un trône pour la mère du roi, laquelle s'assit à sa main droite,

20. Et elle lui dit : Je n'ai qu'une petite prière à vous faire ; ne me donnez pas la confusion d'être refusée. Le roi lui dit : *Mère, dites ce que vous me demandez ; car il ne serait pas juste de vous renvoyer mécontente*¹⁶.

21. Bethsabée lui dit : Donnez Abisag de Sunam à votre frère Adonias, afin qu'il l'épouse.

22. Le roi Salomon répondit à sa mère, et lui dit : Pourquoi demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias ? Demandez donc aussi pour lui le royaume : car il est mon frère aîné ; et il a *déjà pour lui* Abiathar, grand prêtre, et Joab, fils de Sarvia¹⁷.

23. Salomon jura donc par le Seigneur, et dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité¹⁸, s'il n'est vrai qu'Adonias, par cette demande, a parlé contre sa propre vie.

§. 16. — ¹⁵ Litt. : ne couvrez point ma face de confusion, — ne me rebutez point.

§. 17. — ¹⁵ Théodoret et beaucoup d'autres interprètes croient que ce fut à l'instigation de Joab qu'Adonias demanda Abisag pour épouse, ce qui était un moyen de se frayer la voie au trône (note 17.).

§. 20. — ¹⁶ Litt. : de faire détourner votre face, — de vous rebuter.

§. 21. — ¹⁷ Si vous demandez Abisag pour lui, vous demandez donc aussi pour lui le royaume ; car il ne manquera pas de faire valoir cette faveur, comme une reconnaissance faite par moi de ses droits (2. Rois, 16, 21. Pl. h. 1, 4. note), ce qui lui ouvrirait une voie facile au trône, attendu qu'il est mon aîné, et, qu'en outre, il a le grand prêtre et le général des armées de son côté.

§. 23. — ¹⁸ Litt. : Que Dieu me fasse ceci et ajoute cela, — Que Dieu me punisse, si Adonias n'expie pas cette demande au prix de sa vie!

24. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a affermi, qui m'a fait asseoir sur le trône de David, mon père, et qui a établi ma maison ¹⁹, comme il l'avait dit, qu'Adonias sera mis à mort aujourd'hui ²⁰.

25. Et le roi Salomon ayant envoyé Banaïas, fils de Joïada, pour exécuter cet ordre, il tua Adonias, et il mourut *ainsi*.

26. Le roi dit aussi à Abiathar, *grand* prêtre : Allez à Anathoth, dans la terre qui vous appartient ²¹. Vous mériteriez la mort ²²; mais je ne vous ferai pas mourir, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur *notre* Dieu devant David mon père, et que vous avez accompagné mon père dans tous les travaux qu'il a endurés ²³.

27. Salomon reléqua donc Abiathar, afin qu'il ne fût plus les fonctions de *grand* prêtre du Seigneur, et que la parole que le Seigneur avait prononcée dans Silo touchant la maison d'Héli, fût *ainsi* accomplie ²⁴.

28. Cette nouvelle étant venue à Joab, qui avait suivi le parti d'Adonias, et non celui de Salomon ²⁵, il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur, et prit la corne de l'autel ²⁶.

29. On vint dire au roi Salomon que Joab s'était enfui dans le tabernacle du Seigneur, et qu'il se tenait à l'autel. Et Salomon envoya Banaïas, fils de Joïada, et lui dit : Allez, et le tuez.

30. Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, et dit à Joab : Le roi vous commande de sortir de là. Joab lui répondit : Je ne

24. Et nunc vivit Dominus, qui firmavit me, et collocavit me super solium David patris mei, et qui fecit mihi domum, sicut locutus est, quia hodie occidetur Adonias.

25. Misitque rex Salomon per manum Banaïæ filii Joiadæ, qui interfecit eum, et mortuus est.

26. Abiathar quoque sacerdos dixit rex : Vade in Anathoth ad agrum tuum, equidem vir mortuus es : sed hodie te non interficiam, quia portasti arcam Domini Dei coram David patre meo, et sustinisti laborem in omnibus, in quibus laboravit pater meus.

27. Ejecit ergo Salomon Abiathar, ut non esset sacerdos Domini, ut impletur sermo Domini, quem locutus est super domum Heli in Silo.

28. Venit autem nuntius ad Joab, quod Joab declinasset post Adoniam, et post Salomonem non declinasset : fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, et apprehendit cornu altaris.

29. Nuntiatumque est regi Salomoni, quod fugisset Joab in tabernaculum Domini, et esset juxta altare : misitque Salomon Banaïam filium Joiadæ, dicens : Vade, interfice eum.

30. Et venit Banaïas ad tabernaculum Domini, et dixit ei : Hec dicit rex : Egredere. Qui ait : Non

ÿ. 24. — ¹⁹ qui m'a donné une postérité.

²⁰ Ce n'était pas là de la précipitation, mais une promptitude d'exécution nécessaire et commandée par la prudence, puisqu'il s'agissait de prévenir une guerre civile. Du reste cette demande d'Adonias n'était pas sa première faute; déjà par ses prétentions au trône et par sa rébellion du vivant de son père, il avait mérité la mort. *Pl. h.* 1, 5 et suiv.

ÿ. 26. — ²¹ Retirez-vous dans le lieu de votre demeure. Anathoth était une ville sacerdotale.

²² Litt. : A la vérité vous êtes un homme de mort, — vous mériteriez la mort

²³ et parce que vous avez partagé le sort de mon père.

ÿ. 27. — ²⁴ Salomon dépouilla Abiathar de l'exercice des fonctions de grand prêtre, et en revêtit Sadoc. Il accomplit ainsi l'assurance donnée par Samuel (1. *Rois*, 2, 32.), que la souveraine sacrificature serait ôtée à la famille d'Héli, et transférée à une autre branche de la famille d'Éléazar. — Selon l'opinion la plus commune, Abiathar n'était point de la famille d'Éléazar, mais de celle d'Ithamar, frère d'Éléazar. (Voy. 2. *Moy.* 28. 1; 1. *Rois*, 2, 32) — Salomon ne dépouilla point Abiathar du sacerdoce, ce qui n'était point en son pouvoir, car le pouvoir sacerdotal était indépendant du pouvoir civil; mais il lui en interdit seulement l'exercice, en punition de son adhésion au parti d'Adonias.

ÿ. 28. — ²⁵ Dans l'hébr. : ... avait suivi Adonias, bien qu'il n'eût pas suivi Ab-salom.

²⁶ Voy. *pl. h.* 1, 50.

ediar, sed hic moriar. Renun-
vit Banaïas regi sermonem, di-
ns : Ilæc locutus est Joab, et
æc respondit mihi.

31. Dixitque ei rex : Fac sicut
locutus est : et interfice eum, et
sepeli, et amovebis sanguinem
innocentem, qui effusus est a
Joab, a me, et a domo patris
mei.

32. Et reddet Dominus sangui-
nem ejus super caput ejus, quia
interfecit duos viros justos, me-
lioresque se : et occidit eos gladio,
patre meo David ignorante, Abner
filium Ner principem militiæ Is-
rael, et Amasam filium Jether
principem exercitus Juda :

33. et revertetur sanguis illo-
rum in caput Joab, et in caput se-
minis ejus in sempiternum. David
autem et semini ejus, et domui
et throno illius, sit pax usque in
æternum a Domino.

34. Ascendit itaque Banaïas fi-
lius Joïadæ, et aggressus eum in-
terfecit : sepultusque est in domo
sua in deserto.

35. Et constituit rex Banaïam
filium Joïadæ pro eo super exer-
citurum, et Sadoc sacerdotem posuit
pro Abiathar.

36. Misit quoque rex, et vocavit
Semeï, dixitque ei : Edifica tibi
domum in Jerusalem, et habita
ibi : et non egredieris inde huc
aliquo illuc.

37. Quacumque autem die
eure sus fueris, et transieris for-
tem Cedron, scito te interfici-
endum : sanguis tuus erit super
caput tuum.

sortirai point, mais je mourrai en ce lieu.
Banaïas fit son rapport au roi, et lui dit :
Voilà la réponse que Joab m'a faite.

31. Le roi lui dit : Faites comme il vous
a dit : tuez-le, et l'ensevelissez; et vous
éloignerez de moi et de la maison de mon
père le sang innocent qui a été répandu par
Joab ²⁷.

32. Et le Seigneur fera retomber son sang ²⁸
sur sa tête, parce qu'il a assassiné deux hom-
mes justes qui valaient mieux que lui, et
qu'il a tué par l'épée, sans que mon père
David le sût, Abner, fils de Ner, général de
l'armée d'Israël, et Amasa, fils de Jether,
général de l'armée de Juda. 2. *Rois*, 3, 27.
20, 10.

33. Et leur sang retombera pour jamais
sur la tête de Joab et sur la tête de sa pos-
térité. Mais que le Seigneur donne une éter-
nelle paix à David et à sa postérité, à sa
maison et à son trône.

34. Banaïas donc, fils de Joïada, étant allé
où était Joab, l'attaqua et le tua ²⁹; et il fut
enseveli en sa maison, dans le désert ³⁰.

35. Alors le roi établit en la place de Joab,
Banaïas, fils de Joïada, pour être général de
l'armée; et Sadoc pour grand prêtre, en la
place d'Abiathar.

36. Le roi envoya aussi appeler Séméï, et
lui dit : Bâissez-vous une maison à Jerusa-
lem, et demeurez-y, et n'en sortez point,
pour aller d'un côté et d'un autre.

37. Si vous en sortez jamais, et si vous
passez le torrent de Cédron, sachez que vous
serez tué au même jour, et votre sang re-
tombera sur votre tête ³¹.

ŷ. 31. — ²⁷ aiusi vous éloignerez de moi et de ma maison le châtimeut que nous mériterions, si nous laissions ce meurtrier impuni. — David, pour des considérations de prudence et de politique, n'avait pu lui-même tirer vengeance des meurtres qu'avait commis Joab. *Voy.* ŷ. 5. et les notes qui suiv.

ŷ. 32. — ²⁸ ses meurtres.

ŷ. 34. — ²⁹ Selon quelques-uns hors du tabernacle, après l'avoir arraché de l'autel (à cause de 2. *Moys.* 21, 14.); selon d'autres, et avec plus de vérité, à l'autel même, ce que Salomon (ŷ. 31.) permit parce que l'exécution de ce grand criminel était à ses yeux un sacrifice dû à la justice divine, et par là même une action méritoire devant Dieu.

³⁰ dans une contrée à moitié déserte. Ainsi finit cet homme justement célèbre par ses qualités et ses talents militaires, mais arrogant, orgueilleux et cruel. Par cette lin tragique, l'Écriture nous apprenu que tous les dons, quand ils ne sont pas accompagnés d'une vraie vertu et d'une solide piété, servent bien plus à précipiter l'homme dans sa perte, qu'à le rendre vraiment grand et heureux.

ŷ. 37. — ³¹ vous serez vous-même cause de votre mort. Salomon sachant que Séméï était très-mal disposé, voulait l'avoir sous ses yeux dans la capitale, afin de

38. Séméï dit au roi : Cet ordre est très-juste. Ce que le roi mon seigneur a dit sera exécuté par son serviteur. Séméï demoura donc longtemps à Jérusalem.

39. Mais trois ans s'étant passés, il arriva que les esclaves de Séméï s'enfuirent vers Achis, fils de Maacha, roi de Geth; et on vint dire à Séméï que ses esclaves étaient allés à Geth.

40. Séméï fit donc aussitôt seller son âne, et s'en alla vers Achis à Geth, pour redemander ses esclaves, et les ramena de Geth.

41. Salomon ayant été averti que Séméï avait été de Jérusalem à Geth, et en était revenu,

42. l'envoya quérir, et lui dit : Ne vous ai-je pas averti auparavant, et ne vous ai-je pas juré par le Seigneur, en vous disant : Si vous sortez jamais pour aller d'un côté ou d'un autre, sachez que vous serez puni de mort au même jour. Et vous m'avez répondu : Rien n'est plus juste que ce que je viens d'ouïr.

43. Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le serment que vous avez fait au Seigneur, et l'ordre que je vous avais donné?

44. Et le roi dit à Séméï : Vous savez tout le mal que votre conscience vous reproche d'avoir fait à David, mon père. Le Seigneur a fait retomber votre méchanceté sur votre tête.

45. Mais le roi Salomon sera béni, et le trône de David sera stable éternellement devant le Seigneur.

46. Le roi donna donc l'ordre à Banaïas, fils de Joïada, qui étant allé l'exécuter, frappa Séméï, et le tua ³².

38. Dixitque Semei regi : Bonus sermo; sicut locutus est dominus meus rex, sic faciet servus tuus. Habitavit itaque Semei in Jerusalem diebus multis.

39. Factum est autem post annos tres, ut fugerent servi Semei ad Achis filium Maacha regem Geth : nuntiatumque est Semei, quod servi ejus essent in Geth.

40. Et surrexit Semei, et stravit asinum suum : ivitque ad Achis in Geth ad requirendum servos suos, et adduxit eos de Geth.

41. Nuntiatum est autem Salomoni, quod isset Semei in Geth de Jerusalem, et rediisset.

42. Et mittens vocavit eum, dixitque illi : Nonne testificatus sum tibi per Dominum, et prædixi tibi : Quacumque die egressus, teris huc et illuc, scito te esse moriturum? Et respondisti mihi : Bonus sermo, quem audivi.

43. Quare ergo non custodisti jurjurandum Domini, et præceptum quod præceperam tibi?

44. Dixitque rex ad Semei : Tu nosti omne malum, cujus tibi conscium est cor tuum, quod fecisti David patri meo : reddidit Dominus malitiam tuam in caput tuum.

45. Et rex Salomon benedictus, et thronus David erit stabilis coram Domino usque in sempiternum.

46. Jussit itaque rex Banaïæ filio Joiadæ : qui egressus percussit eum, et mortuus est.

le faire périr au premier crime dont il se rendrait coupable, ce qui, vu son cœur obstiné et son penchant à la révolte, était facile à prévoir.

ÿ. 46. — ³² Voy. ÿ. 37. note 31. — Dans toutes ces exécutions qu'il ordonne, Salomon ne fait observer aucune forme de jugement. Il y a des circonstances où la promptitude seule peut prévenir ou faire échouer de sinistres projets, ce qui peut arriver surtout au commencement du règne d'un jeune prince à qui des frères ambitieux disputent le trône. — Du reste, ces formes de jugement observées parmi nous, et qui ont donné lieu à des lois légales, n'étaient anciennement guères connues en Orient, et de nos jours même elles ne le sont pas davantage.

CHAPITRE III.

Mariage de Salomon, sa prière, sagesse d'un jugement qu'il rend.

1. Confirmatum est igitur regnum in manu Salomonis, et affinitate conjunctus est Pharaoni regi Egypti : accepit namque filiam ejus, et adduxit in civitatem David, donec compleret ædificans domum suam, et domum Domini et murum Jerusalem per circuitum.

2. Attamen populus immolabat in excelsis : non enim ædificatum erat templum nomini Domini usque in diem illum.

3. Dilixit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris sui, excepto quod in excelsis immolabat, et accendebat thymiana.

4. Abiit itaque in Gabaon, ut immolaret ibi : illud quippe erat excelsum maximum : mille hos-

1. Ainsi le règne de Salomon fut affermi. Or Salomon s'allia avec Pharaon, roi d'Égypte : car il épousa sa fille ¹, qu'il amena dans la ville de David, jusqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir sa maison, la maison du Seigneur, et les murs qu'il faisait faire tout autour de Jérusalem. 2. *Par.* 1, 1. 8, 11.

2. Le peuple néanmoins immolait toujours sur les hauts lieux ², parce que jusqu'alors on n'avait point encore bâti de temple au Seigneur ³.

3. Or Salomon aimait le Seigneur, et il se conduisit selon les préceptes de David, son père, excepté qu'il sacrifiait et qu'il brûlait de l'encens dans les hauts lieux ⁴.

4. Il s'en alla donc à Gabaon pour sacrifier, parce que c'était là le plus considérable de tous les hauts lieux ⁵ : et il offrit

ŷ. 1. — ¹ Un Hébreu pouvait contracter mariage avec une femme étrangère, pourvu que ce ne fût pas une Chananéenne (3. *Moy.* 23, 7.); l'épouse toutefois devait embrasser la religion israélite (*Esdr.* 9, 1.), ce que fit apparemment l. fille du roi (*Ps.* 44, 11. 12.), quoiqu'il semble que dans la suite elle apostasia de nouveau (*Pl.* 4. 11, 1. 8.).

ŷ. 2. — ² Les hauts lieux dont il est si souvent fait mention dans les Ecritures, étaient des montagnes, des collines ou des rochers où étaient dressés des autels, soit sur la roche vive, soit dans des bois sacrés. Il y en avait de deux sortes. Ceux sur lesquels les anciens Chananéens avaient honoré leurs fausses divinités, et ceux que les patriarches, les prophètes ou quelques grands hommes avaient fréquentés, et spécialement ceux où l'arche sainte avait séjourné. Parmi ces lieux vénérés on cite surtout Bethel, Sichem, Hébron, Gabaon, Silo, Cariath-Jarim, Gabaon, Ramatha etc. qui rappellent autant de villes, car dans la Palestine les villes et les villages étaient d'ordinaire bâtis sur des hauteurs, ou au pied de quelques collines. La hauteur de ces lieux, le silence et l'ombrage des forêts, et plus que tout cela, les souvenirs qu'ils rappelaient, avaient leur religion, et inspiraient un respect particulier. Ainsi tous les hauts lieux n'étaient pas consacrés aux idoles; sur plusieurs c'était le vrai Dieu qu'on honorait; mais ce culte, qui fut permis en certaines occasions, étant en général prohibé, parce que le lieu fixé pour honorer Dieu était le tabernacle, et plus tard le temple.

³ Le peuple encore à cette époque offrait ses sacrifices à Dieu en différents endroits, parce que le tabernacle, qui était le seul lieu où l'on devait sacrifier (3. *Moy.* 17, 4. 5. *Moy.* 12, 13. 14.), n'avait point de siège fixe. Lorsque le temple eut été bâti, une loi plus sévère fut portée (4. *Rois.* 18, 22.). Jusque-là il y avait eu en ce point, aussi bien que dans l'observation des autres rites relatifs au culte de Dieu, bien du laisser aller.

ŷ. 3. — ⁴ sans doute par le ministère des prêtres; mais encore, d'après la loi, n'était-il permis de le faire que dans le saint tabernacle.

ŷ. 4. — ⁵ Les hauts lieux les plus renommés, si l'on excepte le lieu où était l'arche d'alliance (ŷ. 15.), l'autel de Moïse et l'ancien tabernacle, étaient à Gabaon (1. *Par.* 16, 19. 21, 29.).

mille hosties en holocauste sur l'autel qui était à Gabaon.

5. Or le Seigneur apparut à Salomon en songe pendant la nuit ⁶, et lui dit : Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

6. Salomon lui répondit : Vous avez usé d'une grande miséricorde envers David, mon père, votre serviteur, selon qu'il a marché devant vous dans la vérité et dans la justice, et que son cœur a été droit devant vos yeux. Vous lui avez conservé cette grande miséricorde, et vous lui avez donné un fils qui est assis sur son trône, comme il paraît aujourd'hui.

7. Maintenant donc, ô Seigneur mon Dieu, vous m'avez fait régner, moi qui suis votre serviteur, en la place de David, mon père; mais je ne suis encore qu'un jeune enfant ⁷ qui ne sait de quelle manière il se doit conduire ⁸.

8. Et votre serviteur est au milieu du peuple que vous avez choisi, d'un peuple infini, qui est innombrable à cause de sa multitude.

9. *Je vous supplie* donc de donner à votre serviteur un cœur docile, afin qu'il puisse juger votre peuple, et discerner entre le bien et le mal : car qui pourra rendre la justice à votre peuple, à ce peuple qui est si nombreux? 2. *Par.* 1, 10.

10. Le Seigneur agréa donc que Salomon lui eût fait cette demande.

11. Et il dit à Salomon : Parce que vous m'avez fait cette demande, et que vous n'avez point désiré que je vous donnasse un grand nombre d'années, ou de grandes richesses, ou la vie de vos ennemis ⁹, mais que vous m'avez demandé la sagesse pour discerner ce qui est juste;

12. j'ai déjà fait ce que vous m'avez demandé, et je vous ai donné un cœur si plein de sagesse et d'intelligence, qu'il n'y a jamais eu d'homme avant vous qui vous ait

tias in holocaustum obtulit Salomon super altare illud in Gabaon.

5. Apparuit autem Dominus Salomoni per somnium nocte, dicens : Postula quod vis ut dem tibi.

6. Et ait Salomon : Tu fecisti cum servo tuo David patre meo misericordiam magnam, sicut ambulavit in conspectu tuo in veritate, et iustitia, et recto corde tecum : custodisti ei misericordiam tuam grandem, et dedisti ei filium sedentem super thronum ejus, sicut est hodie.

7. Et nunc Domine Deus, tu regnare fecisti servum tuum pro David patre meo : ego autem sum puer parvulus, et ignorans egressum et introitum meum.

8. Et servus tuus in medio est populi, quem elegisti, populi infiniti, qui numerari et supputari non potest præ multitudine.

9. Dabis ergo servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, et discernere inter bonum et malum; quis enim poterit judicare populum istum, populum tuum hunc multum?

10. Placuit ergo sermo coram Domino, quod Salomon postulasset hujuscemodi rem.

11. Et dixit Dominus Salomoni : Quia postulasti verbum hoc, et non petisti tibi dies multos, nec divitias, aut animas inimicorum tuorum, sed postulasti tibi sapientiam ad discernendum judicium :

12. ecce feci tibi secundum sermones tuos, et dedi tibi cor sapiens et intelligens, in tantum ut nullus ante te similis tui

§. 5. — ⁶ C'était un songe, ou une vision en songe permise de Dieu, comme en ont souvent eu les prophètes. Dans ces visions les sens sont, il est vrai, assoupis, mais l'esprit est éveillé et actif. Dans cet état Salomon pouvait très-bien parler à Dieu, Dieu lui répondre et lui communiquer effectivement la sagesse qu'il avait souhaitée. Ainsi il ne peut être ici question d'un simple songe. Voy. 1. *Moys.* 37, 11.

§. 7. — ⁷ un faible jeune homme. Salomon pouvait être alors âgé de vingt ans.

⁸ Litt. : et j'ignore et ma sortie et mon entrée, — je ne sais de quelle manière je dois me conduire, soit dans les affaires de ma maison, soit dans celles du dehors.

§. 11. — ⁹ leur mort et leur perte.

fuerit, nec post te surrecturus sit.

13. Sed et hæc, quæ non postulasti, dedi tibi : divitias scilicet, et gloriam, ut nemo fuerit similis tui in regibus cunctis retro diebus.

14. Si autem ambulaveris in viis meis, et custodieris præcepta mea, et mandata mea, sicut ambulavit pater tuus, longos faciam dies tuos.

15. Igitur evigilavit Salomon et intellexit quid esset somnium : cumque venisset Jerusalem, stetit coram arca fœderis Domini, et obtulit holocausta, et fecit victimas pacificas, et grande convivium universis famulis suis.

16. Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad regem, steteruntque coram eo,

17. quarum una ait : Obsecro, mi domine : ego et mulier hæc habitabamus in domo una, et peperit apud eam in cubiculo.

18. Tertia autem die postquam ego peperit, peperit et hæc : et eram simul, nullusque alius nobiscum in domo, exceptis nobis duabus.

19. Mortuus est autem filius mulieris hujus nocte ; dormiens quippe oppressit eum.

20. Et consurgens intempeste noctis silentio, tulit filium meum de latere meo ancillæ tuæ dor-

égalé, et qu'il n'y en aura point après vous qui vous égale ¹⁰.

13. Mais je vous ai même donné de plus ce que vous ne m'avez point demandé, savoir les richesses et la gloire, de sorte qu'aucun roi ne vous aura jamais égale en ce point dans tous les siècles passés ¹¹. *Sag.* 7, 17. *Matth.* 6, 27.

14. Que si vous marchez dans mes voies, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances, comme votre père les a gardés, je vous donnerai encore une longue vie ¹².

15. Salomon s'étant réveillé fit réflexion au songe qu'il avait eu ¹³ ; et étant venu à Jérusalem, il se présenta devant l'arche de l'alliance du Seigneur, il offrit ¹⁴ des holocaustes et des victimes pacifiques, et fit à tous ses serviteurs un grand festin.

16. Alors deux femmes de mauvaise vie ¹⁵ vinrent trouver le roi, et se présentèrent devant lui,

17. dont l'une lui dit : Je vous prie, monseigneur, écoutez-moi. Nous demeurions, cette femme et moi, dans une même maison, et je suis accouchée dans la même chambre où elle était.

18. Elle est accouchée aussi trois jours après moi. Nous étions ensemble dans cette maison, et il n'y avait qui que ce fût que nous deux.

19. Le fils de cette femme est mort pendant la nuit, parce qu'elle l'a étouffé en dormant,

20. et se levant dans le silence d'une nuit profonde, elle a ôté pendant que je dormais, moi qui suis votre servante, mon fils que

ŷ. 12. — ¹⁰ Salomon était non-seulement savant dans les choses de Dieu, mais encore versé dans la connaissance des sciences naturelles et politiques (*Sagesse*, 7 17. *Eccli.* 47, 14.); sous le premier rapport il est bien ses semblables dans Moys et dans les Apôtres, mais non point sous le second. — * La comparaison ne se rapport qu'au commun des hommes; car la Genèse atteste que Moys posséda une connaissance si profonde des sciences naturelles, qu'il ne put l'avoir que par révélation; et sous le rapport politique, toute sa conduite, et la loi surtout, montre assez qu'il ne fut point inférieur à Salomon. Voy. *la Cosmogonie de la Révélat.* pag. 226 et suiv. 400 et suiv.

ŷ. 13. — ¹¹ D'après l'hébr. : parmi les rois de votre temps.

ŷ. 14. — ¹² * La sagesse, les richesses et une longue vie, ce sont là tous les biens qui peuvent rendre humainement l'homme heureux sur la terre.

ŷ. 15. — ¹³ comme en eurent d'autres saints personnages et des prophètes, quand Dieu voulut leur dévoiler l'avenir, ou leur faire quelques promesses.

¹⁴ en action de grâce.

ŷ. 16. — ¹⁵ * Le terme hébreu peut aussi signifier des femmes qui tenaient une hôtellerie (*Comp. Jos.* 2, 1.); la prostitution étant sévèrement défendue par la loi de Moys (5. *Moys.* 23, 17.), il semble que des femmes débauchées n'auraient pas osé se présenter devant le roi. Cependant le sens de la Vulgate est celui qu'admettent communément les interprètes.

j'avais à mon côté; et l'ayant pris auprès d'elle, elle a mis auprès de moi son fils qui était mort.

21. M'étant levée le matin pour donner à têter à mon fils, il m'a paru qu'il était mort; et le considérant avec plus d'attention au grand jour, j'ai reconnu que ce n'était point le mien que j'avais enanté.

22. L'autre femme lui répondit : Ce que vous dites n'est point vrai; mais c'est votre fils qui est mort, et le mien est vivant. La première au contraire répliquait : Vous mentez; car c'est mon fils qui est vivant, et le vôtre est mort. Et elles disputaient ainsi devant le roi.

23. Alors le roi dit : Celle-ci dit : Mon fils est vivant, et le vôtre est mort. Et l'autre répond : Non, mais c'est votre fils qui est mort, et le mien est vivant.

24. Le roi ajouta : Apportez-moi une épée. Lorsqu'on eut apporté une épée devant le roi,

25. il dit à ses gardes : Coupez en deux cet enfant qui est vivant¹⁶, et donnez-en la moitié à l'une, et la moitié à l'autre.

26. Alors la femme dont le fils était vivant, dit au roi (car ses entrailles furent émues pour son fils) : Seigneur, donnez-lui, je vous supplie, l'enfant vivant, et ne le tuez point. L'autre disait au contraire : Qu'il ne soit ni à moi, ni à vous; mais qu'on le divise en deux.

27. Alors le roi prononça cette sentence : Donnez à celle-ci l'enfant vivant, et qu'on ne le tue point; car c'est elle qui est sa mère.

28. Tout Israël ayant donc su la manière dont le roi avait jugé cette affaire, ils eurent tous de la crainte et du respect pour lui, voyant que la sagesse de Dieu était en lui pour rendre justice.

mientis, et collocavit in sinu suo : suum autem filium, qui erat mortuus, posuit in sinu meo.

21. Cumque surrexissem mane ut darem lac filio meo, apparuit mortuus : quem diligentius intuens clara luce, deprehendi non esse meum, quem genueram.

22. Responditque. Mater mulier : Non est ita ut dicis, sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit. E contrario illa dicebat : Mentiris : filius quippe meus vivit, et filius tuus mortuus est. Atque in hunc modum contendebant coram rege.

23. Tunc rex ait : Hæc dicit : Filius meus vivit, et filius tuus mortuus est. Et ista respondit : Non, sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit.

24. Dixit ergo rex : Afferte mihi gladium. Cumque attulissent gladium coram rege,

25. dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, et date dimidiam partem uni, et dimidiam alteri.

26. Dixit autem mulier, cujus filius erat vivus, ad regem (commota sunt quippe viscera ejus super filio suo) : Obsecro, domine, date illi infantem vivum, et nolite interficere eum. E contrario illa dicebat : Nec mihi, nec tibi sit, sed dividatur.

27. Respondit rex, et ait : Date huic infantem vivum, et non occidatur : hæc est enim mater ejus.

28. Audivit itaque omnis Israël judicium quod judicasset rex, et timuerunt regem, identes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum judicium.

§. 25. — * Véritable trait de sagesse, car l'amour, la tendresse et la compassion pour ses enfants sont le caractère propre du cœur d'une mère.

CHAPITRE IV.

Officiers de Salomon, sa magnificence et sa sagesse.

1. Erat autem rex Salomon regnans super omnem Israel :

2. et hi principes quos habebat : Azarias filius Sadoc sacerdos is :

3. Elihoreph et Abia filii Sisa scribæ : Josaphat filius Ahilud a commentariis :

4. Banaïas filius Joiadæ super exercitum : Sadoc autem, et Abiathar sacerdotes.

5. Azarias filius Nathan, super eos qui assistebant regi : Zabud filius Nathan sacerdos, amicus regis :

6. et Ahisar præpositus domus : et Adoniram filius Abda super tributa.

7. Habebat autem Salomon duodecim præfectos super omnem Israel, qui præbebant annonam regi et domui ejus : per singulos enim veniens in anno, singuli necessaria ministrabant.

8. Et hæc nomina eorum : Benhur, in monte Ephraïm.

9. Bendecar, in Maccès, et in Salebin, et in Bethsames, et in Elon, et in Bethanan.

10. Benhesed in Aruboth : ipsius erat Socho, et omnis terra Ephèr.

11. Benabïnadab, cujus omnis Nephathdor, Tapheth filiam Salomonis habebat uxorem.

12. Bana filius Ahilud regebat Thanac et Mageddo, et universam Bethsan, quæ est juxta Sarrathana, subter Jezrael, a Bethsan usque Abelmehula e regione Jecmaan.

1. Or le roi Salomon régnaît sur tout Israël.

2. Et voici quels étaient ses principaux officiers ¹ : Azarias, fils de Sadoc, prêtre.

3. Elihoreph et Abia, fils de Sisa, étaient secrétaires ². Josaphat, fils d'Ahilud, était chancelier.

4. Banaïas, fils de Joiada, était général d'armée, et Sadoc et Abiathar étaient prêtres ³.

5. Azarias, fils de Nathan, avait l'intendance sur ceux qui étaient toujours auprès du roi ⁴. Zabud, fils de Nathan, prêtre, était favori du roi ⁵.

6. Ahisar était grand maître de la maison ⁶; et Adoniram, fils d'Abda, était surintendant des tributs ⁷.

7. Salomon avait établi douze officiers sur tout Israël, qui avaient soin d'entretenir la table du roi et de sa maison : chacun fournissait pendant un mois de l'année ce qui était nécessaire.

8. Voici les noms de ces officiers : Benhur avait l'intendance sur la montagne d'Ephraïm.

9. Bendecar, à Maccès, Salebin, Bethsames, Elon et Bethanan.

10. Benhésed, à Aruboth : il avait aussi Socho et toute la terre d'Ephèr.

11. Benabïnadab, qui avait l'intendance de tout le pays de Nephathdor ⁸, avait épousé Tapheth, fille de Salomon.

12. Bana, fils d'Ahilud, était gouverneur de Thanac, de Mageddo, de tout le pays de Bethsan, qui est proche de Sarrathana, au-dessous de Jezrael, depuis Bethsan jusqu'à Abelmehula, vis-à-vis de Jecmaan.

γ 2. — ¹ L'état de la cour, ou des officiers de Salomon tel qu'on le lit dans ce chapitre, ne se rapporte pas au commencement du règne de ce prince, mais à l'époque où son règne était le plus florissant.

γ 3. — ² comme 2. *Rois*, 8, 16, 17.

γ 4. — ³ Abiathar, mais dépouillé de ses fonctions, en exil (*Pi. n.* 2, 26, 27, 35.).

γ 5. — ⁴ sur les officiers de la chambre, les chambellans.

γ 6. Voy. 2. *Rois*, 8, 18.

γ 7. — ⁵ Voy. 4. *Rois*, 18, 18.

γ 8. *Rois*, 20, 21. *Pl. b.* 5, 14.

γ 11. — ⁸ sur toute la hauteur de Dor.

13. Bengaber était intendant de Ramoth-Galaad; et il avait les bourgs de Jair⁹, fils de Manassé, qui sont en Galaad. Il commandait dans tout le pays d'Argob, qui est en Basan, à soixante villes qui étaient fort grandes et environnées de murailles, et avaient des serrures de bronze¹⁰.

14. Ahinadab, fils d'Addo, était intendant en Manaim.

15. Achimaas, en Nephthali; et il avait aussi épousé Basémath, fille de Salomon.

16. Baana, fils d'Husi, était intendant dans tout le pays d'Aser et de Baloth.

17. Josaphat, fils de Pharué, en Issachar.

18. Seméï, fils d'Ela, en Benjamin.

19. Gaber, fils d'Uri, en la province de Galaad, dans le pays¹¹ de Séhon, roi des Amorrhéens, et d'Og, roi de Basan, et sur tout ce qui était en cette terre.

20. Le peuple de Juda et d'Israël était innombrable comme le sable de la mer; et tous mangeaient et buvaient dans une grande joie.

21. Salomon avait sous sa domination tous les royaumes, depuis le fleuve jusqu'au pays des Philistins¹², et jusqu'à la frontière d'Égypte. Ils lui offraient tous des présents, et lui demeurèrent assujettis tous les jours de sa vie. *Eccli.* 47, 15.

22. Les vivres pour la table de Salomon étaient chaque jour trente mesures¹³ de fleur de farine, et soixante de farine ordinaire¹⁴;

23. dix bœufs gras, vingt bœufs des pâturages, cent bœufs, outre la viande de venaison, les cerfs, les chevreuils, les bœufs sauvages, et la volaille.

24. Car il dominait sur tous les pays qui étaient au-delà du fleuve¹⁵, depuis Thaphsa jusqu'à Gaza, et tous les rois de ces pro-

13. Bengaber in Ramoth Galaad: habebat Avothjair filii Manasse in Galaad, ipse præerat in omni regione Argob, quæ est in Basan, sexaginta civitatibus magnis atque muratis, quæ habebant seras æreas.

14. Ahinadab filius Addo præerat in Manaim.

15. Achimaas in Nephthali: sed et ipse habebat Basemath filiam Salomonis in conjugio.

16. Baana filius Husi, in Aser, et in Baloth.

17. Josaphat filius Pharue, in Issachar.

18. Semei filius Ela, in Benjamin.

19. Gaber filius Uri, in terra Galaad, in terra Sehon regis Amorrhæi et Og regis Basan, super omnia quæ erant in illa terra.

20. Juda et Israël innumera-biles, sicut arena maris in multitudine: comedentes, et bibentes, atque letantes.

21. Salomon autem erat in ditione sua, habens omnia regna a flumine terræ Philistiim usque ad terminum Ægypti: offerentium sibi munera, et servientium ei cunctis diebus vitæ ejus.

22. Erat autem cibus Salomonis per dies singulos, triginta cori similæ, et sexaginta cori farinæ,

23. decem boves pingues, et viginti boves pascuales, et centum arietes, excepta venatione cervorum, caprearum, atque bubal-rum, et avium altilium.

24. Ipse enim obtinebat omnem regionem quæ erat trans flumen, a Thaphsa usque ad Gazam

ŷ. 13. — ⁹ Litt. : et il avait Avothjaïr, — c'est-à-dire les villages de Jaïr.

¹⁰ * Dans l'hébr. : des verroux. — Les portes des villes étaient fermées avec verroux ou barres, qui les tenaient fermées, comme on en voit encore en quelques lieux.

ŷ. 19. — ¹¹ Litt. : dans la terre, — c'est-à-dire dans le pays de etc.

ŷ. 21. — ¹² Plus exactement d'après l'hébreu : tous les royaumes depuis le fleuve (l'Euphrate), et le pays des Philistins jusqu'à la frontière etc. — * Salomon ne naît proprement que sur la Palestine, et les royaumes compris dans les limites indiquées lui étaient seulement tributaires. David avait été un roi conquérant *omp.* 2. *Rois*, 8. et 2. *Par.* 9, 26.

ŷ. 22. — ¹³ Littér. : trente cors. — Le cor contient dix éphis, et l'éphi est évalué, mesure décimale française, à 28 lit., 459, ce qui porte le cor à 284 lit., 590.

¹⁴ Litt. : et soixante cors... Il est ici question de la table du roi et de tous les gens de sa cour, qui tous étaient entretenus aux dépens du roi.

ŷ. 24. — ¹⁵ Litt. : en-deçà du fleuve — de l'Euphrate.

et cunctos reges illarum regionum : et habebat pacem ex omni parte in circuitu.

25. Habitabatque Juda et Israel absque timore ullo, unusquisque sub vite sua et sub ficu sua, a Dan usque Bersabee, cunctis diebus Salomonis.

26. Et habebat Salomon quadraginta millia præsepia equorum currilium, et duodecim millia equestrium.

27. Nutriebantque eos supradicti regis præfecti : sed et necessaria mensæ regis Salomonis, cum ingenti cura præbebant in tempore suo.

28. Hordeum quoque et paleas equorum et jumentorum, deferebant in locum ubi erat rex, juxta constitutum sibi.

29. Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, et prudentiam multam nimis, et latitudinem cordis, quasi arenam quæ est in littore maris.

30. Et præcedebat sapientia Salomonis sapientiam omnium Orientalium et Ægyptiorum,

31. et erat sapientior cunctis hominibus : sapientior Ethan Ezrahite, et Heman, et Chalcol, et Dorda, filiis Mahol : et erat nominatus in universis gentibus per circuitum.

32. Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas : et fuerunt carmina ejus quinque et mille.

33. Et disputavit super lignis, a cedro quæ est in Libano, usque

vincens lui étaient assujettis ; et il avait la paix de toutes parts avec tous ceux qui étaient autour de lui.

25. Et Juda et Israël demeuraient sans aucune crainte dans ses habitations, chacun sous sa vigne et sous son figuier, depuis Dan jusqu'à Bersabée, pendant tout le règne de Salomon¹⁶.

26. Et Salomon avait quarante mille chevaux dans ses écuries pour les chariots, et douze mille chevaux de selle¹⁷.

27. Les officiers du roi, dont on a déjà parlé, avaient la charge de les nourrir¹⁸ ; et ils fournissaient dans le temps, avec un extrême soin, tout ce qui était nécessaire pour la table du roi Salomon.

28. Ils faisaient aussi porter l'orge et la paille pour les chevaux et les autres bêtes au lieu où était le roi, selon l'ordre qu'ils avaient reçu.

29. Dieu donna de plus à Salomon une sagesse et une prudence prodigieuse, et une étendue de cœur aussi grande que celle du sable qui est sur le rivage de la mer.

30. Et la sagesse de Salomon surpassait la sagesse de tous les Orientaux et de tous les Égyptiens.

31. Il était plus sage que tous les hommes, plus sage qu'Ethan Ezrahite, qu'Héman, Chalcol et Dorda, enfants de Mahol ; et sa réputation était répandue dans toutes les nations voisines. *Eccli.* 47, 16.

32. Salomon composa aussi trois mille paraboles, et il fit cinq mille cantiques.

33. Il traita aussi de tous les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à

‡. 25. — ¹⁶ Litt. : tous les jours de Salomon. C'est ainsi que l'Écriture décrit les plaisirs de la famille à cette époque. Ce n'étaient que des plaisirs champêtres, mais ils fortifiaient l'esprit ; et bien loin d'étouffer dans le cœur l'amour du devoir et les dispositions à la vertu, ils les augmentaient. Nos divertissements, les théâtres, les jeux etc. ne sont pas d'un genre aussi simple, mais aussi ils tuent plus aisément l'esprit.

‡. 26. — ¹⁷ * Il y a ici, entre les nombres exprimés dans ce passage, et ceux qui sont marqués dans les *Paralipomènes* (2. *Par.* 1, 14. 9, 25.), des différences assez notables. Ces différences doivent être attribuées à des fautes de copistes. Mais c'est au nombre des livres des *Paralipomènes* qu'il faut s'en tenir. D'après 2. *Par.* 9, 25. (*Hebr.*), Salomon avait seulement 4,000 écuries, et 12,000 chevaux. — Ces écuries étaient distribuées dans diverses villes, qui devaient nourrir les chevaux et entretenir les chariots. Plusieurs villes du royaume de Salomon portaient des noms qui rappellent cet usage. Ainsi Beth-Sousim (la maison des chevaux), Beth-Hammarcheba (la maison des chariots), Chatsar-Susa (le parc de la cavalerie), Chatsar-Sousim (le parc des chevaux) etc. *Comp. Jos.* 19, 5.

‡. 27. — ¹⁸ Dans l'hébr. : entretenaient le roi.

L'hysope qui sort de la muraille¹⁹; et il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles et des poissons.

34. Il venait des gens de tous les pays pour entendre la sagesse de Salomon, et tous les rois de la terre envoyaient vers lui, pour être instruits par sa sagesse²⁰.

ad hyssopum quæ egreditur pariete : et disseruit de jume et volucris, et reptilibus, et cibus.

34. Et veniebant de cunctis partibus ad audiendam sapientiam Salomonis, et ab universis regibus terræ, qui audiebant sapientiam ejus.

CHAPITRE V.

Alliance de Salomon avec Hiram. Préparatifs pour la construction du temple.

1. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi ses serviteurs vers Salomon; ayant appris qu'il avait été sacré roi en la place de son père; car Hiram avait toujours été ami de David. 2. *Rois*, 5, 11.

2. Or Salomon envoya vers Hiram, et lui fit dire :

3. Vous savez quel a été le désir de David, mon père, et qu'il n'a pu bâtir une maison au Seigneur son Dieu, à cause des guerres qui le menaçaient de toutes parts, jusqu'à ce que le Seigneur eût mis tous ses ennemis sous ses pieds.

4. Maintenant le Seigneur mon Dieu m'a donné la paix de tous côtés, et je n'ai plus d'ennemi, ni rien qui s'oppose à moi.

5. C'est pourquoi j'ai dessein de bâtir un temple au Seigneur mon Dieu, selon que le Seigneur l'a ordonné à David, mon père, en lui disant : Votre fils que je ferai asseoir en

1. Misit quoque Hiram rex Tyri servos suos ad Salomonem : audivit enim quod ipsum unxissent regem pro patre ejus : quia amicus fuerat Hiram David omni tempore.

2. Misit autem Salomon ad Hiram, dicens :

3. Tu scis voluntatem David patris mei, et quia nec potuerit ædificare domum nomini Domini Dei sui propter bella immanentia per circuitum, donec daret Dominus eos sub vestigio pedum ejus.

4. Nunc autem requiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum : et non est satan, neque occursum malus.

5. Quamobrem cogito ædificare templum nomini Domini Dei mei, sicut locutus est Dominus David patri meo, dicens : Filius tuus

19. Il savait rendre compte des propriétés et de la vertu de toutes les plantes, depuis la plus grande jusqu'à la plus petite.

20. Parmi les Orientaux, les Indiens, les Perses et les Chaldéens étaient renommés pour leurs connaissances en philosophie et en astronomie. L'Égypte n'avait pas moins de réputation; tous les sages de la Grèce la visitèrent; et les monuments qui existent encore sur son sol donnent une grande idée de ses progrès dans les arts. — Le nom d'Ethen Ezrachite se trouve à la tête du Ps. 88, et il se lit 1. Par. 15, 19. comme le nom d'un poète et d'un musicien illustre. Le Ps. 87 porte également le nom d'Héman. *Machol*, en hébreu, signifie *chœur de danse ou de musiciens*. De là plusieurs pensent que l'expression *fils enfants de Machol* marque la profession de *Chalcol* et de *Dorda*, comme s'il y avait *fils du chant, chanteurs*. — La plupart des ouvrages de Salomon ici mentionnés étaient perdus même avant l'avènement de Jésus-Christ. On lui attribue cependant encore une partie du livre des *Proverbes*, l'*Éclésiaste*, le *Cantique des Cantiques* et le Ps. 126. (Voy. les préf. sur ces livr.) — La reine de Saba (Pl. b. 10.) nous offre un exemple d'un de ces rois ou princes de la terre qui envoyaient auprès de Salomon, ou venaient le trouver, pour être instruits par sa sagesse.

quem dabo pro te super solium tuum, ipse ædificabit domum nomini meo.

6. Præcipe igitur ut præcidant mihi servi tui cedros de Libano, et servi mei sint cum servis tuis : mercedem autem servorum tuorum dabo tibi quaecumque petieris : seis enim quomodo non est in populo meo vir qui noverit ligna cadere sicut Sidonii.

7. Cum ergo audisset Hiram verba Salomonis, lætatus est valde, et ait : Benedictus Dominus Deus hodie, qui dedit David filium sapientissimum super populum hunc plurimum.

8. Et misit Hiram ad Salomonem, dicens : Audi vi quæcumque mandasti mihi : ego faciam omnem voluntatem tuam in lignis cedrinis et abiegnis.

9. Servi mei deponent ea de Libano ad mare : et ego componam ea in ratibus in mari, usque ad locum quem significaveris mihi ; et applicabo ea ibi, et tu tolles ea : præbebisque necessaria mihi, ut detur cibus domui meæ.

10. Itaque Hiram dabit Salomoni ligna cedrina, et ligna abiegna, juxta omnem voluntatem ejus.

11. Salomon autem præbebat Hiram ceros tritici viginti millia, in cibum domui ejus, et viginti ceros purissimi olei : hæc tribuebat Salomon Hiram per singulos annos.

12. Dedit quoque Dominus sapientiam Salomoni, sicut locutus est ei : et erat pax inter Hiram et Salomonem, et percusserunt ambo fœdus.

13. Elegitque rex Salomon operarios de omni Israël, et erat indictio triginta millia virorum.

14. Mittebatque eos in Liba-

notre place sur votre trône, sera celui qui bâtitra une maison à mon nom. 2. *Rois*, 7, 13. 1. *Par.* 22, 10.

6. Ordonnez donc à vos serviteurs qu'ils coupent pour moi des cèdres du Liban ; et mes serviteurs seront avec les vôtres, et je donnerai à vos serviteurs telle récompense que vous me demanderez : car vous savez qu'il n'y a personne parmi mon peuple qui sache couper le bois comme les Sidoniens.

7. Hiram ayant donc entendu ces paroles de Salomon, en eut une grande joie, et il dit : Béni soit le Seigneur Dieu, qui donne aujourd'hui à David un fils très-sage pour gouverner un si grand peuple ¹.

8. Et il envoya dire à Salomon : J'ai entendu tout ce que vous m'avez fait dire. J'exécuterai tout ce que vous désirez pour le bois de cèdre et de sapin.

9. Mes serviteurs les porteront du Liban sur le bord de la mer ; et je les ferai mettre sur la mer en radeaux ², jusqu'au lieu que vous m'aurez marqué, où je les ferai débarquer ; et vous aurez soin de les *faire* prendre. Et pour cela vous me ferez donner tout ce qui me sera nécessaire pour nourrir ma maison ³.

10. Hiram donnait donc à Salomon des bois de cèdre et de sapin autant qu'il en désirait.

11. Et Salomon donnait à Hiram, pour l'entretien de sa maison, vingt mille mesures de froment et vingt mesures ⁴ d'huile très-pure. Cesont là les provisions que Salomon envoyait chaque année à Hiram.

12. Le Seigneur donna aussi la sagesse à Salomon, selon qu'il le lui avait promis. Il y avait paix entre Hiram et Salomon, et ils firent alliance l'un avec l'autre.

13. Salomon choisit aussi des ouvriers dans tout Israël, et il ordonna que l'on prendrait pour cet ouvrage trente mille hommes.

14. Il les envoyait au Liban tour à tour,

§. 7. — ¹ Hiram, comme d'autre gentils (*Dan.* 6, 2. *Macch.* 3. 4. *Rois*, 17, 32.), parait avoir allié le culte du Dieu des Hébreux avec celui de ses idoles.

§. 9. — ² J'en ferai faire des radeaux, et je les mettrai sur la mer.

³ Les Tyriens vivaient de commerce. Ils tiraient les grains, le vin, l'huile et les autres moyens d'existence des pays étrangers avec lesquels ils entretenaient des relations commerciales.

§. 11. — ⁴ Litt. : 20,000 cors etc. et 20 cors d'huile etc. — Les Versions grecque, syriaque et arabe lisent encore ici vingt mille cors.

lix mille hommes chaque mois, de sorte qu'ils demeuraient deux mois dans leurs maisons : et Adoniram avait l'intendance sur tous ces gens-là.

15. Salomon avait soixante et dix mille *manœuvres* qui portaient les fardeaux, et quatre-vingt mille qui taillaient des pierres sur la montagne ⁵,

16. sans ceux qui avaient l'intendance sur chaque ouvrage, qui étaient au nombre de trois mille, et trois cents qui donnaient les ordres au peuple et à ceux qui travaillaient.

17. Et le roi leur commanda de prendre de grandes pierres, des pierres d'un grand prix, pour les fondemens du temple, et de les préparer *pour cet effet*.

18. Et les maçons de Salomon et ceux d'Hiram eurent soin de les tailler; et ceux de Giblos apprêtèrent le bois et les pierres pour bâtir la maison ⁶.

num, decem milia per menses singulos vicissim, ita ut duobus mensibus essent in domibus suis : et Adoniram erat super hujusmodi indictione.

15. Fueruntque Salomoni septuaginta millia eorum qui onera portabant, et octoginta millia latomorum in monte :

16. absque præpositis qui præerant singulis operibus, numero trium millium et trecentorum præcipientum populo et his qui faciebant opus.

17. Præcepitque rex, ut tollerent lapides grandes, lapides pretiosos, in fundamentum templi, et quadrarent eos :

18. quos dolaverunt cæmentarii Salomonis, et cæmentarii Hiram : porro Giblii præparaverunt ligna et lapides ad ædificandam domum.

CHAPITRE VI.

Construction du temple.

1. On commença donc à bâtir une maison au Seigneur quatre cent quatre-vingts ans après la sortie des enfants d'Israël hors de l'Égypte ¹, la quatrième année du règne de Salomon sur Israël, au mois de Zio ², qui est le second mois ³. 2. *Par.* 3, 1.

1. Factum est ergo quadringentesimo et octogesimo anno egressionis filiorum Israel de terra Ægypti, in anno quarto, mense Zio (ipse est mensis secundus), regni Salomonis super Israel, ædificari cœpit domus Domino.

ÿ. 15. — ⁵ * Les trente mille hommes dont il est parlé ÿ. 13. étaient Israélites, et ils travaillaient sous la conduite d'Adoniram, comme il est marqué ÿ. 14.; ceux dont il est fait mention ÿ. 15. étaient prosélytes ou étrangers. *Comp.* 2. *Par.* 2, 17. 18.

ÿ. 18. — ⁶ * Giblos, appelée aussi Gébal, est la ville connue dans les auteurs profanes sous le nom de Biblos. Elle était située près de la mer Méditerranée, et ses ouvriers étaient renommés pour leur habileté à tailler la pierre et le bois. *Comp.* *Ezéch.* 27, 9.

ÿ. 1. — ¹ * Sur les mois chez les Juifs, voy. 3. *Moy.* 25, 5. et les remarq.

² On compte ces années de la manière suivante : depuis la sortie d'Égypte jusqu'à l'entrée dans le pays de Chanaan, quarante ans; domination de Josué, dix-sept ans (*voy.* Préface sur le livre de Josué); d'Othoniel (*Jug.* 3, 11.), quarante ans; d'Aod (*Jug.* 3, 30.), quatre-vingts ans; de Samgar, Barac et Débora, quarante ans (*Jug.* 5, 32.); de Gédéon (*Jug.* 8, 28.), quarante ans; d'Abimélech (*Jug.* 9, 22.), trois ans; de Jair (*Jug.* 10, 3.), vingt-deux ans; de Thola (*Jug.* 10, 1. 2.), vingt-trois ans; de Jephthé (*Jug.* 12, 7.), six ans; d'Abesam (*Jug.* 12, 9.), sept ans; d'Alialon (*Jug.* 12, 11.), dix ans; d'Abdon (*Jug.* 12, 14.), huit ans; de Samson (*Jug.* 15, 20.), vingt ans; d'Héli (1. *Rois.* 4, 18.), quarante ans, de Samuel et de Saül (*Act.* 13, 21.), quarante ans; de David (3. *Rois.* 2, 11.), quarante ans; et de Salomon jusqu'à la construction du temple, quatre ans; en tout quatre cent quatre-vingts ans.

³ en avril et mai de l'an du monde 2992, avant Jésus-Christ 1012.

2. Domus autem, quam ædificabat rex Salomon Domino, habebat sexaginta cubitos in longitudine, et viginti cubitos in latitudine, et triginta cubitos in altitudine.

3. Et porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis, juxta mensuram latitudinis templi: et habebat decem cubitos latitudinis ante faciem templi.

4. Fecitque in templo fenestras obliquas.

5. Et ædificavit super parietem templi tabulata per gyrum, in parietibus domus per circuitum templi et oraculi, et fecit latera in circuitu.

6. Tabulatum quod subter erat, quinque cubitos habebat latitudinis, et medium tabulatum sex cubitorum latitudinis, et tertium tabulatum septem habens cubitos latitudinis. Trabes autem posuit in domo per circuitum forinsecus, ut non hærerent muris templi.

7. Domus autem cum ædificaretur, de lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est: et malleus, et securis, et omne ferramentum, non sunt audita in domo cum ædificaretur.

2. La maison ⁴ que le roi Salomon bâtissait au Seigneur, avait soixante coudées de long ⁵, vingt coudées de large ⁶, et trente coudées de haut.

3. Il y avait un vestibule ⁷ devant le temple ⁸ de vingt coudées de long ⁹, autant que le temple avait de largeur; et il avait dix coudées de large ¹⁰, devant la face du temple.

4. Et il fit au temple des fenêtres obliques ¹¹.

5. Et il bâtit des étages ¹² sur les murailles du temple ¹³, tout autour à côté des murailles du temple ¹⁴ et de l'oracle ¹⁵. Et il fit des *bas-côtés* tout à l'entour ¹⁶.

6. L'étage d'en-bas avait cinq coudées de large, celui du milieu avait six coudées de large, et le troisième en avait sept ¹⁷. Il mit des poutres autour ¹⁸ de la maison par le dehors, en sorte que ces poutres n'étaient point attachées aux murs du temple ¹⁹.

7. Or lorsque la maison se bâtissait, elle fut bâtie de pierres qui étaient taillées et parfaitement préparées: on n'entendit dans la maison ni marteau, ni cognée, ni le *bruit* d'aucun instrument pendant qu'elle se bâtit ²⁰.

§. 2. — ⁴ le lieu saint proprement dit, qui comprenait le Saint et le Saint des saints.

⁵ de l'orient à l'occident.

⁶ du sud au nord.

§. 3. — ⁷ Litt. : un portique, — un vestibule.

⁸ devant le Saint (§. 5. 17.).

⁹ du sud au nord.

¹⁰ en avant du temple.

§. 4. — ¹¹ des croisées obliques, c'est-à-dire tellement construites qu'elles étaient larges à l'intérieur du temple, et étroites à l'extérieur, de sorte qu'elles ne formaient que de simples ouvertures resserrées, pour les courants d'air.

§. 5. — ¹² des cloîtres, des galeries.

¹³ à côté des murs, et en même temps au-dessus (§. 6.).

¹⁴ du Saint.

¹⁵ du Saint des saints.

¹⁶ en étages, en cloîtres.

§. 6. — ¹⁷ Du côté du midi, du couchant et du nord régnait autour du temple une construction de trois étages, dans laquelle on avait pratiqué des chambres. Le premier étage avait cinq coudées de largeur; la largeur des autres étages augmentait successivement d'une coudée, parce que le mur extérieur qui était en face du mur du temple, pour former les étages, perdait en épaisseur une coudée d'un étage à l'autre, de telle sorte qu'ainsi les appartements supérieurs gagnaient de l'espace. — ¹⁸ D'autres font retirer d'une coudée, non pas le mur extérieur, en face du mur du temple, mais le mur du temple même, ce que semble supposer aussi la note 19.

¹⁸ les poutres des divers étages.

¹⁹ Les poutres des divers étages n'étaient pas incrustées dans le mur du temple, mais ce mur avait des assises ouvertes sur lesquelles les poutres étaient placées.

§. 7. — ²⁰ Quand on commença à bâtir, tous les matériaux, pierres et bois, étaient déjà préparés et étaient les uns avec les autres dans un rapport si juste, que

8. La porte du milieu des *bas* - côtés était au côté droit de la maison ²¹; et on montait par un degré qui allait en tournant, en la chambre du milieu, et de celle du milieu en la troisième ²².

9. Il bâtit *ainsi*, et acheva la maison; et il la couvrit de lambris ²³ de cèdre.

10. Et il fit un plancher ²⁴ au-dessus de tout l'édifice de cinq coudées de haut ²⁵; et il couvrit cette maison ²⁷ de bois de cèdre.

11. Alors le Seigneur parla à Salomon, et lui dit :

12. *J'ai vu* cette maison que vous bâtissez. Si vous marchez dans mes préceptes, si vous exécutez mes ordonnances, et que vous gardiez tous mes commandements, sans vous en détourner d'un pas, je vérifierai en votre personne la parole que j'ai dite à David votre père. 2. *Rois*, 7, 16.

13. J'habiterai au milieu des enfants d'Israël, et je n'abandonnerai point mon peuple d'Israël. 1. *Par.* 22, 9.

14. Salomon bâtit donc la maison du Seigneur, et l'acheva.

15. Il lambrissa d'ais de cèdre le dedans des murailles du temple, depuis le pavé du temple jusqu'au haut des murailles et jusqu'au plancher ²⁸ d'en haut; et il couvrit par le dedans de lambris de cèdre, et il plancha le temple de bois de sapin.

16. Il fit aussi une séparation d'ais de cèdre de vingt coudées, au fond du temple, depuis le plancher jusqu'au haut; et il fit, *en cet espace*, le lieu intérieur de l'oracle, qui est le Saint des saints ²⁹.

8. Ostium lateris medii in parte erat domus dextræ : et per cochleam ascendebant in medium cœnaculum, et a medio in tertium.

9. Et ædificavit domum, et consummavit eam : et texit quoque domum laquearibus cedrinis.

10. Et ædificavit tabulatum super omnem domum quinque cubitis altitudinis, et operuit domum lignis cedrinis.

11. Et factus est sermo Domini ad Salomonem, dicens :

12. Domus hæc, quam ædificas, si ambulaveris in præceptis meis, et judicia mea feceris, et custodieris omnia mandata mea, gradiens per ea : firmabo sermonem meum tibi, quem locutus sum ad David patrem tuum.

13. Et habitabo in medio filiorum Israel, et non derelinquam populum meum Israel.

14. Igitur ædificavit Salomon domum, et consummavit eam.

15. Et ædificavit parietes domus intrinsecus tabulatis cedrinis, a pavimento domus usque ad summitatem parietum, et usque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinsecus : et texit pavimentum domus tabulis abiëgnis.

16. Ædificavitque viginti cubitorum ad posteriorem partem templi tabulata cedrina, a pavimento usque ad superiora : et fecit interiorem domum oraculi in sanctum sanctorum.

l'on n'eût rien à y faire, soit avec le marteau, soit avec des instruments tranchants.

§. 8. — ²¹ du côté du midi.

§. 9. — ²² du côté du midi, vraisemblablement au milieu du mur latéral, on arrivait par une porte placée au rez-de-chaussée à la rampe de l'escalier, c'est-à-dire à un escalier tournant, qui conduisait au second et au troisième étage.

§. 9. — ²³ de poutres et de planches.

§. 10. — ²⁴ Il fit une construction.

§. 10. — ²⁵ Litt. : Et il bâtit un appartement... sur toute la maison, — attachant à la maison (§. 5.).

§. 10. — ²⁷ à chaque étage.

§. 10. — ²⁸ toute la maison, et en outre les bâtiments qui l'environnaient. Selon d'autres cet étage était un appartement supérieur régnant sur les bâtiments du temple, lequel était distribué en chambres (2. *Par.* 3, 9.), et formait une espèce de salle haute. Mais entre autres raisons qui vont contre ce sentiment, on peut dire que l'on ne rencontre rien de semblable dans le temple bâti plus tard par Hérode, où cependant on n'aurait pas manqué de l'observer, si cela eût existé dans le temple de Salomon.

§. 15. — ²⁹ Il boisa les murs et le plafond.

§. 16. — ²⁹ Il réserva vingt coudées au fond de l'édifice pour l'oracle, où Dieu fait connaître sa volonté, pour le Saint des saints.

17. Porro quadraginta cubitorum erat ipsum templum pro foribus oraculi.

18. Et cedro omnis domus intrinsecus vestiebatur, habens tornaturas et juncturas suas fabrefactas, et celaturas eminentes : omnia cedrinis tabulis vestiebantur : nec omnino lapis apparere poterat in pariete.

19. Oraculum autem in medio domus, in interiori parte fecerat, ut poneret ibi arcam foederis Domini.

20. Porro oraculum habebat viginti cubitos longitudinis, et viginti cubitos latitudinis, et viginti cubitos altitudinis : et operuit illud, atque vestivit auro purissimo ; sed et altare vestivit cedro.

21. Domum quoque ante oraculum operuit auro purissimo, et affixit laminas clavis aureis.

22. Nihilque erat in templo quod non auro tegetetur : sed et totum altare oraculi textit auro.

23. Et fecit in oraculo duos cherubim de lignis olivarum, decem cubitorum altitudinis.

24. Quinque cubitorum ala cherub una, et quinque cubitorum ala cherub altera : id est, decem cubitos habentes, a summitate aë unius usque ad aë alterius summitatem.

25. Decem quoque cubitorum erat cherub secundus : in mensura pari, et opus unum erat in duobus cherubim,

26. id est, altitudinem habebat unus cherub decem cubitorum, et similiter cherub secundus.

27. Posuitque cherubim in medio templi interioris : extendebant

17. Le temple ³⁰, depuis l'entrée de l'oracle, avait quarante coudées

18. Et tout le temple était au-dedans lambrissé de cèdre, et les jointures de bois étaient faites avec grand art, et ornées de sculptures et de moulures ³¹. Tout était revêtu de lambris de cèdre, et il ne paraissait point de pierres dans la muraille.

19. Il fit l'oracle au milieu ³² du temple en la partie la plus intérieure et la plus enfoncée, pour y mettre l'arche de l'alliance du Seigneur.

20. L'oracle avait vingt coudées de long, vingt coudées de large, et vingt coudées de haut ; et il le couvrit et revêtit d'or très-pur ; il couvrit aussi l'autel ³³ de bois de cèdre ³⁴.

21. Il couvrit encore d'un or très-pur la partie du temple qui était devant l'oracle, et ³⁵ il attacha les lames d'or avec des clous d'or.

22. Et il n'y avait rien dans le temple qui ne fût couvert d'or. Il couvrit aussi d'or tout l'autel qui était devant l'oracle.

23. Il fit dans l'oracle deux chérubins de bois d'olivier ³⁶ qui avaient dix coudées de haut.

24. L'une des ailes du chérubin avait cinq coudées, et l'autre avait aussi cinq coudées ; ainsi il y avait dix coudées depuis l'extrémité d'une des ailes jusqu'à l'extrémité de l'autre.

25. Le second chérubin avait aussi dix coudées, avec les mêmes dimensions, et l'ouvrage de tous les deux était le même,

26. c'est-à-dire que le premier chérubin avait dix coudées de haut, et le second avait aussi la même hauteur.

27. Il mit les chérubins au milieu du temple intérieur, et ils avaient leurs ailes

ŷ. 17. — ³⁰ Le Saint.

ŷ. 18. — ³¹ Dans l'hébr. : Et la boiserie en cèdre, à l'intérieur de la maison, était ornée de sculptures en coloquintes, et en fleurs qui s'épanouissaient.

ŷ. 19. — ³² Plus exactement dans l'hébreu : dans la partie de derrière.

ŷ. 20. — ³³ l'autel des parfums.

³⁴ l'autel était ainsi en pierre. D'autres traduisent l'hébreu : et il couvrit aussi (d'or) l'autel de cèdre.

ŷ. 21. — ³⁵ Dans l'hébr. : et il fit passer des chaînes d'or sur l'oracle, qu'il avait couvert d'or, c'est-à-dire il orna les parois dorées avec des chaînes d'or. Voy. 2. Par. 3, 5. 16.

ŷ. 23. — ³⁶ Voy. 2. Moys. 23, 18. Ils étaient vraisemblablement placés tout à fait au fond du Saint des saints, en face de ceux qui entraient, tournés vers l'arche, et couvraient de leurs ailes étendues tout le mur du fond du Saint des saints.

étendues. L'une des ailes du premier chérubin touchait l'une des murailles³⁷, et l'aile du second chérubin touchait l'autre muraille, et leurs secondes ailes se venaient joindre au milieu du temple³⁸.

28. Il couvrit aussi d'or les chérubins.

29. Il orna toutes les murailles du temple, tout alentour, de moulures et de sculptures; et³⁹ il fit des chérubins et des palmes en bas-relief, et diverses peintures qui semblaient se détacher⁴⁰ de leur fond et sortir de la muraille.

30. Il couvrit aussi d'or le pavé du temple, au-dedans et au-dehors⁴¹.

31. Il fit à l'entrée de l'oracle de petites portes de bois d'olivier, et des poteaux qui étaient à cinq pans⁴².

32. Il fit ces deux portes de bois d'olivier; et il y fit tailler des figures de chérubins et des palmes, et des basses-tailles⁴³ avec beaucoup de relief; et il couvrit d'or tant les chérubins que les palmes, et tout le reste.

33. Il mit à l'entrée du temple des poteaux de bois d'olivier qui étaient taillés à quatre faces⁴⁴.

34. Et il y mit deux portes de bois de sapin, l'une d'un côté et l'autre de l'autre⁴⁵: chaque porte était brisée, et elle s'ouvrait ayant ses deux parties unies ensemble.

35. Il fit tailler des chérubins, des palmes et d'autres ornements, avec beaucoup de saillie; et il couvrit de lames d'or⁴⁶ le tout bien dressé à la règle et à l'équerre⁴⁷.

36. Il bâtit aussi le parvis intérieur⁴⁸ de trois assises de pierres polies, avec une assise de bois de cèdre⁴⁹.

autem alas suas cherubini, et tangebant ala una parietem, et ala cherub secundi tangebant parietem alterum : alæ autem alteræ in media parte templi se invicem contingebant.

28. Texit quoque cherubim auro.

29. Et omnes parietes templi per circuitum sculpsit variis cælaturis et torno : et fecit in eis cherubim, et palmas, et picturas varias, quasi prominentes de pariete, et egredientes.

30. Sed et pavimentum domus texit auro intrinsecus et extrinsecus.

31. Et in ingressu oraculi fecit sotiola de lignis olivarum, postesque angulorum quinque.

32. Et duo ostia de lignis olivarum : et sculpsit in eis picturam cherubim, et palmarum species, et anaglypha valde prominentia : et texit ea auro : et operuit tam cherubim quam palmas, et cætera, auro.

33. Fecitque in introitu templi postes de lignis olivarum quadrangulatos :

34. et duo ostia de lignis abiegnis altrinsecus : et utrumque ostium duplex erat, et se invicem tenens aperiebatur.

35. Et sculpsit cherubim, et palmas, et cælaturas valde eminentes : operuitque omnia laminis aureis opere quadro ad regulam.

36. Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, et uno ordine lignorum cedri.

γ. 27. — ³⁷ la paroi du mur latéral.

³⁸ du Saint des saints. Ces chérubins de Salomon couvraient de leurs ailes étendues et l'arche et les petits chérubins de Moïse. Comp. 2. Moys. 37, 7-9.

γ. 29. — ³⁹ c'est-à-dire à savoir.

⁴⁰ Dans l'hébr. : l'intérieur et l'extérieur, c'est-à-dire tant dans le Saint des saints que dans le Saint, était en bas-relief...

γ. 30. — ⁴¹ Voy. la note précédente.

γ. 31. — ⁴² La porte était un pentagone, c'est-à-dire un carré avec un fronton.

γ. 32. — ⁴³ Dans l'hébr. : des sculptures de fleurs.

γ. 33. — ⁴⁴ en carré, sans fronton.

γ. 34. — ⁴⁵ Les deux portes aux deux extrémités de l'épaisseur des murs, se correspondaient.

γ. 35. — ⁴⁶ il plaqua le tout en or.

⁴⁷ Littéralement : bien adapté à la règle, en harmonie avec les sculptures.

γ. 36. — ⁴⁸ le parvis des prêtres, c'est-à-dire l'espace le plus rapproché du lieu saint, où était érigé l'autel des holocaustes.

⁴⁹ Par ces trois rangs de pierres et ce rang de cèdres il faut vraisemblablement entendre un mur qui était bâti avec trois assises de pierres et une assise de pou-

37. Anno quarto fundata est domus Domini in mense Zio :

38. et in anno undecimo, mense Bul (ipse est mensis octavus) perfecta est domus in omni opere suo, et in universis utensilibus suis : ædificavitque eam annis septem.

37. Les fondements de la maison du Seigneur furent posés la quatrième année, au mois de Zio.

38. Et la onzième année, au mois de Bul⁵⁰, qui est le huitième mois, elle fut entièrement achevée, et dans toutes ses parties et dans tout ce qui devait servir *au culte de Dieu*. Et Salomon fut sept ans à la bâtir⁵¹.

CHAPITRE VII.

Construction des palais royaux. Colonnes et meubles du temple.

1. Domum autem suam ædificavit Salomon tredecim annis, et ad perfectum usque perduxit.

2. Ædificavit quoque domum saltus Libani centum cubitorum longitudinis, et quinquaginta cubitorum latitudinis, et triginta cubitorum altitudinis : et quatuor deambulacra inter columnas cedrnas : ligna quippe cedrina ex-ciderat in columnas.

3. Et tabulatis cedrinis vestivit totam cameram, quæ quadraginta quinque columnis sustentabatur. Unus autem ordo habebat columnas quindecim

4. contra se invicem positas,

1. Salomon bâtit et acheva entièrement son palais¹ en *l'espace* de treize ans.

2. Il bâtit encore la maison du bois du Liban², qui avait cent coudées de long, cinquante coudées de large, et trente coudées de haut. Il y avait quatre galeries entre des colonnes de bois de cèdre; car il avait fait tailler des colonnes de bois de cèdre³.

3. Et il revêtit de lambris de bois de cèdre tout le plafond⁴ qui était soutenu par quarante-cinq colonnes. Chaque rang avait quinze colonnes,

4. qui étaient posées l'une vis-à-vis de l'autre,

tres de cèdre. En dehors du parvis des prêtres était le parvis du peuple (*Pl. b. 7, 12.*).

ÿ. 38. — ⁵⁰ qui, dans l'année lunaire, correspond en partie au mois d'octobre, en partie au mois de novembre.

⁵¹ Ainsi que le saint tabernacle, le temple était un type de l'Eglise chrétienne (*Voy. la note sur 2. Moys. 39, 43.*). Puisseons-nous, par notre foi, être dans ce temple des pierres vivantes, qui se tiennent attachées aux commandements de Dieu, et qui y conforment leur conduite! Alors Dieu habitera en nous, et confirmera sa parole. *Voy. pl. h. 6, 12, 13. Apoc. 21, 3, 22.*

ÿ. 1. — ¹ tous les édifices royaux, soit pour lui, soit pour les gens de sa famille. *Voy. pl. b. 9, 19.*

ÿ. 2. — ² C'est apparemment la partie antérieure du palais, ainsi appelée à cause de la grande quantité de bois de cèdre qui y fut employée. D'autres entendent une résidence d'été située sur le mont Liban.

³ Dans l'hébreu le verset porte : Il bâtit encore... et trente coudées de haut sur quatre rangs de colonnes de cèdre; et sur les colonnes étaient posées des poutres de cèdre (une couverture en grosses poutres). Cela donne à entendre que le devant de la maison reposait sur un portique de trois rangs de colonnes, qui offrait des allées pour la promenade. Le quatrième rang de colonnes formait une avancée qui (ÿ. 6.) est appelée portique.

ÿ. 3. — ⁴ Litt. : l'appartement, — l'édifice.

5. et se regardaient l'une l'autre, étant placées en égale distance. Et il y avait sur les colonnes des poutres carrées, toutes d'une même grosseur⁵.

6. Il fit une autre galerie de colonnes, qui avait cinquante coudées de long, et trente coudées de large⁶; et encore une autre galerie vis-à-vis de la plus grande⁷, avec des colonnes et des architraves sur les colonnes.

7. Il fit aussi la galerie du trône⁸, où était le tribunal, et il la lambrissa de bois de cèdre, depuis le plancher jusqu'au haut.

8. Il y avait au milieu de la galerie un parquet où était son lit de justice, qui était de même ouvrage⁹. Salomon fit aussi pour la fille de Pharaon (qu'il avait épousée), un palais qui était bâti d'une même architecture que cette galerie¹⁰. *Pl. h. 3, 1.*

9. Tous ces bâtiments depuis les fondements jusqu'au haut des murs, et par dehors¹¹ jusqu'au grand parvis¹², étaient construits de pierres parfaitement belles, dont les deux parements, tant l'intérieur que l'extérieur¹³, avaient été sciés tout d'une même forme et d'une même mesure.

10. Les fondements étaient aussi de pierres parfaitement belles et très-grandes, *les unes* ayant dix coudées, *les autres* huit¹⁴.

11. Il y avait au-dessus de très-belles

5. et e regione se respicientes, æquali spatio inter columnas, et super columnas quadrangulata ligna in cunctis æqualia.

6. Et porticum columnarum fecit quinquaginta cubitorum longitudinis, et triginta cubitorum latitudinis: et alteram porticum in facie majoris porticus: et columnas, et epistylia super columnas.

7. Porticum quoque solii, in qua tribunal est, fecit: et textit lignis cedrinis a pavimento usque ad summitatem.

8. Et domuncula, in qua sedebatur ad judicandum, erat in media porticu, simili opere. Domum quoque fecit filie Pharaonis (quam uxorem duxerat Salomon) tali opere, quali et hanc porticum.

9. Omnia lapidibus pretiosis, qui ad normam quadam atque mensuram tam intrinsecus quam extrinsecus serrati erant: a fundamento usque ad summitatem parietum, et extrinsecus usque ad atrium majus.

10. Fundamenta autem de lapidibus pretiosis, lapidibus magnis decem sive octo cubitorum.

11. Et desuper lapides pretiosi

ŷ. 5. — ⁵ Notre version, dans ce passage, s'éloigne beaucoup du texte primitif. Il semble qu'il est encore question, ŷ. 4. 5., des colonnes du péristyle qui régnaient sous le bâtiment, et de la pose des poutres sur les colonnes, mais dans l'hébreu ces versets partent : 4. Et il y avait trois rangs de fenêtres (ou étages, dans le bâtiment, au-dessus du portique) exactement vis-à-vis (et en même temps au-dessus) les unes des autres, par trois fois; 5. et toutes (les fenêtres) à leurs ouvertures et à leurs jambages étaient carrées, et une fenêtre était vis-à-vis d'une autre, par trois fois.

ŷ. 6. — ⁶ Ce portique était formé par le quatrième rang de colonnes (ŷ. 2.), immédiatement en avant de l'édifice proprement dit, qui était placé sur le grand portique.

⁷ Dans l'hébr. : avec des colonnes et un toit en avant de ce même portique. C'était le vestibule proprement dit.

ŷ. 7. — ⁸ Selon quelques-uns, cette galerie était entièrement séparée de tout l'édifice; mais il y a plus d'apparence qu'elle se trouvait entre la partie antérieure du palais qui vient d'être décrite, et la partie de derrière dont il est question (ŷ. 8.).

ŷ. 8. — ⁹ Différemment dans l'hébr. : Et sa maison où il habitait, au fond du palais, derrière la galerie (la galerie où se rendait la justice ŷ. 7. ou bien encore de la partie antérieure de l'édifice), était d'un travail semblable.

¹⁰ comme la partie antérieure de l'édifice, qui recevait son nom du portique qui la soutenait.

ŷ. 9. — ¹¹ au-dehors.

¹² jusqu'à l'extrémité du mont Moria, dont l'enceinte comprenait le palais de Salomon et le temple.

¹³ aux parois visibles et à celles qu'on ne voyait pas.

ŷ. 10. — ¹⁴ Litt. : de dix ou de huit coudées, — ayant chacune de huit à dix coudées.

æqualis mensuræ secti erant, similiterque de cedro.

12. Et atrium majus rotundum, trium ordinum de lapidibus sectis, et unius ordinis de dolata cedro : necnon et in atrio domus Domini interiori, et in porticu domus.

13. Misit quoque rex Salomon, et tulit Hiram de Tyro,

14. filium mulieris viduæ de tribu Nephthali patre Tyrio, artificem ararium, et plenum sapientia, et intelligentia, et doctrina ad faciendum omne opus ex ære. Qui cum venisset ad regem Salomonem, fecit omne opus ejus.

15. Et finxit duas columnas æreas, decem et octo cubitorum altitudinis columnam unam : et linea duodecim cubitorum ambiebat columnam utramque.

16. Duo quoque capitella fecit, quæ ponerentur super capita columnarum, fusilia ex ære : quinque cubitorum altitudinis capitellum unum, et quinque cubitorum altitudinis capitellum alterum :

17. ¶ quasi in modum retis, et cænarum sibi invicem miro opere contextarum. Utrumque capitellum columnarum fusile erat : septena versuum retiacula in capitello uno, et septena retiacula in capitello altero.

18. Et perfecit columnas, et duos ordines per circuitum retiaculorum singulorum, ut legerent capitella, quæ erant super summmitatem malogranatorum : eodem modo fecit et capitello secundo.

19. Capitella autem, quæ erant super capita columnarum, quasi

pierres taillées d'une même grandeur, couvertes aussi de lambris de cèdre¹⁵.

12. Le grand parvis était rond¹⁶, et avait trois rangs de pierres taillées, et un rang de poutres de cèdre polies¹⁷; ce qui était observé aussi dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur¹⁸, et dans le vestibule du temple¹⁹.

13. Le roi Salomon fit aussi venir de Tyr Hiram,

14. qui était fils d'une femme veuve de la tribu de Nephthali²⁰, et dont le père était de Tyr. Il travaillait en bronze, et il était rempli de sagesse, d'intelligence et de science pour faire toute sorte d'ouvrages de bronze. Hiram étant donc venu trouver le roi Salomon, fit tous les ouvrages qu'il lui ordonna.

15. Il fit deux colonnes de bronze, dont chacune avait dix-huit coudées de haut; et un réseau de douze coudées entourait chaque colonne²¹. Jér. 52, 21.

16. Il fit aussi deux chapiteaux²² de bronze, qu'il jeta en fonte, pour mettre sur le haut de chaque colonne; l'un des chapiteaux avait cinq coudées de haut, et l'autre avait aussi la même hauteur de cinq coudées;

17. et on y voyait une espèce de rets et de chaînes entrelacées l'une dans l'autre, avec un art admirable²³. Chaque chapiteau de ces colonnes était jeté en fonte; il y avait sept rangs de mailles dans le réseau de l'un des chapiteaux et autant dans l'autre.

18. Il fit ces colonnes de manière qu'il y avait deux rangs de mailles qui couvraient et entouraient les chapiteaux, ces mailles étant posées au-dessus des grenades²⁴. Il fit le second chapiteau comme le premier.

19. Les chapiteaux qui étaient au haut des colonnes, dans le parvis, étaient faits en façon

¶ 11. — ¹⁵ placés pour la toiture.

¶ 12. — ¹⁶ Dans l'hébr. : Et le grand parvis régnait tout autour.

¹⁷ Il avait un mur d'enceinte qui était formé de trois assises de pierres et d'une assise de poutres de cèdre.

¹⁸ Voy. pl. h. 6, 36.

¹⁹ dans les édifices attenants au temple, où les rangs de pierres et de cèdres étaient ainsi alternés.

¶ 14. — ²⁰ D'après 2. Par. 2, 14. elle était de la tribu de Dan, à savoir quant à son origine; elle pouvait être de la tribu de Nephthali du côté de son mari, qui est ici appelé Tyrien, parce qu'il avait fait un long séjour à Tyr.

¶ 15. — ²¹ Chaque colonne avait douze coudées de périmètre.

¶ 16. — ²² des têtes de colonne, des chapiteaux.

¶ 17. — ²³ une sorte d'ornement en réseau et en entrelacement.

¶ 18. — ²⁴ Les filets en forme de rets, qui pendaient, comme des guirlandes, en hémicycles autour des chapiteaux, étaient en outre ornés de grenades.

de lis²⁵, et avaient quatre coudées de hauteur²⁶.

20. Et il y avait encore au haut des colonnes, au-dessus des rets²⁷, d'autres chapiteaux proportionnés à la colonne : et autour de ce second chapiteau il y avait deux cents grenades disposées en rangs.

21. Il mit ces deux colonnes au vestibule du temple; et ayant posé la colonne droite, il l'appela Jachin²⁸; il posa de même la seconde colonne, qu'il appela Booz²⁹.

22. Il mit au-dessus des colonnes cet ouvrage fait en forme de lis³⁰. Et l'ouvrage des colonnes fut ainsi entièrement achevé.

23. Il fit aussi une mer de fonte³¹, de dix coudées d'un bord jusqu'à l'autre, qui était toute ronde : elle avait cinq coudées de haut, et elle était environnée tout alentour d'un cordon³² de trente coudées. 2. Par. 4, 2.

24. Au-dessous de son bord il y avait des moulures qui l'entouraient, savoir dix dans l'espace de chaque coudée; et il y avait deux rangs de ces figures en relief qui avaient été aussi jetées en fonte.

25. Cette mer était posée sur douze bœufs, trois desquels regardaient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, et trois l'orient : et la mer était portée par ces bœufs, dont tout le derrière du corps était caché sous la mer³³.

26. Le bassin avait trois pouces d'épaisseur³⁴, et son bord était comme le bord

opere lili fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.

20. Et rursum alia capitella in summitate columnarum desuper juxta mensuram columnæ contra retiacula : malogranatorum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli secundi.

21. Et statuit duas columnas in porticu templi : cumque statuisset columnam dexteram, vocavit eam nomine Jachin : similiter erexit columnam secundam, et vocavit nomen ejus Booz.

22. Et super capita columnarum opus in modum lili posuit : perfectumque est opus columnarum.

23. Fecit quoque mare fusile decem cubitorum a labio usque ad labium, rotundum in circuitu : quinque cubitorum altitudo ejus, et resticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

24. Et sculptura subter labium circuibat illud decem cubitis ambiens mare : duo ordines sculpturarum striatarum erant fusiles.

25. Et stabat super duodecim boves, e quibus tres respiciebant ad aquilonem, et tres ad occidentem, et tres ad meridiem, et tres ad orientem, et mare super eos desuper erat : quorum posteriora universa intrinsecus latitabant.

26. Grossitudo autem luteris trium unciarum erat : labiumque

ÿ. 19. — ²⁵ Litt. : Les chapiteaux sur les têtes de colonnes étaient comme les ornements en forme de lis, dans le portique, hauts de quatre coudées, — dans le portique, où, en certains endroits, on avait placé des ornements en forme de lis.

²⁶ Les chapiteaux, dans leur hauteur, avaient la forme d'un lis, ou bien en général, du calice ouvert d'une fleur, ayant en largeur quatre coudées.

ÿ. 20. — ²⁷ au-dessus des chapiteaux qui viennent d'être décrits, au-dessus de ces chaînes entrelacées et du calice de fleur, s'élevaient encore d'autres petits chapiteaux, en rapport avec les colonnes. D'autres autrement.

ÿ. 21. — ²⁸ c'est-à-dire (Dieu) l'affermira.

²⁹ c'est-à-dire la force est en lui. Le temple reçut ces attributs de stabilité et de force, principalement parce qu'il était une figure de l'Eglise chrétienne, qui durera jusqu'à la fin des temps, et qui oppose une résistance toujours victorieuse aux efforts de ses ennemis.

ÿ. 22. — ³⁰ Répétition du verset 19., pour désigner la beauté égale à celle d'une fleur, et les belles proportions du temple, ce que figure le lis, et pour les rattacher à la stabilité.

ÿ. 23. — ³¹ C'est ainsi que fut nommé le grand bassin ou les prêtres se parlaient.

³² d'un bord semblable à un cordon.

ÿ. 25. — ³³ Selon l'opinion commune des Interprètes, l'eau coulait des nariues des bœufs, quand on ouvrait les bondes qu'on y avait mises.

ÿ. 26. — ³⁴ dans l'hébr. : était large d'une palme (quatre doigts).

ejus, quasi labium calicis, et folium repandi lili : duo millia bats capiebat.

27. Et fecit decem bases æneas, quatuor cubitorum longitudinis bases singulas, et quatuor cubitorum latitudinis, et trium cubitorum altitudinis.

28. Et ipsum opus basium, interrasile erat : et sculpturæ inter juncturas.

29. Et inter coronulas et plectas, leones et boves et cherubim : et in juncturis similiter desuper : et subter leones et boves, quasi lora ex ære dependentia.

30. Et quatuor rotæ per bases singulas, et axes ærei : et per quatuor partes quasi humeruli subter luterem fusiles, contra se invicem respectantes.

31. Os quoque luteris intrinsecus erat in capitis summitate : et quod forinsecus apparebat, unius cubiti erat totum rotundum, pariterque habebat unum cubitum et dimidium : in angulis autem columnarum variæ cælaturæ erant : et media intercolumnia, quadrata non rotunda.

32. Quatuor quoque rotæ, quæ

d'une coupe, et comme la feuille d'un lis qui est épanoui; et il contenait deux mille bats ³⁵.

27. Il fit aussi dix socles d'airain ³⁶, dont chacun avait quatre coudées de long, quatre coudées de large, et trois coudées de haut.

28. Ces socles étaient de plusieurs pièces, les unes limées et polies, les autres gravées; et il y avait des ouvrages de sculpture entre les jointures ³⁷.

29. Là, entre des couronnes et des entrelacs, il y avait des lions, des bœufs et des chérubins ³⁸; et au droit des jointures ³⁹ il y avait aussi, tant dessus que dessous ⁴⁰, des lions, des bœufs, et comme des courroies d'airain qui pendaient ⁴¹.

30. Chaque socle avait quatre roues d'airain, et des essieux d'airain : aux quatre angles ⁴² il y avait comme de grandes consoles jetées en fonte ⁴³, qui soutenaient la cuve, et se regardaient l'une l'autre.

31. Au haut du socle ⁴⁴, il y avait une cavité, dans laquelle entraient la cuve : ce qui en ⁴⁵ paraissait au dehors, était tout rond, et d'une coudée, *le tout* faisant une coudée et demie ⁴⁶. Et il y avait diverses gravures dans les angles des colonnes; et ce qui était entre les colonnes était carré, et non rond ⁴⁷.

32. Les quatre roues qui étaient au droit

³⁵ Un bat contient quatre cent trente deux œufs pleins, environ vingt-huit litres. 459 milli.

ŷ. 27. — ³⁶ supports. Sur ces supports étaient placés les bassins dans lesquels on lavait les chairs des victimes. 2. Par. 4, 6.

ŷ. 28. — ³⁷ Dans l'hébr. : et le socle était fait de telle sorte, qu'il avait des panneaux entre les listels. Les socles étaient des caisses à quatre parois, aux arêtes desquelles il y avait des listels; et entre les listels étaient placées les parois en surfaces planes.

ŷ. 29. — ³⁸ Entre les listels, aux parois des panneaux, étaient, en relief, des figures de lions, de bœufs et de chérubins.

³⁹ proprement sur les listels.

⁴⁰ Sur les listels, qui formaient l'encadrement des parois, étaient représentées, dans le sens perpendiculaire, les trois figures qui dans les panneaux étaient placées horizontalement.

⁴¹ comme ornements.

ŷ. 30. — ⁴² supérieurs.

⁴³ des bras, des anses, qui semblaient supporter la base (ŷ. 35.) qui reposait sur le socle.

ŷ. 31. — ⁴⁴ Litt. : de la tête, du socle. C'est-à-dire le socle, ou la caisse qui le portait, avait une base ronde (ŷ. 35.), une tête, un chapiteau, haut d'une demi-coudée, sur laquelle reposait immédiatement le bassin.

⁴⁵ du bassin.

⁴⁶ le support et le bassin. Tel paraît être le sens de ce passage difficile et dans notre version et dans le texte primitif même. D'autres autrement.

⁴⁷ Dans notre version ceci paraît se rapporter au socle, et non au support; mais dans l'hébreu le sens est : et à son ouverture (sur tout le support) il y avait des figures en relief; et les listels étaient carrés, et non point ronds.

des quatre angles, étaient jointes ensemble par-dessous le socle⁴⁸, et chacune de ces roues avait une coudée et demie de hauteur.

33. Ces roues étaient semblables à celles d'un chariot : leurs essieux, leurs raies, leurs jantes, et leurs moyeux étaient tous jetés en fonte.

34. Et les quatre consoles qui étaient aux quatre angles de chaque socle, faisaient une même pièce avec le socle, et étaient de même fonte.

35. Au haut du socle il y avait un rebord⁴⁹ d'une demi-coudée de haut, qui était rond, et travaillé d'une telle manière que le *fond de la cuve* s'y pût enchâsser⁵⁰; et il était orné de gravures et de sculptures différentes, qui étaient d'une même pièce avec le socle⁵¹.

36. Hiram fit encore dans les entre-deux des jointures⁵², qui étaient aussi d'airain, et aux angles des chérubins, des lions et des palmes; ces *chérubins* représentant un homme⁵³ qui est debout, en sorte que ces figures paraissaient non point gravées, mais des ouvrages ajoutés tout alentour.

37. Il fit ainsi dix socles fondus d'une même manière, de même grandeur, et de sculpture pareille.

38. Il fit aussi dix cuves d'airain, chacune desquelles contenait quarante mesures, et était de quatre coudées de haut⁵⁴: et il posa chaque cuve sur chacun des dix socles.

39. Il plaça ces dix socles, savoir cinq au côté droit du temple, et cinq au côté gauche: et il mit la mer d'airain au côté droit du temple, entre l'orient et le midi⁵⁵.

40. Hiram fit aussi des marmites, des chaudrons et des bassins; et il acheva tout l'ouvrage que le roi Salomon voulait faire dans le temple du Seigneur.

41. Il fit deux colonnes et deux cordons⁵⁶

per quatuor angulos basis erant, cohærebant sibi subter basim : una rota habebat altitudinis cubitum et semis.

33. Tales autem rotæ erant, quales solent in curru fieri : et axès earum, et radii, et canthi, et modioli, omnia fusila.

34. Nam et humeruli illi quatuor per singulos angulos basis unius, ex ipsa basi fusiles et conjuncti erant.

35. In summitate autem basis erat quedam rotunditas dimidii cubiti, ita fabricata, ut luter desuper posset imponi, habens cælaturas suas, variasque sculpturas ex semetipsa.

36. Sculpsit quoque in tabulatis illis quæ erant ex ære, et in angulis, cherubim, et leones, et palmas, quasi in similitudinem hominis stantis, ut non cælata, sed apposita per circuitum viderentur.

37. In hunc modum fecit decem bases, fusura una, et mensura, sculpturaque consimili.

38. Fecit quoque decem luteræ æneas : quadraginta batos capiebat luter unus, eratque quatuor cubitorum : singulos quoque luteræ per singulas, id est decem bases, posuit.

39. Et constituit decem bases, quinque ad dexteram partem templi, et quinque ad sinistram : mare autem posuit ad dexteram partem templi contra orientem ad meridiem.

40. Fecit ergo Hiram lebetes, et scutras, et hamulas, et perfecit omne opus regis Salomonis in templo Domini.

41. Columnas duas, et funiculos

ŷ. 32. — ⁴⁸ deux à deux, au moyen des essieux.

ŷ. 35. — ⁴⁹ un support. Voy. note 44.

⁵⁰ enfoncé dans une cavité, selon les Juifs.

⁵¹ Dans l'hébr. : et cette tête (ce support) avait des listels et des panneaux qui étaient d'une même pièce avec le socle.

ŷ. 36. — ⁵² Selon l'hébr. : sur les consoles, les anses.

⁵³ Dans l'hébr. : des palmes, selon l'espace de chaque chose, et des guirlandes (des décorations) tout autour.

ŷ. 38. — ⁵⁴ Litt. : et avait quatre coudées — de diamètre.

ŷ. 39. — ⁵⁵ au sud-est, c'est-à-dire devant le temple, qui regardait l'orient, du côté du midi.

ŷ. 41. — ⁵⁶ La partie supérieure, proprement les bandellettes, c'est-à-dire les bordures, les couronnes.

capitellorum super capitella columnarum duos : et retiacula duo, ut operirent duos funiculos, qui erant super capita columnarum.

42. Et malogranata quadringenta in duobus retiaculis : duos versus malogranatorum in retiaculis singulis, ad operiendos funiculos capitellorum, qui erant super capita columnarum.

43. Et bases decem, et luteris decem super bases.

44. Et mare unum, et boves duodecim subter mare.

45. Et lebetes, et scutras, et hamulas; omnia vasa, quæ fecit Hiram regi Salomoni in domo Domini, de aurichalco erant.

46. In campestri regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Sochoth et Sarthan.

47. Et posuit Salomon omnia vasa : propter multitudinem autem nimiam non erat pondus æris.

48. Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini : altare aureum, et mensam, super quam ponerentur panes propositionis, auream :

49. et candelabra aurea, quinque ad dexteram, et quinque ad sinistram, contra oraculum, ex auro puro : et quasi liliæ flores, et lucernas desuper aureas : et forcipes aureos,

50. et hydrias, et fuscinulas, et phialas, et mortariola, et thuribula, de auro purissimo : et cardines ostiorum domus interioris Sancti sanctorum et ostiorum domus templi, ex auro erant.

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, et intulit quæ sanctificaverat David pater suus, argentum et aurum, et vasa, reposuitque in thesauris domus Domini.

sur les chapiteaux, avec deux réseaux, pour couvrir les deux cordons qui étaient aux chapiteaux des colonnes;

42. et quatre cents grenades dans les deux réseaux, savoir : deux rangs de grenades dans chaque réseau dont étaient couverts les deux cordons des chapiteaux qui étaient au haut des colonnes;

43. et dix socles et dix cuves sur les socles;

44. et une mer, et douze bœufs sous cette mer;

45. et des marmites, des chaudrons et des bassins : tous les vases que Hiram fit par l'ordre du roi Salomon pour la maison du Seigneur, étaient d'airain le plus pur ⁵⁷.

46. Le roi les fit fondre dans une plaine proche le Jourdain, en un champ où il y avait beaucoup d'argile, entre Sochoth et Sarthan.

47. Salomon mit dans le temple tous les vases ⁵⁸ : et il y en avait une si grande quantité qu'on ne pouvait marquer le poids de l'airain.

48. Salomon fit aussi tout ce qui devait servir dans la maison du Seigneur : l'autel d'or, et la table d'or sur laquelle on devait mettre les pains toujours exposés devant le Seigneur;

49. et les chandeliers d'or, cinq à droite, cinq à gauche, devant l'oracle ⁵⁹ qui était de fin or, au-dessus desquels il y avait des fleurs de lis et des lampes d'or. Il fit aussi des pinçettes d'or,

50. des vases à mettre de l'eau ⁶⁰, des fourchettes ⁶¹, des coupes, des mortiers ⁶², et des encensoirs d'un or très-pur. Les gonds des portes de la maison intérieure du Saint des saints, et des portes de la maison du temple, étaient aussi d'or.

51. Ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avait entrepris pour la maison du Seigneur. Et il porta dans le temple l'argent, l'or et les vases que David, son père, avait consacrés à Dieu ⁶³, et les mit en réserve dans les trésors de la maison du Seigneur. 2. Par. 5, 1.

γ. 45. — ⁵⁷ Dans l'hébr. : d'airain battu, de cuivre, ce qu'il faut toujours entendre sous le nom d'airain.

γ. 47. — ⁵⁸ Litt. : Salomon déposa tous les vases, — dans le temple du Seigneur.

γ. 49. — ⁵⁹ dans le Saint.

γ. 50. — ⁶⁰ D'autres traduisent : des coupes.

⁶¹ Autrem. : des couteaux.

⁶² D'autres autrem.

γ. 51. — ⁶³ dont il avait fait présent au temple de Dieu

CHAPITRE VIII.

Consécration du temple.

1. Alors tous les anciens d'Israël, avec les princes des tribus, et tous les chefs des familles des enfants d'Israël, s'assemblèrent et vinrent trouver le roi Salomon dans Jérusalem, pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire de Sion. 2. *Par.* 5, 2.

2. Tout Israël s'assembla aussi auprès du roi Salomon en un jour solennel¹ du mois d'Ethanim², qui est le septième mois.

3. Tous les anciens d'Israël étant venus, les prêtres prirent l'arche du Seigneur,

4. et la portèrent, avec le tabernacle de l'alliance³, et tous les vases du sanctuaire qui étaient dans le tabernacle : et les prêtres et les Lévites les portèrent.

5. Le roi Salomon et tout le peuple qui s'était assemblé auprès de lui, marchaient devant l'arche, et ils immolaient une multitude de brebis et de bœufs, sans prix et sans nombre.

6. Les prêtres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui était destiné, dans l'oracle du temple, dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins. *Pl.* h. 6, 27.

7. Car les chérubins⁴ étendaient leurs ailes au-dessus du lieu où était l'arche, et ils couvraient l'arche et les bâtons qui y tenaient.

8. Et ils retirèrent les bâtons en devant⁵, en sorte qu'on en voyait les extrémités dès l'entrée du sanctuaire, devant l'oracle⁶; mais

1. Tunc congregati sunt omnes majores natu Israel cum principibus tribuum, et duces familiarum filiorum Israel, ad regem Salomonem in Jerusalem : ut deferrent arcam fœderis Domini, de civitate David, id est de Sion.

2. Convenitque ad regem Salomonem universus Israel in mense Ethanim, in solempni die, ipse est mensis septimus.

3. Veneruntque cuncti senes de Israel, et tulerunt arcam sacerdotés,

4. et portaverunt arcam Domini, et tabernaculum fœderis, et omnia vasa sanctuarii, quæ erant in tabernaculo : et ferebant ea sacerdotes et Levitæ.

5. Rex autem Salomon, et omnis multitudo Israel quæ convenerat ad eum, gradiebatur cum illo ante arcam, et immolabant oves et boves absque æstimatione et numero.

6. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, in oraculum templi, in Sanctum sanctorum, subter alas cherubim.

7. Siquidem cherubim expandebat alas super locum arcæ, et protegebant arcam, et vectes ejus desuper.

8. Cumque eminenter vectes, et apparerent summitates eorum foris sanctuarium ante oraculum,

1. 2. — ¹ en la fête des Tabernacles, qui tombait dans ce mois-ci (3. *Moy.* 23, 34.); d'autres entendent la fête même de la dédicace du temple.

² autrement appelé Tisri, de la mi-septembre à la mi-octobre.

3. 4. — ³ le tabernacle de Moïse, qui avait été longtemps à Gabaon, et qu'il convenait de conserver dorénavant dans le temple. Selon d'autres, le tabernacle de David y fut pareillement transféré. Voy. 2 *Par.* 1, 3, 4.

5. 7. — ⁴ non pas ceux du propitiatoire, mais ceux qu'avait faits Salomon (*Pl.* h. 6, 23, 27.).

6. 8. — ⁵ dans le saint tabernacle.

⁶ C'est-à-dire que lorsque les battants de la porte entre le Saint et le Saint des saints étaient ouverts, les bâtons de l'arche touchaient le voile qui s'y trouvait, de telle sorte que cela pouvait se voir.

non apparebant ultra intrinsecus, qui et fuerunt ibi usque in præsentem diem.

9. In arca autem non erat aliud, nisi duæ tabulæ lapideæ, quas posuerat in ea Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus fœdus cum filiis Israel, cum egrederentur de terra Ægypti.

10. Factum est autem, cum exissent sacerdotes de Sanctuario, nebula implevit domum Domini,

11. et non poterant sacerdotes stare et ministrare propter nebulam : impleverat enim gloria Domini domum Domini.

12. Tunc ait Salomon : Dominus dixit ut habitaret in nebula.

13. Ædificans ædificavi domum in habitaculum tuum, firmissimum solium tuum in sempiternum.

14. Convertitque rex faciem suam, et benedixit omni ecclesie Israël : omnis enim ecclesia Israël stabat.

15. Et ait Salomon : Benedictus Dominus Deus Israel, qui locutus est ore suo ad David patrem meum, et in manibus ejus perfecit, dicens :

16. A die qua eduxi populum meum Israel de Ægypto, non elegi civitatem de universis tribubus Israel, ut ædificaretur domus, et esset nomen meum ibi : sed elegi David ut esset super populum meum Israel.

17. Voluitque David pater meus ædificare domum nomini Domini Dei Israel :

elles ne paraissaient point au-dehors ⁷. Et ils sont demeurés là jusqu'à ce jour.

9. Or il n'y avait dans l'arche que les deux tables de pierre ⁸ que Moÿse y avait mises à Oreb, lorsque le Seigneur fit alliance avec les enfans d'Israël, aussitôt après leur sortie d'Égypte. 2. *Moy.* 34, 27.

10. Après que les prêtres furent sortis du sanctuaire, une nuée remplit la maison du Seigneur ⁹,

11. les prêtres ne pouvaient plus s'y tenir, ni faire les fonctions de leur ministère à cause de la nuée ¹⁰; parce que la gloire du Seigneur avait rempli la maison du Seigneur.

12. Alors Salomon dit : Le Seigneur a dit qu'il habiterait dans une nuée. 3. *Moy.* 16, 2. *Hébr.* 10, 1. 2. *Par.* 6, 1.

13. O Dieu ! j'ai bâti cette maison, afin qu'elle soit votre demeure, et que votre trône s'y affermisse pour jamais.

14. Et le roi tournant le visage ¹¹, souhaita les bénédictions du ciel à toute l'assemblée d'Israël ; car tout Israël était assemblé en ce lieu-là.

15. Et Salomon dit : Béni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David, mon père, et qui, par sa puissance, a exécuté sa parole, en disant :

16. Depuis le jour où j'ai tiré de l'Égypte mon peuple d'Israël, je n'ai point choisi de ville d'entre toutes les tribus d'Israël, afin qu'on m'y bâtît une maison, et que mon nom y fût établi ; mais j'ai choisi David, afin qu'il fût chef de mon peuple d'Israël.

17. Mon père avait voulu bâtir une maison au nom du Seigneur, Dieu d'Israël : 2. *Rois*, 7, 5.

⁷ parce que, dans le temple, le Saint des saints était plus long que dans le tabernacle.

§. 9. — ⁸ Le temple offrant plus d'espace pour tout, la verge d'Aaron et le vase contenant la manne, qui y avaient été jusque-là conservés (*Hébr.* 9, 4.), furent placés en un lieu particulier, dans le trésor selon quelques-uns, de même que le livre de la loi de Moÿse (5. *Moy.* 31, 24.) fut mis en un autre endroit. Voy. 2. *Par.* 34. Comp. *Hébr.* 9, 4. et les remarq.

§. 10. — ⁹ Voy. 2. *Moy.* 16, 10, 24, 15. 16. 4. *Moy.* 9, 15. *Ps.* 104, 39.

§. 11. — ¹⁰ nuée mystérieuse, qui ne ressemblait ni aux nuées qui couvrent parfois la terre, ni à celles qui s'élèvent du sein des eaux. Ce n'était pas une nuée de brouillards ou de vapeurs, mais une nuée tout à la fois obscure et lumineuse comme figure de la majesté divine (2. *Moy.* 16, 10; 24, 15. 16; 4. *Moy.* 9, 15.). La nuée remplit non-seulement le Saint et le Saint des saints, mais tous les parvis, celui des prêtres et celui du peuple.

§. 14. — ¹¹ Le roi se trouvait dans le parvis du temple où l'on avait dressé pour lui une espèce de tribune (2. *Par.* 6, 13.). Il salua le peuple, et s'efforça de le rendre attentif à la prière qui suit.

18. Mais le Seigneur dit à David, mon père : Quand vous avez formé dans votre cœur le dessein de bâtir une maison à mon nom, vous avez bien fait de vous occuper de cette pensée.

19. Néanmoins ce ne sera pas vous qui me bâtirez une maison, mais votre fils, qui sortira de vous, sera celui qui bâtira une maison à mon nom.

20. Le Seigneur a vérifié la parole qu'il avait dite. J'ai succédé à David, mon père; je me suis assis sur le trône d'Israël, comme le Seigneur l'avait prononcé; et j'ai bâti une maison au Seigneur Dieu d'Israël.

21. J'ai établi ici le lieu de l'arche où est l'alliance ¹² que le Seigneur fit avec nos pères, lorsqu'ils sortirent du pays d'Égypte.

22. Salomon se mit ensuite devant l'autel du Seigneur, à la vue de toute l'assemblée d'Israël; et tenant ses mains étendues vers le ciel,

23. il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu qui vous soit semblable, ni au plus haut du ciel, ni ici-bas sur la terre. C'est vous qui conservez l'alliance et la miséricorde que vous avez faite à vos serviteurs qui marchaient devant vous et de tout leur cœur;

24. qui avez gardé *fidèlement* à David, mon père, votre serviteur, tout ce que vous lui aviez promis. Votre bouche l'a prononcé, et vos mains l'ont accompli, comme ce jour en est une preuve.

25. Maintenant donc, Seigneur Dieu d'Israël, conservez ¹³ à David, mon père, votre serviteur, ce que vous lui avez promis, en lui disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui soient assis devant moi sur le trône d'Israël, pourvu néanmoins que ¹⁴ vos enfants demeurent fermes dans leur voie, afin qu'ils marchent en ma présence comme vous avez marché devant moi. 2. *Rois*, 7, 12.

26. Accomplissez donc, ô Seigneur Dieu d'Israël, les paroles que vous avez dites à David, mon père, votre serviteur.

27. Est-il donc croyable que Dieu habite véritablement sur la terre? Car si les cieux et le ciel des cieux ¹⁵ ne vous peuvent com-

18. et ait Dominus ad David patrem meum : Quod cogitasti in corde tuo ædificare domum nomini meo, bene fecisti, hoc ipsum mente tractans.

19. Veruntamen non ædificabis mihi domum, sed filius tuus, qui egredietur de renibus tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

20. Confirmavit Dominus sermonem suum, quem locutus est : stetitque pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus : et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.

21. Et constitui ibi locum arcæ, in qua fœdus Domini est, quod percussit cum patribus nostris, quando egressi sunt de terra Ægypti.

22. Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu ecclesiæ Israel, et expandit manus suas in cælum,

23. et ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cælo desuper, et super terram deorsum : qui custodis pactum et misericordiam servis tuis, qui ambulabant coram te in toto corde suo.

24. Qui custodisti servo tuo David patri meo quæ locutus es ei : ore locutus es, et manibus perfecisti, ut hæc dies probat.

25. Nunc igitur Domine Deus Israel, conserva famulo tuo David patri meo quæ locutus es ei, dicens : Non auferetur de te vir coram me, qui sedeat super thronum Israel : ita tamen si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent coram me sicut tu ambulasti in conspectu meo.

26. Et nunc Domine Deus Israel firmentur verba tua, quæ locutus es servo tuo David patri meo.

27. Ergone putandum est quod vere Deus habitet super terram? si enim cælum, et cæli cælorum

§. 21. — ¹² les tables de l'alliance.

§. 25. — ¹³ encore à l'avenir.

¹⁴ seulement à la condition que....

§. 27. — ¹⁵ les cieux les plus élevés (voy. 2. *Par.* 12, 3. note).

te capere non possunt, quanto magis domus hæc, quam ædificavi?

28. Sed respice ad orationem servi tui, et ad preces ejus, Domine Deus meus : audi hymnum et orationem, quam servus tuus orat coram te hodie :

29. ut sint oculi tui aperti super domum hanc nocte ac die : super domum, de qua dixisti : Erit nomen meum ibi : ut exaudias orationem, quam orat in loco isto ad te servus tuus.

30. Ut exaudias deprecationem servi tui et populi tui Israel, quodcumque oraverint in loco isto; et exaudias in loco habitaculi tui in cælo, et cum exaudieris, propitius eris.

31. Si peccaverit homo in proximum suum, et habuerit aliquod juramentum, quo teneatur astrictus; et venerit propter juramentum coram altari tuo in domum tuam,

32. tu exaudies in cælo : et facies, et judicabis servos tuos, condemnans impium, et reddens viam suam super caput ejus, justificansque justum, et retribuens ei secundum justitiam suam.

33. Si fugerit populus tuus Israel inimicos suos (quia peccaturus est tibi), et agentes pœnitentiam, et confidentes nomini tuo, venerint, et oraverint, et deprecati te fuerint in domo hac;

34. exaudi in cælo, et dimitte peccatum populi tui Israel, et reduces eos in terram, quam dedisti patribus eorum.

35. Si clausum fuerit cælum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto, pœ-

prendre, combien moins cette maison que j'ai bâtie?

28. Mais ayez égard, ô Seigneur mon Dieu, à l'oraison de votre serviteur et à ses prières : écoutez l'hymne et l'oraison que votre serviteur vous offre aujourd'hui,

29. afin que vos yeux soient ouverts jour et nuit sur cette maison, de laquelle vous avez dit : C'est là que sera mon nom¹⁶, afin que vous exauciez la prière que votre serviteur vous offre en ce lieu; 5. *Moy.* 12, 1.

30. que vous exauciez, *dis-je*, la prière de votre serviteur, et toutes celles que votre peuple d'Israël vous offrira dans ce même lieu; que vous les exauciez du lieu de votre demeure dans le ciel; et que les ayant exaucées, vous leur fassiez miséricorde.

31. Lorsqu'un homme aura péché contre son prochain, n'ayant pas gardé le serment¹⁷ par lequel il s'était lié¹⁸, et qu'il viendra dans votre maison et devant votre autel pour prêter serment¹⁹,

32. vous écouterez du ciel²⁰, et vous ferez justice à l'égard de vos serviteurs : vous condamnerez le coupable, en faisant retomber sa perfidie²¹ sur sa tête, et vous justifierez le juste, en lui rendant selon sa justice.

33. Lorsque votre peuple d'Israël fuira devant ses ennemis (car il péchera contre vous²²), et que faisant pénitence, et rendant gloire à votre nom, ils viendront vous prier, et qu'ils imploreront votre miséricorde dans cette maison,

34. exaucez-les du ciel, et pardonnez le péché de votre peuple d'Israël, et ramenez-les en la terre que vous avez donnée à leurs pères.

35. Lorsque le ciel sera fermé, et qu'il n'en tombera point de pluie, à cause de leurs péchés, et que priant en ce lieu, ils

ÿ. 29. — ¹⁶ * que je serai adoré, et que je ferai éclater ma puissance et répandrai mes bienfaits, d'où cette maison portera mon nom, et sera appelée la maison du vrai Dieu.

ÿ. 31. — ¹⁷ un serment de purgation, par exemple à l'égard de celui qui a reçu un dépôt et qui le nie (2. *Moy.* 22, 11.).

¹⁸ par lequel il s'était obligé avec malédiction à dire la vérité. On proposait à celui qui prêtait serment des malédictions qu'il promettait de prendre sur lui, s'il était coupable du crime dont il s'agissait.

¹⁹ Les serments les plus solennels se faisaient avec accompagnement d'un sacrifice. Voy. 1. *Moy.* 15, 10.

ÿ. 32. — ²⁰ les malédictions. Voy. note 18.

²¹ Litt. : sa voie, — son iniquité.

ÿ. 33. — ²² D'autres trad. : parce qu'il a péché contre vous.

feront pénitence pour honorer votre nom ²³, et se convertiront, et quitteront leurs péchés, à cause de l'affliction où ils seront,

36. exaucez-les du ciel, et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple d'Israël : montrez-leur une voie droite par laquelle ils marchent; et répandez la pluie sur votre terre que vous avez donnée à votre peuple afin qu'il la possédât.

37. Lorsqu'il viendra sur la terre, ou une famine, ou une peste, ou une corruption de l'air, ou que la nielle ²⁴, la sauterelle, ou quelque maligne humeur ²⁵ gâtera les blés, ou que votre peuple sera pressé d'un ennemi qui se trouvera à ses portes ²⁶ et l'assiégera, ou frappé de quelque plaie et de quelque langueur que ce puisse être;

38. quand un homme, quel qu'il puisse être, de votre peuple d'Israël, vous offrira ses vœux et ses prières ²⁷, et que reconnaissant la plaie de son cœur, il étendra ses mains vers vous dans cette maison,

39. vous l'exaucerez du ciel, du lieu de votre demeure; vous vous rendrez de nouveau propice, et vous lui ferez *miséricorde*, selon que vous verrez la disposition de son cœur ²⁸, rendant à chacun selon toutes ses œuvres et ses désirs (car il n'y a que vous seul qui connaissiez le fond des cœurs de tous les enfants des hommes),

40. afin que vos serviteurs vous craignent tant qu'ils vivront sur la face de la terre que vous avez donnée à nos pères.

41. Lorsqu'un étranger ²⁹, qui ne sera point de votre peuple d'Israël, viendra d'un pays fort éloigné (étant attiré par votre nom, parce que la grandeur de votre nom, la force de votre main et la puissance de votre bras

nitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam :

36. exaudi eos in cœlo, et dimitte peccata servorum tuorum, et populi tui Israël : et ostende eis viam bonam per quam ambulent, et da pluviam super terram tuam, quam dedisti populo tuo in possessionem.

37. Fames si oborta fuerit in terra, aut pestilentia, aut corruptus aer, aut ærugo, aut locusta, vel rubigo, et afflixerit eum inimicus ejus portas obsidens, omnis plaga, universa infirmitas,

38. cuncta devotatio, et imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Israel : si quis cognoverit plagam cordis sui, et expande manus suas in domo hac,

39. tu exaudies in cœlo in loco habitationis tuæ, et repropitiaberis, et facies ut des unicuique secundum omnes vias suas, sicut videris cor ejus (quia tu nosti solus cor omnium filiorum hominum),

40. ut timeant te cunctis diebus quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.

41. Insuper et alienigena, qui non est de populo tuo Israël, cum venerit de terra longinqua propter nomen tuum (audietur enim nomen tuum magnum, et manus tua fortis, et brachium tuum

ŷ. 35. — ²³ en confessant votre nom.

ŷ. 37. — ²⁴ le charbon qui brûle le blé. Voy. 5. Moys. 28, 22. D'autres traduisent : les chenilles.

²⁵ une espèce de charbon qui attaque les moissons. Dans l'hébr. : une espèce de sauterelles.

²⁶ près de ses villes.

ŷ. 38. — ²⁷ Dans l'hébr. : Toutes les prières, toutes les supplications qui seront faites par un homme quelconque, par tout votre peuple d'Israël...

ŷ. 39. — ²⁸ Dieu, dans les honneurs qu'on lui rend, et dans les actions des hommes, considère surtout le cœur : il regarde plus les intentions que la langue et les paroles.

ŷ. 41. — ²⁹ Le seul vrai Dieu est le Dieu de tous les hommes; c'est pourquoi, même sous l'ancien Testament, il exauçait les païens qui le priaient, et surtout ceux qui venaient l'adorer dans son temple. On voit en effet que soit sous le premier temple, soit depuis la restauration de Zorobabel, grand nombre d'étrangers vinrent adorer Jéhovah dans sa maison à Jérusalem. Cyrus, Artaxerxès, Alexandre le Grand, Ptolémée Philadelphie, Séleucus et beaucoup de Romains y firent de grands présents et offrirent des sacrifices. Comp. 1. Esdr. 3, 7; 6, 9; 7, 24 etc. 2. Mach. 3, 2. 3. Josèphe, Antiq. Jul.

42. extentum ubique), cum venerit ergo, et oraverit in hoc loco,

43. tu exaudies in cœlo, in firmamento habitaculi tui, et facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena : ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere, sicut populus tuus Israël, et probent quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam ædificavi.

44. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos suos, per viam, quocumque miseris eos, orabunt te contra viam civitatis, quam elegisti, et contra domum, quam ædificavi nomini tuo,

45. et exaudies in cœlo orationes eorum, et preces eorum, et facies iudicium eorum.

46. Quod si peccaverint tibi (non est enim homo qui non peccet) et iratus tradideris eos inimicis suis, et captivi ducti fuerint in terram inimicorum longe vel prope,

47. et egerint pœnitentiam in corde suo in loco captivitatis, et conversi deprecati te fuerint in captivitate sua, dicentes : Peccavimus, inique egimus, impie gesimus :

48. et reversi fuerint ad te in universo corde suo, et tota anima sua, in terra inimicorum suorum, ad quam captivi ducti fuerint : et oraverint te contra viam terre suæ, quam dedisti patribus eorum, et civitatis quam elegisti, et templi quod ædificavi nomini tuo :

49. exaudies in cœlo, in firmamento solii tui, orationes eorum, et preces eorum, et facies iudicium eorum :

50. et propitiaberis populo tuo qui peccavit tibi, et omnibus iniquitatibus eorum, quibus præva-

42. se feront connaître de tous côtés), lorsqu'un étranger, dis-je, sera venu prier en ce lieu,

43. vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez, et vous ferez tout ce que l'étranger vous aura prié de faire, afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom, comme fait votre peuple d'Israël, et qu'ils éprouvent eux-mêmes que votre nom a été invoqué sur cette maison ³⁰ que j'ai bâtie.

44. Lorsque votre peuple ira à la guerre contre ses ennemis, et que, marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyés, ils vous adresseront leurs prières en regardant vers la ville que vous avez choisie, et vers cette maison que j'ai bâtie à votre nom ³¹,

45. vous exaucerez du ciel leurs oraisons et leurs prières, et vous leur rendrez justice.

46. Que si votre peuple pèche contre vous (parce qu'il n'y a point d'homme qui ne pèche), et qu'étant en colère contre eux, vous les livriez entre les mains de leurs ennemis, et qu'ils soient emmenés captifs, ou près, ou loin, dans une terre ennemie, 2. Par. 6, 36. Eccl. 7, 21. 1. Jean, 1, 8.

47. s'ils font pénitence du fond du cœur dans le lieu de leur captivité, et que se convertissant à vous étant captifs, ils imploront votre miséricorde, en disant : Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies;

48. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur et de toute leur âme, dans le pays de leurs ennemis, où ils ont été emmenés captifs, et qu'ils vous prient, en regardant vers la terre que vous avez donnée à leurs pères, vers la ville que vous avez choisie, et le temple que j'ai bâti à votre nom,

49. vous exaucerez du ciel et de cette demeure stable où est votre trône, leurs oraisons et leurs prières; vous prendrez en main la défense de leur cause;

50. vous vous rendrez propice à votre peuple qui a péché contre vous, et vous leur pardonnerez toutes les iniquités par lesquelles

† 43. — ³⁰ que votre nom (vous-même) a été appelé dans cette maison, pour y répandre vos grâces. D'autres traduisent : et afin qu'ils sachent que cette maison est appelée selon votre nom. — * Litt. : que votre nom est invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

† 44. — ³¹ Quelque part qu'il fût, l'Hébreu, dans sa prière, se tournait toujours du côté de Jérusalem et du temple. Voy. Dan. 6, 10.

ils ont violé votre loi; et vous inspirerez de la tendresse pour eux à ceux qui les auront emmenés captifs, afin qu'ils aient de la compassion d'eux.

51. Car ils sont votre peuple et votre héritage; et c'est vous qui les avez tirés du pays d'Égypte, du milieu d'une fournaise de fer ³².

52. Que vos yeux *donc* soient ouverts aux prières de votre serviteur et de votre peuple d'Israël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront.

53. Car c'est vous, ô Seigneur Dieu, qui les avez séparés de tous les peuples de la terre, pour en faire votre héritage, selon que vous l'avez déclaré par Moïse, votre serviteur, lorsque vous avez tiré nos pères *du pays* d'Égypte.

54. Salomon ayant achevé d'offrir au Seigneur cette oraison et cette prière, se leva de devant l'autel du Seigneur; car il avait mis les deux genoux en terre, et il tenait les mains étendues vers le ciel.

55. Etant donc debout, il bénit toute l'assemblée d'Israël, en disant à haute voix :

56. Béni soit le Seigneur qui a donné la *paix* à son peuple d'Israël, selon toutes les *promesses* qu'il avait faites. Tous les biens qu'il nous avait promis par Moïse, son serviteur, nous sont arrivés, sans qu'il soit tombé une seule de ses paroles ³³.

57. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous, comme il a été avec nos pères; qu'il ne nous abandonne point, et ne nous rejette point.

58. Mais qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies, et que nous gardions ses préceptes, ses cérémonies et toutes les ordonnances qu'il a prescrites à nos pères.

59. Que les paroles de cette prière que j'ai faite devant le Seigneur, soient présentes jour et nuit au Seigneur notre Dieu, afin que chaque jour il fasse justice à son serviteur et à son peuple d'Israël,

60. afin que tous les peuples de la terre sachent que c'est le Seigneur qui est le *vrai* Dieu, et qu'après lui il n'y en a point d'autre.

ricati sunt in te : et dabis misericordiam coram eis, qui eos captivos habuerint, ut misereantur eis.

51. Populus enim tuus est, et hereditas tua, quos eduxisti de terra Ægypti, de medio fornacis ferreæ.

52. Ut sint oculi tui aperti ad deprecationem servi tui et populi tui Israel, et exaudias eos in universis pro quibus invocaverint te.

53. Tu enim separasti eos tibi in hereditatem de universis populis terræ, sicut locutus es per Moysen servum tuum, quando eduxisti patres nostros de Ægypto, Domine Deus.

54. Factum est autem cum complisset Salomon orans Dominum omnem orationem et deprecationem hanc, surrexit de conspectu altaris Domini : utrumque enim genu in terra fixerat, et manus expanderat in cælum.

55. Stetit ergo, et benedixit omni ecclesiæ Israel voce magna, dicens :

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo suo Israel, juxta omnia quæ locutus est : non cecidit ne unus quidem sermo, ex omnibus bonis quæ locutus est per Moysen servum suum.

57. Sit Dominus Deus noster nobiscum, sicut luit cum patribus nostris, non derelinquens nos, neque projiciens.

58. Sed inclinet corda nostra ad se, ut ambulemus in universis viis ejus, et custodiamus mandata ejus, et ceremonias ejus, et judicia quæcumque mandavit patribus nostris.

59. Et sint sermones mei isti, quibus deprecatus sum coram Domino, appropinquantes Domino Deo nostro die ac nocte, ut faciat judicium servo suo, et populo suo Israel per singulos dies :

60. ut sciunt omnes populi terræ, quia Dominus ipse est Deus, et non est ultra absque eo.

ÿ. 51. — ³² * Expression assez ordinaire dans l'Écriture, pour marquer l'extrême dureté de la servitude des Hébreux en Égypte. Comp. 5. Moys. 4. 20; Jérém. 11. 4.

ÿ. 56. — ³³ sans qu'une seule de ses paroles soit demeurée sans accomplissement.

61. Sit quoque cor nostrum perfectum cum Domino Deo nostro, ut ambulemus in decretis ejus, et custodiamus mandata ejus, sicut et hodie.

62. Igitur rex, et omnis Israel cum eo, immolabant victimas coram Domino.

63. Mactavitque Salomon hostias pacificas, quas immolavit Domino, boum viginti duo millia, et ovium centum viginti millia : et dedicaverunt templum Domini rex et filii Israel.

64. In die illa sanctificavit rex medium atri, quod erat ante domum Domini : fecit quippe holocaustum ibi, et sacrificium, et adipem pacificorum : quoniam altare æreum, quod erat coram Domino, minus erat, et capere non poterat holocaustum, et sacrificium, et adipem pacificorum.

65. Fecit ergo Salomon in tempore illo festivitatem celebrem, et omnis Israel cum eo, multitudo magna ab introitu Emath usque ad rivum Ægypti, coram Domino Deo nostro, septem diebus et septem diebus, id est quatuordecim diebus.

66. Et in die octava dimisit populos : qui benedictes regi, profecti sunt in tabernacula sua lætantes, et alacri corde super omnibus bonis, quæ fecerat Do-

61. Que notre cœur aussi soit parfait ³⁴ avec le Seigneur notre Dieu, afin que nous marchions selon ses préceptes, et que nous gardions ses ordonnances, comme nous faisons en ce jour.

62. Le roi donc, et tout Israël avec lui, immolait des victimes devant le Seigneur.

63. Et Salomon, pour hosties pacifiques, égorgea et immola au Seigneur ³⁵ vingt-deux mille bœufs et cent vingt mille brebis ³⁶; et le roi avec les enfants d'Israël dédièrent le temple du Seigneur.

64. En ce jour-là, le roi consacra le milieu du parvis ³⁷ qui était devant la maison du Seigneur, en y offrant des holocaustes, des sacrifices, et la graisse des hosties pacifiques, parce que l'autel d'airain qui était devant le Seigneur ³⁸ était trop petit, et ne pouvait suffire pour les holocaustes, les sacrifices et les graisses des hosties pacifiques.

65. Salomon fit donc alors une fête très-célèbre; et tout Israël *la fit aussi* avec lui, y étant venu en foule depuis l'entrée d'Emath ³⁹ jusqu'au fleuve d'Égypte ⁴⁰, devant le Seigneur notre Dieu, pendant sept jours, et sept autres jours *ensuite*, c'est-à-dire pendant quatorze jours ⁴¹.

66. Et au huitième jour il envoya les peuples ⁴², qui, bénissant le roi, s'en retournaient en leurs maisons avec allégresse, ayant le cœur plein de joie pour tous les biens que le Seigneur avait faits à David,

ŷ. 61. — ³⁴ qu'il ne soit point partagé.

ŷ. 63. — ³⁵ La dédicace des lieux et des choses consacrés au culte de Dieu, n'était pas expressément prescrite par la loi de Moÿse; mais Moÿse lui-même ne laissa pas de faire la dédicace du tabernacle et de tous les objets qu'il renfermait (2. Moÿs. 40, 2. 9.). De plus, toutes les fois que le temple fut relevé de ses ruines ou réparé, on en fit une nouvelle dédicace (Voy. 1. Esdr. 3, 10 etc.; 1. Mach. 4, 56.), et David sanctifia lui-même le lieu qu'il avait choisi pour y dresser le tabernacle (1. Rois, 6, 17.); enfin, les païens inauguraient pareillement par des cérémonies particulières leurs monuments religieux (Dan. 3, 1.). Il faut donc voir en cela non-seulement une pratique, une convenance que la raison suggère, mais un point de tradition qui s'est conservé à travers tous les âges. L'Eglise chrétienne devait, comme elle l'a fait, s'approprier une cérémonie qui convenait si bien à la sainteté de ses temples. Comp. Hébr. 9, 18-23.

³⁶ pour fournir de la nourriture pendant quatorze jours (ŷ. 65.) au peuple rassemblé à Jérusalem.

ŷ. 64. — ³⁷ le parvis des prêtres; il dédia tout le parvis au culte de Dieu, il le destina à l'oblation des sacrifices.

³⁸ devant le sanctuaire.

ŷ. 65. — ³⁹ depuis la partie la plus avancée vers le nord.

⁴⁰ jusqu'à la partie la plus reculée vers le sud.

⁴¹ sept jours pour la dédicace du temple, et sept jours pour la fête des tabernacles. Selon d'autres (ŷ. 2.) quatorze jours pour la première cérémonie seulement.

ŷ. 66. — ⁴² après la dernière période de sept jours.

on serviteur, et à son peuple d'Israël. | minus David servo suo, et Israel populo suo.

CHAPITRE IX.

Dieu apparaît de nouveau à Salomon. Présents que ce prince fait à Hiram, ses constructions, les corvées qu'il impose, les sacrifices qu'il offre. Ses vaisseaux.

1. Salomon ayant achevé de bâtir la maison du Seigneur, le palais du roi, et tout ce qu'il avait souhaité et voulu faire, *Pl. h. 3, 5. 2. Par. 7, 12.*

2. le Seigneur lui apparut une seconde fois, ¹ comme il lui avait apparu à Gabaon,

3. et il lui dit : J'ai exaucé votre prière et la supplication que vous m'avez faite. J'ai sanctifié cette maison que vous avez bâtie pour y établir mon nom à jamais ; et mes yeux et mon cœur s'y appliqueront toujours.

4. Que si vous marchez devant moi, comme votre père y a marché, dans la simplicité et la droiture de votre cœur, si vous faites tout ce que je vous ai commandé, et que vous gardiez mes lois et mes ordonnances,

5. j'établirai votre trône et votre règne sur Israël pour jamais, selon que je l'ai promis à David votre père, en lui disant : Vous aurez toujours de votre race des successeurs qui seront assis sur le trône d'Israël *2. Rois, 7, 12. 16.*

6. Que si vous vous détournez de moi, vous et vos enfants, si vous cessez de me suivre et de garder mes préceptes et les cérémonies que je vous ai prescrites, et que vous alliez servir et adorer les dieux étrangers,

7. j'exterminerai les Israélites de dessus la terre que je leur ai donnée, je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à

1. Factum est autem cum perfecisset Salomon ædificium domus Domini, et ædificium regis, et omne quod optaverat et voluerat facere,

2. apparuit ei Dominus secundo, sicut apparuerat ei in Gabaon.

3. Dixitque Dominus ad eum : Exaudiui orationem tuam et deprecationem tuam, quam deprecatus es coram me : sanctificavi domum hanc, quam ædificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum, et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.

4. Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit pater tuus, in simplicitate cordis, et in æquitate : et feceris omnia, que præcepi tibi, et legitima mea et iudicia mea servaveris,

5. ponam thronum regni tui super Israel in sempiternum, sicut locutus sum David patri tuo, dicens : Non auferetur vir de genere tuo de solio Israel.

6. Si autem aversione aversi fueritis vos et filii vestri, non sequentes me, nec custodientes mandata mea, et ceremonias meas, quas proposui vobis, sed abieritis et colueritis deos alienos, et adoreraveritis eos :

7. auferam Israel de superficie terræ, quam dedi eis : et templum, quod sanctificavi nomini meo, pro-

ÿ. 2. — ¹ D'après le verset premier, il semblerait que cette seconde apparition du Seigneur à Salomon n'arriva que vingt et un ou vingt-deux ans après celle dont il est parlé *pl. h. 3, 5* ; car la construction du temple et celle des palais du roi durèrent tout ce temps-là (ÿ. 10.) ; mais d'après *2. Par. 7, 12*, on croit que cette seconde apparition suivit immédiatement la première, et qu'elle eut lieu la nuit même du jour où Salomon fit sa prière (ch. 8.). Ces apparitions, selon toute vraisemblance, se passèrent en songes extatiques.

jeiam a conspectu meo, eritque Israel in proverbium, et in fabulam eunctis populis.

8. Et domus hæc erit in exemplum : omnis qui transierit per eam, stupebit, et sibilabit, et dicet : Quare fecit Dominus sic terræ huic, et domui huic ?

9. Et respondebunt : Quia dereliquerunt Dominum Deum suum, qui eduxit patres eorum de terra Ægypti, et secuti sunt deos alienos, et adoraverunt eos, et coluerunt eos : idcirco induxit Dominus super eos omne malum hæc.

10. Expletis autem annis viginti postquam ædificaverat Salomon duas domos, id est domum Domini, et domum regis,

11. (Hiram rege Tyrî præbente Salomoni ligna cedrina et abiegna, et aurum juxta omne quod opus habuerat) tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terra Galilææ.

12. Et egressus est Hiram de Tyro, ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, et non placuerunt ei,

13. et ait : Hæcine sunt civitates, quas dedisti mihi, frater ? Et appellavit eas terram Chabul, usque in diem hæc.

14. Misit quoque Hiram ad regem Salomonem centum viginti talenta auri.

mon nom. Israël deviendra la fable et l'objet des railleries de tous les peuples ²,

8. et cette maison sera comme un exemple; et quiconque passera devant, sera frappé d'étonnement, et lui insultera, en disant : D'où vient que le Seigneur a traité ainsi cette terre et cette maison ? 5. *Moys.* 29, 24. *Jér.* 22, 8.

9. Et on lui répondra : Le Seigneur a frappé ces peuples de tous ces maux, parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu qui avait tiré leurs pères de l'Égypte, et qu'ils ont suivi des dieux étrangers, et les ont adorés et servis ³.

10. Vingt ans s'étant passés, pendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons, c'est-à-dire la maison du Seigneur, et la maison du roi, 2. *Par.* 8, 1.

11. (Hiram, roi de Tyr, lui envoyant tous les bois de cèdre et de sapin, et l'or selon le besoin qu'il en avait), Salomon donna à Hiram vingt villes dans le pays de Galilée ⁴.

12. Hiram vint de Tyr pour voir ces villes que Salomon lui avait données; mais elles ne lui plurent pas,

13. et il dit : Sont-ce là, mon frère, les villes que vous m'avez données ? Et il appela cette contrée la terre de Chabul ⁵, comme elle s'appelle encore aujourd'hui.

14. Hiram avait envoyé aussi au roi Salomon cent-vingt talents d'or

§. 7. — ² Dieu menace de rejeter son temple et de permettre qu'il soit renversé, si son peuple ne lui demeure fidèle. La perte de l'esprit religieux en général, et de la vraie religion en particulier, est le plus grand fléau dont Dieu puisse punir une nation. *Comp.* 5. *Moys.* 28, 37, 29, 24.

§. 9. — ³ Cette prophétie se rapporte non-seulement à la translation des Juifs à Babylone, durant laquelle le temple de Salomon fut brûlé, mais encore à la destruction du second temple par les Romains, et à la dispersion des Juifs dans le monde entier (*comp.* 5. *Moys.* 28, 64.). L'un et l'autre de ces événements était un châtiement que l'impïété des Juifs avait attiré sur eux. Avant la captivité de Babylone ils servaient les faux dieux des peuples voisins. Après leur retour ils ne tombèrent plus, il est vrai, dans le culte des dieux des Gentils, mais ils s'abandonnèrent à une autre espèce d'idolâtrie; car le vrai Dieu ayant paru sur la terre dans la pauvreté, l'abjection, la chasteté et les persécutions, ils le rejetèrent, et suivirent d'autres dieux — les richesses, les honneurs et les plaisirs des sens, et cette nouvelle idolâtrie ils l'établirent, sans la connaître (5. *Moys.* 28, 64.), et ils y ont persévéré jusqu'aujourd'hui.

§. 11. — ⁴ c'est-à-dire le district de Chaboul, situé tout à fait au nord de la terre de promesse, et même hors de ses limites (*Jos.* 49, 27.), ce qui faisait qu'il pouvait en être séparé (3. *Moys.* 25, 23.). Ce pays avait apparemment été conquis depuis peu par les Israélites, et par suite de cette conquête en partie ravagé et en partie dépeuplé (§. 12. 13. 2. *Par.* 8, 2.).

§. 13. — ⁵ ce qui, selon Josèphe, signifiait en phénicien, désagréable.

15. Et la raison qu'eut le roi Salomon de mettre un tribut sur son peuple, fut la grande dépense qu'il fut obligé de faire ⁶ pour bâtir la maison du Seigneur et sa maison, pour bâtir Mello, les murailles de Jérusalem, Hésér, Mageddo et Gazer ⁷. 2. *Rois*, 5, 9. *Pl. b.* 11, 27.

16. Pharaon, roi d'Égypte, était venu prendre Gazer, et l'avait brûlée; et il avait défait les Chananéens qui habitaient dans la ville ⁸, et il l'avait donnée pour dot à sa fille que Salomon avait épousée.

17. Salomon rebâtit donc Gazer ⁹ et la basse Bethhoron.

18. Balaath ¹⁰, et almyre dans le pays du désert ¹¹.

19. Il fortifia aussi tous les bourgs qui étaient à lui, et qui n'avaient point de murailles ¹², les villes de chariots, et les villes des gens de cheval ¹³, et tout ce qui lui plut de bâtir dans Jérusalem, sur le Liban, et dans toute l'étendue de son royaume.

20. Quant à tout ce qui était demeuré de peuple des Amorrhéens, des Héthéens, des Phérezéens, des Hévéens et des Jébuséens, qui n'étaient point des enfants d'Israël,

21. Salomon rendit tributaires leurs enfants qui étaient demeurés dans le pays, que les enfants d'Israël n'avaient pu exterminer, et ils sont demeurés tributaires ¹⁴ jusqu'aujourd'hui.

22. Il ne voulut point qu'aucun des enfants d'Israël fût réduit à la servitude; mais ils étaient ses hommes de guerre, ses ministres, ses principaux officiers et les chefs de ses armées, et ils commandaient les chariots et la cavalerie ¹⁵.

23. Or il y avait cinq cent cinquante hommes établis sur tous les ouvrages de Salo-

15. Hæc est summa expensarum, quam obtulit rex Salomon ad ædificandum domum Domini et domum suam, et Mello, et murum Jerusalem, et Hesper, et Mageddo et Gazer.

16. Pharaon rex Ægypti ascendit, et cepit Gazer, succenditque eam igni: et Chananæum, qui habitabat in civitate interfecit, et dedit eam in dotem filię suæ uxori Salomonis.

17. Ædificavit ergo Salomon Gazer, et Bethhoron inferiorem,

18. et Baalath, et Palmyram in terra solitudinis.

19. Et omnes vicos, qui ad se pertinebant, et erant absque muro, munivit, et civitates curruum et civitates equitum, et quocumque ei placuit ut ædificaret in Jerusalem, et in Libano, et in omni terra potestatis suæ.

20. Universum populum, qui remanserat de Amorrhæis, et Hethæis, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebusæis, qui non sunt de filiis Israel:

21. horum filios, qui remanserant in terra, quos scilicet non potuerant filii Israel exterminare: fecit Salomon tributarios, usque in diem hanc.

22. De filiis autem Israel non constituit Salomon servire quemquam, sed erant viri bellatores, et ministri ejus, et principes, et duces, et præfecti curruum et equorum.

23. Erant autem principes super omnia opera Salomonis præ-

ŷ. 15. — ⁶ Dans l'hébreu il est question des corvées que Salomon fut obligé d'imposer pour achever les constructions dont il est parlé dans ce qui suit. « Et telle fut la cause des corvées que le roi Salomon imposa pour etc. »

⁷ * Bâtir, quand il s'agit des villes, signifie aussi réparer et fortifier.

ŷ. 16. — ⁸ qui, dans les temps qui suivirent Josué (comp. *Jos.* 10, 33. 12, 12.), avaient repris ces villes aux Israélites, et qui les avaient possédées jusqu'à la conquête qu'en fit le roi d'Égypte.

ŷ. 17. — ⁹ * ville dans la tribu d'Ephraïm, entre la haute et la basse Bethhoron, sur les confins de la tribu de Dan et de Benjamin.

ŷ. 18. — ¹⁰ ou Baalgad, aujourd'hui Baulbec, dans le Liban.

¹¹ dans le désert d'Arabie, entre Damas et l'Euphrate.

ŷ. 19. — ¹² dans l'hébr. : toutes les villes des magasins à grains.

¹³ * Les chevaux et les chariots de Salomon étaient distribués dans diverses villes de son royaume. *Voy. pl. h.* 4, 26. 27 et les remarq.

ŷ. 21. — ¹⁴ D'après l'hébr. : corvéables, il les employa aux corvées.

ŷ. 22. — ¹⁵ Litt. : les chevaux, c'est-à-dire la cavalerie.

positi quingenti quinquaginta, qui habebant subiectum populum, et statutis operibus imperabant.

24. Filia autem Pharaonis ascendit de civitate David in domum suam, quam ædificaverat ei Salomon: tunc ædificavit Mello.

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos singulos holocausta, et pacificas victimas, super altare quod ædificaverat Domino, et adolebat thymiana coram Domino: perfectumque est templum.

26. Classem quæcque fecit rex Salomon in Asiongaber, quæ est juxta Ailath in littore maris Rubri, in terra Idumææ.

27. Misitque Hiram in classe illa servos suos viros nauticos et gnaros maris, cum servis Salomonis.

28. Qui cum venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadringentorum viginti talentorum, detulerunt ad regem Salomonem.

mon, à qui le peuple était soumis, et qui avaient l'intendance de tous les ouvrages qu'il avait entrepris ¹⁶.

24. Après cela la fille de Pharaon vint de la ville de David dans sa maison que Salomon lui avait bâtie. Et ce fut alors que le roi bâtit Mello ¹⁷. 2. Par. 8, 11.

25. Salomon offrait aussi trois fois l'année ¹⁸ des holocaustes et des victimes pacifiques sur l'autel qu'il avait bâti au Seigneur, et il brûlait le parfum devant le Seigneur ¹⁹, après que le temple eut été achevé.

26. Le roi Salomon équipa aussi une flotte à Asiongaber, qui est près d'Elath, sur le rivage de la mer Rouge, au pays d'Idumée.

27. Et Hiram envoya avec cette flotte quelques-uns de ses serviteurs, gens de mer, et qui entendaient fort bien la navigation ²⁰, qui se joignirent aux serviteurs de Salomon.

28. Et étant allés en Ophir ²¹, ils y prirent quatre cent vingt talents d'or, qu'ils apportèrent au roi Salomon.

ŷ. 23. — ¹⁶ * On ne connaît pas assez exactement l'organisation de la cour, de l'administration et des armées de Salomon, pour pouvoir définir avec précision les divers offices des officiers dont il est parlé dans son histoire. Comp. 2. Par. 2, 18; 8, 10; *pl. h.* 5, 16 etc.

ŷ. 24. — ¹⁷ * Sur Mello voy. *Jug.* 9, 6. 20; 2. *Rois*, 5, 9. — Mello signifie plénitude ou multitude. C'était, selon quelques-uns, une place de Jérusalem, située au fond de la vallée au pied du mont Sion. Comme cette place était fort agréable, Salomon l'enleva au public et la joignit au palais qu'il fit bâtir pour la fille de Salomon, ce qui d'abord fit murmurer, puis devint une occasion de révolte. *Pl. h.* 11, 26. D'autres autrem.

ŷ. 25. — ¹⁸ aux trois grandes fêtes. Voy. 2. Par. 8, 13. 31, 3.

¹⁹ Il faisait offrir de l'encens par les prêtres sur l'autel des parfums. Voy. 2. Par. 26, 18.

ŷ. 27. — ²⁰ Les Phéniciens étaient les meilleurs marins de l'antiquité.

ŷ. 28. — ²¹ pays inconnu, mais très éloigné: selon quelques-uns, l'Afrique; selon d'autres, l'Espagne; selon d'autres, l'Inde; et selon d'autres encore, l'Arabie, où il se trouve encore un lieu appelé Elophir. — * Toutes les conjectures basées, soit sur la ressemblance de certains noms, soit sur la nature des articles de commerce qu'on tirait d'Ophir, soit enfin sur le temps qu'on mettait à ce voyage, doivent se taire devant la déclaration expresse de la table généalogique de la Genèse (ch. 10, ŷ. 26-29.) qui place Ophir parmi les descendants de *Yoktan* au milieu d'autres noms qui appartiennent tous à différentes contrées de l'Arabie méridionale. Ces contrées, selon le témoignage de Diodore et de plusieurs autres auteurs grecs, étaient autrefois riches en or. Mais il se peut aussi qu'Ophir ait fait un grand commerce d'or étranger, et que les Hébreux tirant leur or des marchés d'Ophir, l'aient appelé de ce nom. *Nédt. des div. Ecrit.* §. 80. — D'après 2. Par. 8, 18, l'or qu'on apporta d'Ophir à Salomon monta à 450 talents; mais on dit que dans le livre des Rois, on ne marque que l'or en espèce, au lieu que dans les Par. on exprime la valeur de toute la charge qu'on apporta de ce voyage. Peut-être aussi que les 30 talents qu'on lit de plus dans les Par. furent employés aux frais de la navigation, ou donnés en rémunération aux matelots.

CHAPITRE X.

La reine de Saba. Richesse de Salomon, ses meubles précieux et sa puissance.

1. La reine de Saba ¹ même, sur la réputation que Salomon s'était acquise au nom du Seigneur ², vint aussi le tenter par des énigmes ³. 2. *Par.* 9, 1. *Luc.* 11, 31.

2. Et étant entrée dans Jérusalem avec une grande suite et un riche équipage, avec des chameaux qui portaient des aromates et une quantité infinie d'or et de pierres précieuses, elle se présenta devant le roi Salomon, et lui découvrit tout ce qu'elle avait dans le cœur ⁴.

3. Salomon l'instruisit sur toutes les choses qu'elle lui avait proposées; et il n'y en eut aucune qui pût être cachée au roi, et sur laquelle il ne la satisfît par ses réponses.

4. Or la reine de Saba voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avait bâtie,

5. les mets de sa table, les logements de ses officiers, le bel ordre avec lequel ils le servaient, leurs habits, ses échansons, et les holocaustes qu'il offrait dans la maison du Seigneur ⁵, elle était tout hors d'elle ⁶,

6. et elle dit au roi : Ce qu'on m'avait rapporté dans mon royaume

7. de vos entretiens et de votre sagesse, est véritable; et je ne croyais pas néanmoins ce qu'on m'en disait, jusqu'à ce que je sois venue moi-même, et que je l'aie vu de mes propres yeux; et j'ai reconnu qu'on ne m'avait pas dit la moitié de ce qui en est. Votre sagesse et votre conduite passe ce que la renommée m'en avait appris.

8. Heureux ceux qui sent à vous! heu-

1. Sed et regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

2. Et ingressa Jerusalem multo eum comitatu, et divitiis, camelis portantibus aromata, et aurum infinitum nimis, et gemmas pretiosas, venit ad regem Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ proposuerat: non fuit sermo, qui regem posset latere, et non responderet ei.

4. Videns autem regina Saba omnem sapientiam Salomonis, et domum quam ædificaverat,

5. et cibos mensæ ejus, et habitacula servorum, et ordines ministrantium, vestesque eorum, et pincernas, et holocausta quæ offerebat in domo Domini: non habebat ultra spiritum;

6. dixitque ad regem: Verus est sermo, quem audivi in terra mea,

7. super sermonibus tuis, et super sapientia tua: et non credebam narrantibus mihi, donec ipsa veni, et vidi oculis meis, et probavi quod media pars mihi nuntiata non fuerit: major est sapientia et opera tua, quam rumor quem audivi.

8. Beati viri tui, et beati servi

§. 1. — ¹ ou Scheba, petite contrée au sud de l'Arabie Heureuse (*Matth.* 12, 42.).

² Litt. : ayant appris la renommée de Salomon au nom du Seigneur — à savoir qu'il s'était acquise par ce qu'il avait fait pour le nom du Seigneur.

³ lui proposer des questions, afin de mettre par ce moyen sa sagesse à l'épreuve.

§. 2. — ⁴ La reine proposa diverses énigmes à Salomon, et il découvrit le sens de toutes. L'usage de proposer et de résoudre des énigmes, comme preuve de sagesse, était fort connu des anciens. Les auteurs profanes en parlent en plusieurs endroits. D. Calm. *Comp. Jug.* 16, 30 et les remarq.

§. 5. — ⁵ D'autres traduisent d'après l'hébr. : ... échansons, et sa montée par laquelle il montait à la maison du Seigneur.

⁶ Litt. : elle n'avait plus de respiration, — son étonnement fut tel qu'il lui ôta la respiration.

tui, qui stant coram te semper, et audiunt sapientiam tuam.

9. Sit Dominus Deus tuus benedictus, cui complacuisti, et posuit te super thronum Israel, eo quod dilexerit Dominus Israel in sempiternum, et constituit te regem, ut faceres iudicium et justitiam.

10. Dedit ergo regi centum viginti talenta auri, et aromata multa nimis, et gemmas pretiosas: non sunt allata ultra aromata tam multa, quam ea quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

11. (Sed et classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, et gemmas pretiosas.)

12. Fecitque rex de lignis thyinis fulera domus Domini, et domus regis, et citharas lyrasque cantoribus: non sunt allata hujuscemodi ligna thyina, neque visa usque in præsentem diem.)

13. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba omnia quæ voluit et petiit ab eo: exceptis his, quæ ultro obtulerat ei munere regio. Quæ reversa est, et abiit in terram suam cum servis suis.

14. Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni per annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri:

15. excepto eo, quod afferebant viri qui super vectigalia erant, et negotiatores, universique scruta vendentes, et omnes reges Arabiæ ducesque terræ.

16. Fecit quoque rex Salomon ducenta scuta de auro purissimo, sexcentos auri siclos dedit in laminas scuti unius.

17. Et trecentas peltas ex auro probato: trecentæ minæ auri unam

reux vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous, et qui écoutent votre sagesse!

9. Béni soit le Seigneur votre Dieu qui a mis son affection en vous, qui vous a fait asseoir sur le trône d'Israël, parce qu'il a aimé Israël pour jamais, et qu'il vous a établi roi pour régner avec équité, et pour rendre la justice!

10. La reine de Saba donna ensuite au roi cent vingt talents d'or, une quantité infinie de parfums, et des pierres précieuses: on n'a jamais apporté depuis à Jérusalem tant de parfums que la reine de Saba en donna au roi Salomon.

11. (La flotte d'Hiram qui apportait l'or d'Ophir, apporta aussi en même temps une très-grande quantité de bois très-rares⁷, et des pierres précieuses.)

12. Et le roi fit faire de ces bois rares les balustres⁸ de la maison du Seigneur et de la maison du roi, des harpes et des lyes pour les musiciens. On n'apporta et on ne vit jamais de cette sorte de bois jusqu'à ce jour).

13. Or le roi Salomon donna à la reine de Saba tout ce qu'elle désira et ce qu'elle lui demanda, outre les présents qu'il lui fit de lui-même par une magnificence royale. Et la reine s'en retourna et s'en alla en son royaume avec ses serviteurs.

14. Le poids de l'or qu'on apportait à Salomon chaque année, était de six cent soixante-six talents d'or⁹,

15. sans ce que lui rapportaient ceux qui avaient l'intendance des tributs¹⁰, les gens de trafic, les marchands de choses curieuses, tous les rois¹¹ d'Arabie, et tous les gouvernements du pays¹².

16. Le roi Salomon fit aussi deux cents boucliers d'un or très-pur: il donna pour chaque bouclier six cents siclos d'or.

17. Il fit aussi trois cents boucliers¹³ de fin or: chacun de ces boucliers était revêtu

7. 41. — ⁷ Dans l'hébr. : Almuggim, Algummim, un bois inconnu, que les uns prennent pour du bois de sandal (ou santal), d'autres pour du bois d'ébène.

8. 42. — ⁸ Autrem. : les pilastres.

9. 44. — ⁹ D'après ce qui suit, 7. 15, Salomon tirait ce revenu de ses domaines, sans ce qui lui était payé par les rois tributaires, et par les marchands qui trafiquaient dans ses Etats, ce qui devait monter à une somme bien plus grande. Tel est aussi le sens de l'hébr.

10. 45. — ¹⁰ Autrem. : les commerçants; d'autres : les mineurs.

¹¹ payant tribut.

¹² Quelques-uns entendent les princes des Philistins. D'autres autrem.

13. 47. — ¹³ A la guerre on avait deux boucliers différents, l'un grand, qui couvrait tout l'homme, et un autre plus petit.]

de trois cents mines¹⁴ d'or; et le roi les mit dans la maison du bois du Liban¹⁵.

18. Le roi Salomon fit aussi un grand trône d'ivoire, qu'il revêtit d'un or très-pur.

19. Ce trône avait six degrés. le haut était rond par derrière¹⁶, et il avait deux mains¹⁷, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre, qui tenaient le siège, et deux lions auprès des deux mains.

20. Il y avait douze lionceaux sur les six degrés, six d'un côté et six de l'autre : il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans tous les royaumes du monde.

21. Tous les vases où le roi Salomon buvait, étaient aussi d'or; et toute la vaisselle de la maison du bois du Liban était d'un or très-pur. L'argent n'était plus considéré, et on n'en tenait aucun compte sous le règne de Salomon,

22. parce que sa flotte, avec celle du roi Hiram, faisait voile de trois ans en trois ans, et allait en Tharsis¹⁸, d'où elle rapportait de l'or, de l'argent, des dents d'éléphant, des singes et des paons¹⁹.

23. Le roi Salomon surpassa donc tous les rois du monde en richesses et en sagesse.

24. Et toute la terre désirait *de voir* le visage de Salomon, pour écouter la sagesse que Dieu lui avait répandue dans le cœur.

25. Et chacun lui envoyait tous les ans des présents²⁰, des vases d'argent et d'or, des étoffes, des armes, des parfums, des chevaux et des mulets.

26. Et Salomon amassa un grand nombre de chariots et de gens de cheval. Il eut mille quatre cents chariots, et douze mille hommes de cheval; et il les distribua par les villes fortes, et *en relint une partie pour être près* de sa personne dans Jerusalem.
2. Par. 1, 14.

27. Il fit que l'argent devint aussi com-

peltam vestiebant : posuitque eas rex in domo saltus Libani.

18. Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem : et vestivit eum auro fulvo nimis,

19. qui habebat sex gradus : et summitas throni rotunda erat in parte posteriori : et duæ manus hinc atque inde tenentes sedile : et duo leones stabant juxta manus singulas.

20. Et duodecim leunculi stantes super sex gradus hinc atque inde : non est factum tale opus in universis regnis.

21. Sed et omnia vasa, quibus potabat rex Salomon, erant aurea : et universa supellex domus saltus Libani de auro purissimo : non erat argentum, nec alicujus pretii putabatur in diebus Salomonis,

22. quia classis regis per mare cum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde aurum, et argentum, et dentes elephantorum, et simias, et pavos.

23. Magnificatus est ergo rex Salomon super omnes reges terræ, divitiis et sapientia.

24. Et universa terra desiderabat vultum Salomonis, ut audiret sapientiam ejus, quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et singuli deferebant ei munera, vasa argentea et aurea, vestes et arma bellica, aromata quoque, et equos et mulos, per annos singulos.

26. Congregavitque Salomon currus et equites, et facti sunt ei mille quadringenti currus, et duodecim millia equitum : et disposuit eos per civitates munitas, et cum rege in Jerusalem.

27. Fecitque ut tanta esset

¹⁴ Dans l'hébr. : de trois mines. La mine valait cent sicles. Voy. 2. Par. 9, 16.

¹⁵ Pl. h. 7, 2.

ÿ. 19. — ¹⁶ comme une niche.

¹⁷ accoudoirs.

ÿ. 22. — ¹⁸ proprement Tartessus en Espagne; cependant cette expression désigne aussi un pays maritime quelconque situé à une grande distance; et il y a toute apparence qu'en cet endroit il faut entendre par Tartessus l'Ophir du ÿ. 11.

¹⁹ L'ivoire était l'une des matières auxquelles les anciens attachaient le plus de prix; ils étaient aussi très-curieux des animaux dont il est ici question, et les riches ne manquaient pas de s'en procurer lorsqu'ils le pouvaient.

ÿ. 25. — ²⁰ Voy. 1. Rois, 9, 7.

abundantia argenti in Jerusalem, quanta et lapidum: et cedrorum præbuit multitudinem, quasi sycamoros quæ nascuntur in campestribus.

28. Et educebantur equi Salomoni de Ægypto, et de Coa. Negotiatores enim regis emebant de Coa, et statuto pretio perducebant.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto sexcentis siclis argenti, et equus centum quinquaginta. Atque in hunc modum cuncti reges Hethæorum et Syriæ equos venundabant.

mun à Jérusalem que les pierres ²¹, et qu'on y vit autant de cèdres que de ces sycomores qui naissent à la campagne.

28. On faisait venir aussi de l'Égypte et de Coa ²² des chevaux pour Salomon. Car ceux qui trafiquaient pour le roi, les achetaient à Coa, et les lui amenaient pour un certain prix.

29. On lui amenait quatre chevaux d'Égypte pour six cents sicles d'argent, et un cheval pour cent cinquante. Et tous les rois des Héthéens et de Syrie lui vendaient ²³ ainsi des chevaux.

CHAPITRE XI.

Femmes de Salomon. Il tombe dans l'idolâtrie et encourt la disgrâce du Seigneur; ses ennemis et sa mort.

1. Rex autem Salomon adavit mulieres alienigenas multas, filiam quoque Pharaonis, et Moabitidas, et Ammonitidas, Idumæas, et Sidonias, et Hethæas :

2. de gentibus, super quibus

1. Or le roi Salomon aima passionnément plusieurs femmes étrangères, avec la fille de Pharaon, des femmes de Moab et d'Ammon, des femmes d'Idumée, des Sidoniennes et du pays des Héthéens. 5. *Moy.* 17, 17. *Ecli.* 47, 21.

2. qui étaient toutes des nations dont le

§. 27. — ²¹ Si l'on compare ce que l'Écriture nous dit ici et en d'autres endroits de la grande quantité de métaux précieux que l'on possédait à cette époque, avec tout ce que rapportent d'un commun accord d'autres anciens écrivains touchant les richesses des royaumes et des princes de l'antiquité, on y trouve une preuve que les anciens avaient à leur disposition dans le centre de l'Asie ou ailleurs des mines qui sont épuisées, ou bien qui nous sont inconnues. — * Les Carthaginois, et après eux les Romains, eurent une source inépuisable de richesses dans les mines d'argent d'Espagne qui étaient sans nombre, et dont un seul puits produisait à Annibal jusqu'à 300 livres d'argent par jour. On sait d'ailleurs que de temps immémorial Tyr, Joppé et les autres villes maritimes de Phénicie et de Palestine firent avec l'Espagne un commerce actif et étendu. Rien de plus connu dans l'Écriture, que les vaisseaux de Tharsis ou de Tartessus, c'est-à-dire des vaisseaux de long cours, et qui surtout se rendaient jusqu'à Tartessus en Espagne (note 18). — Les mines argentifères d'Espagne n'avaient pas été exploitées depuis les Romains. Mais elles ont été de nouveau ouvertes de nos jours, et l'on en tire des trésors vraiment incalculables. Les plateaux de Murcie et de Grenade semblent n'être qu'un massif d'argent, qui par sa richesse, peut remplacer le Pérou pour l'Espagne. L'Espagne, anciennement, avait aussi des mines d'or; elles paraissent épuisées.

§. 28. — ²² lieu que les uns placent en Arabie, d'autres en Égypte. D'autres traduisent Coa comme un nom collectif... de l'Égypte, — diverses sortes de marchandises et des chevaux. D'autres autrement. — * On pourrait traduire tout le verset : Et la sortie des chevaux qu'avait Salomon, était de l'Égypte (ou les trait de l'Égypte); et les caravanes des marchands du roi lui amenaient des troupeaux (de chevaux) — en payant le prix.

§. 29. — ²³ Dans l'hébr. : recevaient. — * Dans l'hébr. le §. porte : Et c'est ainsi qu'à tous les rois des Héthéens, et aux rois d'Aram, on en amenait à leur disposition (à leur main).

Seigneur avait dit aux enfants d'Israël : Vous ne prendrez point pour vous des femmes de ce pays-là, et vos filles n'en épouseront point des hommes; car ces nations vous pervertiront le cœur très-certainement, pour vous faire adorer leurs dieux. Salomon s'attacha donc à ces femmes avec une passion très-ardente. 2. *Moys.* 34, 16.

3. Et il eut sept cents femmes qui étaient comme des reines, et trois cents qui étaient comme ses concubines ¹. Et ces femmes lui pervertirent le cœur.

4. Et lorsqu'il était déjà vieux, les femmes lui corrompirent le cœur pour lui faire suivre des dieux étrangers; et son cœur n'était point parfait ² devant le Seigneur son Dieu, comme avait été le cœur de David, son père.

5. Mais Salomon adorait Astarthé, déesse des Sidoniens ³, et Moloch, l'idole des Ammonites ⁴.

6. Et Salomon fit ce qui n'était point agréable au Seigneur, et il ne suivit point le Seigneur parfaitement ⁵, comme avait fait David, son père.

7. En ce même temps Salomon bâtit un temple à Chamos ⁶, idole des Moabites, sur la montagne qui était vis-à-vis de Jérusalem ⁷, et à Moloch, l'idole des enfants d'Ammon.

8. Et il fit la même chose pour toutes ses

dixit Dominus filiis Israël : Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras : certissime enim avertent corda vestra ut sequamini deos earum. His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore.

3. Fueruntque ei uxores quasi reginæ septingentæ, et concubinæ trecentæ : et averterunt mulieres cor ejus.

4. Cumque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres, ut sequeretur deos alienos : nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

5. Sed colebat Salomon Astarthen deam Sidoniorum, et Moloch idolum Ammonitarum.

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, et non adimplevit ut sequeretur Dominum, sicut David pater ejus.

7. Tunc ædificavit Salomon fanum Chamos, idolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, et Moloch idolo filiorum Ammon.

8. Atque in hunc modum fecit

x. 3. — ¹ La loi de Moïse permettait aux Juifs la pluralité des femmes (Voy. 1. Par. 1, 32. et la remarq.); mais elle défendait expressément, même aux rois, d'en avoir un grand nombre. Les concubines n'étaient pas des femmes illégitimes, mais du second ordre. Voy. 5. *Moys.* 17, 17. et suiv. — Pour que le mariage fût permis avec des femmes étrangères, celles-ci devaient embrasser le culte de vrai Dieu, ce que ne firent pas les femmes de Salomon (v. 8.).

ÿ. 4. — ² sans partage.

ÿ. 5. — ³ Voy. *Jug.* 2, 13.

⁴ Voy. 3. *Moys.* 18, 21. — Peut-on croire, dit saint Augustin, que Salomon, cet homme d'une si éminente sagesse, ait pu se figurer que le culte des idoles fût de quelque utilité? En vérité, non! mais il ne sut pas résister au penchant qui l'entraînait vers ses femmes, et qui l'a conduit à un si profond abîme de malheur. Ainsi de peur de contrister cet amour vicieux, qu'il avait laissé s'emparer de tout son cœur, il fit ce qu'il savait bien que l'on ne devait pas faire. — Salomon est-il revenu à Dieu? — Les divines Ecritures se taisent à cet égard, et les saints Pères sont divisés sur ce point. Toujours est-il que nous avons lieu de craindre que Salomon, le bien-aimé de Dieu, dont le règne pacifique et glorieux fut une figure du règne du Messie, par la bouche duquel l'Esprit-Saint a parlé dans tant d'écrits inspirés, qui longtemps fut le modèle des justes et des rois, — ne soit mort dans l'impenitence et à jamais perdu! — Nous devons apprendre de là que, quand la grâce de Dieu aurait mis dans nous la sagesse et la vertu de Salomon, nous avons toujours sujet de redouter, tant que nous vivons, notre fragilité naturelle et l'infinité qui habite en nous, de même que les effroyables jugements de Dieu.

ÿ. 6. — ⁵ Litt. : et il ne fut pas persévérant à suivre le Seigneur, — dans l'hébr. : parfait en suivant le Seigneur.

ÿ. 7. — ⁶ Voy. 4. *Moys.* 21, 29.

⁷ À l'orient, sur le mont des Oliviers, appelé pour cette raison la montagne de Sion. 4. *Rois*, 23, 13.

universis uxoribus suis alienigenis, quæ adolebant thura, et immolabant diis suis.

9. Igitur iratus est Dominus Salomoni, quod aversa esset mens ejus a Domino Deo Israel, qui apparuerat ei secundo,

10. et præceperat de verbo hoc ne sequeretur deos alienos, et non custodivit quæ mandavit ei Dominus.

11. Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia habuisti hoc apud te, et non custodisti pactum meum, et præcepta mea, quæ mandavi tibi, dirumpens scindam regnum tuum, et dabo illud servo tuo.

12. Verumtamen in diebus tuis non faciam, propter David patrem tuum : de manu filii tui scindam illud,

13. nec totum regnum auferam, sed tribum unam dabo filio tuo, propter David servum meum, et Jerusalem quam elegi.

14. Suscitavit autem Dominus adversarium Salomoni, Adad Idumæum de semine regio, qui erat in Edom.

15. Cum enim esset David in Idumæa, et ascendisset Joab princeps militiæ ad sepeliendum eos qui fuerant interfecti, et occidisset omne masculinum in Idumæa

16. (sex enim mensibus ibi moratus est Joab, et omnis Israel, donec interimeret omne masculinum in Idumæa),

17. fugit Adad ipse, et viri Idu-

femmes étrangères qui brûlaient de l'encens et sacrifiaient à leurs dieux ⁸.

9. Le Seigneur se mit donc en colère contre Salomon, de ce que son esprit s'était détourné du Seigneur Dieu d'Israël, qui lui avait apparu une seconde fois, *Pl. h. 3, 5. 9, 2.*

10. et qui lui avait défendu expressément d'adorer les dieux étrangers ; et de ce qu'il n'avait point gardé ce que le Seigneur lui avait commandé.

11. Le Seigneur dit donc à Salomon ⁹ : Puisque le péché s'est trouvé en vous, et que vous n'avez point gardé mon alliance, ni les commandements que je vous avais faits, je déchirerai et diviserai votre royaume, et je le donnerai à l'un de vos serviteurs.

12. Je ne le ferai pas néanmoins pendant votre vie, à cause de David, votre père ; mais je le ferai lorsque le royaume sera entre les mains de votre fils. *Pl. b. 12, 15.*

13. Je ne lui ôterai pas, il est vrai, le royaume tout entier ; mais j'en donnerai une tribu ¹⁰ à votre fils, à cause de David, mon serviteur, et de Jérusalem que j'ai choisie.

14. Or le Seigneur suscita pour ennemi à Salomon Adad, Iduméen, de la race royale, qui était dans Edom ¹¹.

15. Car lorsque David était dans l'Idumée ¹², Joab, général de son armée, y vint pour ensevelir ceux qui avaient été tués ¹³, et pour tuer tous les mâles dans l'Idumée.

16. Et il y demeura pendant six mois avec toute l'armée d'Israël, pendant qu'il tuait tous les mâles de l'Idumée.

17. Pour Adad, il s'enfuit du pays avec

§. 8. — ⁸ * Il est ainsi probable que la fille de Pharaon entraîna le roi malheureux dans le culte des divinités égyptiennes, dont l'une des principales était Adonis. Sur Chamis, Astharthé et Moloch, voy. 4. *Moy.* 21, 29 ; 3. *Moy.* 13, 21 ; *Jug.* 2, 10. etc.

§. 11. — ⁹ * vraisemblablement par un prophète, peut-être Ahas (§. 29 et suiv.).

§. 13. — ¹⁰ Juda, avec lequel Benjamin était uni par sa position ; à ces deux tribus se joignirent en outre, après la séparation, les Lévités et un bon nombre d'Israélites qui ne voulurent point échanger le culte du vrai Dieu qu'on lui rendait à Jérusalem pour celui des veaux d'or.

§. 14. — ¹¹ * L'historien sacré va, dans ce qui suit, nous montrer comment Dieu prépara de loin la ruine du royaume de Salomon. Les trois instruments dont il se servit d'abord furent Adad, au sud, Razon, au nord, et Jéroboam à l'intérieur.

§. 15. — ¹² où il y avait une garnison. Voy. 2. *Rois*, 8, 13. 14.

¹³ Il y a apparence que les Iduméens tombèrent sur la garnison, la tuèrent et laissèrent sans sépulture les hommes qui la composaient. Pour tirer vengeance de ce fait, David ordonna à Joab d'ensevelir ceux qui avaient été massacrés, et de mettre à mort tous les mâles dans l'Idumée.

des Iduméens serviteurs de son père, pour se retirer en Egypte; et Adad n'était alors qu'un petit enfant.

18. De Madian ¹⁴ ils allèrent à Pharan; et ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrèrent en Egypte, et se présentèrent à Pharaon, roi d'Egypte, qui donna une maison à Adad, lui ordonna ce qui était nécessaire pour sa table, et lui assigna un certain pays.

19. Et Adad s'acquiesça tellement l'affection de Pharaon qu'il lui fit épouser la propre sœur de la reine Taphnès, sa femme.

20. Et de cette sœur de la reine il eut un fils nommé Génubath, que Taphnès nourrit dans la maison de Pharaon. Et Génubath demeurait dans le palais de Pharaon avec les enfants du roi.

21. Adad ayant ensuite appris dans l'Egypte, que David s'était endormi avec ses pères, et que Joab, général de son armée, était mort, il dit à Pharaon : Laissez-moi aller, afin que je retourne en mon pays.

22. Pharaon lui dit : Mais qu'est-ce qui vous manque chez moi pour penser à retourner en votre pays? Adad lui répondit : Rien ne me manque; mais je vous supplie de me permettre de m'en retourner ¹⁵.

23. Dieu lui suscita aussi pour ennemi Razon, fils d'Eliada, qui s'était enfui d'auprès d'Adarézér, roi de Soba, son seigneur, 2. Rois, 8, 5. 1. Par. 18, 5.

24. et qui, asssemblant des gens contre lui ¹⁶, devint chef des voleurs, lorsque David leur faisait la guerre ¹⁷. Etant allés à Damas ¹⁸ ils y habitèrent, et l'établirent roi à Damas.

25. Il fut ennemi d'Israël pendant tout le règne de Salomon. De là vint la mauvaise volonté et la haine d'Adad contre Israël ¹⁹; et il régna en Syrie.

26. Jeroboam, fit de Nabat, Ephrathéen, de Sareda, serviteur de Salomon, dont la mère était une femme veuve qui s'appelait

mæi de servis patris ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum : erat autem Adad puer parvulus.

18. Cumque surrexissent de Madian, venerunt in Pharan, tuleruntque secum viros de Pharan, et introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti : qui dedit ei domum, et cibos constituit, et terram delegavit.

19. Et invenit Adad gratiam coram Pharaone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris suæ germanam Taphnes reginæ.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, et nutrit eum Taphnes in domo Pharaonis : eratque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

21. Cumque audisset Adad in Ægypto, dormisse David cum patribus suis, et mortuum esse Joab principem militiæ, dixit Pharaoni : Dimitte me, ut vadam in terram meam.

22. Dixitque ei Pharaon : Quæ enim re apud me indiges, ut quæras ire ad terram tuam? At ille respondit : Nulla : sed obsecro te ut dimittas me.

23. Suscitavit quoque ei Deus adversarium Razon filium Eliada, qui fugerat Adaræzer regem Soba dominum suum :

24. et congregavit contra eum viros, et factus est princeps latronum cum interficeret eos David : abieruntque Damascum, et habitaverunt ibi, et constituerunt eum regem in Damasco,

25. eratque adversarius Israeli cunctis diebus Salomonis : et hoc est malum Adad, et odium contra Israel, regnavitque in Syria.

26. Jeroboam quoque filius Nabat, Ephrathæus, de Sareda, servus Salomonis, cujus mater erat

ÿ. 18. — ¹⁴ petit pays confinant à l'Idumée, du côté de l'Egypte.

ÿ. 22. — ¹⁵ Arrivé dans l'Idumée, il se fit roi et se déclara aussi, selon toute apparence, contre Salomon.

ÿ. 24. — ¹⁶ Dans l'hébr. : près de lui.

¹⁷ Litt. : les trait, — c'est-à-dire lorsqu'il battit l'armée d'Adarézér. Razon réunit quelques hommes dispersés, et exerça avec eux le brigandage.

¹⁸ dans les dernières années de Salomon.

ÿ. 25. — ¹⁹ Litt. : Et tel est le mal d'Adad, et sa haine contre Israël — c'est-à-dire : Et (il était) comme le mal d'Adad, un adversaire comme Adad, et il haïssait Israël comme lui.

nomine Sarva, mulier vidua : levavit manum contra regem.

27. Et hæc est causa rebellionis adversus eum, quia Salomon ædificavit Mello, et conæquavit voraginem civitatis David patris sui.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis et potens : vidensque Salomon adolescentem bonæ indolis et industrium, constituerat eum præfectum super tributa universæ domus Joseph.

29. Factum est igitur in tempore illo, ut Jeroboam egredere-tur de Jerusalem, et inveniret eum Ahias Sionites propheta in via, opertus pallio novo : erant autem duo tantum in agro.

30. Apprehendensque Ahias pallium suum novum quo coopertus erat, scidit in duodecim partes.

31. Et ait ad Jeroboam : Tolle tibi decem scissuras : hæc enim dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego scindam regnum de manu Salomonis, et dabo tibi decem tribus.

32. Porro una tribus remanebit ei, propter servum meum David, et Jerusalem civitatem, quam elegi ex omnibus tribubus Israel :

33. eo quod dereliquerit me, et adoraverit Astarthen deam Sidoniorum, et Chamos deum Moab, et Moloeh deum filiorum Ammon : et non ambulaverit in viis meis, ut faceret justitiam coram me, et præcepta mea, et judicia sicut David pater ejus.

34. Nec auferam omne regnum de manu ejus, sed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ suæ, propter David servum meum, quem elegi, qui custodivit mandata mea et præcepta mea.

Sarva, se souleva aussi contre le roi. 2. *Par.* 13, 6.

27. Et le sujet de sa révolte contre ce prince vint de ce que Salomon avait bâti ²⁰ Mello, et rempli l'abîme qui était dans la ville de David, son père ²¹.

28. Or Jeroboam était un homme fort et puissant; et Salomon voyant que c'était un jeune homme intelligent et très-capable d'affaire, lui avait donné l'intendance des tributs ²² de toute la maison de Joseph.

29. Il arriva en même temps que Jeroboam sortit de Jérusalem, et qu'Ahias Sionite, prophète, ayant sur lui un manteau tout neuf, rencontra Jeroboam dans le chemin ²³ : ils n'étaient qu'eux deux dans le champ. 2. *Par.* 10; 15.

30. Et Ahias prenant le manteau neuf qu'il avait sur lui, le coupa en douze parts ²⁴,

31. et dit à Jeroboam : Prenez dix parts pour vous; car voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israel : Je diviserai et arracherai le royaume des mains de Salomon, et je vous en donnerai dix tribus.

32. Il lui demeurera néanmoins une tribu ²⁵, à cause de David, mon serviteur, et de la ville de Jérusalem que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israel,

33. parce que Salomon m'a abandonné, et qu'il a adoré Astarthé, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab, et Moloeh, dieu des enfants d'Ammon; et qu'il n'a point marché dans mes voies pour faire ce qui était juste devant moi, et pour accomplir mes préceptes et mes ordonnances comme David, son père.

34. Je ne lui ôterai pas néanmoins le royaume d'entre ses mains; mais je l'en laisserai chef pendant tous les jours de sa vie; à cause de David, mon serviteur, que j'ai choisi, qui a gardé mes ordonnances et mes préceptes.

§. 27. — ²⁰ réparé. *Voy. pl. h. 9; 15.*

²¹ D'après l'hébr. : les brèches (les fentes) de Mello. Cette construction devint l'occasion de la révolte de Jeroboam, apparemment parce qu'il manifesta son improbation au sujet de la passion de bâtir et du luxe du roi, et souleva ainsi ceux de sa tribu.

§. 28. — ²² Dans l'hébr. : sur les ouvriers de sa tribu.

§. 29. — ²³ Ahias rencontra.

§. 30. — ²⁴ Action symbolique et prophétique, dont on a plusieurs exemples semblables dans les Ecritures (Comp. *Jérémie* 21, 2. 3; *Ezéch.* 12, 3; *Act.* 27, 11. etc.). — Pour expliquer l'action d'Ahias, il ne faut pas oublier qu'il était inspiré et envoyé de Dieu.

§. 32. — ²⁵ *Voy. §. 13.*

35. Mais j'ôterai le royaume d'entre les mains de son fils, et je vous en donnerai dix tribus :

36. et j'en donnerai une tribu à son fils, afin qu'il de neure toujours à mon serviteur David une rampe ²⁶ qui luise devant moi dans la ville de Jérusalem, que j'ai choisie pour y établir mon nom ²⁷.

37. Mais pour vous, je vous prendrai, et vous régnerez sur tout ce que votre âme désire, et vous serez roi dans Israël.

38. Si vous écoutez donc tout ce que je vous ordonne, si vous marchez dans mes voies, et que vous fassiez ce qui est juste et droit devant mes yeux, en gardant mes ordonnances et mes préceptes, comme a fait David, mon serviteur, je serai avec vous, je vous ferai une maison qui sera stable et fidèle ²⁸, comme j'en ai fait une à mon serviteur David, et je vous mettrai en possession du royaume d'Israël.

39. Et j'affligerai ²⁹ en ce point la race de David, mais non pour toujours ³⁰.

40. Salomon voulut donc faire mourir Jéroboam ³¹, mais il s'enfuit en Egypte, vers Sésac ³² roi d'Egypte, et il y demeura jusqu'à la mort de Salomon.

41. Tout le reste des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait, et tout ce qui regarde

35. Auferam autem regnum de manu filii ejus, et dabo tibi decem tribus :

36. filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat lucerna David servo meo cunctis diebus coram me in Jerusalem civitate, quam elegi ut esset nomen meum ibi.

37. Te autem assumam, et regnabis super omnia quæ desiderat anima tua, erisque rex super Israel.

38. Si igitur audieris omnia quæ præcero tibi, et ambula-veris in viis meis, et feceris quod rectum est coram me, custodiens mandata mea et præcepta mea, sicut fecit David servus meus : ero tecum, et ædificabo tibi domum fidelem, quomodo ædificavi David domum, et tradam tibi Israel :

39. et affligam semen David super hoc, verumtamen non cunctis diebus.

40. Voluit ergo Salomon interficere Jeroboam : qui surrexit, et aufugit in Ægyptum ad Sesac regem Ægypti, et fuit in Ægypto usque ad mortem Salomonis.

41. Reliquum autem verborum Salomonis, et omnia quæ fecit,

ŷ. 36. — ²⁶ une postérité royale.

²⁷ pour que mon nom y soit connu, honoré.

ŷ. 38. — ²⁸ Litt. : je vous bâtirai une maison fidèle, — stable.

ŷ. 39. — ²⁹ J'humilierai.

³⁰ car la famille de David sera conservée, parce qu'elle a la promesse que le Messie sortira d'elle.

ŷ. 40. — ³¹ qui communiquait et faisait connaître à d'autres le discours du prophète.

³² Sésac, en hébreu *Schischack*, était, selon quelques-uns, le premier roi d'une nouvelle dynastie, qui avait détrôné son prédécesseur, le beau-père de Salomon. C'est pourquoi il était tout naturellement disposé à faire alliance avec l'ennemi de Salomon. La cinquième année du règne de Roboam, il lui déclara la guerre, prit Jérusalem et pilla le temple (ŷ. 17. 2. Par. 12. Pl. b. 14, 25.). — Les monuments égyptiens encore subsistants, dit Champollion, confirment hautement les récits soit du liv. des Rois, soit du 2^e liv. des Paralip., ch. 12, au sujet du roi Sésac. La première cour du grand palais de Karnac, à Thèbes, est en partie ornée de bas-reliefs. L'un des plus étendus représente un roi de proportions colossales, menaçant de ses armes un groupe de prisonniers étrangers qu'il tient par les cheveux, d'une de ses mains. Le même roi conduit aussi devant la *trimourthi* thébaine les chefs de plus de trente nations qu'il a vaincues : ils sont liés par le cou, et chacun d'eux a près de lui un bouclier crénelé dans lequel son nom est inscrit. Or, un des princes de ces peuples vaincus, à barbe pointue et à physionomie asiatique, est nommé dans son bouclier *Jouda Hamatech*, le roi, ou le royaume de Juda; et le roi qui l'a soumis à ses armes porte, dans cette même scène, le nom de *Scheschouk* : c'est le Sésac vainqueur de Juda à Jérusalem, et le *Sésouchis* des listes de Manéthon.

et sapientia ejus : ecce universa scripta sunt in Libro verborum dierum Salomonis.

42. Dies autem, quos regnavit Salomon in Jerusalem super omnem Israel, quadraginta anni sunt.

43. Dormivitque Salomon cum patribus suis, et sepultus est in civitate David patris sui, regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

sa sagesse, est écrit dans le livre du règne de Salomon³³.

42. Le temps pendant lequel il régna dans Jérusalem sur tout Israël, fut de quarante ans.

43. Et Salomon s'endormit avec ses pères; et il fut enseveli en la ville de David, son père. Et Roboam, son fils, régna en sa place³⁴.

CHAPITRE XII.

Division du royaume.

1. Venit autem Roboam in Sichem : illuc enim congregatus erat omnis Israel ad constituendum eum regem.

2. At vero Jeroboam filius Nabat, cum adhuc esset in Ægypto profugus a facie regis Salomonis, audita morte ejus, reversus est de Ægypto.

3. Miseruntque et vocaverunt eum : venit ergo Jeroboam, et omnis multitudo Israel, et locuti sunt ad Roboam, dicentes :

4. Pater tuus durissimum jugum imposuit nobis : tu itaque nunc imminue paululum de imperio patris tui durissimo, et de jugo gravissimo quod imposuit nobis, et serviemus tibi.

5. Qui ait eis : Ite usque ad tertium diem, et revertimini ad me. Cumque abiisset populus,

6. inivit consilium rex Roboam cum senioribus, qui assistebant

1. Alors Roboam vint à Sichem¹, parce que tout Israël² s'y était assemblé pour l'établir roi. 2. *Par.* 10, 1.

2. Mais Jéroboam, fils de Nabat, qui était encore en Egypte où il s'était réfugié dans la crainte qu'il avait du roi Salomon, ayant appris sa mort, revint de l'Égypte³.

3. Car on lui avait envoyé des gens pour le faire venir⁴. Jéroboam vint donc, avec tout le peuple d'Israël, trouver Roboam, et ils lui dirent :

4. Votre père avait imposé sur nous un joug très-dur⁵; maintenant diminuez donc quelque chose de l'extrême dureté du gouvernement de votre père, et de ce joug très-pesant qu'il avait imposé sur nous, et nous vous servirons.

5. Roboam leur répondit : Allez-vous-en, et dans trois jours revenez me trouver. Le peuple s'étant retiré,

6. le roi Roboam tint conseil avec les vieillards qui étaient auprès de Salomon,

γ. 41. — ³³ C'est un livre qui s'est perdu.

γ. 43. — ³⁴ En l'an du monde 3029, avant Jésus-Christ 975.

γ. 1. — ¹ Capitale de la tribu d'Ephraïm avant que Samarie eût été bâtie, et qui le redevint après que cette dernière ville eût été détruite par les Assyriens. — Il est vraisemblable que le peuple s'assembla à Sichem plutôt qu'à Jérusalem, afin d'avoir plus de liberté pour exposer ses griefs.

² les dix tribus; car Roboam était déjà roi de Juda et de Benjamin. *Pl. h.* 11, 43.

γ. 2. — ³ Dans l'hébr. : demeura en Égypte.

γ. 3. — ⁴ Ses partisans et ceux qui lui étaient dévoués. *Pl. h.* 11, 40. Ou bien : tous les Israélites, afin de l'avoir pour défenseur, et qu'il fit des représentations au roi pour l'engager à alléger les charges que Salomon leur avait imposées.

γ. 4. — ⁵ Pour satisfaire sa somptuosité et sa folle prodigalité envers ses femmes, Salomon, malgré ses immenses revenus (*Pl. h.* 10, 14. etc.), avait dû imposer à ses peuples des charges très-pesantes. *Comp. pl. h.* 11, 26.

son père, lorsqu'il vivait encore, et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Ils lui répondirent : Si vous obéissez maintenant à ce peuple, et que vous vous soumettiez à eux, en vous rendant à leur demande, et en leur parlant avec douceur, ils s'attacheront pour toujours à votre service.

8. Mais Roboam n'approuvait point le conseil que les vieillards avaient donné, il voulut consulter les jeunes gens qui avaient été nourris avec lui, et qui étaient toujours près de sa personne ;

9. et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple qui m'est venu dire : Adoucissez un peu le joug que votre père a imposé sur nous ?

10. Ces jeunes gens, qui avaient été nourris avec ce prince, lui répondirent : Voici la réponse que vous ferez à ce peuple qui vous est venu dire : Votre père a rendu notre joug très-pesant; nous vous prions de nous soulager; et vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts est plus gros que n'était le dos de mon père⁶.

11. Mon père, à ce que vous dites, a imposé sur vous un joug pesant; et moi je le rendrai encore plus pesant; mon père vous a battus avec des verges, et moi je vous châtierai avec des verges de fer⁷.

12. Jéroboam et tout le peuple vinrent donc trouver Roboam le troisième jour, selon que Roboam le leur avait dit : Revenez me trouver dans trois jours.

13. Et le roi répondit durement au peuple; et abandonnant le conseil que les vieillards lui avaient donné,

14. il leur parla selon que lui avaient conseillé les jeunes gens, et il leur dit : Mon père vous a imposé un joug pesant; mais moi je le rendrai encore plus pesant : mon

coram Salomone pater ejus cum adhuc viveret, et ait : Quod datis mihi consilium, ut respondeam populo huic ?

7. Qui dixerunt ei : Si hodie obiederis populo huic, et servieris, et petitioni eorum cessaveris, locutusque fueris ad eos verba lenia, erunt tibi servi cunctis diebus.

8. Qui dereliquit consilium senum, quod dederant ei, et adhibuit adolescentes, qui nutriti fuerunt cum eo, et assistebant illi,

9. dixitque ad eos : Quod mihi datis consilium, ut respondeam populo huic, qui dixerunt mihi : Levius fac jugum quod imposuit pater tuus super nos ?

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic loqueris populo huic, qui locuti sunt ad te, dicentes : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu releva nos. Sic loqueris ad eos : Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei.

11. Et nunc pater meus posuit super vos jugum grave, ego autem addam super jugum vestrum : pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

12. Venit ergo Jeroboam, et omnis populus ad Roboam die tertia, sicut locutus fuerat rex, dicens : Revertimini ad me die tertia.

13. Responditque rex populo dura, derelicto consilio seniorum, quod ei dederant,

14. et locutus est eis secundum consilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum vestrum, ego autem addam jugo vestro :

5. 10. — ⁶ J'ajouterai encore beaucoup à la pesanteur du joug que mon père vous a imposé. — Heureux Roboam, s'il eût suivi le conseil des vieillards; il eût, en conservant tout Israël sous sa domination, prévenu l'introduction d'un culte idolâtrique dans les tribus qui se séparèrent. — Il n'est, dit un sage commentateur, de tels conseils que ceux de vieillards mûrs, sages et expérimentés. Les jeunes gens peuvent être bons pour l'exécution; mais aux vieillards appartient le conseil. Or, c'est surtout dans les conseils des princes de l'Eglise, où se traitent les affaires de Dieu et du salut des âmes, que la sagesse et l'expérience des cheveux blancs sont à désirer, et souvent non-seulement utiles, mais nécessaires.

5. 11. — ⁷ Litt. : avec des épines de scorpion. Les verges ordinaires étaient de cuir; quand on voulait flageller quelqu'un d'une manière plus cruelle, on y mêlait des aiguillons, des épines de scorpion, qui déchiraient le dos, et produisaient l'enture comme la piqûre du scorpion.

pater meus cecidit vos flagellis, père vous a châtiés avec des verges ; mais ego autem cædam vos scorpionibus. moi, je vous châtierai avec des verges de fer.

15. Et non acquievit rex populo : quoniam aversatus fuerat cum Dominus, ut suscitarret verbum suum, quod locutus fuerat in manu Ahiaë Silonitæ, ad Jeroboam filium Nabat.

16. Videns itaque populus quod nolisset eos audire rex, respondit ei dicens : Quæ nobis pars in David? vel quæ hereditas in filio Isai? Vade in tabernacula tua Israel, nunc vide domum tuam David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israel, quicumque habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

18. Misit ergo rex Roboam Aduram, qui erat super tributa : et lapidavit eum omnis Israel, et mortuus est. Porro rex Roboam festinus ascendit currum, et fugit in Jerusalem :

19. necessitque Israel a domo David, usque in præsentem diem.

20. Factum est autem cum audisset omnis Israel, quod reversus esset Jeroboam, miserunt, et vocaverunt eum congregato cœtu, et constituerunt eum regem super omnem Israel, nec secutus est quisquam domum David præter tribum Juda solam.

21. Venit autem Roboam Jerusalem, et congregavit universam domum Juda, et tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israel, et reducerent regnum Roboam filio Salomonis.

22. Factus est autem sermo Domini ad Semeïam virum Dei, dicens :

15. Et le roi ne se rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'écartait détourné de lui dans sa colère ⁸, pour vérifier la parole qu'il avait dite à Jéroboam, fils de Nabat, par Ahias Silonite. *Pl. h. 11, 31.*

16. Le peuple voyant donc que le roi n'avait point voulu les écouter, commença à dire : Qu'avons-nous de commun avec David? Quel héritage avons-nous à espérer du fils d'Isaï ⁹? Israël, retirez-vous dans vos tentes; et vous, David, pourvoyez maintenant à votre maison ¹⁰. Israël se retira donc dans ses tentes.

17. Mais Roboam régna sur tous les enfants d'Israël ¹¹ qui demeuraient dans les villes de Juda.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Adura, qui avait la surintendance des tributs ¹²; mais tout le peuple le lapida, et il mourut. Le roi Roboam monta aussitôt sur son char, et s'enfuit à Jérusalem.

19. Et Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'hui.

20. Tous ceux d'Israël ayant ouï dire que Jéroboam était revenu, l'envoyèrent quérir, et le firent venir dans une assemblée générale, où ils l'établirent roi sur tout Israël. Et nul ne suivit la maison de David, que la seule tribu de Juda ¹³.

21. Roboam étant venu à Jérusalem, assembla toute la tribu de Juda et la tribu de Benjamin, et vint avec cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis pour combattre contre la maison d'Israël, et pour réduire le royaume sous l'obéissance de Roboam, fils de Salomon.

22. Alors le Seigneur adressa sa parole à Séméïas ¹⁴, homme de Dieu, et lui dit : 2. *Par. 12, 15. 11, 2.*

ÿ. 15. — ⁸ avait permis qu'il l'abandonnât.

ÿ. 16. — ⁹ qu'y a-t-il de commun entre nous et son petit-fils? — * Isai était père de David. *Ruth, 4, 22.*

¹⁰ David et son petit-fils peuvent gouverner leur maison, la tribu de Juda.

ÿ. 17. — ¹¹ des dix autres tribus.

ÿ. 18. — ¹² vraisemblablement pour ménager un accommodement, pendant que Roboam était encore à Sichem.

ÿ. 20. — ¹³ *Voy. pl. h. 11, 13.*

ÿ. 22. — ¹⁴ * Voy. ce qui regarde ce prophète 2. *Par. 12, 15.* Ou voit par le ÿ. 24 de quel puissant crédit il jouissait dès-lors non-seulement auprès du roi, mais auprès de tout le peuple. C'est à Séméïas qu'on doit l'histoire du règne de Roboam.

23. Parlez à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, à toute la maison de Juda et de Benjamin, et à tout le reste du peuple, et dites-leur :

24. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettez point en campagne, et vous ne ferez point la guerre contre les enfants d'Israël qui sont vos frères. Que chacun retourne en sa maison; car c'est moi qui ai fait ceci. Ils écoutèrent la parole du Seigneur, et ils s'en retournèrent, selon que le Seigneur le leur avait commandé.

25. Or Jéroboam rebâtit ¹⁵ Sichem sur la montagne d'Ephraïm, et il y établit sa demeure; et étant sorti de là, il bâtit Phaniel ¹⁶.

26. Mais Jéroboam dit en lui-même : Le royaume retournera bientôt à la maison de David,

27. si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur : le cœur de ce peuple se tournera aussitôt vers Roboam, roi de Juda, son seigneur, et ils me tueront, et retourneront à lui.

28. Et après avoir bien pensé à son dessein, il fit deux veaux d'or ¹⁷, et dit au peuple : N'allez plus à l'avenir à Jérusalem : Israël, voici vos dieux ¹⁸ qui vous ont tiré de l'Égypte. *Tob.* 4, 5.

29. Et il en mit un à Béthel, et l'autre à Dan ¹⁹ :

30. ce qui devint un sujet de péché ²⁰, car ce peuple allait jusqu'à Dan pour y adorer ce veau ²¹.

31. Il fit aussi des temples dans les hauts

23. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, et ad omnem domum Juda, et Benjamin, et reliquos de populo, dicens :

24. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque bellabitur contra fratres vestros filios Israel : revertatur vir in domum suam, a me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, et reversi sunt de itinere, sicut eis præceperat Dominus.

25. Ædificavit autem Jeroboam Sichem in monte Ephraim, et habitavit ibi : et egressus inde ædificavit Phaniel.

26. Dixitque Jeroboam in corde suo : Nunc revertetur regnum ad domum David,

27. si ascenderit populus iste ut faciat sacrificia in domo Domini in Jerusalem : et convertetur cor populi hujus ad dominum suum Roboam regem Juda, interficietque me, et revertentur ad eum.

28. Et excogitato consilio fecit duos vitulos aureos, et dixit eis : Nolite ultra ascendere in Jerusalem : Ecce dii tui Israel, qui te eduxerunt de terra Ægypti.

29. Posuitque unum in Bethel, et alterum in Dan :

30. et factum est verbum hoc in peccatum : ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan.

31. Et fecit fana in excelsis, et

ÿ. 25. — ¹⁵ fortifia, embellit.

¹⁶ Deux localités qu'avait rendues célèbres le premier père d'Israël (1. *Moy.* 32, 30.), la dernière au-delà du Jourdain. Cela pouvait contribuer à maintenir les Israélites qui habitaient ces contrées dans l'obéissance.

ÿ. 28. — ¹⁷ des bœufs, symboles prohibés (2. *Moy.* 20, 4.) de la puissance du Dieu créateur de toutes choses, semblables au dieu Apis des Égyptiens, symbole de la force génératrice et créatrice. Voy. 2. *Moy.* 32, 1. Sous ces figures les Israélites devaient adorer Jéhovah, et célébrer ses fêtes auprès d'elles, sans se rendre désormais à Jérusalem. Par là Jéroboam croyait avoir trouvé un moyen de prévenir la réunion.

¹⁸ c'est là ton Dieu. Le pluriel est mis pour exprimer le respect.

ÿ. 29. — ¹⁹ Voy. *Jug.* 18, 30. 1. *Rois*, 10, 3. au sud et au nord du pays.

ÿ. 30. — ²⁰ ce qui fut une occasion de péché.

²¹ * Il est possible que, comme notre auteur le prétend (note 17, ÿ. 28.), Jéroboam n'eut, en dressant les veaux d'or, d'autre intention que d'offrir aux Israélites un symbole du vrai Dieu; mais le peuple en prit bien vite occasion de leur rendre un culte idolâtrique. *Comp. pl. b.* 18, 21; *Osée*, 10, 5; 13, 3; 8, 5. 6; 4. *Rois*, 15, 30. etc. Il est vrai néanmoins que Dieu eut toujours parmi les dix tribus un grand nombre de fidèles serviteurs, et que souvent il leur suscita des prophètes, tant que dura le royaume d'Israël, pour les rappeler à l'observation de sa loi (*Voy. pl. b.* 16, 1.). — La séparation des dix tribus arriva l'an 975 av. J.-C.

sacerdotes de extremis populi, qui non erant de filiis Levi.

32. Constituitque diem solemnem in mense octavo, quintadecima die mensis, in similitudinem solemnitatis, quæ celebrabatur in Juda. Et ascendens altare, similiter fecit in Bethel, ut immolaret vitulis, quos fabricatus fuerat : constituitque in Bethel sacerdotes excelsorum, quæ fecerat.

33. Et ascendit super altare quod extruxerat in Bethel, quintadecima die mensis octavi, quem finxerat de corde suo : et fecit solemnitatem filiis Israel, et ascendit super altare, ut adoleret incensum.

lieux²² ; et il établit pour prêtres les derniers du peuple²³, qui n'étaient point enfants de Lévi. 2. *Par.* 11, 15.

32. Il ordonna aussi qu'on célébrerait un jour solennel dans le huitième mois, qui serait le quinzième du même mois, pour répondre au jour solennel qui se célébrait en Juda²⁴ ; et il monta lui-même à l'autel²⁵. Il fit la même chose à Béthel, sacrifiant aux veaux qu'il avait fait faire ; et il établit dans Béthel des prêtres des hauts lieux qu'il avait bâtis.

33. Le quinzième jour du huitième mois qu'il avait établi à sa fantaisie, il monta à l'autel qu'il avait à Béthel : et y fit faire une fête solennelle aux enfants d'Israël, et monta à l'autel pour y offrir de l'encens²⁶.

CHAPITRE XIII.

Un prophète s'élève contre l'idolâtrie. La main de Jéroboam se dessèche. Le prophète est mis à mort en punition de sa désobéissance.

1. Et ecce vir Dei venit de Juda in sermone Domini in Bethel, Jero-boam stante super altare, et thus jaciente.

2. Et exclamavit contra altare in sermone Domini, et ait : Altare, altare, hæc dicit Dominus : Ecce filius nascetur domui David, Josias nomine, et immolabit super te sacerdotes excelsorum, qui nunc in te thura succendunt, et ossa hominum super te incendet.

3. Deditque in illa die signum, dicens : Hoc erit signum quod lo-

1. En même temps un homme de Dieu vint de Juda à Béthel¹, lorsque Jéroboam était près de l'autel², et qu'il encensait.

2. Et il s'écria contre l'autel, en parlant ainsi de la part du Seigneur : Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra un fils dans la maison de David, il s'appellera Josias, et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux qui t'encensent maintenant, et brûlera sur toi les os des hommes³.

3. Et en même temps, pour preuve de ce qu'il disait, il ajouta : Voici ce qui fera con-

γ. 31. — ²² sur les hauteurs, où les veaux d'or étaient érigés, et sur d'autres.

²³ pris parmi les tribus ordinaires, non dans la noble tribu de Lévi, qui en très-grande partie (*Ezech.* 44, 10.) avait émigré pour se réunir à Juda.

γ. 32. — ²⁴ à la fête des Tabernacles. Il la transféra du septième mois (3. *Moys.* 23, 34.) au huitième, apparemment parce que dans son royaume, qui était au nord de la Palestine, les fruits mûrissaient plus tard qu'au midi.

²⁵ Dans l'hébr. : et il offrait des sacrifices.

γ. 33. — ²⁶ Dans l'hébr. : il offrit des sacrifices ; et il fit brûler de l'encens (il s'arrogea jusqu'au pouvoir sacerdotal).

γ. 1. — ¹ Litt. : ... Béthel sur la parole du Seigneur, — par l'ordre et dans la force du Seigneur.

² Litt. : ... était sur l'autel, — ou à côté.

γ. 2. — ³ Voy. l'accomplissement 4. *Rois*, 23, 16-18.

naître que c'est le Seigneur qui a parlé ⁴ : l'autel va tout présentement se rompre, et la cendre qui est dessus se répandra par terre ⁵.

4. Le roi ayant entendu ces paroles que l'homme de Dieu avait prononcées à haute voix contre cet autel qui était à Béthel, étendit sa main de dessus l'autel, et dit : Qu'ou l'arrête. Et en même temps la main qu'il avait étendue contre le prophète, se sécha, et il ne put plus la retirer à lui.

5. L'autel aussitôt se rompit en deux, et la cendre qui était dessus se répandit, selon le miracle que l'homme de Dieu avait prédit ⁶ par le commandement du Seigneur.

6. Alors le roi dit à l'homme de Dieu : Offrez vos prières au Seigneur, votre Dieu, et priez-le pour moi, afin qu'il me rende l'usage de la main. Et l'homme de Dieu pria le Seigneur, et le roi retira sa main à lui, et elle devint comme elle était auparavant ⁷.

7. Le roi dit encore à l'homme de Dieu : Venez dîner avec moi en ma maison, et je vous ferai des présents.

8. L'homme de Dieu répondit au roi : Quand vous me donneriez la moitié de votre maison, je n'irais point avec vous, et je ne mangerais point de pain, ni ne boirais de l'eau dans ce lieu-ci ;

9. car le Seigneur, en me donnant cet ordre, m'a fait ce commandement : Vous ne mangerez point là de pain et n'y boirez point d'eau, et vous ne vous en retournerez point par le même chemin par lequel vous êtes venu ⁸.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, et il ne retourna pas par le même chemin par lequel il était venu à Béthel.

11. Or il y avait un vieux prophète qui demeurait à Béthel ⁹, à qui ses enfants vin-

cutus est Dominus : Ecce altare scindetur, et effundetur cinis qui in eo est.

4. Cumque audisset rex sermonem hominis Dei, quem inclamaverat contra altare in Bethel, extendit manum suam de altari, dicens : Apprehendite eum. Et exaruit manus ejus, quam extenderat contra eum : nec valuit retrahere eam ad se.

5. Altare quoque scissum est, et effusus est cinis de altari, juxta signum quod prædixerat vir Dei in sermone Domini.

6. Et ait rex ad virum Dei : Deprecare faciem Domini Dei tui, et ora pro me, ut restituatur manus mea mihi. Oravitque vir Dei faciem Domini, et reversa est manus regis ad eum, et facta est sicut prius fuerat.

7. Locutus est autem rex ad virum Dei : Veni mecum domum ut prandeas, et dabo tibi munera.

8. Responditque vir Dei ad regem : Si dederis mihi mediam partem domus tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto :

9. sic enim mandatum est mihi in sermone Domini præcipientis : Non comedes panem, neque bibes aquam, nec reverteris per viam qua venisti.

10. Abiit ergo per aliam viam, et non est reversus per iter, quo venerat in Bethel.

11. Prophetes autem quidam senex habitabat in Bethel, ad quem

§. 3. — ⁴ Que cette prophétie (§. 2.) soit du Seigneur, qu'elle doive en effet s'accomplir, c'est ce que prouvera le miracle qui va suivre.

⁵ * Ce dernier prodige devait servir de confirmation du futur accomplissement de la prédiction faite au §. 2. — Entre cette prédiction et son accomplissement rapportée 4. Rois, 23, 16-18, il s'écoula plus de trois cent cinquante ans. C'est ainsi que dans ces temps mauvais Dieu soutenait la foi de ses fidèles serviteurs par des prophéties éclatantes.

§. 5. — ⁶ comme l'homme de Dieu avait prédit le prodige.

§. 6. — ⁷ Que de faveurs ce roi reçut de Dieu, et combien il se montra endurci et aveugle !

§. 9. — ⁸ Dieu voulait par là nous apprendre que l'on ne doit avoir aucune communication avec les impies, et qu'il faut regarder comme impure la voie même qui conduit chez eux.

§. 11. — ⁹ D'après saint Augustin, saint Jérôme, Théodoret et d'autres, un vrai prophète.

venerunt filii sui, et narraverunt ei omnia opera, quæ fecerat vir Dei illa die in Bethel; et verba quæ locutus fuerat ad regem, narraverunt patri suo.

12. Et dixit eis pater eorum: Per quam viam abiit? Ostenderunt ei filii sui viam, per quam abierat vir Dei, qui venerat de Juda.

13. Et ait filiis suis: Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent, ascendit,

14. et abiit post virum Dei, et invenit eum sedentem subtus terebinthum: et ait illi: Tune es vir Dei qui venisti de Juda? Respondit ille: Ego sum.

15. Dixitque ad eum: Veni mecum domum, ut comedas panem.

16. Qui ait: Non possum reverti, neque venire tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto:

17. quia locutus est Dominus ad me in sermone Domini, dicens: Non comedes panem, et non bibes aquam ibi, nec revertis per viam qua ieris.

18. Qui ait illi: Et ego propheta sum similis tui: et angelus locutus est mihi in sermone Domini, dicens: Reduc eum tecum in domum tuam, ut comedat panem, et bibat aquam. Fecellit eum,

19. et reduxit secum: comedit ergo panem in domo ejus, et bibit aquam.

20. Cumque sederent ad mensam, factus est sermo Domini ad prophetam, qui reduxerat eum.

21. Et exclamavit ad virum Dei, qui venerat de Juda, dicens: Hæc dicit Dominus. Quia non obediens fuisti ori Domini, et non custodisti mandatum quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

22. et reversus es, et comedisti

rent dire toutes les œuvres que l'homme de Dieu avait faites ce jour-là à Bethel; et ils rapportèrent à leur père les paroles qu'il avait dites au roi.

12. Leur père leur dit: Par où s'en est-il allé? Ses enfants lui montrèrent le chemin par où l'homme de Dieu qui était venu de Juda s'en était allé.

13. Et il dit à ses fils: Sellez-moi mon âne. Et après qu'ils l'eurent sellé, il monta dessus,

14. et s'en alla après l'homme de Dieu¹⁰, qu'il trouva assis sous un térébinthe, et lui dit: Etes-vous l'homme de Dieu qui êtes venu de Juda? Il lui répondit: Je le suis.

15. Venez, lui dit-il, avec moi en ma maison, pour manger un peu de pain.

16. L'homme de Dieu lui répondit: Je ne puis retourner, ni aller avec vous; et je ne mangerai point de pain, et ne boirai point d'eau en ce lieu-ci;

17. car le Seigneur m'a parlé comme il a coutume de parler, et m'a donné cet ordre: Vous ne mangerez point de pain, et ne boirez point d'eau en ce lieu-là, et vous ne retournerez point par le chemin par lequel vous serez allé.

18. Cet homme lui répondit: Je suis moi-même prophète comme vous, et un ange m'est venu dire de la part du Seigneur: Ramenez-le avec vous en votre maison, afin qu'il mange du pain et qu'il boive de l'eau. Et il le trompa¹¹,

19. et il l'emmena avec lui. L'homme de Dieu mangea donc du pain dans sa maison, et il but de l'eau.

20. Et lorsqu'ils étaient assis à table, le Seigneur fit entendre sa parole au prophète qui l'avait ramené,

21. et il cria à l'homme de Dieu qui était venu de Juda, et dit¹²: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur, et que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur votre Dieu vous a fait,

22. et que vous êtes revenu en ce lieu où

§. 14. — ¹⁰ par compassion, pour le ramener et lui offrir quelques rafraîchissements. Il croyait que ce serait permis à l'homme de Dieu de manger avec un prophète.

§. 18. — ¹¹ d'après cette maxime erronée et coupable, que la fin sanctifie les moyens (August.).

§. 21. — ¹² D'après saint Grégoire et plusieurs interprètes, ce prophète était un faux prophète, un prophète trompeur (Voy. note 9.); néanmoins dans cette circonstance il reçut subitement une véritable inspiration.

vous avez mangé du pain et bu de l'eau, quoique Dieu vous eût commandé de n'y point manger de pain et de n'y point boire d'eau, votre corps mort ne sera point porté au sépulchre de vos pères.

23. Après que l'homme de Dieu eut bu et mangé, le vieux prophète sella son âne pour le prophète qu'il avait ramené.

24. Et comme l'homme de Dieu était en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra qui le tua ¹³ : et son corps demeura étendu mort dans le chemin : l'âne se tint auprès de lui, et le lion demeura auprès de son corps.

25. Des gens qui passaient par là virent son corps étendu dans le chemin, et le lion qui se tenait près du corps ; et ils vinrent publier ce qu'ils avaient vu dans la ville où ce vieux prophète demeurait.

26. Ce prophète qui l'avait fait revenir de son chemin l'ayant appris, dit : C'est l'homme de Dieu qui a été désobéissant à la parole du Seigneur, et le Seigneur l'a livré à un lion qui l'a mis en pièces, et l'a tué selon la parole qu'il lui avait dite.

27. Et il dit à ses fils : Sellez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent sellé,

28. il s'en alla, et il trouva le corps mort de ce prophète étendu dans le chemin, et l'âne et le lion qui se tenaient près du corps. Le lion ne mangea point du corps mort, et ne fit point de mal à l'âne.

29. Le prophète prit donc le corps mort de l'homme de Dieu, le mit sur son âne, et le ramena dans la ville où il demeurait ¹⁴, pour le pleurer.

30. Il mit le corps mort dans son sépulchre ¹⁵, et ils le pleurèrent, en disant : Hélas ! hélas ! mon frère !

31. Après qu'ils l'eurent pleuré, il dit à ses fils : Quand je serai mort, ensevelissez-moi dans le même sépulchre, où est enterré

panem, et bibisti aquam, in loco in quo præcepit tibi ne comederes panem, neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in sepulchrum patrum tuorum.

23. Cumque comedisset et bibisset, stravit asinum suum prophetae, quem reduxerat.

24. Qui cum abiisset, invenit eum leo in via, et occidit, et erat cadaver ejus projectum in itinere : asinus autem stabat juxta illum, et leo stabat juxta cadaver.

25. Et ecce, viri transeuntes viderunt cadaver projectum in via, et leonem stantem juxta cadaver. Et venerunt et divulgaverunt in civitate, in qua prophetae ille senex habitabat.

26. Quod cum audisset prophetae ille, qui reduxerat eum de via, ait : Vir Dei est, qui inobediens fuit ori Domini, et tradidit eum Dominus leoni, et confregit eum, et occidit juxta verbum Domini, quod locutus est ei.

27. Dixitque ad filios suos : Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent,

28. et ille abiisset, invenit cadaver ejus projectum in via, et asinum et leonem stantes juxta cadaver : non comedit leo de cadavere, nec læsit asinum.

29. Tulit ergo prophetae cadaver viri Dei, et posuit illud super asinum, et reversus intulit in civitatem prophetae senis ut plangeret eum.

30. Et posuit cadaver ejus in sepulchro suo : et planxerunt eum : Ille, heu, mi frater !

31. Cumque plauxissent eum, dixit ad filios suos : Cum mortuus fuero, sepelite me in sepulchro,

¶ 24. — ¹³ Jugement incompréhensible de Dieu ! Le prophète est mis à mort par un animal sauvage, parce qu'il s'était rendu coupable d'une désobéissance, ou peut le dire, involontaire, et Jéroboam, ce contempteur artificieux et impie de la religion, passe sa vie dans la sécurité. Qui ne voit par là qu'il doit donc y avoir une vie à venir dans laquelle l'impie recevra le châtiment qu'il mérite ? C'est d'ailleurs le sentiment commun des saints Pères, que le prophète par sa mort a mérité et la grâce de la pénitence et la vie éternelle. — * Par cet exemple, Dieu nous montre aussi qu'il exige de ses ministres une obéissance plus stricte et plus persévérante que des hommes du monde.

¶ 29. — ¹⁴ Litt. : et étant revenu, il le porta à la ville du vieux prophète — dans sa ville.

¶ 30. — ¹⁵ qu'il avait préparé pour lui-même.

in quo vir Dei sepultus est : juxta ossa ejus ponite ossa mea.

32. Profecto enim veniet sermo, quem prædixit in sermone Domini contra altare quod est in Bethel, et contra omnia fana excelsorum, quæ sunt in urbibus Samariæ.

33. Post verba hæc non est reversus Jeroboam de via sua pessima, sed e contrario fecit de novissimis populi sacerdotes excelsorum : quicumque volebat, implebat manum suam, et fiebat sacerdos excelsorum.

34. Et propter hanc causam peccavit domus Jeroboam, et eversa est, et deleta de superficie terræ.

l'homme de Dieu ; mettez mes os auprès de ses os ¹⁶ ;

32. car ce qu'il a prédit de la part du Seigneur contre l'autel qui est à Bethel et contre tous les temples des hauts lieux qui sont dans les villes de Samarie ¹⁷, arrivera très-certainement ¹⁸.

33. Après ces choses, Jéroboam ne revint point du dérèglement de sa voie toute corrompue, mais il prit au contraire des derniers du peuple pour les faire les prêtres des hauts lieux. Quiconque le voulait, remplissait sa main ¹⁹, et il devenait prêtre des hauts lieux.

34. Ce fut là le péché de la maison de Jéroboam ; et c'est pour cela qu'elle a été détruite et exterminée de dessus la terre ²⁰.

CHAPITRE XIV.

Prédiction contre Jéroboam, sa mort. Idolâtrie de Roboam, son châtimeut et sa mort.

1. In tempore illo ægrotavit Abia filius Jeroboam.

2. Dixitque Jeroboam uxori suæ : Surge, et commuta habitum, ne cognoscaris quod sis uxor Jeroboam : et vade in Silo, ubi est Abias propheta, qui locutus est mihi, quod regnatus essem super populum hunc.

3. Tolle quoque in manu tua

1. En ce temps-là ¹ Abia fils de Jéroboam, devint malade.

2. Et Jéroboam dit à sa femme : Allez-vous-en ; changez d'habit, afin qu'on ne connaisse point que vous êtes femme de Jéroboam, et allez à Silo où est le prophète Abias, qui m'a prédit que je régnerais sur ce peuple. *Pl. h. 11, 31.*

3. Prenez en votre main dix pains, un

ÿ. 31. — ¹⁶ de peur que ses ossements ne fussent brûlés avec ceux des adorateurs des idoles et des faux dieux. Voy. 4. *Rois*, 23, 18.

ÿ. 32. — ¹⁷ dans le pays de Samarie. — * Car Samarie n'existait pas encore à cette époque ; elle fut bâtie cinquante ans après Jéroboam par Amri. Mais l'auteur de ce livre prend les choses comme elles étaient de son temps. Comp. 4. *Rois*, 23, 18.

¹⁸ s'accomplira. — Toute cette histoire devait être pour Jéroboam et pour tout le royaume d'Israël un exemple terrible de la rigueur avec laquelle devait être exécuté l'ordre de Dieu touchant la destruction du culte des idoles et le châtimeut qu'il méritait. Si le prophète fut mis à mort à cause de sa désobéissance, comment la désobéissance d'Israël pouvait-elle demeurer impunie ?

ÿ. 33. — ¹⁹ c'est-à-dire il le consacrait comme prêtre, ce qui se faisait par l'offlation des sacrifices que devait offrir celui qui était à consacrer. Voy. 2. *Moy.* 28, 41.

ÿ. 34. — ²⁰ * Dans l'hébr. : dans cela consista le péché de la maison de Jéroboam, et pour la détruire et pour l'exterminer de dessus la terre.

ÿ. 1. — ¹ * Il est bon d'observer que, dans l'Écriture, cette manière de parler et autres semblables, comme ÿ. 14, n'indiquent pas que les événements dont il s'agit suivent immédiatement, dans l'ordre des temps, ceux qui précèdent ; c'est la remarque qu'ont déjà faite saint Augustin et saint Jérôme. De là plusieurs interprètes placent le récit de la maladie et de la mort d'Abia vers les derniers temps du règne de son père Jéroboam.

tourteau et un vase plein de miel, et allez le trouver²; car il vous fera savoir ce qui doit arriver à cet enfant.

4. La femme de Jéroboam fit ce qu'il lui avait dit : elle s'en alla aussitôt à Silo, et vint en la maison d'Ahias. Ahias ne pouvait plus voir, parce que ses yeux s'étaient obscurcis³ à cause de son grand âge.

5. Le Seigneur dit donc à Ahias : Voici la femme de Jéroboam qui vient vous consulter sur son fils qui est malade. Vous lui direz telle et telle chose. Comme la femme de Jéroboam entrait en dissimulant qui elle était,

6. Ahias, à son arrivée, entendit le bruit qu'elle fit en marchant, et il lui dit : Entrez, femme de Jéroboam. Pourquoi feignez-vous d'être une autre que vous n'êtes? Pour moi, j'ai été envoyé vers vous pour vous porter une nouvelle bien dure.

7. Allez, et dites à Jéroboam : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ai élevé du milieu des Israélites, je vous ai établi chef de mon peuple d'Israël;

8. j'ai divisé le royaume de la maison de David, et je vous l'ai donné; et après cela vous n'avez point été comme mon serviteur David qui a gardé mes commandements, qui m'a suivi de tout son cœur; en faisant ce qui m'était agréable :

9. mais vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, et vous vous êtes forgé des dieux étrangers et jetés en fonte, pour irriter ma colère, et vous m'avez rejeté derrière vous.

10. C'est pourquoi je ferai tomber toutes sortes de maux sur la maison de Jéroboam, et je ferai mourir dans la maison de Jéroboam jusqu'aux animaux, jusqu'à celui que l'on conservait précieusement, et jusqu'au dernier qui se trouvera dans Israël⁴; et je nettoierai tous les restes⁵ de la maison de Jéroboam, comme on a accoutumé de nettoyer le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien. *Pl. b. 15, 29.*

decem panes, et crustulam, et vas mellis, et vade ad illum : ipse enim indicabit tibi quid eventurum sit puero huic.

4. Fecit ut dixerat, uxor Jero-boam : et consurgens abiit in Silo : et venit in domum Ahiaë : at ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus præ senectute.

5. Dixit autem Dominus ad Ahiam : Ecce uxor Jero-boam ingreditur ut consulat te super filio suo qui ægrotat ; hæc et hæc loqueris ei. Cum ergo illa intraret, et dissimularet se esse quæ erat,

6. audivit Ahias sonitum pedum ejus introeuntis per ostium, et ait : Ingredere uxor Jero-boam : quare aliam te esse simulas ? ego autem missus sum ad te durus nuntius.

7. Vade, et dic Jero-boam'. Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quia exaltavi te de medio populi, et dedi te ducem super populum meum Israel :

8. et scidi regnum domus David, et dedi illud tibi, et non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea, et secutus est me in toto corde suo, faciens quod placitum esset in conspectu meo :

9. sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, et fecisti tibi deos alienos et conflavisti, ut me ad iracundiam provocares ; me autem projecisti post corpus tuum :

10. idcirco ecce ego inducam mala super domum Jero-boam, et perentiam de Jero-boam mingen-tem ad parietem, et clausum, et novissimum in Israel : et mundabo reliquias domus Jero-boam, sicut mundari solet fimus usque ad purum.

§. 3. — ² On ne se présentait pas devant les grands, et on n'allait pas consulter un prophète, sans avoir quelque chose à leur offrir. *Comp. 1. Rois, 9, 7.* — Les présents de la femme de Jéroboam étaient pauvres, parce qu'elle voulait dissimuler sa condition.

§. 4. — ³ affaiblis.

§. 10. — ⁴ Dans l'hébr. : et je retrancherai de Jéroboam jusqu'à celui qui urine contre le mur, celui qui est renfermé et délaissé dans Israël, les principaux et les plus petits (de la postérité de Jéroboam). *Voy. 3. Moys. 32, 36.*

⁵ les derniers descendants.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate, comedent eos canes : qui autem mortui fuerint in agro, vorabunt eos aves cœli : quia Dominus locutus est.

12. Tu igitur surge, et vade in domum tuam : et in ipso introitu pedum tuorum in urbem, morietur puer,

13. et planget eum omnis Israel, et sepeliet : iste enim solus inferetur de Jeroboam in sepulchrum, quia inventus est super eo sermo bonus a Domino Deo Israel, in domo Jeroboam.

14. Constituit autem sibi Dominus regem super Israel, qui percutiet domus Jeroboam in hac die, et in hoc tempore :

15. et percutiet Dominus Deus Israel, sicut moveri solet arundo in aqua, et evellat Israel de terra bona hac, quam dedit patribus eorum, et ventilabit eos trans flumen : quia fecerunt sibi lucos, ut irritarent Dominum.

16. Et tradet Dominus Israel propter peccata Jeroboam, qui peccavit, et peccare fecit Israel.

17. Surrexit itaque uxor Jeroboam, et abiit, et venit in Thersa : cumquellaingerederetur limen domus, puer mortuus est,

18. et sepelierunt eum. Et planxit eum omnis Israel juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu servi sui Ahia prophetæ.

19. Reliqua autem verborum Jeroboam, quomodo pugnaverit, et quomodo regnaverit, ecce scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel.

11. Ceux de la maison de Jeroboam qui mourront dans la ville, seront mangés par les chiens ; et ceux qui mourront à la campagne, seront mangés par les oiseaux du ciel : car c'est le Seigneur qui a parlé.

12. Allez-vous-en donc, et retournez en votre maison ; et au même temps que vous mettrez le pied dans la ville, l'enfant mourra,

13. et tout Israël le pleurera et l'ensevelira. C'est le seul de la maison de Jeroboam qui sera mis dans le tombeau, parce que le Seigneur Dieu d'Israël a trouvé en lui quelque chose de bon, dans la maison de Jeroboam.

14. Mais le Seigneur s'est établi un roi sur Israël qui ruïnera la maison de Jeroboam en ce jour, et en ce temps même.

15. Le Seigneur Dieu frappera Israël, comme le roseau a coutume d'être agité⁶ dans les eaux ; et il arrachera Israël de cette terre si excellente qu'il a donnée à leurs pères, et il les dispersera bien loin au-delà du fleuve⁷, parce qu'ils se sont fait des bois sacrés⁸ pour irriter le Seigneur.

16. Et le Seigneur livrera en proie Israël, à cause des péchés de Jeroboam, qui a péché, et qui a fait pécher Israël⁹ :

17. La femme de Jeroboam s'en retourna donc, et vint à Thersa¹⁰, et lorsqu'elle mettait le pied sur le pas de la porte¹¹ de sa maison, l'enfant mourut.

18. Il fut enseveli ensuite ; et tout Israël le pleura, selon ce que le Seigneur avait prédit par le prophète Ahias, son serviteur.

19. Le reste des actions de Jeroboam, ses combats et la manière dont il régna, sont écrits dans le Livre des annales des rois d'Israël¹².

γ. 15. — ⁶ de sorte qu'il s'agit comme etc.

⁷ de l'Euphrate.

⁸ Voy. 2. *Noy.* 34, 13.

γ. 16. — ⁹ Dans la prophétie d'Ahias (γ. 6-16.) sont comprises toutes les destinées non-seulement de la maison de Jeroboam, mais du royaume d'Israël. On se demande comment après une prédiction si formelle, énoncée de la part d'un homme qu'il regardait comme un vrai prophète (γ. 2-3.), Jeroboam ne rentra pas en lui-même et ne renversa pas les veaux d'or qu'il avait érigés. La politique, selon sa manière de voir, s'y opposait ; et que ne peut point la politique sur le cœur d'un prince ambitieux et hautain ? Comp. 2. *Par.* 13 ; 17-19.

γ. 17. — ¹⁰ ville qui, avant que Samarie fut bâtie, était la résidence royale. *Pl. b.* 15, 21, 46, 8.

¹¹ Litt. : de la maison, — γ. 12. de la porte. La demeure royale était vraisemblablement dans la proximité de la porte, qui était le lieu où se rendait la justice.

γ. 19. — ¹² dans les annales du royaume d'Israël, un ouvrage perdu.

20. Le temps du règne de Jéroboam fut de vingt-deux années. Il s'endormit ensuite avec ses pères, et Nadab, son fils, régna en sa place ¹³.

21. Cependant Roboam, fils de Salomon, régnait sur Juda. Il avait quarante et un ans lorsqu'il commença à régner, et il régna dix-sept ans en la ville de Jérusalem, que le Seigneur avait choisie dans toutes les tribus d'Israël, pour y établir son nom. Sa mère s'appelait Naama, et elle était du pays des Ammonites. 2. Par. 12, 13.

22. Et Juda fit ¹⁴ le mal devant le Seigneur; et ils l'irritèrent par les péchés qu'ils commirent, plus que leurs pères ne l'avaient irrité par tous leurs crimes ¹⁵.

23. Car ils se bâtirent aussi des autels, et se firent des statues ¹⁶ et des bois sur toutes les collines élevées, et sous tous les arbres les plus touffus.

24. Il y eut aussi dans leur pays des effeminés ¹⁷; et ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avait détruits devant les enfants d'Israël ¹⁸.

25. La cinquième année du règne de Roboam ¹⁹, Sésac, roi d'Égypte, vint à Jérusalem.

26. Il enleva les trésors de la maison du Seigneur et les trésors du roi, et il pillait tout. Il prit aussi les boucliers d'or que Salomon avait faits ²⁰, Pl. h. 10, 16.

27. en la place desquels le roi Roboam en fit faire d'airain, et les mit entre les mains de ceux qui avaient soin des boucliers, et de ceux qui faisaient sentinelle devant la porte de la maison du roi.

28. Et lorsque le roi entra dans la maison du Seigneur, ceux qui devaient marcher devant lui portaient ces boucliers, et ils les reportaient ensuite au lieu destiné à garder les armes.

20. Dies autem, quibus regnavit Jeroboam, viginti duo anni sunt: et dormivit cum patribus suis: regnavitque Nadab filius ejus pro eo.

21. Porro Roboam filius Salomonis regnavit in Juda. Quadraginta et unius anni erat Roboam, cum regnare cœpisset: decem et septem annos regnavit in Jerusalem civitate, quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi, ex omnibus tribubus Israel. Nomen autem matris ejus Naama Ammonitis.

22. Et fecit Judas malum coram Domino, et irritaverunt eum super omnibus quæ fecerunt patres eorum in peccatis suis, quæ peccaverunt.

23. Ædificaverunt enim et ipsi sibi aras, et statuas, et lucos, super omnem collem excelsum, et subter omnem arborem frondosam:

24. sed et effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominaciones gentium, quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Israel.

25. In quinto autem anno regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem,

26. et tulit thesauros domus Domini, et thesauros regios, et universa diripuit: scuta quoque aurea, quæ fecerat Salomon:

27. pro quibus fecit rex Roboam scuta ærea, et tradidit ea in manum ducum scutariorum, et eorum qui excubabant ante ostium domus regis.

28. Cumque ingrederetur rex in domum Domini, portabant ea qui præeundi habebant officium: et postea reportabant ad armamentarium scutariorum.

ŷ. 20. — ¹³ Voy. pl. b. 15, 25.

ŷ. 22. — ¹⁴ Le royaume de Juda.

¹⁵ Roboam et son peuple demeurèrent trois ans attachés à la religion du vrai Dieu (2. Par. 11, 17.); mais dans la suite le culte des idoles s'introduisit dans Juda, vraisemblablement par l'influence de Naama (ŷ. 21.).

ŷ. 23. — ¹⁶ Dans l'hébr. : Matstseboth, des statues.

ŷ. 24. — ¹⁷ des hommes qui se vendaient pour l'impureté dans le culte de quelque divinité. Voy. 5. Moys. 23, 17.

¹⁸ * Comp. 3. Moys. 18, 22 et suiv. 5. Moys. 9, 4; 18, 12; 20, 16. etc.

ŷ. 25. — ¹⁹ L'an du monde 3033, avant Jésus-Christ 971.

ŷ. 26. — ²⁰ * Sur Sésac, voy. pl. h. 11, 4. et les remarq.

29. Reliqua autem sermonum Roboam, et omnia quæ fecit, ecce scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda.

30. Fuitque bellum inter Roboam et Jeroboam cunctis diebus.

31. Dormivitque Roboam cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David : nomen autem matris ejus Naama Ammonitis : et regnavit Abiam filius ejus pro eo.

29. Le reste des actions de Roboam et tout ce qu'il a fait, est écrit dans le Livre des annales des rois de Juda ²¹.

30. Et il y eut toujours guerre entre Roboam et Jéroboam.

31. Et Roboam s'endormit avec ses pères; et il fut enseveli avec eux dans la ville de David. Sa mère qui était Ammonite, s'appelait Naama ²². Et Abiam, son fils, régna en sa place ²³.

CHAPITRE XV.

Règnes d'Asa et de Josaphat dans Juda, de Nadab et de Bausa dans Israël.

1. Igitur in octavo decimo anno regni Jeroboam filii Nabat, regnavit Abiam super Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Maacha filia Abessalom.

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris sui, quæ fecerat ante eum : nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

1. La dix-huitième année du règne de Jéroboam, fils de Nabat, Abiam régna sur Juda.

2. Il régna trois ans dans Jérusalem; sa mère se nommait Maacha ¹, et était fille d'Abessalom. 2. *Par.* 13, 2.

3. Il marcha dans tous les péchés que son père avait commis avant lui, et son cœur n'était point parfait avec le Seigneur son Dieu, comme l'était le cœur de David, son père ².

ŷ. 29. — ²¹ Littéral. : dans le Livre des récits des jours des rois de Juda, — dans le Livre des annales du royaume de Juda.

ŷ. 31. — ²² Cette femme, Ammonite d'origine, contribua sans doute beaucoup à l'introduction du culte des idoles même dans la tribu de Juda. — Combien une princesse impie ou de mœurs irrégulières peut faire de mal dans un pays! — Roboam fut un prince sans sagesse, sans valeur, sans religion, en un mot sans aucune de ces qualités et de ces vertus qui rendent propre au gouvernement. Il ne se distingua que par les défauts qui se trouvent d'ordinaire dans les petits esprits, une fierté sotte, une arrogance hautaine, et beaucoup de précipitation dans ses conseils et dans ses actions (*Écclé.* 47, 27. 28.). — La guerre qui exista entre lui et Jéroboam consista plutôt dans une inimitié ouverte que dans des combats; la guerre proprement dite ne commença que sous son successeur Abiam. *Voy.* 2. *Par.* 13, 2-20.

²³ L'an du monde 3046, avant Jésus-Christ 958.

ŷ. 2. — ¹ sur le nom de la mère d'Asa, voy. le passage cité 2. *Par.* 13, 2. et 11, 20.

ŷ. 3. — ² Dans l'Écriture, l'histoire des princes et des États a surtout rapport à la religion. Le but de l'Esprit-Saint a été de nous faire connaître, par l'histoire du peuple élu, comment le culte du vrai Dieu s'est conservé à travers tous les siècles, bien plutôt que d'exposer une série d'événements d'un intérêt humain. De là vient qu'ordinairement un règne n'est caractérisé que par le plus ou moins de fidélité ou d'infidélité de la part du prince ou des peuples dans le culte du vrai Dieu. L'historien sacré ne manque pas non plus de faire remarquer que la prospérité ou les malheurs d'une époque sont toujours le châtimeut ou la récompense de la violation ou de l'observation de la loi du Seigneur. *Comp.* la préface sur le livre des Jug. note 1.

4. Mais néanmoins le Seigneur son Dieu lui donna, à cause de David, une lampe dans Jérusalem, en suscitant son fils après lui pour conserver la gloire de Jérusalem ; *Pl. h. 11, 36.*

5. parce que David avait fait ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, et que, dans tous les jours de sa vie, il ne s'était point détourné de tout ce qu'il lui avait commandé, excepté en ce qui se passa à l'égard d'Urie Héthéen³. 2. *Rois, 11, 4.*

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam⁴ et Jéroboam, tant que Roboam vécut.

7. Le reste des actions d'Abiam, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des annales des rois de Juda : et il se donna une bataille entre Abiam et Jéroboam. 2. *Par. 13, 3.*

8. Après cela Abiam s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit dans la ville de David : et son fils Asa régna à sa place⁵. 2. *Par. 14, 1.*

9. La vingtième année de Jéroboam, roi d'Israël, Asa, roi de Juda, commença son règne.

10. Il régna quarante et un ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Maacha, et était fille d'Abessalom⁶.

11. Et Asa fit ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, comme David son père.

12. Il chassa de ses terres les efféminés⁷; il les purgea de toutes les infamies des idoles que ses pères y avaient dressées.

13. il ôta aussi l'autorité à sa mère Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices de Priape⁸, et du bois qu'elle lui avait consacré⁹. Il renversa la caverne où il était honoré, il brisa cette idole infâme, et la brûla dans le torrent de Cédron :

14. il ne détruisit pas néanmoins les hauts

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suos lucernam in Jerusalem, ut suscicaret filium ejus post eum, et statueret Jerusalem :

5. eo quod fecisset David rectum in oculis Domini, et non declinasset ab omnibus, quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ suæ excepto sermone Uriæ Hethæi.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam et Jeroboam, omni tempore vitæ ejus.

7. Reliqua autem sermonum Abiam, et omnia quæ fecit, non hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda? Fuitque prælium inter Abiam et inter Jeroboam.

8. Et dormivit Abiam cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David : regnavitque Asa filius ejus pro eo.

9. In anno ergo vigesimo Jeroboam regis Israel regnavit Asa rex Juda,

10. et quadraginta et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

11. Et fecit Asa rectum ante conspectum Domini, sicut David pater ejus :

12. et abstulit effeminatos de terra, purgavitque universas sortes idolorum, quæ fecerant patres ejus.

13. Insuper et Maacham matrem suam amovit, ne esset princeps in sacris Priapi, et in luco ejus, quem consecraverat : subvertitque specum ejus, et conregit simulachrum turpissimum, et combussit in torrente Cedron :

14. excelsa autem non abstulit.

ŷ. 5. — ³ Ce fut là le crime le plus grand, qui causa le plus de scandale et qui fut puni le plus sévèrement (2. *Rois, 11, 4-12, 15.*) ; David avait bien commis d'autres fautes, mais aucune n'avait été une violation si criante de la loi de Dieu.

ŷ. 6. — ⁴ Le nom de Roboam est mis ici comme nom de famille, pour celui de son fils Abiam, ainsi qu'on le voit par le ŷ. suiv.

ŷ. 8. — ⁵ L'an du monde 3049, avant Jésus-Christ 955.

ŷ. 10. — ⁶ Maacha était la grand-mère d'Asa, mais d'après une manière de parler familière aux Hébreux, elle est appelée ici sa mère.

ŷ. 12. — ⁷ *Voy. pl. h. 14, 24.*

ŷ. 13. — ⁸ un Dieu de la volupté.

⁹ Dans l'hébr. : ... il la déposa (de la dignité) de reine, parce qu'elle s'était fait une idole dans un bois.

Veruntamen cor Asa perfectum erat cum Domino cunctis diebus suis :

15. et intulit ea, quæ sanctificaverat pater suus, et voverat, in domum Domini, argentum et aurum, et vasa.

16. Bellum autem erat inter Asa, et Baasa regem Israel cunctis diebus eorum.

17. Ascendit quoque Baasa rex Israel in Judam, et ædificavit Ramam, ut non posset quispiam egredi vel ingredi de parte Asa regis Juda.

18. Tollens itaque Asa omne argentum et aurum, quod remanserat in thesauris domus Domini, et in thesauris domus regis, dedit illud in manus servorum suorum : et misit ad Benadad filium Tabremon filii Hezion, regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens :

19. Fœdus est inter me et te, et inter patrem meum et patrem tuum : ideo misi tibi munera, argentum et aurum : et peto ut venias et irritum facias fœdus, quod habes cum Baasa rege Israel, et recedat a me.

20. Acquiescens Benadad regi Asa, misit principes exercitus sui in civitates Israel, et percusserunt Ahion, et Dan, et Abel domum Maacha, et universam Cenneroth, omnem scilicet terram Nephthali.

21. Quod cum audisset Baasa, intermisit ædificare Ramam, et reversus est in Thersa.

22. Rex autem Asa nuntium misit in omnem Judam, dicens : Nemo sit excusatus : et tulerunt lapides de Rama, et ligna ejus,

lieux ¹⁰. Toutefois le cœur d'Asa était parfait avec le Seigneur ¹¹ pendant tous les jours de sa vie.

15. Il porta aussi dans la maison du Seigneur ce que son père avait consacré à Dieu, et l'or et l'argent, et les vases qu'il avait fait vœu de donner. 2. Par. 15, 18.

16. Or il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël ¹², tant qu'ils vécurent.

17. Et Baasa, roi d'Israël, vint en Juda, et bâtit la forteresse de Rama, afin que personne ne pût entrer dans les états d'Asa, roi de Juda ¹³. 2. Par. 16, 1.

18. Alors Asa prenant tout l'argent et l'or qui était demeuré dans les trésors de la maison du Seigneur, et dans les trésors du palais du roi, les mit entre les mains de ses serviteurs, et les envoya à Bénadad, fils de Tabremon, fils d'Hezion, roi de Syrie, qui demeurait à Damas, et lui fit dire :

19. Il y a alliance entre vous et moi, comme il y en a eu entre mon père et le vôtre. C'est pourquoi je vous ai envoyé des présents, de l'argent et de l'or ; et je vous prie de venir, et de rompre l'alliance que vous avez avec Baasa, roi d'Israël, afin qu'il se retire de dessus mes terres.

20. Bénadad s'étant rendu à la prière du roi Asa, envoya les généraux de son armée contre les villes d'Israël, et ils prirent Ahion, Dan, Abel maison de Maacha, et toute la contrée de Cennéroth, c'est-à-dire toutes les terres de Nephthalie ¹⁴.

21. Baasa ayant reçu ces nouvelles, cessa de bâtir la ville de Rama, et s'en revint à Thersa.

22. Alors le roi Asa fit publier ceci par des courriers dans toute l'étendue de Juda : Que tous, sans exception, viennent à Rama. Et toutes les pierres et tout le bois que

ŷ. 14. — ¹⁰ Il fit disparaître les autels et les statues des faux dieux dont le pays était plein (2. Par. 14, 2.); mais il n'empêcha point que les Juifs n'allassent rendre leurs honneurs au vrai Dieu sur ces hauts lieux, où ils sacrifiaient avant que le temple fût bâti, et que l'exercice du culte de Dieu fût définitivement réglé.

¹¹ sous le rapport de la foi et du culte du vrai Dieu; c'est pourquoi les fautes que le roi, hélas! put commettre contre les autres commandemens de Dieu, ne sont pas ici exclues.

ŷ. 16. — ¹² Voy. pl. b. ŷ. 32.

ŷ. 17. — ¹³ L'intention de Baasa était d'empêcher tout rapport avec le royaume de Juda; c'est pour cela qu'il fit bâtir une citadelle, au moyen de laquelle il pouvait dominer le passage par les montagnes, dans le royaume d'Israël. — * Après la victoire d'Asa, un grand nombre d'entre les habitants des tribus d'Ephraïm, de Manassé et de Siméon étaient passés de son côté. Comp. 2. Par. 15, 9.

ŷ. 20. — ¹⁴ * Pendant que Baasa tenait la campagne du côté du midi contre Asa, Bénadad attaqua au nord le royaume d'Israël, spécialement par les contrées autour de la mer de Génézareth ou de Cennéroth.

Baasa avait employé à bâtir Rama ayant été emporté, le roi Aza l'employa à bâtir Gabaa, en Benjamin, et Maspha¹⁵.

23. Le reste des actions d'Asa, et toutes les entreprises où il signala sa valeur, tout ce qu'il fit, et les villes qu'il bâtit, tout cela, dis-je, est écrit au Livre des annales des rois de Juda. Il eut un grand mal de jambes lorsqu'il était déjà vieux¹⁶.

24. Il s'endormit ensuite avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David, son père. Et Josaphat, son fils, régna en sa place¹⁷ 2. *Par.* 17, 1.

25. La seconde année d'Asa, roi de Juda, Nadab, fils de Jéroboam, commença à régner sur Israël¹⁸, et il régna deux ans sur Israël.

26. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans les voies de son père et dans les péchés qu'il fit commettre à Israël.

27. Mais Baasa, fils d'Ahias, de la maison d'Issachar, fit une entreprise secrète contre sa personne, et il le tua près de Gebbethon, qui est une ville des Philistins, que Nadab et tout Israël assiégeaient alors.

28. Baasa tua donc Nadab, et il régna en sa place, la troisième année du règne d'Asa, roi de Juda¹⁹.

29. Baasa étant devenu roi, tua tous ceux de la maison de Jéroboam : il n'en laissa pas vivre un seul de sa race, jusqu'à ce qu'il l'eût exterminée entièrement, selon que le Seigneur l'avait prédit par Ahias Silonite, son serviteur. *Pl. b.* 21, 22. *Pl. h.* 14, 10.

30. Et ceci arriva à cause des péchés que Jéroboam avait commis, et qu'il avait fait commettre à Israël, et à cause du péché par lequel ils avaient irrité le Seigneur, le Dieu d'Israël.

31. Le reste des actions de Nadab, et tout ce qu'il fit, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

quibus ædificaverat Baasa, et extruxit de eis rex Asa Gabaa Benjamin, et Maspha.

23. Reliqua autem omnium sermonum Asa, et universæ fortitudinis ejus, et cuncta quæ fecit, et civitates quas extruxit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda? Verumtamen in tempore senectutis suæ doluit pedes.

24. Et dormivit cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui. Regnavitque Josaphat filius ejus pro eo.

25. Nadab vero filius Jeroboam regnavit super Israel anno secundo Asa regis Juda : regnavitque super Israel duobus annis.

26. Et fecit quod malum est in conspectu Domini, et ambulavit in viis patris sui, et in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israel.

27. Insidiatus est autem ei Baasa filius Ahiaë de domo Issachar, et percussit eum in Gebbethon, quæ est urbs Philistinorum : siquidem Nadab et omnis Israel obsidebant Gebbethon.

28. Interfecit ergo illum Baasa in anno tertio Asa regis Juda, et regnavit pro eo.

29. Cumque regnasset, percussit omnem domum Jeroboam : non dimisit ne unam quidem animam de semine ejus, donec deleteret eum, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu servi sui Ahiaë Silonitis,

30. propter peccata Jeroboam, quæ peccaverat, et quibus peccare fecerat Israel : et propter delictum, quo irritaverat Dominum Deum Israel.

31. Reliqua autem sermonum Nadab, et omnia quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

§. 22. — ¹⁵ pour fortifier les frontières : quiconque était tenu au travail des corvées devait y paraître, sans exception ni exemption.

§. 23. — ¹⁶ Une des fautes que l'Écriture reproche à Asa, est d'avoir, dans sa maladie, mis sa confiance plutôt dans l'art des médecins que dans le secours de Dieu. 2. *Par.* 16, 12. *Voy.* §. 14. note 11.

§. 24. — ¹⁷ L'an du monde 3090, avant Jésus-Christ 914.

§. 25. — ¹⁸ L'an du monde 3050, avant Jésus-Christ 954.

§. 28. — ¹⁹ L'an du monde 3051, avant Jésus-Christ 953. — * Ces dates ne sont point être pas toutes incontestables, mais les variations entre les calculs divers ne vont guère au-delà de 3 ou 4 ans.

32. Fuitque bellum inter Asa, et Baasa regem Israel cunctis diebus eorum.

33. Anno tertio Asa regis Juda, regnavit Baasa filius Ahiaë, super omnem Israel, in Thersa, viginti quatuor annis.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavitque in via Jeroboam, et in peccatis ejus quibus peccare fecit Israel.

32. Et il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent.

33. La troisième année d'Asa, roi de Juda, Baasa, fils d'Ahias, régna sur tout Israël à Thersa et son règne dura vingt-quatre ans.

34. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de Jéroboam et dans les péchés qu'il avait fait commettre à Israël.

CHAPITRE XVI.

Des quatre rois d'Israël, Ela, Zambri, Amri et Achab. Fondation de Samarie, rétablissement de Jéricho.

1. Factus est autem sermo Domini ad Jehu filium Hanani contra Baasa, dicens :

2. Pro eo quo exaltavi te de pulvere, et posui te ducem super populum meum Israel, tu autem ambulasti in via Jeroboam, et peccare fecisti populum meum Israel, ut me irritares in peccatis eorum :

3. ecce, ego demetam posteriora Baasa, et posteriora domus ejus : et faciam domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat.

4. Qui mortuus fuerit de Baasa in civitate, comedent eum canes : et qui mortuus fuerit ex eo in regione comedent eum volucres cœli.

5. Reliqua autem sermonum Baasa, et quæcumque fecit, et prælia ejus, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel ?

1. Or le Seigneur adressa sa parole à Jéhu¹, fils d'Hanani², contre Baasa, et lui dit :

2. Je vous ai élevé de la poussière³, et je vous ai établi chef sur mon peuple d'Israël⁴. Et après cela vous avez marché dans la voie de Jéroboam, et vous avez fait pécher mon peuple d'Israël pour m'irriter par leurs péchés.

3. C'est pourquoi je retrancherai de dessus la terre la postérité de Baasa et la postérité de sa maison, et je ferai de votre maison ce que j'ai fait de la maison de Jéroboam, fils de Nabat.

4. Celui de la race de Baasa qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, et celui qui mourra à la campagne sera mangé par les oiseaux du ciel. *Pl. h. 14, 11.*

5. Le reste des actions de Baasa et tout ce qu'il a fait, et ses combats, tout cela est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

ŷ. 1. — ¹ Dieu avait compassion de son peuple rebelle, et de temps en temps il lui envoyait des prophètes, de même qu'il ne permit pas que l'on cessât de voir au milieu de lui des hommes pieux et dévoués à son service.

² Voy. ŷ. 7. — ³ Le prophète Jéhu, fils d'Hanani, ne nous est connu que par cette circonstance de sa mission contre Baasa. *Comp. 2. Par. 16, 7. 10. Pl. h. 12, 30.*

ŷ. 2. — ⁴ Toute puissance vient de Dieu; le traître et l'homicide Baasa lui-même ne parvint au trône que parce que Dieu le permit, lui par qui les rois règnent.

⁵ Dieu appelle encore Israël rebelle son peuple, soit parce qu'il conservait encore beaucoup de choses de l'ancienne alliance, comme la circoncision, le livre de la loi etc., soit parce que Dieu prévoyait qu'un jour il reviendrait se réunir à ses frères. Cela nous apprend à user de tolérance envers ceux qui ont d'autres sentiments que nous, lesquels nous devons aimer, bien que ce soit pour nous un devoir de détester et de fuir leurs erreurs.

6. Baasa s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli à Thersa. Et Ela, son fils, régna en sa place.

7. Mais le prophète Jéhu, fils d'Hanani, ayant déclaré à Baasa ce que le Seigneur avait prononcé contre lui et contre sa maison, à cause de tous les maux qu'il avait faits aux yeux du Seigneur, pour l'irriter par les œuvres de ses mains, et que le Seigneur traiterait sa maison comme celle de Jéroboam, Baasa en étant irrité, tua ce même prophète ⁵ Jéhu, fils d'Hanani ⁶.

8. La vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda, Ela, fils de Baasa ⁷, régna sur Israël à Thersa; et son règne dura deux ans.

9. Zambri, son serviteur, qui commandait la moitié de sa cavalerie ⁸, se révolta contre lui, et pendant qu'il buvait à Thersa, et qu'il était ivre dans la maison d'Arsa, gouverneur de Thersa ⁹,

10. Zambri se jetant sur lui tout d'un coup, le frappa et le tua la vingt-septième année du règne d'Asa, roi de Juda, et il régna en sa place ¹⁰. 4. *Rois*, 9, 31.

11. Lorsqu'il fut établi roi, et qu'il fut assis sur son trône, il extermina toute la maison de Baasa, sans en laisser aucun reste, et sans épargner aucun de ses proches ou de ses amis.

12. Zambri détruisit ainsi toute la maison de Baasa, selon la parole que le Seigneur avait fait dire à Baasa par le prophète Jéhu,

13. à cause de tous les péchés de Baasa et de son fils Ela, qui avaient péché et fait

6. Dormivit ergo Baasa cum patribus suis, sepultusque est in Thersa : et regnavit Ela filius ejus pro eo.

7. Cum autem in manu Jehu filii Hanani prophetæ verbum Domini factum esset contra Baasa, et contra domum ejus, et contra omne malum, quod fecerat coram Domino, ad irritandum eum in operibus manuum suarum, ut fieret sicut domus Jeroboam : ob hanc causam occidit eum, hoc est, Jehu filium Hanani, prophetam.

8. Anno vigesimo sexto Asa regis Juda, regnavit Ela filius Baasa super Israel in Thersa duobus annis.

9. Et rebellavit contra eum servus suus Zambri, dux mediæ partis equitum : erat autem Ela in Thersa bibens, et temulentus, in domo Arsa præfecti Thersa.

10. Irruens ergo Zambri, percussit et occidit eum, anno vigesimo septimo Asa regis Juda, et regnavit pro eo.

11. Cumque regnasset, et sedisset super solium ejus, percussit omnem domum Baasa, et non dereliquit ex ea mingentem ad parietem, et propinquos et amicos ejus.

12. Delevitque Zambri omnem domum Baasa, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat ad Baasa in manu Jehu prophetæ,

13. propter universa peccata Baasa, et peccata Ela filii ejus,

ÿ. 7. — ⁵ Litt. le tua, c'est-à-dire le prophète Jéhu, fils d'Hanani. Mais les mots : « c'est-à-dire ... d'Hanani » ne sont pas dans l'hébreu, dont le sens est : ... par les œuvres de ses mains, en sorte qu'il serait comme la maison de Jéroboam; et c'est pour cela qu'il (le Seigneur) le frappa (Baasa).

⁶ Ces paroles « ce même prophète Jéhu, fils d'Hanani » ne sont pas dans l'hébreu, bien qu'il faille les suppléer. D'autres traduisent l'hébreu : La parole de Dieu vint aussi par la main de Jéhu, le prophète, contre Baasa et contre sa maison, à cause de tout le mal qu'il fit devant les yeux du Seigneur, pour provoquer sa colère par les œuvres de sa main, et parce qu'il était comme la maison de Jéroboam, et par qu'il l'extermina (cette maison). *Voy.* note 5.

ÿ. 8. — ⁷ L'an du monde 3074, avant Jésus-Christ 930.

ÿ. 9. — ⁸ Dans l'hébr. : des chariots de guerre.

⁹ *Voy. pl. h. 4, 6.*

ÿ. 10. — ¹⁰ L'an du monde 3075, avant Jésus-Christ 929. — * En comparant les versets 8 et 10, on voit qu'Ela commença à régner la 26^e année d'Asa, et qu'il mourut la 27^e année du même roi; et néanmoins il est dit, ÿ. 8, qu'il régna deux ans. C'est là un de ces nombreux exemples où l'Écriture met des nombres ronds au lieu des fractions. — Ela dut régner un an et quelque chose.

qui peccaverunt, et peccare fecerunt Israel, provocantes Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

14. Reliqua autem sermonum Ela, et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

15. Anno vigesimo septimo Asa regis Juda, regnavit Zambri septem diebus in Thersa : porro exercitus obsidebat Gebbethon urbem Philisthiuorum.

16. Cumque audisset rebellasse Zambri, et occidisset regem, fecit sibi regem omnis Israel Amri, qui erat princeps militiæ super Israel in die illa in castris.

17. Ascendit ergo Amri, et omnis Israel cum eo, de Gebbethon, et obsidebant Thersa.

18. Videns autem Zambri quod expugnanda esset civitas, ingressus est palatium, et succendit se cum domo regia : et mortuus est

19. in peccatis suis, quæ peccaverat faciens malum coram Domino, et ambulans in via Jero-boam, et in peccato ejus, quo fecit peccare Israel.

20. Reliqua autem sermonum Zambri, et insidiarum ejus, et tyrannidis, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israël?

21. Tunc divisus est populus Israel in duas partes : media pars populi sequebatur Thebni filium Gineth, ut constitueret eum regem : et media pars Amri.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri, populo qui sequebatur Thebni filium Gineth : mortuusque est Thebni, et regnavit Amri.

23. Anno trigesimo primo Asa regis Juda, regnavit Amri super Israel, duodecim annis : in Thersa regnavit sex annis.

pecher Israël, en irritant le Seigneur le Dieu d'Israël par leurs vanités ¹¹.

14. Le reste des actions d'Ela, et tout ce qu'il fit est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

15. La vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, Zambri régna à Thersa pendant sept jours. L'armée d'Israël assiégeait alors Gebbethon ¹², ville des Philistins ;

16. et ayant appris que Zambri s'était révolté et avait tué le roi, tout Israël établit roi Amri, général de l'armée d'Israël, qui était dans le camp.

17. Amri quittant donc Gebbethon, marcha avec l'armée d'Israël et vint assiéger Thersa.

18. Zambri voyant que la ville allait être prise, entra dans le palais ¹³ et se brûla avec la maison royale, et mourut

19. dans les péchés ¹⁴ qu'il avait commis, en faisant le mal devant le Seigneur, et marchant dans la voie de Jéroboam, et dans le péché par lequel il avait fait pécher Israël.

20. Le reste des actions de Zambri et de sa conjuration et de sa tyrannie, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

21. Alors le peuple d'Israël se divisa en deux parties. La moitié du peuple suivait Thebni, fils de Gineth, pour l'établir roi, et l'autre moitié suivait Amri.

22. Mais le peuple qui était avec Amri eut l'avantage sur le peuple qui était avec Thebni, fils de Gineth, et Thebni étant mort, Amri régna seul ¹⁵.

23. La trente et unième année d'Asa, roi de Juda, Amri régna sur Israël ¹⁶ : son règne dura douze ans, dont il en régna six à Thersa.

γ. 13. — ¹¹ par leurs vaines idoles.

γ. 15. — ¹² ville située dans la tribu de Dan (Jos. 21, 23.).

γ. 18. — ¹³ dans la plus belle partie de sa résidence, vraisemblablement le harem, où étaient ses femmes et ses objets les plus précieux.

γ. 19. — ¹⁴ Dans l'hébr. : à cause des péchés.

γ. 22. — ¹⁵ L'an du monde 3079, avant Jésus-Christ 925.

γ. 23. — ¹⁶ il commença à régner seul et sans concurrent, car pendant les quatre premières années de son règne il eut pour concurrent Thebni. Voy. γ. 10. 15. 17.

24. Il acheta la montagne de Samarie de Somer pour deux talents d'argent, et il y bâtit une ville qu'il appela Samarie, du nom de Somer à qui avait été la montagne ¹⁷.

25. Amri fit le mal devant le Seigneur, et les crimes qu'il commit surpassèrent encore ceux de tous ses prédécesseurs ¹⁸.

26. Il marcha dans toute la voie de Jérôboam, fils de Nabat, et dans les péchés par lesquels il avait fait pécher Israël, pour irriter le Seigneur le Dieu d'Israël par ses vanités.

27. Le reste des actions d'Amri, avec les combats qu'il donna, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

28. Amri s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie, et Achab, son fils, régna en sa place ¹⁹.

29. La trente-huitième année du règne d'Asa, roi de Juda, Achab, fils d'Amri, régna sur Israël. Il régna sur Israël à Samarie, et son règne dura vingt-deux ans.

30. Achab, fils d'Amri, fit le mal devant le Seigneur, et surpassa en impiété tous ceux qui avaient été avant lui.

31. Il ne se contenta pas de marcher dans les péchés de Jérôboam, fils de Nabat ²⁰, mais il épousa de plus Jézabel, fille d'Ethbaal ²¹, roi des Sidoniens ²², et il alla servir Baal, et il l'adora.

24. Emitque montem Samariæ a Somer duobus talentis argenti : et ædificavit eum, et vocavit nomen civitatis, quam extruxerat, nomine Somer domini montis, Samariam.

25. Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, et operatus est nequiter, super omnes qui fuerunt ante eum.

26. Ambulavitque in omni via Jeroboam filii Nabat, et in peccatis ejus quibus peccare fecerat Israel : ut irritaret Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

27. Reliqua autem sermonum Amri, et prælia ejus quæ gessit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

28. Dormivitque Amri cum patribus suis, et sepultus est in Samaria : regnavitque Achab filius ejus pro eo.

29. Achab vero filius Amri regnavit super Israel anno trigesimo octavo Asa regis Juda. Et regnavit Achab filius Amri super Israel in Samaria viginti et duobus annis.

30. Et fecit Achab filius Amri malum in conspectu Domini, super omnes qui fuerunt ante eum.

31. Nec suffecit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam filii Nabat : insuper duxit uxorem Jezabel filiam Ethbaal regis Sidoniorum. Et abiit, et servivit Baal, et adoravit eum.

ŷ. 24. — ¹⁷ * Les rois d'Israël firent d'abord leur résidence à Sichem, puis à Thersa, et enfin à Samarie. On croit qu'il y avait déjà au pied de la montagne un village du nom de Samarie (*Pl. h.* 13, 32.), et qu'ainsi en l'étendant, on fit cette illustre cité qui devint depuis comme la capitale du royaume des dix tribus. Cette ville célèbre dans les Ecritures, située à seize heures environ au nord de Jérusalem, fut souvent détruite et rebâtie. Elle fut relevée pour la dernière fois de ses ruines par le gouverneur romain Gabinus; Hérode le grand y érigea un temple à Auguste, et la nomma de son nom Sébaste, c'est-à-dire *Augusta*. Sainte Hélène y fit construire une église qui avait 153 pieds de long et 75 de large; mais comme de la plupart des autres villes et monuments célèbres de la Palestine, il ne reste de l'église et de la ville de Samarie qu'un amas de décombres. *Théât. des div. Ecrit.*, § 184.

ŷ. 25. — ¹⁸ * Il ne se contenta pas de porter ses sujets à l'idolâtrie par ses discours et par ses exemples, il les y contraignit par des lois. *Mich.* 6, 16.

ŷ. 28. — ¹⁹ L'an du monde 3086, avant Jésus-Christ 918.

ŷ. 31. — ²⁰ d'être un adorateur des idoles. *Voy. pl. h.* 12, 28.

²¹ * Ethbaal est appelé par les Grecs Thoballe, ou Ithoballe, et il était roi des Sidoniens, ou plutôt des Tyriens qui probablement avaient alors Sidon sous leur domination. — Le nom de Jézabel est demeuré dans l'histoire et dans les Ecritures comme proverbe, pour marquer une femme déréglée, impie, impérieuse et cruelle. *Comp. Apoc.* 2, 20.

²² qui était phénicienne.

32. Et posuit aram Baal in templo Baal, quod ædificaverat in Samaria,

33. et plantavit lucum : et adidit Achab in opere suo, irritans Dominum Deum Israel, super omnes reges Israel qui fuerunt ante eum.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel de Bethel, Jericho : in Abiram primitivo suo fundavit eam, et in Segub novissimo suo posuit portas ejus : juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Josue filii Nun.

32. Il mit l'autel de Baal dans le temple de Baal, qu'il avait bâti à Samarie,

33. et il planta un bois; et ajoutant toujours crime sur crime, il irrita le Seigneur le Dieu d'Israël plus que tous les rois d'Israël qui avaient été avant lui.

34. Pendant son règne ²³, Hiel, qui était de Béthel, bâtit Jéricho. Il perdit Abiram, son fils aîné, lorsqu'il en jeta les fondements, et Segub, le dernier de ses fils, lorsqu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avait prédit par Josué, fils de Nun. *Jos.* 6, 26.

CHAPITRE XVII.

Elie prédit une sécheresse de trois ans, il est nourri par des corbeaux, il procure lui-même, d'une manière miraculeuse, de quoi vivre à la veuve de Sarephtha, et il ressuscite son fils.

1. Et dixit Elias Thesbites de habitatoribus Galaad ad Achab : Vivit Dominus Deus Israel, in cuius conspectu sto, si erit annis his ros et pluvia, nisi juxta oris mei verba.

2. Et factum est verbum Domini ad eum, dicens :

3. Recede hinc, et vade contra orientem et abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordandam,

1. En ce temps-là, Elie de Thesbé ¹ qui était un des habitants de Galaad ², dit à Achab : Vive le Seigneur le Dieu d'Israël devant lequel je suis ! pendant ces années, il ne tombera ni rosée, ni pluie, que selon la parole qui sortira de ma bouche ³. *Luc*, 4, 25. *Eccli.* 48, 1. *Jac.* 5, 17.

2. Le Seigneur s'adressa ensuite à Elie, et lui dit :

3. Retirez-vous d'ici; allez vers l'orient, et cachez-vous sur le bord du torrent de Carith, qui est vis-à-vis le Jourdain.

ŷ. 34. — ²³ d'Achab.

ŷ. 1. — ¹ * A l'exception du lieu de sa résidence, nous ne savons rien touchant le prophète Elie. Nous ne connaissons ni le nom de son père, ni aucune particularité de sa famille.

² La ville de Thesbé devait être située dans la tribu de Gad, dans le pays de Galaad, au-delà du Jourdain. Selon l'opinion commune des saints Pères, Elie était chef d'une école de prophètes (*Comp.* 1. *Rois*, 10, 5.), et il vivait dans la virginité. Dieu lui donna un esprit plein de force, et un zèle brûlant pour sa gloire.

³ Cela était sans doute la fin d'un discours menaçant adressé à Achab, qui ne voulait point renoncer à son idolâtrie et au culte des faux dieux. — * Elie vivait dans le royaume d'Israël, au milieu d'un peuple que ses rois avaient fait apostasier, mais où Dieu cependant s'était encore réservé un nombre considérable d'adorateurs fidèles. Le prophète paraissait donc comme l'envoyé de Dieu, suscité pour combattre le culte des idoies, et soutenir celui du vrai Dieu. Le culte des veaux d'or, si Dieu n'en eût pas montré la fausseté par des prodiges éclatants, aurait pu, en outre, s'introduire aisément même dans le royaume de Juda. Ainsi le don d'opérer des miracles, dont Elie était favorisé, s'explique aisément, et tout le merveilleux de sa vie a un fondement également solide et rationnel. *Voy. pl. b.* 48, 49-50. La même réflexion s'applique à Elisée, successeur d'Elie, et à tous les prophètes qui, dans ces temps mauvais, s'élevèrent dans Israël.

4. Vous boirez là de l'eau du torrent; et j'ai commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce même lieu ⁴.

5. Elie partit donc selon l'ordre du Seigneur, et alla demeurer sur le bord du torrent de Carith, qui est vis-à-vis du Jourdain.

6. Les corbeaux lui apportaient le matin du pain et de la chair, et le soir encore du pain et de la chair ⁵, et il buvait de l'eau du torrent.

7. Quelque temps après le torrent se sécha; car il n'avait point plu sur la terre.

8. Et alors le Seigneur lui parla en ces termes :

9. Allez à Sarephta ⁶, des Sidoniens ⁷, et demeurez-y; car j'ai commandé à une femme veuve de vous y nourrir.

10. Elie aussitôt s'en alla à Sarephta. Lorsqu'il fut venu à la porte de la ville, il aperçut une femme veuve qui ramassait du bois; il l'appela, et lui dit : Donnez-moi un peu d'eau dans un vase, afin que je boive. *Luc*, 4, 26.

11. Lorsqu'elle s'en allait lui en quérir, il lui cria derrière elle : Apportez-moi aussi, je vous prie, en votre main une bouchée de pain.

12. Elle lui répondit : Vive le Seigneur votre Dieu! je n'ai pour tout pain qu'un peu de farine dans un pot, autant qu'il en peut tenir dans le creux de la main, et un peu d'huile dans un petit vase. Je viens ramasser ici deux morceaux de bois pour aller apprêter à manger à moi et à mon fils, afin que nous mangions, et que nous mourions *ensuite* ⁸.

13. Elie lui dit : Ne craignez point; faites comme vous avez dit : mais faites pour moi

4. et ibi de torrente bibes : corvisque præcepi ut pascant te ibi.

5. Abiit ergo, et fecit juxta verbum Domini : cumque abiisset, sedit in torrente Carith, qui est contra Jordanem.

6. Corvi quoque deferebant ei panem et carnes mane, similiter panem et carnes vesperi, et bibebat de torrente.

7. Post dies autem siccatus est torrens : non enim pluerat super terram.

8. Factus est ergo sermo Domini ad eum, dicens :

9. Surge, et vade in Sarephta Sidoniorum, et manebis ibi : præcepi enim ibi mulieri viduæ ut pascat te.

10. Surrexit, et abiit in Sarephta. Cumque venisset ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna, et vocavit eam, dixitque ei : Da mihi paululum aquæ in vase, ut bibam.

11. Cumque illa pergeret ut afferret, clamavit post tergum ejus, dicens : Affer mihi, obsecro, et buccellam panis in manu tua.

12. Quæ respondit : Vivit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem, nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydria, et paululum olei in lecytho : en colligo duo ligna, ut ingrediar et faciam illum mihi et filio meo, ut comedamus, et moriamur.

13. Ad quam Elias ait : Noli timere, sed vade, et fac sicut di-

ŷ. 4. — ⁴ * C'est ainsi que nous lisons dans la vie de saint Paul, premier hermite, écrite par saint Jérôme, qu'un corbeau portait chaque jour au saint la moitié d'un pain.

ŷ. 6. — ⁵ * Où les corbeaux prenaient-ils ce pain et cette chair? Celui-là seul le sait qui pourvoyait aux besoins du prophète, et qui avait commandé aux corbeaux de lui porter ce qui était nécessaire pour sa subsistance (*Aug.*). Quelques-uns ont voulu traduire le mot hébreu *Horebim* par Arabes ou marchands; mais cette traduction a contre elle toutes les anciennes versions et la généralité des commentateurs qui tous le rendent, comme la Vulgate, par corbeaux. Les circonstances du fait démontrent également la fausseté de cette traduction. Il n'y avait point d'Arabes qu'à une grande distance du torrent de Carreth; et si la retraite du prophète eût été visitée si fréquemment, soit par des marchands, soit par d'autres personnes, elle n'eût pu demeurer secrète.

ŷ. 9. — ⁶ * située entre Tyr et Sidon, mais plus près de cette dernière, sur la mer Méditerranée. Comp. *Luc*, 4, 25.

⁷ c'est-à-dire dans le pays des etc.

ŷ. 12. — ⁸ de faim.

xisti : verumtamen mihi primum fac de ipsa farinula subcinericium panem parvulum, et affer ad me : tibi autem et filio tuo facies postea.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Israel : Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, usque ad diem in qua Dominus daturus est pluviam super faciem terræ.

15. Quæ abiit, et fecit juxta verbum Eliæ : et comedit ipse, et illa, et domus ejus : et ex illa die

16. hydria farinæ non defecit, et lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Factum est autem post hæc, ægrotavit filius mulieris matrisfamilias, et erat languor fortissimus, ita ut non remaneret in eo halitus.

18. Dixit ergo ad Eliam : Quid mihi et tibi vir Dei? ingressus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ, et interficeres filium meum?

19. Et ait ad eam Elias : Da mihi filium tuum. Tulitque eum de sinu ejus, et portavit in cœnaculum ubi ipse manebat, et posuit super lectulum suum.

20. Et clamavit ad Dominum, et dixit : Domine Deus meus, etiamne viduam, apud quam ego utcumque sustentor, afflixisti ut interficeres filium ejus?

21. Et expandit se, atque mensus est super puerum tribus vicibus, et clamavit ad Dominum, et

aparavant de ce petit reste de farine un petit pain cuit sous la cendre, et apportez-le moi; et vous en ferez après cela pour vous et pour votre fils.

14. Car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : La farine qui est dans ce pot ne finira point, et l'huile qui est dans ce petit vase ne diminuera point, jusqu'au jour auquel le Seigneur doit faire tomber la pluie sur la terre⁹.

15. Cette femme s'en alla donc; elle fit ce qu'Elie lui avait dit, et Elie mangea, et elle et sa maison : et depuis ce jour-là

16. la farine du pot ne manqua point, et l'huile du petit vase ne diminua point, selon la parole que le Seigneur avait prononcée par Elie.

17. Il arriva ensuite que le fils de cette femme, mère de famille, devint malade d'une maladie si violente qu'il ne lui restait plus aucun souffle.

18. Cette femme dit donc à Elie : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, homme de Dieu? Etes-vous venu chez moi pour renouveler la mémoire de mes péchés, et pour faire mourir mon fils¹⁰?

19. Elie lui dit : Donnez-moi votre fils. Et l'ayant pris d'entre ses bras, il le porta dans la chambre où il demeurait¹¹, et il le mit sur son lit.

20. Il cria ensuite au Seigneur, et lui dit : Seigneur mon Dieu, avez-vous aussi affligé cette bonne veuve, qui a soin de me nourrir comme elle peut, jusqu'à faire mourir son fils?

21. Après cela il s'étendit et se mesura par trois fois à l'enfant¹², et il cria au Seigneur, et lui dit : Seigneur mon Dieu, faites,

§. 14. — ⁹ Elie mit la vertu et la bonté de cette femme à une rude épreuve; mais Dieu lui donna la grâce pour croire à la parole du prophète, et c'est pourquoi elle se dépouilla avec une promptitude admirable du peu qu'elle avait. Les saints Pères louent sa charité et sa généreuse hospitalité.

§. 18. — ¹⁰ Les paroles de la femme, dit Théodoret, sont dignes d'admiration. Elle dit : La lumière de votre sainteté rend visibles mes péchés qui auparavant étaient dans le secret; elle ne dit point : Vous m'avez apporté le malheur; mais elle ne découvre que dans ses fautes la cause de son infortune. Dans son humilité, elle est saisie de crainte de ce qu'elle a reçu un prophète sous son toit si peu digne de cette faveur.

§. 19. — ¹¹ Litt. : dans la chambre supérieure — sur le toit. Voy. *Jug.* 3, 20. 4. *Rois*, 4, 10.

§. 21. — ¹² par une inspiration divine, pour figurer par là un grand mystère — la résurrection des peuples. — Les peuples étaient gisants morts dans leurs péchés, mais Dieu les a ressuscités en s'abaissant jusqu'à leur faiblesse, et en se mesurant en quelque manière avec eux. L'action de se mesurer trois fois est une allusion à la très-sainte Trinité, parce que le peuple chrétien n'a pas été ressuscité par le Père sans le Fils, ni par le Père et le Fils sans le Saint-Esprit, mais par la très-sainte Trinité tout entière (Aug.).

je vous prie, que l'âme de cet enfant rentre dans son corps.

22. Et le Seigneur exauça la voix d'Elie : l'âme de l'enfant rentra en lui, et il recouvra la vie.

23. Elie ayant pris l'enfant, l'amena de sa chambre au bas de la maison, le mit entre les mains de sa mère, et lui dit : Voilà votre fils en vie.

24. La femme répondit à Elie : Je reconnais maintenant, après cette action, que vous êtes un homme de Dieu, et que la parole du Seigneur est véritable dans votre bouche.

ait : Domine Deus meus, revertatur obsecro anima pueri hujus in viscera ejus.

22. Et exaudivit Dominus vocem Elie : et reversa est anima pueri intra eum, et revixit.

23. Tulitque Elias puerum, et deposuit eum de cœnaculo in inferiorum domum, et tradidit matri suæ, et ait illi : En vivit filius tuus.

24. Dixitque mulier ad Eliam : Nunc in isto cognovi, quoniam vir Dei es tu, et verbum Domini in ore tuo verum est.

CHAPITRE XVIII.

Elie met à mort les prêtres de Baäl, et fait pleuvoir.

1. Longtemps après le Seigneur adressa sa parole à Elie, la troisième année ¹, et lui dit : Allez, présentez-vous devant Achab, afin que je fasse tomber la pluie sur la terre.

2. Elie s'en alla donc pour se présenter devant Achab. Cependant la famine était extrême dans Samarie.

3. Et Achab fit venir Abdias ², intendant de sa maison : c'était un homme qui craignait fort le Seigneur.

4. Car lorsque Jézabel faisait mourir les prophètes du Seigneur, il en prit cent qu'il cacha dans des cavernes, cinquante en l'une et cinquante en l'autre, et il les nourrit de pain et d'eau ³.

5. Achab dit donc à Abdias : Allez par tout le pays à toutes les fontaines et à toutes les vallées ⁴, pour voir si nous pourrions trou-

1. Post dies multos factum est verbum Domini ad Eliam, in anno tertio dicens : Vade, et ostende te Achab, ut dem pluviam super faciem terræ.

2. Ivit ergo Elias, ut ostenderet se Achab : erat autem fames vehemens in Samaria.

3. Vocavitque Achab Abdiam dispensatorem domus suæ : Abdias autem timebat Dominum valde.

4. Nam cum interficeret Jezabel prophetas Domini, tulit ille centum prophetas, et abscondit eos quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et pavit eos pane et aqua.

5. Dixit ergo Achab ad Abdiam : Vade in terram ad universos fontes aquarum, et in cunctas valles,

ŷ. 1. — ¹ de son séjour à Sarepta, la quatrième de la sécheresse. Voy. *Luc*, 4, 25.

ŷ. 3. — ² non pas le prophète dont nous avons encore les écrits, mais un officier de la cour d'Achab (ŷ. 8. 13. 14.).

ŷ. 4. — ³ Le pain et l'eau, dans les Ecritures, sont mis pour toutes les choses nécessaires à la vie. — Jézabel avait fait mourir beaucoup de prophètes du Seigneur, et il en restait encore un assez grand nombre pour qu'Abdias seul en recueillît et en cachât cent. Ces prophètes étaient proprement les disciples des prophètes, c'est-à-dire des hommes pieux qui, sous la conduite d'un homme inspiré, se réunissaient ensemble pour méditer la loi et chanter les louanges du Seigneur, comme étaient ceux qui vivaient sous la direction de Samuel (Voy. 1. *Rois*, 19.). — On voit par là que Dieu eut toujours beaucoup de serviteurs fidèles dans Israël, même alors que l'impiété y triomphait avec le plus d'insolence.

ŷ. 5. — ⁴ et à tous les ruisseaux, qui coulent dans les vallées.

si forte possimus invenire herbam, et salvare equos et mulos, et non penitus jumenta intereant.

6. Diviseruntque sibi regiones, ut circumirent eas : Achab ibat per viam unam, et Abdias per viam alteram seorsum.

7. Cumque esset Abdias in via, Elias occurrit ei : qui cum cognovisset eum, cecidit super faciem suam, et ait : Num tu es, domine mi, Elias ?

8. Cui ille respondit : Ego. Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

9. Et ille : Quid peccavi, inquit, quoniam tradis me servum tuum in manu Achab, ut interficiat me ?

10. Vivit Dominus Deus tuus, quia non est gens aut regnum, quo non miserit dominus meus te requirens : et respondentibus cunctis : Non est hic : adjuravit regna singula et gentes, eo quod minime reperireris.

11. Et nunc tu dicis mihi : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

12. Cumque recessero a te, Spiritus Domini asportabit te, in locum quem ego ignoro ; et ingressus nuntiabo Achab, et non inveniens te, interficiet me : servus autem tuus timet Dominum ab infantia sua.

13. Numquid non indicatum est tibi domino meo, quid fecerim cum interficeret Jézabel prophetas Domini, quod absconderim de prophetis Domini centum viros, quinquagenos et quinquagenos, in speluncis, et paverim eos pane et aqua ?

14. Et nunc tu dicis : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias : ut interficiat me ?

15. Et dixit Elias : Vivit Dominus exercituum, ante cujus vultum sto, quia hodie apparebo ei.

16. Abiit ergo Abdias in occursum Achab, et indicavit ei : venitque Achab in occursum Eliæ.

ver de l'herbe, afin de sauver les chevaux et les mulets, et que toutes les bêtes ne meurent pas.

6. Ils partagèrent donc le pays entre eux, pour aller chercher de tous côtés. Achab allait par un chemin, et Abdias séparément allait par un autre.

7. Et lorsqu'Abdias était en chemin, Elie vint au-devant de lui. Abdias l'ayant reconnu, se prosterna le visage contre terre, et lui dit : Est-ce vous, Elie, mon seigneur ?

8. Il lui répondit : C'est moi. Allez, et dites à votre maître : Voici Elie.

9. Quel péché ai-je commis, dit Abdias, pour me livrer entre les mains d'Achab, moi qui suis votre serviteur, afin qu'il me fasse mourir ?

10. Vive le Seigneur votre Dieu ! il n'y a point de nation ni de royaume où mon seigneur n'ait envoyé vous chercher ; et tous lui disant que vous n'y étiez pas, il a fait prêter serment aux royaumes et aux peuples, qu'on ne vous avait point trouvé ⁵.

11. Et maintenant vous me dites : Allez, et dites à votre maître : Voici Elie.

12. Et après que je vous aurai quitté, l'Esprit du Seigneur vous transportera ⁶ en quelque lieu qui me sera inconnu ; et quand j'aurai averti Achab, si je ne vous trouve point, il me fera mourir. Cependant votre serviteur craint le Seigneur depuis son enfance.

13. Ne vous a-t-on pas dit, à vous, mon seigneur, ce que je fis lorsque Jézabel tuait les prophètes du Seigneur, et que je cachai cent de ces prophètes dans des cavernes, en ayant mis cinquante d'un côté et cinquante d'un autre, et que je les nourris de pain et d'eau ?

14. Et après cela vous me dites : Allez, et dites à votre maître : Voici Elie, afin qu'il me tue.

15. Elie lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis ! je me présenterai aujourd'hui devant Achab.

16. Abdias alla donc trouver Achab, et lui rapporta *ce qu'il avait vu*. Et Achab vint aussitôt au-devant d'Elie.

γ. 10. — ⁵ * Tant Elie vivait dans une retraite profonde chez la veuve de Sarephtha !

γ. 12. — ⁶ * vous conduira, ou même vous transportera subitement. Comp. Act. 8, 39. 40.

17. Et le voyant, il lui dit : N'êtes-vous pas celui qui trouble *tout* Israël ?⁷

18. Elie lui répondit : Ce n'est pas moi qui ai troublé Israël, mais c'est vous-même, et la maison de votre père lorsque vous avez abandonné les commandements du Seigneur, et que vous avez suivi Baal.

19. Néanmoins envoyez maintenant vers Israël, et faites assembler tout le peuple sur le mont Carmel⁸, et les quatre cent cinquante prophètes de Baal, avec les quatre cents prophètes des grands bois⁹, que Jézabel nourrit de sa table¹⁰.

20. Achab envoya donc quérir tous les enfants d'Israël, et il rassembla les prophètes sur la montagne du Carmel.

21. Alors Elie s'approchant de tout le peuple, lui dit : Jusqu'à quand serez-vous comme un homme qui boite des deux côtés ? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le ; et si Baal *est Dieu*, suivez-le aussi. Et le peuple ne lui répondit pas un seul mot.

22. Elie dit encore au peuple : Je suis demeuré tout seul d'entre les prophètes du Seigneur, au lieu que les prophètes de Baal sont au nombre de quatre cent cinquante.

23. Qu'on nous donne deux bœufs, qu'ils en choisissent un pour eux, et que l'ayant coupé par morceaux, ils le mettent sur du bois, sans mettre du feu par-dessous : et moi je prendrai l'autre bœuf, et le mettant aussi sur du bois, je ne mettrai point non plus de feu au-dessous.

24. Invoquez le nom de vos dieux, et moi j'invoquerai le nom de mon Seigneur ; et que le Dieu qui *déclarera* par le feu *qu'il* aura exaucé *les vœux qu'on lui a faits*¹¹, soit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit : Voilà une fort bonne proposition.

25. Elie dit donc aux prophètes de Baal : Choisissez un bœuf pour vous ; et commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre, et invoquez les noms de vos dieux, sans mettre le feu au bois.

17. Et cum vidisset eum, ait : Tune es ille qui conturbas Israel?

18. Et ille ait : Non ego turbavi Israel, sed tu, et domus patris tui, qui dereliquistis mandata Domini, et secuti estis Baalim.

19. Verumtamen nunc mitte, et congrega ad me universum Israel in monte Carmeli, et prophetas Baal quadringentos quinquaginta, prophetasque lucorum quadringentos, qui comedunt de mensa Jezabel.

20. Misit Achab ad omnes filios Israel, et congregavit prophetas in monte Carmeli.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait : Usquequo claudicatis in duas partes ? si Dominus est Deus, sequimini eum : si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

22. Et ait rursus Elias ad populum : Ego remansi propheta Domini solus : prophetae autem Baal quadringenti et quinquaginta viri sunt.

23. Dentur nobis duo boves, et illi eligant sibi bovem unum, et in frusta cædentes, ponant super ligna, ignem autem non supponant : et ego faciam bovem alterum, et imponam super ligna, ignem autem non supponam.

24. Invocate nomina deorum vestrorum, et ego invocabo nomen Domini mei : et Deus qui exaudierit per ignem, ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait : Optima propositio.

25. Dixit ergo Elias prophetis Baal : Eligite vobis bovem unum, et facite primi, quia vos plures estis : et invocate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.

7. 17. — ⁷ par la famine et la disette.

8. 19. — ⁸ sur les bords de la mer Méditerranée, sur les confins de la demi-tribu de Manassé et de la tribu d'Issachar. Le prophète choisit le mont Carmel pour le lieu de la réunion, parce qu'il était alors célèbre par le culte de Baal. — Les prophètes de Baal étaient les prêtres de Baal ; et les prophètes des bois, les prêtres d'Astarté.

⁹ qui étaient établis par tout le pays dans différents temples et divers bois.

¹⁰ qui sont soldés par elle.

11. 24. — ¹¹ qui enverra un feu pour consumer la victime. Elie avait reçu intérieure-

26. Qui cum tulissent bovem, quem dederat eis, fecerunt: et invocabant nomen Baal de mane usque ad meridiem, dicentes: Baal exaudi nos. Et non erat vox, nec qui responderet: transiliabantque altare quod fecerant.

27. Cumque esset jam meridies, illudebat illis Elias, dicens: Clamate voce majore: Deus enim est, et forsitan loquitur, aut in diversorio est, aut in itinere, aut certe dormit, ut excitetur.

28. Clamabant ergo voce magna et incidebant se juxta ritum suum cultris et lanceolis, donec perfunderentur sanguine.

29. Postquam autem transiit meridies, et illis prophetantibus venerat tempus quo sacrificium offerri solet, nec audiebatur vox, nec aliquis respondebat, nec attendebat orantes:

30. dixit Elias omni populo: Venite ad me. Et accedente ad se populo, curavit altare Domini, quod destructum fuerat.

31. Et tulit duodecim lapides juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus est sermo Domini, dicens: Israel erit nomen tuum.

32. Et ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini: fecitque aquæductum, quasi per duas aratiunculas in circuitu altaris,

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné ¹², ils préparèrent leur sacrifice; et ils invoquaient le nom de Baal depuis le matin jusqu'à midi, en disant: Baal, exaucez-nous. Mais Baal ne disait mot; et il n'y avait personne pour leur répondre, pendant qu'ils sautaient par-dessus l'autel ¹³ qu'ils avaient fait.

27. Il était déjà midi, et Elie commença à leur insulter, en leur disant: Criez plus haut, car votre dieu Baal parle peut-être à quelqu'un ¹⁴, ou il est en chemin, ou dans une hôtellerie, ou il dort peut-être, et il a besoin qu'on le réveille.

28. Ils se mirent donc à crier encore plus haut, et ils se faisaient des incisions, selon leur coutume, avec des couteaux et des lancettes, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de leur sang ¹⁵.

29. Midi étant passé, et le temps étant venu auquel on avait accoutumé d'offrir le sacrifice ¹⁶, les prophètes avaient beau crier et invoquer ¹⁷, leur dieu Baal était sourd, et il n'y avait personne qui répondit, ni qui parût entendre leurs prières.

30. Alors Elie dit à tout le peuple: Venez avec moi. Et le peuple s'étant approché de lui, il rétablit l'autel du Seigneur ¹⁸ qui avait été détruit.

31. Il prit douze pierres, selon le nombre des tribus de onze enfants de Jacob, auquel le Seigneur avait adressé sa parole, en disant: Israël sera votre nom.

32. Et il bâtit de ces pierres un autel au nom du Seigneur: il fit une rigole ¹⁹ et comme deux petits filons autour de l'autel ²⁰.

ment de l'Esprit-Saint l'assurance que Dieu opérerait ce prodige (y. 36.).

y. 26. — ¹² qu'il leur avait laissé.

¹³ Dans l'hébr. : pendant qu'ils tournaient en boitant (qu'ils dansaient) autour de l'autel. Comme sous le nom de Baal c'était le soleil qui était honoré, cette danse pouvait figurer le mouvement du soleil, ou bien même la révolution de la terre autour du soleil, révolution qui n'était pas inconnue dans l'antiquité.

y. 27. — ¹⁴ Selon d'autres : est peut-être en méditation, réfléchit-il.

y. 28. — ¹⁵ Sorte d'oblation de soi-même et de dévouement pour implorer les faveurs célestes.

y. 29. — ¹⁶ le sacrifice du soir (y. 36.).

¹⁷ ils avaient beau prophétiser, débiter des prières et gesticuler, comme les prophètes sous l'influence de l'inspiration. Voy. 1. Rois, 19, 24.

y. 30. — ¹⁸ qui, avant la construction du temple, avait été érigé en l'honneur du vrai Dieu sur le Carmel, mais qui depuis avait été renversé par les adorateurs des faux dieux.

y. 32. — ¹⁹ une fosse.

²⁰ Dans l'hébr. : et il fit une rigole de deux seah (environ 18 lit. 996); c'est-à-dire que la rigole pouvait comprendre un espace de terrain égal à celui que l'on peut commencer avec deux seah. — * Le seah comprenait environ 9 pintes et demi. D. Carmel.

33. Il prépara le bois, coupa le bœuf par morceaux, et le mit sur le bois,

34. et il dit : Emplissez d'eau quatre cruches, et répandez-les sur l'holocauste et sur le bois. Il ajouta : Faites encore la même chose une seconde fois. Et l'ayant fait une seconde fois, il leur dit : Faites encore la même chose pour la troisième fois. Et ils e firent pour la troisième fois,

35. en sorte que les eaux couraient autour de l'autel, et que la rigole en était toute pleine ²¹.

36. Le temps étant venu d'offrir l'holocauste ²², le prophète Elie s'approcha, et dit : Seigneur, Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, faites voir aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Israël, et que je suis votre serviteur, et que c'est par votre ordre que j'ai fait toutes ces choses.

37. Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que ce peuple apprenne que vous êtes le Seigneur Dieu, et que vous avez de nouveau converti leur cœur.

38. En même temps le feu du Seigneur tomba, et dévora l'holocauste, le bois et les pierres, la poussière même, et l'eau qui était dans la rigole.

39. Ce que tout le peuple ayant vu, il se prosterna le visage contre terre, et il dit : C'est le Seigneur qui est Dieu, c'est le Seigneur qui est Dieu.

40. Alors Elie leur dit : Prenez les prophètes de Baal, et qu'il ne s'en échappe pas un seul. Et le peuple s'étant saisi d'eux, Elie les mena au torrent du Cison, où il les fit mourir ²³.

41. Elie dit ensuite à Achab : Allez ²⁴, mangez et buvez ; car j'entends le bruit d'une grande pluie ²⁵.

42. Achab s'en alla pour manger et pour boire. Et Elie monta sur le haut du Carmel, où se penchant en terre, il mit son visage entre ses genoux ²⁶,

33. et composuit ligna : divinitique per membra bovem, et posuit super ligna,

34. et ait : Implete quatuor hydrias aqua, et fundite super holocaustum, et super ligna. Rursumque dixit : Etiam secundo hoc facite. Qui cum fecissent secundo, ait : Etiam tertio idipsum facite. Feceruntque tertio,

35. et currebant aquæ circum altare, et fossa aquæductus repleta est.

36. Cumque jam tempus esset ut offerretur holocaustum, accedens Elias propheta, ait : Domine Deus Abraham, et Isaac, et Israel, ostende hodie quia tu es Deus Israel, et ego servus tuus, et juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc.

37. Exaudi me Domine, exaudi me : ut discat populus iste, quia tu es Dominus Deus, et tu convertisti cor eorum iterum.

38. Cecidit autem ignis Domini, et voravit holocaustum, et ligna, et lapides, pulverem quoque, et aquam, quæ erat in aquæductu lambens.

39. Quod cum vidisset omnis populus, cecidit in faciem suam, et ait : Dominus ipse est Deus, Domine ipse est Deus.

40. Dixitque Elias ad eos : Apprehendite prophetas Baal, et ne unus quidem effugiat ex eis. Quos cum apprehendissent, duxit eos Elias ad torrentem Cison, et interfecit eos ibi.

41. Et ait Elias ad Achab : Ascende, comede, et bibe : quia sonus multæ pluvie est.

42. Ascendit Achab, ut comederet et biberet : Elias autem ascendit in verticem Carmeli, et pronus in terram posuit faciem suam inter genua sua,

ŷ. 35. — ²¹ Elie fit couler l'eau autour de l'autel, pour montrer que le feu qui allait descendre sur l'autel, serait un feu miraculeux.

ŷ. 36. — ²² le sacrifice du soir offert dans le temple.

ŷ. 40. — ²³ comme coupables eux-mêmes de la mort des vrais prophètes (*pl. h.* 18, 4.), et comme séducteurs du peuple.

ŷ. 41. — ²⁴ Litt. : Montez, — sur le mont Carmel.

²⁵ soyez tranquille, il va pleuvoir !

v. 42. — ²⁶ Cette posture indique la grande humilité et la profonde attention avec laquelle le prophète pria. Voy. *Ps.* 34, 13.

43. et dixit ad puerum suum : Ascende, et prospice contra mare. Qui cum ascendisset, et contemplatus esset, ait : Non est quidquam. Et rursum ait illi : Revertere septem vicibus.

44. In septima autem vice, ecce nubecula parva quasi vestigium hominis ascendebat de mari. Qui ait : Ascende, et dic Achab : Junge currum tuum et descende, ne occupet te pluvia.

45. Cumque se verteret huc atque illuc, ecce cæli contenebrati sunt, et nubes, et ventus, et facta est pluvia grandis. Ascendens itaque Achab abiit in Jezrahel :

46. et manus Domini facta est super Eliam, accinctisque lumbis currebat ante Achab, donec veniret in Jezrahel.

43. et il dit à son serviteur : Allez, et regardez du côté de la mer. Ce serviteur étant allé regarder, lui vint dire : Il n'y a rien. Elie lui dit encore : Retournez-y par sept fois.

44. Et la septième fois il parut un petit nuage, comme le pied d'un homme ²⁷, qui s'élevait de la mer. Elie dit à son serviteur : Allez dire à Achab : Faites mettre les chevaux à votre char, et allez vite, de peur que la pluie ne vous surprenne.

45. Et lorsqu'il se tournait d'un côté et d'autre, le ciel tout d'un coup fut couvert de ténèbres ; on vit paraître des nuées ; le vent s'éleva, et il tomba une grande pluie. Achab montant donc sur son char, s'en alla à Jezrahel ²⁸.

46. Et en même temps la main du Seigneur fut sur Elie ²⁹ ; et s'étant ceint les reins ³⁰, il courait devant Achab, jusqu'à ce qu'il vint à Jezrahel ³¹.

CHAPITRE XIX.

Elie fuit devant Jézabel. Dieu lui apparaît. Elisée.

1. Nuntiavit autem Achab Jezabel omnia que fecerat Elias, et quo modo occidisset universos prophetas gladio.

2. Misitque Jezabel nuntium ad Eliam, dicens : Hæc mihi faciant dii, et hæc addant, nisi hæc hora cras posuero animam tuam sicut animam unius ex illis.

3. Timuit ergo Elias, et surgens

1. Achab ayant rapporté à Jézabel tout ce qu'Elie avait fait, et de quelle manière il avait tué par l'épée tous les prophètes ¹,

2. Jézabel envoya un homme à Elie pour lui dire : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si demain à la même heure, je ne vous fais perdre la vie, comme vous l'avez fait perdre à chacun de ces prophètes ².

3. Elie eut donc peur ³, et s'en alla aus-

ŷ. 44. — ²⁷ Dans l'hébr. : comme la paume de la main d'un homme.

ŷ. 45. — ²⁸ située dans la tribu d'Issachar (Jos. 19, 18.), une résidence d'été d'Achab (Pl. b. 21, 1.).

ŷ. 46. — ²⁹ Voy. ŷ. 12.

³⁰ Il retroussa son habit de dessous avec sa ceinture, pour pouvoir courir plus aisément.

³¹ Dieu inspira à Elie la pensée, et lui donna la force de courir devant le char d'Achab, pour montrer qu'ainsi qu'il l'avait prédit, la pluie ne tarderait pas à tomber. — Jezrahel était entre le mont Carmel et Samarie.

ŷ. 1. — ¹ de Baal.

ŷ. 2. — ² Menaces toutes providentielles. La fureur de Jezabel ne lui permit pas de dissimuler son ressentiment, quoique c'eût été le vrai moyen de s'assurer de la personne d'Elie.

ŷ. 3. — ³ Elie, d'ailleurs si inaccessible à la crainte, redoute maintenant les menaces d'une femme. C'est ainsi que la force d'âme et la faiblesse prennent tour à tour le dessus même dans les saints ! Dieu permet qu'ils soient sujets à ces viciss-

sitôt partout ou son désir le portait ⁴. Et étant venu à Bersabée en Juda, il y laissa son serviteur.

4. Il fit dans le désert une journée de chemin ; et étant venu sous un genièvre, il s'y assit ; et souhaitant la mort ⁵, il dit à Dieu : Seigneur, c'est assez : retirez mon âme de mon corps ; car je ne suis pas meilleur que mes pères.

5. Et il se jeta par terre, et il s'endormit à l'ombre du genièvre. En même temps un ange du Seigneur le toucha, et lui dit : Levez-vous et mangez.

6. Elie regarda, et il vit auprès de sa tête un pain cuit sous la cendre ⁶ et un vase d'eau. Il mangea donc et il but, et il s'endormit encore.

7. L'ange du Seigneur revenant la seconde fois le toucha, et lui dit : Levez-vous, et mangez ; car il vous reste un grand chemin à faire.

8. S'étant levé, il mangea et il but ; et s'étant fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours et quarante nuits, jusqu'à Horeb ⁷, la montagne de Dieu ⁸.

9. Etant arrivé là, il demeura dans une caverne ; et le Seigneur lui adressant sa parole, lui dit : Que faites-vous là, Elie ?

10. Elie lui répondit : Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfants d'Israël ont abandonné votre

abiit quocumque eum ferebat voluntas : venitque in Bersabee Juda, et dimisit ibi puerum suum,

4. et perrexit in desertum viam unius diei. Cumque venisset, et sederet subter unam juniperum, petivit animæ suæ ut moreretur, et ait : Sufficit mihi Domine, tolle animam meam : neque enim melior sum, quam patres mei.

5. Projecitque se, et obdormivit in umbra juniperi : et ecce angelus Domini tetigit eum, et dixit illi : Surge, et comede.

6. Respexit, et ecce ad caput suum subcinericius panis, et vas aquæ : comedit ergo, et bibit, et rursum obdormivit.

7. Reversusque est angelus Domini secundo, et tetigit eum, dixitque illi : Surge, comede : grandis enim tibi restat via.

8. Qui cum surrexisset, comedit et bibit, et ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus et quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb.

9. Cumque venisset illuc, mansit in spelunca : et ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi : Quid hic agis Elia ?

10. At ille respondit : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum

tudes, pour les maintenir dans des sentiments d'humilité, et afin de les affermir de plus en plus dans cette pensée, qu'ils n'ont de force que par lui, et qu'ils deviennent faibles et fragiles du moment que sa grâce les abandonne.

⁴ Dans l'hébreu selon d'autres : pour sauver son âme (sa vie).

ŷ. 4. — ⁵ Dans un temps où la religion était un objet de mépris, l'idolâtrie dominante, tous les hommes pieux persécutés, Elie, si telle était la volonté de Dieu, eût mieux aimé mourir que de tomber entre les mains de Jézabel, ce qui aurait été un nouveau triomphe pour l'impiété.

ŷ. 6. — ⁶ un pain cuit sous la cendre chaude. — * Dans l'hébr. : un gâteau de charbons — comme ceux qu'on fait cuire sous les charbons, ou sous la cendre chaude.

ŷ. 8. — ⁷ * De Bersabée au mont Horeb il n'y a guère que cinquante ou soixante lieues. Si donc Elie mit quarante jours et quarante nuits à faire ce trajet, il ne marcha pas toujours, ou n'alla pas en ligne directe. — Il y en a qui, dans ces quarante jours et quarante nuits, comprennent le séjour du prophète sur la montagne. L'hébr. porte à la lettre : Et il se leva, et il mangea et but ; et il marcha dans la force de cette nourriture quarante jours et quarante nuits, jusqu'à la montagne de Dieu Horeb. — Ce qui peut très-bien signifier, non pas qu'Elie mit quarante jours et quarante nuits pour aller de Bersabée à Horeb, mais que la nourriture divine qu'il avait prise le soutint pendant quarante jours et quarante nuits, même sur la montagne d'Horeb.

⁸ Voy. 2. Moys.. 3, 1. C'était un pain angélique, ayant une vertu surnaturelle, une figure du sacrement adorable de nos autels, par la vertu duquel nous poursuivons notre route vers le ciel, jusqu'à ce que nous soyons admis à la contemplation de Dieu (saint Paschase).

tuum filii Israel : altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, et quæerunt animam meam ut auferant eam.

11. Et ait ei : Egredere , et sta in monte coram Domino : et ecce Dominus transit, et spiritus grandis et fortis subvertens montes, et conterens petras ante Dominum : non in spiritu Dominus, et post spiritum commotio : non in commotione Dominus,

12. et post commotionem ignis : non in igne Dominus, et post ignem sibilus aure tenuis.

13. Quod cum audisset Elias, operuit vulvum suum pallio, et egressus stetit in ostio spelunçæ, et ecce vox ad eum dicens : Quid hic agis Elia ? Et ille respondit :

14. Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum : quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel : altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, et quæerunt animam meam ut auferant eam.

15. Et ait Dominus ad eum : Vade, et revertere in viam tuam per desertum in Damascum : cumque perveneris illuc, unges Hazaël regem super Syriam,

alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par l'épée, et qu'étant demeuré seul, ils cherchent encore à m'ôter la vie.

11. Le Seigneur lui dit : Sortez ⁹, et tenez-vous sur la montagne devant le Seigneur ¹⁰. En même temps le Seigneur passa ¹¹, et on entendit devant le Seigneur un vent violent et impétueux capable de renverser les montagnes et de briser les rochers : et le Seigneur n'était point dans ce vent. Après le vent il se fit un tremblement de terre : et le Seigneur n'était pas dans ce tremblement.

12. Après le tremblement il s'alluma un feu : et le Seigneur n'était point dans ce feu. Après le feu on entendit le souffle d'un petit vent ¹².

13. Ce qu'Elie ayant en'endu, il couvrit son visage de son manteau ¹³, et étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne. Et en même temps ¹⁴ une voix se fit entendre, qui lui dit : Que faites-vous là, Elie ? Il répondit :

14. Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfants d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par le feu, et qu'étant demeuré seul, ils cherchent encore à m'ôter la vie. *Rois*. 11, 3.

15. Et le Seigneur lui dit : Allez, retournez par le chemin par où vous êtes venu le long du désert vers Damas, et lorsque vous serez arrivé, vous sacrez d'huile Hazael ¹⁵ pour être roi de Syrie ¹⁶.

ŷ. 11. — ⁹ * Suivant l'hébreu, c'est l'ange, ou le Seigneur qui parle à Elie dans les versets 11 et 12, et ces versets doivent être traduits par le futur, comme l'indique la note 12.

¹⁰ Dieu en apparaissant à Elie au lieu même où il avait apparu à Moïse (2. *Moy.* 33, 22.), voulut tout à la fois et le consoler et l'instruire.

¹¹ Lit : passe, passera.

ŷ. 12. — ¹² Dieu vous apparaîtra, dit le Verbe du Seigneur ou son ange à Elie, mais non pas dans la tempête, ni durant le tremblement de terre, ni au milieu du feu ; mais quand vous entendrez le murmure d'un doux zéphir, alors Dieu sera présent. Par là, ainsi que le remarque Théodoret, Dieu voulait apprendre à Elie que la bonté et la miséricorde président à sa conduite, — qu'il tient à la vérité en réserve ses redoutables jugements, mais qu'il n'en fait ressentir les effets que lorsque la perversité et l'endurcissement des hommes l'y contraignent.

ŷ. 13. — ¹³ par respect.

¹⁴ Après que Dieu eut fait passer le vent, le tremblement de terre et le feu, il s'éleva un léger zéphir accompagné d'une voix douce, qui dit etc.

ŷ. 15. — ¹⁵ * Le mot *huile* n'est ni dans le latin, ni dans l'hébr. En effet, dans le langage des Ecritures, sacrer un roi c'est quelquefois simplement lui déclarer qu'il est élu, et l'on ne voit pas qu'Hazael ait reçu d'autre onction. — L'onction ou le sacre d'Elisée consista aussi seulement en ce qu'Elie lui jeta son manteau sur les épaules (ŷ. 19.).

¹⁶ c'est-à-dire vous le proclamerez roi. Ce fut ce que fit Elisée au lieu d'Elie. *Voy.* 4. *Rois*, 8, 12. 13. Dieu par ce commandement montre comment sa providence s'étend sur tous les peuples.

16. Vous sacrerez ¹⁷ aussi Jéhu, fils de Namsi, pour être roi d'Israël; et vous sacrerez Elisée, fils de Saphat, qui est d'Abel-méoula, pour être prophète en votre place. 4. *Rois*, 9, 12.

17. Quiconque sera échappé de l'épée d'Hazaël, sera tué par Jéhu; et quiconque sera échappé de l'épée de Jéhu, sera tué par Elisée ¹⁸.

18. Et je me suis réservé sept mille hommes ¹⁹ dans Israël qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, et qui ne l'ont point adoré, en portant la main à leur bouche pour la baiser ²⁰.

19. Elie étant donc parti de là, trouva Elisée, fils de Saphat, qui labourait avec douze paires de bœufs, et conduisait lui-même une des charrues des douze paires de bœufs. Elie s'étant approché d'Elisée, mit son manteau sur lui ²¹.

20. Elisée aussitôt quitta ses bœufs, et courut après Elie, et lui dit: Permettez-moi, je vous prie, que j'aie à baiser mon père et ma mère ²²; et après cela je vous suivrai. Elie lui répondit: Allez et revenez; car j'ai fait pour vous ce qui dépendait de moi ²³.

21. Elisée, après avoir quitté Elie, prit une paire de bœufs qu'il tua. Il en fit cuire la chair avec le bois de sa charrue, et la donna au peuple qui en mangea. Il s'en alla aussitôt après, et il suivait Elie et le servait.

16. et Jéhu filium Namsi unges regem super Israel: Eliséum autem filium Saphat, qui est de Abelmeula, unges prophetam pro te.

17. Et erit, quicumque fugerit gladium Hazael, occidet eum Jéhu: et quicumque fugerit gladium Jéhu, interficiet eum Eliséus.

18. Et derelinquam mihi in Israel septem millia virorum, quorum genua non sunt incurvata ante Baal, et omne os, quod non adoravit eum osculans manus.

19. Profectus ergo inde Elias, reperit Eliséum filium Saphat, arantem in duodecim jugis boum; et ipse in duodecim jugis boum arantibus unus erat: cunque venisset Ehas ad eum, misit pallium suum super illum.

20. Qui statim relictis bobus cucurrit post Eliam, et ait: Osculer, oro, patrem meum, et matrem meam, et sic sequar te. Dixitque ei: Vade, et revertere: quod enim meum erat, feci tibi.

21. Reversus autem ab eo, tulit par boum, et maclavit illud, et in aratro boum coxit carnes, et dedit populo, et comederunt: consurgensque abiit, et secutus est Eliam, et ministrabat ei.

χ. 16. — ¹⁷ par le ministère d'Elisée, votre disciple. Voy. 4. *Rois*, 9, 2. 3.

χ. 17. — ¹⁸ en punition de son idolâtrie. — * Hazael et Jéhu étaient deux instruments dont Dieu se servit plus tard pour châtier Israël (Voy. 4. *Rois*, 8. 9.). Pour Elisée, il ne fit périr personne par l'épée; mais il fut l'organe par lequel le Seigneur fit entendre ses menaces aux impies.

χ. 18. — ¹⁹ * un grand nombre d'hommes. Le nombre sept mille est mis, comme nombre sacré, pour un grand nombre. Comp. *Rom.* 11, 4. Et aussi *Prov.* 24, 16; *Ps.* 41, 7; 1. *Rois*, 2, 5.

²⁰ en lui donnant le baiser d'hommage. Voy. *Ps.* 2, 12. Comp. *Rom.* 11, 4.

χ. 19. — ²¹ le consacrant ainsi comme prophète.

χ. 20. — ²² pour prendre congé d'eux.

²³ d'autres traduisent: car songez à ce que j'ai fait à votre égard (que je vous ai donné la consécration de prophète).

CHAPITRE XX.

Victoire d'Achab sur les Syriens.

1. Porro Benadad rex Syriæ, congregavit omnem exercitum suum, et triginta duos reges secum, et equos, et currus : et ascendens pugnabat contra Samariam, et obsidebat eam.

2. Mittensque nuntios ad Achab regem Israel in civitatem,

3. ait : Hæc dicit Benadad : Argentum tuum, et aurum tuum meum est : et uxores tuæ et filii tui optimi, mei sunt.

4. Responditque rex Israel : Juxta verbum tuum, domine mi rex, tuus sum ego, et omnia mea.

5. Revertentesque nuntii, dixerunt : Hæc dicit Benadad, qui misit nos ad te : Argentum tuum, et aurum tuum, et uxores tuas, et filios tuos dabis mihi.

6. Cras igitur hac eadem hora mittam servos meos ad te, et scrutabuntur domum tuam, et domum servorum tuorum : et omne quod eis placuerit, ponent in manibus suis, et auferent.

7. Vocavit autem rex Israel omnes seniores terræ, et ait : Animadvertite, et videte, quoniam insidiatur nobis; misit enim ad me pro uxoribus meis, et filiis, et pro argento et auro : et non abui.

8. Dixeruntque omnes majores natu, et universus populus, ad eum : Non audias, neque acquiescas illi.

9. Respondit itaque nuntiis Benadad : Dicitur domino meo regi : Omnia propter quæ misisti ad me servum tuum in initio, faciam :

1. Or Bénadad ¹, roi de Syrie ², ayant assemblé toute son armée, sa cavalerie et ses chariots, et trente-deux rois ³ avec lui, marcha pour attaquer Samarie, et il l'assiégea.

2. En même temps il envoya dans la ville des ambassadeurs à Achab, roi d'Israël,

3. pour lui dire de sa part : Voici ce que dit Bénadad : Votre argent et votre or est à moi; vos femmes et vos enfants les mieux faits sont à moi.

4. Le roi d'Israël lui répondit : O roi mon seigneur, je suis à vous, comme vous le dites; et tout ce que j'ai est à vous ⁴.

5. Les ambassadeurs revenant encore vers Achab lui dirent : Voici ce que dit Bénadad qui nous avait envoyés vers vous : Vous me donnerez votre argent, votre or, vos femmes et vos fils.

6. Demain donc à la même heure, j'enverrai mes serviteurs vers vous; ils visiteront votre maison, et la maison de vos serviteurs, et ils prendront tout ce qu'il leur plaira, et l'emporteront.

7. Alors le roi d'Israël fit venir tous les anciens de son peuple, et leur dit : Considérez et voyez qu'il nous dresse un piège. Car il m'a déjà envoyé pour mes femmes, pour mes fils, pour mon argent et pour mon or; et je ne lui ai rien refusé.

8. Tous les anciens et tout le peuple lui répondirent : Ne l'écoutez point, et ne vous rendez point à ce qu'il désire.

9. Achab répondit donc aux ambassadeurs de Bénadad : Dites au roi mon seigneur : Je ferai toutes les choses que vous m'avez fait demander d'abord comme étant votre servi-

ŷ. 1. — ¹ Ce Bénadad était le fils de celui dont il est parlé ci-devant 15, 18 (ŷ. 34.). — On ignore quel fut le motif de cette guerre de Bénadad contre Achab, et en quelle année elle tombe. Il y en a qui la rapportent à l'an du monde 3003, 901 ans avant Jésus-Christ.

² Voy. pl. h. 15, 18.

³ ses vassaux (ŷ. 24.).

ŷ. 4. — ⁴ Achab se reconnaît comme tributaire de Bénadad; mais cela ne suffisait pas à ce prince.

leur; mais pour cette dernière chose, je ne la puis faire ⁵.

10. Les ambassadeurs étant revenus, firent leur rapport à Bénadad ⁶, qui les renvoya encore, et fit dire à Achab : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si toute la poussière de Samarie suffit pour remplir seulement le creux de la main de tous les gens qui me suivent ⁷.

11. Le roi d'Israël leur répondit : Dites à votre maître : Ce n'est pas en prenant les armes qu'on doit se vanter; c'est quand on les quitte ⁸.

12. Bénadad reçut cette réponse, lorsqu'il buvait dans sa tente avec les rois qui étaient venus l'accompagner, et il dit à ses serviteurs : Qu'on aille investir la ville. Et ils l'investirent.

13. En même temps un prophète ⁹ vint trouver Achab, roi d'Israël, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez vu toute cette multitude innombrable : je vous déclare que je vous la livrerai aujourd'hui entre les mains, afin que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur.

14. Achab lui répondit : Par qui? Il lui répondit : Voici ce que dit le Seigneur : Ce sera par les valets de pied des princes des provinces ¹⁰. Achab ajouta : Qui commencera le combat? Ce sera vous, dit le prophète.

15. Achab fit donc la revue des valets de pied des princes des provinces, et il en trouva deux cent trente-deux. Il fit ensuite la revue du peuple, de tous les enfants d'Israël, et il en trouva sept mille.

16. Ils sortirent de la ville sur le midi. Or Bénadad était dans sa tente qui buvait et qui était ivre, et les trente-deux rois qui étaient venus à son secours avec lui.

17. Les valets de pied des princes des provinces marchaient à la tête de l'armée. Bénadad avait envoyé pour les reconnaître, on

hanc autem rem facere non possum.

10. Reversique nuntii retulerunt ei. Qui remisit, et ait : Hæc faciant mihi dii, et hæc addant, si suffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi qui sequitur me.

11. Et respondens rex Israel, ait : Dicite ei : Ne gloriatur accinctus æque ut discinctus.

12. Factum est autem, cum audisset Benadad verbum istud, bibebat ipse et reges in umbraculis, et ait servis suis : Circumdate civitatem. Et circumdederunt eam.

13. Et ecce propheta unus accedens ad Achab regem Israel, ait ei : Hæc dicit Dominus : Certe vidi omnem multitudinem hanc nimiam? ecce, ego tradam eam in manu tua hodie : ut scias quia ego sum Dominus.

14. Et ait Achab : Per quem? Dixitque ei : Hæc dicit Dominus. Per pedisequos principum provinciarum. Et ait : Quis incipiet præliari? Et ille dixit : Tu.

15. Recensuit ergo pueros principum provinciarum, et reperit numerum ducentorum triginta duorum : et recensuit post eos populum omnes filios Israel, septem millia :

16. Et egressi sunt meridie. Benadad autem bibebat teinulentus in umbraculo suo, et reges triginta duo cum eo, qui ad auxilium ejus venerant.

17. Egressi sunt autem pueri principum provinciarum in prima fronte. Misit itaque Benadad. Qui

ŷ. 9. — ⁵ je ne puis laisser dépouiller mes propres sujets (ŷ. 6.).

ŷ. 10. — ⁶ Litt. : lui firent leur rapport, — à Bénadad.

⁷ Litt. : Que les dieux me fassent ceci et ajoutent cela, si etc. — Le nombre des combattants qui m'accompagneront sera si grand que la poussière des ruines des villes renversées, ne suffira pas si chacun d'eux en prend une pleine main.

ŷ. 11. — ⁸ Litt. : Que celui qui se ceint ne se glorifie pas comme celui qui quitte sa ceinture. — Celui qui ne fait que s'armer ne doit pas se glorifier comme celui qui dépose ses armes après la victoire remportée.

ŷ. 13. — ⁹ * Quel est ce prophète qui vint trouver Achab? C'est ce qu'on ignore; et l'on ne sait non plus quels sont ceux dont il est question ŷ. 23 et 35. Voy. ci-dessus 18, 4 et les remarq.

ŷ. 14. — ¹⁰ par les serviteurs du gouverneur des provinces conquises, qui (ŷ. 15.) seront séparés des Israélites proprement dits.

nuntiaverunt ei, dicentes : Viri egressi sunt de Samaria.

18. Et ille ait : Sive pro pace veniant, apprehendite eos vivos : sive ut prælientur, vivos eos capite.

19. Egressi sunt ergo pueri principum provinciarum, ac reliquos exercitus sequebatur :

20. et percussit unusquisque virum, qui contra se veniebat : fugeruntque Syri, et persecutus est eos Israel. Fugit quoque Benadad rex Syriæ in equo cum equitibus suis.

21. Necnon egressus rex Israel percussit equos et currus, et percussit Syriam plaga magna.

22. (Accedens autem propheta ad regem Israel, dixit ei : Vade, et confortare, et scito, et vide quid facias : sequenti enim anno rex Syriæ ascendet contra te.)

23. Servi vero regis Syriæ dixerunt ei : Dii montium sunt dii eorum, ideo superaverunt nos : sed melius est ut pugnemus contra eos in campestribus, et obtinebimus eos.

24. Tu ergo verbum hoc fac : Amove reges singulos ab exercitu tuo, et pone principes pro eis :

25. et instaure numerum militum qui ceciderunt de tuis, et equos secundum equos pristinos, et currus secundum currus quos ante habuisti : et pugnabimus contra eos in campestribus, et videbis quod obtinebimus eos. Credidit consilio eorum, et fecit ita.

26. Igitur postquam annus transierat, recensuit Benadad Syros, et ascendit in Aphec, ut pugnaret contra Israel.

27. Porro filii Israel recensiti sunt, et acceptis cibariis profecti ex adverso, castraque metati sunt contra eos, quasi duo parvi greges caprarum : Syri autem repleverunt terrain.

lui vint dire : Ce sont des gens qui sont sortis de Samarie.

18. Et il dit : Soit qu'ils viennent pour traiter de la paix, soit qu'ils viennent pour combattre, prenez-les tout vifs.

19. Les valets de pied des princes des provinces s'avancèrent donc, et le reste de l'armée après eux.

20. Et chacun d'eux tua ceux qui se présentèrent devant lui. Et aussitôt les Syriens s'enfuirent, et l'armée d'Israël les poursuivit. Bénadad, roi de Syrie, s'enfuit aussi à cheval, avec les cavaliers qui l'accompagnaient.

21. Et le roi d'Israël étant sorti de Samarie, tua les chevaux et renversa les chariots, et frappa la Syrie d'une grande plaie.

22. (Alors un prophète vint trouver le roi d'Israël, et lui dit : Allez, fortifiez-vous, et considérez bien ce que vous avez à faire ; car le roi de Syrie viendra encore l'année suivante pour vous combattre.)

23. Mais les serviteurs du roi de Syrie lui dirent : Leurs dieux sont les dieux des montagnes¹¹ ; et c'est pour cela qu'ils nous ont vaincus. Il faut que nous combattons contre eux dans la campagne et nous les vaincrons¹².

24. Voici donc ce que vous avez à faire : Faites retirer tous les rois de votre armée¹³, et mettez en leur place vos principaux officiers.

25. Rétablissez vos troupes, en y remettant autant de soldats qu'il en a été tué, de chevaux autant qu'il y en avait dans votre armée, et autant de chariots que vous en avez eu auparavant : et nous combattons contre eux dans la campagne, et vous verrez que nous les battons. Il crut le conseil qu'ils lui donnèrent, et il fit ce qu'ils lui avaient dit.

26. Un an après Bénadad fit la revue des Syriens, et il vint à Aphec¹⁴ pour combattre contre Israël.

27. Les enfants d'Israël firent aussi la revue de leurs troupes ; et ayant pris des vivres, ils marchèrent contre les Syriens, et campèrent vis-à-vis d'eux. Ils ne paraissaient que deux petits troupeaux de chèvres, au lieu que les Syriens couvraient toute la terre.

ŷ. 23. — ¹¹ parce que la Palestine est un pays montagneux.

¹² Les Syriens étant païens, parlent du Dieu d'Israël selon les idées qu'ils se faisaient de leurs faux dieux. On sait que chez les païens les montagnes, les bois, les fontaines, les mers, les fleuves avaient leurs dieux particuliers.

ŷ. 24. — ¹³ Verset 1.

ŷ. 26. — ¹⁴ ville fameuse dans la Célé Syrie. Voy. Jos. 19, 30.

28. (Alors un homme de Dieu vint trouver le roi d'Israël, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que les Syriens ont dit : Le Seigneur est le Dieu des montagnes, mais il n'est pas le Dieu des vallées, je vous livrerai toute cette grande multitude, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur).

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant sept jours. Le septième jour la bataille se donna ; et les enfants d'Israël tuèrent en un jour cent mille hommes de pied des Syriens.

30. Ceux qui échappèrent s'enfuirent dans la ville d'Aphec ; et une muraille tomba ¹⁵ sur vingt-sept mille hommes qui étaient restés. Bénadad s'enfuyant entra dans la ville, et se retira dans le lieu le plus secret d'une chambre ¹⁶.

31. Alors ses serviteurs lui dirent : Nous avons ouï dire que les rois de la maison d'Israël sont doux et éléments. Mettons donc des sacs sur nos reins, et des cordes à notre cou ¹⁷, et allons trouver le roi d'Israël. Il nous sauvera peut-être la vie.

32. Ainsi ils se mirent des sacs sur les reins et la corde au cou, et vinrent trouver le roi d'Israël, et lui dirent : Bénadad, votre serviteur, nous envoie faire cette supplication : Accordez-moi la vie. Il leur répondit : S'il est encore en vie, c'est mon frère.

33. Les Syriens tirèrent de là un bon présage ; et prenant aussitôt ce mot de sa bouche, ils lui dirent : Bénadad est votre frère ¹⁸. Il leur répondit : Allez, et amenez-le moi. Bénadad vint donc se présenter à Achab, qui le fit monter sur son chariot ¹⁹.

34. Et Bénadad ²⁰ lui dit : Je vous rendrai

28. (Et accedens unus vir Dei, dixit ad regem Israel : Hæc dicit Dominus : Quia dixerunt Syri : Deus montium est Dominus, et non est Deus vallium : dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tua, et scietis quia ego sum Dominus.)

29. Dirigeabantque septem diebus ex adverso hi atque illi acies, septima autem die commissum est bellum : percusseruntque filii Israel de Syris centum millia peditum in die una.

30. Fugerunt autem qui remanserant in Aphec, in civitatem : et cecidit inurus super viginti septem millia hominum, qui remanserant. Porro Bénadad fugiens ingressus est civitatem, in cubiculum quod erat intra cubiculum ;

31. dixeruntque ei servi sui : Ecce, audivimus quod reges domus Israel clementes sint : ponamus itaque saccos in lumbis nostris, et funiculos in capitibus nostris, et egrediamur ad regem Israel : forsitan salvabit animas nostras.

32. Accinxerunt saccis lumbos suos, et posuerunt funiculos in capitibus suis, veneruntque ad regem Israel, et dixerunt ei : Servus tuus Bénadad dicit : Vivat oro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus est.

33. Quod acceperunt viri pro omine : et festinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Bénadad. Et dixit eis : Ite, et adducite eum ad me. Egressus est ergo ad eum Bénadad, et levavit eum in currum suum.

34. Qui dixit ei : Civitates, quas

ÿ. 30. — ¹⁵ sur laquelle ils étaient placés pour se défendre ; la muraille tomba avec eux et sur eux, par l'action des machines de guerre, mais aussi par un jugement de Dieu. — * On remarquera qu'il n'est pas dit que ces 27,000 hommes furent tués, ni même atteints par la chute de la muraille. La muraille tomba sur le corps d'armée ; mais quel fut le nombre de ceux qui périrent ? ce nombre n'est pas indiqué. La supposition que ces 27,000 hommes étaient placés sur la muraille pour combattre, paraît peu admissible.

¹⁶ D'autres traduisent : s'enfuit d'appartements en appartements, jusqu'au réduit le plus secret.

ÿ. 31. — ¹⁷ en signe de soumission et d'aveu de nos torts.

ÿ. 33. — ¹⁸ vit encore.

¹⁹ Litt. : qui l'éleva sur son chariot, — qui le fit monter sur son chariot.

ÿ. 34. — ²⁰ Litt. : Celui-ci lui dit, — Bénadad lui dit.

tulit pater meus a patre tuo, red-
dam : et plateas fac tibi in Da-
masco, sicut fecit pater meus in
Samaría, et ego fœderatus recedam
a te. Pepigit ergo fœdus, et di-
misit eum.

35. Tunc vir quidam de filiis
prophetarum dixit ad socium suum
in sermone Domini : Percute me.
At ille noluit percutere.

36. Cui ait : Quia noluisti audire
vocem Domini, ecce recedes a me,
et percutiet te leo. Cumque pau-
lulum recessisset ab eo, invenit
eum leo, atque percussit.

37. Sed et alterum inveniens
virum, dixit ad eum : Percute me.
Qui percussit eum, et vulneravit.

38. Abiit ergo propheta, et oc-
currit regi in via, et mutavit as-
persione pulveris os et oculos suos.

39. Cumque rex transisset, cla-
mavit ad regem, et ait : Servus
tuus cœpressus est ad preliandum
cominus : cumque fugisset vir
unus, adduxit eum quidam ad me,
et ait : Custodi virum istum : qui
si lapsus fuerit, erit anima tua pro
anima ejus, aut talentum argenti
appendes.

40. Dum autem ego turbatus
huc illucque me verterem, subito
non comparuit. Et ait rex Israel
ad eum : Hoc est iudicium tuum,
quod ipse decrevistis.

41. At ille statim abstersit pul-
verem de facie sua, et cognovit
eum rex Israel, quod esset de pro-
phetis.

42. Qui ait ad eum : Hæc dicit
Dominus : Quia dimisisti virum

les villes que mon père a prises sur votre
père, et faites-vous des places publiques dans
Damas²¹, comme mon père en avait fait
pour lui dans Samarie; et quand nous au-
rons fait cette alliance entre nous, je me re-
tirerai. Achab fit donc cette alliance avec lui,
et le laissa aller.

35. Alors un des enfants des prophètes²²
dit de la part²³ du Seigneur à un de ses
compagnons : Frappez-moi²⁴. Et comme il
ne voulut pas le frapper,

36. il lui dit : Parce que vous n'avez pas
voulu écouter la voix du Seigneur, aussitôt
que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera²⁵.
Lorsqu'il fut un peu éloigné de lui, un lion
le trouva et le tua.

37. Ayant rencontré un autre homme, il
lui dit : Frappez-moi. Cet homme le frappa
et le blessa.

38. Le prophète s'en allant donc, vint au-
devant du roi qui était en chemin, et se
rendit méconnaissable, en mettant de la pous-
sière sur son visage et sur ses yeux²⁶.

39. Et lorsque le roi fut passé, il cria après
lui, et lui dit : Votre serviteur s'était avancé
pour combattre les ennemis de près²⁷; et
l'un d'eux s'étant enfui, quelqu'un me l'a
amené, et m'a dit : Gardez-moi bien cet
homme-là; et s'il s'échappe, votre vie ré-
pondra pour la sienne, ou vous paierez un
talent d'argent.

40. Et comme étant troublé, je me tour-
nais de côté et d'autre, cet homme est dis-
paru tout d'un coup. Le roi d'Israël lui dit :
Vous avez vous-même prononcé votre arrêt.

41. Aussitôt il essuya la poussière de son
visage; et le roi d'Israël reconnut qu'il était
du nombre des prophètes.

42. Il²⁸ dit au roi : Voici ce que dit le
Seigneur : Parce que vous avez laissé échap-

²¹ D'autres trad. : des places, pour l'habitation des Israélites, qui voudraient y faire le commerce ou y séjourner, sans être néanmoins ses sujets. Autrem. : des pâturages dans les déserts de Damas.

ÿ. 35. — ²² des disciples des prophètes. Voy. 1. Rois, 10, 5, 12.

²³ Litt. : par la parole, — par l'ordre.

²⁴ Le prophète voulait se faire blesser, afin d'obtenir plus facilement accès auprès du roi (ÿ. 39.).

ÿ. 36. — ²⁵ Lorsque Dieu commande, on doit obéir avec simplicité, sans rechercher la raison de ce qui est commandé, et aller aveuglément; c'est là la disposition de l'enfance.

ÿ. 38. — ²⁶ Dans l'hébr. : et il couvrit ses yeux, c'est-à-dire son visage, de cendre.

ÿ. 39. — ²⁷ Dans l'hébr. : au milieu du combat, il avait pris part à la dernière campagne.

ÿ. 42. — ²⁸ le prophète.

per de vos mains un homme digne de mort²⁹, votre vie répondra pour la sienne, et votre peuple pour son peuple³⁰. *Pl. b.* 22, 38.

43. Le roi d'Israël retourna donc en sa maison, méprisant ce que ce prophète lui avait dit³¹; et il entra plein de fureur dans Samarie.

dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, et populus tuus pro populo ejus.

43. Reversus est igitur rex Israel in domum suam, audire contemnens, et furibundus venit in Samariam.

CHAPITRE XXI.

Tyrannie, punition et pénitence d'Achab.

1. Après ces événements, vers le même temps, Naboth, de Jezrahel, avait à lui, dans Jezrahel, une vigne près du palais d'Achab¹, roi de Samarie

2. Et Achab lui dit : Donnez-moi votre vigne, afin que je puisse faire un jardin potager, parce qu'elle est proche de ma maison; je vous en donnerai une meilleure; ou si cela vous accommodait mieux, je vous la paierai en argent, au prix qu'elle vaut².

3. Naboth lui répondit : Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes pères³.

4. Achab revint donc chez lui tout en colère et plein de fureur, à cause de cette parole de Naboth, de Jezrahel, qui lui avait dit : Je ne vous donnerai point l'héritage de mes pères. Et se jetant sur son lit, il se tourna du côté de la muraille, et ne mangea point⁴.

1. Post verba autem hæc, tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ, qui erat in Jezrahel, juxta palatium Achab regis Samariæ.

2. Locutus est ergo Achab ad Naboth, dicens : Da mihi vineam tuam, ut faciam mihi hortum oleorum, quia vicina est, et prope domum meam, daboque tibi pro ea vineam meliorem : aut si commodius tibi putas, argenti pretium, quanto digna est.

3. Cui respondit Naboth : Propitius sit mihi Dominus, ne dem hereditatem patrum meorum tibi.

4. Venit ergo Achab in domum suam indignans, et frendens super verbo, quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites, dicens : Non dabo tibi hereditatem patrum meorum. Et projiciens se in lectulum suum, avertit faciem suam ad parietem, et non comedit panem.

²⁹ Bénadad. Voy. 4. *Moy.* 21, 2.

³⁰ * Ces sortes de prophéties, comme celles qu'on voit ici (v. 35-42.), par signes et par allégories, étoient fort en usage parmi les prophètes. Outre l'exemple de la femme de Thécué (2. *Rois*, 12, etc.), et celui du prophète Nathan (2. *Rois*, 7, 4; 12, 1.), on sait que plusieurs autres prophètes en usèrent souvent de même. *Comp. pl. h.* 11, 30; *Osée*, 1, 2; *Jérém.* 27, 2; *Isaï.* 20, 2; *Ezéch.* 12, 3., etc., etc.

³¹ rougissant de s'appliquer ce qui avait été dit, et d'en faire pénitence.

¹ 1. — ¹ *Voy. pl. h.* 18, 45.

² 2. — ² * La proposition d'Achab paraît juste et raisonnable, et il semble qu'Naboth aurait pu condescendre à ses désirs. Mais la loi de Moïse défendait d'aliéner les biens qu'on tenait de ses pères, si ce n'est jusqu'au jubilé (note 3.). Il n'était permis de les aliéner absolument que dans le cas d'une extrême nécessité (3. *Moy.* 25, 15. 23, 25.), et Naboth ne se trouvait pas dans ce cas. De là son refus. On voit du reste que, même au milieu de la corruption du règne d'Achab et de Jézabel, il y avait dans Israël de fidèles observateurs de la loi de Moïse; il y a plus, la procédure contre Naboth est une preuve que cette loi dominait encore dans la nation car elle est toute dirigée selon la loi de Moïse.

³ 3. — ³ ce que défendait la loi. 3. *Moy.* 25, 23. 4. *Moy.* 36, 7. 8.

⁴ 4. — ⁴ Litt. : et ne mangea point de pain, — absolument rien.

5. Ingressa est autem ad eum Jezabel uxor sua, dixitque ei : Quid est hoc, unde anima tua contristata est? et quare non comedis panem?

6. Qui respondit ei : Locutus sum Naboth Jezrahelita, et dixi ei : Da mihi vineam tuam, accepta pecunia : aut, si tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro ea. Et ille ait : Non dabo tibi vineam meam.

7. Dixit ergo ad eum Jezabel uxor ejus : Grandis auctoritatis es, et bene regis regnum Israel. Surge, et comede panem, et æquo animo esto, ego dabo tibi vineam Naboth Jezrahelita.

8. Scripsit itaque litteras ex nomine Achab, et signavit eas annulo ejus, et misit ad majores natu et optimates, qui erant in civitate ejus, et habitabant cum Naboth.

9. Litterarum autem hæc erat sententia : Prædicate jejunium, et sedere facite Naboth inter primos populi,

10. et submittite duos viros filios Bélial contra eum, et falsum testimonium dicant : Benedixit Deum et regem : et educite eum, et lapidate, sicque moriatur.

11. Fecerunt ergo cives ejus majores natu et optimates, qui habitabant cum eo in urbe, sicut præceperat eis Jezabel, et sicut scriptum erat in litteris quas miserat ad eos :

12. prædicaverunt jejunium, et sedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. Et adductis duobus viris

5. Jézabel, sa femme, l'étant venu trouver, lui dit : Qu'est-ce donc que cela? D'où vous vient cette tristesse? et pourquoi ne mangez-vous point?

6. Il lui répondit : J'ai parlé à Naboth, de Jezrahel, et je lui ai dit : Donnez-moi votre vigne, et je vous en donnerai l'argent; ou si vous l'aimez mieux, je vous en donnerai une meilleure pour celle-là. Et il m'a répondu : Je ne vous donnerai point ma vigne.

7. Jézabel, sa femme, lui dit : Votre autorité est grande, et vous gouvernez bien le royaume d'Israël⁵. Levez-vous, mangez, et ayez l'esprit en repos; c'est moi qui vous donnerai la vigne de Naboth, de Jezrahel.

8. Aussitôt elle écrivit des lettres au nom d'Achab, qu'elle cacheta du cachet du roi, et elle les envoya aux anciens et aux premiers de la ville de Naboth, qui demeuraient avec lui.

9. Ces lettres étaient conçues en ces termes : Publiez un jeûne⁶, et faites asseoir Naboth entre les premiers du peuple⁷;

10. et gagnez contre lui deux enfants de Bélial⁸, qui rendent un faux témoignage, en disant : Naboth a blasphémé contre Dieu et contre le roi⁹. Qu'on le mène ensuite hors de la ville, qu'il soit lapidé et qu'il meure.

11. Les anciens et les premiers de la ville de Naboth qui demeuraient avec lui, firent ce que Jézabel leur avait commandé, et ce que portait la lettre qu'elle leur avait envoyée

12. Ils publièrent un jeûne, et firent asseoir Naboth entre les premiers du peuple.

13. Et ayant fait venir deux enfants du

ÿ. 7. — ⁵ termes de dérision!

ÿ. 9. — ⁶ au sujet de l'assemblée du peuple qui devait être tenue pour juger la conduite de Naboth. On faisait précéder les assemblées plus importantes d'un jeûne (2. Par. 30, 3. 4. 1 Esdr. 8, 21.). Jézabel voulait se donner, aux yeux du peuple, l'air de chercher à implorer les lumières de Dieu, pour que le jugement à intervenir fût juste.

* Dans l'hébr. : à la tête du peuple. — Invitez-le à l'assemblée, et donnez-lui la place qui convient à son rang. Ainsi tout ce qui sera fait contre lui paraîtra dicté par zèle pour la justice.

ÿ. 10. — ⁸ Il fallait au moins deux témoins pour une condamnation. 5. Moys. 17, 6.

ÿ. 6. — Des enfants de Bélial sont des hommes pervers.
⁹ Litt. : a bém Dieu et le roi, — c'est-à-dire blasphémé; car c'est là ce que signifie souvent, dans le langage biblique, l'expression bénir; la raison en est qu'en prenant omgè on souhaite quelques bénédictions, et que l'outrage est toujours un congé.
 omp. Job. 1, 41.

diable, ils les firent asseoir vis-à-vis de lui, et ces deux hommes, comme deux enfants du diable, portèrent témoignage contre lui devant l'assemblée, en disant : Naboth a blasphémé Dieu et le roi. Et ensuite de ce témoignage ils le firent sortir de la ville, et le lapidèrent ¹⁰.

14. Ils envoyèrent aussitôt à Jézabel, et lui firent dire : Naboth a été lapidé, il est mort.

15. Jézabel ayant appris que Naboth avait été lapidé, et qu'il était mort, vint dire à Achab : Allez, et prenez pour vous la vigne de Naboth, de Jezrahel, qui n'a pas voulu se rendre à votre désir, ni vous la donner pour le prix qu'elle valait ; car Naboth n'est plus en vie, mais il est mort ¹¹.

16. Achab ayant appris la mort de Naboth, s'en alla aussitôt dans la vigne de Naboth, de Jezrahel, pour s'en rendre maître.

17. En même temps le Seigneur adressa sa parole à Elie ¹², de Thesbé, et lui dit :

18. Allez présentement au-devant d'Achab, roi d'Israël, qui est dans Samarie : car le voilà qui va dans la vigne de Naboth, pour s'en rendre maître.

19. et vous lui parlerez en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tué Naboth, et de plus vous vous êtes emparé de sa vigne. Et vous lui direz ensuite : Voici ce que dit le Seigneur : En ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi votre sang ¹³.

20. Et Achab dit à Elie : En quoi avez-vous trouvé que je me déclarasse votre ennemi ¹⁴? Elie lui répondit : En ce que vous vous êtes

filiis diaboli, fecerunt eos sedere contra eum : at illi, scilicet ut viri diabolici, dixerunt contra eum testimonium coram multitudine : Benedixit Naboth Deum et regem : quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, et lapidibus interfecerunt.

14. Miseruntque ad Jezabel, dicentes : Lapidatus est Naboth, et mortuus est.

15. Factum est autem, cum audisset Jezabel lapidatum Naboth, et mortuum, locuta est ad Achab : Surge, et posside vineam Naboth Jezrahelitæ, qui noluit tibi acquiescere, et dare eam accepta pecunia : non enim vivit Naboth, sed mortuus est.

16. Quod cum audisset Achab, mortuum videlicet Naboth, surxit, et descendebat in vineam Naboth Jezrahelitæ, ut possideret eam.

17. Factus est igitur sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

18. Surge, et descende in occursum Achab regis Israel, qui est in Samaria : ecce ad vineam Naboth descendit, ut possideat eam :

19. et loqueris ad eum, dicens : Hæc dicit Dominus : Occidisti, insuper et possedisti. Et post hæc addes : Hæc dicit Dominus : In loco hoc, in quo luxerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.

20. Et ait Achab ad Eliam : Num invenisti me inimicum tibi? Qui dixit : Inveni, eo quod ve-

ÿ. 13. — ¹⁰ Litt. : ... a béni Dieu et le roi, — a blasphémé etc. — Ils tuèrent de plus ses enfants. Voy. 4. Rois, 9, 26. Combien de crimes accompagnèrent ce seul meurtre? L'hypocrisie, l'astuce, le faux témoignage, la corruption, et tout cela sous les dehors de la piété!

ÿ. 15. — ¹¹ Les biens des coupables de lèse-majesté étaient confisqués. Comp. 2. Rois, 16, 4.

ÿ. 17. — ¹² * On ne sait pas où était le prophète lorsque Dieu lui ordonna d'aller trouver Achab. — Ce prince sans doute avait été informé de tout le complot de Jézabel contre Naboth, et il y avait consenti. C'est pourquoi il était aussi coupable qu'elle.

ÿ. 19. — ¹³ Cet arrêt ne retomba point sur Achab, qui fit pénitence de son action (ÿ. 27.), mais sur son fils Joram (4. Rois, 9, 21-26. Comp. ÿ. 29.) ; cependant les chiens léchèrent aussi son sang. Voy. pl. b. 22, 28.

ÿ. 20. — ¹⁴ Y a-t-il quelque chose qui ait pu vous faire conclure que je suis votre ennemi? Pourquoi voudriez-vous faire retomber sur moi une mort violente, vous qui, en qualité d'ami de Dieu, pourriez la détourner? Dans l'hébr. : M'avez-vous trouvé votre ennemi?

nundatus sis, ut faceres malum in conspectu Domini.

21. Ecce ego inducam super te malum, et demetam posteriora tua, et interficiam de Achab minorem ad parietem, et clausum et ultimum in Israël.

22. Et ¹⁵ domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat, et sicut domum Baasa filii Alia : quia egisti, ut me ad iracundiam provocares, et peccare fecisti Israël.

23. Sed et de Jezabel locutus est Dominus, dicens : Canes comedent Jezabel in agro Jezrahel.

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate, comedent eum canes : si autem mortuus fuerit in agro, comedent eum volucres celi.

25. Igitur non fuit alter talis sicut Achab, qui venundatus est ut faceret malum in conspectu Domini : concitavit enim eum Jezabel uxor sua,

26. et abominabilis factus est, in tantum ut sequeretur idola, que fecerant Amorrhæi, quos consumpsit Dominus a facie filiorum Israël.

27. Itaque cum audisset Achab sermones istos, scidit vestimenta sua, et operuit cilicio carnem suam, jejunavitque et dormivit in sacco, et ambulavit demisso capite.

28. Et factus est sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

29. Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domui ejus.

venu¹⁵ pour faire le mal aux yeux du Seigneur.

21. Je vais faire fondre *tous* les maux sur vous. Je vous retrancherai, vous et votre postérité, de dessus la terre, et je tuerai de la maison d'Achab jusqu'aux plus petits enfants et aux animaux, et depuis le premier jusqu'au dernier dans Israël¹⁶.

22. Je rendrai votre maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et comme la maison de Baasa, fils d'Alia, parce que vos actions ont irrité ma colère, et que vous avez fait pécher Israël. *Pl. h. 15, 29. 16, 3.*

23. Le Seigneur a prononcé aussi cet arrêt contre Jézabel : Les chiens mangeront Jézabel dans le champ de Jezrahel¹⁷. *4. Rois, 9, 26.*

24. Si Achab¹⁸ meurt dans la ville il sera mangé par les chiens; et s'il meurt dans les champs, il sera mangé par les oiseaux du ciel.

25. Achab n'eut donc point son semblable *en méchanceté*, comme ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur; car il y fut excité *encore* par Jézabel, sa femme.

26. Et il devint tellement abominable, qu'il suivait les idoles des Amorrhéens¹⁹, que le Seigneur avait exterminés à l'entrée des enfants d'Israël.

27. Achab ayant donc entendu ces paroles, déchira ses vêtements, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna et dormit avec le sac, et marcha ayant la tête baissée²⁰.

28. Alors le Seigneur adressa sa parole à Elie, de Thesbé, et lui dit :

29. N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai point tomber *sur lui*, pendant qu'il vivra, les maux *dont je l'ai menacé*; mais sous le règne de son fils, je les ferai tomber sur sa maison²¹. *4. Rois, 9, 26.*

¹⁵ Dans l'hébr. : Je vous ai trouvé, en ce que etc. — comme étant esclave de Jézabel et de vos passions.

ŷ. 21. — ¹⁶ Litt. : ... et je tuerai d'Achab celui-là même qui urine contre le mur, et celui qui est renfermé et celui qui est le dernier dans Israël. *Voy. pl. h. 14, 10.*

ŷ. 23. — ¹⁷ près des murs (des remparts) de Jezrahel.

ŷ. 24. — ¹⁸ C'est-à-dire un de ses descendants.

ŷ. 26. — ¹⁹ Dans l'hébr. : comme fai-aient les Amorrhéens.

ŷ. 27. — ²⁰ Dans l'hébr. selon d'autres : à pas lents; selon d'autres : avec gémissement — en signe de repentir et de deuil.

ŷ. 29. — ²¹ Saint Chrysostôme, saint Ambroise et plusieurs interprètes regardent le repentir d'Achab comme vrai et sincère, parce que Dieu suspendit, au moins en partie, le châtement; mais saint Grégoire pense que l'humiliation de ce roi impie ne procédait que de la crainte de la peine, non d'un amour vrai et justificatif, et

CHAPITRE XXII.

Guerre d'Achab et de Josaphat contre les Syriens. Achab succombe. Josaphat, Occosias, Joram.

1. Après cela trois ans se passèrent sans qu'il y eût guerre entre la Syrie et Israël.
2. *Par.* 18, 6.

2. Mais la troisième année Josaphat, roi de Juda ¹, vint trouver le roi d'Israël ².

(Car le roi d'Israël avait déjà dit à ses serviteurs : Ignorez-vous que la ville de Ramoth en Galaad est à nous? et cependant nous ne pensons point à la retirer d'entre les mains du roi de Syrie ³).

4. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Viendrez-vous avec moi à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad?

5. Josaphat répondit au roi d'Israël : Vous pouvez disposer de moi comme de vous-même. Mon peuple et votre peuple ne sont qu'un seul peuple; et ma cavalerie est votre cavalerie ⁴. Et il ajouta en parlant au roi d'Israël : Consultez aujourd'hui, je vous prie, quelle est la volonté du Seigneur.

6. Le roi d'Israël assembla donc ses prophètes qui se trouvèrent environ quatre cents ⁵, et il leur dit : Dois-je aller à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad, ou me tenir en paix? Ils lui répondirent : Allez, et le Seigneur ⁶ livrera la ville entre les mains du roi.

7. Josaphat lui dit : N'y a-t-il point ici quelque prophète du Seigneur, afin que nous le consultations par lui?

8. Le roi d'Israël répondit à Josaphat : Il est demeuré un homme par qui nous pou-

1. Transierunt igitur tres anni absque bello inter Syriam et Israel.

2. In anno autem tertio descendit Josaphat rex Juda ad regem Israel.

3. (Dixitque rex Israel ad servos suos : Ignoratis quod nostra sit Ramoth Galaad, et negligimus tollere eam de manu regis Syriæ?)

4. Et ait Josaphat : Veniesne mecum ad præliandum in Ramoth Galaad?

5. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Sicut ego sum, ita et tu : populus meus, et populus tuus unum sunt : et equites mei, equites tui. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Quære, oro te, hodie sermonem Domini.

6. Congregavit ergo rex Israel prophetas, quadringentos circiter viros, et ait ad eos : Ire debeo in Ramoth Galaad ad bellandum, an quiescere? Qui responderunt : Ascende, et dabit eam Dominus in manu regis.

7. Dixit autem Josaphat : Non est hic propheta Domini quispiam, ut interrogemus per eum?

8. Et ait rex Israel ad Josaphat : Remansit vir unus, per quem pos-

il en conclut que l'on peut voir par cet exemple combien est agréable à Dieu la pénitence des justes, qui craignent de perdre Dieu, puisqu'il daigne agréer le repentir même d'un impie qui n'a d'autre crainte que de perdre un bien passager. Achab échappa seulement au châtement temporel, il n'obtint point le pardon de sa faute; bientôt il retomba dans ses anciens péchés, et finit misérablement.

ÿ. 2. — ¹ *Voy. pl. h.* 15, 24.

² * Josaphat avait fait épouser Athalie, fille d'Achab, à son fils Joram. Ainsi l'alliance qu'il fit avec Achab pour la guerre contre les Syriens eut une suite de l'union de leurs maisons.

ÿ. 3. — ³ * Ramoth était une de ces places que Bénadad avait promis de rendre à Achab, et il ne songeait plus à accomplir sa promesse. *Voy. pl. h.* 20, 34.

ÿ. 5. — ⁴ Cette alliance déplut beaucoup à Dieu. *Voy. 2. Par.* 19, 1. 2. Ne vous soumettez point au joug d'un infidèle, dit saint Paul *2. Cor.* 6, 14.

ÿ. 6. — ⁵ apparemment les quatre cents prophètes des bois, qui ne se rendirent point sur le Carmel. *Pl. h.* 18, 19. 22.

⁶ Ils parlent du Seigneur, comme étant du nombre de leurs dieux.

sumus interrogare Dominum : sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum, Michæas filius Jemla. Cui Josaphat ait : Ne loquaris ita, rex.

9. Vocavit ergo rex Israel eunuchum quemdam, et dixit ei : Festina adducere Michæam filium Jemla.

10. Rex autem Israel, et Josaphat rex Juda, sedebant unusquisque in solio suo, vestiti cultu regio in area juxta ostium portæ Samariæ, et universi prophete prophetabant in conspectu eorum.

11. Fecit quoque sibi Sedecias filius Chanaana cornua ferrea, et ait : Hæc dicit Dominus : His ventitabis Syriam, donec deleas eam.

12. Omnesque prophete similiter prophetabant, dicentes : Ascende in Ramoth Galaad, et vade prospere, et tradet Dominus in manus regis.

13. Nuntius vero, qui ierat ut vocaret Michæam, locutus est ad eum, dicens : Ecce sermones prophetarum ore uno regi bona predicant : sit ergo sermo tuus similis eorum, et loquere bona.

14. Cui Michæas ait : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Dominus, hoc loquar.

15. Venit itaque ad regem, et ait illi rex : Michæa, ire debemus in Ramoth Galaad ad præliandum, an cessare? Cui ille respondit : Ascende, et vade prospere, et tradet eam Dominus in manus regis.

16. Dixit autem rex ad eum : Iterum atque iterum adjuro te, ut non loquaris mihi nisi quod verum est, in nomine Domini.

17. Et ille ait : Vidi cunctum Israel dispersum in montibus,

vous consulter le Seigneur; mais je hais cet homme-là, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, et qu'il ne me prédit que du mal : c'est Michée, fils de Jemla⁷. Josaphat lui répondit : O roi, ne parlez pas ainsi.

9. Le roi d'Israël ayant appelé un eunuque⁸, lui dit : Faites venir présentement Michée, fils de Jemla.

10. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, étaient dans la cour, près la porte de Samarie, assis chacun en leur trône avec des habits et une magnificence royale; et tous les prophètes prophétisaient devant eux⁹.

11. Sédécias, fils de Chanaana, s'était fait faire aussi des cornes de fer, et il dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous agitez la Syrie avec ces cornes, jusqu'à ce que vous l'avez toute détruite¹⁰.

12. Tous les prophètes prophétisaient de même, et disaient : Allez contre Ramoth en Galaad, et marchez heureusement; et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

13. Celui qu'on avait envoyé pour faire venir Michée lui dit : Voilà tous les prophètes qui, dans leurs réponses, prédisent tous d'une voix un bon succès au roi. Que vos paroles soient donc semblables aux leurs, et que votre prédiction soit favorable.

14. Michée lui répondit : Vive le Seigneur! je ne dirai que ce que le Seigneur m'aura dit.

15. Michée se présenta donc devant le roi, et le roi lui dit : Michée, devons-nous aller à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad, ou demeurer en paix? Michée lui répondit¹¹ : Allez, marchez heureusement, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

16. Le roi ajouta : Je vous conjure instamment de ne me parler que selon la vérité¹².

17. Michée lui dit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes, comme des brebis

ÿ. 8. — ⁷ * Elie et Elisée vivaient dans la retraite au milieu de leurs disciples.

ÿ. 9. — ⁸ un de ses chambellans.

ÿ. 10. — ⁹ * Ils éclataient en chants et en oracles sur l'heureuse issue de la guerre.

ÿ. 11. — ¹⁰ * Ce faux prophète, à l'exemple des vrais prophètes du Dieu d'Israël, avait aussi voulu prophétiser symboliquement. Voy. pl. h. 20, 42 et les notes. — Les cornes sont le symbole de la force.

ÿ. 15. — ¹¹ ironiquement, imitant les faux prophètes.

ÿ. 16. — ¹² Litt. : ... de me dire ce qui est vrai, au nom du Seigneur. — Le roi s'aperçut de l'ironie de Michée; c'est pourquoi il demanda une prédiction sérieuse.

qui n'ont point de pasteur. Et le Seigneur a dit : Ils n'ont point de chef ¹³ : que chacun retourne en paix dans sa maison ¹⁴.

18. Aussitôt le roi d'Israël dit à Josaphat : Ne vous avais-je pas bien dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais qu'il me prédit toujours du mal?

19. Et Michée ajouta ¹⁵ : Ecoutez la parole du Seigneur : J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel qui était autour de lui à droite et à gauche.

20. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab, roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad, et qu'il y périsse? et l'un dit une chose, l'autre une autre.

21. Mais l'esprit *malin* s'avança ¹⁶, et se présentant devant le Seigneur, il lui dit : C'est moi qui séduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Et comment?

22. Il répondit : J'irai, et je serai un esprit menteur dans la bouche de tous ses prophètes. Le Seigneur lui dit : Vous le séduirez, et vous aurez l'avantage *sur lui* Allez, et faites comme vous le dites ¹⁷.

23. Maintenant donc le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophètes qui sont ici, et le Seigneur a prononcé votre arrêt ¹⁸.

24. En même temps Sédécias, fils de Chazaana, s'approcha de Michée, et lui donna un soufflet sur la joue, et lui dit : L'Esprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, et n'a-t-il parlé qu'à vous?

25. Michée lui dit : Vous le verrez au

quasi oves non habentes pastorem; et ait Dominus : Non habent ism dominum : revertatur unusquisque in domum suam in pace.

18. (Dixit ergo rex Israel ad Josaphat : Numquid non dixi tibi, quia non prophetat mihi bonum, sed semper malum?)

19. Ille vero addens, ait : Propterea audi sermonem Domini : Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnem exercitum cœli assistentem ei a dextris et a sinistris :

20. et ait Dominus : Quis decipiet Achab regem Israel, ut ascendat, et cadat in Ramoth Galaad? Et dixit unus verba hujusmodi, et alius aliter.

21. Egressus est autem spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam illum. Cui locutus est Dominus : In quo?

22. Et ille ait : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, et prævalebis : egredere, et fac ita.

23. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, qui hic sunt, et Dominus locutus est contra te malum.

24. Accessit autem Sedecias filius Chanaana, et percussit Michæam in maxillam, et dixit : Mene ergo dimisit Spiritus Domini, et locutus est tibi?

25. Et ait Michæas : Visurus es

ŷ. 17. — ¹³ Je vois en esprit qu'Achab succombera sur les montagnes de Galaad, et que le peuple d'Israël demeurera sans roi, comme un troupeau sans pasteur.

¹⁴ Qu'Israël n'entreprenne point la guerre! ou bien : Le Seigneur, après la mort d'Achab, fera donner l'ordre (ŷ. 26.) pour qu'Israël rentre dans ses foyers.

ŷ. 19. — ¹⁵ Litt. : Et il ajouta, — le prophète ajouta.

ŷ. 21. — ¹⁶ Satan. Voy. Job. 1, 6.

ŷ. 22. — ¹⁷ Par cette vision Dieu voulut rendre sensible la permission qu'il avait donnée au démon d'inspirer les faux prophètes pour tromper le roi, et lui persuader d'entreprendre une guerre dans laquelle, en punition de ses crimes, il devait trouver une fin misérable. Il faut soigneusement remarquer que c'est là une vision, et par conséquent une allégorie, et non une histoire réelle; car Dieu ne tient point conseil, et satan n'est point admis devant sa face; en outre, que Dieu ne cherche point à tromper, ni qu'il ne trompe point; seulement il permet souvent que satan, qui est un séducteur depuis le commencement, trompe les impies, afin qu'ils se préparent à eux-mêmes leur condamnation; enfin que satan ne peut tenter et tromper les hommes qu'autant que Dieu, dans les desseins impénétrables de sa providence, le lui permet.

ŷ. 23. — ¹⁸ Litt. : et le Seigneur a dit le mal contre vous — a décrété le mal etc.

in die illa, quando ingredieris cubiculum, intra cubiculum ut abscondaris.

26. Et ait rex Israel : Tollite Michæam, et maneat apud Amon principem civitatis, et apud Joas filium Amelech,

27. et dicit eis : Hæc dicit rex : Mittite virum istum in carcerem, et sustentate eum pane tribulationis, et aqua angustiae, donec revertar in pace.

28. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus in me Dominus. Et ait : Audite populi omnes.

29. Ascendit itaque rex Israel, et Josaphat rex Juda, in Ramoth Galaad.

30. Dixit itaque rex Israel ad Josaphat : Sume arma, et ingredere prælium, et induere vestibus tuis; porro rex Israel mutavit habitum suum, et ingressus est bellum.

31. Rex autem Syria præcepit principibus curruum triginta duobus dicens : Non pugnabitis contra minorem et majorem quempiam, nisi contra regem Israel solum.

32. Cum ergo vidissent principes curruum Josaphat, suspicati sunt quod ipse esset rex Israel, et impetu facto pugnabant contra eum : et exclamavit Josaphat.

33. Intellexeruntque principes curruum quod non esset rex Israel, et cessaverunt ab eo.

34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incertum sagittam dirigens, et casu percussit regem Israël inter pulmonem et stomac-

jour où vous passerez de chambre en chambre ¹⁹ pour vous cacher ²⁰.

26. Alors le roi d'Israël dit : Prenez Michée, et qu'on le mène chez Amon, gouverneur de la ville, et chez Joas, fils d'Amelech,

27. et dites-leur : Voici ce que le roi a ordonné : Renfermez cet homme dans la prison; et qu'on le fasse vivre de pain de douleur et d'eau d'affliction, jusqu'à ce que je revienne en paix ²¹.

28. Michée lui dit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Et il ajouta : Peuples, tous tant que vous êtes, entendez.

29. Le roi d'Israel et Josaphat, roi de Juda, marchèrent donc contre Ramoth en Galaad.

30. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Prenez vos armes, et combattez avec vos habits ordinaires ²². Mais le roi d'Israël se déguisa avant que de donner la bataille.

31. Or le roi de Syrie avait donné cet ordre aux trente-deux capitaines de ses chariots : Ne combattez contre qui que ce soit, ni petit ni grand; n'attaquez que le seul roi d'Israël.

32. Les capitaines des chariots ayant donc vu Josaphat, s'imaginèrent que c'était le roi d'Israël; et étant fondus sur lui, ils le combattaient. Alors Josaphat jeta un grand cri ²³.

33. Et les capitaines des chariots reconnurent que ce n'était pas le roi d'Israël, et ne le pressèrent pas davantage.

34. Il arriva cependant qu'un homme ayant tendu son arc, tira une flèche au hasard, et elle vint percer le roi d'Israël entre le poumon et l'estomac ²⁴. Il dit aussitôt à son

γ. 25. — ¹⁹ Voy. pl. h. 20, 30.

²⁰ Il est vraisemblable qu'après l'issue déplorable de la guerre, le fils d'Achab fit rechercher le séducteur, dans la vue de le faire mourir : c'est ce qui paraît être ici prédit.

γ. 27. — ²¹ Donnez-lui simplement autant de pain et d'eau qu'il lui en faut pour une existence misérable.

γ. 30. — ²² Dans l'hébr. : ... Josaphat : Je me déguiserai et j'irai au combat : pour vous, revêtez-vous de vos habits. — * Pourquoi Achab prit-il la précaution de se déguiser? Vraisemblablement parce que malgré lui il redoutait la réalisation des menaces du prophète Michée (γ. 28.), ou qu'il avait connaissance de l'ordre que le roi de Syrie av. donné à ses capitaines (γ. 31.).

γ. 32. — ²³ Voy. . Par. 18, 31. — * On voit dans le passage cité que le cri que poussa Josaphat fut une prière au Seigneur, qui détourna de lui ses ennemis.

γ. 34. — ²⁴ D'autres traduisent : entre les agrafes et la cuirasse.

cocher : Tourne bride ²⁵, et retire-moi *du milieu* des troupes, parce que je suis fort blessé.

35. Le combat dura tout le jour. Et le roi d'Israël demeura dans son chariot, tournant face vers les Syriens ²⁶; et le sang de sa plaie coulait par tout son chariot, et il mourut le soir.

36. Avant que le soleil fût couché, un héraut sonna de la trompette dans toute l'armée, et dit : Que chacun retourne dans sa ville et dans son pays.

37. Le roi étant donc mort ²⁷, fut porté à Samarie, où il fut enseveli.

38. On lava son chariot et les rênes *de ses chevaux* ²⁸ dans la piscine de Samarie; et les chiens léchèrent son sang ²⁹, selon la parole que le Seigneur avait prononcée.

39. Le reste des actions d'Achab, et tout ce qu'il fit, la maison d'ivoire ³⁰ qu'il fit faire, et toutes les villes qu'il fit bâtir, sont écrites au Livre des annales des rois d'Israël.

40. Achab s'endormit donc avec ses pères, et Ochozias son fils régna en sa place.

41. Josaphat, fils d'Asa, avait commencé à régner sur Juda la quatrième année d'Achab, roi d'Israël.

42. Il avait trente-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna vingt-cinq ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Azuba, fille de Salai.

chum. At ille dixit aurigæ suo : Verte manum tuam, et ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus sum.

35. Commissum est ergo prælium in die illa, et rex Israel stabat in curru suo contra Syros, et mortuus est vespere : fluebât autem sanguis plagæ in sinum currus.

36. et præco insonuit in universo exercitu antequam sol occumberet, dicens : Unusquisque revertatur in civitatem, et in terram suam.

37. Mortuus est autem rex, et perlatus est in Samariam : sepeheruntque regem in Samaria,

38. et laverunt currum ejus in piscina Samariæ, et linxerunt canes sanguinem ejus, et habenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

39. Reliqua autem sermonum Achab, et universa quæ fecit, et domus eburnea quam ædificavit, cunctarumque urbium quas extruxit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel ?

40. Dormivit ergo Achab cum patribus suis, et regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

41. Josaphat vero filius Asa regnare cœperat super Judam quarto Achab regis Israel.

42. Triginta quinque annos erat cum regnare cœpisset, et viginti quinque annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Azuba filia Salai.

²⁵ Litt. : Tourne la main, — tourne bride.

ÿ. 35. — ²⁶ afin d'inspirer aux siens du courage par sa présence.

ÿ. 37. — ²⁷ L'an du monde 3109, avant Jésus-Christ 897.

ÿ. 38. — ²⁸ Selon d'autres dans l'hébreu : et les femmes qui étaient vouées à la prostitution s'y baignèrent. Tant on se mettait peu en peine de la mort du roi, et tant était grand le mépris avec lequel on le traita après sa mort.

²⁹ * La version française, dans ce verset, s'éloigne du texte latin, qui porte littéralement : « On lava son chariot dans la piscine de Samarie, et les chiens léchèrent son sang, et on lava les rênes, selon la parole que le Seigneur avait dite. » — L'hébr. peut se traduire : On lava (on fit couler) le chariot sur la piscine de Samarie, et les chiens léchèrent (*tamberunt*, burent avec l'eau de la fontaine) son sang; et les femmes prostituées s'y baignèrent, selon la parole que Jéhovah avait dite. — La remarque « selon la parole que Jéhovah avait dite » se rapporte surtout aux mots : « les chiens léchèrent son sang. » *Voy. pl. h. 21, 19.* La note 28 n'est intelligible qu'à l'aide de la nouvelle traduction qu'on a donnée du verset.

ÿ. 39. — ³⁰ et cette maison dont les boiseries étaient ornées d'ivoire, matière que, dans ces temps-là, on préférait à l'or, ou que du moins on estimait autant que l'or.

43. Et ambulavit in omni via Asa patris sui, et non declinavit ex ea : fecitque quod rectum erat in conspectu Domini.

44. Verumtamen excelsa non abstulit : adhuc enim populus sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.

45. Pacemque habuit Josaphat cum rege Israel.

46. Reliqua autem verborum Josaphat, et opera ejus, quæ gessit, et prælia, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda ?

47. Sed et reliquias effeminatorum, qui remanserant in diebus Asa patris ejus, abstulit de terra.

48. Nec erat tunc rex constitutus in Edom.

49. Rex vero Josaphat fecerat classes in mari, quæ navigarent in Ophir propter aurum : et ire non potuerunt, quia contractæ sunt in Asiongaber.

50. Tunc ait Ochozias filius Achab ad Josaphat : Vadant servi mei cum servis tuis in navibus. Et noluit Josaphat.

51. Dormivitque Josaphat cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui : regnavitque Joram filius ejus pro 60.

52. Ochozias autem filius Achab regnare cœperat super Israel in Samaria, anno septimodecimo Josaphat regis Juda, regnavitque super Israël duobus annis.

43. Il marcha dans toutes les voies d'Asa son père, sans se détourner, et il fit ce qui était droit et juste devant le Seigneur.

44. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux ³¹ ; car le peuple y sacrifiait encore et y brûlait de l'encens.

45. Josaphat eut la paix avec le roi d'Israël.

46. Le reste des actions de Josaphat, tout ce qu'il fit, avec ses combats, est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

47. Il extermina aussi de la terre les restes des efféminés ³² qui étaient demeurés pendant le règne d'Asa son père.

48. Et il n'y avait point alors de roi établi dans Edom ³³.

49. Le roi Josaphat avait fait faire une flotte pour la mettre en mer ³⁴, afin qu'elle fit voile en Ophir, pour en apporter de l'or. Mais ses vaisseaux n'y purent aller, parce qu'ils furent brisés à Asiongaber ³⁵. 2. Par. 20, 36.

50. Alors Ochozias, fils d'Achab, dit à Josaphat : Que mes serviteurs aillent en mer avec vos serviteurs. Mais Josaphat ne voulut pas.

51. Josaphat s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père. Et Joram, son fils, régna en sa place ³⁶.

52. Ochozias, fils d'Achab, avait commencé à régner sur Israël dans Samarie la dix-septième année de Josaphat, roi de Juda ³⁷, et il régna deux ans sur Israël

ŷ. 44. — ³¹ Il détruisit cependant les hauts lieux qui étaient consacrés aux faux dieux. Voy. 2. Par. 17, 6. 19, 3. Comp. pl. h. 13, 14. 3, 2. 3.

ŷ. 47. — ³² Voy. pl. h. 13, 12.

ŷ. 48. — ³³ mais Edom était soumis aux rois de Juda, et c'est pourquoi ces derniers avaient une flotte dans la mer Rouge.

ŷ. 49. — ³⁴ Dans l'hébr. : fit des vaisseaux de Tharsis, c'est-à-dire des vaisseaux de long cours. Voy. pl. h. 10, 22.

³⁵ dans le port de la mer Rouge.

ŷ. 51. — ³⁶ En l'an du monde 3115, avant Jésus-Christ 889.

ŷ. 52. — ³⁷ Voy. pl. h. note 27. — * Lorsqu'on cherche à se rendre compte chronologiquement de la suite des rois de Juda et d'Israël, ou que l'on compare ce qui est marqué là-dessus dans les livres des Rois avec la supputation du temps de leurs règnes, telle qu'elle se trouve dans les Paralipomènes, on découvre certaines difficultés, certaines différences que les chronologistes résolvent ou concilient de diverses manières. On admet communément que ces difficultés ou ces différences ont pour cause, ou de ce que les années de quelques-uns de ces rois sont comptées tantôt à partir de la mort de leurs prédécesseurs, tantôt à dater de leur association

53. Il fit le mal devant le Seigneur : il marcha dans la voie de son père et de sa mère, et dans la voie de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

54. Il servit aussi Baal et l'adora ; et il irrita le Seigneur le Dieu d'Israël par toutes les mêmes choses que son père avait faites.

53. Et fecit malum in conspectu Domini, et ambulavit in via patris sui et matris suæ, et in via Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

54. Servivit quoque Baal, et adoravit eum, et irritavit Dominum Deum Israel, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

royaume ; car il est constant que plusieurs furent associés au gouvernement avant la mort de ceux auxquels ils succédèrent. C'est ainsi que Josaphat fit, de son vivant, son fils Joram vice-roi (4. Rois, 8, 16.). Cette précaution, qui coupait court aux rivalités et aux guerres de succession, était, de plus, comme nécessaire dans des temps où les rois, presque continuellement engagés dans des guerres dangereuses, commandaient leurs armées en personne, et perdaient souvent la vie au milieu des combats. Le même usage existait et était même fréquent chez tous les peuples d'Orient. Voy. D. Calmet, sur 4. Rois, 1, 17.

QUATRIÈME (SELON L'HÉBREU SECOND)

LIVRE DES ROIS

CHAPITRE PREMIER.

Mort d'Ochozias. Zèle d'Elie. Joram.

1. Prævaricatus est autem Moab in Israel, postquam mortuus est Achab.

2. Ceciditque Ochozias per cancellos cœnaculi sui, quod habebat in Samaria, et ægrotavit : misitque nuntios, dicens ad eos : Ite, consulite Beelzebub deum Accaron, utrum vivere queam de infirmitate mea hac.

3. Angelus autem Domini locutus est ad Eliam Thesbiten, dicens : Surge, et ascende in occursum nuntiorum regis Samariæ, et dices ad eos : Numquid non est Deus in Israel, ut eatis ad consulendum Beelzebub deum Accaron ?

4. Quam ob rem hæc dicit Do-

1. Après la mort d'Achab, Moab ¹ se révolta contre Israël ².

2. *Il arriva aussi qu'Ochozias* étant tombé par la fenêtre ³ d'une chambre haute qu'il avait à Samarie, en fut bien malade ; et il envoya de ses gens, et leur dit : Allez, consultez Béalzébub ⁴, le dieu d'Accaron ⁵, *pour savoir* si je pourrai relever de cette maladie.

3. En même temps l'ange du Seigneur parla à Elie de Thesbé, et lui dit : Allez au-devant des gens du roi de Samarie, et dites-leur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Israël, pour aller ainsi consulter Béalzébub, le dieu d'Accaron ?

4. C'est pourquoi voici ce que dit le Sei-

ÿ. 1. — ¹ que David avait subjugué (2. *Rois*, 8, 2.), mais qui, après la séparation des dix tribus, était resté sous la dépendance des rois d'Israël.

² il se sépara du royaume d'Israël, auquel il payait tribut depuis la division des royaumes.

ÿ. 2. — ³ Litt. : par le grillage, — par la galerie, qui environnait le toit, et par conséquent l'appartement supérieur (3. *Rois*, 17, 19.), et il se fit des fractures ; d'autres par la fenêtre. D'autres autrement.

⁴ Béalzébub, c'est-à-dire Baal-des-Mouches, maître des mouches, était une espèce de Baal qu'on invoquait contre les mouches qui, dans le pays des Philistins et dans les contrées marécageuses de la basse Egypte, étaient une plaie locale et insupportable. Mais on ne considérait pas seulement Béalzébub comme un protecteur contre les mouches, on le priait encore d'une manière générale comme un libérateur, comme un sauveur ; et c'est pour cela qu'il passait pour un dieu contre les maladies. Il ne faut pas confondre Béalzébub avec Béalzébub (*Matth.* 12, 24.), d'après le texte grec, le seigneur des habitations (souterraines), le chef des malins esprits ; ce n'est que par dérision que ce dernier est aussi appelé Béalzébub, ou bien parce que ces deux noms ont entre eux, quant à l'expression, la plus grande analogie. Voy. *Matth.* 10, 25.

⁵ une des villes capitales des Philistins.

gneur : Vous ne vous relèverez point du lit où vous êtes couché; mais vous mourrez très-certainement. Ensuite de quoi Elie s'en alla ⁶.

5. Ceux qu'Ochozias avait envoyés étant revenus, il leur dit: D'où vient que vous êtes retournés ?

6. Ils lui répondirent : Un homme est venu au-devant de nous qui nous a dit : Allez, retournez vers le roi qui vous a envoyés, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu en Israël, que vous envoyez ainsi consulter Béalzébub, le dieu d'Accaron ? C'est pour cela que vous ne descendrez point du lit où vous êtes monté; mais vous mourrez très-certainement.

7. Le roi leur dit : Quel est la figure et l'habit de cet homme qui est venu au-devant de vous, et qui vous a dit ces paroles ?

8. Ils lui répondirent : C'est un homme couvert de poil ⁷, et qui est ceint sur les reins d'une ceinture de cuir. C'est Elie de Thesbé, leur dit-il.

9. Et il envoya un capitaine de cinquante hommes, et les cinquante soldats qui étaient sous lui. Ce capitaine monta vers Elie, qui était assis sur le haut d'une montagne, et lui dit : Homme de Dieu, le roi vous commande de descendre.

10. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu descende du ciel, et vous dévore avec vos cinquante hommes. Aussitôt le feu du ciel descendit, et dévora le capitaine avec les cinquante hommes qui étaient avec lui.

11. Ochozias envoya encore un autre capitaine avec ses cinquante soldats, qui dit à Elie : Homme de Dieu, le roi m'a commandé de vous dire : Hâtez-vous de descendre.

12. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu du ciel descende, et vous dévore avec vos cinquante hommes. Et aussitôt le feu du ciel descendit, et dévora le capitaine et les cinquante hommes qui étaient venus avec lui ⁸.

minus : De lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris. Et abiit Elias.

5. Reversique sunt nuntii ad Ochoziam. Qui dixit eis : Quare reversi estis ?

6. At illi responderunt ei : Vir occurrit nobis, et dixit ad nos : Ite, et revertimini ad regem, qui misit vos, et dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Numquid, quia non erat Deus in Israel, mittis ut consulatur Beelzebub deus Accaron ? Idcirco de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.

7. Qui dixit eis : Cujus figuræ et habitus est vir ille, qui occurrit vobis, et locutus est verba hæc ?

8. At illi dixerunt : Vir pilosus, et zona pellicea accinctus renibus. Qui ait : Elias Thesbites est.

9. Misitque ad eum quinquagenarium principem, et quinquaginta qui erant sub eo. Qui ascendit ad eum : sedentique in vertice montis, ait : Homo Dei, rex præcepit ut descendas.

10. Respondensque Elias, dixit quinquagenario : Si homo Dei sum, descendat ignis de cælo, et devoret te, et quinquaginta tuos. Descendit itaque ignis de cælo, et devoravit eum, et quinquaginta qui erant cum eo.

11. Rursumque misit ad eum principem quinquagenarium alterum, et quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi : Homo Dei, hæc dicit rex : Festina, descende.

12. Respondens Elias ait : Si homo Dei ego sum, descendat ignis de cælo, et devoret te, et quinquaginta tuos. Descendit ergo ignis de cælo, et devoravit illum, et quinquaginta ejus.

§. 4. — ⁶ vraisemblablement au mont Carmel, où les gens du roi l'allèrent trouver (§. 9. 11. 13.).

§. 8. — ⁷ Proprement un homme couvert d'un manteau de poils, de peau, le vêtement des pauvres, que les prophètes portaient. Zach. 13, 4. Matth. 3, 4. R. 20, 2.

§. 12. — ⁸ Jugement redoutable qui devait servir d'exemple et d'avertissement pour tous les adorateurs de Baal, jugement de l'ancienne alliance, de cette alliance fondée sur la crainte ! Comp. Luc, 9, 54. Les envoyés n'étaient pas animés de dispositions convenables (comp. §. 13.), et sans doute qu'eux-mêmes ils servaient

13. Iterum misit principem quinquagenarium tertium, et quinquaginta qui erant cum eo. Qui cum venisset, curvavit genua contra Eliam, et precatusest eum, et ait : Homo Dei, noli despiciere animam meam, et animas servorum tuorum qui mecum sunt.

14. Ecce descendit ignis de cœlo, et devoravit duos principes quinquagenarios primos, et quinquagenos qui cum eis erant : sed nunc obsecro ut miserearis animæ meæ.

15. Locutus est autem angelus Domini ad Eliam, dicens : Descende cum eo, ne timeas. Surrexit igitur, et descendit cum eo ad regem,

16. et locutus est : Hæc dicit Dominus : Quia misisti nuntios ad consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israël, a quo posses interrogare sermonem, ideo de lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.

17. Mortuus est ergo juxta sermonem Domini, quem locutus est Elias, et regnavit Joram frater ejus pro eo, anno secundo Joram filii Josaphat regis Judæ : non enim habebat filium.

18. Reliqua autem verborum Ochosie, quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israël?

13. Ochozias envoya encore un troisième capitaine et ses cinquante hommes avec lui. Ce capitaine étant venu devant Elie, se mit à genoux, et lui fit cette prière : Homme de Dieu, sauvez-moi la vie, et sauvez la vie à vos serviteurs qui sont avec moi ⁹.

14. Le feu est déjà descendu du ciel, et il a dévoré les deux premiers capitaines, et les cinquante hommes que commandait chacun d'eux ; mais je vous supplie présentement de me sauver la vie.

15. En même temps l'ange du Seigneur parla à Elie, et lui dit : Descendez avec lui, et ne craignez point. Elie se leva donc, et descendit avec ce capitaine pour aller trouver le roi,

16. auquel il parla de cette sorte : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez envoyé des gens pour consulter Béalzébub, le dieu d'Accaron, comme s'il n'y avait pas un Dieu en Israël que vous puissiez consulter, vous ne descendrez point du lit sur lequel vous êtes monté, mais vous mourrez certainement.

17. Ochozias mourut donc, selon la parole que le Seigneur avait dite par Elie, et Joram, son frère ¹⁰, régna en sa place la seconde année de Joram, fils de Josaphat, roi de Juda ¹¹ ; car Ochozias n'avait point de fils.

18. Le reste des actions d'Ochozias est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

Baal. — * La colère d'Elie fut approuvée du ciel. Elle était juste, parce qu'il défendait sa propre vie (5. *Moy.* 19, 19.), et qu'il fallait imprimer au roi et au peuple d'Israël, livrés à l'idolâtrie, une crainte salutaire du nom de Jéhovah.

ÿ. 13. — ⁹ Litt. : ne méprisez point mon âme ni les âmes de vos serviteurs qui sont avec moi. — Ayez égard à eux, et ne les faites point mourir.

ÿ. 17. — ¹⁰ * Les mots « son frère » ne sont pas dans l'hébreu, qui ne dit rien de l'origine de Joram, roi d'Israël. — Il est dit ici que Joram, roi d'Israël, commença à régner la deuxième année de Joram, roi de Juda. Plus loin (3, 1.) on lit qu'il commença à régner la dix-huitième année de Josaphat. Enfin ch. 8, 16, il est marqué que Joram, fils de Josaphat, régna sur Juda la cinquième année de Joram, roi d'Israël. Comment concilier ces espèces de contradictions? Cela n'est nullement impossible. Joram, fils de Josaphat, put être associé au royaume par son père, la seizième année de son règne. De son côté Joram, roi d'Israël, put monter sur le trône la dix-huitième année de Josaphat, qui était la seconde depuis que le même Josaphat avait donné la vice-royauté à son fils Joram. Enfin Josaphat, deux ou trois ans plus tard, deux ans avant sa mort, et la cinquième année de Joram, roi d'Israël, laissa probablement l'autorité à son fils Joram, qui commença proprement alors à régner sur Juda. Voy. 3. *Rois*, 22, 52. note 27. Voy. D. *Calm. ibid.*

¹¹ L'an du monde 3103, avant Jésus-Christ 896.

CHAPITRE II.

Enlèvement d'Elie, Prodiges d'Elisée.

1. Lorsque le Seigneur voulut enlever Elie au ciel ¹ au milieu d'un tourbillon, il arriva qu'Elie et Elisée venaient de Galgala.

2. Et Elie dit à Elisée : Asseyez-vous ici, parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'à Béthel ². Elisée lui répondit : Vive le Seigneur ! et vive votre âme ! je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc à Béthel.

3. Et les enfants ³ des prophètes qui étaient à Béthel vinrent dire à Elisée : Savez-vous que le Seigneur vous enlèvera aujourd'hui votre maître ? Elisée leur répondit : Je le sais comme vous ; demeurez dans le silence.

4. Elie dit encore à Elisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur ! et vive votre âme ! je ne vous abandonnerai point. Lorsqu'ils furent arrivés à Jéricho,

5. les enfants des prophètes qui étaient à Jéricho vinrent dire à Elisée : Savez-vous que le Seigneur vous enlèvera aujourd'hui votre maître ? Il leur répondit : Je le sais comme vous ; demeurez dans le silence.

6. Elie dit encore à Elisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'au Jourdain. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur ! et vive votre âme ! je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc tous deux ensemble.

7. Et cinquante des enfants des prophètes les suivirent, qui s'arrêtèrent bien loin vis-à-vis d'eux. Et ils se tinrent tous deux au bord du Jourdain.

8. Alors Elie prit son manteau, le plia, et

1. Factum est autem, cum levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cœlum, ibant Elias et Eliseus de Galgalis.

2. Dixitque Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me usque in Bethel. Cui ait Eliseus : Vivit Dominus, et vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cumque descendissent Bethel,

3. egressi sunt filii prophetarum, qui erant in Bethel, ad Eliseum, et dixerunt ei : Numquid nosti, quia hodie Dominus tollet dominum tuum a te ? Qui respondit : Et ego novi : silete.

4. Dixit autem Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me in Jericho. Et ille ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cumque venissent Jericho,

5. accesserunt filii prophetarum, qui erant in Jericho, ad Eliseum, et dixerunt ei : Numquid nosti quia Dominus hodie tollet dominum tuum a te ? Et ait : Et ego novi : silete.

6. Dixit autem ei Elias : Sede hic, quia Dominus misit me usque ad Jordanem. Qui ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua, quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter,

7. et quinquaginta viri de filiis prophetarum secuti sunt eos, qui et steterunt e contra, longe : illi autem ambo stabant super Jordannem.

8. Tulitque Elias pallium suum,

ŷ. 1. — ¹ dans l'air, dans les espaces. — On ne sait pas en quel lieu Elie fut enlevé, ni quel a été depuis son séjour. Voy. ŷ 11, note 5.

ŷ. 2. — ² c'est-à-dire m'envoie, afin que j'y quitte la terre au milieu de mes disciples.

ŷ. 3. — ³ les disciples. Voy. 3. Rois, 20, 35. — * Ces prophètes de Béthel et de Jéricho étaient des disciples d'Elie. Il les avait formés et établis dans ces villes vraisemblablement pour s'opposer aux progrès de l'idolâtrie dans Israël. Voy. 1. Rois, 19, 20. 21.

et involvit illud, et percussit aquas, quæ divisæ sunt in utramque partem, et transierunt ambo per siccum.

9. Cumque transissent, Elias dixit ad Eliseum : Postula quod vis ut faciam tibi, antequam tollar a te. Dixitque Eliseus : Obsecro ut fiat in me duplex spiritus tuus.

10. Qui respondit : Rem difficilem postulasti : attamen si videris me, quando tollar a te, erit tibi quod petisti : si autem non videris, non erit.

11. Cumque pergerent, et incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus, et equi ignei dividerunt utrumque : et ascendit Elias per turbinem in cælum,

12. Eliseus autem videbat, et clamabat : Pater mi, pater mi, currus Israel, et auriga ejus. Et non vidit eum amplius : apprehenditque vestimenta sua, et scidit illa in duas partes.

13. Et levavit pallium Eliæ quod ceciderat ei : reversusque stetit super ripam Jordanis,

14. et pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, et non sunt divisæ; et dixit : Ubi est Deus Eliæ etiam nunc? Percussitque aquas, et divisæ sunt huc atque illuc, et transiit Eliseus.

15. Videntes autem filii prophetarum, qui erant in Jericho e contra, dixerunt : Requievit spiritus Eliæ super Eliseum. Et ve-

en frappa les eaux qui se divisèrent en deux parts, et ils passèrent tous deux à sec.

9. Lorsqu'ils furent passés, Elie dit à Elisée : Demandez-moi ce que vous voudrez, afin que je l'obtienne pour vous, avant que je sois enlevé d'avec vous. Elisée lui répondit : Je vous prie que votre double esprit repose sur moi ⁴.

10. Elie lui dit : Vous me demandez une chose bien difficile. Néanmoins si vous me voyez lorsque je serai enlevé d'avec vous, vous aurez ce que vous avez demandé; mais si vous ne me voyez pas, vous ne l'aurez point.

11. Lorsqu'ils continuaient leur chemin, et qu'ils marchaient en s'entretenant, un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent tout d'un coup l'un de l'autre; et Elie monta au ciel au milieu d'un tourbillon ⁵. 1. *Matth.* 2, 58.

12. Elisée le voyait monter, et criait : Mon père, mon père, le char d'Israël, et son conducteur ⁶. Après cela, il ne le vit plus; et prenant ses vêtements, il les déchira en deux parts ⁷.

13. Il leva de terre en même temps le manteau qu'Elie avait laissé tomber, afin qu'il lui demeurât. Et Elisée s'en revenant, s'arrêta sur le bord du Jourdain,

14. et il prit le manteau qu'Elie avait laissé tomber pour lui. Il en frappa les eaux, et elles ne furent point divisées. Alors Elisée dit : Où est maintenant le Dieu d'Elie ⁸? Et frappant les eaux *une seconde fois*, elles se divisèrent de côté et d'autre, et il passa *au travers*.

15. Ce que voyant les enfants des prophètes ⁹ qui étaient dans Jéricho vis-à-vis de ce lieu-là, ils dirent : L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée. Et venant au-devant de lui,

ÿ. 9. — ⁴ Donnez-moi, en héritage, une double portion de votre esprit, une portion plus qu'ordinaire (*Comp. Zach.* 11, 12.). Ou bien : Donnez-moi de votre esprit deux fois autant que vous en avez vous-même. Autrem. : Donnez-moi le don de prophétie et le don des miracles.

ÿ. 11. — ⁵ Elie fut enlevé comme Enoch. *Voy.* 1. *Moys.* 5, 24. D'après la mystérieuse *Apoc.* 11. deux témoins viendront à la fin des temps pour prêcher la pénitence et combattre l'Antechrist; selon le sentiment de la plupart des saints Pères, ces témoins sont Enoch et Elie. Sur Elie voy. encore *Eccli.* 48.

ÿ. 12. — ⁶ Vous qui, par vos prières et vos merveilles, étiez d'un plus grand secours à Israël que tous les chefs d'armée, les chariots et les cavaliers. *Voy. pl.* 6. 13, 14.

⁷ en signe de deuil et de douleur.

ÿ. 14. — ⁸ Elisée se plaint dans un sentiment d'amour et d'humilité : Ah! pourquoi Dieu qui était avec Elie, ne se rend-il pas présent en ce moment?

ÿ. 15. — ⁹ *Voy.* ÿ. 7.

ils se prosternèrent à ses pieds avec un profond respect ¹⁰,

16. et lui dirent : Il y a entre vos serviteurs cinquante hommes forts, qui peuvent aller chercher votre maître ¹¹, de peur que l'Esprit du Seigneur qui l'a enlevé ne l'ait jeté quelque part sur quelque montagne ou en quelque vallée ¹². Elisée leur répondit : N'y envoyez point.

17. Mais ils le contraignirent *par leurs instances* à y descendre *enfin*, et à leur dire : Envoyez-y. Ils envoyèrent donc cinquante hommes, qui l'ayant cherché pendant trois jours, ne le trouvèrent point.

18. Ils revinrent ensuite trouver Elisée qui demeurait à Jéricho, et il leur dit : Ne vous avais-je pas dit : N'y allez point?

19. Les habitants de la ville dirent aussi à Elisée : Seigneur, la demeure de cette ville est très-commode, comme vous le voyez vous-même ; mais les eaux y sont très-mauvaises ¹³, et la terre stérile ¹⁴.

20. Elisée leur répondit : Apportez-moi un vaisseau neuf, et mettez du sel ¹⁵ dedans. Lorsqu'ils le lui eurent apporté,

21. il alla à la fontaine ; et ayant jeté le sel dans l'eau, il dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ai rendu ces eaux saines, et elles ne causeront plus à l'avenir ni la mort, ni la stérilité ¹⁶.

22. Ces eaux donc devinrent saines comme elles le sont encore aujourd'hui, selon la parole qu'Elisée prononça.

23. Elisée vint de là à Bethel ¹⁷. Et lorsqu'il marchait dans le chemin, de petits enfants étant sortis de la ville, se raillaient de lui, en disant : Monte chauve, monte chauve ¹⁸.

24. Elisée regardant, jeta les yeux sur

nientes in occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram,

16. dixeruntque illi : Ecce, cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes, qui possunt ire, et quærere dominum tuum, ne forte tulerit eum spiritus Domini, et projecerit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait : Nolite mittere.

17. Coegeruntque eum, donec acquiesceret, et diceret : Mittite. Et miserunt quinquaginta viros : qui cum quæsissent tribus diebus, non invenerunt.

18. Et reversi sunt ad eum : at ille habitabat in Jericho, et dixit eis : Numquid non dixi vobis : Nolite mittere ?

19. Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliseum : Ecce habitatio civitatis hujus optima est, sicut tu ipse domine perspicias : sed aquæ pessimæ sunt, et terra sterilis.

20. At ille ait : Afferte mihi vas novum, et mittite in illud sal. Quod cum attulissent,

21. egressus ad fontem aquarum, misit in illum sal, et ait : Hæc dicit Dominus : Sanavi aquas has, et non erit ultra in eis mors, neque sterilitas.

22. Sanate sunt ergo aquæ usque in diem hanc, juxta verbum Elisei, quod locutus est.

23. Ascendit autem inde in Bethel : cumque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate, et illudebant ei, dicentes : Ascende calve, ascende calve.

24. Qui cum respexisset, vidit

¹⁰ * ils le reconnurent pour le successeur d'Elie.

ÿ. 16. — ¹¹ * Singulière proposition ! Il paraît bien par là que ces fils de prophètes étaient mal informés de l'enlèvement d'Elie. Ils se figuraient vraisemblablement que l'Esprit de Dieu l'avait seulement transporté en quelque lieu écarté, comme il arrivait quelquefois aux prophètes. Voy. 3. Rois, 18, 11. 12. Dan. 14, 32.

¹² On voulait chercher son cadavre, afin de lui préparer une sépulture honorable.

ÿ. 19. — ¹³ insalubres.

¹⁴ Proprement dans l'hébr. : mais le pays produit des avortements (par l'eau qui croupissait sous les animaux).

ÿ. 20. — ¹⁵ * Elisée se servit de sel, comme d'un symbole, contre la corruption (Comp. 3. Moys. 2, 13. ; Matth. 5, 13.) ; mais la qualité salubre qu'eurent depuis les eaux, leur fut communiquée par l'invocation de Dieu.

ÿ. 21. — ¹⁶ elles n'occasionneront plus ni maladies ni avortements.

ÿ. 23. — ¹⁷ où les vœux d'or avaient été érigés. Voy. 3. Rois, 12, 27. 28.

¹⁸ Saint Augustin croit que ces enfants avaient été envoyés par leurs parents pour insulter le prophète, à cause de sa religion et de sa piété.

eos, et maledixit eis in nomine Domini : egressique sunt duo ursi de saltu, et laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.

25. Abiit autem inde in montem Carmeli, et inde reversus est in Samariam.

eux, et les maudit au nom du Seigneur ¹⁹. En même temps deux ours sortirent du bois, et s'étant jetés sur cette troupe d'enfants, ils en déchirèrent quarante-deux.

25. Elisée alla ensuite sur la montagne du Carmel, d'où il revint à Samarie.

CHAPITRE III.

Guerre et victoire de Joram, roi d'Israël, contre les Moabites.

1. Joram vero filius Achab regnavit super Israel in Samaria anno decimo octavo Josaphat regis Judæ. Regnavitque duodecim annis.

2. Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus et mater : tulit enim statuas Baal, quas fecerat pater ejus.

3. Verumtamen in peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, adhæsit, nec recessit ab eis.

4. Porro Mesa rex Moab, nutriebat pecora multa, et solvebat regi Israel centum millia agnorum, et centum millia arietum, cum vellere suis.

5. Cumque mortuus fuisset Achab, prævaricatus est fœdus, quod habebat cum rege Israel.

6. Egressus est igitur rex Joram in die illa de Samaria, et recensuit universum Israel.

7. Misitque ad Josaphat regem

1. La dix-huitième année du règne de Josaphat, roi de Juda ¹, Joram, fils d'Achab ², régna sur Israël dans Samarie, et son règne dura douze ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non pas autant que son père et sa mère ; car il ôta les statues de Baal, que son père avait fait faire.

3. Il demeura néanmoins toujours dans les péchés de Jéroboam ³, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, et il ne s'en retira point ⁴.

4. Or Mésa, roi de Moab, nourrissait de grands troupeaux ⁵, et il payait ⁶ au roi d'Israël cent mille agneaux et cent mille bœufs avec leur toison ⁷.

5. Après la mort d'Achab, il rompit l'accord qu'il avait fait avec le roi d'Israël.

6. C'est pourquoi le roi Joram étant sorti alors de Samarie, fit la revue de toutes les troupes d'Israël,

7. et envoya dire à Josaphat, roi de Juda :

ÿ. 24. — ¹⁹ Il invoqua le nom du Seigneur en le priant de faire retomber et sur ces enfants et sur leurs parents le châtement qu'ils méritaient. Ou bien : il les maudit à la place du Seigneur, qu'ils outrageaient dans sa personne. Car Dieu considère les injures qui sont faites à ses serviteurs comme faites à lui-même.

ÿ. 1. — ¹ Josaphat avait déjà depuis deux ans destiné son fils Joram à être son successeur, et c'est pourquoi il est déjà ci-devant 1, 17. appelé roi.

² frère d'Ochozias. *Voy. pl. h. 1, 17.*

ÿ. 3. — ³ *Voy. 3. Rois, 12, 17. 28.*

⁴ Il n'inuita point l'impiété d'Achab, qui avait joint aux anciennes superstitions le culte de Baal ; ni les abominations de Jézabel, qui avait introduit dans Israël le culte d'Astharté et des autres déités phéniciennes. Il rejeta ces faux dieux, mais il n'abandonna point les veaux d'or de Jéroboam.

ÿ. 4. — ⁵ Les Moabites étaient un peuple pasteur, comme sont encore les Arabes qui parcourent les mêmes contrées. *Comp. Isaï. 16, 1.*

⁶ annuellement.

⁷ avec leur laine. D'autres trad. : la laine de cent mille agneaux etc.

Le roi de Moab s'est soulevé contre moi : venez avec moi pour le combattre. Josaphat lui répondit : J'irai avec vous. Ce qui est à moi, est à vous; mon peuple est votre peuple, et mes chevaux sont vos chevaux.

8. Et il ajouta : Par quel chemin irons-nous? Joram lui répondit : Par le désert d'Idumée ⁸.

9. Le roi d'Israël et le roi de Juda, et le roi d'Edom ⁹ marchèrent donc avec leurs gens, et ils tournèrent par le chemin pendant sept jours; mais il n'y avait point d'eau pour l'armée, ni pour les bêtes qui la suivaient.

10. Alors le roi d'Israël dit : Hélas! hélas! hélas! le Seigneur nous a ici joints trois rois ensemble pour nous livrer entre les mains de Moab.

11. Josaphat répondit : N'y a-t-il point ici de prophète du Seigneur, pour implorer par lui la miséricorde du Seigneur? L'un des serviteurs du roi d'Israël répondit : Il y a ici ¹⁰ Elisée, fils de Saphat, qui versait de l'eau sur les mains d'Elie ¹¹.

12. Josaphat dit : La parole du Seigneur est en lui. Alors le roi d'Israël, Josaphat, roi de Juda, et le roi d'Edom allèrent trouver Elisée.

13. Et Elisée dit au roi d'Israël : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? Allez-vous-en aux prophètes de votre père et de votre mère. Le roi d'Israël lui dit : Pourquoi ¹² le Seigneur a-t-il assemblé ces trois rois pour les livrer entre les mains de Moab?

14. Elisée lui dit : Vive le Seigneur des armées en la présence duquel je suis! si je ne respectais la personne de Josaphat, roi de Juda, je n'eusse pas seulement jeté les yeux sur vous ¹³, et je ne vous eusse pas regardé ¹⁴.

15. Mais maintenant faites moi venir un joueur de harpe ¹⁵. Et lorsque cet homme

Juda, dicens : Rex Moab recessit a me, veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit : Ascendam : qui meus est, tuus est : populus meus, populus tuus; et equi mei, equi tui.

8. Dixitque : Per quam viam ascendemus? At ille respondit : Per desertum Idumææ. ¶

9. Perrexerunt igitur rex Israel, et rex Juda, et rex Edom, et circumcuerunt per viam septem dierum, nec erat aqua exercitui, et jumentis quæ sequebantur eos.

10. Dixitque rex Israel : Heu heu heu! congregavit nos Dominus tres reges, ut traderet in manus Moab.

11. Et ait Josaphat : Estne hic propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum? Et respondit unus de servis regis Israel : Est hic Elisæus filius Saphat, qui fundebat aquam super manus Eliæ.

12. Et ait Josaphat : Est apud eum sermo Domini. Descenditque ad eum rex Israel, et Josaphat rex Juda, et rex Edom.

13. Dixit autem Elisæus ad regem Israel : Quid mihi et tibi est? vade ad prophetas patris tui, et matris tue. Et ait illi rex Israel : Quare congregavit Dominus tres reges hos, ut traderet eos in manus Moab?

14. Dixitque ad eum Elisæus : Vivit Dominus exercituum, in cuius conspectu sto, quod si non vultum Josaphat regis Judæ erubescerem, non attendissem quidem te, nec respexissem.

15. Nunc autem adducite mihi psaltem. Cumque caneret psaltes,

ŷ. 8. — ⁸ d'Edom.

ŷ. 9. — ⁹ roi qui payait tribut à Josaphat.

ŷ. 11. — ¹⁰ dans le voisinage. Voy. ŷ. 12.

¹¹ c'est-à-dire qui était son serviteur.

ŷ. 13. — ¹² Dans l'hébr. : Point du tout! (nous voulons chercher notre secours auprès du Seigneur) : car le Seigneur a-t-il assemblé ces trois rois pour les livrer etc...?

ŷ. 14. — ¹³ je n'aurais aucun égard à vous.

¹⁴ Merveilleuse liberté d'Elisée (Voy. ŷ. 3.)! — On voit par de nombreux exemples que les prophètes parlaient sans crainte non-seulement aux grands, mais aux princes et aux rois.

ŷ. 15. — ¹⁵ La vue du roi impie avait mis le prophète hors de lui, et jeté le

facta est super eum manus Domini, et ait :

16. Hæc dicit Dominus : Facite alveum torrentis hujus fossas et fossas.

17. Hæc enim dicit Dominus : Non videbitis ventum, neque pluviam : et alveus iste replebitur aquis, et bibetis vos, et familiæ vestræ, et jumenta vestra.

18. Parumque est hoc in conspectu Domini : insuper tradet etiam Moab in manus vestras.

19. Et percutietis omnem civitatem munitam, et omnem urbem electam, et universum lignum fructiferum succidatis, cunctosque fontes aquarum obturabitis, et omnem agrum egregium operietis lapidibus.

20. Factum est igitur mane, quando sacrificium offerri solet, et ecce, aquæ veniebant per viam Edom, et repleta est terra aquis.

21. Universi autem Moabitæ, audientes quod ascendissent reges et pugnarent adversum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo desuper, et steterunt in terminis.

22. Primoque mane surgentes, et orto jam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabitæ e contra aquas rubras quasi sanguinem,

chantait sur sa harpe, la main du Seigneur fut sur Elisée ¹⁶, et il dit :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Faites plusieurs fosses le long du lit de ce torrent.

17. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous ne verrez ni vent ¹⁷, ni pluie, et néanmoins le lit de ce torrent sera rempli d'eau, et vous boirez vous, vos serviteurs et vos bêtes.

18. Et ceci n'est encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous; mais de plus il livrera Moab entre vos mains.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes, toutes les places les plus importantes; vous couperez par le pied tous les arbres fruitiers ¹⁸, vous boucherez toutes les fontaines, et vous couvrirez de pierres tous les champs les plus fertiles ¹⁹.

20. Le lendemain matin, sur l'heure qu'on a accoutumé d'offrir le sacrifice ²⁰, les eaux vinrent tout d'un coup le long du chemin d'Edom ²¹, et la terre fut remplie d'eaux.

21. Les Moabites ayant appris que ces rois étaient venus pour les combattre, assemblèrent tous ceux qui portaient les armes ²², et vinrent les attendre sur leurs frontières.

22. Et s'étant levés dès le point du jour, dès que les rayons du soleil brillèrent sur les eaux, elles leur parurent rouges comme du sang ²³,

troublé dans son esprit; c'est pour cela qu'il cherche à se calmer par la musique, et qu'il se dispose par ce moyen à l'inspiration divine. Voy. 1. Rois, 10, 5. Théodore et d'autres pensent que le joueur de harpe était un Lévite, qui chanta des psaumes de David (Grég.).

¹⁶ * Elisée se sentit inspiré, l'Esprit de Dieu le remplit et le poussa à prophétiser.

ÿ. 17. — ¹⁷ qui amène la pluie.

ÿ. 19. — ¹⁸ Ceci, d'après 5. Moys. 20, 19., fut prohibé lors de la conquête du pays de Chanaan, afin que les Israélites ne fussent pas dans la nécessité de planter de nouveau des arbres à fruit.

¹⁹ c'est-à-dire vous les ravagerez. — * C'était la coutume en ce pays-là, comme en beaucoup d'autres, de ramasser les pierres des champs, et de les mettre en monceaux le long des terres, afin qu'elles n'empêchassent point le laboureur d'y faire passer la charrue, ni le vigneron d'y travailler avec le hoyau (Comp. Isaï. 5, 4.). Dieu ordonna aux rois alliés de prendre ces pierres et de les répandre sur les meilleures terres des Moabites (Voy. ÿ. 25.).

ÿ. 20. — ²⁰ l'offrande dans le temple.

²¹ Telle fut la puissance de la prière en union avec le sacrifice offert à Jérusalem !

ÿ. 21. — ²² Dans l'hébr. : tous ceux qui étaient en âge de porter les armes, et au-dessus (c'est-à-dire : d'autres encore).

ÿ. 22. — ²³ * La nature du terrain, le sable, ou les rayons du soleil levant purent contribuer à donner aux eaux ce reflet de sang. — Trompés par les apparences, les Moabites qui savaient qu'il n'y avait point d'eau dans le torrent, se figurèrent que leurs ennemis s'étaient entrégorgés, et que ce qu'ils voyaient, était les flots de leur sang.

23. et ils s'entre-dirent : C'est l'épée qui a répandu tant de sang. Les rois se sont battus l'un contre l'autre, et ils se sont entre-tués. Moabites, marchez pour enlever les dépouilles.

24. Ils vinrent donc au camp d'Israël. Mais les Israélites, sortant tout d'un coup, battirent les Moabites qui s'enfuirent devant eux ²⁴.

25. Les victorieux les poursuivant, les taillèrent en pièces, détruisirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun y vint jeter, bouchèrent toutes les fontaines, abattirent tous les arbres fruitiers, et ne laissèrent sur pied que les murailles faites de terre ²⁵. La ville aussi fut investie par les frondeurs, et une partie des murailles fut abattue.

26. Alors le roi de Moab voyant qu'il ne pouvait plus résister aux ennemis ²⁶, prit avec lui sept cents hommes de guerre pour forcer le quartier du roi d'Edom; mais ils n'en purent venir à bout.

27. Et alors prenant son fils aîné qui devait régner après lui, il l'offrit en holocauste sur la muraille ²⁷. *Ce que* les Israélites *ayant vu, ils eurent horreur* ²⁸ d'une action si barbare; et s'étant retirés aussitôt de dessus les terres de Moab, ils s'en retournèrent en leur pays.

23. dixeruntque : Sanguis gladii est : pugnaverunt reges contra se, et cæsi sunt mutuo : nunc perge ad prædam Moab.

24. Perrexeruntque in castra Israel : porro consurgens Israel, percussit Moab : at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, et percusserunt Moab,

25. et civitates destruxerunt : et omnem agrum optimum, mittentes singuli lapides, repleverunt : et universos fontes aquarum obturaverunt : et omnia ligna fructifera succiderunt, ita ut muri tantum fictiles remanerent : et circumdata est civitas a fundibulariis, et magna ex parte percussa.

26. Quod cum vidisset rex Moab, prævaluisse scilicet hostes, tulit secum septingentos viros educentes gladium, ut irrumperent ad regem Edom : et non potuerunt.

27. Arripiensque filium suum primogenitum, qui regnatus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum : et facta est indignatio magna in Israel, statimque recesserunt ab eo, et reversi sunt in terram suam.

CHAPITRE IV.

Prodiges opérés par Elisée.

1. Alors une femme de l'un des prophètes vint crier à Elisée, et lui dit : Mon mari qui était votre serviteur, est mort, et vous savez que votre serviteur craignait le Seigneur; et

1. Mulier autem quædam de uxoribus prophetarum clamabat ad Eliseum, dicens : Servus tuus vir meus mortuus est, et tu nosti

ŷ. 24. — ²⁴ Litt. : Ceux qui avaient vaincu vinrent donc et battirent etc. — Ils passèrent les frontières et entrèrent dans le pays.

ŷ. 25. — ²⁵ Dans l'hébr. : de sorte qu'il ne resta que les murailles (et les maisons de Kir-Hareseth (Is. 16, 7. 11.)). — Kir-Hareseth signifie : muraille de terre cuite, ou de briques.

ŷ. 26. — ²⁶ qu'ils prendraient la ville de Kir-Hareseth.

ŷ. 27. — ²⁷ pour apaiser ses dieux. Dans le cas d'une extrême nécessité, d'autres peuples encore, comme par exemple les Romains, offrirent des sacrifices humains, dans la vue d'obtenir la protection des dieux.

²⁸ un grand mécontentement et un profond sentiment de compassion au sujet de cette horrible action. D'autres traduisent : une grande plaie (4. Moys. 1, 53. 18, 5. Jos. 9, 20.) fondit de la part de Dieu sur Israël, à savoir, pour avoir réduit le roi à l'extrémité. D'autres autrement.

quia servus tuus fuit timens Dominum : et ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad servendum sibi.

2. Cui dixit Eliseus : Quid vis ut faciam tibi? Dic mihi, quid habes in domo tua? At illa respondit : Non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo ungar.

3. Cui ait : Vade, pete mutuo ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca.

4. Et ingredere, et claude ostium tuum, cum intrinsecus fueris tu, et filii tui : et mitte inde in omnia vasa hæc : et cum plena fuerint, tolles.

5. Ivi itaque mulier, et clausit ostium super se, et super filios suos : illi offerebant vas, et illa infundebat.

6. Cumque plena fuissent vasa, dixit ad filium suum : Affer mihi adhuc vas. Et ille respondit : Non habeo. Stetitque oleum.

7. Venit autem illa, et indicavit homini Dei. Et ille : Vade, inquit, vende oleum, et redde creditori tuo : tu autem, et filii tui vivite de reliquo.

8. Facta est autem quædam dies, et transibat Eliseus per Sunam : erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem : cumque frequenter inde transiret, divertebat ad eam ut comederet panem.

9. Quæ dixit ad virum suum :

maintenant son créancier vient pour prendre mes deux fils, et en faire ses esclaves ¹.

2. Elisée lui dit : Que voulez-vous que je vous fasse? Dites-moi, qu'avez-vous dans votre maison? Elle répondit : Votre servante n'a dans sa maison qu'un peu d'huile, pour m'en oindre ².

3. Elisée lui dit : Allez, empruntez de vos voisins un grand nombre de vases vides ;

4. et étant rentrée, fermez votre porte sur vous. Et vous tenant au-dedans, vous et vos fils, versez de cette huile que vous avez dans tous ces vases ; et quand ils seront pleins vous les ôterez.

5. Cette femme s'en alla donc, et ferma la porte sur elle et sur ses enfants. Ses enfants lui présentaient les vases, et elle versait l'huile dedans ³.

6. Et lorsque tous les vases furent remplis, elle dit à son fils : Apportez-moi encore un vase. Il lui répondit : Je n'en ai plus. Et l'huile s'arrêta ⁴.

7. Cette femme alla dire tout ceci à l'homme de Dieu, qui lui dit : Allez, vendez cette huile : rendez à votre créancier ce qui lui est dû. Ensuite, vous et vos fils, vivez du reste.

8. Un jour Elisée passait par Sunam ⁵, et une femme fort considérable le retint pour manger ⁶ ; et passant souvent par là, il allait loger chez elle pour y manger.

9. Alors cette femme dit à son mari : Je

ŷ. 1. — ¹ Voy. 3. Moys. 25, 39. Matth. 18, 25. — * Chez les Hébreux la loi permettait aux parents, en cas d'une extrême nécessité, de céder leurs enfants comme serviteurs à leurs créanciers ; mais seulement pour un temps proportionné au montant de la dette, et tout au plus jusqu'à l'année jubilaire prochaine, c'est-à-dire pour sept ans (Voy. 3. Moys. 25, 39.). — Les droits des parents sur les enfants non-seulement chez les peuples d'Orient, mais chez les Grecs et les Romains, étaient beaucoup plus rigoureux. Un père pouvait emprisonner ses enfants, les fustiger, les employer et les vendre comme esclaves à perpétuité, et même les tuer. Ce droit fut, il est vrai, un peu adouci dans la suite, mais la puissance paternelle sur les enfants demeura toujours presque illimitée. Voy. D. Calmet. Ibid.

ŷ. 2. — ² « pour m'en oindre. » Notre texte hébreu n'a point ces mots. La veuve conservait cette huile pour qu'on en oignit son corps lors de sa sépulture.

ŷ. 5. — ³ c'est-à-dire elle laissait couler de l'espèce de petit baril où se trouvait le peu d'huile qu'elle avait (t. 2.), l'huile miraculeusement augmentée.

ŷ. 6. — ⁴ elle cessa de couler.

ŷ. 8. — ⁵ Voy. Jos. 19, 13. — * Sunam était une ville dans la tribu d'Issachar, et c'était par là que passait la route la plus commode du mont Carmel à Samarie.

⁶ Litt. : pour manger du pain — afin qu'il prit sa nourriture chez elle.

vois que cet homme qui passe souvent chez nous est un homme de Dieu, *et un saint*.

10. Faisons - lui donc faire une petite chambre, et mettons-y un petit lit, une table, un siège et un chandelier, afin que lorsqu'il nous viendra voir, il demeure là.

11. Un jour donc Elisée étant venu à *Sunam*, il alla loger en cette chambre, et s'y reposa.

12. Il dit ensuite à Giézi, son serviteur : Faites venir cette Sunamite. Giézi l'ayant fait venir, et elle se tenant devant lui ⁷,

13. il dit à son serviteur : Dites-lui *de ma part* : Vous nous avez rendu avec soin toutes sortes de services ; que voulez-vous donc que je fasse pour vous ? Avez-vous quelque affaire, et voulez-vous que je parle *pour vous* au roi ou au général de ses armées ⁸ ? Elle lui répondit : Je demeure ici *en paix* au milieu de mon peuple ⁹.

14. Elisée dit à *Giézi* : Que veut-elle donc que je fasse pour elle ? Giézi lui répondit : Il n'est pas besoin de le lui demander ; car elle n'a pas de fils, et son mari est déjà vieux.

15. Elisée commanda donc à Giézi de faire venir cette femme ; et étant venue, elle se tenait devant la porte.

16. Elisée lui dit : *Dans un an* en ce même temps et à cette même heure ¹⁰, si Dieu vous conserve en vie, vous aurez un fils dans vos entrailles. Elle lui répondit : Non, mon seigneur, non, homme de Dieu, ne trompez pas, je vous prie, votre servante.

17. Cette femme conçut ensuite, et elle enfanta un fils au même temps et à la même heure qu'Elisée lui avait dit.

18. L'enfant crût. Et étant un jour allé trouver son père qui était avec ses moissonneurs,

19. il lui dit : La tête me fait mal, la tête me fait mal. Son père dit à un de ses serviteurs : Prenez cet enfant, et menez-le à sa mère.

20. Il le prit, et le porta à sa mère ; et

Animadverto quod vir Dei sanctus est iste, qui transit per nos frequenter.

10. *Faciamus ergo ei cœnaculum parvum, et ponamus ei in eo lectulum, et mensam, et sellam, et candelabrum, ut cum venerit ad nos, maneat ibi.*

11. *Facta est ergo dies quædam, et veniens divertit in cœnaculum, et requievit ibi.*

12. *Dixitque ad Giezi puerum suum : Voca Sunamitidem istam. Qui cum vocasset eam, et illa stetit coram eo,*

13. *dixit ad puerum suum : Loquere ad eam : Ecce, sedule in omnibus ministrasti nobis, quid vis ut faciam tibi ? numquid habes negotium, et vis ut loquar regi, sive principi militiæ ? Quæ respondit : In medio populi mei habito.*

14. *Et ait : Quid ergo vult ut faciam ei ? Dixitque Giezi : Ne quæras : filium enim non habet, et vir ejus senex est.*

15. *Præcepit itaque ut vocaret eam : quæ cum vocata fuisset, et stetit ante ostium,*

16. *dixit ad eam : In tempore isto, et in hac eadem hora, si vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa respondit : Noli quæso, domine mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.*

17. *Et concepit mulier, et peperit filium, in tempore, et in hora eadem, qua dixerat Eliseus.*

18. *Crevit autem puer. Et cum esset quædam dies, et egressus isset ad patrem suum, ad messores,*

19. *ait patri suo : Caput meum doleo, caput meum doleo. At ille dixit puero : Tolle, et duc eum ad matrem suam.*

20. *Qui cum tulisset, et duxis-*

ŷ. 12. — ⁷ devant Giézi (ŷ. 13.), qui lui dit ensuite ce que son maître lui avait recommandé de lui dire.

ŷ. 13. — ⁸ * Les prophètes en général étaient des personnages considérés, et Elisée en particulier jouissait d'un grand crédit auprès des princes de son temps (*Voy. pl. h. 3, 12.*)

⁹ Je vis comme au milieu de vrais amis, dans la paix, sans différend et sans ambition ; je n'ai donc besoin d'aucune recommandation à la cour.

ŷ. 16. — ¹⁰ Dans l'hébr. : vers ce temps de votre vie, dans un an vers ce temps-ci.

set eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem, et mortuus est.

21. Ascendit autem, et colloca- vit eum super lectulum hominis Dei, et clausit ostium: et egressa,

22. vocavit virum suum, et ait: Mitte mecum, obsecro, unum de pueris, et asinam, ut excurram usque ad hominem Dei, et rever- tar.

23. Qui ait illi: Quam ob cau- sam vadis ad eum? hodie non sunt Calendæ, neque Sabbatum. Quæ respondit: Vadam.

24. Stravitque asinam, et præ- cepit pæro: Mina et propera, ne mihi moram facias in eundo: et hoc age quod præcipio tibi.

25. Profecta est igitur, et venit ad virum Dei in montem Carmeli: cumque vidisset eam vir Dei econ- tra, ait ad Giæzi puerum suum: Ecce Sunamitis illa.

26. Vade ergo in occursum ejus, et dic ei: Rectene agitur circa te, et circa virum tuum, et circa fili- um tuum? Quæ respondit: Recte.

27. Cumque venisset ad virum Dei in montem, apprehendit pe- des ejus: et accessit Giæzi ut amo- veret eam. Et ait homo Dei: Di- mitte illam: anima enim ejus in amaritudine est, et Dominus ce- lavit a me, et non indicavit mihi.

28. Quæ dixit illi: Numquid petivi filium a domino meo? Num- quid non dixi tibi: Ne illudas me?

29. Et ille ait ad Giæzi: Accin- ge lumbos tuos, et tolle baculum meum in manu tua, et vade. Si occurrerit tibi homo, non salutes eum: et si salutaverit te quispiam, non respondeas illi: et pones baculum meum super faciem pueri.

30. Porro mater pueri ait: Vivit Dominus, et vivit anima tua, non

elle l'ayant tenu sur ses genoux jusqu'à midi, il mourut.

21. Elle monta ensuite, et elle mit l'en- fant sur le lit de l'homme de Dieu; et ayant fermé la porte, elle vint trouver son mari,

22. et lui dit: Envoyez avec moi, je vous prie, un de vos serviteurs; et je prendrai l'â- nesse pour courir jusqu'à l'homme de Dieu, et m'en revenir

23. Son mari lui répondit: D'où vient que vous l'allez trouver? Ce n'est point aujour- d'hui le premier jour du mois, ni un jour de sabbat¹¹. Elle lui répondit: Je suis bien aise d'y aller.

24. Elle fit donc seller l'ânesse, et dit à son serviteur: Menez-moi en diligence; que rien ne m'arrête en mon voyage, et faites tout ce que je vous ordonne.

25. S'étant donc mise en chemin, elle vint trouver l'homme de Dieu sur la montagne du Carmel. Et l'homme de Dieu l'ayant aper- çue, qui venait à lui, il dit à Giæzi, son ser- viteur: Voilà cette Sunamite.

26. Allez au-devant d'elle, et dites-lui: Tout va-t-il bien chez vous? Vous, votre mari et votre fils se portent-ils bien? Et elle lui répondit: Fort bien.

27. Et étant venue trouver l'homme de Dieu sur la montagne, elle se jeta à ses pieds¹², et Giæzi s'approcha d'elle pour la retirer¹³. Mais l'homme de Dieu lui dit: Laissez-la, son âme est dans l'amertume; et le Seigneur me l'a caché et ne me l'a point fait con- naître.

28. Alors cette femme lui dit: Vous ai-je demandé un fils, mon seigneur? Ne vous ai-je pas dit: Ne me trompez point?

29. Elisée dit à Giæzi: Ceignez vos reins¹⁴; prenez mon bâton à votre main, et allez- vous-en. Si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez point; et si quelqu'un vous salue, ne lui répondez point¹⁵, et mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.

30. Mais la mère de l'enfant dit à Elisée: Vive le Seigneur! et vive votre âme! je ne

§. 23. — ¹¹ Les prophètes étaient vraisemblablement dans l'usage de consacrer, ces jours-là, quelques heures aux exercices de piété et à l'instruction.

§. 27. — ¹² elle se prosterna à terre et embrassa ses pieds en le suppliant.

¹³ dans la pensée que l'humilité et la modestie d'Elisée en seraient blessées.

§. 29. — ¹⁴ Voy. 3. Rois, 18, 46.

¹⁵ Les Orientaux, dans leurs salutations et dans la manière d'y répondre, se ser- vent de formules de bénédiction fort prolixes, ce qui peut beaucoup retarder. Voy. Luc, 10, 4.

vous quitterai point ¹⁶. Il partit donc, et la suivit.

31. Cependant Giézi était allé devant eux, et il avait mis le bâton sur le visage de l'enfant. Mais ni la parole ni le sentiment ne lui étaient point revenus. Il retourna au-devant de son maître, et lui vint dire : L'enfant n'est point ressuscité ¹⁷.

32. Elisée entra ensuite dans la maison, et il trouva l'enfant mort, couché sur son lit.

33. Il ferma aussitôt la porte sur lui et sur l'enfant, et il pria le Seigneur.

34. Après cela il monta sur le lit, et se coucha sur l'enfant : il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux, et ses mains sur ses mains ¹⁸, et il se courba sur l'enfant, et la chair de l'enfant fut échauffée.

35. Et étant descendu de dessus le lit, il se promena, et fit deux tours de chambre. Il remonta encore sur le lit et se coucha sur l'enfant. Alors l'enfant bâilla ¹⁹ sept fois, et il ouvrit les yeux.

36. Elisée ensuite appela Giézi, et lui dit : Faites venir cette Sunamite. Elle vint aussitôt, et elle entra dans la chambre. Elisée lui dit : Emmenez votre fils.

37. Cette femme s'approcha de lui et se jeta à ses pieds, et elle adora sur la terre : et ayant pris son fils, elle s'en alla.

38. Et Elisée retourna à Galgala. Or la famine était en ce pays-là, et les enfants des prophètes demeuraient avec Elisée ²⁰. Il dit donc à l'un de ses serviteurs : Prenez un grand pot, et préparez à manger pour les enfants des prophètes.

39. Et l'un d'eux étant sorti dehors pour cueillir des herbes des champs, trouva comme une vigne sauvage ²¹, et il en cueillit des coloquintes sauvages plein son manteau. Etant revenu, il les coupa par morceaux, et les mit cuire dans le pot ; car il ne savait ce que c'était.

40. Ils servirent ensuite à manger aux

dimittam te. Surrexit ergo, et secutus est eam.

31. Giezi autem præcesserat ante eos, et posuerat baculum super faciem pueri, et non erat vox, neque sensus : reversusque est in occursum ejus, et nuntiavit ei, dicens : Non surrexit puer.

32. Ingressus est ergo Eliseus domum, et ecce puer mortuus jacelat in lectulo ejus :

33. ingressusque clausit ostium super se, et super puerum, et oravit ad Dominum.

34. Et ascendit, et incubuit super puerum : posuitque os suum super os ejus, et oculos suos super oculos ejus, et manus suas super manus ejus : et incurvavit se super eum, et calefacta est caro pueri.

35. At ille reversus, deambulavit in domo, semel hinc atque illuc : et ascendit, et incubuit super eum : et oscitavit puer septies, aperuitque oculos.

36. At ille vocavit Giezi, et dixit ei : Voca Sunamitidem hanc. Quæ vocata, ingressa est ad eum. Qui ait : Tolle filium tuum.

37. Venit illa, et corruit ad pedes ejus, et adoravit super terram : tulitque filium suum, et egressa est,

38. et Eliseus reversus est in Galgala. Erat autem fames in terra, et filii prophetarum habitabant coram eo, dixitque uni de pueris suis : Pone ollam grandem, et coque pulmentum filiis prophetarum.

39. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes : invenitque quasi vitem silvestrem, et collegit ex ea coloquinthidas agri, et implevit pallium suum, et reversus concidit in ollam pulmenti : nesciebat enim quid esset.

40. Infuderunt ergo sociis, ut

ŷ. 30. — ¹⁶ Il faut que vous veniez vous-même avec moi.

ŷ. 31. — ¹⁷ à cause du peu de foi de la mère (ŷ. 30.).

ŷ. 34. — ¹⁸ Voy. 3. Rois, 17, 21.

ŷ. 35. — ¹⁹ D'autres traduisent : éternua, poussa un grand soupir.

ŷ. 38. — ²⁰ Litt : habitaient devant lui, — autrement avec lui ; ils menaient avec lui la vie de communauté. Pl. b. 6, 1.

ŷ. 39. — ²¹ des branches rampantes de coloquintes (de citrouille).

comederent : cumque gustassent de coctione, clamaverunt, dicentes : Mors in olla vir Dei. Et non potuerunt comedere.

41. At ille : Afferte, inquit, farinam. Cumque tulissent, misit in ollam, et ait : Infunde turbæ, ut comedant. Et non fuit amplius quidquam amaritudinis in olla.

42. Vir autem quidam venit de Baalsalisa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, et frumentum novum in pera sua. At ille dixit : Da populo, ut comedat.

43. Responditque ei minister ejus : Quantum est hoc, ut apponam centum viris ? Rursum ille ait : Da populo, ut comedat : hæc enim dicit Dominus : Comedent, et supererit.

44. Posuit itaque coram eis : qui comederunt, et superfuit juxta verbum Domini.

disciples d'Elisée, qui en ayant goûté s'écrièrent : Homme de Dieu, un poison mortel est dans ce pot ²³. Et ils n'en purent manger.

41. Elisée leur dit : Apportez-moi de la farine. Ils lui en apportèrent ; il la mêla dans le pot, et il leur dit : Servez-en maintenant à tout le monde, afin que chacun en mange. Et il n'y eut plus ensuite aucune amertume dans le pot ²³.

42. Et il vint un homme de Baalsalisa, qui portait à l'homme de Dieu des pains des promesses ²⁴, vingt pains d'orge, et du froment nouveau dans sa besace. Elisée dit à son serviteur : Donnez ces pains à manger au peuple.

43. Son serviteur lui répondit : Qu'est-ce que cela pour servir à cent personnes ? Il lui dit encore : Donnez ce pain à manger au peuple, car voici ce que dit le Seigneur : Ils mangeront, et il y en aura de reste.

44. Il servit donc ces pains devant ces personnes. Ils en mangèrent, et il y en eut de reste, selon la parole du Seigneur ²⁵.

CHAPITRE V.

Naaman est purifié de sa lèpre. Giési en est frappé.

1. Naaman princeps militiæ regis Syriæ, erat vir magnus apud dominiuum suum, et honoratus : per illum enim dedit Dominus salutem Syriæ : erat autem vir fortis et dives, sed leprosus.

2. Porro de Syria egressi fue-

1. Naaman, général de l'armée du roi de Syrie, était un homme puissant et en grand honneur auprès du roi son maître, parce que le Seigneur avait sauvé par lui ¹ la Syrie. Il était vaillant et riche, mais lépreux ².

2. Or quelques voleurs ³ étant sortis de

ŷ. 40. — ²³ Litt. : La mort est dans le pot, homme de Dieu. — Les coloquintes sont amères.

ŷ. 41. — ²⁴ L'antidote était naturelle, et la farine mêlée à la coloquinte en quantité suffisante, était de nature à en adoucir l'amertume. Mais il paraît néanmoins qu'il y eut quelque chose de merveilleux dans l'action d'Elisée.

ŷ. 42. — ²⁵ des pains faits des premiers fruits.

ŷ. 44. — ²⁵ Comp. *Matth.* 14, 20 ; 15, 37.

ŷ. 1. — ¹ Litt. : avait donné par lui le salut à la Syrie, — victoire, délivrance.

² Sur les lois relatives à la lèpre chez les Hébreux, voy. 3. *Moy.* 13-14. — Il semble que chez les Syriens les lépreux n'étaient pas rigoureusement exclus du commerce avec les autres hommes. *Voy. pl. b.* 7, 4.

ŷ. 2. — ³ une troupe de brigands ou pillards. — Le brigandage, ou les courses soit sur le territoire des peuples voisins, soit hors des villes par des troupes armées, pour y faire du butin, sont encore chose commune en Syrie, en Arabie et dans tout l'Orient. En Chine et au Japou, le métier de brigands, et surtout de corsaires, encore de nos jours, n'a rien d'infamant. Le brigandage est même loin d'avoir entièrement disparu de certaines contrées d'Europe, par ex. de la Grèce, de l'Italie, et

Syrie, avaient emmené captive une petite fille du pays d'Israël, qui fut depuis mise au service de la femme de Naaman.

3. Cette fille dit à sa maîtresse : Plût à Dieu que mon seigneur eût été trouver le prophète qui est à Samarie ! Il l'aurait sans doute guéri de sa lèpre.

4. Sur cela Naaman vint trouver son maître, et lui dit : Une fille d'Israël a dit telle et telle chose.

5. Le roi de Syrie lui répondit : Allez, j'écrirai pour vous au roi d'Israël. Il partit donc de Syrie, il prit avec lui dix talents d'argent, six mille écus d'or⁴, et dix habillements neufs⁵,

6. et porta la lettre du roi de Syrie au roi d'Israël, qui était conçue en ces termes : Lorsque vous aurez reçu cette lettre, vous saurez que je vous ai envoyé Naaman, mon serviteur, afin que vous le guérissiez de la lèpre.

7. Le roi d'Israël ayant reçu cette lettre, déchira ses vêtements, et dit : Suis-je un Dieu pour pouvoir ôter et rendre la vie⁶ ? pourquoi m'envoyer ainsi un homme, afin que je le guérisse de sa lèpre ? Vous voyez que ce prince ne cherche qu'une occasion pour rompre avec moi.

8. Elisée, homme de Dieu, ayant appris que le roi d'Israël avait déchiré ainsi ses vêtements, lui envoya dire : Pourquoi avez-vous déchiré vos vêtements ? Que cet homme vienne à moi, et qu'il sache qu'il y a un prophète dans Israël.

9. Naaman vint donc avec ses chevaux et ses chariots, et il se tint à la porte de la maison d'Elisée.

10. Et Elisée lui envoya une personne pour lui dire⁷ : Allez vous laver sept fois

runt latrunculi, et captivam duxerant de terra Israel puellam parvulam, quæ erat in obsequio uxoris Naaman,

3. quæ ait ad dominam suam : Utinam fuisset dominus meus ad prophetam, qui est in Samaria : profecto curasset eum a lepra, quam habet.

4. Ingressus est itaque Naaman ad dominum suum, et nuntiavit ei, dicens : Sic et sic locuta est puella de terra Israel.

5. Dixitque ei rex Syriæ : Vade, et mittam litteras ad regem Israel. Qui cum profectus esset, et tulisset secum decem talenta argenti, et sex millia aureos, et decem mutatoria vestimentorum,

6. detulit litteras ad regem Israel, in hæc verba : Cum acceperis epistolam hanc, scito quod miserim ad te Naaman servum meum, ut cures eum a lepra sua.

7. Cumque legisset rex Israel litteras, scidit vestimenta sua, et ait : Numquid Deus ego sum, ut occidere possim, et vivificare, quia iste misit ad me, ut curem hominem a lepra sua ? animadvertite, et videte quod occasiones quærat adversum me.

8. Quod cum audisset Eliseus vir Dei, scidisse videlicet regem Israel vestimenta sua, misit ad eum, dicens : Quare scidisti vestimenta tua ? veniat ad me, et sciat esset prophetam in Israel.

9. Venit ergo Naaman cum equis et curribus, et stetit ad ostium domus Elisei.

10. Misitque ad eum Eliseus nuntium, dicens : Vade, et lavare

même de la Corse. Mais chez les anciens, spécialement dans les contrées mentionnées, ces sortes d'exploits étaient bien plus fréquents que de nos temps ; et, au rapport de Thucydide, certains peuples de la Grèce, loin d'en avoir honte, s'en faisaient une gloire. Voy. *D. Calmet. Ibid.*

ŷ. 5. — ⁴ sicles d'or.

⁵ des habits de fête.

ŷ. 7. — ⁶ La lèpre passait généralement pour une maladie incurable, et qui insensiblement conduisait à une mort certaine.

ŷ. 10. — ⁷ Il n'alla point le trouver lui-même. Elisée qui d'ailleurs était si humble et si modeste (chap. 4.), voulut faire comprendre au puissant Naaman combien toutes les grandeurs humaines sont de peu de prix aux yeux des saints. Naaman méritait de plus cette humiliation, parce qu'il prétendait en quelque sorte prescrire au prophète la manière dont il voulait être guéri (ŷ. 11.). On peut comparer à Naaman bien des grands qui se figurent que tout doit se faire au gré de leurs caprices (Grég.).

CHAPITRE V.

septies in Jordane, et recipiet sanitatem caro tua, atque mundaberis.

11. Iratus Naaman recedebat, dicens : Putabam quod egredere-tur ad me, et stans invocaret no-men Domini Dei sui, et tangeret manu sua locum lepræ, et cura-ret me.

12. Numquid non meliores sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, omnibus aquis Israel, ut laver in eis, et munder? Cum ergo vertisset se, et abi-ret indignans,

13. accesserunt ad eum servi sui, et locuti sunt ei : Pater, et si rem grandem dixisset tibi propheta, certe facere debueras : quanto magis quia nunc dixit tibi : Lavare, et mundaberis?

14. Descendit, et lavit in Jordane septies juxta sermonem viri Dei, et restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli, et mundatus est.

15. Reversusque ad virum Dei cum universo comitatu suo, venit, et stetit coram eo, et ait : Vere scio quod non sit alius Deus in universa terra, nisi tantum in Israel. Obsecro itaque ut accipias benedictionem a servo tuo.

16. At ille respondit : Vivit Dominus, ante quem sto, quia non accipiam. Cumque vim faceret, penitus non acquievit.

17. Dixitque Naaman : Ut vis : sed, obsecro, concede mihi servo tuo, ut tollam onus duorum burdonum de terra : non enim faciet

dans le Jourdain, et votre chair se et deviendra nette.

11. Naaman tout fâché commençait à se retirer, en disant : Je croyais qu'il me viendrait trouver, et que, se tenant debout, il invoquerait le nom du Seigneur son Dieu, qu'il toucherait de sa main ma lèpre, et qu'il me guérirait.

12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana et de Pharphar⁸, qui sont meilleurs que tous ceux d'Israël, pour m'y aller laver, et me rendre le corps net? Comme donc il avait déjà tourné visage, et qu'il s'en allait tout indigné,

13. ses serviteurs s'approchèrent de lui, et lui dirent : Père⁹, quand le prophète vous aurait ordonné quelque chose de bien difficile, vous auriez bien dû néanmoins le faire. Combien donc lui devez-vous plutôt obéir lorsqu'il vous dit : Allez vous laver, et vous deviendrez net?

14. Il s'en alla donc, et se lava sept fois dans le Jourdain, selon que l'homme de Dieu lui avait ordonné. Et sa chair devint comme la chair d'un petit enfant¹⁰, et il se trouva guéri. *Luc, 4, 27.*

15. Après cela il retourna pour voir l'homme de Dieu avec toute sa suite; et il vint se présenter devant lui, et lui dit : Je sais certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que celui qui est dans Israël. Je vous conjure donc de recevoir ce que votre serviteur vous offre¹¹.

16. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur devant lequel je suis présentement! je ne recevrai rien de vous. Et quelque instance que fit Naaman, il ne voulut jamais se rendre.

17. Naaman lui dit donc : Il faut faire ce que vous voulez. Mais je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays¹², car votre ser-

§. 12. — ⁸ L'un de ces fleuves coulait au dedans, et l'autre au dehors de la ville de Damas, capitale de la Syrie. Ils ont leurs sources dans l'Antiliban.

§. 13. — ⁹ Le nom de père, dans l'Ecriture et même dans les auteurs profanes de l'antiquité, se donne non-seulement aux pères de famille par leurs enfants, mais aux princes et aux maîtres par leurs serviteurs, leurs sujets, et même par des étrangers. Comp. 1. *Moy.* 45, 8; 4. *Rois*, 2, 12; 8, 9. *Esth.* 16, 11.

§. 14. — ¹⁰ La lèpre rend la chair inégale, raboteuse, livide, pâle, chargée de croûtes; une marque d'une parfaite guérison est de l'avoir nette, blanche, vermeille, comme celle d'un enfant.

§. 15. — ¹¹ Litt. : une bénédiction de votre serviteur, — un présent.

§. 17. — ¹² autant qu'en peuvent emporter deux mulets, pour en remplir un autel. Voy. 2. *Moy.* 20, 24. 3. *Rois*, 18, 38. — * Naaman pouvait connaître ce que la loi (2. *Moy.* 20, 24.) prescrivait pour l'érection de l'autel des holocaustes, et il voulait apparemment en avoir à son usage un pareil, qu'il remplirait de la terre du pays où le vrai Dieu était adoré. Il ne lui était pas défendu, avec le consentement du

viteur n'offrira plus à l'avenir des holocaustes ou des victimes aux dieux étrangers; mais il ne sacrifiera qu'au Seigneur.

18. Il n'y a qu'une chose pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour votre serviteur, *qui est* que, lorsque mon seigneur ¹³ entrera dans le temple de Remmon ¹⁴ pour adorer, en s'appuyant sur ma main ¹⁵, si j'adore ¹⁶ dans le temple de Remmon lorsqu'il y adorera lui-même, que le Seigneur me le pardonne ¹⁷.

19. Elisée lui répondit : Allez en paix. Naaman se sépara ainsi de lui. Et il avait déjà fait une lieue de chemin ¹⁸.

20. lorsque Giezi, qui servait l'homme de Dieu, dit *en lui-même* : Mon maître a épargné ce Naaman de Syrie, et n'a rien voulu prendre. Vive le Seigneur! je courrai après lui, et j'en recevrai quelque chose ¹⁹.

21. Giezi s'en alla donc après Naaman. Et Naaman le voyant courir vers lui, descendit promptement de son chariot, vint au-devant de lui, et lui dit : Tout va-t-il bien ²⁰?

22. Giezi lui répondit : Tout va bien. Mon maître m'a envoyé vous dire que deux jeunes hommes des enfants des prophètes lui sont arrivés tout à l'heure de la montagne d'E-

lutra servus tuus holocaustum aut victimam diis alienis, nisi Domino.

18. Hoc autem solum est, de quo depreceris Dominum pro servo tuo, quando ingreditur dominus meus templum Remmon, ut adoret, et illo innitente super manum meam, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo pro hac re.

19. Qui dixit ei : Vade in pace. Abiit ergo ab eo electo terre tempore.

20. Dixitque Giezi puer vir Dei : Pepercit dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo quæ attulit : vivit Dominus, quia curram post eum, et accipiam ab eo aliquid.

21. Et secutus est Giezi post tergum Naaman : quem cum vidisset ille currentem ad se, desiliit de curru in occursum ejus, et ait : Rectene sunt omnia?

22. Et ille ait : Recte. Dominus meus misit me ad te, dicens : Modo venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraim, ex

prophète, de faire brûler sur cet autel des holocaustes en signe de reconnaissance, quoique de pareils sacrifices ne fussent point conformes à la loi; car d'après la loi, l'holocauste ne pouvait être offert que par les Lévites et devant le sanctuaire. Naaman, quoiqu'il fit profession de reconnaître et de n'adorer que le vrai Dieu, n'avait pas embrassé le judaïsme.

ÿ. 18. — ¹³ le roi.

¹⁴ Remmon, un Dieu inconnu des Syriens. — * Remmon, hébr. : *Rimmon*, peut signifier grenade, ou une chose élevée, sublime. Les uns croient que cette divinité était Junon, d'autres Vénus, d'autres le soleil.

¹⁵ car je dois l'accompagner.

¹⁶ je me prosterne avec le roi devant l'idole.

¹⁷ C'était une obligation pour Naaman, à raison de sa dignité, d'accompagner le roi, et il ne pouvait demeurer debout pendant que le roi se prosternait (*Pl. b. 7, 2. 17.*). Sous ce point de vue Naaman, pourvu qu'intérieurement il détestât le culte idolâtrique, peut être excusé. Cette façon d'agir toutefois, considérée par rapport au prochain, qui en était témoin, et qui par la profession extérieure que faisait Naaman du culte des idoles, pouvait y être affirmé, a quelque chose d'imparfait qui réclamait l'indulgence de la miséricorde divine. C'est pourquoi Naaman, qui le sentait bien, conjure le prophète de prier pour lui, afin que Dieu ait égard à sa faiblesse et qu'il veuille prévenir les suites funestes qui pourraient résulter de sa conduite. Beaucoup de saints ont mieux aimé mourir que d'entrer seulement dans un temple païen; plusieurs y sont entrés, mais ils ont témoigné hautement leur horreur pour les idoles, et leur foi en Jésus-Christ (Martini).

ÿ. 19. — ¹⁸ Litt. : il s'éloigna donc de lui dans le temps choisi du pays — au printemps. Dans l'hébr. : Et il s'éloigna de lui d'un chiberah (mesure de distance inconnue) de pays.

ÿ. 20. — ¹⁹ * Le désintéressement d'Elisée était apostolique avant le temps; mais la cupidité de Giezi, son serviteur, rappelle trop l'avarice qui quelquefois déshonore même le sanctuaire chrétien.

ÿ. 21. — ²⁰ Litt. : Tout est-il bien? — Manque-t-il quelque chose?

filiis prophetarum : da eis talentum argenti, et vestes mutatorias duplices.

23. Dixitque Naaman : Melius est ut accipias duo talenta. Et coegit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus saccis, et duplicia vestimenta, et imposuit duobus pueris suis, qui et portaverunt coram eo.

24. Cumque venisset jam vesperi, tulit de manu eorum, et reposuit in domo, dimisitque viros et abierunt ;

25. Ipse autem ingressus, stetit coram domino suo. Et dixit Eliseus : Unde venis Giézi ? Qui respondit : Nonne ivit servus tuus quaquam.

26. At ille ait : Nonne cor meum in præsentem erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui ? Nunc igitur accepisti argentum, et accepisti vestes, ut enas oliveta, et vineas, et oves, et boves, et servos, et ancillas.

27. Sed et lepra Naaman adheret tibi, et semini tuo, usque in sempiternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.

phraïm. Il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent et deux habits.

23. Naaman lui dit : Il vaut mieux que je vous donne deux talents. Et il le contraignit de les recevoir. Et ayant mis les deux talents d'argent et les deux habits dans deux sacs qu'il lia, il en chargea deux de ses serviteurs ²¹ qui les portèrent devant Giézi.

24. Le soir étant venu, il les prit de leurs mains, et les serra dans sa maison, et renvoya ces gens qui s'en retournèrent.

25. Giézi entra ensuite, et se vint présenter devant son maître. Et Elisée lui dit : D'où venez-vous, Giézi ? Giézi lui répondit : Votre serviteur n'a été nulle part.

26. Mais Elisée lui dit : Mon cœur ²² n'était-il pas présent avec vous, lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au-devant de vous ? Maintenant donc vous avez reçu de l'argent et des habits pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes.

27. Mais aussi la lèpre de Naaman s'attachera à vous et à toute votre race pour jamais ²³. Et Giézi se retira d'avec son maître tout couvert d'une lèpre blanche comme la neige.

CHAPITRE VI.

Nouveau prodige. Les Syriens frappés de cécité. Famine.

1. Dixerunt autem filii prophetarum ad Eliseum : Ecce locus, in quo habitamus coram te, angustus est nobis.

2. Eamus usque ad Jordanem, et tollant singuli de silva materias singulas, ut ædificemus nobis

1. Un jour les enfants des prophètes dirent à Elisée : Vous voyez que ce lieu-ci où nous demeurons avec vous, est trop petit pour nous.

2. Permettez-nous d'aller jusqu'au Jourdain, afin que chacun de nous prenne du bois de la forêt, et que nous nous bâtions

ÿ. 23. — ²¹ propres.

ÿ. 26. — ²² Mon esprit prophétique

ÿ. 27. — ²³ Jusqu'à ce que vous soyez morts, vous et vos descendants. — * Abstraction faite de cette circonstance que Giézi avait menti, que ce mensonge, il l'avait proprement proféré au nom du prophète (ÿ. 22.), et qu'il voulait retenir frauduleusement ce qu'il avait reçu, sa conduite était de nature à faire retomber sur Elisée une grande confusion, car Elisée avait juré (ÿ. 16.) au nom du vrai Dieu qu'il ne recevrait rien, et il devait en conséquence passer aux yeux de Naaman pour un parjure.

là un lieu où nous puissions demeurer¹. Elisée leur répondit : Allez.

3. L'un d'eux lui dit : Venez donc aussi vous-même avec vos serviteurs. Il lui répondit : J'irai.

4. Et il s'en alla avec eux. Lorsqu'ils furent venus jusqu'au Jourdain, ils commencèrent à couper du bois.

5. Mais il arriva que l'un d'eux abattant un arbre, le fer de sa cognée tomba dans l'eau. Aussitôt il s'écria, et dit : Hélas, mon seigneur! hélas! j'avais emprunté cette cognée².

6. L'homme de Dieu lui dit : Où le fer est-il tombé? Il lui montra l'endroit. Elisée coupa donc un morceau de bois, et le jeta au même endroit : et le fer revint et nagea sur l'eau³.

7. Elisée lui dit : Prenez-le. Il étendit sa main et le prit.

8. Le roi de Syrie⁴ combattait un jour contre Israël; et tenant conseil avec ses serviteurs, il leur dit : Il faut que nous dressions une embuscade en tel et tel endroit⁵.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au roi d'Israël : Prenez garde de ne pas passer par là, parce que les Syriens y doivent dresser une embuscade⁶.

10. Le roi d'Israël envoya au lieu que lui avait dit l'homme de Dieu, et il s'en saisit le premier; et il se garda ainsi des Syriens plus d'une et de deux fois⁷.

11. Le cœur du roi de Syrie fut troublé de cet accident; et ayant assemblé ses serviteurs, il leur dit : Pourquoi ne me découvrez-vous point qui est celui qui me trahit auprès du roi d'Israël?

12. L'un de ses serviteurs lui répondit : Ce n'est point qu'on vous trahisse, ô mon seigneur! mais c'est le prophète Elisée qui est en Israël, qui découvre au roi d'Israël

ibi locum ad habitandura. Qui dixit : Ite.

3. Et ait unus ex illis : Veni ergo et tu cum servis tuis. Respondit : Ego veniam.

4. Et abiit cum eis. Cumque venissent ad Jordanem, cædebant ligna.

5. Accidit autem, ut cum unus materiam succidisset, caderet ferrum securis in aquam : exclamavitque ille, et ait : Heu, heu, heu domine mi, et hoc ipsum mutuo acceperam.

6. Dixit autem homo Dei . Ubi cecidit? At ille monstravit ei locum. Præcidit ergo lignum, et misit illuc : natavitque ferrum,

7. et ait : Tolle. Qui extendit manum, et tulit illud.

8. Rex autem Syriæ pugnabat contra Israel, consiliumque inivit cum servis suis, dicens : In loco illo, et illo ponamus insidias.

9. Misit itaque vir Dei ad regem Israel, dicens : Cave ne transeas in locum illum : quia ibi Syri in insidiis sunt.

10. Misit itaque rex Israel ad locum quem dixerat ei vir Dei, et præoccupavit eum, et observavit se ibi non semel neque bis.

11. Conturbatumque est cor regis Syriæ pro hac re : et convocatis servis suis, ait : Quare non indicatis mihi quis proditor mei sit apud regem Israel?

12. Dixitque unus servorum ejus : Nequaquam domine mi rex, sed Eliseus propheta, qui est in Israel, indicat regi Israel omnia

ÿ. 2. — ¹ * On voit partout dans l'Écriture, que les écoles ou collèges de prophètes étaient dans des lieux écartés et solitaires, et que les maîtres comme les disciples y menaient une vie pauvre, appliquée au travail des mains, à la prière et à l'étude de la loi de Dieu. — Ce trait d'Elisée et de ses disciples fait penser à saint Bernard et ses compagnons dans les forêts de Clairvaux.

ÿ. 5. — ² Il se plaint parce qu'il ne pouvait pas en restituer le prix; car Elisée vivait avec ses disciples dans une extrême pauvreté.

ÿ. 6. — ³ miraculeusement, comme du bois.

ÿ. 8. — ⁴ * Bénadad (ÿ. 24.). — On ignore le temps et la cause de la guerre dont il s'agit ici. — Les faits racontés dans ce chapitre ne se suivirent pas immédiatement, mais ils se rapportent nécessairement à des époques différentes et assez éloignées les unes des autres, comme on le voit en comparant seulement les versets 23 et 24.

⁵ Dans l'hébr. : Nous camperons.

ÿ. 9. — ⁶ à moins que vous ne trouviez le moyen de les en éloigner (ÿ. 10.).

ÿ. 10. — ⁷ Litt. : non pas une ou deux fois, — mais souvent.

verba quæcumque locutus fueris in conclavi tuo.

13. Dixitque eis : Ite, et videte ubi sit : ut mittam, et capiam eum. Annuntiaveruntque ei, dicentes : Ecce in Dothan.

14. Misit ergo illuc equos et currus, et robur exercitus : qui cum venissent nocte, circumdederunt civitatem.

15. Consurgens autem diluculo minister viri Dei, egressus, vidit exercitum in circuitu civitatis, et equos et currus : nuntiavitque ei, dicens : Heu, heu, heu domine mi, quid faciemus?

16. At ille respondit : Noli timere : plures enim nobiscum sunt, quam cum illis.

17. Cum que orasset Eliseus, ait : Domine, aperi oculos hujus, ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, et vidit : et ecce mons plenus equorum, et curruum igneorum, in circuitu Elisei.

18. Hostes vero descenderunt ad eum : porro Eliseus oravit ad Dominum, dicens : Percute, obsecro, gentem hanc cæcitate. Percussitque eos Dominus, ne viderent, juxta verbum Elisei.

19. Dixit autem ad eos Eliseus : Non est hæc via, neque ista est civitas : sequimini me, et ostendam vobis virum quem quæritis. Duxit ergo eos in Samariam :

20. cumque ingressi fuissent in Samariam, dixit Eliseus : Domine, aperi oculos istorum, ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, et viderunt se esse in medio Samarie.

21. Dixitque rex Israel ad Eliseum, cum vidisset eos : Numquid percitiam eos, pater mi?

tout ce que vous dites dans votre chambre.

13. Il leur répondit : Allez, voyez où il est, afin que je l'envoie prendre. Ils vinrent donc l'avertir, et ils lui dirent : Elisée est à Dothan ⁸.

14. Le roi de Syrie y envoya aussitôt de la cavalerie, des chariots et ses meilleures troupes; et étant arrivés la nuit, ils investirent la ville.

15. Le serviteur de l'homme de Dieu se levant au point du jour, sortit dehors; et ayant vu l'armée autour de la ville, la cavalerie et les chariots, il en vint avertir son maître, et lui dit : Hélas, mon seigneur! hélas! que ferons-nous?

16. Elisée lui répondit : Ne craignez point; car il y a plus de monde avec nous qu'il n'y en a avec eux.

17. En même temps Elisée faisant sa prière, dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-lui les yeux, afin qu'il voie. Le Seigneur ouvrit les yeux de ce serviteur, et il vit aussitôt la montagne ⁹ pleine de chevaux et de chariots de feu qui étaient autour d'Elisée ¹⁰.

18. Cependant les ennemis vinrent à lui. Et Elisée fit sa prière au Seigneur, et lui dit : Frappez, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement. Et aussitôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, selon la parole d'Elisée ¹¹.

19. Alors Elisée leur dit : Ce n'est pas ici le chemin ni la ville ¹²; suivez-moi, et je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie.

20. Et lorsqu'ils furent entrés dans la ville, Elisée dit à Dieu : Seigneur, ouvrez leur les yeux, afin qu'ils voient. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, et ils reconnurent qu'ils étaient au milieu de Samarie ¹³.

21. Le roi d'Israël les ayant vus, dit à Elisée : Mon père, ne les tuerais-tu pas?

ÿ. 13. — ⁸ * c'est la même ville que Dothan (1. *Moys.* 37, 17.), à quatre ou cinq lieues au nord de Samarie.

ÿ. 17. — ⁹ la hauteur sur laquelle la ville était placée.

¹⁰ * à peu près comme ce camp ou ces armées qui parurent à Jacob, sur le torrent de Jaboc, à son retour de la Mésopotamie (1. *Moys.* 32, 1. 2.), ou les légions d'anges que le Fils de Dieu aurait pu faire venir à son secours (*Matth.* 26, 53.). Comp. *Jos.* 5, 13 et suiv. 2. *Mach.* 3, 25 et suiv.

ÿ. 18. — ¹¹ L'aveuglement consistait en ce qu'ils ne reconnurent plus ni le prophète ni la contrée.

ÿ. 19. — ¹² * à savoir la ville où Elisée voulait les conduire. Elisée ne dit pas que ce n'était pas la ville qu'ils cherchaient, et par conséquent il ne les trompa point.

ÿ. 20. — ¹³ C'est ainsi que les pécheurs, qui en ce monde sont aveugles pour les choses du ciel, ouvrent enfin, mais trop tard, les yeux dans l'autre vie!

22. Elisée lui répondit : Vous ne les tuez point ; car vous ne les avez point pris par l'épée ni avec l'arc, *pour avoir droit de les tuer*. Mais faites-leur servir du pain et de l'eau, afin qu'ils mangent et qu'ils boivent, et qu'ils s'en retournent vers leur maître.

23. Le roi d'Israël leur fit donc servir une grande quantité de viandes ; et après qu'ils eurent mangé et bu, il les renvoya, et ils retournèrent vers leur maître. *Depuis ce temps-là* les Syriens ne vinrent plus¹⁴ par troupes pour piller les terres d'Israël.

24. Quelque temps après Bénadad, roi de Syrie, rassembla toutes ses troupes, et vint assiéger Samarie.

25. Et la ville fut pressée d'une famine extrême, jusque là que le siège continuant toujours, la tête d'un âne fut vendue quatre-vingt pièces d'argent, et la quatrième partie d'un cabat¹⁵ de fiente de pigeons¹⁶, cinq pièces d'argent¹⁷.

26. Et le roi d'Israël passant le long des murailles, une femme s'écria et lui dit : O roi mon seigneur, sauvez-moi !

27. Il lui répondit : Le Seigneur ne vous sauve pas : d'où prendrais-je de quoi vous sauver ? Serait-ce de l'aire ou du pressoir ? Et le roi ajouta : Que voulez-vous dire ? Elle lui répondit :

28. Voilà une femme qui m'a dit : Donnez votre fils, afin que nous le mangions aujourd'hui ; et demain nous mangerons le mien.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, et nous l'avons mangé¹⁸. Je lui ai dit le jour d'après : Donnez votre fils, afin que nous le mangions. Mais elle a caché son fils.

30. Le roi l'ayant entendu parler de la sorte, déchira ses vêtements. Et il passait le long des murailles, et tout le monde vit le cilice¹⁹ dont il était couvert sur sa chair.

22. At ille ait : Non percusies : neque enim cepisti eos gladio et arcu tuo, ut percusias : sed pone panem et aquam coram eis, ut comedant et bibant, et vadant ad dominum suum.

23. Appositaque est eis ciboru magna præparatio, et comederunt et biberunt, et dimisit eos, abieruntque ad dominum suum, et ultra non venerunt latrones Syriæ in terram Israel.

24. Factum est autem post hæc, congregavit Benadad rex Syriæ, universum exercitum suum, et ascendit, et obsidebat Samariam.

25. Factaque est fames magna in Samaria ; et tandiu obsessa est, donec venundaretur caput asini octoginta argenteis, et quarta pars cabi stercoreis columbarum quinque argenteis.

26. Cumque rex Israel transiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum, dicens : Salva me domine mi rex.

27. Qui ait : Non te salvat Dominus : unde te possum salvare ? de area, vel de torculari ? Dixitque ad eam rex : Quid tibi vis ? Que respondit :

28. Mulier ista dixit mihi : Da filium tuum, ut comedamus eum hodie, et filium meum comedemus cras.

29. Coximus ergo filium meum, et comedimus. Dixitque ei die altera : Da filium tuum, ut comedamus eum. Quæ abscondit filium suum.

30. Quod cum audisset rex scidit vestimenta sua, et transibat per murum. Viditque omnis populus cilicium, quo vestitus erat ad carnem intrinsecus.

ÿ. 23. — ¹⁴ si tôt.

ÿ. 25. — ¹⁵ Un kab vaut 24 œufs, environ 1 litre 581.

¹⁶ *Comp. pl. b.* 18, 27. D'autres entendent la nourriture des pigeons, des vesces, des haricots, des pois.

¹⁷ * Ces pièces d'argent étaient des sicles ; mais la valeur du sicle est loin d'être déterminée. Les uns l'évaluent de 1 fr. 40 c. à 1 fr. 75 (7, 1. note 2.) ; les autres le font monter jusqu'à 3 fr. 10 c.

ÿ. 29. — ¹⁸ *Voy. 3. Moys.* 28, 53 et suiv. *Comp. Ezéch.* 5, 10.

ÿ. 30. — ¹⁹ * un habit de poils de chameau ou de gros drap brun, que l'on portait en temps de deuil ou de pénitence. Ainsi ce roi assez mal disposé et idiotâtre, ayant senti les effets de la colère de Dieu, s'humilia sous sa main.

31. Et ait rex : Hæc mihi faciat Deus, et hæc addat, si steterit caput Elisei filii Saphat super ipsum hodie.

32. Eliseus autem sedebat in domo sua, et senes sedebant cum eo. Præmisit itaque virum : et antequam veniret nuntius ille dixit ad senes : Numquid scitis quod miserit filius homicidæ hic, ut præcidatur caput meum? videte ergo, cum venerit nuntius, claudite ostium, et non sinatis eum introire : ecce enim sonitus pedum domini ejus post eum est.

33. Adhuc illo loquente eis, apparuit nuntius, qui veniebat ad eum. Et ait : Ecce, tantum malum a Domino est : quid amplius expectabo a Domino?

31. Et le roi dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité, si la tête d'Elisée, fils de Saphat, est ²⁰ sur ses épaules aujourd'hui ²¹.

32. Cependant Elisée était assis dans sa maison, et des vieillards étaient assis avec lui. Le roi ²² envoya donc un homme *pour le tuer*. Et avant que cet homme fût arrivé, Elisée dit à ces vieillards : Savez-vous que ce fils de meurtrier ²³ a envoyé ici un homme pour me couper la tête? Prenez donc garde; lorsqu'il arrivera, fermez-lui la porte, et ne le laissez pas entrer; car j'entends le bruit des pieds de son seigneur qui vient après lui.

33. Lorsqu'Elisée parlait encore, on vit paraître cet homme qui venait à lui, et lui dit : Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous réduit. Que puis-je attendre davantage du Seigneur ²⁴?

CHAPITRE VII.

Abondance inopinée dans Samarie.

1. Dixit autem Eliseus : Audite verbum Domini : Hæc dicit Dominus : In tempore hoc cras modius similitæ uno statere erit, et duo modii hordei statere uno, in porta Samariæ.

2. Respondens unus de ducibus, super ejus manum rex incum-

1. Elisée lui répondit : Ecoutez la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur : Demain, à cette même heure, la mesure ¹ de pure farine se donnera pour un siclé ² à la porte de Samarie ³, et *on aura* pour un siclé deux mesures d'orge.

2. Un des grands de la cour, sur la main duquel le roi s'appuyait ⁴, répondit à l'homme

ŷ. 31. — ²⁰ demeure. — Litt. : Que Dieu me fasse ceci et y ajoute cela, si etc.

²¹ * Ce roi imputait au saint prophète les misères présentes, dont ses péchés et ceux de son peuple étaient la seule cause, soit parce qu'Elisée lui avait peut-être dit que Samarie ne tomberait pas au pouvoir des ennemis, soit parce qu'il pouvait être persuadé que le roi de Syrie ne lui faisait la guerre que pour se venger d'Elisée (ŷ. 19.) : peut-être aussi prétendait-il qu'Elisée aurait dû faire cesser par ses prières les maux qu'ils éprouvaient.

ŷ. 32. — ²² Litt. : Il envoya donc — le roi envoya.

²³ le fils d'Achab et de Jézabel. 3. *Rois*, 21, 19, 18, 4.

ŷ. 33. — ²⁴ Nous sommes disposés à nous rendre aux Syriens, et à mettre à mort le prophète qui nous a séduits par de trompeuses espérances. Selon d'autres ce sont là les paroles du roi au moment qu'il arriva. Ils supposent que les anciens empêchèrent l'envoyé de commettre son attentat, jusqu'à ce que le roi lui-même fût arrivé. D'autres autrement.

ŷ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : un seha, un tiers d'épha, environ 9 litres 486.

² Litt. : un statère — espèce de monnaie grecque qui valait environ de 1 fr. 50 c. à 1 fr. 75 c. de France. Dans l'hébr. : un siclé, ce qui est à peu près la même chose. — * Dans l'Allem. environ 24 kreuzer, qui ne feraient guères que 80 à 90 c.

³ qui était la place de la justice et du commerce.

ŷ. 2. — ⁴ lequel était survenu durant ce temps-là. *Voy. pl. h. 5, 18. note 11, pl. b.*

ŷ. 17.

de Dieu : Quand le Seigneur ferait pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites pourrait-il être ⁵? Elisée lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez point.

3. Or il y avait quatre lépreux à l'entrée de la porte ⁶, qui se dirent l'un à l'autre : Pourquoi demeurons-nous ici, où nous ne pouvons attendre que la mort?

4. Si nous voulons entrer dans la ville, nous mourrons de faim; si nous demeurons ici, nous ne pouvons éviter la mort. Allons-nous-en donc au camp des Syriens, et rendons-nous à eux ⁷. S'ils ont pitié de nous, nous vivrons; et s'ils veulent nous tuer, nous mourrons comme nous ferions ici.

5. Ils partirent donc le soir ⁸ pour aller au camp des Syriens; et étant venus à l'entrée du camp, ils ne trouvèrent personne.

6. Car le Seigneur avait fait entendre dans le camp des Syriens un grand bruit comme de chariots, de chevaux, et d'une armée innombrable; et les Syriens l'entendant, s'étaient dit l'un à l'autre : Le roi d'Israël a fait venir à son secours contre nous, les rois des Héthéens ⁹ et des Egyptiens, et les voilà qui viennent tous fondre sur nous.

7. Et en même temps ils avaient fui dans les ténèbres, abandonnant leurs tentes, leurs chevaux et leurs ânes dans leur camp, et ne pensant qu'à sauver leur vie par la fuite.

8. Ces lépreux étant donc venus à l'entrée du camp, entrèrent dans une tente où ils mangèrent et burent; et ayant pris de l'argent, de l'or et des vêtements, ils s'en allèrent les cacher; et étant retournés, ils entrèrent dans une autre tente, et en emportèrent de même diverses choses qu'ils cachèrent.

9. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Nous ne faisons pas bien; car ce jour est un jour

bebat, homini Dei ait : Si Dominus fecerit etiam cataractas in caelo, numquid poterit esse quod loqueris? Qui ait : Videbis oculis tuis, et inde non comedes.

3. Quatuor ergo viri erant leprosi juxta introitum portæ : qui dixerunt ad invicem : Quid hic esse volumus donec moriamur?

4. Sive ingredi voluerimus civitatem, fame moriemur : sive manserimus hic, moriendum nobis est : venite ergo, et transfugimus ad castra Syriæ ; si pepercerint nobis, vivemus : si autem occidere voluerint, nihilominus moriemur.

5. Surrexerunt ergo vesperi, ut venirent castra Syriæ. Cumque venissent ad principium castrorum Syriæ, nullum ibidem repererunt.

6. Siquidem Dominus sonitum audiri fecerat in castris Syriæ, curruum, et equorum, et exercitus plurimi : dixeruntque ad invicem : Ecce mercede conduxit adversum nos rex Israel reges Hethæorum et Ægyptiorum, et venerunt super nos.

7. Surrexerunt ergo, et fugerunt in tenebris, et dereliquerunt tentoria sua, et equos et asinos in castris, fugeruntque, animas tantum suas salvare cupientes.

8. Igitur cum venissent leprosi illi ad principium castrorum, ingressi sunt unum tabernaculum, et comederunt, et biberunt : tuleruntque inde argentum, et aurum, et vestes, et abierunt, et absconderunt : et rursus reversi sunt ad aliud tabernaculum, et inde similiter auferentes absconderunt.

9. Dixeruntque ad invicem : Non recte facimus : hæc enim dies

⁵ Quand il pleuvrait du grain, il ne serait pas à aussi bas prix.

ÿ. 3. — ⁶ Voy. 3. Moys. 12, 46.

ÿ. 4. — ⁷ Les lépreux, parmi les Syriens, n'étaient pas exclus de toute relation avec la société. Comp. pl. h. 5, 1 et la note.

ÿ. 5. — ⁸ Dans l'hébr. : au crépuscule. — ^{*} Litt. au moment du léger vent, parce que le matin, à l'aube du jour, et le soir, à la tombée de la nuit, il s'élève dans ces contrées un léger souffle de vent.

ÿ. 6. — ⁹ Il ne s'agit pas ici des Héthéens qui étaient un des peuples du pays de Chanaan, et dont il restait à peine des traces; mais de ces Héthéens dont il est parlé 3. Rois, 10, 29. et qui habitaient probablement dans quelque contrée de l'Arabie Pétrée, au sud de la Palestine.

boni nuntii est. Si tacuerimus, et noluerimus nuntiare usque mane, sceleris arguemur: venite, eamus, et nuntiemus in aula regis.

10. Cumque venissent ad portam civitatis, narraverunt eis, dicentes: Ivinus ad castra Syriae, et nullum ibidem reperimus hominem, nisi equos et asinos alligatos, et fixa tentoria.

11. Ierunt ergo portarii, et nuntiaverunt in palatio regis intrinsecus.

12. Qui surrexit nocte, et ait ad servos suos: Dico vobis quid fecerint nobis Syri: Sciunt quia fame laboramus, et idcirco egressi sunt de castris, et latitant in agris, dicentes: Cum egressi fuerint de civitate, capiemus eos vivos, et tunc civitatem ingredi poterimus.

13. Respondit autem unus servorum ejus: Tollamus quinque equos, qui remanserunt in urbe (quia ipsi tantum sunt in universa multitudine Israël, alii enim consumpti sunt), et mittentes explorare poterimus.

14. Adduxerunt ergo duos equos, misitque rex in castra Syrorum, dicens: Ite, et videte.

15. Qui abierunt post eos usque ad Jordanem: ecce autem omnis via plena erat vestibus et vasisque proiecerat Syri cum turbarentur: reversique nuntii indicaverunt regi.

16. Et egressus populus diripuit castra Syriae: factusque est modius similitate statere uno, et duo modii hordei statere uno, juxta verbum Domini.

17. Porro rex ducem illum, in cujus manu incumbabat, constituit ad portam: quem conculcavit turba in introitu portae, et mortuus est, juxta quod locutus fuerat vir Dei, quando descenderat rex ad eum.

de bonne nouvelle. Si nous demeurons dans le silence, et si nous n'en donnons point avis jusqu'à demain matin, on nous accusera comme d'un crime. Allons donc porter cette nouvelle à la cour du roi.

10. Lorsqu'ils furent venus à la porte de la ville, ils leur racontèrent la chose, et leur dirent: Nous avons été au camp des Syriens, et nous n'y avons pas trouvé un seul homme, mais seulement des chevaux et des ânes qui y sont liés, et leurs tentes qui sont encore dressées.

11. Les gardes de la porte allèrent au palais du roi, et ils firent entendre cette nouvelle à ceux du dedans.

12. En même temps le roi se leva, quoiqu'il fût nuit, et dit à ses serviteurs: Je vois bien le dessein des Syriens contre nous. Comme ils savent que la famine nous presse, ils sont sortis de leur camp, et ils se sont cachés *quelque part* dans la campagne, en disant: Ils sortiront de la ville, et alors nous les prendrons vifs, et nous entrerons sans peine dans la ville.

13. L'un des serviteurs du roi lui répondit: Il y a encore cinq chevaux qui sont restés de tout le grand nombre qui était dans Israël, tous les autres ayant été mangés¹⁰; prenons-les, et envoyons *des gens* à la découverte.

14. On amena donc deux chevaux¹¹, et le roi les envoya dans le camp des Syriens, et leur dit: Allez, et voyez.

15. Ils allèrent donc après les Syriens jusqu'au Jourdain, et ils trouvèrent que tous les chemins étaient pleins de vêtements et d'armes que les Syriens avaient jetés dans le trouble où ils étaient. Et les coureurs étant revenus, en donnèrent l'avis au roi.

16. Le peuple aussitôt sortit et pilla le camp de Syrie. Et la mesure de pure farine fut vendue un sicle; et on donna pour un sicle deux mesures d'orge, selon la parole du Seigneur¹².

17. Or le roi avait mis à la porte *de la ville*¹³ cet officier sur la main duquel il s'appuyait; et la foule du peuple fut si grande à l'entrée de la porte, qu'il fut étouffé, et il mourut, selon que l'homme de Dieu lui avait prédit, lorsque le roi le vint trouver chez lui.

ŷ. 13. — ¹⁰ Dans l'hébr. : Voici qu'ils sont comme toute la multitude d'Israël qui reste par ici, et comme toute la multitude d'Israël qui a été consumée : c'est-à-dire par comparaison avec eux : une partie d'Israël a péri, une partie survit encore.

ŷ. 14. — ¹¹ cavaliers. D'autres traduisent : deux chariots avec les chevaux.

ŷ. 16. — ¹² Voy. ŷ. 4. Au lieu de sicle, la Vulgate porte statère.

ŷ. 17. — ¹³ pour la surveillance.

18. C'est ainsi que fut accompli ce qu'avait prédit l'homme de Dieu, lorsqu'il dit au roi : Demain, à cette même heure, on donnera à la porte de Samarie pour un siele deux mesures d'orge, et la mesure de pure farine ne vaudra qu'un siele.

19. Et lorsque, cet officier ayant dit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur ferait pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites ne pourrait pas être, l'homme de Dieu lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez point.

20. Car ce qu'Elisée lui avait prédit lui arriva. Et le peuple l'ayant foulé aux pieds à la porte, il mourut.

18. Factumque est secundum sermonem viri Dei, quem dixerat regi, quando ait : Duo modi hordei statere uno erunt, et modius similiae statere uno, hoc eodem tempore cras in porta Samariæ :

19. quando responderat dux ille viro Dei, et dixerat : Etiam si Dominus fecerit cataractas in cœlo, numquid poterit fieri quod loqueris? et dixit ei : Videbis oculis tuis, et inde non comedes.

20. Evenit ergo ei sicut predictum fuerat, et conculcavit eum populus in porta, et mortuus est.

CHAPITRE VIII.

Famine de sept ans. Hazaël devient roi de Syrie. Joram et Ochozias, rois de Juda.

1. Or Elisée parla à cette femme dont il avait ressuscité le fils, et lui dit : Allez-vous-en, vous et votre maison, et sortez de votre pays, pour demeurer partout où vous pourrez ; car le Seigneur a appelé la famine, et elle viendra sur la terre pendant sept ans ¹. *Pl. h. 4, 35.*

2. Cette femme fit donc ce que l'homme de Dieu lui avait dit. Elle s'en alla avec sa famille hors de son pays, et demeura dans la terre des Philistins pendant un long temps ².

3. Après que les sept années furent passées, cette femme revint du pays des Philistins ; et elle alla trouver le roi pour lui demander d'être rétablie dans sa maison et dans ses terres ³.

4. Le roi parlait alors avec Giézi, serviteur de l'homme de Dieu, et il lui disait : ConteZ-moi toutes les merveilles qu'a faites Elisée ⁴.

1. Eliseus autem locutus est ad mulierem, cujus vivere fecerat filium, dicens : Surge, vade tu et domus tua, et peregrinare ubicumque repereris : vocavit enim Dominus famem, et veniet super terram septem annis.

2. Quæ surrexit, et fecit juxta verbum hominis Dei : et vadens cum doino sua, peregrinata est in terra Philistiim diebus multis.

3. Cumque finiti essent anni septem, reversa est mulier de terra Philistiim : et egressa est ut interpellaret regem pro domo sua, et pro agris suis.

4. Rex autem loquebatur cum Giézi puero viri Dei, dicens : Narra mihi omnia magna quæ fecit Eliseus.

ŷ. 1. — ¹ Plus haut 4, 38., on lit que la famine existait déjà dans le temps où Elisée ressuscita l'enfant de la Sunamite. Ainsi il faut traduire ici, comme porte de reste l'hébr. : *Or Elisée avait parlé... et il lui avait dit... car le Seigneur a appelé la famine, et elle est venue sur la terre pour sept ans.* Il y avait au moins cinq ou six ans que la famine durait lorsque la femme parut devant le roi, à son retour. L'auteur sacré rappelle les paroles que le prophète lui adressa, parce qu'elles servent à éclaircir le fait de la restitution de ses biens qu'elle sollicitait et obtint.

ŷ. 2. — ² Dans l'hébr. : pendant sept ans.

ŷ. 3. — ³ dont d'autres s'étaient mis en possession durant cet intervalle de temps.

ŷ. 4. — ⁴ C'était l'envie d'apprendre les particularités de la vie d'Elisée qui avait engagé le roi à s'entretenir avec Giézi. — Ce dernier était déjà lépreux (*pl. h. 5, 37.*);

5. Cumque ille narraret regi quo modo mortuum suscitasset, apparuit mulier, cujus vivificaverat filium, clamans ad regem pro domo sua, et pro agris suis. Dixitque Giezi : Domine mi rex, hæc est mulier, et hic est filius ejus, quem suscitavit Elisæus.

6. Et interrogavit rex mulierem : quæ narravit ei. Deditque ei rex eunuchum unum, dicens : Restitue ei omnia quæ sua sunt, et universos reditus agrorum, a die qua reliquit terram usque ad præsens.

7. Venit quoque Elisæus Damascus, et Benadad rex Syriæ ægrotabat : nuntiaveruntque ei, dicentes : Venit vir Dei huc.

8. Et ait rex ad Hazael : Tolle tecum munera, et vade in occursum viri Dei, et consule Dominum per eum, dicens : Si evadere poterò de infirmitate mea hæc ?

9. Ivit igitur Hazael in occursum ejus, habens secum munera, et omnia bona Damasci, onera quadraginta camelorum. Cumque stetisset coram eo, ait : Filius tuus Benadad rex Syriæ misit me ad te, dicens : Si sanari poterò de infirmitate mea hæc ?

10. Dixitque ei Elisæus : Vade, dic ei : Sanaberis : porro ostendit mihi Dominus quia morte morietur.

11. Stetitque cum eo, et conturbatus est usque ad suffusionem vultus : flevitque vir Dei.

12. Cui Hazael ait : Quare dominus meus flet ? At ille dixit : Quia scio quæ facturus sis filii

5. Et lorsque Giézi rapportait au roi de quelle manière Elisée avait ressuscité un mort, cette femme dont il avait ressuscité le fils, vint se présenter au roi, le conjurant de lui faire rendre sa maison et ses terres. Et Giézi dit : O roi mon seigneur, voilà cette femme, et c'est là son fils qu'Elisée a ressuscité.

6. Le roi ayant interrogé la femme *même*, elle lui rapporta *comment tout s'était passé*. Alors le roi envoya avec elle un eunuque⁵ auquel il dit : Faites-lui rendre tout ce qui est à elle, et le revenu de toutes ses terres, depuis le jour qu'elle est sortie du pays jusqu'aujourd'hui.

7. Elisée vint aussi à Damas⁶. Et Bénadad, roi de Syrie, était *alors* malade. Et ses gens lui dirent : L'homme de Dieu est venu en ce pays.

8. En même temps le roi dit à Hazael⁷ : Prenez des présents, allez au-devant de l'homme de Dieu; et consultez par lui le Seigneur, pour savoir si je pourrai relever de cette maladie.

9. Hazael alla donc au-devant de l'homme de Dieu, menant avec lui quarante chameaux chargés de présents, de tout ce qu'il y avait de précieux à Damas⁸. Hazael s'étant présenté devant Elisée, lui dit : Bénadad, roi de Syrie, votre fils⁹, m'a envoyé vers vous pour savoir s'il pourra relever de sa maladie.

10. Elisée lui répondit : Allez, dites-lui : Vous serez guéri. Mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurément¹⁰.

11. Et l'homme de Dieu se tenant avec Hazael, se troubla jusqu'à faire paraître son émotion sur son visage¹¹, et il versa des larmes.

12. Hazael lui dit : Pourquoi mon seigneur pleure-t-il ? Elisée lui répondit : Parce que je sais combien de maux vous devez faire

mais le roi put lui parler en se tenant à une certaine distance, ou bien passer par-dessus la loi qui séquestrait les personnes atteintes de la lèpre.

ŷ. 6. —⁵ un eunuque, un courtisan.

ŷ. 7. —⁶ Dans le pays de Damas, non pas dans la ville même. Comp. 3. Rois, 19, 15.

ŷ. 8. —⁷ son serviteur. Voy. 3. Rois, 19, 15.

ŷ. 9. —⁸ Dons qui auraient pu être portés par un moindre nombre de chameaux, mais on les mit sur quarante, en signe de magnificence, comme c'est l'usage en Orient.

⁹ ô père ! Pl. h. 6, 21.

ŷ. 10. —¹⁰ Vous pouvez lui dire qu'il guérira, car il ne mourra pas de sa maladie; mais il mourra d'une mort violente (ŷ. 14. 15.), ainsi que le Seigneur me l'a révélé.

ŷ. 11. — Dans l'hébr. : Et (Elisée) le regarda fixement, à ce point qu'il en était confus.

aux enfants d'Israël. Vous brûlerez leurs villes fortes; vous tuerez par l'épée leurs jeunes hommes; vous écraserez contre terre leurs petits enfants, et vous ne pardonnerez pas même aux femmes grosses ¹².

13. Hazaël lui dit: Qui suis-je, moi, votre serviteur, qui ne suis qu'un chien, pour faire de si grandes choses? Elisée lui répondit: Le Seigneur m'a fait voir que vous serez roi de Syrie.

14. Hazaël ayant quitté Elisée, vint retrouver son maître qui lui dit: Que vous a dit Elisée? Il lui répondit: Il m'a dit que vous recouvrirez la santé.

15. Le lendemain Hazaël prit ¹³ une couverture qu'il trempa dans de l'eau, et l'étendit sur le visage du roi ¹⁴. Et le roi étant mort, Hazaël régna en sa place.

16. La cinquième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël ¹⁵, et de Josaphat, roi de Juda ¹⁶, Joram, fils de Josaphat, régna sur Juda ¹⁷.

17. Il avait trente-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna huit ans dans Jérusalem. 2. Par. 21, 5.

18. Il marcha dans les voies des rois d'Israël, comme la maison d'Achab y avait marché, parce que sa femme était fille d'Achab: et il fit le mal devant le Seigneur.

19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entièrement Juda, à cause de David son serviteur, selon la promesse qu'il lui avait faite de conserver toujours une lampe luisante dans la suite de ses descendants ¹⁸. 2. Rois, 7, 10.

Israel mala. Civitates eorum munias igne succindes, et juvenes eorum interficies gladio, et parvulos eorum elides, et prægnantes divides.

13. Dixitque Hazael: Quid enim sum servus tuus canis, ut faciam rem istam magnam? Et ait Elisæus: Ostendit mihi Dominus te regem Syriæ fore.

14. Qui cum recessisset ab Elisæo, venit ad dominum suum. Qui ait ei: Quid dixit tibi Elisæus? At ille respondit: Dixit mihi: Recipies sanitatem.

15. Cumque venisset dies altera, tulit strangulum, et infudit aquam, et expandit super faciem ejus: quo mortuo, regnavit Hazael pro eo.

16. Anno quinto Joram filii Achab regis Israel, et Josaphat regis Juda, regnavit Joram filius Josaphat rex Juda.

17. Triginta duorum annorum erat cum regnare cœpisset, et octo annis regnavit in Jerusalem.

18. Ambulavitque in viis regum Israel, sicut ambulaverat domus Achab: filia enim Achab erat uxor ejus: et fecit quod malum est in conspectu Domini.

19. Noluit autem Dominus disperdere Judam, propter David servum suum, sicut promiserat ei, ut daret illi lucernam, et filiis ejus cunctis diebus.

ŷ. 12. — ¹² * Voy. pl. b. 10, 32; 13, 3. 7. la réalisation de ces prédictions. — Les paroles d'Elisée à Hazaël avaient bien leur danger; mais elles indiquaient seulement ce qui arriverait, sans engager Hazaël à se porter à de tels excès. Elisée, on ne doit pas l'oublier, parlait et agissait au nom de Dieu. Voy. 3. Rois, 19, 15.

ŷ. 15. — ¹³ * Le mot *Hazaël* n'est pas dans l'hébreu; et, d'après le contexte, il reste tout-à-fait incertain si celui qui fait l'action est Hazaël ou Bénadad. Et de là la seconde opinion indiquée à la fin de la note 14.

¹⁴ On ne peut respirer l'air à travers le drap mouillé; le roi devait donc être étouffé et mourir, sans qu'on découvrit sur son corps aucune trace de blessures. Selon d'autres, Bénadad qui souffrait d'une inflammation à la tête, prit lui-même un voile qu'il mouilla pour s'en envelopper, ce qui occasionna sa mort.

ŷ. 16. — ¹⁵ * Il est dit ici que Joram, roi d'Israël, était fils d'Achab; il était donc frère d'Ochozias, comme il est marqué ci-devant dans la Vulgate (*Pi h. 1, 17.*). — Les mots « et de Josaphat, roi de Juda » ne se lisent pas dans plusieurs manuscrits hébreux. — Et en effet ils ne devraient pas se trouver ici, car la cinquième année de Joram, roi d'Israël, n'était pas la cinquième de Josaphat, mais bien la vingt-troisième.

¹⁶ Josaphat étant encore roi.

¹⁷ L'an du monde 3015, av. J.-C. 889. Il régna plusieurs années avec son père. Pour faire disparaître la contradiction avec le chapitre 1, 17. il faut supposer que Joram, avant même qu'il fût choisi pour être associé au royaume, avait déjà pendant six ans été reconnu en qualité de vice-roi.

ŷ. 19. — ¹⁸ Voy. 3. Rois, 11, 36.

20. In diebus ejus recessit Edom, ne esset sub Juda, et constituit sibi regem.

21. Venitque Joram Seira, et omnes currus cum eo : et surrexit nocte, percussitque Idumæos, qui eum circumdederant, et principes currum, populus autem fugit in tabernacula sua.

22. Recessit ergo Edom ne esset sub Juda, usque ad diem hanc. Tunc recessit et Lobna in tempore illo.

23. Reliqua autem sermonum Joram, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda ?

24. Et dormivit Joram cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David, et regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

25. Anno duodecimo Joram filii chab regis Israel, regnavit Ochozias filius Joram regis Judæ.

26. Viginti duorum annorum erat Ochozias cum regnare cœpisset, et uno anno regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Athalia filia Amri regis Israël.

27. Et ambulavit in viis domus Achab : et fecit quod malum est coram Domino, sicut domus Achab : gener enim domus Achab fuit.

28. Abiit quoque cum Joram filio Achab, ad præliandum contra Hazael regem Syriæ in Ramoth Galaad, et vulneraverunt Syri Joram :

29. qui reversus est ut curaretur in Jezrahel : quia vulnerave-

20. Pendant le temps de son règne, Edom secoua le joug¹⁹ pour n'être plus assujetti à Juda, et il s'établit un roi. 1. *Moys.* 27, 40. 2. *Par.* 21, 8.

21. Mais Joram étant venu²⁰ à Séira avec tous ses chariots, sortit la nuit contre les Iduméens qui l'avaient environné, et il tailla en pièces leur armée et ceux qui commandaient leurs chariots; et ce peuple s'enfuit dans ses tentes.

22. Depuis ce temps-là donc Edom se retira de Juda²¹, ne voulant pas lui être assujetti, comme il ne l'est plus encore aujourd'hui. En ce même temps Lobna²² se retira aussi de la domination de Juda.

23. Le reste des actions de Joram, et tout ce qu'il a fait, est écrit dans les annales des rois de Juda.

24. Joram s'endormit avec ses pères. Il fut enseveli avec eux dans la ville de David; et son fils Ochozias régna en sa place

25. La douzième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, commença son règne²³. 2. *Par.* 22, 1.

26. Il avait vingt-deux ans quand il commença à régner, et il régna un an dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Athalie, et était fille²⁴ d'Amri, roi d'Israël.

27. Il marcha dans les voies de la maison d'Achab, et il fit le mal devant le Seigneur, comme la maison d'Achab, parce qu'il était gendre de la maison d'Achab.

28. Il marcha aussi avec Joram, fils d'Achab, pour combattre contre Hazaël, roi de Syrie, à Ramoth de Galaad; et Joram fut blessé par les Syriens.

29. Il revint à Jézrahel pour se faire traiter de sa blessure qu'il avait reçue à Ra-

† 20. — ¹⁹ *Voy. pl. h.* 3, 9.

† 21. — ²⁰ ayant fait une irruption.

† 22. — ²¹ Néanmoins les Iduméens se séparèrent, ils demeurèrent séparés.

²² ville de Juda, sur les confins de l'Idumée. *Jos.* 10, 30.

† 25. — ²³ L'an du monde 3119, avant J.-C. 885. — † La chronologie offre ici plusieurs difficultés. Elles résultent en grande partie de ce que dans les passages parallèles des Paralipomènes (*Comp.* 2. *Par.* 21, 17. 20; 22, 2.), on trouve des nombres différents de ceux qui sont ici marqués. Sans se mettre en peine de concilier des supputations qui paraissent contradictoires, il vaut mieux dire ou que nous ignorons des circonstances historiques qui pourraient éclaircir ces divergences, ou qu'il s'est glissé, d'un côté ou de l'autre, des fautes de copistes dans les dates.

† 26. — ²⁴ c'est-à-dire petite-fille. † 18. 3. *Rois*, 16, 23.

moth, en combattant contre Hazaël, roi de Syrie. Et Ochozias, fils de Joram roi de Juda, vint à Jézrahel pour voir Joram, fils d'Achab, parce qu'il y était malade.

runt eum Syri in Ramoth, præliantem contra Hazael regem Syriæ. Porro Ochozias filius Joram rex Juda, descendit invisere Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

CHAPITRE IX.

Jéhu est établi roi, et il tue Joram. Ochozias, Athalie et Jézabel.

1. Or le prophète Elisée appela un des enfants des prophètes ¹, et lui dit : Ceignez vos reins; prenez en votre main cette petite fiole d'huile, et allez à Ramoth de Galaad.

2. Quand vous serez là, vous verrez Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi; et vous approchant de lui, vous le prierez de sortir d'avec ses frères, et d'entrer dans une chambre secrète. 3. *Rois*, 19, 16.

3. Vous prenez ensuite cette petite fiole d'huile, et vous la répandez sur sa tête, en lui disant : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël ². Aussitôt vous ouvrirez la porte, et vous vous enfuirez, sans demeurer là davantage.

4. Le jeune homme, serviteur du prophète, alla donc aussitôt à Ramoth de Galaad.

5. Il entra au lieu où les principaux officiers de l'armée étaient assis, et il dit : O prince, j'ai un mot à vous dire. Jéhu lui dit : A qui d'entre nous voulez-vous parler? Il lui répondit : A vous, ô prince !

6. Jéhu se leva donc, et entra dans une chambre. Et le jeune homme lui répandit l'huile sur la tête, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël, le peuple du Seigneur.

7. Vous exterminerez la maison d'Achab, votre seigneur. Je vengerai ainsi de la main

1. Eliseus autem prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, et ait illi : Accinge lumbos tuos, et tolle lenticulam olei hanc in manu tua, et vade in Ramoth Galaad.

2. Cumque veneris illuc, videbis Jehu filium Josaphat filii Namsi : et ingressus suscitabis eum de medio fratrum suorum, et introduces in interius cubiculum.

3. Tenensque lenticulam olei, fundes super caput ejus, et dices : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel. Aperiesque ostium, et fugies, et non ibi subsistes

4. Abiit ergo adolescens puer prophetæ in Ramoth Galaad,

5. et ingressus est illuc : ecce autem principes exercitus sedebant, et ait : Verbum mihi ad te ô princeps. Dixitque Jehu : Ad quem ex omnibus nobis? At ille dixit : Ad te, ô princeps.

6. Et surrexit et ingressus est cubiculum : at ille fudit oleum super caput ejus, et ait : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Unxi te regem super populum Domini Israel,

7. et percuties domum Achab domini tui, et ulciscar sanguinem

ÿ. 1. — ¹ * Selon les rabbins, ce jeune prophète envoyé par Elisée pour sacrer hu, était Jonas. Il devait être alors fort jeune, car il ne parut comme prophète cinquante ans plus tard. *Voy.* la tab. de chr. et des proph.

— ² * Elie déjà avait reçu ordre de sacrer Jéhu pour roi d'Israël (3. *Rois*, 19, 16.); mais apparemment il n'eut pas le temps de le faire, ou plutôt le Seigneur aït de différer cette onction, et d'en laisser l'exécution à Elisée.

servorum meorum prophetarum, et sanguinem omnium servorum Domini de manu Jezabel.

8. Perdamque omnem domum Achab : et interficiam de Achab mینگentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel.

9. Et dabo domum Achab, sicut domum Jeroboam filii Nabat, et sicut domum Baasa filii Ahia.

10. Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui sepeliat eam. Aperuitque ostium, et fugit.

11. Jehu autem egressus est ad servos domini sui : qui dixerunt ei : Rectene sunt omnia ? quid venit insanus iste ad te ? Qui ait eis : Nostis hominem, et quid locutus sit.

12. At illi responderunt : Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis : Hæc et hæc locutus est mihi, et ait : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel.

13. Festinaverunt itaque, et unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub pedibus ejus, in similitudinem tribunalis, et cecinerunt tuba, atque dixerunt : Regnavit Jehu.

14. Conjuravit ergo Jehu filius Josaphat filii Namsi contra Joram : porro Joram obsederat Ramoth Galaad, ipse et omnis Israel, contra Hazaël regem Syriæ :

15. et reversus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percusserant eum Syri, præstantem contra Hazaël regem Syriæ. Dixitque Jehu : Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de

crucile de Jézabel ³ le sang des prophètes, mes serviteurs, et le sang de tous les prophètes du Seigneur.

8. Je perdrai toute la maison d'Achab, et je tuerai de la maison d'Achab jusqu'aux petits enfants, jusqu'aux animaux, depuis le premier jusqu'aux derniers dans Israël ⁴. 3. *Rois*, 21, 21.

9. Et je traiterai la maison d'Achab comme j'ai traité la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et la maison de Baasa, fils d'Ahia. 3. *Rois*, 15, 29. 16, 3.

10. Jézabel sera aussi mangée par les chiens dans le champ de Jezrahel, et il ne se trouvera personne pour l'ensevelir. Ensuite il ouvrit la porte et s'enfuit ⁵.

11. Jehu aussitôt entra au lieu où étaient les serviteurs de son maître, qui lui dirent : Tout va-t-il bien ⁶ ? Qu'est-ce que cet insensé vous est venu dire ⁷ ? Jehu leur dit : Vous connaissez le personnage et ce qu'il m'a pu dire ⁸.

12. Ils lui répondirent : Cela n'est point vrai ; mais contez-le nous plutôt *vous-même*. Jehu leur dit : Il m'a déclaré telle et telle chose, et il a ajouté : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël.

13. Ils se levèrent aussitôt ; et chacun d'eux prenant son manteau, ils le mirent sous ses pieds, en firent comme une espèce de trône, et sonnant de la trompette, ils s'écrièrent : Jehu est notre roi.

14. Jehu, fils de Josaphat, fils de Namsi, fit donc une conjuration contre Joram. Or Joram ayant déclaré la guerre à Hazaël, roi de Syrie, avait assiégé Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Israël ; *Pl. h.* 8, 28.

15. et ayant été blessé par les Syriens lorsqu'il combattait contre Hazaël, roi de Syrie, il était venu à Jezrahel pour se faire panser de ses blessures. Et Jehu dit : Donnez ordre, je vous prie, que personne ne s'enfuit hors de la ville ⁹, de peur qu'il

3. 7. — ³ c'est-à-dire dans Jézabel.

4. 8. — ⁴ Litt. : Et je tuerai d'Achab celui-là même qui urine contre le mur, et celui qui est renfermé et le dernier dans Israël. Voy. 3. *Rois*, 14, 10.

5. 10. — ⁵ * La conduite d'Elisée, soit en cette occasion, soit par rapport à Hazaël (*Pl. h.* 8, 12. 13.), ne peut s'expliquer que par une inspiration particulière de Dieu. En effet Dieu avait prédit (3. *Rois*, 21, 23.) la fin funeste de Jézabel, et ordonné (3. *Rois*, 19, 16.) la consécration royale qui est ici conférée à Jehu.

6. 11. — ⁶ Est-ce quelque chose de juste, de bon ?

7. Cet insensé, ce fanatique, qualifications injurieuses que recevaient trop souvent les prophètes et les enfants de Dieu parmi les gens du monde. Comp. *Jér.* 29, 26. Toutefois ceux mêmes qui outrageaient ainsi le prophète, crurent à sa mission (3. *Rois*, 12, 13.). Quelques-uns traduisent : Cet inspiré, en bonne part.

8. Est-ce *vous-mêmes* qui m'avez envoyé cet homme ?

9. 15. — ⁹ * Jehu était à Ramoth de Galaad avec les troupes d'Israël, lorsque le

n'aille en porter la nouvelle à Jezrahel.

16. Il partit aussitôt, et marcha vers Jezrahel où Joram était malade. Et Ochozias, roi de Juda, y était allé pour voir Joram.

17. La sentinelle donc qui était au haut de la tour de Jezrahel, vit Jéhu avec sa troupe qui venait, et il dit : Je vois une troupe de gens. Alors Joram dit : Prenez un chariot¹⁰, et envoyez-le au-devant de ces gens-là, et que celui qui le conduira leur dise : Apportez-vous la paix?

18. Celui donc qui était monté sur le chariot alla au-devant de Jéhu, et lui dit : Apportez-vous la paix? Jéhu lui répondit : Qu'y a-t-il de commun entre vous et la paix? Passez, et survez-moi. La sentinelle en donna aussitôt avis, et dit : Celui qu'on avait envoyé est allé à eux, mais il ne retourne point.

19. Joram en envoya encore un autre avec un autre chariot, qui¹¹ étant venu vers Jéhu, lui dit : Le roi m'a commandé de savoir de vous si vous apportez la paix? Qu'y a-t-il de commun entre vous et la paix, dit Jéhu? Passez, et suivez-moi.

20. La sentinelle en avertit aussitôt, et dit : Il est allé jusqu'à eux, mais il ne revient point. Celui qui s'avance paraît à sa démarche être Jéhu, fils de Namsi; car il vient avec une étrange précipitation¹².

21. Alors Joram dit : Qu'on mette les chevaux à mon chariot. Et les chevaux étant mis, Joram, roi d'Israël, et Ochozias, roi de Juda, marchèrent chacun dans leur chariot, allèrent au-devant de Jéhu, et le trouvèrent dans le champ de Naboth de Jezrahel.

22. Joram ayant vu Jéhu, lui dit : Apportez-vous la paix? Jéhu lui répondit : Quelle peut être cette paix, pendant que les fornications de Jézabel, votre mère¹³, et ses enchantements, règnent encore en tant de manières?

23. Joram aussitôt tournant bride¹⁴ et prenant la fuite, dit à Ochozias : Nous sommes trahis, Ochozias.

24. En même temps Jéhu banda son arc,

civitatem, ne vadat, et nuntiet in Jezrahel.

16. Et ascendit, ex profectus est in Jezrahel : Joram enim ægrotabat ibi, et Ochozias rex Juda descenderat ad visitandum Joram.

17. Igitur speculator qui stabat super turrim Jezrahel, vidit globum Jehu venientis, et ait : Video ego globum. Dixitque Joram : Tolle currum, et mitte in occursum eorum, et dicat vadens : Rectene sunt omnia?

18. Abiit ergo, qui ascenderat currum, in occursum ejus, et ait : Hæc dicit rex : Pacatane sunt omnia? Dixitque Jehu : Quid tibi et paci? transi, et sequere me. Nuntiavit quoque speculator, dicens : Venit nuntius ad eos, et non revertitur.

19. Misit etiam currum equorum secundum : venitque ad eos, et ait : Hæc dicit rex : Numquid pax est? Et ait Jehu : Quid tibi et paci? transi, et sequere me.

20. Nuntiavit autem speculator, dicens : Venit usque ad eos, et non revertitur : est autem incensus quasi incensus Jehu filii Namsi, præceps enim graditur.

21. Et ait Joram : Junge currum. Junxeruntque currum ejus, et egressus est Joram rex Israel, et Ochozias rex Juda, singuli in curribus suis, egressique sunt in occursum Jehu, et invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ.

22. Cumque vidisset Joram Jehu, dixit : Pax est Jehu? At ille respondit : Quæ pax? adhuc fornicationes Jezabel matris tuæ, et veneficia ejus multa vigent.

23. Convertit autem Joram manum suam, et fugiens ait ad Ochoziam : Insidiæ Ochozia.

24. Porro Jehu tetendit arcum

filis du prophète vint le sacrer. — Ramoth, ce semble, était prise, mais la forteresse tenait encore.

ÿ. 17. — ¹⁰ Dans l'hébr. : un cavalier.

ÿ. 19. — ¹¹ l'écuyer. Dans l'hébr. : le cavalier.

ÿ. 20. — ¹² * Dans l'hébr. : *in amentia*, avec folie, avec fureur. — Jéhu était d'un caractère austère, mais violent et emporté.

ÿ. 22. — ¹³ 3. Moys. 17, 7.

ÿ. 23. — ¹⁴ Litt. : tournant la main, tournant bride.

manu, et percussit Joram inter scapulas : et egressa est sagitta per cor ejus, statimque corruit in curru suo.

25. Dixitque Jehu ad Badacer ducem : Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitarum : memini enim quando ego et tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem hujus, quod Dominus onus hoc levaverit super eum, dicens :

26. Si non pro sanguine Naboth, et pro sanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus, reddam tibi in agro isto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, et projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

27. Ochozias autem rex Juda videns hoc, fugit per viam domus horti : persecutusque est eum Jehu, et ait : Etiam hunc percute in curru suo. Et percusserunt eum in ascensu Gaver, qui est juxta Jeblaam : qui fugit in Mageddo, et mortuus est ibi.

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum, et tulerunt in Jerusalem : sepelieruntque eum in sepulchro cum patribus suis in civitate David.

29. Anno undecimo Joram filii Achab, regnavit Ochozias super Judam,

30. venitque Jehu in Jezrahel. Porro Jezabel introitu ejus audito, depinxit oculos suos stibio, et ornavit caput suum, et respexit per fenestram

31 ingredientem Jehu per portam, et ait : Numquid pax potest esse Zambri, qui interfecit dominum suum?

ettrappa Joram d'une flèche entre les épaules. La flèche lui perça le cœur, et il tomba mort dans son chariot.

25. Jehu dit aussitôt à Badacer, capitaine de ses gardes : Prenez-le, et le jetez dans le champ de Naboth de Jezrahel ; car il me souvient que lorsque nous suivions Achab, son père, et que nous étions vous et moi dans un même chariot, le Seigneur prononça contre lui cette prophétie ¹⁵, en disant :

26. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, si je ne répands votre sang dans ce même champ pour le sang de Naboth, et pour le sang de ses enfants ¹⁶ que je vous ai vu répandre hier. Maintenant donc prenez-le, et le jetez dans le champ, selon la parole du Seigneur. 3. *Rois*, 21, 19.

27. Ce qu'Ochozias, roi de Juda, ayant vu, il s'enfuit par le chemin de la maison du jardin ¹⁷, et Jehu le poursuivit, et dit à ses gens : Qu'on tue aussi celui-ci dans son chariot. Ils le frappèrent au lieu où l'on monte à Gaver, qui est près de Jeblaam ; et s'étant enfui à Mageddo, il y mourut ¹⁸.

28. Ses serviteurs l'ayant mis sur son chariot, le portèrent à Jérusalem, et l'ensevelirent avec ses pères dans la ville de David.

29. La onzième année de Joram, fils d'Achab, Ochozias régna en Juda ¹⁹.

30. Jehu vint ensuite à Jezrahel. Et Jezabel ayant appris son arrivée, se peignit les yeux avec du noir ²⁰, mit ses ornements sur sa tête, et regarda par la fenêtre

31. Jehu entrant dans le palais, et lui dit : Peut-il y avoir quelque paix pour Zambri ²¹, qui a tué son maître ? 3. *Rois*, 16, 10.

ŷ. 25. — ¹⁵ prononça contre lui cette prédiction, pour lui faire connaître la punition qui l'attendait.

ŷ. 26. — ¹⁶ qui furent ainsi exécutés avec leur père, contrairement à la loi (5. *Moy.* 24, 16. *Pl. h.* 14, 6.).

ŷ. 27. — ¹⁷ et ensuite plus loin.

¹⁸ * Comp. 2. *Par.* 22, 9 et la remarque. — Selon quelques-uns, Ochozias s'enfuit de Mageddo à Samarie ; mais il y fut découvert et ramené à Mageddo, où il mourut.

ŷ. 29. — ¹⁹ comme associé au royaume, mais ce fut la deuxième année de Joram, après la mort de son père, qu'il devint roi. *Pl. h.* 8, 25.

ŷ. 30. — ²⁰ Les Orientaux, encore de nos jours, se peignent le tour des yeux avec de l'antimoine, ce qui dans leur idée rehausse la beauté, parce que les yeux en paraissent noirs et plus grands.

ŷ. 31. — ²¹ pour le second Zambri.

²² Zambri, qui avait mis à mort le roi Ela, fut bientôt réduit à se brûler lui-même dans son palais. Voy. 3. *Rois*, 16, 10-14. De même, vous, le meurtrier du roi vous portera malheur !

32. Jéhu levant la tête vers la fenêtre, dit : Qui est celle-là ²³? Et deux ou trois eunuques se penchèrent vers lui.

33. Jéhu leur dit : Jetez-la du haut en bas. Aussitôt ils la jetèrent *par la fenêtre*; et la muraille fut teinte de son sang, et elle fut foulée aux pieds des chevaux.

34. Après que Jéhu fut entré dans le palais pour boire et pour manger, il dit : Allez voir ce *qu'est devenue* cette malheureuse. En-sevelissez-la, parce qu'elle est fille de roi ²⁴.

35. Et étant allés pour l'ensevelir, ils n'en trouvèrent que le crâne, les pieds et l'extrémité des mains.

36. Et ils revinrent le dire à Jéhu qui dit : C'est ce que le Seigneur avait prononcé par Elie de Thesbé, son serviteur, en disant : Les chiens mangeront la chair de Jézabel dans le champ de Jezrahel.

37. Et la chair de Jézabel sera dans le champ de Jezrahel comme le fumier sur la face de la terre, et tous ceux qui passeront diront : Est-ce là cette Jézabel?

32. Levavitque Jehu faciem suam ad fenestram, et ait : Quæ est ista? et inclinaverunt se ad eum duo vel tres eunuchi.

33. At ille dixit eis : Præcipitate eam deorsum; et præcipitaverunt eam, aspersusque est sanguine paries, et equorum ungu læ conculcaverunt eam.

34. Cumque introgressus esset, ut comederet, biberetque, ait : Ite, et videte maledictam illam, et sepelite eam : quia filia regis est.

35. Cumque issent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam, et pedes, et summas manus.

36. Reversique nuntiaverunt ei. Et ait Jehu : Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten, dicens : In agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,

37. et erunt carnes Jezabel sicut stercus super faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant : Hæccine est illa Jezabel?

CHAPITRE X.

Jéhu extermine la race d'Achab, les prêtres et les adorateurs de Baal. Sa mort.

1. Or Achab avait soixante et dix fils dans Samarie. Jéhu écrivit donc des lettres qu'il envoya aux principaux de Samarie ¹, aux anciens et à ceux qui nourrissaient les enfants d'Achab ², par lesquelles il leur mandait :

2. Aussitôt que vous aurez reçu ces lettres, vous qui avez les enfants de votre maître, des chariots, des chevaux, des villes fortes et des armes,

3. choisissez le plus considérable d'entre les fils de votre maître, et celui qui vous

1. Erant autem Achab septuaginta filii in Samaria : scripsit ergo Jehu litteras, et misit in Samariam, ad optimates civitatis, et ad majores natu, et ad nutritios Achab, dicens :

2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios domini vestri, et currus, et equos, et civitates firmas, et arma,

3. eligite meliorem et eum qui vobis placuerit de filiis domini

ŷ. 32. — ²³ Dans l'hébr. : Qui est avec moi?

ŷ. 34. — ²⁴ * Jézabel était fille du roi de Tyr, femme du roi Achab, mère de Joram roi d'Israël, belle-mère de Joram roi de Juda, et aïeule d'Ochozias roi de Juda. — Et malgré tous ces titres, elle eut la fin qui est ici marquée. La justice de Dieu sait attendre les criminels jusque dans les palais et sur les trônes des rois.

ŷ. 1. — ¹ Dans l'hébr. : aux principaux d'Israël.

² à ceux qui étaient chargés d'élever les enfants d'Achab (ŷ. 6.).

vestri, et eum ponite super solium patris sui, et pugnate pro domo domini vestri.

4. Timuerunt illi vehementer, et dixerunt : Ecce duo reges non potuerunt stare coram eo, et quomodo nos valebimus resistere?

5. Miserunt ergo præpositi domus, et præfecti civitatis, et majores natu, et nutritii, ad Jehu, dicentes : Servi tui sumus, quæcumque jusseris faciemus, nec constituemus nobis regem : quæcumque tibi placeant, fac.

6. Rescripsit autem eis litteras secundo, dicens : Si mei estis, et obeditis mihi, tollite capita filiorum domini vestri, et venite ad me hac eadem hora cras in Jezrahel. Porro filii regis, septuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.

7. Cumque venissent litteræ ad eos, tulerunt filios regis, et occiderunt septuaginta viros, et posuerunt capita eorum in cophinis, et miserunt ad eum in Jezrahel.

8. Venit autem nuntius, et indicavit ei, dicens : Attulerunt capita filiorum regis. Qui respondit : Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ usque mane.

9. Cumque diluxisset, egressus est, et stans dixit ad omnem populum : Justi estis : si ego conjuravi contra dominum meum, et interfeci eum, quis percussit omnes hos?

10. Videte ergo nunc quoniam

plaira davantage, et établissez-le sur le trône de son père, et combattez pour la maison de votre seigneur³.

4. Ces gens furent saisis d'une grande crainte, et ils dirent : Deux rois n'ont pu subsister devant lui; et comment donc lui pourrions-nous résister?

5. Ainsi les maîtres du palais du roi⁴, les principaux officiers de la ville, les anciens et ceux qui nourrissaient les princes, envoyèrent dire à Jehu : Nous sommes vos serviteurs; nous ferons tout ce que vous nous commanderez. Nous ne nous choisisons point de roi; mais faites tout ce qui vous plaira.

6. Il leur écrivit une seconde fois, et leur manda : Si vous êtes à moi, et que vous vouliez m'obéir, coupez les têtes des fils de votre roi, et venez me les apporter⁵ demain à cette même heure, à Jezrahel. Or le roi Achab avait soixante et dix fils, qui étaient nourris chez les premières personnes de la ville⁶.

7. Lorsque ces personnes eurent reçu les lettres de Jehu, ils prirent les soixante et dix fils du roi, et les tuèrent. Ils mirent leurs têtes dans des corbeilles, et les envoyèrent à Jezrahel.

8. On vint donc donner cette nouvelle à Jehu, et ses gens lui dirent : Ils ont apporté les têtes des enfants du roi. Et il leur dit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte, jusqu'à demain matin.

9. Le lendemain il sortit au point du jour, et s'arrêtant devant tout le peuple, il leur dit : Vous êtes justes⁷; si j'ai conjuré contre mon seigneur, et si je l'ai tué, qui est celui qui a tué tous ceux-ci⁸?

10. Considérez donc maintenant qu'il n'est

3. 3. —³ contre moi. La lettre était insidieuse et menaçante.

4. 5. —⁴ de la famille royale.

5. 6. —⁵ Litt. : et venez vers moi demain etc. — venez avec elles.

6. 6. C'était l'usage que les princes fissent élever leurs enfants par les meilleures familles. Comp. 2. Par. 11, 23. — Ce grand nombre de fils qu'avait Achab ne doit pas paraître incroyable. Gédéon en avait autant (Jud. 8, 30.), et l'on voit dans les Écritures plusieurs autres exemples de familles qui n'étaient guère moins nombreuses. Voy. le pass. ci-dess. du Par. Jug. 10, 3. et pl. b. 5. 14. — La polygamie, qui était alors permise et commune, pouvait en certains cas favoriser cette grande multiplication, quoiqu'en soi elle ait pour effet d'énerver et de détruire les populations, comme on le voit par l'état de la population turque de nos jours.

7. 9. —⁷ innocents.

8. Ne voyez-vous pas que ce n'est pas là une entreprise qui vienne de moi, mais que la main de Dieu est là? Je ne suis que l'instrument de la vengeance divine. — La vengeance terrible que Jehu exerce contre la maison d'Achab et contre celle d'Ochozias, ne doit pas être entièrement excusée par la raison seule qu'elle entrainait dans les vues de la Providence. Dieu se sert de la malice des hommes pour l'exécution de ses desseins, mais ils ne sont pas pour cela exempts de crime ou de reproche. Voy. Osee, 1, 4. 5.

tombé en terre ⁹ aucune des paroles que le Seigneur avait prononcées contre la maison d'Achab, et que le Seigneur a accompli *tout* ce qu'il avait prédit par son serviteur Elie. 3. *Rois*, 21, 29.

11. Jéhu fit mourir ensuite tout ce qui restait de la maison d'Achab dans Jezrahel, tous les grands de sa cour, ses amis et les prêtres qui étaient à lui, en sorte qu'il ne resta rien de ce qui avait eu quelque liaison à sa personne.

12. Après cela il vint à Samarie : et lorsqu'il était en chemin près d'une cabane de pasteur ¹⁰,

13. il trouva les frères d'Ochozias ¹¹, roi de Juda, et il leur dit : Qui êtes-vous? Ils lui répondirent : Nous sommes les frères d'Ochozias : Nous étions venus ici pour saluer les fils du roi et les fils de la reine.

14. Et Jéhu dit à ses gens : Prenez-les vifs. Et les ayant pris ainsi, ils les menèrent à une citerne près de cette cabane, où ils les égorgèrent, sans en laisser échapper un seul de quarante-deux qu'ils étaient.

15. Etant parti de là, il trouva Jonadab, fils de Réchab ¹², qui venait au-devant de lui, et il le salua ¹³ et lui dit : Avez-vous le cœur droit à mon égard, comme le mien l'est à l'égard du vôtre? Oui, lui répondit Jonadab. S'il est ainsi, dit Jéhu, donnez-moi la main. Jonadab la lui ayant présentée, Jéhu le fit monter dans son chariot ¹⁴,

16. et lui dit : Venez avec moi, et vous verrez mon zèle pour le Seigneur. Et l'ayant fait asseoir *ainsi* dans son chariot,

17. il le mena à Samarie. Etant entré dans la ville, il fit tuer tous ceux qui étaient restés à Samarie de la maison d'Achab, sans en épargner un seul ¹⁵, selon la parole que le Seigneur avait prononcée par Elie.

18. En même temps Jéhu fit assembler

non cecidit de sermonibus Domini in terram, quos locutus est Dominus super domum Achab, et. Dominus fecit quod locutus est in manu servi sui Elie.

11. Percussit igitur Jehu omnes, qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, et universos optimates ejus, et notos, et sacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquiæ.

12. Et surrexit, et venit in Samariam : Cumque venisset ad cameram pastorum in via,

13. invenit fratres Ochoziæ regis Juda, dixitque ad eos : Quinam estis vos? Qui responderunt : Fratres Ochoziæ sumus, et descendimus ad salutandos filios regis, et filios reginæ.

14. Qui ait : Comprehendite eos vivos. Quos cum comprehendisissent vivos, jugulaverunt eos in cisterna juxta cameram, quadraginta duos viros, et non reliquit ex eis quemquam.

15. Cumque abiisset inde, invenit Jonadab filium Rechab in occursum sibi, et benedixit ei. Et ait ad eum : Numquid est cor tuum rectum, sicut cor meum cum corde tuo? Et ait Jonadab : Est. Si est, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in curru :

16. dixitque ad eum : Veni mecum, et vide zelum meum pro Domino. Et impositum in curru suo,

17. duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria usque ad unum, juxta verbum Domini, quod locutus est per Eliam.

18. Congregavit ergo Jehu om-

§. 10. — ⁹ qu'il n'est rien resté sans accomplissement.

§. 12. — ¹⁰ Dans l'hébr. : ... et il vint à Samarie, à savoir à Beth-Eked, à la Maison des liens, où les pasteurs liaient leurs brebis pour les tondre.

§. 13. — ¹¹ les fils de ses frères; car ses frères mêmes avaient été massacrés par les Arabes. Voy. 2. *Par.* 21, 17.

§. 15. — ¹² Réchab, père de Jonadab, était un Cinéen, descendant de Jéthro et chef d'une famille pieuse, dont parle Jérémie, 35.

¹³ Litt. : il le bénit — il le salua.

¹⁴ La pieuse famille de Réchab fut toujours en grande estime et veneration. Jéhu attachait un grand prix à l'avoir dans son parti.

§. 17. — ¹⁵ Litt. : jusqu'à un seul, — sans en excepter un seul.

nem populum, et dixit ad eos : Achab coluit Baal parum, ego autem colam eum amplius.

19. Nunc igitur omnes prophetas Baal, et universos servos ejus, et cunctos sacerdotes ipsius, vocate ad me : nullus sit qui non veniat, sacrificium enim grande est mihi Baal : quicumque defuerit, non vivet. Porro Jehu faciebat hoc insidieuse, ut disperderet cultores Baal.

20. Et dixit : Sanctificate diem solemnem Baal. Vocavitque,

21. et misit in universos terminos Israël, et venerunt cuncti servi Baal : non fuit residuus ne unus quidem qui non veniret. Et ingressi sunt templum Baal : et repleta est domus Baal, a summo usque ad summum.

22. Dixitque his qui erant super vestes : Proferte vestimenta universis servis Baal. Et protulerunt eis vestes.

23. Ingressusque Jehu, et Jonadab filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal : Perquirite, et videte, ne quis forte vobiscum sit de servis Domini, sed ut sint servi Baal soli.

24. Ingressi sunt igitur ut facerent victimas et holocausta : Jehu autem præparaverat sibi foris octoginta viros, et dixerat eis : Quicumque fugerit de hominibus his, quos ego adduxero in manus vestras, anima ejus erit pro anima illius.

25. Factum est autem, cum completum esset holocaustum, præcepit Jehu militibus et ducibus suis : Ingreimini, et percutite eos, nullus evadat. Percusseruntque eos in ore gladii, et projeperunt milites et duces : et ierunt in civitatem templi Baal,

26. et protulerunt statuum de fano Baal, et combusserunt,

tout le peuple, et il leur dit : Achab a rendu quelque honneur à Baal ; mais je veux lui en rendre plus que lui. 3. *Rois*, 16, 31.

19. Qu'on me fasse donc venir maintenant tous les prophètes de Baal, tous ceux qui le servent et tous ses prêtres : qu'il n'y en manque pas un seul ; car je veux faire un grand sacrifice à Baal. Quiconque ne s'y trouvera pas sera puni de mort. Or ceci était un piège que Jehu tendait aux adorateurs de Baal pour les exterminer tous.

20. Jehu dit encore : Qu'on publie une fête solennelle à l'honneur de Baal.

21. Et il envoya dans toutes les terres d'Israël pour appeler tous les serviteurs de Baal, qui y vinrent tous sans qu'il en manquât un seul. Ils entrèrent dans le temple de Baal, et la maison de Baal en fut remplie depuis un bout jusqu'à l'autre.

22. Il dit ensuite à ceux qui gardaient les vêtements : Donnez des vêtements à tous les serviteurs de Baal¹⁶, et ils leur en donnèrent.

23. Et Jehu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab, fils de Réchab, dit aux adorateurs de Baal : Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous aucun des serviteurs du Seigneur, mais seulement les adorateurs de Baal.

24. Ils entrèrent donc dans le temple pour offrir leurs victimes et leurs holocaustes. Or Jehu avait donné ordre à quatre-vingts hommes de se tenir tout prêts hors du temple, et il leur avait dit : S'il s'échappe un homme seulement de tous ceux que je vous livrerai entre les mains, votre vie¹⁷ me répondra de la sienne.

25. Après donc que l'holocauste eut été offert, Jehu donna l'ordre à ses soldats et à ses officiers, et leur dit : Entrez, tuez, et qu'il ne s'en sauve pas un seul. Et les officiers et les soldats les firent tous passer au fil de l'épée, et les jetèrent hors du temple. Ils allèrent ensuite à la ville, où était le temple de Baal¹⁸.

26. Ils tirèrent du temple la statue de Baal, et l'ayant brisée, ils la brûlèrent.

†. 22. — ¹⁶ des vêtements pour les prêtres de l'idole, et des habits de fête pour le reste des convives. Les divers cultes idolâtriques se distinguaient à la diversité des vêtements.

†. 24. — ¹⁷ Litt. : son âme répondra etc. — l'âme de celui qui en laissera échapper un seul.

†. 25. — ¹⁸ dans l'endroit le plus saint, où la statue était dressée ; d'autres traduisent : Et ils allaient à la ville de Béth-Baal ; autrement de ville en ville. D'autres autrement.

27. Ils détruisirent aussi le temple de Baal, et ils firent à la place un lieu destiné pour les besoins de la nature ¹⁹, qui y est demeuré jusqu'aujourd'hui.

28. Ainsi Jéhu extermina Baal d'Israël.

29. Mais il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël; et il ne quitta point les veaux d'or qui étaient à Béthel et à Dan. 3. *Rois*, 12, 28.

30. Le Seigneur dit donc à Jéhu : Parce que vous avez accompli avec soin ce qui était juste, et ce qui était agréable à mes yeux, et que vous avez exécuté contre la maison d'Achab tout ce que j'avais dans le cœur, vos enfants seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération ²⁰. *Pl. b.* 13, 12.

31. Or Jéhu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loi du Seigneur Dieu d'Israël, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam qui avait fait pécher Israël.

32. En ce temps-là le Seigneur commença à se lasser d'Israël ²¹. Et Hazaël les tailla en pièces dans toutes leurs frontières,

33. depuis le Jourdain, vers l'orient. Il ruina tout le pays de Galaad et ²² de Gad, de Ruben et de Manassé, depuis Aroer, qui est le long du torrent d'Arnon, et Galaad ²³, et Basan.

34. Le reste des actions de Jéhu, tout ce qu'il a fait, et sa valeur dans la guerre, a été décrit au Livre des annales des rois d'Israël.

35. Et Jéhu s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie. Et son fils Joachaz régna en sa place ²⁴.

36. Le temps que Jéhu régna sur Israël, en Samarie, fut de vingt-huit ans.

27. et comminuerunt eam. Destruerunt quoque ædem Baal, et fecerunt pro ea latrinas usque in diem hanc.

28. Delevit itaque Jehu Baal de Israel :

29. verumtamen a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, non recessit, nec dereliquit vitulos aureos, qui erant in Bethel, et in Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu : Quia studiose egisti quod rectum erat, et placebat in oculis meis, et omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab : filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel.

31. Porro Jehu non custodivit ut ambularet in lege Domini Dei Israel in toto corde suo : non enim recessit a peccatis Jeroboam, qui peccare fecerat Israel.

32. In diebus illis cœpit Dominus tædere super Israel : percussitque eos Hazael in universis finibus Israel,

33. a Jordane contra orientalem plagam, omnem terram Galaad, et Gad, et Ruben, et Manasse, ab Aroer, quæ est super torrentem Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Reliqua autem verborum Jehu, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, nomme hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

35. Et dormivit Jehu cum patribus suis, sepelieruntque eum in Samaria : et regnavit Joachaz filius ejus pro eo.

36. Dies autem, quos regnavit Jehu super Israel, viginti et octo anni sunt, in Samaria.

ÿ. 27. — ¹⁹ un lieu d'aisance, un cloaque.

ÿ. 30. — ²⁰ Jéhu, selon toute apparence, reçut cette promesse comme récompense aussitôt après l'extermination de la maison d'Achab et l'extirpation du culte de Baal, bien que par là, ainsi que le remarque saint Augustin, Dieu ne voulût nullement justifier ni les mensonges (ÿ. 18-20.) qu'il se permit pour atteindre son but, ni le culte des veaux d'or, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il maintint par politique.

ÿ. 32. — ²¹ comme il le montra par la séparation de certaines parties du pays, ce que fait entendre en même temps l'expression hébraïque.

ÿ. 33. — ²² à savoir.

²³ jusqu'au nord de Galaad et du Basan, contrées qui étaient situées hors des frontières d'Israël.

ÿ. 35. — ²⁴ *Voy. pl. b 13, 1.*

CHAPITRE XI.

Cruauté d'Athalie. Joas est établi roi.

1. Athalia vero mater Ochoziæ, videns mortuum filium suum, surrexit, et interfecit omne semen regium.

2. Tollens autem Josaba filia regis Joram, soror Ochoziæ, Joas filium Ochoziæ, furata est eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, et nutricem ejus, de triclinio : et abscondit eum a facie Athaliæ, ut non interficeretur.

3. Eratque cum ea sex annis clam in domo Domini : porro Athalia regnavit super terram.

4. Anno autem septimo misit Joiada, et assumens centuriones et milites, introduxit ad se in templum Domini, pepigitque cum eis fœdus : et adjurans eos in domo Domini, ostendit eis filium regis :

5. et præcepit illis, dicens : Iste est sermo, quem facere debetis :

6. Tertia pars vestrum introeat sabbato, et observet excubias domus regis. Tertia autem pars sit ad portam Sur : et tertia pars sit ad portam, quæ est post habitaculum scutariorum : et custodietis excubias domus Messa.

1. Athalie, mère d'Ochozias, voyant son fils mort¹, s'éleva contre les princes de la race royale, et les fit tous tuer². 2. *Par.* 22, 10.

2. Mais Josaba, fille du roi Joram, sœur d'Ochozias, prit Joas, fils d'Ochozias, avec sa nourrice qu'elle fit sortir de sa chambre³, et le déroba du milieu des enfants du roi, lorsqu'on les tuait, et lui sauva la vie, le tenant caché, sans qu'Athalie le pût savoir.

3. Il fut six ans avec sa nourrice, en secret, dans la maison du Seigneur⁴. Et Athalie pendant régna sur la terre de Juda.

4. La septième année Joiada⁵ envoya quêrir les centeniers et les soldats. Il les fit entrer dans le temple du Seigneur⁶, et fit un traité avec eux, et leur fit prêter le serment dans la maison du Seigneur, en leur montrant le fils du roi.

5. Et il leur donna cet ordre : Voici ce que vous devez faire :

6. Vous vous diviserez en trois bandes. La première qui entrera en semaine⁷ fera garde à la maison du roi⁸; la seconde sera à la porte de Sur⁹; et la troisième, à la porte qui est derrière la maison de ceux qui portent les boucliers¹⁰ : et vous ferez garde à la maison de Messa¹¹.

ÿ. 1. — ¹ *Voy. pl. h. 9, 27. 28.*

² pour régner elle-même.

ÿ. 2. — ³ D'autr. trad. : dans la chambre des lits (des prêtres dans le temple).

ÿ. 3. — ⁴ dans un appartement de l'édifice attenant au temple.

ÿ. 4. — ⁵ le grand prêtre, époux de Josabeth. Cet homme, également sage, zélé et pieux, s'efforça, par l'inspiration divine, de placer l'héritier légitime sur le trône. — ⁶ Joiada, comme grand prêtre, grand juge et allié à la famille royale par Josabeth, son épouse, qui était sœur d'Ochozias, jouissait nécessairement d'une immense autorité.

⁷ Les chefs, d'après 2. *Par.* 23, 1. 2. étaient Lévites, et par conséquent placés sous son autorité.

ÿ. 6. — ⁷ Chaque semaine le service changeait.

⁸ à l'appartement où se trouvait le jeune roi, dans l'intérieur du temple.

⁹ D'après 2. *Par.* 23, 5. une des principales portes du temple, vraisemblablement celle qui regardait la ville.

¹⁰ des gardes du corps. Il fit occuper la principale entrée du temple où le roi était.

¹¹ c'est-à-dire la maison des tributs, des victimes et des dous (c'est-à-dire sur le temple). Quelques-uns entendent une construction attenant au temple; d'autres traduisent : Faites la garde sur la maison, afin qu'il ne s'y élève aucun trouble. D'autres autrement.

7. Que les deux bandes de votre corps qui sortiront de semaine ¹², fassent garde à la maison du Seigneur auprès du roi.

8. Vous vous tiendrez auprès de sa personne ayant les armes à la main. Si quelqu'un entre dans le temple, qu'il soit tué. Et vous vous tiendrez avec le roi lorsqu'il entrera ou qu'il sortira.

9. Les centeniers exécutèrent tout ce que le pontife Joïada leur avait ordonné; et tous prenant leurs gens qui entraient en semaine avec ceux qui en sortaient, ils vinrent trouver le pontife Joïada.

10. Et il leur donna les lances et les armes ¹³ du roi David, qui étaient dans la maison du Seigneur ¹⁴. 2. Par. 16, 22.

11. Ils se tinrent donc tous rangés auprès du roi, ayant les armes à la main, depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche de l'autel et du temple ¹⁵.

12. Il leur présenta ensuite le fils du roi, et lui mit sur la tête le diadème, et *entre les mains* le livre de la loi ¹⁶. Ils l'établirent roi, ils le sacrèrent ¹⁷ et frappant des mains, ils crièrent : Vive le roi !

13. Athalie entendit le bruit du peuple qui accourait ; et entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

14. elle vit le roi assis sur son trône, selon la coutume, et les chantres et les trompettes auprès de lui, et tout le peuple dans la réjouissance et sonnant de la trompette. Alors elle déchira ses vêtements, et elle s'écria : Trahison ! trahison !

15. Alors Joïada fit ce commandement aux centeniers qui commandaient les troupes,

7. Duæ vero partes e vobis, omnes egredientes sabbato, custodiendæ excubias domus Domini circa regem.

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris : si quis autem ingressus fuerit septem templi, interficiatur : eritisque cum rege introeunte et egrediente.

9. Et fecerunt centuriones, juxta omnia quæ præceperat eis Joiada sacerdos : et assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum, cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joiadam sacerdotem.

10. Qui dedit eis hastas, et arma regis David, quæ erant in domo Domini.

11. Et steterunt singuli habentes arma in manu sua, a parte templi dextera, usque ad partem sinistram altaris et ædis, circum regem.

12. Produxitque filium regis, et posuit super eum diademam, et testimonium : feceruntque eum regem, et unxerunt : et plaudentes manu, dixerunt : Vivat rex.

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis : et ingressa ad turbas in templum Domini,

14. vidit regem stantem super tribunal juxta morem, et cantores et tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem, et canentem tubis : et scidit vestimenta sua, clamavitque : Conjunctio, conjunctio.

15. Præcepit autem Joiada centurionibus, qui erant super exer-

ŷ. 7. — ¹² Les deux gardes, celle qui entrera et celle qui sortira (ŷ. 9.).

ŷ. 10. — ¹³ Dans l'hébr. : les boucliers.

¹⁴ * David et d'autres princes avaient offert au temple leurs armes en mémoire et pour reconnaissance des victoires qu'ils avaient remportées; et ces armes se conservaient dans un lieu particulier, et un prêtre en avait la garde (2. Par. 23, 9.). — Le temple même, par sa situation, était une forte citadelle, et il servit de forteresse sous les Asmonéens et durant le siège de Tite.

ŷ. 11. — ¹⁵ Les rangs se tenaient au côté septentrional et méridional du sanctuaire, et environnaient ainsi en même temps l'autel et l'habitation du roi, qui apparemment était caché dans une chambre de l'édifice, au milieu.

ŷ. 12. — ¹⁶ Litt. : Il mit sur lui le diadème et le témoignage, — c'est-à-dire le livre de la loi; ou bien il le plaça devant lui. Voy. 5. Moys. 17, 18. — * Il est probable que le roi jura sur ce livre fidélité à Dieu, en même temps qu'on lui prêta à lui-même serment de fidélité. Ce qui confirmerait ce sentiment, c'est ce qui est marqué ŷ. 17. du renouvellement de l'alliance entre Dieu, le roi et le peuple.

¹⁷ * On ne voit pas qu'on fit la cérémonie du sacre même pour les rois de Juda, si ce n'est lorsqu'il pouvait y avoir des compétiteurs au trône. C'est ainsi que Salomon fut sacré à cause d'Adonias, et Joas, parce qu'Athalie avait usurpé le trône.

citum, et ait eis : Educite eam extra septa templi, et quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim sacerdos : Non occidatur in templo Domini.

16. Imposueruntque ei manus, et impegerunt eam per viam introitus equorum, juxta palatium, et interfecta est ibi.

17. Pepigit ergo Joiada frædus inter Dominum, et inter regem, et inter populum, ut esset populus Domini, et inter regem et populum.

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, et destruxerunt aras ejus, et imagines contriverunt valide : Mathan quoque sacerdotem Baal occiderunt coram altari. Et posuit sacerdos custodias in domo Domini.

19. Tulitque centuriones, et Cerethi et Phelethi legiones, et omnem populum terræ, deduxeruntque regem de domo Domini : et venerunt per viam portæ scutariorum in palatium, et sedit super thronum regum.

20. Lætatusque est omnis populus terræ, et civitas conquievit : Athalia autem occisa est gladio in domo regis.

21. Septemque annorum erat Joas, cum regnare cœpisset.

et leur dit : Emmenez-la hors du temple ; et si quelqu'un la suit, qu'il soit tué par l'épée. Car le pontife avait dit ¹⁸ : Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

16. *Les officiers* se saisirent donc de sa personne, et ils la menèrent par force dans le chemin par où passaient les chevaux auprès du palais ; et elle fut tuée en ce lieu-là.

17. Joïada en même temps fit une alliance entre le Seigneur, le roi et le peuple, afin qu'il fût le peuple du Seigneur, et entre le peuple et le roi.

18. Et tout le peuple étant entré dans le temple de Baal, ils renversèrent ses autels, brisèrent ses images en cent pièces ¹⁹, et tuèrent Mathan, prêtre de Baal, devant l'autel. Le pontife mit des gardes ²⁰ dans la maison du Seigneur.

19. Il prit *avec lui* les centeniers et les légions de Céreth et de Phéleth avec tout le peuple, et ils conduisirent le roi hors de la maison du Seigneur, et passèrent par l'entrée où logeaient ceux qui portaient les boucliers, qui menait au palais. Et Joas s'assit sur le trône des rois ²¹.

20. Tout le peuple fit une grande réjouissance, et la ville demeura en paix, Athalie ayant été tuée par l'épée dans la maison du roi.

21. Joas avait sept ans lorsqu'il commença à régner.

CHAPITRE XII.

Règne de Joas. Tribut du temple. Sa mort.

1. Anno septimo Jehu, regnavit Joas : et quadraginta annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Sebia de Bersabee.

2. Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus, quibus docuit eum Joiada sacerdos.

1. La septième année de Jéhu, Joas commença à régner ¹, et il régna quarante ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Sébia, et elle était de Bersabée.

2. Il régna justement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le pontife Joïada.

ÿ. 15. — ¹⁸ pensé.

ÿ. 18. — ¹⁹ Litt. : brisèrent ses images avec violence. — D'après l'hébr. : ils renversèrent aussi le bâtiment.

²⁰ Vcy. 2. Par. 23, 18. 19.

ÿ. 19. — ²¹ * sans doute sur le magnifique trône d'ivoire qu'avait fait Salomon (3. Rois, 10, 18.).

ÿ. 1. — ¹ L'an du monde 3126, avant J.-C. 878.

3. Il n'ôta pas néanmoins les hauts lieux, et le peuple y immolait encore et y offrait de l'encens².

4. Alors Joas dit aux prêtres: *Que les prêtres prennent tout l'argent consacré, qui sera apporté dans le temple du Seigneur par ceux qui passent³ et qui l'offrent à Dieu⁴ pour le prix de leur âme⁵, ou qui font d'eux-mêmes au temple des dons volontaires⁶.*

5. Que les prêtres, chacun selon son rang, prennent cet argent⁷, et qu'ils en fassent les réparations de la maison du Seigneur, lorsqu'ils verront quelque chose qui ait besoin d'être réparé.

6. Mais les prêtres n'avaient point fait ces réparations du temple jusqu'à la vingt-troisième année du règne de Joas⁸.

7. Le roi fit donc venir devant lui le pontife Joiada et les prêtres, et leur dit: Pourquoi ne faites-vous point les réparations du temple? Ne recevez donc plus l'argent, selon l'ordre de votre ministère, mais rendez-le, afin qu'on l'emploie aux réparations du temple⁹.

8. Et il ordonna que les prêtres ne recevraient plus à l'avenir l'argent du peuple, et qu'ils ne seraient point aussi chargés des réparations de la maison du Seigneur.

9. Alors le pontife Joiada prit un coffre, et fit faire une ouverture par-dessus; et il le mit auprès de l'autel, à main droite¹⁰ de ceux qui entraient dans la maison du Sei-

3. Verumtamen excelsa non abstulit: adhuc enim populus immolabat, et adolebat in excelsis incensum.

4. Dixitque Joas ad sacerdotes: Omnem pecuniam sanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini a prætereuntibus, quæ offeretur pro pretio animæ, et quam sponte et arbitrio cordis sui inferunt in templum Domini:

5. accipiant illam sacerdotes juxta ordinem suum, et instaurent sarta tecta domus, si quid necessarium viderent instauracione

6. Igitur usque ad vigesimum tertium annum regis Joas, non instauraverunt sacerdotes sarta tecta templi.

7. Vocavitque rex Joas Joiadam pontificem et sacerdotes, dicens eis: Quare sarta tecta non instauratis templi? nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum, sed ad instauracionem templi reddite eam.

8. Prohibitique sunt sacerdotes ultra accipere pecuniam a populo, et instaurare sarta tecta domus.

9. Et tulit Joiada pontifex gazophylacium unum, aperivitque foramen desuper, et posuit illud juxta altare ad dexteram ingre-

ÿ. 3. —² Voy. 3. Rois, 15, 14.

ÿ. 4. —³ dans le dénombrement. Voy. 2. Moys. 30, 11. 12. D'autres entendent ce que les étrangers offraient. Dans l'hébr. : l'argent, la monnaie qui a cours.

⁴ Litt. : et l'argent qui est offert à Dieu.

⁵ La cote personnelle d'un demi-sicle (2. Moys. 30, 11. et suiv.), qui dans la suite devint un tribut annuel pour le temple. Comp. 2. Esdr. 10, 32.

⁶ L'hébreu de ce verset peut se traduire : Et Joas dit aux prêtres : Tout l'argent des saintetés (consacré au temple), qui sera apporté à la maison de Dieu, l'argent qui passe (qui a cours) ; pour chacun, l'argent des âmes, sa quotité ; tout l'argent qu'il plaira à chacun d'offrir à la maison de Dieu ; ÿ. 5. les prêtres le prendront pour eux... Par où l'on voit que les sommes recueillies pour la réparation du temple se composaient : 1° du tribut dû au temple, c'est-à-dire du demi-sicle que chaque Israélite, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, payait pour le tabernacle ou le temple (2. Moys. 30, 12.) ; 2° du prix du rachat des âmes vivantes, ou des animaux qui appartenaient au Seigneur, selon l'estimation de la loi (3. Moys. 27.) ; 3° des dons volontaires que chacun pouvait offrir.

ÿ. 5. —⁷ Dans l'hébr. : de ceux qui lui sont connus.

ÿ. 6. —⁸ Comme on ignore en quelle année de son règne Joas donna aux prêtres l'ordre de ramasser de l'argent pour les réparations du temple, on ne peut dire combien de temps il s'écoula depuis cette époque jusqu'à sa vingt-troisième année.

ÿ. 7. —⁹ Les prêtres ne devaient plus recevoir aucun argent pour eux-mêmes, et ils devaient de plus dépenser celui qu'ils avaient reçu et qu'ils conservaient.

ÿ. 9. —¹⁰ par conséquent dans le parvis des prêtres. Plus tard, dans le second

dientium domum Domini, mitebantque in eo sacerdotes, qui custodiebant ostia, omnem pecuniam, quæ deferebatur ad templum Domini.

10. Cumque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba regis, et pontifex, effundebantque et numerabant pecuniam, quæ inveniebatur in domo Domini :

11. et dabant eam juxta numerum atque mensuram, in manu eorum qui præerant cæmentariis domus Domini : qui impendebant eam in fabris lignorum, et in cæmentariis iis, qui operabantur in domo Domini,

12. et sarta tecta faciebant : et in iis qui cædebant saxa, et ut emerent ligna, et lapides, qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domus Domini, in universis quæ indigebant expensa ad muniendam domum.

13. Verumtamen non fiebant ex eadem pecunia hydriæ templi Domini, et fuscinulæ, et thuribula, et tubæ, et omne vas aureum et argenteum, de pecunia quæ inferebatur in templum Domini :

14. iis enim qui faciebant opus, dabatur ut instauraretur templum Domini :

15. et non fiebat ratio iis hominibus, qui accipiebant pecuniam ut distribuèrent eam artificibus, sed in fide tractabant eam.

16. Pecuniam vero pro delicto, et pecuniam pro peccatis, non inferebant in templum Domini, quia sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazaël rex Syriæ, et pugnabat contra Geth,

gneur. Et les prêtres qui gardaient les portes, y mettaient tout l'argent qui s'apportait au temple du Seigneur.

10. Lorsqu'ils voyaient qu'il y avait trop d'argent dans le tronc, le secrétaire du roi venait avec le pontife, et ils en tiraient et comptaient l'argent qui s'était trouvé dans la maison du Seigneur :

11. et ils le donnaient par compte et par poids ¹¹ entre les mains des personnes qui avaient la conduite de ceux qui travaillaient à la fabrique du temple. Et cet argent était employé pour les charpentiers et pour les maçons qui faisaient les réparations de la maison du Seigneur,

12. et pour les tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois et des pierres qu'on faisait polir ; et pour toute la dépense de ce qui était nécessaire aux réparations et au rétablissement de la maison du Seigneur.

13. On ne faisait point néanmoins de cet argent qui était apporté au temple du Seigneur, les vaisseaux du temple du Seigneur, les fourchettes, les encensoirs, les trompettes et tous les vases d'or et d'argent ¹³.

14. On donnait cet argent à ceux qui avaient soin de faire faire les réparations du temple du Seigneur :

15. et on n'en redemandait point compte à ceux qui le recevaient pour le distribuer aux ouvriers ; mais ils l'employaient de bonne foi.

16. On ne portait point dans le temple du Seigneur l'argent qui était donné pour les fautes et pour les péchés ¹⁶, parce qu'il appartenait aux prêtres ¹⁶.

17. Alors Hazaël, roi de Syrie, vint mettre le siège devant Geth ¹⁷, et il la prit ; et il

temple, des troncs furent placés dans le parvis des femmes, afin qu'elles aussi pussent y déposer leurs offrandes. Voy. 2. Par. 24, 8.

§. 11. — ¹¹ Litt. : par mesure — par poids. — * L'argent monnayé était alors peu connu.

§. 13. — ¹³ * Il n'y a point de contradiction entre ce qui est ici marqué et ce qu'on lit 2. Par. 24, 14. ; car on ne se servit de l'argent recueilli pour faire des vases qu'après l'achèvement des réparations.

§. 16. — ¹⁶ Litt. : l'argent des sacrifices pour les délits et des sacrifices pour les péchés.

¹⁶ Voy. 3. Moys. 5, 15. 16. 4. Moys. 5, 6 et suiv.

§. 17. — ¹⁷ Dieu permit cette irruption pour punir Joas qui, après la mort de Joïada, s'abandonna à tous les vices, et tomba même dans l'idolâtrie. Voy 2. Par.

tourna visage pour marcher vers Jérusalem.

18. C'est pourquoi Joas, roi de Juda, prit tout l'argent consacré, que Josaphat, Joram et Ochozias, ses pères et rois de Juda, et lui-même, avaient offert au temple ¹⁶, et tout ce qui se put trouver d'argent dans les trésors du temple du Seigneur et dans le palais du roi, et il l'envoya à Hazaël, roi de Syrie, qui se retira de Jérusalem ¹⁷.

19. Le reste des actions de Joas et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

20. Or les serviteurs de Joas firent une conspiration entre eux, et ils s'élevèrent contre lui et le tuèrent en sa maison de Mello ¹⁸, à la descente de Sella.

21. Josachar, fils de Sémaath, et Josabad, fils de Somer, ses serviteurs, le tuèrent. Et étant mort, il fut enseveli avec ses pères dans la ville de David ¹⁹, et Amasias, son fils, régna en sa place ²⁰.

cepitque eam : et direxit faciem suam ut ascenderet in Jerusalem.

18. Quam ob rem tulit Joas rex Juda omnia sanctificata, quæ consecraverant Josaphat et Joram et Ochozias, patres ejus, reges Juda, et quæ ipse obtulerat : et universum argentum, quod inveniri potuit in thesauris templi Domini, et in palatio regis : misitque Hazaeli regi Syriæ, et recessit ab Jerusalem.

19. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

20. Surrexerunt autem servi ejus, et conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello in descensu Sella.

21. Josachar namque filius Semath, et Jozabad filius Somer, servi ejus, percusserunt eum, et mortuus est : et sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David, regnavitque Amasias filius ejus pro eo.

CHAPITRE XIII.

Joachaz et Joas dans Israël. Prédiction d'Elisée. Il meurt et opère des miracles après sa mort.

1. La vingt-troisième année de Joas, fils d'Ochozias, roi de Juda ¹, Joachaz, fils de Jéhu, régna sur Israël dans Samarie, pendant dix-sept ans.

1. Anno vigesimo tertio Joas filii Ochoziæ regis Juda, regnavit Joachaz filius Jehu super Israel in Samaria decem et septem annis.

24, 18. — * Geth, ville des Philistins, avait été prise par David, et depuis lors était restée au pouvoir des rois de Juda.

ŷ. 18. — ¹⁶ * Ochozias et Joram ne furent pas des rois pieux ; ils favorisèrent le culte de Baal, et enrichirent son temple des dépouilles du temple du vrai Dieu (2. Par. 24, 7.). Mais la politique, la crainte du peuple ou des prêtres, et peut-être aussi certains sentiments qui ne s'effacent jamais dans le cœur des hommes les plus pervers, ne laissèrent pas de les porter, dans les circonstances, à donner des marques de respect pour le culte du Dieu d'Israël, et même à faire des présents à son temple.

¹⁷ L'année suivante il fit une nouvelle irruption dans la Judée, la ravagea et battit l'armée de Joas, qui rentra blessé à Jérusalem et y fut mis à mort. Voy. 2. Par. 24, 25.

ŷ. 20. — ¹⁸ dans la forteresse sur le mont Sion. Voy. 2. Rois, 5, 9.

ŷ. 21. — ¹⁹ * où étaient ensevelis ses pères, mais non pas dans le sépulcre même des rois (Voy. 2. Par. 24, 25.).

²⁰ Voy. pl. b. 14, 1.

ŷ. 1. — ¹ L'an du monde 3148, avant J.-C. 856.

2. Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, et non declinavit ab eis.

3. Iratusque est furor Domini contra Israel, et tradidit eos in manu Hazael regis Syriæ, et in manu Benadad filii Hazael, cunctis diebus.

4. Deprecatus est autem Joachaz faciem Domini, et audivit eum Dominus : vidit enim angustiam Israel, quia attriverat eos rex Syriæ :

5. et dedit Dominus salvatorem Israeli, et liberatus est de manu regis Syriæ : habitaveruntque filii Israel in tabernaculis suis sicut heri et nudius tertius.

6. Veruntamen non recesserunt a peccatis domus Jeroboam, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulaverunt : siquidem et lucus permansit in Samaria.

7. Et non sunt derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, et decem currus, et decem milia peditum : interfecerat enim eos rex Syriæ, et redegerat quasi pulverem in tritura areæ.

8. Reliqua autem sermonum Joachaz, et universa que fecit, et fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

9. Dormivitque Joachaz cum patribus suis, et sepelierunt eum in Samaria : regnavitque Joas filius ejus pro eo.

10. Anno trigesimo septimo Joas regis Juda, regnavit Joas filius Joachaz super Israel in Samaria sedecim annis,

11. et fecit quod malum est in conspectu Domini : non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulavit.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et il suivit Jéroboam, fils de Nabat, en commettant les péchés dans lesquels il avait fait tomber Israël, et il ne s'en retira point.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre Israël; et il les livra pendant tout ce temps-là² entre les mains d'Hazaël, roi de Syrie³; et entre les mains de Benadad, fils d'Hazaël.

4. Mais Joachaz se prosterna devant la face du Seigneur, et lui fit sa prière; et le Seigneur l'écouta, parce qu'il vit l'affliction d'Israël, et l'extrémité où le roi de Syrie les avait réduits.

5. Le Seigneur donna un sauveur⁴ à Israël, et il fut délivré de la main du roi de Syrie. Et les enfants d'Israël demeurèrent dans leurs tentes comme auparavant.

6. Ils ne se retirèrent point néanmoins des péchés de la maison de Jéroboam qui avait fait pécher Israël; mais ils continuèrent à y marcher; et le bois sacré⁵ demeura toujours en Samarie.

7. Il n'était resté à Joachaz de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix chariots et dix mille hommes de pied : car le roi de Syrie les avait taillés en pièces, et les avait réduits en poudre, comme la poudre de l'aire où l'on bat le grain⁶.

8. Le reste des actions de Joachaz, tout ce qu'il a fait, et son courage dans les combats, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

9. Et Joachaz s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli à Samarie. Joas, son fils, régna en sa place⁷.

10. La trente-septième année de Joas, roi de Juda, Joas, fils de Joachaz, régna dans Samarie pendant seize ans.

11. Il fit le mal devant le Seigneur. Il ne se détourna point de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, mais il y marcha toujours.

γ. 3. — ¹ aussi longtemps que vécut Joachaz.

² selon qu'il avait été prédit. Pl. h. 8, 12.

δ. 5. — ⁴ Le fils de Joachaz, Joas (γ. 22-25.). D'autres supposent qu'il s'agit d'une délivrance qui ne dura que peu, mais encore du temps de Joachaz.

ε. 6. — ⁵ qu'Achab avait planté en l'honneur et pour le culte impur d'Asthartée. Voy. 3. Rois, 16, 33.

ς. 7. — ⁶ Nous savons par une prophétie d'Amos (1, 3.) qu'Hazaël avait broyé les habitants de Galaad sous des chariots de fer.

ζ. 9. — ⁷ L'an du monde 3165, avant J.-C. 839.

12. Le reste des actions de Joas, tout ce qu'il a fait, son courage et la manière dont il combattit contre Amasias, roi de Juda, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

13. Et Joas s'endormit avec ses pères. Et Jéroboam⁸ s'assit sur son trône, après que Joas eut été enseveli dans Samarie avec les rois d'Israël.

14. Or Elisée était malade de la maladie dont il mourut; et Joas, roi d'Israël, le vint voir, et il pleurait devant lui en disant : Mon père, mon père, vous êtes le char d'Israël et celui qui le conduit⁹.

15. Elisée lui dit : Apportez-moi un arc et des flèches. Et le roi d'Israël lui ayant apporté un arc et des flèches,

16. Elisée lui dit : Mettez votre main sur cet arc. Et ayant mis les mains sur l'arc, Elisée mit ses mains sur celles du roi¹⁰,

17. et il lui dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'orient. Et le roi l'ayant ouverte, Elisée lui dit : Jetez une flèche. Et l'ayant jetée, Elisée dit : C'est la flèche du salut du Seigneur; c'est la flèche du salut contre la Syrie. Vous taillerez en pièces la Syrie à Aphec, jusqu'à ce que vous l'exterminiez¹¹.

18. Il lui dit encore : Prenez des flèches. Le roi en ayant pris, Elisée lui dit encore : Frappez la terre avec vos flèches. Il la frappa trois fois, et il s'arrêta.

19. L'homme de Dieu se mit en colère contre lui, et lui dit : Si vous eussiez frappé la terre cinq, ou six ou sept fois, vous eussiez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entièrement. Mais maintenant vous la battez par trois fois¹².

20. Elisée mourut donc et fut enseveli.

12. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

13. Et dormivit Joas cum patribus suis : Jeroboam autem sedit super solium ejus. Porro Joas sepultus est in Samaria cum regibus Israel.

14. Eliseus autem ægrotabat infirmitate, qua et mortuus est : descenditque ad eum Joas rex Israel, et flebat coram eo, dicebatque : Pater mi, pater mi, currus Israel, et auriga ejus.

15. Et ait illi Eliseus : Affer arcum, et sagittas. Cumque attulisset ad eum arcum et sagittas,

16. dixit ad regem Israel : Pone manum tuam super arcum. Et cum posuisset ille manum suam, superposuit Eliseus manus suas manibus regis,

17. et ait : Aperi fenestram orientalem. Cumque aperuisset, dixit Eliseus : Jace sagittam. Et jecit. Et ait Eliseus : Sagitta salutis Domini, et sagitta salutis contra Syriam : percutiesque Syriam in Aphec, donec consumas eam.

18. Et ait : Tolle sagittas. Qui cum tulisset, rursum dixit ei : Percute jaculo terram. Et cum percussisset tribus vicibus, et stetit,

19. iratus est vir Dei contra eum, et ait : Si percussis-es quinques, aut sexies, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem : nunc autem tribus vicibus percutes eam.

20. Mortuus est ergo Eliseus, et

§. 13. — ⁸ Voy. pl. b. 14, 23.

§. 14. — ⁹ Vous avez été d'un plus grand secours pour le royaume d'Israël contre les Syriens, que n'auraient pu l'être les chariots de guerre et la cavalerie.

§. 16. — ¹⁰ Elisée voyant pleurer le roi Joas, qui se croyait privé de tout secours par sa mort, veut lui prédire la victoire contre les Syriens qui habitaient à l'orient. Il met sa main sur celle du roi, pour lui faire entendre qu'après sa mort il implorera pour lui le secours de Dieu.

§. 17. — ¹¹ Cette flèche est un gage de la victoire que Dieu vous fera remporter près d'Aphec.

§. 19. — ¹² Ce sont bien là des prophéties en figure. — Selon un interprète, l'action de prendre l'arc marquait le commencement de la guerre; l'action de le diriger vers l'orient indiquait la Syrie; et l'action de décocher la flèche par la fenêtre signifiait l'heureux succès. — Aphec était située dans le territoire de la tribu d'Issachar.

sepelierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terrain in ipso anno.

21. Quidam autem sepelientes hominem, viderunt latrunculos, et projecerunt cadaver in sepulchro Elisei. Quod cum tetigisset ossa Elisei, revixit homo, et stetit super pedes suos.

22. Igitur Hazael rex Syriæ afflixit Israel cunctis diebus Joachaz :

23. et misertus est Dominus eorum, et reversus est ad eos propter pactum suum, quod habebat cum Abraham, et Isaac, et Jacob: et noluit disperdere eos, neque projicere penitus, usque in præsens tempus.

24. Mortuus est autem Hazael rex Syriæ, et regnavit Benadad filius ejus pro eo.

25. Porro Joas filius Joachaz tulit urbes de manu Benadad filii Hazael, quas tulerat de manu Joachaz patris sui jure prælii, tribus vicibus percussit eum Joas, et redidit civitates Israel.

Cette même année il vint des voleurs de Moab sur les terres d'Israël¹³.

21. Et il arriva que quelques-uns enterrant un homme, virent ces voleurs, et jetèrent le corps mort dans le sepulchre¹⁴ d'Elisée. Le corps ayant touché les os d'Elisée, cet homme ressuscita et se leva sur ses pieds¹⁵.

22. Après donc qu'Hazaël, roi de Syrie, eut affligé Israël pendant tout le règne de Joachaz,

23. le Seigneur eut pitié d'eux, et il revint à eux, à cause de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac et Jacob. Il ne voulut pas les perdre ni les rejeter entièrement jusqu'à ce temps-ci¹⁶.

24. Après cela Hazaël, roi de Syrie, mourut, et Bénadad, son fils, regna en sa place.

25. Mais Joas, fils de Joachaz¹⁷, reprit d'entre les mains de Benadad, fils d'Hazaël, les villes qu'Hazaël avait prises à son père pendant la guerre. Joas le battit par trois fois, et il rendit les villes à Israël.

ÿ. 20. — ¹³ * *Comp. pl. h. 5, 2* et les remarq.

ÿ. 21 — ¹⁴ Les tombeaux des Hébreux étaient de vastes cavernes avec des celules creusées dans les parois, et dans lesquelles on plaçait les cadavres enveloppés d'un linceul. L'entrée de la caverne était fermée par une pierre.

¹⁵ C'est ainsi que Dieu honore même les restes mortels de ses saints. C'est donc avec raison que l'Eglise catholique recommande d'honorer les reliques des saints. Voy. *Eccli.* 48, 14. 15. — * Elie et Elisée furent deux grands thaumaturges. Ce serait en vain que l'on voudrait expliquer par des causes naturelles les miracles aussi nombreux qu'éclatants qu'ils opérèrent durant leur ministère prophétique. La nature ne fournit à l'homme aucun moyen d'attirer, par sa parole, le feu du ciel sur la terre, de retenir ou de faire tomber la pluie selon sa volonté, de ressusciter les morts, de multiplier à son gré le pain ou l'huile, non pas même de rendre fécondes les femmes stériles, ni d'adoucir les eaux amères. Dans des temps aussi mauvais que ceux où parurent Elie et Elisée, il fallait, pour arrêter le progrès du culte des idoles tant dans Israël que dans Juda, pour relever le culte du vrai Dieu et soutenir la foi chancelante des peuples, des hommes comme nos prophètes, puissants en œuvres et en paroles.

ÿ. 23 — ¹⁶ * Partout on voit que malgré l'infidélité d'Israël, Dieu ne cessa jamais de le regarder comme une portion de son peuple! *Comp. 2. Par. 15, 9-11.*

ÿ. 25. — ¹⁷ L'an du monde 3168, avant Jésus-Christ 836. Cette année même Joas, se semble, associa son fils au royaume. Dans cette supposition, on voit comment Azarias (*pl. b. 15, 1.*) put commencer à régner la vingt-septième année du règne de Jéroboam.

CHAPITRE XIV.

Amasias et Azarias, rois de Juda. Jéroboam, second, roi d'Israël.

1. La seconde année de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël, Amasias, fils de Joas, roi de Juda, commença son règne ¹.

2. Il avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner; et il régna vingt-neuf ans dans Jerusalem. Sa mère était de Jérusalem, et s'appelait Joadan.

3. Il fit ce qui était juste devant le Seigneur, mais non comme David, son père. Il se conduisit en tout comme Joas, son père, s'était conduit ²,

4. sinon ³ qu'il n'ôta point les hauts lieux; car le peuple y sacrifiait encore, et y brûlait de l'encens ⁴.

5. Lorsqu'il eut affermi son règne, il fit mourir ses serviteurs qui avaient tué le roi, son père;

6. mais il ne fit point mourir les enfants de ces meurtriers, selon ce qui est écrit au livre de la loi de Moïse, et selon cette ordonnance du Seigneur: Les pères ne mourront point pour les fils, et les fils ne mourront point pour les pères; mais chacun mourra dans son péché. 5. *Moy.* 24, 16. *Ezéch.* 18, 20.

7. Ce fut lui qui battit dix mille Iduméens dans la vallée des Salines, et qui prit d'assaut une forteresse ⁵ qu'il appela Jectehel, comme elle s'appelle encore aujourd'hui ⁶.

8. Alors Amasias envoya des ambassadeurs vers Joas, fils de Joachaz, fils de Jehu, roi d'Israël, et lui fit dire: Venez, et voyons-nous l'un l'autre ⁷.

1. In anno secundo Joas filii Joachaz regis Israel, regnavit Amasias filius Joas regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset: viginti autem et novem annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Joadan de Jerusalem.

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ut David pater ejus. Juxta omnia, quæ fecit Joas pater suus, fecit:

4. nisi hoc tantum, quod excelsa non abstulit: adhuc enim populus immolabat, et adolebat incensum in excelsis.

5. Cumque obtinuisset regnum, percussit servos suos, qui interfecerant regem patrem suum:

6. filios autem eorum qui occiderant, non occidit, juxta quod scriptum est in libro legis Moysi, sicut præcepit Dominus, dicens: Non morientur patres pro filiis, neque filii morientur pro patribus: sed unusquisque in peccato suo morietur.

7. Ipse percussit Edom in valle Salinarum decem millia, et apprehendit petram in prælio, vocavitque nomen ejus Jectehel, usque in præsentem diem.

8. Tunc misit Amasias nuntios ad Joas filium Joachaz, filii Jehu regis Israel, dicens: Veni, et videamus nos.

§. 1. — ¹ L'an du monde 3165, avant J.-C. 839.

§. 3. — ² Il mita bien plus son père que David.

§. 4. — ³ ce qui peut servir d'exemple, c'est qu'il etc.

⁴ *Pl. h.* 12, 3.

§. 7. — ⁵ *Lat.*: un rocher, — dans l'hébr.: Séla, la ville capitale, dans l'Arabie-Pétrée.

⁶ Sur cette guerre voy. 2. *Par.* 25. 5. 6 et suiv. Le voyageur ne découvre plus à Séla ou Jectehel que des tombeaux creusés dans le roc; mais ces tombeaux sont sans nombre, formant comme une vaste nécropole; car la plus d'habitants, mais de vastes ruines de constructions égyptiennes, syriennes, grecques et romaines, comme pour attester le passage et l'extinction de tous les peuples qui ont successivement

32. *Suppl. au monde. Voy. Théol. des div. Écrit. § 74.*

§. 8. — ⁷ Voyons-nous la guerre.

9. Remisitque Joas rex Israel ad Amasiam regem Juda, dicens : Carduus Libani misit ad cedrum quæ est in Libano, dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem. Transieruntque bestiæ saltus, quæ sunt in Libano, et conculcaverunt carduum.

10. Percutiens invaluisti super Edom, et sublevavit te cor tuum : contentus esto gloria, et sede in domo tua : quare provocas malum, ut cadas tu et Judas tecum ?

11. Et non acquievit Amasias . ascenditque Joas rex Israel, et viderunt se, ipse et Amasias rex Juda in Bethsames oppido Judæ.

12. Percussusque est Juda coram Israel, et fugerunt unusquisque in tabernacula sua.

13. Amasiam vero regem Juda, filium Joas filii Ochoziæ, cepit Joas rex Israel in Bethsames, et adduxit eum in Jerusalem, et interrupit murum Jerusalem, a porta Ephraim usque ad portam anguli, quadringentis cubitis.

14. Tulitque omne aurum, et argentum, et universa vasa, que inventa sunt in domo Domini, et in thesauris regis, et obsides, et reversus est in Samariam.

15. Reliqua autem verborum Joas que fecit, et fortitudo ejus qua pugnavit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel ?

16. Dormiivitque Joas cum patribus suis, et sepultus est in Samaria cum regibus Israel : et regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.

17. Vixit autem Amasias, filius Joas, rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz regis Israel, quindecim annis.

18. Reliqua autem sermonum Amasiæ, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda ?

19. Factaque est contra eum

9. Joas, roi d'Israël, renvoya cette réponse à Amasias, roi de Juda : Le chardon du Liban envoya vers le cèdre qui est au Liban, et lui fit dire : Donnez-moi votre fille afin que mon fils l'épouse. Mais les bêtes de la forêt du Liban passèrent, et foulèrent aux pieds le chardon ⁸.

10. Parce que vous avez eu de l'avantage sur les Iduméens, et que vous les avez battus, votre cœur s'est élevé d'orgueil. Soyez content de votre gloire, et demeurez en repos dans votre maison. Pourquoi cherchez-vous votre malheur, pour perir vous-même et faire perir Juda avec vous ?

11. Mais Amasias ne voulut point écouter cette remontrance ; et Joas, roi d'Israël, marcha contre lui. Ils se virent donc, Amasias roi de Juda et lui, près de Bethsamès, qui est une ville de Juda.

12. L'armée de Juda fut taillée en pièces par celle d'Israël, et chacun s'enfuit chez lui.

13. Et Joas, roi d'Israël, prit dans le combat de Bethsamès, Amasias, roi de Juda, fils de Joas, fils d'Ochozias. Il fit une brèche à la muraille de Jérusalem de quatre cents coudées de long, depuis la porte d'Ephraïm, jusqu'à la porte de l'angle.

14. Il emporta tout l'or et l'argent, et tous les vases qui se trouvèrent dans la maison du Seigneur, et dans les trésors du roi. Il prit des otages, et retourna à Samarie.

15. Le reste des actions de Joas, et la grandeur du courage avec lequel il combattit contre Amasias, roi de Juda, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

16. Et Joas s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie, avec les rois d'Israël. Et Jeroboam, son fils, régna en sa place.

17. Mais Amasias, fils de Joas, roi de Juda, régna encore quinze ans après la mort de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël.

18. Le reste des actions d'Amasias est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

19. Il se fit une conjuration contre lui à

8. 9. — ⁸ Vous serez contre moi aussi impuissant que le chardon contre le cèdre.

Jérusalem, qui l'obligea de s'enfuir à Lachis. Mais ils envoyèrent après lui à Lachis, et ils le tuèrent en ce même lieu.

20. Ils transportèrent son corps sur des chevaux, et il fut enseveli à Jérusalem avec ses pères en la ville de David.

21. Tout le peuple de Juda prit ensuite Azarias âgé de seize ans, et l'établit roi en la place de son père Amasias ⁹.

22. Ce fut lui qui bâtit ¹⁰ Elath ¹¹, l'ayant reconquis pour Juda, après que le roi se fut endormi avec ses pères.

23. La quinzième année d'Amasias, fils de Joas, roi de Juda, Jeroboam, fils de Joas, roi d'Israël, commença à régner à Samarie ¹², et y régna quarante et un ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur : il ne se retira point de tous les pechés de Jeroboam, fils de Nabat, qui avait fait pecher Israël.

25. Il rétablit les limites d'Israël depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du Desert ¹³, selon la parole que le Seigneur le Dieu d'Israël avait prononcée par son serviteur Jonas, fils d'Amathi, prophète, qui était de Geth, qui est en Opher ¹⁴. *Jon.* 1, 1.

26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël qui était venue à son comble; il vit qu'ils étaient tous consumés jusqu'à ceux qui étaient renfermés dans la prison, et jusqu'aux derniers du peuple, sans qu'il y eût personne qui secourût Israël.

27. Et le Seigneur ne voulut pas effacer le nom d'Israël de dessous le ciel; mais il les sauva par la main de Jeroboam, fils de Joas.

28. Le reste des actions de Jeroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit et il reconquit pour Israël Damas ¹⁵ et

conjunctio in Jerusalem : at ille fugit in Lachis. Miseruntque post eum in Lachis, et interfecerunt eum ibi.

20. Et asportaverunt in equis, sepultusque est in Jerusalem cum patribus suis in civitate David.

21. Tulit autem universus populus Judæ Azariam annos natum sedecim, et constituerunt eum regem pro patre ejus Amasia.

22. Ipse ædificavit Elath, et restituit eam Judæ, postquam dormivit rex cum patribus suis.

23. Anno quintodecimo Amasie filii Joas regis Judæ, regnavit Jeroboam filius Joas regis Israel in Samaria, quadraginta et uno anno :

24. et fecit quod malum est coram Domino. Non recessit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Ipse restituit terminos Israel, ab introitu Emath, usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israel, quem locutus est per servum suum Jonam filium Amathi prophetam, qui erat de Geth, quæ est in Opher.

26. Vidit enim Dominus afflictionem Israel amaram nimis, et quod consumpti essent usque ad clausos carcere, et extremos, et non esset qui auxiliaretur Israeli.

27. Nec locutus est Dominus ut deleret nomen Israel de sub cælo, sed salvavit eos in manu Jeroboam filii Joas.

28. Reliqua autem sermonum Jeroboam, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus qua præliatus est,

ŷ. 21. — ⁹ L'an du monde 3194, avant J.-C. 810. Il est aussi appelé Osias. 2 Par. 28, 1.

ŷ. 22. — ¹⁰ qui fortifia.

¹¹ * vide sur le bord oriental de la mer Rouge, et qui appartenait à l'Idumée.

ŷ. 23. — ¹² L'an du monde 3179, avant J.-C. 825.

ŷ. 25. — ¹³ la mer Morte.

¹⁴ Le même prophète dont nous avons encore les prophéties. — * Les prophètes Osée et Amos vivaient au-si sous Jeroboam II, roi d'Israël. Dans tous les temps il y eut des prophètes parmi le peuple de Dieu; néanmoins cette époque est considérée comme étant proprement le commencement de la période prophétique, parce que c'est à cette époque que commencent à paraître les prophètes dont nous avons les écrits. Voy. la Préf. générale sur les prophètes.

ŷ. 28. — ¹⁵ ou bien la partie d'Israël conquise par le roi de Damas, ou bien les contrées qui avaient été précédemment enlevées à ce roi. Comp. 2. Rois 8. 6.

et quomodo restituit Damascum et Emath Judæ in Israel, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

29. Dormivitque Jeroboam cum patribus suis regibus Israel, et regnavit Zacharias filius ejus pro eo.

Emath qui avaient été à Juda¹⁶, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

29. Jéroboam s'endormit avec les rois d'Israël, ses pères, et Zacharias, son fils, régna en sa place.

CHAPITRE XV.

Azarias, Joathan, Zacharie, Sellum, Manahem, Phacéia, Phacée, Ozée, Achaz, rois de Juda et d'Israël.

1. Anno vigesimo septimo Jeroboam regis Israel, regnavit Azarias filius Amasiæ regis Juda.

2. Sedecim annorum erat cum regnare cœpisset, et quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.

3. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amasias pater ejus.

4. Verumtamen excelsa non est demolitus: adhuc populus sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.

5. Percussit autem Dominus regem, et fuit leprosus usque in diem mortis suæ, et habitabat in domo libera seorsum: Joathan vero filius regis gubernabat palatium, et judicabat populum terræ.

6. Reliqua autem sermonum Azariæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

7. Et dormivit Azarias cum patribus suis: sepelieruntque eum

1. La vingt-septième année de Jéroboam, roi d'Israël, Azarias¹, fils d'Amasias, roi de Juda, commença à régner.

2. Il n'avait que seize ans lorsque son règne commença; et il régna cinquante-deux ans dans Jérusalem. Sa mère était de Jérusalem, et s'appelait Jéchelie.

3. Il fit ce qui était agréable au Seigneur², et il se conduisit en tout comme Amasias, son père.

4. Il ne ruina pas néanmoins les hauts lieux³; et le peuple y sacrifiait encore, et y brûlait de l'encens.

5. Mais le Seigneur frappa ce roi; et il demeura lépreux jusqu'au jour de sa mort⁴. Il vivait à part dans une maison écartée⁵. Cependant Joathan, fils du roi, était grand-maitre du palais, et jugeait le peuple.

6. Le reste des actions d'Azarias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

7. Et Azarias s'endormit avec ses pères; il fut enseveli avec ses ancêtres⁶ dans la ville

¹⁶ la partie d'Emath conquise par Salomon. 2. Par. 8, 3.

1. 1. — ¹ Voy. pl. h. 14, 21.

2. 3. — ² sur les actions d'Ozias ou Azarias, comp. 2. Par. 26, 4. 5 et suiv.

3. 4. — ³ les hauts lieux où l'on honorait le vrai Dieu; pour ceux où se pratiquait le culte des idoles, il ne les laissa pas subsister. Comp. 4. Rois, 14, 4; 12, 3; 3. Rois, 15, 14.

4. 5. — ⁴ Pourquoi? Voy. 2. Par. 26, 16-21.

5. 5. Les lépreux étaient éloignés des villes et exclus du commerce des hommes. 3. Moys. 13, 46.

6. 7. — ⁶ non pas dans le sépulcre même des rois de Juda, mais dans le champ de ces sépulcres, parce qu'il était lépreux (2. Par. 26, 23.).

de David, et Joathan, son fils, régna en sa place ⁷.

8. La trente-huitième année d'Azarias, roi de Juda, Zacharias, fils de Jéroboam, régna dans Israël à Samarie pendant six mois ⁸.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avaient fait ses pères; et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

10. Sellum, fils de Jabès, fit une conspiration contre lui. Il l'attaqua et le tua publiquement, et il régna en sa place.

11. Le reste des actions de Zacharias est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

12. Ainsi fut accompli ce que le Seigneur avait dit à Jéhu : Vos enfants seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération ⁹.

13. La trente-neuvième année d'Azarias, roi de Juda, Sellum, fils de Jabès, commença à régner, et il régna un mois seulement à Samarie.

14. Car Manahem, fils de Gadi, étant venu de Thersa à Samarie, attaqua Sellum, fils de Jabès, le tua dans la même ville, et régna en sa place ¹⁰.

15. Le reste des actions de Sellum, et la conspiration qu'il fit pour surprendre le roi, est écrite au Livre des annales des rois d'Israël.

16. En ce même temps Manahem prit Thapsa, tua tout ce qui était dedans, et en ruina tout le territoire jusqu'aux confins de Thersa, parce que les habitants ne lui avaient pas voulu ouvrir les portes. Il tua toutes les femmes grosses, et il leur fendit le ventre.

17. La trente-neuvième année d'Azarias, roi de Juda, Manahem, fils de Gadi, régna dans Israël à Samarie, et son règne fut de dix ans.

cum majoribus suis in civitate David, et regnavit Jonathan filius ejus pro eo.

8. Anno trigesimo octavo Azariæ regis Juda, regnavit Zacharias filius Jeroboam super Israel in Samaria sex mensibus :

9. et fecit quod malum est coram Domino, sicut fecerant patres ejus : non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum filius Jabes : percussitque eum palam, et interfecit, regnavitque pro eo.

11. Reliqua autem verborum Zachariæ, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

12. Iste est sermo Domini, quem locutus est ad Jehu, dicens : Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel. Factumque est ita.

13. Sellum filius Jabes regnavit trigesimo nono anno Azariæ regis Juda : regnavit autem uno mense in Samaria.

14. Et ascendit Manahem filius Gadi de Thersa : venitque in Samariam, et percussit Sellum filium Jabes in Samaria, et interfecit eum, regnavitque pro eo.

15. Reliqua autem verborum Sellum, et conjuratio ejus, per quam tetendit insidias, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

16. Tunc percussit Manahem Thapsam, et omnes qui erant in ea, et terminos ejus de Thersa; noluerant enim aperire ei : et interfecit omnes prægnantes ejus, et scidit eas.

17. Anno trigesimo nono Azariæ regis Juda, regnavit Manahem filius Gadi super Israel decem annis in Samaria.

⁷ L'an du monde 3256, avant J.-C. 758.

⁸ L'an du monde 3232, avant J.-C. 772.

⁹ Les quatre héritiers du trône de Jenu qui lui avaient été promis (p. A. 10, 30.), furent Joachas, Joas, Jéroboam et Zacharias.

¹⁰ Manahem était général de l'armée du roi Zacharias, et il était au siège de Thersa quand il eut la nouvelle que Zacharias avait été tué par Sellum. Manahem partit donc de Thersa; il vainquit Sellum, le tua et usurpa le royaume. Ensuite il retourna au siège de Thersa et exerça des cruautés infinies dans toute une campagne d'alentour, et dans Thapsa, ville voisine de Thersa.

18. Fecitque quod erat malum coram Domino : non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel cunctis diebus ejus.

19. Veniebat Phul rex Assyriorum in terram, et dabat Manahem Phul mille talenta argenti, ut esset ei in auxilium, et firmaret regnum ejus.

20. Indixitque Manahem argentum super Israel cunctis potentibus et divitibus, ut daret regi Assyriorum quinquaginta siclos argenti per singulos : reversusque est rex Assyriorum, et non est moratus in terra.

21. Reliqua autem sermonum Manahem, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel ?

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis : regnavitque Phaceia filius ejus pro eo.

23. Anno quinquagesimo Azariæ regis Juda, regnavit Phaceia filius Manahem super Israel in Samaria biennio :

24. et fecit quod erat malum coram Domino : non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Conjuravit autem adversus eum Phacee filius Romeliæ, dux ejus, et percussit eum in Samaria in turre domus regis, juxta Argob, et juxta Arié, et cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum, et interfecit eum, regnavitque pro eo.

26. Reliqua autem sermonum Phaceia, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel ?

27. Anno quinquagesimo secundo Azariæ regis Juda, regnavit Phacee filius Romeliæ super Israel in Samaria viginti annis.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino : non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

18. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël pendant tout son règne.

19. Phul, roi des Assyriens, étant venu dans la terre d'Israel, Manahem lui donna mille talents d'argent afin qu'il le secourût et qu'il affermit son règne.

20. Manahem leva cet argent dans Israël sur toutes les personnes puissantes et riches, pour le donner au roi des Assyriens, et il les taxa à cinquante sicles d'argent par tête. Le roi d'Assyrie retourna aussitôt, et il ne demeura point dans le pays.

21. Le reste des actions de Manahem, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

22. Manahem s'endormit avec ses pères, et Phacéia, son fils, régna en sa place.

23. La cinquantième année d'Azarias, roi de Juda, Phacéia, fils de Manahem, régna sur Israël à Samarie pendant deux ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

25. Phacée, fils de Romélie, général de ses troupes, fit une conspiration contre lui. Il l'attaqua à Samarie dans la tour ¹¹ de la maison royale, près d'Argob et d'Arié ¹², et cinquante hommes des Galaadites qui étaient avec lui, et il le tua et régna en sa place.

26. Le reste des actions de Phacéia, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

27. La cinquante-deuxième année d'Azarias, roi de Juda ¹³, Phacée, fils de Romélie, régna sur Israël à Samarie pendant vingt ans.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

γ. 25. — ¹¹ D'autres traduisent : dans le harem (3. *Rois*, 16, 18.).

¹² Dans l'hébr. : avec Argob et Arié.

γ. 27. — ¹³ L'an du monde 3245, avant J.-C. 750.

29. Pendant le règne de Phacée, roi d'Israël, Théglathphalasar, roi des Assyriens, vint et prit Aion et Abel-Maison de Maacha ¹⁴, et Janoë, Cédès, Asor, Galaad ¹⁵, la Galilée, et tout le pays de Nephthalie, et en transporta tous les habitants en Assyrie ¹⁶.

30. Mais Osée, fils d'Ela, fit une conspiration contre Phacée, fils de Romélie, pour le surprendre. Il l'attaqua, le tua et régna en sa place la vingtième année de Joatham, fils d'Ozias ¹⁷.

31. Le reste des actions de Phacée, et tout ce qu'il avait fait, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

32. La seconde année de Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, Joatham, fils d'Ozias, roi de Juda, commença à régner.

33. Il avait vingt-cinq ans lorsque son règne commença, et il régna dans Jérusalem pendant seize ans. Sa mère s'appelait Jérusa, et était fille de Sadoc. 2. Par. 27, 1.

34. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et il se conduisit en tout comme avait fait Ozias, son père.

35. Il ne détruisit pas néanmoins les hauts lieux; car le peuple y sacrifiait encore et y brûlait de l'encens. Ce fut lui qui bâtit la plus haute porte de la maison du Seigneur ¹⁸.

36. Le reste des actions de Joatham, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

37. En ce même temps le Seigneur commença à envoyer en Juda Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie.

29. In diebus Phacee regis Israel venit Theglathphalasar rex Assur, et cepit Aion, et Abel-Domum, Maacha et Janoe, et Cedès, et Asor, et Galaad, et universam terram Nephthali: et transtulit eos in Assyrios.

30. Conjuravit autem, et tetendit insidias Osee filius Ela contra Phacee filium Romelie, et percussit eum, et interfecit: regnavitque pro eo vigesimo anno Joatham filii Ozie.

31. Reliqua autem sermonum Phacee, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

32. Anno secundo Phacee, filii Romelie regis Israel, regnavit Joatham filius Ozie regis Juda.

33. Viginti quinque annorum erat cum regnare cõpisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jerusa, filia Sadoc.

34. Fecitque quod erat placitum coram Domino: juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus, operatus est.

35. Verumtamen excelsa non abstulit: adhuc populus immolabat, et adolebat incensum in excelsis: ipse ædificavit portam domus Domini sublimissimam.

36. Reliqua autem sermonum Joatham, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

37. In diebus illis cepit Dominus mittere in Judam Rasin regem Syriæ, et Phacee filium Romelie.

† 29. — ¹⁴ Dans l'hébr. : et Abel-Beth-Maacha (nom de lieu).

¹⁵ * Janoë était dans la tribu d'Ephraïm (Jos. 16, 6.); Cédès, cité célèbre, dans la tribu de Nephthali (Jug. 4, 6.); Asor ou Azor dans la Galilée (Jos. 11, 1. 10.); Galaad désigne ordinairement tout le pays d'au-delà du Jourdain.

¹⁶ Sous Sardanapale, fils de Phul, roi d'Assyrie (pl. h. §. 19.), une conjuration fut formée par Arbacès, gouverneur de Médie, et par Bélésus, gouverneur de Babylone, et ils mirent fin au royaume d'Assyrie, après que Sardanapale se fut lui-même brûlé avec son palais. Sur les ruines du royaume d'Assyrie s'élevèrent trois monarchies, celle des Mèdes sous Arbacès, celle des Babyloniens sous Bélésus, et le nouveau royaume de Syrie sous Ninus le jeune, qui portait aussi le surnom de Théglathphalasar (grand prince). Il vint, selon la manière ordinaire de compter, l'an du monde 3257, avant Jésus-Christ 747, pour enlever captifs une partie du peuple d'Israël; et c'est là la première captivité d'Israël dans l'Assyrie. Comp. pl. b. 17, 3 et suiv.

† 30. — ¹⁷ L'an du monde 3274, avant J.-C. 730.

† 35. — ¹⁸ * On croit que c'était la porte du parvi peuple, lequel est aussi appelé le temple (Act. 3, 2. 10.).

38. Et dormivit Joatham cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David patris sui, et regnavit Achaz filius ejus pro eo.

38. Joatham s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David, son père. Et Achaz, son fils, régna en sa place¹⁹.

CHAPITRE XVI.

Achaz, roi de Juda. Ezéchias.

1. Anno decimo septimo Phacee filii Romeliæ, regnavit Achaz filius Joatham regis Juda.

2. Viginti annorum erat Achaz cum regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem : non fecit quod erat placitum in conspectu Domini Dei sui, sicut David pater ejus;

3. sed ambulavit in via regum Israel : insuper et filium suum consecravit, transfereus per ignem secundum idola gentium : quæ dissipavit Dominus coram filiis Israel.

4. Immolabat quoque victimas, et adolebat incensum in excelsis, et in collibus, et sub omni ligno frondoso.

5. Tunc ascendit Rasin rex Syriæ, et Phacee filius Romeliæ rex Israel, in Jerusalem ad præliandum : cumque obsiderent Achaz, non valuerunt superare eum.

6. In tempore illo restituit Ra-

1. La dix-septième année de Phacée, fils de Romélie, Achaz, fils de Joatham, roi de Juda, commença à régner.

2. Il avait vingt ans lorsque son règne commença¹, et il régna seize ans à Jérusalem². Il ne fit point ce qui était agréable au Seigneur son Dieu, comme David, son père;

3. mais il marcha dans la voie des rois d'Israël, et consacra même son fils, le faisant passer par le feu³, suivant l'idolâtrie des nations⁴ que le Seigneur avait détruites à l'entrée des enfants d'Israël.

4. Il immolait aussi des victimes et brûlait de l'encens sur les hauts lieux, sur les collines et sous tous les arbres chargés de feuillage.

5. Alors Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, vinrent mettre le siège devant Jérusalem; et tenant Achaz assiégé, ils ne purent néanmoins le prendre⁵.

6. En même temps Rasin, roi de Syrie,

ÿ. 38. — ¹⁹ * On fixe le commencement des guerres des rois de Syrie et de Samarie contre Juda un peu avant la mort de Joatham, roi de Juda; mais ce fut surtout sous le règne d'Achaz que ces guerres furent plus violentes et plus désastreuses. — Dans ce chapitre et dans ceux qui suivent figurent plusieurs noms de princes qu'on retrouve dans les prophètes qui vivaient en ce temps-là, et spécialement dans la prophétie d'Isaïe concernant l'enfantement de la Vierge (*Isaïe*, ch. 7-9.), et l'on peut dire, en général, que pour l'intelligence des prophètes, cette époque de l'histoire soit sacrée, soit profane, est l'une des plus importantes.

ÿ. 2. — ¹ L'an du monde 3262, avant J.-C. 742.

² * *Comp. pl. b.* 18, 2 et la remarq.

ÿ. 3. — ³ pour honorer Moloch. *Voy. 3. Moys.* 18, 21.

⁴ selon la coutume des nations dans le culte des idoles. — * On ne convient pas si Achaz fit simplement passer son fils par le feu, comme cela arrivait quelquefois aux païens, ou s'il le fit réellement brûler. Les Sidoniens immolaient des victimes humaines à leur dieu Moloch, et c'est de la Phénicie que l'usage de ces sacrifices inhumains passa chez tous les peuples, et notamment chez les Carthaginois, qui étaient une colonie de Phéniciens. *Comp. Ps.* 106, 37. *Pl. h.* 3, 27. *térém.* 19, 5. — Ces sacrifices s'offraient surtout dans la vallée de Ge-Hennon, près de Jérusalem.

ÿ. 5. — ⁵ *Voy. Is.* 7, 1.

reconquit Aïla⁶ pour la Syrie, et en chassa les Juifs; et les Iduméens vinrent à Aïla, et y habitèrent, comme ils y sont encore aujourd'hui.

7. Alors Achaz envoya des ambassadeurs à Théglyphalasar, roi des Assyriens⁷, pour lui dire de sa part : Je suis votre serviteur et votre fils : venez me sauver des mains du roi de Syrie, et des mains du roi d'Israël, qui se sont joints ensemble pour s'élever contre moi. *Pl. h. 19, 29.*

8. Et ayant amassé l'argent et l'or qui se put trouver dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi, il en fit des présents au roi des Assyriens.

9. Le roi des Assyriens s'étant rendu à ce qu'il désirait de lui, vint à Damas, ruina la ville, en transféra les habitants à Cyrène⁸, et tua Rasin.

10. Alors le roi Achaz alla à Damas devant de Théglyphalasar, roi des Assyriens; et ayant vu l'autel qui était à Damas⁹, il envoya au pontife Urie un modèle qui en représentait exactement tout l'ouvrage.

11. Et le pontife Urie bâtit un autel tout semblable à celui de Damas, selon l'ordre qu'il en avait reçu du roi Achaz, en attendant qu'il fût revenu de Damas¹⁰.

12. Lorsque le roi Achaz fut revenu de Damas, il vit cet autel, et il le révéra, et y vint immoler¹¹ des holocaustes et son sacrifice¹².

sin rex Syriæ, Aïlam Syrie, et ejecit Judæos de Aïla : et Idumæi venerunt in Aïlam, et habitaverunt ibi usque in diem hanc.

7. Misit autem Achaz nuntios ad Théglyphalasar regem Assyriorum, dicens : Servus tuus, et filius tuus ego sum : ascende, et salvum me fac de manu regis Syriæ, et de manu regis Israel, qui consurrexerunt adversum me.

8. Et cum collegisset argentum et aurum, quod inveneri potuit in domo Domini, et in thesauris regis, misit regi Assyriorum munera.

9. Qui et acquievit voluntati ejus : ascendit enim rex Assyriorum in Damascum, et vastavit eam : et transtulit habitatores ejus Cyrenen, Rasin autem interfecit.

10. Perrexitque rex Achaz in occursum Théglyphalasar regi Assyriorum in Damascum : cumque vidisset altare Damasci, misit rex Achaz ad Uriam sacerdotem exemplar ejus, et similitudinem juxta omne opus ejus.

11. Extruxitque Urias sacerdos altare : juxta omnia que præceperat rex Achaz de Damasco, ita fecit sacerdos Urias, donec veniret rex Achaz de Damasco.

12. Cumque venisset rex de Damasco, vidit altare, et veneratus est illud : ascenditque et immolavit holocausta, et sacrificium suum

ÿ. 6. — ⁶ Près du golfe Arabique, confinant à l'Idumée, tributaire tantôt de la Syrie, tantôt de Juda.

ÿ. 7. — ⁷ Le prophète Isaïe dissuadait Achaz de cette alliance, mais le roi s'obstina dans son dessein, et en punition le roi d'Assyrie lui enleva tous ses trésors. 2. *Par.* 28, 20.

ÿ. 9. — ⁸ Dans l'hébr. : à Kir, près du fleuve Cyrus.

ÿ. 10. — ⁹ C'était apparemment quelque autel d'une belle architecture et d'une matière précieuse.

ÿ. 11. — ¹⁰ Le grand prêtre fit en cela une très-grande faute, car Dieu lui-même avait déterminé la forme de l'autel. Voy. 2. *Moy.* 27, 1. — ^{*} A la vérité la forme de l'autel construit par Salomon n'était pas la même que celle qui est marquée dans l'Exode; mais Dieu l'avait solennellement approuvée. Comp. 2. *Par.* 4, 1; 1. *Mach.* 4, 45, 46.

ÿ. 12. — ¹¹ Certains rois s'arrogèrent diverses fonctions dans le culte du vrai Dieu comme dans le culte des veaux d'or. Voy. 3. *Rois*, 12, 33.

¹² Le ÿ. 12 et le suiv. peuvent se traduire d'après l'hébr. : 12. Le roi revint de Damas et il vit l'autel; et le roi s'approcha de l'autel et il monta dessus; 13. et il fit brûler son holocauste et son offrande, et il répandit sa libation, et il versa le sang des victimes pacifiques qu'il avait sur l'autel — c'est-à-dire qu'il dédia et consacra ce nouvel autel par l'offrande de sacrifices de toute espèce. Bientôt il porta

13. et libavit libamina, et fudit sanguinem pacificorum, quæ obtulerat super altare.

14. Porro altare æreum, quod erat coram Domino, transtulit de facie templi, et de loco altaris, et de loco templi Domini : posuitque illud ex latere altaris ad aquilonem.

15. Præcepit quoque rex Achaz Uriæ sacerdoti, dicens : Super altare majus offer holocaustum matutinum, et sacrificium vespertinum, et holocaustum regis, et sacrificium ejus, et holocaustum universi populi terræ, et sacrificia eorum, et libamina eorum : et omnem sanguinem holocausti, et universum sanguinem victimæ super illud effundes : altare vero æreum erit paratum ad voluntatem meam.

16. Fecit igitur Urias sacerdos juxta omnia quæ præceperat rex Achaz.

17. Tulit autem rex Achaz cælatas bases, et luterem, qui erit desuper : et mare depositum de bubus æreis, qui sustentabant illud, et posuit super pavimentum stratum lapide.

18. Musach quoque sabbati, quod ædificaverat in templo, et ingressum regis exterius, convertit in templum Domini, propter regem Assyrium.

13. Il y versa les oblations de liqueur, et y répandit le sang des hosties pacifiques qu'il avait offeries sur l'autel.

14. Il transféra l'autel d'airain qui était devant le Seigneur, de devant la face du temple, du lieu de l'autel et du temple du Seigneur, et il le mit à côté de l'autel vers le septentrion ¹³.

15. Le roi Achaz donna aussi cet ordre au pontife Urie : Vous offrirez sur le grand autel ¹⁴ l'holocauste du matin et le sacrifice du soir, l'holocauste du roi ¹⁵ et son sacrifice, l'holocauste de tout le peuple, leurs sacrifices et leurs oblations de liqueurs, et vous répandrez sur cet autel tout le sang des holocaustes ¹⁶ et tout le sang des victimes. Mais pour ce qui est de l'autel d'airain, je me réserve d'en ordonner à ma volonté ¹⁷.

16. Le pontife Urie exécuta donc en toutes choses les ordres que le roi Achaz lui avait donnés.

17. Le roi Achaz fit aussi ôter les socles ornés de gravures, et les cuves qui étaient dessus ¹⁸. Il fit aussi ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portaient, et la mit sur le pavé du temple qui était de pierre.

18. Il ôta aussi le couvert du sabbat ¹⁸, qu'il avait bâti dans le temple; et, à cause du roi des Assyriens, il changea l'entrée de dehors par où le roi passait, et il la mit au dedans du temple ²⁰.

l'impunité jusqu'à fermer absolument le temple, qui ne fut rouvert qu'après sa mort, sous Ezéchias. Comp. 2. Par. 29, 3.

¶ 14. — ¹³ quoiqu'auparavant il fût du côté du midi.

¶ 15. — ¹⁴ le nouveau.

¹⁵ Il semble qu'après l'holocauste du matin et l'holocauste du soir, on en offrait tous les jours un pour le roi. Comp. 2. Par. 8, 2.

¹⁶ des autres holocaustes.

¹⁷ il demeurera érigé, jusqu'à nouvel ordre.

¶ 17. — ¹⁸ Voy. 3. Rois, 7, 23 et suiv.

¶ 18. — ¹⁹ Lit. : Il ôta aussi le mousach du sabbat. — Le mousach était apparemment un siège séparé et couvert dans le parvis du peuple, où le roi assistait au service divin. Il fit transférer ce siège dans le parvis des prêtres, à cause du roi d'Assyrie qui aurait trouvé inconvenant que le roi priât au milieu du peuple. C'est ainsi encore que pour n'être plus obligé de se rendre à son siège par la porte commune, il fit construire une entrée particulière qui conduisait immédiatement de sa résidence au parvis des prêtres.

²⁰ Selon une opinion assez probable, le mot *mousach* désigne proprement le toit, le baldaquin qui surmontait et entourait le siège où le roi se plaçait lorsqu'il assistait aux assemblées du temple; mais c'est la partie pour le tout, et le mot *mousach* peut désigner le siège tout entier. L'hébreu des versets 17. 18. n'est pas sans obscurité; on pourrait peut-être le traduire comme il suit : 17. « Et fregit rex Achaz inclusiones (ornamenta) basium, et abstulit desuper illas et ollam, et mare demisit de super boves æneas qui subter illud (erant), et posuit illud super pavi-

19. Or, le reste des actions d'Achaz est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

20. Achaz s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la ville de David²¹. Et Ezéchias, son fils, régna en sa place²².

19. Reliqua autem verborum Achaz, quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

20. Dormivitque Achaz cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David, et regnavit Ezechias filius ejus pro eo.

CHAPITRE XVII.

Osée, dernier roi d'Israël. Les dix tribus sont conduites en captivité. Etablissement des Samaritains.

1. La douzième année d'Achaz¹, roi de Juda, Osée, fils d'Ela, régna sur Israël, à Samarie pendant neuf ans².

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les rois d'Israël qui avaient été avant lui³.

3. Salmanasar, roi des Assyriens⁴, marcha contre lui; et Osée fut asservi à Salmanasar, roi des Assyriens, et lui payait tribut⁵. *Pl. b. 18, 9. Tob. 1, 2.*

4. Mais le roi des Assyriens ayant reconnu qu'Osée, dans la pensée de se révolter, avait envoyé des ambassadeurs à Sua, roi d'Égypte, pour n'être plus obligé de lui payer le tribut qu'il lui payait tous les ans, il l'assiégea; et l'ayant pris, il l'envoya lié en prison⁶.

1. Anno duodecimo Achaz regis Juda, regnavit Osee filius Ela in Samaria super Israel novem annis.

2. Fecitque malum coram Domino: sed non sicut reges Israel, qui ante eum fuerant.

3. Contra hunc ascendit Salmanasar rex Assyriorum, et factus est ei Osee servus, reddebatque illi tributa.

4. Cumqueprehendisset rex Assyriorum Osee, quod rebellare nitens misisset nuntios ad Sua regem Ægypti, ne præstaret tributa regi Assyriorum, sicut singulis annis solitus erat, obsedit eum, et vinctum misit in carcerem.

mentum lapideum. 18. (Abstulit) et tegumentum (mousach, qui est précédé du signe de l'accusatif, sans verbe) sabbathi quod extruxerant in templo, et introitum regis exteriorum (qui) circumdabat domum Dei, a facie (præ timore) regis Assur. » — L'entrée du roi était fermée par un portique couvert et d'un travail recherché, qui conduisait du temple au palais.

ŷ. 20. — ²¹ * mais non pas dans le sépulcre même des rois (Voy. 2. Paral. 28, 27.).

²² Voy. *pl. b. 18, 1.*

ŷ. 1. — ¹ L'an du monde 3274, avant J.-C. 730.

² * Osée avait conspiré contre Phacée, fils de Romélie, et l'avait mis à mort en la quatrième année d'Achaz (*pl. h. 15, 30.*), l'an du monde 3265; mais il ne fut en paisible possession du royaume que huit ou neuf ans après, en la douzième année d'Achaz, et l'an du monde 3274.

ŷ. 2. — ³ * Selon les rabbins, il permettait à ses sujets d'aller adorer Dieu à Jérusalem, ce qui avait été sévèrement prohibé par les autres rois.

ŷ. 3. — ⁴ le successeur de Théglaathphalasar. *Voy. pl. h. 15, 29.*

⁵ * Salmanasar porta la guerre non-seulement dans le royaume d'Israël, mais dans toute la Phénicie. — C'est le même que le prophète Osée appelle *Salman. Osée, 10, 14....*

ŷ. 4. — ⁶ après qu'il eut pris Samarie (ŷ. 5. 6.). Il y a ici anticipation dans le récit.

5. Pervagatusque est omnem terram : et ascendens Samariam, obsedit eam tribus annis.

6. Anno autem nono Osee, cepit rex Assyriorum Samariam, et transtulit Israel in Assyrios : posuitque eos in Hala et in Habor juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.

7. Factum est enim, cum peccassent filii Israel Domino Deo suo, qui eduxerat eos de terra Ægypti, de manu Pharaonis regis Ægypti, coluerunt deos alienos.

8. Et ambulaverunt juxta ritum gentium, quas consumpserat Dominus in conspectu filiorum Israel, et regum Israel, quia similiter fecerant.

9. Et offenderunt filii Israel verbis non rectis Dominum Deum suum : et edificaverunt sibi excelsa in cunctis urbibus suis, a turre custodum usque ad civitatem munitam.

10. Feceruntque sibi statuas, et lucos, in omni colle sublimi, et subter omne lignorum nemorosum :

11. et adolebant ibi incensum super aras in morem gentium, quas transtulerat Dominus a facie eorum : leceruntque verba pessima irritantes Dominum :

12. et coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.

3. Et Salmanasar fit des courses ensuite par tout le pays; et étant venu à Samarie, il la tint assiegée pendant trois ans.

6. La neuvième année d'Osee, le roi des Assyriens prit Samarie ⁷, et il transféra les Israélites au pays des Assyriens, et il les fit demeurer ⁸ dans Hala et dans Habor, villes des Mèdes, près du fleuve de Gozan ⁹. *Pl. b.* 48, 41.

7. Et cela arriva parce que les enfants d'Israël pechaient contre le Seigneur leur Dieu, qui les avait tirés de l'Égypte et de la main de Pharaon, roi d'Égypte, et qu'ils adoraient des dieux étrangers.

8. Ils se conduisaient selon les coutumes des nations que le Seigneur avait exterminées à l'entrée des enfants d'Israël, et selon les coutumes des rois d'Israël qui avaient imité ces nations.

9. Les enfants d'Israël avaient offensé le Seigneur leur Dieu par ces actions criminelles, et s'étaient bâti des hauts lieux dans toutes leurs villes, depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortes ¹⁰.

10. Ils avaient aussi dressé des statues et planté des bois sur toutes les hautes collines, et sous tous les bois chargés de feuillage.

11. Et ils y brûlaient de l'encens sur les autels, comme les nations que le Seigneur avait exterminées à leur entrée. Ils commettaient des actions très-criminelles par lesquelles ils irritaient le Seigneur.

12. Ils adoraient des abominations ¹¹, contre la défense expresse que le Seigneur leur en avait faite.

ÿ. 6. — ⁷ Les prophètes avaient souvent prédit la ruine de Samarie et la ruine du royaume d'Israël. — Les prophètes Osée et Michée décrivent les cruautés et les ravages que le vainqueur y exerça (*Osée, 14. Mich. 1, 6.*)

⁸ Il assigna un lieu pour habiter aux captifs, au gros de la nation (*Jér. 39, 10.*), comme c'était la coutume chez les anciens, afin de prévenir les soulèvements. C'était la seconde transmigration (*Voy. pl. h. 15, 29.*) et celle qu'on appelle proprement la captivité des Israélites, l'an du monde 3283, avant J.-C. 721. — ⁹ Le royaume d'Israël qui commença par la séparation des dix tribus vers l'an 974, prit ainsi fin en l'an 722, après avoir duré environ 252 ans. Par là commença à s'accomplir ce que Moïse avait prédit à Israël, que s'il s'abandonnait au culte des idoles, il serait transporté loin de la terre de Chanaan. *Voy. 3. Moys. 18, 28. 4. Moys. 24, 22. Isaï.*

4. et suiv.

⁹ D'autres trad. l'hébr. : près de l'Habor, fleuve (dans le pays) de Gozan, dans la Mésopotamie.

ÿ. 9. — ¹⁰ De tous côtés. — ¹¹ Tout le pays était rempli de signes du culte infâme des idoles. On voyait des hauts lieux consacrés au culte des idoles dans les villes, on en voyait dans les campagnes, et jusque dans ces tours qui servaient de retraite aux troupes et aux pasteurs, et où se tenaient ceux qui gardaient les fruits de la campagne.

ÿ. 12. — ¹¹ Litt. : des impuretés — les dieux qu'on honorait par des actes d'impureté.

13. Le Seigneur avait fait ces protestations dans Israël et dans Juda par tous ses prophètes, et par les Voyants, et il leur avait dit : Quittez vos voies corrompues, et revenez à moi ; gardez mes préceptes et mes cérémonies, selon toutes les lois que j'ai prescrites à vos pères, et selon que je vous l'ai déclaré par les prophètes, mes serviteurs, que je vous ai envoyés. *Jér.* 25, 5.

14. Et ils n'avaient point voulu écouter ; mais leur tête était devenue dure et inflexible comme celle de leurs pères, qui n'avaient point voulu obéir au Seigneur leur Dieu.

15. Ils avaient rejeté ses lois et l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères, aussi bien que toutes les remontrances qu'il leur avait fait faire. Ils avaient couru après les vanités, et ils avaient agi vainement, en suivant les nations dont ils étaient environnés, quoique le Seigneur leur eût défendu si expressément de faire ce qu'elles faisaient.

16. Ils avaient abandonné toutes les ordonnances du Seigneur leur Dieu. Ils s'étaient fait deux veaux de fonte ; ils avaient planté de grands bois, ils avaient adoré tous les astres du ciel¹², et avaient servi Baal.

17. Ils sacrifiaient leurs fils et leurs filles, et les faisaient passer par le feu¹³. Ils s'attachaient aux divinations et aux augures¹⁴, et ils s'abandonnaient aux actions criminelles qu'ils commettaient devant le Seigneur, en sorte qu'ils l'irritèrent.

18. Le Seigneur ayant donc conçu une grande indignation contre Israël, les rejeta de devant sa face, et il ne demeura plus que la seule tribu de Juda¹⁵.

19. Et Juda même ne garda point les commandements du Seigneur son Dieu ; mais marcha dans les erreurs et les égarements d'Israël.

20. Et le Seigneur abandonna toute la race d'Israël¹⁶ ; il les affligea, et il les livra en proie à ceux qui étaient venus les piller, jusqu'à ce qu'il les rejetât entièrement de devant sa face.

13. Et testificatus est Dominus in Israel et in Juda, per manum omnium prophetarum et videntium, dicens : Revertimini a viis vestris pessimis, et custodite præcepta mea, et cæremouias, juxta omnem legem præcepi patribus vestris : et sicut misi ad vos in manu servorum meorum prophetarum.

14. Qui non audierunt, sed induraverunt cervicem suam juxta cervicem patrum suorum, qui noluerunt obedire Domino Deo suo.

15. Et abjecerunt legitima ejus, et pactum, quod pepigit cum patribus eorum, et testificationes, quibus confestatus est eos : secuti sunt vanitates, et vane egerunt : et secuti sunt gentes, quæ erant per circuitum eorum, super quibus præceperat Domini eis, ut non facerent sicut et illæ faciebant.

16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei sui : feceruntque sibi conflatos duos vitulos, et lucos, et adoraverunt universam militiam cæli : servieruntque Baal,

17. et consecraverunt filios suos, et filias suas per ignem : et divinationibus inserviebant et auguriis : et tradiderunt se ut facerent malum coram Domino, ut irritarent eum.

18. Iratusque est Dominus vehementer Israeli, et abstulit eos a conspectu suo, et non remansit nisi tribus Juda tantummodo.

19. Sed nec ipse Juda custodivit mandata Domini Dei sui : verum ambulavit in erroribus Israel, quos operatus fuerat.

20. Projecitque Dominus omnem semen Israel, et afflixit eos, et tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos a facie sua :

γ. 16. — ¹² Litt. : toute l'armée du ciel, — les étoiles.

γ. 17. — ¹³ Litt. : ils consacraient leurs fils et leurs filles par le feu — ils les consacraient à Moloch. *Pl. h.* 16, 3.

¹⁴ * Pour tous les crimes ici mentionnés la loi décernait la peine de mort. Voy. *1. Moys.* 22, 18 ; 5. *Moys.* 18, 10.

γ. 18. — ¹⁵ avec celle de Benjamin et les Lévites. Voy. *3. Rois*, 12, 20. Comp. *2. Par.* 24, 6. 9. 23.

γ. 20. — ¹⁶ les dix tribus.

21. ex eo jam tempore, quo scissus est Israel a domo David, et constituerunt sibi regem Jeroboam filium Nabat : separavit enim Jeroboam Israel a Domino, et peccare eos fecit peccatum magnum.

22. Et ambulaverunt filii Israel in universis peccatis Jeroboam quæ fecerat : et non recesserunt ab eis,

23. usquequo Dominus auferret Israel a facie sua, sicut locutus fuerat in manu omnium servorum suorum prophetarum : translatusque est Israel de terra sua in Assyrios, usque in diem hanc.

24. Adduxit autem rex Assyriorum de Babylone, et de Cutha, et de Avath, et de Emath, et de Sepharvaim : et collocavit eos in civitatibus Samariæ pro filiis Israel : qui possederunt Samariam, et habitaverunt in urbibus ejus.

25. Cumque ibi habitare cepissent, non timebant Dominum : et immisit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.

26. Nuntiatumque est regi Assyriorum, et dictum : Gentes, quas transtulisti, et habitare fecisti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ : et immisit in eos Dominus leones, et ecce interficiunt eos, eo quod

21. Ceci commença dès le temps qu'Israël fit schisme et se sépara de la maison de David, et que les dix tribus établirent Jeroboam, fils de Nabat, pour être leur roi ; car Jeroboam sépara Israël d'avec le Seigneur, et les fit tomber dans un grand péché. 3. Rois, 12, 19.

22. Les enfants d'Israël marchèrent ensuite dans tous les péchés que Jeroboam avait commis, et ils ne s'en retirèrent point,

23. jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejetât Israël de devant sa face, comme il l'avait prédit par tous les prophètes ses serviteurs, et qu'Israël fût transféré de son pays dans l'Assyrie comme il est encore aujourd'hui¹⁷. Jér. 23, 9.

24. Or le roi des Assyriens¹⁸ fit venir des habitants de Babylone, de Cutha, d'Avath, d'Emath et de Sepharvaim²⁰; et il les établit dans les villes de Samarie, en la place des enfants d'Israël. Ces peuples possédèrent la Samarie, et habitèrent dans ses villes²¹.

25. Lorsqu'ils eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignaient point le Seigneur, le Seigneur envoya contre eux des lions qui les tuaient²².

26. On en porta la nouvelle au roi des Assyriens, et on lui fit dire : Les peuples que vous avez transférés en Samarie, et auxquels vous avez commandé de demeurer dans ses villes, ignorent la manière dont le Dieu de ce pays-là veut être adoré, et ce Dieu a envoyé contre eux des lions qui les

ŷ. 23. — ¹⁷ * Les réflexions de l'historien sacré (ŷ. 17-23.) sont pour montrer l'accomplissement de tout ce que Moïse et les prophètes avaient prédit relativement aux destinées de son peuple. — On peut aussi les considérer comme un abrégé de la philosophie de l'histoire du peuple de Dieu, mais philosophie bien plus sensée que celle des humanitaires et philosophistes de nos jours.

ŷ. 24. — ¹⁸ Asarhaddon (1. Esdr. 4, 2.).

¹⁹ Litt. : amena, — des peuples.

²⁰ L'an du monde 3227, avant J.-C. 677; comp. Isaïe, 7, 8. Les populations assyriennes qui furent amenées dans le pays se mêlèrent avec le petit nombre d'Israélites qui y étaient restés, et telle est l'origine première des Samaritains.

²¹ * La colonie amenée à Samarie prit le nom de Cuthéens, parce que, vraisemblablement, les colons venus de Cutha étaient les plus nombreux. — Les Cuthéens, selon plusieurs, étaient des Scythes qui habitaient près de l'Araxe. Avath devait être dans la Bactriane; Emath était dans la Syrie, sur les confins de Damas, et Sepharvaim sur les bords de l'Euphrate. — Babylone n'était pas alors sous la domination des rois d'Assyrie; mais Babylone est mise pour la Babylonie, d'où l'on fit venir des hommes pour peupler les pays conquis. Tous ces colons toutefois ne vinrent dans le pays de Chanaan que plus tard, sous Asarhaddon (pl. b. 49, 37.), second successeur de Salmanasar. Comp. 1. Esdr. 4, 2.

ŷ. 25. — ²² Ces lions qui se multiplièrent peu à peu dans le pays, avaient été envoyés de Dieu parmi ses nouveaux habitants, voués à l'idolâtrie, afin de leur apprendre que le culte des idoles devait être banni d'une contrée que Dieu avait choisie pour y être honoré.

tuent, parce qu'ils ne savent pas la manière dont le Dieu de cette terre veut être adoré²³.

27. Alors le roi des Assyriens leur donna cet ordre, et leur dit : Envoyez en Samarie l'un des prêtres que vous en avez emmenés captifs ; qu'il y retourne, et qu'il y demeure avec ces peuples²⁴, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.

28. Ainsi l'un des prêtres qui avaient été emmenés captifs de Samarie y étant revenu, demeura à Béthel ; et il leur apprenait la manière dont ils devaient honorer le Seigneur²⁵.

29. Chacun²⁶ de ces peuples ensuite se forgea son dieu, et ils les mirent dans les temples et les hauts lieux que les Samaritains avaient bâtis. Chaque nation mit le sien dans la ville où elle habitait.

30. Les Babyloniens se firent Sochothbenoth²⁷, les Cuthéens, Nergel ; ceux d'Emath, Asima²⁸ ;

31. les Hévéens²⁹ firent Nébahaz et Tharthac³⁰ ; mais ceux de Sépharvaïm faisaient passer leurs enfants par le feu et les brûlaient, pour honorer Adramélech et Anamélech³¹, dieux de Sépharvaïm.

32. Tous ces peuples ne laissaient pas d'adorer le Seigneur. Ils choisissaient les derniers du peuple pour les établir prêtres de leurs hauts lieux, et ils offraient leurs sacrifices dans ces temples. 3. Rois, 12, 31.

33. Et quoiqu'ils adorassent le Seigneur, ils servaient en même temps leurs dieux, selon la coutume des nations, d'où ils avaient été transférés en Samarie.

34. Ces peuples suivent encore aujourd'hui³² leurs anciennes coutumes : ils ne

ignorent ritum Dei terræ.

27. Præcepit autem rex Assyriorum dicens : Ducite illuc unum de sacerdotibus, quos inde captivos adduxistis, et vadat, et habitet cum eis : et doceat eos legitima Dei terræ.

28. Igitur cum venisset unus de sacerdotibus his, qui captivi ducti fuerant de Samaria, habitavit in Bethel, et docebat eos quomodo colerent Dominum.

29. Et unaqueque gens fabricata est deum suum : posueruntque eos in fanis excelsis, quæ fecerant Samaritæ, gens et gens in urbibus suis, in quibus habitabat.

30. Viri enim Babylonii fecerunt Sochothbenoth : viri autem Chutæi fecerunt Nergel : et viri de Emath fecerunt Asima.

31. Porro Hevæi fecerunt Nebahaz et Tharthac. Hi autem qui erant de Sepharvaïm, comburebant filios suos igni, Adramclech et Anamelech diis Sepharvaïm ;

32. et nihilominus colebant Dominum. Fecerunt autem sibi de novissimis sacerdotes excelsorum, et ponebant eos in fanis sublimibus.

33. Et cum Dominum colerent, diis quoque suis serviebant juxta consuetudinem gentium, de quibus translati fuerant Samariam :

34. usque in præsentem diem morem sequuntur antiquum : non

ŷ. 26. — ²³ * Les païens croyaient que chaque pays avait son Dieu particulier. Voy. 3. Rois, 20, 23.

ŷ. 27. — ²⁴ * Dans l'hébr. : ... captifs ; qu'ils y retournent, et qu'ils y habitent, — ce qui semble indiquer qu'il y eut plus d'un prêtre envoyé.

ŷ. 28. — ²⁵ Il les forma dans le culte du Dieu d'Israël, tel, selon toute apparence, que Jéroboam l'avait établi pour honorer les veaux d'or. Ce prêtre les instruisit d'après le livre même de la loi (ŷ. 34-41). De là vient que les Samaritains possèdent encore de nos jours le Pentateuque.

ŷ. 29. — ²⁶ Lit. : Et chacun... — Mais néanmoins chacun etc.

ŷ. 30. — ²⁷ c'est-à-dire des tentes pour les jeunes filles, qui se prostituaient dans le culte de Vénus.

²⁸ * Selon quelques-uns, Nergel marque le feu perpétuel adoré par les Perses, Asima, un bouc, ou un singe, ou un satyre.

ŷ. 31. — ²⁹ proprement Avéens.

³⁰ dieux entièrement inconnus. — * Quelques-uns néanmoins disent que Nébahaz signifie chien. — Le chien était adoré par les Egyptiens. — On donne à Tharthac la figure d'un âne.

³¹ Moloch le grand et le bon.

ŷ. 34. — ³² à l'époque où écrivait l'auteur sacré, et bien plus tard encore. Par

tinent Dominum, neque custodiunt cæremonias ejus, judicia, et legem, et mandatum, quod præceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Israel :

35. et percusserat cum eis pactum, et mandaverat eis, dicens : Nolite timere deos alienos, et non adoretis eos, neque colatis eos, et non immoletis eis :

36. sed Dominum Deum vestrum, qui eduxit vos de terra Ægypti in fortitudine magna, et in brachio extento, ipsum timete, et illum adorate, et ipsi immolate.

37. Cæremonias quoque, et judicia, et legem, et mandatum, quod scripsit vobis, custodite ut faciatis cunctis diebus : et non timeatis deos alienos.

38. Et pactum, quod percussit vobiscum, nolite oblivisci : nec colatis deos alienos.

39. sed Dominum Deum vestrum timete, et ipse eruet vos de manu omnium inimicorum vestrorum.

40. Illi vero non audierunt, sed juxta consuetudinem suam pristinam perpetrabant.

41. Fuerunt igitur gentes istæ timentes quidem Dominum, sed nihilominus et idolis suis servientes : nam et filii eorum, et nepotes, sicut fecerunt patres sui, ita faciunt, usque in præsentem diem.

craignent point le Seigneur, ils ne gardent point ses cérémonies ni ses ordonnances, ni ses lois, ni les préceptes qu'il donna aux enfants de Jacob qu'il surnomma Israël, *Pl. b. y. 41. 1. Moys. 32, 28.*

35. avec lesquels il avait fait alliance en leur donnant ce commandement si exprès : Ne révèrez point les dieux étrangers, ne les adorez point, et ne leur sacrifiez point :

36. mais ne craignez que le Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Égypte avec une grande puissance et avec un bras étendu. Recevez-le, adorez-le, et lui offrez vos sacrifices.

37. Gardez ses cérémonies, ses ordonnances, ses lois, et les préceptes qu'il vous a donnés par écrit ; observez-les tous les jours de votre vie ; n'ayez aucune crainte des dieux étrangers.

38. N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous, et n'honorez point les dieux étrangers ;

39. mais craignez le Seigneur votre Dieu. Et ce sera lui qui vous délivrera de la puissance de vos ennemis.

40. Mais ils n'ont point écouté ces avis, et ils ont agi selon leurs anciennes coutumes ³³.

41. Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur ; mais ils ont servi en même temps leurs idoles ; car leurs fils et leurs petits-fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs pères ³⁴.

suite du mélange sacrilège du culte idolâtrique avec le culte judaïque, les Juifs conçurent pour les Samaritains une haine plus profonde encore que pour les païens. Plus tard les Samaritains eux-mêmes détachèrent le culte des idoles, s'en tinrent strictement à celui de Dieu, du moins autant que leurs prédécesseurs l'avaient admise et pratiquée.

ÿ. 40. — ³³ ils ont persévéré en même temps dans l'idolâtrie.

ÿ. 41. — ³⁴ Les Samaritains, quoique gentils d'origine, comme on l'a vu, ne laissaient pas de se glorifier d'être les descendants d'Abraham (Voy. Jean, 4, 12, 20.). Le prêtre qui fut envoyé dans leur pays faisait sa résidence à Béthel, et il leur donna les cinq livres de Moïse en caractère hébreu, ou phénicien, et ces livres ils les ont conservés jusqu'à nos jours, car il y a encore autour de l'ancienne Samarie une vingtaine de familles de Samaritains. Au contraire, les Hébreux, durant le temps de la captivité, s'étant accoutumés à faire usage des caractères chaldéens, ils les retiennent dans leur propre écriture, et ces caractères furent depuis employés par eux dans la transcription des Livres saints. De là la différence de caractères entre le Pentateuque samaritain et le Pentateuque hébreu ; mais il n'y a de différence que dans le caractère ; des deux côtés, sauf quelques légères variantes, c'est le même Pentateuque, écrit dans la même langue. — Les Samaritains reçurent la circoncision et observaient les lois rituelles. On sait que sous Alexandre-le-Grand ils bâtirent, sur le mont Galizim, un temple où ils prétendaient que l'on devait adorer Dieu. Comp. Jean, 4, 20 ; 5. Moys. 27, 4.

CHAPITRE XVIII.

Piété d'Ezéchias. Siège de Jérusalem par Sennachérib.

1. La troisième année d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, Ezéchias, fils d'Achaz, roi de Juda, commença à régner¹. 2. *Par.* 28, 27, 29, 1.

2. Il avait vingt-cinq ans lorsque son règne commença²; et il régna vingt-neuf ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Abi, et était fille de Zacharie.

3. Il fit ce qui était bon et agréable au Seigneur, selon tout ce qu'avait fait David, son père.

4. Il démolit les hauts lieux³, brisa les statues, abattit les bois sacrés, et fit mettre en pièces le serpent d'airain que Moïse avait fait, parce que les enfants d'Israël lui avaient brûlé de l'encens jusqu'alors, et il l'appela Nohestan⁴. 4. *Moys.* 21, 9.

5. Il mit son espérance au Seigneur Dieu d'Israël : c'est pourquoi il n'y en eut point après lui d'entre tous les rois de Juda qui lui fût semblable, comme il n'y en avait point eu avant lui⁵.

6. Il demeura attaché au Seigneur; il ne se retira point de ses rois et de ses traces; et il observa les commandements que le Seigneur avait donnés à Moïse.

7. C'est pourquoi le Seigneur était avec ce prince, et il se conduisait avec sagesse dans toutes ses entreprises. Il secoua aussi le joug

1. Anno tertio Osee filii Ela regis Israel, regnavit Ezechias filius Achaz regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat, cum regnare cœpisset : et viginti novem annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Abi filia Zacharie.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino. juxta omnia quæ fecerat David pater ejus,

4. Ipse dissipavit excelsa, et contrivit statuas, et succidit lucos, confregitque serpentem æneum, quem fecerat Moyses : siquidem usque ad illud tempus filii Israel adolebant ei incensum : vocavitque nomen ejus Nohestan.

5. In Domino Deo Israel speravit : itaque post eum non fuit similis ei de cunctis regibus Juda, sed neque in his qui ante eum fuerunt :

6. et adhæsit Domino, et non recessit a vestigiis ejus, fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moysi.

7. Unde ei erat Dominus cum eo, et in cunctis, ad quæ procedebat, sapienter se agebat. Rebel-

1. —¹ L'an du monde 3277, avant J.-C. 727.

2. —² Achaz monta sur le trône à vingt ans (16, 1.); il régna seize ans (*ibid.*), et mourut ainsi à l'âge de trente-six ans. D'autre part, Ezéchias, son fils, qui lui succéda, avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, d'où il résulterait que son père Achaz n'avait que onze ans de plus que lui. Pour lever cette difficulté, on suppose ou bien qu'Achaz était plus âgé que ne porte le livre des Rois, lorsqu'il monta sur le trône, ou bien qu'Ezéchias l'était moins qu'il n'est ici marqué. Peut-être aussi y eut-il un interrègne entre Achaz et Ezéchias, comme cela arriva dans le royaume d'Israël, après qu'Osée eut tué Phacée; car Osée ne put proprement arriver au trône que huit ans plus tard. *Comp.* 15, 30. avec 17, 1. *Voy.* 3. *Rois*, 22. note.

3. —³ même ceux sur lesquels on honorait le vrai Dieu, et qui avaient été tolérés par ses prédécesseurs (*Pl. h.* 15, 4.; 14, 4.; 3. *Rois*, 15, 14.). — Sur le zèle d'Ezéchias pour le culte du vrai Dieu, voyez de plus longs détails 2. *Par.* ch. 29-32. — c'est-à-dire petit airain, petit cuivre, vil cuivre, pour couvrir de confusion les Israélites qui honoraient comme un Dieu un métal inanimé.

4. —⁴ par sa confiance dans le secours de Dieu, pour l'extirpation de l'idolâtrie et de la superstition. *Comp. pl. b.* 23. 25.

avit quoque contra regem Assyriorum, et non servivit ei.

8. Ipse percussit Philisthæos usque ad Gazam, et omnes terminos eorum, a turri custodum usque ad civitatem munitam.

9. Anno quarto regis Ezechie, qui erat annus septimus Osee filii Ela regis Israel, ascendit Salmanasar rex Assyriorum in Samariam, et oppugnavit eam,

10. et cœpit. Nam post annos tres anno sexto Ezechie, id est nono anno Osee regis Israel, capta est Samaria :

11. et transtulit rex Assyriorum Israel in Assyrios, collocavitque eos in Hala et in Habor fluvii Gozan in civitatibus Medorum :

12. quia non audierunt vocem Domini Dei sui, sed prætergressi sunt pactum ejus : omnia, quæ præceperat Moyses servus Domini, non audierunt, neque fecerunt.

13. Anno quatuordecimo regis Ezechie, ascendit Sennacherib rex Assyriorum ad universas civitates Judæ munitas : et cepit eas.

14. Tunc misit Ezechias rex Judæ nuntios ad regem Assyriorum in Lachis, dicens : Peccavi, recede a me : et omne, quod imposueris mihi, feram. Indixit itaque rex Assyriorum Ezechie regi Judæ trecenta talenta argenti, et triginta talenta auri.

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini, et in thesauris regis.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, et

du roi des Assyriens ⁸, et il ne voulut point lui être asservi.

8. Il battit les Philistins jusqu'à Gaza, et il ruina leurs terres depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortes ⁷.

9. La quatrième année du roi Ezéchias, qui était la septième d'Osee, fils d'Ela, roi d'Israël, Salmanasar, roi des Assyriens, vint à Samarie, l'assiégea, *Pl. h. 17, 6. Tob. 1, 2.*

10. et la prit. Car Samarie fut prise après un siège de trois ans, la sixième année du roi Ezéchias, c'est-à-dire la neuvième année d'Osee, roi d'Israël.

11. Et le roi des Assyriens transféra les Israélites en Assyrie, et les fit demeurer dans Hala et dans Habor, villes des Mèdes, près du fleuve de Gozan, *Pl. h. 17, 6.*

12. parce qu'ils n'avaient point écouté la voix du Seigneur leur Dieu, qu'ils avaient violé son alliance, et qu'ils n'avaient ni écouté ni suivi toutes les ordonnances que Moïse, serviteur du Seigneur, leur avait prescrites.

13. La quatorzième année du roi Ezéchias, Sennachérib ⁸, roi des Assyriens ⁹, vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, et il les prit. *2. Par. 32, 1. Eccl. 43, 20. Isai. 36, 1.*

14. Alors Ezéchias, roi de Juda, envoya des ambassadeurs au roi des Assyriens à Lachis ¹⁰, et lui dit : J'ai fait une faute; mais retirez-vous de dessus mes terres, et je souffrirai tout ce que vous m'imposerez. Le roi des Assyriens ordonna donc à Ezéchias, roi de Juda, de lui donner trois cents talents d'argent et trente talents d'or.

15. Et Ezéchias lui donna tout l'argent qui se trouva dans la maison du Seigneur, et dans les trésors du roi.

16. Alors Ezéchias détacha les battants des portes du temple du Seigneur, les lames

ŷ. 7. — ⁶ * Il ne voulut plus payer le tribut auquel s'étoit imprudemment assujéti Achaz son père (*Pl. h. 16, 7; 2. Par. 28, 25; Is. 9, 3.*). — Le roi d'Assyrie avait lui-même le premier violé l'alliance, en portant la dévastation dans Juda. Voy. *2. Par. 28, 20.*

ŷ. 8. — ⁷ c'est-à-dire tout le pays. *Pl. h. 17, 9.*

ŷ. 13. — ⁸ *Comp. pl. h. 17, 24.*

⁹ * Le successeur de Salmanasar. — Sur cette guerre comp. *Isai. 9, 5-34.*

ŷ. 14. — ¹⁰ * qu'il tenait assiégée. — Craignant de s'engager dans une lutte inégale, Ezéchias tenta auprès de Sennachérib les voies d'accommodement, et voulut acheter la paix (ŷ. 14-16.); mais l'or qu'il donna au roi d'Assyrie ne servit qu'à exciter sa cupidité (ŷ. 17. et suiv.). — De Lachis, Sennachérib porta le siège devant Lobna. Là il apprit que Tharaca, roi d'Ethiopie, ou de Chus, s'avançait pour le combattre, ce qui le força à lever le siège et à marcher contre l'armée égyptienne. Toutefois, avant de quitter Lobna, il envoya à Ezéchias des lettres pleines d'impunité et de menaces. *Pl. h. 19, 8 et suiv. Comp. 2. Par. 32, 9 et suiv. Isai. 36 et 37.*

d'or que lui-même y avait attachées ¹¹, et les donna au roi des Assyriens.

17. Le roi des Assyriens envoya ensuite Tharthan, Rabsaris et Rabsacès, de Lachis à Jérusalem, vers le roi Ezéchias, avec un grand nombre de gens de guerre, qui étant venus à Jérusalem, s'arrêtèrent près de l'aqueduc du haut étang ¹², qui est sur le chemin du Champ-du-Foulon.

18. Et ils demandèrent à parler au roi. Eliacim, fils d'Helcias, grand-maître de la maison du roi, Sobna, secrétaire, et Joahé, fils d'Asaph, chancelier ¹³, les allèrent trouver.

19. Et Rabsacès leur dit : Allez dire ceci à Ezéchias : Voici ce que dit le grand roi, le roi des Assyriens : Quelle est cette confiance où vous êtes ? Sur quoi vous appuyez-vous ?

20. Vous avez peut-être fait dessein de vous préparer au combat ; mais sur quoi mettez-vous votre confiance, pour oser vous opposer à moi ?

21. Est-ce que vous espérez du soutien du roi d'Égypte ? Ce n'est qu'un roseau cassé ; et si un homme s'appuie dessus, il se brisera, et lui entrera dans la main et la transpercera. Voilà ce qu'est Pharaon, roi d'Égypte, pour tous ceux qui mettent leur confiance en lui.

22. Que si vous me dites : Nous mettons notre espérance au Seigneur notre Dieu, n'est-ce pas ce Dieu dont Ezéchias a détruit les autels et les hauts lieux ¹⁴, ayant fait ce commandement à Juda et à Jérusalem : Vous n'adorerez plus que dans Jérusalem et devant ce seul autel ?

23. Maintenant donc passez du côté de mon seigneur ¹⁵, le roi des Assyriens, et je vous donnerai deux mille chevaux. Et voyez si vous pourrez trouver seulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter.

laminas auri, quas ipse affixerat, et dedit eas regi Assyriorum.

17. Misit autem rex Assyriorum Tharthan, et Rabsaris, et Rabsacen, de Lachis ad regem Ezechiam, cum manu valida, Jerusalem : qui cum ascendissent, venerunt Jerusalem, et steterunt juxta aquæductum piscinæ superioris, quæ est in via Agrifullonis.

18. Vocaveruntque regem : egressus est autem ad eos Eliacim filius Helciæ, præpositus domus, et Sobna scriba, et Joahé filius Asaph a commentariis.

19. Dixitque ad eos Rabsaces : Loquimini Ezechia : Hæc dicit rex magnus, rex Assyriorum : Quæ est ista fiducia, qua niteris ?

20. Forsitan iniisti consilium, ut prepares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare ?

21. An speras in baculo arundineo atque contracto Ægypto, super quem, si incubuerit homo, comminutus ingreditur manum ejus, et perforabit eam ? sic est Pharaon rex Ægypti, omnibus qui confidunt in se.

22. Quod si dixeritis mihi : In Domino Deo nostro habemus fiduciam : nonne iste est, cujus abstulit Ezechias excelsa et altaria : et præcepit Judæ et Jerusalem : Ante altare hoc adorabitis in Jerusalem ?

23. Nunc igitur transite ad dominum meum regem Assyriorum, et dabo vobis duo millia equorum, et videte an habere valeatis ascensores eorum.

̄. 16. — ¹¹ lors du rétablissement du culte de Dieu. Voy. 2. Par. 29, 2. Il enleva l'or des portes et de leurs montants.

̄. 17. — ¹² Cet étang et son aqueduc étaient à l'orient de Jérusalem, du côté de la vallée ou du torrent de Cédron. Voy. Théat. des div. Écrit. § 122. — Les noms des envoyés marquent plutôt leurs offices qu'ils ne sont des noms propres. Rabsaris signifie le chef des eunuques ; Rabsacès (hébr. Rabschaqueh), le chef des échansons ; Tharthan ou Tanathan, ainsi qu'on lit dans Esdras (1. Esdr. 5, 3, et 6, 6, 13.), peut désigner celui qui préside aux dons, ou aux tributs. Dans la cour des princes d'Orient, nul n'a;prochait du prince sans avoir un présent à lui offrir.

̄. 18. — ¹³ Voy. 2. Rois, 8, 16, 17.

̄. 22. — ¹⁴ Par ces paroles l'intention de Rabsacès était de soulever contre Ezéchias le peuple juif, qui regrettait les hauts lieux, et il voulait dire en même temps. Ce Dieu ne pourra par conséquent vous être d'aucun secours. Voy. 3. Rois, 3, 2.

̄. 23. — ¹⁵ Dans l'hébr. : Accordez-vous avec mon seigneur, ou donnez de l'argent à mon seigneur.

24. Et quo modo potestis resistere ante unum satrapam de servis domini mei minimis? An fiduciam habes in Ægypto propter currus et equites?

25. Numquid sine Domini voluntate ascendi ad locum istum, ut demolirer eum? Dominus dixit mihi : Ascende ad terram hanc, et demolire eam.

26. Dixerunt autem Eliacim filius Helciæ, et Sobna, et Joahe, Rabsaci : Precamur ut loquaris nobis servis tuis syriace : siquidem intelligimus hanc linguam : et non loquaris nobis judaice, audiente populo, qui est super murum.

27. Responditque eis Rabsaces, dicens : Numquid ad dominum tuum, et ad te misit me dominus meus, ut loquerer sermones hos, et non potius ad viros, qui sedent super murum, ut comedant stercorem suum, et bibant urinam suam vobiscum?

28. Stetit itaque Rabsaces, et exclamavit voce magna judaice, et ait : Audite verba regis magni, regis Assyriorum.

29. Hæc dicit rex : Non vos seducat Ezechias : non enim poterit eruere vos de manu mea.

30. Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum dicens : Eruens liberabit nos Dominus, et non tradetur civitas hæc in manu regis Assyriorum.

31. Nolite audire Ezechiam. Hæc enim dicit rex Assyriorum : Facite mecum quod vobis est utile, et egredimini ad me : et comedet unusquisque de vinea sua, et de ficu sua; et bibetis aquas de cisternis vestris :

32. donec veniam, et transferam vos in terram, quæ similis est terræ vestræ, in terram fructiferam, et fertilem vini, terram panis et vincarum, terram olivarum, et olei ac mellis, et vivetis,

24. Et comment pourriez-vous tenir ferme devant un seul capitaine des derniers serviteurs de mon seigneur? Est-ce que vous mettez votre confiance dans l'Égypte, à cause de ses chariots et de sa cavalerie?

25. Mais n'est-ce pas par la volonté du Seigneur que je suis venu en ce pays pour le détruire? Le Seigneur m'a dit : Entrez dans cette terre-là, et ravagez tout.

26. Or, Eliacim, fils d'Helcias, Sobna et Joahé lui dirent : Nous vous supplions de parler à vos serviteurs en syriaque ¹⁶, parce que nous entendons bien cette langue-là; et de ne nous pas parler en langue judaïque devant le peuple qui écoute sur les murailles.

27. Rabsacès leur répondit : Est-ce pour parler à votre maître et à vous que mon seigneur m'a envoyé ici? et n'est-ce pas plutôt pour parler à ces hommes qui sont sur la muraille ¹⁷, qui sont réduits à manger leurs excréments avec vous, et à boire leur urine?

28. Rabsacès se tenant debout cria à haute voix, en langue judaïque : Ecoutez les paroles du grand roi, du roi des Assyriens.

29. Voici ce que le roi dit : Qu'Ezéchias ne vous séduise point : car il ne pourra point vous délivrer de ma main.

30. Ne vous laissez point aller à cette confiance qu'il veut vous donner, en disant : Le Seigneur nous délivrera sûrement, et cette ville ne sera point livrée entre les mains du roi des Assyriens.

31. Gardez-vous bien d'écouter Ezéchias; car voici ce que dit le roi des Assyriens : Prenez un conseil utile et traitez avec moi; venez vous rendre à moi, et chacun de vous mangera de sa vigne et de son figuier, et vous boirez des eaux de vos citernes,

32. jusqu'à ce que je vienne vous transférer en une terre qui est semblable à la vôtre, une terre fertile, abondante en vin et en pain, une terre de vignes et d'oliviers, une terre d'huile et de miel; et vous vivrez et vous ne mourrez point ¹⁸. N'écoutez donc

ÿ. 26. — ¹⁶ en langue chaldéenne, qui était la langue de Ninive. Comp. 1. Esdr. 4, 7. Dan. 2, 4.

ÿ. 27. — ¹⁷ qui, si le siège venait à se prolonger, seraient réduits, pressés par la faim et par la soif, à manger etc.

ÿ. 32. — ¹⁸ Parmi les conditions de la capitulation était par conséquent aussi celle de consentir à ce que les Juifs fussent transportés dans les contrées assyriennes, comme cela était arrivé auparavant au royaume d'Israël.

point Ezéchias qui vous trompe, en disant : Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré leurs terres de la main du roi des Assyriens?

34. Où est le dieu d'Emath et le dieu d'Arphad? Où est le dieu de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava¹⁹? Ont-ils délivré Samarie de ma main?

35. Où trouvera-t-on un dieu parmi tous les dieux des nations qui ait délivré de ma main son propre pays, pour faire croire que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jerusalem²⁰?

36. Cependant le peuple demeura dans le silence, et ne répondit pas un seul mot; car ils avaient reçu ordre du roi de ne lui répondre rien.

37. Après cela Eliacim, fils d'Helcias, grand-maitre de la maison, Sobna, secrétaire, et Joahé, fils d'Asaph, chancelier, vinrent trouver Ezéchias ayant leurs habits déchirés, et ils lui rapportèrent les paroles de Rabsacès.

et non moriemini. Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit, dicens: Dominus liberabit nos.

33. Nunquid liberaverunt dii gentium terram suam de manu regis Assyriorum?

34. Ubi est Deus Emath, et Arphad? ubi est Deus Sepharvaim, Ana, et Ava? nunquid liberaverunt Samariam de manu mea?

35. Quinam illi sunt in universis diis terrarum, qui eruerunt regionem suam de manu mea, ut possit eruere Dominus Jerusalem de manu mea?

36. Tacuit itaque populus, et non respondit ei quidquam: siquidem præceptum regis accepterant, ut non respond rent ei.

37. Venitque Eliacim filius Helciæ, præpositus domus, et Sobna scriba, et Joabe filius Asaph a commentariis, ad Ezechiam, scissis vestibus, et nuntiaverunt ei verba Rabsacis.

CHAPITRE XIX.

Confiance et délivrance d'Ezéchias. Défaite et mort de Sennachérib.

1. Le roi Ezéchias ayant entendu ce que Rabsacès avait dit, déchira ses vêtements, se couvrit d'un sac, et entra dans la maison du Seigneur

1. Quæ cum audisset Ezechias rex, scidit vestimenta sua, et operatus est sacco, ingressusque est domum Domini.

ÿ. 34. — ¹⁹ La plupart des pays ici désignés sont peu connus (*Voy. pl. h. 17, 24 et les remarq.*). On ne voit pas que Sennachérib en ait fait la conquête par lui-même. Rabsacès attribue à son maître les conquêtes de ses prédécesseurs (*Pl. b. 19, 11. 12.*). — Ana, qui retient encore le même nom, est près du golfe Persique, non loin de Bagdad. — On croit qu'Arphad est l'île d'Arad dans la mer de Phénicie. — Les rois d'Assyrie avaient poussé leurs conquêtes très-loin dans la Chaldée et la Babylonie. Ils voulaient sans doute rétablir dans ses anciennes limites l'empire assyrien (*Pl. h. 15, 29.*). On peut croire que dans ce même dessein ils les étendirent dans le nouvel empire des Mèdes, ce qui expliquerait pourquoi il est marqué que les Israélites furent transportés dans les villes des Mèdes (*Pl. h. 17, 6.*). Il est vrai que l'on peut supposer aussi que les pays où les Israélites furent transportés appartenaient alors au royaume d'Assyrie, et que les Mèdes s'en emparèrent plus tard. L'auteur du 4^e livre des Rois, dans cette hypothèse, parlerait d'après ce qui existait de son temps.

ÿ. 35. — ²⁰ Puisque jusque-là il n'est point de dieux qui aient été en état de protéger contre la puissance du roi d'Assyrie les peuples qui les honoraient, comment pouvez-vous espérer que votre Dieu (Jéhovah), que vous autres juifs vous adorez, sera assez puissant pour vous délivrer? — Ce fut à cause de ce blasphème, par lequel Rabsacès comparait le Dieu d'Israël aux idoles des païens, que les gens d'Ezéchias déchirèrent leurs vêtements (ÿ. 37.).

2. Et misit Eliacim præpositum domus, et Sobnam scribam, et senes de sacerdotibus, opertos saccis, ad Isaiam prophetam filium Amos.

3. Qui dixerunt : Hæc dicit Ezechias : Dies tribulationis, et increpationis, et blasphemie, dies iste : venerunt filii usque ad partum, et vires non habet parturiens.

4. Si forte audiat Dominus Deus tuus universa verba Rabsacis, quem misit rex Assyriorum dominus suus, ut exprobraret Deum viventem, et argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus : et fac orationem pro reliquiis, quæ reperitæ sunt.

5. Venerunt ergo servi regis Ezechie ad Isaiam.

6. Dixitque eis Isaias : Hæc dicitis domino vestro : Hæc dicit Dominus : Noli timere a facie sermonum, quos audisti, quibus blasphemaverunt pueri regis Assyriorum me.

7. Ecce ego immittam ei spiritum, et audiet nuntium, et revertetur in terram suam, et deiciam eum gladio in terra sua.

8. Reversus est ergo Rabsaces, et invenit regem Assyriorum expugnantem Lobnam : audierat enim quod recessisset de Lachis.

9. Cumque audisset de Tharaca regi Æthiopiæ, dicentes : Ecce, egressus est ut pugnet adversum te : et iret contra eum, misit nuntios ad Ezechiam, dicens :

10. Hæc dicite Ezechie regi Juda : Non te seducat Deus tuus in quo habes fiduciam : neque dicas : Non tradetur Jerusalem in manus regis Assyriorum.

11. Tu enim ipse audisti quæ

2. Et il envoya Eliacim, grand-maitre de sa maison, Sobna, secrétaire, et les plus anciens des prêtres convertis de sacs, au prophète Isaïe, fils d'Amos,

3. qui lui dirent : Voici ce que dit Ezechias : Ce jour est un jour d'affliction, de reproches et de blasphèmes¹. Les enfants sont venus jusqu'à faire effort pour sortir, mais celle qui est en travail n'a pas assez de force pour enfanter².

4. Peut-être que le Seigneur votre Dieu aura écouté les paroles de Rabsacès, qui a été envoyé par le roi des Assyriens, son maître, pour blasphémer le Dieu vivant, et pour lui insulter par des paroles que le Seigneur votre Dieu a entendues. Faites donc votre prière au Seigneur pour ce qui se trouve encore de reste³.

5. Les serviteurs du roi Ezéchias allèrent donc trouver Isaïe.

6. Et Isaïe leur répondit : Vous direz ceci à votre maître : Voici ce que dit le Seigneur : Ne craignez point ces paroles que vous avez entendues, par lesquelles les serviteurs du roi des Assyriens m'ont blasphémé.

7. Je vais lui envoyer un esprit⁴, et il apprendra une nouvelle après laquelle il retournera en son pays : et je l'y ferai périr par l'épée.

8. Rabsacès retourna⁵ donc vers le roi des Assyriens, et il le trouva qui assiégeait Lobna ; car il avait su qu'il s'était retiré de devant Lachis.

9. Et les nouvelles étant venues à Sennachérib⁶ que Tharaca, roi d'Éthiopie, s'était mis en campagne pour le venir combattre, il résolut de marcher contre ce roi⁷ ; et il envoya ses ambassadeurs à Ezéchias avec cet ordre :

10. Vous direz à Ezéchias, roi de Juda : Que votre Dieu, auquel vous avez confiance, ne vous séduise point, et ne dites point : Jérusalem ne sera point livrée entre les mains des Assyriens.

11. Car vous avez appris vous-même ce

1. 3. — ¹ de la part des Assyriens.

2. Figure d'un besoin et d'une faiblesse extrême.

3. 4. — ³ de la tribu de Juda et de Benjamin.

4. 7. — ⁴ Voy. 1. 35. D'autres trad. : un esprit de crainte.

5. 8. — ⁵ de Jérusalem (pl. h. 18, 17.).

6. 9. — ⁶ Litt. : Et ayant appris de Tharaca. — Sennachérib ayant appris...

7. Sennachérib contre Tharaca. — ⁷ 9. Litt. : Et ayant appris au roi de Tharaca, roi d'Éthiopie, que l'on disait : Voilà qu'il s'avance pour combattre contre vous ; et s'étant mis en marche contre lui, il envoya des ambassadeurs à Ezéchias, disant etc.

que les rois des Assyriens ont fait à toutes les autres nations, et de quelle manière ils les ont ruinées. Serez-vous donc le seul qui pourrez vous en sauver?

12. Les dieux des nations ont-ils délivré les peuples que mes pères ont ravagés? Ont-ils délivré Gozan, Haran, Réseph, et les enfants d'Eden qui étaient en Thélassar⁸?

13. Où est maintenant le roi d'Emath, le roi d'Arphad, le roi de la ville de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava?

14. Ezéchias ayant reçu cette lettre de la main des ambassadeurs, la lut, vint dans le temple, et étendit la lettre devant le Seigneur.

15. et fit sa prière devant lui, en lui disant : Seigneur, Dieu d'Israël, qui êtes assis sur les cherubins, c'est vous seul qui êtes le Dieu de tous les rois du monde : c'est vous qui avez fait le ciel et la terre.

16. Prêtez l'oreille et écoutez; ouvrez vos yeux, Seigneur, et considérez; écoutez toutes les paroles de Sennachérib qui a envoyé ses ambassadeurs pour blasphémer devant nous le Dieu vivant.

17. Il est vrai, Seigneur, que les rois des Assyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

18. et qu'ils ont jeté leurs dieux dans le feu, et les ont exterminés, parce que ce n'étaient point des dieux, mais des images de bois et de pierre, faites par la main des hommes.

19. Maintenant donc, ô Seigneur notre Dieu, sauvez-nous de la main de ce roi, afin que tous les royaumes de la terre sachent que c'est vous seul qui êtes le Seigneur Dieu. *Pl. h. 18, 14.*

20. Alors Isaïe, fils d'Amos, envoya dire à Ezéchias : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : J'ai entendu la prière que vous m'avez faite touchant Sennachérib, le roi des Assyriens.

21. Voici ce que le Seigneur a dit de lui : La fille de Sion⁹ t'a méprisé et t'a insulté; la fille de Jerusalem a secoué la tête derrière toi.

22. A qui as-tu insulté? qui as-tu blas-

fecerunt reges Assyriorum universis terris, quo modo vastaverunt eas : num ergo solus poteris liberari?

12. Numquid liberaverunt dñ gentium singulos, quos vastaverunt patres mei, Gozan videlicet, et Haran, et Reseph, et filios Eden, qui erant in Thelassar?

13. Ubi est rex Emath, et rex Arphad : et rex civitatis Sepharvain, Ana, et Ava?

14. Itaque cum accepisset Ezechias litteras de manu nuntiorum, et legisset eas, ascendit in domum Domini, et expandit eas coram Domino,

15. et oravit in conspectu ejus, dicens : Domine Deus Israel, qui sedes super cherubim, tu es Deus solus regum omnium terræ : tu fecisti cælum et terram.

16. Inclina aurem tuam, et audi : aperi Domine oculos tuos, et vide : audi omnia verba Sennacherib, qui misit ut exprobraret nobis Deum viventem.

17. Vere Domine dissipaverunt reges Assyriorum gentes, et terras omnium.

18. Et miserunt deos eorum in ignem : non enim erant dii, sed opera manuum hominum ex ligno et lapide, et perdiderunt eos.

19. Nunc igitur Domine Deus noster, salvos nos fac de manu ejus, ut sciant omnia regna terræ, quia tu es Dominus Deus solus.

20. Misit autem Isaias, filius Amos ad Ezechiam, dicens : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quæ deprecatus es me super Sennacherib rege Assyriorum, audivi.

21. Iste est sermo, quem locutus est Dominus de eo : Sprevit te, et subsannavit te, virgo filia Sion : post tergum tuum caput movit filia Jerusalem.

22. Cui exprobrasti, et quem

γ. 12. — ⁸ * Gozan, ou Gauzan, était dans la petite Arménie; Haran et Réseph, dans la Syrie Palmyrène; Eden, dans la Syrie. On a parlé ci-dessus des autres lieux.

γ. 21. — ⁹ Jerusalem assise autour du mont Sion, comme une vierge dont tu recherches la possession.

blasphemasti? contra quem exaltasti vocem tuam, et elevasti in excelsum oculos tuos? contra sanctum Israel.

23. Per manum servorum tuorum exprobrasti Domino, et dixisti : In multitudine curruum meorum ascendi excelsa montium in summitate Libani, et succidi sublimes cedros ejus, et electas abietes illius. Et ingressus sum usque ad terminos ejus, et saltum Carmeli ejus

24. ego succidi. Et bibi aquas alienas, et siccavi vestigiis pedum meorum omnes aquas clausas.

25. Numquid non audisti quid ab initio fecerim? Ex diebus antiquis plasmavi illud, et nunc adduxi : eruntque in ruinam collium pugnantium civitates munita.

26. Et qui sedent in eis, humiles manu, contremuerunt et confusi sunt : facti sunt velut fœnum agri, et virens herba tectorum, que arefacta est antequam veniret ad maturitatem.

27. Habitaculum tuum, et egressum tuum, et introitum tuum, et viam tuam ego prœcivi, et furorem tuum contra me.

28. Insanivisti in me, et superbia tua ascendit in aures meas : ponam itaque circulum in naribus tuis, et camum in labiis tuis, et reducam te in viam, per quam venisti.

29. Tibi autem Ezechia hoc erit signum : Comede hoc anno que repereris : in secundo autem anno, que sponte nascuntur : porro in tertio anno seminate et metite :

phémé? contre qui as-tu haussé la voix et élevé tes yeux insolents? C'est contre le saint d'Israël.

23. Tu as blasphémé le Seigneur par tes serviteurs, et tu as dit : Je suis monté sur le haut des montagnes du Liban avec la multitude de mes chariots; j'ai abattu ses hauts cèdres, et les plus grands d'entre ses sapins; j'ai pénétré jusqu'à l'extrémité de son Lois, et j'ai abattu la forêt ¹⁰ du Carmel ¹¹.

24. J'ai bu les eaux étrangères, et j'ai séché par les traces des pieds de mes gens toutes celles qui étaient fermées ¹².

25. N'as-tu point ¹³ oui dire ce que j'ai fait dès le commencement? Il y a déjà plusieurs siècles que j'ai formé ce dessein, et je l'ai exécuté maintenant : les villes fortes et défendues par un grand nombre de combattants ont été ruinées comme des collines désertes ¹⁴.

26. Les mains ont tremblé à ceux qui étaient dedans ¹⁵; ils ont été tout en désordre, et ils sont devenus comme le foin qui est dans les champs, et comme l'herbe verte qui croit sur les toits, qui se sèche avant que de venir à maturité.

27. J'ai prévu et ta demeure, et ton entrée, et ta sortie, et le chemin par où tu es venu, et la fureur avec laquelle tu t'es élevé contre moi ¹⁶.

28. Tu m'as attaqué par ton insolence, et le bruit de ton orgueil est monté jusqu'à mon oreille. Je te mettrai donc un cercle au nez, et un mors à la bouche, et je te ferai retourner ¹⁷ par le même chemin par lequel tu es venu.

29. Mais pour vous, ô Ezéchias! voici le signe que je vous donnerai ¹⁸ : Mangez cette année ce que vous pourrez trouver; la seconde année, ce qui naîtra de soi-même; mais pour la troisième année, semez et re-

ÿ. 23. — ¹⁰ de son jardin, c'est-à-dire le bocage de ses jardins.

¹¹ Par cette figure il veut dire qu'il a fait les plus hautes et les plus difficiles entreprises, et que par sa seule force il en est venu à bout.

ÿ. 24. — ¹² J'ai bu aux fleuves et aux fontaines; c'est-à-dire j'ai conquis les pays et les villes.

ÿ. 25. — ¹³ Paroles de Dieu!

¹⁴ Insensé! tu attribues à ta puissance la destruction des royaumes et des villes, lorsque c'est moi-même qui l'ai prévue et qui l'ai insensiblement amenée (comme châtiments de leurs péchés).

ÿ. 26. — ¹⁵ les mains se sont affaiblies à etc.

ÿ. 27. — ¹⁶ toutes tes entreprises barbares, effets de ta fureur.

ÿ. 28. — ¹⁷ comme un animal sauvage qu'on mène en laisse.

ÿ. 29. — ¹⁸ de votre délivrance miraculeuse.

cueillez, plantez des vignes, et mangez-en le fruit ¹⁹. *Isai.* 37, 30.

30. Et tout ce qui vous restera de la maison de Juda, jettera ses racines en bas ²⁰, et poussera son fruit en haut.

31. Car il sortira de Jérusalem un reste de peuple, et *il en demeurera* de la montagne de Sion, qui seront sauvés ²¹ : le zèle du Seigneur des armées fera ceci.

32. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur a dit du roi des Assyriens : Il n'entrera point dans cette ville, il ne tirera point de flèches contre ses murailles, elle ne sera point forcée par le bouclier des siens, ni environnée de retranchements ²².

33. Il retournera par le même chemin par lequel il est venu, et il n'entrera point dans cette ville, dit le Seigneur.

34. Je protégerai cette ville, et je la sauverai à cause de moi-même et à cause de mon serviteur David.

35. Cette même nuit donc l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, et y tua cent quatre-vingt mille hommes. Et Sennachérib, roi des Assyriens, s'étant levé au point du jour, vit tous ces corps morts; et il s'en retourna aussitôt ²³. *Tob.* 1, 21. *Eccli.* 28, 24. *Isai.* 37, 36.

36. Il se retira en son pays, et demeura à Ninive ²⁴.

plantate vineas, et comedite fructum earum.

30. Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda, mittet radicem deorsum, et faciet fructum sursum.

31. De Jerusalem quippe egredientur reliquæ, et quod salvetur de monte Sion : zelus Domini exercituum faciet hoc.

32. Quam ob rem hæc dicit Dominus de rege Assyriorum : Non ingreditur urbem hanc, nec mittet in eam sagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam muinitio.

33. Per viam qua venit, revertetur : et civitatem hanc non ingreditur, dicit Dominus.

34. Protegamque urbem hanc, et salvabo eam propter me, et propter David servum meum.

35. Factum est igitur in nocte illa, venit angelus Domini, et percussit in castris Assyriorum centum octoginta quinque millia. Cunque diluculo surrexisset, vidit omnia corpora mortuorum : et recedens abiit,

36. et reversus est Sennacherib rex Assyriorum, et mansit in Ninive.

¹⁹ A la vérité le pays a été cette année ravagé, et l'année suivante est une année sabbatique, où il n'est permis ni de semer ni de récolter; toutefois pendant ces deux années vous aurez de quoi vivre, et de quoi ensemençer vos champs la troisième année dans ce que la terre produira d'elle-même.

§. 30. — ²⁰ Ceux qui survivront seront stables, demeureront sains et saufs, et auront une nombreuse postérité. Le prophète a en même temps en vue la stabilité de l'Eglise sur la terre, laquelle a été formée des restes des fidèles enfants d'Abraham et qui porte des fruits pour le ciel.

§. 31. — ²¹ Le pays fut de nouveau peuplé par Jérusalem : c'est de là aussi que le silet s'est répandu par toute la terre par Jésus-Christ et par la prédication des Apôtres. *Voy. Rom.* 9, 27.

§. 32. — ²² * Sennachérib partit de Lobna pour marcher contre Tharaca, et ce fut pendant qu'il était en route que son armée fut détruite. — On voit par ce verset comment les anciens faisaient la guerre. On remarquera en particulier ce qui est dit du bouclier. Les soldats avec leurs boucliers élevés au-dessus de la tête, faisaient ce que les anciens appelaient la *tortue*; et à l'abri des coups des assiégés, ils se inclinaient du haut des terrasses formées autour de la ville, à battre les murailles avec toute espèce de machines, ou à y lancer une grêle de flèches.

§. 35. — ²³ * Sennachérib revenait de son expédition contre l'Égypte, lorsque son armée fut détruite par l'ange exterminateur. La plume dont cet ange frappa son armée était probablement une peste, peut-être le vent pestilentiel appelé *Simoom*, dont le souffle brûlant fait périr des caravanes entières. Hérodote et Bérose parlent également de cette destruction de l'armée de Sennachérib. *Voy. Hist. Eccl. de Rohrkacher*, tom. 2, pag. 357. 360.

§. 36. — ²⁴ * Après son retour dans sa capitale, il exerça toutes sortes de cruautés contre les Israélites; mais à peine quarante-cinq jours s'étaient-ils écoulés qu'il fut mis à mort (§. 37.). *Comp. Tob.* 1, 21-24.

37. Cumque adoraret in templo Nesroch deum suum, Adramelech et Sarasar filii ejus percusserunt eum gladio, fugeruntque in terram Armeniorum, et regnavit Asarhaddon filius ejus pro eo.

37. Et lorsqu'il adorait Nesroch, son dieu, dans son temple, ses deux fils, Adramélech et Sarasar, le tuèrent à coups d'épée, et s'enfuirent en Arménie²⁵. Et Asarhaddon, son fils, régna en sa place. *Tob. 1, 24.*

CHAPITRE XX.

Maladie d'Ezéchias, sa guérison, sa vanité et sa mort.

1. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem : et venit ad eum Isaias filius Amos, propheta, dixitque ei : Hæc dicit Dominus Deus : Præcipe domui tuæ : morieris enim tu, et non vives.

2. Qui convertit faciem suam ad parietem, et oravit Dominum, dicens :

3. Obsecro Domine, memento quæso quomodo ambulaverim coram te in veritate, et in corde perfecto, et quod placitum est coram te fecerim. Flevit itaque Ezechias fletu magno.

4. Et antequam egrederetur Isaias mediam partem atrii, factus est sermo Domini ad eum, dicens :

5. Revertere, et dic Ezechia duci populi mei : Hæc dicit Dominus Deus David patris tui : Audivi orationem tuam, et vidi lacrymas tuas : et ecce sanavi te, die tertio ascendes templum Domini.

6. Et adiam diebus tuis quindecim annos : sed et de manu regis Assyriorum liberabo te, et civitatem hanc, et protegam urbem

1. En ce temps-là Ezéchias fut malade à la mort; et le prophète Isaïe, fils d'Amos, le vint trouver, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Mettez ordre à votre maison¹; car vous ne vivrez pas, et vous mourrez². *2. Par. 32, 24. Isai. 38, 1.*

2. Alors Ezéchias tournant son visage vers la muraille³, fit sa prière au Seigneur, et lui dit :

3. Seigneur, souvenez-vous, je vous prie, de quelle manière j'ai marché devant vous dans la vérité, et avec un cœur parfait, et que j'ai fait ce qui vous était agréable. Ezéchias versa ensuite une grande abondance de larmes⁴.

4. Et avant qu'Isaïe eût passé la moitié du vestibule, le Seigneur lui parla, et lui dit :

5. Retournez, et dites à Ezéchias, chef de mon peuple : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu de David, votre père : J'ai entendu votre prière, et j'ai vu vos larmes; et vous allez être guéri. Vous irez dans trois jours au temple du Seigneur,

6. et j'ajouterai encore quinze années aux jours de votre vie. De plus, je vous délivrerai, vous et cette ville, de la main du roi des Assyriens⁵, et je la protégerai à cause

ÿ. 37. — ²⁵ Hébr. : dans la terre d'Ararat, d'Arménie. On ne sait quel est ce dieu *Nesroch*.

ÿ. 1. — ¹ Donnez vos derniers ordres.

ÿ. 2. La maladie d'Ezéchias fut antérieure à la défaite de l'armée de Sennachérib. *Comp. pl. h. 18 2. 13; 20, 6. Isai. 36, 1; 38, 5. 2. Par. 29, 1; 32, 21.* — La prédiction de sa mort n'était pas absolue, mais conditionnelle, et elle n'était relative qu'à la nature de son mal, qui de soi était mortel. Telle fut la prédiction de Jonas contre Ninive (*Jon. 3, 4.*).

ÿ. 2. — ³ vraisemblablement du côté du temple.

ÿ. 3. — ⁴ Saint Jérôme remarque que l'affliction d'Ezéchias venait surtout de ce qu'il ne laissait point d'enfant, et que par conséquent, dans son opinion, la race de David, de laquelle le Messie devait naître, allait s'éteindre. Trois ans après Manassé lui naquit.

ÿ. 6. — ⁵ Ezéchias redoutait Asarhaddon.

de moi-même, et à cause de David, mon serviteur ⁶.

7. Alors Isaïe dit : Apportez-moi une masse de figues. Ils la lui apportèrent, et la mirent sur l'ulcère du roi, et il fut guéri ⁷.

8. Mais Ezéchias avait dit d'abord à Isaïe : Quel signe aurai-je ⁸ que le Seigneur me guérira, et que dans trois jours j'irai au temple du Seigneur?

9. Isaïe lui répondit : Voici le signe que le Seigneur vous donnera pour vous assurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite : Voulez-vous que l'ombre du soleil s'avance de dix lignes ⁹, ou qu'elle retourne en arrière de dix degrés?

10. Ezechias lui dit : Il est aisé que l'ombre s'avance de dix lignes; et ce n'est pas ce que je désire que le Seigneur fasse, mais qu'il la fasse retourner en arrière de dix degrés ¹⁰.

11. Le prophète Isaïe invoqua donc le Seigneur, et il fit que l'ombre retourna en arrière dans l'horloge d'Achaz, par les dix degrés ¹¹ par lesquels elle était déjà descendue.

istam propter me, et propter David servum meum.

7. Dixitque Isaias : Afferte massam ficorum. Quam cum attulissent, et posuissent super ulcus ejus, curatus est.

8. Dixerat autem Ezechias ad Isaiam : Quod erit signum, quia Dominus me sanabit, et quia ascensus sum die tertia templum Domini?

9. Cui ait Isaias : Hoc erit signum a Domino, quod facturus sit Dominus sermonem, quem locutus est : Vis ut ascendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus?

10. Et ait Ezechias : Facile est, umbram crescere decem lineis : nec hoc volo ut fiat, sed ut revertatur retrorsum decem gradibus.

11. Invocavit itaque Isaias propheta Dominum, et reduxit umbram per lineas, quibus jam descenderat in horologio Achaz, retrorsum decem gradibus.

⁶ et du Messie (y. 3. note. 2. Rois, 7, 12.), qui est souvent appelé David (Ezéch. 37, 24. Osée, 3, 5.).

y. 7. — ⁷ Jésus-Christ et les prophètes se servirent souvent de moyens externes et sensibles dans leurs guérisons surnaturelles, pour aider la foi. Voy. Marc, 6, 43.

y. 8. — ⁸ par où j' puisse voir?

y. 9. — ⁹ au gnomon ou au cadran solaire qu'Achaz avait fait faire (y. 11.).

y. 10. — ¹⁰ * Si l'ombre s'avancait subitement de dix lignes ce serait, à la vérité, un miracle, mais un miracle moins grand que si elle rétrogradait. Ezéchias parlait d'après les apparences.

y. 11. — ¹¹ Le mouvement rétrograde de l'ombre suppose un mouvement rétrograde du soleil (c'est-à-dire de la terre) : c'est ainsi que l'ont entendu tous les saints Pères, et l'Écriture le dit expressément. Isaïe, 38, 8. Eccl. 48, 26. — * S'agit-il ici d'une horloge solaire proprement dite, ou bien n'est-il question que d'un gnomon, ou même de quelque objet placé là par hasard dans une position verticale, ou des degrés d'un escalier ou d'une terrasse qu'Achaz aurait fait construire, et sur lesquels on aurait observé le mouvement de l'ombre, pour apprécier la hauteur du soleil et les heures de la journée? c'est sur quoi les interprètes ne sont pas d'accord. Le dernier sentiment est assez généralement adopté, et il a en sa faveur le texte hébreu. Le mot du texte que la Vulgate a traduit par horloge est Mahaloth, qui signifie proprement degrés d'un escalier, montées. C'est aussi le sens que lui donnent les anciennes versions. Plusieurs commentateurs observent de plus qu'il n'est pas absolument nécessaire, pour l'explication de ce prodige, d'admettre que la terre a rétrogradé dans son mouvement diurne; il suffit, selon eux, de supposer que les rayons du soleil ont subi une inflexion qui reporta l'ombre de dix degrés en arrière. Isaïe (38, 8.) et l'auteur de l'Écclésiastique (48, 26.) disent, il est vrai, que ce fut le soleil qui rétrograda; mais il est évident, par le contexte, que dans Isaïe le mot *soleil* est mis pour l'ombre du soleil, et l'Écclésiastique doit s'expliquer d'après le livre des Rois et Isaïe auxquels il emprunte son récit. — Les anciens, dès la plus haute antiquité, ont su apprécier les heures du jour par l'ombre de divers objets placés dans une position verticale, et il y en a même qui prétendent que c'était la principale fin des obélisques d'Égypte. — Ezéchias demanda (y. 8.) un signe miraculeux de la vérité de la promesse qui lui était faite d'une prolongation de sa vie, parce qu'un instant auparavant Isaïe lui avait prédit une mort prochaine. Enfin, dans l'explication qui a été donnée du mouvement rétro-

12. In tempore illo misit Berodach Baladan, filius Baladan, rex Babyloniorum litteras et munera ad Ezechiam : audierat enim quod egrotasset Ezechias. ●

13. Latatus est autem in adventu eorum Ezechias, et ostendit eis domum aromatum, et aurum et argentum, et pigmenta varia, unguenta quoque, et domum vasorum suorum, et omnia quæ habere poterat in thesauris suis. Non fuit quod non monstraret eis Ezechias in domo sua, et in omni potestate sua.

14. Venit autem Isaias propheta ad regem Ezechiam, dixitque ei : Quid dixerunt viri isti? aut unde venerunt ad te? Cui ait Ezechias : De terra longinqua venerunt ad me, de Babylone.

15. At ille respondit : Quid viderunt in domo tua? Ait Ezechias : Omnia quæcumque sunt in domo mea, viderunt : nihil est quod non monstraverim eis in thesauris meis.

16. Dixit itaque Isaias Ezechiaë : Audi sermonem Domini :

17. Ecce dies venient, et auferentur omnia, quæ sunt in domo tua, et quæ condiderunt patres tui usque in diem hanc, in Babylone enim : non remanebit quidquam, ait Dominus.

18. Sed et de filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur, et erunt eunuchi in palatio regis Babylonis.

19. Dixit Ezechias ad Isaiam : Bonus sermo Domini, quem locutus es : sit pax et veritas in diebus meis.

12. En ce temps-là Bérodech Baladan, fils de Baladan, roi des Babyloniens, envoya des lettres et des présents à Ezéchias, parce qu'il avait appris qu'il avait été malade ¹². *Isai.* 39, 4.

13. Ezéchias eut une grande joie de leur arrivée, et il leur montra ses parfums ¹³, son or et son argent, tous ses aromates et ses huiles de senteur, tous ses vases précieux et ce qu'il avait dans tous ses trésors. Il n'y eut rien dans tout son palais, ni de tout ce qui était à lui, qu'il ne leur fit voir.

14. Le prophète Isaïe vint ensuite trouver le roi Ezéchias, et lui dit : Que vous ont dit ces gens-là, et d'où sont-ils venus pour vous parler? Ezéchias lui répondit : Ils sont venus me trouver d'un pays fort éloigné, de Babylone.

15. Isaïe lui dit : Qu'ont-ils vu dans votre maison? Ezéchias répondit : Ils ont vu tout ce qu'il y a dans mon palais; il n'y a rien dans tous mes trésors que je ne leur aie fait voir.

16. Alors Isaïe dit à Ezéchias : Ecoutez la parole du Seigneur :

17. Il viendra un temps où tout ce qui est dans votre maison, et tout ce que vos pères y ont amassé jusqu'à ce jour, sera transporté à Babylone, sans qu'il en demeure rien, dit le Seigneur.

18. Vos enfants ¹⁴ mêmes qui seront sortis de vous, que vous avez engendrés, seront pris alors pour être eunuques dans le palais du roi de Babylone.

19. Ezéchias répondit à Isaïe : La parole du Seigneur que vous m'avez annoncée, est une parole juste ¹⁵ : que la paix et la vérité règnent pendant les jours de ma vie ¹⁶.

grade de l'ombre du soleil, le jour ne dut point du tout être allongé, et aussitôt qu'Ezéchias l'eut suffisamment observé pour se convaincre du miracle, l'ombre reprit sa position naturelle.

§. 12. — ¹² * Les rois de Babylone étaient en perpétuelle inimitié avec les rois d'Assyrie, parce que ceux-ci cherchaient toujours à s'agrandir. Ainsi il n'est point étonnant que Bérodech Baladan cultivât l'amitié d'Ezéchias. Dans les Paralipomènes (2. *Par.* 32, 31.) on lit que le roi de Babylone envoya ces ambassadeurs pour s'informer du prodige qui était arrivé. L'ambassade put avoir un double motif.

§. 13. — ¹³ l'endroit où on les préparait. D'autres traduisent : la chambre de ses trésors.

§. 18. — ¹⁴ et petits enfants. *Voy.* l'accomplissement *Dan.* 1, 3. 4. *Pl. b.* 25, 7. Isaïe ne pouvait prévoir cela d'une manière naturelle; car le royaume de Babylone, à cette époque, était encore tout à fait insignifiant.

§. 19. — ¹⁵ Expression d'une humble soumission!

¹⁶ Ce vœu lui fut accordé.

20. Le reste des actions d'Ezéchias, son grand courage, et de quelle manière il fit faire une piscine et un aqueduc, pour donner des eaux à la ville, tout cela est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

21. Et Ezéchias s'endormit avec ses pères, et Manassé, son fils, régna en sa place ¹⁷.

20. Reliqua autem sermonum Ezechiae, et omnis fortitudo ejus, et quomodo fecerit piscinam, et aqueductum, et intreduxerit aquas in civitatem, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

21. Dormivitque Ezechias cum patribus suis, et regnavit Manasses filius ejus pro eo.

CHAPITRE XXI.

Manassé, Amon et Josias, rois de Juda.

1. Manassé avait douze ans lorsqu'il commença à régner; et il régna cinquante-cinq ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Haphsiba ¹. 2. *Par.* 33, 4.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et il adora les idoles ² des nations que le Seigneur avait exterminées à l'entrée des enfants d'Israël.

3. Il rebâtit les hauts lieux que son père Ezéchias avait détruits; il dressa des autels à Baal: il fit planter des grands bois comme avait fait Achab, roi d'Israël; il adora tous les astres du ciel, et il leur sacrifia. 2. *Par.* 33, 3.

4. Il bâtit aussi des autels dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avait dit: J'établirai mon nom dans Jérusalem. 2. *Rois*, 7, 10.

5. Et il dressa des autels à tous les astres du ciel dans les deux parvis du temple du Seigneur ³.

6. Il fit passer son fils par le feu ⁴, il s'attacha aux divinations, il observa les augures, et il institua ceux qu'on appelle pythons ⁵,

1. Duodecim annorum erat Manasses cum regnare cœpisset, et quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Haphsiba.

2. Fecitque malum in conspectu Domini, juxta idola gentium, quas deleverat Dominus a facie filiorum Israel.

3. Conversusque est, et ædificavit excelsa, quæ dissipaverat Ezechias pater ejus: et erexit aras Baal, et fecit lucos sicut fecerat Achab rex Israel, et adoravit omnem militiam cœli, et coluit eam.

4. Extruxitque aras in domo Domini, de qua dixit Dominus: In Jerusalem ponam nomen meum

5. Et extruxit altaria universæ militiæ cœli in duobus atriis templi Domini.

6. Et traduxit filium suum per ignem: et ariolatus est, et observavit auguria, et fecit pythones,

§. 21. — ¹⁷ L'an du monde 3306, avant J.-C. 698.

§. 1. — ¹ L'Écriture cite souvent le nom des mères des rois, parce qu'elles avaient une grande influence sur leur éducation. Les mères impies, idolâtres, formaient des enfants qui leur ressemblaient. Remarquez bien, vous mères, que vous avez entre vos mains un très-grande partie le bonheur ou le malheur spirituel de vos enfants; et en reconnaissance du bienfait inappréciable de la liberté et des autres droits que le christianisme a rendus communs entre vous et l'homme, appliquez-vous à élever vos enfants chrétiennement!

§. 2. — ² en suivant les usages des adorateurs des idoles.

§. 5. — ³ Ainsi le culte des idoles fut établi et pratiqué jusque dans le lieu consacré au culte du vrai Dieu. — Puisse l'idolâtrie par laquelle la créature est substituée à Dieu, ne jamais exister dans les temples chrétiens!

§. 6. — ⁴ *Voy. pl. h. 16, 3.*

⁵ Dans l'hébr.: *Et fecit ob*, — il pratiqua la nécromancie, ou consulta ceux qui

et aruspices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino, et irriteret eum.

7. Posuit quoque idolum luci, quem fecerat in templo Domini : super quod locutus est Dominus ad David, et ad Salomonem filium ejus : In templo hoc, et in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israel, ponam nomen meum in sempiternum.

8. Et ultra non faciam commoveri pedem Israel de terra, quam dedi patribus eorum : si tamen custodierint opere omnia quæ præcepi eis, et universam legem, quam mandavit eis servus meus Moyses.

9. Illi vero non audierunt : sed seducti sunt a Manasse, ut facerent malum super gentes, quas contrivit Dominus a facie filiorum Israel.

10. Locutusque est Dominus in manu servorum suorum prophetarum, dicens :

11. Quia fecit Manasses rex Juda abominationes istas pessimas, super omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, et peccare fecit etiam Judam in immunditiis suis :

12. propterea hæc dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego inducam mala super Jerusalem et Judam : ut quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

13. Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ, et pondus domus Achab : et delebo Jerusalem, sicut deleri solent tabulæ : et delens vertam, et ducam crebrius stylum super faciem ejus.

et il multiplia les enchanteurs ⁶, de sorte qu'il commit le mal aux yeux du Seigneur, et l'irrita.

7. Il mit aussi l'idole du grand bois ⁷ qu'il avait planté, dans le temple du Seigneur, duquel le Seigneur avait dit à David et à Salomon, son fils : C'est dans ce temple et dans Jérusalem que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël, que j'établirai mon nom pour jamais ; 2. *Rois*, 7, 26. 3. *Rois*, 8, 16. 9, 5.

8. et je ne permettrai plus qu'Israël mette le pied ⁸ hors de la terre que j'ai donnée à leurs pères, pourvu qu'ils gardent tout ce que je leur ai commandé, et toute la loi que mon serviteur Moÿse leur a donnée.

9. Et cependant ils n'ont point écouté le *Seigneur* ; mais ils se sont laissé séduire par Manassé, pour faire encore plus de mal que n'en avaient fait les nations que le Seigneur a exterminées à l'entrée des enfants d'Israël.

10. Le Seigneur a parlé ensuite par les prophètes ⁹, ses serviteurs ¹⁰, et il a dit :

11. Parce que Manassé, roi de Juda, a commis ces abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avaient fait avant lui, et qu'il a fait pécher Juda par ses infamies ¹¹, *Jér.* 13, 4.

12. voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je vais faire fondre de tels maux sur Jérusalem et sur Juda, que les oreilles en seront étourdies à quiconque les entendra.

13. J'étendrai sur Jérusalem le cordeau de Samarie et le poids de la maison d'Achab ¹² ; j'effacerai Jérusalem comme on efface *ce qui est écrit sur des tablettes* ¹³ ; je passerai et repasserai ¹⁴ souvent le style par-dessus, afin qu'il n'en demeure rien ¹⁵.

l'exerceraient. Le mot *ob* désigne aussi quelquefois des ventriloques qui, à la faveur de leurs voix comme souterraines, prétendaient prédire l'avenir.

⁶ Voy. 3. *Moys.* 20, 27.

ÿ. 7. — ⁷ Astarté, une espèce de Vénus

ÿ. 8. — ⁸ qu'il s'expatrie.

ÿ. 10. — ⁹ Litt. : par la main des prophètes. — Oralement et par écrit.

¹⁰ Les prophètes qui avertirent Manassé et son peuple de faire pénitence et de revenir au Seigneur, furent Joël, Osée, Amos, Nahum, Abdia, Michée, et principalement Isaïe que, selon la tradition des Hébreux, le roi impie fit scier avec une scie de bois.

ÿ. 11. — ¹¹ par les idoles.

ÿ. 13. — ¹² Je traiterai Jérusalem comme j'ai traité Samarie et la maison d'Achab.

¹³ Dans l'hébr. : Je nettoierai Jérusalem comme une coupe...

¹⁴ « et je passerai... rien » n'est pas dans l'hébreu.

¹⁵ On aplaissait les tablettes avec le derrière, la partie la plus large du style, quand on voulait effacer ce qui y était écrit. — Tout cela est une figure de la dévastation de Jérusalem et du vide qui s'y ferait.

14. J'abandonnerai les restes de mon héritage ¹⁶, et je les livrerai entre les mains de leurs ennemis; et tous ceux qui les haïssent les pilleront et les ravageront,

15. parce qu'ils ont commis le mal devant moi, et qu'ils ont continué à m'irriter depuis le jour où leurs pères sortirent de l'Égypte jusqu'aujourd'hui.

16. Manassé répandit de plus des ruisseaux de sang innocent, jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem, outre les péchés par lesquels il avait fait pécher Juda, faisant ainsi le mal devant le Seigneur. *Pl. l. 24, 4.*

17. Le reste des actions de Manassé, tout ce qu'il fit, et le péché qu'il a commis, est écrit au Livre des annales des rois de Juda ¹⁷.

18. Et Manassé s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli dans le jardin de sa maison, dans le jardin d'Oza ¹⁸. Et Amon, son fils, régna en sa place ¹⁹.

19. Amon avait vingt-deux ans lorsqu'il commença à régner, et il régna deux ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Messalemeth, et elle était fille de Harus de Jéteba.

20. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avait fait Manassé, son père

21. Il marcha dans toutes les voies par lesquelles son père avait marché. Il révéra les mêmes abominations que son père avait révérees, et il les adora *comme lui*.

22. Il abandonna le Dieu de ses pères, et il ne marcha point dans la voie du Seigneur.

23. Ses serviteurs lui dressèrent des embûches, et le tuèrent dans sa maison.

24. Mais le peuple tua tous ceux qui

14. Dimittam vero reliquias hereditatis meæ, et tradam eas in manus inimicorum ejus : eruntque in vastitatem, et in rapinam cunctis adversariis suis :

15. eo quod fecerint malum coram me, et perseveraverint irritantes me, ex die qua egressi sunt patres eorum ex Ægypto, usque ad hanc diem.

16. Insuper et sanguinem innoxium fudit Manasses multum nimis, donec impleret Jerusalem usque ad os : absque peccatis suis, quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.

17. Reliqua autem sermonum Manasse, et universa quæ fecit, et peccatum ejus quod peccavit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

18. Dormivitque Manasses cum patribus suis, et sepultus est in horto domus suæ, in horto Oza : et regnavit Amon filius ejus pro eo.

19. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cœpisset : duobus quoque annis regnavit in Jerusalem ; nomen matris ejus Messalemeth filia Harus de Jeteba.

20. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus.

21. Et ambulavit in omni via, per quam ambulaverat pater ejus : servivitque immunditiis, quibus servierat pater ejus, et adoravit eas,

22. et dereliquit Dominum Deum patrum suorum, et non ambulavit in via Domini.

23. Tetenderuntque ei insidias servi sui, et interfecerunt regem in domo sua.

24. Percussit autem populus

†. 14. — ¹⁶ La tribu de Juda et de Benjamin avec les Lévites qui se trouvaient parmi elle. — Les dix tribus formaient l'autre partie de l'héritage du Seigneur, et elles étaient déjà en captivité.

†. 17. — ¹⁷ D'après 2. Par. 33, 11-17, Dieu suscita contre Manassé les généraux d'Asarhaddon, roi d'Assyrie, qui le firent captif et le conduisirent à Babylone, ville qui, durant cet intervalle, était tombée entre les mains des Assyriens. Pendant sa captivité il fit pénitence, recouvra sa liberté et revint à Jérusalem, où, par sa vie pieuse, il s'efforça de réparer les scandales qu'il avait donnés.

†. 18. — ¹⁸ On ne sait pourquoi il est ainsi nommé.

¹⁹ L'an du monde 3261, avant J.-C. 643.

terræ omnes qui conjuraverant contra regem Amon : et constituerunt sibi regem Josiam filium ejus pro eo.

25. Reliqua autem sermonum Amon quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda ?

26. Sepelieruntque eum in sepulchro suo, in horto Osa : et regnavit Josias filius ejus pro eo.

avaient conspiré contre le roi Amon, et il établit Josias, son fils, pour régner en sa place.

25. Le reste des actions d'Amon est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

26. Il fut enseveli en son sépulchre dans le jardin d'Oza²⁰, et Josias, son fils, régna en sa place.

CHAPITRE XXII.

Le livre de la loi est retrouvé sous Josias

1. Octo annorum erat Josias cum regnare cœpisset, triginta et uno anno regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Besecath.

2. Fecitque quod placitum erat coram Domino, et ambulavit per omnes vias David patris sui : non declinavit ad dexteram, sive ad sinistram.

3. Anno autem octavo decimo regis Josias, misit rex Saphan filium Asia, filii Messulam, scribam templi Domini, dicens ei :

4. Vade ad Heleiam sacerdotem magnum, ut colletur pecunia, quæ illa est in templum Domini, quam collegerunt jaitores templi a populo,

5. deturque fabricis per præpositos domus Domini : qui et distribuunt eam his qui operantur in templo Domini, ad instauranda sarta tecta templi :

6. tignariis videlicet et cæmentariis, et his quo interrupta con-

1. Josias¹ avait huit ans lorsqu'il commença à régner², et il régna trente et un ans à Jérusalem. Sa mère s'appelait Idida, et était fille de Hadaïa de Besécath. 2. Par. 3½, 1.

2. Il fit ce qui était agréable au Seigneur, et marcha dans toutes les voies de David, son père, sans se détourner ni à droite ni à gauche.

3. La dix-huitième année de son règne, il envoya Saphan, fils d'Asia, fils de Messulam, secrétaire du temple du Seigneur³, et il lui dit :

4. Allez trouver le grand prêtre Heleias, afin qu'il fasse amasser tout l'argent qui a été porté au temple du Seigneur, que les portiers du temple ont reçu du peuple ;

5. et que les maîtres de la maison du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, afin qu'ils le distribuent à ceux qui travaillent aux réparations du temple du Seigneur,

6. aux charpentiers, aux maçons et à ceux qui rétablissent les murs entr'ouverts⁴,

§. 26. — ²⁰ * dans lequel son père avait déjà été enterré. — Quelques-uns veulent que ce nom ait été donné à ce jardin, parce que ce fut dans ce lieu qu'Oza fut puni pour avoir touché l'arche (2. Rois, 6, 8.). D'autres croient qu'Oza est le nom même du roi Ozias, qui mourut lépreux et fut enseveli dans le lieu des sépultures royaux, mais non dans ces sépultures mêmes (Pl. h. 15, 7.).

§. 1. — ¹ * Nous avons vu comment ce roi fut nommé prophétiquement par son propre nom plus de trois cents ans d'avance (3. Rois, 13, 2.)

² L'an du monde 3363, avant J.-C. 641.

§. 3. — ³ Dans l'hébr. : ... secrétaire, dans le temple du Seigneur.

§. 6. — ⁴ aux maçons. — * Dans l'hébr. : aux ouvriers en bois, aux constructeurs et à ceux qui réparent les murs. — Les mots *bonim* et *goderim* semblent avoir la

afin qu'on achete aussi du bois, et qu'on tire des pierres des carrières pour rétablir le temple du Seigneur.

7. Qu'on ne leur fasse pas néanmoins rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent; mais qu'ils en soient les maîtres, et qu'on se repose sur leur bonne foi.

8. Alors le grand prêtre Helcias dit à Saphan, secrétaire : J'ai trouvé un livre de la loi dans le temple du Seigneur⁵; et il donna ce livre à Saphan qui le lut. 2. *Par.* 34, 14.

9. Saphan, secrétaire, revint ensuite trouver le roi pour lui rendre compte de ce qu'il lui avait commandé, et il lui dit : Vos serviteurs ont amassé *tout* l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné aux intendants des bâtiments du temple du Seigneur, pour le distribuer aux ouvriers.

10. Saphan, secrétaire, dit encore au roi : Le pontife Helcias m'a donné aussi un livre. Et il le lut devant le roi.

11. Le roi ayant entendu ces paroles du livre de la loi du Seigneur⁶, déchira ses vêtements.

ponunt : et ut emanatur ligna, et lapides de lapicidinis, ad instaurandum templum Domini.

7. Verumtamen non supputetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant, et in fide.

8. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan scribam : Librum Legis reperi in domo Domini : ediditque Helcias volumen Saphan, qui et legit illud.

9. Venit quoque Saphan scriba ad regem, et renuntiavit ei quod præceperat, et ait : Conflaverunt servi tui pecuniam, quæ reperta est in domo Domini, et dederunt ut distribueretur fabris a præfectis operum templi Domini.

10. Narravit quoque Saphan scriba regi, dicens : Librum dedit mihi Helcias sacerdos. Quem cum legisset Saphan coram rege,

11. et audisset rex verba Libri Legis Domini, scidit vestimenta sua.

même signification et désigner les maçons; mais le premier a un sens plus large que le dernier.

§. 8. — ⁵ le livre de la loi écrit de la main de Moïse (2. *Par.* 34, 14.). Ce livre fut, par l'ordre de Moïse, déposé auprès de (dans) l'arche sainte avec d'autres objets sacrés (5. *Moys.* 31, 26. *Hébr.* 9, 4.); mais lorsque le temple fut bâti, comme il y avait dans le lieu saint plus d'espace pour toutes choses (3. *Rois.* 8, 9.), il fut, selon toute apparence, placé avec ces mêmes objets dans une pièce de l'édifice, où l'on conservait en dépôt d'autres antiquités. Il demeura oublié dans ce lieu-là pendant les règnes des rois impies, notamment des derniers rois (*Comp. pl. h.* 11, 12.). Il est probable toutefois qu'il s'en répandit des copies, au moins parmi ceux qui étaient bien disposés. Que si le roi lui-même n'en avait pas de copie, quoiqu'il fût de son devoir d'en avoir une (5. *Moys.* 17, 18, 19.), cela, vu l'éducation qu'il avait pu recevoir de son père, et que l'on reçoit en général dans les cours, ne doit nullement étonner. Même parmi nous l'écriture se trouve-t-elle dans les mains de beaucoup de princes?

§. 11. — ⁶ particulièrement les malédictions. 3. *Moys.* 26. 5. *Moys.* 28. A cette époque, la monarchie Chaldaïco-Babylonienne commençait; les Scythes pénétrèrent jusqu'en Egypte; le monde était dans l'attente d'une grande révolution, et Juda même vivait dans le plus profond oubli de Dieu. Le roi devait donc, pour toutes ces raisons, se figurer que les châtimens dont il lisait les menaces étaient à la porte. Il n'y a ainsi rien d'étonnant que le roi, à la lecture des malédictions qu'il avait sous les yeux dans l'autographe même du grand législateur, fût saisi d'effroi, comme à la vue de quelque chose d'entièrement nouveau. Il en fut effrayé, parce qu'il les crut mûres pour l'accomplissement, et qu'il n'avait jamais lu la loi sur ce point. — * Selon quelques-uns, le roi ne fut pas surpris d'apprendre ce que contenait la loi : il ne pouvait pas l'ignorer, la loi ayant été fidèlement observée, et par conséquent bien connue, sous Ezéchias, et même vers la fin du règne de Manassé. Ce qui le frappa, ce fut la comparaison qu'il établit entre ce qui était et ce qui devait être, et par suite la grandeur des maux qui menaçaient le royaume de Juda. Le livre même qui fut retrouvé, et qui était le propre autographe de Moïse, dut singulièrement contribuer à augmenter l'émotion du roi. Ce serait donc sans fondement que l'on conclurait de ce récit que les exemplaires du livre de la loi avaient disparu, ou même qu'ils étaient devenus plus rares qu'autrefois entre les mains du peuple de Juda. *Voy. D. Calmet in h. l. et pl. b. 23. note.*

12. Et præcepit Helciæ sacerdoti, et Ahicam filio Saphan, et Achobor filio Micha, et Saphan scribæ, et Asaiæ servo regis, dicens :

13. Ite et consulite Dominum super me, et super populo, et super omni Juda, de verbis voluminis istius, quod inventum est : magna enim ira Domini succensa est contra nos : quia non audierunt patres nostri verba Libri hujus, ut facerent omne quod scriptum est nobis.

14. Ierunt itaque Helcias sacerdos, et Ahicam, et Achobor, et Saphan, et Asaia, ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecuæ, filii Araas custodis vestium, quæ habitabat in Jerusalem in Secunda : locutique sunt ad eam.

15. Et illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dicitis viro, qui misit vos ad me :

16. Hæc dicit Dominus : Ecce, ego adducam mala super locum istum, et super habitatores ejus, omnia verba Legis, quæ legit rex Juda :

17. quia dereliquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum suarum : et succendetur indignatio mea in loco hoc, et non extinguetur.

18. Regi autem Juda, qui misit vos ut consuleretis Dominum, sic dicitis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Pro eo quod audisti verba voluminis,

19. et perterritum est cor tuum, et humiliatus es coram Domino, auditis sermonibus contra locum istum, et habitatores ejus, quod videlicet fierint in stuporem et in maledictum : et scidisti vesti-

12. Et il commanda au grand prêtre Helcias, à Ahicam, fils de Saphan, à Achobor, fils de Micha, à Saphan, secrétaire, et à Asaïas, serviteur du roi, et leur dit :

13. Allez, consultez le Seigneur sur ce qui me regarde, moi et tout le peuple, et tout Juda, touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé ⁷ ; car la colère du Seigneur s'est embrasée contre nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles de ce livre, et n'ont point fait ce qui nous avait été prescrit.

14. Alors le grand prêtre Helcias, Ahicam, Achobor, Saphan, et Asaïas, allèrent trouver Holda la prophétesse ⁸, femme de Sellum, fils de Thécuæ, fils d'Araas, gardien des vêtements ⁹, qui demeurait dans Jérusalem, dans la seconde enceinte ¹⁰ de la ville. Ils lui parlèrent,

15. et elle leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitants tous les maux ¹¹ que le roi de Juda a lus dans le livre de la loi ;

17. parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers, et qu'ils m'ont irrité généralement par toutes leurs œuvres. Et mon indignation s'allumera de telle sorte contre ce lieu, qu'il n'y aura rien qui la puisse éteindre.

18. Mais pour le roi de Juda qui vous a envoyés consulter le Seigneur, vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

19. que votre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié devant le Seigneur après avoir appris les maux dont il menace cette ville et les habitants, en les assurant qu'ils deviendront un jour un objet d'étonnement ¹² et d'exécration ; et parce

ÿ. 13. — ⁷ pour savoir ce que nous avons à attendre.

ÿ. 14. — ⁸ Cette prophétesse n'est connue que par cet endroit. Jérémie était dès lors célèbre ; mais il était apparemment loin de Jérusalem, ce qui fut cause qu'on ne le consulta pas.

⁹ dans le temple.

¹⁰ de la ville. D'autres trad. : dans la nouvelle ville.

ÿ. 16. — ¹¹ Litt. : toutes les paroles de la loi que le roi etc. — à savoir toutes les paroles de malediction.

ÿ. 19. — ¹² Dans l'hébr. : qu'ils seraient en proie à la dévastation et un objet d'exécration.

que vous avez déchiré vos vêtements et pleuré devant moi, j'ai écouté votre prière, dit le Seigneur.

20. C'est pourquoi je vous ferai reposer avec vos pères, et vous serez enseveli en paix, afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber sur cette ville.

menta tua, et flevistî coram me, et ego audivi, ait Dominus :

20. idcirco colligam te ad patres tuos, et colligeris ad sepulchrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala que inducturus sum super locum istum.

CHAPITRE XXIII.

Josias rétablit le culte du vrai Dieu. Joachaz et Eliacim.

1. Ils vinrent donc rapporter au roi ce que cette prophétesse leur avait dit. Et le roi ayant fait assembler et venir auprès de lui tous les anciens de Juda et de Jérusalem, 2. Par. 34, 29. et suiv.

2. alla au temple du Seigneur ¹, étant accompagné de tous les hommes de Juda, de tous ceux qui habitaient dans Jérusalem, des prêtres, des prophètes et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; et il lut devant eux toutes les paroles du livre de l'alliance qui avait été trouvé dans la maison du Seigneur. 2. Moys. 24. Job. 2, 25. 1. Rois, 7, 3. 4.

3. Le roi se tint debout sur un lieu élevé ², et il fit alliance avec le Seigneur, afin qu'ils marchassent dans la voie du Seigneur, qu'ils observassent ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies de tout leur cœur et de toute leur âme, et qu'ils accomplissent toutes les paroles de l'alliance qui étaient écrites dans ce livre : et le peuple consentit à cet accord.

4. Alors le roi ordonna au pontife Helcias, aux prêtres du second ordre et aux portiers, de jeter hors du temple du Seigneur tous les vaisseaux qui avaient servi à Baal, au bois sacré et à tous les astres du ciel ; et il les brûla hors de Jérusalem, dans la vallée de Cédron ³, et en emporta la poussière à Béthel ⁴. Eccli. 49, 3.

1. Et renuntiaverunt regi quod dixerat. Qui misit : et congregati sunt ad eum omnes senes Juda et Jerusalem.

2. Ascenditque rex templum Domini, et omnes viri Juda, universique qui habitabant in Jerusalem cum eo sacerdotes et prophete, et omnis populus a parvo usque ad magnum : legitque cunctis audientibus omnia verba libri fœderis, qui inventus est in domo Domini.

3. Stetitque rex super gradum : et fœdus percussit coram Domino, ut ambularent post Dominum, et custodirent præcepta ejus, et testimonia, et cæremonias, in omni corde, et in tota anima, et suscitarent verba fœderis hujus, quæ scripta erant in libro illo : acquievitque populus pacto.

4. Et præcepit rex Helciæ pontifici, et sacerdotibus secundi ordinis, et jaatoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vasa, quæ facta fuerant Baal, et in luco, et universæ militiæ cœli : et combussit ea foris Jerusalem in convalle Cedron, et tulit pulverem eorum in Bethel.

§. 2. — ¹ Il y avait à cette époque plusieurs prophètes reconnus en cette qualité. C'étaient vraisemblablement Jérémie, Baruch, Sophonie, et la prophétesse Huldâ, dont il a été parlé ci-devant. — Le roi lui-même lut la loi et renouvela l'alliance avec Dieu. En cela il voulut imiter l'exemple de Josué (Jos. 24, 25.), de Samsuel (1. Rois, 7, 3. 4.) et d'Ezéchias (2. Par. 29, 10).

§. 3. — ² Litt. : sur le degré, — sur son siège qui était exhaussé (Voy. pl. h. 31, 44.).

§. 4. — ³ qui avait été souillée par l'exercice du culte de Molech.

⁴ qui était souillée par le culte que les Israélites rendaient aux veaux d'or.

5. Et delevit aruspices, quos posuerant reges Juda ad sacrificandum in excelsis per civitates Juda, et in circuitu Jerusalem : et eos, qui adolebant incensum Baal, et soli, et lunæ, et duodecim signis, et omni militiæ cæli.

6. Et efferra fecit lucum de domo Domini foras Jerusalem in convalle Cedron, et combussit eum ibi, et redegit in pulverem, et projecit super sepulchra vulgi.

7. Destruxit quoque ædículas effeminatorum, quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.

8. Congregavitque omnes sacerdotes de civitatibus Juda : et contaminavit excelsa, ubi sacrificabant sacerdotes, de Gabaa usque Bersabee : et destruxit aras portarum in introitu ostii Josue principis civitatis, quod erat ad sinistram portæ civitatis.

9. Veruntamen non ascendebant sacerdotes excelsorum ad altare Domini in Jerusalem : sed tantum comedebant azyma in medio fratrum suorum.

10. Contaminavit quoque Topheth, quod est in convalle filii

5. Il extermina aussi les augures⁵ qui avaient été établis par les rois d'Israël pour sacrifier sur les hauts lieux dans les villes de Juda et autour de Jérusalem, et ceux qui offraient de l'encens à Baal, au soleil⁶, à la lune, aux douze signes⁷, et à toutes les étoiles du ciel.

6. Il commanda aussi que l'on ôtât de la maison du Seigneur l'idole du bois⁸, et qu'on la portât hors de Jérusalem, en la vallée de Cédron, où l'ayant brûlée et réduite en cendres, il en fit jeter les cendres sur les sépulcres du peuple⁹.

7. Il abattit aussi les petites maisons des effeminés qui étaient dans la maison du Seigneur, pour lesquels des femmes travaillaient à faire comme des tentes du bois¹⁰.

8. Le roi assembla ensuite tous les prêtres des villes de Juda, et il profana¹¹ tous les hauts lieux où les prêtres sacrifiaient, depuis Gabaa jusqu'à Bersabee¹²; et il détruisit les autels des portes, à l'entrée de la maison de Josué, prince de la ville, qui était à main gauche de la porte de la ville¹³.

9. Depuis ce temps-là les prêtres des hauts lieux ne montaient point à l'autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem; mais ils mangeaient seulement du pain sans levain au milieu de leurs frères¹⁴.

10. Le roi souilla aussi et profana le lieu de Topheth¹⁵, qui est dans la vallée du fils

γ. 5. — ⁵ Dans l'hébr. : Chamarim, les prêtres des faux dieux.

⁶ Litt. : et au etc. — c'est-à-dire au etc. — * Baal était une figure du soleil.

⁷ du zodiaque. Dans l'hébr. : Massaloth; étoiles, planète.

γ. 6. — ⁸ Litt. : le bois... — le dieu de la forêt, Astharté.

⁹ parce que tous les tombeaux étaient impars; outre cela, la plus grande partie de ceux qui étaient ensevelis, un petit nombre excepté, avaient vécu dans l'idolâtrie.

γ. 7. — ¹⁰ des tentes de Vénus, dans lesquelles on se livrait, pour honorer la déesse, à des actions infâmes. D'après l'hébr. : dans lesquelles (petites maisons) des femmes etc.

γ. 8. — ¹¹ afin qu'ils ne pussent plus en faire des lieux de prières : comment ? Comp. γ. 14. 16. 20.

¹² * Gabaa était située sur la limite septentrionale du royaume de Juda, à deux heures environ de Jérusalem; Bersabee était la limite méridionale. — On voit par cet endroit comment les prêtres mêmes de la race d'Aaron, par une lâche condescendance, allaient offrir des sacrifices au Seigneur dans ces lieux contre la défense expresse de la loi (5. Moys. 12, 11.).

¹³ Les idolâtres, du moins les principaux, avaient des statues des dieux devant la porte de leur maison.

γ. 9. — ¹⁴ Les prêtres qui avaient sacrifié sur les hauts lieux, furent déposés de leur emploi, mais ils reçurent toujours leur entretien de l'autel, c'est-à-dire qu'ils participèrent aux pains azymes des sacrifices, aux dîmes, etc. Ils furent assimilés aux prêtres ayant des irrégularités corporelles. Voy. 3. Moys. 21. 17. 22.

γ. 10. — ¹⁵ Lieu où l'on sacrifiait des enfants, et qui apparemment fut ainsi appelé de l'hébreu tophoth, cymbales, tambourins, dont on battait pendant les sacrifices, pour étouffer les cris des malheureuses victimes. Voy. Matth. 5. 22. — * L'abominable coutume d'offrir des sacrifices humains s'était répandue dans presque toutes

d'Ennom, afin que personne ne sacrifîât son fils ou sa fille à Moloch, en les faisant passer par le feu.

11. Il ôta aussi les chevaux que les rois de Juda avaient donnés ¹⁶ au soleil, à l'entrée du temple du Seigneur, près du logement de Nathanmelech, eunuque ¹⁷, qui était à Pharurim ¹⁸; et il brûla les chariots du soleil ¹⁹.

12. Le roi détruisit aussi les autels qui étaient sur le dôme de la chambre d'Achaz, que les rois de Juda avaient faits, et les autels que Manassé avait bâtis aux deux parvis du temple du Seigneur : et il courut ²⁰ de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent de Cédron.

13. Le roi souilla aussi et profana les hauts lieux qui étaient à main droite de la montagne du Scandale ²¹, que Salomon, roi d'Israël, avait bâtis à Astaroth, idole des Sidoniens, à Chamos, le scandale de Moab, et à Melchom, l'abomination des enfants d'Ammon. 3. *Rois*, 13, 32.

14. Il en brisa les statues, en abattit les bois, et il remplit ces lieux-là d'ossements de morts.

Ennom : ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem, Moloch.

11. Abstulit quoque eqnos, quos dederant reges Juda, soli, in introitu templi Domini juxta exedram Nathanmelech eunuchi, qui erat in Pharurim : currus autem solis combussit igni.

12. Altaria quoque, quæ erant super tecta cœnaculi Achaz, quæ fecerant reges Juda, et altaria quæ fecerat Manasses in duobus atriis templi Domini, destruxit rex : et cucurrit inde, et dispersit cinerem eorum in torrentem Cedron.

13. Excelsa quoque, quæ erant in Jerusalem ad dexteram partem montis offensionis, quæ ædificaverat Salomon rex Israël Astaroth idolo Sidoniorum, et Chamos offensionis Moab, et Melchom abominationi filiorum Ammon, poluit rex.

14. Et contrivit statuas, et succidit lucos : replevitque loca eorum ossibus mortuorum.

les parties du monde. Manéthon, Sanchomathon, Hérodote, Pausanias, Josèphe, Philon, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Cicéron, Jules César, Macrobe, Pline, la plupart des poètes grecs et latins, et après eux plusieurs Pères de l'Eglise, l'attestent d'un consentement unanime, et de toutes leurs dépositions jointes ensemble et comparées, il résulte que ces exécutions cruelles, les immolations de victimes humaines aux idoles, étaient en vigueur et plus ou moins fréquentes chez les Phéniciens, les Egyptiens, les Arabes, les Chananéens, les habitants de Tyr et de Carthage, ceux d'Athènes et de Lacédémone, les Ioniens, tous les Grecs du continent et des îles, les Romains, les Scythes, les Albanais et les Gaulois, en un mot chez tous les peuples de l'antiquité, chez les plus avancés dans les lettres, les arts, la philosophie et la politique, comme chez les plus barbares. Voici, notamment, ce que Jules César écrit des Gaulois dans ses Commentaires « Les Gaulois, dit-il, sont fort superstitieux, et dans les dangers, soit de guerre ou de maladie, ils sacrifient des hommes ou font vœu d'en sacrifier ; ce qui s'exécute par l'entremise des druides. Ils croient qu'autrement Dieu ne peut être apaisé, et qu'il faut la vie d'un homme pour en racheter un autre, de sorte qu'il s'en fait des sacrifices publics. En quelques endroits, il y a des idoles d'osier d'une grande extraordinaire, qu'on remplit d'hommes, et souvent de criminels, puis on y met le feu. Ils ne croient pas qu'il y ait de victimes plus agréables à la divinité ; mais quelquefois ils brûlent des innocents, faute de coupables. » Ces horribles sacrifices, si répandus chez les peuples de l'ancien monde, avaient lieu aussi chez plusieurs peuples de l'Amérique, au Mexique, au Pérou, etc. Ils sont encore en usage chez quelques peuplades sauvages de l'Afrique et de l'Océanie, et même, ce qui est à peine croyable, ils l'ont été jusqu'à nos jours dans les possessions anglaises de l'Indostan. Comp. 3. *Moys*. 1, 17 et les rem.

ÿ. 11. — ¹⁶ conformément au culte des Perses.

¹⁷ Ce camérier devait apparemment prendre soin des chevaux.

¹⁸ C'est apparemment le nom d'un lieu près du temple.

¹⁹ * Non-seulement les Perses, mais les Babyloniens, les Grecs et plusieurs autres peuples honoraient le soleil en lui consacrant des chevaux soit vivants, soit en peinture ou en sculpture.

ÿ. 12. — ²⁰ il se hâta de se retirer. D'autres trad. : il les mit en pièces. Ces autels avaient été dressés à l'armée des cieux. *Jérém.* 19; *Sophon.* 2, 5.

ÿ. 13. — ²¹ des Oliviers. Voy. 3. *Rois*, 14, 7.

15. Insuper et altare, quod erat in Bethel, et excelsum, quod fecerat Jeroboam filius Nabat, qui peccare fecit Israel : et altare illud, et excelsum destruxit, atque combussit, et comminuit in pulverem, succenditque etiam lucum.

16. Et conversus Josias, vidit ibi sepulchra, quæ erant in monte : misitque et tulit ossa de sepulchris, et combussit ea super altare, et polluit illud juxta verbum Domini, quod locutus est vir Dei, qui prædixerat verba hæc.

17. Et ait : Quis est titulus ille, quem video ? Responderuntque ei cives urbis illius : Sepulchrum est hominis Dei, qui venit de Juda, et prædixit verba hæc, quæ fecisti super altare Bethel.

18. Et ait : Dimittite eum, nemo commoveat ossa ejus. Et intacta manserunt ossa illius, cum ossibus prophetæ qui venerat de Samaria.

19. Insuper et omnia fana excelsorum, quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant reges Israel ad irritandum Dominum, abstulit Josias : et fecit eis, secundum omnia opera quæ fecerat in Bethel.

20. Et occidit universos sacerdotes excelsorum, qui erant ibi super altaria : et combussit ossa humana super ea : reversusque est Jerusalem.

21. Et præcepit omni populo, dicens : Facite Phase Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro fœderis hujus.

22. Nec enim factum est Phase tale a diebus judicium, qui judicaverunt Israel, et omnium dierum regum Israel et regum Juda,

15. Et pour ce qui est de l'autel qui était à Béthel, et du haut lieu qu'avait bâti Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël, il détruisit et cet autel et ce haut lieu ; il les brûla et les réduisit en cendres, et consuma aussi par le feu le bois consacré.

16. Josias retournant en ce lieu, vit les sépulcres qui étaient sur la montagne ; et il envoya prendre les os qui étaient dans ces sépulcres, et les brûla sur l'autel ; et il le souilla et profana, selon la parole du Seigneur qu'avait prononcée l'homme de Dieu²² qui prédit ces choses.

17. Il dit ensuite : Quel est ce tombeau que je vois ? Les citoyens de cette ville-là lui dirent : C'est le sépulcre de l'homme de Dieu qui était venu de Juda, et qui avait prédit ce que vous venez de faire sur l'autel de Béthel.

18. Josias dit : Laissez-le là, et que personne ne touche à ses os. Et ses os demeurèrent *au même lieu* sans que personne y touchât, avec les os du prophète qui était venu de Samarie²³.

19. Josias détruisit aussi tous les temples des hauts lieux qui étaient dans les villes de Samarie²⁴, que les rois d'Israël avaient bâtis pour irriter le Seigneur ; et il les réduisit au même état que tous ceux qui étaient à Béthel.

20. Et il tua tous les prêtres des hauts lieux qui avaient soin des autels en ces lieux-là, et il brûla sur ces autels des os d'hommes morts²⁵. Après cela il retourna à Jérusalem.

21. Josias dit ensuite à tout le peuple : Célébrez la Pâque²⁶ en l'honneur du Seigneur votre Dieu, en la manière qui est écrite dans ce livre de l'alliance. 2. Par. 35, 1.

22. Car depuis le temps des Juges, qui jugèrent Israël, et depuis tout le temps des rois d'Israël, et des rois de Juda²⁷,

§. 16. — ²² 350 ans auparavant. Voy. 3. Rois, 13, 2.

§. 18. — ²³ Voy. 3. Rois, 13, 31.

§. 19. — ²⁴ Comment Josias va-t-il dans le royaume de Samarie ? Comme le royaume d'Assyrie commençait alors à tomber en décadence, Josias pouvait se hasarder à s'avancer jusqu'à Samarie abandonnée à elle-même.

§. 20. — ²⁵ Les ossements humains profanaient, même dans l'opinion des païens, les lieux où ils se rencontraient. — En faisant mourir les prêtres de Baal et des autres idoles, Josias exécute les prescriptions de la loi de Moïse (5. Moys. 13, 5.).

§. 21. — ²⁶ Litt. : Faites le Phase au Seigneur, — la fête de Pâques.

§. 22. — ²⁷ d'une manière aussi conforme aux prescriptions de Moïse, sans même en excepter la fête de Pâques célébrée par Ezéchias. Voy. 2. Par. 30, 2. 3. 17. 18.

23. jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur dans Jerusalem la dix-huitième année du roi Josias.

24. Josias extermina aussi les pythons²⁸, les devins et les figures des idoles²⁹, les impuretés et les abominations qui avaient été dans le pays de Juda et de Jérusalem, pour accomplir les paroles de la loi qui étaient écrites dans ce livre qu'Elcias, pontife, avait trouvé dans le temple du Seigneur.

25. Il n'y a point eu avant Josias de roi qui lui fût semblable³⁰, et qui soit retourné comme lui au Seigneur de tout son cœur, de toute son âme et de toute sa force, selon tout ce qui est écrit dans la loi de Moÿse; et il n'y en a point eu non plus après lui.

26. Cependant l'extrême colère et la fureur du Seigneur qui s'était allumée contre Juda, à cause des crimes par lesquels Manasse l'avait irrité, ne fut point apaisée alors³¹.

27. C'est pourquoi le Seigneur a dit³² : Je rejetterai encore Juda de devant ma face, comme j'ai rejeté Israël; et j'abandonnerai Jérusalem, cette ville que j'ai choisie, et cette maison de laquelle j'ai dit : C'est là que mon nom sera présent. *Pl. b. 24, 2.*

28. Le reste des actions de Josias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales de: rois de Juda.

29. En ce temps-là Pharaon Nécho³³, roi d'Égypte, marcha contre le roi des Assy-

23. sicut in octavo decimo anno regis Josiæ factum est Phase istud Domine in Jerusalem.

24. Sed et pythones, et ariolos, et figuras idolorum, et immunditias, et abominationes, quæ fuerant in terra Juda et Jerusalem, abstulit Josias : ut statueret verba legis, quæ scripta sunt in libro, quem invenit Helcias sacerdos in templo Domini.

25. Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo, et in tota anima sua, et in universa virtute sua, juxta omnem legem Moysi : neque post eum surrexit similis illi.

26. Verumtamen non est aversus Dominus ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam : propter irritationes, quibus provocaverat eum Manasses.

27. Dixit itaque Dominus : Etiam Judam auferam a facie mea, sicut abstuli Israel : et projiciam civitatem hanc, quam elegi, Jerusalem, et domum, de qua dixi : Erit nomen meum ibi.

28. Reliqua autem sermonum Josiæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda?

29. In diebus ejus ascendit Pharaon Necho rex Ægypti, contra

ÿ. 24. — ²⁸ Dans l'hébr. : ceux qui évoquaient les morts.

²⁹ Dans l'hébr. : les dieux lares. Voy. 1. Moÿs. 31, 19.

ÿ. 25. — ³⁰ dans son retour à Dieu et dans sa ponctualité à observer la loi de Moÿse. Voy. *pl. h. 18, 5.*

ÿ. 26. — ³¹ Dieu ne fut point apaisé par la piété de Josias, parce que, comme on le voit par les écrits des prophètes Jérémie, Sophonie et Ezéchiel, le peuple s'éloignait de ses anciens péchés plus par contrainte que par une conversion intérieure. Les habitudes perverses étaient si profondément enracinées, que même les enfants de Josias suivirent plutôt les traces de leurs impies aïeux que celles de leur pieux père, tant est difficile une conversion radicale après une vie criminelle!

ÿ. 27. — ³² * par ses prophètes. — La captivité de Juda fut prédite non-seulement par la prophétesse Holda (*pl. h. 22, 16.*), mais par Isaïe (*pl. h. 20, 16-18.*), par Sophonie (1, 2.), et surtout par Jérémie (*Jér. 5, 15; 6, 22, etc.*).

ÿ. 29. — ³³ * L'empire assyrien avec lequel l'Égypte fut toujours en rivalité de pouvoir, avait succombé sous les efforts réunis de Nabopolassar, roi chaldéen à Babylone, et de Cyaxare, roi des Mèdes, et Ninive avait été détruite (en 625). Dans Nabopolassar, qui déjà menaçait les pays en deçà de l'Euphrate, l'Égypte voyait un nouvel ennemi redoutable. Nécho II, fils et successeur de Psammétique, pour arrêter les progrès des Chaldéens, marcha vers l'Euphrate (en 610), afin de s'emparer de *Carchémisch*, ou Circésium, située sur la rive orientale du fleuve. L'armée égyptienne tourna au nord de la Judée et voulut traverser la plaine d'Esdrélon; mais elle fut arrêtée dans sa marche par Josias. Voy. la note 34. *Pl. b. 24, 7.*

regem Assyriorum, ad flumen Euphratem : et abiit Josias rex in occursum ejus : et occisus est in Mageddo, cum vidisset eum.

30. Et portaverunt eum servi sui mortuum de Mageddo : et pertrulerunt in Jerusalem, et sepeherunt eum in sepulchro suo. Tullique populus terræ Joachaz filium Josiæ : et unxerunt eum, et constituerunt eum regem pro patre suo.

31. Viginti trium annorum erat Joachaz cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

33. Vinxitque eum Pharaon Necho in Rebla, quæ est in terra Emath, ne regnaret in Jerusalem : et imposuit mulctam terræ, centum talentis argenti, et talento auri.

34. Regemque constituit Pharaon Necho Eliacim filium Josiæ pro Josia patre ejus : vertitque nomen ejus Joakim : porro Joachaz tulit, et duxit in Ægyptum, et mortuus est ibi.

35. Argentum autem et aurum dedi Joakim Pharaoni, cum indixisset terræ per singulos, ut conferretur juxta præceptum Pharaonis : et unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quam aurum de populo terræ, ut daret Pharaoni Necho.

36. Viginti quinque annorum erat Joakim cum regnare cœpisset : et

riens, vers le fleuve d'Euphrate. Et le roi Josias alla au-devant de lui³⁵ ; et lui ayant donné bataille³⁵, il fut tué à Mageddo. 2. Par. 35, 20.

30. Ses serviteurs le rapportèrent mort³⁶ de Mageddo à Jérusalem, et l'ensevelirent dans son sépulcre. Et le peuple prit Joachaz, fils de Josias, et il fut sacré et établi roi en la place de son père³⁷.

31. Joachaz avait vingt-trois ans lorsqu'il commença à régner, et il régna trois mois dans Jérusalem. Sa mère se nommait Amital, et était fille de Jérémie de Lobna. 2. Par. 36, 2.

32. Il fit le mal devant le Seigneur, et il commit tous les mêmes crimes que ses pères³⁸.

33. Pharaon Nécho l'enchaina à Rébla³⁹, qui est au pays d'Emath, afin qu'il ne régnât point à Jérusalem. Il condamna le pays à lui donner cent talents d'argent et un talent d'or.

34. Et Pharaon Nécho établit roi Eliacim, fils de Josias, en la place de Josias, son père, et changea son nom, et l'appela Joakim⁴⁰. Et ayant pris Joachaz, il l'emmena en Egypte, où il mourut.

35. Or Joakim donna à Pharaon l'argent et l'or selon la taxe qu'il avait faite par tête sur le pays, pour payer la contribution selon l'ordre de Pharaon ; et il tira de l'argent et de l'or de tout le peuple, exigeant de chacun à proportion de son bien, pour donner cet argent à Pharaon Necho.

36. Joakim avait vingt-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna onze ans à

§. 29. — ³⁵ parce qu'il ne se fait pas aux assurances qu'il lui donnait, qu'il passerait pacifiquement. Voy. 2. Par. 35, 21. 22.

³⁶ Litt. : et l'ayant vu, — lui ayant livré un combat.

§. 30. — ³⁷ blessé mortellement, car il mourut, ce semble, à Jérusalem (2. Par. 35, 23). Voy. l'Eloge de Josias Eccl. 49, 1 et suiv.

³⁸ L'an du monde 3394, avant J.-C. 610.

§. 32. — ³⁸ Preuve que l'impunité des temps qui avaient précédé Josias, n'avait pas son fondement dans le défaut de connaissance du livre de la loi, ni encore bien moins dans la non-existence de ce livre qui n'aurait pas encore alors été composé, comme quelques-uns l'ont témérairement et faussement avancé.

§. 33. — ³⁹ Ou croit que Rébla est Apamée de Syrie, sur le fleuve Oronte. Le pays d'Emath est aussi appelé le pays d'Amasée.

§. 34. — ⁴⁰ en signe de sa domination sur lui.

Jérusalem. Sa mere s'appelait Zébida, et était fille de Phadaïa de Ruma.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que ses pères ⁴¹.

undecim annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Zebida filia Phadaia, de Ruma.

37. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

CHAPITRE XXIV.

Joakin, Joachim, Siège de Jérusalem. Première translation du peuple à Babylone. Sédécias.

1. Nabuchodonosor ¹, roi de Babylone ², marcha contre Juda au temps de Joakim; et Joakim lui fut assujetti pendant trois ans. Et après cela il ne voulut plus lui obéir.

2. Alors le Seigneur envoya des troupes de voleurs ³ de Chaldée, de Syrie, de Moab et des enfants d'Ammon, et les fit venir contre Juda pour l'exterminer, selon la parole que le Seigneur avait dite par les prophètes, ses serviteurs ⁴. *Pl. h.* 23, 27.

3. Ceci arriva pour accomplir la parole du Seigneur contre Juda, afin de le rejeter de devant sa face, à cause de tous les crimes que Manassé avait commis,

4. et à cause du sang innocent qu'il avait répandu, ayant rempli Jérusalem du carnage des innocents. C'est pourquoi le Seigneur ne voulut point se rendre propice. *Pl. h.* 21, 16.

5. Le reste des actions de Joakim, et tout ce qu'il a fait, est écrit au Livre des annales,

1. In diebus ejus ascendit Nabuchodonosor rex Babylonis, et factus est ei Joakim servus tribus annis : et rursum rebellavit contra eum.

2. Immisitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum, et latrunculos Syriæ, et latrunculos Moab, et latrunculos filiorum Ammon : et immisit eos in Judam, ut disperderent eum, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat per servos suos prophetas.

3. Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam, ut auferret eum coram se, propter peccata Manasse universa quæ fecit,

4. et propter sanguinem innocentium, quem effudit, et implevit Jerusalem cruore innocentium : et ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

5. Reliqua autem sermonum Joakim, et universa quæ fecit,

§. 37. — ⁴¹ * Comp. *Jérém.* 22, 13. 14 et suiv.; 26, 22.

§. 1. — ¹ Dans l'hébr. : Nebucadnetsar. L'an du monde 3386, avant J.-C. 606, vers la fin de la troisième et au commencement de la quatrième année de Joakim, époque à laquelle commencent les soixante-dix années de captivité prédites par *Jér.* 25, 1. 2. 11. 12.

² Les Chaldéens (*Isaïe*, 13, 19. 1. *Esdr.* 5, 12.), peuple qui habitait au nord de la Mésopotamie, avaient renversé la monarchie assyrienne et fondé à Babel le puissant royaume de Babylone. Nabuchodonosor, leur prince, vint aussi mettre le siège devant la ville de Jérusalem, la prit, pilla le temple (*Dan.* 1, 2.) et conduisit comme captifs à Babylone (2. *Par.* 36, 6.), le roi et un grand nombre des principaux, parmi lesquels se trouvait Daniel. Bientôt il remit le roi en liberté, à la condition qu'il lui serait tributaire. Le roi paya ce tribut durant trois ans, après lesquels il se révolta de nouveau.

§. 2. — ³ D'autres trad. : des troupes de guerre. Elles étaient envoyées par Nabuchodonosor. Comp. *Jér.* 52, 28.

⁴ *Voy. pl. h.* 22, 18 et suiv. *Jér.* 20, 4. 5.

nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda? Et dormivit Joakim cum patribus suis :

6. et regnavit Joachin filius ejus pro eo.

7. Et ultra non addidit rex Ægypti, ut egrederetur de terra sua. Tulerat enim rex Babylonis, a rivo Ægypti usque ad fluvium Euphraten, omnia quæ fuerant regis Ægypti.

8. Decem et octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Nohesta, filia Elnathan de Jerusalem.

9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

10. In tempore illo ascenderunt servi Nabuchodonosor regis Babylonis in Jerusalem, et circumdata est urbsmunitionibus.

11. Venitque Nabuchodonosor rex Babylonis ad civitatem cum servis suis, ut oppugnarent eam.

12. Egressusque est Joachin rex Juda ad regem Babylonis, ipse et mater ejus, et servi ejus, et principes ejus, et eunuchi ejus : et suscepit eum rex Babylonis anno octavo regni sui.

des rois de Juda. Et Joakim s'endormit avec ses pères ⁵.

6. Et Joachin ⁶, son fils, régna en sa place.

7. Le roi d'Égypte depuis ce temps-là ne sortit plus de son royaume, parce que le roi de Babylone avait emporté tout ce qui était au roi d'Égypte, depuis les frontières d'Égypte jusqu'au fleuve de l'Euphrate.

8. Joachin avait dix-huit ans ⁷ lorsqu'il commença à régner ⁸; et il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère s'appelait Nohesta, et elle était fille d'Elnathan, de Jérusalem.

9. Il fit le mal devant le Seigneur ⁹ et commit tous les mêmes crimes que son père.

10. En ce temps-là les serviteurs du roi de Babylone vinrent assiéger Jérusalem, et ils firent une circonvallation autour de la ville.

11. Et Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint aussi avec ses serviteurs pour prendre la ville.

12. Et Joachin, roi de Juda, sortit de Jérusalem, et vint se rendre au roi de Babylone ¹⁰ avec sa mère, ses serviteurs, ses princes et ses eunuques. Et le roi de Babylone le reçut ¹¹ la huitième année de son règne ¹².

ŷ. 5. — ⁵ sans recevoir la sépulture royale. *Jér.* 22, 19. 36, 30.

ŷ. 6. — ⁶ appelé aussi Jéchonias. *Matth.* 1, 11. *Jér.* 22, 24.

ŷ. 8. — ⁷ On lit dans 2. *Par.* 36, 9. que Joachin commença à régner à l'âge de huit ans. Mais cela probablement veut dire qu'à l'âge de huit ans il fut associé au trône, et qu'après avoir régné dix ans avec son père, il régna seul à l'âge de dix-huit ans. Joachin ne put proprement monter sur le trône à huit ans; car au bout de trois mois il fut fait captif, et il avait dès-lors plusieurs femmes (ŷ. 15.).

⁸ L'an du monde 3409, avant J.-C. 599.

ŷ. 9. — ⁹ Comp. *Ezéchiel*, 19, 5. 6; *Jérémie*, 22, 24 et suiv.

ŷ. 12. — ¹⁰ Litt. Joachin, roi de Juda, sortit pour aller trouver le roi de Babylone. — Il se livra à lui.

¹¹ Litt. : le prit — le fit son captif.

¹² du règne du roi de Babylone. Il n'est pas hors de propos de remarquer ici en combien d'occasions Nabuchodonosor marcha contre la Syrie et la Palestine. Dans la quatrième année du règne de Joachin (606), Nécbao après avoir soumis peu à peu les peuples en deçà de l'Euphrate, crut pouvoir entreprendre le siège de *Circésium* (*Pl.* 23, 29.); mais Nabuchodonosor, alors simplement prince royal et probablement corégent, c'est-à-dire associé au trône de son père Nabopolassar, s'avança contre le roi d'Égypte, le rencontra près de Circésium et mit son armée en déroute. — Dans l'année qui suivit la bataille de Circésium, c'est-à-dire la cinquième année de Joachin (605), les Chaldéens s'avancèrent à leur tour vers les frontières de l'Égypte, et allèrent jusqu'à Péluse. La Judée trembla en voyant son territoire envahi par ces puissants conquérants; mais cette fois encore Joachin échappa au danger. Nabuchodonosor ayant reçu la nouvelle de la mort de son père (604), prit le chemin du désert et s'en retourna en toute hâte à Babylone, où il passa une année ou deux à régler les affaires intérieures du royaume qu'il était

13. Mais ensuite il emporta de Jérusalem tous les trésors de la maison du Seigneur, et les trésors de la maison du roi. Il brisa¹³ tous¹⁴ les vases d'or que Salomon, roi d'Israël, avait faits dans le temple du Seigneur, selon ce que le Seigneur avait prédit¹⁵.

14. Il transféra les principaux de Jérusalem¹⁶, tous les princes, tous les plus vaillants de l'armée, au nombre de dix mille captifs; il emmena aussi tous les artisans et les lapidaires¹⁷, et il ne laissa que les plus pauvres d'entre le peuple.

15. Il transféra aussi à Babylone Joachim, la mère du roi, les femmes du roi et ses eunuques; et il emmena captifs de Jérusalem à Babylone les juges du pays. 2. Par. 36, 10. *Esth.* 2, 6, 11, 4.

16. Le roi de Babylone emmena tous les plus vaillants de Juda au nombre de sept mille, les artisans et les lapidaires¹⁸ au nombre de mille, tous les hommes de cœur et les gens de guerre; et il les emmena captifs à Babylone. *Jér.* 24, 1. *Ezech.* 17, 12.

17. Il établit roi, en la place de Joachim, Matthanias, son oncle¹⁹, et il l'appela Sédécias²⁰.

18. Sédécias avait vingt et un ans lorsqu'il commença à régner²¹; et il régna onze ans

13. Et protulit inde omnes thesauros domus Domini, et thesauros domus regie: et concidit universa vasa aurea, que fecerat Salomon rex Israel in templo Domini juxta verbum Domini.

14. Et transtulit omnem Jerusalem, et universos principes, et omnes fortes exercitus, decem millia, in captivitatem; et omnem artificem et clusorem: nihilque relictum est, exceptis pauperibus populi terre.

15. Transtulit quoque Joachim in Babylonem, et matrem regis, et uxores regis, et eunuchos ejus: et judices terræ duxit in captivitatem de Jerusalem in Babylonem.

16. Et omnes viros robustos, septem millia, et artifices, et clusores mille, omnes viros fortes et bellatores; duxitque eos rex Babylonis captivos in Babylonem.

17. Et constituit Muthaniam patrum ejus pro eo: imposuitque nomen ei Sedeciam.

18. Viginti et unum annum ætatis habebat Sedecias cum

désormais appelé à gouverner seul. — Les affaires de son royaume réglées, Nabuchodonosor entra en campagne; et marchant encore contre la Syrie, dans la huitième année de Joachim (603 à 602), il pénétra dans la Judée, la rendit tributaire et força Joachim de le reconnaître comme suzerain. Ce fut probablement à cette époque que Nabuchodonosor lit emporter une partie des vases sacrés du temple de Jérusalem, et qu'il emmena plusieurs jeunes hommes de familles nobles, tels que Daniel, Hananis, Misaël et Azaria (note 2.). — Sous Joachim ou Jéchonias, l'armée chaldéenne parut de nouveau devant Jérusalem qu'elle assiégea, et bientôt elle fut suivie du roi Nabuchodonosor (v. 10. 11.); et ce fut alors que Joachim, sortant de sa capitale, vint se rendre à lui avec sa mère, ses serviteurs et ses eunuques. Enfin la révolte de Sédécias attira encore Nabuchodonosor devant Jérusalem; mais cette fois ce fut pour la ruine entière de cette cité infortunée, mais coupable (ch. 25.). — Ce n'est qu'à l'aide de ces observations qu'on peut concilier les diversités de dates qu'on remarque entre les Livres des rois, ceux des *Paralip* (36, 6. 7.), et ce qu'on lit dans *Jérémie* (25, 1.) et dans *Daniel* (1, 1-6.). — On voit, du reste, par ce passage, que les rois hébreux imitait encore en ce point la mauvaise coutume des rois païens, avaient aussi des eunuques dans leurs palais.

13. — ¹³ Il en enleva les lames d'or.

¹⁴ la plus grande partie; car *voy. pl. b.* 25, 15.

¹⁵ *Voy. x.* 2.

14. — ¹⁶ les principaux citoyens; parmi lesquels étaient aussi Ezéchiel et Mardochee.

¹⁷ *Litt.*: *clusores*, ceux qui faisaient des enceintes — de peur qu'ils ne pussent de nouveau fortifier la ville.

18. — ¹⁸ * *Clusores*, hébr. *maseger*: terme obscur, qui signifie proprement *claustra facientes*. Les uns l'entendent des maçons, les autres des lapidaires ou orfèvres, d'autres de ceux qui travaillent aux fortifications, et même des soldats qui veillent à la garde des villes (x. 14.).

17. — ¹⁹ de Joachim.

²⁰ c'est-à-dire justice de Dieu. *Voy. pl. h.* 23, 34.

18. — ²¹ L'an du monde 3495, avant J.-C. 599.

regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremias, de Lobna.

19. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim.

20. Irasciebatur enim Dominus contra Jerusalem et contra Judam, donec projiceret eos a facie sua: recessitque Sedecias a rege Babylonis.

à Jerusalem. Sa mère s'appelait Amital, et était fille de Jérémie, de Lobna.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, et il commit tous les mêmes crimes que Joakim.

20. Car la colère du Seigneur s'augmentait toujours contre Jerusalem et contre Juda²², jusqu'à ce qu'il les rejetât de devant sa face. Et Sedécias se retira de l'obéissance qu'il rendait au roi de Babylone.

CHAPITRE XXV.

Destruction de Jérusalem et deuxième translation du peuple à Babylone.

1. Factum est autem anno nono regni ejus, mense decimo. decima die mensis, venit Nabuchodonosor rex Babylonis, ipse et omnis exercitus ejus, in Jerusalem, et circumdederunt eam: et extruxerunt in circuitu ejus munitiões.

2. Et clausa est civitas atque vallata, usque ad undecimum annum regis Sedecias,

3. tona die mensis: prevaluitque fames in civitate, nec erat panis populo terræ.

4. Et interrupta est civitas: et omnes viri bellatores nocte fugerunt, per viam portæ, quæ est inter duplicem murum ad hortum regis (porro Chaldæi obsidebant in

1. La neuvième année du règne de Sédécias, le dixième jour du dixième mois, Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha avec toute son armée contre Jerusalem, et mit le siege devant la ville, et y fit des retranchements tout autour¹ Jér. 39, 1. 52, 4.

2. Et la ville demeura enfermée par la circonvallation qu'il avait faite, jusqu'à la onzième année du roi Sédécias,

3. et jusqu'au neuvième jour du mois². La ville fut extrêmement pressée par la famine, et il ne se trouvait point de pain³ pour le peuple du pays⁴.

4. Et la brèche ayant été faite, tous les gens de guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui est entre deux murailles près le jardin du roi, pendant que les Chaldéens étaient occupés au siege autour des

§. 20. — ²² * Un des traits les plus terribles de la colère de Dieu contre un peuple, c'est de permettre qu'il ait à sa tête des princes et des chefs qui s'égarent en suivant les voies de l'impïété. Alors le relâchement et la dissolution des mœurs amènent bientôt le désordre dans l'Etat, et les catastrophes et les révolutions en sont les suites nécessaires. — Ce fut la huitième année de son règne que Sédécias se révolta contre le roi de Babylone. L'Écriture lui en fait un vif reproche (2. Par. 36, 13.), parce que, d'une part, il manqua à sa parole, et que, d'autre part, il attira sur Juda les plus effroyables malheurs.

§. 1. — ¹ D'autres traduisent: une circonvallation, des machines de guerre. Voy. Ezéch. 4, 2.

§. 3. — ² du quatrième mois. Jérém. 39, 2. 52, 6.

³ * D'après Jérémie, Ezéchiel et Baruch, la famine fut telle, que l'on vit des mères manger leurs propres enfants (Lam. 4, 10; Ezéch. 5, 10; Bar. 2, 3.).

⁴ * L'eau ne manquait pas. Les bassins pratiqués en quelques endroits de la ville, les citernes et surtout les réservoirs souterrains du temple, en fournissaient avec abondance. Voy. 2. Par. 32, 30. Ezéch. 47, 1 et les remarq.

murailles. Sédécias s'enfuit donc par le chemin ⁵ qui mène aux campagnes du désert.

5. Et l'armée des Chaldéens poursuivit le roi, et le prit dans la plaine de Jéricho; et tous les gens de guerre qui étaient avec lui furent dissipés, et l'abandonnèrent.

6. Ayant donc pris le roi, ils l'emmenèrent au roi de Babylone à Réblatha ⁶. Et le roi de Babylone lui prononça son arrêt.

7. Il fit mourir les fils de Sédécias aux yeux de leur père; il lui creva les yeux, le chargea de chaînes, et l'emmena à Babylone ⁷.

8. La dix-neuvième année ⁸ de Nabuchodonosor, roi de Babylone, le septième jour du cinquième mois, Nabuzardan, serviteur du roi de Babylone, et général de son armée, vint à Jérusalem.

9. Il brûla la maison du Seigneur et le palais du roi, il consuma par le feu tout ce qu'il y avait de maisons dans Jérusalem ⁹. *Ps.* 73, 7.

10. Toute l'armée des Chaldéens qui était avec ce général, abattit les murailles de Jérusalem.

1. Et Nabuzardan, général de l'armée, transporta à Babylone tout le reste du peuple qui était demeuré dans la ville, les transfuges qui s'étaient allés rendre au roi de Babylone, et le reste de la populace.

12. Il laissa seulement les plus pauvres du pays pour labourer les vignes, et pour cultiver les champs.

13. Et les Chaldéens mirent en pièces les colonnes d'airain qui étaient dans le temple du Seigneur, et les bases, et la mer d'airain qui était dans la maison du Seigneur; et ils en transportèrent tout l'airain à Babylone. *Jér.* 27, 19.

14. Ils emportèrent aussi les chaudières

circuitu civitatem): fugit itaque Sedecias per viam quæ ducit ad campestria solitudinis.

5. Et persecutus est exercitus Chaldæorum regem, comprehenditque eum in planitie Jericho: et omnes bellatores, qui erant cum eo, dispersi sunt, et reliquerunt eum.

6. Apprehensum ergo regem duxerunt ad regem Babylonis in Reblatha: qui locutus est cum eo iudicium.

7. Filios autem Sedeciæ occidit coram eo, et oculos ejus effodit, vinxitque eum catenis, et adduxit in Babylonem.

8. Mense quinto, septima die mensis, ipse est annus nonus decimus regis Babylonis: venit Nabuzardan princeps exercitus, servus regis Babylonis, in Jerusalem.

9. Et succendit domum Domini, et domum regis: et domos Jerusalem, omnemque domum combussit igni.

10. Et muros Jerusalem in circuitu destruxit omnis exercitus Chaldæorum, qui erat cum principe militum.

11. Reliquam autem populi partem, quæ remanserat in civitate, et perfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, et reliquum vulgus, transtulit Nabuzardan princeps militiæ.

12. Et de pauperibus terræ reliquit vitatores et agricolas.

13. Columnas autem æreas, quæ erant in templo Domini, et bases, et mare æreum, quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, et transtulerunt æs omne in Babylonem.

14. Ollas quoque æreas, et trul-

ÿ. 4. — ⁵ Selon quelques-uns, Sédécias s'évada par une allée souterraine de son jardin, qui conduisait derrière le camp des Chaldéens; d'après Josèphe, il se sauva en passant au milieu même de la ville, sans être remarqué des Chaldéens, parce que c'était cette nuit-là même qu'ils détruisirent le temple.

ÿ. 6. — ⁶ * Nabuchodonosor n'était point en personne au siège de Jérusalem lorsqu'elle fut prise; il était demeuré à Réblatha en Syrie (ÿ. 20.).

ÿ. 7. — ⁷ Ainsi Nabuchodonosor accomplit-il, sans le savoir, les prophéties de Jérémie et d'Ezéchiel. Le premier avait prédit (32, 5.) que Sédécias émigrerait à Babylone, et le second (12, 13.) qu'il ne verrait pas cette ville.

ÿ. 8. — ⁸ * probablement à compter depuis le temps où son père l'associa au trône (*Pl. h.* 24, 12 et la remarq.). *Comp. Jér.* 25, 1; 52, 12.

ÿ. 9. — ⁹ L'an du monde 3416, avant J.-C. 588.

las, et tridentes, et scyphos, et mortariola, et omnia vasa ærea, in quibus ministrabant, tulerunt.

15. Necon et thuribula, et phialas : quæ aurea, aurea; et quæ argentea, argentea, tulit princeps militiæ :

16. id est, columnas duas, mare unum, et bases quas fecerat Salomon in templo Domini : non erat pondus æris omnium vasorum.

17. Decem et octo cubitos altitudinis habebat columna una : et capitellum æreum super se altitudinis trium cubitorum : et reticulum, et malogranata super capitellum columnæ, omnia ærea : similem et columna secunda habebat ornatum.

18. Tulit quoque princeps militiæ Saraiam sacerdotem primum, et Sophoniam sacerdotem secundum, et tres janitores,

19. et de civitate eunuchum unum, qui erat præfectus super bellatores viros : et quinque viros de his qui steterant coram rege, quos reperit in civitate : et Sopher principem exercitus, qui probabat tyrones de populo terræ : et sexaginta viros e vulgo, qui inventi fuerant in civitate.

20. Quos tollens Nabuzardan princeps militum, duxit ad regem Babylonis in Reblatha.

21. Percussitque eos rex Babylonis, et interfecit eos in Reblatha in terra Emath : et translatus est Juda de terra sua.

22. Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem dimiserat Nabuchodonosor rex Babylonis, præfecit Godoliam filium Ahicam filii Saphan.

d'airain, les coupes, les fourchettes, les tasses, les mortiers, et tous les vases d'airain qui servaient au temple.

15. Le général de l'armée emporta aussi les encensoirs¹⁰ et les coupes, tout ce qui était d'or à part, et tout ce qui était d'argent à part,

16. avec les deux colonnes, la mer et les socles que Salomon avait faits pour le temple du Seigneur : et le poids de l'airain de tous ces vases était infini¹¹.

17. Chacune de ces colonnes était de dix-huit coudées de haut, et le chapiteau de dessus, qui était d'airain, avait trois coudées de haut. Le chapiteau de la colonne était environné d'un rets qui enferme des grenades; et le tout était d'airain. La seconde colonne avait les mêmes ornements que la première. 3. Rois, 7, 15. 2. Par. 3, 15. Jér. 52, 21.

18. Le général de l'armée emmena aussi Saraias, grand prêtre, et Sophonie qui était le premier au-dessous de lui¹², et les trois portiers¹³,

19. et un eunuque de la ville qui commandait les gens de guerre, et cinq de ceux qui étaient toujours auprès de la personne du roi, qu'il trouva dans la ville, et Sopher¹⁴, l'un des principaux officiers de l'armée¹⁵ qui avaient soin d'éprouver¹⁶ les jeunes soldats qu'on avait pris d'entre le peuple, et soixante hommes des premiers du peuple, qui se trouvèrent alors dans la ville.

20. Nabuzardan, général de l'armée, prit toutes ces personnes, et les emmena au roi de Babylone à Reblatha.

21. Et le roi de Babylone les fit mourir tous à Reblatha, au pays d'Emath : et Juda fut transféré hors de son pays.

22. Après cela Nabuchodonosor, roi de Babylone, donna le commandement du peuple qui était demeuré au pays de Juda, à Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan¹⁷.

ŷ. 15. — ¹⁰ les poêles à charbon, les cassolettes.

ŷ. 16. — ¹¹ à cause de leur pesanteur.

ŷ. 18. — ¹² Litt. : Sophonie, second prêtre — le vicaire du grand prêtre.

¹³ les chefs des Lévites, qui étaient préposés aux portes du temple.

ŷ. 19. — ¹⁴ c'est-à-dire l'écrivain, le secrétaire. — * Sopher veut dire : écrivain, secrétaire.

¹⁵ le général de révision.

¹⁶ proprement qui exerçait.

ŷ. 22. — ¹⁷ * Godolias était juif, et il donna à ceux de sa tribu le conseil de se soumettre à la nécessité et d'obéir au roi de Babylone. C'est pourquoi ils le considérèrent comme un traître, parce qu'il ne partageait point leur cruel et aveugle engagement à la poursuite d'une indépendance impossible, et ils le mirent à mort à Reblatha, à quelques heures au nord de Jérusalem. Chap. Jérém. ch. 40 et 41.

IV. LIVRE DES ROIS.

23. Et tous les officiers de guerre, et les gens qui étaient avec eux, ayant appris ¹⁸ que le roi de Babylone avait établi Godolias gouverneur, Ismahel, fils de Nathanie, Johanan, fils de Carée, et Saraïa, fils de Thanéhumeth Nétophathites, et Jézonias, fils de Maachathi, le vinrent trouver à Maspha avec tous leurs gens.

24. Et Godolias les rassura par serment, eux et ceux qui les accompagnaient, et leur dit : Ne craignez point de servir les Chaldéens ; demeurez dans le pays, et servez le roi de Babylone, et vous vivrez en paix.

25. Sept mois après, Ismahel, fils de Nathanie, fils d'Elisama, de la race royale ¹⁹, vint accompagné de dix hommes ; et il attaqua Godolias, et le tua avec les Juifs et les Chaldéens qui étaient avec lui à Maspha.

26. Et tout le peuple depuis le plus grand jusqu'au plus petit, avec les officiers de guerre, appréhendant les Chaldéens, sortirent de Juda, et s'en allèrent en Egypte.

27. La trente-septième année de la captivité de Joachin, roi de Juda, le vingt-septième jour du douzième mois, Evilmérôdach ²⁰, roi de Babylone, en l'année même où il commença à régner, tira de prison Joachin, roi de Juda, et le releva de l'état malheureux où il était.

28. Il lui parla avec beaucoup de bonté, et il mit son trône au-dessus du trône des rois ²¹ qui étaient auprès de lui à Babylone.

29. Il lui fit changer les vêtements qu'il avait eus dans la prison, et le fit manger à sa table ²² tous les jours de sa vie ²³.

23. Quod cum audissent omnes duces militum, ipsi et viri qui erant cum eis, videlicet quod constitueret rex Babylonis Godoliam : venerunt ad Godoliam in Maspha, Ismahel filius Nathanie, et Johanan filius Caree, et Saraia filius Thanehumeth Netophathites, et Jezonias filius Maachathi, ipsi et socii eorum.

24. Juravitque Godolias ipsis et sociis eorum, dicens : Nolite timere servire Chaldeis : manete in terra, et servite regi Babylonis, et bene erit vobis.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismahel filius Nathanie, filii Elisama de semine regio, et decem viri cum eo : percusseruntque Godoliam, qui et mortuus est : sed et Judæos et Chaldæos, qui erant cum eo in Maspha.

26. Consurgensque omnis populus a parvo usque ad magnum, et principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.

27. Factum est vero in anno trigesimo septimo transmirationis Joachin regis Juda, mense duodecimo, vigesima septima die mensis : sublevavit Evilmerodach rex Babylonis, anno quo regnare cœperat, caput Joachin regis Juda de carcere.

28. Et locutus est ei benigne : et posuit thronum ejus super thronum regum, qui erant cum eo in Babylone.

29. Et mutavit vestes ejus, quas habuerat in carcere ; et comedebat panem semper in conspectu ejus cunctis diebus vitæ suæ.

ŷ. 23. — ¹⁸ Des corps de troupes se maintenaient encore dispersés de côté et d'autre dans le pays.

ŷ. 25. — ¹⁹ des Juifs. Voy. Jér. 41, 1. où cette histoire est racontée plus au long.

ŷ. 27. — ²⁰ Evilmérôdach, à ce qu'on croit, chercha à usurper le trône de Nabuchodonosor, son père, durant sa maladie (Dan. 5.). C'est pourquoi après sa guérison, Nabuchodonosor jeta son fils en prison, où celui-ci demeura jusqu'à la mort de son père, et lia amitié avec Jéchonias. Ce fut la raison pour laquelle Evilmérôdach, parvenu au trône, traita le roi de Juda avec tant de distinction.

ŷ. 28. — ²¹ Il lui donna le rang au-dessus d'eux.

ŷ. 29. — ²² Litt. : et il mangeait toujours son pain en sa présence, — à sa table.

²³ d'Evilmérôdach. — Evilmérôdach ne régna que deux ou trois ans. Ainsi Jéchonias ne jouit pas longtemps de sa bonne fortune. Sur Evilmérôdach et Baltasar, voy. Dan. 5, 1 ; Jér. 27, 7. note 8.

30. Annonam quoque constituit ei sine intermissione, quæ et da- batur ei a rege per singulos dies, omnibus diebus vitæ suæ.	30. Il lui assigna même sa subsistance pour toujours ²⁴ , et le roi la lui fit donner chaque jour tant qu'il vécut.
--	--

ÿ. 30. — ²⁴ une pension pour ses besoins particuliers. — * Voir sur l'ordre et la suite des événements rapportés dans ces derniers chapitres la table chronologique, à la fin du tom. dernier. — Voir aussi sur les prophètes qui parurent à cette époque mémorable, la même table **ch. II.**



PRÉFACE

SUR LES DEUX LIVRES DES PARALIPOMÈNES

ou

DES CHRONIQUES.

Les deux livres des Paralipomènes, c'est-à-dire des choses omises, (appelés dans l'Hébreu livres des Jours, des Chroniques), portent ce nom, parce qu'ils fournissent un supplément aux livres des Rois. Le premier de ces livres donne (*ch.* 1-8) dans des tables généalogiques, auxquelles les Juifs tenaient généralement beaucoup, comme à un moyen de distinguer les tribus et de reconnaître l'origine du Messie. L'histoire depuis Adam jusqu'à David, dont les circonstances de la vie sont décrites dans ce qui suit jusqu'à la fin. Le second livre offre l'histoire de Salomon et de ses successeurs dans le royaume de Juda, jusqu'au retour de la captivité de Babylone. On ne sait qui a composé les livres des Paralipomènes; mais ils ne perdent rien pour cela de leur véracité; car quel qu'en ait pu être l'auteur, non-seulement il s'est servi des monuments historiques les plus dignes de foi, en partie composés par les prophètes (1. *Par.* 29, 29. 2. *Par.* 9, 29. 12, 15. 13. 22. 16, 11, 20, 34. 26, 22. 32, 32.), mais il a encore en sa faveur le témoignage prouvant qu'il fut véritablement un écrivain éclairé de Dieu et guidé par son Esprit, puisque tant la synagogue que l'Eglise catholique ont dans tous les temps compté ses livres parmi les livres inspirés. Saint Jérôme dit d'ailleurs de ces livres: « Ces livres sont d'une telle importance, que celui qui sans eux prétendrait posséder la science des Ecritures, se ferait illusion. En effet, au moyen de tous ces noms isolés et de ces séries de mots, sont touchés les récits historiques omis dans les livres des Rois, et une infinité de questions sur les Evangiles y trouvent leur solution. »



LES PARALIPOMÈNES

OU

LES CHRONIQUES.

DANS L'HÉBREU DIBRE HAIAMIM.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Généalogie depuis Adam jusqu'à Jacob.

- | | |
|---|---|
| 1. Adam, Seth, Enos, | 1. Adam, Seth ¹ . Enos ² , 1. <i>Moys.</i> 2, 7. 4, 25. 5, 6. 9. |
| 2. Cainan, Malaleel, Jared, | 2. Caïnan, Malaléel, Jared, |
| 3. Hénoc, Mathusale, Lamech, | 3. Henoc, Mathusalé, Lamech, |
| 4. Noé, Sem, Cham, et Japhet. | 4. Noé, Sem, Cham et Japhet. |
| 5. Filii Japhet : Gomer et Magog, et Madai, et Javan, Thubal, Mosoch, Thiras. | 5. Les fils de Japheth <i>sont</i> Gomer, et Magog, et Madaï, et Javan, Thubal, Mosoch, Thiras. |
| 6. Porro filii Gomer : Ascenez, et Riphath, et Thogorma. | 6. Les fils de Gomer : Ascénez, et Riphath ³ , et Thogorma. |

ÿ. 1. — ¹ C'est-à-dire Adam engendra Setu, Setu engendra Enos, et ainsi de suite.

² * Dans toute la suite des généalogies qui sont ici tracées, le principal but de l'auteur sacré est de faire connaître l'origine de Noé d'abord, puis celle d'Abraham, et enfin celle de David. C'est pourquoi, se contentant de toucher en passant les autres races, il s'attache de préférence à la postérité de Seth, d'où sortit Noé; puis, parmi les enfants de Noé, à celle de Sem, d'où était issu Abraham, et enfin parmi les descendants d'Abraham, à la postérité de Jacob dans la personne de Juda, de la tribu duquel était David. Comp. la remarq. sur 1. *Moys.* 5, 1.

ÿ. 6. — ³ Dans l'hébr. : Diphath. Relativement aux noms qui se présentent sous une autre forme que la forme ordinaire, il faut remarquer en général : 1° que quelques noms peuvent être mal écrits; 2° que quelques-uns sont écrits, sans in-correctio, de différentes manières; 3° que quelques personnages portent différents noms. 4° que quelques noms sont les mêmes quant à la signification, et ne diffé-rent que dans les mots.

7. Les fils de Javan : Elisa et Tharsis, Céthim et Dodanim ⁴.

8. Les fils de Cham : Chus et Mesraïm, et Phut, et Chanaan.

9. Les fils de Chus : Saba et Hévila, Sabatha, et Regma, et Sabathacha. Regma eut aussi pour fils Saba et Dadan.

10. Mais Chus engendra Nemrod ; et celui-ci commença à être puissant sur la terre.

11. Mesraïm engendra Ludim, et Anamim, et Laabim, et Nephthuim,

12. Phétrusim, et Casluim, d'où sont sortis Philisthiim et Caphthorim.

13. Chanaan engendra Sidon, son aîné, et ensuite Héthéus,

14. Jébuséus, Amorrhéus et Gergéséus,

15. Hévéus, Aracéus, Sinéus.

16. Aradius, Samaréus et Hamathéus.

17. Les fils de Sem *sont* Elam, Assur, Arphaxad, Lud, Aram, Hus, Hul ⁵, Gêther et Mosoch ⁶. 1. *Moys.* 10, 22. 11, 10.

18. Arphaxad engendra Salé qui fut père d'Héber.

19. Héber eut deux fils, dont l'un fut nommé Phaleg, parce que la terre fut divisée de son temps ; et le nom de son frère *est* Jectan.

20. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth et Jaré,

21. avec Adoram, Huzal et Décla,

22. comme aussi Hébal, Abimaël et Saba,

23. et encore Ophir, Hévila, et Jobab : tous ceux-là *étaient* fils de Jectan.

24. Sem ⁷ engendra donc Arphaxad, Salé,

25. Héber, Phaleg, Ragaü,

26. Sérug, Nachor, Tharé,

27. Abram : celui-ci est le même qu'Abraham. 1. *Moys.* 17, 5. 11, 26.

28. Les enfants d'Abraham *sont* Isaac et Ismahêl.

7. Filii autem Javan : Elisa et Tharsis, Cethim et Dedanim.

8. Filii Cham : Chus et Mesraim, et Phut, et Chanaan.

9. Filii autem Chus : Saba, et Hevila, Sabatha, et Regma, et Sabathacha. Porro filii Regma : Saba, et Dadan.

10. Chus autem genuit Nemrod : iste cœpit esse potens in terra.

11. Mesraim vero genuit Ludim, et Anamim, et Laabim, et Nephthuim,

12. Phetrusim quoque et Casluim : de quibus egressi sunt Philisthiim, et Caphthorim.

13. Chanaan vero genuit Sidonem primogenitum suum, Hethæum quoque,

14. et Jebusæum, et Amorrhæum, et Gergesæum,

15. Hævæumque et Aracæum, et Sinæum ;

16. Aradium quoque, et Samaræum, et Hamathæum.

17. Filii Sem : Elam, et Assur, et Arphaxad, et Lud, et Aram, et Hus, et Hul, et Gether, et Mosoch.

18. Arphaxad autem genuit Sale, qui et ipse genuit Heber.

19. Porro Heber nati sunt duo filii, nomen uni Phaleg, quia in diebus ejus divisa est terra ; et nomen fratris ejus Jectan.

20. Jectan autem genuit Elmodad, et Saleph, et Asarmoth, et Jare,

21. Adoram quoque, et Huzal, et Decla,

22. Hebal etiam, et Abimael, et Saba necnon

23. et Ophir, et Hevila, et Jobab ; omnes isti filii Jectan :

24. Sem, Arphaxad, Sale,

25. Heber, Phaleg, Ragaü,

26. Serug, Nachor, Thare,

27. Abram, iste est Abraham.

28. Filii autem Abraham, Isaac et Ismahel.

ÿ. 7. — ⁴ Dans l'hébr. : Rodanim.

ÿ. 17. — ⁵ Hus et Hul étaient petits-fils, mais dans les Ecritures les petits-fils sont également désignés sous le nom de fils.

⁶ Son autre nom est Mas.

ÿ. 24. — ⁷ Suivent maintenant les descendants de Sem par la ligne d'Arphaxad (ÿ. 17. 18.).

29. Et hæ generationes eorum. Primogenitus Ismahelis, Nabaioth, et Cedar, et Adbeel, et Mabsam,

30. et Masma, et Duma, Massa, Hadad, et Thema,

31. Jethur, Naphis, Cedma; hi sunt filii Ismahelis.

32. Filii autem Ceturæ concubinæ Abraham, quos genuit: Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc, et Sue. Porro filii Jecsan: Saba, et Dadan. Filii autem Dadan: Assurim, et Latussim, et Laomim.

33. Filii autem Madian: Épha, et Ephér, et Henoch, et Abida, et Eldaa; omnes hi, filii Ceturæ.

34. Genuit autem Abraham Isaac: cujus fuerunt filii Esau et Israel.

35. Filii Esau: Eliphaz, Rahuel, Jehus, Ihelom, et Core.

36. Filii Eliphaz: Theman, Omar, Sephi, Gathan, Cenez, Thamna, Amalec.

37. Filii Rahuel: Nahath, Zara, Samua, Meza.

38. Filii Seir: Lotan, Sobal, Sebéon, Ana, Dison, Eser, Disan.

39. Filii Lotan: Hori, Homam. Soror autem Lotan fuit Thamna.

40. Filii Sobal: Alian, et Manahath, et Ebal, Sephi, et Onam. Filii Sebéon: Aia et Ana. Filii Ana: Dison.

41. Filii Dison: Hamram, et Eseban, et Jethran, et Charan.

42. Filii Eser: Balaan, et Zavan, et Jacan. Filii Dison: Ilus et Aran.

43. Isti sunt reges, qui imperaverunt in terra Edom, ante-

29. Et voici leur postérité: Ismahél eut Nabaioth, l'ainé de tous, Cédar, Adbéel, Mabsam, 1. *Moy.* 25, 13.

30. Masma, Duma, Massa, Hadad et Théma,

31. Jéthur, Naphis, Cedma: ce sont là les fils d'Ismahél.

32. Mais les enfants qu'eut Abraham de Ceturæ, sa concubine⁸, furent Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc et Sué. Les fils de Jecsan furent Saba et Dadan. Ceux de Dadan⁹, Assurim, Latussim et Laomim.

33. Les enfants de Madian sont Epha, Ephér, Hénoch, Abida et Eldaa, tous ceux-là étaient enfants de Cétura. 1. *Moy.* 25, 4.

34. Abraham engendra de Sara Isaac, qui eut deux fils, Esaü et Israël. 1. *Moy.* 25, 19.

35. Les fils d'Esau sont Eliphaz, Rahuel, Jéhus, Ihéлом et Coré. 1. *Moy.* 36, 11.

36. Ceux d'Eliphaz: Théman, Omar, Séphi, Gathan, Cénéz, Thamna, Amalec¹⁰.

37. Ceux de Rahuel: Nahath, Zara, Samma, Meza.

38. Les fils de Seïr¹¹ sont Lotan, Sobal, Sébéon, Ana, Dison, Eser, Disan.

39. Ceux de Lotan: Hori et Homam. Or la sœur de Lotan était Thamna.

40. Les enfants de Sobal étaient Alian, Manahath, Ebal, Sephi et Onam. Ceux de Sébéon: Aia et Ana. Ceux d'Ana: Dison.

41. Les fils de Dison étaient Hamram, Eséban, Jéthran et Charan.

42. Ceux d'Eser: Balaan, Zavan, Jacan. Ceux de Dison: Hus et Aran

43. Voici les rois qui régnèrent au pays d'Edom, avant qu'il y eût un roi établi sur

γ. 32. — ⁸ une des femmes du second ordre qu'eut Abraham (1. *Moy.* 25, 1. 6.). Dieu permit aux patriarches d'avoir plusieurs femmes, en partie parce qu'ils auraient eu peine à se contenter, contre la coutume générale de leur temps, d'un mariage unique (*Matth.*, 19, 8.), en partie parce que la polygamie était un moyen de procurer et d'assurer la multiplication du peuple d'Israël, laquelle devait être un type de la grande multiplication des enfants de Dieu dans les temps à venir.

⁹ Le texte hébreu n'a rien relativement à ces derniers.

γ. 36. — ¹⁰ Cela est tiré de 1. *Moy.* 36, 12., et il devrait y avoir Thamna, mère d'Amalec; car Thamna était une des femmes d'Eliphaz, et elle lui donna Amalec.

γ. 38. — ¹¹ Séïr n'est pas Esaü, mais un Horéen, un des habitants primitifs du pays de Séïr (d'Edom). Sa généalogie se trouve ici à cause de Thamna (γ. 39.), mère d'Amalec.

les enfants d'Israël¹² : Balé, fils de Béor, dont la ville s'appelait Dénaba.

44. Balé étant mort, obab, fils de Zaré, de Bosra, régna en sa place

45. Après la mort de Jobab, Husam, qui était du pays de Théman¹³, succéda à la couronne.

46. Husam étant mort aussi, Adad, fils de Badad, régna en sa place. Ce fut lui qui défit les Madianites dans le pays de Moab. Sa ville s'appelait Avith.

47. Après la mort d'Ada, Semla, qui était de Masréca, lui succéda au royaume.

48. Semla étant mort aussi, Saül de Rohoboth, ville située sur le fleuve¹⁴ régna en sa place.

49. Et après la mort de Saül, Balanan, fils d'Achobor, régna au lieu de lui.

50. Celui-ci mourut aussi, et Adad régna en sa place. Sa ville s'appelait Phau, et sa femme se nommait Méétabel, fille de Matred, qui était fille de Mézaab.

51. Après la mort d'Adad, le pays d'Edom n'eut plus de rois, mais des gouverneurs¹⁵, savoir : le gouverneur Thamna, le gouverneur Alva, le gouverneur Jétheth,

52. le gouverneur Oolibama, le gouverneur Ela, le gouverneur Phinon,

53. le gouverneur Cénez, le gouverneur Théman, le gouverneur Mabsar,

54. le gouverneur Magdiel, le gouverneur Hiram : ce furent là les gouverneurs du pays d'Edom.

quam esset rex super filios Israel, Bale filius Beor : et nomen civitatis ejus, Denaba.

44. Mortuus est autem Bale, et regnavit pro eo Jobab filius Zare de Bosra.

45. Cumque et Jobab fuisset mortuus, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.

46. Obiit quoque et Husam, et regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percussit Madian in terra Moab : et nomen civitatis ejus Avith.

47. Cumque et Adad fuisset mortuus, regnavit pro eo Semla de Masreca.

48. Sed et Semla mortuus est, et regnavit pro eo Saul de Rohoboth, quæ juxta amnem sita est.

49. Mortuo quoque Saul regnavit pro eo Balanan filius Achobor.

50. Sed et hic mortuus est, et regnavit pro eo Adad : cujus urbis nomen fuit Phau, et appellata est uxor ejus Meetabel filia Matred filie Mezaab.

51. Adad autem mortuo, duces pro regibus in Edom esse cœperunt : dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth,

52. dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

53. dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,

54. dux Magdiel, dux Hiram ; hi duces Edom.

CHAPITRE II.

Enfants de Jacob et de Juda.

1. Or les fils d'Israël sont Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon,

2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad et Aser.

1. Filii autem Israel : Ruben Simeon, Levi, Juda, Issachar et Zabulon,

2. Dan, Joseph, Benjamin Nephthali, Gad et Aser.

ŷ. 43. — ¹² * Voy. 1. Moys. 36, 15 et la remarq.

ŷ. 45. — ¹³ * Théman, la principale ville de l'Idumée.

ŷ. 48. — ¹⁴ Litt. : qui est près du fleuve, — de l'Euphrate.

ŷ. 51. — ¹⁵ * Dans l'hébr. : Et Adad mourut, et Edom eut des *Allouphim* (des chefs de Mille *χίλιαρχοι*) ; l'*Allouph* de Thiwanéah, l'*Allouph* d'Alva, l'*Allouph* de Jétheth. — Comp. 1. Moys. 36, 15 et la note.

3. Filii Juda : Her, Onan, et Sela; hi tres nati sunt ei de filia Sue Chananitide. Fuit autem Her primogenitus Juda, malus coram Domino, et occidit eum.

4. --amar autem nurus ejus peperit ei Phares et Zara; omnes ergo filii Juda, quinque.

5. Filii autem Phares : Hesron et Hamul.

6. Filii quoque Zaræ : Zamri, et Ethan, et Eman, Chalchal quoque, et Dara, simul quinque.

7. Filii Charmi : Achar, qui turbavit Israel, et peccavit in furto anathematis.

8. Filii Ethan : Azarias.

9. Filii autem Hesron qui nati sunt ei : Jerameel, et Ram, et Calubi.

10. Porro Ram genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Nahasson, principem filiorum Juda.

11. Nahasson quoque genuit Salma, de quo ortus est Booz.

12. Booz vero genuit Obed, qui et ipse genuit Isai.

13. Isai autem genuit primogenitum Eliab, secundum Abinadab, tertium Simmaa,

14. quartum Nathanael, quintum Raddai,

15. sextum Asom, septimum David;

16. quorum sorores fuerunt, Sarvia, et Abigail. Filii Sarviæ : Abisai, Joab, et Asael, tres.

17. Abigail autem genuit Amasa, cujus pater fuit Jether Ismahelites.

18. Caleb vero filius Hesron accepit uxorem nomine Azuba, de

3. Les fils de Juda sont Her, Onan et Sela. Il eut ces trois d'une Chananéenne fille de Sué. Mais Her, qui était l'aîné de Juda, fut méchant en la présence du Seigneur, et Dieu le frappa de mort¹ 1. *Moy.* 38, 3, 46, 12.

4. Thamar, belle-fille de Juda, eut aussi de lui Pharès et Zara. Juda n'eut donc en tout que cinq fils. *Pl. b.* 4, 1. *Matth.* 1, 3.

5. Pharès eut deux fils, Hesron et Hamul.

6. Les fils de Zara furent aussi au nombre de cinq, savoir : Zamri², Ethan, Eman, Chalchal et Dara.

7. Charmi³ n'eut d'enfant qu'Achar⁴, qui troubla Israël, et pécha par un larcin de l'anathème. *Jos.* 7, 1.

8. Ethan n'eut aussi d'enfant qu'Azarias.

9. Les fils qu'eut Hesron sont Jérameél, Ram⁵ et Calubi. *Ruth.* 4, 19.

10. Ram engendra Aminadab; Aminadab engendra Nahasson, prince des fils de Juda. 4. *Moy.* 1, 7.

11. Nahasson engendra aussi Salma⁶, duquel est venu Booz.

12. Or Booz engendra Obed, lequel engendra Isai.

13. Isai eut pour fils aîné Eliab, le second fut Abinadab, le troisième Simmaa, 1. *Rois.* 16, 6, 8, 9, 17, 12.

14. le quatrième, Nathanael, le cinquième, Raddai;

15. le sixième, Asom, et le septième, David⁷.

16. Leurs sœurs étaient Sarvia et Abigail. Les fils de Sarvia furent trois : Abisai, Joab et Asael⁸.

17. Abigail fut mère d'Amasa, dont le père était Jether, Ismahélite. 2. *Rois.* 17, 25.

18. Or Caleb⁹, fils d'Hesron, épousa une femme qui se nommait Azuba, dont il eut

1. 3. — ¹ Voy. la remarque sur 1. *Moy.* 38, 7, 10.

2. 6. — ² Dans *Jos.* 7, 1, 17, 18. il est appelé Zabdi.

3. 7. — ³ fils de Zamri. *Jos.* 7, 1.

4. autrement nommé Achan.

5. 9. — ⁵ autrement Aram.

6. 11. — ⁶ ou Salmon. Voy. *Ruth.* 4, 20.

7. 15. — ⁷ Le huitième (1. *Rois.* 16, 10.) était, au rapport des anciens Juifs, seulement son fils adoptif. D'autres autrement. — ⁸ Selon d'autres, un des enfants d'Isai n'eut point de postérité, ce qui a été cause que son nom a été effacé des tables généalogiques.

8. 16. — ⁸ Personnages célèbres dans l'histoire de David, et qui sont toujours appelés fils de Sarvia, sans que le nom de leur père soit indiqué, apparemment parce que leur mère était sœur de David.

9. 18. — ⁹ ou Calubi (7. 9.).

Jérioth ¹⁰; et ses fils furent Jazer, Sobab et Ardon.

19. Mais Caleb, après la mort d'Azuba, épousa Ephrata, dont il eut Hur.

20. Hur engendra Uri; et Uri engendra Bézéleel.

21. Ensuite Hesron prit pour femme la fille de Machir, père de Galaad. Il avait soixante ans quand il l'épousa, et il eut d'elle Ségub. 4. *Moys.* 32, 40. *Jos.* 13, 30.

22. Ségub eut aussi pour fils Jaïr; et il fut seigneur de vingt-trois villes dans la terre de Galaad. 4. *Moys.* 32, 40. 5. *Moys.* 3, 14. *Jos.* 13, 14. *Jug.* 10, 4.

23. Et il prit Gessur ¹¹ et Aram ¹², villes de la terre de Jaïr, comme aussi Canath, avec les soixante villages de sa dépendance qui valaient des villes. Tous ces lieux appartenaient aux enfants de Machir, père de Galaad ¹³.

24. Après la mort d'Hesron, Caleb épousa Ephrata. Mais Hesron avait encore eu une femme, nommée Abia, de laquelle il eut un fils nommé Ashur, qui fut père de Thécua ¹⁴.

25. Mais Jéréméel, premier-né du même Hesron, eut pour fils aîné Ram et ensuite Buna, Aram, Asom et Achia.

26. Et Jéréméel épousa encore une autre femme nommée Atara, qui fut mère d'Onam.

27. Ram, fils aîné de Jéréméel, eut aussi pour fils Moos, Jamin et Achar.

28. Onam eut pour fils Séméï et Jada. Les fils de Séméï sont Nadab et Abisur.

29. Abisur épousa une femme nommée Abihail, de laquelle il eut deux enfants, Ahobban et Molid.

30. Nadab fut père de Saled et d'Apphaïm, et le premier mourut sans enfants.

31. Mais Apphaïm eut un fils nommé Jési,

qua genuit Jerioth : fueruntque filii ejus Jazer, et Sobab, et Ardon.

19. Cumque mortua fuisset Azuba, accepit uxorem Caleb, Ephrata : quæ peperit ei Hur.

20. Porro Hur genuit Uri : et Uri genuit Bezeleel.

21. Post hæc ingressus est Hesron ad filiam Machir patris Galaad, et accepit eam cum esset annorum sexaginta : quæ peperit ei Segub.

22. Sed et Segub genuit Jaïr, et possedit viginti tres civitates in terra Galaad.

23. Cepitque Gessur, et Aram, oppida Jaïr : et Canath, et viculus ejus sexaginta civitatum; omnes isti, filii Machir patris Galaad.

24. Cum autem mortuus esset Hesron, ingressus est Caleb ad Ephrata. Habuit quoque Hesron uxorem Abia, quæ peperit ei Ashur patrem Thecæ.

25. Nati sunt autem filii Jerameel primogeniti Hesron, Ram primogenitus ejus, et Buna, et Aram, et Asom, et Achia.

26. Duxit quoque uxorem alteram Jerameel, nomine Atara, quæ fuit mater Onam.

27. Sed et filii Ram primogeniti Jerameel, fuerunt Moos, Jamin et Achar.

28. Onam autem habuit filios Semei, et Jada. Filii autem Semei : Nadab, et Abisur.

29. Nomen vero uxoris Abisur, Abihail, quæ peperit ei Ahobban, et Molid.

30. Filii autem Nadab fuerunt, Saled, et Apphaim. Mortuus est autem Saled absque liberis.

31. Filius vero Apphaim, Jesi :

¹⁰ Selon l'hébr. : Caleb engendra avec Azuba et Jérioth etc.

ÿ. 23. — ¹¹ Voy. *Jos.* 13, 2.

¹² D'autres trad. : Et Gessur et Aram prirent les villes de Jaïr. Aram, les Syriens.

¹³ Dans l'hébr. et le latin, les mots : *omnes isti*, se rapportent à *viculi* villages; et l'expression : Tous ceux-ci étaient les enfants de Machir... signifie : tous ces villages étaient habités par les enfants de Machir.

ÿ. 24. — ¹⁴ Dans l'hébr. le verset porte : Et après la mort d'Hesron à Caleb-Ephrata, Abia, femme d'Hesron, lui enfanta Ashur etc.

qui Jesi genuit Sesan. Porro Sesan genuit Oholai.

32. Filii autem Jada fratris Semei : Jether et Jonathan. Sed et Jether mortuus est absque liberis.

33. Porro Jonathan genuit Phaleth, et Ziza. Isti fuerunt filii Jerameel.

34. Sesan autem non habuit filios, sed filias; et servum Ægyptium nomine Jeraa.

35. Deditque ei filiam suam uxorem : quæ peperit ei Ethei.

36. Ethei autem genuit Nathan, et Nathan genuit Zabab.

37. Zabab quoque genuit Ophlal, et Ophlal genuit Obed,

38. Obed genuit Jehu, Jehu genuit Azariam,

39. Azarias genuit Helles, et Helles genuit Elasa,

40. Elasa genuit Sisamoï, Sisamoï genuit Sellum,

41. Sellum genuit Icamia, et Icamia autem genuit Elisama.

42. Filii autem Caleb fratris Jerameel : Mesa primogenitus ejus, ipse est pater Ziph : et filii Marésa patris Hebron.

43. Porro filii Hebron, Core, et Taphua, et Recem, et Samma.

44. Samma autem genuit Raham, patrem Jercaam, et Recem genuit Sammaï.

45. Filius Sammaï, Maon : et Maon pater Bethsur.

46. Epha autem concubina Caleb peperit Haran, et Mosa, et Gezez. Porro Haran genuit Gezez.

47. Filii autem Jahaddai, Regom, et Joathan, et Gesan, et l'halet, et Epha, et Saaph.

qui fut père de Sésan, et Sésan, d Oholai ¹⁵

32. Les fils de Jada, frère de Séméï, furent Jéthér et Jonathan. Jéthér mourut aussi sans enfants.

33. Mais Jonathan eut Phaleth et Ziza. Voilà quels ont été les fils de Jéráméel.

34. Pour Sésan, il n'eut point de garçons, mais des filles, et un esclave égyptien, nommé Jéraa,

35. à qui il donna sa fille en mariage : et elle accoucha d'Ethéï.

36. Ethéï fut père de Nathan ; et Nathan, père de Zabab.

37. Zabab eut pour fils Ophlal, et Ophlal engendra Obed.

38. Obed engendra Jéhu, et Jéhu, Azarias.

39. Azarias engendra Hellès, et Hellès, Elasa.

40. Elasa engendra Sisamoï, et Sisamoï engendra Sellum.

41. Sellum engendra Icamia, et Icamia, Elisama.

42. Or les enfants de Caleb ¹⁶, frère de Jéráméel furent Mésa, son aîné, prince de Ziph, et les descendants de Marésa, père d'Hébron ¹⁷.

43. Les fils d'Hébron furent Coré, Taphua, Récem et Samma.

44. Samma engendra Raham, père de Jercaam, et Récem engendra Sammaï.

45. Sammaï eut un fils nommé Maon, et Maon fut père de Bethsur.

46. Or Epha, seconde femme de Caleb, fut mère de Haran, de Mosa et de Gézez. Et Haran eut un fils nommé aussi Gézez.

47. Les enfants de Jahaddai ¹⁸ furent Regom, Joathan, Gesan, Phalet, Epha et Saaph.

§. 31. — ¹⁵ une fille (§. 34. 35.).

§. 42. — ¹⁶ Voy. pl. h. note 9.

¹⁷ Ziph, Marésa et Hébron sont tout à la fois des noms d'hommes et des noms de villes. Il en est de même de plusieurs autres noms propres qui se lisent dans les généalogies rapportées dans les premiers chapitres du premier livre des Paralipomènes. Cela porte à croire que ces premiers habitants de la terre promise prirent le nom de leurs villes, ou donnèrent à leurs villes le nom qu'ils portaient eux-mêmes. Peut-être aussi les descendants de certains personnages donnèrent-ils les noms de leurs pères aux villes dont ils furent les possesseurs. Cette remarque fait comprendre la difficulté qu'il y a de connaître et de déterminer à quoi se rapportent quelques noms qui se lisent dans l'écriture, puisque le même mot peut désigner également et un homme et une ville. Comp. pl. h. la remarque sur 1, 6.

§. 47. — ¹⁸ Selon quelques-uns un seul et même nom avec Mosa.

48. Maacha, concubine de Caleb, lui donna aussi Saber et Tharana.

49. Mais Saaph, père de Madména, engendra Sué, père de Machbena et de Gabaa. Caleb eut aussi une fille nommée Achsa.

50. Ceux-ci¹⁹ furent encore de la postérité de Caleb²⁰, étant descendus de Hur, fils aîné de sa femme Ephrata, savoir : Sobal, père de Cariathiarim²¹,

51. Salma, père de Bethléhem, Hariph, père de Bethgader.

52. Or Sobal, père de Cariathiarim, qui jouissait de la moitié du pays où il demeurait, eut des fils²².

53. Et des familles qui s'établirent dans Cariathiarim sont descendus les Jéthréens, les Aphuthéens, les Sémathéens, les Maséréens, desquels sont venus les Saraïtes et les Esthaolithes.

54 Les enfants²³ de Salma furent Bethléhem et Nétophathi, qui sont la gloire de la maison de Joab; et la moitié du pays que l'on nommait le lieu de repos, fut habitée par les descendants de Saraï²⁴.

55. Il y faut joindre les familles des docteurs de la loi, qui demeurent à Jabès, et qui se retirent sous des tentes où ils chantent les louanges de Dieu avec la voix et sur des instruments. Ce sont eux qu'on nomme Cinéens, qui sont descendus de Calor²⁵, chef de la maison de Réchab²⁶.

48. Concubina Caleb Maacha, peperit Saber, et Tharana.

49. Genuit autem Saaph pater Madmena, Sue patrem Machbena, et patrem Gabaa. Filia vero Caleb, fuit Achsa.

50. Hi erant filii Caleb, filii Hur primogeniti Ephrata, Sobal, pater Cariathiarim.

51. Salma pater Bethleem, Hariph pater Bethgader.

52. Fuerunt autem filii Sobal patris Cariathiarim. Qui videbat dimidium requietionum.

53. Et de cognatione Cariathiarim, Jethrei, et Aphuthei, et Semathei, et Maserei. Ex his egressi sunt Saraitæ, et Esthaolithæ.

54. Filii Salma, Bethleem, et Nétophathi, coronæ domus Joab, et dimidium requietionis Sarai.

55. Cognationes quoque scribarum habitantium in Jabes, canentes atque resonantes, et in tabernaculis commorantes. Hi sunt Cinæi, qui venerunt de Calore patris domus Rechab.

ŷ. 50. — ¹⁹ Ceux qui suivent.

²⁰ Litt. : furent les fils de Caleb, — le jeuue, qui était lui-même un fils de Hur, fils de Caleb (ŷ. 49.).

²¹ habitant de cette ville. Le mot père désigne fréquemment le fondateur des villes où la postérité du fondateur s'était fixée.

ŷ. 52. — ²² Litt. : ... père de Cariathiarim, eut des enfants, et il vit la moitié des lieux de repos, — il posséda la moitié du bien de ses aïeux. D'autres autrement.

ŷ. 54. — ²³ Voy. note 21 et ŷ. 51.

²⁴ D'autres trad. l'hébr. : la moitié des Mnahathéens et des Sargéens. — * D'autre trad. traduisent tout le verset : Les enfants de Sama furent Bethléhem, et Néthote, Hatércib, Beth, Joab, Chassi, Ménacht et Athsorhi; noms propres dont la algate a pris la signification. De Sacy.

55. — ²⁵ Dans l'hébr. : Chamath (chaleur).

²⁶ Les Cinéens ou Réchabites, descendants du beau-frère de Moïse (Jug. 1, 16.), vivaient toujours sous des tentes (Jérém. 35, 2-8.), et avaient par conséquent bien le temps, grâce à leur vie de pasteurs, de s'adonner à la méditation des choses vaines et aux louanges de Dieu, ce qui est cause qu'ils sont ici appelés des docteurs de la loi et des chantres sacrés. — * L'hébr. porte : Et les familles des Souchatim (scribes, docteurs), habitants de Jabès, sont les Tirhatim, les Chimhatim, Souchatim : ceux-ci sont les Cinéens descendants de Chamath, père de la main de Réchab. — Au lieu des noms de familles ou de nations, la Vulgate a mis leur qualification.

CHAPITRE III.

Généalogie de David.

1. David vero hos habuit filios, qui ei nati sunt in Hebron: primogenitum Amnon ex Achinoam Jezrahelitide, secundum Daniel de Abigail Carmelitide,

2. tertium Absalom filium Maacha filiae Tholmai regis Gessur, quartum Adoniam filium Aggith,

3. quintum Saphatiam ex Abital, sextum Jethraham de Eglâ uxore sua.

4. Sex ergo nati sunt ei in Hebron, ubi regnavit septem annis et sex mensibus. Triginta autem et tribus annis regnavit in Jerusalem.

5. Porro in Jerusalem nati sunt ei filii, Simmaa, et Sobab, et Nathan, et Salomon, quatuor de Bethsabée filia Ammiel,

6. Jebaar quoque, et Elisama, 7. et Eliphaeth, et Noge, et Nepheg, et Japhia,

8. necnon Elisama, et Eliada, et Elipheleth, novem :

9. omnes hi, filii David, absque filiis concubinarum : habueruntque sororem Thamar.

10. Filius autem Salomonis, Roboam : cujus Abia filius genuit Asa. De hoc quoque natus est Josaphat,

11. pater Joram : qui Joram genuit Ochoziam, ex quo ortus est Joas :

12. et hujus Amasias filius genuit Azariam. Porro Azariae filius Joathan

13. procreavit Achaz patrem Ezechiae, de quo natus est Manasses.

14. Sed et Manasses genuit Amon patrem Josie.

15. Filii autem Josiae fuerunt,

1. Voici les enfants de David, qui lui sont nés à Hébron : L'aîné fut Amnon, fils d'Achinoam, de Jezrahel ; le second, Daniel ¹, fils d'Abigail, du Carmel ; 2. *Rois*, 3, 2.

2. le troisième, Absalom, fils de Maacha, qui était fille de Tholmai, roi de Gessur ; le quatrième, Adonias, fils d'Aggith ;

3. le cinquième, Saphatias, fils d'Abital ; le sixième, Jéthraham, fils d'Eglâ, son épouse.

4. Ainsi David eut six fils à Hébron, où il régna sept ans et demi. Mais il régna trente-trois ans à Jérusalem.

5. Et les enfants qu'il eut à Jérusalem furent Sinmaa, Sobab, Nathan, Salomon, tous quatre fils de Bethsabée, fille d'Ammiel. 2. *Rois*, 5, 14.

6. Il eut encore Jébaar et Elisama, 7. Eliphaeth, Nogé, Népheg et Japhia,

8. comme aussi Elisama, Eliada et Eliphéleth, c'est-à-dire neuf ².

9. Ce sont là tous les enfants de David, sans compter les enfants de ses concubines. Et ils eurent une sœur nommée Thamar.

10. Or Salomon fut père de Roboam, qui eut pour fils Abia, lequel engendra Asa, duquel est venu Josaphat,

11. père de Joram, qui engendra Ochozias, et de celui-ci naquit Joas.

12. Joas eut pour fils Amasias, père d'Azarias ; et le fils d'Azarias fut Joathan,

13. qui engendra Achaz, père d'Ezéchias, qui eut pour fils Manassé.

14. Manassé engendra Amon, père de Josias,

15. dont les fils sont Johanan, l'aîné : 1-

§. 1. — ¹ Son autre nom est Chéléab (2. *Rois*, 3, 2.).

§. 8. — ² sans les quatre de Bethsabée. Dans 2. *Rois*, 5, 14. ils sont au nombre de onze. Il y a apparence que deux d'entre eux étaient morts auparavant sans enfants.

second Joakim, le troisième, Sédécias, le quatrième, Sellum.

16. De Joakim sont venus Jéchonias et Sédécias. *Matth. 1, 11.*

17. Les fils de Jéchonias furent Asir, Salathiel ³,

18. Melchiram, Phadaïa, Sennésér et Jécémia, Sama, et Nadabia ⁴.

19. De Phadaïa sont venus Zorobabel et Séméi. Zorobabel engendra Mosolla et Hanaanie ⁵ avec Salomith, leur sœur;

20. et encore ces cinq autres, Hasaban, Obol, Barachias, Hasadias et Josabhesed.

21. Hanaanias eut pour fils Phaltias, qui fut père de Jéséias, dont le fils nommé Raphaïa fut père d'Arnan, duquel est venu Obdia, qui eut pour fils Séchéniàs.

22. Le fils de Séchéniàs fut Séméïa, duquel sont sortis Hattus, Jégaal, Baria, Naaria et Saphat, qui font six ⁶.

23. Naaria eut trois fils, Elioénaï, Ezéchias et Ericam.

24. Elioénaï en eut sept, Oduia ⁷, Eliasub, Phéléïa, Accub, Johanan, Dalaïa et Anani.

primogenitus Johanan, secundus Joakim, tertius Sedecias, quartus Sellum.

16. De Joakim natus est Jechonias, et Sedecias.

17. Filii Jechoniæ fuerunt, Asir, Salathiel,

18. Melchiram, Phadaia, Senneser, et Jecernia, Sama, et Nadabia.

19. De Phadaia orti sunt Zorobabel et Semei. Zorobabel genuit Mosollam, Hanaaniam, et Salomith sororem eorum :

20. Hasaban quoque, et Obol, et Barachian, et Hasadian, Josabhesed, quinque.

21. Filius autem Hanaanæ, Phaltias pater Jeseiæ, cujus filius Raphaia; hujus quoque filius, Arnan, de quo natus est Obdia, cujus filius fuit Sechenias.

22. Filius Secheniæ, Semeia : cujus filii, Hattus, et Jegaal, et Baria, et Naaria, et Saphat, sex numero.

23. Filius Naariæ, Elioenai, et Ezechias, et Ezricani, tres.

24. Filii Elioenai, Oduia, et Eliasub, et Pheleia, et Accub, et Johanan, et Dalaia, et Anani, septem.

ŷ. 17. — ³ Selon l'hébr. : fils d'Asir.

ŷ. 18. — ⁴ Ceux-ci sont proprement les petits-fils de Jéchonias, les fils de Salathiel : pour la même raison Zorobabel (ŷ. 19.) pouvait être appelé fils de Phadaïa et fils (petit-fils) de Salathiel.

ŷ. 19. — ⁵ Un de ces deux enfants portait aussi le nom d'Abiud. *Matth. 1, 13*

ŷ. 22. — ⁶ descendants de Séchéniàs.

ŷ. 24. — ⁷ Oduia est le douzième depuis Zorobabel. En comptant vingt-cinq ans seulement pour chaque génération, les douze générations forment un espace de 300 ans après Zorobabel. Et comme ce chef des Israélites, pour le retour de la captivité, ne mourut point avant l'an 515 av. J.-C., il s'ensuit que les généalogies du 1^{er} livre des Paralipomènes vont bien jusqu'à l'an 215 avant l'ère chrétienne. C'est dire par là même que les livres des Paralipomènes, du moins dans leur entier, ne peuvent être l'ouvrage d'Esdras, contemporain de Zorobabel. Esdras cependant peut avoir composé ces livres jusqu'à son temps; ce qui suit aura été ajouté plus tard.

CHAPITRE IV.

Autres descendants de Juda. Postérité de Siméon.

1. Filii Juda : Phares, Hesron, et Charmi, et Hur, et Sobal.

2. Raia vero filius Sobal genuit Jahath, de quo nati sunt Ahumai et Laad; hæc cognationes Sarathi.

3. Ista quoque stirps Etam : Jezrahel, et Jesema, et Jedebos. Nomen quoque sororis eorum, Asalelphuni.

4. Phanuel autem pater Gedor, et Ezer pater Hosa; isti sunt filii Hur primogeniti Ephrata patris Bethléhem.

5. Assur vero patri Thecuæ erant duæ uxores, Halaa, et Naara.

6. Peperit autem ei Naara, Oozam, et Hopher, et Themani, et Ahastari; isti sunt filii Naara.

7. Porro filii Halaa, Sereth, Isaac, et Ethnan.

8. Cos autem genuit Anob, et Soboba et cognationem Aharehel filii Arum.

9. Fuit autem Jabes inclytus præ fratribus suis, et mater ejus vocavit nomen illius Jabes, dicens : Quia peperi eum in dolore.

1. Les descendants ¹ de Juda sont Pharès, Hesron, Charmi, Hur et Sobal ². 1. *Moy.* 38, 29. 46, 12. *Pl. h.* 2, 4. *Matth.* 1, 3.

2. Raia, fils de Sobal, engendra Jahath, père d'Ahumai et de Laad, d'où les Sarathites sont sortis ³.

3. Voici encore la postérité d'Etam ⁴ : Jezrahel, Jêséma et Jédébos, qui eurent une sœur nommée Asalelphuni.

4. Phanuel fut père de Gédor ⁵; et Ezer, père d'Hosa. Ce sont là les descendants d'Hur, fils aîné d'Ephrata ⁶ et père de Bethléhem ⁷.

5. Assur ⁸, père ⁹ de Thécuæ, eut deux femmes, savoir : Halaa et Naara.

6. De Naara il eut Oozam et Hépher, et les Thémانيين, et les Ahastariens, qui sont tous descendus de Naara.

7. Les fils de Halaa sont Sérèth, Isaac et Ethnan.

8. Cos ¹⁰ engendra Anob et Soboba; et c'est de lui que sont venus tous ceux qui portent le nom d'Aharehel, fils d'Arum.

9. Mais Jabès devint plus illustre que ses frères; et ce fut sa mère qui lui donna le nom de Jabès, en disant : C'est parce que je l'ai mis au monde avec beaucoup de douleur ¹¹.

ŷ. 1. — ¹ Litt. : Les fils, — les descendants. L'auteur sacré cite dans ce chapitre les fondateurs de plusieurs localités dans la tribu de Juda, afin de faire connaître à leurs descendants, qui étaient revenus de la captivité de Babylone, le lieu de leur demeure, et de les rassurer eux-mêmes.

2. La suite des descendants de Juda, telle qu'elle est ici présentée, offre de notables divergences avec celle qu'on lit plus haut 2. 4. Ces divergences s'expliquent par les raisons que donne l'auteur dans la note 1. et ci-dessus 1, 6. — Selon quelques-uns, la généalogie de Juda est tracée dans les deux endroits par deux lignes collatérales.

ŷ. 2. — ³ c'est-à-dire de ceux-ci sont venus les habitants de Sareth ou Saraa.

ŷ. 3. — ⁴ c'est-à-dire à Etam habitaient ceux qui suivent.

ŷ. 4. — ⁵ de ceux qui habitaient Gédor.

⁶ d'Ephrata et de Caleb.

⁷ Bethléhem est aussi appelée Ephrata, parce que l'aïeule de son fondateur portait ce nom.

ŷ. 5. — ⁸ Voy. *pl. h.* 2, 24.

⁹ fondateur.

ŷ. 8. — ¹⁰ Jabès doit avoir été un fils de Cos, qui s'appelait aussi Othoniel (ŷ. 13.).

ŷ. 9. — ¹¹ Jabès, proprement Jaëbetz, signifie : qui cause de la douleur.

10. Or Jabès invoqua le Dieu d'Israël, en disant : Si vous voulez bien répandre sur moi vos bénédictions, et étendre les bornes de mes terres; et si votre bras m'était favorable, en empêchant que je ne succombe sous la malice des hommes¹². Et Dieu lui accorda ce qu'il avait demandé.

11. Caleb¹³, frère de Sua, engendra Mahir, qui fut père d'Esthon.

12. Esthon engendra Bétrapha, Phessé et Tehinna, qui fut le père de la ville de Naas. Ce sont ceux-ci qui ont peuplé la ville de Recha.

13. Cenez eut pour fils Othoniel¹⁴ et Saraïa. Othoniel fut père d'Hathath et de Maonathi.

14. Maonathi engendra Ophra; Saraïa engendra Joab, le père de la Vallée des ouvriers¹⁵, car il y avait là toutes sortes d'ouvriers.

15. Les enfans de Caleb, fils de Jéphonné¹⁶, sont Hir, Ela et Naham. Ela fut père de Cenez.

16. Les fils de Jaléleél¹⁷ furent Ziph, Zipha, Thiria et Asraël.

17. Ceux d'Ezra¹⁸ étaient Jéther, Méréd, Ephé et Jalon. Il eut encore¹⁹ Marie, Sammaï et Jesba, père d'Esthamo.

18. Sa femme fut Judaïe, qui engendra Jared, père de Gedor, et Héber, père de Socho, et Icuthiel, père de Zanoé. Et tous ceux-là descendent aussi²⁰ de Béthie, fille de Pharaon, qui épousa Méréd²¹.

19. Et les fils de sa femme Odaïe²², sœur de Naham, père de Céila, sont Garmi et Esthamo, qui était de Machathi.

10. Invocavit vero Jakes Deum Israël, dicens : Si benedicens benedixeris mihi, et dilataveris terminos meos, et fuerit manus tua mecum, et feceris me a malitia non opprimi. Et præstitit Deus quæ precatus est.

11. Caleb autem frater Sua genuit Mahir, qui fuit pater Esthon.

12. Porro Esthon genuit Bétrapha, et Phesse, et Tehinna patrem urbis Naas : hi sunt viri Recha.

13. Filii autem Cenez, Othoniel, et Saraia. Porro filii Othoniel, Hathath, et Maonathi.

14. Maonathi genuit Ophra, Saraia autem genuit Joab patrem Vallis artificum : ibi quippe artifices erant.

15. Filii vero Caleb filii Jephroné, Hir, et Ela, et Naham. Filii quoque Ela : Cenez.

16. Filii quoque Jaleleel : Ziph, et Zipha, Thiria, et Asrael.

17. Et filii Ezra, Jether, et Méréd, et Ephé, et Jalon, genuitque Marian, et Sammai, et Jesba, patrem Esthamo.

18. Uxor quoque ejus Judaia peperit Jared patrem Gedor, et Heber patrem Socho, et Icuthiel patrem Zanoé; hi autem filii Bethie filie Pharaonis, quam accepit Méréd.

19. Et filii uxoris Odaie sororis Naham patris Ceila, Garmi, et Esthamo, qui fuit de Machathi.

ŷ. 10. — ¹² je vous serai particulièrement reconnaissant. Il est ordinaire, dans le langage biblique, que la proposition corrélatrice d'un serment soit omise.

ŷ. 11. — ¹³ un descendant de Juda, dont le père est inconnu, différent de Caleb dont il a été parlé ci-dessus, de même que de celui dont il s'agit au ŷ. 15.

ŷ. 13. — ¹⁴ Voy. Jos. 15, 17, 18. Jug. 1, 13.

ŷ. 14. — ¹⁵ de ceux qui y habitaient.

ŷ. 15. — ¹⁶ le fameux Caleb, qui vivait du temps de Moïse. 4. Moys. 13, 7. Jos. 14, 6.

ŷ. 16. — ¹⁷ dont le père est inconnu.

ŷ. 17. — ¹⁸ qui était aussi un descendant de Juda; son père est inconnu.

¹⁹ Qui? Vraisemblablement Méréd. Voy. ŷ. 18 — * « Encore » n'est pas dans le texte hébreu.

ŷ. 18. — ²⁰ Litt. : sont les fils, — les fils propres ou adoptifs.

²¹ Les ŷ. 17 et 18 semblent avoir souffert. — * On ne voit pas bien par la suite du contexte de qui Judaïa était femme, si c'était de Caleb, de Méréd, de Jesba ou d'Esthamo; mais il semble par le reste du verset que Méréd ayant épousé Béthia, égyptienne, fille de Pharaon, dont il eut Marie, Sammaï et Jesba, père d'Esthamo, il eut aussi d'une autre femme païenne, qu'il prit, peut-être Judaïa, Jared père de Gedor, et Héber, père de Socho, et Icuthiel, père de Zanoé. Tel paraît être le vrai sens de ce verset, dont l'obscurité vient de l'omission de quelques mots. D. CALMET.

ŷ. 19. — ²² qui tirait aussi son origine de Juda.

20. Filii quoque Simon, Amnon, et Riina filius Hanan, et Thilon. Et filii Jesi, Zoheth, et Benzoheth.

21. Filii Sela, filii Juda : Her pater Lecha, et Laada pater Maresa, et cognationes domus operantium byssum in domo Juramentum.

22. Et qui stare fecit solem, virique Mendacii, et Securus, et Incendens, qui principes fuerunt in Moab, et qui reversi sunt in Lahem; hæc autem verba vetera.

23. Hi sunt figuli habitantes in plantationibus, et in sepibus, apud regem in operibus ejus, commorantur sunt ibi.

24. Filii Simeon : Namuel et Jamin, Jarib, Zara, Saul.

25. Sellum filius ejus, Mapsam filius ejus, Masma filius ejus.

26. Filii Masma : Hamuel filius ejus, Zachur filius ejus, Semei filius ejus.

27. Filii Semei sedecim, et filiarum sex : fratres autem ejus non ha-

20. Les fils de Simon *sont* Amnon et Riina, qu'il eut de Hanan ²³, et Thilon. Et les fils de Jési *sont* Zoheth et Benzoheth.

21. Les fils de Séla, fils de Juda, *sont* Her, père de Lècha, et Laada, père de Marésa. et les familles de ceux qui travaillent aux ouvrages de fin lin dans la maison du Jurement ²⁴. 1. *Moys.* 28, 5.

22. Et celui qui a fait arrêter le soleil ²⁵, et les hommes de mensonge ²⁶, et le Certain ²⁷, et le Brûlant ²⁸, qui commandèrent dans Moab, et qui revinrent à Lahem ²⁹. Or c'est ce que nous *apprenons* de l'ancienne tradition ³⁰.

23. Ce sont là les potiers ³¹ qui demeuraient dans les plantations et dans les haies chez le roi ³², où ils travaillaient pour lui, et qui y sont établis ³³.

24. Les fils de Siméon ³⁴ *sont* Namuel, Jamin, Jarib, Zara et Saül, 1. *Moys.* 46, 10.

25. dont le fils ³⁵ *fut* Sellum, père de Mapsam, lequel eut Masma pour fils.

26. Le fils de Masma *fut* Hamuel, celui d'Hamuel *fut* Zachur, et celui de Zachur *fut* Séméï.

27. Séméï eut seize garçons et six filles : mais ses frères n'eurent pas beaucoup d'en-

γ. 20. — ²³ Dans l'hébr. : Benhanan.

γ. 21. — ²⁴ Dans l'hébr. : à Beth-Asbea, nom de ville, qui était vraisemblablement située en Egypte. Sens : Les descendants des ouvriers en lin tiraient leur origine de Séla. — * Dans l'hébr. le verset porte : Les fils de Schelah, fils de Juda, furent Her, père de Lècha, et Lèhèda, père de Maresha, et les familles de Beth-Habodath-Gabulz et de Beth-Haschèbahah. — Les derniers mots sont des noms de lieux dont la Vulgate a rendu la signification. D. CALMET.

γ. 22. — ²⁵ Dans l'hébr. : jokan. La Vulgate a traduit ces noms propres, de même que ceux qui suivent, par leur signification.

²⁶ Dans l'hébr. : et les hommes de Cozeba.

²⁷ Dans l'hébr. : et Joas.

²⁸ Dans l'hébr. : et Siraph.

²⁹ qui se rendirent maîtres durant leur séjour en Egypte de quelques localités de Moab, mais qui retournèrent à Lahem, en Egypte (γ. 23. 40.).

³⁰ * c'est-à-dire des anciens monuments, des anciennes listes généalogiques. — Les Hébreux, de même que tous les anciens peuples d'Orient et encore ceux de nos jours, conservaient avec le plus grand soin les tables généalogiques de leur famille. Ces tables non-seulement constataient l'ancienneté et la noblesse de leur race, mais elles faisaient connaître à quelle tribu chaque famille appartenait, et par là servaient comme de titres publics pour leurs possessions. On sait que, d'après la loi de Moïse, les biens fonds compris dans le territoire d'une tribu, ne devaient point être annexés au territoire d'une autre tribu. *Voy. pl. b. 9, 35 note.*

γ. 23. — ³¹ c'est-à-dire ils étaient potiers, et ils etc.

³² dans les plantations et dans les haies, — sens des mots hébreux Nethahim et Godberah. — Au près du roi en Egypte.

³³ Dans l'hébr. : où ils demeuraient à son service.

γ. 24. — ³⁴ * *Comp.* 1. *Moys.* 46, 10; 4. *Moys.* 26, 12. — La diversité des noms s'explique ici comme ci-dessus γ. 1. — La suite de la généalogie est tracée par les chefs de familles dans des lignes différentes, sans que la parenté des chefs de familles entre eux soit marquée d'une manière plus précise.

γ. 25. — ³⁵ de Saül.

fants, et toute leur postérité ne put égaler le nombre des enfants de Juda ³⁶.

28. Ils s'établirent dans Bersabée, dans Molad, dans Hasarsuhai,

29. dans Bala, dans Asom, dans Tholad,

30. dans Bathuel ³⁷, dans Horma et dans Siceleg,

31. dans Bethmarchaboth, dans Hasarsusim, dans Bethberaï et dans Saarim : ce sont les villes qu'ils possédèrent jusqu'au règne de David.

32. Ils eurent encore des bourgs au nombre de cinq, qui peuvent passer pour villes, savoir : Etam, Aen, Remmon, Thochen et Asan.

33. Et avec cela tous les villages qui sont aux environs de ces villes, jusqu'à Baal ³⁸. Voilà le pays que les descendants de Siméon ont habité, et la distribution de leurs demeures ³⁹.

34. Mosobab ⁴⁰, Jemlech, et Josa, fils d'Amasia,

35. Johel et Jéhu, fils de Josabia, qui fut fils de Saraïa, fils d'Asiel,

36. Elieonaï, Jacoba, Isuhaïa, Asaïa, Adiel, Ismiel, et Banaïa,

37. Ziza, fils de Séphéï, fils d'Allon, fils d'Idaïa, fils de Semri, fils de Samaïa.

38. Tous ceux-là devinrent les chefs célèbres de plusieurs maisons, et ils se multiplièrent extrêmement dans les familles qui sortirent d'eux.

39. Ils partirent pour se rendre maîtres de Gador ⁴¹ et s'étendre jusqu'à l'orient de la vallée, afin de chercher des pâturages à leurs troupeaux.

40. Ils en trouvèrent de fertiles et d'excellents, et une terre très-spacieuse, paisible et abondante, où quelques gens de la postérité de Cham s'étaient établis ⁴².

41. Ceux-ci que nous avons nommés plus haut, vinrent donc les attaquer sous le

buerunt filios multos, et universa cognatio non potuit adæquare summam filiorum Juda.

28. Habitaverunt autem in Bersabee, et Molada, et Hasarsuhai, 29. et in Bala, et in Asom, et in Tholad,

30. et in Bathuel, et in Horma, et in Siceleg,

31. et in Bethmarchaboth, et in Hasarsusim, et in Bethberai, et in Saarim; et civitates eorum usque ad regem David.

32. Villæ quoque eorum : Etam, et Aen, Remmon, et Thochen, et Asan, civitates quinque.

33. Et universi viculi eorum per circuitum civitatum istarum usque ad Baal; hæc est habitatio eorum et sedium distributio.

34. Mosobab quoque et Jemlech, et Josa filius Amasia,

35. et Johel, et Jehu filius Josabæ filii Saraïæ filii Asiel,

36. et Elieonai, et Jacoba, et Isuhaia, et Asaia, et Adiel, et Ismiel, et Banaia.

37. Ziza quoque filius Sephei filii Allon filii Idaia filii Semri filii Samaia.

38. Isti sunt nominati principes in cognationibus suis, et in domo affinitatum suarum multiplicati sunt vehementer.

39. Et profecti sunt ut ingrederentur in Gador usque ad orientem vallis, et ut quærerent pascua gregibus suis.

40. Invenieruntque pascuas uberes, et valde bonas, et terram latissimam et quietem et fertilem, in qua ante habitaverant de stirpe Cham.

41. Hi ergo venerunt, quos supra descripsimus nominatim, in

§. 27. — ³⁶ * par un effet de la malédiction prononcée contre Siméon et Lévi par leur père (Voy. 1. Moys. 49, 7.).

§. 30. — ³⁷ * Peut-être la fameuse Béthulie (Jos. 19, 4; Judith. 6, 7.).

§. 33. — ³⁸ s'étendant jusqu'à Baal. Voy. Jos. 19, 8.

³⁹ Dans l'hébr. : et leur généalogie.

§. 34. — ⁴⁰ un autre Siméonite (§. 24.), de même que ceux qui suivent.

§. 39. — ⁴¹ Voy. Jos. 15, 58. Les Siméonites n'avaient pas assez d'espace dans le petit district qui leur avait été concédé sur le territoire de la tribu de Juda : ce fut là le motif qui les engagea à entreprendre la conquête de Gador. La même raison occasionna une autre migration (§. 42, 43.).

§. 40. — ⁴² Philistins ou Chanaanéens; selon d'autres, Egyptiens.

LIVRE I. CHAPITRE V.

diebus Ezechiae regis Juda : et percusserunt tabernacula eorum, et habitatores qui inventi fuerant ibi, et deleverunt eos usque in presentem diem : habitaveruntque pro eis, quoniam uberrimas pascuas ibidem repererunt.

42. De filiis quoque Simeon abierunt in montem Seir viri quingenti, habentes principes Phalthiam et Naariam et Raphaiam et Oziel filios Jesi :

43. et percusserunt reliquias, ut evadere potuerant, Amalecitarum, et habitaverunt ibi pro eis usque ad diem hanc.

règne d'Ezéchias, roi de Juda : ils renversèrent leurs tentes, et tuèrent les habitants qu'ils y trouvèrent; et ils en sont demeurés jusqu'à présent les maîtres, s'y étant établis en leur place, à cause des pâturages très-gras qu'ils y trouvèrent.

42. Quelques autres de la même tribu de Siméon, au nombre de cinq cents, s'en allèrent à la montagne de Seïr⁴³, sous la conduite de Phalthias, de Naarias, de Raphaïas et d'Oziel, enfants de Jesi.

43. Et ayant défait les restes des Amalécites qui avaient pu échapper, ils se rendirent maîtres du pays, où ils sont demeurés jusqu'à ce jour⁴⁴.

CHAPITRE V.

Généalogie de Ruben, de Gad, et de la demi-tribu de Manassé.

1. Filii quoque Ruben primogeniti Israel (ipse quippe fuit primogenitus ejus : sed cum violasset thorum patris sui, data sunt primogenita ejus filiis Joseph filii Israel, et non est ille reputatus in primogenitum.)

2. Porro Juda, qui erat fortissimus inter fratres suos, de stirpe ejus principes germinati sunt : primogenita autem reputata sunt (Joseph.)

3. Filii ergo Ruben primogeniti

1. Voici les enfants de Ruben, fils aîné d'Israël (c'est lui qui était son aîné; mais parce qu'il déshonora le lit nuptial de son père, son droit d'aînesse¹ fut donné aux enfants de Joseph², qui était aussi fils d'Israël, et Ruben ne fut plus considéré comme l'aîné. 1. *Moys.* 35, 22. 49, 4.

2. Or Juda était le plus vaillant de tous ses frères³, et des princes sont sortis de sa race⁴, mais le droit d'aînesse fut conservé à Joseph.)

3. Voici donc *quels furent* les fils de Ru-

γ. 42. — ⁴³ dans l'Idumée.

γ. 43. — ⁴⁴ C'est ici la dernière fois qu'il est fait mention des Amalécites dans l'histoire. Dieu avait plusieurs fois ordonné aux Israélites de les exterminer (2. *Moys.* 17, 8-16.) et fait prédire leur extermination (4. *Moys.* 24, 20.), comme étant les ennemis irréconciliables de son peuple. Comp. 5. *Moys.* 25, 17-19. *Jug.* 3, 12. 13. 6, 1-5. 33. 7, 12-22. 1. *Rois*, 15, 28. 18.

γ. 1. — ¹ Sur le droit d'aînesse voy. 1. *Moys.* 25, 31 et les remarq. Selon D. Calmet, il n'est pas entièrement certain que la dignité sacerdotale y fût exclusivement attachée.

² sous le rapport des possessions, Joseph ayant reçu un double héritage, à savoir deux portions pour ses deux fils. Voy. 1. *Moys.* 49 et 48. Par rapport à la dignité et à la puissance, Juda fut toujours considéré comme l'aîné, et c'est pourquoi dans ces généalogies sa race est à la tête de toutes les autres.

γ. 2. — ³ Litt. : était le plus fort, — sous le rapport de la dignité et de la puissance. Voy. la note précédente.

⁴ Dans l'hébr. : et de lui devait sortir le prince (le chef) des armées et en même temps le Messie. Voy. 1. *Moys.* 49, 8. 10. *Pl. b.* 23, 4. — ⁵ Litt. : Assurément Juda est un héros parmi ses frères; et quant au chef, il est de lui; mais le droit d'aînesse appartient à Joseph.

ben, qui était l'aîné d'Israël, Enoch, Phallu, Esron et Carmi⁵. 1. *Moys.* 46, 9. 2. *Moys.* 6, 14. 4. *Moys.* 26, 5.

4. Joël⁶ eut pour fils Samaïa, père de Gog, dont le fils fut Séméi.

5. Micha fut fils de Séméi, Réïa fut fils de Micha, et Baal fut fils de Réïa.

6. Béera, son fils, l'un des chefs de la tribu de Ruben, fut emmené captif par Theglathphalasar, roi des Assyriens. 4. *Rois*, 13, 29.

7. Ses frères et toute sa parenté, dans le dénombrement qui en fut fait par familles, se trouvaient avoir pour chefs Jéhïel et Zacharie.

8. Bala, fils d'Azaz, qui était fils de Samma, fils de Joel, s'établit dans Aroer, et s'étendit jusqu'à Nebo et Béelméon⁷.

9. Il poussa ses habitations jusqu'au pays oriental, jusqu'à l'entrée du désert, et jusqu'au fleuve de l'Euphrate, à cause de la grande quantité de bestiaux qu'ils possédaient dans la terre de Galaad.

10. Du temps de Saül ils combattirent contre les descendants d'Agar⁸; et les ayant tués en pièces, ils demeurèrent dans leurs tentes, et s'établirent dans tout le pays qui est à l'orient de Galaad.

11. Les enfants de Gad s'établirent vis-à-vis d'eux dans le pays de Basan, jusqu'à Selcha.

12. Joel était à la tête⁹, et Saphan tenait le second rang, et Janai et Saphat dans Basan.

13. Leurs frères étaient Michel, Mosollam, Sebe, Jorai, Jachan, Zié et Heber, qui font sept en tout, et qui eurent chacun leur maison et leur postérité.

14. Ceux-ci furent fils d'Abihail, qui était fils de Huri, fils de Jara, fils de Galaad, fils de Michael, fils de Jésési, fils de Jeddo, fils de Buz.

Israel : Enoch, et Phallu, Esron, et Carmi.

4. Filii Joel : Samaia filius ejus, Gog filius ejus, Semei filius ejus,

5. Micha filius ejus, Reia filius ejus, Baal filius ejus,

6. Beera filius ejus, quem captivum duxit Theglathphalasar rex Assyriorum, et fuit princeps in tribu Ruben.

7. Fratres autem ejus, et universa cognatio ejus, quando numerabantur per familias suas, habuerunt principes Jehiel et Zachariam.

8. Porro Bala filius Azaz, filii Samma, filii Joel, ipse habitavit in Aroer usque ad Nebo et Beelméon.

9. Contra orientalem quoque plagam habitavit usque ad introitum eremi, et flumen Euphraten. Multum quippe jumentorum numerum possidebant in terra Galaad.

10. In diebus autem Saul præliati sunt contra Agareos, et interfecerunt illos, habitaveruntque pro eis in tabernaculis eorum, in omni plaga, quæ respicit ad orientem Galaad.

11. Filii vero Gad e regione eorum habitaverunt in terra Basan usque Selcha :

12. Joel in capite, et Saphan secundus : Janai autem, et Saphat, in Basan.

13. Fratres vero eorum secundum domos cognationum suarum, Michael, et Mosollam, et Sebe, et Jorai, et Jachan, et Zie, et Heber, septem.

14. Hi filii Abihail, filii Huri, filii Jara, filii Galaad, filii Michael, filii Jesesi, filii Jeddo, filii Buz.

ÿ. 3. — ⁵ Entre Carmi et Joël il manque plusieurs générations.

ÿ. 4. — ⁶ dont le père est inconnu. Selon quelques-uns c'était Charmi ou Hénoch.

ÿ. 8. — ⁷ Voy. *Jos.* 13, 9; 4. *Moys.* 32, 38.

ÿ. 10. — ⁸ Litt. : contre les Agaréens, — les Arabes, ainsi appelés probablement à cause d'Agar, mère d'Ismaël.

ÿ. 12. — ⁹ L'auteur sacré donne un fragment de la généalogie de deux descendants de Gad qui vivaient du temps de Joïthan et de Jéroboam (ÿ. 17.). Cet extrait généalogique fut, selon toute apparence, inséré dans ce livre, parce qu'on voulait surtout connaître l'origine des familles et des personnes qui étaient revenues de la captivité de Babylone.

15. Fratres quoque filii Abdiel, filii Guni, principes domus in familiis suis.

16. Et habitaverunt in Galaad, et in Basan, at in viculis ejus, et in cunctis suburbaniis Saron, usque ad terminos.

17. Omnes hi numerati sunt in diebus Joathan regis Juda, et in diebus Jeroboam regis Israel.

18. Filii Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, viri bellatores, scuta portantes et gladios, et tendentes arcum, eruditique ad prælia, quadraginta quatuor millia, et septingenti sexaginta, procedentes ad pugnam.

19. Dimicaverunt contra Agaræos : Ituræi vero, et Naphis, et Nodab,

20. præbuerunt eis auxilium. Traditique sunt in manus eorum Agaræi, et universi qui fuerant cum eis, quia Deum invocaverunt cum præliarentur : et exaudivit eos, eo quod credidissent in eum.

21. Ceperuntque omnia quæ possederant, camelorum quinquaginta millia, et ovium ducenta quinquaginta millia, et asinos duo millia, et animas hominum centum millia.

22. Vulnerati autem multi corruerunt : fuit enim bellum Domini. Habitaveruntque pro eis usque ad transmigracionem.

23. Filii quoque dimidiæ tribus Manasse possederunt terram a finibus Basan usque Baal, Hermon, et Sanir, et montem Hermon, in gens quippe numerus erat.

24. Et hi fuerunt principes domus cognationis eorum, Ephraïm,

15. Leurs frères furent encore les fils d'Abdiel, fils de Guni, qui firent *chacun* une maison et une branche ¹⁰.

16. Ils s'établirent dans le pays de Galaad, dans Basan et les bourgades qui en dépendent et dans tous les villages de Saron ¹¹, depuis un bout jusqu'à l'autre.

17. Tous ceux-ci se trouvent dans le dénombrement ¹² qui fut fait du temps de Joathan, roi de Juda, et de Jéroboam, roi d'Israël ¹³.

18. Les enfants de Ruben, de Gad et de la demi tribu de Manasse, furent des gens très-guerriers, qui portaient le bouclier et l'épée, qui savaient se servir de l'arc, et qui étaient très-expérimentés au combat. Quand ils marchaient en bataille, ils étaient au nombre de quarante-quatre mille sept cent soixante.

19. Ils eurent guerre contre les Agaréens, à qui les Ituréens avec ceux de Naphis et de Nodab,

20. donnèrent du secours ¹⁴. Et Dieu leur livra entre les mains ces Agaréens avec tous les gens de leur parti, parce qu'ils eurent soin de l'invoquer dans le combat : ainsi il les exauça, parce qu'ils avaient cru en lui.

21. Ils se rendirent donc maîtres de tout ce que possédaient ces peuples, *c'est-à-dire* de cinquante mille chameaux, de deux cent cinquante mille brebis, et de deux mille ânes, et firent cent mille prisonniers,

22. sans compter aussi un grand nombre de blessés qui périrent dans le combat, parce que la bataille fut furieuse, *et que* le Seigneur y présidait. Et ils demeurèrent dans ce pays jusqu'à ce qu'ils en furent transférés.

23. La demi tribu de Manasse occupa aussi toutes les terres qui sont depuis les extrémités de Basan jusqu'à Baal, Hermon et Sanir, et posséda même la montagne d'Hermon, parce qu'ils étaient en fort grand nombre.

24. Voici ceux qui furent chefs de leurs diverses familles : Ephraïm, Jesi, Eliel, Ezriel,

ŷ. 15. — ¹⁰ Litt. : les frères aussi, fils d'Abdiel. — Sous-entendez : étaient de la tribu de Gad. Dans l'hébr. le verset porte : Achi, fils d'Abdiel, fils de Gouni, était le chef de la maison de leurs pères. — * Achi signifie : mon frère.

ŷ. 16. — ¹¹ une plaine dans le pays à l'est du Jourdain. Jos. 12, 18. Selon d'autres c'est le Sarion, le Liban (5. Moys. 3, 9.).

ŷ. 17. — ¹² furent portés sur les registres, vraisemblablement à l'occasion de quelque guerre qui éclata.

¹³ c'est-à-dire que leurs familles et leurs descendants sont enregistrés dans les recensements faits à deux époques différentes : sous Joathan, roi de Juda, et sous Jéroboam, roi d'Israël.

ŷ. 20. — ¹⁴ Selon l'hébr. toutes ces peuplades étaient aussi avec les Agaréens.

Jérémie, Odoïa et Jédiel, tous gens braves et très-forts, qui acquirent beaucoup de réputation parmi ceux de leur maison qu'ils commandaient.

25. Cependant ils abandonnèrent le Dieu de leurs pères, et commirent un adultère en suivant les dieux de ces peuples, que Dieu même avait exterminés en leur présence.

26. Mais enfin le Dieu d'Israël fit marcher contre eux Phul, roi des Assyriens, et Theglathphalasar, roi d'Assur, fit enlever la tribu de Ruben avec la tribu de Gad, et la demi-tribu de Manassé, et les emmena à Lahéla, à Ilabor, et à Ara sur le fleuve de Gozan, où ils sont toujours demeurés jusqu'à ce jour. 4. Rois, 15, 19. 29.

et Jesi, et Eliel, et Ezriel, et Jérémie, et Odoïa, et Jediel, viri fortissimi et potentes, et nominati duces in familiis suis.

25. Reliquerunt autem Deum patrum suorum, et fornicati sunt post deos populorum terræ, quos abstulit Deus coram eis;

26. et suscitavit Deus Israel spiritum Phul regis Assyriorum, et spiritum Theglathphalasar regis Assur : et transtulit Ruben, et Gad, et dimidiam tribum Manasse, et adduxit eos in Lahela, et in Habor, et Ara et fluvium Gozan, usque ad diem hanc.

CHAPITRE VI.

Les descendants de Lévi et d'Aaron.

1. Les fils de Lévi furent Gerson, Caath et Mérari. 1. Moys. 46, 11. Pl. b. 23, 6.

2. Les fils de Caath sont Amram, Isaar, Hébron et Oziel.

3. Les fils d'Amram sont Aaron, Moysé et Marie. Les fils d'Aaron sont Nadab et Abiu, Eléazar et Ithamar.

4. Eléazar engendra Phinée, et Phinée engendra Abisué,

5. Abisué engendra Bocci, et Bocci engendra Ozi.

6. Ozi engendra Zaraïas, et Zaraïas engendra Méraïoth.

7. Méraïoth engendra Amarias, et Amarias engendra Achitob.

8. Achitob engendra Sadoc, et Sadoc engendra Achimaas.

9. Achimaas engendra Azarias, et Azarias engendra Johanan¹.

10. Johanan engendra Azarias : ce fut lui qui exerça le sacerdoce dans le temple que Salomon fit bâtir à Jérusalem².

11. Or Azarias engendra Amarias, et Amarias engendra Achitob.

12. Achitob engendra Sadoc, et Sadoc engendra Sellum³.

1. Filii Levi : Gerson, Caath, et Merari.

2. Filii Caath : Amram, Isaar, Hebron, et Ozie..

3. Filii Amram : Aaron, Moyses, et Maria : Filii Aaron : Nadab et Abiu, Eleazar et Ithamar.

4. Eleazar genuit Phinees, et Phinees genuit Abisue.

5. Abisue vero genuit Bocci, et Bocci genuit Ozi.

6. Ozi genuit Zariaiam, et Zariaiam genuit Meraioth.

7. Porro Meraioth genuit Amariam, et Amarias genuit Achitob.

8. Achitob genuit Sadoc, et Sadoc genuit Achimaas,

9. Achimaas genuit Azariam, Azarias genuit Johanan,

10. Johanan genuit Azariam ; ipse est qui sacerdotio functus est, in domo quam ædificavit Salomon in Jerusalem.

11. Genuit autem Azarias Amariam, et Amarias genuit Achitob,

12. Achitob genuit Sadoc, et Sadoc genuit Sellum,

1. 9. — ¹ qui était aussi appelé Joiada. Voy. 4. Rois, 11, 4.

2. 10. — ² On le prend pour le prêtre qui s'opposa au roi Ozias, lorsqu'il entreprit d'offrir de l'encens. Voy. 2. Par. 26, 17. 18.

3. 12. — ³ ou Mosallam. Voy. pl. b. 9, 11.

13. Sellum genuit Helciam, et Helcias genuit Azariam,
 14. Azarias genuit Saraïam, et Saraïas genuit Josedec.
 15. Porro Josedec egressus est, quando transtulit Dominus Judam et Jerusalem per manus Nabuchodonosor.
 16. Filii ergo Levi : Gerson, Caath et Merari.
 17. Et hæc nomina filiorum Gerson : Lobni, et Semei.
 18. Filii Caath : Amram, et Isaar, et Hebron, et Oziel.
 19. Filii Merari : Moholi et Musi. Has autem cognationes Levi secundum familias eorum.
 20. Gerson, Lobni filius ejus, Jahath filius ejus, Zamma filius ejus,
 21. Joah filius ejus, Addo filius ejus, Zara filius ejus, Jethrai filius ejus.
 22. Filii Caath, Aminadab filius ejus, Core filius ejus, Asir filius ejus,
 23. Elcana filius ejus, Abiasaph filius ejus, Asir filius ejus.
 24. Thahath filius ejus, Uriel filius ejus, Ozias filius ejus, Saul filius ejus.
 25. Filii Elcana, Amasai et Achimoth,
 26. et Elcana : Filii Elcana, Sophai filius ejus, Nahath filius ejus,
 27. Eliab filius ejus, Jeroham filius ejus, Elcana filius ejus.
 28. Filii Samuel, primogenitus Vasseni, et Abia.
 29. Filii autem Merari, Moholi : Lobni filius ejus, Semei filius ejus, Oza filius ejus,
 30. Sammaa filius ejus, Haggia filius ejus, Asaia filius ejus.
13. Sellum engendra Helcias, et Helcias engendra Azarias.
 14. Azarias engendra Saraïas, et Saraïas engendra Josédéc.
 15. Or Josédéc sortit *du pays* quand le Seigneur transféra Juda et Jerusalem⁴, par le ministère de Nabuchodonosor.
 16. Les fils de Lévi furent donc Gerson, Caath et Mèrari. 2. *Moys.* 6, 16.
 17. Les fils de Gerson furent Lobni et Séméi.
 18. Les fils de Caath furent Amram, Isaar, Hébron et Oziel.
 19. Les fils de Mèrari furent Moholi et Musi. Mais voici quelle a été la postérité de Lévi prise selon les différentes familles⁵.
 20. Gerson eut pour fils⁶ Lobni; le fils de Lobni fut Jahath; le fils de Jahath fut Zamma.
 21. Le fils de Zamma fut Joah; le fils de Joah fut Addo; le fils d'Addo fut Zara; le fils de Zara fut Jéthraï.
 22. Les fils de Caath sont ceux-ci⁷: Aminadab, fils de Caath; Coré fils d'Aminadab; Asir, fils de Coré.
 23. Elcana fils d'Asir; Abiasaph fils d'Elcana; Asir, fils d'Abiasaph.
 24. Thahath, fils d'Asir; Uriel, fils de Thahath; Ozias, fils d'Uriel; Saül, fils d'Ozias.
 25. Les fils d'Elcana furent Amasaï, Achimoth
 26. et Elcana. Les fils d'Elcana furent Sophai, fils d'Elcana, Nahath, fils de Sophai.
 27. Eliab, fils de Nahath; Jérham, fils d'Eliab; Elcana, fils de Jeroham.
 28. Les enfants de Samuel furent Vasseni⁸, qui était l'ainé, et Abia.
 29. Les enfants de Mèrari sont Moholi; son fils Lobni; Séméi, fils de Lobni; Oza, fils de Séméi;
 30. Sammaa, fils d'Oza; Haggia, fils de Sammaa; Asaïa, fils d'Haggia.

ÿ. 15. — ⁴ c'est-à-dire en même temps que les autres, allant en captivité. D'autres autrement.

ÿ. 19. — ⁵ Dans l'hébr. : selon ses pères, selon chacune de ses maisons.

ÿ. 20. — ⁶ Litt. : Gerson, Lobni son fils; Jahath son fils, Lobni, et ainsi de suite pour les autres.

ÿ. 22. — ⁷ Litt. : Les fils de Caath : son fils fut Aminadab, qui eut pour fils Coré, qui eut pour fils Asir.

ÿ. 28. — ⁸ Voy. 1. *Rois*, 8, 2., où son autre nom est Johel. — ^o L'hébreu est ici défectueux, et par sa défectuosité il a donné lieu à la traduction plus défectueuse encore de la Vulgate. Il porte : *Et filii Samuel, primogenitus, et secundus et Abia*, avec l'article déterminatif devant *primogenitus et secundus*. Il est manifeste qu'il manque le nom du premier né, qui s'appelait *Johel*, et que la conjonction *et* doit être retranchée devant *Abia*; en sorte que le verset doit être rétabli comme il suit : *Et filii Samuel, primogenitus Johel, et secundus Abia*. — Ce qui est conforme à ce qu'on lit. 1. *Rois*, 8, 2.

31. Ce sont ceux-ci * à qui David donna l'intendance sur les chantres ¹⁰ de la maison du Seigneur, depuis que l'arche eut été mise en son lieu ¹¹. 2. *Rois*, 6, 17.

32. Ils accomplissaient leur ministère, en chantant devant le tabernacle de l'alliance, jusqu'à ce que Salomon eut bâti le temple du Seigneur dans Jérusalem; et ils entraient en office chacun selon l'ordre de leurs familles.

33. Or voici les noms de ceux qui servaient avec leurs enfants. Dans la postérité de Caath, Héman faisait l'office de chantre ¹². Il était fils de Johel, fils de Samuel,

34. fils d'Elcana, fils de Jérôham, fils d'Éliel, fils de Thôhu,

35. fils de Suph, fils d'Elcana, fils de Mahath, fils d'Amasaï,

36. fils d'Elcana, fils de Johel, fils d'Azaria, fils de Sophonia,

37. fils de Thabath, fils d'Asir, fils d'Abiasaph, fils de Coré,

38. fils d'Isaar, fils de Caath, fils de Lévi, fils d'Israël.

39. Son frère ¹³ Asaph était à sa droite ¹⁴, il était fils de Barachias, fils de Samaa,

40. fils de Michel, fils de Basaïa, fils de Melchias,

41. fils d'Athanaï, fils de Zara, fils d'Adaïa,

42. fils d'Ethan, fils de Zamma, fils de Séméï,

43. fils de Jeth, fils de Gersom, fils de Lévi.

44. Les enfants de Mérari leurs frères tenaient la gauche, *savoir* : Ethan, fils de Cusi, fils d'Abdi, fils de Maloch,

45. fils d'Hasabias, fils d'Amasias, fils d'Heleias,

46. fils d'Amasaï, fils de Boni, fils de Somer,

47. fils de Moholi, fils de Musi, fils de Mérari, fils de Lévi.

48. Les autres Lévites ¹⁵, leurs frères,

31. Isti sunt, quos constituit David super cantores domus Domini, ex quo collocata est arca :

32. et ministrabant coram tabernaculo testimonii, canentes donec ædificaret Salomon domum Domini in Jerusalem : stabant autem juxta ordinem suum in ministerio.

33. Hi vero sunt, qui assistebant cum filiis suis, de filiis Caath : Heman cantor filius Johel, filii Samuel,

34. filii Elcana, filii Jeroham, filii Eliel, filii Thohu,

35. filii Suph, filii Elcana, filii Mahath, filii Amasai,

36. filii Elcana, filii Johel, filii Azariæ, filii Sophoniæ,

37. filii Thabath, filii Asir, filii Abiasaph, filii Core,

38. filii Isaar, filii Caath, filii Levi, filii Israel.

39. Et frater ejus Asaph, qui stabat a dextris ejus, Asaph filius Barachiæ, filii Samaa,

40. filii Michael, filii Basaiæ, filii Melchiæ,

41. filii Athanai, filii Zara, filii Adaïa,

42. filii Ethan, filii Zamma, filii Semeï,

43. filii Jeth, filii Gersom, filii Levi.

44. Filii autem Merari fratres eorum, ad sinistram, Ethan filius Cusi, filii Abdi, filii Maloch,

45. filii Hasabiæ, filii Amasiæ, filii Heleïæ,

46. filii Amasai, filii Boni, filii Somer,

47. filii Moholi, filii Musi, filii Merari, filii Levi.

48. Fratres quoque eorum Le-

‡. 31. — * ceux qui vont suivre.

¹⁰ en général sur les musiciens.

¹¹ lorsqu'elle cessa de passer d'un lieu à un autre, mais qu'elle eut été portée par David sur le mont Sion.

‡. 33. — ¹² Héman était un homme sage (3. *Rois*, 4, 13.), et chef d'un chœur de musiciens, à savoir de celui du milieu (‡. 39 note), comme Ethan était chef du chœur de gauche, et Asaph du chœur de droite. — Plusieurs psaumes portent dans leurs titres les noms de ces trois personnages, soit qu'ils en fussent les auteurs, soit qu'ils leur fussent adressés pour être exécutés par eux. — Selon quelques-uns, Ethan est le même qui *pl. b.* 25, 1-6. est aussi appelé *Idithun*.

‡. 39. — ¹³ c'est à-dire, parent d'Hémau (‡. 33.) de la famille de Gerson, était etc.

¹⁴ Il y avait trois chœurs de musique, au milieu, à droite et à gauche (note 12).

‡. 48. — ¹⁵ Litt. : Les Lévites leurs frères, — les autres Lévites etc.

vite, qui ordinati sunt in cunctum ministerium tabernaculi domus Domini.

49. Aaron vero, et filii ejus adolebant incensum super altare holocausti, et super altare thymiamatis, in omne opus Sancti sanctorum : et ut precarentur pro Israël, juxta omnia quæ præceperat Moyses servus Dei.

50. Hi sunt autem filii Aaron : Eleazar filius ejus, Phinees filius ejus, Abisue filius ejus,

51. Boeci filius ejus, Ozi filius ejus, Zarahie filius ejus,

52. Meraioth filius ejus, Amarias filius ejus, Achitob filius ejus.

53. Sadoc filius ejus, Achimaas filius ejus.

54. Et hæc habitacula eorum per viros atque confinia, filiorum scilicet Aaron, juxta cognationes Caathitarum : ipsis enim sorte contigerant.

55. Dederunt igitur eis Hebron in terra Juda, et suburbana ejus per circuitum :

56. agros autem civitatis, et villas, Caleb filio Jephone.

57. Porro filiis Aaron dederunt civitates ad confugiendum, Hebron, et Lobna et suburbana ejus,

58. Jether quoque et Esthemo cum suburbanis suis, sed et Helon et Dabir cum suburbanis suis,

59. Asan quoque et Bethsemes et suburbana eorum.

60. De tribu autem Benjamin, Gabec et suburbana ejus, et Almath cum suburbanis suis, Anathoth quoque cum suburbanis suis ; omnes civitates, tredecim, per cognationes suas.

étaient aussi destinés à tout ce qui était du service du tabernacle de la maison du Seigneur ¹⁶.

49. Mais Aaron et ses fils offraient tout ce qui se brûlait ¹⁷ sur l'autel des holocaustes et sur l'autel des parfums, pour tout ce qui regardait les fonctions du sanctuaire ¹⁸ ; et ils priaient pour Israël, suivant en tout l'ordre que Moïse, serviteur de Dieu, leur avait prescrit.

50. Or voici quels étaient les fils d'Aaron ¹⁹ : Eléazar, son fils ; Phinéés, fils d'Eléazar ; Abisué, fils de Phinéés ;

51. Boeci, fils d'Abisué ; Czi, fils de Boeci ; Zarahie, fils d'Ozi ;

52. Méraïoth, fils de Zarahie ; Amarias, fils de Méraïoth ; Achitob, fils d'Amarias ;

53. Sadoc, fils d'Achitob, Achimaas, fils de Sadoc.

54. Et voici les lieux où demeuraient ces enfants d'Aaron, savoir les bourgades et les environs qui leur échurent par sort, en commençant par les familles de la branche de Caath.

55. On leur donna donc Hébron, dans la tribu de Juda, et tous les faubourgs qui l'environnent ²⁰ :

56. mais les terres qui en relèvent avec les villages, furent données à Caleb, fils de Jephoné. *Jos.* 21, 12.

57. On donna aussi aux enfants d'Aaron pour villes de refuge ²¹ Hebron et Lobna, avec ses faubourgs ;

58. comme aussi Jéther et Esthémé avec leurs faubourgs ; et même Helon et Dabir avec leurs faubourgs ;

59. et encore Asan et Bethsémès avec leurs faubourgs.

60. On leur donna aussi de la tribu de Benjamin, Gabéc avec ses faubourgs. Almath avec ses faubourgs, comme aussi Anathoth avec ses faubourgs : le tout faisant treize ²² villes partagées entre leurs familles.

¹⁶ c'est-à-dire, faisaient le service.

§. 49. — ¹⁷ faisaient brûler les victimes et les parfums.

¹⁸ dans le Saint et le Saint des saints.

§. 50. — ¹⁹ Leurs noms sont déjà indiqués au commencement du chapitre, depuis §. 3. jusqu'à §. 16. Mais ici la liste ne va que jusqu'à Achimas, qui exerçait les fonctions sacerdotales sous Salomon, tandis que plus haut, au commencement du chapitre, elle se prolonge jusqu'à la captivité de Babel.

§. 55. — ²⁰ dans un rayon de mille coudées. Et ainsi de tout ce qui est compris sous le nom de faubourgs dans le reste de ce chapitre. *Voy.* 4. *Moy.* 35, 5 et les remarq.

§. 57. — ²¹ Parmi les villes désignées, il n'y avait qu'Hebron qui fût une ville de refuge ou libre. *Voy.* *Jos.* 20, 7, 8

§. 60. — ²² *Voy.* *Jos.* 21, 13 et suiv. Il n'y en a ici que onze d'énumérées. Jétha et Gabaon sont omises, peut-être par l'inadvertance du copiste.

61. On donna aussi en partage aux autres qui restaient de la postérité de Caath, dix villes de la demi-tribu de Manassé, pour être leur partage.

62. Les descendants de Gersom divisés en plusieurs branches, eurent treize villes de la tribu d'Issachar, de la tribu d'Aser, de la tribu de Nephthali, et de la tribu de Manassé dans Basan.

63. On donna aux descendants de Mérari, divisés en plusieurs branches, douze villes qui leur échurent par sort dans la tribu de Ruben, dans la tribu de Gad, et dans la tribu de Zabulon.

64. Les enfants d'Israël donnèrent aussi aux Lévites diverses villes avec leurs faubourgs ;

65. et ces villes leur furent données par sort dans la tribu des enfants de Juda, dans la tribu des enfants de Siméon, dans la tribu des enfants de Benjamin ; et ils les nommèrent chacun en leurs noms ²³.

66. On en donna de même à ceux qui étaient de la famille de Caath : et il y eut quelques-unes de leurs villes qui étaient de la tribu d'Ephraïm ²⁴.

67. On leur donna donc pour villes de refuge ²⁵ Sichem avec ses faubourgs, dans la montagne d'Ephraïm, et Gazer avec ses faubourgs ;

68. Jecmaam aussi avec ses faubourgs, et de même Béthhoron ;

69. Hélon aussi avec ses faubourgs, et encore Gethremmon de la même sorte.

70. On donna de plus dans la demi-tribu de Manassé, Auer, avec ses faubourgs, et Baalam avec ses faubourgs à ceux qui restaient encore de la maison de Caath.

71. Ceux de la branche de Gersom eurent de même dans la demi-tribu de Manassé, Gaulon en Basan avec ses faubourgs, et Astharoth avec ses faubourgs.

72. Dans la tribu d'Issachar ils eurent Cedès avec ses faubourgs, et Dabèreth avec ses faubourgs ;

73. comme aussi Ramoth avec ses faubourgs, et Anem avec ses faubourgs.

61. Filiis autem Caath residuis de cognatione sua, dederunt ex dimidia tribu Manasse in possessionem urbes decem.

62. Porro filiis Gersom per cognationes suas, de tribu Issachar, et de tribu Aser, et de tribu Nephthali, et de tribu Manasse in Basan, urbes tredecim.

63. Filiis autem Merari per cognationes suas, de tribu Ruben, et de tribu Gad, et de tribu Zabulon, dederunt sorte civitates duodecim.

64. Dederunt quoque filii Israel Levitis civitates, et suburbana earum :

65. dederuntque per sortem, ex tribu filiorum Juda, et ex tribu filiorum Simeon, et ex tribu filiorum Benjamin, urbes has quas vocaverunt nominibus suis,

66. et his qui erant de cognatione filiorum Caath, fueruntque civitates in terminis eorum de tribu Ephraim.

67. Dederunt ergo eis urbes ad confugiendum, Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, et Gazer cum suburbanis suis,

68. Jecmaam quoque cum suburbanis suis, et Bethhoron similiter,

69. necnon et Helon cum suburbanis suis, et Gethremmon in eundem modum.

70. Porro ex dimidia tribu Manasse, Aner et suburbana ejus, Baalam et suburbana ejus : his videlicet, qui de cognatione filiorum Caath reliqui erant.

71. Filiis autem Gersom, de cognatione dimidiæ tribus Manasse, Gaulou in Basan et suburbana ejus, et Astharoth cum suburbanis suis.

72. De tribu Issachar, Cedès et suburbana ejus, et Dabereth cum suburbanis suis,

73. Ramoth quoque et suburbana ejus, et Anem cum suburbanis suis.

§. 65. — ²³ en leurs noms de famille.

§. 66. — ²⁴ en partie ; car leurs villes étaient aussi en partie situées dans la demi-tribu de Manassé et dans la tribu de Dan.

§. 67. — ²⁵ Parmi les villes qui suivent, il n'y a que Sichem qui fût une ville de refuge. Voy. note 21.

74. De tribu vero Aser : Masal cum suburbanis suis, et Abdon similiter,

75. Hucac quoque et suburbana ejus, et Rohob cum suburbanis suis.

76. Porro de tribu Nephthali, Cedes in Galilæa et suburbana ejus, Hainon cum suburbanis suis, et Cariathaim et suburbana ejus.

77. Filiis autem Merari residuis: de tribu Zabulon, Remmono et suburbana ejus, et Thabor cum suburbanis suis :

78. trans Jordanem quoque ex adverso Jericho contra orientem Jordanis, de tribu Ruben, Bosor in solitudine cum suburbanis suis, et Jassa cum suburbanis suis,

79. Cademoth quoque et suburbana ejus, et Mephaat cum suburbanis suis.

80. Necnon et de tribu Gad : Ramoth in Galaad et suburbana ejus, et Manaim cum suburbanis suis,

81. sed et Hesebon cum suburbanis suis, et Jezer cum suburbanis suis.

74. Dans celle d'Aser, *ils eurent* Masal avec ses faubourgs, et Abdon de même ;

75. Hucac aussi avec ses faubourgs, et Rohob avec ses faubourgs.

76. Dans la tribu de Nephthali *ils eurent* Cédès en Galilée et ses faubourgs, Hainon avec ses faubourgs, Cariathaim et ses faubourgs.

77. Ceux qui restaient de la branche de Mèrari eurent, dans la tribu de Zabulon, Remmono avec ses faubourgs, et Thabor avec ses faubourgs.

78. Au-delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, à l'orient de ce fleuve, ils eurent, dans la tribu de Ruben, Bosor qui est dans le désert avec ses faubourgs, et Jassa avec ses faubourgs ;

79. Cademoth aussi avec ses faubourgs, et Mèphaat avec ses faubourgs ;

80. comme aussi dans la tribu de Gad, Ramoth de Galaad et ses faubourgs, et Manaim avec ses faubourgs ;

81. et de plus, Hésébon avec ses faubourgs, et Jézer avec ses faubourgs ²⁶.

CHAPITRE VII.

Généalogie des six autres enfants de Jacob.

1. Porro filii Issachar : Thola, et Phua, Jasub, et Simeron, quatuor.

2. Filii Thola : Ozi et Raphaia, et Jemai, et Jebsem, et Samuel, principes per domos cognationum suarum. De stirpe Thola viri fortissimi numerati sunt in diebus David, viginti duo millia sexcenti.

3. Filii Ozi : Izrahia, de quo

1. Issachar eut quatre enfants : Thola, Phua, Jasub et Siméron. 1. *Moys.* 46, 13.

2. Thola eut pour fils Ozi, Raphaïa, Jériel, Jémaï, Jebsem et Samuel, *qui furent* tous chefs de diverses branches ou maisons. Et dans le dénombrement qui fut fait sous David, il se trouva vingt-deux mille six cents hommes de la maison de Thola, tous gens braves et très-forts.

3. Ozi eut pour fils Izrahia ¹, duquel sont

ÿ. 81. — ²⁶ * Les prêtres étaient ainsi disséminés au milieu du peuple dans toute les tribus. Leur présence y maintenait l'ordre, la moralité et la piété, et ils exerçaient avec les fonctions sacrées, les fonctions de juges et la profession de médecins.

ÿ. 3. — ¹ * Ozi eut vraisemblablement plus d'un fils, mais les autres sont omis comme étant moins connus. En effet, il est certain que dans ces neuf chapitres de généalogies, les noms d'un grand nombre des descendants sont passés sous silence : il eût été trop long de les énumérer tous. *Comp. pl. h. 4, 6. note.*

venus Michel, Obadia, Johel et Jésia, tous cinq très-illustres.

4. Ils eurent avec eux, à cause de leurs diverses branches et familles², jusqu'à trente-six mille hommes, très-braves et toujours prêts à combattre, parce qu'ils avaient eu chacun plusieurs femmes, et beaucoup d'enfants.

5. Et les parents de ceux-ci, en y comprenant toute la maison d'Issachar, se trouvèrent monter dans le dénombrement qui en fut fait, jusqu'à quatre-vingt-sept mille hommes, tous très-forts et propres pour la guerre.

6. Les fils de Benjamin³ étaient Béla, Béchor et Jadiel, au nombre de trois⁴.

7. Bela eut cinq fils : Esbon, Ozi, Oziel, Jérimoth et Urai, qui furent chefs d'autant de familles, remplies d'hommes très-forts pour le combat, dont le nombre se trouve monter à vingt-deux mille trente-quatre.

1. *Moys.* 46, 21.

8. Les fils de Béchor furent Zamira, Joas, Eliézer, Elioenai, Amri, Jérimoth, Abia, Anathoth et Almath, tous fils de Béchor.

9. Le dénombrement de ceux-ci, selon leurs diverses branches, d'où sont descendues différentes familles, monta à vingt mille deux cents, tous braves et propres à la guerre.

10. Les descendants de Jadihel sont Balan, qui eut pour fils Jehus, Benjamin, Aod, Chanana, Zethan, Tharsis et Ahisahar.

11. Tous ceux-ci descendent de Jadihel, et sont chefs d'autant de maisons, remplies d'hommes très-braves, dont le dénombrement monta à dix-sept mille deux cents, lorsqu'ils allaient au combat.

12. Sépham et Hapham sont les fils de Ilir⁵, et Hasim est fils d'Aher⁶.

13. Les fils de Nephthali furent Jasiel,

nati sunt Michael, et Obadia, et Johel, et Jesia, quinque omnes principes.

4. Cumque eis per familias et populos suos, accincti ad prælium, viri fortissimi, triginta sex millia : multas enim habuerunt uxores, et filios.

5. Fratres quoque eorum per omnem cognationem Issachar, robustissimi ad pugnandum, octoginta septem millia numerati sunt.

6. Filii Benjamin : Bela, et Bechor, et Jadiel, tres.

7. Filii Bela : Esbon, et Ozi, et Oziel, et Jerimoth, et Urai, quinque principes familiarum, et ad pugnandum robustissimi : numerus autem eorum, viginti duo millia et triginta quatuor.

8. Porro filii Bechor : Zamira, et Joas, et Eliezer, et Elioenai, et Amri, et Jerimoth, et Abia, et Anathoth, et Almath : omnes hi, filii Bechor.

9. Numerati sunt autem per familias suas principes cognationum suarum, ad bella fortissimi, viginti millia et ducenti.

10. Porro filii Jadihel : Balan. Filii autem Balan : Jehus et Benjamin, et Aod, et Chanana, et Zethan, et Tharsis, et Ahisahar ;

11. omnes hi filii Jadihel, principes cognationum suarum, viri fortissimi, decem et septem millia et ducenti, ad prælium procedentes.

12. Sepham quoque et Hapham filii Ilir : et Hasim filii Aher.

13. Filii autem Nephthali : Ja-

§ 4. —² Dans l'hébr. : selon les pères de leurs maisons, selon chacune de leurs maisons.

§ 6. —³ Lévi ni Benjamin ne furent pas compris dans le dénombrement qui fut fait sous David (*Pl. b.* 21, 6.). Il est vraisemblable qu'il s'agit ici d'un recensement particulier des trois tribus de Benjamin, d'Issachar et d'Aser, ou que par recensement, il faut entendre le dénombrement des troupes de ces tribus, qui prirent part à quelque une des guerres que David eut à soutenir.

⁴ Les descendants des autres fils de Benjamin (*Comp.* 8, 1. 4. *Moys.* 26, 38 et suiv.) étaient morts ou avaient péri à la guerre (*Jug.* 20.), en sorte que du temps de David (v. 2.), il n'en restait plus que ces trois.

§ 12. —⁵ c'est-à-dire d'Urai, comme il est appelé ci-dessus (§ 7.).

⁶ c'est-à-dire Hasim descend avec ses fils d'Aher, qui du reste est inconnu.

siel, et Guni, et Jezer, et Sellum, filii Bala.

14. Porro filius Manasse, Esriel : concubinaque ejus Syra peperit Machir patrem Galaad.

15. Machir autem accepit uxores filiiis suis Haphhim et Saphan : et habuit sororem nomine Maacha : nomen autem secundi, Salphaad, natæque sunt Salphaad filia.

16. Et peperit Maacha uxor Machir filium, vocavitque nomen ejus Phares : porro nomen fratris ejus, Jares : et filii ejus, Ulam et Recen.

17. Filius autem Ulam, Badan : hi sunt filii Galaad, filii Machir, filii Manasse.

18. Soror autem ejus Regina peperit Virumdecorum, et Abiezer, et Mohoda.

19. Erant autem filii Semida, Ahin, et Sechem. et Leci, et Aniam.

20. Filii autem Ephraim : Suthala, Bared filius ejus, Thahath filius ejus, Elada filius ejus, Thahath filius ejus, hujus filius Zabad,

21. et hujus filius Suthala, et hujus filius Ezer et Elad : occiderunt autem eos viri Geth indigenæ, qui descenderant ut invaderent possessiones eorum.

Guni, Jézer et Sellum, qui venaient tous de Bala ⁷. 1. *Moys* 46, 24.

14. Esriel fut fils de Manassé, qui eut encore d'une Syrienne, sa concubine, Machir, père de Galaad ⁸.

15. Machir prit des femmes pour ses fils Haphhim et Saphan; et il eut une sœur nommée Maacha. Salphaad fut son petit-fils, qui n'eut que des filles ⁹.

16. Et Maacha, femme de Machir, accoucha d'un fils qu'elle nomma Pharès, qui eut aussi un frère nommé Sarès, père d'Ulam et de Récen.

17. Ulam fut père de Badan; et tous ceux-là sont fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé.

18. Sa sœur qui s'appelait Reine ¹⁰, eut un fils nommé le Beau ¹¹, outre Abiezer et Mohola.

19. Sémida fut père d'Ahin, de Séchem, de Léci, et d'Aniam.

20. D'Ephraïm sont sortis Suthala, Bared, son fils; Thahath, son fils; Elada, son fils; Thahath, son fils; Zabad, son fils;

21. Suthala, fils de Zabad; Ezer et Elad, fils de Suthala; mais les habitants de Geth les tuèrent tous, parce qu'ils étaient venus ¹² ravager leurs terres.

ŷ. 13. — ⁷ c'est-à-dire étaient petits-fils de Bala, qui engendra Nephthali

ŷ. 14. — ⁸ Esriel était arrière-petit-fils de Manassé, qui eut pour fils Machir, qui eut pour fils Galaad, qui eut pour fils Esriel (Asriel); c'est ainsi que l'on concilie ce passage avec 4. *Moys*. 26, 29. 30. 31.

ŷ. 15. — ⁹ Le texte semble avoir ici souffert. Comp. 4. *Moys*. 26, 33. — * L'hébreu porte litt. ŷ. 12 : les Schuphan et les Huphim furent fils de Her, et les Huschim furent fils d'Aher. — Ce qui montre que les mots Schuphim et Huschim, qui sont au pluriel, sont non pas des noms d'hommes, mais de familles. — ŷ. 15. Et Machir prit une femme des Huphim et des Schuphim (ou pour les Huphim etc.), et le nom de sa sœur était Maacha etc. — ŷ. 16. Et Maacha, épouse de Machir, mit au monde un fils etc. — Il y a ici plusieurs difficultés; les Huphim et les Schuphim seraient dits tout à la fois être fils de Her et de Machir; mais la remarque faite sur le ŷ. 13 fait voir qu'il en est autrement. Quant à Maacha, qui est donnée comme l'épouse et la sœur de Machir, on peut dire : 1° que sa sœur signifie simplement sa parente; 2° qu'il a pu y avoir deux personnes de même nom. *Voy.* ch. 1. note.

ŷ. 18. — ¹⁰ Dans l'hébr. le verset porte : Et sa sœur *Molechet* mit au monde *Ischhoud*. — La Vulgate a traduit les noms propres par leur signification.

¹¹ Dans l'hébr. : Jsch-hud.

ŷ. 21. — ¹² pendant leur séjour en Egypte. — * Nous n'avons, dans l'Ecriture, aucune lumière sur cet événement, si ce n'est par ce qu'il en est dit ici. — On suppose que les Philistins, qui vivaient de rapine, s'étant jetés dans le pays de Gessen, où habitaient les Israélites, les enfants d'Ephraïm qu'ils rencontrèrent d'abord, ou qui s'opposèrent les premiers à leur invasion, succombèrent dans le combat. — Selon d'autres, les Ephraïmites eux-mêmes firent irruption, par représailles, sur le territoire des Philistins, et ils y périrent. Cette incursion des Ephraïmites jetterait quelque jour sur ce qui est marqué ŷ. 24. Il y en a enfin qui rapportent cette défaite

22. C'est pourquoi Ephraïm, leur père, les pleura durant plusieurs jours; et ses frères vinrent pour le consoler.

23. Ensuite il s'approcha de sa femme; et elle conçut, et eut un fils qu'elle nomma Béria¹³, parce qu'il était né dans l'affliction de sa famille.

24. Ephraïm eut aussi une fille nommée Sara, qui bâtit la ville basse et la ville haute de Béthhoron, et Ozensara.

25. Il eut encore pour fils Rapha et Réseph, et Thalé, duquel est venu Thaan,

26. qui fut père de Laadan, dont le fils fut Ammiud, lequel engendra Elizama,

27. duquel sortit Nun, qui fut père de Josué.

28. Leurs possessions et leurs demeures furent Béthel avec ses dépendances¹⁴, Noran du côté de l'orient, et Gazer avec ce qui en relève du côté de l'occident, comme aussi Sichem et ses dépendances jusqu'à Aza, et tout ce qui en dépend.

29. La tribu d'Ephraïm fut aussi bornée par celle de Manassé, où il y avait Bethsan et ses dépendances, Thonac et ses dépendances, Mageddo et ses dépendances, Dor et ses dépendances : ce sont les lieux où demeurèrent les fils de Joseph, fils d'Israël.

30. Les enfants d'Aser furent Jemna, Jessua, Jessui et Baria, avec Sara leur sœur. 1. Moys. 46, 17.

31. Les fils de Baria furent Heber et Melchiel : c'est lui qui est père de Barsaith.

32. Héber engendra Jéphlat, Somer, et Hotham, avec Suaa, leur sœur.

33. Les fils de Jéphlat furent Phosech, Chamaal et Asoth : ce sont là les fils de Jéphlat.

34. Les fils de Somer sont Ahi, Roaga, Haba et Aram.

35. Ceux de Helem, son frère, sont Supha et Jemna, et Sellès, et Amal.

36. Les fils de Supha sont Sué, Harnapher, Suel, Béri et Jamra,

22. Luxit igitur Ephraim pater eorum multis diebus, et venerunt fratres ejus ut consolarentur eum.

23. Ingressusque est ad uxorem suam : quæ concepit, et peperit filium, et vocavit nomen ejus Bertia, eo quod in malis domus ejus ortus esset :

24. filia autem ejus fuit Sara, quæ ædificavit Bethhoron inferiorem et superiorem, et Ozensara.

25. Porro filius ejus Rapha, et Reseph, et Thale, de quo natus est Thaan,

26. qui genuit Laadan : hujus quoque filius Ammiud, qui genuit Elizama,

27. de quo ortus est Nun, qui habuit filium Josue.

28. Possessio autem eorum et habitatio, Bethel cum filiabus suis, et contra orientem Noran, ac occidentalem plagam Gazer et filiarum ejus, Sichem quoque cum filiabus suis, usque ad Asa cum filiabus ejus.

29. Juxta filios quoque Manasse, Bethsan et filias ejus, Tanach et filias ejus, Mageddo et filias ejus, Dor et filias ejus : in his habitaverunt filii Joseph, filii Israel.

30. Filii Aser : Jemna, et Jesua, et Jessui, et Baria, et Sara soror eorum.

31. Filii autem Baria : Heber, et Melchiel : ipse est pater Barsaith.

32. Heber autem genuit Jephlat, et Somer, et Hetham, et Suaa, sororem eorum.

33. Filii Jephlat : Phosech, et Chamaal, et Asoth : hi filii Jephlat.

34. Porro filii Somer : Ahi et Roaga, et Haba, et Aram.

35. Filii autem Helem fratris ejus : Supha, et Jemna, et Selles, et Amal.

36. Filii Supha : Sue, Harnapher, et Sual et Beri, et Jamra,

des enfants d'Ephraïm par les Philistins au temps des juges. Dans cette hypothèse, il faudrait dire qu'il manque à la généalogie d'Ephraïm plusieurs membres (Voy. la remarq. sur §. 3.).

§. 23. — ¹³ c'est-à-dire dans le mal.

§. 23. — ¹⁴ Litt. : avec ses filles, — avec les villes, ses filles, — de sa dépendance, et ainsi des mêmes locutions qui suivent.

37. Bosor, et Hod, et Samma, et Salusa, et Jethran, et Bera.

38. Filii Jether : Jephoue, et Phaspha, et Ara.

39. Filii autem Olla : Aree, et Haniel, et Resia.

40. Omnes hi filii Aser, principes cognationum, electi atque fortissimi duces ducum : numerus autem eorum ætatis quæ apta esset ad bellum vicinti sex millia.

37. Bosor, Hod, Samma, Salusa, Jethrao et Béra.

38. Les fils de Jéther sont Jéphoné, Phaspha et Ara.

39. Les fils d'Olla sont Aréc, Haniel et Résia.

40. Tous ceux-ci sont les descendants d'Aser et chefs d'autant de familles, hommes distingués et considérés comme les plus braves d'entre ceux qui commandaient les armées. Le nombre de ceux qui étaient en âge de porter les armes, montait à vingt-six mille.

CHAPITRE VIII.

Généalogie de Benjamin et de Saül

1. Benjamin autem genuit Bale primogenitum suum, Asbel secundum, Ahara tertium,

2. Nohaa quartum, et Rapha quintum.

3. Fueruntque filii Bale : Addar, et Gera, et Abiud,

4. Abisue quoque et Naaman, et Ahoë,

5. sed et Gera, et Scephuphan et Huram.

6. Hi sunt filii Ahod, principes cognationum habitantium in Gabaa, qui translati sunt in Manahath.

7. Naaman autem, et Achia, et Gera ipse transtulit eos, et genuit Oza, et Ahiud.

8. Porro Saharaïm genuit in regione Moab, postquam dimisit Husim et Bara uxores suas.

9. Genuit autem de Hodès uxore sua Jobab, et Sebia, et Mosa, et Molcholm,

1. Benjamin ¹ engendra Balé, son aîné; Asbel, le second; Ahara, le troisième; 1. *Moy.* 46, 21. *Pl. h.* 7, 6.

2. Nohaa le quatrième, et Rapha, le cinquième.

3. Les fils de Balé furent Addar, Géra et Abiud,

4. Abisué, Naaman et Ahoé;

5. comme aussi Géra, Séphuphan et Huram.

6. Ceux-ci sont fils d'Ahod ² et chefs d'autant de familles qui demeurèrent à Gabaa et qui furent transportées à Manahath ³.

7. Ce furent Naaman et Achia, et Géra lui-même qui les emmenèrent : et il fut père d'Oza et d'Ahiud.

8. Or Saharaïm ⁴ ayant renvoyé ses femmes Husim et Bara, eut des enfants dans le pays des Moabites ⁵.

9. Il eut donc de Hodès, son épouse, Jobab, Sébia, Mosa et Molcholm,

γ. 1. — ¹ La généalogie de Benjamin est donnée d'une manière encore plus complète, à cause de Saül, premier roi du peuple élu, et du grand nombre de Benjamins qui revinrent de la captivité de Babylone.

γ. 6. — ² qui était fils de Géra. *Jug.* 3, 15.

³ dans la tribu de Juda.

γ. 8. — ⁴ On ne sait de qui il tirait son origine.

⁵ L'hébreu ne dit point que Saharaïm eut des enfants, après avoir renvoyé ses femmes. On peut le traduire : γ. 7.... Et Nahaman, et Achia et Géra : ce fut lui qui les emmena; et il engendra Oza et Achiud. γ. 8. Et Saharaïm engendra dans les champs de Moab, après qu'il les eut envoyés (*otam*, au masculin, à savoir *Nahaman, Achia et Géra*) de Husim et de Baara, ses femmes. γ. 9. Il eut aussi de Chodesah etc. — *Nahaman, Achia, etc.*, étaient fils d'Aod (γ. 6.).

10. avec Jéhus, Séchia et Marma, qui furent tous ses enfants, et chefs d'autant de familles différentes.

11. Mehusim engendra ⁶ Abitob et Elphaal.

12. Les enfants d'Elphaal sont Héber, Misaam et Samad, qui bâtit Ono et Lod, avec les lieux qui en dépendent.

13. Baria et Sama ⁷ furent chefs des branches qui s'établirent à Aïalon, et ce furent eux qui chassèrent les habitants de Geth.

14. Ahio, Sésac, Jérimoth,

15. Zabadia, Arod et Héder,

16. Michel, Jespha et Joha sont les enfants de Baria.

17. Et Zabadia, Mosollam, Hézéci, et Héber,

18. Jésamari, Jezlia et Jobab, sont encore les enfants d'Elphaal.

19. Jacim, Zechri, Zabdi,

20. Elioénaï, Séléthai, Eliel,

21. Adaïa, Baraïa et Samarath sont les enfants de Séméi.

22. Jespham, Héber, Eliel,

23. Abdon, Zechri, Hanan,

24. Hanania, Elam, Anathothia,

25. Jephdaïa et Phanuel sont les enfants de Sésac,

26. Samsari, Sohoria, Otholia,

27. Jersia, Elia et Zéchri sont les enfants de Jéroram.

28. Ce sont là les premiers pères et les chefs des familles qui s'établirent à Jérusalem ⁸.

29. Mais Abigabaon ⁹ s'établit dans Gabaon : sa femme se nommait Maacha. Pl. b. 9, 35.

30. Son fils aîné était Abdon, et les autres, Sur, Cis, Baal et Nadab ;

31. comme aussi Gédor, Ahio, Zacher et Macelloth,

10. Jehus quoque, et Sechia, et Marma; hi sunt filii ejus, principes in familiis suis.

11. Mehusim vero genuit Abitob, et Elphaal.

12. Porro filii Elphaal: Heber, et Misaam, et Samad: hic ædificavit Ono, et Lod, et filias ejus.

13. Baria autem et Sama, principes cognationum habitantium in Aialon: hi fugaverunt habitatores Geth.

14. Et Ahio, et Sesac, et Jerimoth,

15. et Zabadia, et Arod, et Heder,

16. Michael quoque, et Jespha, et Joha, filii Baria,

17. et Zabadia, et Mosollam, et Hezeci, et Heber,

18. et Jesamari, et Jezlia, et Jobab, filii Elphaal,

19. et Jacim, et Zechri, et Zabdi,

20. et Elioenai, et Selethai, et Eliel,

21. et Adaia, et Baraia, et Samarath, filii Semei.

22. Et Jespham, et Héber, et Eliel,

23. et Abdon, et Zechri, et Hanan,

24. et Hanania, et Ælam, et Anathothia,

25. et Jephdaia, et Phanuel, filii Sesac,

26. et Samsari, et Sohoria, et Otholia,

27. et Jersia, et Elia, et Zechri, filii Jeroram;

28. hi patriarchæ, et cognationum principes, qui habitaverunt in Jerusalem;

29. in Gabaon autem habitaverunt Abigabaon, et nomen uxoris ejus Maacha:

30. filiusque ejus primogenitus Abdon, et Sur, et Cis, et Baal, et Nadab.

31. Gedor quoque, et Ahio, et Zacher, et Macelloth:

γ. 11. — * * Dans l'hébr. : Et de Chuschim il engendra (à savoir Sabaraim engendra) Abitob, etc.

γ. 12. — ⁷ Comme note 4.

γ. 28. — * * sans doute après le retour de la captivité; car sous Josué Jérusalem était encore au pouvoir des Jébuséens (Jos. 13, 63.).

γ. 29. — * * Abigabaon, c'est-à-dire le père de Gabaon, appelé d'ailleurs Jehiel (Pl. b. 9, 35.).

32. et Macelloth genuit Samaa : habitaveruntque ex adverso fratrum suorum in Jerusalem cum fratribus suis.

33. Ner autem genuit Cis, et Cis genuit Saul. Porro Saul genuit Jonathan, et Melchisua, et Abinadab, et Esbaal.

34. Filius autem Jonathan, Meribbaal : et Meribbaal genuit Micha.

35. Filii Micha Phithon, et Melech, et Tharaa, et Ahaz ;

36. et Ahaz genuit Joda : et Joda genuit Aiamath, et Azmoth, et Zamri : porro Zamri genuit Mosa,

37. et Mosa genuit Banaa, cujus filius fuit Rapha, de quo ortus est Elasa, qui genuit Asel.

38. Porro Asel sex filii fuerunt his nominibus, Ezricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, et Hanan ; omnes hi filii Asel.

39. Filii autem Esec fratris ejus, Ulam primogenitus, et Jehus secundus, et Eliphalet tertius.

40. Fueruntque filii Ulam viri robustissimi, et magno robore tendentes arcum : et multos habentes filios ac nepotes, usque ad centum quinquaginta. Omnes hi, filii Benjamin.

32. qui engendra Samaa ; et tous ceux-ci s'établirent à Jerusalem avec ceux de la même branche, à l'opposite de leurs frères ¹⁰.

33. Ner engendra Cis ¹¹, et Cis engendra Sül. Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab et Esbaal.

34. Le fils de Jonathan fut Méribbaal, Méribbaal fut père de Micha.

35. Les fils de Micha furent Phithon, Melech, Tharaa et Ahaz.

36. Ahaz engendra Joda ; Joda engendra Alama h, Azmoth et Zamri : Zamri engendra Mosa ;

37. Mosa engendra Banaa, dont le fils fut Rapha, duquel est venu Elasa, qui engendra Asel.

38. Asel eut six fils, dont voici les noms : Ezricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia et Hanan, tous fils d'Asel.

39. Les enfants d'Esec, son frère, étaient Ulam, l'aîné de tous ; Jchus, le second, et Eliphalet, le troisième.

40. Les enfants d'Ulam furent des hommes très-robustes, et qui avaient une très-grande force pour tirer de l'arc. Ils eurent un grand nombre de fils et de petits-fils, jusqu'à cent cinquante. Tous ceux-la sont de la postérité de Benjamin.

CHAPITRE IX.

Habitants de Jérusalem et de Galaon.

1. Universus ergo Israel dinumeratus est : et summa eorum scripta est in Libro regum Israel, et Juda : translaticque sunt in Babylonem propter delictum suum.

2. Qui autem habitaverunt primi

1. Voici donc le dénombrement de tout Israël ¹. Et le nombre auquel il se montait a été écrit dans le Livre des rois d'Israël et de Juda. Et ils furent transportés à Babylone à cause de leurs péchés.

2. Or ceux qui s'établirent les premiers

ÿ. 32. — ¹⁰ Voy. la remarq. sur ÿ. 28.

ÿ. 33. — ¹¹ Ner portait aussi le nom d'Abiel (t. Rois, 9, 1.).

ÿ. 1. — ¹ Il veut dire : J'ai jusque-là transcrit des actes publics le nombre de ces hommes auxquels se rattachait, par son origine, chacune des tribus avant la transmigration. — Et ils furent transportés à Babylone à cause de leurs péchés. Lors du schisme de Jéroboam, un grand nombre des habitants des dix tribus fidèles à Dieu, s'étaient réunis à la tribu de Juda : et un grand nombre d'autres s'étaient réfugiés sur son territoire lorsque Teglathphalazar mit fin au royaume d'Israël. Tous ces Israélites, de même que ceux de la tribu de Juda, furent conduits en captivité à Babylone à cause de leurs péchés.

dans leurs biens et dans leurs villes ², furent les Israélites, les prêtres, les Levites, et les Na hincens ³.

3. Il s'en établit à Jérusalem plusieurs de la tribu de Juda, de la tribu de Benjamin, et même des tribus d'Ephraïm et de Manasse ⁴.

4. Othéï, fils d'Ammiud ⁵, fils d'Amri, fils d'Omrai, fils de Boni, l'un des fils de Pharès, fils de Juda;

5. Asaïa, fils aîné de Siloni ⁶, et ses autres fils;

6. Jehuel, l'un des enfants de Zara, et les autres de la même maison, *montant au nombre de six cent quatre-vingt-dix*.

7. De la tribu de Benjamin: Salo, fils de Mosollam, fils d'Oduia, fils d'Asana;

8. et Jobania, fils de Jéroram, avec Ela, fils d'Ozi, fils de Mochori, et Mosollam, fils de Saphatias, fils de Rahuel, fils de Jehanias;

9. et encore tous les parents de ceux-ci divisés en diverses branches, *jusqu'au nombre de neuf cent cinquante-six*. Tous ceux-ci furent chefs de diverses branches dans les maisons dont ils étaient descendus.

10. De la famille sacerdotale, il y eut Jedaïa, Joiarib et Jachin;

11. comme aussi Azarias, fils d'Helcias, fils de Mosollam, fils de Sadoc, fils de Maraïoth, fils d'Achitol, pontife de la maison du Seigneur ⁷.

12. Adaïa qui était fils de Jéroram, fils de Phassur, fils de Melchias; et Maasai qui était fils d'Adiel, fils de Jezra, fils de Mosollam, fils de Mosollamith, fils d'Emmer;

13. avec encore leurs parents, qui ont été chefs de plusieurs autres familles, *montant au nombre de mille sept cent soixante, tous hommes forts et robustes pour s'acquitter de tout le service qu'ils avaient à rendre dans la maison de Dieu*.

in possessionibus, et in urbibus suis: Israel, et sacerdotes, et Levite, et Nathinæi.

3. Commorati sunt in Jerusalem de filiis Juda, et de filiis Benjamin, de filiis quoque Ephraim, et Manasse.

4. Othei filius Ammiud, filii Amri, filii Omrai, filii Boni, de filiis Phares filii Juda.

5. Et de Siloni: Asaia primogenitus, et filius ejus.

6. De filiis autem Zara: Jehuel, et fratres eorum, sexcenti nonaginta.

7. Porro de filiis Benjamin: Salo filius Mosollam, filii Oduia, filii Asana:

8. et Jobania filius Jeroram: et Ela filius Ozi, filii Mochori: et Mosollam filius Saphatiæ, filii Rahuel, filii Jehaniae,

9. et fratres eorum per familias suas, nongenti quinquaginta sex. Omnes hi, principes cognationum per domos patrum suorum.

10. De sacerdotibus autem: Jedaïa, Joiarib, et Jachin:

11. Azarias quoque filius Helciæ, filii Mosollam, filii Sadoc, filii Maraïoth, filii Achitol, pontifex domus Dei.

12. Porro Adaias filius Jeroram, filii Phassur, filii Melchiæ: et Maasai filius Adiel, filii Jezra, filii Mosollam, filii Mosollamith, filii Emmer;

13. fratres quoque eorum principes per familias suas, mille septingenti sexaginta, fortissimi robore ad faciendum opus ministerii in domo Dei.

ÿ. 2. — ² savoir au retour de la captivité. — Suit maintenant le catalogue de ceux qui, après la captivité, viurent de nouveau s'établir dans le pays de Chanaan. Comp. 2. Esdr. 11, 4 et suiv.

³ c'est-à-dire ceux qui avaient été donnés pour le sanctuaire, les serviteurs du sanctuaire, destinés au plus bas service du lieu Saint. Voy. Jos. 9, 23. 1. Esdr. 2, 43.

ÿ. 3. — ⁴ Non-seulement Juda, mais encore les restes des autres tribus eurent, par le décret de Cyrus, la permission de retourner dans le pays de leurs pères (Voy. la note sur ÿ. 1.).

ÿ. 4. — ⁵ C'est vraisemblablement Athaïas, fils d'Aziam. Voy. 2. Esdr. 11, 4. Encore ici on voit entre les noms qui y sont cités et que l'on retrouve ailleurs, une divergence qu'il faut expliquer de quelque-une des manières qu'on a indiquées (Voy. ch. 1. note 2.).

ÿ. 5. — ⁶ Selon quelques-uns Siloni est Séla, ou quelqu'un de ses descendants (4. Rois, 26, 20.).

ÿ. 11. — ⁷ Dans l'hébr. : un chef de la maison de Dieu.

14. De Levitis autem : Semeia filius Hassub, filii Ezricam, filii Hasebia, de filiis Merari.

15. Bacbacar quoque carpentarius, et Galal, et Mathania filius Micha, filii Zechri, filii Asaph :

16. et Obdia filius Semeiæ, filii Galal, filii Idithun : et Barachia filius Asa, filii Eleana, qui habitavit in atris Netophati.

17. Janitores autem : Sellum, et Accub, et Telmon, et Ahimam, et frater eorum Sellum princeps,

18. usque ad illud tempus, in porta regis ad orientem, observabant per vices suas de filiis Levi.

19. Sellum vero filius Core, filii Abiasaph, filii Core, cum fratribus suis, et domo patris sui, hi sunt Coritæ super opera ministerii, custodes vestibulorum tabernaculi : et familiæ eorum per vices castrorum Domini custodientes introitum.

20. Phinees autem filius Eleazari, erat dux eorum coram Domino.

21. Porro Zacharias filius Mosollamia, janitor portæ tabernaculi testimonii.

22. Omnes hi electi in ostiarios per portas, ducenti duodecim : et descripti in villis propriis : quos constituerunt David, et Samuel Videns, in fide sua,

23. tam ipsos, quam filios eorum, in ostiis domus Domini, et in tabernaculo, vicibus suis.

24. Per quatuor ventos erant ostiarii : id est ad orientem, et ad occidentem, et ad aquilonem, et ad austrum.

25. Fratres autem eorum in vi-

14. Des Lévités, *il y eut* Séméïa fils d'Hassub, fils d'Ezricam, fils d'Hasebia, l'un des fils de Mérari :

15. Bacbacar, charpentier ⁸, Galal et Mathania, fils de Micha, fils de Zechri, fils d'Asaph ;

16. avec Obdia, fils de Séméïas, fils de Galal, fils d'Idithun ; et Barachia, fils d'Asa, fils d'Eleana, qui avait choisi sa demeure dans les faubourgs de Nétophati ⁹.

17. Les portiers *étaient* Sellum, Accub, Telmon et Ahimam ; et leur frère Sellum était le chef ¹⁰.

18. Jusqu'à ce temps-là, des enfants de Lévi avaient garde tour à tour la porte du roi qui était à l'orient ¹¹.

19. Sellum, fils de Coré, fils d'Abiasaph, fils de Core, *était là* avec ses frères et toute la maison de son père, c'est-à-dire les Corites établis sur les ouvrages qui regardent le ministère, ayant la garde des portes du tabernacle ¹², chacune de leurs familles gardait à son tour l'entrée du camp du Seigneur.

20. Or Phinéés ¹³, fils d'Eléazar, était leur chef devant le Seigneur.

21. Zacharie, fils de Mosollamia, était chargé de la porte du tabernacle du témoignage.

22. Tous ces officiers destinés à la garde des portes du temple *étaient au nombre* de deux cent douze ¹⁴, couchés chacun sur le rôle de leur ville ¹⁵. David et le prophète Samuel, le Voyant, les établirent par un effet de leur foi ¹⁶,

23. tant eux que leurs enfants, afin de garder chacun à leur tour les portes de la maison du Seigneur, et celles de son sanctuaire.

24. Les portiers étaient logés selon le regard des quatre vents, c'est-à-dire à l'orient, à l'occident, au septentrion et au midi.

25. Et leurs frères demeuraient dans leurs

ŷ. 15. — ⁸ Bacbacar était Léviste, et il exerçait un métier manuel. Saint Paul était corroyeur et faisait des tentes. Chez les Juifs, de même que chez les autres nations de l'antiquité, les arts mécaniques n'avaient rien d'avilissant.

ŷ. 16. — ⁹ des Nétophatéens dans la tribu de Juda.

ŷ. 17. — ¹⁰ surintendant.

ŷ. 18. — ¹¹ par laquelle le roi se rendait de son palais au temple.

ŷ. 19. — ¹² même avant la construction du temple.

ŷ. 20. — ¹³ un homonyme du grand Phinéés, aussi fils d'Eléazar, dont il est fait mention 4. *Moy.* 25, 11.

ŷ. 22. — ¹⁴ qui se relevaient les uns les autres.

¹⁵ portés sur les tablettes généalogiques.

¹⁶ On rétablit, dans le service et la garde du temple, l'ordre qu'avait institué David, mais dont Samuel avait déjà donné l'idée.

bourgades; mais ils venaient chacun à leur tour les jours de sabbat pour faire leur office ¹⁷, depuis le commencement de la semaine jusqu'à la fin.

26. Ces quatre Lévites ¹⁸ avaient l'intendance sur tous les portiers; et ils étaient encore chargés du soin de toutes les chambres ¹⁹ du trésor de la maison du Seigneur.

27. Ils demeuraient autour du temple du Seigneur, chacun dans leur département, afin que quand l'heure était venue, ils en ouvrissent eux-mêmes les portes dès le matin.

28. Il y avait aussi quelques-uns de leurs frères qui avaient soin de toutes les choses qui servaient au ministère; car on apportait toutes ces choses par compte, et on les remportait de même.

29. C'était d'entre ceux qui avaient en garde tout ce qui servait au sanctuaire, qu'on en prenait quelques-uns pour avoir soin de la farine, du vin, de l'huile, de l'encens et des aromates.

30. Mais ceux qui étaient de la famille sacerdotale, composaient les parfums de plusieurs aromates mêlés ensemble ²⁰.

31. Le Levite Mathathias, fils aîné de Sellum, descendant de Core, avait l'intendance sur tout ce qu'on faisait frire dans la poêle.

3. *Moy.* 7, 12, 8, 28.

32. Quelques-uns de la branche de Caath, leurs frères, avaient la charge des pains qu'on exposait devant le Seigneur, afin d'en préparer toujours de nouveaux tous les jours de sabbat ²¹.

33. C'étaient les premiers d'entre les chantres des familles des Lévites, qui demeuraient près du temple ²², afin de pouvoir plus librement remplir jour et nuit les fonctions de leur ministère.

34. Les chefs des Lévites, qui étaient les princes dans leurs familles, demeurèrent à Jérusalem.

35. Mais ²³ Jéhiel, père de Gabaon, de-

culis morabantur, et veniebant ~~tu~~ sabbatis suis de tempore usque ad tempus.

26. His quatuor Levitis creditus erat omnis numerus janitorum; et erant super exedras, et thesauros domus Domini.

27. Per gyrum quoque templi Domini morabantur in custodiis suis: ut cum tempus fuisset, ipsi mane aperirent fores.

28. De horum genere erant et super vasa ministerii: ad numerum enim et inferebantur vasa, et efferebantur.

29. De ipsis et qui credita habebant utensilia sanctuarii, præerant similes, et vino, et oleo, et thuri, et aromatibus.

30. Filii autem sacerdotum unguenta ex aromatibus conficiebant.

31. Et Mathathias Levites primogenitus Sellum Coriæ, præfectus erat eorum quæ in sartagine frigebantur.

32. Porro de filiis Caath fratribus eorum, super panes erant propositionis, ut semper novos per singula sabbata præpararent.

33. Hi sunt principes cantorum per familias Levitarum, qui in exedris morabantur, ut die ac nocte jugiter suo ministerio deservirent.

34. Capita Levitarum, per familias suas principes, manserunt in Jerusalem.

35. In Gabaon autem commo-

ÿ. 25. — ¹⁷ quand le service changeait, et que leur tour arrivait.

ÿ. 26. — ¹⁸ ceux qui sont nommés ÿ. 17.

¹⁹ des magasins.

ÿ. 30. — ²⁰ Voyez sur le privilège réservé aux prêtres de faire les parfums sacrés 2. *Moy.* 30, 38.

ÿ. 32. — ²¹ Comp. 2. *Moy.* 35, 13, 30; 3. *Moy.* 24, 5-8.

ÿ. 33. — ²² Litt. : dans les chaubres. — Dans l'hébr. : qui étaient libres (exempts) du service des chambres.

ÿ. 35. — ²³ Des Lévites l'auteur sacré retourne à la tribu de Benjamin, et il nous donne de nouveau la généalogie de Saül, afin d'arriver de lui à David. C'est ce grand roi, duquel le Messie devait sortir, ainsi que ses descendants, qu'il a surtout en vue. C'est à cause de lui qu'il a donné beaucoup des généalogies qui précèdent; de même que ces généalogies elles-mêmes avaient en très-grande partie pour but de faire connaître aux Juifs qui revenaient de la captivité leur origine et les lieux de leur demeure. On ne doit point être surpris des lacunes et des omissions qui s'y

cati sunt, pater Gabaon Jehiel, et nomen uxoris ejus Maacha.

36. Filius primogenitus ejus Abdon, et Sur, et Cis, et Baal, et Ner, et Nadab,

37. Gedor quoque, et Ahio, et Zacharias, et Macelloth.

38. Porro Macelloth genuit Samaan : isti habitaverunt e regione fratrum suorum in Jerusalem, cum fratribus suis.

39. Ner autem genuit Cis : et Cis genuit Saul : et Saul genuit Jonathan, et Melchisua, et Abinadab, et Esbaal.

40. Filius autem Jonathan, Meribbaal : et Meribbaal genuit Micha.

41. Porro filii Micha, Phithon, et Melech, et Tharaa, et Ahaz.

42. Ahaz autem genuit Jara, et Jara genuit Alamath, et Azmoth, et Zamri. Zamri autem genuit Mosa.

43. Mosa vero genuit Banaa : cujus filius Raphaia, genuit Elasa : de quo ortus est Asel.

44. Porro Asel sex filios habuit his nominibus, Ezricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, Hanan ; hi sunt filii Asel.

meura dans Gabaon ; sa femme se nommait Maacha.

36. Abdon, son fils aîné, Sur, Cis, Baal, Ner et Nadab ;

37. comme aussi Gédor, Ahio, Zacharie et Macelloth,

38. qui fut père de Samaan ; tous ceux-ci demeurèrent à Jérusalem, eux et ceux de leur maison, vis-à-vis de leurs autres frères.

39. Ner fut père de Cis ; et Cis, père de Saül ; Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab et Esbaal. *Pl. h. 8, 33.*

40. Jonathas eut pour fils Méribbaal, qui fut père de Micha.

41. Les fils de Micha furent Phithon, Mélech, Tharaa et Ahaz.

42. Ahaz engendra Jara, et Jara engendra Alamath, Azmoth et Zamri ; Zamri engendra Mosa.

43. Mosa engendra Banaa, dont le fils nommé Raphaia, engendra Elasa, duquel est sorti Asel.

44. Asel eut six fils, dont voici les noms ; Ezricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, Hanan : ce sont là les fils d'Asel.

CHAPITRE X.

Mort de Saül dans le combat contre les Philistins.

Philistinum autem pugnabant contra Israel, fugeruntque viri Israel Palaestinos, et ceciderunt vulnerati in monte Gelboe.

2. Cumque appropinquassent Philistini persequentes Saul, et filios ejus, percusserunt Jonathan, et Abinadab, et Melchisua, filios Saul.

3. Et aggravatum est praelium contra Saul, inveneruntque eum sagittarii, et vulneraverunt jaculis.

1. Or les Philistins ayant donné bataille contre Israël, les Israélites furent mis en fuite par les Philistins ; et un grand nombre d'entre eux furent tués sur la montagne de Gelboé. *1. Rois, 31, 1.*

2. Les Philistins étant venus fondre sur Saül et sur ses enfants, ils tuèrent Jonathas, Abinadab et Melchisua, enfants de Saül.

3. Enfin tout le fort du combat tomba sur Saül. Les archers le reconnurent, et le percèrent de leurs flèches.

rencontrent, par cette raison, entre autres, que les familles étaient éteintes, on n'étaient point rentrés dans leur pays, ce qui a été cause que l'écrivain sacré y a attaché moins d'importance.

4. Saül dit alors à son écuyer : Tire ton épée, et tue-moi, de peur que ces incirconcis ne viennent, et ne m'insultent. Son écuyer, tout effrayé, ne le voulut point faire. Ainsi Saül prit lui-même son épée, et se jeta dessus.

5. Ce que son écuyer ayant vu, et regardant Saül comme mort, il se jeta aussi de même sur sa propre épée, et mourut ¹.

6. Telle fut la mort de Saül et de ses trois fils : et toute sa maison tomba avec lui ².

. Or les Israélites qui demeuraient à la campagne ayant vu la *défaite de l'armée*, s'enfuirent ; et comme Saül était mort aussi bien que ses enfants, ils abandonnèrent leurs villes, se dispersant de tous côtés. Ainsi les Philistins y vinrent, et s'y établirent.

8. Le jour d'après, les Philistins dépouilant les morts, trouvèrent Saül et ses fils étendus sur la montagne de Gelboé.

9. Et l'ayant dépouillé lui-même, ils lui coupèrent la tête, prirent ses armes, et les envoyèrent en leur pays, pour les faire voir de tous côtés, et les exposer à la vue du peuple dans les temples de leurs idoles.

10. Ils consacrèrent ses armes dans le temple de leur dieu, et attachèrent sa tête dans le temple de Dagon ³.

11. Quand les habitants de Jabès de Galaad, eurent appris le traitement que les Philistins avaient fait à Saül,

12. les plus courageux d'entre eux s'étant assemblés, s'en allèrent enlever les corps de Saül et de ses enfants, et les apportèrent à Jabès. Ils enterrèrent leurs os sous le chêne qui était à Jabès, et jeûnèrent pendant sept jours.

13. Ainsi mourut Saül, à cause de ses iniquités, parce qu'au lieu de garder le commandement que le Seigneur lui avait

4. Et dixit Saul ad armigerum suum : Evagina gladium tuum, et interfice me : ne forte veniant incircumcisi isti, et illudant mihi. Noluit autem armiger ejus hoc facere, timore perterritus : arripuit ergo Saul ensem, et irruit in eum.

5. Quod cum vidisset armiger ejus, videlicet mortuum esse Saul, irruit etiam ipse in gladium suum, et mortuus est.

6. Interiit ergo Saul, et tres filii ejus, et omnis domus illius pariter concidit.

7. Quod cum vidissent viri Israel, qui habitabant in campestribus, fugerunt : et Saul ac filii ejus mortuis, dereliquerunt urbes suas, et huc illucque dispersi sunt : veneruntque Philisthim, et habitaverunt in eis.

8. Die igitur altero detrahentes Philisthim spolia eorum, invenerunt Saul, et filios ejus jacentes in monte Gelboe.

9. Cumque spoliassent eum, et amputassent caput, armisque nudassent, miserunt in terram suam, ut circumferretur, et ostenderetur idolorum templis, et populis :

10. arma autem ejus consecraverunt in fano dei sui, et caput affixerunt in templo Dagon.

11. Hoc cum audissent viri Jabes Galaad, omnia scilicet quae Philisthim fecerant super Saul,

12. consurrexerunt singuli virorum fortium, et tulerunt cadavera Saul et filiorum ejus : attuleruntque ea in Jabes, et sepelierunt ossa eorum subter quercum, quæ erat in Jabes, et jejunaverunt septem diebus.

13. Mortuus est ergo Saul propter iniquitates suas, eo quod prævaricatus sit mandatum Domini

γ. 5. — ¹ On a remarqué sur le second livre des Rois (1. 6.) que tout le récit que l'Amalécite fit de la mort de Saül était une chose inventée, parce qu'il espérait se faire un mérite auprès de ce prince, en lui déclarant que c'était lui-même qui avait contribué à ôter la vie à son ennemi. Ce qu'on lit ici confirme cette conjecture. Il semble, en effet, qu'une circonstance si considérable n'eût pas été omise ni dans le premier livre des Rois, ni dans cet endroit des Paralipomènes.

γ. 6. — ² Les uns tombèrent dans le combat et périrent, les autres déchurent de leur rang. Comp. 2. Rois, 2, 8 et suiv. ; 4, 2. 4. 7 ; 9, 7 ; 21, 5 et suiv.

γ. 10. — ³ Ils suspendirent le cadavre de Saül et de ses fils aux murs de Bethsan. Voy. 3. Rois, 31, 10. 12.

quod præceperat, et non custodierit illud : sed insuper etiam pythonissam consuluerit,

14. nec speraverit in Domino : propter quod interfecit eum, et transtulit regnum ejus ad David filium Isai.

fait¹, il l'avait violé, qu'il avait de plus consulté une pythonisse, 2. *Moy.* 17, 14. 1. *Rois*, 15, 3. 1. *Rois*, 28, 8.

14. et qu'il n'avait point mis son espérance au Seigneur. C'est pour cela que Dieu le tua, et qu'il transféra son royaume à David, fils d'Isaï.

CHAPITRE XI.

Sacre de David. Prise de Jérusalem. Principaux guerriers de l'armée de David.

1. Congregatus est igitur omnis Israel ad David in Hebron, dicens : Os tuum sumus, et caro tua.

2. Heri quoque, et nudistertius, cum adhuc regnaret Saul, tu eras qui educabas, et introducebas Israel : tibi enim dixit Dominus Deus tuus : Tu pasces populum meum Israel, et tu eris princeps super eum.

3. Venerunt ergo omnes majores natu Israel ad regem in Hebron, et iniit David cum eis tædus coram Domino : unxeruntque eum regem super Israel, juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu Samuel.

4. Abiit quoque David, et omnis Israel, in Jerusalem, hæc est Jebus, ubi erant Jebusæi habitatores terre.

5. Dixeruntque qui habitabant in Jebus ad David : Non ingredieris huc. Porro David cepit arcem Sion, quæ est civitas David,

6. dixitque : Omnis qui percusserit Jebusæum in primis, erit princeps et dux. Ascendit igitur primus Joab filius Sarviæ, et factus est princeps.

7. Habitavit autem David in arce, et idcirco appellata est civitas David.

1. Tout le peuple d'Israël vint donc¹ trouver David à Hébron, et lui dit : Nous sommes vos os et votre chair. 2. *Rois*, 5, 1.

2. Et ci-devant même, lorsque Saül régnait encore, c'était vous qui meniez Israël *en combat* et le rameniez; car c'est à vous que le Seigneur votre Dieu a dit : Vous serez le pasteur de mon peuple d'Israël, et vous *en* serez prince.

3. Tous les anciens d'Israël vinrent donc trouver le roi à Hébron; et le roi fit alliance avec eux devant le Seigneur; et ils le sacrèrent roi sur Israël, suivant la parole que le Seigneur avait dite par la bouche de Samuel.

4. David accompagné de tout Israël *marcha* ensuite vers Jerusalem, nommée autrement Jébus, dont les Jébuséens s'étaient rendus maîtres. 1. *Rois*, 5, 6.

5. Ceux qui demeuraient dans Jébus dirent alors à David : Vous n'entrerez point ici. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui *depuis* fut appelée la cité de David.

6. Car il fit publier que quiconque battrait le premier les Jébuséens serait fait chef et général. Ainsi Joab, fils de Sarvia, monta le premier à *l'assaut*, et fut fait général.

7. David prit son logement dans la citadelle; et c'est ce qui la fit appeler la ville de David.

γ. 13. — * Le commandement soit d'attendre Samuel pour offrir à Dieu des sacrifices (1. *Rois*, 10, 8; 13, 8. 9.), soit d'exterminer les Amalécites avec leur roi et de détruire tous leurs biens (1. *Rois*, 15, 3. 11 et suiv.).

γ. 1. — * successivement; car David pendant sept ans ne régna que sur la tribu de Juda. Isboseth, fils de Saül, régnait sur les autres tribus. Comp. 2. *Rois*, 5, 1 et suiv.

8. Il fit ensuite bâtir tout autour de la ville, depuis Mello ², et d'un bout jusqu'à l'autre; et Joab fit réparer ³ le reste de la ville.

9. David faisait tous les jours de nouveaux progrès, s'avancant et s'affermissant de plus en plus : et le Seigneur des armées était avec lui.

10. Voici les premiers d'entre les braves de David qui l'ont aidé à se faire roi sur tout Israël, suivant la déclaration que Dieu en avait faite *lui-même* au peuple d'Israël. 2. *Rois*, 23, 8.

11. Et voici le dénombrement des plus vaillants hommes de David : Jesbaam, fils d'Hachamoni, prince *ou chef* de trente. C'est lui qui ayant pris sa lance, en blessa trois cents tout en une fois.

12. Après lui Eléazar Ahohtes, fils de Dodi ⁴, était entre les trois plus vaillants.

13. C'est lui qui se trouva avec David à Phesdomim, quand les Philistins s'y assemblèrent pour donner bataille. La campagne était en ce lieu toute semée d'orge, et le peuple s'était enfui de devant les Philistins.

14. Mais ceux-ci firent ferme au milieu du champ, et le défendirent; et après qu'ils eurent bat u les Philistins, Dieu donna une grande prospérité à son peuple.

15. Ce furent trois de ces trente braves, qui vinrent trouver David sur cette roche où il était près de la caverne d'Odollam, quand les Philistins vinrent camper dans la vallée de Raphaïm.

16. David étant donc ainsi dans son fort, et les Philistins ayant mis des gens dans Bethléhem,

17. il se trouva pressé de la soif, et il dit : Oh! si quelqu'un pouvait me donner de l'eau de la citerne de Bethléhem, qui est près de la porte!

18. A l'heure même ces trois hommes traversèrent le camp des Philistins, puisèrent de l'eau dans la citerne qui était à la porte de Bethléhem, et ils l'apportèrent à David, afin qu'il en bût; mais il ne voulut jamais *en boire*, et il aima mieux l'offrir au Seigneur,

19. en disant : A Dieu ne plaise que je

8. *Ædificavitque urbem in circuitu a Mello usque ad gyrum, Joab autem reliqua urbis extruxit.*

9. *Proficiebatque David vadens et crescens, et Dominus exercituum erat cum eo.*

10. *Hi principes virorum fortium David, qui adjuverunt eum ut rex fieret super omnem Israel, juxta verbum Domini, quod locutus est ad Israel.*

11. *Et iste numerus robustorum David : Jesbaam filius Hachamoni princeps inter triginta : iste levavit hastam suam super trecentos vulneratos una vice.*

12. *Et post eum Eleazar filius patruï ejus Ahohtes, qui erat inter tres potentes.*

13. *Iste fuit cum David in Phesdomim, quando Philistim congregati sunt ad locum illum in prælium : et erat ager reg onis illius plenus hordeo, fugeratque populus a facie Philistinorum.*

14. *Hi steterunt in medio agri, et defenderunt eum : cumque percussissent Philistinos, dedit Dominus salutem magnam populo suo.*

15. *Descenderunt autem tres de triginta principibus ad petram, in qua erat David, ad speluncam Odollam, quando Philistim fuerant castrametati in valle Raphaïm.*

16. *Porro David erat in præsidio, et satio Philistinorum in Bethlehem.*

17. *Desideravit igitur David, et dixit : O si quis daret mihi aquam de cisterna Bethlehem, quæ est in porta!*

18. *Tres ergo isti per media castra Philistinorum perexerunt, et hauserunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat in porta, et attulerunt ad David ut biberet : qui noluit, sed magis libavit illam Domino,*

19. *dicens : Absit ut in con-*

1. 8. — ² sur Mello voy. 2. *Rois*, 5, 9; 3. *Rois*, 9, 15, 24; 41, 27.

2. Dans l'hébr. : ranima. D'autres trad. : rétablit.

3. 12. — ⁴ Litt. : fils de son oncle, — de Jesbaam son oncle. Dans l'hébr. : fils de Dodo. — ^{*} Dodo en hébr. veut dire : son oncle.

spectu Dei mei hoc faciam, et sanguinem istorum virorum bibam : quia in periculo animarum suarum attulerunt mihi aquam. Et ob hanc causam noluit bibere; hæc fecerunt tres robustissimi.

20. Abisai quoque frater Joab ipse erat princeps trium, et ipse levavit hastam suam contra trecentos vulneratos, et ipse erat inter tres nominatissimus,

21. et inter tres secundos inclytus, et princeps eorum : verumtamen usque ad tres primos non pervenerat.

22. Banaïas filius Joiadæ viri robustissimi, qui multa opera perpetrarat, de Cabseel : ipse percussit duos Ariel Moab : et ipse descendit, et interfecit leonem in media cisterna tempore nivis.

23. Et ipse percussit virum Ægyptium, cujus statura erat quinque cubitorum, et habebat lanceam ut liciatorium texentium : descendit igitur ad eum cum virga, et rapuit hastam, quam tenebat manu ; et interfecit eum hasta sua.

24. Hæc fecit Banaïas filius Joiadæ, qui erat inter tres robustos nominatissimus,

25. inter triginta primus, verumtamen ad tres usque non pervenerat : posuit autem eum David ad auriculam suam.

26. Porro fortissimi viri in exercitu, Asahel frater Joab, et Elchanan filius patris ejus de Bethlehem,

27. Sammoth Arorites, Helle Phalonites,

28. Ira filius Acces Thecutes, Abiezer Anathothites,

29. Sobbochâi Husathites, Hai Ahohites,

30. Maharai Netophathites, Heled filius Baana Netophathites,

31. Ethai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin, Banaïa Pharathonites,

32. Hurai de torrente Gaas, Abiel Arbathites, Azmoth Bauramites, Eliaba Salabouites.

fasse *cette faute* en sa présence, et que je boive le sang de ces hommes qui m'ont apporté cette eau au péril de leur vie ! Ainsi cette raison l'empêcha d'en boire. Voilà ce que firent ces trois vaillants hommes.

20. Abisai, frère de Joab, était aussi le premier entre trois. Ce fut lui qui combattit avec une lance contre trois cents hommes qu'il tua ; et il était fort renommé entre les trois.

21. On le regardait comme le plus illustre de ces trois seconds, et comme leur chef et leur prince. Néanmoins il n'égalait pas encore la valeur des trois premiers.

22. Banaïas de Cabseel, fils de Joiada, qui fut un homme très-vaillant, se signala par plusieurs grandes actions. Il tua les deux Ariel^s de Moab ; et étant descendu dans une citerne en un temps de neige, il y tua un lion.

23. Ce fut lui aussi qui tua un Egyptien haut de cinq coudées, qui portait une lance forte comme ces grands bois des tisserands. Il l'attaqua n'ayant qu'une bague te, et lui ayant arraché la lance qu'il tenait en sa main, il le tua de sa lance même.

24. Voilà ce que fit Banaïas, fils de Joiada. Il était aussi très-illustre entre les trois seconds, 2. Rois, 23, 23.

25. et le premier entre les treute. Néanmoins il n'égalait pas encore les trois premiers. David l'admit dans son conseil secret.

26. Mais les plus braves de ceux qui étaient dans le reste de l'armée, étaient Asahel, frère de Joab, et Elchanan de Bethlehem, fils de l'oncle paternel d'Asahel,

27. Sammoth d'Arori, et Helle de Phaloua.

28. Ira (c) Thécu, fils d'Accès, Abiézer d'Anathoth,

29. Sobbochâi d'Ilusathi, Hai d'Ahohi,

30. Maharai de Nétophath, Heled, fils de Baana, aussi de Netophath.

31. Ethai, fils de Ribai, de Gabaath, de la tribu de Benjamin, Banaïa de Pharathon.

32. Hurai du torrent de Gaas, Abiel d'Arbath, Azmoth de Baurami, Eliaba de Salaboui.

33. De la maison d'Assem Gézonite, *il y avait* Jonathan, fils de Sagé d'Arari,
 34. Ahiam, fils de Sachar, *aussi* d'Arari,
 35. Eliphai, fils d'Ur,
 36. Ephér de Mécherath, Ahia de Phéloni,
 37. Hesro du Carmel, Naaraï, fils d'Asbaï,
 38. Joël, frère de Nathan; Mibahar, fils d'Agaraï;
 39. Sélec d'Ammoni, Naaraï de Béroth, *écuyer* de Joab, fils de Sarvia;
 40. Ira de Jéthri, Gareb, *aussi* de Jéthri,
 41. Urie, Héthéen, Zabab, fils d'Oholi;
 42. Adina, fils de Siza, de la tribu de Ruben, et chef de cette tribu, lequel en *avait* encore trente avec lui;
 43. Hanan, fils de Maacha, et Josaphat de Mathaï,
 44. Ozia d'Astaroth, Samma et Jéhiel, fils d'Hotham d'Arori;
 45. Jedihel, fils de Samri, et Joha, son frère, qui étaient de Thosa;
 46. Eliel de Mahumi, avec Jéribaï, et Josaïa, enfans d'Elmaem, et Jethma de Moab, Eliel, et Obed, et Jasiel de Masobia *.

33. Filii Assem Gezonites, Jonathan filius Sage Ararites,
 34. Ahiam filius Sachar Ararites,
 35. Eliphai filius Ur,
 36. Ephér Mecherathites, Ahia Phelonites,
 37. Hesro Carmelites, Naarai filius Asbai,
 38. Joel frater Nathan, Mibahar filius Agarai.
 39. Sélec Ammonites, Naarai Berothites armiger Joab filii Sarviae.
 40. Ira Jethraeus, Gareb Jethraeus,
 41. Urias Hethæus, Zabab filius Oholi,
 42. Adina filius Siza Rubenites princeps Rubenitarum, et cum eo triginta :
 43. Hanan filius Maacha, et Josaphat Mathautes,
 44. Ozia Astarothites, Samma et Jehiel filii Hotham Arorites,
 45. Jedihel filius Samri, et Joha frater ejus Thosaites,
 46. Eliel Mahumites, et Jeribai et Josaia filii Elmaem, et Jethma Moabites, Eliel, et Obed, et Jasiel de Masobia.

CHAPITRE XII.

Noms de ceux qui étaient avec David durant sa fuite devant Saül, et de ceux qui les premiers le reconnurent en qualité de roi de tout Israël.

1. Ceux-ci vinrent aussi trouver David à Siceleg, lorsqu'il était encore obligé de fuir Saül, fils de Cis¹; c'étaient des hommes très-forts et très-braves dans la guerre, 1. *Rois*, 27, 2.
 2. qui étaient de l'arc, et qui se servaient également des deux mains pour jeter des

1. Ili quoque venerunt ad David in Siceleg, cum adhuc fugeret Saul, filium Cis, qui erant fortissimi et egregii pugnatores,
 2. tendentes arcum, et utraque manu fundis saxa jacentes, et di-

γ. 46. — * Il se trouve dans ce catalogue d'autres noms et en plus grand nombre que dans 2. *Rois*, 23, vraisemblablement parce que dans le cours des années quelques-uns de ces héros moururent et furent remplacés par d'autres, et que des jeunes gens qui se distinguèrent par des actions d'éclat, furent adjoints au nombre primitif. Néanmoins, malgré leur grand nombre, ils ne laissaient pas d'être appelés « les trente » (*Pl. b. 12, 4. 18.*)

γ. 1. — * Ce qui suit est le complément de ce qu'on lit 1. *Rois*, 27, 5-7.

rigentes sagittas : de fratribus Saul ex Benjamin.

3. Princeps Abiezer, et Joas, filii Samaa, Gabaathites, et Jaziel, et Phallet filii Azmoth, et Baracha, et Jehu Anathotites.

4. Samaïas quoque Gabaonites ortissimus inter triginta et super triginta. Jeremias, et Jehéziel, et Johanan, et Jezabad Gaderothites; 5. et Eluzai et Jerimuth et Baalia, et Samaria, et Saphatia Haruphites.

6. Elcana, et Jesia, et Azareel, et Joezer, et Jesbaam de Carehin;

7. Joela quoque, et Zabadia, filii Jeroham de Gedor,

8. Sed et de Gaddi transfugerunt ad David, cum lateret in deserto, viri robustissimi, et pugnatōres optimi, tenentes clypeum et hastam : facies eorum quasi facies leonis, et veloces quasi capræ in montibus :

9. Ezer princeps, Obdias secundus, Eliab tertius,

10. Masmana quartus, Jeremias quintus,

11. Ethi sextus, Eliel septimus,

12. Johanan octavus, Elzebad nonus,

13. Jeremias decimus, Machbanai undecimus;

14. hi de filiis Gad principes exercitus : novissimus centum militibus præerat, et maximus, mille.

15. Isti sunt qui transierunt Jordanein mense primo, quando inundare consuevit super ripas suas : et omnes fugaverunt qui morabantur in vallibus ad orientalem plagam, et occidentalem.

16. Venerunt autem et de Benjamin, et de Juda, ad præsidium, in quo morabatur David.

pierres avec la frozde, ou pour tirer des flèches. Ils étaient parents de Saül² et de la tribu de Benjamin³.

3. Le premier d'entre eux était Ahiézer, et ensuite Joas, tous deux fils de Samaa de Gabaath, Jaziel et Phallet, fils d'Azmoth, Baracha et Jehu d'Anathot;

4. Samaïas de Gabaon, le plus brave d'entre les trente⁴, et celui qui les commandait; Jérémie, Jéhéziel, Johanan, et Jézabad de Gadéroth;

5. Eluzai, Jérimuth, Baalia, Samaria, et Saphatia d'Haruphit;

6. Elcana, Jésia, Azaréel, Joézer, et Jesbaam de Carehin;

7. Joëla et Zabadia, fils de Jérham, qui était de Gedor.

8. Il y eut aussi des hommes très-forts et très-braves de la ville de Gaddi, qui vinrent se retirer près de David, lorsqu'il était caché dans le desert. Ils étaient très-vaillants dans le combat, se servant du bouclier et de la lance; ils avaient un visage de lion, et ils égalèrent par leur vitesse les chèvres des montagnes.

9. Le premier d'entre eux était Ezer, le second Obdias, le troisième Eliab,

10. le quatrième Masmana, le cinquième Jérémie,

11. le sixième Ethi, le septième Eliel,

12. le huitième Johanan, le neuvième Elzebad,

13. le dixième Jérémie, le onzième Machbanai.

14. Tous ceux-ci étaient de la tribu de Gad, et avaient commandement dans l'armée. Le moindre commandait cent soldats, et le plus grand en avait mille sous sa conduite⁵.

15. Ce furent eux qui passèrent le Jourdain au premier mois⁶, lorsqu'il a accoutumé de se déborder sur ses rives, et qui mirent en fuite tous ceux qui demeuraient dans les vallées, tant à l'orient qu'à l'occident⁷.

16. Plusieurs aussi de la tribu de Benjamin et de la tribu de Juda vinrent trouver David dans la forteresse où il s'était retiré.

γ. 2. — ² Litt. : Ils étaient d'entre les frères de Saül, — des parents etc.

³ Plusieurs même des parents de Saül se jetèrent du côté de David. Ils avaient reconnu son innocence et se sentirent attirés par ses vertus.

γ. 4. — ⁴ Voy. pl. h. 11, 46 et la note.

γ. 14. — ⁵ lorsque David arriva au trône; car à Siceleg David n'avait pas plus de 600 hommes.

γ. 15. — ⁶ au mois de mars.

⁷ Pour aller rejoindre David, les Gadites, qui avaient leurs possessions au-delà du Jourdain, furent dans la nécessité de passer le fleuve.

17. Et lui étant sorti au-devant d'eux, leur dit : Si vous venez avec un esprit de paix pour me secourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous; mais si vous venez de la part de mes ennemis pour me surprendre, quoique je n'aie fait aucun mal, que le Dieu de nos pères en soit le témoin et le juge.

18. Alors Amasaï, qui était le premier entre les trente, tout transporté en lui-même, lui répondit : Nous sommes à vous, ô David! et nous ne nous séparerons jamais de vous, ô fils d'Isaï! Que la paix soit avec vous, et qu'elle soit aussi avec ceux qui prennent votre défense : car votre Dieu vous a pris en sa protection. David les reçut donc, et leur donna commandement dans ses troupes.

19. Il y en eut de même de Manassé qui se retirèrent vers David, lorsqu'il marchait avec les Philistins contre Saül, quoiqu'il ne combattit pas avec eux, parce que les princes des Philistins ayant tenu conseil, le renvoyèrent, en disant : Il fera sa paix à nos dépens, et s'en retournera vers Saül, son maître, en nous trahissant ⁸. 1. *Rois*, 29, 4.

20. Ce fut donc lorsqu'il revint à Siceleg que quelques-uns de Manassé se retirèrent vers lui, savoir : Ednas, Jozabad, Jédihel, Michel, Ednas, Jozabad, Eliu et Salathi, qui avaient mille hommes de cette tribu sous leur conduite.

21. Et ce furent eux qui donnèrent du secours à David pour arrêter les voleurs ⁹; car ils étaient tous des hommes très-braves, et David leur donna commandement dans son armée.

22. Enfin il venait tous les jours un si grand nombre de personnes se joindre à ses troupes, que son armée devint très-puissante ¹⁰.

23. Voici le nombre des chefs de l'armée qui vinrent trouver David à Hébron, pour lui transférer la couronne de Saül, suivant la parole du Seigneur. 2. *Rois*, 5, 3.

24. Ceux de la tribu de Juda portant le bouclier et la lance, montaient au nombre de six mille huit cents, tous gens prêts à combattre.

17. Egressusque est David obviam eis, et ait : Si pacifice venistis ad me ut auxiliemini mihi, cor meum jungatur vobis : si autem insidiamini mihi pro adversariis meis, cum ego iniquitatem in manibus non habeam, videat Deus patrum nostrorum, et judicet.

18. Spiritus vero induit Amasaï principem inter triginta, et ait : Tui sumus o David, et tecum filii Isai : pax, pax tibi, et pax adiutoribus tuis; te enim adjuvat Deus tuus. Suscepit ergo eos David, et constituit principes turmæ.

19. Porro de Manasse transfugerunt ad David, quando veniebat cum Philistinum adversus Saul, ut pugnaret : et non dimicavit cum eis; quia inuito consilio remiserunt eum principes Philistinorum, dicentes : Periculo capitis nostri revertetur ad dominum suum Saul.

20. Quando igitur reversus est in Siceleg, transfugerunt ad eum de Manasse, Ednas, et Jozabad, et Jédihel, et Michael, et Ednas : et Jozabad, et Eliu, et Salathi, principes millium in Manasse;

21. hi præbuerunt auxilium David adversus latrunculos : omnes enim erant viri fortissimi, et facti sunt principes in exercitu.

22. Sed et per singulos dies veniebant ad David ad auxiliandum ei, usque dum fieret grandis numerus, quasi exercitus Dei.

23. Iste quoque est numerus principum exercitus, qui venerunt ad David, cum esset in Hébron, ut transferrent regnum Saul ad eum, juxta verbum Domini.

24. Filii Juda portantes clypeum et hastam, sex millia octingenti expediti ad prælium.

γ. 19. — ⁸ Il manquera de fidélité, il se tournera contre nous-mêmes, et par là ménagera son retour auprès de Saül.

γ. 21. — ⁹ les hordes des voleurs qui l'attaquaient, et qui pillèrent Siceleg. Voy. 1. *Rois*, 30, 1. 2.

γ. 22. — ¹⁰ Litt. : comme une armée de Dieu, — une très-grande armée.

25. De filiis Simeon, virorum fortissimorum ad pugnandum, septem millia centum.

26. De filiis Levi, quatuor millia sexcenti.

27. Joiada quoque princeps de stirpe Aaron, et cum eo tria millia septingenti.

28. Sadoc etiam puer egregiæ indolis, et domus patris ejus, principes viginti duo

29. De filiis autem Benjamin fratribus Saul, tria millia : magna enim pars eorum adhuc sequebatur domum Saul.

30. Porro de filiis Ephraim viginti millia octingenti, fortissimi robore, viri nominati in cognationibus suis.

31. Et ex dimidia tribu Manasse, decem et octo millia, singuli per nomina sua venerunt ut constituerent regem David.

32. De filiis quoque Issachar viri eruditi, qui noverant singula tempora ad præcipiendum quid facere deberet Israel, principes ducenti : omnis autem reliqua tribus eorum consilium sequebatur.

33. Porro de Zabulon qui egrediebantur ad prælium, et stabant in acie instructi armis bellicis, quinquaginta millia venerunt in auxilium, non in corde duplici.

25. Ceux de la tribu de Siméon, qui étaient très-braves dans le combat, montaient à sept mille cent.

26. De la tribu de Lévi, il y en avait quatre mille six cents.

27. Joiada, prince de la race d'Aaron¹¹, *amena* avec lui trois mille sept cents *hommes*.

28. Sadoc, jeune homme d'un naturel excellent, *y vint* avec toute la maison de son père, où il y avait vingt-deux chefs de famille.

29. *Il y vint* aussi trois mille hommes de la tribu de Benjamin, d'où était Saül *lui-même*, quoique la plupart des autres suivissent encore la maison de ce prince¹².

30. De la tribu d'Ephraïm, *il y en eut* vingt mille huit cents, tous gens très-robustes, qui s'étaient acquis beaucoup de réputation dans leur tribu.

31. Il y en eut dix-huit mille de la demi-tribu de Manassé qui vinrent en se joignant chacun avec ceux de leur maison, afin d'établir David sur le trône.

32. Il en vint aussi de la tribu d'Issachar, qui étaient des hommes sages et expérimentés, capables de discerner et de remarquer tous les temps, afin d'ordonner à Israël ce qu'il devait faire¹³. Les principaux de ceux-ci étaient au nombre de deux cent : et tout le reste de cette tribu suivait leur conseil.

33. Ceux de Zabulon, qui étaient gens aguerris, et qui étaient toujours bien armés et prêts à combattre, vinrent au nombre de cinquante mille offrir leur service à David, sans aucune duplicité de cœur.

§. 27. — ¹¹ chef de ceux de la race d'Aaron, qui s'étaient voués au service militaire. — ¹² Mais qui n'était pas grand prêtre. — Le grand prêtre était Abiathar, avec lequel David maintint Sadoc (F. 8.), comme il est dit 2. Rois, 8, 17. *Comp. pl. b. 16, 39.*

§. 29. — ¹² * Ainsi, même après la mort d'Abner et d'Isboeth, la plus grande partie de la tribu de Benjamin serait demeurée attachée à la famille de Saül, et se serait choisi un chef particulier. — L'hébr. peut se traduire : Et des enfants de Benjamin, frères de Saül (de la tribu de Saül), trois mille; et jusqu'à présent le grand nombre d'entre eux ont gardé la maison de Saül (et usque adhuc multitudo eorum custodientes custodiam domus Saul). — Les mots usque adhuc, jusqu'à présent, peuvent signifier jusqu'à la mort d'Isboeth, et à la reconnaissance de David par toutes les tribus. De cette manière disparaît la difficulté qui résulte de l'opposition de la tribu de Benjamin, qui refusa de reconnaître David et se choisit un chef à part : circonstance dont il n'est nulle part ailleurs fait mention dans l'Écriture.

§. 32. — ¹³ * En quoi consistait la sagesse des enfants d'Issachar? Selon quelques-uns, dans le discernement des temps, des saisons et des variations de l'atmosphère, car ils étaient agriculteurs; selon d'autres, dans la science de la politique, de l'histoire et des droits des gens; selon les rabbins enfin, dans l'habileté à fixer avec précision, d'après le cours de la lune, les temps, les mois et les fêtes célébrées parmi leur nation. — Il en est aussi qui veulent que les enfants d'Issachar eussent une prudence particulière dans la conduite des affaires de leur tribu et de leurs familles, et fussent plus que les autres gens de bon conseil : ce qui semble résulter assez clairement du texte même, puisque tout le reste de leur tribu suivait leur conseil.

34. Mille officiers de la tribu de Nephthali, suivis de trente-sept mille hommes armés de lances et de boucliers, *y vinrent de même* :

35. comme aussi vingt-huit mille six cents de la tribu de Dan, tous gens guerriers.

36. Et quarante mille de celle d'Aser, marchant en bataille, et toujours prêts d'aller attaquer l'ennemi.

37. Il en vint encore cent vingt mille d'au-delà du Jourdain, tant des deux tribus de Ruben et de Gad, que de la demi-tribu de Manassé, qui étaient tous bien armés.

38. Tous ces braves guerriers qui ne demandaient qu'à combattre, vinrent avec un cœur parfait trouver David à Hébron, pour l'établir roi sur tout Israël. Enfin tout le reste d'Israël conspirait d'un même cœur à faire déclarer David leur roi ¹⁴.

39. Ils demeurèrent là trois jours durant près de David, mangeant et buvant ce que leurs frères leur avaient préparé.

40. Mais de plus, tous les peuples des environs ¹⁵, jusqu'aux tribus d'Issachar, de Zabulon et de Nephthali, apportaient des vivres sur des ânes, des chameaux, des mulets et des bœufs, pour les nourrir : ils apportaient de la farine, des figues, des raisins secs, du vin et de l'huile : et ils amenaient aussi des bœufs et des moutons, afin qu'ils eussent toutes choses en abondance ; car c'était une réjouissance générale en Israël.

34. Et de Nephthali, principes mille : et cum eis instructi clypeo et hasta, triginta et septem millia.

35. De Dan etiam præparati ad prælium, viginti octo millia sex centi.

36. Et de Aser egredientes ad pugnam, et in acie provocantes, quadraginta millia.

37. Trans Jordanem autem de filiis Ruben, et de Gad, et dimidia parte tribus Manasse. instructi armis bellicis, centum viginti millia.

38. Omnes isti viri bellatores expediti ad pugnandum, corde perfecto venerunt in Hebron, ut constituerent regem David super universum Israel : sed et omnes reliqui ex Israel, uno corde erant, ut rex fieret David.

39. Fueruntque ibi apud David tribus diebus comedentes et bibentes : præparaverant enim eis fratres sui.

40. Sed et qui juxta eos erant, usque ad Issachar, et Zabulon, et Nephthali, afferebant panes in asinis, et camelis, et mulis, et bobus, ad vescendum : farinam, palathas, uvam passam, vinum, oleum, boves, arietes, ad omnem copiam ; gaudium quippe erat in Israel.

CHAPITRE XIII.

L'arche est rapportée de Cariathiarim.

1. Or David tint conseil avec les tribuns, les centeniers, et tous les principaux,

2. et parla ainsi à toute l'assemblée d'Israël : Si vous êtes de cet avis, et si ce que j'ai à vous proposer vient du Seigneur notre Dieu, envoyons à nos autres frères dans tout le pays d'Israël, aux prêtres et aux Lévites,

1. Iniit autem consilium David cum tribunis, et centurionibus, et universis principibus,

2. et ait ad omnem cœtum Israel : Si placet vobis : et a Domino Deo nostro egreditur sermo, quem loquor : mittamus ad fratres nostros reliquos in universas regio-

γ. 38. — ¹⁴ C'est ainsi que Dieu, quand les moments de sa providence sont vus, sait disposer non-seulement les événements, mais aussi les cœurs à l'accomplissement de ses desseins.

γ. 40. — ¹⁵ c'est-à-dire ceux qui habitaient le plus près d'eux, leurs frères.

nes Israel, et ad sacerdotes, et Levitas, qui habitant in suburbaniis urbium, ut congregentur ad nos,

3. et reducamus arcam Dei nostri ad nos : non enim requisivimus eam in diebus Saul.

4. Et respondit universa multitudo ut ita fieret : placuerat enim sermo omni populo.

5. Congregavit ergo David cunctum Israel, a Sihor Ægypti, usque dum ingrediaris Emath, ut adduceret arcam Dei de Cariathiarim.

6. Et ascendit David, et omnis vir Israel, ad collem Cariathiarim, qui est in Juda, ut afferret inde arcam Domini Dei sedentis super cherubim, ubi invocatum est nomen ejus.

7. Imposueruntque arcam Dei super plastrum novum, de domo Abinadab : Oza autem, et frater ejus, minabant plastrum.

8. Porro David, et universus Israel, ludebant coram Deo omni virtute in canticis, et in citharis, et psalteriis, et tympanis, et cymbalis, et tubis.

9. Cum autem pervenissent ad arcam Chidor, tetendit Oza manum suam, ut sustentaret arcam : hos quippe lasciviens paululum inclinaverat eam.

10. Iratus est itaque Dominus contra Ozam, et percussit eum, eo quod tetigisset arcam : et mortuus est ibi coram Domino.

11. Contristatusque est David, eo quod divisisset Dominus Ozam : vocavitque locum illum : Divisio Oza, usque in præsentem diem.

12. Et timuit Deum tunc tem-

qui demeurent dans les faubourgs des villes ; afin qu'ils s'assemblent près de nous,

3. et que nous ramenions l'arche de notre Dieu chez nous, parce que nous ne nous sommes point assez mis en peine de l'honorer pendant le règne de Saül².

4. Toute l'assemblée répondit en témoignant le désir qu'ils en avaient; car cette proposition avait fort plu à tout le peuple.

5. David fit donc assembler tout Israël, depuis le Sihor³ d'Égypte, jusqu'à Emath⁴, afin que l'on ramenât l'arche de Cariathiarim. 2. *Rois*, 6, 2.

6. Et David, suivi de tout Israël, prit le chemin de la colline⁵ de Cariathiarim⁶ qui est dans la tribu de Juda, pour aller quérir l'arche du Seigneur Dieu assis sur les chérubins, où l'on a invoqué son nom⁷.

7. On mit donc l'arche de Dieu sur un chariot neuf pour l'amener de la maison d'Abinadab : Oza et son frère conduisaient le chariot.

8. Or David et tout Israël témoignaient leur joie devant l'arche, en chantant de toute leur force des cantiques, et jouant des harpes, des lyres, des tambours, des cymbales et des trompettes.

9. Mais lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Chidon, Oza qui vit qu'un des bœufs avait fait un peu pencher l'arche en regimbant, étendit sa main pour la soutenir.

10. Alors le Seigneur⁸, irrité contre Oza, le frappa pour avoir touché l'arche; et il tomba mort devant le Seigneur.

11. David fut affligé de ce que le Seigneur l'avait frappé⁹; et il appela ce lieu : La plaie¹⁰ d'Oza, comme on le nomme encore aujourd'hui.

12. Il eut donc alors une grande crainte

ŷ. 2. — ¹ Dans l'hébr. : dans les villes de leurs districts (de leurs pâturages); dans leurs villes et dans l'étendue de terrain qu'ils possédaient autour.

ŷ. 3. — ² Durant les temps orageux de Saül, nous n'avons pas pu nous occuper de préparer pour l'arche un lieu sûr.

ŷ. 5. — ³ Depuis le torrent d'Égypte. Voy. *Jos.* 13, 3.

⁴ Depuis l'extrémité la plus reculée au midi, jusqu'à l'extrémité la plus avancée au nord.

ŷ. 6. — ⁵ Dans l'hébr. : de Baala, allant à Cariathiarim.

⁶ C'est là que fut laissée l'arche durant tout le règne de Saül.

⁷ Voy. 2. *Rois*, 6, 2.

ŷ. 10. — ⁸ Comp. 2. *Rois*, 6, 7 et les remarq.

ŷ. 11. — ⁹ Litt. : de ce que le Seigneur avait divisé Oza — séparé son âme son corps.

¹⁰ ou bien la division.

du Seigneur, et il dit : Comment pourrai-je faire venir l'arche de Dieu chez moi ?

13. C'est la raison pour laquelle il ne voulut point la faire venir chez lui, c'est-à-dire dans la ville de David; mais il la fit détourner et conduire en la maison d'Obédédom, de Geth.

14. L'arche de Dieu demeura donc dans la maison d'Obédédom pendant trois mois : et le Seigneur bénit sa maison et tout ce qui lui appartenait.

poris, dicens : Quomodo possum ad me introducere arcam Dei?

13. Et ob hanc causam non adduxit eam ad se, hoc est, in civitatem David, sed avertit in domum Obededom Gethæi.

14. Mansit ergo arca Dei in domo Obededom tribus mensibus : et benedixit Dominus domui ejus, et omnibus quæ habebat.

CHAPITRE XIV.

David reçoit d'Hiram du bois de construction et des ouvriers; ses femmes et ses enfants, et ses victoires sur les Philistins.

1. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi des ambassadeurs à David¹, et de plus du bois de cèdre, des maçons et des charpentiers, pour lui bâtir une maison.

2. Et David reconnut que Dieu l'avait confirmé roi sur Israël, et qu'il l'avait élevé en autorité sur le peuple d'Israël².

3. Et il épousa encore d'autres femmes à Jérusalem, dont il eut des fils et des filles.

4. Voici les noms des enfants qu'il eut à Jérusalem : Samua, et Sobad, Nathan et Salomon;

5. Jébahar, Elisua et Eliphalet;

6. Noga, Napheg et Japhia;

7. Elisama, Baaliada et Eliphalet.

8. Or les Philistins ayant appris que David avait été sacré roi sur tout Israël, s'assemblèrent tous pour le venir attaquer : ce que David ayant su, il marcha au-devant d'eux. 2. *Rois*, 5, 17.

9. Les Philistins s'avancant, se répandirent dans la vallée de Raphaim.

1. Misit quoque Hiram rex Tyræ nuntios ad David, et ligna cedrina, et artifices parietum, lignorumque : ut ædificarent ei domum.

2. Cognovitque David quod confirmasset eum Dominus in regem super Israel, et sublevatum esset regnum suum super populum ejus Israel.

3. Acceptit quoque David alias uxores in Jérusalem : genuitque filios, et filias.

4. Et hæc nomina eorum, qui nati sunt ei in Jerusalem : Samua, et Sobad, Nathan, et Salomon,

5. Jebahar, et Elisua, et Eliphalet,

6. Noga quoque, et Napheg, et Japhia,

7. Elisama, et Baaliada, et Eliphalet.

8. Audientes autem Philisthæum eo quod unctus esset David in regem super universum Israel, ascenderunt omnes ut quærerent eum : quod cum audisset David, egressus est obviam eis.

9. Porro Philisthæum venientes, diffusi sunt in valle Raphaim.

γ. 1. — ¹ Ceci se passa, ainsi que les guerres des Philistins dont il est parlé plus bas, avant la translation de l'arche de Cariathiarim à Jérusalem.

γ. 2. — ² Dans l'hébr. : à cause de son peuple d'Israël. — ³ Pour l'avantage et le salut d'Israël, le peuple du Seigneur. Ainsi les rois sont établis au-dessus des peuples, non pour eux-mêmes et dans leur intérêt personnel, mais afin de procurer le bonheur des peuples.

10. Consuluitque David Dominum, dicens : Si ascendam ad Philisthæos, et si trades eos in manu mea? Et dixit ei Dominus : Ascende, et tradam eos in manu tua.

11. Cumque illi ascendissent in Baalpharasim, percussit eos ibi David, et dixit : Divisit Deus inimicos meos per manum meam, sicut dividuntur aquæ : et idcirco vocatum est nomen illius loci Baalpharasim.

12. Dereliqueruntque ibi deos suos, quos David jussit exuri.

13. Alia etiam vice Philisthiim irruerunt, et diffusi sunt in valle.

14. Consuluitque rursum David Deum, et dixit ei Deus : Non ascendas post eos, recede ab eis, et venies contra illos ex adverso pyrorum.

15. Cumque audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc egredieris ad bellum. Egressus est enim Deus ante te, ut percutiat castra Philisthiim.

16. Fecit ergo David sicut præceperat ei Deus, et percussit castra Philisthinorum, de Gabaon usque Gazera.

17. Divulgatumque est nomen David in universis regionibus, et Dominus dedit pavorem ejus super omnes gentes.

10. David consulta alors le Seigneur, en lui disant : Irai-je contre les Philistins, et me les livrez-vous entre les mains? Et le Seigneur lui dit : Allez, et je les livrerai entre vos mains.

11. Les ennemis étant donc venus à Baalpharasim, David les y défit; et il dit : Le Seigneur s'est servi de moi pour dissiper mes ennemis, comme les eaux se répandent et se dissipent. Et c'est pour cette raison que ce lieu fut appelé Baalpharasim³.

12. Les Philistins ayant laissé là leurs dieux, David commanda qu'on les brûlât.

13. Mais les Philistins revinrent encore une autre fois pour l'attaquer, et se répandirent dans la vallée. *Pl. h. v. 9.*

14. David consulta donc Dieu de nouveau, et Dieu lui dit : N'allez pas directement les attaquer; éloignez-vous d'eux plutôt, et vous tournerez contre eux quand vous serez vis-à-vis des poiriers.

15. Ainsi quand vous entendrez au haut de ces poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche⁴, alors vous ferez avancer vos troupes pour combattre. Car alors le Seigneur aura commencé à marcher devant vous, pour défaire l'armée des Philistins.

16. David fit donc ce que Dieu lui avait commandé, et il battit les Philistins depuis Gabaon jusqu'à Gazer⁵.

17. Ainsi la réputation de David se répandit parmi tous les peuples, et le Seigneur rendit son nom redoutable à toutes les nations.

CHAPITRE XV.

L'arche d'alliance est transportée en son lieu. Michol se moque de David.

1. Fecit quoque sibi domos in Civitate David : et ædificavit locum arcæ Dei, tetenditque ei tabernaculum.

1. David se bâtit aussi des maisons dans la ville qui portait son nom; et il prépara un lieu pour y placer l'arche du Seigneur, et lui dressa un tabernacle¹.

ÿ. 11. — ³ division de (l'idole de) Baal.

ÿ. 15. — ⁴ C'était là le signal de la présence des anges du Seigneur pour secourir David.

ÿ. 16. — ⁵ ville voisine d'Azoth.

ÿ. 1. — ¹ nouveau. L'ancien qu'avait érigé Moÿse, fut laissé à Gabaon. *Voy. pl. b, 46, 39. note.*

2. Alors David dit : Il n'est permis à personne de porter l'arche de Dieu, sinon aux Lévites que le Seigneur a choisis pour la porter, et pour les rendre ses ministres à jamais. 4. *Moy.* 4, 15.

3. Et il assembla tout Israël à Jérusalem, afin de faire apporter l'arche de Dieu au lieu qu'il lui avait préparé.

4. Il fit aussi² venir les enfants d'Aaron et les Lévites :

5. Uriel qui était chef des descendants de Caath, et avait sous lui cent vingt de ses frères.

6. Asaïa, qui était chef des descendants de Mérari, et avait sous lui deux cent vingt de ses frères ;

7. Joël qui était chef des descendants de Gersom, et avait sous lui cent trente de ses frères ;

8. Séméïas qui était chef des descendants d'Elisaphan³, et avait sous lui deux cents de ses frères ;

9. Eliel qui était chef des descendants d'Hébron⁴, et avait sous lui quatre-vingts de ses frères ;

10. Aminadab qui était chef des descendants d'Oziel, et avait sous lui cent douze de ses frères ;

11. David appela donc Sadoc et Abiathar, prêtres, avec les Lévites, Uriel, Asaïa, Joël, Séméïa, Eliel et Aminadab.

12. et il leur dit : Vous qui êtes les chefs des familles de Lévi, purifiez-vous avec vos frères⁵, et portez l'arche du Seigneur le Dieu d'Israël au lieu qui lui a été préparé,

13. de peur que comme le Seigneur nous frappa d'abord, parce que vous n'étiez pas présents⁶, il ne nous arrive un même malheur, si nous faisons quelque chose de contraire à ses lois⁷.

14. Les prêtres se purifièrent donc avec les Lévites, afin de porter l'arche du Seigneur le Dieu d'Israël.

2. Tunc dixit David : Illicitum est ut a quocumque portetur arca Dei nisi a Levitis, quos elegit Dominus ad portandum eam, et ad ministrandum sibi usque in æternum.

3. Congregavitque universum Israel in Jerusalem, ut afferretur arca Dei in locum suum, quem præparaverat ei.

4. Necnon et filios Aaron, et Levitas ;

5. de filiis Caath, Uriel princeps fuit, et fratres ejus centum viginti.

6. De filiis Merari, Asaia princeps ; et fratres ejus ducenti viginti.

7. De filiis Gersom, Johel princeps ; et fratres ejus centum triginta.

8. De filiis Elisaphan, Semeias princeps ; et fratres ejus ducenti.

9. De filiis Hebron, Eliel princeps ; et fratres ejus octoginta.

10. De filiis Oziel, Aminadab princeps ; et fratres ejus centum duodecim.

11. Vocavitque David Sadoc, et Abiathar sacerdotes, et Levitas, Uriel, Asaïam, Joel, Semeïam, Eliel, et Aminadab :

12. et dixit ad eos : Vos qui estis principes familiarum Leviticarum, sanctificamini cum fratribus vestris, et afferte arcam Domini Dei Israel, ad locum qui ei præparatus est :

13. ne ut a principio, quia non eratis præsentés, percussit nos Dominus ; sic et nunc fiat, illicitum quid nobis agentibus.

14. Sanctificati sunt ergo sacerdotes, et Levite, ut portarent arcam Domini Dei Israel.

ŷ. 4. — ² Litt. : Et aussi les enfants d'Aaron, — il rassembla aussi etc.

ŷ. 8. — ³ Elisaphan était petit-fils de Caath. Voy. 2. *Moy.* 6, 18. 22.

ŷ. 9. — ⁴ Hébron était un fils de Caath. Voy. 2. *Moy.* 6, 18.

ŷ. 12. — ⁵ par des ablutions et la continence. Voy. 2. *Moy.* 19, 10.

ŷ. 13. — ⁶ D'après la loi de Moïse (4. *Moy.* 4, 5-15.), l'arche, lorsqu'on la transportait d'un lieu à un autre, devait être portée par les Lévites. David attribue en partie à Oziel, Uriel, Eli et à la transgression de cette prescription.

15. Et tulerunt filii Levi arcam Dei sicut præceperat Moyses juxta verbum Domini, humeris suis, in vectibus.

16. Dixitque David principibus Levitarum, ut constituerent de fratribus suis cantores in organis musicorum, nablīs videlicet, et lyris et cymbalis, ut resonaret in excelsis sonitus lætitiæ.

17. Constitueruntque Levitas : Heman filium Joel, et de fratribus ejus, Asaph filium Barachie : de filiis vero Merari, fratribus eorum, Ethan, filium Casaïæ.

18. Et cum eis fratres eorum : in secundo ordine, Zachariam, et Ben, et Jaziel, et Semiramoth, et Jahiel, et Ani, Eliab, et Banaïam, et Maasiam, et Mathathiam, et Eliphalu, et Maceniam, et Obédedom, et Jehiel janitores.

19. Porro cantores, Heman, Asaph, et Ethan, in cymbalis æneis concrepantes.

20. Zacharias autem, et Oziel, et Semiramoth, et Jahiel, et Ani, et Eliab, et Maasias, et Banaïas, in nablīs arcana cantabant.

21. Porro Mathathias, et Eliphalu, et Macenias, et Obédedom, et Jehiel, et Ozaziu, in citharis pro octava canebant epinicion.

22. Chonenias autem princeps Levitarum, prophetiæ præerat, ad præcipientem melodiam : erat quippe valde sapiens.

23. Et Barachias, et Elcana, janitores arcæ.

24. Porro Sebenias, et Josaphat, et Nathanaël, et Amasai, et Zacharias, et Banaïas et Eliezer sacerdotes, clangebant tubis coram arca Dei : et Obédedom, et Jehias, erant janitores arcæ.

15. Et les enfants de Lévi prirent *ensuite* l'arche de Dieu sur leurs épaules avec des bâtons, selon l'ordre que Moïse en avait donné après l'avoir reçu du Seigneur.

16. David dit aussi aux chefs des Lévites d'établir quelques-uns de leurs frères pour *faire la fonction de* chantres, et pour jouer de toutes sortes d'instruments de musique, comme de la lyre, de la guitare et des cymbales, afin de faire retentir bien haut le bruit de leur joie.

17. Ils choisirent donc plusieurs Lévites⁸, *savoir* : Héman, fils de Joël ; et entre ses frères, Asaph, fils de Barachias ; entre les fils de Mérari et leurs frères, Ethan⁹, fils de Casaïa,

18. et leurs frères avec eux ; et au second rang, Zacharie, Ben, Jaziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Banaïas, Maasias, Mathathias, Eliphalu, Macénia, et Obédedom, et Jéhiel, qui étaient portiers.

19. Or les chantres Héman, Asaph et Ethan jouaient des cymbales d'airain.

20. Mais Zacharie, Oziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Maasias et Banaïas chantaient sur un autre instrument des airs sacrés et mystérieux¹⁰.

21. Mathathias, Eliphalu, Macénias, Obédedom, Jéhiel et Ozaziu chantaient des chants de victoire et d'actions de grâces sur des guitares à huit cordes¹¹.

22. Chonénias, chef des Lévites, présidait à toute cette musique, pour commencer le premier cette symphonie¹², parce qu'il était très-habile.

23. Barachias et Elcana faisaient la fonction de portiers à l'égard de l'arche.

24. Sébénias, Josaphat, Nathanaël, Amasai, Zacharie, Banaïas et Eliézer, qui étaient prêtres, sonnaient des trompettes devant l'arche de Dieu. Obédedom et Jehias faisaient la fonction de portiers¹³ à l'égard de l'arche¹⁴.

ŷ. 17. — ⁸ les suivants.

⁹ Sur Héman, Araph et Ethan, voy. pl. h. 6, 33.

ŷ. 20. — ¹⁰ D'autres trad. l'hébr. : jouaient de la cithare et de l'alamoth (ce dernier mot étant pris pour un nom d'instrument ou une espèce de ton ; mais notre version le rend plus exactement par « choses mystérieuses ».) — * Dans les Psau-mes, où ce même mot revient souvent, on le prend généralement pour le nom d'un instrument.

ŷ. 21. — ¹¹ D'autres trad. l'hébr. : chantaient sur des harpes à huit cordes, comme chefs de chœur.

ŷ. 22. — ¹² D'autres trad. l'hébr. : était chef des Lévites dans le transport. c'est-à-dire devait veiller au transport (de l'arche et des objets qui s'y rattachaient).

ŷ. 23. — ¹³ Litt. : étaient portiers, — étaient encore.

¹⁴ Ils marchaient à côté de l'arche, comme se tiennent les portiers qui sont de garde à la porte des princes.

25. Ainsi David, et tous les anciens d'Israël, et les officiers de l'armée s'en allèrent pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur, de la maison d'Obédédôm, dans des transports de joie. 2. *Rois*, 6, 12.

26. Et comme on vit que Dieu avait assisté¹⁵ les Lévites qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur, on immola sept taureaux et sept béliers.

27. Or David était revêtu d'une robe de fin lin¹⁶, aussi bien que tous les Lévites qui portaient l'arche, et les chantres, et Chonénias qui était le maître de la musique et du chœur des chantres¹⁷ : mais David avait de plus un éphod de fin lin¹⁸.

28. Tout Israël conduisait donc l'arche de l'alliance du Seigneur avec de grandes acclamations, au son des trompettes, des hautbois, des cymbales, des guitares, et des autres instruments de musique¹⁹.

29. Et l'arche de l'alliance du Seigneur étant arrivée jusqu'à la ville de David, Michol, fille de Saül, regardant par la fenêtre, vit le roi David qui sautait et qui dansait, et elle le méprisa dans son cœur²⁰.

25. Igitur David, et omnes majores natu Israel, et tribuni, ierunt ad deportandam arcam fœderis Domini de domo Obededom, cum lætitia.

26. Cumque adjuvisset Deus Levitas, qui portabant arcam fœderis Domini, immolabantur septem tauri, et septem arietes.

27. Porro David erat indutus stola byssina, et universi Levitæ qui portabant arcam, cantoresque et Chonenias princeps prophetiæ inter cantores : David autem etiam indutus erat ephod lineo.

28. Universusque Israel deducebant arcam fœderis Domini in júbilo, et sonitu buccinæ, et tubis, et cymbalis, et nablis, et citharis concrepantes.

29. Cumque pervenisset arca fœderis Domini usque ad Civitatem David, Michol filia Saul prospiciens per fenestram, vidit regem David saltantem atque ludentem, et desepxit eum in corde suo.

CHAPITRE XVI.

Cantique de David. Ordre qu'il établit dans le culte de Dieu.

1. L'arche de Dieu fut donc apportée et placée au milieu du tabernacle que David lui avait fait dresser, où l'on offrit des holocaustes et des sacrifices d'action de grâces en la présence de Dieu. 2. *Rois*, 6, 17.

2. Quand David eut achevé d'offrir les holocaustes et les sacrifices d'action de grâces, il bénit le peuple¹ au nom du Seigneur.

3. Et il distribua à chacun en particulier, tant aux hommes qu'aux femmes, une por-

1. Attulerunt igitur arcam Dei, et constituerunt eam in medio tabernaculi, quod tetenderat ei David : et obtulerunt holocausta, et pacifica coram Deo.

2. Cumque complisset David offerens holocausta et pacifica, benedixit populo in nomine Domini.

3. Et divisit universis per singulos a viro usque ad mulierem,

ÿ. 26. — ¹⁵ Comme Dieu avait permis que le transport se fit heureusement de stations en stations.

ÿ. 27. — ¹⁶ du plus fin lin d'Égypte.

¹⁷ D'autres trad. l'hébr. : le chef du transport et des chantres.

¹⁸ sur ses vêtements, en signe de distinction.

ÿ. 28. — ¹⁹ * Tous ces noms d'instruments de musique, d'après l'hébr., s'expliquent de manières fort différentes. On peut voir les titres des Psaumes, où ils se retrouvent.

ÿ. 29. — ²⁰ * Tout ce qui est ici marqué est décrit plus au long dans 2. *Rois*, 6, 12-15.

ÿ. 2. — ¹ * Il lui souhaite au nom du Seigneur toute sorte de prospérité (ÿ. 43. note 17.).

tortam panis, et partem assæ carnis bubalæ, et frixam oleo similam.

4. Constituitque coram arca Domini de Levitis, qui ministrarent, et recordarentur operum ejus, et glorificarent, atque laudarent Dominum Deum Israel :

5. Asaph principem ; et secundum ejus Zachariam : porro Jahiel, et Semiramoth, et Jehiel et Mathathiam, et Eliab, et Banaïam, et Obededom : Jehiel super organa psalterii, et lyras : Asaph autem ut cymbalis personaret ;

6. Banaïam vero et Jaziel sacerdotes, canere tuba jugiter coram arca fœderis Domini.

7. In illo die fecit David principem ad confitendum Domino Asaph, et fratres ejus.

8. Confitemini Domino, et invocare nomen ejus : notas facite in populis adventiones ejus.

9. Cantate ei, et psallite ei : et narrate omnia mirabilia ejus.

10. Laudate nomen sanctum ejus : lætetur cor quærentium Dominum.

11. Quærite Dominum, et virtutem ejus : quærite faciem ejus semper.

12. Recordamini mirabilium ejus, quæ fecit : signorum illius, et judiciorum oris ejus.

13. Semen Israël servi ejus : filii Jacob electi ejus.

14. Ipse Dominus Deus noster : in universa terra judicia ejus.

15. Recordamini in sempiter-

tion de pain et un morceau de bœuf avec de la farine frite à l'huile ².

4. Il établit des Lévites pour servir devant l'arche du Seigneur, pour le glorifier et lui rendre de continuelles actions de grâces de toutes ses merveilles, et pour chanter les louanges du Seigneur le Dieu d'Israël, savoir :

5. Asaph, le premier de tous ; Zacharie, le second ; et ensuite Jahiel, Sémiramoth, Jehiel, Mathathias, Eliab, Banaïas et Obédédom. Jehiel fut chargé de l'orgue, du psaltérion ³, et de la lyre ; et Asaph, de jouer des cymbales.

6. Mais Banaïas et Jaziel qui étaient prêtres, devaient sonner continuellement de la trompette, devant l'arche de l'alliance du Seigneur.

7. Ce fut en ce jour-là que David établit Asaph premier chantré, et tous ceux de sa maison, pour chanter les louanges du Seigneur ⁴, en disant :

8. Louez le Seigneur ⁵, et invoquez son nom ; publiez ses œuvres ⁶ dans tous les peuples. Ps. 104 ; 1. Isaïe, 12, 4.

9. Chantez ses louanges : chantez-les sur les instruments ; annoncez toutes ses merveilles.

10. Glorifiez son saint nom ⁷ : que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur soit dans la joie.

11. Cherchez le Seigneur et la force qui vient de lui ; cherchez sans cesse à voir son visage ⁸.

12. Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites, de ses prodiges et des jugements qui sont sortis de sa bouche,

13. vous qui êtes les descendants d'Israël, son serviteur, et les enfants de Jacob, son élu.

14. Il est le Seigneur notre Dieu ; il exerce ses jugements dans toute la terre ⁹.

15. Souvenez-vous à jamais de son al-

γ. 3. — ² Dans l'hébr. : et une masse de raisins secs.

γ. 5. — ³ Litt. : Des instruments du psaltérion. — Dans l'hébr. : *Et Jehiel avec les vases des nobles et avec les cythares.* — Le mot *vasa* dans le texte correspond au latin *organa*.

γ. 7. — ⁴ David fit d'abord en cette occasion chanter le psaume qui suit par Asaph et ses frères. D'autres trad. l'hébr. : En ce jour-là David fit d'abord chanter les louanges de Dieu par Asaph et ses frères. D'autres autrement.

γ. 8. — ⁵ Voy. Ps. 104 et 95.

⁶ Litt. : ses inventions pour notre salut. Dans l'hébr. : ses œuvres.

γ. 10. — ⁷ Ou : Glorifiez-vous à cause de son saint nom.

γ. 11. — ⁸ Visitez souvent le Seigneur devant son arche, qui a opéré tant de merveilles : cherchez en tout temps sa présence, marchez toujours devant lui.

γ. 14. — ⁹ il juge toute la terre, et ses jugements sont partout visibles.

tiance, et de la parole dont il a fait un précepte pour tous les âges à venir;

16. de l'accord qu'il ¹⁰ a fait avec Abraham, et du serment par lequel il s'est lié avec Isaac;

17. qu'il a confirmé à Jacob comme une loi inviolable, et à Israël comme une alliance éternelle,

18. en disant : Je vous donnerai la terre de Chanaan pour votre héritage ¹¹.

19. *Et le disant* lorsqu'ils étaient en petit nombre, peu considérables, et étrangers sur la terre

20. Et ils passèrent d'une nation à une autre, et d'un royaume à un autre peuple ¹².

21. Il ne permit pas que qui que ce soit leur fit insulte, mais il châtia même des rois à cause d'eux,

22. *en leur disant* : Gardez-vous bien de toucher à mes oints, et ne faites point de mal à mes prophètes ¹³. *Ps.* 104, 15.

23. Chantez *des hymnes* au Seigneur, vous tous qui habitez sur la terre; annoncez tous les jours le salut qu'il vous a donné. *Ps.* 95, 1. 2.

24. Publiez sa gloire parmi les nations, et ses merveilles parmi tous les peuples.

25. Car le Seigneur est grand, et mérite des louanges infinies : il est plus redoutable que tous les dieux.

26. Tous les dieux des peuples sont des idoles ¹⁴; mais c'est le Seigneur qui a fait les cieux.

27. Il est tout environné de gloire et de majesté : la force et la joie se trouvent dans le lieu où il habite.

28. Peuples, venez avec toutes vos familles offrir *vos dons* au Seigneur. Offrez au Seigneur la gloire et la puissance ¹⁵.

29. Offrez au Seigneur la gloire *qui est due* à son nom ¹⁶; apportez des hosties, et présentez-vous devant lui. Adorez le Seigneur dans un saint respect ¹⁷.

num pacti ejus : sermonis, quem præcepit in mille generationes.

16. Quem pepigit cum Abraham : et juramenti illius cum Isaac.

17. Et constituit illud Jacob in præceptum : et Israel in pactum æternum,

18. dicens : Tibi dabo terram Chanaan, funiculum hereditatis vestræ.

19. Cum essent pauci numero, parvi et coloni ejus.

20. Et transierunt de gente in gentem, et de regno ad populum alterum.

21. Non dimisit quemquam calumniari eos, sed increpavit pro eis reges.

22. Nolite tangere christos meos : et in prophetis meis nolite malignari.

23. Cantate Domino omnis terra : annuntiate ex die in diem salutare ejus.

24. Narrate in gentibus gloriam ejus : in cunctis populis mirabilia ejus.

25. Quia magnus Dominus, et laudabilis nimis : et horribilis super omnes deos.

26. Omnes enim dii populorum, idola : Dominus autem cælos fecit.

27. Confessio et magnificentia coram eo : fortitudo et gaudium in loco ejus.

28. Afferte Domino familiæ populorum : afferte Domino gloriam et imperium.

29. Date Domino gloriam, nomini ejus, levate sacrificium, et venite in conspectu ejus : et adorate Dominum in decore sancto.

ÿ. 16. — ¹⁰ Litt. : qu'il a etc. — de l'alliance qu'il a etc.

ÿ. 18. — ¹¹ Litt. : pour le cordeau de votre héritage, — pour votre partage.

5. *Moys.* 32, 9.

ÿ. 20. — ¹² les patriarches dans le pays de Chanaan.

ÿ. 22. — ¹³ Les patriarches étaient rois et prophètes; c'est pourquoi ils sont appelés oints. *Voy.* 2. *Moys.* 29, 7.

ÿ. 26. — ¹⁴ c'est-à-dire des néants, impuissants.

ÿ. 28. — ¹⁵ Reconnaissez sa puissance et rendez-lui hommage par votre obéissance.

ÿ. 29. — ¹⁶ Glorifiez son nom, particulièrement par vos bonnes œuvres.

¹⁷ Litt. : dans la magnificence du sanctuaire ou de la sainteté, et, en outre, ornés de bonnes œuvres.

30. Commoveatur a facie ejus omnis terra : ipse enim fundavit orbem immobilem.

31. Lætentur cœli, et exsultet terra : et dicant in nationibus : Dominus regnavit.

32. Tonet mare, et plenitudo ejus : exsultent agri, et omnia quæ in eis sunt.

33. Tunc laudabunt ligna salubris coram Domino : quia venit judicare terram.

34. Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus.

35. Et dicite : Salva nos Deus salvator noster ; et congrega nos, et erue de gentibus, ut confiteamur nomini sancto tuo, et exultemus in carminibus tuis.

36. Benedictus Dominus Deus Israel ab æterno usque in æternum : et dicat omnis populus : Amen, et hymnum Domino.

37. Reliquit itaque ibi coram arca fœderis Domini, Asaph et fratres ejus, ut ministrarent in conspectu arcæ jugiter, per singulos dies, et vices suas.

38. Porro Obededom, et fratres ejus sexaginta octo : et Obededom filium Idithun, et Hosa constituit janitores.

39. Sadoc autem sacerdotem, et fratres ejus sacerdotes, coram tabernaculo Domini in excelso, quod erat in Gabaon,

40. ut offerrent holocausta Domino super altare holocaustatis jugiter, mane et vespere, juxta omnia quæ scripta sunt in lege Domini, quam præcepit Israeli.

30. Que toute la terre tremble devant sa face ; car c'est lui qui l'a affermie sur ses fondements.

31. Que les cieux se réjouissent ; que la terre tressaille de joie, et que l'on publie dans les nations : Le Seigneur est entré dans son royaume.

32. Que la mer et tout ce qu'elle renferme fasse retentir *son allégresse* ; que les campagnes et tout ce qu'elles contiennent soient dans la joie.

33. Les arbres des forêts chanteront alors les louanges du Seigneur en sa présence, parce qu'il est venu pour juger la terre.

34. Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle.

35. Et dites-lui : Sauvez-nous, ô Dieu *qui êtes* notre Sauveur ! rassemblez-nous et retirez-nous du milieu des nations, afin que nous témoignions notre joie par de saints cantiques.

36. Que le Seigneur le Dieu d'Israël soit béni dans la suite de tous les siècles, et que tout le peuple dise : Amen, et chante les louanges du Seigneur ¹⁸.

37. David laissa donc en ce lieu devant l'arche de l'alliance du Seigneur, Asaph et ses frères, afin qu'ils servissent continuellement en la présence de l'arche, tous les jours chacun à leur tour.

38. Il établit Obédédom et ses frères qui étaient *au nombre* de soixante-huit ; et Obédédom, fils d'Idithun, avec Hosa pour portiers.

39. *Il établit* aussi Sadoc et ceux de sa maison pour faire les fonctions de prêtres devant le tabernacle du Seigneur, sur le lieu élevé de Gabaon ¹⁹,

40. afin d'y offrir continuellement des holocaustes au Seigneur sur l'autel destiné à ces sortes de sacrifices, tant le matin que le soir, suivant tout ce qui est ordonné dans la loi que le Seigneur a prescrite à Israël.

ÿ. 36. — ¹⁸ * Les versets 35 et 36 manquent au livre des Psaumes. Et, en effet, cette prière paraît peu convenir au temps de David. Alors les Juifs loin d'être dispersés au milieu des nations et dans l'oppression, jouissaient de la plus haute prospérité. La conjecture de quelques interprètes que ce fut Esdras qui, pour accommoder ce psaume à son temps, y fit cette addition, n'est donc pas dépourvue de probabilité.

ÿ. 39. — ¹⁹ Le tabernacle mosaïque se trouvait encore à Gabaon avec l'autel des holocaustes. Ce fut là qu'il plaça Sadoc, que Saül avait établi grand prêtre. Abiathar demeura chargé de faire les fonctions à Jérusalem auprès de l'autel des holocaustes était resté auprès de l'ancien tabernacle, parce que Dieu n'avait pas encore fait connaître le lieu où il voulait qu'on lui offrît des sacrifices. Depuis longtemps l'arche n'était plus dans le tabernacle, car elle suivait les Israélites à la guerre.

41. Après Sadoc étaient Héman et Idithun²⁰, avec les autres choisis *pour cela*, chacun selon qu'ils étaient marqués pour chanter les louanges du Seigneur, *en disant* : Que sa miséricorde est éternelle.

42. Héman et Idithun jouaient aussi de la trompette, touchaient les cymbales et tous les autres instruments de musique, pour chanter les louanges de Dieu. Mais pour les fils d'Idithun, *le roi* les établit portiers.

43. Ensuite chacun s'en retourna en sa maison ; et David *se retira aussi* pour bénir sa famille²¹.

41. Et post eum Heman, et Idithun, et reliquos electos, unumquemque vocabulo suo ad confitendum Domino : Quoniam in æternum misericordia ejus.

42. Heman quoque et Idithun canentes tuba, et quatientes cymbala, et omnia musicorum organa, ad canendum Deo ; filios autem Idithun fecit esse portarios.

43. Reversusque est omnis populus in domum suam ; et David, ut benediceret etiam domui suæ.

CHAPITRE XVII.

David pense à bâtir un temple, et reçoit des promesses.

1. David étant établi dans son palais, dit au prophète Nathan : Me voici logé dans une maison de cèdre, et l'arche de l'alliance du Seigneur est sous des peaux. 2. *Rois*, 7. 2.

2. Nathan répondit à David : Faites tout ce que vous avez dans le cœur, car Dieu est avec vous¹.

3. Mais la nuit suivante Dieu parla à Nathan, et lui dit :

4. Allez-vous-en trouver mon serviteur David, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne me bâtirez point de maison pour y faire ma demeure.

5. Car je n'ai point eu de maison ni de demeure, depuis le temps que j'ai tiré Israël *de l'Égypte* jusqu'à présent ; mais j'ai été sous des tentes, changeant toujours de lieux où l'on dressait mon pavillon,

6. quand je demeurais avec² tout le peuple d'Israël. Ai-je jamais parlé à aucun des juges d'Israël, à qui j'avais commandé d'avoir soin de mon peuple, et lui ai-je dit : D'où vient que vous ne m'avez point bâti de maison de cèdre ?

7. Vous direz donc maintenant à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choisi lorsque vous

1. Cum autem habitaret David in domo sua, dixit ad Nathan prophetam : Ecce ego habito in domo cedrina : arca autem fœderis Domini sub pellibus est.

2. Et ait Nathan ad David : Omnia, quæ in corde tuo sunt, fac : Deus enim tecum est.

3. Igitur nocte illa factus est sermo Dei ad Nathan, dicens :

4. Vade, et loquere David servo meo : Hæc dicit Dominus : Non ædificabis tu mihi domum ad habitandum.

5. Neque enim mansi in domo, ex eo tempore quo eduxi Israel, usque ad diem hanc : sed fui semper mutans loca tabernaculi, et in tentorio,

6. manens cum omni Israel. Numquid locutus sum saltem uni judicum Israel, quibus præceperam ut pascerent populum meum, et dixi : Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

7. Nunc itaque sic loqueris ad servum meum David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te,

ŷ. 41. — ²⁰ Il semble qu'Héman et Idithun remplissaient l'office de chantes à Gabaon, où Sadoc remplissait les fonctions de grand prêtre, et c'était également, ce semble, à Gabaon que les fils d'Idithun étaient portiers (ŷ. 42).

ŷ. 43. — ²¹ pour la saluer. Le salut consistait en des souhaits de bénédiction.

ŷ. 2. — ¹ Voy. la remarque sur 2. *Rois*, 7, 3.

ŷ. 6. — ² c'est-à-dire comme tout etc.

cum in pascuis sequeris gregem, et esset dux populi mei Israël.

8. Et fui tecum quocumque perrexisti : et interfeci omnes inimicos tuos coram te, fecique tibi nomen quasi unius magnorum, qui celebrantur in terra.

9. Et dedi locum populo meo Israël : plantabitur, et habitabit in eo, et ultra non commovebitur : nec filii iniquitatis atterent eos, sicut a principio,

10. ex diebus quibus dedi iudices populo meo Israël, et humiliavi universos inimicos tuos. Annuntio ergo tibi, quod ædificaturus sit tibi Dominus domum.

11. Cumque impleveris dies tuos ut vadas ad patres tuos, suscitabo semen tuum post te, quod erit de filiis tuis : et stabiliam regnum ejus.

12. Ipse ædificabit mihi domum, et firmabo solium ejus usque in æternum.

13. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium : et misericordiam meam non auferam ab eo, sicut abstuli ab eo qui ante te fuit.

14. Et statuam eum in domo mea, et in regno meo, usque in sempiternum : et thronus ejus erit firmissimus in perpetuum.

15. Juxta omnia verba hæc, et juxta universam visionem istam, sic locutus est Nathan ad David.

16. Cumque venisset rex David, et sedisset coram Domino, dixit : Quis ego sum Domine Deus, et quæ domus mea, ut præstares mihi talia ?

17. Sed et hoc parum visum est

meniez paître des troupeaux, pour vous établir chef de mon peuple d'Israël.

8. Et j'ai été avec vous partout où vous marchiez ; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous, et j'ai rendu votre nom aussi illustre que celui des grands hommes qui sont célèbres dans le monde.

9. J'ai donné un lieu à mon peuple d'Israël ; il y sera affermi, et il y demeurera sans être ébranlé à l'avenir ; et les enfants d'iniquité ne l'humilieront plus, comme ils ont fait auparavant ³,

10. depuis le temps que j'ai donné des juges à mon peuple d'Israël, et que j'ai humilié tous vos ennemis. Je vous déclare donc que le Seigneur doit établir votre maison ⁴.

11. Et lorsque vos jours seront accomplis pour aller avec vos pères, j'élèverai sur le trône après vous un de votre race et de vos enfants, et j'affermirai son règne.

12. Ce sera lui qui me bâtira une maison ; et j'établirai son trône pour jamais.

13. Je serai son père, et il sera mon fils ; et je ne retirerai point ma miséricorde de dessus lui, comme je l'ai retirée de dessus votre prédécesseur ⁵.

14. Je l'établirai dans ma maison et dans mon royaume pour jamais ; et son trône sera très-ferme pour toujours.

15. Nathan parla dans ces mêmes termes à David, et lui rapporta tout ce que Dieu lui avait fait entendre dans cette vision.

16. Ensuite le roi David étant venu devant le Seigneur ⁶, et s'y étant arrêté, il lui dit : Qui suis-je, ô Seigneur Dieu ! et quelle est ma maison pour me faire de si grandes grâces ?

17. Mais cela vous a encore paru peu de

ÿ. 9. — ³ Les Egyptiens n'opprimeront plus les Israélites comme autrefois. Mon peuple est établi dans une contrée heureuse ; il en jouira aussi longtemps qu'il persévérera dans la fidélité qu'il me doit, et je ne permettrai pas qu'il soit, comme auparavant, sous le joug de ses ennemis. Promesses conditionnelles qui ne se réaliseront point entièrement, parce que les Hébreux violèrent les conditions qui y étaient jointes, en manquant à la fidélité qu'ils devaient à leur Dieu. C'est pourquoi Israël fut depuis livré non-seulement aux Assyriens et aux Chaldéens, mais aux Grecs et aux Romains.

ÿ. 10. — ⁴ Voyez cette prophétie et son explication 2. Rois, 7 ; de même que d'autres explications qui ont également déjà été données dans les livres des Rois, où les mêmes histoires sont rapportées, et qu'il faut aller chercher dans ces livres.

ÿ. 13. — ⁵ de dessus Saül.

ÿ. 16. — ⁶ devant l'arche.

chose; c'est pourquoi vous avez voulu assurer votre serviteur de l'établissement de sa maison même pour les siècles à venir⁷; et vous m'avez rendu plus considérable que tous les autres hommes, ô Seigneur Dieu⁸!

18. Après cela quelle reconnaissance assez grande peut témoigner David, en voyant ce que vous avez fait pour relever votre serviteur, et comment vous vous êtes souvenu de lui?

19. *Oui*, Seigneur, c'est pour l'amour de votre serviteur, et parce qu'il vous a plu d'agir ainsi, que vous en avez usé *envers lui* d'une manière si magnifique, et que vous avez voulu faire connaître tant de grandes choses.

20. Seigneur, nul n'est semblable à vous; et il n'y a point d'autre Dieu que vous entre tous ceux dont nous avons entendu parler.

21. En effet, y a-t-il encore un autre peuple semblable à votre peuple d'Israël, cette nation unique sur la terre, dont Dieu ait daigné s'approcher pour la délivrer, et en faire un peuple qui lui fût particulièrement consacré, et pour chasser, par sa puissance et par la terreur *de son Nom*, toutes les nations de devant ce peuple qu'il avait tiré de l'Égypte?

22. Ainsi, Seigneur, vous avez établi votre peuple d'Israël pour être à jamais votre peuple, et vous avez bien voulu être son Dieu.

23. Confirmez donc maintenant pour jamais la promesse que vous avez faite à votre serviteur, pour lui et pour sa maison, et accomplissez-la selon votre parole.

24. Que votre nom demeure et soit glorifié éternellement. Qu'on dise : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël, et la maison de David, son serviteur, subsiste toujours devant lui.

25. Car c'est vous, Seigneur mon Dieu, qui avez révélé à votre serviteur⁹ que vous

in conspectu tuo, ideoque locutus es super domum servi tui etiam in futurum : et fecisti me spectabilem super omnes homines, Domine Deus.

18. Quid ultra addere potest David, cum ita glorificaveris servum tuum, et cognoveris eum?

19. Domine propter famulum tuum juxta cor tuum fecisti omnem magnificentiam hanc, et nota esse voluisti universa magnalia.

20. Domine, non est similis tui : et non est alius Deus absque te, ex omnibus, quos audivimus auribus nostris.

21. Quis enim est alius, ut populus tuus Israel, gens una in terra, ad quam perrexit Deus, ut liberaret, et faceret populum sibi, et magnitudine sua atque terroribus ejiceret nationes a facie ejus, quem de Ægypto liberarat?

22. Et posuisti populum tuum Israel tibi in populum usque in æternum, et tu Domine factus es Deus ejus.

23. Nunc igitur Domine, sermo, quem locutus es famulo tuo, et super domum ejus, confirmetur in perpetuum, et fac sicut locutus es.

24. Permaneatque et magnificentur nomen tuum usque in sempiternum : et dicatur : Dominus exercituum Deus Israel, et domus David servi ejus permanens coram eo.

25. Tu enim Domine Deus meus revelasti auriculam servi tui, ut

§. 17. — ⁷ Litt. : vous avez encore parlé de la maison de votre serviteur en ce qui regarde l'avenir. — Vous avez parlé des choses d'un avenir éloigné, qui regardent ma maison.

⁸ D'autres trad. l'hébr. : et vous m'avez considéré (selon l'ordre) dans le rang d'un homme distingué, ô Dieu Seigneur! D'autres : et vous m'avez considéré comme dans la forme (comme type) d'un homme qui, dans son élévation, est le Seigneur Dieu (comme type de l'Homme-Dieu). — Cette traduction aurait contre elle la ponctuation du texte, car les mots *Jéhovah Elohim* sont séparés des mots : *secundum ordinem hominis superioris (de super)* par un signe équivalent à une virgule.

§. 25. — ⁹ Litt. : qui avez découvert l'oreille de votre serviteur etc., — qui lui avez révélé.

edificares ei domum : et idcirco invenit servus tuus fiduciam, utoret coram te.

26. Nunc ergo Domine, tu es Deus : et locutus es ad servum tuum tanta beneficia.

27. Et cœpisti benedicere domui servi tui, ut sit semper coram te : te enim Domine benedicente, benedicta erit in perpetuum.

voulez lui établir sa maison ; et c'est pour cela que votre serviteur est rempli de confiance pour vous offrir sa prière.

26. *Je reconnais* donc maintenant, Seigneur, *que* vous êtes Dieu ; et c'est à votre serviteur que vous avez fait ces grandes promesses.

27. Vous avez déjà commencé à bénir la maison de votre serviteur, afin qu'elle subsiste éternellement devant vous : car quand vous la bénirez, Seigneur, elle sera bénie pour jamais.

CHAPITRE XVIII.

Victoires de David et institution des dignités.

1. Factum est autem post hæc, ut percuteret David Philistiim et humiliaret eos, et tolleret Geth, et filias ejus, de manu Philistiim,

2. percuteretque Moab, et fierent Moabitæ servi David, offerentes ei munera.

3. Eo tempore percussit David etiam Adaræzer regem Soba regionis Hemath, quando perrexit ut dilataret imperium suum usque ad flumen Euphraten.

4. Cepit ergo David mille quadrigas ejus, et septem millia equitum, ac viginti millia virorum peditum, subnervavitque omnes equos currum, exceptis centum quadrigis, quas reservavit sibi.

5. Supervenit autem et Syrus Damascenus, ut auxilium præberet Adaræzer regi Soba : sed et hujus percussit David viginti duo millia virorum.

6. Et posuit milites in Damasco, ut Syria quoque serviret sibi, et offerret munera. Adjuvitque eum Dominus in cunctis, ad quæ perrexerat.

7. Tulit quoque David phare-

1. Après cela David battit les Philistins ; il les humilia, et retira Geth avec ses dépendances ¹ d'entre leurs mains. 2. *Rois*, 8, 1.

2. Il défit aussi les Moabites, et se les assujettit, et les obligea de lui payer tribut ².

3. En ce même temps David battit encore Adaræzer, roi de Soba, dans le pays d'Emath, lorsqu'il marcha pour étendre son empire jusqu'au fleuve de l'Euphrate.

4. David lui prit donc mille chariots et sept mille hommes de cheval, avec vingt mille hommes d'infanterie. Il coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, hormis cent attelages qu'il réserva pour son service ³.

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adaræzer, roi de Soba ; mais David en défit vingt-deux mille.

6. Il mit garnison dans Damas pour tenir la Syrie soumise, et se la rendre tributaire. Et le Seigneur l'assista dans toutes les guerres qu'il entreprenait.

7. David prit aussi les carquois ⁴ d'or des

γ. 1. — ¹ Litt. : avec ses filles, — la ville de Geth avec les petites villes situées autour.

γ. 2. — ² Litt. : de lui offrir des présents ; mais ces présents étaient un vrai tribut.

γ. 4. — ³ David aurait pu garder tous ces chevaux et ces chariots ; mais il était défendu aux rois d'Israël, par la loi de Moïse (5. *Moy.* 17, 16.), d'avoir une nombreuse cavalerie, les Hébreux ne devant pas être un peuple conquérant.

γ. 7. — ⁴ Dans l'hébr. : les boucliers.

soldats d'Adarézer, et il les porta à Jérusalem.

8. Il enleva encore une grande quantité d'airain des villes de Thébath et de Chun, sujettes du roi Adarézer, dont Salomon fit faire cette grande mer d'airain, avec les colonnes et les vases du même métal.

9. Thoü, roi d'Hemath, ayant appris que David avait défait toute l'armée d'Adarézer, roi de Soba,

10. envoya Adoram, son fils, au roi David pour lui demander son alliance ⁵, et lui témoigner sa joie de ce qu'il avait défait et vaincu entièrement Adarézer : car Thoü était ennemi d'Adarézer.

11. Le roi David consacra au Seigneur ⁶ tous les vases d'or, d'argent et d'airain, avec tout ce qu'il avait pris d'or et d'argent sur tous les peuples, tant sur les Iduméens, les Moabites et les Ammonites, que sur les Philistins et les Amalécites.

12. Abisaï, fils de Sarvia, défît aussi dix-huit mille Iduméens, dans la vallée des Salines ⁷.

13. Il mit garnison dans l'Idumée, pour tenir cette province dans l'obéissance de David. Et le Seigneur conserva toujours David dans toutes les expéditions qu'il entreprit.

14. David régna donc sur tout Israël; et dans les jugemens qu'il rendait, il faisait justice à tout son peuple.

15. Joab, fils de Sarvia, était général de ses armées, et Josaphat, fils d'Ahilud, avait la charge des requêtes.

16. Sadoc, fils d'Achitob, et Achimélech, fils d'Abiathar, étaient grands prêtres. Susa était secrétaire.

17. Banaïas, fils de Joaïda, commandait les Céréthiens et les Phéléthiens : mais les fils de David étaient les premiers auprès du roi.

trās aureas, quas habuerant servi Adarezer, et attulit eas in Jerusalem;

8. necnon de Thebath et Chun urbibus Adarezer, æris plurimum, de quo fecit Salomon mare æneum, et columnas, et vasa ænea.

9. Quod cum audisset Thou rex Hemath, percussisse videlicet David omnem exercitum Adarezer regis Soba,

10. misit Adoram filium suum ad regem David, ut postulare ab eo pacem, et congratularetur ei, quod percussisset, et expugnasset Adarezer : adversarius quippe erat Thou Adarezer.

11. Sed et omnia vasa aurea, et argentea, et ænea consecravit David rex Domino, cum argento et auro, quod tulerat ex universis gentibus, tam de Idumæa, et Moab, et filiis Ammon, quam de Philistiim et Amalec.

12. Abisai vero filius Sarviæ percussit Edom in valle Salinarum, decem et octo millia :

13. et constituit in Edom præsidium, ut serviret et Idumæa David : salvavitque Dominus David in cunctis, ad quæ perrexerat.

14. Regnavit ergo David super universum Israel, et faciebat iudicium atque justitiam cuncto populo suo.

15. Porro Joab filius Sarviæ erat super exercitum, et Josaphat filius Ahilud a commentariis.

16. Sadoc autem filius Achitob, et Achimelech filius Abiathar, sacerdotes : et Susa, scriba.

17. Banaïas quoque filius Joiadæ super legiones Cerethi, et Phelēthi : porro filii David, primi ad manum regis.

7. 10. — ⁵ Dans l'hébr. : pour lui souhaiter la paix, pour le saluer.

7. 11. — ⁶ déposa dans le trésor sacré.

7. 12. — ⁷ où il y avait des salines dans lesquelles on recueillait le sel. Comp. 2. Rois, 8, 12; 3. Rois, 11, 15. 16; Ps. 59, 2.

CHAPITRE XIX.

Vengeance de David contre les Ammonites.

1. Accidit autem ut moreretur Naas rex filiorum Ammon, et regnaret filius ejus pro eo.

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas : præstitit enim mihi pater ejus gratiam. Misitque David nuntios ad consolandum eum super morte patris sui. Qui cum pervenissent in terram filiorum Ammon, ut consolarentur Hanon,

3. dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon : Tu forsitan putas, quod David honoris causa in patrem tuum miserit qui consolentur te : nec animadvertis, quod ut explorent, et investigent, et scrutentur terram tuam, venerint ad te servi ejus.

4. Igitur Hanon pueros David decalvavit, et rasis, et præcidit tunicas eorum a natibus usque ad pedes, et dimisit eos.

5. Qui cum abiissent, et hoc mandassent David, misit in occursum eorum (grandem enim contumeliam sustinuerant) et præcepit ut manerent in Jericho, donec cresceret barba eorum, et tunc revertentur.

6. Videntes autem filii Ammon, quod injuriam fecissent David, tam Hanon, quam reliquos populus, miserunt mille talenta argenti, ut conducerent sibi de Mesopotamia, et de Syria Maacha, et de Soba, currus et equites.

7. Conduxeruntque triginta duo millia curruum, et regem Maacha cum populo ejus. Qui cum venissent, castrametati sunt e regione Medaba. Filii quoque Ammon congregati de urbibus suis, venerunt ad bellum.

1. Naas, roi des Ammonites, étant mort, et son fils régnaant en sa place¹, 2. *Rois*, 10, 1.

2. David dit : Je veux témoigner de l'affection à Hanon, fils de Naas, parce que son père m'a obligé. Il envoya donc des ambassadeurs pour le consoler de la mort de son père. Mais quand ils furent arrivés sur les terres des Ammonites pour consoler Hanon,

3. les principaux du pays dirent à ce prince : Vous croyez peut-être que ce soit pour rendre quelque honneur à la mémoire de votre père, que David a envoyé ici des ambassadeurs pour vous consoler, et vous ne voyez pas qu'ils n'y sont venus que pour reconnaître votre pays, pour y découvrir tout, et pour remarquer juxqu'aux moindres choses.

4. Hanon fit donc raser la tête et la barbe aux serviteurs de David, leur fit couper leurs robes depuis le haut des cuisses juxqu'aux pieds², et les renvoya.

5. Lorsqu'ils s'en furent allés, et qu'ils eurent fait savoir à David ce qui était arrivé, il envoya au-devant d'eux, à cause de ce grand outrage qu'ils avaient reçu, et leur ordonna de demeurer à Jéricho juxqu'à ce que leur barbe fût crue, et de revenir ensuite.

6. Mais les Ammonites voyant bien qu'ils avaient offensé David, envoyèrent tant de la part d'Hanon, que de celle de tout le peuple, mille talents d'argent pour acheter des chariots de guerre et lever de la cavalerie dans la Mésopotamie, dans la Syrie de Maacha et dans Soba.

7. Ils assemblèrent donc trente-deux mille chariots³ et engagèrent le roi de Maacha avec ses sujets dans leur parti. Tous ces gens s'étant mis en marche, vinrent camper vis-à-vis de Médaba. Et les Ammonites s'étant aussi assemblés de toutes leurs villes, se préparèrent à la guerre.

1. 1. — ¹ Voy. ce que l'on a dit sur cette histoire 2. *Rois*, 10.

2. 2. — ² c'est-à-dire : il leur fit couper leurs habits juxqu'aux hanches.

3. 3. — ³ Il semble qu'il y a excès dans ce nombre de 32,000 chariots. Peut-être y a-t-il quelque faute de copiste, et ces 32,000 chariots sont-ils mis pour autant de combattants.

8. Lorsque David eut été informé de tous ces préparatifs, il envoya Joab avec toutes ses meilleures troupes.

9. Les Ammonites s'étant avancés rangèrent leur armée en bataille près de la porte de la ville. Et les rois qui étaient venus à leur secours, campèrent séparément dans la plaine.

10. Ainsi Joab ayant remarqué qu'on se préparait à le combattre et de front et par derrière, choisit les plus braves hommes de toutes les troupes d'Israël, et marcha contre les Syriens.

11. Il donna le reste de l'armée à Abisai, son frère, pour marcher contre les Ammonites,

12. et lui dit : Si les Syriens ont de l'avantage sur moi, vous viendrez à mon secours ; et si les Ammonites en ont sur vous, j'irai aussi pour vous secourir.

13. Agissez en homme de cœur, et combattons généreusement pour notre peuple et pour les villes de notre Dieu ; et le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

14. Joab marcha donc contre les Syriens avec les troupes qu'il commandait, les battit et les mit en fuite.

15. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent aussi eux-mêmes de devant son frère Abisai, et se retirèrent dans la ville. Et Joab s'en retourna à Jérusalem.

16. Lorsque les Syriens eurent vu que leur armée n'avait pu se soutenir devant Israël, ils envoyèrent solliciter les autres Syriens qui étaient au-delà du fleuve, et les engagèrent à venir à leur secours. Sophach, général de l'armée d'Adarézer, les commandait.

17. David en ayant reçu nouvelle, assembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain, et vint fondre tout d'un coup sur eux, en les attaquant de front avec son armée rangée en bataille, et eux, de leur côté, soutenant ce rude choc.

18. Mais les Syriens prirent la fuite devant Israël ; et David tailla en pièces sept mille hommes des chariots ⁴, et quarante mille hommes de pied, avec Sophach, le général de cette armée.

8. Quod cum audisset David, misit Joab, et omnem exercitum virorum fortium :

9. egressique filii Ammon, direxerunt aciem juxta portam civitatis : reges autem, qui ad auxilium ejus venerant, separatim in agro steterunt.

10. Igitur Joab, intelligens bellum ex adverso et post tergum contra se fieri, elegit viros fortissimos de universo Israel, et perrexit contra Syrum.

11. Reliquam autem partem populi dedit sub manu Abisai fratris sui ; et perrexerunt contra filios Ammon.

12. Dixitque : Si vicerit me Syrus, auxilio eris mihi : si autem superaverint te filii Ammon, ero tibi in presidium.

13. Confortare, et agamus viriliter pro populo nostro, et pro urbibus Dei nostri : Dominus autem, quod in conspectu suo bonum est, faciet.

14. Perrexit ergo Joab, et populus qui cum eo erat, contra Syrum ad prælium : et fugavit eos.

15. Porro filii Ammon videntes quod fugisset Syrus, ipsi quoque fugerunt Abisai fratrem ejus, et ingressi sunt civitatem : reversusque est etiam Joab in Jerusalem.

16. Videns autem Syrus quod cecidisset coram Israel, misit nuntios, et adduxit Syrum, qui erat trans fluvium : Sophach autem princeps militiæ Adarezer, erat dux eorum.

17. Quod cum nuntiatum esset David, congregavit universum Israel, et transivit Jordanem, irruitque in eos, et direxit ex adverso aciem, illis contra pugnantibus.

18. Fugit autem Syrus Israel : et interfecit David de Syris septem millia curruum, et quadraginta millia peditum, et Sophach exercitus principem.

4. 18. — ⁴ Au livre des Rois il y a 703 chariots : *occidit de Syris septingentos currus.*

19. Videntes autem servi Adazer se ab Israel esse superatos, transiugerunt ad David, et servierunt ei : noluitque ultra Syria auxilium præbere filiis Ammon.

19. Alors tous les sujets *et alliés* d'Adazer se voyant vaincus par les Israélites, passèrent dans le parti de David, et lui furent assujettis. Et depuis ce temps les Syriens ne voulurent plus donner de secours aux Ammonites.

CHAPITRE XX.

Victoires de David sur les Ammonites et les Philistins.

1. Factum est autem post anni circulum, eo tempore, quo solent reges ad bella procedere, congregavit Joab exercitum, et robur militiæ, et vastavit terram filiorum Ammon; perrexitque et obsedit Rabba : porro David manebat in Jerusalem, quando Joab percussit Rabba, et destruxit eam.

2. Tulit autem David coronam Melchom de capite ejus, et invenit in ea auri pondo talentum, et pretiosissimas gemmas, fecitque sibi inde diadema : manubias quoque urbis plurimas tulit :

3. populum autem, qui erat in ea, eduxit : et fecit super eos tribulas, et trahas, et ferrata carpenta transire, ita ut dissecarentur, et contererentur : sic fecit David cunctis urbibus filiorum Ammon : et reversus est cum omni populo suo Jerusalem.

4. Post hæc initum est bellum in Gazer adversum Philisthæos : in quo percussit Sobochai Husathites, Saphai de genere Raphaim, et humiliavit eos.

5. Aliud quoque bellum gestum est adversus Philisthæos, in quo percussit Adeodatus filius Salthus Bethlehemitæ fratrem Goliath Gethæi, cujus haste lignum erat quasi liciatorium textentium.

1. Un an après, au temps où les rois ont accoutumé d'aller à la guerre, Joab assembla une armée composée de l'élite de toutes les troupes, et ravagea le pays des Ammonites. Puis s'avançant il mit le siège devant Rabba. Mais David demeura à Jérusalem pendant que Joab fit battre Rabba; *et y étant allé, il la fit détruire.* 2. *Rois, 10, 7. 11, 1.*

2. Alors David prit la couronne de dessus la tête de Melchom¹, et il y trouva un talent d'or pesant, et des pierreries très-précieuses, dont il se fit un diadème, sans parler de plusieurs autres dépouilles qu'il remporta de cette ville.

3. Il en fit sortir aussi tout le peuple qui y était, et fit passer sur eux des traîneaux et des chariots armés de fers et de tranchants² pour les briser et les mettre en pièces. Il en usa de la même sorte dans toutes les villes des Ammonites : et il s'en revint ensuite à Jérusalem avec tout son peuple. 2. *Rois, 21, 18.*

4. Après cela on fit la guerre à Gazer contre les Philistins, où Sobochai de Husathi tua Saphai qui était de la race des géants³, et les humilia.

5. On fit encore une autre guerre contre les Philistins, où Adéodat, fils de la Forêt, qui était de Bethléhem, tua un frère de Goliath de Geth, dont⁴ la hampe de la lance était comme le grand bois des tisserands.

ŷ. 2. — ¹ c'est-à-dire du roi, qui est appelé ailleurs Moloch. Voy. 3. *Moy.* 18, 21.

ŷ. 3. — ² D'autres trad. Phébr. : et il les mit en pièces avec des scies et des chariots à fouler et des haches.

ŷ. 4. — ³ Litt. : des Raphaim, — des géants.

ŷ. 5. — ⁴ du frère de Goliath. — * Dans Phébr. le verset 5 porte : Et il y eut encore une guerre avec les Philistins; et Elchaman Benjahir frappa Lahorni, frère de Goliath, le Géthéen etc. — La Vulgate a mis la signification des noms hébreux au lieu des noms mêmes.

6. Il y eut encore une autre guerre *que l'on fit* à Geth, où il se trouva un homme extrêmement grand, qui avait six doigts, c'est-à-dire vingt-quatre en tout, et qui était aussi lui-même de la race des géants ⁵.

7. Celui-ci outrageait insolemment les Israélites. Et Jonathan, fils de Samaa, frère de David, le tua. Ce sont-là les enfants des géants ⁶ qui se trouvèrent à Geth, et qui furent tués par David et par ses gens.

6. Sed et aliud bellum accidit in Geth, in quo fuit homo longissimus, senos habens digitos, id est simul viginti quatuor : qui et ipse de Rapha fuerat stirpe generatus.

7. Hic blasphemavit Israel : et percussit eum Jonathan filius Samaa fratris David. Hi sunt filii Rapha in Geth, qui ceciderunt in manu David et servorum ejus.

CHAPITRE XXI.

Dieu punit l'orgueil de David par la peste, mais il s'apaise ensuite.

1. Cependant Satan s'éleva contre Israël, et excita David à faire le dénombrement d'Israël ¹. 2. *Rois*, 24, 1. *Pl. b.* 27, 24.

2. David dit donc à Joab et aux premiers d'entre le peuple : Allez, et faites le dénombrement de tout Israël, depuis Bersabée jusqu'à Dan ²; et m'en apportez le rôle, afin que j'en sache le nombre.

3. Joab lui répondit : Que le Seigneur daigne multiplier son peuple au centuple de ce qu'il est maintenant : mon seigneur et mon roi, tous ne sont-ils pas vos serviteurs? Pourquoi recherchez-vous une chose qui sera imputée à péché à Israël?

4. Néanmoins le commandement du roi l'emporta. Joab partit donc, et fit tout le tour des terres d'Israël, et il s'en revint à Jérusalem.

5. Il donna à David le dénombrement de tous ceux qu'il avait comptés; et il se trouva onze cent mille hommes d'Israël, tous gens capables de porter les armes; et quatre cent soixante et dix mille hommes de guerre de Juda.

6. Joab ne fit point le dénombrement de la tribu de Lévi, ni de celle de Benjamin ³, parce qu'il n'exécutait qu'à regret l'ordre du roi ⁴.

1. Consurrexit autem Satan contra Israel : et concitavit David ut numeraret Israel.

2. Dixitque David ad Joab, et ad principes populi : Ite, et numerate Israel à Bersabee usque Dan : et afferte mihi numerum ut sciam.

3. Responditque Joab : Augeat Dominus populum suum centuplum, quam sunt : nonne domine mi rex, omnes servi tui sunt? quare hoc querit dominus meus, quod in peccatum reputetur Israeli?

4. Sed sermo regis magis prevaluit : egressusque est Joab, et circumivit universum Israel; et reversus est Jerusalem.

5. Deditque Davidi numerum eorum, quos circuierat : et inventus est omnis numerus Israel, mille millia et centum millia virorum educantium gladium : de Juda autem quadringenta septuaginta millia bellatorum.

6. Nam Levi, et Benjamin non numeravit : eo quod Joab invitus exequeretur regis imperium.

ÿ. 6. — ⁵ Litt. : de la race de Rapha, — des géants.

ÿ. 7. — ⁶ Litt. : les enfants de Rapha. Les enfants de Rapha (ou Arapha) et d'Enach étaient des géants. Comp. 4. *Moys.* 13, 34; 1. *Rois*, 17, 4.

ÿ. 1. — ¹ Voy. les remarques sur 2. *Rois*, 24, 1.

ÿ. 2. — ² depuis l'extrémité du royaume, au sud, jusqu'à l'autre extrémité, au nord.

ÿ. 6. — ³ Le dénombrement était par conséquent incomplet.

⁴ Ainsi le dénombrement de la tribu de Benjamin, dont il est fait mention *Pl. h.* 7, 6. 7. etc., ne fut pas fait en cette occasion.

7. Displicuit autem Deo quod jussum erat; et percussit Israel.

8. Dixitque David ad Deum : Peccavi nimis ut hoc facerem : obsecro aufer iniquitatem servi tui, quia insipienter egi.

9. Et locutus est Dominus ad Gad videntem Davidis, dicens :

10. Vade et loquere ad David, et dic ei : Hæc dicit Dominus : Trium tibi optionem do; unum, quod volueris, elige, et faciam tibi.

11. Cumque venisset Gad ad David, dixit ei : Hæc dicit Dominus : Elige quod volueris :

12. aut tribus annis famem : aut tribus mensibus te fugere hostes tuos, et gladium eorum non posse evadere : aut tribus diebus gladium Domini, et pestilentiam versari in terra, et angelum Domini interficere in universis finibus Israel : nunc igitur vide quid respondeam ei, qui misit me.

13. Et dixit David ad Gad : Ex omni parte me angustiae premunt : sed melius mihi est, ut incidam in manus Domini, quia multe sunt miserationes ejus, quam in manus hominum.

14. Misit ergo Dominus pestilentiam in Israel : et ceciderunt de Israel septuaginta millia virorum.

15. Misit quoque angelum in Jerusalem, ut percuteret eam : cumque percuteretur, vidit Dominus, et misertus est super magnitudine mali : et imperavit angelo, qui percutiebat : Sufficit, jam cesset manus tua. Porro angelus Domini stabat juxta aream Ornan Jebusei.

16. Levansque David oculos

7. En effet ce commandement déplut à Dieu; et il frappa Israël.

8. Mais David dit à Dieu : J'ai commis une grande faute, d'avoir fait faire ce dénombrement. Je vous prie, Seigneur, de pardonner à votre serviteur cette iniquité, parce que j'ai fait une folie.

9. Alors le Seigneur parla à Gad, prophète de David, et lui dit :

10. Allez trouver David, et dites-lui Voici ce que dit le Seigneur : Je vous donne choix de trois choses; choisissez celle que vous voudrez, et je suivrai votre choix.

11. Lors donc que Gad fut venu trouver David, il lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Choisissez ce que vous voudrez : 2. Rois, 24, 13.

12. ou de souffrir la famine durant trois ans; ou de fuir devant vos ennemis durant trois mois, sans pouvoir éviter leur épée; ou d'être sous le glaive du Seigneur durant trois jours, la peste étant dans vos états, et l'ange du Seigneur tuant les peuples dans toutes les terres d'Israël. Voyez donc ce que vous voulez que je réponde à celui qui m'a envoyé⁵.

13. David répondit à Gad : De quelque côté que je me tourne, je me vois pressé par de grandes extrémités. Cependant il m'est plus avantageux de tomber entre les mains du Seigneur, sachant qu'il est plein de miséricorde, que non pas en celles des hommes⁶.

14. Le Seigneur envoya donc la peste en Israël, et il mourut soixante et dix mille Israélites.

15. Il envoya aussi⁷ son ange à Jérusalem pour la ravager. Et comme la ville était toute pleine de morts, le Seigneur la regarda, et il fut touché de compassion d'une plaie si terrible. Il dit donc à l'ange exterminateur : C'en est assez, et arrêtez votre main. Or l'ange du Seigneur était alors près de l'aire d'Ornan⁸, Jébuséen.

16. Et David levant les yeux, vit l'ange

7. 12. — ⁵ Voy. 2. Rois, 24.

7. 13. — ⁶ La main de Dieu est paternelle et elle punit par amour : les hommes agissent trop souvent par passion et par malice. Cependant, dans un autre sens, il vaut mieux tomber entre les mains des hommes que entre les mains de Dieu, ainsi qu'il est dit dans *Don.* 43, 23; car Dieu peut punir éternellement, tandis que le mal que les hommes peuvent nous faire, est passager.

7. 15. — ⁷ c'est-à-dire à savoir : il envoya

⁸ Appelé aussi Areuna. Comp. 2. Rois, 24, 18, 23.

du Seigneur qui était entre le ciel et la terre, et qui tenait en sa main une épée nue et tournée contre Jérusalem. A l'heure même, lui et les anciens, couverts de cilices, se prosternèrent en terre.

17. Et David dit à Dieu : N'est-ce pas moi qui ai commandé de faire ce dénombrement du peuple? C'est moi qui ai péché, c'est moi qui ai commis *tout* le mal : mais pour ce troupeau qu'a-t-il mérité? Tournez donc, je vous supplie, Seigneur mon Dieu, votre main contre moi et contre la maison de mon père; mais épargnez votre peuple.

18. Alors l'ange du Seigneur commanda à Gad de dire à David de venir, et de dresser un autel au Seigneur le Dieu d'Israël, dans l'aire d'Ornan, Jébuséen.

19. David s'y transporta donc, suivant l'ordre que Gad lui en avait signifié de la part de Dieu.

20. Mais Ornan ayant levé les yeux et vu l'ange, qui fut vu aussi de ses quatre fils, ils se cachèrent; car c'était le temps où ils battaient leurs grains dans leur aire.

21. Lors donc que David approchait, Ornan l'aperçut; et sortant de son aire pour aller au-devant de lui, il lui fit une profonde révérence en se baissant jusqu'en terre.

22. David lui dit : Donnez-moi la place qu'occupe votre aire, afin que j'y dresse un autel au Seigneur, et que je fasse cesser cette plaie de dessus le peuple; et je vous en payerai le prix qu'elle vaut.

23. Ornan répondit à David : Le roi mon seigneur n'a qu'à la prendre et à en faire ce qu'il lui plaira. Je lui donnerai aussi les bœufs pour l'holocauste, des trainoirs au lieu de bois, et le blé qui est nécessaire pour le sacrifice : je lui donnerai toutes ces choses avec joie.

24. Le roi David lui répondit : Je ne puis pas en user ainsi, mais je vous en payerai le prix; car je ne dois pas vous en ôter ce qui vous appartient, pour offrir au Seigneur des holocaustes qui ne me coûtent rien.

25. David donna donc à Ornan pour la place six cents sicles⁹ d'or d'un poids très-juste.

suos, vidit angelum Domini stantem inter cœlum et terram, et evaginatum gladium in manu ejus, et versum contra Jerusalem : et ceciderunt, tam ipse quam majores natu vestiti ciliciis, proni in terram.

17. Dixitque David ad Deum : Nonne ego sum, qui jussi ut numeraretur populus? Ego, qui peccavi : ego, qui malum feci : iste grex quid commeruit? Domine Deus meus, vertatur obsecro manus tua in me, et in domum patris mei : populus autem tuus non percutiatur.

18. Angelus autem Domini præcepit Gad, ut diceret Davidi ut ascenderet, extrueretque altare Domino Deo in area Ornan Jebusæi.

19. Ascendit ergo David juxta sermonem Gad, quem locutus ei fuerat ex nomine Domini.

20. Porro Ornan cum suspexisset, et vidisset angelum, quatuorque filii ejus cum eo, absconderunt se : nam eo tempore terebat in area triticum.

21. Igitur cum veniret David ad Ornan, conspexit eum Ornan, et processit ei obviam de area, et adoravit eum pronus in terram.

22. Dixitque ei David : Da mihi iocum areæ tuæ, ut ædificem in ea altare Domino : ita ut quantum valet argenti accipias, et cesset plaga a populo.

23. Dixit autem Ornan ad David : Tolle, et faciat dominus meus rex quodcumque ei placet : sed et boves do in holocaustum, et tribulas in ligna, et triticum in sacrificium : Omnia libens præbebo.

24. Dixitque ei rex David : Nequaquam ita fiet, sed argentum dabo quantum valet : neque enim tibi auferre debeo, et sic offerre Domino holocausta gratuita.

25. Dedit ergo David Ornan pro loco sicles auri justissimi ~~perde~~ris sexcentos.

§. 25. — ⁹ * David acheta d'abord l'aire seulement et les bœufs au prix de six-vingt sicles, puis tout le mont Moria pour lequel il compta 600 sicles. Comp. 2. Rois, 24, 24.

26. Et ædificavit ibi altare Domini, no : obtulitque holocausta, et pacifica, et invocavit Dominum, et exaudivit eum in igne de cælo super altare holocausti.

27. Præcepitque Dominus angelo : et convertit gladium suum in vagina.

28. Præterea ergo David, videns quod exaudivisset eum Dominus in area Ornan Jebusæi, immolavit ibi victimas.

29. Tabernaculum autem Domini, quod fecerat Moyses in deserto, et altare holocaustorum, ea tempestate erat in excelso Gabaon.

30. Et non prævaluit David ire ad altare, ut ibi obsecraret Deum : nimio enim fuerat timore perterritus, videns gladium angeli Domini.

26. Et il dressa là un autel au Seigneur, et il y offrit des holocaustes et des hosties pacifiques. Il invoqua le Seigneur, et le Seigneur l'exauça, en faisant descendre le feu du ciel sur l'autel de l'holocauste ¹⁰. 2. Par. 3, 1.

27. Alors le Seigneur commanda à l'ange de remettre son épée dans le fourreau ; ce qu'il fit.

28. Et à l'heure même, David voyant que le Seigneur l'avait exaucé dans l'aire d'Ornan, Jébuséen, lui immola des victimes.

29. Le tabernacle du Seigneur que Moÿse avait fait dans le désert, et l'autel des holocaustes, étaient alors au haut lieu de Gabaon. 2. Moÿs. 36, 2.

30. Et David n'eut pas la force d'aller jusque-là pour y offrir sa prière à Dieu, parce qu'il avait été frappé d'une trop grande frayeur en voyant l'épée de l'ange du Seigneur.

CHAPITRE XXII.

Préparatifs pour la construction du temple.

1. Dixitque David : Hæc est domus Dei, et hoc altare in holocaustum Israel.

2. Et præcepit ut congregarentur omnes proselyti de terra Israel, et constituit ex eis latomos ad cædendos lapides et poliendos, ut ædificaretur domus Dei.

3. Ferrum quoque plurimum ad clavos januarum, et ad commissuras atque juncturas præparavit David : et æris pondus innumerabile.

1. David dit ensuite : C'est ici la maison de Dieu, et c'est là l'autel qui doit servir pour les holocaustes à Israël ¹.

2. Il commanda qu'on rassemblât tous les prosélytes ² qui se trouveraient dans la terre d'Israël ; et il en prit pour tirer les pierres et les marbres des carrières, pour les tailler et pour les polir, afin que l'on commençât à disposer les choses pour la construction du temple ³.

3. David fit aussi provision de fer pour les clous et les pentures des portes, et pour joindre *les ais ou les pierres* ensemble. Il fit même amasser quantité d'airain, dont le poids était innombrable.

ÿ. 26. — ¹⁰ * Voy. des faits semblables 1. Moÿs. 4, 4 ; 15, 17 ; 3. Moÿs. 9, 24 ; 3. Rois, 18, 24. 18 ; 2. Par. 7, 1.

ÿ. 1. — ¹ C'est ici (sur la montagne de Moria, où était l'aire d'Ornan), que doit être bâti le temple, et c'est là que sera à l'avenir le lieu des sacrifices. Ce fut par l'inspiration divine, comme on le voit par 2. Par. 3, 1., que David fit choix de ce lieu. La colline de Moria était située au nord-est de la montagne de Sion. Ces deux montagnes avec la colline d'Akra, située au nord-ouest, formaient la ville de Jérusalem. Plus tard elle prit plus d'extension dans la plaine du côté du nord.

ÿ. 2. — ² c'est-à-dire les Chananéens qui étaient restés parmi les Israélites, et auxquels on avait accordé la vie sauve, à la condition qu'ils renonceraient au culte des idoles et qu'ils serviraient comme esclaves. Comp. 3. Rois, 9, 20. 21.

* * Comp. 3. Rois, 9, 20. 21. et les remarques.

4. Ceux de Tyr et de Sidon lui apportaient aussi des bois de cèdre, qu'on ne pouvait estimer.

5. Et David dit : Mon fils Salomon est encore jeune et d'une complexion délicate; et la maison que je désire que l'on bâtitse au Seigneur, doit être telle qu'on en parle dans tous les pays. Je veux donc lui préparer toutes les choses nécessaires. Et c'est pour cette raison qu'avant sa mort il voulut disposer tout ce qui pouvait contribuer à une si grande entreprise.

6. Ensuite il appela Salomon, son fils, et lui ordonna de bâtir un temple au Seigneur le Dieu d'Israël.

7. Il lui dit donc : Mon fils, j'avais conçu le dessein de bâtir un temple en l'honneur du Seigneur mon Dieu. 2. *Rois*, 7, 2. *Pl. h.* 17, 1.

8. Mais Dieu me parla et me dit : Vous avez répandu beaucoup de sang, et vous vous êtes trouvé en quantité de batailles : ainsi vous ne pourrez point bâtir un temple à mon nom, après tant de sang répandu en ma présence ⁴.

9. Vous aurez un fils dont la vie sera tout-à-fait tranquille; car je le maintiendrai en paix, sans qu'elle soit troublée par aucun des ennemis qui vous environnent. C'est pour cette raison qu'il sera appelé Pacifique ⁵. Je le ferai vivre en repos, et lui donnerai la paix durant tout son règne.

10. Ce sera lui qui bâtira un temple à mon nom. Il sera mon fils, et moi je serai son père; et j'affermirai le trône de son règne sur tout Israël pour l'éternité. 2. *Rois*, 7, 13. 3. *Rois*, 5, 5. *Hébr.* 1, 5.

11. Maintenant donc, mon fils, que le Seigneur soit avec vous, qu'il vous rende heureux, et édifiez une maison au Seigneur votre Dieu, comme il a prédit que vous deviez faire.

12. Qu'il vous donne aussi la sagesse et le bon sens, afin que vous puissiez conduire Israël, et garder fidèlement la loi du Seigneur votre Dieu.

13. Car vous ne pourrez être heureux qu'en suivant ses ordres, et en observant les lois qu'il a commandé à Moïse d'enseigner

4. Ligna quoque cedrina non poterant aestimari, quæ Sidonii et Tyrii deportaverant ad David.

5. Et dixit David : Salomon filius meus puer parvulus est et delicatus; domus autem, quam ædificari volo Domino, talis esse debet ut in cunctis regionibus nominetur : præparabo ergo ei necessaria. Et ob hanc causam ante mortem suam omnes præparavit impensas.

6. Vocavitque Salomonem filium suum : et præcepit ei ut ædificaret domum Domino Deo Israel.

7. Dixitque David ad Salomonem : Fili mi, voluntatis meæ fuit ut ædificarem domum nomini Domini Dei mei,

8. sed factus est sermo Domini ad me, dicens : Multum sanguinem effudisti, et plurima bella bellasti : non poteris ædificare domum nomini meo, tanto effuso sanguine coram me :

9. filius, qui nascetur tibi, erit vir quietissimus : faciam enim eum requiescere ab omnibus inimicis suis per circuitum : et ob hanc causam Pacificus vocabitur : et pacem et otium dabo in Israel cunctis diebus ejus.

10. Ipse ædificabit domum nomini meo, et ipse erit mihi in filium, et ego ero illi in patrem : firmaboque solium regni ejus super Israel in æternum.

11. Nunc ergo fili mi, sit Dominus tecum, et prosperare, et ædifica domum Domino Deo tuo, sicut locutus est de te.

12. Det quoque tibi Dominus prudentiam et sensum, ut regere possis Israel, et custodire legem Domini Dei tui.

13. Tunc enim proficere poteris, si custodieris mandata et judicia, quæ præcepit Dominus Moysi ut

† 8. — * Le sens de ces paroles est éclairci par ce que Salomon dit au roi de Tyr (3. *Rois*, 5, 3.) : Vous savez la volonté de David mon père, et qu'il ne put bâtir une maison au nom du Seigneur son Dieu, à cause des guerres qu'il avoit de tous côtés à soutenir, jusqu'à ce que le Seigneur les mit (ses ennemis) sous ses pieds. Toutes les guerres que fit David étaient justes, et il ne répandit point de sang qui pût lui être reproché.

† 9. — ⁵ C'est ce que signifie le mot Salomon.

doceret Israel confortare et viriliter age, ne timeas, neque paveas.

14. Ecce ego in paupertate mea preparavi impensas domus Domini, auri talenta centum millia, et argenti mille millia talentorum : aris vero et ferri non est pondus, vincitur enim numerus magnitudine : ligna et lapides preparavi ad universa impendia.

15. Habes quoque plurimos artifices, latinos, et caementarios, artificesque lignorum, et omnium artium ad faciendum opus prudentissimos,

16. in auro et argento et are et ferro, cujus non est numerus. Surge igitur, et fac, et erit Dominus tecum.

17. Præcepit quoque David junctis principibus Israel, ut adjuvarent Salomonem filium suum.

18. Cernitis, inquiens, quod Dominus Deus vester vobiscum sit, et dederit vobis requiem per circuitum, et iradiderit omnes inimicos vestros in manus vestras, et subjecta sit terra coram Domino, et coram populo ejus.

19. Præbete igitur corda vestra et animas vestras, ut queratis Dominum Deum vestrum : et consurgite, et ædificate sanctuarium Domino Deo, ut introducatur arca fœderis Domini, et vasa Domino consecrata, in domum, quæ ædificatur nomini Domini.

à tout Israël. Armez-vous de force ; agissez en homme de cœur, ne craignez rien, ne vous étonnez de rien.

14. Vous voyez que dans ma pauvreté⁶ j'ai préparé de quoi fournir à la dépense de la maison du Seigneur, savoir : cent mille talents d'or et un million de talents d'argent⁷, avec une quantité d'airain⁸ et de fer, dont on ne peut dire le poids ni le nombre, sans parler du bois et des pierres que j'ai préparés pour les employer à tout ce qui sera nécessaire.

15. Vous avez aussi quantité d'ouvriers, des tailleurs de pierre, des maçons, des ouvriers qui sont habiles dans les ouvrages de bois, et des gens qui excellent dans toutes sortes d'ouvrages,

16. soit en or, ou en argent, en cuivre ou en fer, dont on ne peut dire le nombre. Mettez-vous donc en état de travailler ; et le Seigneur sera avec vous.

17. David commanda en même temps à tous les chefs d'Israël, d'assister son fils Salomon.

18. Vous voyez, leur dit-il, que le Seigneur votre Dieu est avec vous, et qu'il vous a établis dans une profonde paix de tous côtés, en livrant tous vos ennemis entre vos mains ; et que la terre est assujettie devant le Seigneur et devant son peuple.

19. Disposez donc vos cœurs et vos âmes pour chercher le Seigneur votre Dieu. Levez-vous, et bâtissez un sanctuaire au Seigneur votre Dieu, afin que l'arche de l'alliance du Seigneur et les vases qui sont consacrés au Seigneur soient transportés dans cette maison qu'on va bâtir à son nom.

ŷ. 14. — ⁶ Expression de modestie. D'autres trad. : par mes peines, dans les circonstances pénibles de mon règne.

⁷ Le talent d'or valait, suivant D. Calmet, 68,133 l. 6 s. 8 d. et le talent d'argent 4,866 l. 13 s. 4 d. (Dict. de la Bibl.). Sur ces sommes énormes voy. 3. Rois, 10. note. — ⁸ L'auteur évalue le talent d'or à 4397 1/2 ducats, et le talent d'argent, à 1050 thaler, monnaie d'Autriche. Or, le ducat d'Autriche vaut 11 fr. 89 c., et le thaler 5 fr. 15 c. ; ce qui porterait le talent d'or à 53,236 fr. 27 c., et le talent d'argent à 5,407 fr. 50 c. — Toutes ces appréciations ne reposent que sur des données fort incertaines. — Il ne faut pas oublier que la pensée de bâtir un temple au Seigneur, fut la préoccupation constante de David pendant un règne de quarante ans ; et si l'on réfléchit combien de peuples il vainquit et rendit tributaires, ou ne sera pas étonné des trésors considérables qu'il amassa dans ce dessein. Quelque immenses du reste que fussent ces trésors, ils n'étaient rien en comparaison de ceux que possédèrent les rois d'Assyrie, de Perse et d'Égypte, et, plus tard, ceux de Babylone. Voy. la note indiquée ci-dessus.

⁸ de cuivre.

CHAPITRE XXIII.

Distribution des fonctions des Lévites.

1. David étant donc fort âgé et plein de jours, établit son fils Salomon roi sur Israël.

2. Et il assembla tous les princes d'Israël avec les prêtres et les Lévites.

3. Le rôle des Lévites qui avaient trente ans et au-dessus¹, monta à trente-huit mille hommes,

4. desquels on choisit vingt-quatre mille qui furent distribués dans les divers offices de la maison du Seigneur². Et ceux qui faisaient la fonction de chefs³ et de juges⁴ montaient encore au nombre de six mille⁵.

5. Il y avait quatre mille portiers, et autant de chantres qui chantaient les louanges du Seigneur sur les instruments que David avait fait faire pour ce sujet.

6. David les distribua tous pour servir chacun à son tour, selon les diverses maisons de la tribu de Lévi, savoir celles de Gerson, de Caath et de Mérari. *Pl. h. 6, 1.*

7. Les enfants de Gerson étaient Léédan et Séméï.

8. Léédan avait trois enfants : Jahiel, qui était l'aîné, Zéthan et Joël.

9. Séméï eut aussi trois enfants : Salomith, Hoziel et Aran. Ce sont là les chefs des familles de Léédan.

1. Igitur David senex et plenus dierum, regem constituit Salomonem filium suum super Israel.

2. Et congregavit omnes principes Israel, et sacerdotes atque Levitas.

3. Numeratique sunt Levitæ a triginta annis, et supra : et inventa sunt triginta octo millia virorum.

4. Ex his electi sunt, et distributi in ministerium domus Domini, viginti quatuor millia : præpositorum autem et judicum sex millia.

5. Porro quatuor millia janitores : et totidem psaltæ canentes Domino in organis, quæ fecerat ad canendum.

6. Et distribuit eos David per vices filiorum Levi, Gerson videlicet, et Caath, et Merari.

7. Filii Gerson : Leedan, et Semei.

8. Filii Leedan : princeps Jahiel, et Zethan, et Joel, tres.

9. Filii Semei : Salomith, et Hoziel, et Aran, tres : isti principes familiarum Leedan.

ŷ. 3. — ¹ David fit d'abord faire le recensement à partir de cet âge (Comp. 4. Moys. 4, 3.). Mais ayant reconnu que les Lévites même plus jeunes n'étaient pas hors d'état d'en remplir les fonctions, parce qu'il n'était plus nécessaire, comme dans le désert, de porter et de dresser le saint tabernacle avec tout ce qu'il renfermait, il fit alors un second dénombrement depuis l'âge de vingt ans (ŷ. 24. 27.). C'est ainsi que l'on concilie les versets 3. 24. 27.

ŷ. 4. — ² pour en faire le service tour à tour.

³ Voy. 5. Moys. 16, 18.

⁴ Voy. 2. Par. 19, 8.

⁵ Dans l'hébr. : D'entre eux pour présider au ministère de la maison de Jéhovah, vingt-quatre mille, et des *schoterim* et des *schophthim*, six mille. Les *schophthim* sont certainement des juges. Mais on est partagé sur la signification du mot *schoterim*. Les uns croient qu'il marque des fonctionnaires de l'ordre civil; les autres, des scribes et des docteurs de la loi. Le premier sens paraît préférable; et c'est ce qui fait dire à Corneille de Lapiere : « Les Lévites étaient au nombre de trente-huit mille. David en destina vingt-quatre mille au ministère du temple; il en établit six mille chefs et juges, c'est-à-dire que ces Lévites étaient comme les sénateurs et les pères conscrits. Des huit mille qui restaient, quatre mille furent portiers et quatre mille chantres. — Il y avait d'ailleurs parmi les ministres du temple un ordre hiérarchique parfaitement régulier. Les Lévites obéissaient aux prêtres; mais eux-mêmes, d'autre part, étaient à la tête des *nathinéens* et des autres serviteurs de la maison de Dieu qui n'appartenaient point à la tribu de Lévi.

10. Porro filii Semei, Leheth, et Ziza, et Jaus, et Baria : isti filii Semei, quatuor.

11. Erat autem Leheth prior, Ziza secundus : porro Jaus et Baria non habuerunt plurimos filios, et ideo in una familia, unaque domo, computati sunt.

12. Filii Caath : Amram, et Isaar, Hebron, et Oziel, quatuor.

13. Filii Amram : Aaron, et Moyses. Separatusque est Aaron ut ministraret in Sancto sanctorum, ipse et filii ejus in sempiternum, et adoleret incensum Domino secundum ritum suum, ac benediceret nomini ejus in perpetuum.

14. Moysi quoque hominis Dei filii annumerati sunt in tribu Levi.

15. Filii Moysi : Gersom, et Eliezer.

16. Filii Gersom : Subuel primus.

17. Fuerunt autem filii Eliezer : Rohobia primus : et non erant Eliezer filii alii. Porro filii Rohobia multiplicati sunt nimis.

18. Filii Isaar : Salomith primus.

19. Filii Hebron : Jeriau primus, Amarias secundus, Jahaziel, tertius, Jecmaam quartus.

20. Filii Oziel : Micha primus, Jesia secundus.

21. Filii Merari : Moholi, et Musi. Filii Moholi : Eleazar, et Cis.

22. Mortuus est autem Eleazar, et non habuit filios, sed filias : acceperuntque eas filii Cis fratres earum.

23. Filii Musi : Moholi, et Eder, et Jerimoth, tres.

24. Hi filii Levi in cognationibus et familiis suis, principes per vices, et numerum capitum singulorum, qui faciebant opera mi-

10. Les enfants de Séméï sont Léheth, Ziza, Jaüs et Baria. Ce sont là les quatre enfants de Séméï.

11. Léheth était donc l'aîné, Ziza le second. Or Jaüs et Baria n'eurent pas beaucoup d'enfants. C'est pourquoi on les comprit sous une seule famille et une seule maison.

12. Les fils de Caath *sont* au nombre de quatre, *savoir* : Amram, Isaar, Hébron et Oziel.

13. Ceux d'Amram *furent* Aaron et Moïse. Aaron fut choisi et séparé pour servir à jamais, lui et ses enfants, dans le sanctuaire, pour offrir l'encens au Seigneur, selon les cérémonies qu'il avait ordonnées, et pour bénir éternellement son nom. *Pl. h. 6, 3. Hébr. 5, 4.*

14. Les enfants de Moïse, qui était l'homme de Dieu, furent aussi compris dans la tribu de Lévi.

15. Les enfants de Moïse furent Gersom et Eliézer. 2. *Moys. 2, 22. 18, 3. 4.*

16. Gersom eut pour fils Subuel, qui était l'aîné.

17. Eliézer eut pour fils Rohobia, qui fut un chef de famille⁶. Et Eliézer n'eut point d'autre fils; mais Rohobia eut un fort grand nombre d'enfants.

18. Isaar⁷ eut pour fils Salomith, qui était l'aîné.

19. Les enfants d'Hébron *furent* Jérïaü l'aîné, Amarias le second, Jahaziel le troisième, Jecmaam le quatrième.

20. Les fils d'Oziel *étaient* Micha l'aîné, et Jésïa le second.

21. Les fils de Mérari⁸ *étaient* Moholi et Musi. Les fils de Moholi *étaient* Eléazar et Cis.

22. Eléazar mourut sans avoir de fils, et il ne laissa que des filles, qui furent mariées aux fils de Cis, leurs cousins-germain⁹.

23. Les fils de Musi *furent* trois : Moholi, Eder et Jérïmoth.

24. Voilà les fils de Lévi, selon leurs branches et leurs familles, qui, comme les chefs, *servaient* à leur tour avec un nombre de particuliers, et qui s'acquittaient des dif-

ŷ. 17. — ⁶ Litt. : Eliézer eut aussi des fils : Rohobia fut le premier, — le premier et le dernier né. Voy. *Matth. 1, 25.*

ŷ. 18. — ⁷ Voy. ŷ. 12.

ŷ. 21. — ⁸ Voy. ŷ. 6.

ŷ. 22. — ⁹ Litt. : leurs frères, — leurs cousins-germain. Comp. 4. *Moys. 27, 3. 6.*

36, 7.

férents ministères dans la maison du Seigneur, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus.

25. Car David dit : Le Seigneur le Dieu d'Israël a donné la paix à son peuple, et l'a établi dans Jérusalem pour jamais.

26. Les Lévites ne seront plus obligés de transporter le tabernacle avec tous les vases destinés pour son ministère.

27. On comptera aussi à l'avenir le nombre des enfants de Lévi, en les prenant depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, suivant les dernières ordonnances de David.

28. Et ils seront soumis¹⁰ aux fils d'Aaron pour tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur, soit dans les vestibules, ou dans les chambres du temple, soit dans le lieu de la purification, ou dans le sanctuaire¹¹, soit enfin dans toutes les fonctions qui regardent le ministère du temple du Seigneur.

29. Mais les prêtres¹² auront l'intendance sur les pains exposés devant le Seigneur, sur le sacrifice qui se fait de la fleur de farine, sur les beignets de pâte sans levain, sur les poêles, sur ce que l'on rôtit sur le feu, et sur tous les poids et toutes les mesures¹³.

30. Les Lévites seront aussi obligés de se trouver dès le matin¹⁴ pour chanter les louanges du Seigneur, et ils le feront aussi le soir,

31. tant au sacrifice des holocaustes qu'on offre au Seigneur, qu'aux jours de sabbat, aux premiers jours des mois, et aux autres solennités¹⁵, en observant toujours le nombre qui leur est prescrit, et les cérémonies que l'on doit garder en chaque chose, se tenant continuellement en la présence du Seigneur.

32. Et ils observeront avec soin les ordonnances qui sont prescrites touchant le tabernacle¹⁶ de l'alliance, et le culte du

ministerium domus Domini, a viginti annis et supra.

25. Dixit enim David : Requiem dedit Dominus Deus Israel populo suo, et habitationem Jerusalem usque in æternum.

26. Nec erit officii Levitarum ut ultra portent tabernaculum, et omnia vasa ejus ad ministrandum.

27. Juxta præcepta quoque David novissima supputabitur numerus filiorum Levi a viginti annis et supra.

28. Et erunt sub manu filiorum Aaron in cultum domus Domini, in vestibulis, et in exedris, et in loco purificationis, et in sanctuario, et in universis operibus ministerii templi Domini.

29. Sacerdotes autem, super panes propositionis, et ad simillæ sacrificium, et ad lagana azyma, et sartaginem, et ad torrendum, et super omne pondus atque mensuram.

30. Levitæ vero, ut stent mane ad confitendum et canendum Domino : similiterque ad vesperam

31. tam in oblatione holocaustorum Domini, quam in sabbatis et calendis et solemnitatibus reliquis juxta numerum, et cæremónias uniuscujusque rei, jugiter coram Domino.

32. Et custodiant observationes tabernaculi fæderis, et ritum sanctuarii, et observationem filiorum

ŷ. 28. — ¹⁰ Litt. : sous la main, — sous les ordres des fils etc.

¹¹ Au lieu de : « dans le lieu... sanctuaire, » il y a dans l'hébr. : et ils serviront pour la propreté de toutes les choses saintes.

ŷ. 29. — ¹² « Les prêtres » n'est pas dans l'hébreu, et ne doit pas y être, puisque la préparation des pains de proposition est attribuée (pl. b. 9, 32.) aux Lévites de la famille de Caath, et qu'aux prêtres de la famille d'Aaron était seulement réservé le soin de changer ces pains et de les consommer (3. Moys. 24, 8.), et d'offrir les autres oblations de choses cuites (3. Moys. 7, 12-14 ; 8, 26.).

¹³ qui se conservaient dans le temple. Voy. Moys. 30, 13. Toutes ces fonctions (ŷ. 29.) sont dans le texte hébr. également attribuées aux Lévites.

ŷ. 30. — ¹⁴ dans le temple.

ŷ. 31. — ¹⁵ Ils se trouveront tous tant au sacrifice etc.

ŷ. 32. — ¹⁶ Ils rempliront avec soin leur ministère, leurs fonctions.

Aaron fratrum suorum, ut ministrent in domo Domini.

sanctuaire, et rendront respectueuse obéissance aux enfants d'Aaron, qui sont leurs frères, pour s'acquitter de leur ministère dans la maison du Seigneur.

CHAPITRE XXIV.

Classification des prêtres et des Lévites par la voie du sort.

1. Porro filiis Aaron hæ partitiones erant : Eli Aaron : Nadab, et Abiu, et Eleazar, et Ithamar.

2. Mortui sunt autem Nadab et Abiu ante patrem suum absque liberis : sacerdotioque functus est Eleazar, et Ithamar.

3. Et divisit eos David, id est, Sadoc de filiis Eleazar, et Ahimelech de filiis Ithamar, secundum vices suas et ministerium.

4. Inventique sunt multo plures filii Eleazar in principibus viris, quam filii Ithamar. Divisit autem eis, hoc est filiis Eleazar, principes per familias sedecim : et filiis Ithamar per familias et domos suas octo.

5. Porro divisit utrasque inter se familias sortibus : erant enim principes sanctuarii, et principes Dei, tam de filiis Eleazar, quam de filiis Ithamar.

1. Or voici en quelles classes furent partagés les enfants d'Aaron¹. Les fils d'Aaron sont Nadab, Abiu, Eleazar et Ithamar.

2. Mais Nadab et Abiu moururent avant leur père sans laisser d'enfants. Ainsi Eleazar et Ithamar firent toutes les fonctions sacerdotales. 3. *Moy.* 10, 2. 4. *Moy.* 3, 4.

3. David divisa donc la famille² de Sadoc, qui venait d'Eleazar, et celle d'Ahimelech³, qui descendait d'Ithamar, afin qu'elles servissent alternativement, et s'acquittassent chacune de leur ministère⁴.

4. Mais il se trouva beaucoup plus de chefs de familles descendus d'Eleazar⁵, que d'Ithamar; et il distribua les descendants d'Eleazar en seize familles, chaque famille ayant son prince; et ceux d'Ithamar en huit seulement⁶.

5. Il distribua encore les diverses fonctions de l'une et de l'autre famille⁷ par le sort⁸; car les enfants d'Eleazar et ceux d'Ithamar étaient les princes du sanctuaire et les princes de Dieu⁹.

§. 1. — ¹ On a dit plus haut (4, 22 et 9, 35.) de quelle utilité étaient parmi les Juifs les tables généalogiques, et quelle importance ils y attachaient. Il était plus nécessaire encore de connaître exactement les vrais descendants de la tribu de Lévi, et dans cette tribu, ceux de la race d'Aaron; car aux enfants d'Aaron était réservé le privilège de monter à l'autel et d'exercer les fonctions du sacerdoce, et les enfants de Lévi seuls pouvaient remplir les divers services du temple, sous l'autorité des prêtres (*Voy. pl. h. 23, 4* et la remarq.). Ainsi, quoique les chapitres qui suivent ne contiennent presque que des noms propres, dans l'économie de l'histoire sainte, et pour l'organisation du culte de Dieu dans le temple, ils étaient d'une indispensable nécessité.

§. 3. — ² Litt. : David les divisa donc, c'est-à-dire Sadoc des enfants d'Eleazar etc.; — les descendants d'Eleazar et d'Ithamar, qui existaient de son temps.

³ fils d'Abiathar (§. 6.).

⁴ Il sépara les descendants de Sadoc de ceux d'Abiathar, et il établit des classes entre eux pour le service.

§. 4. — ⁵ Litt. : ... beaucoup plus de fils d'Eleazar parmi les chefs, — les chefs de familles.

⁶ Pour les seize familles des enfants d'Eleazar, il établit seize chefs; pour les huit familles des enfants d'Ithamar, il en établit huit, en tout vingt-quatre.

§. 5. — ⁷ de Sadoc et d'Ahimelech.

⁸ Le sort devait décider de l'ordre dans lequel les classes des prêtres se suivraient. Ainsi il n'y eut point lieu à jalousie.

⁹ Litt. : car les princes du sanctuaire et les princes de Dieu étaient tant des en-

6. Séméias fils de Nathanael, de la tribu de Lévi, en dressa le rôle¹⁰, comme secrétaire, en présence du roi et des princes, de Sadoc prêtre¹¹ et d'Ahimélech, fils d'Abiathar, et devant tous les chefs des familles sacerdotales et lévitiqnes, prenant d'une part la maison d'Eléazar, qui était comme la souche de plusieurs branches¹², et d'autre part celle d'Ithamar, qui en avait plusieurs autres sous elle¹³.

7. Ainsi le premier sort échut à Joïarib¹⁴, le second à Jédéï,

8. le troisième à Harim, le quatrième à Séorim,

9. le cinquième à Melchia, le sixième à Maïman,

10. le septième à Accos, le huitième à Abia¹⁵,

11. le neuvième à Jésusa, le dixième à Séchénia,

12. le onzième à Eliasib, le douzième à Jacim,

13. le treizième à Hoppa, le quatorzième à Isbaab,

14. le quinzième à Belga, le seizième à Emmer,

15. le dix-septième à Hézir, le dix-huitième à Apsès,

16. le dix-neuvième à Phétéia, le vingtième à Hézéchiël,

17. le vingt et unième à Jachin, le vingt-deuxième à Gamul,

18. le vingt-troisième à Dalaïaü, le vingt-quatrième à Maaziaü.

19. Voilà quelle fut leur distribution, selon¹⁶ les différentes fonctions de leur ministère, afin qu'ils pussent, chacun à leur tour, être employés dans le temple, en gardant les cérémonies accoutumées, sous le nom et l'autorité¹⁷ d'Aaron, leur père commun, comme le Seigneur le Dieu d'Israël l'avait commandé.

6. Descripsitque eos Semeia filius Nathanael scriba Levites. coram rege et principibus, et Sadoc, sacerdote, et Ahimelech filio Abiathar, principibus quoque familiarum sacerdotalum et leviticarum : unam domum, quæ cæteris præerat, Eleazar : et alteram domum, quæ sub se habebat cæteros, Ithamar.

7. Exivit autem, sors prima Joiarib, secunda Jedei,

8. tertia Harim, quarta Seorim,

9. quinta Melchia, sexta Maïman,

10. septima Accos, octava Abia,

11. nona Jesua, decima Sechenia,

12. undecima Eliasib, duodecima Jacim.

13. tertiadecima Hoppa, decimaquarta Isbaab,

14. decimaquinta Belga, decimasexta Emmer,

15. decimasextima Hézir, decimaoctava Apsès,

16. decimanona Pheteia, vigesima Hezechiël,

17. vigesimaprima Jachin, vigesimasecunda Gamul,

18. vigesimatertia Dalaïau, vigesimaquarta Maaziaü.

19. Hæ vices eorum secundum ministeria sua, ut ingrediantur domum Domini, et juxta ritum suum sub manu Aaron patris eorum : sicut præceperat Dominus Deus Israel.

fants d'Eléazar que des enfants d'Ithamar, — les chefs des classes des prêtres qui exerçaient les fonctions saintes dans le sanctuaire devant Dieu, étaient etc.

§. 6. —¹⁰ selon que le sort les avait classés.
¹¹ grand prêtre.

¹² Litt. : qui était à la tête des autres, — des autres maisons, parmi lesquelles elle était la principale, et avec lesquelles elle formait une race, une classe sacerdotale.

¹³ C'est-à-dire qu'on jeta le sort alternativement une fois sur les enfants d'Eléazar et une fois sur les enfants d'Ithamar, en sorte qu'il fut formé tour à tour une classe de prêtres des descendants d'Eléazar, et une des descendants d'Ithamar. Comme il n'y avait que huit familles des enfants d'Ithamar, le sort ne fut à la fin jeté que sur les enfants d'Eléazar.

§. 7. —¹⁴ La famille qui avait Joarib pour chef, dut former la première classe de prêtres.

§. 10. —¹⁵ Voy. Luc, 1, 5.

§. 19. —¹⁶ c'est-à-dire pour.

¹⁷ Litt. : sous la main. — Voy. pl. h. 23. note 10. Les vingt-quatre classes de prêtres servaient à tour de rôle dans le sanctuaire.

20. Porro filiorum Levi, qui reliqui fuerant, de filiis Amram erat Subael, et de filiis Sabaël, Jehedeia.

21. De filiis quoque Rohobiae princeps Jesias.

22. Isaari vero filius Salemoth, filiusque Salemoth Jahath :

23. filiusque ejus Jeriau primus, Amarias secundus, Jahaziel tertius, Jecmaan quartus.

24. Filius Oziel, Micha : filius Micha, Samir.

25. Frater Micha, Jesia : filiusque Jeziaë, Zacharias.

26. Filii Merari : Moholi et Musi. Filius Oziau : Benno.

27. Filius quoque Merari : Oziau et Soam et Zachur et Hebri.

28. Porro Moholi filius : Eleazar, qui non habebat liberos.

29. Filius vero Cis, Jerameel.

30. Filii Musi : Moholi, Eder, et Jerimoth ; isti filii Levi secundum domos familiarum suarum.

31. Miseruntque et ipsi sortes contra fratres suos filios Aaron, coram David rege, et Sadoc, et Ahimelech, et principibus familiarum sacerdotalium et leviticarum ; tam majores, quam minores, omnes sors æqualiter dividebat.

20. Or les autres enfants de Lévi dont on n'a point parlé sont Subaël, descendant d'Amram¹⁸, et Jehedéïa descendant de Subaël.

21. Entre les enfants de Rohobia¹⁹ le chef était Jésias.

22. Salemoth²⁰ était fils d'Isaar, et Jahath était fils de Salémoth.

23. Le fils aîné²¹ de Jahath fut Jérïaï, le second Amarias, le troisième Jahaziel, le quatrième Jecmaan.

24. Le fils d'Oziel fut Micha, le fils de Micha fut Samir.

25. Jesia était frère de Micha, et Zacharie était fils de Jésia.

26. Les enfants de MÉRARI sont Moholi et Musi. Ozïaü eut un fils nommé Benno.

27. Mais MÉRARI eut encore Ozïaü, Soam, Zachur et Hebri²².

28. Moholi eut un fils nommé Eléazar, qui n'eut point d'enfants.

29. Jérïméel était fils de Cis²³.

30. Les fils de Musi sont Moholi, Eder et Jérïmoth. Ce sont là les enfants de Lévi comptés selon leurs diverses familles.

31. Et ceux-ci jetèrent aussi au sort avec leurs frères enfants d'Aaron, en la présence du roi David, de Sadoc, d'Ahimelech, et des chefs des familles sacerdotales et lévétiques. Ainsi tout se jetait au sort, pour diviser également les offices, soit entre les anciens ou les plus jeunes²⁴.

CHAPITRE XXV.

Rang des chantres.

1. Igitor David et magistratus exercitus segregaverunt in minis-

1. David, avec les principaux officiers de l'armée¹ choisirent donc² pour les fonctions

ÿ. 20. — ¹⁸ en dehors de la famille d'Aaron (*pl. h.* 23, 13.), laquelle seule était destinée aux fonctions du sacerdoce.

ÿ. 21. — ¹⁹ *Voy.* 23, 17.

ÿ. 22. — ²⁰ appelé Salemoth ch. 23, 18.

ÿ. 23. — ²¹ Il faut ici entendre, d'après ch. 23, 19., Hébron au lieu de Jahath :

« Et le fils aîné d'Hébron. »

ÿ. 27. — ²² D'autres trad. : ... Benno. Ozïaü fut aussi fils de MÉRARI, et Soam... furent fils d'Ozïaü.

ÿ. 29. — ²³ *Voy.* 23, 21.

ÿ. 31. — ²⁴ D'autres trad. : soit entre les plus grands ou les plus petits. De même que les prêtres descendants d'Aaron furent répartis en vingt-quatre classes, et tirèrent au sort pour savoir dans quel ordre ils serviraient, les Lévites furent également divisés en vingt-quatre classes, et ils tirèrent au sort pour savoir dans quel ordre ils seraient distribués conjointement avec les prêtres.

ÿ. 1. — ¹ les principaux dignitaires de l'ordre ecclésiastique et séculier désignés *chap.* 24, 6.

² On pourrait peut-être demander en vertu de quel droit le roi David entreprit

les enfants d'Asaph, d'Héman et d'Idithun, afin qu'ils touchassent les guitares, et les harpes, et les cymbales³, s'employant *chacun à leur tour* à remplir les offices qui leur étaient destinés à proportion de leur nombre.

2. Des enfants d'Asaph, il y avait Zachur, Joseph, Nathania et Asarela, tous fils d'Asaph, qui les conduisait et les faisait chanter suivant ce que le roi ordonnait⁴.

3. Pour ce qui est d'Idithun, ses enfants étaient Idithun, Godolias, Sori, Jéséias, Hasabias, Mathathias, qui sont six. Le père conduisait ses enfants et chantait sur la harpe, présidant sur eux, lorsqu'ils faisaient entendre les louanges du Seigneur.

4. Quant à Heman, ses fils sont Bocciaü, Mathaniaü, Oziei, Subuel, Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, Romemthiézer, Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth.

5. Tous ceux-là étaient fils d'Héman, lequel était musicien⁵ du roi, pour chanter les louanges de Dieu, et relever sa puissance⁶, Dieu ayant donné quatorze fils à Héman, avec trois filles.

6. Ces enfants d'Asaph, d'Idithun et d'Héman avaient donc été tous distribués sous la conduite de leur père, pour chanter dans le temple du Seigneur, en jouant des cymbales, des harpes et des guitares, et pour remplir les divers ministères de la maison du Seigneur, selon l'ordre prescrit par le roi.

7. Or le nombre de ceux-ci avec leurs

terium filios Asaph, et Heman, et Idithun : qui prophetarent in citharis, et psalteriis, et cymbalis secundum numerum suum dedito sibi officio servientes.

2. De filiis Asaph : Zachur, et Joseph, et Nathania, et Asarela, filii Asaph : sub manu Asaph prophetantis juxta regem.

3. Porro Idithun : filii Idithun, Godolias, Sori, Jeseias, et Hasabias, et Mathathias, sex, sub manu patris sui Idithun, qui in cithara prophetabat super confidentes et laudantes Dominum.

4. Heman quoque : filii Heman, Bocciau, Mathaniau. Oziei, Subuel, et Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, et Romemthiezer, et Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth :

5. omnes isti filii Heman Videntis regis in sermonibus Dei, ut exaltaret cornu : deditque Deus Heman filios quatuordecim, et filias tres.

6. Omnes isti filii Heman ad cantandum in templo Domini distributi erant in cymbalis, et psalteriis, et cytharis, in ministeria domus Domini juxta regem : Asaph, videlicet, et Idithun, et Heman.

7. Fuit autem numerus eorum

de faire tous les réglemens dont il est parlé dans ce chapitre et dans les deux précédents, soit touchant les prêtres et les Lévites, soit touchant les chantres de la maison du Seigneur. A cette question on peut répondre que, de même que le Seigneur l'avait averti que ce serait Salomon, son fils, qui lui bâtirait un temple, et que même il lui avait marqué et le lieu où il le bâtirait, et le modèle qu'on suivrait en le bâtissant, il se conduisit aussi par l'ordre même de Dieu dans ce qu'il régla par avance, touchant le rang et les fonctions de ses saints ministres. David, en effet, il ne faut pas l'oublier, n'était pas seulement roi, mais prophète ; c'était un homme rempli de l'Esprit de Dieu et vraiment inspiré. Du reste, dans ces mêmes réglemens qu'il fit à l'égard des ministres de Dieu, David eut soin, comme il est marqué au chapitre précédent, d'agir de concert avec le grand prêtre et avec les chefs des familles sacerdotales et des Lévites. Il est à remarquer que tout ce que David établit en cette occasion, fut maintenu dans la suite sans qu'on y fit aucun changement, et que les choses qu'il régla demeurèrent fixes pour toujours (de Sacy).

³ Litt. : afin qu'ils prophétisassent sur les cythares etc. — qu'ils chantassent des hymnes sacrés. Voy. 1. Rois, 10, 5.

γ. 2. — ⁴ qui prophétisait sous la main du roi, — qui mettait en musique et exécutait les hymnes sacrés du roi. Autrement qui chantait ses cantiques, non à Gabaon, auprès de l'ancien tabernacle, mais à Jérusalem, auprès du tabernacle élevé par le roi.

γ. 5. — ⁵ Litt. : qui était Voyant, — qui prophétisait, chantait de saints cantiques.

⁶ Littéralement : et exalter sa corne, — pour glorifier Dieu. Voy. Ps. 88, 19 et suiv.

cum fratribus suis, qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo.

8. Miseruntque sortes per vices suas, ex æquo tam major quam minor, doctus pariter, et indoctus.

9. Egressaque est sors prima Joseph, qui erat de Asaph. Secunda Godolia, ipsi et filiis ejus, et fratribus ejus duodecim.

10. Tertia Zaccbur, filiis et fratribus ejus duodecim.

11. Quarta Isari, filiis et fratribus ejus duodecim.

12. Quinta Nathanix, filiis et fratribus ejus duodecim.

13. Sexta Bocciau, filiis et fratribus ejus duodecim.

14. Septima Isreela, filiis et fratribus ejus duodecim.

15. Octava Jesaïr, filiis et fratribus ejus duodecim.

16. Nona Mathanix, filiis et fratribus ejus duodecim.

17. Decima Semeïr, filiis et fratribus ejus duodecim.

18. Undecima Azareel, filiis et fratribus ejus duodecim.

19. Duodecima Hasabix, filiis et fratribus ejus duodecim.

20. Tertiadecima Subael, filiis et fratribus ejus duodecim.

21. Quartadecima Mathathix, filiis et fratribus ejus duodecim.

22. Quintadecima Jerimoth, filiis et fratribus ejus duodecim.

23. Sextadecima Hananix, filiis et fratribus ejus duodecim.

24. Septimadecima Jesbacassæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

25. Octavadecima Hanani, filiis et fratribus ejus duodecim.

frères qui étaient habiles dans l'art, et qui montraient aux autres à chanter les louanges du Seigneur, allait à deux cent quatre-vingt-huit⁷.

8. Et ils jetèrent au sort dans chaque classe, sans faire acception des personnes, soit jeunes ou vieux, soit habiles ou moins habiles⁸.

9. Le premier sort échut à Joseph, qui était de la maison d'Asaph⁹. Le second à Godolias, tant pour lui que pour ses fils et frères, qui étaient au nombre de douze¹⁰.

10. Le troisième à Zaccbur, pour lui, ses fils et ses frères, qui étaient au nombre de douze.

11. Le quatrième à Isari, à ses fils et à ses frères, qui étaient au nombre de douze.

12. Le cinquième à Nathanas, à ses fils et à ses frères, qui étaient au nombre de douze.

13. Le sixième à Bocciaü, à ses fils et à ses frères, qui étaient au nombre de douze.

14. Le septième à Isreela, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

15. Le huitième à Jesaïr, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

16. Le neuvième à Mathanias, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

17. Le dixième à Semeïr, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

18. Le onzième à Azareel, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

19. Le douzième à Hasabias, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

20. Le treizième à Subaël, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

21. Le quatorzième à Mathathias, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

22. Le quinzième à Jerimoth, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

23. Le seizième à Hananias, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

24. Le dix-septième à Jesbacassa, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

25. Le dix-huitième à Hanani, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

ÿ. 7. — ⁷ Les chantres étaient partagés en vingt-quatre classes (ÿ. 9-31.), de même que les prêtres. Chaque classe avait douze maîtres, et par conséquent il y en avait en tout 288. Parmi les chantres étaient un grand nombre de chantres moins habiles, qui se formaient sous la direction des maîtres.

ÿ. 8. — ⁸ Ils jetèrent au sort pour savoir dans quelle classe chacun servirait. Ces classes des chantres furent ensuite, de même que les classes des autres Lévites, employées dans le ministère, adjointes à des classes de prêtres déterminées.

ÿ. 9. — ⁹ c'est-à-dire son fils. Joseph était à la tête de la première classe de chantres. Du milieu de ses enfants et de ses frères (de ses parents) furent tirés les onze maîtres qui manquaient encore (note 7.), et le nombre requis de sous-chantres.

¹⁰ C'est-à-dire, il y eut de leur famille douze maîtres avec leurs sous-chantres.

26. Le dix-neuvième à Mellothi, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

27. Le vingtième à Eliatha, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

28. Le vingt et unième à Othir, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

29. Le vingt-deuxième à Geddelthi, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

30. Le vingt-troisième à Mahazioth, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

31. Le vingt-quatrième à Romemthiezer, à ses fils et à ses frères, au nombre de douze.

26. Nonadecima Mellothi, filiis et fratribus ejus duodecim.

27. Vigesima Eliatha, filiis et fratribus ejus duodecim.

28. Vigesima prima Othir, filiis et fratribus ejus duodecim.

29. Vigesima secunda Geddelthi, filiis et fratribus ejus duodecim.

30. Vigesima tertia Mahazioth, filiis et fratribus ejus duodecim.

31. Vigesima quarta Romemthiezer, filiis et fratribus ejus duodecim.

CHAPITRE XXVI

Etablissement des portiers, des gardes du trésor, des docteurs et des juges.

1. Ceux qui gardaient les portes ¹ furent ainsi distribués. Dans la maison de Coré ², Mésélémiâ, fils ³ de Coré, d'entre les fils d'Asaph ⁴.

2. Les enfants de Mésélémiâ furent Zacharie, son fils aîné, Jadhel le second, Zabadias, le troisième, Jathanael le quatrième,

3. Elam le cinquième, Johanau le sixième, Elioenai le septième.

4. Les enfants d'Obédédôm ⁵ furent Séméias, l'aîné, Jozabad, le second, Joaha, le troisième, Sachar le quatrième, Nathanael le cinquième,

5. Ammiel le sixième, Issachar le septième, et Phollathi le huitième : car le Seigneur le bénit ⁶. 2. *Rois*, 6, 11. 12

1. Divisiones autem janitorum : de Coritis Meselema, filius Core, de filiis Asaph.

2. Filii Meselemae : Zacharias primogenitus, Jadhel secundus, Zabadias tertius, Jathanael quartus,

3. Elam quintus, Johanau sextus, Elioenai septimus.

4. Filii autem Obededom : Semeias primogenitus, Jozabad secundus, Joaha tertius, Sachar quartus, Nathanael quintus.

5. Ammiel sextus, Issachar septimus, Phollathi octavus : quia benedixit illi Dominus.

§. 1. — ¹ dans le temple et auprès du temple. Ils étaient parcellément distribués en vingt-quatre classes, et placés sous quatre chefs, — * pour présider à la garde de chacune des portes du temple. Ces quatre chefs avaient sous eux un assez grand nombre de portiers, et de chefs subalternes qui faisaient le service à tour de rôle, et se relevaient chaque semaine. — La dignité des portiers était considérable. Non-seulement ils avaient la garde des portes du temple, des celliers, des magasins (x. 28. 29.), et de tout ce qu'il y avait de plus précieux dans la maison de Dieu (x. 20. 26.), mais ils veillaient à la conservation des bâtiments du temple, présidaient aux réparations, et même à la culture des terrains qui en dépendaient; enfin parmi eux étoient choisis des hommes chargés d'instruire le peuple, et de remplir les fonctions de gouverneurs, de magistrats et de juges (x. 29. 30. 32.).

² Coré était de la famille de Gaab, fils de Lévi.

³ parent.

⁴ de cette branche de la famille de Coré, qui eut pour souche Asaph (Amisaph; 2 l. h. 6, 37.).

§. 4. — ⁵ également en descendant de Coré.

§. 5. — ⁶ parce qu'il avait reçu l'arche sainte dans sa maison.

. Semei autem filio ejus nati sunt filii, prælecti familiarum suarum : erant enim viri fortissimi ;

7. filii ergo Semeiæ : Othni, et Raphael, et Obed, Elzabad, fratres ejus viri fortissimi : Eliu quoque, et Samachias.

8. Omnes hi, de filiis Obédedom : ipsi, et filii, et fratres eorum fortissimi ad ministrandum, sexaginta duo de Obédedom.

9. Porro Meselemiæ filii, et fratres eorum robustissimi, decem et octo.

10. De Hosa autem, id est, de filiis Merari : Semri princeps (non enim habuerat primogenitum, et ideo posuerat eum pater ejus in principem).

11. Helcias secundus, Tabelias tertius, Zacharias quartus ; omnes hi filii, et fratres Hosa, tredecim.

12. Hi divisi sunt in janitores, ut semper principes custodiarum, sicut et fratres eorum, ministrarent in domo Domini.

13. Missæ sunt ergo sortes ex æquo, et parvis, et magnis, per familias suas, in unamquamque portarum.

14. Cecidit ergo sors orientalis, Seleniæ. Porro Zachariæ filio ejus, viro prudentissimo, et erudito, sortito obtigit plaga septentrionalis.

15. Obédedom vero et filiis ejus ad austrum : in qua parte donus erat seniorum concilium.

16. Sephim et Hosa ad occi-

6. Séméï, son fils, eut plusieurs enfants, qui furent tous chefs d'autant de familles, car ils étaient des hommes forts et robustes⁷.

7. Les fils de Séméï⁸ furent donc Othni, Raphaël, Obed, Elzabad et ses frères⁹, qui étaient des hommes très-forts, comme encore Eliu et Samachias.

8. Ils étaient tous de la maison d'Obédédôm, eux, leurs fils et leurs frères, ayant tous beaucoup de force pour s'acquitter de leur emploi. Ils étaient donc soixante-deux de la maison d'Obédédôm.

9. Les enfants de Mésélémia et leurs frères, qui faisaient le nombre de dix-huit, étaient aussi très-robustes.

10. Mais d'Hosa qui descendait de Mérari¹⁰, sont venus Semri, qui était le chef ; car il n'y avait point d'ainé¹¹, et son père lui avait donné le premier lieu.

11. Helcias était le second, Tabelias le troisième, Zacharie le quatrième. Ces enfants d'Hosa joints avec ses frères, faisaient le nombre de treize.

12. Voilà quelle était la distribution des portiers, en sorte que les capitaines des gardes, comme leurs frères, servaient toujours dans la maison du Seigneur.

13. L'on jeta donc au sort avec une égalité entière chaque famille, soit grands ou petits pour chaque porte.

14. Celle d'orient¹² échut à Sélémia¹³. Zacharie, son fils, qui était un homme très-sage et fort habile, eut celle du septentrion.

15. Obédédôm, avec ses fils, fut chargé de celle du midi, où était aussi le conseil des anciens¹⁴.

16. Sephim et Hosa furent placés à l'occi-

§. 6. — ⁷ L'Écriture parle plusieurs fois de la force de ceux que l'on destinait à la garde des portes du temple. Il était en effet nécessaire qu'ils fussent très-forts, car ces portes étaient très-grandes et très-pesantes. Au rapport de Joseph, il ne fallait pas moins de vingt hommes pour faire mouvoir les portes du dernier temple. L'ordre des portiers, par la nature même de ses fonctions, était un ordre militaire, Comp. 4. Rois, 11.

§. 7. — ⁸ Litt. : de Séméïa, — de Séméï.

⁹ d'Othni.

§. 10. — ¹⁰ Litt. : des enfants de Mérari, — qui descendait de Mérari, fils de Lévi. ¹¹ soit qu'il fût mort ou incapable d'exercer les droits d'ainesse.

§. 14. — ¹² Litt. : Le sort à l'orient tomba donc sur Sélémia, — la surveillance générale de la porte du côté de l'orient échut etc.

¹³ Mésélémia (N. 2.).

§. 15. — ¹⁴ Dans quelc. le verset porte : A Obédédôm au midi, et à ses enfants joint la maison Asaphan (la maison des choses recueillies, ou destinée à recueillir les provisions).

dent, près de la porte qui conduit au chemin par où l'on monte ¹⁵. Et ces corps de garde se répondaient l'un à l'autre ¹⁶.

17. La porte d'orient était gardée par six Lévites, et celle du septentrion par quatre, que l'on changeait tous les jours. Il y en avait aussi quatre par jour pour celle du midi ¹⁷; et là où se tenait le conseil, ils servaient deux à deux.

18. Il y en avait aussi quatre au logis des portiers à l'occident, sur le chemin; deux à chaque chambre ¹⁸.

19. Voilà de quelle manière on partagea les fonctions des portiers, qui étaient tous descendus de Coré et de Mérari.

20. Achias avait la garde des trésors de la maison de Dieu et des vases sacrés.

21. Les fils de Lédan sont fils de Gersonni ¹⁹. Et de Lédan viennent ces chefs de famille, Ledan, Gersonni et Jéhiéli ²⁰.

22. Les fils de Jéhiéli, Zathan et Jéel, ses frères ²¹, gardaient les trésors de la maison du Seigneur,

23. avec ceux de la famille d'Amram, d'Issaar, d'Hébron et d'Ozihel.

24. Subael, qui descendait de Gersom, fils de Moÿse, était un des trésoriers.

25. Eliézer, son frère, eut pour fils Rahabia, qui fut père d'Isaïe; et Isaïe le fut de Joram; Joram, de Zéchri; et Zéchri, de Sélémith.

26. Sélémith et ses frères étaient encore officiers du trésor des choses saintes, que le roi David, les princes des familles, les tribuns, les centeniers et les chefs de l'armée avaient consacrées à Dieu,

27. c'est-à-dire des dépouilles remportées dans les guerres et dans les combats, qu'ils avaient consacrées pour la restauration du temple du Seigneur, et pour faire tous les vaisseaux et les autres choses qui y servaient.

dentem, juxta portam, quæ ducit ad viam ascensionis : custodia contra custodiam.

17. Ad orientem vero Levitæ sex : et ad aquilonem quatuor per diem : atque ad meridiem similiter in die quatuor : et ubi erat concilium, bini et bini.

18. In cellulis quoque janitorum ad occidentem quatuor in via, binique per cellulas.

19. Hæ sunt divisiones janitorum, filiorum Core et Merari.

20. Porro Achias erat super thesauros domus Dei, et vasa sanctorum.

21. Filii Ledan, filii Gersonni : de Ledan principes familiarum, Ledan, et Gersonni, Jehieli.

22. Filii Jehieli : Zathan, et Joel fratres ejus, super thesauros domus Domini,

23. Amramitis, et Isaaritis, et Hebronitis, et Ozihelitis.

24. Subael autem filius Gersom, filii Moysi, præpositus thesauris.

25. Fratres quoque ejus Eliezer, ejus filius Rahabia, et hujus filius Isaias, et hujus filius Joram, hujus quoque filius Zechri; et hujus filius Selemith.

26. Ipse Selemith, et fratres ejus, super thesauros sanctorum, quæ sanctificavit David rex, et principes familiarum, et tribuni, et centuriones, et duces exercitus,

27. de bellis, et manubiis præliorum, quæ consecraverant ad instaurationem, et suppellectilem templi Domini.

ŷ. 16. — ¹⁵ Dans l'hébr. : ... près de la porte Schallébeth, où le sentier monte (à la montagne du temple).

¹⁶ étaient en face l'un de l'autre; selon d'autres : une garde était auprès d'une autre. — ¹⁷ Il y avait là deux corps de garde... l'un à la porte du temple, et l'autre à celle du vestibule, tant à cause que c'était la partie du temple la plus riche par le dedans, que parce que c'était là où était le sanctuaire. De Sacy.

ŷ. 17. — ¹⁷ Dans l'hébr. : près des Asuphim (comp. note 14), deux à deux.

ŷ. 18. — ¹⁸ Dans l'hébr. : le verset porte : Et près du Pharbar (du faubourg) à l'occident, il y en avait quatre sur la route, deux près du Pharbar.

ŷ. 21. — ¹⁹ Voy. pl. h. 23, 7.

²⁰ Quelques membres de sa race furent choisis pour maîtres du trésor; c'est pour cela que l'on voit ici une partie de ses descendants. Voy. pl. h. 23, 8.

ŷ. 22. — ²¹ de Jéhiéli.

28. *Ure autem universa sanctificavit Samuel Videns, et Saul filius Cis, et Abner filius Ner, et Joab filius Sarvia : omnes, qui sanctificaverant ea per manum Sélémith, et fratrum ejus.*

29. *Isaaritis vero præerat Chonenias, et filii ejus, ad opera forinsecus super Israël, ad docendum et judicandum eos.*

30. *Porro de Hebronitis Hasabias, et fratres ejus viri fortissimi, mille septingenti, præerant Israeli trans Jordancem contra occidentem, in cunctis operibus Domini, et in ministerium regis.*

31. *Hebronitarum autem princeps fuit Jeria, secundum familias et cognationes eorum. Quadragesimo anno regni David recensiti sunt, et inventi sunt viri fortissimi in Jazer Galaad,*

32. *fratresque ejus robustioris ætatis, duo millia septingenti principes familiarum. Præposuit autem eos David rex Rubenitis, et Gadditis, et dimidiæ tribui Manasse, in omne ministerium Dei, et regis.*

28. Le prophète Samuel y consacra donc toutes ces choses²³, aussi bien que Saül, fils de Cis, Abner, fils de Ner, et Joab, fils de Sarvia. Or tous ceux qui offraient quelques présents les mettaient entre les mains de Sélémith et de ses frères²³.

29. Ceux de la famille d'Isaar avaient à leur tête Chonenias et ses enfants; et ils avaient soin des choses de dehors qui regardaient Israël²⁴, c'est-à-dire de les instruire, et de juger leurs différends²⁵.

30. Hasabias, de la famille d'Hebron, et ses frères qui étaient tous des hommes très-forts, au nombre de mille sept cents, gouvernaient les Israélites qui étaient au delà du Jourdain vers l'occident, soit dans les choses qui regardaient le service du Seigneur²⁶, ou dans celles qui regardaient le service du roi.

31. Jeria fut un des chefs de la postérité d'Hebron, divisée selon ses diverses branches²⁷. La quarantième année du règne de David, on en fit le dénombrement à Jazer de Galaad, et l'on trouva

32. qu'eux et leurs frères, qui étaient tous gens de cœur, et dans la force de leur âge, faisaient le nombre de deux mille sept cents chefs de familles. Or David les établit sur la tribu de Ruben, sur celle de Gad, et sur la demi-tribu de Manassé, pour présider dans toutes les choses qui regardaient le culte de Dieu et le service du roi.

ŷ. 28. — ²³ Ces paroles ne veulent pas dire que Samuel consacra les dons de David et de ses généraux; car Samuel mourut avant que David fût reconnu roi. Mais le sens est que Samuel d'abord, et après lui Saül, David, etc., offrirent à Dieu les choses qui devaient servir à la construction de son temple. — Bel exemple de la reconnaissance que les princes chrétiens doivent témoigner à Dieu de la prospérité de leur règne et des succès qu'il leur accorde sur leurs ennemis!

²³ L'ensemble de ce verset veut dire que non-seulement David, mais encore Samuel, Saül et les chefs de l'armée offrirent aussi de ce butin au trésor sacré, en sorte que leurs offrandes étaient sous l'inspection de Sélémith et de ses frères.

ŷ. 29. — ²⁴ par opposition au service du temple.

²⁵ Dans l'hebr. : ils étaient magistrats du peuple et juges.

ŷ. 30. — ²⁶ Litt. : dans toutes les œuvres du Seigneur et dans le service du roi — Ils rendaient la justice et remplissaient d'autres fonctions civiles, que les Israélites considéraient comme des fonctions sacrées, parce que Dieu était leur roi.

ŷ. 31. — ²⁷ Proprement : selon leurs générations, selon les maisons souches; voir *Moys.* 4, note.

CHAPITRE XXVII.

Division de l'armée. Chefs des tribus. Différents officiers de David.

1. Or le nombre des enfants d'Israël qui¹ entraient successivement par troupes au service du roi², et qu'on relevait tous les mois de l'année, suivant le partage qu'on en avait fait, était de vingt-quatre mille hommes à chaque fois : chaque troupe ayant ses chefs de familles, ses tribuns, ses centeniers et ses préfets³.

2. La première troupe, qui entra en service au premier mois, était commandée par Jeshoam, fils de Zabdiel, qui avait vingt-quatre mille hommes sous lui.

3. Il était de la maison de Pharès et le premier entre tous les autres princes, commandant au premier mois.

4. Dudia, qui était d'Ahoji, commandait les troupes du second mois; et il avait sous lui Macelloth, qui commandait une partie de cette armée, qui était encore de vingt-quatre mille hommes.

5. Le chef de la troisième troupe était Ba-

1. Filii autem Israel secundum numerum suum, principes familiarum, tribuni, et centuriones, et prefecti, qui ministrabant regi juxta turmas suas, ingredientes et egredientes per singulos menses in anno, viginti quatuor millibus singuli præerant.

2. Primæ turmæ in primo mense Jesboam præerat filius Zabdiel, et sub eo viginti quatuor millia.

3. De filiis Phares, princeps cunctorum principum in exercitu mense primo.

4. Secundi mensis habebat turmam Dudia Ahojites, et post se alter nomine Macelloth, qui regebat partem exercitus viginti quatuor millium.

5. Dux quoque turmæ tertix in

§. 1. — ¹ Litt. : Or le nombre des enfants d'Israël, chefs de familles, tribuns, centeniers et préfets, qui étaient au service du roi avec leurs troupes, entrait et sortait chaque mois, était etc.

² avec les troupes (les divisions) placées sous les ordres des divers officiers.

³ Jusque-là nous avons vu quel ordre fut établi parmi les prêtres et les Lévites, tant pour le ministère du temple que pour le régime extérieur. Dans ce chapitre et ceux qui suivent nous voyons l'ordre politique, le règlement de l'armée, de la cour et de l'état civil pour le service du roi. Le règlement relatif aux prêtres et aux Lévites fut fait seulement la dernière année de la vie de David; le choix des chefs de l'armée et la levée des troupes eurent lieu au commencement même de son règne (x. 7.). — D'après ce qui est ici marqué, voici quelle était l'organisation de l'armée : elle se composait de douze corps, formés chacun de vingt-quatre mille hommes, en tout deux cent quatre-vingt-huit mille hommes. Vingt-quatre généraux, choisis parmi tout ce qu'il y avait de plus distingué, commandaient ces divers corps d'armée, et avaient sous eux autant de lieutenants qui, dans les circonstances, prenaient le commandement à leur place. Chaque corps d'armée ne servait qu'un mois dans l'armée (x. 2-15), ce qui faisait que le service n'était point du tout onéreux, et n'empêchait pas ceux qui y étaient astreints de s'appliquer à leurs affaires privées, de cultiver leurs champs et de remplir les autres devoirs de citoyens et de pères de familles. Cependant le roi avait constamment sous la main un corps de vingt-quatre mille guerriers, et en très-peu de temps il pouvait, en appelant les autres corps sous les drapeaux, réunir une armée formidable. Les soldats n'étaient pas stipendiés, et ils pourvoaient eux-mêmes à leur entretien; mais ce service et les dépenses qu'il exigeait ne pouvaient, dans l'espace d'un mois, être beaucoup à charge à chaque soldat. Du reste, ces vingt-quatre mille hommes, qui chaque mois étaient de service, n'étaient pas tirés d'une seule tribu; ils étaient choisis parmi tout Israël; et chaque corps d'armée avec son chef savait quel mois lui était assigné.

mense tertio, erat Banaïas filius Joabde sacerdos : et in divisione sua viginti quatuor millia .

6. Ipse est Banaïas fortissimus inter triginta, et super triginta ; præerat autem turmæ ipsius Amizabad filius ejus .

7. Quartus, mense quarto, Asahel frater Joab, et Zabadias filius ejus post eum : et in turma ejus viginti quatuor millia .

8. Quintus, mense quinto, princeps Samaoth Jezerites : et in turma ejus viginti quatuor millia .

9. Sextus, mense sexto, Hira filius Accès Thecutes : et in turma ejus viginti quatuor millia .

10. Septimus, mense septimo, Hèlles Phallonites de filiis Ephraïm : et in turma ejus viginti quatuor millia .

11. Octavus, mense octavo, Sobochai Husathites de stirpe Zarahi : et in turma ejus viginti quatuor millia .

12. Nonus, mense nono, Abiezer Anathothites de filiis Jemini : et in turma ejus viginti quatuor millia .

13. Decimus, mense decimo, Maraï, et ipse Netophathites de stirpe Zarai : et in turma ejus viginti quatuor millia .

14. Undecimus, mense undecimo, Banaïas Pharathonites de filiis Ephraïm : et in turma ejus viginti quatuor millia .

15. Duodecimus, mense duodecimo, Holdaï Netophathites, de stirpe Gothoniël, et in turma ejus viginti quatuor millia .

16. Porro tribubus præerat Israël, Rubenitis, dux Eliezer filius Zechri : Simeonitis, dux Saphatias filius Maacha :

naias, prêtre ⁴, fils de Joïada : aussi sous lui vingt-quatre mille

6. C'est ce même Banaïas qui était courageux d'entre les trente ⁵, et surpassait tous. Son fils Amizabad commandait aussi l'armée sous lui ⁶.

7. Le quatrième général pour les troupes du quatrième mois, était Azahel, frère de Joab ; et Zabadias, son fils, commandait après lui : le nombre de ses troupes était aussi de vingt-quatre mille hommes.

8. Le cinquième chef pour le cinquième mois était Samaoth de Jezer ; et son armée était de même de vingt-quatre mille hommes.

9. Le sixième pour le sixième mois était Hira, fils d'Accès, de la ville de Thécuu : et il avait aussi vingt-quatre mille hommes dans ses troupes.

10. Le septième pour le septième mois était Hèlles de Phallon, de la tribu d'Ephraïm : son armée était aussi de vingt-quatre mille hommes.

11. Le huitième pour le huitième mois était Sobochai, de Husathi, de la race de Zarahi, qui avait de même vingt-quatre mille hommes sous lui.

12. Le neuvième pour le neuvième mois était Abiezer d'Anathoth, des enfants de Jemini ⁷, qui commandait encore vingt-quatre mille hommes.

13. Le dixième pour le dixième mois était Maraï de Nètophath, qui descendait de Zarai : il avait de même vingt-quatre mille hommes sous lui.

14. Le onzième pour le onzième mois était Banaïas de Pharathon, de la tribu d'Ephraïm, dont les troupes faisaient encore vingt-quatre mille hommes.

15. Le douzième pour le douzième mois était Holdaï de Nètophathi, qui descendait de Gothoniël : et ses troupes étaient encore de vingt-quatre mille hommes.

16. Or les premiers de chaque tribu ⁸ d'Israël étaient ceux-ci : Dans celle de Ruben, Eliézer, fils de Zéchri ; dans celle de Siméon, Saphatias, fils de Maacha ;

ŷ. 5. — ⁴ En hébr. : Choen, officier de la cour, parmi ceux qui approchaient de plus près le roi. Comp. 2. Rois, 8, 18.

ŷ. 6. — ⁵ Litt. : et qui était sur les trente, — qui était à la tête des trente

⁶ Litt. : son fils... était à la tête de la troupe, — c'est-à-dire qu'il commandait sous lui (ŷ. 4.).

ŷ. 12. — ⁷ C'est-à-dire de la tribu de Benjamin.

ŷ. 16. — ⁸ Les chefs de chacune des tribus, ceux qui étaient chargés de la direction des affaires de leurs tribus. Ceux dont il a été fait mention jusqu'ici étaient chefs de l'armée

17. dans celle de Lévi, Hasabias, fils de Camuel; dans la branche d'Aaron, Sadoc;

18. dans celle de Juda, Eliu, frère de David; dans celle d'Issachar, Amri, fils de Michel;

19. dans celle de Zabulon, Jesmaïas, fils d'Abdias; dans celle de Nephthali, Jérimoth, fils d'Ozriel;

20. dans celle d'Ephraïm, Osée, fils d'Ozaziu; dans la demi-tribu de Manassé, Joel de Phadaïa;

21. et dans l'autre moitié de la tribu de Manassé en Galaad, Jaddo, fils de Zacharie; dans la tribu de Benjamin, Jasiel, fils d'Abner;

22. dans celle de Dan, Ezrihel, fils de Jéroram. Voilà ceux qui étaient les premiers parmi les enfants d'Israël⁹.

23. Or David ne voulut point compter ceux qui étaient au-dessous de vingt ans, parce que le Seigneur avait dit qu'il multiplierait Israël comme les étoiles du firmament¹⁰.

24. Joab, fils de Sarvia, avait commencé à faire le dénombrement; mais il ne l'acheva pas¹¹, parce que cette entreprise avait attiré la colère de Dieu sur Israël. Et c'est pour cela que le nombre de ceux qu'on avait déjà comptés n'est pas écrit dans les fastes du roi David. *Pl. h.* 21, 2.

25. Le surintendant des finances du roi était Azmoth, fils d'Adiel. Mais l'intendant des revenus particuliers des villes, des villages et des châteaux¹², était Jonathan, fils d'Ozias.

26. Ezri, fils de Chélub, avait la conduite du travail de la campagne et des laboureurs qui cultivaient la terre¹³.

27. Séméias de Romathi avait l'autorité sur ceux qui travaillaient aux vignes; Zabdias d'Aphoni, sur les caves et les celliers;

28. Balanan de Géder, sur les oliviers et les figuiers de la campagne; et Joas, sur les magasins d'huile.

29. Les troupeaux que l'on faisait paître

17. Levitis, Hasabias filius Camuel : Aaronitis, Sadoc :

18. Juda, Eliu frater David : Issachar, Amri filius Michael.

19. Zabulonitis, Jesmaias filius Abdiae : Nephthalibus, Jerimoth filius Ozriel :

20. filius Ephraim, Osee filius Ozaziu : dimidia tribui anasse, Joel filius Phadaia :

21. et dimidia tribui Manasse in Galaad, Jaddo filius Zachariae : Benjamin autem, Jasiel filius Abner.

22. Dan vero, Ezrihel filius Jeroram : hi principes filiorum Israel.

23. Noluit autem David numerare eos a viginti annis inferius : quia dixerat Dominus ut multiplicaret Israel quasi stellas caeli.

24. Joab filius Sarviae coeperat numerare, nec complevit : quia super hoc ira irruerat in Israel : et idcirco numerus eorum qui fuerant recensiti, non est relatus in fastos regis David.

25. Super thesauros autem regis fuit Azmoth filius Adiel; hi autem thesauris, qui erant in urbibus, et in vicis, et in turribus, praesidebat Jonathan filius Oziae.

26. Operi autem rustico, et agricolis qui exercebant terram, praerat Ezri filius Chelub :

27. vinearumque cultoribus, Semeias Romathites : cellis autem vinariis, Zabdias Aphonites.

28. Nam super oliveta et ficeta, quae erant in campestribus, Balanan Gederites : super apothecas autem olei, Joas.

29. Porro armentis, quae pasce-

γ. 22. — ⁹ Les chefs des tribus d'Aser et de Gad manquent. Il est probable que, par l'inadvertance des copistes, ils furent omis même dans les premiers manuscrits.

γ. 23. — ¹⁰ c'est-à-dire car ils étaient, selon la promesse, en trop grand nombre pour pouvoir être comptés; le roi se contenta du dénombrement de ceux qui pouvaient porter les armes.

γ. 24. — ¹¹ Il y eut deux tribus qu'il ne comprit point dans le dénombrement. *Voy. pl. h.* 24, 6.

γ. 25. — ¹² par là il faut vraisemblablement entendre les blés.

γ. 26. — ¹³ Les produits de leurs propres possessions et du commerce formaient la principale partie du revenu des rois d'Israël. Les rois d'Orient, dans l'antiquité, avaient pareillement de vastes domaines qu'ils faisaient cultiver par des intendants.

bantur in Saron, præpositus fuit Setrai Saronites : et super boves in vallibus, Saphat filius Adli :

30. super camelos vero, Ubil Ismahelites : et super asinos, Jadius Meronathites ;

31. super oves quoque Jaziz Agareus ; omnes hi, principes substantiæ regis David.

32. Jonathan autem patruus David, consiliarius, vir prudens et litteratus : ipse et Jahiel filius Hachamoni erant cum filiis regis.

33. Achitophel etiam consiliarius regis, et Chusai Arachites amicus regis.

34. Post Achitophel fuit Joiada filius Banaïæ, et Abiathar. Princeps autem exercitus regis erat Joab.

dans la plaine de Saron ¹⁴, étaient sous la charge de Sétraï le Saronite, et Saphat, fils d'Adli, était préposé sur les bœufs dans les vallées.

30. Mais Ubil, Ismahélite, avait la charge des chameaux ; Jadius, de Méronath, celle des ânes ;

31. et Jaziz, Agaréen, celle des brebis. Tous ceux-là avaient l'intendance sur les biens du roi David.

32. Mais Jonathan, oncle de David, qui était un homme sage et savant, était un de ses conseillers. Lui et Jahiel, fils d'Hachamoni, étaient près des enfants du roi.

33. Achitophel ¹⁵ était aussi du conseil du roi ; et Chusai, Arachite, était son favori.

34. Joïada, fils de Banaïas, et Abiathar étaient après Achitophel. Mais le généralissime de toute l'armée du roi était Joab.

CHAPITRE XXVIII.

David tient une assemblée générale du peuple au sujet de la construction du temple, il en donne à Salomon le modèle et les matériaux.

1. Convocavit igitur David omnes principes Israel, duces tribuum, et præpositos turmarum, qui ministrabant regi : tribunos quoque et centuriones, et qui præerant substantiæ et possessionibus regis, filiosque suos cum eunuchis, et potentes, et robustissimos quosque in exercitu Jerusalem.

2. Cumque surrexisset rex, et stetisset, ait : Audite me fratres mei, et populus meus : Cogitavi ut ædificarem domum, in qua requiesceret arca fœderis Domini, et scabellum pedum Dei nostri : et ad ædificandum, omnia præparavi.

3. Deus autem dixit mihi : Non ædificabis domum nomini meo,

1. David convoqua donc tous les princes d'Israël, les chefs des tribus, et les généraux des troupes qui étaient à son service, les tribuns et les centeniers, et tous les officiers du domaine du roi. Il fit venir aussi ses enfants, les principaux officiers de son palais, avec les plus puissants et les plus braves de l'armée, et les assembla tous à Jérusalem.

2. Et s'étant levé, il leur dit en demeurant debout : Ecoutez-moi, vous qui êtes mes frères et mon peuple : J'avais eu la pensée de bâtir un temple pour y faire reposer l'arche de l'alliance du Seigneur, qui est le marche-pied de notre Dieu ¹, et j'ai tout préparé pour la construction de cet édifice.

3. Mais Dieu m'a dit : Vous ne bâtirez point une maison à mon nom, parce que vous

§. 29. — ¹⁴ Une plaine très-fertile entre Césarée et Joppé, sur les bords de la mer.

§. 33. — ¹⁵ C'est Achitophel, cet homme pervers, qui ayant abandonné David, passa du côté d'Absalom. Sur Chusai voy. 2. Rois, 16, 23 ; 17, 1 et suiv.

êtes un homme de guerre, et que vous avez répandu le sang. *Pl. h. 22, 8. 2. Rois, 7, 13.*

4. Cependant le Seigneur le Dieu d'Israël a bien voulu me choisir dans toute la maison de mon père, pour me faire roi à jamais² sur Israël; car c'est de la tribu de Juda qu'il a déterminé de tirer vos princes³: il a choisi la maison de mon père dans cette tribu; et entre tous les enfants de mon père, il lui a plu de jeter les yeux sur moi pour me faire roi de tout Israël.

5. De plus, comme le Seigneur m'a donné beaucoup d'enfants, il a aussi choisi entre mes enfants, Salomon, mon fils, pour le faire asseoir sur le trône du royaume du Seigneur, *en l'établissant* sur Israël. *Sag. 9, 7.*

6. Et il m'a dit: Ce sera Salomon, votre fils, qui me bâtira une maison avec ses parvis; car je l'ai choisi pour mon fils, et je lui tiendrai lieu de père.

7. Et j'affermirai son règne à jamais, pourvu qu'il persévère dans l'observance de mes préceptes et de mes jugements, comme il fait présentement⁴.

8. Maintenant donc, en présence de toute l'assemblée du peuple d'Israël, et devant notre Dieu qui nous entend⁵, gardez avec exactitude tous les commandements du Seigneur notre Dieu, et recherchez à les connaître, afin que vous possédiez cette terre qui est remplie de biens, et que vous la laissiez pour jamais à vos enfants après vous.

9. Et vous, mon fils Salomon, reconnaissez le Dieu de votre père, et le servez avec un cœur parfait et une pleine volonté; car le Seigneur sonde tous les cœurs, et il pénètre toutes les pensées des esprits. Si vous le cherchez, vous le trouverez; mais si vous l'abandonnez, il vous rejettera pour jamais. *Jér. 29, 13. 14. Ps. 7, 11.*

10. Puis donc que le Seigneur vous a choisi pour bâtir la maison de son sanctuaire, armez-vous de force et accomplissez *son ouvrage*.

eo quod sis vir bellator, et sanguinem fuderis.

4. Sed elegit Dominus Deus Israel me de universa domo patris mei, ut essem rex super Israel in sempiternum: de Juda enim elegit principes: porro de domo Juda, domum patris mei, et de filiis patris mei, placuit ei ut me eligeret regem super cunctum Israel.

5. Sed et de filiis meis (filios enim mihi multos dedit Dominus) elegit Salomonem filium meum, ut sederet in throno regni Domini super Israel,

6. dixitque mihi: Salomon filius tuus ædificabit domum meam, et atria mea: ipsum enim elegi mihi in filium, et ego ero ei in patrem.

7. Et firmabo regnum ejus usque in æternum, si perseveraverit facere præcepta mea, et judicia, sicut et hodie.

8. Nunc ergo coram universo cœtu Israel, audiente Deo nostro, custodite, et perquirite cuncta mandata Domini Dei nostri: ut possideatis terram bonam, et relinquatis eam filiis vestris post vos usque in sempiternum.

9. Tu autem Salomon fili mi, scito Deum patris tui, et servito ei corde perfecto, et animo voluntario: omnia enim corda scrutatur Dominus, et universas mentium cogitationes intelligit. Si quæsieris eum, invenes: si autem dereliqueris eum projiciet te in æternum.

10. Nunc ergo quia elegit te Dominus ut ædificares domum sanctuarum, confortare, et perfice.

ÿ. 2. —¹ Litt.: du Seigneur, et l'escabeau des pieds etc. — L'arche est ainsi appelée, parce que Dieu était présent sur les chérubins qui la couvraient de leurs ailes.

ÿ. 4. —² dans sa race, qui existe encore dans la personne de Jésus-Christ.

³ *Pl. h. 5, 2. 1. Moys. 49, 19. Jug. 1, 2.*

ÿ. 7. —⁴ Dieu fait de grandes promesses à Salomon; mais il faut bien remarquer qu'il y met toujours des conditions, de même qu'en promettant autrefois aux Israélites de grands biens par la bouche de Moïse, il ne manquait pas d'y ajouter comme condition nécessaire, qu'ils persévéreraient dans son service et dans la fidélité à observer ses préceptes.

ÿ. 8. —⁵ Je vous y exhorte, gardez etc.

11. Dedit autem David Salomoni filio suo descriptionem porticus, et templi, et cellariorum, et cœnaculi, et cubiculorum in adytis, et domus propitiacionis,

12. necnon et omnium quæ cogitaverat atriorum, et exedrarum per circuitum in thesauros domus Domini, et in thesauros sanctorum,

13. divisionumque sacerdotialium et Leviticarum, in omnia opera domus Domini, et in universa vasa ministerii templi Domini.

14. Aurum in pondere per singula vasa ministerii. Argenti quoque pondus pro vasorum et operum diversitate.

15. Sed et in candelabra aurea, et ad lucernas eorum, aurum pro mensura uniuscujusque candelabri et lucernarum. Similiter et in candelabra argentea, et in lucernas eorum, pro diversitate mensuræ, pondus argenti tradidit.

16. Aurum quoque dedit in mensas propositionis pro diversitate mensarum : similiter et argentum in alias mensas argenteas.

17. Ad fuscinulas quoque, et phialas, et thuribula ex auro purissimo, et leuculos aureos, pro

11. Or David donna à son fils Salomon le dessin ⁶ du vestibule, celui du temple ⁷, des garde-meubles ⁸, des chambres hautes destinées pour y manger ⁹, des chambres secrètes ¹⁰, et du propitiatoire ¹¹.

12. Il y ajouta celui de tous les parvis qu'il voulait faire, et des logements qui devaient être tout autour, pour garder les trésors de la maison du Seigneur, et toutes les choses consacrées au temple ¹².

13. Il lui donna aussi l'ordre et la distribution des prêtres et des Lévites, pour remplir toutes les fonctions de la maison du Seigneur; et il lui marqua tous les vaisseaux qui devaient être employés dans le temple du Seigneur.

14. Il lui spécifia ¹³ le poids que devaient avoir tous les différents vases d'or ¹⁴, et le poids que devaient avoir aussi ceux d'argent, selon les divers emplois où ils étaient destinés.

15. Il donna encore l'or qu'il fallait pour les chandeliers d'or avec leurs lampes, et l'argent qu'il fallait pour les chandeliers d'argent avec leurs lampes, à proportion de leurs différentes grandeurs ¹⁵.

16. Il donna de même de l'or pour faire les tables qui servaient à exposer les pains, selon les mesures qu'elles devaient avoir ¹⁶, et donna aussi de l'argent pour en faire d'autres tables d'argent ¹⁷.

17. Il donna encore pour faire les fourchettes, les coupes ¹⁸ et les encensoirs ¹⁹ d'un or très-pur, et pour les petits lions d'or ²⁰,

§. 11. — ⁶ un modèle. Comp. 2. Moys. 25, 9. Voyez surtout la description du temple et de ses différents vases et meubles 3. Rois, et 2. Par.

⁷ Dans l'hébr. : des portiques et de ses maisons (du Saint et du Saint des saints).

⁸ Dans l'hébr. : des chambres du trésor.

⁹ de l'étage supérieur dans les édifices attenant au temple.

¹⁰ des chambres à l'intérieur.

¹¹ du Saint et du Saint des saints

§. 12. — ¹² Voy. pl. h. 26, 20. 26. Par les chambres sont vraisemblablement encore ici désignés les appartements adhérents à l'édifice du temple.

§. 14. — ¹³ Litt. : De l'or selon le poids que etc. — c'est-à-dire il lui donna aussi de l'or selon le poids que etc.

¹⁴ c'est-à-dire il lui donna autant d'or qu'il en fallait selon le poids etc.

§. 15. — ¹⁵ David commanda quelques chandeliers d'argent, mais Salomon fit faire les dix chandeliers d'or, de même que le reste des meubles. 2. Par. 4, 20.

§. 16. — ¹⁶ D'après l'hébr. les tables ni les chandeliers ne différaient point par le poids.

¹⁷ * En faisant faire les tables et tous les autres meubles du temple en or, Salomon enchérit sur la pensée de son père, mais ne crut point aller contre sa volonté.

§. 17. — ¹⁸ Voy. 2. Moys. 27, 3.

¹⁹ Dans l'hébr. : les patères.

²⁰ Dans l'hébr. : pour les coupes : c'est aussi ce qu'il faut entendre dans notre version par les lionceaux.

proportionnant le poids de l'or à la grandeur que chacun de ces petits lions devait avoir, et donnant aussi de l'argent pour les lions qui devaient être d'argent, selon la mesure de chacun d'eux.

18. Il donna du plus pur or pour faire l'autel des parfums, et ces quatre chérubins qui formaient la ressemblance d'un char ²¹, et qui, étendant leurs ailes, couvraient l'arche de l'alliance du Seigneur.

19. Toutes ces choses, leur dit le roi, m'ont été données écrites de la main de Dieu, afin que j'eusse l'intelligence de tous les ouvrages suivant le modèle ²².

20. David dit encore à son fils Salomon : Agissez en homme de cœur; prenez une forte résolution, et accomplissez l'ouvrage de Dieu. Ne craignez rien, et ne vous étonnez de rien; car le Seigneur mon Dieu sera avec vous. Il ne vous abandonnera point que vous n'avez achevé tout ce qui est nécessaire pour le service de la maison du Seigneur.

21. Voilà les prêtres et les Lévites divisés par bandes, lesquels seront toujours avec vous dans tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur; les voilà tous prêts; et les princes, aussi bien que le peuple, sont disposés à exécuter tous vos ordres.

qualitate mensuræ pondus distribuit in leunculum et leunculum. Similiter et in leones argenteos diversum argenti pondus separavit.

18. Altari autem, in quo adoletur incensum, aurum purissimum dedit: ut ex ipso fieret similitudo quadrigæ cherubim, extendentium alas, et velantium arcam fœderis Domini.

19. Omnia, inquit, venerunt scripta manu Domini ad me, ut intelligerem universa opera exemplaris.

20. Dixit quoque David Salomoni filio suo: Viriliter age, et confortare, et fac: ne timeas, et ne paveas: Dominus enim Deus meus tecum erit, et non dimittet te, nec derelinquet, donec perficias omne opus ministerii domus Domini.

21. Ecce divisiones sacerdotum et Levitarum, in omne ministerium domus Domini assistunt tibi, et parati sunt, et noverunt tam principes quam populus facere omnia præcepta tua.

CHAPITRE XXIX.

Tribut pour la construction du temple et louanges de Dieu. Réitération du sacre de Salomon. Mort de David.

1. Ensuite le roi David adressa la parole à toute cette assemblée, et leur dit: Dieu a bien voulu choisir mon fils Salomon entre tous les autres, quoiqu'il soit encore jeune et délicat, et que l'entreprise dont il s'agit soit grande, puisque ce n'est pas pour un homme, mais pour Dieu même, que nous voulons préparer une maison.

2. Pour moi, je me suis employé de toutes mes forces à amasser ce qui était nécessaire pour fournir à la dépense de la maison de mon Dieu: de l'or pour les vases d'or, et de l'argent pour ceux d'argent, du cuivre

1. Locutusque est David rex ad omnem ecclesiam: Salomonem filium meum unum elegit Deus, adhuc puerum et tenellum: opus namque grande est, neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo.

2. Ego autem totis viribus meis præparavi impensas domus Dei mei. Aurum ad vasa aurea, et argentum in argentea, æs in ænea, ferrum in ferrea, ligna ad lignea,

ŷ. 18. — ²¹ c'est-à-dire la ressemblance des chérubins, qui sont comme un chariot, parce que Dieu repose dessus, s'y rend présent. Voy. 2. Rois, 22, 11.

ŷ. 19. — ²² c'est-à-dire: Tout ce plan du temple m'est venu de Dieu, qui me l'a inspiré, gravé dans le cœur, afin que j'en comprisse bien tous les détails; ou bien: afin que je comprisse tous les objets du temple, qui est un type du temple spirituel, qui sera un jour érigé.

et lapides onychinos, et quasi stibidos, et diversorum colorum, omnemque pretiosum lapidem et marmor Parium abunda nissime :

3. et super hæc, quæ obtuli in donum Dei mei de peculio meo auro et argentum, do in templum Dei mei, exceptis his, quæ preparavi in ædem sanctam.

4. Tria millia talenta auri de auro Ophir : et septem millia talentorum argenti probatissimi, ad deaurandos parietes templi.

5. Et, ubicumque opus est aurum de auro, et ubicumque opus est argentum de argento, opera fiant per manus artificum : et si quis sponte offert, impleat manum suam hodie, et offerat quod voluerit Domino.

6. Polliciti sunt itaque principes familiarum, et proceres tribunum Israel, tribuni quoque, et centuriones, et principes possessionum regis.

7. Dederuntque in opera domus Dei auri talenta quinque millia, et solidos decem millia : argenti talenta decem millia, et æris talenta decem octo millia : ferri quoque centum millia talentorum.

8. Et apud quemcumque inventi sunt lapides, dederunt in thesauros domus Domini, per manum Jahiel Gersonitis.

pour les ouvrages de cuivre, du fer pour ceux de fer, et du bois pour ceux de bois. J'ai aussi préparé des pierres d'onyx, des pierres blanches comme l'albâtre, du jaspe de diverses couleurs¹, toutes sortes de pierres précieuses, et du marbre de Paros en quantité².

3. Outre toutes ces choses que j'ai offertes pour la maison de mon Dieu, j'ai encore ménagé de mon propre bien de l'or et de l'argent que je donne pour le temple de mon Dieu, sans parler de ce que j'ai préparé pour bâtir son sanctuaire.

4. J'ai donc amassé trois mille talents d'or d'Ophir³, et sept mille talents d'argent très-fin et très-pur, pour en revêtir les murailles du temple;

5. en sorte que partout où il en sera besoin, les ouvriers puissent faire d'or pur les ouvrages d'or, et d'argent, ceux qui doivent être d'argent. Mais si quelqu'un veut encore offrir quelque chose de lui-même au Seigneur, qu'il emplisse aujourd'hui ses mains, et qu'il offre au Seigneur ce qu'il lui plaira⁴.

4. *Rois*, 12, 4.

6. Les chefs des maisons, et les plus considérables de chaque tribu promirent donc d'offrir leurs présents, aussi bien que les tribuns, les centeniers, et les intendants du domaine du roi.

7. Et ils donnèrent pour les ouvrages de la maison de Dieu cinq mille talents d'or et dix mille solidos⁵; dix mille talents d'argent, dix-huit mille talents de cuivre, et cent mille talents de fer.

8. Tous ceux qui avaient quelques pierres précieuses les donnèrent aussi pour être mises au trésor de la maison du Seigneur, sous la charge de Jahiel, de la famille de Gerson⁶.

§. 2. — ¹ Dans l'hébr. : *Rixemah*, mot qui marque quelque étoffe, ou quelque tissu brodé de diverses couleurs, ou orné de plumes d'oiseaux. D'où il semble qu'il s'agit ici, non d'une pierre précieuse, mais d'étoffes ou de broderies pour les voiles du temple. Comp. *Ezéch.* 16, 17; 26, 16; 27, 24; *Ps.* 44, 15; *Jug.* 5, 30.

² du marbre blanc de l'île de Paros. Dans l'hébr. : et des pierres de marbre en quantité.

§. 4. — ³ de l'or le plus pur que l'on possède. Pour l'évaluation des sommes amassées par David, ou offertes par les princes et les grands (§. 7.), voy. *pl. h.* 22, 14 et les remarq.

§. 5. — ⁴ David, en prince pieux, exhorte les principaux de la nation à suivre son exemple, et à témoigner à Dieu leur zèle pour la construction de sa maison, en offrant chacun ce qu'ils pourront; mais il veut que ces offrandes viennent de la plénitude du cœur (§. 9.).

§. 7. — ⁵ Dans l'hébr. : 10,000 dariques, une monnaie de Perse, que D. Calmet estime à 11 l. 11 s. 9 d. de son temps. Comp. 1. *Esdr.* 2, 69. — ⁶ L'auteur évalue la darique à 1 1/2 ducat; or le ducat d'Autriche vaut 11 fr. 89 c., et le ducat de Prusse 11,77, ce qui porterait la darique à environ 17,88. C'est aussi à peu près ce que vaudraient aujourd'hui les 11 l. 11 s. 9 d. du temps de D. Calmet.

§. 8. — ⁶ *Voy. pl. h.* 26, 20. 21.

9. Et tout le monde témoigna une grande joie en faisant ces offrandes ⁷ volontaires, parce qu'ils les offraient de tout leur cœur au Seigneur. Et le roi David était aussi tout transporté de joie.

10. C'est pourquoi il commença à louer Dieu devant toute cette multitude, et il dit : Seigneur, qui êtes le Dieu d'Israël, notre père, vous êtes béni dans tous les siècles.

11. C'est à vous, Seigneur, qu'appartient la grandeur, la puissance, la gloire et la victoire : et c'est à vous que sont dues les louanges ; car tout ce qui est dans le ciel et sur la terre est à vous. L'empire, Seigneur, vous appartient, et vous êtes élevé au-dessus de tous les princes ⁸.

12. Les richesses et la gloire sont à vous. C'est vous qui avez la souveraine puissance sur toutes les créatures. La force et l'autorité sont entre vos mains ; vous possédez la grandeur et le commandement sur tous les hommes.

13. Maintenant donc, ô vous qui êtes notre Dieu, nous vous rendons nos hommages, et nous donnons à votre saint nom les louanges qui lui sont dues.

14. Mais qui suis-je moi, et qui est mon peuple pour oser vous offrir toutes ces choses ⁹ ? Tout est à vous, et nous ne vous avons présenté que ce que nous avons reçu de votre main ¹⁰.

15. Car nous sommes comme des étrangers et des voyageurs devant vous, ainsi que l'ont été tous nos pères. Nos jours passent comme l'ombre sur la terre ; et nous n'y demeurons qu'un moment ¹¹. *Sag.* 2, 5.

16. Seigneur notre Dieu, toutes les grandes richesses que nous avons amassées pour bâtir une maison à la gloire de votre saint nom, sont venues de votre main, et toutes choses sont à vous.

17. Je sais, mon Dieu, que c'est vous qui sondez les cœurs, et que vous aimez la simplicité. C'est pourquoi je vous ai offert toutes ces choses dans la simplicité de mon cœur

9. Lætatusque est populus, cum vota sponte promitterent : quia corde toto offerebant ea Domino : sed et David rex lætatus est gaudio magno.

10. Et benedixit Domino coram universa multitudine, et ait : Benedictus es Domine Deus Israel patris nostri ab æterno in æternum.

11. Tua est Domine magnificentia, et potentia, et gloria, atque victoria : et tibi laus : cuncta enim quæ in cælo sunt, et in terra, tua sunt : tuum Domine regnum, et tu es super omnes principes.

12. Tuæ divitiæ, et tua est gloria : tu dominaris omnium, in manu tua virtus et potentia : in manu tua magnitudo, et imperium omnium.

13. Nunc igitur Deus noster confitemur tibi, et laudamus nomen tuum inclytum.

14. Quis ego, et quis populus meus, ut possimus hæc tibi universa promittere ? tua sunt omnia : et quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi.

15. Peregrini enim sumus coram te, et advenæ, sicut omnes patres nostri. Dies nostri quasi umbra super terram, et nulla est mora.

16. Domine Deus noster, omnis hæc copia, quam paravimus ut ædificaretur domus nomini sancto tuo, de manu tua est, et tua sunt omnia.

17. Scio Deus meus quod probes corda, et simplicitatem diligas, unde et ego in simplicitate cordis mei lætus obtuli universa hæc :

ÿ. 9. — ⁷ Voy. 2. *Cor.* 9, 7.

ÿ. 11. — ⁸ David s'humiliait devant Dieu, et c'est ce qui le rendait vraiment grand.

ÿ. 14. — ⁹ pour que nous puissions vous donner toutes ces choses (ce qui était offert pour la construction du temple).

¹⁰ * *Qu'avez-vous que vous n'avez reçu ?* disait saint Paul aux Corinthiens. *Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu ?* (1. *Cor.* 4, 7.) Paroles qui, ainsi qu'on le voit ici, sont vraies même en ce qui regarde les biens temporels.

ÿ. 15. — ¹¹ Nous ne sommes point les possesseurs des biens que vous nous avez donnés, mais seulement vos économes ; nous sommes voyageurs, et nous n'avons que pour peu de temps l'usage des choses que nous amassons sur la terre. *Voy. Sages.* 2, 5.

et populum tuum, qui hic reper-
tus est, vidi cum ingenti gaudio
tibi offerre donaria.

18. Domine Deus Abr'ham, et
Isaac, et Israel, patrum nostrorum,
custodi in æternum hanc
voluntatem cordis eorum, et sem-
per in venerationem tui mens ista
permaneant.

19. Salomoni quoque filio meo
da cor perfectum, ut custodiat
mandata tua, testimonia tua, et
cæremonias tuas, et faciat uni-
versa : et ædificet ædem, cujus
impensas paravi.

20. Præcepit autem David uni-
versa ecclesiæ : Benedicite Do-
mino Deo nostro. Et benedixit
omnis ecclesia Domino Deo pa-
trum suorum : et inclinaverunt
se, et adoraverunt Deum, et
deinde regem.

21. Immolaveruntque victimas
Domino : et obtulerunt holocausta
die sequenti, tauros mille, arietes
mille, agnos mille, cum libami-
nibus suis, et universo ritu abun-
dantissime in omnem Israel.

22. Et comederunt, et biberunt
coram Domino in die illo cum
grandi lætitia. Et unxerunt se-
cundo Salomonem filium David.
Unxerunt autem eum Domino in
principem, et Sadoc in pontificem.

23. Seditque Salomon super so-
nium Domini, in regem pro David
patre suo, et cunctis placuit : et
paruit illi omnis Israel.

24. Sed et universi principes,
et potentes, et cuncti filii regis

et avec joie, et j'ai été ravi de voir aussi
tout ce peuple rassemblé en ce lieu vous
offrir de même ses présents.

18. Seigneur, qui êtes le Dieu de nos
pères Abraham, Isaac, et Israël, conservez
éternellement cette volonté dans leur cœur,
et faites qu'ils demeurent toujours fermes
dans cette résolution de vous rendre toute
la vénération et le culte qu'ils vous doivent.

19. Donnez aussi à mon fils Salomon un
cœur parfait, afin qu'il garde vos comman-
dements et vos paroles ¹², et qu'il observe vos
cérémonies, et accomplisse tous vos ordres ;
qu'il bâtitse votre maison, pour laquelle j'ai
préparé toutes les choses nécessaires.

20. David dit ensuite à toute l'assemblée :
Bénissez le Seigneur notre Dieu. Et toute
l'assemblée bénit le Seigneur le Dieu de
leurs pères ; et se prosternant, ils adorèrent
Dieu, et rendirent ensuite leur hommage
au roi.

21. Ils immolèrent en même temps des
victimes ¹³ au Seigneur ; et le lendemain ils
lui offrirent en holocauste mille taureaux,
mille bœliers et mille agneaux, avec leurs
offrandes de liqueurs, et tout ce qui était
prescrit ; ce qui fut très-suffisant pour tout
Israël ¹⁴.

22. Ainsi ils mangèrent et ils burent ce
jour-là en la présence du Seigneur avec de
grandes réjouissances ¹⁵. Ils sacrèrent une
seconde fois Salomon, fils de David ¹⁶. Ils le
sacrèrent par l'ordre du Seigneur ¹⁷, pour
être roi, et Sadoc pour être pontife. 3. Rois,
4, 39.

23. Ainsi Salomon fut mis sur le trône
du Seigneur, pour régner au lieu de David,
son père. Il fut agréable à tous, et tout Is-
raël lui rendit obéissance.

24. Tous les princes mêmes, les grands
du royaume ¹⁸, et les fils du roi David vis-

§. 19. — ¹² Litt. : et vos témoignages, — l'alliance que vous avez confirmée par
votre témoignage, vos lois.

§. 21. — ¹³ vraisemblablement des victimes pour le péché et le délit.

¹⁴ ayant encore offert des sacrifices pacifiques pour les repas. Dans l'hébr. : ...
leurs offrandes de liqueurs et des sacrifices (des sacrifices pacifiques) en quantité
pour tout Israël.

§. 22. — ¹⁵ * Les sacrifices pacifiques étaient suivis de repas sacrés. Voy. 3. Moys.
1. note 1. — Puisque le sacre de Sadoc est renouvelé en même temps que celui du
roi, il s'ensuit que le premier, pas plus que le second, n'imprimait aucun caractère.
En cela le sacerdoce de l'ancienne loi était inférieur au sacerdoce de la loi nou-
velle. Comp. Hébr. 7, 15 et suiv.

¹⁶ Ce second sacre de Salomon n'eut lieu qu'après la mort de David. On réitéra
son sacre apparemment parce que le premier (3. Rois, 4.) avait été fait à la hâte et
sans les formalités requises.

¹⁷ Autrement pour le Seigneur, pour être le représentant du Seigneur.

§. 24. — ¹⁸ Litt. : ceux qui avaient la puissance. — Les autres trad. l'hébr. : *hagavim*
hoim, par : les héros, les nobles.

rent rendre leurs hommages, et se soumettre au roi Salomon.

25. Dieu éleva donc Salomon sur tout Israël; et il combla son règne d'une telle gloire, que nul autre roi d'Israël n'en avait eu avant lui de semblable.

26. David, fils d'Isaï, régna donc sur tout le peuple d'Israël.

27. Et la durée de son règne sur Israël fut de quarante ans. Il régna sept ans à Hébron, et trente-trois ans à Jérusalem. 3. *Rois*, 2, 11.

28. Il mourut dans une heureuse vieillesse, comblé d'années, de biens et de gloire. Et Salomon, son fils, régna en sa place.

29. Or toutes les actions du roi David, tant les premières que les dernières, sont écrites dans le livre du prophète Samuel, et dans le livre du prophète Nathan, et dans celui du prophète Gad ¹⁹,

30. avec tout ce qui s'est passé sous son règne, et les grands événements que l'on vit alors, soit dans le royaume d'Israël, soit dans tous les autres royaumes de la terre ²⁰.

David dederunt manum, et subjecti fuerunt Salomoni regi.

25. Magnificavit ergo Dominus Salomonem super omnem Israel: et dedit illi gloriam regni, qualem nullus habuit ante eum rex Israel.

26. Igitur David filius Isai regnavit super universum Israel.

27. Et dies, quibus regnavit super Israel, fuerunt quadraginta anni: in Hebron regnavit septem annis: et in Jerusalem annis triginta tribus.

28. Et mortuus est in senectute bona, plenus dierum, et divitiis, et gloria; et regnavit Salomon filius ejus pro eo.

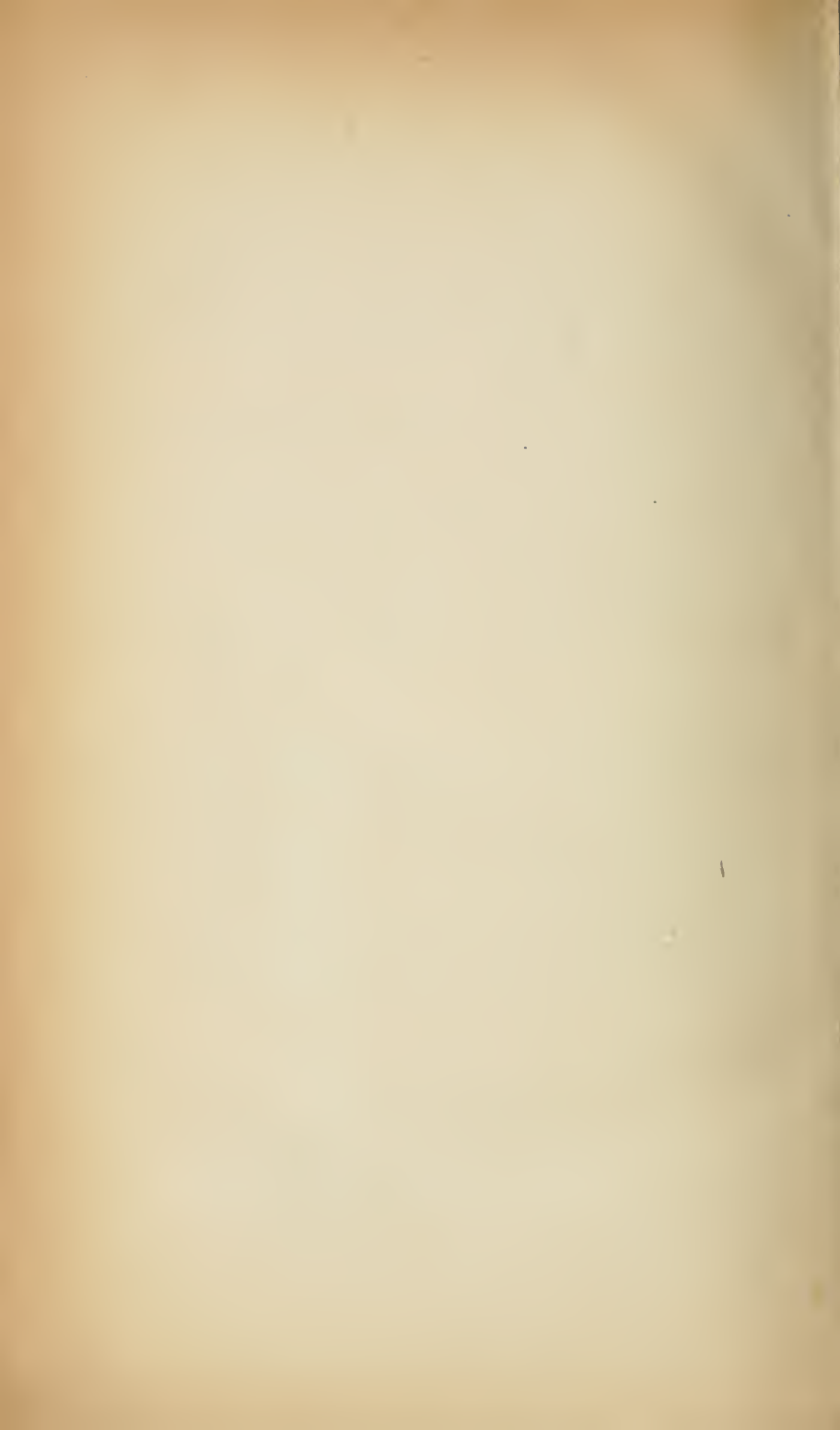
29. Gesta autem David regis priora, et novissima, scripta sunt in libro Samuelis Videntis, et in libro Nathan prophete, atque in volumine Gad Videntis:

30. universique regni ejus, et fortitudinis, et temporum, quæ transierunt sub eo, sive in Israel, sive in cunctis regnis terrarum.

ŷ. 29. — ¹⁹ * Ces trois prophètes vécurent sous David, et tracèrent ses actions par écrit. Samuel ne put parler que de sa jeunesse, puisqu'il mourut avant que David fût reconnu comme roi par Israël (1. *Rois*, 5, 1.). — Les écrits des deux autres prophètes ne sont point parvenus jusqu'à nous; mais c'est à ces sources qu'ont été puisés les faits qu'on lit dans les deux premiers livres des Rois.

ŷ. 30. — ²⁰ * L'Histoire sainte est le seul monument qui nous fasse connaître les temps primitifs, et la manière dont la terre, à l'origine de la société, fut peuplée. Pour les temps de l'antiquité les plus reculés, elle seule encore nous apprend avec précision et certitude ce qui regarde les royaumes voisins de la Palestine; ce qui s'entend non-seulement des Philistins, des Amalécites, des Iduméens, des Moabites, des Ammonites, etc., mais des Egyptiens, des Phéniciens, des Syriens, des Chaldéens et des Assyriens. Tant il est vrai que même sous le rapport historique, l'Écriture est la source non-seulement la plus ancienne, mais la plus riche, la plus précieuse et la plus sûre. Comp. 1. *Moys.* 10, 5. 32 et les remarq.







Allioli, J.F.

BS
494
.A43

Commentaire sur livres
des divines ecritures

F8
1884
v.2

DATE

ISSUED TO

THE REDEMPТОRISTS
HOLY REDEEMER COLLEGE
WINDSOR, ONTARIO
N9G 1V8

